BnF Gallica

Collection générale des loix, proclamations, instructions, et autres actes du pouvoir exécutif. Tome 7 / , publiés [...]

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

BnF Gallica

France. Assemblée nationale constituante (1789-1791). Auteur du texte. Collection générale des loix, proclamations, instructions, et autres actes du pouvoir exécutif. Tome 7 / , publiés pendant l'Assemblée nationale constituante et législative, depuis la convocation des Etats généraux jusqu'au 31 décembre 1791. 1792-1794.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :
- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

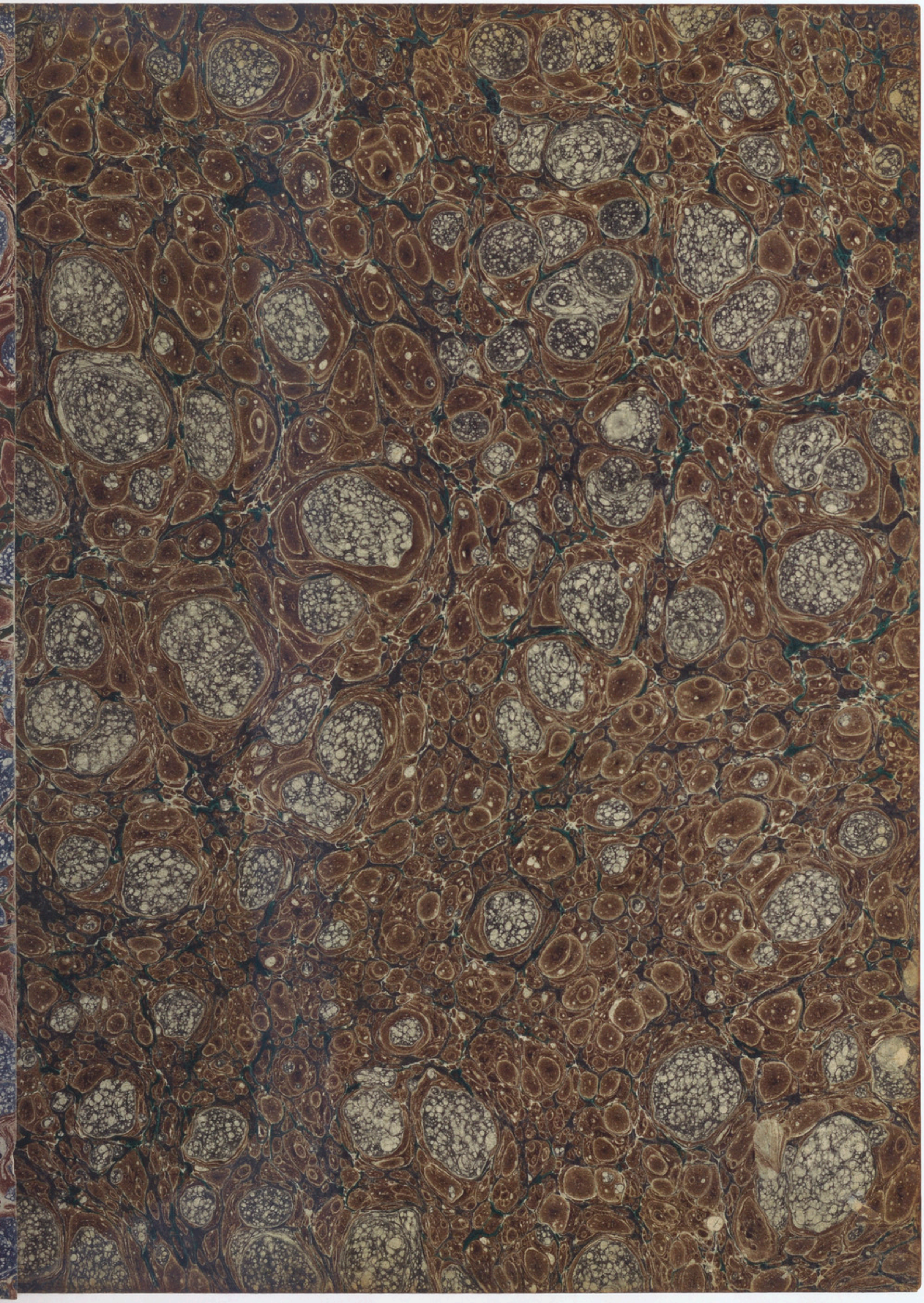
4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter
utilisation.commerciale@bnf.fr.

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France



I +2979.
7.

C.

14431

COLLECTION GÉNÉRALE

DES LOIX,

PROCLAMATIONS, INSTRUCTIONS,

ET AUTRES ACTES

DU POUVOIR EXÉCUTIF,

DU BOUDOIR EXÉCUTIF,

ET AUTRES ACTES

PROCLAMATIONS, INSTRUCTIONS,

DES LOIX,

COLLECTION GÉNÉRALE

COLLECTION GÉNÉRALE
DES LOIX,
PROCLAMATIONS, INSTRUCTIONS,
ET AUTRES ACTES
DU POUVOIR EXÉCUTIF,

PUBLIÉS pendant l'Assemblée Nationale constituante & législative, depuis la convocation des États-généraux jusqu'au 31 décembre 1791;

AVEC Tables chronologiques & de Matières.

BIBLIOTHÈQUE IMPÉRIALE

TOME SEPTIEME.

Décembre 1791 — Supplément.

Table générale & méthodique.

A PARIS,
DE L'IMPRIMERIE NATIONALE EXÉCUTIVE DU LOUVRE.

M. DCC. XCII.

M. DCC. XCII.

DE L'IMPRIMERIE NATIONALE EXÉCUTIVE DU LOUVRE

A PARIS



TOME SEPTIEME

PROCLAMATIONS, INSTRUCTIONS,

ET AUTRES ACTES

DU POUVOIR EXÉCUTIF

DES FOIX.

COLLECTION GÉNÉRALE

TABLE CHRONOLOGIQUE
DES LOIX,
PROCLAMATIONS, RÈGLEMENS, INSTRUCTIONS, &c.

Contenus dans le Tome VII.

DATES des LOIX, &c.	*TITRES DES LOIX, &c.*	DATES des DÉCRETS.
1791 2 *Décembre.*	ACTE du corps législatif non sujet à la sanction du roi. (Acte d'accusation contre les sieurs Varnier, Noireau & Tardy).....*Page* 1.	1791. 12 & 29 *Novembre.*
2 *Décembre.*	ACTE du corps législatif non sujet à la sanction du roi. (Mise en activité de la haute cour nationale).5.	1 *Décembre.*
2	aux masses de boulangerie & fourrages .....6.	28 *Novembre.*
	corps législatif non sujet à la sanction du et d'accusation contre le sieur Delattre).8.	24 *Novembre.*
	corps législatif non sujet à la sanction du nstation du sieur Tardy dans les prisons s).....10.	2 *Décembre.*
	corps législatif non sujet à la sanction du ecret d'accusation contre Charles-François n, Nicolas-François-Xavier Gauthier, & -François Marc, prévenus d'attentat à la sû- l'état, &c.).....11.	4 *Décembre.*
	ATION du roi, concernant la vente de 59 de bois, mis en réserve dans ceux dépendans commune de Cenans, pour le prix être em- à différens objets à la charge de ladite com- auté.....13.	

7 décembre 1791

Supplément table générale

DATES des LOIX, &c.	*TITRES DES LOIX, &c.*	DATES des DÉCRETS.
1791. 7 *Décembre.*	LOI portant établiſſement de tribunaux de commerce à Saint-Brieuc & à Quintin; & nomination de ſuppléans pour ceux de Caen, Amiens & Saumur.....16.	1791. 27 *Août.*
7 *Décembre.*	LOI relative aux erreurs qui ſe trouvent dans les décrets de vente de biens nationaux, & aux moyens de les rectifier.....18.	3 *Novembre.*
7 *Décembre.*	LOI relative à la formation de nouveaux coins pour la fabrique des aſſignats de cent ſous.....20.	3 *Novembre.*
7 *Décembre.*	LOI relative aux artiſtes dont les ouvrages ont été expoſés cette année au ſallon du Louvre.....21.	3 *Décembre.*
9 *Décembre.*	LOI relative à la fabrification du papier deſtiné pour les aſſignats de 10 liv. & 25 liv.....24.	8 *Décembre.*
9 *Décembre.*	LOI qui ordonne un ſupplément de 15 millions en petits aſſignats de 5 liv., pour le ſervice journalier des caiſſes de la tréſorerie nationale & de l'extraordinaire.....26.	11 & 28 *Novembre.*
11 *Décembre.*	LOI relative aux ſecours à donner aux pauvres pères de famille détenus pour mois de nourrice....29.	1.er *Décembre.*
11 *Décembre*	LOI relative au remplacement des officiers de l'armée, dont les places ſe trouvent vacantes....31.	29 *Novembre.*
11 *Décembre.*	LOI relative à la police de la navigation & des ports de commerce.....37.	5 *Décembre.*
11 *Décembre.*	LOI relative aux aſſignats de 5 liv. que la tréſorerie nationale eſt autoriſée à fournir à la caiſſe des échanges.....39.	30 *Novembre.*
15 *Décembre.*	PROCLAMATION du roi, pour l'accélération du recouvrement des rôles d'à-compte ſur les contributions foncière & mobiliaire de 1791.....40.	
15 *Décembre.*	LOI relative aux acquéreurs de domaines nationaux .....43.	3 & 8 *Décembre.*
15 *Décembre.*	LOI relative à l'avancement des officiers & ſous-officiers des troupes de ligne, & de ceux de la ci-devant maréchauſſée, qui ſont entrés dans la gendarmerie nationale.....45.	1.er *Décembre.*

DATES des LOIX, &c.	*TITRES DES LOIX, &c.*	DATES des DÉCRETS.
1791. 15 *Décembre.*	LOI relative au changement à faire dans le décret du 20 mars, portant ſuppreſſion de la ferme & de la régie générales, & dans toutes les pièces y relatives. 48.	1791. 4 *Mai.*
17 *Décembre.*	PROCLAMATION du roi, en exécution de l'article V de la loi du 29 juillet 1791, relative au commerce du Levant & de Barbarie..... 49.	
17 *Décembre.*	LOI relative aux formalités à obſerver pour les payemens dans les différentes caiſſes nationales.. 51.	13 *Décembre.*
18 *Décembre.*	ACTE du corps légiſlatif non ſujet à la ſanction. (Élection des quatre grands-juges de la haute-cour nationale)..... 54.	22 *Novembre.*
18 *Décembre.*	ACTE du corps légiſlatif non ſujet à la ſanction. (Décret d'accuſation contre François-Michel Loyauté, Hyacinthe-Joſeph de Silly, & Louis-Joſeph Mayer; & qui ordonne leur tranſlation dans les priſons d'Orléans)..... 57.	16 *Décembre*
18 *Décembre.*	LOI relative à la nouvelle fabrication d'aſſignats. 59.	17 *Décembre.*
18 *Décembre.*	PROCLAMATION du roi pour l'exécution de la loi du 12 octobre 1791, portant établiſſement de payeurs généraux dans les 83 départemens, pour l'acquittement des dépenſes à la charge de la tréſorerie nationale..... 61.	
21 *Décembre.*	LOI relative à des raſſemblemens d'hommes ſe diſant *Brabançons*, dans les villes de Lille & de Douai..... 68.	21 *Décembre.*
23 *Décembre.*	ACTE du corps légiſlatif non ſujet à la ſanction. Acte d'accuſation contre le ſieur Delattre, profeſſeur en droit de la ville de Paris..... 70.	22 *Décembre.*
25 *Décembre.*	LOI relative à l'échange des petits aſſignats.. 72.	19, 20 & 21 *Décembre.*
28 *Décembre.*	LOI relative au Panthéon François..... 77.	24 *Décembre.*
28 *Décembre.*	LOI relative aux généraux Rochambeau & Lukner..... 78.	27 *Décembre.*
30 *Décembre.*	LOI relative à la peine de mort, à celle de la marque, & aux délais accordés à l'accuſé.. 80.	26 & 27 *Septembre.*

DATES des LOIX, &c.	TITRES DES LOIX, &c.	DATES des DÉCRETS.
1790.	SUPPLÉMENT.	1790.
16 *Janvier.*	ARRÊT du conſeil d'état du roi, qui annulle une diſpoſition inſérée par le parlement de Dijon, dans ſon arrêt d'enregiſtrement de la déclaration du roi du 3 novembre 1789, portant prorogation des vacances des parlemens.....83.	
16 *Janvier.*	ARRÊT du conſeil d'état du roi, qui annulle une diſpoſition inſérée par le parlement de Toulouſe, dans ſon arrêt d'enregiſtrement de la déclaration du roi du 3 novembre 1789, portant prorogation des vacances des parlemens.....85.	
5 *Juillet.*	ORDONNANCE du roi, portant règlement ſur la ſolde fixée, à compter du premier mai 1790, à chaque ſous-officier & ſoldat des différentes armes qui compoſent l'armée.....87.	28 *Février*, 6 & 24 *Juin.*
24 *Juillet.*	PROCLAMATION du roi, ſur le décret de l'aſſemblée nationale du 10 juillet 1790, concernant le recouvrement des deniers publics, ſuſpendu par les tentatives de gens mal intentionnés, notamment au lieu d'Egliſe-neuve de Liard, département du Puy-de-Dôme.....107.	10 *Juillet.*
9 *Septembre.*	PROCLAMATION du roi, ſur un décret de l'aſſemblée nationale, relatif aux délits des forçats & à la ſûreté des ports.....109.	7 *Septembre.*
14 *Octobre.*	LOI qui ordonne que les auteurs des mouvemens ſéditieux dans le département de l'Aude, ſeront pourſuivis & punis ſuivant la rigueur des loix.111.	3 *Octobre.*
19 *Novembre.*	LOI relative à l'eſtimation des arbres fruitiers, plantés ſur les rues ou chemins publics...113.	12 *Novembre.*
5 *Janvier* 1791.	LOI portant vente à la municipalité de Neuville-aux-Loges, des domaines nationaux y déſignés.114.	1.er *Décembre.*
23 *Janvier.*	LOI portant vente à la municipalité d'Amiens, des domaines nationaux y déſignés.....116.	12 *Décembre.*

DATES des LOIX, &c.	*TITRES DES LOIX, &c.*	DATES des DÉCRETS.
1791.		1791.
10 *Juin.*	LOI qui autorise les différens directoires de département & de district y énoncés, à acquérir les bâtimens nécessaires à leur établissement, & à y faire les réparations convenables.....118.	31 *Mai.*
16 *Juin.*	LOI relative à la liquidation de la dette arriérée.....121.	7 *Juin.*
6 *Juillet.*	LOI relative au payement de différentes sommes, faisant partie de la dette arriérée.....174.	24 *Juin.*
12 *Juillet.*	LOI relative à la liquidation de différentes sommes, faisant partie de l'arriéré.....217.	2 *Juillet.*
29 *Juillet.*	LOI relative à la liquidation de différentes sommes, faisant partie de l'arriéré.....241.	16 *Juillet.*
22 *Août.*	LOI relative aux rivières d'Étampes, Essonne & Remard, & aux moyens d'en faciliter la navigation.....267.	18 *Août.*
22 *Août.*	LOI qui ordonne l'envoi de deux commissaires civils aux îles de France & de Bourbon...278.	18 *Août.*
25 *Août.*	LOI relative aux pensions.....281.	18 *Août.*
	TABLE alphabétique des noms des personnes employées aux quatre états de la loi ci-dessus.311.	
31 *Août.*	LOI relative à la liquidation d'une partie de la dette arriérée.....316.	19 *Août.*
31 *Août.*	LOI relative aux fonctions de l'agent du trésor public.....355.	27 *Août.*
3 *Septembre.*	LOI relative à la liquidation de plusieurs offices de judicature.....358.	21 *Août.*
7 *Septembre.*	LOI relative à la liquidation de différentes sommes, faisant partie de la dette arriérée.....370.	24 *Août.*
12 *Septembre.*	LOI relative à ceux qui ont acquis du domaine de l'état des droits supprimés sans indemnité, & des justices seigneuriales.....416.	19 & 23 *Juillet.*

DATES des LOIX, &c.	*TITRES DES LOIX, &c.*	DATES des DÉCRETS.
1791.		1791.
12 *Septembre.*	LOI relative au payement de différentes ſommes, faiſant partie de l'arriéré.....427.	7 *Septembre.*
28 *Septembre.*	LOI relative à l'adminiſtration de la marine..465.	21 *Septembre.*
29 *Septembre.*	LOI relative à la liquidation d'offices de judicature.....480.	12 *Septembre.*
2 *Octobre.*	LOI relative aux penſions.....495.	17 *Septembre.*
	TABLE alphabétique des noms des perſonnes employées aux quinze états de la loi ci-deſſus. 606.	
9 *Octobre.*	LOI relative aux penſions..... ..619.	28 *Septembre.*
	TABLE alphabétique des noms des perſonnes employées dans la loi ci-deſſus.....734.	
13 *Novembre.*	RÈGLEMENT du roi, concernant la compoſition, les appointemens & la ſolde de la garde de ſa majeſté.....749.	
13 *Novembre.*	RÈGLEMENT du roi, concernant la nomination aux emplois de la garde de ſa majeſté.....756.	

Fin de la Table du VII volume de la collection générale des Loix.

LOIX de Décembre 1791.....page 1.

SUPPLÉMENT.....83.

TABLE générale & méthodique.....1.

ACTE N.° 1.

DU CORPS LÉGISLATIF,

Non ſujet à la Sanction du Roi.

Donné à Paris, le 2 Décembre 1791.

LOUIS, par la grâce de Dieu & par la loi conſtitutionnelle de l'état, ROI DES FRANÇOIS : A tous préſens & à venir; SALUT. L'Aſſemblée nationale a décrété, & nous voulons & ordonnons ce qui ſuit :

DÉCRET de l'Aſſemblée Nationale, du 29 Novembre 1791.

L'ASSEMBLÉE NATIONALE, après avoir entendu le rapport de ſon comité de légiſlation, ſur la proclamation de ſes décrets portant accuſation contre les ſieurs Varnier, Noireau & Tardy, & formation de la haute-cour nationale convoquée dans Orléans, décrète ce qui ſuit :

FRANÇOIS,

Un attentat contre la ſûreté générale a été dénoncé à l'aſſemblée nationale.

Les ſieurs Varnier, ci-devant receveur des traites, logé à Paris, hôtel du grand Louis, rue de Grenelle ſaint-Honoré; Noireau de Pontallier, ci-devant receveur du grenier à ſel à Auxonne; & Tardy, employé dans les douanes aux frontières, ſont prévenus d'avoir fait paſſer dans l'armée des émigrés, au-delà du Rhin, des employés

des fermes qu'ils embauchoient, en leur donnant de fauſſes commiſſions pour les frontières.

L'Aſſemblée nationale a décrété qu'il y avoit lieu à accuſation contre les ſieurs Varnier, Noireau & Tardy;

En conſéquence, elle proclame la formation de la haute-cour nationale, qu'elle a convoquée à Orléans.

François, repoſez-vous entièrement ſur le zèle & ſur le courage de vos repréſentans. Ils ont juré de maintenir la conſtitution; fidèles à leur ſerment, ils pourſuivront ſans relâche tous les complots contre la liberté publique, & ils forceront les ennemis de la patrie à reſpecter la ſouveraineté du peuple.

L'Aſſemblée nationale, ſur le rapport du même comité, décrète ce qui ſuit :

ACTE d'accuſation contre les ſieurs Varnier, *ci-devant receveur des traites*, Noireau *de Pontallier*, *ci-devant receveur du grenier à ſel à Auxonne*, *&* Tardy, *employé dans les douanes aux Frontières.*

Deux lettres ont été dénoncées à l'aſſemblée nationale, dans la ſéance du 12 novembre 1791 : la première, ſignée *Varnier* ſans adreſſe, eſt datée de Paris le 30 octobre précédent; la ſeconde, ſignée *Vaulon*, maître ſerrurier à Auxonne, ſans date, adreſſée à M. Bazire, député à l'aſſemblée nationale.

Ces deux lettres ont été dépoſées ſur le bureau, par M. Bazir.

La lettre du ſieur Vaulon annonce que la lettre ſignée *Varnier*, eſt celle d'un ſieur Varnier, receveur du grand bureau à Auxonne; qu'il loge à Paris, hôtel du grand Louis; que ſa lettre a été trouvée chez le ſieur Noireau de Pontallier, ci-devant receveur du grenier à ſel à Auxonne.

La lettre ſignée *Varnier* annonce en ſubſtance que leſdits ſieurs Varnier & Noireau, de concert avec le ſieur Tardy, employé dans les douanes aux frontières, faiſoient paſſer à Coblentz, dans l'armée des princes, les ci-devant employés des fermes, en leur donnant de fauſſes commiſſions d'emplois ſur les frontières.

La même lettre indique que déjà ſoixante-trois employés ont été ainſi embauchés, & conduits à Coblentz.

Le ſieur Varnier, logé audit hôtel du grand Louis, amené à la barre, y a été interrogé.

Sur les deux lettres ci-deſſus & les réponſes du ſieur *Varnier*, l'Aſſemblée a rendu le décret ſuivant :

12 *Novembre* 1791.

L'ASSEMBLÉE NATIONALE décrète,

1°. Que les nommés Tardy de Dijon, & Noireau de Pontallier, département de la Côte d'or, ſont en état d'accuſation ; qu'en conſéquence, le pouvoir exécutif fera partir à l'inſtant un courrier extraordinaire, porteur d'ordres néceſſaires pour s'aſſurer de leurs perſonnes, les tenir au ſecret, & s'aſſurer auſſi de tous leurs papiers.

2°. Décrète que le pouvoir exécutif ſera tenu de prendre ſur-le-champ toutes les meſures néceſſaires pour s'aſſurer des papiers & autres effets du ſieur Varnier ; à l'effet de quoi le préſent décret ſera porté, ſéance tenante, au roi.

3°. Décrète que les lettres adreſſées au ſieur Varnier ſeront conſervées, & lui ſeront remiſes avec faculté de les ouvrir, mais en préſence des juges chargés de l'inſtruction.

29 *Novembre* 1791.

L'ASSEMBLÉE NATIONALE, ſur le rapport de ſon comité de légiſlation civile & criminelle, adopte la rédaction de l'acte d'accuſation ci-deſſus, & décrète que ledit acte en forme, enſemble les deux lettres ſignées *Varnier* & *Vaulon*, les deux décrets, & l'extrait du procès-verbal de

la ſéance dudit jour 12 novembre 1791, & les autres pièces y relatives, dépoſées aux archives nationales, ſeront remis aux grands procurateurs de la nation, chargés de la pourſuite de l'exécution, conformément à la loi du 15 mai 1791.

MANDONS & ordonnons à tous les corps adminiſtratifs & tribunaux, que les préſentes ils faſſent conſigner dans leurs regiſtres, lire, publier & afficher dans leurs départemens & reſſorts reſpectifs, & exécuter comme loi du royaume. En foi de quoi nous avons ſigné ces préſentes, auxquelles nous avons fait appoſer le ſceau de l'état. A Paris, le deuxième jour de décembre, l'an de grâce mil ſept cent quatre-vingt-onze, & de notre règne le dix-huitième. *Signé* LOUIS. *Et plus bas*, M. L. F. DU PORT. Et ſcellées du ſceau de l'état.

ACTE N.° 2.

DU CORPS LÉGISLATIF,

Non ſujet à la Sanction du Roi.

Donné à Paris, le 2 Décembre 1791.

LOUIS, par la grâce de Dieu & par la loi conſtitutionnelle de l'état, ROI DES FRANÇOIS : A tous préſens & à venir; SALUT. L'Aſſemblée nationale a décrété, & nous voulons & ordonnons ce qui ſuit :

DÉCRET de l'Aſſemblée nationale, du premier Décembre 1791.

L'ASSEMBLÉE NATIONALE décrète que les deux procurateurs nationaux & les quatre grands juges, ſeront tenus de ſe rendre dans quatre jours à Orléans, pour y commencer de ſuite l'exercice de leurs fonctions.

MANDONS & ordonnons à tous les corps adminiſtratifs & tribunaux, que les préſentes ils faſſent conſigner dans leurs regiſtres, lire, publier & afficher dans leurs départemens & reſſorts reſpectifs, & exécuter comme loi du royaume. En foi de quoi nous avons ſigné ces préſentes, auxquelles nous avons fait appoſer le ſceau de l'état. A Paris, le deuxième jour de décembre, l'an de grâce mil ſept cent quatre-vingt-onze, & de notre règne le dix-huitième. *Signé* LOUIS. *Et plus bas*, M. L. F. DU PORT. Et ſcellées du ſceau de l'état.

N.° 1448.

LOI

Relative aux maſſes des Boulangerie & Fourrages de l'Armée.

Donnée à Paris, le 2 Décembre 1791.

LOUIS, par la grâce de Dieu & par la loi conſtitutionnelle de l'état, ROI DES FRANÇOIS : A tous préſens & à venir ; SALUT. L'Aſſemblée nationale a décrété, & nous voulons & ordonnons ce qui ſuit :

DÉCRET de l'Aſſemblée nationale, du 28 Novembre 1791.

L'ASSEMBLÉE NATIONALE, après avoir entendu le rapport de ſon comité de la tréſorerie ſur la lettre du miniſtre de la guerre, conſidérant que la ſaiſon eſt trop avancée pour attendre à commencer les approviſionnemens des maſſes des boulangerie & fourrages pour l'armée, que le miniſtre lui ait donné l'aperçu d'après lequel elle doit fixer les dépenſes de 1792, décrète qu'il y a urgence.

L'Aſſemblée nationale, après avoir décrété l'urgence, décrète ce qui ſuit :

ARTICLE PREMIER.

IL ſera proviſoirement & à compte des maſſes générales de 1792, mis par la tréſorerie nationale à la diſpoſition du miniſtre de la guerre, pour l'aider à commencer les achats néceſſaires aux maſſes de boulangerie & fourrages, les ſommes ci-après ; ſavoir :

Celle d'un million trois cent ſoixante-onze mille ſept cent vingt-huit livres, pour les achats relatifs aux maſſes de boulangerie, à faire pendant le mois de novembre ;

Celle d'un million deux cent vingt mille neuf cent quarante livres, pour les achats relatifs aux maſſes de fourrages, à faire pendant le même mois de novembre.

II.

PAREILLES ſommes applicables aux mêmes objets, ſeront miſes à ſa diſpoſition pendant le mois de décembre.

III.

LES commiſſaires de la tréſorerie, pour l'ordre de la comptabilité, ſeront tenus d'ouvrir pour cet objet, dès à préſent, le regiſtre des exercices de 1792.

L'Aſſemblée décrète que le préſent décret ſera porté dans le jour à la ſanction du roi.

MANDONS & ordonnons à tous les corps adminiſtratifs & tribunaux, que les préſentes ils faſſent conſigner dans leurs regiſtres, lire, publier & afficher dans leurs départemens & reſſorts reſpectifs, & exécuter comme loi du royaume. En foi de quoi nous avons ſigné ces préſentes, auxquelles nous avons fait appoſer le ſceau de l'état. A Paris, le deuxième jour du mois de décembre, l'an de grâce mil ſept cent quatre-vingt-onze, & de notre règne le dix-huitième. *Signé* LOUIS. *Et plus bas*, M. L. F. DU PORT. Et ſcellées du ſceau de l'état.

N.° 7.

ACTE
DU CORPS LÉGISLATIF,

Non ſujet à la Sanction du Roi.

Donné à Paris, le 3 Décembre 1791.

LOUIS, par la grâce de Dieu & par la loi conſtitutionnelle de l'état, ROI DES FRANÇOIS : A tous préſens & à venir ; SALUT. L'aſſemblée nationale a décrété, & nous voulons & ordonnons ce qui ſuit :

DÉCRET de l'Aſſemblée nationale, du 24 Novembre 1791.

L'ASSEMBLÉE NATIONALE, après avoir entendu la lecture d'une lettre datée de Paris, le 22 octobre, ſignée *Delattre*, profeſſeur en droit de la faculté de Paris, & adreſſée à M. de Calonne, conſeiller d'état à Coblentz, & ledit ſieur *Delattre* à la barre ;

Décrète qu'il y a lieu à accuſation contre ledit ſieur *Delattre*, profeſſeur en droit de la faculté de Paris ; qu'il ſera en conſéquence traduit dans les priſons de l'Abbaye, & que par le juge de paix de la ſection où ledit ſieur *Delattre* eſt domicilié, il ſera fait inventaire & procès-verbal de ſes papiers, leſquels ſeront dépoſés aux archives de l'aſſemblée nationale.

MANDONS & ordonnons à tous les corps adminiſtratifs & tribunaux, que les préſentes ils faſſent conſigner dans leurs regiſtres, lire, publier & afficher dans leurs départemens

temens & reſſorts reſpectifs, & exécuter comme loi du royaume. En foi de quoi nous avons ſigné ces préſentes, auxquelles nous avons fait appoſer le ſceau de l'état. A Paris, le troiſième jour du mois de décembre, l'an de grâce mil ſept quatre-vingt-onze, & de notre règne le dix-huitième. *Signé* LOUIS. *Et plus bas.* M. L. F. DU PORT. Et ſcellées du ſceaude l'état.

N.° 8.

ACTE
DU CORPS LÉGISLATIF,
Non ſujet à la Sanction du Roi.

Donné à Paris, le 4 Décembre 1791.

LOUIS, par la grâce de Dieu & par la loi conſtitutionnelle de l'état, ROI DES FRANÇOIS : A tous préſens & à venir; SALUT. L'Aſſemblée nationale a décrété, & nous voulons & ordonnons ce qui ſuit :

DÉCRET de l'Aſſemblée nationale, du 2 Décembre 1791.

L'ASSEMBLÉE NATIONALE, oui le rapport de ſon comité de légiſlation civile & criminelle,

Décrète qu'en exécution du décret d'accuſation, du 12 novembre dernier, le ſieur Tardy de Dijon, inſpecteur principal des douanes à Quimper, ſera transféré ſous bonne & ſûre garde, du lieu de ſon arreſtation actuelle, dans les priſons de la ville d'Orléans.

MANDONS & ordonnons à tous les corps adminiſtratifs & tribunaux, que les préſentes ils faſſent conſigner dans leurs regiſtres, lire, publier & afficher dans leurs départemens & reſſorts reſpectifs, & exécuter comme loi du royaume. En foi de quoi nous avons ſigné ces préſentes, auxquelles nous avons fait appoſer le ſceau de l'état. A Paris, le quatrième jour du mois de décembre, l'an de grâce mil ſept cent quatre-vingt-onze, & de notre règne le dix-huitième. *Signé* LOUIS. *Et plus bas*, M. L. F. DU PORT. Et ſcellées du ſceau de l'état.

ACTE N.° 9.

DU CORPS LÉGISLATIF,

Non ſujet à la Sanction du Roi.

Donné à Paris, le 4 Décembre 1791.

LOUIS, par la grace de Dieu & par la loi conſtitutionnelle de l'état, ROI DES FRANÇOIS : A tous préſens & à venir ; SALUT. L'Aſſemblée nationale a décrété, & nous voulons & ordonnons ce qui ſuit :

DÉCRET de l'Aſſemblée nationale, du 4 Décembre 1791.

L'ASSEMBLÉE NATIONALE, après avoir entendu la lecture des procès-verbaux de la municipalité de Toul, département de la Meurthe, en date des 25, 26 & 27 novembre, & de l'arrêté du conſeil général de la commune, en date du même jour 27 novembre dernier ;

Décrète qu'il y a lieu à accuſation contre Charles-François Malvoiſin, lieutenant-colonel commandant le treizième régiment de dragons, Nicolas-François-Xavier Gauthier, ci-devant garde-du-corps du roi, & Charles-François Marc, fils mineur de Clément Marc, ci-devant chantre de l'égliſe collégiale de Toul, comme prévenus d'attentat à la ſûreté de l'état, d'enrôlement & de complots en faveur des ennemis de l'état.

Décrète que le pouvoir exécutif ſera chargé d'envoyer le préſent décret à Toul, ſur-le-champ & par un courrier extraordinaire ; que les accuſés, auſſitôt après leur arreſtation,

ſeront transférés ſéparément dans les priſons de la ville d'Orléans, & que les ſcellés ſeront appoſés ſans délai ſur leurs papiers.

MANDONS & ordonnons à tous les corps adminiſtratifs & tribunaux, que les préſentes ils faſſent conſigner dans leurs regiſtres, lire, publier & afficher dans leurs départemens & reſſorts reſpectifs, & exécuter comme loi du royaume. En foi de quoi nous avons ſigné ces préſentes, auxquelles nous avons fait appoſer le ſceau de l'état. A Paris, le quatrième jour du mois de décembre, l'an de grâce mil ſept cent quatte-vingt-onze, & de notre règne le dix-huitième. *Signé* LOUIS *Et plus bas*, M. L. F. DU PORT. Et ſcellées du ſceau de l'état.

PROCLAMATION DU ROI,

Concernant la vente de cinquante-neuf arpens de Bois mis en réſerve dans ceux dépendant de la communauté de Cenans, pour le prix être employé à différens objets à la charge de ladite communauté.

Du 4 Décembre 1791.

VU par le roi, la délibération de la municipalité de Cenans, contenant que le pont en bois exiſtant ſur la rivière de l'Oignon, a été détruit par la force des inondations; que le beſoin d'une prompte réparation en pierres pour parer à de pareils accidens, eſt d'autant plus urgent, que les trois quarts de ſes prairies ſont au-delà de cette rivière; que les habitans ne pourroient paſſer avec leurs beſtiaux pour les y mener en parcours qu'avec le plus grand danger, à cauſe de la profondeur de cette rivière; que ſes fontaines publiques ſont également en mauvais état, qu'elle déſire les faire rétablir, mais qu'elle eſt hors d'état de faire face à ces dépenſes qui exigeront des ſommes conſidérables, ſans un ſecours extraordinaire; qu'elle ne peut le trouver que dans la vente de cinquante-neuf arpens de ſa réſerve, peuplés d'arbres anciens & futayes, la plûpart ſur le retour & dépériſſant, & que cette réſerve exige par elle-même une prompte exploitation; ladite délibération tendant à ce qu'il ſoit procédé à la vente & adju-

dication, au plus offrant & dernier enchériſſeur, des cinquante-neuf arpens dont il s'agit, pour le prix être employé aux objets ci-deſſus mentionnés : vu l'avis du directoire du département de la haute Saône, en date du 17 mars 1791 ; vu pareillement ſur le tout, l'avis des commiſſaires de la conſervation générale des forêts ;

LE ROI a ordonné & ordonne que, par le directoire du diſtrict de Veſoul, département de la haute Saône, il ſera procédé à la vente & adjudication au plus offrant & dernier enchériſſeur, en la forme preſcrite par la loi du 29 ſeptembre 1791, concernant l'adminiſtration foreſtière, des cinquante-neuf arpens de bois mis en réſerve dans ceux dépendant de la communauté de Cenans, à la charge par celui qui s'en rendra adjudicataire, d'y réſerver par chaque arpent tous les arbres anciens qui pourront profiter, & en outre vingt-cinq baliveaux de l'âge du recru, de brin & eſſence de chêne, autant qu'il ſera poſſible, ſuivant la marque qui en ſera faite avant l'adjudication ; de faire l'exploitation du ſurplus deſdits bois, par forme de récépage, en ravalant le plus près de terre que faire ſe pourra, toutes les ſouches qui ſe trouveront dans leſdits bois, & de remettre le prix de ſon adjudication : ſavoir, les deux ſous pour livre d'icelui, comptant ès mains du prépoſé de la régie du droit d'enregiſtrement, & le ſurplus ès mains du tréſorier dudit diſtrict, pour être employé, ſur l'avis du directoire dudit diſtrict, ordonnancé par celui dudit département, au payement de la reconſtruction du pont placé ſur la rivière de l'Oignon, & des réparations à faire aux fontaines publiques dudit lieu, & le ſurplus dudit prix, s'il s'en trouve, d'après la deſtination qui en ſera faite par le directoire du département, de l'avis du directoire de diſtrict, précédé de la délibération du conſeil général de la municipalité dudit lieu. Ordonne qu'après l'exploitation dudit bois, celui qui reviendra ſera & demeu-

rera conſervé pour croître en futaie, ſans que ladite communauté ni autres puiſſent y faire aucune coupe. Sera ladite communauté tenue de remettre au ſecrétariat dudit diſtrict, les pièces juſtificatives de l'emploi du prix deſdits bois, trois mois au plus tard après leurs dates.

LE ROI mande & enjoint aux corps adminiſtratifs & tribunaux, chacun en ce qui les concerne, de tenir la main à l'exécution de la préſente proclamation. Fait au conſeil d'état, tenu à Paris, le quatre décembre mil ſept cent quatre-vingt-onze. *Signé* LOUIS. *Et plus bas*, TARBÉ.

N°. 1449.

LOI

Portant établiſſement de tribunaux de commerce à Saint-Brieuc & à Quintin, & nomination de Suppléans pour ceux de Caen, Amiens & Saumur.

Donnée à Paris, le 7 Décembre 1791.

LOUIS, par la grâce de Dieu & par la loi conſtitutionnelle de l'état, ROI DES FRANÇOIS : A tous préſens & à venir; SALUT. L'Aſſemblée nationale a décrété, & nous voulons & ordonnons ce qui ſuit:

DÉCRET de l'Aſſemblée nationale, du 27 Août 1791.

L'ASSEMBLÉE NATIONALE, après avoir entendu le comité de conſtitution, décrète ce qui ſuit:

Il ſera établi des tribunaux de commerce dans les villes de Saint-Brieuc, chef-lieu du département des Côtes du Nord, & à Quintin, lieu principal de l'établiſſement des manufactures, dites de *toiles de Bretagne*.

Le reſſort de chacun de ces tribunaux eſt déterminé ainſi qu'il ſuit:

SAINT-BRIEUC.

La ville & fauxbourg de Saint-Brieuc, la ville de Châtelaudren, les paroiſſes de Plérin, Tremuſon, Plonfargon, Tregeux, Langeux, Ceſſon, Etables, Pordies, Saint-Quay, Treveneuc, Plourhan, Lantié, Plegnien, Plelô, Treſſignaux, Trégomeure, Treguidel, Tremeloir, Iffigniac, Hillion, Pommerais & de Queſſonnais.

QUINTIN.

QUINTIN.

Les villes & faubourgs de Quintin, & les paroiſſes de Plaine-haute, Saint-Brandant, le Focil, le Leſlay, le vieux Bourg, Saint-Gildas, Saint-Bihy, Jeveu-le-hart, Saint-Coreuc, Plaintel, Pleuc, Lorges, Lenfains, le Boder, Laharmoie, Cohignac, Saint-Donnant, Plouvaroi, Boquehô, Plerneuf, Lameaugon, Pledran, Henon & de Saint-Julien de la côte.

Il ſera nommé quatre ſuppléans aux tribunaux de commerce établis à Caen, Amiens & Saumur.

MANDONS & ordonnons à tous les corps adminiſtratifs & tribunaux, que les préſentes ils faſſent conſigner dans leurs regiſtres, lire, publier & afficher dans leurs départemens & reſſorts reſpectifs, & exécuter comme loi du royaume. En foi de quoi nous avons ſigné ces préſentes, auxquelles nous avons fait appoſer le ſceau de l'état. A Paris, le ſeptième jour du mois de décembre, l'an de grâce mil ſept cent quatre-vingt-onze, & de notre règne le dix-huitième. *Signé* LOUIS. *Et plus bas*, M. L. F. DU PORT. Et ſcellées du ſceau de l'état.

N.° 1452.

LOI

Relative aux erreurs qui ſe trouvent dans les Décrets de vente de Biens nationaux, & aux moyens de les rectifier.

Donnée à Paris, le 7 Décembre 1791.

LOUIS, par la grace de Dieu & par la loi conſtitutionnelle de l'état, ROI DES FRANÇOIS : A tous préſens & à venir ; SALUT. L'Aſſemblée nationale a décrété, & nous voulons & ordonnons ce qui ſuit :

DÉCRET de l'Aſſemblée nationale, du 3 Novembre 1791.

L'ASSEMBLÉE NATIONALE conſidérant que dans pluſieurs décrets rendus par l'aſſemblée conſtituante, ſur la ſoumiſſion faite par différentes municipalités du royaume, pour l'acquiſition de certains biens nationaux, il s'eſt gliſſé pluſieurs erreurs, ainſi que dans les expéditions des états envoyés par leſdites municipalités ;

Que ces circonſtances ont empêché que juſqu'à préſent, ces décrets ayent pu être portés à la ſanction, ou bien envoyés aux municipalités intéreſſées, & qu'il eſt abſolument néceſſaire de faire ceſſer cet obſtacle, afin d'accélérer la vente des biens nationaux, & de ne pas priver les municipalités de ce qui doit leur revenir du produit de ces ventes ;

Décrète que ſon comité des décrets reverra inceſſamment, tant les minutes & expéditions deſdits décrets, que des états y joints ; qu'il chargera deux commis nommés à cet effet, de collationner toutes ces pièces en préſence de l'archiviſte, & ſous la ſurveillance d'un commiſſaire dudit comité,

lequel commiſſaire eſt autoriſé à ſigner & parapher les renvois néceſſaires pour rectifier leſdites pièces.

MANDONS & ordonnons à tous les corps adminiſtratifs & tribunaux, que les préſentes ils faſſent conſigner dans leurs regiſtres, lire, publier & afficher dans leurs départemens & reſſorts reſpectifs, & éxécuter comme loi du royaume. En foi de quoi nous avons ſigné ces préſentes, auxquelles nous avons fait appoſer le ſceau de l'état. A Paris, le ſeptième jour du mois de décembre, l'an de grâce mil ſept cent quatre-vingt-onze, & de notre règne le dix-huitième. *Signé* LOUIS. *Et plus bas*, M. L. F. DU PORT. Et ſcellées du ſceau de l'état.

N.° 1450.

LOI

Relative à la formation de nouveaux coins pour la fabrique des Assignats de cent sous.

Donnée à Paris, le 7 Décembre 1791.

LOUIS, par la grâce de Dieu & par la loi constitutionnelle de l'état, ROI DES FRANÇOIS : A tous présens & à venir; SALUT. L'Assemblée nationale a décrété, & nous voulons & ordonnons ce qui suit :

DÉCRET de l'Assemblée nationale, du 3 Novembre 1791.

L'ASSEMBLÉE NATIONALE, après avoir entendu le rapport de son comité des assignats & monnoie ;

Décrète que l'archiviste est autorisé à tirer des archives, la matrice du coin du timbre des assignats de cent sous, pour la remettre au sieur Gatteaux graveur, qui fera de nouveaux coins, & sous la surveillance des commissaires du comité des assignats & du commissaire du roi, lequel graveur sera tenu de rétablir cette matrice aux archives, immédiatement après l'exécution de son travail.

MANDONS & ordonnons à tous les corps administratifs & tribunaux, que les présentes ils fassent consigner dans leurs registres, lire, publier & afficher dans leurs départemens & ressorts respectifs, & exécuter comme loi du royaume. En foi de quoi nous avons signé ces présentes, auxquelles nous avons fait apposer le sceau de l'état. A Paris, le septième jour du mois de décembre, l'an de grâce mil sept cent quatre-vingt-onze, & de notre règne le dix-huitième. *Signé* LOUIS. *Et plus bas*, M. L. F. DU PORT. Et scellées du sceau de l'état.

LOI N.º 1451.

Relative aux Artiſtes dont les ouvrages ont été expoſés cette année au Sallon du Louvre.

Donnée à Paris, le 7 Décembre 1791.

LOUIS, par la grace de Dieu & par la loi conſtitutionnelle de l'état, ROI DES FRANÇOIS : A tous préſens & à venir ; SALUT. L'Aſſemblée nationale a décrété, & nous voulons & ordonnons ce qui ſuit :

DÉCRET de l'Aſſemblée nationale, du 3 Décembre 1791.

L'ASSEMBLÉE NATIONALE, après avoir entendu ſon comité d'inſtruction publique ſur les réclamations des artiſtes qui ont expoſé cette année leurs ouvrages au ſallon du Louvre, & ſentant l'inſtante néceſſité de révoquer ſon décret de ſuſpenſion du 19 octobre dernier, afin de faire jouir ſans plus de retard du bienfait du décret du 17 ſeptembre dernier, ceux qui auront mérité des encouragemens, décrète qu'il y a urgence.

L'Aſſemblée nationale, après avoir rendu le décret d'urgence, voulant faire ceſſer les difficultés qui ſe ſont élevées ſur l'exécution du décret du 17 ſeptembre dernier, décrète ce qui ſuit :

ARTICLE PREMIER.

Tous les artiſtes qui ont expoſé cette année leurs ouvrages au ſallon du Louvre, tant académiciens, agréés, que non académiciens, ſe réuniront dans la huitaine, dans le lieu qui leur ſera indiqué par la municipalité, pour nommer enſemble & parmi les expoſans, au ſcrutin de liſte & à la pluralité ralative, quarante commiſſaires juges, dont vingt ſeront pris parmi les académiciens, & vingt parmi les non académiciens.

II.

A ces commiſſaires-juges, ſe réuniront cinq autres commiſſaires non académiciens & non expoſans, nommés par le directoire du département, à l'effet de procéder enſemble à la répartition des travaux d'encouragement, de la manière ſuivante.

III.

PARMI les peintres d'hiſtoire & les ſtatuaires expoſans, l'aſſemblée des commiſſaires-juges nommera ſeize artiſtes qui, à ſon jugement, ſe ſeront montrés les plus dignes d'encouragement.

IV.

LA ſomme de ſoixante-dix mille livres conſacrée à des travaux d'encouragement pour cette claſſe d'artiſtes, par l'article I.er de la loi du 17 ſeptembre, ſera diviſée en ſeize portions, graduées entre elles ſelon l'échelle de mérite des ouvrages expoſés par les ſeize artiſtes que l'aſſemblée des commiſſaires-juges aura diſtingués, de manière cependant qu'aucune de ces ſommes partielles ne pourra être de plus de dix mille livres, ni de moins de trois mille livres.

V.

L'ASSEMBLÉE des commiſſaires-juges nommera auſſi dix artiſtes parmi les peintres dits *de genre*, les architectes & les graveurs expoſans qui, à ſon jugement, ſe ſeront montrés les plus dignes d'encouragement.

VI.

LA ſomme de vingt mille livres qui, aux termes de la loi du 17 ſeptembre, article I.er, eſt deſtinée à des travaux d'encouragement pour cette claſſe d'artiſtes, ſera diviſée en dix portions, pour la graduation deſquelles on ſuivra l'échelle de mérite des ouvrages des dix artiſtes diſtingués dans

l'expoſition, de manière que le *maximum* ſera de trois mille livres, & le *minimum* de mille livres.

VII.

LES travaux d'encouragement ſeront gradués & diſtribués ſelon la même échelle que ci-deſſus.

VIII.

POUR la nature & les proportions des travaux ordonnés, on ſuivra l'uſage qui a eu lieu juſqu'à préſent, en tout ce qui ne ſera pas contraire au préſent décret.

IX.

L'ASSEMBLÈE nationale déroge à la loi du 17 ſeptembre, en tout ce qui n'eſt point conforme au préſent décret, & n'entend préjuger en rien, ce qui pourra être déterminé par la ſuite pour l'encouragement des beaux arts.

X.

LES préſent décret ſera préſenté à la ſanction, dans la journée de demain 4 décembre.

MANDONS & ordonnons à tous les corps adminiſtratifs & tribunaux, que les préſentes ils faſſent conſigner dans leurs regiſtres, lire, publier & afficher dans leurs départemens & reſſorts reſpectifs, & exécuter comme loi du royaume. En foi de quoi nous avons ſigné ces préſentes, auxquelles nous avons fait appoſer le ſceau de l'état. A Paris, le ſeptième jour du mois de décembre, l'an de grâce mil ſept cent quatre vingt-onze, & de notre règne le dix-huitième. *Signé* LOUIS. *Et plus bas*, M. L. F. DU PORT. Et ſcellées du ſceau de l'état.

N.° 1454.

LOI

Relative à la fabrication du Papier deſtiné pour les Aſſignats de dix & vingt-cinq livres.

Donnée à Paris, le 9 Décembre 1791.

LOUIS, par la grâce de Dieu & par la loi conſtitutionnelle de l'état, ROI DES FRANÇOIS: A tous préſens & à venir; SALUT. L'Aſſemblée nationale a décrété, & nous voulons & ordonnons ce qui ſuit:

DÉCRET de l'Aſſemblé nationale, du 8 Décembre 1791.

L'ASSEMBLÉE NATIONALE conſidérant que le ſervice des caiſſes publiques, la demande générale des départemens en aſſignats de petite valeur, exigent impérieuſement une nouvelle fabrication du papier, décrète qu'il eſt urgent de délibérer ſur cet objet.

L'Aſſemblée nationale, après avoir décrété l'urgence, décrète qu'il ſera procédé de ſuite, ſous la direction & reſponſabilité du miniſtre des contributions publiques, & ſous la ſurveillance des commiſſaires de l'aſſemblée nationale, à la fabrication du papier néceſſaire pour cent millons en aſſignats de dix livres, & cent millions en aſſignats de vingt-cinq livres, ſans que cette fabrication puiſſe retarder celle des aſſignats de cinq livres.

Le préſent décret ſera porté dans le jour à la ſanction.

MANDONS & ordonnons à tous les corps adminiſtratifs & tribunaux, que les préſentes il faſſent conſigner dans leurs regiſtres, lire, publier & afficher dans leurs départemens & reſſorts reſpectifs, & exécuter comme loi du royaume.

royaume. En foi de quoi nous avons ſigné ces préſentes, auxquelles nous avons fait appoſer le ſceau de l'état. A Paris, le neuvième jour du mois de décembre, l'an de grâce mil ſept cent quatre-vingt-onze, & de notre règne le dix-huitième. *Signé* LOUIS. *Et plus bas*, M. L. F. DU PORT. Et ſcellées du ſceau de l'état.

N.° 1453.

LOI

Qui ordonne un ſupplément de Quinze millions en petits Aſſignats de cinq livres, pour le ſervice journalier des caiſſes de la Tréſorerie nationale & de l'Extraordinaire.

Donnée à Paris, le 9 Décembre 1791.

LOUIS, par la grâce de Dieu & par la loi conſtitutionnelle de l'état, ROI DES FRANÇOIS: A tous préſens & à venir; SALUT. L'Aſſemblée nationale a décrété, & nous voulons & ordonnons ce qui ſuit:

DÉCRET de l'Aſſemblée nationale des 11 *&* 28 *Novembre* 1791.

L'ASSEMBLÉE NATIONALE conſidérant que les caiſſes de l'extraordinaire & de la tréſorerie nationale ont un beſoin indiſpenſable de petits aſſignats de cinq livres, & que les premiers cent millions deſtinés à leur ſervice par forme d'échange, ſont entièrement employés, décrète qu'il y a urgence.

L'Aſſemblée nationale, après avoir entendu le rapport du comité des aſſignats, & avoir décrété l'urgence ſur le projet de décret qui lui a été préſenté le 11 de ce mois, décrète ce qui ſuit;

ARTICLE PREMIER.

POUR ſubvenir aux beſoins de la caiſſe de l'extraordinaire & de la tréſorerie nationale, il ſera attribué au ſervice de ces deux caiſſes, outre les dix millions décrétés le 11 novembre préſent mois, quinze autres millions, qui réunis, feront vingt-cinq millions; & cette ſomme ſera

délivrée au caiſſier de la caiſſe de l'extraordinaire, en aſſignats de cinq livres, en la forme ordinaire, au fur & à meſure de la fabrication, & par concurrence avec les ſoixante-quinze millions réſervés à l'échange dans les départemens.

II.

Ces aſſignats ſeront employés aux beſoins journaliers deſdites caiſſes; les valeurs de ceux qui ſeront admis à l'échange, ſeront déterminées lors du rapport qui ſera fait ſur le mode de cet échange dans les départemens, & ils ſeront brûlés aves les formalités & la publicité preſcrites par les décrets.

III.

Ils ne ſeront délivrés que par forme d'emprunt ſur les cent millions deſtinés à l'échange dans les départemens & diſtricts du royaume; ils ne pourront accroître l'émiſſion actuellement portée à quatorze cent millions par le décret du 1.er novembre, & ils ſeront remplacés ſur les émiſſions futures pour completter l'échange des cent millions décrétés le 1.er du préſent mois de novembre.

IV.

Les commiſſaires de la tréſorerie nationale rendront un compte détaillé de l'emploi fait dans les différentes caiſſes, de la partie deſdits cent millions qui y a été verſée par M. Lecouteulx, en exécution des décrets de l'aſſemblée nationale.

V.

L'administrateur de la caiſſe de l'extraordinaire & les commiſſaires de la tréſorerie nationale, ſeront tenus de rendre un compte détaillé de l'emploi qui ſera fait ſous leurs ordres & ſous leur reſponſabilité, des vingt-cinq millions qui leur ſont accordés, tant par le préſent décret, que par celui du 11 de ce mois.

LES payeurs de cette caiſſe, ceux de la tréſorerie nationale, ſeront tenus de former en tête de leurs quittances, un bordereau des eſpèces & nature d'aſſignats qu'ils donneront en payement, à peine de rejet des quittances dans les comptes qu'ils rendront.

V I.

LE tableau général de diſtribution des quatre-vingt-quatorze millions d'aſſignats de cinq livres, remis à la tréſorerie nationale, enſemble les bordereaux qui ont été tenus par ſes agens, pour l'échange de partie deſdits aſſignats de cinq livres en faveur du commerce & des départemens, ainſi que les noms, qualités & demeures de ceux qui les ont échangés, ſeront imprimés & diſtribués dans les départemens & diſtricts du royaume, pour ce qui concerne ſeulement chacun deſdits départemens & diſtricts.

MANDONS & ordonnons à tous les corps adminiſtratifs & tribunaux, que les préſentes ils faſſent conſigner dans leurs regiſtres, lire, publier & afficher dans leurs départemens & reſſorts reſpectifs, & exécuter comme loi du royaume. En foi de quoi nous avons ſigné ces préſentes, auxquelles nous avons fait appoſer le ſceau de l'état. A Paris, le neuvième jour de décembre, l'an de grâce mil ſept cent quatre-vingt-onze, & de notre règne le dix-huitième. *Signé* LOUIS. *Et plus bas*, M. L. F. DU PORT. Et ſcellées du ſceau de l'état.

LOI N.° 1457.

Relative aux ſecours à donner aux pauvres Pères de famille détenus pour mois de nourrice.

Donnée à Paris, le 11 Décembre 1791.

LOUIS, par la grâce de Dieu & par la loi conſtitutionnelle de l'état, ROI DES FRANÇOIS : A tous préſens & à venir ; SALUT. L'Aſſemblée nationale a décrété, & nous voulons & ordonnons ce qui ſuit :

DÉCRET de l'Aſſemblée nationale, du premier Décembre 1791.

L'ASSEMBLÉE NATIONALE, après avoir entendu ſon comité des ſecours publics, relativement à la lettre du maire de Paris concernant le ſoulagement des débiteurs de mois de nourrices ;

Conſidérant qu'il eſt inſtant de venir au ſecours des pères de famille en état de contrainte pour cet objet, & de faire ceſſer leurs juſtes plaintes ſur le retard du ſoulagement qui leur a été promis par l'aſſemblée conſtituante, décrète qu'il y a urgence.

L'Aſſemblée nationale, après avoir rendu le décret d'urgence, décrète que par la tréſorerie nationale, il ſera remis à la diſpoſition du miniſtre de l'intérieur, une ſomme de deux cent vingt-cinq mille ſept cent quatre-vingt-huit livres cinq ſous trois deniers, laquelle ſomme, ſur l'état duement certifié qui lui en ſera remis par les directeurs du bureau des nourrices de Paris, ſera par lui employée à l'acquittement de la dette contractée par les pauvres pères de

famille de la capitale, leſquels, à l'époque du 15 ſeptembre dernier, ſe trouvoient en état de contrainte & d'arreſtation pour non payement de mois de nourrices.

L'Aſſemblée nationale décrète encore que dans huitaine, ſon comité lui préſentera un projet de décret pour faire participer les autres départemens du royaume, au bienfait décrété pour la ville de Paris.

MANDONS & ordonnons à tous les corps adminiſtratifs & tribunaux, que les préſentes ils faſſent conſigner dans leurs regiſtres, lire, publier & afficher dans leurs départemens & reſſorts reſpectifs, & exécuter comme loi du royaume. En foi de quoi nous avons ſigné ces préſentes, auxquelles nous avons fait appoſer le ſceau de l'état. A Paris, le onzième jour du mois de décembre, l'an de grâce mil ſept cent quatre-vingt-onze, & de notre règne le dix-huitième. *Signé* LOUIS. *Et plus bas*, M. L. F. DU PORT. Et ſcellées du ſceau de l'état.

LOI N.° 1455.

Relative au remplacement des Officiers de l'armée, dont les places ſe trouvent vacantes.

Donnée à Paris, le 11 Décembre 1791.

LOUIS, par la grâce de Dieu & par la loi conſtitutionnelle de l'état, ROI DES FRANÇOIS: A tous préſens & à venir; SALUT. L'Aſſemblée nationale a décrété, & nous voulons & ordonnons ce qui ſuit:

DÉCRET de l'Aſſemblée nationale, du 29 Novembre 1791.

L'ASSEMBLÉE NATIONALE, après avoir entendu le rapport de ſon comité militaire,

Conſidérant que le mode proviſoire de nomination aux emplois de ſous-lieutenans dans l'armée, preſcrit par le décret du 1.er août 1791, ne devoit avoir d'effet, d'après le décret du 28 ſeptembre, que juſqu'au 15 octobre dernier, & qu'il eſt impoſſible dans ce moment, de procéder aux remplacemens par la voie de l'examen;

Conſidérant que la diſcipline & la force de l'armée exigent que les emplois vacans par la défection d'un grand nombre d'officiers, ſoient promptement remplis, décrète qu'il y a urgence.

L'Aſſemblée nationale, après avoir rendu le décret d'urgence, décrète ce qui ſuit:

ARTICLE PREMIER.

L'EXÉCUTION des articles du décret du 28 ſeptembre dernier, relatifs au mode de l'examen qui doit précéder

les nominations aux emplois de ſous-lieutenant dans l'armée, demeure ſuſpendue juſqu'au 1.er février prochain.

II.

Sont exceptés de la diſpoſition ci-deſſus, les remplacemens à faire dans l'artillerie & le génie.

III.

La moitié des ſous-lieutenances actuellement vacantes ou qui viendront à vaquer dans chaque régiment de toute arme, juſqu'au 1.er février prochain, ſera donnée aux ſous-officiers du même régiment; l'autre moitié ſera donnée aux gardes nationaux du royaume.

IV.

Tout citoyen, ou fils de citoyen, âgé de dix-huit ans & au-deſſus, ſera admiſſible aux emplois réſervés aux gardes nationaux par l'article précédent, s'il a fait un ſervice perſonnel & continu dans la garde nationale, depuis & compris le 1.er janvier 1790 juſqu'à ce jour.

Sont diſpenſés de cette dernière diſpoſition, les citoyens inſcrits pour aller à la défenſe des frontières, en vertu des décrets des 21 juin & 4 août derniers, pourvu qu'ils ne ſe ſoient point fait remplacer, ou qu'ils n'ayent pas retiré leur inſcription.

V.

Seront également admiſſibles auxdits emplois, tous les anciens ſous-officiers & ſoldats qui, à l'époque du 1.er janvier 1790, étoient dans les troupes de ligne, & qui depuis, dans le délai de deux mois, à compter du jour de la date de leur congé abſolu, ſont entrés dans la garde nationale, & y ont fait un ſervice perſonnel & continu juſqu'à ce jour.

VI.

Les officiers des troupes de ligne réformés ou retirés, qui

qui d'après le décret du 1.er août 1791, peuvent prétendre à rentrer en activité, ne pourront être promus aux emplois vacans, s'ils ne rempliſſent les conditions preſcrites par les articles IV & VII du préſent décret.

VII.

NUL ne pourra, excepté les citoyens qui ſe trouvent compris dans la dernière diſpoſition de l'article IV, obtenir ſon remplacement dans l'armée, ni être nommé à aucune des ſous-lieutenances accordées par le préſent décret aux gardes nationaux du royaume, s'il ne produit un certificat qui atteſte qu'il a fait dans la garde nationale, un ſervice tel qu'il eſt preſcrit par la première diſpoſition de l'article IV, & par l'article V; qu'il a été ſoumis aux autorités conſtituées, & qu'il n'a ceſſé de prouver ſon attachement à la conſtitution décrétée par l'aſſemblée nationale.

Ce certificat, pour être valable, devra être ſigné par les officiers municipaux de la commune, par l'état-major de la garde nationale, dans les lieux où il y en aura, & par la majorité des officiers, ſous-officiers & gardes nationaux de la compagnie dans laquelle celui qui aura beſoin de ladite atteſtation, fait ſon ſervice.

VIII.

DANS le cas prévu par les articles II, III, V, VI, XI & XII du décret du 1.er août 1791, les officiers de chaque régiment de toute arme qui, par leur ancienneté de ſervice, auront droit à des places de lieutenant ou de capitaine, les obtiendront de préférence dans leurs régimens, s'il y en a de vacantes.

IX.

LE miniſtre de la guerre ſera renu d'effectuer tous les remplacemens, d'ici au 1.er février prochain.

X.

LE miniſtre de la guerre ſera tenu en outre, de faire

paſſer dans quinzaine à l'aſſemblée nationale, l'état nominatif des officiers de toutes les armes, qui ont abandonné leurs régimens ſans congé ou démiſſion, avec déſignation du corps où ils ſervoient, du grade qu'ils avoient & de l'époque de leur abſence. Il fera parvenir, dans le même délai, l'état nominatif de ceux qui ont été admis aux remplacemens qu'il a dû faire avant le 15 octobre dernier.

XI.

TOUT officier non employé, de quelque grade qu'il ſoit, ainſi que tout commiſſaire des guerres, ne pourra être employé à l'avenir, ni obtenir la décoration militaire ou toute autre récompenſe, ſi dans le délai d'un mois, à compter du jour de la promulgation du préſent décret, il ne s'eſt préſenté devant la municipalité du lieu de ſa réſidence pour y prêter le ſerment civique, dont il ſera dreſſé procès-verbal, & dont l'extrait en forme ſera par lui envoyé au miniſtre de la guerre.

XII.

AU 15 janvier prochain, le miniſtre de la guerre enverra à l'aſſemblée nationale un état nominatif des officiers de tout grade, & des commiſſaires des guerres qui auront rempli, dans le délai preſcrit, les formalités exigées par l'article ci-deſſus.

XIII.

DU 25 décembre au 10 janvier prochain, il ſera fait une revue générale de toutes les troupes compoſant l'armée Françoiſe, dans les lieux de leurs garniſons reſpectives, depuis les officiers généraux juſqu'aux ſoldats incluſivement.

XIV.

CETTE revue ſera paſſée par les commiſſaires des guerres, en préſence des officiers municipaux qui ſeront appelés à

cet effet : ils en ſigneront les procès-verbaux, ainſi que les commiſſaires des guerres & tous les officiers préſens au corps.

XV.

CES procès-verbaux qui ne pourront ſervir à aucun payement, ſeront adreſſés au miniſtre de la guerre par les commiſſaires des guerres, au plus tard huit jours après la revue, & ce, ſous peine de deſtitution ; le miniſtre de la guerre les remettra à l'aſſemblée nationale, le 1.er février au plus tard.

XVI.

TOUT officier abſent de ſon corps ou de ſon poſte, lors de ladite revue, qui ne juſtifiera pas d'un congé, ſera deſtitué de ſon emploi par le fait même de ſon abſence, ſans qu'il puiſſe prétendre à aucune penſion, quelle que ſoit ſon ancienneté de ſervice.

XVII.

L'ASSEMBLÉE nationale déclare qu'elle ne préjuge rien ſur les remplacemens des officiers de toutes les armes, qui ſont maintenant employés dans les bataillons des gardes nationales deſtinées à la défenſe des frontières : elle charge ſon comité militaire de lui préſenter inceſſamment ſes vues ſur cet objet.

MANDONS & ordonnons à tous les corps adminiſtratifs & tribunaux, que les préſentes ils faſſent conſigner dans leurs regiſtres, lire, publier & afficher dans leurs départemens & reſſorts reſpectifs, & exécuter comme loi du royaume. Mandons & ordonnons pareillement à tous les officiers généraux & autres commandant les troupes de ligne dans les différens départemens du royaume ; comme auſſi à tous les officiers, ſous-officiers & gendarmes de la gendarmerie nationale, & à tous autres qu'il appar-

tiendra, de ſe conformer ponctuellement à ces préſentes. En foi de quoi nous avons ſigné leſdites préſentes, auxquelles nous avons fait appoſer le ſceau de l'état. A Paris, le onzième jour du mois de décembre, l'an de grâce mil ſept cent quatre-vingt-onze, & de notre règne le dix-huitième. *Signé* LOUIS. *Et plus bas*, M. L. F. DU PORT. Et ſcellées du ſceau de l'état.

LOI

N°. 1458.

Relative à la Police de la navigation & des Ports de commerce.

Donnée à Paris, le 11 Décembre 1791.

LOUIS, par la grâce de Dieu & par la loi conſtitutionnelle de l'état, ROI DES FRANÇOIS: A tous préſens & à venir; SALUT. L'Aſſemblée nationale a décrété, & nous voulons & ordonnons ce qui ſuit:

DÉCRET de l'Aſſemblée nationale, du 5 Décembre 1791.

L'ASSEMBLÉE NATIONALE conſidérant que le moment des élections aux places de capitaines & lieutenans de port eſt arrivé, ainſi que celui du concours pour la nomination aux places de jaugeurs, & que l'intérêt commun exige qu'il ſoit fait quelques changemens à la loi qui fixe le mode de ces élections, décrète qu'il y a urgence.

L'Aſſemblée nationale, ouï le rapport de ſon comité de la marine, ayant reconnu qu'il n'eſt ni juſte ni conforme aux intérêts de la navigation, d'exclure du concours aux places de capitaines & lieutenans de port dans les villes maritimes, les maîtres de quais qui en rempliſſoient précédemment les fonctions, & que les jaugeurs actuellement en place ont ſubi un premier examen d'après les anciennes ordonnances, après avoir rendu le décret d'urgence, décrète ce qui ſuit:

ARTICLE PREMIER.

LES conſeils généraux des communes qui, conformément à l'article V, titre III du décret du 9 août 1791, concernant la police de la navigation & des ports de commerce,

doivent nommer les capitaines & lieutenans de ports, & qui, ſuivant l'article XI dudit titre de la même loi, ſont obligés de les prendre excluſivement parmi les navigateurs âgés de plus de trente ans & pourvus du brevet d'enſeigne dans la marine Françoiſe, pourront, pour la première fois ſeulement, admettre en concurrence & comme éligibles, auſſi bien que les enſeignes de la marine, les maîtres de quais, ci-devant attachés aux ports de leur arrondiſſement, s'ils ſont âgés au moins de trente ans, & s'ils ont cinq ans de ſervice en cette qualité.

II.

LES jaugeurs actuellement en exercice, ſeront maintenus dans leurs places, ſi après avoir été examinés par les profeſſeurs d'hydrographie en particulier, ils ſont reconnus capables de ſuivre la méthode uniforme de jauger, qui doit être déterminée pour tous les bâtimens, en vertu de l'article VII du titre III du décret du 9 août 1791.

MANDONS & ordonnons à tous les corps adminiſtratifs & tribunaux, que les préſentes ils faſſent conſigner dans leurs regiſtres, lire, publier & afficher dans leurs départemens & reſſorts reſpectifs, & exécuter comme loi du royaume. Mandons & ordonnons pareillement à tous les officiers généraux de la marine, aux commandans des ports & arſenaux, aux gouverneurs, lieutenans-généraux, gouverneurs & commandans particuliers des colonies orientales & occidentales, & à tous autres qu'il appartiendra, de ſe conformer ponctuellement à ces préſentes. En foi de quoi nous avons ſigné leſdites préſentes, auxquelles nous avons fait appoſer le ſceau de l'état. A Paris, le onzième jour du mois de décembre, l'an de grâce mil ſept cent quatre-vingt-onze, & de notre règne le dix-huitième. *Signé* LOUIS. *Et plus bas*, M. L. F. DU PORT. Et ſcellées du ſceau de l'état.

LOI N.° 1456.

Relative aux Aſſignats de cinq livres que la Tréſorerie nationale eſt autoriſée à fournir à la caiſſe des Échanges.

Donnée à Paris, le 11 Décembre 1791.

LOUIS, par la grâce de Dieu, & par la loi conſtitutionnelle de l'état, ROI DES FRANÇOIS : A tous préſens & à venir ; SALUT. L'Aſſemblée nationale a décrété, & nous voulons & ordonnons ce qui ſuit :

DÉCRET de l'Aſſemblée nationale, du 30 Novembre 1791.

L'ASSEMBLÉE NATIONALE conſidérant que le ſervice de la caiſſe des échanges eſt ſur le point de manquer, décrète qu'il y a urgence.

L'Aſſemblée nationale, après avoir décrété l'urgence, décrète que les commiſſaires de la tréſorerie nationale ſont autoriſés à fournir comme ci-devant, des aſſignats de cinq livres à la caiſſe des échanges du ſieur de la Marche, ſur les quinze millions dont le verſement a été ordonné à la tréſorerie, par décret du 28 de ce mois, & ce juſqu'à ce qu'il en ait été autrement ordonné.

MANDONS & ordonnons à tous les corps adminiſtratifs & tribunaux, que les préſentes ils faſſent conſigner dans leurs regiſtres, lire, publier & afficher dans leurs départemens & reſſorts reſpectifs, & exécuter comme loi du royaume. En foi de quoi nous avons ſigné ces préſentes, auxquelles nous avons fait appoſer le ſceau de l'état. A Paris, le onzième jour du mois de décembre, l'an de grâce mil ſept cent quatre-vingt-onze, & de notre règne le dix-huitième. *Signé* LOUIS. *Et plus bas*, M. L. F. DU PORT. Et ſcellées du ſceau de l'état.

PROCLAMATION DU ROI,

Pour l'accélération du recouvrement des Rôles d'à-compte ſur les Contributions foncière & mobiliaire de 1791.

Du 15 Décembre 1791.

VU par le roi, la loi du 29 juin 1791, par laquelle il a été ordonné que les contribuables payeroient ſur les contributions foncière & mobiliaire de 1791, un à-compte égal à la moitié de leur cotiſation dans les rôles des impoſitions directes de 1790 ;

Que cet à-compte ſeroit payé ; ſavoir, avant le 31 juillet 1791, à raiſon d'un quart de la cotiſation de chaque contribuable aux rôles de 1790, d'un huitième avant le 31 août ſuivant, & d'un autre huitième avant le 30 ſeptembre dernier;

Que pour la formation de ces rôles d'à-compte, les officiers municipaux & notables de chaque communauté, aſſiſtés du collecteur, porteur des rôles de 1790, & en préſence des habitans aſſemblés, commenceroient par inſcrire leurs propres noms & le montant de leurs impoſitions de 1790, & en payeroient auſſitôt le quart formant la moitié de l'à-compte ordonné, & que les autres contribuables, inſcrits à la ſuite, effectueroient auſſi le payement du quart de leurs impoſitions de 1790 avant le 31 juillet, & l'autre quart dans les deux époques fixées par l'art. III ;

Que les états ainſi complettés, ſeroient rendus exécutoires par les directoires de diſtricts ; & que ceux des contribuables qui n'auroient pas ſatisfait à leur obligation dans les termes preſcrits, y ſeroient contraints par les voies ordinaires ;

Et

Et par laquelle enfin il a éte enjoint aux receveurs ou dépoſitaires du produit de ces rôles d'à-compte, de verſer tous les quinze jours entre les mains du receveur de diſtrict, les ſommes qu'ils auroient reçues;

L'INTÉRÊT de l'état & l'honneur de la nation, exigeant plus impérieuſement que jamais la ſtricte exécution de cette loi, le roi a ordonné & ordonne ce qui ſuit:

ARTICLE PREMIER.

A la réception de la préſente proclamation, les directoires de département enjoindront par un arrêté à tous les receveurs de diſtrict du département, de ſe conformer ponctuellement, en ce qui les concerne, à l'article V de la loi du 29 juin 1791.

II.

EN conſéquence, dans toutes les municipalités où les rôles d'à-compte preſcrits par la loi du 29 juin 1791, ſont formés & mis en recouvrement, les receveurs de diſtrict décerneront ſans délai, des contraintes contre les contribuables en retard; enjoignant ſa majeſté aux directoires de diſtrict, de viſer leſdites contraintes ſans aucun retardement.

III.

A l'égard des officiers municipaux & notables qui nonobſtant les diſpoſitions de l'article V de la loi du 29 juin 1791, auroient négligé de former le rôle d'à-compte de leur communauté, & n'auroient pas d'ailleurs définitivement terminé les matrices de rôles des contributions foncière & mobiliaire de 1791; ordonne ſa majeſté aux receveurs de diſtrict de décerner contre eux une contrainte ſolidaire, pour le payement de la moitié du total des rôles de la communauté en 1790, ſauf le recours deſdits officiers municipaux & notables contre la communauté, conformément à l'article XXIV de la loi du 24 novembre 1790.

IV.

ENJOINT ſa majeſté aux directoires de département, aux directoires de diſtrict & aux municipalités, de tenir la main & s'employer, chacun en droit ſoi, à l'exécution de la préſente proclamation; comme auſſi aux gardes nationales & aux gendarmes nationaux, de prêter à la perception des contributions publiques, lorſqu'ils en auront été régulièrement requis, tout aide, concours, aſſiſtance & appui néceſſaires, conformément à leur ſerment & à l'article X de la loi du 3 août 1791.

V.

La préſente proclamation ſera imprimée, publiée & affichée dans toutes les villes & autres communautés du royaume. FAIT au conſeil d'état, tenu à Paris, le quinze décembre mil ſept cent quatre-vingt-onze. *Signé* LOUIS. *Et plus bas*, TARBÉ.

LOI

N.° 1461.

Relative aux Acquéreurs des Domaines nationaux.

Donnée à Paris, le 15 Décembre 1791.

LOUIS, par la grâce de Dieu & par la loi conſtitutionnelle de l'état, ROI DES FRANÇOIS : A tous préſens & à venir ; SALUT. L'aſſemblée nationale a décrété, & nous voulons & ordonnons ce qui ſuit :

DECRET de l'Aſſemblée nationale, des 3 & 8 Décembre 1791.

L'ASSEMBLÉE NATIONALE voulant favoriſer l'aliénation des domaines nationaux afin d'accélérer la liquidation de la dette publique, convaincue que l'une des diſpoſitions les plus efficaces à cet effet, eſt la faculté accordée pour les payemens, aux acquéreurs de ces domaines par l'article V du titre III du décret du 14 mai 1790, conſidérant que cette faculté expire au 1.er janvier 1792, décrète qu'il y a urgence.

L'Aſſemblée nationale, ouï ſon comité des domaines, & vu le décret d'urgence du 3 de ce mois, décrète que le terme du premier janvier 1792, fixé par le décret du 27 avril 1791, aux acquéreurs des domaines nationaux, pour jouir des facultés accordées pour leurs payemens par l'article V du titre III du décret du 14 mai 1790, ſera prorogé juſqu'au premier mai 1792, mais ſeulment pour les biens ruraux, bâtimens & emplacemens vacans dans les villes, maiſons d'habitation & bâtimens en dépendant, quelque part qu'ils ſoient ſitués, les bois & uſines demeurant formellement exceptés de cette faveur.

MANDONS & ordonnons à tous les corps adminiſtratifs & tribunaux, que les préſentes ils faſſent conſigner dans

leurs regiſtres, lire, publier & afficher dans leurs départemens & reſſorts reſpectifs, & exécuter comme loi du royaume. En foi de quoi nous avons ſigné ces préſentes, auxquelles nous avons fait appoſer le ſceau de l'état. A Paris, le quinzième jour du mois de décembre, l'an de grâce mil ſept cent quatre-vingt-onze, & de notre règne le dix-huitième. *Signé* LOUIS. *Et plus bas*, M. L. F. DU PORT. Et ſcellées du ſceau de l'état.

LOI

N.° 1459.

Relative à l'avancement des Officiers & Sous-officiers des Troupes de ligne, & de ceux de la ci-devant Maréchauſſée, qui ſont entrés dans la Gendarmerie nationale.

Donnée à Paris, le 15 Décembre 1791.

LOUIS, par la grâce de Dieu & par la loi conſtitutionnelle de l'état, ROI DES FRANÇOIS : A tous préſens & à venir ; SALUT. L'Aſſemblée nationale a décrété, & nous voulons & ordonnons ce qui ſuit :

DECRET de l'Aſſemblée nationale, du 1.er *Décembre* 1791.

L'ASSEMBLÉE NATIONALE voulant fixer avec préciſion la manière dont les officiers & ſous-officiers tant des troupes de ligne que de la ci-devant maréchauſſée, qui ſont entrés dans la gendarmerie nationale, doivent prendre rang entre eux, pour parvenir enſuite ſuivant leur ancienneté de ſervice, aux grades ſupérieurs ; déſirant prévenir les conteſtations qui pourroient s'élever à l'occaſion des avancemens, terminer les réclamations déja faites à cet égard, accélérer l'organiſation de la gendarmerie nationale, & mettre en pleine activité cette partie précieuſe de la force armée, ſi néceſſaire au maintien du bon ordre & de la tranquillité publique, décrète qu'il y a urgence.

L'Aſſemblée nationale, après avoir décrété qu'il y a urgence, ouï le rapport de ſon comité militaire ſur l'interprétation qui lui a été demandée des articles X & XI du titre XI de la loi concernant l'organiſation de la gendarmerie nationale, des 22, 23, 24 décembre 1790, & 16 janvier 1791, décrète que dans la formation de la gendarmerie

nationale, les officiers & ſous-officiers ayant ſervi tant dans les troupes de ligne que dans la ci-devant maréchauſſée, prendront rang entr'eux dans leurs grades reſpectifs, de la manière ſuivante.

ARTICLE PREMIER.

Les capitaines prendront rang entr'eux à raiſon de l'ancienneté de la date de leur commiſſion, & ceux qui n'étoient pas capitaines avant la formation de ladite gendarmerie, prendront rang entr'eux dans leurs grades reſpectifs, en raiſon de l'ancienneté de leurs lettres, brevets, ou rang de lieutenant & de ſous-lieutenant qu'ils avoient.

II.

Les lieutenans prendront rang entr'eux à raiſon de leur ancienneté dans ledit grade de lieutenant, s'ils en étoient déjà pourvus dans leurs corps reſpectifs, ſoit par lettres ou brevets, ſoit par le ſimple rang attribué à l'emploi qu'ils occupoient : s'ils n'étoient pas lieutenans ou n'en avoient pas le rang avant la formation de la gendarmerie nationale, ils prendront rang ſeulement à raiſon de leur ancienneté dans le grade antérieur de ſous-lieutenant ou de ſous-officier.

III.

A égalité de rangs & de dates, l'ancienneté dans les grades inférieurs déterminera le rang ; & à égalité de dates dans les antérieurs, l'ancienneté d'âge réglera le rang.

IV.

Dans quelque grade que ſoit employé un officier pourvu d'un brevet, commiſſion, lettres, ou rang d'un grade ſupérieur à celui où il ſe trouve d'après la formation, il ne pourra, à raiſon de ce titre, prétendre qu'à prendre rang parmi les officiers du même grade dans

lequel il ſe trouve employé ; & lorſqu'il parviendra dans le même corps de la gendarmerie nationale à un nouveau grade, il ne pourra s'y prévaloir deſdites lettres, brevet ou commiſſion.

V.

Le préſent décret ſera porté demain à la ſanction du Roi.

Mandons & ordonnons à tous les corps adminiſtratifs & tribunaux, que les préſentes ils faſſent conſigner dans leurs regiſtres, lire, publier & afficher dans leurs départemens & reſſorts reſpectifs, & exécuter comme loi du royaume. Mandons & ordonnons pareillement à tous les officiers généraux & autres qui commandent les troupes de ligne dans les différens départemens du royaume ; comme auſſi à tous les officiers, ſous-officiers & gendarmes de la gendarmerie nationale, & à tous autres qu'il appartiendra, de ſe conformer ponctuellement à ces préſentes. En foi de quoi nous avons ſigné leſdites préſentes, auxquelles nous avons fait appoſer le ſceau de l'état. A Paris, le quinzième jour du mois de décembre, l'an de grâce mil ſep cent quatre-vingt-onze, & de notre règne le dix-huitième. *Signé* LOUIS. *Et plus bas*, M. L. F. Du Port. Et ſcellées du ſceau de l'état.

N.° 1460.

LOI

Relative au changement à faire dans le Décret du 20 Mars, portant ſuppreſſion de la Ferme & de la Régie générales, & dans toutes les pièces y relatives.

Donnée à Paris, le 15 Décembre 1791.

LOUIS, par la grâce de Dieu & par la loi conſtitutionnelle de l'état, ROI DES FRANÇOIS : A tous préſens & à venir ; SALUT. L'Aſſemblée nationale a décrété, & nous voulons & ordonnons ce qui ſuit :

DECRET de l'Aſſemblée nationale, du 4 Mai 1791.

L'ASSEMBLÉE NATIONALE décrète que ces mots : *premier juillet mil ſept cent quatre-vingt-neuf*, ſeront ſubſtitués à ceux-ci : *premier janvier mil ſept cent quatre-vingt-onze*, dans le décret du 20 mars, portant ſuppreſſion de la ferme & régie générale, & dans toutes les pièces y relatives.

MANDONS & ordonnons à tous les corps adminiſtratifs & tribunaux, que les préſentes ils faſſent conſigner dans leurs regiſtres, lire, publier & afficher dans leurs départemens & reſſorts reſpectifs, & exécuter comme loi du royaume. En foi de quoi nous avons ſigné ces préſentes, auxquelles nous avons fait appoſer le ſceau de l'état. A Paris, le quinzième jour du mois de décembre, l'an de grâce mil ſept cent quatre-vingt-onze, & de notre règne le dix-huitième. *Signé* LOUIS. *Et plus bas*, M. L. F. DU PORT. Et ſcellées du ſceau de l'état.

PROCLAMATION

PROCLAMATION DU ROI,

En execution de l'article V de la Loi du 29 juillet 1791, relative au commerce du Levant & de Barbarie.

Du 17 Décembre 1791.

LE ROI, depuis ſon avénement au trône, s'eſt toujours eſſentiellement occupé du ſoin de préſerver la France des ravages de la peſte. Ce fléau déſole preſqu'annuellement les pays du Levant & de la Barbarie. Le commerce des François dans ces contrées, en marchandiſes ſuſceptibles de ſe charger de miaſmes contagieux, y expoſeroit les habitans des provinces méridionales du royaume, comme on a eu le malheur de l'éprouver en 1720, ſi les lazarets n'euſſent pas, depuis cette fatale époque, redoublé de vigilance & de précautions pour remplir l'objet de leur inſtitution. Ils ſont deſtinés à concentrer dans leur enceinte, les individus & les effets qui proviennent du Levant & de la Barbarie, ou qui ont eu en mer des communications ſuſpectes; à purifier les marchandiſes, & à s'aſſurer de la ſanté des perſonnes qu'on retient pendant un temps proportionné à la ſituation des lieux ou des bâtimens qu'elles ont fréquentés. L'expérience des procédés les plus propres à éloigner le danger, en a inſenſiblement perfectionné la méthode, & a donné lieu à des réglemens connus ſous la dénomination de loix de ſanté. L'exécution en eſt confiée aux officiers conſervateurs des lazarets de Marſeille & de Toulon, ſous la ſurveillance du miniſtre de la marine. Il n'en exiſte que dans ces deux ports pour toute l'étendue de l'empire; & les décrets de l'aſſemblée nationale conſtituante en ont confirmé l'établiſſement excluſif, ſans doute par la conſidération majeure du péril qu'il y auroit à les multiplier.

C'eſt au mépris de ces ſages diſpoſitions que les officiers de ſanté de la Corſe admettent depuis quelque temps, après quelques légères formalités dont il eſt impoſſible de garantir l'efficacité, les bâtimens venant des pays ſuſpects. En vain les conſervateurs de la ſanté de Marſeille ont-ils aſſimilé la Corſe à ces mêmes pays, en ſoumettant ſa navigation à une quarantaine d'obſervations; ces inſulaires perſiſtent à recevoir indifféremment, ſur tous les points de la Corſe, des bâtimens qui, ſuivant les règlemens, devroient être renvoyés au lazaret de Marſeille.

Le port de Cette a commis récemment une infraction d'un autre genre; les officiers municipaux ſe ſont permis de laiſſer entrer des bâtimens venant de Gibraltar, dont la navigation eſt ſoumiſe à Marſeille, à une quarantaine de dix jours, à cauſe de la communication continuelle qu'a cette place pour ſes ſubſiſtances avec Maroc.

Le directoire du département des Bouches du Rhône a réuni ſes plaintes à celles des conſervateurs de la ſanté de Marſeille, & demandé qu'il fût pris inceſſamment des meſures pour réprimer ces déſordres.

Le roi conſidérant que leurs ſuites pourroient devenir funeſtes & compromettre à-la-fois la ſanté publique, & occaſionner les plus grandes gênes à la navigation Françoiſe dans les ports étrangers, vu le décret du 21 juillet dernier, ſanctionné le 29 du même mois, ſa majeſté mande & ordonne aux municipalités & corps adminiſtratifs de la Corſe & des côtes de la Méditerranée, de s'y conformer, de veiller à ſon exécution & à celle des loix antérieures qui prohibent les quarantaines par-tout ailleurs qu'aux ports de Marſeille & de Toulon; & de conſulter les conſervateurs de la ſanté de Marſeille, dans tous les cas qui exigeront des précautions, pour ſuivre exactement les inſtructions qu'ils pourront leur donner. FAIT à Paris, le dix-ſept décembre mil ſept cent quatre-vingt-onze. *Signé* LOUIS. *Et plus bas*, DE BERTRAND.

LOI

N°. 1462.

Relative aux formalités à obſerver pour les Payemens dans les différentes Caiſſes nationales.

Donnée à Paris, le 17 Décembre 1791.

LOUIS, par la grâce de Dieu & par la loi conſtitutionnelle de l'état, ROI DES FRANÇOIS: A tous préſens & à venir; SALUT. L'Aſſemblée nationale a décrété, & nous voulons & ordonnons ce qui ſuit:

DECRET de l'Aſſemblée nationale, du 13 Décembre 1791.

L'ASSEMBLÉE NATIONALE conſidérant que des François émigrés viennent de rentrer en France pour obtenir des certificats de réſidence actuelle, dans les vues d'éluder les diſpoſitions de la loi du 24 juin dernier, décrète qu'il y a urgence.

L'Aſſemblée nationale, après avoir décrété l'urgence, conſidérant qu'il eſt néceſſaire de donner *plus d'étendue & de préciſion* aux diſpoſitions de la loi du 24 juin, relatives aux formalités à obſerver pour les payemens dans les différentes caiſſes nationales, décrète ce qui ſuit:

ARTICLE PREMIER.

TOUT François ayant un traitement, penſion, créance ou rente, de quelque nature qu'elle ſoit, payable ſur les caiſſes nationales, ne pourra en obtenir le payement auxdites caiſſes, ſoit qu'il ſe préſente en perſonne, ſoit qu'il faſſe préſenter un fondé de ſa procuration, qu'autant qu'il produira & joindra à la quittance un certificat qui atteſte que la perſonne qui ſe préſente, ou qui a donné la procuration,

habite actuellement sur le territoire François, & qu'elle y a habité sans interruption pendant les six mois précédens.

II.

Ce certificat ne pourra être délivré que par la municipalité du lieu du domicile de fait ; il sera visé dans la huitaine par le directoire du district.

III.

Les certificats de résidence ne seront valables que pendant un mois, à compter de la date du visa du directoire du district, donné dans le délai prescrit par l'article II.

IV.

Tout porteur de cession, transport ou délégation desdits traitemens, créances, rentes ou pensions, d'une date qui ne seroit pas authentique & antérieure au présent décret, ne pourra être payé par lesdites caisses publiques, qu'en justifiant des certificats ci-dessus prescrits, relativement à la résidence des cédans ou vendeurs.

V.

Dans le cas où il seroit question d'un fonctionnaire public, le certificat justifiera qu'il est actuellement à son poste, & qu'il ne l'a pas quitté pendant les six mois précédens.

VI.

Les négocians sont exceptés des dispositions ci-dessus, à la charge de produire un certificat de leur municipalité, visé par le directoire du district, qui atteste qu'ils exercent cette profession, & qu'ils ont pris une patente avant l'époque du présent décret.

VII.

Le présent décret sera porté dans le jour à la sanction du roi.

MANDONS & ordonnons à tous les corps adminiſtratifs & tribunaux, que les préſentes ils faſſent conſigner dans leurs regiſtres, lire, publier & afficher dans leurs départemens & reſſorts reſpectifs, & exécuter comme loi du royaume. En foi de quoi nous avons ſigné ces préſentes, auxquelles nous avons fait appoſer le ſceau de l'état. A Paris, le dix-ſeptième jour du mois de décembre, l'an de grâce mil ſept cent quatre-vingt-onze, & de notre règne le dix-huitième. *Signé* LOUIS. *Et plus bas*, M. L. F. DU PORT. Et ſcellées du ſceau de l'état.

N.° 15.

ACTE
DU CORPS LÉGISLATIF,

Non ſujet à la ſanction du Roi.

Donné à Paris, le 18 Décembre 1791.

LOUIS, par la grâce de Dieu & par la loi conſtitutionnelle de l'état, ROI DES FRANÇOIS : A tous préſens & à venir; SALUT. L'Aſſemblée nationale a décrété, & nous voulons & ordonnons ce qui ſuit :

EXTRAIT du procès-verbal de l'Aſſemblée nationale.

Du 22 Novembre 1791.

PROCÈS-VERBAL de la nomination des quatre Grands-juges de la Haute-cour nationale.

L'AN troiſième de la liberté & le vingt-deux novembre, à une heure après midi,

M. le préſident de l'aſſemblée nationale a annoncé que MM. Duveyrier, ſecrétaire général du département de la juſtice, & Bertolio, ſubſtitut du commiſſaire du roi près le tribunal de caſſation, tous deux commiſſaires nommés par le roi pour aſſiſter au choix des quatre juges du tribunal de caſſation, qui doivent remplir les fonctions de grands-juges dans la haute-cour nationale, demandoient l'entrée de la ſalle, ils ont été introduits; leurs commiſſions ont été vérifiées, & ils ſe ſont aſſis ſur les ſiéges où ſe placent les miniſtres.

Un huiſſier a apporté ſur le bureau une boîte de carton, percée au-deſſus & diſpoſée en forme de tronc. Un ſecrétaire a obſervé que l'aſſemblée n'ayant pas les noms des

quarante-deux juges qui doivent former le tribunal de caſſation, on alloit mettre les noms des quarante-deux départemens qui ont fourni chacun un juge pour ledit tribunal de caſſation, & que les juges des quatre départemens, que le ſort feroit ſortir de la boîte, ſeroient proclamés grands-juges de la haute-cour nationale. Il a été préalablement décidé & convenu, que ſi le ſort appeloit à la place de grand-juge, un juge du tribunal de caſſation qui ſe trouvât membre de l'aſſemblée nationale, il ſeroit remplacé dans les fonctions de grand-juge par ſon ſuppléant à la place de juge du tribunal de caſſation.

Il a été dépoſé dans la boîte, par un ſecrétaire, quarante-deux billets, dont chacun contenoit le nom d'un des quarante-deux départemens déſignés par la loi, ſavoir :

1 Des Deux-Sèvres.
2 Du Lot.
3 Du Cantal.
4 De la Gironde.
5 De l'Eure & Loire.
6 De l'Aude.
7 Du Finiſtère.
8 Du Doubs.
9 De l'Eure.
10 Des Ardennes.
11 Du Gard.
12 De Saône & Loire.
13 De la Creuſe.
14 De l'Aiſne.
15 Des Bouches-du-Rhône.
16 De la Vienne.
17 Du bas Rhin.
18 De Seine & Marne.
19 De la Seine inférieure.
20 De l'Isère.
21 De l'Aveiron.
22 Du Morbihan.
23 De l'Oiſe.
24 De la Côte-d'Or.
25 De l'Aube.
26 Du Calvados.
27 Du Pas-de-Calais.
28 De la Dordogne.
29 Des hautes Pyrénées.
30 De Seine & Oiſe.
31 Des hautes Alpes.
32 De l'Ain.
33 De la Meurthe.
34 De la Meuze.
35 Des baſſes Alpes.
36 De la Drome.
37 De Rhône & Loire.
38 De la Manche.
39 De l'Allier.
40 De la Mozelle.
41 De la haute Saône.
42 De la Marne.

On a vérifié le nombre des billets, qui ont été enſuite remués à pluſieurs repriſes dans cette boîte; après quoi, un des

ſecrétaires a tiré par l'ouverture du deſſus de la boîte, quatre billets qui portoient, le premier, le département de la *Vienne;* le ſecond, le département de la *Meuſe;* le troiſième, le département de *l'Aude;* le quatrième, le département de la *Manche:* en conſéquence, M. le préſident a proclamé pour ..ands-juges de la haute-cour nationale MM. *Creuzé de la ..ouche*, pour le département de la Vienne; *Marquis*, pour celui de la Meuſe; *Albaret*, pour celui de l'Aude; *Caillemer*, pour celui de la Manche.

MANDONS & ordonnons à tous les corps adminiſtratifs & tribunaux, que les préſentes ils faſſent conſigner dans leurs regiſtres, lire, publier & afficher dans leurs départemens & reſſorts reſpectifs, & exécuter comme loi du royaume. En foi de quoi nous avons ſigné ces préſentes, auxquelles nous avons fait appoſer le ſceau de l'état. A Paris, le dix-huitième jour du mois de décembre, l'an de grâce mil ſept cent quatre-vingt-onze, & de notre règne le dix-huitième. *Signé* LOUIS. *Et plus bas*, M. L. F. DU PORT. Et ſcellées du ſceau de l'état.

ACTE N.° 14.

DU CORPS LÉGISLATIF

Non ſujet à la ſanction du Roi.

Donné à Paris, le 18 Décembre 1791.

LOUIS, par la grâce de Dieu & par la loi conſtitutionnelle de l'état, ROI DES FRANÇOIS : A tous préſens & à venir; SALUT. L'Aſſemblée nationale a décrété, & nous voulons & ordonnons ce qui ſuit :

DÉCRET de l'Aſſemblée nationale, du 16 Décembre 1791.

L'ASSEMBLÉE NATIONALE, après avoir entendu la lecture de la lettre des adminiſtrateurs du département du bas Rhin, du rapport du ſieur Baſſevil, adjudant du treizième régiment, & des déclarations faites en préſence du ſieur Rœderer, juge de paix à Strasbourg, par les ſieurs Voigner, François-Arnaud, Michel Loyauté, Jean-baptiſte Lenoble, Hyacinthe-Joſeph de Silly, Jeannette Mayer, née Wens, & Louis-Joſeph Mayer, dit *Saint-Louis ;*

Décrète qu'il y a lieu à accuſation contre François-Michel Loyauté, officier décoré, Hyacinthe-Joſeph de Silly, & Louis-Joſeph Mayer dit *Saint-Louis*, tous les trois détenus en état d'arreſtation à Strasbourg, par l'ordre du ſieur Rœderer juge de paix.

Ordonne que leſdits particuliers ſeront transférés ſans délai, dans les priſons de la ville d'Orléans, & que les procès-verbaux & autres pièces relatives à ladite affaire, ſeront envoyés au greffe de la haute-cour nationale.

MANDONS & ordonnons à tous les corps adminiſtratifs & tribunaux, que les préſentes ils faſſent conſigner dans leurs regiſtres, lire publier & afficher dans leurs départe-

mens & reſſorts reſpectifs, & exécuter comme loi du royaume. En foi de quoi nous avons ſigné ces préſentes, auxquelles nous avons fait appoſer le ſceau de l'état. A Paris, le dix-huitième jour du mois de décembre, l'an de grâce mil ſept cent quatre-vingt-onze, & de notre règne le dix huitième. *Signé* LOUIS. *Et plus bas*, M. L. F. DU PORT, & ſcellées du ſceau de l'état.

LOI N.° 1463.

Relative à une nouvelle fabrication d'Assignats.

Donnée à Paris, le 18 Décembre 1791.

LOUIS, par la grâce de Dieu & par la loi constitutionnelle de l'état, ROI DES FRANÇOIS : A tous présens & à venir ; SALUT. L'Assemblée nationale a décrété, & nous voulons & ordonnons ce qui suit :

DECRET de l'Assemblée nationale, du 17 décembre 1791.

L'ASSEMBLÉE NATIONALE, après avoir entendu la troisième lecture du projet de décret présenté par son comité des finances, & dont lecture a été faite les 1.er & 25 novembre, & cejourd'hui, sur la nécessité de créer & mettre en circulation des assignats destinés au service de la caisse de l'extraordinaire & de la trésorerie nationale, après avoir préalablement décidé qu'elle est en état de rendre un décret définitif, décrète ce qui suit :

ARTICLE PREMIER.

LA somme d'assignats à mettre en circulation qui, d'après le décret du 1.er novembre dernier, est fixée à quatorze cent millions, sera portée à seize cent millions.

II.

LE papier dont la fabrication a été ordonnée par les décrets des 1.er novembre dernier & 8 de ce mois, sera employé pour fournir aux besoins de la présente création.

III.

LES trois cent millions créés par le présent décret, seront composés de cent millions en assignats de ving-cinq livres, de cent millions en assignats de dix livres, & de cent millions en assignats de cinq livres.

Les deux cent millions reſtant de la fabrication d'aſſignats de cinq livres, décrétés le 1.er novembre dernier, ſeront diſtribués dans les départemens, pour y être échangés contre des aſſignats de plus forte valeur.

IV.

LES aſſignats de la préſente création en porteront la date; ils formeront dans le compte général de la caiſſe de l'extraordinaire, un compte particulier qui ſera ouvert pour cet objet. Il ſera fait écriture & procès-verbaux particuliers de tout ce qui regardera l'émiſſion, la rentrée, le brûlement deſdits aſſignats, de manière que ce qui y ſera relatif, demeure abſolument diſtinct & ſéparé de ce qui regarde les précédentes émiſſions.

V.

AUSSITÔT que l'émiſſion des aſſignats de la création du 19 juin dernier ſera achevée, le tréſorier de l'extraordinaire rendra public le compte général de l'emploi des aſſignats, tant de cettedite création, que des précédentes. Les décrets en vertu deſquels chacun des articles de dépenſe aura été fait, y ſeront rapelés; le compte ſera viſé & certifié par le commiſſaire du roi à la caiſſe de l'extraordinaire, imprimé & envoyé à tous les départemens & diſtricts.

VI.

LE préſent décret ſera porté dans le jour à la ſanction.

MANDONS & ordonnons à tous les corps adminiſtratifs & tribunaux, que les préſentes ils faſſent conſigner dans leurs regiſtres, lire, publier & afficher dans leurs départemens & reſſorts reſpectifs, & exécuter comme loi du royaume. En foi de quoi nous avons ſigné ces préſentes, auxquelles nous avons fait appoſer le ſceau de l'état. A Paris, le dix-huitième jour du mois de décembre, l'an de grâce mil ſept cent quatre-vingt-onze, & de notre règne le dix-huitième. *Signé* LOUIS. *Et plus bas*, M. L. F. DU PORT. Et ſcellées du ſceau de l'état.

PROCLAMATION DU ROI

Pour l'exécution de la Loi du 12 Octobre 1791, portant établiſſement de Payeurs généraux dans les quatre-vingt-trois Départemens, pour l'acquittement des dépenſes à la charge de la Tréſorerie nationale.

Du 18 Décembre 1791.

LA loi du 12 octobre 1791 ayant ordonné qu'il ſeroit établi dans les départemens, des payeurs généraux chargés d'acquitter toutes les dépenſes aſſignées ſur les revenus de l'état, & que le nombre de ces payeurs pourroit être porté juſqu'à quatre-vingt-ſept, afin qu'il pût en être établi pluſieurs dans les départemens où l'activité du ſervice de la guerre ou de la marine ne permettroit pas de ſe contenter d'une ſeule caiſſe, le roi a jugé néceſſaire de déterminer ceux des départemens dans leſquels il ſeroit établi pluſieurs payeurs généraux, de fixer le lieu de leur réſidence, & d'autoriſer les meſures à prendre pour aſſurer le ſervice de ces payeurs, de manière à éviter tous tranſports inutiles de fonds, & à diminuer ainſi la dépenſe & les riſques qu'ils entraînent. Sa majeſté a en conſéquence ordonné & ordonne ce qui ſuit:

ARTICLE PREMIER.

IL ſera inceſſamment procédé par le comité de tréſorerie, à la nomination d'un payeur général dans le chef-lieu de chaque département, à l'exception de celui de Paris. Le nombre de ces payeurs ſera porté à deux pour le département de la Mozelle, & au même nombre pour celui du Nord. Les payeurs du département de la Mozelle réſideront, le premier à Metz, & le ſecond à Sarrelouis. Ceux

du département du Nord feront pareillement leur réſidence, le premier à Lille, & le ſecond à Valenciennes

Il ſera en outre établi des payeurs particulièrement chargés du payement des dépenſes de la marine, à Toulon, à Rochefort & à Breſt.

Les tréſoriers de la guerre, ceux de la marine & ceux des ponts & chauſſées précédemment établis dans les ci-devant généralités, ſont en conſéquence & demeurent ſupprimés.

II.

Les payeurs généraux ſeront chargés d'acquitter,

1.° Les frais du culte.

2.° Les penſions des eccléſiaſtiques, religieux & religieuſes.

3.° Les dépenſes de la guerre.

4.° Celles de la marine.

5.° Les dettes des communautés ſupprimées.

6.° Les dépenſes relatives aux ponts & chauſſées, miſes à la charge du tréſor public.

7°. Les rentes dues par l'état aux colléges, univerſités, hôpitaux, pauvres des paroiſſes & fabriques.

8°. Les rentes dont jouiſſoient ſur les biens déclarés nationaux, les hôpitaux, maiſons de charité & fondations pour les pauvres.

9°. L'intérêt à quatre pour cent des immeubles réels ci-devant affectés à des fondations dans les égliſes, & dont la vente a été ordonnée.

10°. Les traitemens de la gendarmerie nationale.

Ils acquitteront pareillement les objets particuliers, pour le payement deſquels il leur ſeroit adreſſé des ordres par le comité de tréſorerie.

III.

Conformément à l'article I.er de la loi du 12 octobre 1791, toutes les dépenſes à la charge de la tréſorerie nationale, ſeront acquittées dans le lieu de la réſidence du

payeur général, ſauf les exceptions portées par les articles VII, VIII & XIII ci-après.

IV.

Il ſera pourvu par le comité de tréſorerie, au ſervice dont les payeurs généraux ſont chargés, ſoit par des envois effectifs de fonds de la tréſorerie nationale, ſoit par des reſcriptions ſur les fonds verſés dans les caiſſes de diſtrict pour le compte du tréſor public.

Sa majeſté autoriſe au ſurplus les commiſſaires de la tréſorerie à prendre les moyens qu'ils jugeront les plus propres à concilier la sûreté & l'économie, pour faire parvenir à la tréſorerie nationale les deniers qui ne ſeront pas dans le cas d'être conſommés par des reſcriptions.

V.

Les payeurs généraux préviendront les receveurs de diſtrict, du moment où les reſcriptions expédiées ſur chacun d'eux leur ſeront parvenues; & auſſitôt que leſdits receveurs auront reçu cet avis, ils feront paſſer le montant deſdites reſcriptions au payeur général, qui les leur enverra acquittées.

VI.

Les receveurs de diſtrict ſeront tenus de faire tranſporter à leurs frais, au lieu de la réſidence du payeur général, les fonds néceſſaires pour le payement des reſcriptions qui auront été expédiées ſur eux au profit du payeur général. Ils pourront néanmoins convertir tout ou partie des fonds deſtinés au payement des reſcriptions, en billets ou lettres de change payables dans le lieu de la réſidence du payeur général, pourvu que leſdits billets ou lettres de change ſoient payables à vue, & en outre, ſous la condition expreſſe que leſdits receveurs demeureront reſponſables du payement deſdits effets; & qu'en cas de protêt, les frais en ſeront à leur charge, ainſi qu'il eſt d'uſage à l'égard des effets ſur Paris,

que leſdits receveurs ſont autoriſés à envoyer au caiſſier général de la tréſorerie nationale.

VII.

La ſubſiſtance des troupes ſera payée dans le chef-lieu de diſtrict le plus près de leur garniſon ou quartier; mais ſi la garniſon ou quartier étoit éloigné de plus de dix milles d'un chef-lieu de diſtrict, le payeur général ſera tenu d'y envoyer à ſes frais les deniers de la ſubſiſtance.

Lorſqu'un régiment ou corps ſera réparti dans divers lieux en pluſieurs détachemens, la ſubſiſtance entière ſera payée avec celle du détachement auquel ſera reſté l'état-major: cependant le conſeil d'adminiſtration pourra, par délibération expreſſe, faire diviſer le payement de la ſubſiſtance des divers détachemens, en faiſant préalablement part de ſa délibération au payeur général, dans le cas où la diviſion du payement devroit avoir ſon effet dans l'étendue du même département; & à la tréſorerie nationale, ſi l'effet de cette diviſion devoit s'étendre dans un ou pluſieurs autres départemens.

VIII.

Les frais de culte & les penſions des eccléſiaſtiques, des religieux & religieuſes, continueront d'être payés dans le chef-lieu de chaque diſtrict. Le payeur général établi dans chaque département, ſera chargé d'aſſurer le payement exact de ces dépenſes, aux époques déterminées par les loix rendues à ce ſujet, d'après l'état de diſtribution arrêté & viſé dans la forme ordinaire, qui lui ſera adreſſé pour chaque quartier par le comité de tréſorerie.

IX.

Aussitôt que le payeur général aura reçu l'état de diſtribution mentionné en l'article précédent, il en fera faire un extrait pour chaque diſtrict, & le fera paſſer au receveur avec les fonds néceſſaires pour l'acquitter; leſdits fonds

ſeront

ſeront faits aux receveurs de diſtrict, ſoit en reſcriptions tirées ſur eux, qui auroient été envoyées pour comptant au payeur général, ſoit par un envoi effectif des fonds de la caiſſe dudit payeur général.

X.

Les receveurs de diſtrict enverront en échange au payeur général, leur reconnoiſſance du montant, tant des reſcriptions que des fonds qui les auront accompagnées; & lorſqu'ils auront acquitté toutes les parties compriſes dans les états de diſtribution, ils en dreſſeront un bordereau détaillé & nominatif, qu'ils préſenteront au directoire de diſtrict avec les pièces juſtificatives des payemens. Le directoire, après avoir vérifié le tout, fera dépoſer dans ſes archives toutes les pièces qu'il aura jugées régulières, & il viſera le bordereau, lequel ſera enſuite adreſſé par le receveur au payeur général qui lui rendra ſa reconnoiſſance. Ledit bordereau ainſi viſé, ſervira à la décharge du payeur général vis-à-vis du payeur principal de la tréſorerie nationale, & en définitif, à celle du payeur principal lui-même.

XI.

Conformément à l'article III de la loi du 12 octobre 1791, les payeurs généraux tiendront des regiſtres ſéparés pour chaque nature de dépenſe; leſdits regiſtres ſeront cotés & paraphés par le préſident de l'adminiſtration du département, ou par le vice-préſident du directoire, & ils y inſcriront, jour par jour, 1.° les fonds qui leur auront été verſés par la tréſorerie nationale, ſoit en deniers effectifs, ſoit en reſcriptions ſur les receveurs; 2.° toutes les dépenſes qu'ils auront acquitées. Ils réuniront & claſſeront ſoigneuſement tous les acquits; ils adreſſeront le 1.er de chaque mois au comité de tréſorerie, un bordereau général de leurs recettes & de leurs dépenſes du mois précédent. Ils adreſſeront pareillement au commiſſaire de la tréſorerie, particulièrement chargé de chacune des ſections de dépenſe,

un compte des recettes & dépenſes concernant chaque ſection ; ils y joindront toutes les pièces juſtificatives de leurs payemens : chacun de ces comptes ſera fait double, & la deuxième expédition arrêtée par le payeur principal de la ſection, & viſée par le comité de tréſorerie, ſera renvoyée au payeur général pour ſa décharge.

XII.

Les payeurs généraux ſeront tenus de faire enregiſtrer au greffe du tribunal de diſtrict du lieu de leur réſidence, la commiſſion qui leur aura été expédiée par le comité de tréſorerie ; de prêter ſerment pardevant les juges dudit tribunal, & de juſtifier dans le délai de deux mois, audit comité de tréſorerie, deſdits enregiſtrement & preſtation de ſerment.

Leſdits payeurs généraux ne pourront s'abſenter qu'après en avoir obtenu l'agrément du comité de tréſorerie, & lui avoir propoſé les meſures néceſſaires pour aſſurer leur ſervice pendant le temps de leur abſence.

XIII.

Les receveurs de diſtrict continueront de faire l'avance des ſommes néceſſaires pour le payement du traitement des invalides, des penſions des ſoldats retirés dans leur arrondiſſement, & des trois ſous par lieue aux ſoldats paſſans. Ils pourront diſpoſer pour ces objets d'une portion du numéraire qui ſera verſé dans leurs caiſſes, ſoit par les receveurs de communauté, ſoit par les percepteurs des impôts indirects, ſoit enfin par les acquéreurs des biens nationaux. Ils ne porteront en dépenſe, ni ſur leurs journaux, ni dans leurs bordereaux, les avances qu'ils auront faites pour ces traitemens & penſions, dont ils enverront les acquits pour comptant au payeur général, dans le payement qu'ils auront à lui faire des reſcriptions qui auront été tirées ſur eux, conformément à l'article IV ci deſſus.

XIV.

LES payeurs généraux adreſſeront aux receveurs de diſtrict de chaque département, quinze jours avant l'époque du payement des penſions, ſolde & demi-ſolde des invalides, des états nominatifs qui indiqueront auxdits receveurs les ſommes qu'ils auront à payer; & dans le cas où les receveurs de diſtrict n'auroient pas dans leurs caiſſes les fonds néceſſaires, ils en préviendront ſur-le-champ le payeur général, lequel ſera tenu de leur faire paſſer à ſes frais, le numéraire dont ils ſe trouveront avoir beſoin pour l'époque des payemens.

Pourront au ſurplus leſdits payeurs généraux, s'ils le préféroient, charger des prépoſés particuliers, autres que les receveurs de diſtrict, de payer leſdites dépenſes à leur décharge.

XV.

LES receveurs de diſtrict continueront d'acquitter perſonnellement, en vertu des mandats des directoires, toutes les dépenſes propres aux départemens & aux diſtricts, auxquelles il doit être pourvu ſur le produit des ſous pour livre additionnels des contributions foncière & mobiliaire. FAIT à Paris, le dix-huit décembre mil ſept cent quatre-vingt-onze. *Signé* LOUIS. *Et plus bas*, B. C. CAHIER.

N.° 1464.

LOI

Relative à des raſſemblemens d'hommes ſe diſant Brabançons, *dans les villes de Lille & de Douay.*

Donnée à Paris, le 21 Décembre 1791.

LOUIS, par la grâce de Dieu & par la loi conſtitutionnelle de l'état, ROI DES FRANÇOIS : A tous préſens & à venir ; SALUT. L'Aſſemblée nationale a décrété, & nous voulons & ordonnons ce qui ſuit :

DÉCRET de l'Aſſemblée nationale, du 21 Décembre 1791.

L'ASSEMBLEE NATIONALE inſtruite qu'il ſe fait dans les villes de Lille & Douay & autres lieux voiſins, des raſſemblemens d'hommes ſe diſant *Brabançons*, qui paroiſſent avoir des chefs, & dont les projets ſont inconnus ;

Voulant concilier avec les devoirs de l'hoſpitalité, la ſûreté des places frontières, le droit des gens & les égards du bon voiſinage, décrète qu'il y a urgence ; & après avoir décrété l'urgence, décrète que leſdits raſſemblemens ſeront diſſipés, & que les perſonnes qui les compoſent, quoique libres de vivre ſous la protection des loix Françoiſes, ſeront proviſoirement tenues de choiſir leur domicile hors des villes de guerre.

Enjoint aux corps adminiſtratifs & municipaux, de veiller à ce qu'en aucun lieu il ne ſe forme nul raſſemblement ou corps d'étrangers, ſoit armés, ſoit ſans armes ; ſans que les préſentes diſpoſitions puiſſent déroger aux loix antérieures qui protègent les établiſſemens des étrangers dans le royaume.

Approuve les meſures priſes par le directoire du département du Nord & les diſtricts & municipalités de Lille &

Douay, connues par les arrêtés des 16, 17 & 18 de ce mois.

Décrète que le préſent décret ſera porté dans le jour à la ſanction.

MANDONS & ordonnons à tous les corps adminiſtratifs & tribunaux, que les préſentes ils faſſent conſigner dans leurs regiſtres, lire, publier & afficher dans leurs départemens & reſſorts reſpectifs, & exécuter comme loi du royaume. En foi de quoi nous avons ſigné ces préſentes, auxquelles nous avons fait appoſer le ſceau de l'état. A Paris, le vingt-unième jour du mois de décembre, l'an de grâce mil ſept cent quatre-vingt-onze, & de notre règne le dix-huitième. *Signé* LOUIS. *Et plus bas*, M. L. F. DU PORT. Et ſcellées du ſceau de l'état.

N.° 16.

ACTE
DU CORPS LÉGISLATIF,

Non ſujet à la Sanction.

Du 23 Décembre 1791.

LOUIS, par la grâce de Dieu & par la loi conſtitutionnelle de l'état, ROI DES FRANÇOIS : A tous préſens & à venir; SALUT. L'Aſſemblée nationale a décrété, & nous voulons & ordonnons ce qui ſuit :

DÉCRET de l'Aſſemblée nationale, du 22 Décembre 1791.

ACTE d'accuſation contre le ſieur Delattre, *Profeſſeur en Droit de la ville de Paris.*

UNE lettre annonçant des projets hoſtiles contre l'état, a été dénoncée à l'aſſemblée nationale dans ſa ſéance du 24 novembre 1791.

Cette lettre ſignée *Delattre*, profeſſeur en droit de la faculté de Paris, datée du 22 octobre 1791, & adreſſée au ſieur de Calonne, à Coblentz, eſt conçue en ces termes : « Monſieur, oſerai-je me flatter, malgré l'importance des » affaires qui vous occupent, que vous voudrez bien vous » ſouvenir d'un profeſſeur en droit qui, lié à Paris par ſon » état encore ſubſiſtant quoique ruiné, retenu par ſon âge, » & ne pouvant s'aller joindre aux ſerviteurs fidèles de ſon » roi, envoye à ſa place ſon fils unique, plein de zèle pour » la bonne cauſe, & prend la liberté de le recommander » à votre protection.

« Ce fils étoit contrôleur général des fermes; il a » travaillé ſous M. de Nouilly, fermier général, qui a

» l'honneur d'être connu de vous, & qui vous en rendra » bon témoignage ſi vous l'exigez; il a de plus l'honneur » d'être connu très-particulièrement de M. le préſident » Gilbert Deſvoiſins, auquel il vous eſt bien plus aiſé de » vous en informer.

« Puiſſent, Monſieur, les projets que vous avez conçus » s'exécuter bientot, pour la délivrance du monarque, & » le rétabliſſement de l'ordre & de la tranquillité dans le » royaume. Je ſuis avec reſpect, Monſieur, &c. Signé » *Delattre*, profeſſeur en droit de la faculté de Paris. » 22 octobre 1791 ».

Le ſieur *Delattre* amené, dans la même ſéance, à la barre de l'aſſemblée nationale, a été interrogé ſur cette lettre & ſur les indications qu'elle renferme; & d'après ſes réponſes, dans leſquelles il a reconnu que la ſuſcription, la ſignature & le corps de la lettre étoient ſon ouvrage, l'aſſemblée nationale, dans cette ſéance, a déclaré qu'il y avoit lieu à accuſation contre le ſieur *Delattre*; en conſéquence elle l'accuſe par le préſent acte, devant la haute-cour nationale, comme prévenu de complot contre la ſûreté de l'état.

MANDONS & ordonnons à tous les corps adminiſtratifs & tribunaux, que les préſentes ils faſſent conſigner dans leurs regiſtres, lire, publier & afficher dans leurs départemens & reſſorts reſpectifs, & exécuter comme loi du royaume. En foi de quoi nous avons ſigné ces préſentes, auxquelles nous avons fait appoſer le ſceau de l'état. A Paris, le vingt-troiſième jour du mois de décembre, l'an de grâce mil ſept cent quatre-vingt-onze, & de notre règne le dix-huitième. *Signé* LOUIS. *Et plus bas*, M. L. F. DU PORT. Et ſcellées du ſceau de l'état.

N.° 1465.

LOI

Relative à l'échange des petits Aſſignats.

Donnée à Paris, le 25 Décembre 1791.

LOUIS, par la grâce de Dieu & par la loi conſtitutionnelle de l'état, ROI DES FRANÇOIS: A tous préſens & à venir; SALUT. L'Aſſemblée nationale a décrété, & nous voulons & ordonnons ce qui ſuit:

DÉCRET de l'Aſſemblée nationale, des 19, 20 *&* 21 *Décembre* 1791.

L'ASSEMBLÉE NATIONALE conſidérant qu'il eſt de ſon devoir de procurer à tous les citoyens les moyens les plus prompts de ſuppléer à la rareté du numéraire, en facilitant l'échange dans les départemens & les diſtricts, des aſſignats de cinq livres contre ceux de plus forte ſomme, & de concilier cet échange avec le ſervice des caiſſes publiques, décrète qu'il eſt urgent de délibérer ſur cet objet.

L'Aſſemblée nationale, après avoir décrété l'urgence, décrète ce qui ſuit:

ARTICLE PREMIER.

LE commiſſaire du roi auprès de la caiſſe de l'extraordinaire fera remettre à fur & meſure de la fabrication, & d'ici au 15 janvier prochain, à la tréſorerie nationale, ſoixante millions en aſſignats de cinq livres, en échange de ceux de cinq cents livres, mille livres & deux mille livres, qui ſeront brûlés & annullés en obſervant les formes actuellement établies.

II.

SUR les ſoixante millions mentionnés en l'article ci-deſſus, les

les commiſſaires de la tréſorerie nationale en enverront d'ici au 15 janvier prochain, cinquante millions dans les départemens, d'après la répartition qu'ils en formeront, en prenant pour baſe la repréſentation nationale, les dix millions reſtant devant être employés aux payemens journaliers de la tréſorerie nationale.

III.

Sur les cinquante millions qui ſeront envoyés dans les départemens, huit millions cinq cent cinquante mille livres ſerviront au payement de moitié des frais de la guerre pour le mois de janvier prochain; un million trois cent vingt-huit mille cent quatre-vingt-ſept livres, au payement du quart du ſervice de la marine pour le même mois; & quarante millions cent vingt-un mille huit cent treize livres ſeront adreſſées aux directoires de département.

IV.

Les directoires de département répartiront, d'après les baſes combinées de la population & des contributions directes, entre les diſtricts de leur reſſort, les quarante millions cent vingt-un mille huit cent treize livres en aſſignats de cinq livres ci-deſſus mentionnés; ils enverront aux receveurs de diſtrict le contingent de la répartition qui reviendra à leur diſtrict, & ils en donneront avis aux directoires de diſtrict.

V.

Les receveurs de diſtrict emploîront les aſſignats de cinq livres qui leur ſeront adreſſés par les directoires de département,

1°. Au payement du huitième des frais du culte, ponts & chauſſées, & autres dépenſes qu'ils auront à acquitter dans le trimeſtre de janvier prochain;

2°. A l'échange des aſſignats de cinquante livres juſqu'à trois cents livres.

VI.

LES assignats de cinquante livres jusqu'à trois cents livres, qui proviendront de l'échange des assignats de cinq livres, & ceux de cinquante livres à cent livres que la trésorerie nationale enverra à certains départemens pour completter le fonds nécessaire pour le trimestre de janvier prochain, seront employés aux payemens que les receveurs de district sont chargés d'acquitter.

VII.

LES receveurs de district, qui d'après les bases adoptées pour la répartition, recevront un fonds excédant celui nécessaire pour le service du trimestre de janvier prochain, emploîront les assignats de cinquante jusqu'à trois cents livres de cet excédant, à un second échange contre des assignats de cinq cent livres, mille livres & deux mille livres, qu'ils seront tenus d'envoyer dans le mois de janvier prochain à la trésorerie nationale, après les avoir annullés & estampillés.

VIII.

LES citoyens qui auront des assignats à échanger, s'adresseront au directoire de leur district, munis d'un certificat de leur municipalité, qui constatera leur domicile, leur profession, & le nombre des ouvriers qu'ils occupent.

IX.

Tous les citoyens sans exception, seront admis aux échanges; mais les directoires de district auront cependant égard aux demandes formées par les cultivateurs, fabricans, chefs d'ateliers & armateurs, en proportion du nombre de leurs ouvriers.

X.

LES directoires de district remettront un bon aux citoyens qui seront admis aux échanges, lequel contiendra

le nom de la perſonne, le nombre & la valeur des aſſignats à remettre & à recevoir, & la déclaration ſi la perſonne ſait ſigner.

XII.

Les receveurs de diſtrict ne pourront remettre des aſſignats en échange, qu'aux porteurs des bons du directoire, qu'ils feront acquitter par ceux qui auront déclaré ſavoir ſigner.

XIII.

Les receveurs de diſtrict rendront compte au directoire, dans le mois de janvier prochain, des échanges qu'ils auront faits ; ces comptes & les pièces juſtificatives ſeront envoyés par le directoire du diſtrict, après les avoir vérifiés & donné ſon avis, au directoire du département qui les arrêtera.

XIIII.

Les dix millions réſervés pour le ſervice de la tréſorerie nationale, ſerviront, 1°. au payement des appoints & du huitième des ſommes au-deſſous de ſix cents livres, à acquitter dans le mois de janvier prochain ;

2.° Aux appoints des payemens de ſix cents livres & au-deſſus à acquitter dans le même mois, leſquels ne pourront être moins de quatre-vingts livres ;

3.° Au payement des ſommes à acquitter par la tréſorerie dans le mois de janvier prochain, pour les avances ſur les douze millions pour les enfans-trouvés, hôpitaux & priſons, & pour les douanes nationales ;

4.° Cent mille livres en ſus de la répartition adoptée par le préſent décret, ſeront envoyés au département de Corſe, leſquels ſeront employés conformément aux articles IV, V, VI & VII du préſent décret ;

5.° Enfin, pour fournir trois millions, à raiſon de cent cinquante mille livres par jour, à la caiſſe d'échange établie à Paris, pour les échanges à faire aux agriculteurs,

fabricans, chefs d'ateliers & armateurs du royaume, leſquels ſeront continués d'après l'ordre & le mode actuellement établis.

XIV.

Les commiſſaires de la tréſorerie nationale rendront compte à la fin du mois de janvier prochain, à l'aſſemblée nationale, des aſſignats de cinq livres qu'ils auront employés, & des cauſes de leur emploi.

XV.

La caiſſe d'échange établie à Paris, ſous la ſurveillance des commiſſaires de la tréſorerie nationale, fera les échanges du diſtrict de Paris, ſous les ordres du directoire du département, qui en vérifiera & arrêtera le compte & l'emploi.

XVI.

Les états d'échanges qui auront eu lieu, ſeront conſignés dans un regiſtre à ce deſtiné, qui ſera tenu par les directoires de diſtrict, & qui ſera ouvert à toutes réquiſitions. La copie de ce regiſtre ſera adreſſée par le directoire, chaque quinzaine, au département.

Mandons & ordonnons à tous les corps adminiſtratifs & tribunaux, que les préſentes ils faſſent conſigner dans leurs regiſtres, lire, publier & afficher dans leurs départemens & reſſorts reſpectifs, & exécuter comme loi du royaume. En foi de quoi nous avons ſigné ces préſentes, auxquelles nous avons fait appoſer le ſceau de l'état. A Paris, le vingt-cinquième jour du mois de décembre, l'an de grâce mil ſept cent quatre-vingt-onze, & de notre règne le dix-huitième. *Signé* LOUIS. *Et plus bas*, M. L. F. Du Port. Et ſcellées du ſceau de l'état.

LOI

N.° 1466.

Relative au Panthéon François.

Donnée à Paris, le 28 Décembre 1791.

LOUIS, par la grâce de Dieu & par la loi conſtitutionnelle de l'état, ROI DES FRANÇOIS : A tous préſens & à venir ; SALUT. L'Aſſemblée nationale a décrété, & nous voulons & ordonnons ce qui ſuit :

DÉCRET de l'Aſſemblée nationale, du 24 Décembre 1791.

L'ASSEMBLÉE NATIONALE, après avoir entendu le rapport de ſon comité de l'ordinaire des finances, ſur la néceſſité de ne pas interrompre les travaux ordonnés pour l'achévement du Panthéon François, conformément au décret de l'aſſemblée conſtituante, du 16 juin 1791, décrète qu'il y a urgence.

L'aſſemblée nationale, après avoir décrété l'urgence, décrète qu'une ſomme de cinquante mille livres ſera verſée par la tréſorerie nationale, dans la caiſſe du receveur qu'indiquera le directoire du département de Paris, pour être employée pendant le mois de janvier aux travaux du Panthéon François, ſous la ſurveillance & les ſoins du département de Paris, comme dépenſe nationale.

MANDONS & ordonnons à tous les corps adminiſtratifs & tribunaux, que les préſentes ils faſſent conſigner dans leurs regiſtres, lire, publier & afficher dans leurs départemens & reſſorts reſpectifs, & exécuter comme loi du royaume. En foi de quoi nous avons ſigné ces préſentes, auxquelles nous avons fait appoſer le ſceau de l'état. A Paris, le vingt-huitième jour de décembre, l'an de grâce mil ſept cent quatre-vingt-onze, & de notre règne le dix-huitième. *Signé* LOUIS. *Et plus bas*, M. L. F. DU PORT. Et ſcellées du ſceau de l'état.

N.° 1467.

LOI

Relative aux Généraux Rochambeau & Luckner.

Donnée à Paris, le 28 Décembre 1791.

LOUIS, par la grâce de Dieu & par la loi conſtitutionnelle de l'état, ROI DES FRANÇOIS : A tous préſens & à venir; SALUT. L'Aſſemblée nationale a décrété, & nous voulons & ordonnons ce qui ſuit :

DÉCRET de l'Aſſemblée nationale, du 27 Décembre 1791.

L'ASSEMBLÉE NATIONALE voulant faciliter au roi les moyens de donner aux généraux Rochambeau & Luckner, une preuve authentique de la confiance de la nation, dans un moment où une grande partie des forces nationales leur eſt confiée, déclare qu'il y a urgence.

L'Aſſemblée nationale, après avoir entendu ſon comité militaire & décrété l'urgence, décrète ce qui ſuit :

ARTICLE PREMIER.

DEUX officiers-généraux, commandans d'armée, pourront être élevés au grade de maréchal de France, ſans que les places qu'ils occuperont puiſſent être conſidérées comme une augmentation permanente au nombre de ſix, auquel a été borné par le décret du 4 mars dernier, celui des maréchaux de France en activité.

II.

LORSQUE par la ſuite il viendra à vaquer une place de maréchal de France, il ne pourra être pourvu au remplacement, que conformément à la loi du 4 mars 1791, & ſans que le nombre des maréchaux de France puiſſe excéder celui de ſix.

MANDONS & ordonnons à tous les corps adminiſtratifs & tribunaux, que les préſentes ils faſſent conſigner dans leurs regiſtres, lire, publier & afficher dans leurs départemens & reſſorts reſpectifs, & exécuter comme loi du royaume. Mandons & ordonnons pareillement à tous les officiers généraux & autres commandant les troupes de ligne dans les différens départemens du royaume; comme auſſi à tous les officiers, ſous-officiers & gendarmes de la gendarmerie nationale, & à tous autres qu'il appartiendra, de ſe conformer ponctuellement à ces préſentes. En foi de quoi nous avons ſigné leſdites préſentes, auxquelles nous avons fait appoſer le ſceau de l'état. A Paris, le vingt-huitième jour du mois de décembre, l'an de grâce mil ſept cent quatre-vingt-onze, & de notre règne le dix-huitième. *Signé* LOUIS. *Et plus bas*, M. L. F. DU PORT. Et ſcellées du ſceau de l'état.

N.8 1468.

LOI

Relative à la peine de mort, à celle de la marque, & aux délais accordés à l'Accuſé.

Donnée à Paris, le 30 Décembre 1791.

LOUIS, par la grâce de Dieu & par la loi conſtitutionnelle de l'état, ROI DES FRANÇOIS : A tous préſens & à venir ; SALUT. L'aſſemblée nationale a décrété, & nous voulons & ordonnons ce qui ſuit :

DÉCRET de l'Aſſemblée nationale, des 26 & 27 Septembre 1791.

L'ASSEMBLÉE NATIONALE décrète ce qui ſuit :

ARTICLE PREMIER.

DÈS-A-PRÉSENT la peine de mort ne ſera plus que la ſimple privation de la vie.

II.

LA marque eſt abolie de ce jour.

III.

LE condamné aura trois jours pour déclarer qu'il entend ſe pourvoir en caſſation ; du jour de cette déclaration, il aura quinzaine pour préſenter ſa requête & y faire ſtatuer.

Le temps ſera augmenté d'un jour pour dix lieues, tant pour l'aller que pour le retour, en faveur des condamnés détenus ou domiciliés hors du lieu où ſiégera le tribunal de caſſation ; pendant ces différens délais il ſera ſurſis à l'exécution.

MANDONS & ordonnons à tous les corps adminiſtratifs & tribunaux, que les préſentes ils faſſent conſigner dans leurs

leurs regiſtres, lire, publier & afficher dans leurs départemens & reſſorts reſpectifs, & exécuter comme loi du royaume. En foi de quoi nous avons ſigné ces préſentes, auxquelles nous avons fait appoſer le ſceau de l'état. A Paris, le trentième jour du mois de décembre, l'an de grâce mil ſept cent quatre-vingt-onze, & de notre règne le dix-huitième. *Signé* LOUIS. *Et plus bas*, M. L. F. DU PORT. Et ſcellées du ſceau de l'état.

Fin du mois de Décembre 1791.

SUPPLÉMENT.

Nota. *Quelques loix ayant été oubliées dans ce Recueil, & plusieurs autres n'ayant pu être placées à leur date, parce qu'elles n'étoient pas encore sanctionnées ou livrées à l'impression; on les joint ici par forme de Supplément, pour rendre cette collection aussi complette qu'il est possible, & lui faire atteindre le but d'utilité générale qu'on s'est proposé.*

ARRÈT

DU CONSEIL D'ÉTAT DU ROI,

Qui annulle une disposition insérée par le Parlement de Dijon, dans son Arrêt d'enregistrement de la Déclaration du Roi, du 3 novembre 1789, portant prorogation des Vacances des Parlemens.

Du 16 Janvier 1790.

Extrait des Registres du Conseil d'État.

LE ROI s'étant fait représenter l'arrêt rendu par la chambre des vacations du parlement de Dijon, le 27 novembre dernier, par lequel, en enregistrant la déclaration du 3 du même mois, portant prorogation de la chambre des vacations, elle auroit déclaré que *c'étoit en cédant aux motifs qui ont déterminé Sa Majesté à sanctionner le décret de l'assemblée nationale* relatif à cet objet; & sa majesté

ne voulant laiſſer ſubſiſter aucune clauſe qui s'écarte de la forme pure & ſimple dans laquelle ledit enregiſtrement auroit dû être conçu, en conſéquence des diſpoſitions du décret du 30 octobre dernier, ſanctionné par Sa Majeſté: oüi le rapport; LE ROI ÉTANT EN SON CONSEIL, a ſupprimé & annullé, ſupprime & annulle la clauſe inſérée dans l'arrêt d'enregiſtrement du parlement de Dijon, dudit jour 27 novembre 1789. Veut ſa majeſté que ledit arrêt, quant à ſa diſpoſition principale, continue d'être exécuté ſuivant ſa forme & teneur, ainſi que la déclaration du 3 novembre, dont il a prononcé l'enregiſtrement. FAIT au conſeil d'état du roi, ſa majeſté y étant, tenu à Paris le ſeize janvier mil ſept cent quatre-vingt-dix. *Signé* DE SAINT-PRIEST.

ARRÊT
DU CONSEIL D'ÉTAT DU ROI,

Qui annulle une disposition insérée par le Parlement de Toulouse, dans son Arrêt d'enregistrement de la Déclaration du Roi, du 3 novembre 1789, portant prorogation des Vacances des Parlemens.

Du 16 Janvier 1790.

Extrait des Registres du Conseil d'État.

LE ROI s'étant fait représenter l'arrêt rendu par sa cour de parlement de Toulouse, toutes les chambres assemblées, le 16 novembre dernier, par lequel elle a procédé à l'enregistrement de la déclaration du 3 du même mois, portant prorogation de la chambre des vacations dans tous les parlemens du royaume; sa majesté a reconnu que les magistrats y ont déclaré *être déterminés par la force irrésistible des circonstances.* Considérant que ces expressions contraires à la forme d'un enregistrement pur & simple, dans laquelle la cour devoit se renfermer, conformément aux dispositions du décret du 30 octobre dernier, sanctionné par sa majesté, pourroient, par les interprétations diverses dont elles sont susceptibles, élever des doutes sur la loi même, sur les sentimens des magistrats, & répandre ainsi des semences d'inquiétude dans l'esprit des peuples : ouï le rapport; LE ROI ÉTANT EN SON CONSEIL, a supprimé & annullé, supprime & annulle la clause insérée dans l'arrêt d'enregistrement du parlement de Toulouse, dudit jour 16 novembre 1789. Veut sa majesté que ledit arrêt, quant à sa disposition

principale, continue d'être exécuté ſuivant ſa forme & teneur, ainſi que la déclaration du 3 novembre dont il a prononcé l'enregiſtrement. FAIT au conſeil d'état du roi, ſa majeſté y étant, tenu à Paris le ſeize janvier mil ſept cent quatre-vingt-dix. *Signé* DE SAINT-PRIEST.

ORDONNANCE DU ROI,

Portant Règlement sur la Solde fixée, à compter du 1.er mai 1790, à chaque Sous-officier & Soldat des différentes armes qui composent l'Armée.

Du 5 Juillet 1790.

VU par le roi, les décrets de l'assemblée nationale, des 28 février, 6 & 24 juin, dont voici la teneur:

DECRET du 28 Février.

L'ASSEMBLÉE NATIONALE a décrété & décrète qu'à commencer du 1.er mai prochain, la paye de tous les soldats François sera augmentée de trente-deux deniers par jour, en observant la progression graduelle entre les différentes armes & les différens grades; & l'emploi de cette paye sera incessamment déterminé par des ordonnances militaires.

DECRET du 6 Juin.

L'Assemblée nationale considérant qu'il est instant que les soldats François jouissent de l'augmentation des trente-deux deniers qui leur avoient été accordés par son décret du 28 février dernier; & ayant fait la répartition conformément aux principes qui dirigent les représentans de la nation, a décrété & décrète,

Que les trente-deux deniers seront répartis ainsi qu'il suit:

Un sou quatre deniers au prêt;

Six deniers dans la poche, dont la distribution sera faite comme le prêt, tous les cinq jours;

Et dix deniers au linge & chauſſure.

DÉCRET du 24 Juin.

L'Aſſemblée nationale voulant prévenir les fauſſes interprétations qu'on pourroit donner à ſes décrets des 28 février dernier & 6 du préſent mois, concernant l'augmentation de paye décrétée en faveur des ſoldats François, & parer en même temps aux difficultés qui pourroient naître des diſpoſitions proviſoirement preſcrites à cet égard par la circulaire que le miniſtre de la guerre a adreſſée aux régimens, le 20 avril dernier; après avoir entendu le rapport de ſon comité militaire, a déclaré & déclare qu'en décrétant une augmentation de paye de trente-deux deniers, ſon intention n'a point été d'ajouter aux avantages des corps ci-devant privilégiés, mais qu'elle a voulu,

1.° Sans faire éprouver à ceux-ci aucune diminution ſur leur ancienne paye, élever au même taux celle des corps de la même arme qui étoient moins favoriſés.

2.° En partant de ce niveau, rendre meilleure la condition de toutes les troupes, en fixant un traitement uniforme pour chaque eſpèce d'arme.

En conſéquence, l'aſſemblée nationale a décrété & décrète:

1.° Qu'en attendant qu'il ait été ſtatué ſur l'organiſation de l'armée & ſur l'admiſſion des troupes étrangères au ſervice de France, tous les corps d'infanterie Françoiſe, Allemande, Irlandoiſe & Liégeoiſe, qui ſont actuellement à la ſolde de l'état, jouiront de la même paye; qu'il n'y en aura qu'une pour tous les régimens de cavalerie, & que celle des dragons, chaſſeurs & huſſards ſera la même.

2.° Qu'au moyen de l'augmentation de trente-deux deniers, décrétée le 28 février dernier, la paye de tous les fantaſſins ſans diſtinction, ſera de 136 liv. 17 ſous 6 deniers par année commune, & de 137 liv. 5 ſous par année biſſextile, faiſant 7 ſous 6 deniers par jour, dont 5 ſous 4 deniers

ſeront affectés à l'ordinaire, 1 ſou 8 deniers à la maſſe du linge & chauſſure, de laquelle il ſera rendu compte exactement à chaque homme, & les autres 6 deniers laiſſés à la libre diſpoſition du ſoldat; le tout ſans préjudice des hautes-payes attribuées aux grenadiers, tambours, muſiciens, appointés, caporaux & ſous-officiers, dont ils jouiront comme du paſſé.

3.° Que les compagnies d'invalides détachés dans les villes & châteaux, & y faiſant le même ſervice que l'infanterie, lui ſeront exactement aſſimilés pour leur paye & traitement, à compter du 1.er du mois de mai dernier.

4.° Que la paye des cavaliers & carabiniers ſans diſtinction, ſera de 161 liv. 4 ſous 2 deniers par année commune, & de 161 liv. 13 ſous par année biſſextile, faiſant 8 ſous 10 deniers par jour, dont 6 ſous ſeront affectés à l'ordinaire, 2 ſous 4 deniers à la maſſe du linge & chauſſure, dont il ſera rendu compte exactement à chaque homme, & les autres 6 deniers laiſſés à la libre diſpoſition du cavalier; le tout ſans préjudice des hautes-payes attribuées aux trompettes, appointés, maître maréchal, maître ſellier, brigadiers & ſous officiers, dont ils jouiront comme du paſſé.

5.° Que la paye des dragons, chaſſeurs & huſſards ſera de 155 liv. 2 ſous 6 deniers par année commune, de 155 liv. 11 ſous par année biſſextile, faiſant 8 ſous 6 deniers par jour, dont 5 ſous 8 deniers ſeront affectés à l'ordinaire, 2 ſous 4 deniers à la maſſe du linge & chauſſure, de laquelle il ſera rendu compte exactement à chaque homme, & les 6 autres deniers laiſſés à la libre diſpoſition du dragon, chaſſeur ou huſſard; le tout ſans préjudice des hautes-payes attribuées aux trompettes, appointés, maître maréchal & maître ſellier, brigadiers & ſous-officiers, dont ils jouiront comme du paſſé.

6.° Que la paye des canonniers-apprentis ſera de 146 liv. par année commune, & de 146 liv. 8 ſous par année biſſextile, faiſant huit ſous par jour, dont 5 ſous 8 deniers

ſeront affectés à l'ordinaire, 1 ſous 10 deniers à la maſſe du linge & chauſſure, de laquelle il ſera rendu compte exactement à chaque homme, & les autres ſix deniers laiſſés à la libre diſpoſition du canonnier; le tout ſans préjudice des hautes-payes attribuées aux artificiers, canonniers de première & deuxième claſſe, tambours, appointés, caporaux & ſous-officiers, dont ils jouiront comme du paſſé.

7.° Que la paye des ouvriers-apprentis ſera de 206 liv. 16 ſous 8 deniers par année commune, & de 207 liv. 8 ſous par année biſſextile, faiſant 11 ſous 4 deniers par jour, dont 9 ſous ſeront affectés à l'ordinaire, 1 ſou 4 deniers à la maſſe du linge & chauſſure, dont il ſera rendu compte exactement à chaque homme, & les autres ſix deniers laiſſés à la libre diſpoſition de l'ouvrier; le tout ſans préjudice des hautes-payes attribuées aux ſeconds ouvriers, maîtres-ouvriers, appointés, caporaux & ſous-officiers, dont ils jouiront comme du paſſé; ſans préjudice auſſi des ſix deniers par jour que les tambours ont de moins que les ouvriers, & qui diminueront d'autant ce que les tambours doivent mettre à l'ordinaire.

8.° Que la paye des mineurs ſera 164 liv. 5 ſous par année commune, & de 164 liv. 14 ſous par année biſſextile, faiſant 9 ſous par jour, dont 6 ſous 8 deniers ſeront affectés à l'ordinaire; 1 ſou 10 deniers à la masse de linge & chauſſure, de laquelle il ſera rendu compte exactement à chaque homme, & les autres ſix deniers laiſſés à la libre diſpoſition du mineur; le tout ſans préjudice des hautes-payes attribuées aux tambours, mineurs de la première claſſe, appointés, caporaux & ſous-officiers, dont ils jouiront comme du paſſé.

9.° Qu'indépendamment des différentes payes déterminées par les articles précédens, les ſoldats, cavaliers, dragons, chaſſeurs, huſſards, canonniers, ouvriers & mineurs ſeront habillés & équipés ſur la maſſe établie pour cet objet, & recevront en outre, lorſqu'ils ſeront préſens aux drapeaux, ou détachés pour le ſervice, une ration de vingt-

quatre onces de pain par jour, auſſi ſur la maſſe établie pour cet objet, de laquelle maſſe, non plus que de celle d'habillement ou générale, ni de celles d'hôpital, lits, bois & lumière, & effets de campement, il ne ſera fait aucun décompte au ſoldat dans aucune arme, non plus que de la maſſe de fourrages dans les troupes à cheval.

10.° Que les différentes payes ci-deſſus fixées, devant avoir lieu à dater du premier mai dernier, le décompte en ſera fait depuis ce jour, à la charge d'un prélèvement de cinq deniers par jour ſur chaque ſoldat, cavalier, dragon, chaſſeur, huſſard, canonnier, ouvrier & mineur qui aura reçu la fourniture proviſoire de quatre onces de pain de plus que la ration ordinaire.

11.° Que cette fourniture proviſoire continuera juſqu'au dernier de ce mois incluſivement; qu'elle ceſſera au 1.er juillet prochain, ainſi que le prélèvement de cinq deniers, & qu'à compter de ce jour 1.er juillet juſqu'à ce qu'il ait été autrement ordonné, les articles 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 & 9 du préſent décret, qui déterminent la paye de chaque arme, auront leur pleine & entière exécution.

12.° Que le prix des quatre onces de pain de plus, que les Suiſſes ont reçu depuis le premier mai dernier, & qu'ils continueront à recevoir ſeulement juſqu'au dernier de ce mois incluſivement, ſera paſſé en compte ſur le pied de cinq deniers, comme dépenſe extraordinaire.

Qu'enfin, dans le plus court délai, le préſident ſe retirera vers le roi, pour le ſupplier de donner la ſanction au préſent décret, & les ordres néceſſaires pour la prompte exécution.

Signé L. M. LE PELLETIER, préſident, FELIX DE PARDIEU, DE ROBESPIERRE, POPULUS, DUMOUCHEL, GOURDAN, PIERRE DE DELAY, ſecrétaires.

SA MAJESTÉ après avoir ſanctionné leſdits décrets, a ordonné & ordonne ce qui ſuit :

ARTICLE PREMIER.

Époque fixée pour la nouvelle paye.

A compter du premier mai dernier, la ſolde des ſous-officiers & ſoldats des différentes armes qui compoſent l'armée, ſera réglée & payée conformément au tarif annexé à la préſente ordonnance.

L'homme préſent aux drapeaux, ou détaché pour le ſervice, recevra de plus & ſans aucune retenue, une ration de pain de munition du poids de ving-quatre onces, compoſée, comme ci-devant, de trois quarts froment & un quart ſeigle, ſans extraction de ſon; mais celui abſent par congé ou aux hôpitaux, ne pourra y prétendre en aucune manière.

II.

Uniformité de paye dans chaque arme.

CONFORMÉMENT au tarif annexé à la préſente ordonnance,

Il y aura une paye uniforme pour tous les régimens d'infanterie Françoiſe, Allemande, Irlandoiſe, Liégeoiſe & bataillons Corſes, ſans aucune eſpèce de diſtinction;

Une pour les régimens de cavalerie & de carabiniers;

Et une pour ceux de dragons, chaſſeurs & huſſards.

Les troupes du corps royal de l'artillerie conſerveront leur paye actuelle, avec une augmentation de trente-deux deniers.

III.

Supplémens de paye conſervés dans les régimens étrangers.

Les tambours-majors, prévôts & ſergens-majors actuels des régimens d'infanterie Allemande, Irlandoiſe & Liégoiſe, & des bataillons d'infanterie légère Corſe, conſerveront juſqu'à leur extinction, le ſupplément de paye réſultant de la différence qui exiſte entre leur paye actuelle & celle qui leur eſt attribuée par la préſente ordonnance.

SAVOIR:

Les tambours-majors..... 1.s 4.d

Les prévôts	1.[f]	4.[d]
Les ſergens-majors des grenadiers	”	4.
Les ſergens-majors de fuſiliers & chaſſeurs	1.	4.

Ils ſeront payés de ce ſupplément à l'époque des revues, ſur des états nominatifs qui, pour conſtater l'exiſtence deſdits hommes, devront être certifiés par les conſeils d'adminiſtration, arrêtés par les commiſſaires des guerres chargés de la police du régiment, & ordonnancés par les ordonnateurs.

IV.

Supplémens de paye, conſervés dans le corps des carabiniers.

LE corps des carabiniers de Monſieur ayant joui, depuis le premier mai dernier, de l'augmentation proviſoire de dix-ſept deniers, tant en argent qu'en pain de munition, qui avoit été accordée à tous les régimens de l'armée, & ne devant, en vertu des ſuſdits décrets, jouir que de la paye accordée aux autres régimens de cavalerie, leſdits dix-ſept deniers ſeront imputés ſur l'augmentation de vingt deniers qui reviendra à chaque maître tailleur, armurier & bottier, ainſi qu'aux brigadiers, appointés, carabiniers & trompettes.

Les maîtres maréchaux & ſelliers ne recevant par la préſente ordonnance qu'une augmentation de quatre deniers; les treize deniers qu'ils ont reçus de plus, depuis le 1.[er] mai dernier juſqu'au 30 juin inclus, leur ſeront accordés en gratification.

Les adjudans, maréchaux-des-logis ordinaires & trompettes-brigadiers devant éprouver au contraire une diminution de traitement, l'intention de ſa majeſté eſt que la totalité des dix-ſept deniers qu'ils ont touchés en augmentation proviſoire, depuis le 1[er] mai juſqu'au 30 juin, leur ſoit allouée en gratification;

Et qu'il leur ſoit en outre conſervé juſqu'à leur extinction, l'excédant de paye dont ils jouiſſoient en ſus de la nouvelle paye qui leur eſt fixée par la préſente ordonnance, ſuivant le détail ci-après:

SAVOIR:

Aux adjudans.....» 8d
Aux trompettes, major, ou brigadier.....2s 4.
Aux maréchaux-des-logis en chef.....» 4.
Aux maréchaux-des-logis ordinaires.....» 4.

Lesquels payemens leur seront faits, à compter du 1.er mai dernier, à l'époque des revues, sur des états nominatifs qui constateront leur existence, & seront certifiés, arrêtés & ordonnancés comme ceux mentionnés en l'article précédent.

Lesdits états comprendront, pour les mois de mai & juin, les gratifications, des treize & dix-sept deniers accordés aux autres grades, en vertu des dispositions ci-dessus énoncées.

Les maréchaux-des-logis en chef, premiers appointés, premiers trompettes & maîtres armuriers, éperonniers, auxquels l'ordonnance de 1788 avoit conservé la solde qui leur avoit été accordée par l'ordonnance de 1786, seront portés sur ces mêmes états, & continueront à jouir de la différence qui existera entre ladite solde & celle qui leur est attribuée par la présente ordonnance.

V.

Supplémens de paye conservés pour les cavaliers incorporés dans les chasseurs.

A l'égard des cavaliers incorporés, en 1788, dans les régimens de chasseurs à cheval, ils ne jouiront, à compter du 1.er mai, que de la paye accordée aux régimens de chasseurs par la présente ordonnance; mais comme ils ont reçu pendant les mois de mai & juin le supplément dont ils jouissoient comme cavaliers, en vertu des ordonnances de 1788, ce supplément leur sera accordé en gratification pour les mois de mai & juin seulement, & le payement en sera constaté par des états arrêtés dans la forme indiquée par les articles précédens.

VI.

Emploi de la paye.

LA répartition & l'emploi de la paye ſeront faits conformément au tarif ci-annexé, de manière que la totalité de la ſomme portée à la colonne du prêt, ſoit employée tant à l'ordinaire du ſoldat, qu'à ſon blanchiſſage & à ſa tenue de propreté.

Les ſix deniers deſtinés à la poche, ſeront compris ſur la feuille de prêt, mais remis au ſoldat par le chef de chambrée, immédiatement après la diſtribution, pour être employés par lui à ſon uſage particulier.

Quant à la ſomme affectée au linge & chauſſure, elle continuera à être verſée, à l'époque de chaque revue, à la maſſe du linge & chauſſure, pour être employée à procurer au ſoldat les effets qui ſont actuellement à la charge de cette maſſe.

VII.

Retenue des quatre onces de pain de munition fournies en ſupplément.

LES quatre onces de ſupplément de pain qui ont été fournies depuis le 1.er mai dernier, ceſſeront d'avoir lieu à compter du 1er. de juillet, & le montant en ſera retenu à raiſon de cinq deniers ſur les vingt-deux ajoutés au prêt ou à la poche, de manière que le ſoldat qui aura reçu les vingt-huit onces, ne touche du 1.er mai au 30 juin, que dix-ſept deniers d'augmentation au prêt, & que celui qui ne les aura pas reçues en touche vingt-deux.

La retenue de ces quatre onces en ſupplément, ſe fera par un décompte arrêté entre le régiment & l'adminiſtration des ſubſiſtances militaires; ainſi la revue n'en devra pas moins porter l'augmentation des trente-deux deniers en totalité.

VIII.

Exception pour les régimens ſuiſſes.

Les régiments Suiſſes & Griſons ayant reçu comme les autres régimens de l'armée, depuis le 1.er mai dernier, les quatre onces de pain de munition en ſupplément, elles leur

feront allouées à titre de gratification extraordinaire jusqu'au 30 juin ; mais à compter du 1.er juillet, il ne leur sera fourni qu'une ration de pain de munition du poids de vingt-quatre onces pour chaque homme *présent aux drapeaux, ou détaché pour le service*, & ce au moyen d'une déduction de dix-huit deniers qui sera faite sur la solde de chaque homme *présent ou absent*, pour être versée à la masse de boulangerie, conformément à l'ordonnance des revues du 20 juin 1788.

La fourniture extraordinaire des quatres onces de pain, fournies en supplément, du 1.er mai au 30 juin, sera justifiée par des états faits par relevé sur la revue, lesquels constateront le nombre d'hommes auxquels le supplément aura dû être fourni, & par résultat, le nombre de rations de quatre onces : ces états seront certifiés par les conseils d'administration, & arrêtés par les commissaires des guerres, pour opérer la décharge de l'administration des subsistances militaires, avec laquelle les régimens en arrêteront le décompte.

IX.

Masse du linge & chaussure.

La masse du linge & chaussure continuera à être portée sur les revues, & payée aux régimens sur le pied du complet, d'après les sommes fixées pour les différentes armes, par la présente ordonnance.

Les régimens en feront le décompte à la troupe, sur le pied de l'effectif ; & le produit de l'incomplet, après chaque décompte, sera versé à la masse générale.

Le décompte de la masse du linge & chaussure se fera, à compter du 1.er juillet pour les mois de mai & juin, conformément à la nouvelle fixation, & ensuite de trois mois en trois mois sur le même pied.

L'intention de sa majesté étant de porter la masse du linge & chaussure de chaque homme, dans l'infanterie & l'artillerie, à trente-six livres pour les sous-officiers ; & à vingt-quatre livres pour les soldats, canonniers, ouvriers & mineurs, & à trente-six livres dans les troupes à cheval, sans

ſans diſtinction de grade, il ſera retenu deux livres à chaque homme ſur le décompte de mai & juin, & trois livres enſuite ſur chaque décompte, j'uſqu'à ce que le fonds de la maſſe ſoit complet.

L'emploi de cette maſſe ſera, juſqu'à nouvel ordre, ſuivi & ſurveillé conformément aux ordonnances d'adminiſtration.

Sa majeſté ordonne que les ſommes qui, lors du décompte, excéderoient la maſſe fixée à chaque homme par le préſent article, lui ſoient exactement payées à chaque décompte.

Lorſqu'un ſous-officier ou ſoldat obtiendra ſon congé, ſoit par ancienneté, ſoit par grâce, le décompte de ſa maſſe lui ſera fait & payé en entier, à la déduction de ce qu'il pourroit redevoir au régiment.

X.

Maſſe générale.

LES maſſes générales, tant dans l'infanterie que dans les troupes à cheval, continueront, juſqu'à nouvel ordre, à être payées & compriſes ſur les revues des commiſſaires des guerres, ſur le pied réglé par les dernières ordonnances, à l'exception de la maſſe générale des régimens d'infanterie Allemande, Irlandoiſe & Liégeoiſe, & des bataillons de chaſſeurs Corſes, qui ſera réduite proviſoirement, à compter du 1.er mai dernier, de ſoixante-douze livres à cinquante-quatre livres, & déchargée du payement de dix-huit livres par homme & par an, qu'elle avoit à faire à chaque ſous-officier & ſoldat.

XI.

Maſſe de boulangerie, hôpital & fourrages.

LES maſſes de boulangerie, hôpital & fourrages, continueront, juſqu'à nouvel ordre, à être portées ſur les revues des régimens, d'après les formes déterminées par les dernières ordonnances.

XII.

Retenues pour journées d'hôpital.

LES feuilles de retenues pour journées d'hôpitaux, continueront à être expédiées ſur les régimens par les

hôpitaux auxiliaires & régimentaires, ſur le pied du prix de la journée, conformément aux dernières ordonnances, quel que ſoit le grade de l'homme.

Celles des hôpitaux de charité, ſeront établies d'après le prix total de leurs marchés, quel que ſoit le grade de l'homme.

Les unes & les autres ſeront acquittées en entier par les régimens, ſur la maſſe de neuf livres, laiſſée à leur diſpoſition.

Les régimens ſont autoriſés à retenir ſur les hommes qui auront été aux hôpitaux, en rembourſement deſdites journées, la totalité des ſommes portées ſur l'état y annexé, tant à la colonne des hautes-payes qu'à celle du prêt, de manière que les ſix deniers de poche reſtent toujours intacts, pour être payés à l'homme à ſon retour au régiment, en vertu du rappel qui en ſera fait à la première revue.

Le caporal-tambour & les tambours conſerveront en outre les deux ſous de haute-paye qui leur ſont accordés pour l'entretien de leur caiſſe.

Le montant de ces retenues ſera verſé à la maſſe d'hôpital, & réuni aux neuf livres deſtinées à la former.

XIII.

Retenues pour journées d'étape.

Les hommes marchant par étape, ſupporteront la retenue entière, tant de la haute-paye que du prêt; mais le décompte des ſix deniers de poche devra leur être fait à leur arrivée, d'après le rappel qui en ſera fait ſur la revue.

Il continuera à être fait aux troupes du corps royal de l'artillerie, lorſqu'elles marcheront par étape, un décompte de ſupplément de ſolde de la ſomme qui reviendra à chaque grade, déduction faite de celle à retenir pour fourniture d'étape, conformément au tarif ci-annexé, & à l'ordonnance de 1775 qui avoit déterminé ce ſupplément.

XIV.

Suppreſſion des maſſes de compagnie.

LES maſſes de compagnie établies par les ordonnances d'adminiſtration de 1788, ſeront & demeureront ſupprimées, & les retenues qui ſervoient à les former, d'après le titre II deſdites ordonnances, ceſſeront du jour de la publication de la préſente ordonnance.

Le ſoldat pourvoira par lui-même aux dépenſes au payement deſquelles ces maſſes étoient deſtinées, & les chefs des corps y tiendront la main.

Les ſommes qui ſe trouveront actuellement exiſter dans les maſſes des différentes compagnies, ſeront réunies pour la totalité du régiment, pour, après compenſation faite des déficit qui pourroient exiſter dans quelques compagnies, être enſuite réparties également à chaque homme préſent aux drapeaux, ou détaché.

A l'égard des hommes actuellement abſens par congé, & ſur la ſolde deſquels il devoit être fait une retenue au profit des maſſes de compagnie, d'après les diſpoſitions de ladite ordonnance, il ſera prélevé ſur leur ſolde, depuis l'époque de leur départ juſqu'au 30 juin inclus, la ſomme preſcrite par ladite ordonnance; le montant en ſera réuni à la maſſe de compagnie, & réparti ainſi qu'il vient d'être dit.

Le produit de la vente du fumier des chevaux de troupe, ſera verſé dorénavant par compagnie à la maſſe du linge & chauſſure, après avoir prélevé les dépenſes d'écurie.

XV.

Augmentation de paye des compagnies d'invalides.

LES compagnies d'invalides détachés jouiront, à compter du 1.er mai dernier, d'une augmentation proviſoire de trente-deux deniers, en attendant qu'il ait été ſtatué définitivement ſur la ſolde de ces compagnies, pour l'aſſimiler à celle de l'infanterie.

XVI.

Revues.

LES revues continueront, juſqu'à nouvel ordre, à être

faites ſur le pied de trente jours par mois; mais la maſſe générale ſera tenue de faire à chaque homme le décompte de ſa paye entière pour les 31.

XVII.

Les ordonnances d'adminiſtration de 1788 & celle des revues continueront à être ſuivies, juſqu'à nouvel ordre, en tout ce qui n'eſt pas contraire aux diſpoſitions de la préſente ordonnance.

Mande & ordonne ſa majeſté aux officiers généraux employés près de ſes troupes, aux commandans de ſes places, aux commiſſaires-ordonnateurs, commiſſaires des guerres, & à tous autres ſes officiers qu'il appartiendra, d'exécuter & faire exécuter la préſente ordonnance chacun en ce qui les concerne.

Fait à Paris, le cinq juillet mil ſept cent quatre-vingt-dix. *Signé* LOUIS. *Et plus bas*, LA TOUR-DU-PIN.

ARMÉE FRANÇOISE.

ÉTAT de la nouvelle Fixation de Solde attribuée, à compter du 1er Mai 1790, à chaque Grade de Sous-Officier & Soldat, par jour, tant dans l'Infanterie, que dans les Troupes à cheval, d'après les Décrets de l'Assemblée Nationale, en date des 28 Février, 6 & 24 Juin derniers, sanctionnés par le Roi.

SAVOIR:

GRADES.	PAYE SUIVANT L'ORDONNANCE DES REVUES, Du 20 Juin 1788.			Augmentat. en vertu des Décrets.	TOTAL de la nouvelle Fixation par jour.	RÉPARTITION DE LA PAYE				RETENUE. pour Journées d'Hôpital & d'Etape.
	SOLDE.	LINGE & Chauſſure.	TOTAL.			HAUTE PAYE.	Au Prêt.	A la Poche.	Au Linge & Chauſſure.	
INFANTERIE FRANÇOISE.										
ETAT-MAJOR.										
Adjudant.....	1l 10f »d	»l »f »d	1l 10f »d	»l 2f 8d	1l 12f 8d	11 12f 8d	»f »d	»d	»l »f »d	1l 12f 8p
Tambour-major....	» 14. »	» 1. 6.	» 15. 6.	» 2. 8.	» 18. 2.	» 10. »	5. 4.	6.	» 2. 4.	» 15. 4.
Caporal-Tambour..	» 9. »	» » 10.	» 9. 10.	» 2. 8.	» 12. 6.	» 5. »	5. 4.	6.	» 1. 8.	» 8. 4.
Muſicien.....	» 9. 8.	» » 10.	» 10. 6.	» 2. 8.	» 13. 2.	» 5. 8.	5. 4.	6.	» 1. 8.	» 11. »
Maître Tailleur, Armurier ou Cordonnier.....	» 4. ».	» » 10.	» 4. 10.	» 2. 8.	» 7. 6.	» » »	5. 4.	6.	» 1. 8.	» 5. 4.
GRENADIERS.										
Sergent-major.....	» 15. »	» 1. 6.	» 16. 6.	» 2. 8.	» 19. 2.	» 11. »	5. 4.	6.	» 2. 4.	» 16. 4.
Fourrier & Sergent.	» 12. 4.	» 1. 6.	» 13. 10.	» 2. 8.	» 16. 6.	» 8. »	5. 4.	6.	» 2. 4.	» 13. 8.
Caporal.....	» 8. »	» » 10.	» 8. 10.	» 2. 8.	» 11. 6.	» 4. »	5. 4.	6.	» 1. 8.	» 9. 4.
Appointé.....	» 5. 6.	» » 10.	» 6. 4.	» 2. 8.	» 9. »	» 1. 6	5. 4.	6.	» 1. 8.	» 6. 10.
Grenadier.....	» 5. »	» » 10.	» 5. 10.	» 2. 8.	» 8. 6.	» 1. »	5. 4.	6.	» 1. 8.	» 6. 4.
Tambour.....	» 7. »	» » 10.	» 7. 10.	» 2. 8.	» 10. 6.	» 3. »	5. 4.	6.	» 1. 8.	» 6. 4.

GRADES.	PAYE SUIVANT L'ORDONNANCE DES REVUES, Du 20 Juin 1788.			Augmentat. en vertu des	TOTAL de la nouvelle Fixation par jour.	RÊPARTITION DE LA PAYE.				RETENUE pour Journées d'Hôpital & d'Etapes
	SOLDE.	LINGE & Chauſſure.	TOTAL.	DÉCRETS.		HAUTE PAYE.	Au PRÊT.	A la Poche.	Au Linge & Chauſſure.	
Suite de l'Infanterie Françoiſe.										
FUSILIERS ET CHASSEURS.										
Sergent-major.....	»l 14f »d	»l 1f 6d	»l 15f 6d	»l 2f 8d	»l 18f 2d	»l 10f »d	5f 4d	6d	»l 2f 4d	»l 15f "
Fourrier & Sergent..	» 10. 4.	» 1. 6.	» 11. 10.	» 2. 8.	» 14. 6.	» 6. 4.	5. 4	6.	» 2. 4.	» 11. 8
Caporal.....	» 7. »	» » 10.	» 7. 10.	» 2. 8.	» 10. 6.	» 3. »	5 4	6.	» 1. 8	» 8. "
Appointé.....	» 4. 6.	» » 10.	» 5. 4.	» 2. 8.	» 8. »	» » 6.	5. 4.	6.	» 1. 8.	» 5. 10l
Carabinier.....	» 4. 6.	» » 10.	» 5. 4.	» 2. 8.	» 8. »	» » 6.	5. 4.	6.	» 1. 8.	» 5. 10l
Fuſilier, Chaſſeur & Enfant.....	» 4. »	» » 10.	» 4. 10.	» 2. 8.	» 7. 6.	» » »	5. 4.	6.	» 1. 8.	» 5. "
Premier Tambour...	» 6. 6.	» » 10.	» 7. 4	» 2. 8.	» 10. »	» 2. 6.	5. 4.	6.	» 1. 8.	» 5. 11
Tambour ordinaire..	» 6. »	» » 10.	» 6. 10.	» 2. 8.	» 9. 6.	» 2. »	5. 4.	6.	» 1. 8.	» 5.
INFANTERIE ALLEMANDE, IRLANDOISE, ET LIÉGEOISE.										
ÉTAT-MAJOR.										
Adjudant.....	1l 10f »d	»l »f »d	1l 10f »d	»l 2f 8d	1l 12f 8d	1l 12f 8d	»f »d	»d	»l »f »d	1l 12f "
Tambour-major.....	» 17. »	» 2. 6.	» 19. 6.	» » »	» 18. 2.	» 10. »	5. 4.	6.	» 2. 4.	» 15. "
Caporal-Tambour...	» 9. »	» 1. 10.	» 10. 10.	» 1. 8.	» 12. 6.	» 5. »	5. 4.	6.	» 1. 8.	» 8. "
Prévôt.....	» 17. »	» 2. 6.	» 19. 6.	» 1. 8.	» 18. 2	» 10. »	5. 4.	6.	» 2. 4.	» 15. "
Muſicien.....	» 9. 8.	» 1. 10.	» 11. 6.	» 1. 8.	» 13. 2.	» 5. 8.	5. 4.	6.	» 1. 8.	» 11. "
Maître Ouvrier.....	» 4. »	» 1. 10.	» 5. 10.	» 1. 8.	» 7. 6.	» » »	5. 4.	6.	» 1. 8.	» 5. "
GRENADIERS.										
Sergent-major.....	» 17. »	» 2. 6.	» 19. 6.	» » »	» 19. 2.	» 11. »	5. 4.	6.	» 2. 4.	» 16. "
Fourrier & Sergent..	» 12. 4.	» 2. 6.	» 14. 10.	» 1. 8.	» 16. 6.	» 8. 4	5. 4.	6.	» 2. 4.	» 13. "
Caporal.....	» 8. »	» 1. 10.	» 9. 10.	» 1. 8.	» 11. 6.	» 4. »	5. 4.	6.	» 1. 8.	» 9. "
Appointé.....	» 5. 6.	» 1. 10.	» 7. 4.	» 1. 8.	» 9. »	» 1. 6.	5. 4.	6.	» 1. 8.	» 6. 11
Grenadier.....	» 5. »	» 1. 10.	» 6. 10.	» 1. 8.	» 8. 6	» 1. »	5. 4.	6.	» 1. 8.	» 6. "
Tambour.....	» 7. »	» 1. 10.	» 8. 10.	» 1. 8.	» 10. 6:	» 3. »	5. 4.	6.	» 1. 8.	» 6. "

GRADES.	PAYE SUIVANT L'ORDONNANCE DES REVUES, Du 20 Juin 1788. SOLDE.	LINGE & Chauſſure.	TOTAL.	Augmentat. en vertu des DÉCRETS.	TOTAL de la nouvelle Fixation par jour.	RÉPARTITION DE LA PAYE. HAUTE PAYE.	Au PRÊT.	A la Poche.	Au Linge & Chauſſure.	RETENUE pour Journées D'HÔPITAL & D'ETAPE.
Suite de l'Infanterie Allemande, Irlandoiſe & Liégeoiſe.										
FUSILIERS ET CHASSEURS.										
Sergent-major	1 17ſ 1d	1 2ſ 6d	1 19ſ 6d	1 ſ d	1 18ſ 2d	1 10ſ d	5ſ 4d	6d	1 2ſ 4d	1 15ſ 4d
Bourrier & Sergent	» 10. 4.	» 2. 6.	» 12. 10.	» 1. 8.	» 14. 6.	» 6. 4.	5. 4.	6.	» 2. 4.	» 11. 8.
Caporal	» 7. »	» 1. 10.	» 8. 10.	» 1. 8.	» 10. 6.	» 3. »	5. 4.	6.	» 1. 8.	» 8. 4.
Appointé	» 4. 6.	» 1. 10.	» 6. 4	» 1. 8.	» 8. »	» » 6.	5. 4.	6.	» 1. 8.	» 5. 10.
Carabinier	» 4. 6.	» 1. 10.	» 6. 4.	» 1. 8.	» 8. »	» » 6.	5. 4.	6.	» 1. 8.	» 5. 10.
Fusilier, Chaſſeur & Enfant	» 4. »	» 1. 10.	» 5. 10.	» 1. 8.	» 7. 6.	» » »	5. 4.	6.	» 1. 8.	» 5. 4.
Premier Tambour	» 6. 6.	» 1. 10.	» 8. 4.	» 1. 8.	» 10. »	» 2. 6.	5. 4.	6.	» 1. 8.	» 5. 10.
Tambour ordinaire	» 6. »	» 1. 10.	» 7. 10.	» 1. 8.	» 9. 6.	» 2. »	5. 4.	6.	» 1. 8.	» 5. 4.

Nota. *La Maſſe générale ſera réduite de 72 à 54 liv. & affranchie du payement d'un ſou par homme par jour, qu'elle verſoit à celle du Linge & Chauſſure.*

INFANTERIE LÉGÈRE FRANÇOISE.										
ETAT-MAJOR.										
Adjudant	1. 10. »	» » ».	1. 10. »	» 2. 8.	1. 12. 8.	1. 12. 8	» »	»	» » »	1. 12. 8.
Tambour-major	» 14. »	» 1. 6.	» 15. 6	» 2. 8.	» 18. 2.	» 10. »	5. 4.	6.	» 2. 4.	» 15. 4.
Muſicien	» 9. 8	» » 10.	» 10. 6.	» 2. 8.	» 13. 2.	» 5. 8.	5. 4.	6.	» 1. 8.	» 11. »
Maître Ouvrier	» 4. »	» » 10.	» 4. 10.	» 2. 8.	» 7. 6.	» » »	5. 4.	6.	» 1. 8.	» 5. 4.
CHASSEURS.										
Sergent-major	» 14. »	» 1. 6.	» 15. 6.	» 2. 8.	» 18. 2.	» 10. »	5. 4.	6.	» 2. 4.	» 15. 4.
Bourrier & Sergent	» 10. 4.	» 1. 6.	» 11. 10.	» 2. 8.	» 14. 6.	» 6. 4.	5. 4.	6.	» 2. 4.	» 11. 8.
Caporal	» 7. »	» » 10.	» 7. 10.	» 2. 8.	» 10. 6.	» 3. »	5. 4.	6.	» 1. 8.	» 8. 4.
Appointé	» 4. 6.	» » 10.	» 5 4.	» 2. 8.	» 8. »	» » 6.	5. 4	6.	» 1. 8.	» 5. 10.
Premier Carabinier	» 5. »	» » 10.	» 5. 10.	» 2. 8.	» 8. 6.	» 1. »	5. 4.	6.	» 1. 8.	» 6. 4.
Deuxième Carabinier	» 4. 6.	» » 10.	» 5. 4.	» 2. 8.	» 8. »	» » 6.	5. 4	6.	» 1. 8.	» 5. 10.
Chaſſeur & Enfant	» 4. »	» » 10.	» 4. 10.	» 2. 8.	» 7. 6.	» » »	5. 4.	6.	» 1. 8.	» 5. 4.
Premier Tambour	» 6. 6.	» » 10.	» 7. 4.	» 2. 8.	» 10. »	» 2. 6.	5. 4.	6.	» 1. 8	» 5. 10.
Tambour ordinaire	» 6. »	» » 10.	» 6. 10.	» 2. 8.	» 9. 6.	» 2. »	5. 5.	6.	» 1. 8.	» 5. 4.

GRADES.	PAYE. SUIVANT L'ORDONNANCE DES REVUES, Du 20 Juin 1788.			Augmentat. en vertu des Décrets.	TOTAL de la nouvelle Fixation par jour.	RÉPARTITION DE LA PAYE.				RETENUE pour Journées d'Hôpital & d'Etape
	SOLDE.	LINGE & Chauſſure.	TOTAL.			HAUTE PAYE.	Au Prêt.	A la Poche.	Au Linge & Chauſſure.	
INFANTERIE LÉGÈRE CORSE.										
ÉTAT-MAJOR.										
Adjudant	1l 10f »d	»l »f »d	1l 10f »d	»l 2f 8d	1l 12f 8d	1l 12f 8d	»f »d	»d	»l »f »d	1l 12f 88
Tambour-major	» 17. »	» 2. 6.	» 19. 6.	» » »	» 18. 2.	» 10. »	5. 4.	6.	» 2. 4.	» 15. 4♣
Muſicien	» 9. 8.	» 1. 10.	» 11. 6.	» 1. 8.	» 13. 2.	» 5. 8.	5. 4.	6.	» 1. 8.	» 11. »»c
Maître Ouvrier	» 4. »	» 1. 10.	» 5. 10.	» 1. 8.	» 7. 6.	» » »	5. 4.	6.	» 1. 8.	» 5. 4♣
CHASSEURS.										
Sergent-major	» 17. »	» 2. 6.	» 19. 6.	» » »	» 18. 2.	» 10. »	5. 4.	6.	» 2. 4.	» 15. 4♣
Fourrier & Sergent	» 10. 4.	» 2. 6.	» 12. 10.	» 1. 8.	» 14. 6.	» 6. 4.	5. 4.	6.	» 2. 4.	» 11. 88
Caporal	» 7. »	» 1. 10.	» 8. 10.	» 1. 8.	» 10. 6.	» 3. »	5. 4.	6.	» 1. 8.	» 8. 4♣
Appointé	» 4. 6.	» 1. 10.	» 6. 4.	» 1. 8.	» 8. »	» » 6.	5. 4.	6.	» 1. 8.	» 5. 100I
Premier Carabinier	» 5. »	» 1. 10.	» 6. 10.	» 1. 8.	» 8. 6.	» 1. »	5. 4.	6.	» 1. 8.	» 6. 4♣
Deuxième Carabinier	» 4. 6.	» 1. 10.	» 6. 4.	» 1. 8.	» 8. »	» » 6.	5. 4.	6.	» 1. 8.	» 5. 100I
Chaſſeur & Enfant	» 4. »	» 1. 10.	» 5. 10.	» 1. 8.	» 7. 6.	» » »	5. 4.	6.	» 1. 8.	» 5. 4♣
Premier Tambour	» 6. 6.	» 1. 10.	» 8. 4.	» 1. 8.	» 10. »	» 2. 6.	5. 4.	6.	» 1. 8l	» 5. 100I
Tambour ordinaire	» 6. »	» 1. 10.	» 7. 10.	» 1. 8.	» 9. 6.	» 2. »	5. 4.	6.	» 1. 8.	» 5. 4♣

Nota. *La Maſſe générale ſera réduite de 72 à 54 liv. & affranchie du payement d'un ſou par homme par jour, qu'elle verſoit à celle du Linge & Chauſſure.*

CAVALERIE.

ÉTAT-MAJOR.																						
Adjudant	1.	10.	»	»	»	»	1.	10.	»	»	2.	8.	1.	12.	8.	1.	12.	8.	»	»	»	1. 12. 88
Trompette-brigadier	»	15.	»	»	1.	6.	»	16.	6.	»	2.	8.	»	19.	2.	»	10.	4.	6.	»	6.	» 2. 4.	» 10. 4♣
Maître Maréchal	»	13.	8.	»	1.	6.	»	15.	2.	»	2.	8.	»	17.	10.	»	9.	»	6.	»	6.	» 2. 4.	» 15. »c
Maître Sellier	»	13.	8.	»	1.	6.	»	15.	2.	»	2.	8.	»	17.	10.	»	9.	»	6.	«	6.	» 2. 4.	» 15. »c
Maître Ouvrier	»	4.	8.	»	1.	6.	»	6.	2.	»	2.	8.	»	8.	10.	»	»	»	6.	»	6.	» 2. 4.	» 6. »c
ESCADRONS.																						
Maréchal-des-logis en chef	»	15.	»	»	1.	6.	»	16.	6.	»	2.	8.	»	19.	2.	»	10.	4.	6.	»	6.	» 2. 4.	» 16. 4♣
Maréchal-des-logis ordinaire	»	13.	»	»	1.	6.	»	14.	6.	»	2.	8.	»	17.	2.	»	8.	4.	6.	»	6.	» 2. 4.	» 14. 4♣
Brigadier	»	7.	4.	»	1.	6.	»	8.	10.	»	2.	8.	»	11.	6.	»	2.	8.	6.	»	6.	» 2. 4.	» 8. 8
Appointé	»	5.	2.	»	1.	6.	»	6.	8.	»	2.	8.	»	9.	4.	»	»	6.	6.	»	6.	» 2. 4.	» 6. 0
Cavalier & Enfant	»	4.	8.	»	1.	6.	»	6.	2.	»	2.	8.	»	8.	10.	»	»	»	6.	»	6.	» 2. 4.	» 6. »c
Trompette	»	12.	»	»	1.	6.	»	13.	6.	»	2.	8.	»	16.	2.	»	7.	4.	6.	»	6.	» 2, 4.	» 13. 4

Nota. *Le Corps des Carabiniers aura la même paye que les autres Régimens de Cavalerie.*

GRADES.	PAYE. SUIVANT L'ORDONNANCE DES REVUES, Du 20 Juin 1788.			Augmentat. en vertu des Décrets.	TOTAL de la nouvelle Fixarion par jour.	RÉPARTITION DE LA PAYE.				RETENUE pour Journées d'Hôpital & d'Etape.
	SOLDE.	LINGE & Chaussure.	TOTAL.			HAUTE PAYE.	Au Prêt.	A la Poche.	Au Linge & Chaussure.	
DRAGONS ET CHASSEURS.										
ÉTAT-MAJOR.										
Adjudant.....	1l 10f »d	»l »f »d	1l 10f »d	»l 2f 8d	1l 12f 8d	1l 12f 8n	»f »d	»d	»l »f »d	1l 12f 8d
Trompette brigadier.	» 15. »	» 1. 6.	» 16. 6.	» 2. 8.	» 19. 2.	» 10. 8.	5. 8.	6.	» 2. 4.	» 16. 4.
Maître Maréchal....	» 13. 8.	» 1. 6.	» 15. 2.	» 2. 8.	» 17. 10.	» 9. 4.	5. 8.	6.	» 2. 4.	» 15. »
Maître Sellier.....	» 13. 8.	» 1. 6.	» 15. 2.	» 2. 8.	» 17. 10.	» 9. 4.	5. 8.	6.	» 2. 4.	» 15. »
Maître Ouvrier.....	» 4. 2.	» 1. 6.	» 5. 8.	» 2. 10.	» 8. 6.	» » »	5. 8.	6.	» 2. 4.	» 5. 8.
ESCADRONS.										
Maréchal-des-logis en chef.....	» 15. »	» 1. 6.	» 16. 6.	» 2. 8.	» 19. 2.	» 10. 8.	5. 8.	6.	» 2. 4.	» 16. 4.
Maréchal - des - logis ordinaire.....	» 12. »	» 1. 6.	» 13. 6.	» 3. 8.	» 17. 2.	» 8. 8	5. 8.	6.	» 2. 4.	» 14. 4.
Brigadier.....	» 7. 4.	» 1. 6.	» 8. 10.	» 2. 8	» 11. 6.	» 3. »	5. 8.	6.	» 2. 4.	» 8. 8.
Appointé.....	» 4. 8.	» 1. 6.	» 6. 2.	» 2. 10.	» 9. »	» » 6.	5. 8.	6.	» 2. 4.	» 6. 2.
Dragon, Chasseur & Enfant.....	» 4. 2.	» 1. 6.	» 5. 8.	» 2. 10.	» 8. 6.	» » »	5. 8	6.	» 2. 4.	» 5. 8.
Trompette.....	» 12. »	» 1. 6.	» 13. 6.	» 2. 8.	» 16. 2.	» 7. 8.	5 8.	6.	» 2. 4.	» 15. 4.
HUSSARDS.										
ÉTAT-MAJOR.										
Adjudant.....	1. 10. »	» » »	1. 10. »	» 2. 8.	1. 12. 8.	1. 12. 8.	» »	»	» 2. 4.	1. 12. 8.
Trompette-brigadier.	» 15. »	» 1. 6.	» 16. 6.	» 2. 8.	» 19. 2.	» 10. 8.	5. 8.	6.	» 2. 4.	» 16. 4.
Maître Maréchal....	» 13. 8.	» 1. 6.	» 15. 2.	» 2. 8.	» 17. 10.	» 9. 4.	5. 8.	6.	» 2. 4.	» 15. »
Maître Sellier.....	» 13. 8.	» 1. 6.	» 15. 2.	» 2. 8.	» 17. 10.	» 9. 4.	5. 8.	6.	» 2. 4	» 15. »
Maître Ouvrier.....	» 4. 4.	» 1. 6.	» 5. 10.	» 2. 8.	« 8. 6.	» » »	5. 8.	6.	» 2. 4.	» 5. 8.
ESCADRONS.										
Maréchal-des-logis en chef.....	» 15. »	» 1. 6.	» 16. 6.	» 2. 8.	» 19. 2.	» 10. 8.	5. 8.	6.	» 2. 4.	» 16. 4.
Maréchal - des - logis ordinaire.....	» 13. »	» 1. 6	» 14. 6-	« 2. 8.	» 17. 2.	» 8. 8.	5. 8.	6.	» 2. 4.	» 14. 4.
Brigadier.....	» 7. »	» 1. 6.	» 8. 6.	» 3. »	» 11. 6.	» 3. »	5. 8.	6.	» 2. 4	» 8. 8.
Appointé.....	» 4. 10.	» 1. 6.	» 6. 4.	» 2. 8.	» 9. »	» » 6.	5. 8.	6.	» 2. 4.	» 6. 2.
Hussards & Enfant...	» 4. 4.	» 1. 6	» 5. 10.	» 2. 8.	» 8. 6.	» » »	5. 8.	6.	» 2. 4.	» 5. 8.
Trompette.....	» 12. »	» 1. 6.	» 13. 6.	» 2. 8.	» 16. 2.	» 7. 8.	5. 8.	6.	» 2. 4.	» 13. 4.

GRADES.	PAYE SUIVANT L'ORDONNANCE DES REVUES, Du 20 Juin 1788.			Augmentat. en vertu des Décrets.	TOTAL de la nouvelle Fixation par jour.	RÉPARTITION DE LA PAYE.				RETENUU pour Journé en	
	SOLDE.	LINGE & Chaussures.	TOTAL.			HAUTE PAYE.	Au PRÊT.	A la Poche.	Au Linge & Chaussure.	D'HÔPITAL.	d'Etat
CORPS ROYAL DE L'ARTILLERIE.											
ÉTAT-MAJOR.											
Tambour-major....	»l 19f »d	»l 1f 8d	11 »f 8d	»l 2f 8d	1l 3f 4d	»l 14f 8d	5f 8d	6d	»l 2f 6d	1l »f 4d	12f 1
Armurier.....	» 4. 4.	» 1. »	» 5. 4.	» 2. 8.	» 8. »	» » »	5. 8.	6.	» 1. 10.	» 5. 8.	5..
CANONNIERS, BOMBARDIERS ET SAPEURS.											
Sergent-major.....	1. 6. 10.	1. 1. 8.	1. 8. 6.	» 2. 8.	1. 11. 2.	1. 2. 6.	5. 8.	6.	» 2. 6.	1. 8. 2.	12..
Sergent & Fourrier.	» 17. 8.	» 1. 8.	» 19. 4.	» 2. 8.	1. 2. »	» 13. 4.	5. 8.	6.	» 2. 6.	» 19. »	12..
Caporal.....	» 12. 2.	» 1. »	» 13. 2.	» 2. 8.	» 15. 10.	» 7. 10.	5. 8.	6.	» 1. 10.	» 13. 6.	7..
Appointé.....	» 9. 2.	» 1. »	» 10. 2.	» 2. 8.	» 12. 10.	» 4. 10.	5. 8.	6.	» 1. 10.	» 9. 6.	7..
Artificier....	» 8. 2.	» 1. »	» 9. 2.	» 2. 8.	» 11. 10.	» 3. 10.	5. 8.	6.	» 1. 10.	» 8. 6.	6.
1er. Canonier, Bombardier & Sapeur.	» 7. 2.	» 1. »	» 8. 2.	» 2. 8.	» 10. 10.	» 2. 10.	5. 8.	6.	» 1. 10.	» 8. 6.	6.
Second *idem*.....	» 5. 4.	» 1. »	» 6. 4.	» 2. 8.	» 9. »	» 1. »	5. 8.	6.	» 1. 10.	» 6. 8.	5..
Apprenti *idem*.....	» 4. 4.	» 1. »	» 5. 4.	» 2. 8.	» 8. »	» » »	5. 8.	6.	» 1. 10.	» 5. 8.	5..
Tambour.....	» 7. 2.	» 1. »	» 8. 2.	» 2. 8.	» 10. 10.	» 2. 10.	5. 8.	6.	» 1. 10.	» 6. 6.	6.
MINEURS.											
Sergent-major.....	1. 6. 10.	» 1. 8.	1. 8. 6.	» 2. 8.	1. 11. 2.	1. 1. 6	6. 8.	6.	» 2. 6.	1. 8. 2.	12..
Sergent.....	» 17. 8.	» 1. 8.	» 19. 4.	» 2. 8.	1. 2. »	» 12. 4	6. 8.	6.	» 2. 6.	» 19. »	12..
Caporal.....	» 12. 2.	» 1. »	» 13. 2.	» 2. 8.	» 15. 10.	» 6. 10.	6. 8.	6.	» 1. 10.	» 13. 6.	7..
Appointé.....	» 9. 2.	» 1. »	» 10. 2.	» 2. 8.	» 12. 10.	» 3. 10.	6. 8.	6.	» 1. 10.	» 10. 6.	7..
Mineur.....	» 8. 2.	» 1. »	» 9. 2.	» 2. 8.	» 11. 10.	» 2. 10.	6. 8.	6.	» 1. 10.	» 9. 6.	6..
Apprenti.....	» 5. 4.	» 1. »	» 6. 4.	» 2. 8.	» 9. »	» » »	6. 8.	6.	» 1. 10.	» 6. 8.	5..
Tambour.....	» 7. 2.	» 1. »	» 8. 2.	» 2. 8.	» 10. 10.	» 2. »	6. 6.	6.	» 1. 10.	» 6. 6.	6..
OUVRIERS.											
Sergent-major.....	1. 13. 6.	» 1. 8.	1. 15. 2.	» 2. 8.	1. 17. 10.	1. 5. 10.	9. »	6.	» 2. 6.	1. 14. 10.	19..
Sergent.....	» 17. 8.	» 1. 8.	» 19. 4.	» 2. 8.	1. 2. »	» 10. »	9. »	6.	» 2. 6.	» 19. »	12..
Caporal.....	» 15. 8.	» 1. »	» 16. 8.	» 2. 8.	» 19. 4.	» 8. »	9. »	6.	» 1. 10.	» 17. »	8..
Appointé.....	» 13. 8.	» 1. »	» 14. 8.	» 2. 8.	» 17. 4.	» 6. »	9. »	6.	» 1. 10.	» 15. »	7..
Premier Ouvrier...	» 12. 8.	» 1. »	» 13. 8.	» 2. 8.	» 16. 4	» 5. »	9. »	6.	» 1. 10	» 14. »	6
Second Ouvrier....	» 9. 8.	» 1. »	» 10. 8.	» 2. 8.	» 13. 4.	» 2. »	9. »	6.	» 1. 10.	» 11. »	7..
Apprenti.....	» 7. 8.	» 1. »	» 8. 8.	» 2. 8.	» 11. 4.	» » »	9. »	6.	» 1. 10.	» 9. »	6..
Tambour.....	» 7. 2.	» 1. »	» 8. 2.	» 2. 8.	» 10. 10.	» 2. »	6. 6.	6.	» 1. 10.	» 6. 6.	6..

OBSERVATION GÉNÉRALE A TOUTES LES ARMES.

Indépendamment de la Solde ci-dessus réglée, il sera fourni à chaque homme *présent aux Drapeaux* ou *détaché pour le Service*, une ration de pain de munition, du poids de 24 onces, & composé de $\frac{3}{4}$ froment & $\frac{1}{4}$ seigle, sans extraction de son ni

Fait & arrêté à Paris, le cinq Juillet mil sept cent quatre-vingt-dix. *Signé* LOUIS. *Et plus bas*, la Tour-du-Pin-

PROCLAMATION DU ROI,

Sur le Décret de l'Assemblée Nationale, du 10 *Juillet* 1790, *concernant le recouvrement des deniers publics, suspendu par les tentatives de gens mal-intentionnés, notamment au lieu d'Eglise-neuve de Liard, Département du Puy-de-Dôme.*

Du 24 Juillet 1790.

VU par le roi le décret dont la teneur suit :

EXTRAIT du procès-verbal de l'Assemblée Nationale, du 10 *Juillet* 1790.

L'ASSEMBLÉE NATIONALE, sur le rapport de son comité des finances, informée des tentatives que font des gens mal-intentionnés, pour empêcher le recouvrement des deniers publics & exciter des insurrections en abusant de la crédulité des habitans des campagnes ; notamment qu'au lieu d'Eglise-neuve de Liard, département du Puy-de-Dôme, on avoit persuadé aux contribuables, qu'ils ne devoient payer que cinq sous de toutes tailles; a décrété & décrète :

1.° Que les rôles de tailles rédigés par les officiers municipaux & notables de ladite commune, seront exécutés & mis en recouvrement par les consuls ou collecteurs, sauf aux particuliers qui se prétendroient surtaxés, à porter leurs plaintes pardevant les districts & département.

2.° Que le recouvrement desdits rôles sera protégé par les troupes nationales de Saux, Manges & autres villes voisines, sur la réquisition de la municipalité d'Eglise-neuve de Liard.

3.° Ordonne aux officiers municipaux de Saux, Manges,

ou aux commiſſaires qui ſeront par eux nommés, de prendre les informations les plus exactes ſur les auteurs des fauſſes inſinuations répandues dans ledit lieu d'Egliſe-neuve de Liard, & d'en rendre compte à l'aſſemblée dans le délai de quinzaine.

4.° Invite le pouvoir exécutif à prendre toutes les précautions convenables, tant pour aſſurer le recouvrement des rôles que pour prévenir toutes inſurrections.

Collationné à l'original par nous préſident & ſecrétaires de l'aſſemblée nationale. Paris, ce 12 juillet 1790.

Signé, C. F. DE BONNAY, préſident; PIERRE DE DELEY, DUPONT de Nemours, POPULUS, REGNAULD de Saint-Jean d'Angely, GARAT *aîné*, Secrétaires.

LE ROI a ſanctionné & ſanctionne ledit décret; ordonne qu'il ſera envoyé tant au directoire du département du Puy-de-Dôme, pour être par lui tranſmis au directoire de diſtrict, & par celui-ci, aux municipalités d'Egliſe-neuve de Liard, de Saux & de Manges, pour être exécuté ſelon ſa forme & teneur, & tranſcrit ſur les regiſtres deſdites aſſemblées adminiſtratives & municipalités, qu'aux directoires de tous les autres départemens du royaume, pour être pareillement tranſcrit ſur leurs regiſtres & ſur ceux de tous les directoires de diſtricts & municipalités qui leur ſont ſurbordonnés. A Saint-Cloud, le vingt-quatre juillet mil ſept cent quatre-vingt-dix. *Signé* LOUIS. *Et plus bas* par le Roi, GUIGNARD.

PROCLAMATION DU ROI,

Sur un Décret de l'Aſſemblée Nationale, relatif aux delits des Forçats & à la sûreté des Ports.

Du 9 Septembre 1790.

LE roi ayant ſanctionné le décret rendu par l'aſſemblée nationale, ſur le rapport de ſon comité de la marine, le 7 Septembre 1790, relativement aux délits des forçats & à la sûreté des ports, & voulant qu'il ſoit mis à exécution, ſa majeſté a ordonné & ordonne ce qui ſuit :

ARTICLE PREMIER.

LA police des arſenaux & l'exercice de la juſtice dans leur enceinte, ayant été maintenue par l'article LX du titre II du code pénal de la marine, & par l'article XI du titre XIV de l'organiſation de l'ordre judiciaire; ſa majeſté veut que le procès des accuſés, complices & adhérens ſoit fait & parfait par le tribunal de la prévôté de la marine, conformément aux ordonnances actuellement ſubſiſtantes, pour la punition des délits commis par les forçats, l'aſſemblée nationale ayant déclaré que la forme de procédure énoncée dans la nouvelle loi pénale, n'eſt point applicable aux forçats.

II.

S'IL réſulte des informations, la complicité d'aucun particulier François ou étranger, non détenu parmi les forçats & jouiſſant des droits de citoyen, il ſera formé un jury pour le jugement dudit accuſé. Le jury ſera compoſé en nombre double de citoyens nommés par le procureur de la commune, ſi l'accuſé n'eſt point au ſervice de la marine,

& par l'officier ſupérieur dont il dépend, s'il eſt au ſervice militaire ou civil de la marine. Le prononcé du jury ſera apporté au tribunal de la prévôté, qui appliquera la peine & prononcera le jugement.

III.

ENJOINT ſa majeſté aux commandans & intendans de la marine, de veiller ſévèrement à la ſûreté des arſenaux & bâtimens de guerre, de n'en permettre l'entrée qu'aux perſonnes connues, & avec les précautions convenables; de faire arrêter tous les hommes ſuſpects qui, ſans miſſion ni permiſſion, ſe ſeroient introduits dans l'enceinte des arſenaux, des magaſins, ou ſur les bâtimens de guerre, & tous ceux qui tenteroient d'y pratiquer les ouvriers ou gens de mer. Enjoint pareillement ſa majeſté aux officiers municipaux des places maritimes, de veiller ſur tous les étrangers & hommes inconnus qui y aborderoient, & d'en donner le ſignalement aux commandans & intendans des ports.

MANDE & ordonne ſa majeſté, tant aux officiers municipaux des places maritimes, qu'aux commandans de ſes ports & arſenaux, aux gouverneurs des colonies, aux intendans & ordonnateurs de la marine & des colonies, & à tous autres qu'il appartiendra, de ſe conformer à la préſente proclamation, & de tenir la main à ſon exécution.

FAIT à Paris, le neuf ſeptembre mil ſept cent quatre-vingt-dix. *Signé* LOUIS. *Et plus bas*, par le le Roi. LA LUZERNE.

LOI

Qui ordonne que les auteurs de mouvemens ſéditieux dans le département de l'Aude, qui ſe ſont oppoſés à la libre circulation des grains, ſeront pourſuivis & punis ſuivant la rigueur des Loix.

Donnée à Saint-Cloud, le 14 Octobre 1790.

LOUIS, par la grâce de Dieu & par la loi conſtitutionnelle de l'état, ROI DES FRANÇOIS : A tous préſens & à venir ; SALUT. L'Aſſemblée nationale a décrété & décrète, & nous voulons & ordonnons ce qui ſuit :

DECRET de l'Aſſemblée nationale, du 3 Octobre 1790.

L'ASSEMBLÉE NATIONALE, après avoir entendu la lecture de la lettre adreſſée par les membres du directoire du département de l'Aude, par laquelle ils expoſent :

1.° Les mouvemens ſéditieux qui ſe ſont manifeſtés parmi le peuple de la cité haute de Carcaſſonne, ainſi que parmi les habitans des campagnes voiſines de cette ville ;

2.° Les entrepriſes coupables par leſquelles des mal-intentionnés ont voulu s'oppoſer à la libre circulation des grains ;

3.° Les démolitions & incendies qui ont détruit pluſieurs des bâtimens & ouvrages néceſſaires à l'entretien du canal de Languedoc, & à la liberté du cours de la navigation dans cette partie ;

Déclare que les citoyens qui ſe ſont portés à de tels excès, ſeront pourſuivis & punis ſuivant la rigueur des loix.

Approuve la prudence & la fermeté qui ont caractériſé les démarches des adminiſtrateurs du département de l'Aude, ainſi que le zèle qu'ont témoigné, tant les gardes nationales, que les régimens de Médoc & de Noailles, & la maréchauſſée.

Charge ſon préſident de ſe retirer pardevers le roi, à l'effet de ſupplier ſa majeſté de donner les ordres néceſſaires pour qu'il ſoit inceſſamment envoyé dans le département de l'Aude, des troupes de ligne en nombre ſuffiſant pour procurer le rétabliſſement de l'ordre public & l'exécution des décrets.

Nous avons ſanctionné, & par ces préſentes, ſignées de notre main, ſanctionnons le préſent décret. Mandons & ordonnons à tous les tribunaux, corps adminiſtratifs & municipalités, que les préſentes ils faſſent tranſcrire ſur leurs regiſtres, lire, publier & afficher dans leurs reſſorts & départemens reſpectifs, & exécuter comme loi du royaume. En foi de quoi nous avons ſigné & fait contreſigner ceſdites préſentes, auxquelles nous avons fait appoſer le ſceau de l'état. A Saint-Cloud, le quatorzième jour du mois d'octobre, l'an de grâce mil ſept cent quatre-vingt-dix, & de notre règne le dix-ſeptième. *Signé* LOUIS. *Et plus bas*, L'ARCHEVÈQUE DE BORDEAUX. Et ſcellées du ſceau de l'état.

LOI

Relative à l'eſtimation des arbres fruitiers, plantés ſur les rues ou chemins publics.

Donnée à Paris, le 19 Novembre 1790.

LOUIS, par la grâce de Dieu & par la loi conſtitutionnelle de l'état, ROI DES FRANÇOIS : A tous préſens & à venir ; SALUT. L'Aſſemblée nationale a décrété, & nous voulons & ordonnons ce qui ſuit :

DÉCRET de l'Aſſemblée nationale, du 12 Novembre 1790.

L'ASSEMBLÉE NATIONALE voulant faire ceſſer les difficultés qui ſe ſont élevées ſur l'exécution de l'article IV du décret du 26 juillet dernier, décrète que l'eſtimation des arbres fruitiers, plantés ſur les rues ou les chemins publics, que les propriétaires riverains voudront racheter, ſera faite au capital au denier dix du produit commun annuel deſdits arbres, formé ſur les quatorze dernières années, déduction faite des deux plus fortes & des deux moindres, ſauf les déductions que les experts pourront admettre ſur ledit capital, d'après les localités, l'âge & l'état des arbres qu'il s'agira d'eſtimer.

Nous avons ſanctionné, & par ces préſentes, ſignées de notre main, ſanctionnons le preſent décret. Mandons & ordonnons à tous les tribunaux, corps adminiſtratifs & municipalités, que ces préſentes ils faſſent tranſcrire ſur leurs regiſtres, lire, publier & afficher dans leurs reſſorts & départemens reſpectifs, & exécuter comme loi du royaume. En foi de quoi nous avons ſigné & fait contreſigner ceſdites préſentes, auxquelles nous avons fait appoſer le ſceau de l'état. A Paris, le dix-neuvième jour du mois de novembre, l'an de grâce mil ſept cent quatre-vingt-dix, & de notre règne le dix-ſeptième. *Signé* LOUIS. *Et plus bas*, ✠ L'ARCHEVÊQUE DE BORDEAUX. Et ſcellées du ſceau de l'état.

N°. 350.

LOI

Portant Vente à la Municipalité de Neuville-aux-Loges, des Domaines nationaux y désignés.

Donnée à Paris, le 5 Janvier 1791.

LOUIS, par la grâce de Dieu & par la loi constitutionnelle de l'état, ROI DES FRANÇOIS : A tous présens & à venir; SALUT. L'Assemblée nationale a décrété, & nous voulons & ordonnons ce qui suit :

DÉCRET de l'Assemblée nationale, du premier Décembre 1790.

L'ASSEMBLÉE NATIONALE, sur le rapport qui lui a été fait par son comité de l'aliénation des domaines nationaux, de la soumission de Neuville-aux-Loges, faite le 13 juin dernier, en exécution de la délibération prise par le conseil général de la commune, le même jour, pour & en conséquence des décrets des 17 mars & 14 mai dernier, acquérir, entre autres domaines nationaux, ceux dont l'état est ci annexé; ensemble les estimations & ventilations faites desdits biens, les 7 & 8 novembre dernier, en conformité de l'instruction décrétée le 31 mai dernier;

Déclare vendre à la municipalité de Neuville-aux-Loges, sise district du même lieu, département du Loiret, les biens compris dans l'état ci-annexé, aux charges, clauses & conditions décrétées par l'assemblée nationale, le 14 mai dernier, & pour le prix de six mille trois cent quarante-neuf livres quatre sous, ainsi qu'il est porté par les procès-verbaux originaux d'estimation & de ventilation, & payables de la manière déterminée par le décret du 4 mai.

MANDONS & ordonnons à tous les tribunaux, corps adminiſtratifs & municipalités, que les préſentes ils faſſent tranſcrire ſur leurs regiſtres, lire, publier & afficher dans leurs reſſorts & départemens reſpectifs, & exécuter comme loi du royaume. En foi de quoi nous avons ſigné & fait contreſigner leſdites préſentes, auxquelles nous avons fait appoſer le ſceau de l'état. A Paris, le cinquième jour du mois de janvier, l'an de grâce mil ſept cent quatre-vingt-onze, & de notre règne le dix-ſeptième. *Signé* LOUIS. *Et plus bas*, M. L. F. DU PORT. Et ſcellées du ſceau de l'état.

N.° 455.

LOI

Portant Vente à la Municipalité d'Amiens, des Domaines nationaux y désignés.

Donnée à Paris, le 23 Janvier 1791.

LOUIS, par la grâce de Dieu & par la loi constitutionnelle de l'état, ROI DES FRANÇOIS : A tous présens & à venir ; SALUT. L'Assemblée nationale a décrété, & nous voulons & ordonnons ce qui suit :

DÉCRET de l'Assemblée nationale, du 12 Décembre 1790.

L'ASSEMBLÉE NATIONALE, sur le rapport qui lui a été fait par son comité de l'aliénation des domaines nationaux, de la soumission faite les 21 mai & 17 août derniers, par la municipalité d'Amiens, district d'Amiens, département de la Somme, en exécution de la délibération prise par le conseil général de la commune de cette ville le 20 dudit mois de mai, pour, en conséquence du décret du 14 mai 1790, acquérir entr'autres biens nationaux, ceux dont l'état est ci-annexé ; ensemble des évaluations & estimations faites desdits biens, en conformité de l'instruction décrétée le 31 dudit mois de mai ;

Déclare vendre à la municipalité de la ville d'Amiens, les biens ci-dessus mentionnés, aux charges, clauses & conditions portées par ledit décret du 14 mai, & pour le prix de cinq millions deux cent sept mille cinq livres dix-huit sous sept deniers, payable de la manière déterminée par le même décret.

MANDONS & ordonnons à tous les tribunaux, corps administratifs & municipalités, que ces présentes ils fassent

transcrire ſur leurs regiſtres, lire, publier & afficher dans leurs reſſorts & départemens reſpectifs, & exécuter comme loi du royaume. En foi de quoi nous avons ſigné & fait contreſigner ceſdites préſentes, auxquelles nous avons fait appoſer le ſceau de l'état. A Paris, le vingt-troiſième jour du mois de janvier, l'an de grâce mil ſept cent quatre-vingt-onze, & de notre règne le dix-ſeptième. *Signé* LOUIS. *Et plus bas*, M. L. F. DU PORT. Et ſcellées du ſceau de l'état.

N.° 984.

LOI

Qui autoriſe les différens Directoires de Département & de Diſtrict y énoncés, à acquérir les Bâtimens néceſſaires à leur établiſſement & à y faire les réparations convenables.

Donnée à Paris, le 10 Juin 1791.

LOUIS, par la grâce de Dieu & par la loi conſtitutionnelle de l'état, ROI DES FRANÇOIS: A tous préſens & à venir; SALUT. L'Aſſemblée nationale a décrété, & nous voulons & ordonnons ce qui ſuit:

DÉCRET de l'Aſſemblée nationale, du 31 Mai 1791.

L'ASSEMBLÉE NATIONALE, ouï le rapport de ſon comité d'emplacement, autoriſe 1°. le directoire du diſtrict de Péronne, département de la Somme, à acquérir aux frais des adminiſtrés & dans les termes preſcrits par les décrets de l'aſſemblée nationale, la maiſon des Cordeliers de cette ville pour placer le corps adminiſtratif du diſtrict.

L'autoriſe également à faire procéder à l'adjudication au rabais, des réparations & arrangemens intérieurs portés au devis eſtimatif du 27 février dernier, le montant de laquelle adjudication ſera ſupporté par tous les adminiſtrés.

Excepte de la préſente permiſſion d'acquérir, le jardin & les deux portions de terrain ſituées à ſes extrémités, leſquels jardin & terrains ſeront vendus dans les formes ci-deſſus preſcrites.

2°. Autoriſe le directoire du département d'Indre & Loire à acquérir, aux frais des adminiſtrés & dans les formes preſcrites par les décrets de l'aſſemblée nationale pour

la vente des biens nationaux, pour y établir le corps administratif du département, la portion des bâtimens de l'intendance qui eſt au fond de la première cour, & en face de la rue de la Sellerie, ainſi que ladite cour & les iſſues qui ſont au midi, donnant ſur la rue des Foſſés Saint-Georges, avec l'aile de ladite maiſon entre ladite cour & la deuxième cour de ladite intendance, & une portion de l'aile des bâtimens qui règne ſur la rue au rez-de-chauſſée, tel que le tout eſt énoncé & détaillé aux articles premier, juſques & compris l'article trente neuf du procès-verbal de viſite & eſtimation deſdits bâtimens, dreſſé par le ſieur Deſchamps expert, le 23 février dernier.

Autoriſe également le directoire du diſtrict de Tours à acquérir, auſſi aux frais des adminiſtrés & dans les formes ci-deſſus preſcrites, pour y placer le corps adminiſtratif du diſtrict, une autre portion des bâtimens de ladite intendance, qui règne ſur la rue de la Sellerie, tel que le tout eſt énoncé & détaillé dans les articles quarante, juſques & compris l'article ſoixante-treize du ſuſdit procès-verbal, du 23 février dernier.

Autoriſe pareillement, tant le directoire du département, que celui du diſtrict, à faire procéder, chacun pour ce qui peut les concerner, à l'adjudication au rabais des réparations & arrangemens intérieurs néceſſaires, ſur le devis eſtimatif qui en ſera dreſſé, pour le montant de ladite adjudication être ſupporté par leſdits adminiſtrés.

Excepte de la préſente permiſſion d'acquérir, les deux corps de bâtimens & objets acceſſoires qui ſont dans la deuxième cour de ladite intendance, ainſi que ladite deuxième cour, tels qu'ils ſont déſignés & détaillés au ſuſdit procès-verbal eſtimatif, dans les articles ſoixante-quatorze, juſques & compris le dernier article cent-un; pour être tous leſdits objets ci-deſſus exceptés, réſervés, loués ou vendus en la manière accoutumée, & le prix du loyer ou de la vente verſé à la caiſſe du diſtrict.

3°. Autoriſe le directoire du diſtrict de Chatellerault, département de la Vienne, à acquérir aux frais des adminiſtrés & dans les formes preſcrites par les décrets de l'aſſemblée nationale pour la vente des biens nationaux, la partie de la maiſon & la cour des Minimes de Chatellerault, tracées ſur le plan qui ſera joint à la minute du préſent décret par les lettres *D d*, *A N*, *M*, *L J*, *I I*, *L* & *O*, pour y placer le corps adminiſtratif du diſtrict.

L'autoriſe également à faire procéder à l'adjudication au rabais des réparations & arrangemens intérieurs néceſſaires, ſur le devis eſtimatif qui en a été dreſſé le 21 avril dernier, pour le montant de ladite adjudication être ſupporté par les adminiſtrés.

Excepte de la préſente permiſſion d'acquérir, tout le ſurplus de ladite maiſon, égliſe, chapelles, cloître, jardins, prairie, & autres dépendances, pour être leſdits objets ci-deſſus réſervés, vendus dans les formes preſcrites.

MANDONS & ordonnons à tous les tribunaux, corps adminiſtratifs & municipalités, que ces préſentes ils faſſent tranſcrire ſur leurs regiſtres, lire, publier & afficher dans leurs reſſorts & départemens reſpectifs, & exécuter comme loi du royaume. En foi de quoi nous avons ſigné & fait contreſigner ceſdites préſentes, auxquelles nous avons fait appoſer le ſceau de l'état. A Paris, le dixième jour du mois de juin, l'an de grâce mil ſept cent quatre-vingt-onze, & de notre règne le dix-huitième. *Signé* LOUIS. *Et plus bas*, M. L. F. DU PORT. Et ſcellées du ſceau de l'état.

LOI

LOI N.° 1035.

Relative à la liquidation de la Dette arriérée.

Donnée à Paris, le 16 Juin 1791.

LOUIS, par la grâce de Dieu & par la loi conſtitutionnelle de l'état, ROI DES FRANÇOIS : A tous préſens & à venir ; SALUT. L'Aſſemblée nationale a décrété, & nous voulons & ordonnons ce qui ſuit :

DÉCRET de l'Aſſemblée nationale, du 7 Juin 1791.

L'ASSEMBLÉE NATIONALE, ouï le rapport de ſon comité central de liquidation, qui lui a rendu compte des rapports faits par le directeur général de la liquidation, décrète qu'en conformité de ſes précédens décrets ſur la liquidation de la dette de l'état, & ſur les fonds deſtinés à l'acquit de ladite dette, il ſera payé aux différentes parties ci-après dénommées, & pour les cauſes qui vont être pareillement énoncées, les ſommes ſuivantes ; ſavoir :

Arriéré du département de la Maiſon du Roi.

Chambre aux deniers, appointemens, traitemens, nourritures à différens employés de la maiſon du Roi, pour les années 1787, 1788 & 1789.

Marie-Angélique *de Fitte de Soucy de Mackau*, ſous-gouvernante des enfans de France, dix-ſept cent ſoixante-dix-ſept livres dix ſous, ci.....	1,777[l]	10[ſ]	„[d]
Renne Suſanne-Marie Louiſe *de Mackau de Fitte de Soucy*, ſous gouvernante des enfans de France, dix-ſept cent ſoixante-dix-ſept livres dix ſous, ci.....	1,777.	10.	„.
Eliſabeth-Louiſe *le Noir de Fitte de Soucy*,			

sous-gouvernante des enfans de France, dix-sept cent soixante-dix-sept livres dix sous, ci..	1,777[l]	10[s]	„[d]
Louis-Georges *Gougenot*, successeur de M. Melin, maître d'hôtel du roi, vingt-deux mille huit cent trente livres, ci.....	22,830.	».	».
Jean-Baptiste *Pouret*, chapelain du roi, huit cent dix-neuf livres douze sous six deniers, ci.....	819.	12.	6.
Charles-Martin d'*Almont*, premier commis de la pourvoierie du roi, quinze cents livres, ci.	15,000.	».	».
Peyronnet, commis à la pourvoierie du roi, cinq cents livres, ci.....	500.	».	».
Pierre *Bastard*, garçon de garde-manger de la pourvoierie du roi, mille livres, ci.....	1,000.	».	».
Nicolas-Joseph *Lermuzeau*, six cents livres, ci.	600.	».	».
Thomas *Flamarion*, portier & porteur de la pourvoierie du roi, quatre cents livres, ci.....	400.	».	».
Anne *Martel*, veuve d'Alexandre-Ramond Olivier, femme de charge de la pourvoierie, cinq cents livres, ci.....	500.	».	».
Alexandre-Guillaume *de Galard de Bearn de Brassac*, trois mille trois cent quarante-cinq livres, ci.....	3,345.	».	».
Nicolas *Pasquin*, feutier de madame Elisabeth, onze cent quarante-trois livres dix sous six deniers, ci.....	1,143.	10.	6.
Pierre *Querroy*, aide des offices du roi, cinq cents livres, ci.....	500.	».	».
Louis-Charles *Luthier*, huissier ordinaire de l'antichambre du roi, seize cent soixante-trois livres un sou deux deniers, ci.....	1,663.	1.	2.
Claude *de Luzine*, valet-de-chambre du roi, neuf cent quinze livres, ci.....	915.	».	».
Michel *Bouclier*, chirurgien de quartier du roi, trois cent cinquante-cinq liv. dix sous, ci.	355.	10.	».
Nicolas *Vatel*, valet-de-garde-robe de madame Elisabeth, trois cent soixante-une livres huit sous six deniers, ci.....	361.	8.	6.
Jean-Joseph *Coudroyer*, marchand charcuitier de la maison du roi, quatorze cent trente-quatre livres douze sous, ci.....	1,434.	12.	».

Marie-Charlotte *Peunavere*, femme Briand, blanchiſſeuſe de madame Victoire, trois mille cinq cent cinquante-cinq livres, ci.....	3,555[l]	»[s]	»[d]
Joſeph-François *Daillez*, chirurgien de quartier du roi, mille ſoixante-dix livres neuf ſous, ci.....	1,070.	9.	».
Le même, pour nourriture, mille quatre-vingt-dix livres quatre ſous, ci.....	1,090.	4.	».
Blanchemain, chapelain du roi, neuf cent trois livres onze ſous trois deniers, ci.....	903.	11.	3.
Charles-Claude *Faure*, clerc de chapelle, neuf cent trois livres onze ſous trois deniers, ci.	903.	11.	3.
Alard-Joſeph *Robert*, ſucceſſeur du ſieur Claude Forgeot, premier apothicaire du roi, ſix mille trois cent vingt-ſept livres ſix ſous trois deniers, ci.....	6,327.	6.	3.
Alexandre *Parfond*, fondé de procuration du ſieur Claude-Etienne Forgeot, premier apothicaire du roi, dix-neuf cent onze livres quinze ſous, ci.....	1,911.	15.	».
Pierre *Lagarde*, maître de muſique des enfans de France, deux mille cent trente livres, ci....	2,130.	».	».
Pierre-Jean *Deſprés*, chef du gobelet du roi, neuf cent ſoixante-quinze livres, ci.....	975.	».	».
La veuve d'Eléonore *d'Auge-Conty*, officier de la bouche du roi, neuf cents livres, ci.....	900.	».	».
Julitte Jeanne-Marie *le Baas le Bartz*, femme de chambre de M. le Dauphin, mille quatre-vingt-une livres ſix ſous trois deniers, ci.....	1,081.	6.	3.
Joſeph Claude *Huet*, garçon de la chambre de madame Adelaïde, huit cent quatorze livres treize ſous neuf deniers, ci.....	814.	13.	9.
Jacques *Vautrin*, garçon laveur de la bouche, deux cent ſoixante-deux livres dix ſous ci....	262.	10.	».
Charles-Claude *Bligny* fils, valet-de-chambre-barbier du roi, neuf cent quinze livres, ci...	915.	».	».
Pierre *Laſervolle*, médecin ordinaire du roi, onze cent quatre-vingt-ſept livres ſix ſous, ci..	1,187.	6.	».
Pierre-François *Queneſſen*, aide des offices du roi, trois cent cinquante livres, ci.....	350.	».	».
Etienne *Gille*, garçon de fourrière des			

petits appartemens du roi, cent cinquante livres, ci.....	150[l]	»[s]	»[d]
Jean-Jacques *Bluteau*, officier-ſerdeau du roi, neuf cent vingt-trois livres ſix ſous trois deniers, ci.....	923.	6.	3.
Marie-Jeanne *Sourdeau*, femme Duparc, concierge du château des Tuileries, quatre cent trente-ſept livres neuf ſous trois deniers, ci...	437.	9.	3.
Marie-Claude *Langandre Tergat*, femme-de-chambre de madame Eliſabeth, trois mille deux cent quarante-trois livres dix-huit ſous trois deniers, ci.....	3,243.	18.	3.
Jean-Nicolas *Bloſſier*, huiſſier de l'antichambre du roi, ſeize cent ſoixante-trois livres un ſou, ci.....	1,663.	1.	».
Mathieu-François *Couſin*, ſe diſant autoriſé par juſtice, & du conſentement des héritiers d'Anne-Hilarion de Gallard de Braſſac de Béarn, premier écuyer de madame Victoire, ſix mille deux cent trente-neuf livres deux ſous ſix deniers, ci.....	6,239.	2.	6.
Jacques *Briſe-Barre*, élève de la bouche du roi, quatre-vingts livres, ci.....	80.	».	».
Louis-Henri *Hugon de Magonthière*, gentilhomme ordinaire du roi, quatre cent cinquante-quatre livres cinq ſous, ci.....	454.	5.	».
Pierre *Hugon de Magonthière*, maître-d'hôtel du roi, vingt-quatre mille ſix cent huit livres dix ſous, ci.....	24,608.	10.	».
Françoiſe *de Chalus de Narbonne*, dame d'honneur de madame Adélaïde, quatorze mille neuf cent vingt-une livres un ſou, ci...	14,921.	1.	».
François-Emmanuel *du Boſquet de Saint-Pardoux*, écuyer ordinaire de madame Eliſabeth, treize cent trente-trois livres deux ſous ſix deniers, ci.....	1,333.	2.	6.
Pernot, aide de la bouche du roi, quatre cent cinquante livres, ci.....	450.	».	».
Jean *Maſſon*, garçon travailleur de la bouche du roi, deux cent cinquante livres, ci.....	250.	».	».

Alexandre *des Biſſons*, aide de la bouche du roi, deux cent cinquante livres, ci..... 250[l] „[s] „[d]

Marie-Antoine-Victor *Giot*, élève de la bouche du roi, cent vingt-cinq livres, ci... 125. ». ».

Mathieu *Suc*, garçon-ſervant de la bouche du roi, deux cent cinquante livres, ci..... 250. ». ».

Jean-Baptiſte *Fortin*, garçon-ſervant de la bouche du roi, deux cent cinquante livres, ci. 250. ». ».

Jacques-Laurent *Babille*, maître d'hôtel du roi, vingt-un mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit livres douze ſous ſix deniers, ci..... 21,998, 12. 6.

Remi-René *Cellier*, chef du gobelet du roi, ſept cent cinquante livres, ci..... 750. ». ».

Jean-Louis Joſeph *de Béarn de Beon*, aumônier ordinaire de madame Adélaïde, dix-neuf cent ſoixante-quinze livres, ci..... 1,975. ». ».

Mathieu-Touſſaint *Gigaudet*, élève du gobelet du roi, cent vingt-cinq livres, ci..... 125. ». ».

François *Darmaſſe*, garçon de fourrière des cabinets du roi, cent cinquante livres, ci... 150. ». ».

Laurent *David*, contrôleur de la bouche du roi, onze cents livres, ci..... 1,100. ». ».

François-René *le Comte*, chef-travailleur de la bouche du roi, cent cinquante livres, ci.. 150. ». ».

Charles *Chaud*, chef-travailleur de la bouche du roi, quatre cent cinquante livres, ci..... 450. ». ».

Joſeph *Raſſé*, chef de la bouche du roi, ſept cent cinquante livres, ci..... 750. ». ».

Louis-Michel *Giraud*, garçon-ſervant des petits appartemens, deux cent cinquante liv., ci. 250. ». ».

Louis *de Barjac*, maître-d'hôtel du roi, vingt quatre mille cinq cent quatre-vingt-dix-huit livres douze ſous ſix deniers, ci..... 24,598. 12. 6.

Pierre-Martin *Brunet*, ancien garçon-ſervant de la bouche du roi, deux cent cinquante liv., ci. 250. ». ».

Etienne-Joſeph *Baſtin*, gentilhomme ordinaire du roi, quatre cent quarante-neuf livres ſix ſous trois deniers, ci..... 449. 6. 3.

Antoine-Louis *Vaſſal*, ſucceſſeur du ſieur Jamar, premier apothicaire du roi, huit mille

cent quatre-vingt-douze livres ſeize ſous neuf deniers, ci.....	8,192l	16f	9d
Louis-Guillaume *le Veillard*, doyen des gentilhommes ſervans du roi, neuf cent huit livres dix ſous, ci.....	908.	10.	».
Olivier *l'Hoſte*, aumônier de la maiſon du roi, quatre cent cinquante-ſept livres quatre ſous trois deniers, ci.....	457.	4.	3.
Jean-Conrad *Schveller*, porte-faix de M. le Dauphin, trois cent ſoixante livres huit ſous neuf deniers, ci.....	360.	8.	9.
Jean-Baptiſte *Croville*, valet-de-chambre de madame Victoire, ſeize cent vingt-ſix livres huit ſous trois deniers, ci.....	1,626.	8.	3.
Marie *de Durfort de Civrac de Doniſſan*, dame-d'atours de madame Victoire, huit mille cent quarante-cinq livres trois ſous deux deniers, ci.....	8,145.	3.	2.
Bernard-François *de Chauvelin*, maître de la garde-robe du roi, vingt-deux mille ſept cent cinquante livres, ci.....	22,750.	».	».
Louis-François *d'Ageſt*, garçon de garde-robe, treize cent cinquante-ſept livres treize ſous, ci.....	1,357.	13.	».
Pierre *Cheval*, laveur des petits appartemens du roi, deux cent ſoixante-deux livres dix ſous, ci.....	262.	10.	».
Jean-François *Michel*, médecin de quartier du roi, cinq cent trente-ſix livres quatre ſous trois deniers, ci.....	336.	4.	3.
Charles-François *Baudot*, clerc de chapelle & oratoire du Roi, neuf cent huit livres dix ſous, ci.....	908.	10.	».
Armand-Henri *Boutet d'Egvilly*, huit mille huit cent huit livres dix ſous, ci.....	8,808.	10.	».
Héritiers Louis *Cercelot*, huiſſier de ſalle du roi, onze cent ſix livres, ci.....	1,106.	».	».
Marc Antoine *Laffilé*, garçon de la chambre de madame Adélaïde, treize cent cinquante-trois livres dix-ſept ſous trois deniers, ci....	1,353.	17.	3.
Louiſe-Françoiſe-Fortunati *Laffilé*, coiffeuſe,			

trois mille deux cent quarante trois livres dix-huit ſous neuf deniers, ci.....	3,243[l]	18[s]	9[d]
Théodore-Benjamin-Brunot *Pepin*, garçon de la chambre de madame Adélaïde, ſeize cent vingt-ſix livres huit ſous trois deniers, ci....	1,626.	8.	3.
Pierre-Joſeph *Dupuis*, linger des petits cabinets du roi, cinq cents livres, ci.....	500.	».	».
Philibert *Dupuis*, garçon de fourrière des petits appartemens du roi, deux cent cinquante livres, ci.....	250.	».	».
Loup *Coupade*, garçon-ſervant des petits appartemens du roi, deux cent cinquante livres, ci.....	250.	».	».
Gaſpard *Collon*, laveur de la cuiſine-bouche du roi, deux cent ſoixante-deux livres dix ſous, ci.....	262.	10.	».
Joſeph *Roucelle*, balayeur des ſalles & offices du roi, deux cent ſeize livres cinq ſous neuf deniers, ci.....	216.	5.	9.
Jean-Baptiſte *Bligny*, valet-de-chambre-barbier du roi, quatre cent ſoixante livres, ci..	460.	».	».
Jean-Jacques *Liout*, valet-de-chambre & de garde-robe de madame Victoire, mille deux cent ſoixante-quatre livres, ci.....	1,264.	».	».
Georges-Nicolas *Nourtier*, ancien premier commis de la ſeconde diviſion bouche du Roi, mille cent livres, ci.....	1,100.	».	».
François-Emmanuel *Guignard de Saint-Prieſt*, ſecrétaire d'état de la maiſon du roi, deux mille trois cent trente-quatre livres cinq ſous trois deniers, ci.....	2,334.	5.	3.
Pierre *de Saintes*, artillier du roi, mille trois cent cinquante-ſept livres ſeize ſous trois deniers, ci.....	1,357.	16.	3.
Jean-Baptiſte-Antoine *Tonnellier*, valet-de-chambre de madame Adélaïde, mille ſix cent vingt-ſix livres huit ſous trois deniers, ci....	1,626.	8.	3.
Pierre-Paul *Pardoux*, huiſſier du cabinet de madame Victoire, mille quatre-vingt-ſix livres cinq ſous, ci.....	1,086.	5.	».
Louiſe-Gabrielle *Laguepierre de la Roche*,			

femme-de-chambre de madame Adélaïde, mille quatre-vingt-une livres ſix ſous trois deniers, ci..... 1,081l. 6f 3d

Pierre *Picot* dit *Duverger*, garçon-travailleur de la bouche, deux cent cinquante livres, ci.. 250. ». ».

Ulrich-Marie-Anne *de Najac*, chapelain de madame Adélaïde, quatre cent quarante-neuf livres ſix ſous trois deniers, ci..... 449. 6. 3.

Pierre *Saulet*, ſommier de chapelle de madame Adélaïde, huit cent douze livres dix-neuf ſous, ci..... 812. 19. ».

Jean *Claret*, valet de-chambre de madame Adélaïde, mille trois cent cinquante-trois livres dix-ſept ſous trois deniers, ci..... 1,353. 17. 3.

André-Emmanuel-Denys *Mercier*, valet de garde-robe de madame Adélaïde, mille quatre-vingt deux livres dix-huit ſous trois deniers, ci. 1,082. 18. 3.

Louis *Rohard*, pouſſe fauteuil du roi, quatre cent cinquante livres, ci..... 450. ». ».

Marie-Madeleine-Victoire *du Rege*, femme *Caron*, coiffeuſe de madame fille du roi, mille quatre-vingt-une livres un ſou trois deniers, ci..... 1,081. 1. 3.

François *Lionville*, garçon de l'argenterie du gobelet du roi, trois cents livres, ci..... 300. ». ».

François *Girard*, porte-faix de madame Eliſabeth, quatre cent ſept livres ſix ſous neuf deniers, ci..... 407. 6. 9.

Jean François *Antoine*, porte-arquebuſe du roi, neuf cent huit livres dix ſous, ci..... 908. 10. ».

Jean-Mathel *Thurin*, porte-faix de madame Adélaïde, deux cent ſoixante-onze livres un ſou trois deniers, ci..... 271. 1. 3.

René-François *Chauvin d'Ogny*, gentilhomme ordinaire du roi, quatre cent cinquante livres cinq ſous, ci..... 450. 5. ».

Pierre-Michel *Hennin*, ſecrétaire du cabinet du roi, ſix mille neuf cent douze livres dix ſous, ci..... 6,912. 10. ».

Jean-Emmanuel *Roettiers*, gentilhomme ordinaire

ordinaire du roi, quatre cent cinquante-quatre livres cinq sous, ci..... 454[l] 5[s] »[d]

Auguste-Savinien *Leblond*, maître de mathématiques des enfans de France onze mille neuf cent quatre-vingt-une livres cinq sous, ci. 11,981. 5. ».

Barbe *Benard*, femme-de-chambre de madame Elisabeth, trois mille deux cent quarante-trois livres dix-huit sous neuf deniers, ci.... 3,243. 18. 9.

Marie-Marguerite *Pernot des Guichard*, première femme-de-chambre de madame Elisabeth, deux mille sept cent trois livres cinq sous neuf deniers, ci..... 2,703. 5. 9.

Nicolas *Philippot*, aide des offices des petits appartemens, cinq cents livres, ci..... 500. ». ».

Joseph-Antoine *Meunier de Castor*, valet-de-chambre du roi, neuf cent quinze livres, ci. 915. ». «.

Jeanne-Françoise *d'Aigremont Malivoir*, femme-de-chambre de madame Elisabeth, deux mille quatre cent trente-deux livres dix-neuf sous, ci..... 2,432. 19. ».

Marie-Sophie *Malivoir le Gendre*, femme-de-chambre de madame Elisabeth, seize cent vingt-une livres dix-neuf sous six deniers, ci. 1,621. 19. 6.

Jean-Baptiste-Pierre-Augustin *Ouvrard de Linière*, valet-de-chambre du roi, neuf cent quinze livres, ci..... 915. ». ».

Françoise *Clerc Caquerai Bonicourt de Sarny*, femme-de-chambre de M. le Dauphin, mille quatre-vingt-une livres six sous trois deniers, ci. 1,081. 6. 3.

Alexandre-Roger-Louis *Alliot*, trois cent soixante-dix-neuf livres un sou six deniers, ci. 379. 1. 6.

Veuve Pierre *Alliot*, huissier du roi, sept cent vingt-six livres dix-huit sous six deniers, ci. 726. 18. 6.

Paul *Frémont*, clerc des gardes du corps du roi, deux mille sept cent soixante-quatre livres trois sous, ci..... 2,764. 3. ».

Pierre-Bernard-Louis *de Saint-Julien*, gentilhomme ordinaire du roi, quatre cent cinquante-quatre livres cinq sous, ci..... 454. 5. ».

Pierre *Allard*, garçon de la chambre de M. le

Dauphin, cinq cent quarante livres treize ſous trois deniers, ci..... 540[l] 13[s] 3[d]

Charles-Louis *Tupigny*, valet-de-chambre du roi, neuf cent quinze livres, ci..... 915. ». ».

Jean-François *de Luberſac*, aumônier ordinaire de madame Victoire, onze cent quatre-vingt-cinq livres, ci..... 1,185. ». ».

Angélique-Béatrix *Frenet*, femme l'Ecuyer, coiffeuſe de madame Adélaïde, trois mille deux cent quarante-trois livres dix-huit ſous neuf deniers, ci..... 3,243. 18. 9.

Antoine-François *Bonnefoi*, huiſſier ordinaire du chambellan, ſeize cent ſoixante-trois livres dix-huit ſous neuf deniers, ci..... 1,663. 18. 9.

Gatien-René *Sonnet*, garçon ſervant des petits appartemens du roi, deux cent cinquante livres, ci..... 250. ». ».

Marie-Clémentine-Fortunée *Danielh Collet*, femme-de-chambre de madame Victoire, deux mille cent trente livres neuf deniers, ci..... 2,130. ». 9.

Louiſe-Eliſabeth *Jallot Collet*, femme-de-chambre de madame Adélaïde, trois mille cinq cent quatorze livres cinq ſous trois deniers, ci..... 3,514. 5. 3.

Jean *Ganguin*, valet de garde-robe de madame Eliſabeth, trois cent ſoixante-une livres huit ſous ſix deniers, ci..... 361. 8. 6.

Marie-Louiſe-Maurice-Eliſabeth *de Montmorency-Laval*, dame d'atours de madame Adélaïde, neuf mille ſept cent trente-huit livres treize ſous deux deniers, ci..... 9,738. 13. 2.

Jean-Baptiſte-Thérèſe *Lannoy*, garçon de la chambre de madame Adélaïde, mille quatre-vingt-une livres ſix ſous trois deniers, ci..... 1,081. 6. 3.

Marguerite-Roſalie *Legny*, femme Léonard, coiffeuſe de madame Eliſabeth, trois mille deux cent quarante-trois livres dix-huit ſous neuf deniers, ci..... 3,243. 18. 9.

Alliot de Muſſey, tréſorier de Meſdames, tantes du roi, cent ſoixante-dix mille livres, ci. 170,000. ». ».

Pierre *Dufour*, maître-d'hôtel du roi, vingt-

quatre mille cinq cent quatre-vingt-dix-huit livres douze ſous ſix deniers, ci..... 24,598l 12s 6d

Antoine Louis *Fortin*, concierge du grand commun à Verſailles, mille quatre-vingt-une livres ſix ſous trois deniers, ci..... 1,081. 6. 3.

Antoine-Louis *Fortin*, valet-de-chambre du roi, & de ſervice près le Dauphin, ſix cent ſoixante-dix-neuf liv. quatre ſous ſix deniers, ci. 679. 4. 6.

Marie-Jeanne *Roger Beliard*, femme-de-chambre de M. le Dauphin, mille quatre-vingt-une livres ſix ſous trois deniers, ci..... 1,081. 6. 3.

Veuve François-Elie *Maſſon*, aide de la bouche aux petits appartemens du roi, cent cinquante livres, ci..... 150. ». ».

Bernard *Delroz*, ſommier de chapelle de madame Victoire, huit cent treize livres quatre ſous, ci..... 813. 4. ».

Robert *Delaye*, garçon de la chambre de madame Eliſabeth, cinq cent quarante-deux livres deux ſous neuf deniers, ci..... 542. 2. 9.

Jean *Louſtonnau*, chirurgien des enfans de France, dix mille deux cent cinquante livres cinq ſous, ci..... 10,250. 5. ».

Jean-François *Leclerc de la Bruere*, gentilhomme ordinaire du roi, quatre cent quarante-neuf livres ſix ſous trois deniers, ci.... 449. 6. 3.

Denys *Robillard*, garçon-ſervant du roi, deux cent cinquante livres, ci..... 250. ». ».

Etienne *Ray*, garçon-laveur de la table du grand-maître, cent quatre-vingt-deux livres dix ſous, ci..... 182. 10. ».

Armand-Remy *Lemoine*, huiſſier du cabinet du roi, quatre cent cinquante-quatre livres cinq ſous, ci..... 454. 5. ».

Nicolas *Brabant*, garçon pour l'argenterie du roi, trois cents livres, ci..... 300. ». ».

Berton, laveur de l'argenterie du gobelet du roi, cent quatre-vingt-deux livres dix ſous, ci. 182. 10. ».

Jean *Brunier*, laveur de l'argenterie du gobelet du roi, cent quatre-vingt-deux livres dix ſous, ci..... 182. 10. ».

Jean-Charles *Faquet*, valet-de-chambre de madame Victoire, seize cent vingt-six livres huit sous trois deniers, ci.....	1,626l	8s	3d
Jean-Baptiste-Denys *Sergent*, valet-de-garde-robe ordinaire du roi, treize cent cinquante-sept livres seize sous trois deniers, ci.....	1,357.	16.	3.
Antoine-Charles *Boulanger*, garçon-servant de la bouche du roi, deux cent cinquante livres, ci.....	250.	».	».
Pierre-Louis *Nivet*, élève de la bouche du roi, cent vingt-cinq livres, ci.....	125.	».	».
Étienne *Meunier*, aide de la bouche du roi, deux cents livres, ci.....	200.	».	».
Jean-Barthélemy *Gagné*, aide de la bouche du roi, trois cents livres, ci.....	300.	».	».
Jacques-Antoine *Carruette*, aide de la bouche du roi, deux cents livres, ci.....	200.	».	».
Louis *Lacour*, chef-travailleur de la cuisine-bouche du roi, quatre cent quatre-vingt liv. ci.	480.	».	».
Charles *Renaud*, valet-de-chambre de madame Élisabeth, huit cent quatorze livres treize sous neuf deniers, ci.....	814.	13.	9.
Julien *Lainé*, garçon-servant des petits appartemens du roi, deux cent cinquante livres, ci..	250.	».	».
Augustin *Harel*, garçon-servant de la bouche du roi, deux cent cinquante livres, ci.. ..	250.	».	».
Jean-Pierre *Mairieux*, valet-de-chambre de madame Élisabeth, huit cent quatorze livres treize sous neuf deniers, ci.....	814.	13.	9.
Jean-Claude *Sorelle*, valet-de-chambre de madame Élisabeth, huit cent quatorze livres treize sous neuf deniers, ci.....	814.	13.	9.
Antoine *Jabin*, valet-de-chambre-tapissier de madame Élisabeth, quatre cent quarante-quatre livres sept sous six deniers, ci.....	444.	7.	6.
Augustin-Bernard-Louis-Joseph *Rousseau*, maître en fait d'armes des enfans de France, trois mille cent quatre-vingt-quinze livres, ci.	3,195.	».	».
Julie-Françoise Genet *Rousseau*, remueuse des enfans de France, mille quatre-vingt-une livres six sous trois deniers, ci.....	1,081.	6.	3.

Pierre *Boucheman*, valet-de-chambre du roi, neuf cent quinze livres, ci..... 915[l] „[f] „[d]

Pierre *Boucheman*, garçon du château de Verſailles, quatre mille trois cent quatre livres dix ſous trois deniers, ci ..... 4,304. 10. 3.

Charles-Martin *Dalmont*, premier commis de la pourvoirie du roi, quinze cents liv. ci. 1,500. „. „.

Louis-Charles *Luthier*, huiſſier ordinaire de l'antichambre du roi, ſeize cent ſoixante-trois livres un ſou deux deniers, ci..... 1663. 1. 2.

François-Edouard *Legras de Courcelle*, aumônier ordinaire de la maiſon du roi, au titre de Saint-Roch, treize cent ſoixante-huit livres treize ſous ſix deniers, ci..... 1,368. 13. 6.

Cent ſoixante-dix parties prenantes, faiſant en total la ſomme de cinq cent cinquante-ſix mille ſept cent trois livres quatorze ſous huit deniers, ci..... 556,703[l] 14[f] 8[d]

Indemnités, gages, traitemens & gratifications à divers employés dans la petite écurie du Roi, pendant l'année 1787.

Jean *Latour*, portier, cent cinquante livres, ci..... 150[l] „[f] „[d]

Nicolas *Beirec*, valet-de-pied, quatre cents livres, ci..... 400. „. „.

Pierre *Duperray*, poſtillon, deux cents liv. ci. 200. „. „.

Guillaume *Piédecocq*, cocher, deux cents livres, ci..... 200. „. „.

Veuve *Bourgoin*, maître-d'hôtel des pages, treize mille cinq cent trente-ſix livres, ci... 13,536. „. „.

Proſper *Ravache*, délivreur, quatre cents livres, ci..... 200. „. „.

Eloi-Michel *Vatier*, portier, deux cents livres, ci..... 200. „. „.

Remy *Debidas*, cocher, deux cents liv. ci. 200. „. „.

Jean-Charles *Beaufils*, piqueur, deux cents livres, ci..... 200. „. „.

François *Pichard*, valet-de-pied, cent livres, ci..... 100. „. „.

Louis-Nicolas *Vincent*, poſtillon, ſix cents livres, ci..... 600. ». ».

Mathieu *Leclerc*, ſerrurier, cent vingt-ſix livres, ci..... 126. ». ».

Jean *Emmery*, garçon de cour, cent vingt-livres, ci..... 120. ». ».

Jean *Hacun*, garçon charron, cent liv., ci. 100. ». ».

Philippe-Gabriel *Peguilhen de Larbouſt*, quinze cents livres, ci..... 1,500. ». ».

Guillaume-Jean-Gervais *de Vernon*, écuyer, ſept cent cinquante livres, ci..... 750. ». ».

Joſeph *Legros*, piqueur, quatre cents liv., ci. 400. ». ».

Etienne *Lebœuf*, ſellier, deux cents liv., ci. 200. ». ».

Pierre *Gerard*, garçon de ſellerie, cent liv., ci..... 100. ». ».

François *Jolly*, chirurgien, trois cents liv., ci. 300. ». ».

Joſeph-Denys *Boquet*, chaircuitier, deux mille trois cent quarante-cinq livres, ci..... 2,345. ». ».

Nicolas *Thomaſſin*, cochet, deux cents liv., ci. 200. ». ».

Nicolas *Garnier*, cocher, deux cents liv., ci. 200. ». ».

Nicolas *Bruet*, cocher, deux cents livres, ci. 200. ». ».

Jean-Baptiſte *Lerat*, garçon garde-meuble, cent cinquante livres, ci..... 150. ». ».

François *Coutray*, délivreur, deux cents livres, ci..... 200. ». ».

Clément *Humbert*, dit *Verdun*, cent liv., ci. 100. ». ».

Corneille *Citers*, piqueur, deux cents liv., ci. 200. ». ».

Claude-Michel *Brunetet*, palefrenier, cent livres, ci..... 100. ». ».

François *Buriaud*, palefrenier, cent liv., ci. 100. ». ».

Louis *Plé*, dit *Villiers*, palefrenier, cent livres, ci.. ..... 100. ». ».

Vincent *Gahon*, deux cents livres, ci.... 200. ». ».

Galy, maçon, deux mille deux cent cinquante-cinq livres, ci..... 2,255. ». ».

Louis-Jean *Barrois*, dit *Labarre*, palefrenier, cent livres, ci..... 100. ». ».

Charles-Silveſtre *Mareſcot*, portier, cent livres, ci..... 100. ». ».

Trente-cinq parties prenantes, faiſant en

total vingt-ſix mille trois cent trente-trois livres dix ſous huit deniers, ci..... 26,333l 10s 8d

Vénerie.

A différens ouvriers & fourniſſeurs, pour fournitures pendant les années 1786, 1787, 1788 & 1789.

François *Pluchet*, charron, neuf mille ſept cent ſoixante-huit livres dix ſous, ci..... 9,768l 10s »d

Jean-Baptiſte *De la croix*, cent cinquante livres, ci..... 150. ». ».

Jean-René *Candeze*, ſellier, dix-huit mille huit cent quatre-vingt-huit livres huit ſous, ci. 18,888. 8. ».

Alexandre *Leprince*, tapiſſier, cent cinquante livres, ci..... 150. ». ».

La ſucceſſion du ſieur Louis-Thomas-Bernard *Fontaine*, pourvoyeur, quatre vingt-trois mille trois cent quatre-vingt-dix-huit livres dix-neuf ſous un dernier, ci..... 83,398. 19. 1.

Marquet, charpentier, onze mille trois cent trois livres treize ſous, ci..... 11,303. 13. ».

Jean *Charny*, peintre, quatre mille trois cent trente-huit livres, ci..... 4,338. ». ».

Pierre *Touchard*, commis des charrois, deux cent ſoixante-dix huit livres trois ſous, ci... 278. 3. ».

Jean-Baptiſte-François *Prévôt*, commis du garde-meuble, quatre-vingt-douze livres cinq ſous, ci..... 92. 5. ».

Charles-Louis *Tavernier*, mercier, trois mille ſept cent cinquante deux livres quatre ſous ſix deniers, ci..... 3,752. 4. 6.

Jean-Robert *Potel*, menuiſier, deux cent ſoixante-dix livres ſept ſous, ci..... 270. 7. ».

Jean-Baptiſte-Laurent *Auvray*, couvreur, mille quatre-vingt quatorze livres onze ſous, ci. 1,094. 11. ».

Jean Baptiſte-Jacques *Lucas*, plombier, ſix cent ſoixante-cinq livres trois ſous, ci..... 665. 3. ».

Sébaſtien *Flotte*, maréchal, onze mille cent quatre-vingt-trois livres ſix ſous, ci..... 11,183. 6. ».

Jean-Baptiſte *Jeanty*, fripier, neuf mille quatre cens livres, ci.....	9,400[l]	»[s]	»[d]
Edme-Denys *Peſchard*, délivreur, trois mille deux cent vingt-cinq livres, ci.....	3,225.	».	».
Charles-Joſeph *le Brun*, dix-huit cents livres, ci.....	1,800.	».	».
Antoine *Tardif*, dit *de Lorme*, paveur, quatorze cent vingt-ſix livres dix ſous, ci.....	1,426.	10.	».
Louis-François *Dubois*, menuiſier, deux mille huit cent ſoixante-ſept livres cinq ſous, ci...	2,867.	5.	».
Auguſtin Philippe-André *Mouton*, dix-ſept cent ſix livres cinq ſous, ci.....	1,706.	5.	».
Gilles *Languilles*, neuf cent dix-ſept livres huit ſous, ci.....	917.	8.	».
Jacques-Philippe *Bequet*, menuiſier, cinq mille neuf cent vingt livres ſept ſous, ci...	5,920.	7.	».
Nicolas-Robert *Deſclauzeaux*, peintre, dix-neuf cent cinq livres dix-huit ſous, ci.....	1,905.	18.	».
Vincent *Doiſtant*, tourneur, cent trente-ſept livres dix ſous, ci.....	137.	10.	».
Pierre-François *Palloy*, maçon, quinze mille quarante deux livres dix-huit ſous, ci.....	15,042.	18.	».
Barthélemy *Gobert*, peintre, ſoixante-cinq livres trois ſous, ci.....	65.	3.	».
Vingt-ſix parties prenantes, faiſant en total cent quatre-vingt-huit mille ſix cent trente-ſept livres treize ſous ſept deniers, ci.....	188,637[l]	13[s]	7[d]

Gouvernement du Louvre.

Employés & fourniſſeurs pour les années 1787 & 1788.

ÉTAT-MAJOR.

Dechamploſt, gouverneur, treize mille neuf cent trente-deux livres, ci.....	13,932	»[s]	»[d]
Bartouil, frais de bureaux, trois mille cent trente-quatre livres quatre ſous quatre den., ci.	3,134.	4.	4.
Leclerc, premier lieutenant, ſix cent quatre-vingt-ſept livres dix ſous, ci.....	687.	10.	».
Groſſier, deuxième lieutenant, ſix cent quatre-			

vingt-ſept

vingt-ſept livres dix ſous, ci..... 687[l] 10[s] »[d]
Reed, médecin, onze cent quarante-neuf livres dix ſous, ci..... 1,149. 10. ».
Colſon, chirurgien, deux mille neuf cents livres, ci..... 2,900. ». ».
Les héritiers *Laſaigne*, médecin, deux mille deux cent cinquante livres dix ſous, ci..... 22,50. 10. ».
Pellier, garçon de château, trois mille duex cent ſeize livres, ci..... 3,216. ». ».
Caron, garçon de château, trois mille huit cent ſeize livres, ci.. ..... 3,816. ». ».
Dubuiſſon, garçon de château, trois mille deux cent ſeize livres, ci..... 3,216. ». ».
Allard, garçon de château, trois mille huit cent ſeize livres, ci..... 3,816. ». ».
Vallour, garçon de château, douze cent ſeize livres, ci..... 1,216. ». ».
Luſac, garçon de château, douze cent ſeize livres, ci..... 1,216. ». ».
Héritiers *Ancelet*, ſuiſſe, quinze cent trente-deux livres, ci..... 1,532. ». ».
Favre, ſuiſſe, treize cent quatre-vingt-deux livres, ci..... 1,382. ». ».
Kolliker, ſuiſſe, dix-ſept cent quarante-deux livres, ci..... 1,742. ». ».
Saker, ſuiſſe, dix-ſept cent quarante-deux livres, ci..... 1,742. ». ».
Fornet, cadet, deux mille cinq cent quatre-vingt-deux livres, ci..... 2,582. ». ».
Boſſet, ſuiſſe, dix-ſept cent quarante-deux livres, ci..... 1,742. ». ».
Mortemard & compagnie, marchands de ſoie aux droits de *Baſſon*, ſuiſſe, dix-ſept cent quarante-deux livres, ci..... 1,742. ». ».
Fornet l'aîné, ſuiſſe, dix-ſept cent quarante-deux livres, ci..... 1,742. ». ».
Pillet, ſuiſſe, dix-ſept cent quarante-deux livres, ci..... 1,742. ». ».
Bardet, ſuiſſe, treize cent quatre-vingt-deux livres, ci..... 1,382. ». ».
Defrance, balayeur, ſeize cent dix-huit

livres, ci.....	1,618.	».	».
Chouteau, balayeur, treize cent dix-huit livres, ci.....	1,318.	».	».
Volff, dix-neuf cent dix-huit livres, ci....	1,918.	».	».
Claude Maurice *Effrancon*, balayeur, dix-ſept cent ſoixante-huit livres, ci.....	1,768.	».	».
Maurice *Mermillod*, ſeize cent ſoixante-dix-huit livres, ci.....	1,678.	».	».
François *Acloque*, ſeize cent ſoixante-dix-huit livres, ci.....	1,678.	».	».
Pierre *Metral*, cinq cent cinquante livres, ci.....	550.	».	».

Fourniſſeurs.

Saugrin, pour éclairage, dix-huit mille ſoixante ſix livres douze ſous, ci.....	18,066.	12.	».
Deſécouttes, marchand de bois, vingt-un mille quatre cent cinquante-ſept livres ſept ſous ſix deniers, ci.....	21,457.	7.	6.
Berthelin, chandelier, cinq mille cent ſoixante-dix-ſept livres douze ſous, ci.....	5,177.	12.	».
Hautefeuille, épicier, ſept mille ſix cent quarante livres dix-ſept ſous ſix deniers, ci...	7,640.	17.	6.
Jaubey, chapelier, quatorze cent trente liv. quinze ſous neuf deniers, ci.....	1,430.	15.	9.
Jouanain, horloger, treize cent dix liv., ci.	1,310.	».	».
Blanpignon, ſerrurier, trois mille quatre cents livres, ci.....	3,400.	».	».
Hugot, tapiſſier, trois mille ſix cents liv., ci.	3,600.	».	».
Coſtés, tailleur, neuf cent vingt-ſix livres dix ſous, ci.....	926.	10.	».
Veuve *Sélis*, vitrière, quinze cent onze livres dix-huit ſous, ci.....	1,511.	18.	».
Lefevre, broſſier, trois mille deux cent quatre-vingt-huit livres dix-neuf ſous ſix den. ci.....	3,288.	19.	6.
Rougeot, ferblantier, huit cent trente-quatre livres dix-ſept ſous ſix deniers, ci.....	834.	17.	6.
Tracol, menuiſier, quatorze cent neuf liv. dix-ſept ſous, ci.....	1,409.	17.	».

Nibert, boiſſelier, ſept cent ſoixante-quatorze livres, ci.....	774.	».	».
Pouch, papetier, cinq cent quarante-neuf livres neuf ſous, ci.....	549.	9.	».
Lemaire, cordier, cent ſix livres cinq ſous ſix deniers, ci.....	106.	5.	6.
Farrin, nattier, deux cent quatre-vingt-douze livres cinq ſous, ci.....	292.	5.	».
Chardet, épinglier, cent quarante-ſept liv. quatre ſous, ci.....	147.	4.	».
Langelin, treillageur, cent trente-neuf livres, ci.....	139.	».	».
Lecoſſois, jardinier, ſix cents livres, ci...	600.	».	».
Cinquante parties prenantes, faiſant en total cent quarante-un mille ſept cent cinquante-huit livres quatorze ſous ſix deniers, ci.....	141,758l	14s	6d

Maiſon de la Reine.

Gages, nourritures & appointemens à différens employés & fourniſſeurs de la maiſon de la reine, pour les années 1787, 1788 & 1789.

Deherain, pourvoyeur de la bouche, cent quatre-vingt-huit mille cinq cent ſept livres quinze ſous huit deniers, ci.....	188,507l	15s	8d
Mercier de la Source, contrôleur général de la maiſon de la reine, treize mille deux cent ſoixante-une livres huit ſous, ci.....	13,261.	8.	».
Saint-Michel de la Roche-Martin, contrôleur de la bouche, quatre mille trois cent quatre-vingt-ſix livres, ci.....	4,386.	».	».
Rhorez, aide de la fruiterie, vingt-un mille cinq cent trente-cinq livres trois ſous onze deniers, ci.....	21,535.	3.	11.
Dame Thibault, première femme-de-chambre de la reine, onze mille cent quatre-vingt-deux livres ſept ſous cinq deniers, ci.....	11,182.	7.	5.
Thibault, contrôleur de la bouche, quatre mille cent vingt-deux livres, ci.....	4,122.	».	».
Le Kain, officier de la fruiterie, vingt-huit			

mille cinq cent quatre-vingt-quinze livres quinze ſous trois deniers, ci.....	28,595[l]	15[f]	4[d]
Philippe, chef du gobelet-pain, neuf cent dix-neuf livres trois ſous, ci.....	919.	3.	».
Bellet, aide du gobelet-pain, ſept cent ſoixante-huit livres trois ſous, ci.....	768.	3.	».
Philippe & Bellet, officiers du gobelet-pain, cinquante-quatre mille ſix cent ſoixante livres dix ſous, ci.....	54,660.	10.	».
De Teſſé, premier écuyer de la reine, quatante-trois mille cent ſoixante-quatre livres, ci.....	43,164.	».	».
Onze parties prenantes, faiſant en total trois cent ſoixante-dix mille cent deux livres ſix ſous deux deniers, ci.....	370,102.	6.	2.

Maiſon du Roi.

Gages du Conſeil.

La dame veuve d'André-Hercule *de Roſſet de Fleury*, premier gentilhomme de la chambre, ſix mille neuf cent quarante-cinq livres, ci...	6,945[l]	»[f]	»[d]
André-Hercule-Marie-Louiſe *de Roſſet de Fleury*, titulaire de la charge de premier gentilhomme ordinaire du roi, huit mille neuf cent cinquante-cinq livres, ci.....	8,955.	».	».
Brouillet de la Cariere, gentilhomme ordinaire du roi, trois mille ſix cents livres ci..	3,600.	».	».
Dubois, valet de garde-robe du roi, neuf mille deux cent ſoixante-cinq livres, ci.....	9,265.	».	».
Laſervolle, médecin ordinaire du roi, deux mille cent ſoixante livres, ci.....	2,160.	».	».
Taillepied de la Garenne, conducteur des ambaſſadeurs, vingt-cinq mille huit cent quatre-vingt-quatre livres, ci.....	25,884.	».	».
Baſtin, gentilhomme ordinaire du roi, trois mille ſix cents livres, ci.....	3,600.	».	».
Lecouteux de la Noraye, ſecrétaire du cabinet du roi, ſeize mille deux cents livres, ci.....	16,200.	».	».
De Talaru, premier maître-d'hôtel de la			

reine, ſix mille ſept cent cinquante livres, ci.. 6,750[l] »[f] »[d]

Rangouſſe de la Baſtide, gentilhomme ordinaire du roi, cinq mille ſix cents livres, ci..... 5,600. »[f] ».

Du Croiſail, gentilhomme ordinaire du roi, cinq mille quatre cents livres, ci..... 5,400. ». ».

De Villequier, premier gentilhomme de la chambre du roi, dix mille huit cents livres, ci..... 10,800. ». ».

Hugon de Maſgontières, gentilhomme ordinaire du roi, cinq mille quatre cents livres, ci..... 5,400. ». ».

Dufour, gentilhomme ordinaire du roi, quatre mille neuf cents livres, ci..... 4,900. ». ».

Dame *de Narbonne*, dame d'honneur de madame Adélaïde, huit mille cent livres, ci.. 8,100. ». ».

Quinze parties prenantes, faiſant en total cent vingt mille trois cent cinquante-quatre livres un ſou, ci..... 120,354[l] 1[f] »[d]

Bâtimens du Roi.

Différens entrepreneurs, ouvriers, fourniſſeurs & employés dans les bâtimens pour les années 1785, 1786, 1787, 1788 & 1789.

Tillet, tailleur, quatre-vingt-treize mille ſept cent trente-ſix livres neuf ſous ſept deniers, ci..... 93,736. 9. 7.

Hoogishſloel, peintre, deux mille neuf cent cinq livres, ci..... 2,905. ». ».

Saulgeot, chapelier, deux mille quatre cent deux livres, ci..... 2,402. ». ».

Dame veuve *Godefroy*, onze cent trente-quatre livres, ci..... 1,134. ». ».

Dame veuve *Hériſſant*, imprimeur, deux mille ſix cent ſoixante-douze livres dix ſous, ci.. 2,672. 10. ».

Cinq parties prenantes, faiſant en total cent deux mille huit cent quarante-neuf livres dix-neuf ſous ſept deniers, ci..... 102,849[l] 19[f] 7[d]

Bâtimens.

Département de Meudon.

Veron, charron, deux cent cinquante-huit livres dix-ſept ſous, ci.....	258[l]	17[s]	»[d]
Boiſſelet, jardinier, huit cent quarante-cinq livres ſeize ſous ſix deniers, ci.....	845.	16.	6.
Delaunay, vitrier, deux mille trois cent quatre-vingt-onze livres un ſou, ci.....	3,391.	1.	».
Paley, garde-magaſin, deux cent trente-ſept livres neuf ſous, ci.....	237.	9.	».
Hirſch, deſtructeur des rats, trois cents l., ci..	300.	».	».
Veuve *Legendre*, fondeur, ſix cent ſoixante-deux livres dix-neuf ſous ci.....	662.	19.	».
Renaud, couvreur en chaume, cent trente-ſept livres quinze ſous, ci.....	137.	15.	».
Mauger, treillageur, ſoixante-quatre livres ſept ſous ſix deniers, ci.....	64.	7.	6.
Vautier, charpentier, trois mille huit cent trois livres 12 ſous onze deniers, ci.....	3,803.	12.	11.
Rivière, menuiſier, trois cent ſoixante-dix-huit livres, ci.....	378.	».	».
Veuve du ſieur *Legras*, épinglier, trente livres ſept ſous, ci.....	30.	7.	».
Lebeau, garde-bateau, cent vingt livres, ci..	120.	».	».
Paget, charbonnier, huit cent ſoixante-quinze livres cinq ſous, ci.....	875.	5.	».
Veuve du ſieur *Villiers*, quatorze cent vingt-cinq livres, ci	1,425.	».	».
Paillard, garde-chaſſe, cent vingt livres ci..	120.	».	».
Biard, deux cent onze livres trois ſous dix deniers, ci.....	211.	3.	10.
Bazard, quatre cent cinquante-cinq livres trois ſous ſix deniers, ci.....	455.	3.	6.
Hunoult, deux cent trois livres ſix ſous huit deniers, ci.....	203.	6.	8.
Dix-huit parties prenantes, faiſant en total douze mille deux cent vingt livres treize ſous onze deniers, ci.....	12,220[l]	12[s]	11[d]

Peintres, ſculpteurs de l'académie royale de peinture, & autres artiſtes des bâtimens.

Lagrenée l'aîné, peintre, huit mille huit cents livres, ci.....	8,800[l]	„[s]	„[d]
Mouchy, ſculpteur, onze mille deux cents livres, ci.....	11,200.	„.	„.
Delaiſtre, ſculpteur, treize cent cinquante livres, ci.....	1,350.	„.	„.
Gois, ſculpteur, ſept mille deux cents liv., ci.	7,200.	„.	„.
Rolland, ſculpteur, quatre mille livres, ci...	4,000.	„.	„.
Lebarbier, peintre, deux mille huit cents livres, ci.....	2,800.	„.	„.
Vincent, peintre, quatre mille huit livres, ci.	4,008.	„.	„.
Perrin, peintre, cinq mille deux cents liv., ci.	5,200.	„.	„.
Berthélemy, peintre, quatre mille huit cents livres, ci.....	4,800.	„.	„.
Suvée, peintre, ſix mille livres, ci.....	6,000.	„.	„.
Lagrenée le jeune, peintre, ſix mille huit cents livres, ci.....	6,800.	„.	„.
Vien, peintre, mille livres, ci.....	1,000.	„.	„.
Dupleſſis, peintre, neuf cents livres, ci...	900.	„.	„.
Moulinneuf, peintre, deux mille quatre cents livres, ci.....	2,400.	„.	„.
Buteux, ſculpteur, quarante-quatre mille trois cent quarante-neuf livres deux ſous onze deniers, ci.....	44,349.	2.	11.
Lemonnier, peintre, dix-huit cents livres, ci.	1,800.	„.	„.
Doyen, peintre, trois mille livres, ci.....	3,000.	„.	„.
Louis *Vanloo*, peintre, deux mille quatre cents livres, ci.....	2,400.	„.	„.
Jean-Baptiſte *Regnault*, peintre, onze mille livres, ci.....	11,000.	„.	„.
Peyron, peintre, quatre mille huit cents livres, ci.....	4,800.	„.	„.
Berruer, ſculpteur, mille livres, ci.....	1,000.	„.	„.
Brenet, peintre, trois mille quatre cent quarante-quatre livres, ci.....	3,444.	„.	„.
Callet, peintre, ſix mille huit cents livres, ci.	6,800.	„.	„.
Laſſave, peintre, quatre mille huit cents livres, ci.....	4,800.	„.	„.

Dejoux, ſculpteur, trois mille livres, ci..	3,000[l]	»[ſ]	»[d]
Julien, douze mille deux cents livres, ci...	12,200.	».	».
Fournier, peintre, douze cents livres, ci...	1,200.	».	».
François *Vanloo*, peintre, ſix mille huit cents livres, ci.....	6,800.	».	».
Sauvage, peintre, ſeize cents livres, ci....	1,600.	».	».
David, peintre, trois mille ſept cent quarante-quatre livres, ci.....	3,744.	».	».
Belle, peintre, deux mille livres, ci.....	2,000.	».	».
Trente-une parties prenantes; total, cent quatre-vingt mille trois cent quatre-vingt-ſept livres deux ſous onze deniers, ci.....	180,387[l]	2[ſ]	11[d]

Argenterie, menus-plaiſirs & affaires de la chambre du roi.

Différens employés de la maiſon du roi, pour les années 1787, 1788 & 1789.

Taskin neveu, facteur de clavecin, deux mille trente-cinq livres treize ſous, ci.....	2,035[l]	13[ſ]	»[d]
Carron, luthier, quinze cent cinquante-deux livres ſix ſous, ci.....	1,552.	6.	».
Sauger, garçon de garde-robe, trois cent quatre-vingt-dix neuf livres, ci.....	399.	».	».
Dame veuve *Bery*, deux cent quatre-vingt-huit livres, ci.....	288.	».	».
Lamy Gouges, valet-de-chambre-horloger, cent quarante-neuf livres; ci.....	149.	».	».
Delaroue, miroitier, quinze cent quatre-vingt-douze livres dix-ſept ſous trois deniers, ci.	1,592.	17.	3.
Hubert, tailleur du roi, deux mille trois cent ſoixante-ſeize livres huit ſous, ci.....	2,376.	8.	».
Delahaye, clerc de la chapelle du roi, trois cent quatre-vingt-quatorze livres, ci.....	394.	».	».
Mazier, peintre, ſoixante-trois livres ſeize ſous deux deniers, ci.....	63.	16.	2.
Dame veuve *Buffeteau*, ferreur de voitures, deux mille quatre-vingt-cinq livres, ci.....	2,085.	».	».
Touchard, piqueur des voitures, cent quarante-neuf livres dix ſous, ci.....	149.	10.	».

Audirac

Audirac de Sieurac, médecin, deux mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf livres dix sous, ci..... 2,399[l] 10[s] »[d]

Debray, chirurgien, quatorze cent cinquante-une livres dix sous, ci..... 14,51. 10. ».

Pouret, clerc de chapelle, trois cent quatorze livres cinq sous, ci..... 314. 5. ».

Jamet, papetier, trois mille cent soixante-treize livres quatorze sous, ci..... 3,173. 14. ».

Dame *Vassal*, apothicaire, trois mille deux cent quarante-huit livres sept sous, ci..... 3,248. 7. ».

Dame veuve *Bourdet*, dentiste, douze cent quarante-neuf livres quinze sous, ci..... 1,249. 15. ».

Desplan, concierge de la comédie Françoise, deux cent quatre-vingt-dix-neuf livres dix sous, ci..... 299. 10. ».

Noël, guide de la comédie Françoise, huit cent quarante-neuf livres, ci..... 849. ». ».

Lasservolle, deux cent soixante quatre livres onze sous huit deniers, ci..... 264. 11. 8.

Sageon, porte-meuble de la chambte, deux cent soixante-dix-neuf livres neuf sous six deniers, ci..... 279. 9. 6.

Liger, fourbisseur, huit cent cinquante-neuf livres dix sous, ci..... 859. 10. ».

Wecht, suisse de la comédie Italienne, cent livres, ci..... 100. ». ».

Morat, commandant de la compagnie des pompiers, quatre cent quarante-neuf livres dix sous, ci..... 449. 10. ».

Nantouillet, maître des cérémonies, quatre cent quarante-neuf livres dix sous, ci..... 449. 10. ».

Parfond, pour le sieur Robert, apothicaire, deux mille huit cent quarante-trois livres quinze sous, ci..... 2,843. 15. ».

Cusin, garçon de la comédie Françoise, cent quarante-neuf livres dix sous, ci..... 149. 10. ».

Blanchard, huissier de la chambre, huit cent quatre-vingt-dix-neuf livres dix sous, ci..... 899. 10. ».

Jodot, apothicaire, quatorze cent vingt-neuf livres, ci..... 1,429. ». ».

Succeſſion *Laureau*, ſept cent quatre-vingt-quinze livres dix-huit ſous ſix deniers, ci....	795[l]	18[s]	6[d]
Daubencourt, coffretier-malletier, cent ſoixante-dix-neuf livres cinq ſous, ci.....	179.	5.	».
Jean-François *Antoine*, porte-arquebuſe, quatorze cent dix-huit livres cinq ſous, ci....	1,418.	5.	».
Montabourg, médecin, onze cent quatre-vingt dix-neuf livres dix ſous, ci.....	1,199.	10.	».
Blanchet, traiteur, huit cent vingt-quatre livres dix ſous, ci.....	824.	10.	».
Juliet, maître à danſer, quatre cent ſoixante-douze livres, ci.....	472.	».	».
Fayon, chapelain, huit cent quatre-vingt-ſix livres dix ſous, ci.....	886.	10.	».
Ballard, imprimeur, trois mille vingt-neuf livres, ci.....	3,029.	».	».
Moreau, graveur, dix-neuf cent quatre-vingt-dix-neuf livres dix ſous, ci.....	1,999.	10.	».
Meugnier de la Motta, porte-meuble, cinq cent cinquante-huit livres dix-neuf ſous, ci...	558.	19.	».
Lafontaine, douze cent treize livres neuf deniers, ci.....	1,213.	».	9.
Belurgey, capitaine de l'équipage des mulets, ſept mille huit cent treize livres deux ſous ſix deniers, ci.....	7,813.	2.	6.
Dubois, huiſſier des ballets, treize cent trente-cinq livres, ci.....	1,335.	».	».
Bonaud, clerc de chapelle, trois cent quatre-vingt quatorze livres, ci.....	394.	».	».
Guignard de Saint-Prieſt, miniſtre & ſecrétaire d'état, quinze cent quatre-vingt-une livres douze ſous onze deniers, ci.....	1,581.	12.	11.
D'Aumont de Villequier, premier gentilhomme de la chambre, vingt-mille cent quatorze livres un ſou, ci.	20,114.	1.	».
Queſtier, garçon de toilette, deux mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf livres, ci...	2,499.	».	».
Antoine *Debeauterne*, porte-arquebuſe, quatorze cent dix-huit livres cinq ſous, ci.....	1,418.	5.	».
Lenoble, garçon de toilette, deux mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf livres, ci...	2,499.	».	».

Mabire, chapelain, quatre cent quarante-trois livres cinq ſous, ci.....	443[l]	5[s]	»[d]
Madame *de Fleury*, cinq mille ſept cent cinquante-quatre livres ſept ſous deux den., ci.	5,754.	7.	2.
De Fleury, petit-fils, premier gentilhomme de la chambre, trente-trois mille trois cent cinquante cinq livres quinze ſous cinq deniers, ci.	33,355.	15.	5.
Gourdin père, valet-de-chambre-barbier, deux mille deux cent ſept livres, ci.....	2,207.	».	».
Bligny, père & fils, valets-de chambre-barbiers, deux mille deux cent ſept livres, ci...	2,207.	».	».
Flamand, apothicaire, quinze cent ſoixante-quatre livres un ſou ſix deniers, ci.....	1,564.	1.	6.
Chardon, chapelier, ſoixante-treize livres cinq ſous, ci.....	73.	5.	».
Leconte, ferblantier, deux mille quatre cent ſoixante livres quinze ſous, ci.....	2,460.	15.	».
Brouez, tailleur, cinq mille ſept cent trente-quatre livres, ci.....	5,734.	».	».
Lucas, mercier, ſix cent quatre-vingt-dix-huit livres quatre ſous neuf deniers, ci.....	698.	4.	9.
Ganneron, chandelier, trois mille huit cent vingt-une livres ſeize ſous, ci.....	3,821.	16.	».
Chauſſart, clerc de la grande chapelle, trois cent quatre-vingt-quatorze livres, ci.....	394.	».	».
Robin, horloger, trois mille huit cent quatre-vingt-dix-ſept livres dix ſous, ci.....	1,897.	10.	».
Goujon de Gaſville, lieutenant de la compagnie des cent-ſuiſſes, deux cent quatre-vingt-quinze livres cinq ſous, ci.....	295.	5.	».
Maſſon, paumier, treize cent quatre-vingt-deux livres dix ſous, ci.....	1,382.	10.	».
Mignan, fabricant de galons, cinq mille ſept cent cinquante livres ſeize ſous ſix deniers, ci.....	5,750.	16.	6.
Bellot, caiſſier de la comédie Françoiſe, vingt-deux mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf livres, ci.....	22,999.	».	».
Nantouillet père, quatre cent quarante-neuf livres dix ſous, ci.....	449.	10.	».

Soixante-ſix parties prenantes ; total , cent ſoixante-quinze mille cinq cent vingt livres douze ſous ſix deniers , ci..... 175,520[l] 12[f] 6[d]

Arriéré du département de la Marine.

Entrepreneurs , ouvriers & fourniſſeurs du département de la marine.

Le ſieur *de Saint-Maurice* , ci-devant colonel, pour huit années d'appointemens , vingt ſix mille ſix cent cinquante livres , ci..... 26,650[l] »[f] »[d]

Maiton & Couturier , conducteurs des galériens , trente-ſix mille deux cent quatre-vingt-deux livres quinze ſous un denier , ci..... 36,282. 15. 1.

Delorme , emballeur , mille ſoixante-dix-ſept livres quatorze ſous huit deniers , ci..... 1,077. 94. 8.

Manufacture de *Tulle*, ſoixante-dix-ſept mille cent cinquante-une livres ſeize ſous dix deniers , ci..... 77,151. 16. 10.

Morat , fabricant de pompes à incendie , trois mille cent trente-neuf livres quinze ſous huit deniers , ci..... 3,139. 15. 8.

Biétrix du Saule , commiſſaire-général de l'artillerie , vingt-huit mille ſix cent cinquante-une livres un ſou deux deniers , ci..... 28,651. 1. 2.

Perrier , entrepreneur d'une manufacture d'armes , trente-cinq mille quatre cents livres , ci..... 35,400. ». ».

Leleu , quatre mille cinq cent quatre-vingt-une livres quatre ſous cinq deniers , ci..... 4,581. 4. 5.

Mongin , bandagiſte à Waſſy , treize cent quarante-ſix livres quinze ſous huit den. ci... 1,346. 15. 8.

Chedeville & Sureau , cent quarante-deux mille cinq cent quatre-vingt-ſept livres trois ſous onze deniers , ci..... 142,587. 3. 11.

Dix parties prenantes ; total trois cent cinquante-ſix mille ſept cent ſoixante-huit livres ſept ſous cinq deniers , ci..... 356,768[l] 7[f] 5[d]

Jurandes & Maîtriſes.

Indemnités ou rembourſemens aux maîtres.

Martin, tailleur, deux cent ſept livres treize ſous onze deniers, ci..... 207[l] 13[s] 11[d]

Etienne *Lecœur*, veuve Edme Maiſon, tailleur, cent quatre-vingt-neuf livres quatorze ſous cinq deniers, ci..... 189. 14. 5.

Jacques *Péliſſier*, tailleur, cent ſoixante-treize livres un ſou un denier, ci..... 173. 1. 1.

Claude *Goux*, cent ſoixante-douze livres quatre ſous cinq deniers, ci..... 172. 4. 5.

François *Coſme*, deux cent onze livres douze ſous neuf deniers, ci..... 211. 12. 9.

Pierre *Aubry*, deux cent onze livres douze ſous neuf deniers, ci..... 211. 12. 9.

Pierre *May*, cinquante-ſept livres huit ſous dix deniers, ci..... 57. 8. 10.

Jean-François *Pierſon*, cinquante-ſept livres douze ſous dix deniers, ci..... 57. 12. 10.

Antoine *Caillon*, deux cent trente livres douze ſous onze deniers, ci ..... 230. 12. 11.

Veuve *Dantigni*, deux cent vingt-neuf livres onze deniers, ci..... 229. ». 11.

Michel *Mayer*, deux cent vingt-neuf livres onze deniers, ci..... 229. ». 11.

François-Denys *Pellier*, cent-quatre-vingt-onze livres ſept ſous dix deniers, ci..... 191. 7. 10.

Jacobis *Van-Henegauf*, deux cent ſeize livres dix ſous ſix deniers, ci..... 216. 10. 6.

Marc *Mas*, cent quatre-vingt-quinze livres ſeize ſous ſix deniers, ci..... 195. 16. 6.

Michel *Carré*, deux cent trois livres treize ſous quatre deniers, ci..... 203. 13. 4.

François *Dumoutier*, cinquante-ſept livres ſix ſous onze deniers, ci..... 57. 6. 11.

Jean-Baptiſte-Joſeph *Anache*, cent quatre-vingt-ſept livres neuf ſous cinq deniers, ci.. 187. 9. 5.

Thomas *Fouillaux*, cinquante-huit livres

quatorze ſous ſix deniers, ci.....	58[l]	14[f]	10[d]
Antoine *Fortier*, cent quatre-vingt-neuf livres dix-ſept ſous neuf deniers, ci.....	189.	17.	9.
Jean *Roux*, deux cent douze livres ſix ſous huit deniers, ci.....	212.	6.	8.
Jean *Chilthueck*, deux cent dix-huit livres douze ſous deux deniers, ci.....	218.	12.	2.
Abrabam-Joſeph *Leclercq*, cent quatre-vingt-treize livres quinze ſous ſept deniers, ci.	193.	15.	7.
Michel *Silferſtillers*, cent ſoixante-dix-huit-livres ſix ſous huit deniers, ci.....	178.	6.	8.
Florentin Benoît *Lacre*, cent quatre-vingt-neuf livres dix-ſept ſous deux deniers, ci...	189.	17.	2.
Etienne-Philibert *Sabin*, cent quatre-vingt-onze livres huit ſous dix deniers, ci.....	191.	8.	10.
Nicolas *Leleu*, cent ſoixante-treize livres un ſou un denier, ci.....	173.	1.	1.
Jean-Joſeph *Roger*, deux cent vingt-huit livres dix-neuf ſous cinq deniers, ci.....	218.	19.	5.
Nicolas *Miler*, cent ſoixante-dix-ſept livres huit ſous quatre deniers, ci.....	177.	8.	4.
Nicolas *Audriat*, deux cent vingt livres trois ſous quatre deniers, ci.....	220.	3.	4.
Jean *Michannet*, maçon, cent vingt-huit livres cinq ſous quatre deniers, ci.....	128.	5.	4.
Arnault *Duplan*, maçon, quatre cent quarante livres quatre ſous cinq deniers, ci....	440.	4.	5.
Maurice *Dardaine*, maréchal-ferrant, quatre-vinq-cinq livres neuf ſous deux deniers, ci..	85.	9.	2.
Jean *Zirbis*, trois cents livres dix deniers, ci.	300.	».	10.
Claude *Drain*, menuiſier, deux cent quinze livres quinze ſous quatre deniers, ci.....	215.	15.	4.
Jacques *Rennery*, chandelier, quatre-vingt quatorze livres onze ſous ſix deniers, ci.....	94.	11.	6.
Léonard *Galand*, mâçon, quatre cent cinquante-ſix livres dix-ſept ſous dix deniers, ci.	456.	17.	10.
Pierre *Gontier*, menuiſier, quatre-vingt-quinze livres treize ſous ſept deniers, ci....	95.	13.	7.
François *Boullemer*, ſerrurier, quatre cent trois livres deux ſous trois deniers, ci.....	403.	2.	3.

Jean-François *Lovial*, menuiſier, deux cent

quarante-cinq livres ſix ſous trois deniers, ci.	245[l]	6[ſ]	3[d]
Antoine *Huet*, mâçon, quatre cent cinquante-huit livres ſeize ſous huit deniers, ci..	458.	16.	8.
Pierre Nicolas *Heurtaux*, menuiſier, deux cent ſoixante-treize livres dix ſous deux deniers, ci.....	273.	10.	2.
Jean-Baptiſte *d'Ambreville*, menuiſier, deux cent dix-huit livres huit ſous un denier, ci.	218.	8.	1.
Jean-Martin *Herpin*, chandelier, deux cent cinquante-ſept livres quatre ſous quatre deniers, ci.....	257.	4.	4.
Henri *Brunel*, menuiſier, cent quarante-quatre livres ſeize ſous un denier, ci.....	144.	16.	1.
Pourſaint *Bajaud*, ſerrurier, quatre cent quarante deux livres un ſou deux deniers, ci.	442.	1.	2.
Michel *Olanier*, tailleur, cent ſoixante-dix-ſept livres huit ſous quatre deniers, ci.....	177.	8.	4.
Etiennette-Martin, femme *Chaillot*, cent quatre-vingt-onze livres ſix ſous, ci.....	191.	6.	».
Guillaume *Damons*, trois cent ſoixante livres dix-huit ſous dix deniers, ci.....	360.	18.	10.
Jean *Clément*, cent ſoixante-dix-huit livres ſix ſous huit deniers, ci.....	378.	6.	8.
Joſeph *Henry*, trois cent ſoixante-ſept livres dix ſous, ci.....	367.	10.	».
Joſeph *Teillier*, trois cent quatre-vingt-douze livres quatre ſous, ci.....	392.	4.	«.
Louis-Charles *Liege*, trois cent cinquante-ſix livres cinq ſous, ci.....	356.	5.	».
Joſeph *Allard*, trois cent ſoixante dix-neuf livres quinze ſous ſix deniers, ci.....	379.	15.	6.
Pierre *Maguin*, cent quatre-vingt onze livres onze ſous ſept deniers, ci.....	191.	11.	7.
Emmanuel-Geneviève *Boutteville*, trois cent ſoixante-ſeize livres cinq ſous ſix deniers, ci.	376.	5.	6.
Jean *Simon*, deux cent vingt-neuf livres dix-neuf ſous cinq deniers, ci.....	229.	19.	5.
Louis *Baudet*, trois cent quatre-vingt-dix livres ſeize ſous huit deniers, ci.....	390.	16.	8.
Louis-Touſſaint *Maréchal*, trois cent quarante-ſept livres deux ſous trois deniers, ci..	347.	2.	3.

Pierre *Keigbaum*, deux cent quatorze livres quinze ſous ſix deniers, ci.....	214[l]	15[f]	6[d]
François Michel *Loiſon*, trois cent ſoixante-onze livres dix neuf ſous cinq deniers, ci...	371.	19.	5.
Jacques-Jean *Devacter*, cent quatre-vingt-dix-huit livres dix-huit ſous dix deniers, ci..	198.	18.	10.
Auguſtin *Delval*, deux cent dix-huit livres treize ſous dix deniers, ci.....	218.	13.	10.
Geneviève *Lenfilée*, couturière, ſoixante-quatorze livres huit ſous ſept deniers, ci....	74.	8.	7.
François-Louis *Blancard*, menuiſier, deux cent vingt-ſix livres onze ſous trois deniers, ci.	226.	11.	3.
Soixante-cinq parties prenantes; total quatorze mille neuf cent quarante-ſept livres dix-huit ſous un denier, ci.....	14,947[l]	18[f]	1[d]

Arriéré du département des Finances.

Rembourſement de charges & offices.

Goudrecourt & héritiers *Colmont*, la ſomme de trente mille livres, pour excédant de l'ancienne finance d'un office de commiſſaire-provincial des guerres au département de Bourgogne, ſur la finance du même office, telle qu'elle a été fixée en vertu de l'édit de décembre 1783; & quant aux ſoixante-dix mille livres réclamées par leſdits ſieurs de Gondrecourt, en conſéquence du dépôt qui en a été fait par le ſieur Saint Cyr, à la caiſſe du ſieur Serilly, tréſorier des guerres, en vertu de ſentence du ſiége de la connétablie, il y ſera ſtatué par l'aſſemblée nationale, d'après le rapport des comités militaires & des penſions réunis, ci.	30,000[l]
Une partie prenante, ci.....	30,000[l]

Domaines

Domaines & Féodalité.

Droits d'échange, de péage, de traite domaniale, & autres.

Duperré Duveneur, pour la finance principale des droits d'échange dans le ci-devant fief du Petit-Roquemont, la somme de cinquante livres, ci..... 50[l]

Avec les intérêts de ladite somme, à compter du 19 mai 1791.

Dulyon, pour la finance principale des droits de péage dans la ville de Mont-de-Marsan, la somme de trente-deux mille livres, ci..... 32,000

Avec les intérêts de ladite somme, à compter de l'époque de la cessation de la perception desdits droits engagés, postérieure au 4 août 1789.

L'abbé *de Saint-Hubert des Ardennes*, pour la finance principale des droits d'échange dans la paroisse d'Évrignicourt, la somme de cent vingt livres, ci..... 120.

Avec les intérêts de ladite somme, à compter du 15 octobre 1790.

Talleyrand-Périgord & veuve *Chabannes*, pour la finance des droits de traite domaniale par terre à Nantes, la somme de cent quatre-vingt-dix huit mille livres, ci..... 198,000.

Avec les intérêts de ladite somme, à compter du 1.er décembre 1790, époque de la cessation de perception desdits droits.

De Peyre & veuve *Danlezy*, pour le remboursement des finances de l'engagement des droits de parisis, d'ancrage, congés & passeports ès bureaux de Brouage, de Saint-Martin & Dars en Rhé, de la Rochelle & des Sables d'Olonne seulement, la somme de treize mille

quatre cent quarante livres, ci..... 13,440.

Avec les intérêts de ladite ſomme, à compter du 16 août 1790.

Trudaine, pour la finance principale des droits d'échange dans les paroiſſes de Montigny, Lencoup & Champigny, la ſomme de cent livres, ci..... 100.

Avec les intérêts, à compter du 21 mai 1791.

Villet, repréſentant le ſieur Pannelier, pour la finance principale des droits d'échange dans le ci-devant fief de Buhort, la ſomme de deux cents livres, ci..... 200.

Avec les intérêts, à compter du 1.er mai 1790.

Le Coulteux, pour la finance principale des droits d'échange dans les paroiſſes de Richeville & Hacqueville, la ſomme de trois cents livres, ci..... 300.

Avec les intérets, à compter du 25 mai 1790.

Chauvigny, pour la finance principale des droits d'échange dans le ci-devant fief de Jarry, la ſomme de cinquante livres, ci..... 50.

Avec les intérêts, à compter du 26 mai 1790.

Dubuiſſon, pour le rembourſement des droits d'échange dans la paroiſſe de Montaigu & autres lieux circonvoiſins, la ſomme de quatre cents livres, ci..... 400.

Avec les intérêts, à compter du 26 mai 1790.

Lecourtois, pour rembourſement des droits d'échange dans les ci-devant fiefs de Bertri-

mont & de Manſigny, la ſomme de cent vingt livres, ci..... 120[l]

Avec les intérêts, à compter du 8 juin 1790.

Légat, pour rembourſement des droits d'échange dans la paroiſſe de Marſac, la ſomme de cent cinquante livres, ci..... 150.

Avec les intérêts, à compter du 15 Juin 1790.

Fiquet, pour rembourſement des droits d'échange dans les paroiſſes de Normanville, Saint-Ouen, Saint-Barthélemy, & autres, la ſomme de onze cents livres, ci..... 1,100.

Avec les intérêts, à compter du 19 juin 1790.

Le même, pour rembourſement des droits d'échange dans les paroiſſes de Thionville & autres, la ſomme de quatre cents livres, ci.. 400.

Avec les intérêts, à compter du 19 juin 1790.

Le même, repréſentant le ſieur de la Houſſaye, pour rembourſement des droits d'échange dans le ci-devant fief d'Ancouterville, la ſomme de cent livres, ci..... 100.

Avec les intérêts, à compter du 19 juin 1790.

Touſtain Limezy, pour rembourſement des droits d'échange dans le ci-devant fief de Fronteboſe, la ſomme de cent cinquante livres, ci. 150.

Avec les intérêts, à compter du 20 juin 1790.

Goſſey, pour le rembourſement des droits d'échange dans les paroiſſes de Livarot, Sainte-Marguerite, des Loges, de Pontallery, Mannu-

ville, Piancourt & Cazel, la ſomme de cinq cents livres, ci..... 500[l]

Avec les intérêts, à compter du 26 juin 1790.

Ganville, pour rembourſement des droits d'échange dans la paroiſſe de la Forêt-le-Roi, la ſomme de cent cinquante livres, ci..... 150.

Avec les intérêts, à compter du 28 juin 1790.

Patouillard Chevriere, repréſentant Hebert, pour rembourſement des droits d'échange dans la paroiſſe de Rozieres, la ſomme de cent vingt livres, ci..... 120.

Avec les intérêts, à compter du 6 juillet 1790.

Letellier Louvois, pour rembourſement des droits d'échange dans les ci-devant baronnie & fiefs de Paſſy, Lezines, Tireaux & Semblone, la ſomme de dix-neuf cent quatre-vingts liv. ci.. 1,980.

Avec les intérêts, à compter du 9 juillet 1790.

Garancière, pour rembourſement des droits d'échange dans la paroiſſe de Courcelles, la ſomme de cent vingt livres, ci..... 120.

Avec les intérêts, à compter du 19 juin 1790.

Chrétien, pour rembourſement des droits d'échange dans la paroiſſe de Lihus, la ſomme de ſoixante-quinze livres, ci..... 75.

Avec les intérêts, à compter du 17 juillet 1790.

Leclerc Blicourt, pour rembourſement des droits d'échange dans la paroiſſe de Blicourt, la ſomme de deux cents livres, ci..... 200.

Avec les intérêts, à compter du 17 juillet 1790.

Couturier Fournouë, pour le rembourſement des droits d'échange dans les ci-devant fiefs de Saillant, Fournouë & autres, la ſomme de cent livres, ci..... 100[l]

Avec les intérêts, à compter du 19 juillet 1790.

Perrinet Faugues, pour rembourſement des droits d'échange dans la paroiſſe de Tauvernay, la ſomme de trois cents livres, ci..... 300.

Avec les intérêts, à compter du 24 juillet 1790.

Ernault Desbrulis, pour rembourſement des droits d'échange de Liſſac & dépendances, la ſomme de deux cents livres, ci..... 200.

Avec les intérêts, à compter du 31 juillet 1790.

Daureville, pour rembourſement des droits d'échange dans le ci-devant fief de la Harilliere, la ſomme de cent livres, ci..... 100[l]

Avec les intérêts, à compter du 3 août 1790.

Graindorge, pour rembourſement des droits d'échange dans la paroiſſe de Meſnil-Durand, & partie du fief de Livarot, la ſomme de deux cents livres, ci..... 200.

Avec les intérêts, à compter du 4 août 1790.

D'Agis, pour rembourſement des droits d'échange dans le ci-devant fief de Saint-Denys, Daugeron & autres, la ſomme de deux cent cinquante livres, ci..... 250.

Avec les intérêts, à compter du 8 août 1790.

Peronny, pour rembourſement des droits

d'échange dans la terre de Bridoire & autres, la ſomme de quatre cents livres, ci..... 400[l]

Avec les intérêts, à compter du 9 août 1790.

Cairon Varende, pour rembourſement des droits d'échange dans les paroiſſes d'Amblée & Pierre-pont, la ſomme de deux cents livres, ci..... 200.

Avec les intérêts, à compter du 11 août 1790.

Verdun Crenne, pour rembourſement des droits d'échange dans les ci-devant fiefs de Planche-Jumelle, de la Grenne & Verdun, la ſomme de deux cents livres, ci..... 200.

Avec les intérêts, à compter du 14 août 1790.

Cordier, pour rembourſement des droits d'échange dans le ci-devant fief de la Beauvoiſiniere, la ſomme de cent livres, ci..... 100.

Avec les intérêts, à compter du 15 août 1790.

Le même, pour rembourſement des droits d'échange dans la ci-devant baronnie d'Echauffour, la ſomme de cinq cents livres, ci.... 500.

Avec les intérêts, à compter du 15 août 1790.

Le même, repréſentant les veuve & hétitiers *Launay*, pour rembourſement des droits d'échange dans les paroiſſes de Vallery, de Bleſmes, de Villethierry & dépendances, la ſomme de 1°. quatre cents livres, ci..... 400.
2°. Cent cinquante livres. ci..... 150.
3°. Deux cents livres, ci..... 200.

Avec les intérêts deſdites ſommes, à compter du 15 août 1790.

Gauthier, pour rembourſement des droits

d'échange dans la paroiſſe de Montgeroult, la ſomme de cent cinquante livres, ci..... 150[l]

Avec les intérêts, à compter du 15 août 1790.

Faucheron, repréſentant Nigot, pour rembourſement des droits d'échange dans la paroiſſe de Saint-Sauveur, la ſomme de deux cents livres, ci..... 200.

Avec les intérêts, à compter du 16 juin 1790.

Cordey, pour rembourſement des droits d'échange dans les paroiſſes de Saint-Martinet de Meſnil-Imbert, la ſomme de cent liv., ci.. 100

Avec les intérêts, à compter du 16 août 1790.

Cottin l'aîné, pour rembourſement des droits d'échange dans les paroiſſes de Fontaines-Notre-Dame & Fieulaine, la ſomme de trois cents livres, ci..... 300.

Avec les intérêts, à compter du 18 août 1790.

Duroſier, pour rembourſement des droits d'échange dans le ci-devant fief du Roſier & dépendances, la ſomme cent cinquante livres, ci..... 150.

Avec les intérêts, à compter du 19 août 1790.

Cauvigny-Freſny, pour rembourſement des droits d'échange dans la paroiſſe de Perſeville & dépendances, la ſomme de cent cinquante livres, ci..... 150.

Avec les intérêts, à compter du 24 août 1790.

Teſtu-Balincourt, pour rembourſement des droits d'échange dans la terre de Balincourt, la ſomme de trois cent ſoixante-dix liv., ci.... 370.

Avec les intérêts, à compter du 28 août 1790.

Balincourt, représentant Champigny-Mangon, pour rembourſement des droits d'échange dans la paroiſſe de Champigny-ſur-Yonne, la ſomme de deux cents livres, ci..... 200.

Avec les intétêts, à coinpter du 28 août 1790.

Duval, pour rembourſement des droits d'échange dans les ci-devant fiefs de Beaumets, des Colombières, de Durdans, Noirpel & de Saint-Pierre, la ſomme de trois cents liv., ci. 300.

Avec les intérêts, à compter du 3 ſeptembre 1790.

Montmorency-Laval, pour rembourſement des droits d'échange dans l'ancien duché de Saint-Simon & dépendances, la ſomme de ſix cents livres, ci..... 600.

Avec les intérêts, à compter du 10 ſeptembre 1790.

Chambray, pour rembourſement des droits d'échange dans les ci-devant fiefs de la Roſière de Blanbry, de Roman, de Chicourt, de Guérin-Arnault & autres, la ſomme de quatre cent cinquante livres, ci..... 450.

Avec les intérêts, à compter du 10 ſeptembre 1790.

Antoine *le Coultoux*, pour rembourſement des droits d'échange de la terre de Verlive & dépendances, la ſomme de deux cent cinquante livres, ci..... 250.

Avec les intérêts, à compter du 15 ſeptembre. 1790.

Neel, pour rembourſement des droits d'échange de la paroiſſe de Sainte-Marie-l'Aumont & dépendances, la ſomme de trois cents livres, ci..... 300

Avec

Avec les intérêts, à compter du 17 ſeptembre 1790.

Mahiel, pour rembourſement des droits d'échange de la paroiſſe Sainte-Claire d'Herée, la ſomme de cent livres, ci..... 100.

Avec les intérêts, à compter du 18 ſeptembre 1790.

Dubourg, pour rembourſement des droits d'échange des paroiſſes d'Orbais, de la Ville-ſous-Orbais, de la Chapelle-ſous-Orbais & de Margny, la ſomme de quatre cents liv., ci.. 400.

Avec les intérêts, à compter du 18 ſeptembre 1790.

Courtin l'aîné, repréſentant la veuve Louvigny, pour rembourſement des droits d'échange dans la paroiſſe de Notre-Dame de la Folletière, la ſomme de cent vingt livres, ci. 120.

Avec les intérêts, à compter du 19 ſeptembre 1790.

Ledit *Courtin*, pour rembourſement des droits d'échange dans le ci-devant fief de Beaucaudray la ſomme de cinquante livres, ci.... 50.

Avec les intérêts, à compter du 19 ſeptembre 1790.

Ledit *Courtin* l'aîné, pour rembourſement des droits d'échange dans le ci-devant fief de Lafontaine, la ſomme de cinquante liv., ci... 50.

Avec les intérêts, à compter du 19 ſeptembre 1790.

Pageault, pour rembourſement des droits d'échange des paroiſſes de Liſſy, Bois-Gaultier, de la Motte-Binelle & de Malicorin, la ſomme de deux cents livres, ci..... 200.

Avec les intérêts à compter du 21 ſeptembre 1790.

Quincarnon, pour rembourſement des droits d'échange du ci-devant fief de Jarry, la ſomme de ſoixante livres, ci..... 60.

Avec les intérêts à compter du 23 ſeptembre 1790.

Defontelle, pour rembourſement des droits d'échange dans les terres d'Ailli, du Meſnil-Landon, de Saint-Vaaſt, de Verrières & dépendances, la ſomme de deux cents livres ci.. 200.

Avec les intérêts, à compter du 28 ſeptembre 1790.

Tillières (Jacques *Tanneguy Leveneur*), pour rembourſement des droits d'échange dans le ci-devant comté de Tillières, la ſomme de mille livres, ci..... 1000.

Avec les intérêts, à compter du 28 ſeptembre 1790.

Ledit *Tillières*, pour rembourſement des droits d'échange dans l'un des ci-devant fiefs de Carconet, la ſomme de cinquante liv., ci.. 50.

Avec les intérêts, à compter du 28 ſeptembre 1790.

Ledit *Tillières* repréſentant *Fribois*, pour rembourſement des droits d'échange dans le ci-devant fief d'Hérauvilliers, la ſomme de cinquante livres, ci..... 50.

Avec les intérêts à compter du 28 ſeptembre 1790.

La Tremoïlle ou ayant cauſes, pour le rembourſement des droits d'échange dans la ci-devant principauté de Talmont, 1°. la ſomme de trois cents livres, ci..... 300.
2°. Celle de cent cinquante livres, ci.... 150.

Avec les intérêts à compter du 29 ſeptembre 1790.

Ledit *la Trémoïlle* repréſentant Marillac, pour rembourſement des droits d'échange dans les paroiſſes de Berneuil & Couloizi, la ſomme de cent livres, ci..... 100[l]

Avec les intérêts, à compter du 29 ſeptembre 1790.

Ledit *la Trémoïlle*, repréſentant la dame *Hautemont*, pour rembourſement des droits d'échange dans les paroiſſes de Bitry & Saint-Pierre-les-Bitry, la ſomme de cent livres, ci. 100.

Avec les intérêts, à compter du 29 ſeptembre 1790.

Ledit *la Trémoïlle*, pour rembourſement des droits d'échange dans les ci-devant comté de Montfort, vicomté de Rennes, marquiſat d'Epinet, baronnie de Vitré & dépendances, les ſommes ci-après :

SAVOIR ;

1.° Trois cents livres, ci..... 300.
2.° Trois cents livres, ci..... 300.
3.° Cent cinquante livres, ci..... 150.
4.° Quinze cents livres, ci..... 1,500.

Avec les intérêts, à compter du 29 ſeptembre 1790.

Neuville, pour rembourſement des droits d'échange dans la paroiſſe d'Iſſe-les-Villenois, la ſomme de cent cinquante livres, ci..... 150.

Avec les intérêts, à compter du 13 octobre 1790.

Dangé, pour rembourſement des droits d'échange dans les paroiſſes de la Chapelle-blanche, de Verger, de Von, de Maray, de Mautelay, de Boſſée, de Bourcien, de Sepuces & d'Avray, la ſomme de neuf cents livres, ci..... 900.

Avec les intérêts, à compter du 13 octobre 1790.

Tranchère, pour rembourſement des droits d'échange dans le ci-devant fief de Gintres, la ſomme de cent cinquante livres, ci..... 150[l]

Avec les intérêts, à compter du 13 octobre 1790.

Dequercéques, pour rembouſement des droits d'échange de la paroiſſe de Cintray, la ſomme de cent vingt livres, ci..... 120.

Avec les intérêts, à compter du 14 octobre 1790.

Rouſſel-Cintray, repréſentant Rouſſel-Buſſière, pour rembourſement des droits d'échange de la paroiſſe de Cintray, la ſomme de cent quatre-vingts livres, ci..... 180.

Avec les intérêts, à compter du 16 octobre 1790.

Pons, tuteur des enfans mineurs la Bretèche, pour rembourſement des droits d'échange dans les ci-devant fiefs de Tiffauges, de Beaumont, de Bois-Charroux & autres, la ſomme de ſept cent cinquante livres, ci..... 750.

Avec les intérêts, à compter du 19 octobre 1790.

Veuve *Rochechouart-Mortemar*, pour rembourſement des droits d'échange dans les ci-devant fiefs de Colménil, d'Auppegard, nommé Biville, d'Auppegard, nommé Bouville, de Meſnil-le-Gaillard & autres, les ſommes ci-après;

SAVOIR:

1.° Dix-huit cents livres, ci..... 1,800.
2.° Douze cents livres, ci..... 1,200.
3.° Deux cent cinquante livres, ci..... 250.

Avec les intérêts, à compter du 19 octobre 1790.

Le Maſurier, pour rembourſement des droits d'échange dans le ci-devant fief du Petit-Samoy, la ſomme de ſoixante livres, ci..... 60[l]

Plus, celle de cinquante livres, pour les droits d'échange dans le ci devant fief de Sainte-Honorine, ci..... 50.

Avec les intérêts, à compter du 20 octobre 1790.

Richard-Antoine *le Brument*, pour rembourſement des droits d'échange dans la paroiſſe de Roucherolles-ſur-le-Vivier, la ſomme de trois cents livres, ci..... 300.

Avec les intérêts, à compter du 22 octobre 1790.

Veuve *Manès*, pour le rembourſement des droits d'échange dans le ci-devant fief du Breuil-Chauſſat, la ſomme de quatre-vingts liv., ci.. 80.

Avec les intérêts, à compter du 26 octobre 1790.

Meſplès, pour rembourſement des droits d'échange dans les paroiſſes des Gagues, de Saint-Clair & de Saint-Michel, la ſomme de trois cents livres, ci..... 300.

Avec les intérêts, à compter du 27 octobre 1790.

Delagrève ou ſes ayant-cauſes, pour le rembourſement des droits d'échange dans les paroiſſes de Saint-Adjutory, Dyvras, Saint-Sorinne, Vilhonneur & autres, la ſomme de cinq cents livres, ci..... 500.

Avec les intérêts, à compter du 27 octobre 1790.

Ange de Flers, pour rembourſement des droits d'échange dans les ci-devant comté de

Flers & fief de Fougeray, les ſommes ci-après :
1.° Celle de dix-neuf cents livres, ci..... 1,900[l]

Avec les intérêts, à compter du 28 octobre 1790.

2.° Cinquante livres, ci..... 50.

Daſtorg, repréſentant du ſieur Graſſin, pour rembourſement des droits d'échange dans les ci-devant fiefs de Maiſonſelle & du Coudray, les ſommes ci-après; ſavoir :
1.° Celle de cent livres, ci..... 100.
2.° Cinquante livres, ci..... 50.

Avec les intérêts, à compter du 28 octobre 1790.

Veuve *Graſſin*, pour rembourſement des droits d'échange dans les ci-devant fiefs de Saint-Cyr, de Marancourt, de Voiſins, de Roman, Abbeville & autres, la ſomme de trois cents livres, ci..... 300.

Avec les intérêts, à compter du 29 octobre 1790.

Belleau, pour rembourſement des droits d'échange dans le ci-devant fief de Saint-Honorine-la-Guillaume, la ſomme de cent cinquante livres, ci..... 150.

Avec les intérêts, à compter du 29 octobre 1790.

Dubourg, repréſentant le ſieur Fevrier, pour rembourſement des droits d'échange dans la paroiſſe de Quincampoix, la ſomme de ſix cents livres, ci..... 600.

Avec les intérêts, à compter du 29 octobre 1790.

Rochechouart, pour rembourſement des droits d'échange dans le ci-devant duché de Mortemart & autres lieux, les ſommes ci-après ; ſavoir :

1.°. Celle de treize cent cinquante livres, ci ..... 1,350[l]

2.° Quatre cent quatre-vingt-quinze livres, ci..... 495.

3.° Huit cents livres, ci..... 800.

Avec les intérêts, à compter du 30 octobre 1790.

Peſtels, pour rembourſement des droits d'échange dans les paroiſſes de Beauregard, la Majorie, de Beaulieu & dépendances, la ſomme de cent cinquante livres, ci..... 150.

Avec les intérêts, à compter du premier novembre 1790.

Dureclus, pour le rembourſement des droits d'échange dans les ci-devant fiefs de Thuillière & d'Eſpinaſſe, la ſomme de cent liv., ci. 100.

Avec les intérêts, à compter du 31 octobre 1790.

Berenger, pour rembourſement des droits d'échange dans les ci-devant fiefs de Conches d'Ouville, & autres lieux, la ſomme de quatre cents livres, ci..... 400.

Avec les intérêts, à compter du 2 novembre 1790.

Flavigny, pour rembourſement des droits d'échange dans les ci-devant fiefs des Granges, l'abbé Dupleſſis, de la Mézangere & de la Nobletière, les ſommes ci-après :

1.° Celle de cinquante livres, ci..... 50.

2.° Cinquante livres, ci..... 50.

3.° Cent cinquante livres, ci..... 150.

4.° Cent livres, ci..... 100.

Avec les intérêts, à compter du 2 novembre 1790.

Randon de Pommery, pour rembourſement des droits d'échange dans la terre du Thil, la

ſomme de quatre cents livres, ci..... 400[l]

Avec les intérêts, à compter du 5 novembre 1790.

D'Appellevoiſin de la Roche du Maine, pour rembourſement des droits d'échange dans le ci-devant de Bellefoye & autres lieux, les ſommes ci-après, ſavoir :

1.° Celle de cinquante livres, ci..... 50.
2.° Cent livres, ci..... 100.
3.° Cinquante livres, ci..... 50.
4.° Cinquante livres, ci..... 50.

Avec les intérêts, à compter du 5 novembre 1790.

Verdillac Maraffy, pour rembourſement des droits d'échange dans les ci-devant fiefs de Maraffy & de Cognac, la ſomme ci-après, ſavoir;

1°. Cent vingt livres, ci..... 120.
2°. Cent vingt livres, ci..... 120.

Avec les intérêts, à compter du 3 novembre 1790.

Rochetaillée, pour rembourſement des droits d'échange de la ci-devant ſeigneurie de la Rochetaillée & autres, la ſomme de trois cent quatre-vingts livres, ci..... 380.

Avec les intérêts, à compter du 6 novembre 1790.

Champflour, pour rembourſement des droits d'échange, dans les paroiſſes de Jozerand & Moriac, les ſommes ci-après;

1°. Quatre-vingt-dix-livres, ci..... 90.
2°. Cent quatre-vingts livres, ci..... 180.

Avec les intérêts, à compter du 8 novembre 1789.

Les ayant-cauſes de la veuve *Choderlos*, pour rembourſement des droits d'échange dans la paroiſſe de la Norville, la ſomme de quatre cents livres, ci..... 400.

Avec

Avec les intérêts, à compter du 9 novembre 1790.

Les ayant-cauſes du ſieur *Lagrandville*, pour rembourſement des droits d'échange dans les ci-devant fiefs de Marival, des Granges & des Boucheries, la ſomme de cinquante livres, ci. 50[l]

Martel, pour rembourſement des droits d'échange dans le ci-devant fief de la Vacherie, la ſomme de cent livres, ci..... 100.

Avec le intérêts, à compter du 10 novembre 1790.

L'Eſcalopier, pour rembourſement des droits d'échange dans la paroiſſe de Mourard, la ſomme de cent livres, ci..... 100.

Avec les intérêts, à compter du 12 novembre 1790.

Caſtries, repréſentant Mairat & Boucot; pour rembourſement des droits d'échange, dans les paroiſſes d'Egly, Allainville & Bruyeres-le-Chatel, la ſomme ci-après, ſavoir;

1°. Celle de trois cents livres, ci..... 300.
2°, Deux cents livres, ci..... 200.

Avec les intérêts, à compter du 17 novembre 1790.

Lomenie-Brienne & ſon épouſe, repréſentant le ſieur Fizeaux, pour rembourſement des droits d'échange dans la terre de Moy, les paroiſſes de Vendeuil, de Meyot & autres, les ſommes ci-après; ſavoir:

1°. Cinq cents livres, ci..... 500.
2°. Sept cents livres, ci..... 700.

Avec les intérêts, à compter du 17 novembre 1790.

Blondeau, pour rembourſement des droits d'échange dans la ci-devant ſeigneurie de Laurières, la ſomme de neuf cents livres, ci.... 900.

Avec les intérêts, à compter du 17 novembre 1790.

Baconnière Salverte, repréſentant Pothouin, pour rembourſement des droits d'échange dans le ci-devant fief de la Foſſe-Turquant, la ſomme de cinquante livres, ci..... 50[l]

Avec les intérêts, à compter du 18 novembre 1790.

Les ayant-cauſes du ſieur *Surgères*, pour rembourſement des droits d'échange dans les paroiſſes de Turny & Veniſy, la ſomme de quatre cents livres, ci..... 400.

Flavigny, pour rembourſement des droits d'échange dans la terre de Marconville, la ſomme de deux cent cinquante livres, ci.... 250.

Avec les intérêts, à compter du 20 novembre 1790.

Veuve d'*Epinay* & veuve *Langlois*, pour rembourſement des droits d'échange dans les ci-devant fiefs d'Origny & Corneville, la ſomme de cent trente livres, ci..... 130.

Avec les intérêts, à compter du 24 novembre 1790.

Saint-Agnan, repréſentant madame de Guiſe & M. Beauvilliers, pour rembourſement des droits d'échange, dans le ci-devant comté de Montréſor, la ſomme de ſept cent ſoixante-dix livres, ci..... 770.

Avec les intérêts, à compter du 1.[er] décembre 1790.

Ledit *Saint-Agnan*, repréſentant le ſieur Beauvilliers, pour rembourſement des droits d'échange dans le ci-devant duché de Saint-Agnan & autres lieux, la ſomme de treize cent vingt livres, ci..... 1,320.

Avec les intérêts, à compter du 1.[er] décembre 1790.

Chauvin, pour rembourſement des droits d'échange dans les ci-devant fiefs d'Offranville, de la Rivière & autres, les ſommes ci-après:

SAVOIR;

1°. Trois cents livres, ci..... 300ˡ
2°. Trois cent cinquante livres, ci..... 350.

Avec les intérêts, à compter du 7 décembre 1790.

Barbe *Cadot*, veuve Longaunay, pour rembourſement des droits d'échange dans les ci-devant fiefs de Dampierre & l'Epine-Benoît, la ſomme de trois cents livres, ci..... 300.

Avec les intérêts, à compter du 9 décembre 1790.

Veuve *Labarrere*, pour rembourſement des droits d'échange dans la ci-devant ſeigneurie de Cazalis, la ſomme de cent vingt livres, ci. 120.

Avec les intérêts, à compter du 11 décembre 1790.

Les ayant-cauſes du ſieur de *Couſte*, pour rembourſement des droits d'échange dans le ci-devant fief de Villiers, la ſomme de cent cinquante livres, ci..... 150.

Avec les intérêts, à compter du 12 décembre 1790.

De *Reynel*, pour rembourſement des droits d'échange dans les ci-devant fiefs de Briançon, de Chanterenne, de Floque & autres, la ſomme de trois cent cinquante livres, ci..... 350.

Avec les intérêts, à compter du 14 décembre 1790.

Vincent, repréſentant le ſieur Duthil, pour rembourſement des droits d'échange dans les ci-devant fiefs d'Igoville, de la Poſe & d'Imare, les ſommes ci-après, ſavoir:

1°. Trois mille cinq cents livres, ci..... 3,500.

2°. Trois cents livres, ci..... 300[l]
3°. Cent cinquante livres, ci..... 150.

Avec les intérêts, à compter du 14 décembre 1790.

Veuve *Montmignon*, pour rembourſement des droits d'échange dans les ci-devant fiefs d'Eſcarbotin & Noirville, la ſomme de cent cinquante livres, ci..... 150.

Avec les intérêts, à compter du 15 décembre 1790.

Fiquet d'Auſſeville, pour rembourſement des droits d'échange dans les ci-devant fiefs du grand & petit Coſte, de Dragueville, de Bernouville, de la Chapelle, d'Etangville, de Bonnetot & autres lieux, les ſommes ci-après; ſavoir :

1°. Cent cinquante livres, ci..... 150.
2°. Deux cents livres, ci..... 200.
3°. Cent livres, ci..... 100.
4°. Cent cinquante livres, ci..... 150.

Avec les intérêts, à compter du 15 décembre 1790.

Groſourdy, pour rembourſement des droits d'échange dans les ci devant fiefs de Heudreville, Laval & autres, les ſommes ci-après, ſavoir :

1°. Quatre-vingts livres, ci..... 80.
2°. Cent ſoixante livres, ci..... 160.
3°. Soixante livres, ci..... 60.

Avec les intérêts, à compter du 20 décembre 1790.

De Pons, pour rembourſement des droits d'échange dans les ci-devant ſeigneurie & directe de Périgueux & autres lieux, la ſomme de neuf cents livres, ci..... 900.

Avec les intérêts, à compter du 14 janvier 1791.

Cent treize parties prenantes, faiſant au total deux cent quatre-vingt-neuf mille ſept cent quatre-vingt-dix livres, ci..... 289,790[l]

Addition à l'arriéré du département de la marine.

Aux ſieurs de *Bacque* frères, armateurs à Dunkerque, *Chappellon & Trouchaud*, armateurs à Marſeille, pour le montant de la liquidation de l'indemnité à eux accordée par la loi du 19 décembre dernier, pour la perte faite par les frères de *Bacque* de leur navire l'*Union*, & par les ſieurs *Chapellon & Trouchaud* de leur navire le *Bienfaiſant*, l'un & l'autre navire arrêtés par les Algériens, la ſomme de quatre cent trente-trois mille cent dix-ſept livres quatre ſous neuf deniers, ci..... 433,117[l] 4[f] 9[d]

Savoir aux ſieurs de *Bacque* ſoixante-quatorze mille ſix cent quarante-trois livres huit ſous trois deniers; aux ſieurs *Chapellon & Trouchaud* trois cent cinquante-huit mille quatre cent ſoixante-trois livres ſeize ſous ſix deniers; avec les intérêts deſdites ſommes principales, à compter, à l'égard des ſieurs de *Bacque*, du 7 mai 1789, & à l'égard des ſieurs *Chapellon & Trouchaud*, du 1.[er] juillet de ladite année, juſqu'à l'expiration de la quinzaine après la ſanction du préſent décret; à la charge par leſdits de *Bacque*, *Chapellon & Trouchaud* de payer aux intéreſſés & ayant-droit auxdites indemnités, les ſommes énoncées dans l'avis des députés du commerce & des membres du comité contentieux des finances.

A la charge auſſi par toutes les perſonnes compriſes au préſent décret, de ſatisfaire aux loix de l'état, pour obtenir les reconnoiſſances définitives, ordonnances & mandats de payement à la caiſſe de l'extraordinaire.

MANDONS & ordonnons à tous les tribunaux, corps adminiſtratifs & municipalités, que ces préſentes ils faſſent tranſcrire ſur leurs regiſtres, lire, publier & afficher dans leurs reſſorts & départemens reſpectifs, & exécuter comme loi du royaume. En foi de quoi nous avons ſigné & fait contreſigner ceſdites préſentes auxquelles nous avons fait appoſer le ſceau de l'état. A Paris, le ſeizième jour du mois de juin, l'an de grâce mil ſept cent quatre-vingt-onze, & de notre règne le dix-huitième. *Signé* LOUIS. *Et plus bas*, M. L. F. DU PORT. Et ſcellées du ſceau de l'état.

N.° 1068.

LOI

Relative au payement de différentes ſommes, faiſant partie de la dette arriérée.

Donnée à Paris, le 6 Juillet 1791.

LOUIS, par la grâce de Dieu & par la loi conſtitutionnelle de l'état, ROI DES FRANÇOIS : A tous préſens & à venir ; SALUT. L'Aſſemblée nationale a décrété, & nous voulons & ordonnons ce qui ſuit :

DECRET de l'Aſſemblée nationale, du 24 Juin 1791.

L'ASSEMBLÉE NATIONALE, ouï le rapport de ſon comité central de liquidation, qui lui a rendu compte des vérifications & rapports faits par le commiſſaire du roi, directeur général de la liquidation, décrète qu'en conformité de ſes précédens décrets ſur la liquidation de la dette publique, & ſur les fonds deſtinés à l'acquit de ladite dette, il ſera payé aux perſonnes ci-après nommées, & pour les cauſes qui ſeront pareillement exprimées, les ſommes ſuivantes; ſavoir :

1°. *Arriéré du département de la Guerre.*

Différens entrepreneurs & fourniſſeurs, tant en bois, en lumières aux troupes, que traitemens dans les hôpitaux militaires.

Hayem *Vorms*, bois & lumières à la garniſon de Metz, à la charge de la déduction des quatre deniers pour livre, cinquante mille neuf cent trente livres ſix ſous trois deniers, ci..... 50,930l 6s 3d

Reynaud, bois & lumières dans les garniſons d'Alſace, à la charge de la retenue des quatre

deniers pour livre, ſoixante cinq mille quarante-une livres, ci..... 65,041l »s »d

Les adminiſtrateurs du régiment du *Maréchal de Turenne*, pour traitement des vénériens & galleux de ce corps, en novembre & décembre 1788, à la charge de la retenue de quatre deniers pour livre, cent ſoixante-ſept livres quatorze ſous trois deniers, ci..... 167. 14. 3.

Les adminiſttateurs de l'hôpital de *Sédan*, pour le ſupplément des journées de ſoldats qui ont été reçus dans cet hôpital en 1788 & les deux premiers mois 1789, à la charge de la retenue des quatre deniers pour livre, douze cent trente-huit livres dix-ſept ſous dix deniers, ci..... 1,238. 17. 10.

L'hôpital d'*Armentieres*, pour ſupplément des journées de ſoldats malades, reçus & traités dans cet hôpital les ſix derniers mois 1788, à la charge de la retenue des quatre deniers pour livre, treize cent trente-une livres un ſou ſix deniers, ci..... 1,331. 1. 6.

Violet, pour tranſport de bois de chauffage des troupes à Landrecies en 1789, à la charge de la retenue des quatre deniers pour livre, quatre cent vingt-quatre livres trois ſous, ci.. 424. 3. »

Le régiment de *Champagne*, pour payement des journées des ſoldats & ſous-officiers qui ont été traités dans l'hôpital régimentaire en 1787 & 1788, à la charge des quatre deniers pour livre, quatorze mille ſept cent ſoixante livres trois ſous trois deniers, ci..... 14,760. 3. 3.

Collardeau, fils, pour réparations à la place de Rocroy, à la charge de la retenue des quatre deniers pour livre, cinq mille ſix cent quatre-vingt-quatre livres quatorze ſous ſix deniers, ci. 5,684. 14. 6.

Daclin, imprimeur à Beſançon, pour frais d'impreſſions, à la charge de la retenue des quatre deniers pour livre, ſix cent quarante-neuf livres quinze ſous, ci..... 649. 15. »

Aniſſon Duperon, pour impreſſions par lui faites dans le département de la guerre, pendant l'année 1789, à la charge de la retenue

des quatre deniers pour livre, dix-neuf mille huit cent ſoixante-quatorze livres, ci..... 19,874l ,,l ,,s

Viomenil, colonel d'infanterie, pour gratifications extraordinaires pendant l'année 1789, à la charge de la retenue des quatre deniers pour livre, trois mille ſix cents livres, ci.... 3,600. ,,. ,,.

Les héritiers de *Leclerc de la Tacherie*, pour ſes appointemens en qualité d'intendant des armées du roi, pendant les mois de novembre & décembre 1786, à la charge de la retenue des quatre deniers pour livre, & en juſtifiant par eux de leurs qualités d'héritiers, deux mille cinq cents livres, ci..... 2,500. ,,. ,,.

Diré, apothicaire de la ville d'Aire, pour médicamens par lui fournis au régiment de Perche, depuis le mois d'août 1788, juſqu'au vingt-ſix décembre de la même année, à la charge de la retenue des quatre deniers pour livre, dix-ſept cent quatre-vingt-neuf livres dix-huit ſous ci..... 1,789. 18. ,,.

Delhbecq, député à l'aſſemblée nationale, au nom du directoire de Lille, pour le prix des chevaux & voitures qu'ils ont fait fournir aux troupes pendant l'année 1789, ſept mille huit cent vingt-quatre livres deux ſous ſix deniers, ci..... 7,824. 2. 6.

Méric, pour le rembourſement des avances par lui faites pendant les années 1788 & 1789, pour le ramonage des cheminées des bâtimens militaires des villes de Perpignan, Collioure & autres places de guerre du Rouſſillon, à la charge de la déduction des quatre deniers pour livre, huit cent une livres dix-neuf ſous ſix deniers, ci.. 801. 19. 6.

Mollet, pour prix de réparations par lui faites aux caſernes d'Aveſne en 1789, à la charge de la retenue des quatre deniers pour livre, mille cinquante-cinq livres neuf ſous huit deniers, ci. 1,055. 9. 8.

Vatar Bruté de Rémur, imprimeur du roi à Rennes, pour impreſſions pour le ſervice de la guerre en 1789, à la charge de la retenue

des

des quatre deniers pour livre, quinze cent cinquante-quatre livres, ci..... 1,554l „f „d

Buret, pour fourniture de lits aux invalides de Paris & des environs, pendant l'année 1789, à la charge de la retenue des quatre deniers pour livre, huit mille ſix cent cinquante livres, ci... 8,650. „. „.

Piato, pour bois & lumières fournis aux troupes en garniſon au château de Lourdes, pendant l'année 1789, à la charge de la retenue des quatre deniers pour livre, ſix cent ſoixante-quatorze livres neuf ſous neuf deniers, ci..... 674. 9. 9.

Paon, pour bois & lumières aux troupes en garniſon à Dieppe, pendant l'année 1789, à la charge de la retenue des quatre deniers pour livre, treize mille ſept cent une livres deux ſous ſix deniers, ci..... 13,701. 2. 6.

Dufayt, pour bois & lumières aux troupes du Hainaut en 1789, à la charge de la déduction des quatre deniers pour livre, cinq cent vingt livres, ci..... 520. „. „.

Reignier, imprimeur à Perpignan, pour impreſſions faites pour le compte du gouvernement, à la charge de la retenue des quatre deniers pour livre, deux mille huit cent ſoixante-dix-huit livres, ci..... 2,878. „. „.

Bar, entrepreneur de l'hôpital militaire de Saint-Amand, à la charge de la retenue des quatre deniers pour livre, quatorze mille trois cent quatre-vingt-dix livres, ci..... 14,390. „. „.

Cademont, pour ſupplément des journées des ſoldats qui ont été reçus dans l'hôpital de Bellegrade, pendant l'année 1788, à la charge de la retenue des quatre deniers pour livre, trois cent cinquante livres ſeize ſous, ci..... 350. 16. „.

Lambert de la Gace de Bécourt, pour conſtruction d'un abreuvoir à Maubeuge, & ſauf la déduction des quatre deniers pour livre, trois mille deux cents livres, ci..... 3,200. „. „.

Bonnard, garde-magaſin des effets du roi à Lyon, pour ſes appointemens pendant les

fix derniers mois 1789, trois cent cinquante-deux livres, ci.....	352[l]	»[s]	»[d]
Saylnier, pour bois & lumières aux troupes en garniſon à Falaiſe, pendant les ſix derniers mois 1788 & 1789, ſauf la déduction des quatre deniers pour livre, dix-neuf cent ſoixante-ſeize livres, ci.....	1,976.	».	».
Bailly, contrôleur de la cazerne militaire de Saint-Denis, pour la plus-valeur du pain de munition fourni à ladite cazerne pendant l'année 1788, à la charge de la retenue des quatre deniers pour livre, quatre mille trois cent ſoixante-cinq livres ſeize ſous neuf deniers, ci.....	4,365.	16.	9.
Lebrun, pour bois & lumières aux troupes en garniſon à Bordeaux, pendant les ſix derniers mois 1789, à la charge de la retenue des quatre deniers pour livre, douze mille ſix cent quatre-vingt-ſeize livres dix-neuf ſous quatre deniers, ci.....	12,696.	19.	4.
Vingt-neuf parties prenantes, en total deux cent quarante-deux mille neuf cent quatre-vingt-deux livres neuf ſous ſept deniers, ci.....	242,982.	9.	7.

2°. *Arriéré de la maiſon du Roi.*

Gages à différentes perſonnes du ſervice du roi, pour les années 1786, 1787, 1788 & 1789.

Jacques *Bluteau*, fort d'eau, cent quatre-vingt-trois livres quinze ſous trois deniers, ci.	183[l]	15[s]	3[d]
Jean-Louis-Joſeph de *Béarn-Béon*, aumônier ordinaire de madame Adélaïde, deux cent treize livres deux ſous dix deniers, ci.....	213.	2.	10.
Victor *Beſſiere*, clerc de chapelle & oratoire du roi, cent douze livres cinq ſous, ci.....	112.	5.	».
Claude de *Luzines*, valet-de-chambre, cinq cent vingt-une livres, ci.....	321.	».	».
Antoine-Louis *Vaſſal*, apothicaire, quatorze cent ſoixante-une livres cinq ſous ſix deniers, ci..	1,461.	5.	6.

Louis-Guillaume *Leveillard*, gentilhomme ſervant, cinq cent cinq livres un ſou huit deniers, ci.....	505[l]	1[f]	8[d]
Olivier l'Hoſte, aumônier, deux cent dix-huit livres quinze ſous, ci.....	218.	15.	».
Gérard Vanſpaendonck, peintre, cinq cent deux livres, ci.....	502.	».	».
Groville, valet-de-chambre de madame Victoire, quatre cent dix-ſept livres dix ſous, ci..	417.	10.	».
Marie de *Durfort*, dame d'atours de madame Victoire, ſept mille trente quatre livres treize ſous quatre deniers, ci.....	7,034.	13.	4.
Pierre Paul *Bardon*, huiſſier du cabinet de madame Victoire, cinq cent huit livres ſix ſous huit deniers, ci.....	508.	6.	8.
Ulric-Marie-Anne *de Najac*, chapelain de madame Adelaïde, ſoixante-ſeize livres deux ſous huit deniers, ci.....	76.	2.	8.
Michel, médecin du roi, huit cent ſoixante-ſeize livres, ci.....	876.	».	».
Allard-Joſeph *Robert*, apothicaire, treize cent trois livres treize ſous quatre deniers, ci..	1,303.	13.	4.
Armand-Henry *Boutel d'Eqvilly*, maître-d'hôtel du roi, cent neuf livres dix ſous, ci..	109.	10.	».
La ſucceſſion de Louis *Cercelot*, huiſſier de ſalle du roi, deux cent quarante-trois livres quinze ſous, ci.....	243.	15.	».
Marc-Antoine *Laffilé*, garçon de la chambre de madame Adélaïde, cent une livres trois ſous quatre deniers, ci.....	101.	3.	4.
Louiſe-Françoiſe *Laffile*, coiffeuſe de madame Adélaïde, cent une livres trois ſous quatre deniers, ci.....	101.	3.	4.
Bernard-François *Chauvelin*, maître de la garde robe du roi, trois mille cinq cent quatre-vingt-dix-huit livres, ci.....	3,598.	».	».
Pépin, garçon de la chambre de madame Adélaïde, cent une livres trois ſous quatre deniers, ci.....	101.	3.	4.
Etienne-Jacques-Louis *Hertelon*, maître-d'hôtel du roi, ſoixante-treize livres, ci.....	73.	».	».

Jean-Jacques *Liont*, valet de garde-robe de madame Adélaïde, cent une livres trois ſous quatre deniers, ci.....	101[l]	3[s]	4[d]
Louiſe-Gabrielle *Laguépierre de la Roche*, femme-de-chambre de madame Adélaïde, cent une livres trois ſous quatre deniers, ci.....	101.	3.	4.
François-Emmanuel *Guignard*, ancien ſecrétaire d'état, deux mille ſept cent quarante-ſix livres, ci.....	2,746.	».	».
Jean-Baptiſte-Antoine *Tonnelier*, valet-de-chambre de madame Adélaïde, cent quatre-vingt-dix livres quinze ſous, ci.....	190.	15.	».
Saulet, ſommier de la chapelle de madame Adélaïde, quatre cent quarante-cinq livres dix-neuf ſous trois deniers, ci.....	445.	19.	3.
André-Emmanuel-Denis *Mercier*, valet de garde-robe de madame Adélaïde, cent une livres trois ſous quatre deniers, ci.....	101.	3.	4.
Marie-Magdeleine Victoire *Durege*, femme Caron, coiffeuſe de Madame, fille du roi, quatre-vingt-ſeize livres dix-ſept ſous ſix deniers, ci.....	96.	17.	6.
Louis-Alexandre-Céleſte *d'Aumont de Villequier*, premier gentilhomme du roi, ſix mille cent ſoixante-quinze livres ſix ſous huit deniers, ci.....	6,175.	6.	8.
Girard, porte-faix de la chambre de madame Adélaïde, cent quarante-une livres trois ſous quatre deniers, ci.....	141.	3.	4.
Tharin, porte-faix, ſeize livres trois ſous, ci.....	16.	3.	».
George *Forquenot*; porte-manteau du roi, cinq cent vingt-une livres, ci.....	521.	».	».
Pierre-Michel *Hennin*, ſecrétaire de la chambre & cabinet du roi, ſix cent vingt-quatre livres, ci.....	624.	».	».
Auguſte-Savinien *le Blond*, maître de mathématiques des enfans de France, deux mille ſix cent quarante-deux livres, ci.....	2,642.	».	».

Marie-Marguerite *Pernot*, première femme-de-chambre de madame Elizabeth, onze cent cinquante-trois livres quinze sous dix deniers, ci..... 1,153l 15s 10d

Marie-Barbe *Benard*, femme-de-chambre de madame Elisabeth, deux cent quatre-vingt-livres six sous huit deniers, ci..... 280. 6. 8.

Joseph-Antoine *Mennier de Castor*, valet-de-chambre du roi, mille quarante-deux liv., ci. 1,042. ». ».

Augustin *Dubois*, valet-de-chambre du roi, deux cent cinquante-trois livres dix sous, ci. 253. 10. ».

Marie-Sophie *Malivoire*, femme Legendre, femme-de-chambre de madame Elisabeth, cent trois livres trois sous quatre deniers, ci..... 103. 3. 4.

Jeanne-Françoise *d'Aigremont Malivoire*, femme de-chambre de madame Elisabeth, deux cent quatre-vingts livres six sous huit deniers, ci..... 280. 6. 8.

Alexandre-Marie Louis-Charles *l'Allemant de Nantouillet*, maître des cérémonies, sept cent vingt-une livres, ci..... 721. ». ».

Françoise-Claire *Caqueroi de Banicorut de Sarnay*, femme de-chambre de M. le Dauphin, quatre-vingt-seize livres dix-sept sous six deniers, ci..... 96. 17. 6.

Alexandre-Roger-Louis *Alliot*, huissier de salle du roi, quatre-vingt-deux livres un sou six deniers, ci.....s... 82. 1. 6.

Pierre *Allard*, garçon de la chambre de M. le Dauphin, soixante-trois livres cinq sous sept deniers, ci..... 63. 5. 7.

Charles-Louis *Tupigny*, valet-de-chambre du roi, cinq cent vingt-une livres, ci..... 521. ». ».

Jacques-François *Lubersac*, aumônier ordinaire de madade Victoire, quatre cent soixante-douze livres sept sous, ci.....ci..... 472. 7. ».

Angélique-Béatrix *Frenel*, femme l'Ecuyer, coiffeuse de madame Adélaïde, cent une liv. trois sous quatre deniers, ci..... 101. 3. 4.

Antoine-François *Bonnefoy*, huissier ordinaire du chambellan du roi, cent soixante-seize

livres onze ſous trois deniers, ci.....	176l	11s	3d
Marie-Clémentine-Fortunée *Damiethe*, femme Collet, femme-de-chambre de madame Victoire, quatre-vingt-dix-huit livres neuf ſous deux deniers, ci.....	98.	9.	2.
Louiſe-Eliſabeth *Jallo Collet*, première femme-de-chambre de madame Adélaïde, mille ſoixante-onze livres ſix deniers, ci.....	1,071.	».	6.
Mathieu *Chabanay*, clerc de chapelle de madame Victoire, quatre-vingts livres deux ſous, ci.....	80.	2.	».
Marie-Louiſe-Maurice-Eliſabeth *Montmorency-Laval*, dame d'atours de madame Adélaïde, ſept mille cinq cent cinquante-quatre livres, ci.....	7,554.	».	».
Jean-Baptiſte-Thérèſe *Lannoy*, garçon de la chambre de madame Adélaïde, cent une liv. trois ſous quatre deniers, ci.....	10.	3.	4.
Marguerite-Roſalie *Leguay*, femme Léonard, coiffeuſe de madame Eliſabeth, cent trois liv. trois ſous quatre deniers, ci.....	103.	3.	4.
Fortin, valet-de-chambre du roi, mille quarante deux livres, ci.....	1,042.	».	».
Marie-Jeanne *Roger Béliard*, femme-de-chambre de M. le Dauphin, quatre-vingt ſeize livres dix-ſept ſous ſix deniers, ci.....	96.	17.	6.
Delcros, ſommier de chapelle de madame Victoire, quatre cent quarante-cinq livres dix-neuf ſous trois deniers, ci.....	445.	19.	3.
Louſtoneau, chirurgien des enfans de France & de madame Adélaïde, ſix mille ſept cent ſoixante-dix livres treize ſous quatre den., ci.	6,770.	13.	4.
Françoiſe Geneviève *Pollard-le-Moine*, première femme-de-chambre de M. le Dauphin, huit livres deux ſous ſix deniers, ci.....	8.	2.	6.
Charlotte-Marie *Lemoine*, femme-de chambre de Madame fille du roi, ſoixante-dix liv. onze ſous huit deniers, ci.....	70.	11.	8.
Pierre-François *Montqueron*, huiſſier de la chambre du roi, quatre cent trente-ſept liv., ci.	437.	».	».
Jean-Baptiſte-François *Marchais*, huiſſier de			

la chambre du roi, quatre cent trente-ſept livres, ci.....	437[l]	»[ſ]	»[d]
Jean-Népomucène *Pigrais*, huiſſier de la chambre du roi, quatre cent trente-ſept livres, ci.....	437.	».	».
Jean-Baptiſte-Guillaume *Ballon de Lugny*, huiſſier de la chambre du roi, quatre cent trente-ſept livres, ci.....	437.	».	».
Alexis *l'Hoſte de Salancy*, huiſſier de la chambre du roi, quatre-cent trente-ſept livres, ci..	437.	».	».
Germain-André *Soufflot*, huiſſier de la chambre du roi, cent trente-ſept livres, ci.....	437.	».	».
Jacques-François *Pallas*, huſſier de la chambre du roi, quatre cent trente-ſept livres, ci....	437.	».	».
Etienne-Antoine *Bechepoix*, huiſſier de la chambre du roi, quatre cent trente-ſept liv., ci.	437.	».	».
Alexandre *Thierry*, huiſſier de la chambre du roi, (ſa ſucceſſion) quatre cent trente-ſept livres, ci.....	437.	».	».
Jean-Joſeph *Gromaire-la-Bapaumerie*, huiſſier de la chambre du roi, quatre cent trente-ſept livres, ci.....	437.	».	».
Pierre-Alexis *Vulfray-de-Salornay*, maître-d'hôtel du roi, cent neuf liv. dix ſous, ci...	109.	10.	».
Mathieu-François *Gouttard*, maître-d'hôtel du roi, cent quarante-ſix livres, ci.....	146.	».	».
François *Guerin*, huiſſier de la ſalle du roi, quatre cent quatre-vingt-ſept livres dix ſous, ci.	487.	10.	».
Pierre *Pajot*, clerc de la chapelle de madame Victoire, cent ſoixante livres quatre ſous, ci.....	160.	4.	».
Pierre-Philippe *le Boucher*, gentilhomme ſervant du roi, deux cent cinquante-deux livres dix ſous dix deniers, ci.....	252.	10.	10.
Antoine *Caüel*, garçon de la chambre de madame Victoire, cinquante livres onze ſous huit deniers, ci.....	50.	11.	8.
Jean-Charles *Thommerel*, garçon de la chambre de madame Victoire, cinquante livres onze ſous huit deniers, ci.....	50.	11.	8.
Marie-Joſephe-Emmanuele *de la Foſſe de*			

Rouville, femme-de-chambre de madame Adélaïde, cinquante livres onze ſous huit deniers, ci..... 50[l] 11[f] 8[d]

Jeanne-Thérèſe *Goermans de Roube*, femme-de-chambre de madame Eliſabeth, cent trois livres trois ſous quatre deniers, ci..... 103. 3. 4.

Marie-Madeleine *Lemeuſnier Freſtel*, blanchiſſeuſe, quatre-vingt-ſeize livres dix-ſept ſous ſix deniers, ci..... 96. 17. 6.

Amélie-Gabriele *Sergent*, femme Régardin, femme-de-chambre, quatre-vingt-ſeize livres dix-ſept ſous ſix deniers, ci..... 96. 17. 6.

Marie-Françoiſe-Victoire *Douſtel*, femme Poirier, femme-de-chambre, cent quarante livres trois ſous quatre deniers, ci..... 140. 3. 4.

Jeanne-Louiſe *Simon*, femme-de chambre de madame Adélaïde, cinquante livres onze ſous huit deniers, ci..... 50. 11. 8.

Pierre-Louis *Sourdon Dumeſnil*, maître à écrire des enfans de France, cinq cent trente-trois livres dix ſous, ci..... 533. 10. ».

Joſeph-Benjamin *Hertwick Vanderlinden*, valet-de-chambre du roi, mille quarante-deux livres, ci..... 1,042. ». ».

Louis-Antoine-Nicolas *Huet*, huiſſier du cabinet de madame Adélaïde, cinq cent huit livres ſix ſous huit deniers, ci..... 508. 6. 8

Pierre-Antoine *Lebœuf*, huiſſier de la chambre de madame Adélaïde, deux cent cinquante-quatre livres ſix ſous huit deniers, ci..... 254. 6. 8.

Veuve *Marchand*, femme-de-chambre de Madame, fille du roi, cent quarante-une livres trois ſous quatre deniers, ci..... 141. 3. 4.

Catherine Gillette *Bourdin*, femme-de-chambre de madame Victoire, cent une livres trois ſous quatre deniers, ci..... 101. 3. 4.

La ſucceſſion de Geneviève-Jacqueline *Lemaire*, empeſeuſe de madame Adélaïde, deux mille treize livres dix ſous, ci..... 2,013. 10. ».

Henri-Joſſe *Bournot*, porte-faix de la chambre de madame Adélaïde, ſeize livres trois ſous, ci. 16. 3. ».

Louiſe

Louiſe *Bonnaire*, femme Bournot, porte-chaiſe d'affaires de madame Adélaïde, trois cent quarante-quatre livres un denier, ci....	344[l]	»[s]	1[d]
Les héritiers de François *Jadin*, huiſſier du cabinet de madame Victoire, cinq cent huit livres ſix ſous huit deniers, ci.....	508.	6.	8.
Marie-Julie *Alery*, femme Huet, femme-de-chambre de madame Victoire, cent une livres trois ſous quatre deniers, ci.....	101.	3.	4.
Madeleine *Dauges*, coiffeuſe de madame Victoire, cent une livres trois ſous quatre deniers, ci.....	101.	3.	4.
Guillaume-Louis *de la Foſſe*, valet-de-chambre de garde-robe du roi, deux cent quarante-ſept livres ſix ſous huit deniers, ci.....	247.	6.	8.
René *Girard*, contrôleur de la maiſon du roi, deux cent quatre-vingt-huit livres dix ſous, ci.....	288.	10.	».
Benoît *Grellet*, chapelain du roi par quartier, cent ſoixante-ſix livres, ci.....	166.	».	».
Claude-Vincent *de Georges*, ſommier de la chapelle du roi, quatre cent quatre-vingt-douze livres, ci.....	492.	».	».
Louis Marie-Jacques-Almaric *de Narbonne*, chevalier d'honneur de madame Adélaïde, trois mille trois cent dix-huit livres, ci.....	3,318.	».	».
Antoine-François *Chertemps*, porte-manteau du roi, mille quarante-deux livres, ci.....	1,042.	».	».
Guillaume *Berry*, lavandier du linge du corps du roi, quatre cent ſoixante-une livres dix ſous, ci.....	461.	10.	».
Nicolas-*Lami Gouge*, horloger-valet-de-chambre du roi, ſoixante une livres douze ſous onze deniers, ci.....	61.	12.	11.
Marie-Madeleine *Leſchevin*, première femme-de-chambre de M. le Dauphin, cent ſoixante-huit livres ſept ſous ſix deniers, ci.....	168.	7.	6.
Catherine-Louiſe *Darnaudin*, femme du Tilloy, femme-de-chambre de madame Victoire, cent une livres trois ſous quatre deniers, ci.....	101.	3.	4.

Michel-Jean *Baudiere de Laval*, maître à danſer des enfans de France, trois mille cinq cent dix-ſept livres ſix ſous huit deniers, ci..	3,517[l]	6[s]	8[d]
Louis-Pierre *le Pecq-de l'Iſle*, valet-de-chambre du roi, cinq cent vingt-une liv., ci.	521.	».	».
Charles-François *de la Haye*, clerc de la chapelle du roi, cent douze liv. cinq ſous, ci.	112.	5.	».
Nicolas-Martin *Juliot de Fromont*, maître-d'hôtel du roi, ſoixante-treize livres, ci.....	73.	».	».
Jérôme *Dubois*, huiſſier des ballets du roi, cent cinq livres ſept ſous ſix deniers, ci....	105.	7.	6.
Jean-André *Noll*, ſommier de chapelle du roi, quatre cent quatre-vingt douze liv., ci..	492.	».	».
La ſucceſſion d'Étienne *Bourdet*, dentiſte du roi, deux cent cinquante-deux livres treize ſous onze deniers, ci.....	252.	13.	11.
Cent onze parties prenantes, total ſoixante-dix-ſept mille trois cent trois livres huit ſous huit deniers, ci.....	77,303[l]	8[s]	8[d]

Bâtimens du Roi.

Différens entrepreneurs, ouvriers & fourniſſeurs pour les années antérieures à 1790.

Randon, ſculpteur, trente-quatre mille deux cent ſoixante-cinq livres quatorze ſous trois deniers, ci.....	34,265[l]	14[s]	3[d]
Silvain *Lay*, dit Bérichon, charpentier, trente-neuf mille ſix cent trente une livres douze ſous trois deniers, ci.....	39,631.	12.	3.
Alinquant, machiniſte, cent cinquante-cinq livres cinq ſous, ci..... ..	155.	5.	».
Lavante, cordier, deux cent quarante-cinq livres trois ſous ſix deniers, ci.....	245.	3.	6.
Faroux, taillandier, cent ſoixante-ſept livres dix-neuf ſous, ci.....	167.	19.	».
Maréchal, épicier, cent cinquante-neuf livres un ſou, ci.....	159.	1.	»
Tartauſon, ferblantier, huit cent trente-trois livres trois ſous huit deniers, ci.....	833.	3.	8.

Claude *Buſſat*, terraſſier, huit mille ſix cent cinquante-trois livres quinze ſous, ci..... 8,653[l] 15[s] »[d]

Charles-Philippe *Diot*, tourneur, cent quatre-vingt-dix-huit livres trois ſous, ci ..... 198. 3. ».

Baptiſte *Perin*, voiturier, deux cent quarante-quatre livres, ci..... 244. ». ».

Dufeu, veuve de Croſnier, peintre, cinq mille ſix cent ſoixante-neuf livres dix-huit ſous, ci..... 5,669. 18. ».

Mouton fils, maçon, douze mille quatre cent quatre-vingt-dix livres quatre ſous huit den., ci..... 12,490. 4. 8.

François, tonnelier, ſoixante-neuf liv., ... 69. ». ».

Beauvalet, ſculpteur, dix mille ſept cent quatre-vingt-une livres un ſou neuf den., ci. 10,781. 1. 9.

Sauvage, peintre du roi, onze mille neuf cent quarante-huit livres, ci..... 11,948. ». ».

Les héritiers de *Roſetti*, fumiſte, onze mille ſept cent quarante-neuf livres cinq ſous, ci.. 11,749. 5. ».

Pauli, maçon, deux cent quinze mille neuf cent vingt-huit livres cinq deniers, ci..... 215,928. ». 5.

Maréchaux le jeune, charpentier, trente-trois mille trente-quatre livres onze ſous cinq den., ci..... 33,034. 11. 5.

François & Louis-Gatien *Maréchaux*, charpentiers, quatre cent vingt-deux livres huit ſous huit deniers, ci..... 422. 8. 8.

Aubineau jeune, vitrier, huit mille quatre cent vingt-cinq livres quatorze ſous, ci..... ,8425. 14. ».

Aubineau l'aîné, vitrier, vingt-quatre mille neuf cent quarante-une livres neuf ſous onze deniers, ci..... 24,941. 9. 11.

Guillauminet jeune, tapiſſier, cent quatre-vingts livres huit ſous, ci..... 180. 8. ».

Laurent, pere & fils, couvreurs, trente-un mille deux cent ſoixante-quinze livres onze ſous huit deniers, ci..... 31,275, 11. 8.

Goué, marchand épicier, douze cent trente-quatre livres dix ſous, ci..... 1,234. 10. ».

Nicolas-Diacre *Carrier*, treillageur, ſeize

cent quarante quatre livres deux fous trois deniers, ci.....	1,644[l]	2[s]	3[d]
Caly fils, plombier, cinquante-ſix mille ſix cent dix-neuf livres ſeize ſous deux deniers, ci.	56,619.	16.	2.
Caly père, terraſſier, onze cent ſoixante-deux livres un ſou quatre deniers, ci.....	1,162.	1.	4.
Caly fils, terraſſier, quatre mille quatre cent quatre-vingt-cinq livres ſeize ſous neuf deniers, ci.....	4,485.	16.	9.
Ravoiſier, jardinier, quatre-vingt huit liv., ci.	88.	».	».
Pitloin, doreur, huit mille ſix cent dix-huit livres quatre ſous, ci.....	8,618.	4.	».
Barthélemy, peintre du roi, douze mille cent treize livres, ci.....	12,113.	».	».
Bertoliny, poëlier, ſept mille ſept cent huit livres deux ſous, ci.....	7,708.	2.	».
Colſon, menuiſier, neuf cent quatre-vingt-dix livres, ci.....	990.	».	».
Siroy, vitrier, cent vingt-quatre livres treize ſous ſix deniers, ci.....	124.	13.	6.
La Place, ſculpteur, huit mille cinq cents livres quinze ſous trois deniers, ci.....	8,500.	15.	3.
Guillaumot, chaudronnier, trois cent trente-deux livres, ci.....	332.	».	».
Rouſſin, charpentier, ſoixante-treize livres quatorze ſous neuf deniers, ci.....	73.	14.	9.
Bourgeois, peintre, cinq mille neuf cent quatre-vingt-ſix livres, ci..	5,986.	».	».
Gremillon, tanneur, cent cinquante-une livres huit ſous, ci.....	151.	8.	».
Arnoult, ancien notaire à Paris, repréſentant *Goutieres*, doreur, vingt mille cinq cent treize livres deux ſous ſix deniers, ci.....	20,513.	2.	6.
Balan, diſtillateur, cinq cent quatre-vingt-quatorze livres huit ſous trois deniers, ci....	594.	8.	3.
Auger, terraſſier, vingt-neuf mille huit cent quarante-trois livres quatorze ſous, ci.....	29,843.	14.	».
Varin père, terraſſier, huit cent cinquante-trois livres quinze ſous, ci.....	853.	15.	».
Varin fils, terraſſier, huit mille huit cent ſoixante-douze livres cinq ſous ſix deniers, ci.	8,872.	5.	6.

Mangot, charpentier de bateaux, deux cent quatre-vingt-quatre livres dix-neuf ſous, ci...	284[l]	19[s]	„[d]
Claude *Hanoyé*, charpentier, douze cent ſoixante-dix-huit livres quinze ſous un denier, ci.....	1,278.	15.	1.
Lucas & *Gondoin*, plombiers, quatre mille cent vingt-neuf livres ſix ſous trois deniers, ci.	4,129.	6.	3.
François *Houzelot*, terraſſier, ſept cent quatre-vingt-dix livres trois ſous, ci.....	790.	3.	».
Pécoul, maçon, treize mille quatre-vingt-ſeize livres ſeize ſous quatre deniers, ci....	13,096.	16.	4.
Quarante-neuf parties prenantes; total, ſix cent quarante-un mille cinq cent cinquante-huit livres dix-neuf ſous un denier, ci.....	641,558.	19.	1.

Ecuries du Roi.

Traitement & ſubſiſtance à différens cochers, palefreniers, poſtillons & autres employés dans les écuries du roi, pour 1789.

La veuve de *Fournier*, palefrenier, cent trente-ſept livres dix ſous, ci.....	137[l]	10[s]	„[d]
La fille de *Villon*, palefrenier, cent douze livres dix ſous, ci.....	112.	10.	».
Ravanche, délivreur, ſept cent cinquante livres, ci.....	750.	».	».
La veuve de *Deſvart*, portier, cent trente-ſept livres dix ſous, ci.....	137.	10.	».
Vallier, portier, cinq cent ſoixante-deux livres dix ſous, ci.....	562.	10.	».
La veuve de *Villard*, palefrenier, cent trente-ſept livres dix ſous, ci.....	137.	10.	».
La veuve de *Baptiſte*, palefrenier, cent trente-ſept livres dix ſous, ci.....	137.	10.	».
La veuve de *Chedoux*, portier, cent cinquante livres, ci.....	150.	».	».
La Violette, pour gratification annuelle, cent douze livres dix ſous, ci.....	112.	10.	».
Hautmont, palefrenier, trois cent quarante-trois livres quinze ſous, ci.....	343.	15.	».

La veuve de *Dauphin*, palefrenier, cent trente-ſept livres dix ſous, ci.....	137[l]	10[s]	»[d]
La veuve *Mollet*, cent quatre-vingt-ſept livres dix ſous, ci.....	187.	10.	».
La veuve de Philippe *Guy*, ſous-piqueur, trois cents livres, ci.....	300.	».	».
Baltz, ſuiſſe, cent cinquante livres, ci.....	150.	».	».
La veuve de *Bonamour*, portier, trois cents livres, ci.....	300.	».	».
Demars, palefrenier, cent trente-ſept livres dix ſous, ci.....	137.	10.	».
La Roche, cocher, ſept cent cinquante livres, ci.....	750.	».	».
La veuve de *Corpellier*, palefrenier, cent douze livres dix ſous, ci.....	112.	10.	».
Doully, portier, quatre cent quatre vingt-ſept livres dix ſous, ci.....	487.	10.	».
David, portier, cent douze livres dix ſous, ci.	112.	10.	».
Auriau, portier, quatre cent quatre-vingt-ſept livres dix ſous, ci.....	487.	10.	».
Flanc, portier, quatre cent quatre-vingt-ſept livres dix ſous, ci.....	487.	10.	».
David, portier, trois cent quarante-deux livres trois ſous neuf deniers, ci.....	342.	3.	9.
Dehors, garçon d'attelage, quatre cent quarante livres, ci.....	440.	».	».
Fournier, palefrenier, trois cent quarante-trois livres quinze ſous, ci.....	343.	15.	».
Fournier, ſecond palefrenier, ſoixante-quinze livres, ci.....	75.	».	».
Jacquet, garde-meuble, deux cent quarante-ſept livres dix ſous, ci.....	247.	10.	».
Jacquet, père, garde-meuble, quatre cent quatre-vingt-une livres cinq ſous, ci.....	481.	5.	».
La veuve de *Coulon*, palefrenier, cent trente-ſept livres dix ſous, ci.....	137.	10.	».
Cajotte, garde-meuble, ſoixante livres, ci..	60.	».	».
Fraize, garde-meuble à Compiegne, neuf cent ſoixante-quinze livres, ci.....	975.	».	».
La veuve de *Breſſan*, garçon des pages, deux cent vingt-cinq livres, ci.....	225.	».	».

La veuve de *Grammont*, ſous-piqueur, trois cents livres, ci..... 300[l] »[f] »[d]

La veuve de *Vallon*, palefrenier, cent trente-ſept livres dix ſous, ci..... 137. 10. ».

La veuve de *Maſſon*, palefrenier, cent trente-ſept livres dix ſous, ci..... 137. 10. ».

La veuve de *David*, palefrenier, cent trente-ſept livres dix ſous, ci..... 137. 10. ».

Philippe, portier, quatre cent douze livres dix ſous, ci..... 412. 10. ».

La veuve de *Chenay*, palefrenier, cent trente-ſept livres dix ſous, ci..... 137. 10. ».

Bourbonnois, garçon maréchal, deux cent vingt-cinq livres, ci..... 225. ». ».

Laferme, palefrenier, quatre cent quarante livres, ci..... 440. ». ».

La veuve de *Seline*, palefrenier, cent trente-ſept livres dix ſous, ci..... 137. 10. ».

Lallemand, palefrenier, trois cent quarante-trois livres quinze ſous, ci..... 343. 15. ».

Dégageux, palefrenier, trois cent quarante-trois livres quinze ſous, ci..... 343. 15. ».

Céleſtin, palefrenier, trois cent quarante-trois livres quinze ſous, ci..... 343. 15. ».

Louis, fils aîné, palefrenier, trois cent quarante-trois livres quinze ſous, ci..... 343. 15. ».

Leplarre, palefrenier, trois cent quarante-trois livres quinze ſous, ci..... 343. 15. ».

Laurent, palefrenier, trois cent quarante-trois livres quinze ſous, ci..... 343. 15. ».

Groudelet, palefrenier, trois cent quarante-trois livres quinze ſous, ci..... 343. 15. ».

Hamel cadet, palefrenier, trois cent quarante-trois livres quinze ſous, ci..... 343. 15. ».

Lacoche, palefrenier, trois cent quarante-trois livres quinze ſous, ci..... 343. 15. ».

Leſueur, palefrenier, trois cent quarante-trois livres quinze ſous, ci..... 343. 15. ».

Guilbert, palefrenier, trois cent quarante-trois livres quinze ſous, ci..... 343. 15. ».

Hamel l'aîné, palefrenier, trois cent quarante-trois livres quinze ſous, ci..... 343[l] 15[s] »[d]

Lauret, charretier, ſix cent quatre-vingt-ſept livres dix ſous, ci..... 887. 10. ».

Hubert, charretier, huit cent vingt-cinq livres, ci..... 825. ». ».

Chatelin, portier, quatre cent quatre-vingt-ſept livres dix ſous, ci..... 487. 10. ».

Dupont, palefrenier, trois cent quarante-trois livres quinze ſous, ci..... 343. 15. ».

Gaillard, palefrenier, trois cent quarante-trois livres quinze ſous, ci..... 343. 15. ».

Femme *Greſſet*, portière, quatre cent douze livres dix ſous, ci..... 412. 10. ».

Martin, garçon d'attelage, quatre cent vingt-ſix livres cinq ſous, ci..... 426. 5. ».

Roulliere, poſtillon, quatre cent vingt-ſix livres cinq ſous, ci..... 426. 5. ».

Veuve *Michaux*, cent trente-ſept livres dix ſous, ci..... 137. 10. ».

Montvoiſin, porteur ordinaire, ſix cent ſoixante-quinze livres, ci..... 675. ». ».

Vincent, palefrenier, trois cent quarante-trois livres quinze ſous, ci..... 343. 15. ».

Raffit, balayeur, cinq cent vingt-deux livres dix ſous, ci..... 522. 10. ».

Robinet, éperonnier, cinq cent cinquante livres, ci..... 550. ». ».

Vincent, palefrenier, cinq cent ſoixante ſeize livres cinq ſous, ci..... 576. 5. ».

Lacouture, palefrenier, trois cent quarante-trois livres quinze ſous, ci..... 343. 15. ».

Denis, ſous-piqueur, ſept cent ſoixante-huit livres quinze ſous, ci..... 768. 15. ».

Rouard, ſous-piqueur, ſept cent ſoixante-huit livres quinze ſous, ci..... 768. 15. ».

Flamand, palefrenier, trois cent quarante-trois livres quinze ſous, ci..... 343. 15. ».

Commercy, palefrenier, trois cent qnarante-trois livres quinze ſous, ci..... 343. 15. ».

Maſſé,

Maſſé, poſtillon, quatre cent quarante livres, ci..... 440[l] »[s] »[d]
Colignon, palefrenier, trois cent quarante-trois livres quinze ſous, ci..... 343. 15. ».
Giraux, élève, cinq cent quatre-vingt-treize livres quinze ſous, ci..... 593. 15. ».
David, garçon d'attelage, quatre cent vingt-ſix livres cinq ſous, ci..... 426. 5. «.
Rabaſſe, garçon d'attelage, quatre cent vingt-ſix livres cinq ſous, ci..... 426. 5. ».
Joſeph, palefrenier, quatre cent cinquante-ſix livres cinq ſous, ci..... 456. 5. ».
Baillet, palefrenier, trois cent quarante-trois livres quinze ſous, ci..... 343. 15. ».
Montainville, palefrenier, trois cent quarante-trois livres quinze ſous, ci..... 343. 15. ».
Labranche, palefrenier, quatre cent dix-huit livres quinze ſous, ci..... 418. 15. ».
Bégard, garçon d'attelage, quatre cent quarante livres, ci..... 440. ». ».
Fricotté, garçon charron, cinq cent cinquante livres, ci..... 550. ». ».
Fauvel l'aîné, garçon de ſellerie, ſept cent trente livres, ci..... 730. ». ».
Verdun, bourrelier, cinq cent cinquante livres, ci..... 550. ». ».
Deſcourt, cocher, ſept cent cinquante livres, ci..... 750. ». ».
Clermont, palefrenier, trois cent quarante-trois livres quinze ſous, ci..... 343. 15. ».
Bouquet, portier, cent douze livres dix ſous, ci..... 112. 10. ».
Baillet l'aîné, palefrenier, trois cent quarante-trois livres quinze ſous, ci..... 343. 15. ».
Chatillon, palefrenier, trois cent quarante-trois livres quinze ſous, ci..... 343. 15. ».
Cheuvin, palefrenier, trois cent quarante-trois livres quinze ſous, ci..... 343. 15. ».
Chevalier, cadet, palefrenier, trois cent quarante-trois livres quinze ſous, ci..... 343. 15. ».

Vernier, palefrenier, trois cent quarante-trois livres quinze sous, ci..... 343l 15s 1d

Dauphiné, garçon maréchal, quatre-vingt-dix livres, ci..... 90. ». ».

Panthon, palefrenier, trois cent quarante-trois livres quinze sous, ci..... 343. 15. ».

Paquet, palefrenier, trois cent quarante-trois livres quinze sous, ci..... 343. 15. ».

Bangillon, palefrenier, trois cent quarante-trois livres quinze sous, ci..... 343. 15. ».

Chefoux, le jeune, palefrenier, trois cent quarante-trois livres quinze sous, ci..... 343. 15. ».

Mathurin, l'aîné, palefrenier, trois cent quarante-trois livres quinze sous, ci..... 343. 15. ».

Dumas, palefrenier, trois cent quarante-trois livres quinze sous, ci..... 343. 15. ».

Petit, palefrenier, trois cent quarante-trois livres quinze sous, ci..... 343. 15. »

Compere, garçon d'attelage, quatre cent vingt-six livres cinq sous, ci..... 426. 5. ».

Laborde, sous piqueur, mille quatre-vingt-trois livres quinze sous, ci..... 1,083. 15. »

La veuve de *Laravine*, piqueur, six cents livres, ci..... 600. ». ».

Laravine, six cent dix-huit livres quinze sous, ci..... 618. 15. ».

La veuve de *Lapierre*, palefrenier, cent trente-sept livres dix sous, ci..... 137. 10. ».

Reiff, garçon des pages, quatre cent trente-six livres dix sous, ci..... 436. 10. ».

Renaud, palefrenier, quatre cent dix-huit livres quinze sous, ci..... 418. 15. ».

Piedcoq, père, cocher, cinq cent cinquante livres, ci..... 550. ». ».

Pichard, garçon d'attelage, cinq cent cinquante livres, ci..... 550. ». ».

Meunier Aubin, cocher, sept cent cinquante livres, ci..... 750. ». ».

Aubin l'aîné, postillon, cinq cent cinquante livres, ci..... 550. ». »

Aubin cadet, cinq cent cinquante livres, ci. 550. ». »

Aubin jeune, cinq cent cinquante livres, ci.	550[l]	»[f]	»[d]
La veuve de *Lorry*, cent trente-ſept livres dix ſous, ci.....	137.	10.	».
La veuve de *Matteau*, garçon des pages, cent cinquante livres, ci.....	150.	».	».
Coutray, portier, cent cinquante livres, ci.	150.	».	».
Meun er l'aîné, cocher, ſept cent cinquante livres, ci.....	750.	».	».
Damour, garçon d'attelage, quatre cent quarante livres, ci.....	440.	».	».
La veuve de *Plumeray*, palefrenier, cent trente-ſept livres dix ſous, ci.....	137.	10.	».
Berry, portier, cinq cent ſoixante-deux liv. dix ſous, ci.....	562.	10.	».
Boileau, portier, cinq cent ſoixante-deux livres dix ſous, ci.....	562.	10.	».
Wauſſy, portier, cinq cent vingt-huit liv. cinq ſous, ci.....	528.	5.	».
Ouvrard, élève aux attelages, cinq cent cinquante livres, ci.....	550.	».	».
Delorme, piqueur, mille cinquante-deux livres dix ſous, ci.....	1,052.	10.	».
Blanchard cadet, palefrenier, trois cent quarante-trois livres quinze ſous, ci.....	343.	15.	».
Georges, élève, cinq cent quatre-vingt-treize livres quinze ſous, ci.....	593.	15.	».
Saint-Jean, piqueur, ſept cent huit livres quinze ſous, ci.....	708.	15.	».
Caſſé, palefrenier, quatre cent vingt-ſix livres cinq ſous, ci.....	426.	5.	».
Cauſer, commiſſionnaire des pages, trois cent ſoixante quinze livres, ci.....	375.	».	».
Murphy, piqueur, mille cinquante-deux livres dix ſous, ci.....	1,052.	10.	».
Dambreville, palefrenier, trois cent quarante-trois livres quinze ſous, ci.....	343.	15.	».
Tiſſeron, maréchal, deux cent vingt-cinq livres, ci.....	225.	».	».
Filzanne, palefrenier, quatre cent vingt-ſix livres cinq ſous, ci.....	426.	5.	».
Foucault, palefrenier, élève aux attelages,			

cinq cent ſoixante-ſeize livres cinq ſous, ci..	576[l]	5[f]	„[d]
Riviere, palefrenier, trois cent quarante-trois livres quinze ſous, ci.....	343.	15.	».
La Pleine, palefrenier, trois cent quarante-trois livres quinze ſous, ci.....	343.	15.	».
Lamarinne, palefrenier, trois cent quarante-trois livres quinze ſous, ci.....	343.	15.	».
Nivet, garçon d'attelage, quatre cent quarante livres, ci.....	440.	».	».
Nouette, argentier, pour ſes attributions, quatre mille ſept cent quatre-vingt-trois liv., ci.	4,783.	».	».
Ledit *Nouette*, pour avances par lui faites, vingt-ſix mille trois cent quarante-neuf livres ſeize ſous deux deniers, ci.....	26,349.	16.	2.
Ledit *Nouette*, pour avances par lui faites, douze mille neuf cent ſoixante livres, ci....	12,960.	».	».
Faval, garçon d'attelage, quatre cent vingt-ſix livres cinq ſous, ci.....	426.	5.	».
Pellier, élève de l'équipage, cinq cent quatre-vingt-treize livres quinze ſous, ci.....	593.	15.	».
Martin cadet, élève de l'équipage, quatre cent quatre vingt-une livres cinq ſous, ci...	481.	5.	».
Le Grand, palefrenier, trois cent quarante-trois livres quinze ſous, ci.....	343.	15.	».
La veuve de *Martin*, palefrenier, cent trente-ſept livres dix ſous, ci.....	137.	10.	».
Laval dit *Gérard*, portier, quatre cent quatre-vingt-ſept livres dix ſous, ci.....	487.	10.	».
Nutin, garçon d'attelage, quatre cent vingt-ſix livres cinq ſous, ci.....	426.	5.	».
Pierre, palefrenier, trois cent quarante-trois livres quinze ſous, ci.....	343.	15.	».
Le Merle, trois cent quarante-trois livres quinze ſous, ci.....	343.	15.	».
Oſſemont, porteur ordinaire, ſix cent ſoixante-quinze livres, ci.....	675.	».	».
La veuve de *Dubuiſſon*, palefrenier, cent trente-ſept livres dix ſous, ci.....	137.	10.	».
La veuve de *Menel*, garçon de bureau, cent quatre-vingt-ſept livres dix ſous, ci.....	187.	10.	».

Perſon, ſous-piqueur, ſept cent ſoixante-huit livres quinze ſous, ci..... 768[l] 15[s] »[d]

La veuve de *Déſerteau*, palefrenier, cent trente-ſept livres dix ſous, ci..... 137. 10. ».

François, ſous-piqueur, ſept cent trente-une livres cinq ſous, ci..... 731. 5. ».

La fille de *François*, palefrenier, cent trente-ſept livres dix ſous, ci..... 137. 10. ».

Frémy, palefrenier, trois cent quarante-trois livres quinze ſous, ci..... 343. 15. ».

Devers dit *Antoine*, palefrenier, quatre cent vingt-ſix livres cinq ſous, ci..... 526. 5. ».

La veuve de *Bredot*, palefrenier, cent quatre-vingt-ſept livres dix ſous, ci..... 187. 10. ».

La veuve de *Marin*, palefrenier, cent trente-ſept livres dix ſous, ci..... 137. 10. ».

La veuve de *Deſpagne*, palefrenier, cent trente-ſept livres dix ſous, ci..... 137. 10. ».

La veuve de *Dambreville*, éperonnier, ſoixante-quinze livres, ci..... 75. ». ».

Chidoux cadet, palefrenier, trois cent quarante-trois livres quinze ſous, ci..... 343. 15. ».

Willeman, palefrenier, trois cent quarante-trois livres quinze ſous, ci..... 343. 15. ».

Huſſon, palefrenier, trois cent quarante-trois livres quinze ſous, ci..... 343. 15. ».

Leroux, piqueur, deux mille ſix cent cinquante-huit livres, ci..... 2,658. ». ».

La veuve de *Le Roux*, piqueur, ſix cents livres, ci..... 600. ». ».

La veuve de Michel *Leroux*, piqueur, trois cents livres, ci..... 300. ». ».

La veuve de *Clauze*, piqueur, deux cent vingt-cinq livres, ci..... 225. ». ».

Lenoir, garçon d'attelage, quatre cent vingt-ſix livres cinq ſous, ci..... 426. 5. ».

La veuve de *Racaris*, délivreur, quatre-vingt-dix livres, ci..... 90. ». ».

La veuve *Crepin*, garde-meuble, deux cent vingt-cinq livres, ci..... 225. ». ».

A la veuve de *Darc*, médecin de chevaux, ſix cents livres, ci.....	600.	».	».
Nicol, palefrenier, trois cent quarante-trois livres quinze ſous, ci.....	343.	15.	».
Perſon, piqueur, ſept cent quatre vingt-dix-huit livres quinze ſous, ci.....	798.	15.	».
La veuve de *Rouſſelin*, palefrenier, cent douze livres dix ſous, ci.....	112.	10.	».
Blanchard, portier, quatre cent douze livres dix ſous, ci.....	412.	10.	».
Tiſſeran, portier, quatre cent douze livres dix ſous, ci.....	412.	10.	».
Billard, garçon d'attelage, quatre cent vingt-ſix livres cinq ſous, ci.....	426.	5.	».
Bezailles, maréchal, cinq cent cinquante livres, ci.....	550.	».	».
Dianon, maréchal, cinq cent cinquante livres, ci.....	550.	».	».
Roltier, cinq cent cinquante livres, ci....	550.	».	».
Lalande, maréchal, cinq cent cinquante livres, ci.....	550.	».	».
Bouquet, maréchal, cinq cent cinquante livres, ci.....	550.	».	».
Veuve *Goffard*, dit *Liégois*, portier, trois cents livres, ci.....	300.	».	».
Simon, élève de l'équipage, quatre cent quatre-vingt-une livres cinq ſous, ci.....	481.	5.	».
Goffard, palefrenier, trois cent quarante-trois livres quinze ſous, ci.....	343.	15.	.
Le Pas, portier, quatre cent douze livres dix ſous, ci.....	412.	10.	».
Paulin, portier, quatre cent douze livres dix ſous, ci.....	412.	10.	».
Mathurin Royer, palefrenier, trois cent quatre-vingt-trois livres quinze ſous, ci.....	343.	15.	».
Veuve de *Maſſon*, garçon des pages, ſoixante quinze livres, ci.....	75.	».	».
Grumeau, ſuiſſe, ſix cents livres, ci.....	600.	».	».
Veuve de *Royer*, palefrenier, cent trente-ſept livres dix ſous, ci.....	137.	10.	».
Hyacinte, palefrenier, trois cent quarante-			

trois livres quinze ſous, ci.....	343.	15.	».
Treſſigny, palefrenier, trois cent quarante-trois livres quinze ſous, ci.....	343.	15.	».
Veuve de *Pellier*, piqueur, ſix cents liv., ci.	600.	».	».
Lejeune, palefrenier, trois cent quarante-trois livres quinze ſous, ci.....	343.	15.	».
Lachenaye, palefrenier, trois cent quarante-trois livres quinze ſous, ci.....	343.	15.	».
La fille *René*, dit *Mignieres*, palefrenier, ſoixante-quinze livres ci.....	75.	».	».
Berthault, palefrenier, quatre cent vingt-ſix livres cinq ſous, ci.....	426.	5.	».
Lelievre, portier, cent quatre-vingt-quatre liv. dix ſous, ci.....	184.	10.	».
Mathias, palefrenier, trois cent quarante-trois livres quinze ſous, ci.....	343.	15.	».
Veuve de *Lapierre*, palefrenier, cent trente-ſept livres dix ſous, ci.....	137.	10.	».
Guy, concierge à Compiegne, ſeize cent ſoixante-onze livres cinq ſous, ci.....	1,671.	5.	».
Lacoche, portier, trois cent quarante-deux livres trois ſous neuf deniers, ci.....	342.	3.	9.
Chevigny, palefrenier, trois cent quarante-trois livres quinze ſous, ci.....	343.	15.	».
Charpentier dit *Mignieres*, palefrenier, trois cent quarante-trois livres quinze ſous, ci.....	343.	15.	».
Lacroix, palefrenier, trois cent quarante-trois livres quinze ſous, ci.....	343.	15.	».
La veuve de *Morizot*, garçon des pages, trois cents livres, ci.....	300.	».	».
Manuel, palefrenier, trois cent quarante-trois livres quinze ſous, ci.....	343.	15.	».
Jacquet fils, garçon garde-meuble du Manège, quatre cent quatre-vingt une livres cinq ſous ci.	481.	5.	».
Veuve de *Darcon*, cocher, cent quatre-vingt-ſept livres dix ſous, ci.....	187.	10.	».
De Saint-Hilaire, garçon d'attelage, quatre cent vingt-ſix livres cinq ſous, ci.....	426.	5.	».
Mignieres, palefrenier, trois cent quarante-trois livres quinze ſous, ci.....	343.	15.	».
Duchemin, cocher, ſept cent cinquante livres,			

ci.....	750[l]	»[s]	»[d]
· *Chauviere*, garçon d'attelage, quatre cent vingt-ſix livres cinq ſous, ci.....	426.	5.	».
Lavigne, cent quatre-vingt-quatre livres dix ſous, ci.....	184.	10.	».
Veuve de *Gauret*, palefrenier, cent douze livres dix ſous, ci.....	112.	10.	».
Daouſt, palefrenier, cent quatre-vingt trois livres quinze ſous, ci.....	183.	15.	».
Michel *F...*, élève de l'équipage, quatre cent quatre-vingt-une livres cinq ſous, ci.....	481.	5.	».
Coupé élève de l'équipage, quatre cent quatre-vingt-une livres cinq ſous, ci.....	481.	5.	».
Gervais, ſous-palefrenier, ſix cent dix-huit livres quinze ſous, ci.....	618.	15.	».
Coupé, piqueur de l'équipage, mille ſoixante-huit livres quinze ſous, ci.....	1,068.	15.	».
Tribout fils, palefrenier, quatre cent dix-huit livres quinze ſous, ci.....	418.	15.	».
Louis *Lauder*, portier, quatre cent dix-huit livres quinze ſous, ci.....	418.	15.	».
Cent ſoixante-quatre parties prenantes, total, cent trente-cinq mille cinquante-trois livres dix-ſept ſous neuf deniers, ci.....	135,053[l]	17[s]	9[d]

Petite Ecurie.

Guiotton, dit *Berry*, portier, deux cents liv., ci.....	200.	».	».
Valentin Boileau, portier, deux cents livres, ci.....	200.	».	».
La ſucceſſion d'Antoine *Langlois* dit *Meſnard*, poſtillon, cent livres, ci.....	100.	».	».
Louis-Guillaume *Cougeon*, palefrenier, cent livres, ci.....	100.	».	».
Nicolas *Colmar*, piqueur, deux cents livres, ci.....	200.	».	».
Guillaume *Gontier*, dit *Baſſemont*, cent livres, ci.....	100.	».	».
Louis *Chatelain*, palefrenier, cent livres, ci.	100.	».	».

La ſucceſſion

La ſucceſſion *Maſſé*, deux cents livres, ci.	200.	».	».
Antoine *Currat*, cent livres, ci.....	100.	».	».
Daniel *Aubert* peintre, pour *Bournigal*, ſellier, quinze mille livres, ci.....	15,000.	».	».
André *Villion*, palefrenier, cent livres, ci.	100.	».	».
Martial-Victor *Vaillant*, entrepreneur pour l'éclairage, vingt-un mille huit cent dix-huit livres ſept ſous dix deniers, ci.....	21,818.	7.	10.
Pierre *Dapeſteguy*, marchand bottier, dix mille deux cent cinquante-une livres, ci....	10,251.	».	».
Treize parties prenantes; total, quarante-huit mille quatre cent ſoixante-neuf livres ſept ſous dix deniers, ci.....	48,469[l]	7[f]	10[d]

Gouvernement de la Muette.

Differens employés & fourniſſeurs pour les années 1786 & 1787.

Barbier, marchand de grains & de fourrages, ſoixante-dix mille huit cent vingt-une livres quatre ſous ci.....	70,821.	4.	».
Guyot, épinglier, deux mille cinq cent quatre-vingt-dix-ſept livres ſeize ſous, ci.....	2,597.	16.	».
Potté, ſoixante-quinze livres, ci.....	75.	».	».
Dolly, quarante-cinq livres, ci.....	45.	».	».
Veuve *Mortier*, deux cent vingt-cinq livres, ci.....	225.	».	».
Touſſaint, ſerrurier, dix-huit cent quatre-ving-neuf livres cinq ſous ſix deniers, ci....	1,889.	5.	6.
La maréchauſſée de *Paſſy*, trois cents liv., ci.....	300.	».	9.
Brunot, balayeur, trois cent quarante-une livres cinq ſous, ci.....	341.	5.	».
Delatte, garçon du château, ſept cent ſoixante-quinze livres, ci.....	775.	».	».
Martin, balayeur, trois cent quarante-une livres cinq ſous, ci.....	341.	5.	».
André, frotteur, trois cent quarante-une livres cinq ſous, ci.....	341.	5.	».

Noblet, frotteur, trois cent quarante-une livres cinq ſous, ci.....	341.	5.	».
Gérard, garçon du château, ſept cents liv., ci.....	700.	».	».
Duché, maçon, ſept mille cinq cent ſoixante-deux livres, ci.....	7,562.	».	».
Victor, ſuiſſe des appartemens, mille ſept livres dix ſous, ci.....	1,007.	10.	».
Eſnoux, cordier, ſept cent quatre-vingts livres, ci.....	780.	».	».
Pere *Sidoux*, chapelain du château, deux cent vingt-cinq livres, ci.....	225.	».	».
Veuve *Piavent*, quatre cent ſeize livres cinq ſous, ci.....	416.	5.	».
Saint-Germain, deux cent vingt-cinq livres, ci.....	225.	».	».
Nerville, trois cent quarante-une livres cinq ſous, ci.....	341.	5.	».
Saulti, garde, trois cent quarante-une livres cinq ſous, ci.....	341.	5.	».
Fournier, garçon du château, ſept cents livres, ci.....	700.	».	».
Guy, garde général, quatre mille ſept cent ſoixante-une livres un ſou ſix deniers, ci.....	4,761.	1.	6.
A ſon garçon, trois cent quarante-une livres cinq ſous, ci.....	341.	5.	».
Mallet, couvreur, ſept cent quarante-quatre livres dix-neuf ſous, ci.....	744.	19.	».
Aux trois ſuiſſes de patrouille, mille vingt-trois livres quinze ſous, ci.....	1,023.	15.	».
Guyon, charretier, quatre cent ſeize livres cinq ſous, ci.....	416.	5.	».
Sautereau, chirurgien, quatorze cent trente-trois livres ſix ſous huit deniers, ci.....	1,433.	6.	8.
Ouſter, ſuiſſe de la porte, trois cent vingt-huit livres quinze ſous, ci.....	328.	15.	».
Merlet de Saint-Hugues, greffier, cent cinq livres, ci.....	105.	».	».
Veuve *Lallier*, faiſandière, quatre cent vingt-cinq livres, ci.....	425.	».	».

Beaupré, femme de baſſe-cour, quatre mille cent douze livres dix-huit ſous, ci.....	4,112[l]	18[s]	»[d]
Gaucher, treillageur, ſix cent douze livres quatorze ſous deux deniers, ci.....	612.	14.	2.
Lemaire, menuiſier, quatre mille ſix cent ſoixante une livres trois ſous deux deniers, ci.	4,661.	3.	2.
Bouquault, menuiſier, quatre cent cinquante-une livres dix-neuf ſous, ci.....	451.	19.	».
Hotte, gindre, quatre-vingt-deux livres dix ſous, ci.....	82.	10.	».
Trente-cinq parties prenantes, total, cent neuf mille huit cent quatre-vingt-onze livres douze ſous, ci.....	109,891.	12.	».

Comédie Italienne.

Aux comédiens Italiens, pour ce qui leur eſt dû de leur penſion pour les années 1788 & 1789, trente mille livres, ci.....	30,000.	».	».
A la charge par eux de rapporter quittances par-devant notaires, avec copies collationnées de l'arrêt du conſeil du 25 décembre 1789, qui leur enjoint de faire entr'eux une acte de ſociété, & de le faire confirmer & approuver par le roi, ainſi que dudit acte de ſociété & lettres patentes du 31 mars 1780.			
Une partie prenante, total, trente mille livres, ci.....	30,000.	».	».

Jurandes & Maîtriſes.

Indemnités ou Rembourſemens.

Claude *Bonnivard*, tailleur, trois cent ſoixante-huit livres huit ſous dix deniers, ci.....	368.	8.	10.
Jacques *Argant*, *idem*, trois cent quarante-deux livres dix-huit ſous onze deniers, ci...	342.	18.	11.
Jean-Pierre *Boel*, *idem*, trois cent cinquante-ſix livres douze ſous deux deniers, ci.....	356.	12.	2.

Joſeph *Fromenteau*, tailleur, trois cent cinquante livres ſix ſous un denier, ci.....	350[l]	6[s]	1[d]
Joſeph *Mimon*, *idem*, trois cent cinquante-deux livres dix ſous ſept deniers, ci.....	352.	10.	7.
Pierre-François *Aribal*, *idem*, trois cent quarante-huit livres trois ſous onze deniers, ci.....	348.	3.	11.
Joſeph *Alavoine*, *idem*, cinquante-ſept livres ſix ſous dix deniers, ci.....	57.	6.	10.
Pierre *Jouet*, taillandier, cent cinquante-deux livres huit ſous onze deniers, ci.....	152.	8.	11.
Pierre *Thibault*, ſerrurier, trois cent cinquante-ſept livres dix-ſept ſous neuf deniers, ci.....	357.	17.	9.
François *Motard*, *idem*, trois cent quarante-ſix livres deux ſous deux deniers, ci.....	346.	2.	2.
Jean-Baptiſte *Gagnant*, *idem*, quatre cent quarante-deux livres ſeize ſous huit deniers, ci.....	442.	16.	8.
Denys *Bretaux*, fayancier, quatre cent cinq livres neuf ſous, ci.....	405.	9.	».
Jean-Pierre *Capene*, coiffeur, cent ſoixante-onze livres cinq deniers, ci.....	171.	».	5.
Joſeph *Givellot*, *idem*, cent quarante-cinq livres un ſou huit deniers, ci.....	145.	1.	8.
Marie-Antoine *Ribot*, *idem*, deux cent treize livres neuf ſous deux deniers, ci.....	213.	9.	2.
Jean-Marie *Ledagre*, *idem*, cent quarante-trois livres cinq deniers, ci.....	143.	».	5.
Germain *Duteil*, *idem*, cent quatre-vingt-onze livres ſept ſous onze deniers, ci.....	191.	7.	11.
Nicolas *Benat*, *idem*, cent quatre-vingt-treize livres treize ſous neuf deniers, ci.....	193.	13.	9.
Théodore *Touſſaint*, *idem*, cent ſoixante-dix-ſept livres dix-huit ſous neuf deniers, ci..	177.	18.	9.
Jean-Antoine de *Melun*, coiffeur, deux cent trois livres cinq deniers, ci.....	203.	».	5.
René-Jacques *Chevalier*, *idem*, cent ſoixante-ſept livres ſept ſous huit deniers, ci.....	167.	7.	8.
Jean *Perruche*, *idem*, deux cent ſix livres cinq ſous dix deniers, ci.....	206.	5.	10.

Jean-Pierre-Charles *Olivier*, couvreur, deux cent quarante-quatre livres huit ſous dix deniers, ci.....	244[l]	8[s]	10[d]
Anne-Catherine *Lecomte*, femme Villain, tailleur, trois cent cinquante-ſix livres quatre ſous cinq deniers, ci.....	356.	4.	5.
François *Voſniers*, tabletier, trois cent ſoixante livres dix-huit ſous quatre deniers, ci.....	360.	18.	4.
Claude-*Denys*, *idem*, trois cent cinquante-une livres douze ſous trois deniers, ci.....	351.	12.	3.
Louis *Royer*, *idem*, trois cent quatre-vingt-onze livres, ci.....	391.	x.	».
Charles-Vincent *Renſens*, *idem*, trois cent cinquante-neuf livres dix ſous ſix deniers, ci...	359.	10.	6.
Etienne-Clair *Moulinet*, amidonier, deux cent quatre-vingt-dix-huit livres cinq ſous, ci...	298.	5.	».
Pierre-Hyacinthe *L'Obbé*, fayancier, quatre cent dix-huit livres quinze ſous, ci.....	418.	15.	».
Jean *Dorezon*, tabletier, trois cent cinquante-ſept livres treize ſous quatre deniers, ci.....	357.	13.	4.
Pierre-Jacques *Lambert*, coiffeur, cent ſoixante-deux livres huit ſous neuf deniers, ci..	162.	8.	9.
François *Durand*, *idem*, deux cent dix livres quatorze ſous ſept deniers, ci.....	210.	14.	7.
François *Savouret*, coiffeur, cent quatre-vingt-cinq livres ſix ſous huit deniers, ci.....	185.	6.	8.
François *Tabuſſet*, *idem*, cent ſoixante-trois livres dix-ſept ſous un denier, ci.....	163.	17.	1.
Nicolas *Bellet*, *idem*, cent quarante-cinq livres cinq ſous dix deniers, ci.....	144.	5.	10.
Jean-Baptiſte *Gaudichet*, *idem*, deux cent cinq livres deux ſous neuf deniers, ci	205.	2.	9.
Pierre-Denys-Balthazard *Aubineau*, *idem*, cent quatre-vingt-douze livres huit ſous neuf deniers, ci.....	192.	8.	9.
Armet Jarrige, *idem*, cent quatre-vingt-ſix livres dix-ſept ſous un denier, ci.....	186.	17.	1.
François *Lagrange*, *idem*, cent cinquante-quatre livres treize ſous neuf deniers, ci....	154.	13.	9.
Louis-François-Joſeph *Maury*, *idem*, cent			

quarante-une livres quatorze ſous neuf deniers, ci.....	141[l]	14[s]	9[d]
André-Nicolas *Berthault*, couvreur, quatre cent ſoixante dix livres quatorze ſous ſept deniers, ci.....	470.	14.	7.
Jean-Pierre *Clouzat*, tailleur, cent ſoixante-douze livres quinze ſous, ci.....	172.	15.	».
Jean de *Veſtettes des Bruges*, *idem*, cent quatre-vingt-dix-huit livres ſix deniers, ci.....	198.	».	6.
Louis-Silveſtre *Ligé*, maçon, trois cent quarante-trois livres douze ſous deux deniers, ci...	343.	12.	2.
Clément *Dany*, fayancier, quatre cent vingt-une livres dix-neuf ſous ſept deniers, ci.....	421.	19.	7.
Pierre *Blu*, menuiſier, deux cent quatre-vingt-une livres ſeize ſous un denier, ci.....	281.	16.	1.
François *Thierry*, tailleur, cent ſoixante-douze livres douze ſous deux deniers, ci....	172.	12.	2.
Jacques-Philippe *Vollet*, tailleur, trois cent ſoixante-huit livres un ſou huit deniers, ci....	368.	1.	8.
François *Faulet*, fils de René, arquebuſier, trois cent trente-deux livres treize ſous quatre deniers, ci.....	332.	13.	4.
Jacques-Louis *Coffin*, tabletier, trois cent quatre-vingt-dix-huit livres treize ſous dix deniers, ci.....	398.	13.	10.
Charles-Joſeph-Denys *Michault*, *idem*, trois cent quatre-vingts livres onze ſous un denier, ci.	380.	11.	1.
Claude *Simonin*, tabletier, trois cent ſoixante-onze livres huit ſous dix deniers, ci.....	371.	8.	10.
Louis *Barenge*, fayancier, trois cent quarante-ſix livres ſept ſous un denier, ci.....	346.	7.	1.
Etienne-Louis *Blain*, *idem*, quatre cent quarante-ſix livres onze ſous trois deniers, ci.....	446.	11.	3.
Jean-Louis *Fraupart*, tailleur, trois cent trente-cinq livres, ci.....	335.	».	».
Vincent *Ravenel*, arquebuſier, trois cent quatorze livres ſept ſous neuf deniers, ci....	314.	7.	9.
Louis-Alexis *Vitry*, tailleur, deux cent ſoixante-ſeize livres dix-huit ſous dix deniers, ci.	176.	18.	10.
Edme *Pougny*, *idem*, deux cent quinze livres ſept ſous deux deniers, ci.....	215.	7.	2.

Laurent *Pechin*, *idem*, cinquante-ſept livres treize ſous neuf deniers, ci.....	57[l]	13[s]	9[d]
Alexandre *Touche*, chandelier, deux cent quarante-ſept livres trois deniers, ci.....	247.	».	3.
Jean-Jacques-Marie *Meller*, tailleur, trois cent ſoixante-douze livres treize ſous quatre deniers, ci.....	372.	13.	4.
Juſtin *Duplay*, menuiſier, deux cent ſoixante-treize livres dix ſous un denier, ci.....	273.	10.	1.
Jean-Henri *Lay*, tailleur, deux cent vingt-huit livres huit ſous dix deniers, ci.....	228.	8.	10.
Jacob *Clique*, tailleur, trois cent ſoixante-une livres quatorze ſous ſix deniers, ci.....	361.	14.	6.
Jean-Nicolas *Croizé*, maçon, quatre cent ſeize livres dix ſous, ci.....	416.	10.	».
Jean *Charvaux*, tailleur, trois cent quarante-huit livres ſept ſous neuf deniers, ci.....	348.	7.	9.
Marie-Françoiſe *Huguenin*, *idem*, deux cent une livres ſept ſous neuf deniers, ci.....	201.	7.	9.
Pierre *Dauckwaret*, *idem*, trois cent quatre-vingt-onze livres quatre ſous cinq deniers, ci.	391.	4.	5.
Pierre *Ruffet*, *idem*, deux cent douze livres ſeize ſous un denier, ci.....	212.	16.	1.
Bernard-Siméon *Janſon*, menuiſier, deux cent vingt-neuf livres huit ſous un denier, ci.	229.	8.	1.
Joſeph *Moſtura*, tailleur, trois cent ſoixante-deux livres dix-huit ſous quatre deniers, ci...	362.	18.	4.
Jean-Joſeph *Chepige*, tailleur, trois cent ſoixante-onze livres douze ſous neuf deniers, ci.....	371.	12.	9.
Jean-Louis *Berin*, *idem*, trois cent quatre-vingt-dix-livres deux ſous deux deniers, ci...	390.	2.	2.
Iſaac-Auguſte-Marie *Baudelot*, *idem*, cent quatre-vingt-trois livres dix-ſept ſous deux deniers, ci.....	183.	17.	2.
Jean-Gerard *Matfeld*, *idem*, deux cent neuf livres quinze ſous, ci.....	209.	15.	».
Marguerite *Perret*, femme Liou, *idem*, deux cent vingt-huit livres dix ſous ſept deniers, ci..	228.	10.	7.
Jean-Adrien *Baudry*, *idem*, cent quatre-vingt-onze livres ſix deniers, ci.....	191.	».	6.

Guillaume *Creſt*, *idem*, cinquante-ſept livres treize ſous dix deniers, ci.....	57[l]	13[s]	10[d]
François *Bernard*, *idem*, deux cent vingt-une livres ſeize ſous un denier, ci.....	221.	16.	1.
Pierre *Jeanty*, tailleur, cent ſoixante-quatorze livres treize ſous dix deniers, ci.....	174.	13.	10.
Jacques *Le Cerf*, chandelier, cinquante-ſept-livres un ſou quatre deniers, ci.....	57.	1.	4.
Denys *Filaſſier*, tailleur, trois cent cinquante-ſept livres un ſou huit deniers, ci.....	357.	1.	8.
Richard-Alexandre *Petit*, menuiſier, deux cent vingt-quatre livres huit ſous onze deniers, ci.....	224.	8.	11.
Jacques *Rainfrais*, ſerrurier, trois cent quatre-vingt-quinze livres, ci.....	395.	».	«.
Thomas *Ruffroy*, tailleur, trois cent trente-neuf livres quinze ſous, ci.....	339.	15.	».
Jean Joſeph *Naudin*, *idem*, trois cent quatre-vingt-onze livres quatre ſous cinq deniers, ci.....	391.	4.	5.
Nicolas *Châlet*, *idem*, deux cent dix-ſept livres trois ſous onze deniers, ci.....	217.	3.	11.
Honoré *Mortat*, tailleur, deux cent vingt-huit livres onze ſous huit deniers, ci.....	228.	11.	8.
Jean-Claude *Mullot*, *idem*, cent ſoixante-dix-neuf livres deux ſous neuf deniers, ci.....	179.	2.	9.
Joſeph *Goujard*, *idem*, trois cent ſoixante-deux livres cinq ſous ſix deniers ci.....	362.	5.	6.
Jean-Claude *Lauvan*, *idem*, trois cent ſoixante-ſix livres dix-huit ſous quatre deniers, ci...	366.	18.	4.
Henri-Laurent *Combes*, *idem*, trois cent ſoixante-dix-neuf livres neuf ſous cinq deniers, ci.....	379.	9.	5.
François *Viſſer*, *idem*, trois cent quatre-vingt-treize livres dix ſous, ci.....	393.	10.	».
Marie *Dourlent*, veuve Mougin, *idem*, trois cent cinquante-quatre livres onze ſous un denier, ci.....	354.	11.	1.
Charles-Joſeph *Perard*, *idem*, trois cent ſoixante-ſept livres neuf ſous cinq deniers, ci..	367.	9.	5.

Alexis

Alexis *Pouzan*, tailleur, trois cent quatre-vingt dix livres treize ſous quatre deniers, ci.	390[l]	13[s]	4[d]
Quatre-vingt-dix-ſept parties prenantes; total, vingt-ſept mille cent ſoixante-cinq livres deux ſous dix deniers, ci.....	27,165.	2.	10.

Arriéré du département de la Finance.

Traitemens & fournitures pendant les années 1785 à 1789.

Bruneau *de Beaumez*, ancien procureur-général au ci-devant parlement de Douai, trois mille livres, ci.....	3,000[l]	»[s]	»[d]
Gauthier *de Sibert*, de l'académie des inſcriptions & belles-lettres, mille livres, ci....	1,000.	».	».
Chapt de Raſtignac, colonel au régiment Royal-dragon, quatre cent ſoixante-deux livres, ci.....	462.	».	».
Denys *Marchand*, parcheminier, ſept mille cinq cent neuf livres, ci.....	7,509.	».	».
Delarue, contrôleur général des entrées de Paris, quinze mille livres, ci.....	15,000.	».	».
Menou, entrepreneur de la manufacture de haute & baſſe-liſſe, établie à Beauvais, cinquante-un mille neuf cent ſoixante-ſeize livres huit ſous, ci.....	51,976.	8.	».
Six parties prenantes; total, ſoixante-dix-huit mille neuf cent quarante-ſept liv. huit ſous, ci.	78,947[l]	8[s]	».

Département des Monnoies.

Brenu, ſerrurier-machiniſte, pour ouvrages de ſerrurerie & machines par lui faits & fournis pour le département des monnoies, pour les années 1786, 1787, 1788, 1789 & 1790, la ſomme de quarante mille ſoixante-deux livres ſix ſous, ci.....	40,062.	6.	».
Une partie prenante; total, quarante mille ſoixante-deux livres ſix ſous, ci.....	40,602[l]	6[s]	»[d]

Ponts & chauſſées.

Girouard, entrepreneur des ponts & chauſſées dans la ci-devant généralité de Montpellier, quarante-quatre mille cent quatre-vingt ſix liv. douze ſous trois deniers, ci..... 44,186l 12s 3d

A la charge de rapporter, lors de la délivrance de ſa reconnoiſſance définitive de liquidation, certificat, tant de l'ordonnateur du tréſor public, que du tréſorier du département des ponts & chauſſées, qui conſtate que tout ou partie de ſa créance ne lui a pas été payé.

Une partie prenante; total, quarante-quatre mille cent quatre-vingt-ſix livres douze ſous trois deniers, ci..... 44,186l 12s 3d

Rembourſement d'acquiſition faite par le gouvernement.

A Victornien-Jean-Baptiſte-Marie de *Rochechouart*, la ſomme de quatre cent mille livres, actuellement exigible, & faiſant moitié des huit cent mille livres qui lui reſtent dues ſur le prix principal de la vente par lui faite au gouvernement, de la terre de l'Iſle-Dieu, avec les intérêts qui peuvent en être dus au premier janvier 1790, les autres quatre cent mille livres devant, aux termes du contrat de vente, être retenues pour sûreté des fonds des douaires mentionnés audit contrat, & juſqu'aux époques y fixées, ci..... 400,000. ». ».

A la charge par ledit de Rochechouart,

1°. De rapporter un certificat de l'adjudicataire général des fermes, qui atteſte n'avoir rien payé à compte du principal de huit cent mille livres, & de juſtifier par un certificat de l'ordonnateur du tréſor public, de la quotité des intérêts de ſon prix qu'il a pu recevoir, ſoit de l'adjudicataire des fermes, ſoit du tréſor public, juſqu'au premier janvier 1790.

2.° De la retenue des quatre cent mille livres qui, ſur ledit prix, avoient été ſtipulées payables; ſavoir, deux cent mille livres en 1790, & pareille ſomme en 1791, & néanmoins doivent, aux termes du contrat de vente, être retenues pour ſûreté des fonds de douaires mentionnés audit contrat de vente, & juſqu'à l'ouverture de ces douaires.

3.° De juſtifier par extraits & expéditions en forme authentique, des contrats de mariage établiſſant leſdits douaires, pour s'aſſurer de leur quotité, & qu'ils ne dépaſſent pas les dix mille livres de rente y mentionnées.

4.° De juſtifier de la main-levée & radiation des oppoſitions formées au ſceau du décret commencé, conformément à l'édit de 1693, à la requête du ci-devant procureur-général du ci-devant parlement de Paris, & qu'il n'en a pas été formé de nouvelles.

Et cependant l'Aſſemblée décrète qu'à la requête & diligence des commiſſaires du roi près les tribunaux de diſtrict dans le reſſort deſquels eſt ſituée la terre vendue par ledit de Rochechouart & ſes dépendances, il ſera obtenu des lettres de ratification ſur le contrat du onze février 1785; & qu'en conſéquence il ſera ſurſis au payement des ſommes décrétées & des intérêts dudit capital, leſquels courront juſque quinzaine après l'obtention & expédition deſdites lettres de ratification.

Une partie prenante; total, quatre cent mille livres, ci..... 400,000[l] ,,[s] ,,[d]

Dettes ſur le ci-devant Clergé.

L'Aſſemblée nationale déclare créanciers légitimes de la nation, les perſonnes qui vont êtres dénommées pour les cauſes qui vont être expliquées; en conſéquence décrète qu'ils ſeront payés des ſommes ci-après, & qui ſont actuellement exigibles.

SAVOIR :

Le ſieur *Sauveur*, la ſomme de quatorze mille ſix cent quatre-vingt-trois livres quatorze ſous, pour rembourſement de finance, ſupplément de finance & droit de ſceau de l'office de receveur des décimes de diocèſe de Rennes, dont il étoit pourvu, ci..... 14,683[l] 14[s] »[d]

Avec les intérêts, à compter du premier ſeptembre 1790, juſqu'à l'expiration de la quinzaine de la ſanction du préſent décret.

La Broſſiere Rozeau, pour fourniture d'ornemens & autres meubles par lui faits à l'abbaye de Vaucelles, diſtrict de Cambray, département du Nord, la ſomme de dix-ſept mille ſix cents livres, payable de la manière ſuivante; ſavoir, ſix mille ſix cents livres rembourſables dès-à préſent, ſix mille liv. payables le ſix octobre 1791, & les cinq mille livres reſtant le ſix octobre 1792, avec les intérêts dégradatifs à meſure des rembourſemens, à compter du ſept avril 1791 ſeulement, ci... 17,600. ». ».

Etienne *Bladviel*, homme de loi à Figéac, pour fourniture de vin & argent prêté pour l'entretien de la communauté des religieux du couvent de Linas, la ſomme de dix-ſept cent ſoixante-dix-ſept livres, avec les intérêts, à compter du 27 novembre 1790, ci..... 1,777. ». ».

Jean *Pelegri*, prêtre-vicaire de la paroiſſe de Thermes, pour rembourſement du prêt par lui fait à la ci-devant abbaye de Mercoire, ordre de Citeaux, le premier octobre 1787, la ſomme de trois mille ſix cents livres, avec les intérêts, à compter du 19 janvier 1791, ci. 3,600. ». ».

Binet, architecte, pour réparations & conſtructions par lui dirigées à la maiſon épiſcopale de Rennes, la ſomme de cinq mille cent treize livres, ci..... 5,113. ». ».

A la charge par ledit *Binet* de remettre les mémoires certifiés & viſés par les directoires

de diſtrict de Rennes, & département de Lille & Vilaine, qui établiſſent le montant de ſa créance, au bureau général de la liquidation; en outre, la ſentence rendue par le préſidial de Rennes, le 16 octobre 1790, ainſi que l'état extrajudiciaire notifié au procureur général-ſyndic, à la requête dudit *Binet*, le 17 du même mois, leſquelles deux pièces ſont mentionnées dans les actes de vérification & arrêtés faits par les directoires de diſtrict de Rennes & du département de Lille & Vilaine.

Jean-Baptiſte *Michel*, chirurgien à Moulins, pour médicamens faits & fournis à la ſœur Adélaïde de Saint-Claire de Moulins, depuis le 22 décembre 1788, juſqu'au 25 ſeptembre ſuivant, la ſomme de cent quatre-vingts liv. ſept ſous ſix deniers, ci..... 180. 7. 6.

Avec les intérêts, à compter du 28 octobre 1790.

Charles-Joſeph *Bataudier*, homme de loi à Pontarlier, pour rembourſement du prêt par lui fait aux ci-devant religieux Auguſtins dudit lieu, le 20 mars 1789, la ſomme de treize cents livres, avec les intérêts, à compter du 5 mars 1790, ci..... 1,300. ». ».

A l'égard des frais & dépens faits par ledit *Bataudier*, & par lui réclamés, l'aſſemblée déclare que ceux ſeulement faits antérieurement au mois de mai 1790, ſont liquidés à la ſomme de quatorze livres douze ſous onze deniers, ci. 14. 12. 11.

A l'égard de la réclamation faite par Jeanne-Françoiſe *Ronemanou*, l'aſſemblée déclare qu'elle n'eſt point créancière de la nation, & que ſa créance doit être acquittée par les religieuſes, ſur leur traitement, ſauf au directoire du diſtrict de Beſançon, dans le cas d'inſuffiſance des traitemens, à ordonner que cette ſomme ſera payée ſur ce qui a été ou pourra être recouvré des 4,002 livres dix-huit ſous ſix den. de revenus arriérés, portés en repriſes dans

le compte des religieuſes Bénédictines de la ville de Beſançon.

Sept parties prenantes, tolal, quarante-quatre mille deux cent ſoixante-huit livres douze ſous onze deniers, ci..... 44,268l 12s 11d

Et à la charge par toutes les parties compriſes au préſent état, de ſe conformer chacun en droit ſoi aux décrets de l'aſſemblée, pour obtenir leur reconnoiſſance définitive de la liquidation, & leur rembourſement à la caiſſe de l'extraordinaire.

L'Aſſemblée nationale, ouï le rapport de ſon comité central de liquidation, qui lui a rendu compte du rapport du commiſſaire du roi, directeur-général de la liquidation ſur la reclamation de la ci-devant maréchale de Mirepoix, déclare qu'au moyen du traité qui a uni la Lorraine à la France, ladite maréchale de Mirepoix eſt créancière de l'état; en conſéquence, décrète qu'elle continuera de jouir de la rente viagère de vingt-quatre mille livres, argent de Lorraine, faiſant, argent de France, à raiſon de ſept cent ſoixante-quatorze livres quatre ſous argent de France, pour mille livres argent de Lorraine, celle de dix-huit mille cinq cent quatre-vingts livres ſeize ſous, pour laquelle dernière ſomme il lui ſera délivré par le commiſſaire du roi, directeur général de la liquidation, une reconnoiſſance de ladite rente viagère, à elle conſtituée originairement par le duc Léopold de Lorraine, payable par les payeurs des rentes ſur l'état, & ce, à compter du premier janvier 1790.

Décrete en outre ce qui ſuit :

ARTICLE PREMIER.

Les offices de payeurs & contrôleurs des rentes, dites de *l'ancien clergé*, leſquels offices ont été ſupprimés par la loi du 29 novembre dernier, ſeront, tant pour les porteurs de quittances de finance dont l'intérêt leur étoit payé par le ci-devant clergé, que pour celles dont l'intérêt étoit payé par l'état, liquidés ſur le pied de l'évaluation que leſdits payeurs & contrôleurs en ont fait en 1776, pour ſe conformer à l'édit de 1771, en y ajoutant toutefois les augmentations de finances qu'aucuns d'eux juſtifieroient avoir payés depuis ladite évaluation.

ART. II.

Conformément à l'article III de la loi du 29 novembre 1790, les propriétaires deſdits offices ainſi liquidés, ſeront rembourſés;

ſavoir, les contrôleurs immédiatement après leur liquidation & la remiſe de leur regiſtre de contrôle, & les payeurs après la reddition de l'arrêté dénnitif de leurs comptes, ſuivant le mode de comptabilité qui ſera inceſſamment décrété.

ART. III.

Juſqu'audit arrêté définitif, leſdits payeurs pourront retenir, à titre de compenſation avec tout ou partie de leurs finances, le montant des parties non rélamées, ou débets dont ils ſont dépoſitaires, & dont ils ont fourni des états au vrai certifiés d'eux au bureau général de liquidation; & les intérêts de leur finance demeureront, à compter du jour qu'ils auront eu cours, compenſés avec les intérêts du montant deſdits débets, leſquels ſeront cenſés avoir eu cours à partir de même époque & ſur le même pied.

ART. IV.

Au moyen des retenues & compenſations ordonnées par l'article précédent, le tréſor public ſera chargé du payement de ces anciens débets aux parties qui en ſont créancieres, à meſure qu'elles ſe préſenteront dans les formes preſcrites, & les fonds à ce néceſſaires ſeront fournis par le tréſorier de l'extraordinaire.

ART. V.

Ceux deſdits payeurs qui voudront employer une partie de leurs finances en payement de domaines nationaux, pourront obtenir des reconnoiſſances proviſoires, juſqu'à la concurrence ſeulement de la moitié de ce qui reſtera dû de leur finance, après la déduction de la ſomme à laquelle s'élève le plus fort des débets compris aux états au vrai par eux fournis, lequel eſt de cent quatre-vingt-deux mille ſept cent cinquante-neuf livres neuf ſous quatre deniers.

Ces reconnoiſſances ſeront reçues en payement de biens nationaux, & les biens nationaux payés avec ces reconnoiſſances, par quelques perſonnes qu'ils aient été acquis, & de quelques mains qu'ils proviennent, demeureront affectés à la comptabilité deſdits payeurs, & l'intérêt de la ſomme portée auxdites reconnoiſſances ceſſera, à compter de la date d'icelles.

ART. VI.

Leſdits payeurs & contrôleurs deſdites rentes ſeront payés de leurs gages & taxations, & jouiront de leur traitement ordinaire, juſques & compris le 31 décembre 1790, à compter de laquelle époque ils

ſeront payés de l'intérêt de leurs finances, de la manière & juſqu'aux époques fixées par les précédens décrets, à la charge de la compenſation mentionnée en l'article III ci-deſſus.

L'Aſſemblée nationale décrète que les brevets de reconnoiſſance des créances ſur les établiſſemens eccléſiaſtiques ſupprimés, ne ſeront délivrés que d'après la repréſentation d'un acte du tribunal du diſtrict du domicile du créancier, portant que la créance eſt légitime, que les cauſes en ſont véritables, & qu'elle n'a pas été acquittée.

RÉCAPITULATION GÉNÉRALE.

Arriéré du Département de la Guerre,	29	parties prenantes,	242,982l	9s	7d
Maiſon du Roi. Perſonnes du ſervice du roi,	111	*Idem*	77,303	8	8
Bâtimens,	49	*Idem*	641,558	19	1
Ecuries,	164	*Idem*	135,053	17	9
Petite Ecurie,	13	*Idem*	48,469	7	10
Gouvernement de la Muette,	35	*Idem*	109,891	12	»
Comédie Italienne,	1	*Idem*	30,000	»	»
Jurandes & Maîtriſes,	27	*Idem*	27,165	2	10
Finances..... Traitemens,	6	*Idem*	78,947	8	»
Monnoies,	1	*Idem*	40,062	6	»
Ponts & Chauſſées,	1	*Idem*	44,186	12	3
Acquiſitions faites par le Gouvernement,	2	*Idem*	400,000	»	»
Dettes ſur le Clergé,	7	*Idem*	44,268	12	11
Total.....	516	parties prenantes.			
TOTAL GÉNÉRAL.....			1,919,889	16	11

Un million neuf cent dix-neuf mille huit cent quatre-vingt-neuf livres ſeize ſous onze deniers.

Mandons & ordonnons aux tribunaux, corps adminiſtratifs & municipalités, que ces préſentes ils faſſent tranſcrire ſur leurs regiſtres, lire, publier & afficher dans leurs reſſorts & départemens reſpectifs, & exécuter comme loi du royaume. En foi de quoi le ſceau de l'Etat a été appoſé à ces préſentes. A Paris, le ſix juillet mil ſept cent quatre-vingt-onze.

En vertu des décrets des 21 & 25 *juin dernier*, Pour le roi. *Signé* M. L. F. DUPORT.

LOI

LOI

N.° 1095.

Relative à la liquidation de differentes ſommes faiſant partie de l'arriéré.

Donnée à Paris, le 12 Juillet 1792.

LOUIS, par la grâce de Dieu & par la loi conſtitutionnelle de l'état, ROI DES FRANÇOIS : A tous préſens & à venir ; SALUT. L'Aſſemblée nationale a decrété, & nous voulons & ordonnons ce qui ſuit :

DÉCRET de l'Aſſemblée nationale, du 2 Juillet 1791.

L'ASSEMBLÉE NATIONALE, ouï le rapport de ſon comité central de liquidation, qui lui a rendu compte des vérifications & rapports faits par le Commiſſaire du roi, directeur général de la liquidation, décrète, en conformité de ſes précédens décrets ſur la liquidation de la dette de l'état, qu'il ſera payé ſur les fonds deſtinés à l'acquit de ladite dette, aux perſonnes ci après nommées & pour les cauſes qui vont être pareillement exprimées, les ſommes ſuivantes, ſavoir :

PREMIER ÉTAT.

1°. *Arriéré du département de la Maiſon du Roi.*

Gages du conſeil à différens magiſtrats, conſeillers d'état, ou maîtres des requêtes, pour les années 1788 & 1789.

Brochet de Saint-Preſt, ci-devant maître des requêtes, dix mille quatre cents livres, ci....	10,400[l]	„[s]	„[d]
Courtois de Minut, ancien maître des requêtes, deux mille livres, ci.....	2,000.	”.	„

Gravier de Vergennes, ancien maître des requêtes, huit mille livres, ci..... 8,000[l] »[s] »[d]

Trois parties prenantes, en total vingt mille quatre cents livres, ci..... 20,400. ». ».

Bâtimens du Roi.

Entrepreneurs, ouvriers & fourniſſeurs, pour les années 1777.... & 1789.

Le Bœuf, épinglier, trois mille ſix cent dix-ſept livres deux ſous dix deniers, ci..... 3,617[l] 2[s] 10[d]

Gentz, pompier, deux cent quatre-vingt-huit livres treize ſous; ci..... 288. 13. ».

Les héritiers de *Hirſch*, deſtructeur des rats, trois mille ſix cent trente-ſix livres, ci..... 3,636. ». ».

La veuve de *Leſpart*, épicier, deux mille deux cent quatre-vingt-dix-huit livres quatorze ſous ſix deniers, ci..... 2,298. 14. 6.

Grincourt, tapiſſier, cinq mille trois cent quatre-vingt-quinze livres huit ſous huit deniers, ci..... 5,395. 8. 8.

Houdin, treillageur, deux mille deux cent quinze livres quinze ſous neuf deniers, ci... 2,215. 15. 9.

Montigny fils, vitrier, neuf cent dix-huit livres treize ſous trois deniers, ci..... 918. 13. 3.

La veuve de *Montigny*, vitrier, ſeize mille huit cent quatre-vingt-quinze livres ſix ſous cinq deniers, ci..... 16,895. 6. 5.

Courtois, marchand de bois, dix-neuf cent vingt-huit livres cinq ſous, ci..... 1,928. 5. ».

Fremineau, marchand de bois, trois mille ſept cent quatre-vingt-dix-ſept liv. dix ſous, ci. 3,797. 10. ».

Boſſe, fumiſte, neuf cent vingt-neuf livres quinze ſous, ci..... 929. 15. ».

Anceau, terraſſier, quatre mille vingt-deux livres quatre ſous dix deniers, ci..... 4,022. 4. 10.

Bertrand, fondeur, cinq mille quatre cent quatre-vingt-dix livres quatre ſous, ci..... 5,490. 4. ».

Padelain, ramoneur, ſeize mille trois cent vingt-une livres dix-neuf ſous, ci..... 16,321. 19. ».

Doiſteau, tourneur, mille cinquante-cinq liv. douze ſous, ci..... 1,055[l] 12[s] „[d]

Les héritiers de *Dropſy*, marbrier, trois mille cinq cent quatre-vingt-cinq livres douze ſous neuf deniers, ci..... 3,585. 12. 9.

Guillard, vannier, cent ſoixante-ſept livres deux ſous, ci..... 167. 2. „.

Manufacture des Gobelins.

Cozette fils, basliſſier, cinq mille cent cinquante-deux liv. quatorze ſous deux deniers, ci. 5,152. 14. 2.

Cozette père, hautliſſier, cinq mille ſept cent onze livres dix ſous huit deniers, ci..... 5,711. 10. 8.

Vavoque, rentrayeur, huit mille neuf cent vingt livres deux ſous onze deniers, ci..... 8,920. 2. 11.

Clément-Louis-Marie *Belle*, peintre du roi, ſous-inſpecteur de la manufacture des Gobelins, trois mille ſept cent ſoixante-dix livres dix-ſept ſous ſix deniers, ci..... 3,770. 17. 6.

Curmer *Neilſon*, héritier de Jacques Neilſon, entrepreneur de la manufacture des Gobelins, cinquante-trois mille neuf cent ſoixante-trois livres ſeize ſous onze deniers, ci..... 53,963. 16. 11.

La veuve de *Gibert*, inſpecteur de la manufacture des Gobelins, deux mille ſix cent quatre-vingt-quinze livres, ci..... 2,695. „. „.

Nicolas-Cyprien *Duvivier*, entrepreneur de la manufacture des Gobelins, ſoixante-treize mille trente-ſix livres quatorze ſous deux deniers, ci. 73,036. 14. 2.

Laurent *Maleine*, peintre, huit cent quarante livres, ci..... 840. „. „.

Moret, commis au département de l'intérieur, pour les nourritures des perſonnes détenues par ordre du roi au château de la Baſtille, pendant les mois de mai & juin, & les quatorze premiers jours de juillet 1789, & pour indemnité à différentes perſonnes, à cauſe de la perte de leurs effets lors de l'évènement du 14 juillet, la ſomme de vingt-deux mille ſix cent ſoixante-quatre livres dix-neuf ſous

huit deniers, faiſant partie de celle de trente-un mille quatre cent ſoixante-dix-ſept livres treize ſous, montant de trois ordonnances expédiées en ſon nom, déduction faite des à-comptes qu'il a reçus, ci..... 22,664[l] 19[s] 8[d]

Vingt-ſix parties prenantes, en total, deux cent quarante-neuf mille trois cent dix-neuf livres quinze ſous deux deniers, ci..... 249,319. 15. 2.

2°. *Arriéré du département de la guerre.*

Entrepreneurs, ouvriers & fourniſſeurs, pour les années 1787, 1788, & 1789.

Les entrepreneurs, ouvriers & fourniſſeurs au nombre de vingt-neuf, qui ont été chargés de la conſtruction & de l'ameublement de l'hôpital militaire de Lille, & ceux qui ont été chargés de l'entretien de ce même hôpital pendant les années 1787 & 1788, ſoixante-trois mille cent ſoixante-quinze livres dix-ſept ſous onze deniers, ci..... 63,175[l] 17[s] 11[d]

Sauf déduction de 4 deniers pour livre.

Jean *Minet*, entrepreneur de la fourniture du pain, gîte, géolage & paille aux militaires dans les priſons de Vitry-le-François, cent livres treize ſous, ci..... 100. 13. »

Sauf la déduction à faire des quatre deniers pour livre.

La veuve *la Gace d'Etrée*, entrepreneur des fortifications de Maubeuge, pour l'entretien & les réparations des uſtenſiles des chambres & écuries des cazernes de Maubeuge, ſept cent ſoixante livres, ci..... 760. ». ».

Sauf déduction des 4 deniers pour livre.

Capel, imprimeur à Dijon, pour frais d'impreſſions faites pour le ſervice du roi, deux mille ſept cent cinquante-ſix livres, ci..... 2,756. ». ».

Sauf déduction des 4 deniers pour livre.

Hôtel des Invalides.

Freminville, tréſorier de l'hôtel des invalides, pour ſubſiſtance dudit hôtel, la ſomme de deux cent cinquante mille livres montant des deux ordres expédiés le neuf juillet 1790 par le miniſtre de la guerre, qui, dans une lettre écrite à M. le préſident de l'aſſemblée nationale le 7 août 1790, explique les motifs qui l'ont déterminé à expédier ces ordres, & demande à l'aſſemblée nationale d'en ordonner le payement, en obſervant que ces ordres n'épuiſent pas encore ce qui revenoit à l'hôtel ſur la retenue des trois deniers pour livre des exercices de 1787 & 1788, ci..... 250,000 »ᶠ »ᵈ

Cinq parties prenantes, en total, trois cent ſeize mille ſept cent quatre-vingt-douze livres dix ſous onze deniers, ci..... 316,792. 10. 11.

3°. *Arriéré du département de la Marine.*

Queſnel, commiſſaire des claſſes à Rouen, pour ſupplément d'appointemens pour trois ans & demi, à raiſon de quinze cents livres par an, cinq mille deux cent cinquante livres, ci..... 5,250ˡ »ˢ »ᵈ

Sauf la retenue des 4 deniers pour livre.

Boiſſet, ci-devant agent de la nation Françoiſe à Batavia, la ſomme de quarante-cinq mille ſix cent ſoixante-quatre livres, reſtant de plus forte ſomme à lui due pour ſa commiſſion ſur les munitions & denrées procurées par lui aux vaiſſeaux & établiſſemens François pendant la dernière guerre, ci..... 45,664. ». »ˢ

Sauf la retenue des 4 deniers pour livre.

Deux parties prenantes, en total, cinquante mille neuf cent quatorze livres, ci..... 50,914. ». ».

4°. *Arriéré du département des Finances.*

Rembourſement des charges & offices, brevets de retenue.

Jean-Louis *Dumanoir*, pour le rembourſement d'un brevet de retenue à lui accordé ſur la charge de colonel du régiment des chaſſeurs de Languedoc, au moyen de ce qu'il eſt paſſé du grade de colonel à celui de maréchal de camp, le 20 mai 1791, cinquante mille liv, ci. 50,000[l] »[s] »[d]

Avec les intérêts de ladite ſomme à raiſon de cinq pour cent, à compter du 6 juin 1791, juſqu'à la quinzaine qui ſuivra la ſanction du décret à intervenir ſur la préſente liquidation.

Ambroiſe-Auguſte *Jauſſand*, pour le rembourſement d'un brevet de retenue à lui accordé le 20 mai 1786, ſur la charge de commiſſaire des guerres, dont il avoit été pourvu d'après la démiſſion de Claude-Antoine Prat Deſprés, ſoixante-dix mille livres, ci..... 70,000. ». ».

Avec les intérêts à cinq pour cent, à compter du 9 mars 1791.

Joſeph-François *Gau*, pour le rembourſement d'un brevet de retenue à lui accordé ſur une des charges de commiſſaire des guerres, créée par l'édit du mois d'avril 1788, cent vingt mille livres, ci..... 120,000. ». ».

Avec les intérêts à cinq pour cent, à compter du 9 janvier 1791.

Villemanzi, pour le rembourſement d'un brevet de retenue à lui accordé le 29 mai 1784, ſur une charge de commiſſaire des guerres, ſoixante dix mille livres, ci..... 70,000. ». ».

Avec les intérêts à cinq pour cent, à compter de l'expiration de la quinzaine qui a ſuivi la ſanction du décret du 28 mai dernier.

Pierre *Chesnel*, pour le rembourſement d'un brevet de retenue à lui accordé ſur une charge de commiſſaire des guerres, créée par l'édit d'avril 1788, cent vingt mille livres, ci.....	120,000[l].	»[s]	»[d]
Avec les intérêts à cinq pour cent, à compter du 9 janvier 1791.			
Charles-François-Caſimir *Saulx-Tavanes*, pour rembourſement d'un brevet de retenue ſur la charge de lieutenant-général en Bourgogne & bailliage de Dijon, comté d'Auxonne, Châtillon & Bar-ſur-Seine, à lui accordé le 24 avril 1784, trente mille livres, ci.	30,000.	».	».
Avec les intérêts à cinq pour cent, à compter du 18 mars 1791.			
Frédéric-Séraphin *la Tour-du-Pin-Paulin-Gouvernet*, pour le rembourſement d'un brevet de retenue à lui accordé le quatorze juin mil ſept cent quatre-vingt-huit, ſur la charge de colonel du régiment Royal-Vaiſſeaux, dont il a donné ſa démiſſion le premier avril 1791, ayant été nommé miniſtre du roi à la Haye, vingt-deux mille cinq cents livres, ci.....	22,500.	».	».
Avec les intérêts à cinq pour cent, à compter du 23 avril 1791.			
A l'égard de la dame de *Hauteclair*, fille du ſieur Danville, premier géographe du roi, membre de l'académie royale des ſciences, l'aſſemblée nationale décrète qu'elle ſera placée dans la claſſe des créanciers de l'état, pour continuer à toucher le traitement annuel de quinze cents livres dont jouit ladite dame de Hauteclair, comme faiſant partie des prix de la vente faite au roi par le ſieur Danville, de ſon cabinet géographique, ci.....			
Huit parties prenantes, en total, quatre cent quatre-vingt-deux mille cinq cents liv., ci.	482,500.	».	».

5°. *Jurandes & Maîtrises.*

René-Antoine *Filleau*, tailleur, trois cent ſoixante-deux livres huit ſous quatre deniers, ci..... 362. 8 4.

Henri-François *Lefeuvre*, chandelier, quatre cent vingt-trois livres huit ſous ci..... 423. 8. ».

Hilarion-Camille *Robiquet*, *idem*, quatre cent ſoixante-trois livres trois ſous trois deniers, ci..... 463. 3. 3.

Brunot-Conſtant *Letellier*, *idem*, quatre cent cinquante-ſept livres huit ſous huit deniers, ci. 457. 8. 8.

Jean-Henri *Beaujean*, peintre, deux cent trente-neuf livres ſix ſous deux deniers ci.... 239. 6. 2.

François *Livernereſſe*, *idem*, deux cent ſeize livres ſix ſous quatre deniers, ci..... 216. 6. 4.

Armand-Amable *Trinqué*, tailleur, trois cent quatre-vingt-dix livres neuf ſous ſix deniers, ci. 390. 9, 6.

Pierre-Antoine *Gerardot*, *idem*, trois cent quarante-trois livres ſix ſous huit deniers, ci.. 343. 6. 8.

Pierre-Joſeph *Brillon*, *idem*, trois cent cinquante-ſix livres onze ſous huit deniers, ci... 356. 11. 8.

Jean-Matthieu *Hourlier*, *idem*, trois cent quatre-vingt-neuf livres cinq ſous ſept deniers, ci..... 389. 5. 7.

Jean-François *Barjoux*, *idem*, trois cent quarante-deux livres ſept ſous neuf deniers ci.... 342. 7. 9.

Jean-Daniel *Frick*, tailleur, trois cent quatre vingt-une livres onze ſous huit deniers, ci.. 381. 11. 8.

Joſeph *Limouſin*, coiffeur, cent cinquante-quatre livres dix ſous cinq deniers, ci..... 154. 10. 5.

François *Bernard*, *idem*, deux cent deux livres un ſou huit deniers, ci..... 202. 1. 8.

Jean *Haſur*, *idem*, deux cent onze livres cinq ſous dix deniers, ci..... 211. 5. 10.

Joſeph *Lejeune*, *idem*, cent quarante-une livres dix-ſept ſous un denier, ci..... 141. 17. 1.

Joſeph *Nourri Lebrun*, *idem*, deux cent treize livres ſeize ſous huit deniers, ci..... 213. 16. 8.

Brice

Brice-Antoine *Geledé*, coiffeur, cent quatre-vingt-onze-livres dix ſous, ci.....	19.	10.	».
Remi *Laby*, *idem*, cent ſoixante-quatre livres dix-huit ſous neuf deniers, ci.....	164.	18.	9.
Claude *Prieux*, *idem*, deux cent quatorze livres quatorze ſous ſept deniers, ci.....	214.	14.	7.
Nicolas *Deffaux*, *idem*, deux cent quatorze livres huit ſous quatre deniers, ci.....	214.	8.	4.
Louis *Leroux*, *idem*, cent ſoixante-deux livres ſix ſous trois deniers, ci.....	162.	6.	3.
Nicolas *Corroyer*, tailleur, trois cent quatre-vingt-douze livres un ſou un denier, ci.....	392.	1.	1.
Joſeph *Thomints*, *idem*, trois cent quatre-vingt-neuf livres quinze ſous ſept deniers, ci.....	389.	15.	7.
Guéry Joſeph *Durand*, *idem*, deux cent ſix livres onze ſous huit deniers, ci.....	206.	11.	8.
Pierre-Jean *Thiron*, orfévre, trois cent ſoixante-onze livres onze ſous deux deniers, ci.....	371.	11.	2.
Joſeph-Simon *Huguet*, menuiſier, deux cent ſoixante-trois livres huit ſous un denier, ci....	263.	8.	1.
Denys *Feuillet*, maçon, quatre-vingt onze livres quatre ſous, ci.....	91.	4.	».
Sébaſtien *Remi*, coiffeur, deux cent neuf livres douze ſous onze deniers, ci.....	209.	12.	11.
Jacques *Bellon*, couvreur, quatre-vingt-quatorze livres dix-ſept ſous ſix deniers, ci.....	94.	17.	10.
Henri-Jérôme *Duteil*, tailleur, trois cent quatre-vingt-onze livres quatre ſous cinq deniers, ci.....	391.	4.	5.
Jean *Gaſe*, *idem*, cent quatre-vingt-neuf livres dix-ſept ſous neuf deniers, ci.....	189.	17.	9.
François *Roux*, *idem*, trois cent quatre-vingt-dix-huit livres ſept ſous neuf deniers, ci.....	398.	7.	9.
Demoiſelle *Oudinet*, veuve Pipon, *idem*, cent neuf livres ſept ſous neuf deniers, ci.....	109.	7.	9.
Joſeph *Chandeſolle*, coiffeur, cent quarante-une livres neuf ſous deux deniers, ci.....	141.	9.	2.
Louis *Poilleux*, tailleur, cent quatre-vingt-ſix livres onze ſous un denier, ci.....	186.	11.	1.
Guillaume *Lachand*, *idem*, trois cent quarante livres deux ſous ſix deniers, ci.....	340.	2.	6.

Claude *Benard*, *idem*, trois cent ſoixante-huit livres quatre ſous cinq deniers, ci.....	368[l]	4[s]	5[d]
François-Joſeph *Martin*, *idem*, trois cent cinquante-une livres un ſou un denier, ci.....	351.	1.	1.
Charles *Leſcarmoutier*, pelletier, trois cent vingt-quatre livres dix ſous, ci.....	324.	10.	».
Sébaſtien *Brignon*, bonnetier, cent quinze livres ſept ſous ſix deniers, ci.....	115.	7.	6.
Philippe *Germain*, pelletier, trois cent neuf livres cinq ſous, ci.....	309.	5.	».
Jacques-Nicolas *Lherbette*, bonnetier, deux cent cinquante-neuf livres quatre ſous deux deniers, ci.....	259.	4.	2.
François *Jouette*, *idem*, deux cent cinquante-neuf livres quatre ſous deux deniers, ci.....	259.	4.	2.
Lazard *Morlet*, pelletier, cent quinze livres quatre ſous, ci.....	115.	4.	».
Louis *Girard*, coiffeur, cent quarante-trois livres trois ſous quatre deniers, ci.....	143.	3.	4.
Claude François *Renillon*, *idem*, cent quatre-vingt-onze livres deux ſous ſix deniers, ci.....	191.	2.	6.
Jean-Baptiſte *Laſſaigne*, *idem*, cent ſoixante-une livres cinq ſous, ci.....	161.	5.	».
Demoiſelle Marie-Françoiſe *Mery*, chandelière, deux cent quatre-vingt-trois livres quatre ſous ſept deniers, ci.....	283.	4.	7.
Georges *Vincent*, peintre, trois cent quatre-vingt-neuf livres douze ſous deux deniers, ci..	389.	12.	2.
André-Sébaſtien *Thuillier*, *idem*, cinquante-ſept livres treize ſous huit deniers, ci.....	57.	13.	8.
François *de la Lande*, *idem*, quatre cent ſoixante-douze livres huit ſous un denier, ci.....	472.	8.	1.
Pierre *Huvé*, *idem*, quatre cent ſoixante-quatre livres ſix ſous dix deniers, ci.....	464.	6.	10.
Jacques *Alexandre*, *idem*, quatre cent cinquante-cinq livres quatorze ſous ſept deniers, ci.	455.	14.	7.
François *Lebé*, *idem*, quatre cent cinquante-deux livres ſept ſous deux deniers, ci.....	452.	7.	2.
Nicolas *Arnoult*, *idem*, deux cent vingt-ſept livres huit ſous cinq deniers, ci.....	227.	8.	5.

Jean *Menoux*, *idem*, quatre cent ſoixante-quatre livres ſix ſous dix deniers, ci.....	464.	6.	10.
Nicolas-François *Grenot*, peintre, quatre cent quatorze livres dix-ſept ſous trois deniers, ci...	414.	17.	3.
Jean-Antoine *Vatripon*, *idem*, quatre cent cinquante-deux livres ſept ſous trois deniers, ci.	452.	7.	3.
Denys-Marie *Chenu*, *idem*, deux cent ſoixante-ſeize livres ſept ſous un denier, ci.....	276.	7.	1.
Charles *Habert*, peintre, trois cent deux livres un ſou, ci.....	302.	1.	».
Jean-Antoine *Margarite*, *idem*, deux cent trente-neuf livres neuf ſous ſept deniers, ci....	239.	9.	7.
Thomas *Buiſſon*, peintre, deux cent ſoixante-ſeize livres dix-ſept ſous ſix deniers, ci.....	276.	17.	6.
Sébaſtien-Antoine *Chevalier*, *idem*, deux cent quatre-vingt-quatre livres ſept ſous ſix deniers, ci.	284.	7.	6.
Louis *Garion*, *idem*, deux cent ſept livres huit ſous ſept deniers, ci.....	207.	8.	7.
Jean-Nicolas *Rouen*, *idem*, quatre cent quatorze livres dix-ſept ſous deux deniers, ci.....	414.	17.	2.
Gilles-François *Lamy*, *idem*, deux cent ſoixante-quatre livres onze ſous huit deniers, ci...	264.	11.	8.
Nicolas-Gervais *Touffetan*, *idem*, quatre cent douze livres trois deniers, ci.....	412.	».	3.
Joachim-Michel *Buffet*, *idem*, quatre cent trente-neuf livres ſeize ſous ſix deniers, ci.....	439.	16.	6.
François *Hognon*, *idem*, quatre cents livres treize ſous trois deniers, ci.....	400.	13.	3.
Michel *Laurent*, *idem*, quatre cent cinquante-deux livres ſept ſous trois deniers, ci.....	452.	7.	3.
Nicolas *Sercelat*, *idem*, deux cent quatre-vingt-cinq livres treize ſous deux deniers, ci...	285.	13.	2.
Pierre-Marie *Roger*, *idem*, deux cent ſoixante-quinze livres deux deniers, ci.....	275.	».	2.
Jean-Baptiſte-Nicolas *Langlois*, *idem*, quatre cent trente-ſix livres quatre ſous quatre deniers, ci	436.	4.	4.
François *Leroi*, maçon, deux cent quatre-vingt-quatorze livres trois ſous trois deniers, ci.	294.	3	3.
Nicolas *Paul*, frippier, cent livres, ci.....	100.	».	».
Laurent *Lecaillon*, tailleur, cent livres trois ſous trois deniers, ci.....	100.	3.	3.

Pierre *Guérin*, layetier, cent livres, ci...	100[l]	»[s]	»[d]
Pierre *Jeanſon*, ſerrurier, deux cents livres, ci	200.	».	».
Adrien *Jourdain*, chandelier, cent-vingt-cinq livres, ci.....	125.	».	».
Jean Théophile *Kirſch*, tailleur, ſix cent ſix livres cinq ſous dix deniers, ci.....	606.	5.	10:
Antoine François *Chevalier*, *iaem*, cinquante-ſept livres huit ſous neuf deniers, ci.....	57.	8.	9.
Georges-Antoine *Baudouin*, tabletier, trois cent cinquante-ſix l. trois ſous quatre deniers, ci.	356.	3.	4.
François *Damour*, menuiſier, deux cent quatre-vingt ſix livres dix-neuf ſous ſept deniers, ci...	286.	19.	7.
Raimond *Aſtier*, bonnetier, cinq cent quatre-vingt-trois livres quatorze ſous deux deniers, ci.	583.	14.	2.
Antoine *Lelandes*, peintre, trois cent quatre-vingt-huit livres douze ſous trois deniers, ci...	388.	12.	3.
Jean *Drumel*, tailleur, trois cent trente-ſept livres quatre ſous cinq deniers, ci.....	337.	4.	5.
Jean-Ferdinand *Fleurent Krubert*, bonnetier, deux cent quatre-vingt cinq livres quinze ſous, ci.	285.	15.	».
Modene Porteley Barbichon, peintre, quatre cent trente-neuf livres ſix ſous dix deniers, ci...	439.	6.	10.
Quatre-vingt-neuf parties prenantes, total, vingt-cinq mille neuf cent ſoixante treize livres douze ſous quatre deniers, ci.....	25,973.	12.	4.

SECOND ÉTAT.

1°. *Arriéré du département de la Maiſon du Roi.*

Ecuries du Roi.— Différens entrepreneurs, ouvriers, fourniſſeurs, & autres employés dans les écuries du Roi pour les années 1787, 1788, & 1789.

Lemire, plombier, onze mille cinq cent quatre-vingt-ſeize livres, ci.....	11,596.	».	».

Deville Paille, ancien écuyer du roi, deux mille livres, ci..... 2,000[l] »[s] »[d]

La ſucceſſion & créanciers *Bido.*, couvreur, ſoixante-onze livres, ci..... 71. ». »

Debriges pere, premier écuyer du roi, déduction faite du dixième & de ſa contribution patriotique, vingt-huit mille deux livres, ci... 28,002. ». ».

Debriges, fils, premier écuyer du roi, déduction faite de ſa contribution patriotique, huit mille neuf cent ſeize livres treize ſous quatre deniers, ci..... 8,916. 13. 4.

Rouſſeau, maître des exercices des pages du roi, toutes déductions faites, quinze cent ſoixante livres dix ſous, ci..... 1,560. 10. ».

Traverſe, chirurgien des écuries du roi, toutes déductions faites, neuf cent trente livres cinq ſous, ci..... 930. 5. ».

Vernon, écuyer calvalcadour du roi, onze mille livres, ci..... 11,000. ». ».

Le Blond, maître des mathématiques des pages du roi, toutes déductions faites, onze cent quatre-vingt onze livres douze ſous ſix deniers, ci.... 1191. 12. 6.

Veuve *de Sarcuſſe*, pour indemnité de chevaux, déduction faite de la ſomme de ſix cents livres pour contribution, quatre cents livres, ci. 400. ». ».

Saint-Suir, grand hautbois de la chambre & grande écurie du roi, toute déduction faite, quatre cent cinquante-trois livres, ci..... 453. ». ».

Bereau, fils, grand hautbois des écuries du roi, toute déduction faite, quatre cent cinquante-trois livres, ci..... 453. ». ».

Pillet, grand hautbois des grandes écuries du roi, toute déduction faite, quatre cent cinquante-trois livres, ci..... 453. ». ».

Salentin, grand hautbois des écuries du roi, toute déduction faite, quatre cent cinquante-trois livres, ci..... 453. ». ».

Valentin, cocher, toutes déductions faites, ſept cent ſoixante-cinq livres onze ſous ſix deniers, ci..... 765. 11. 6.

Boubert, cocher, toutes déductions faites,

ſept cent ſoixante-cinq livres onze ſous ſix deniers, ci.....	765l	11ſ	6d
Veuve *Carette*, concierge, douze cents livres, ci.....	1,200.	».	».
Muller, ſecrétaire des écuries du roi, onze mille quatre cents livres, ci.....	11,400.	».	».
Leprince, fils, concierge, treize cent cinquante livres, ci.....	13,50.	».	».
Salentin, grand hautbois des écuries du roi, toute déduction faite, quatre cent cinquante-trois livres, ci.....	453,	».	».
Gereau, maître de langues, ſeize cents livres, ci.....	1,600.	».	».
Perard, vitrier, dix-huit cent quarante-trois livres, ci.....	1,843.	».	».
Joſeph-Auguſtin *Louis*, écuyer courtier des écuries du roi, déduction faite de la ſomme de trois cent ſoixante-ſix livres treize ſous quatre deniers pour ſa contribution patriotique, quatre mille quarante-quatre livres dix-huit ſous huit deniers, ci.....	4,044.	18.	8.
Garre, chirurgien ordinaire de l'écurie du roi, toutes retenues faites, ſix mille ſix cent trois livres deux ſous ſix deniers, ci.....	6,603.	2.	6.
Klier, trompette des écuries du roi, toutes retenues faites, deux mille quatre cent quatre livres dix ſous, ci.....	2,404.	10.	».
Gauthier, trompette des écuries du roi, toutes retenues faites, deux mille deux cent vingt-quatre livres dix ſous, ci.....	2,224.	10.	».
Rochet, ſuiſſe, portier des écuries du roi, toutes retenues faites, huit cent quatre livres ſix ſous, ci.....	804.	6.	».
Dupleſſis, concierge des écuries du roi, déduction faite de ſix cent quarante livres pour contribution patriotique, ſept cent vingt-trois livres cinq ſous, ci.....	723.	5.	».
Dumas, écuyer ordinaire du roi, toutes retenues faites & déduction de deux mille ſix cents livres pour contribution patriotique, neuf mille neuf cent cinquante-deux livres, ci.....	9,952.	».	».

La veuve & héritiers *Péméja*, pour indemnité de chevaux, quinze cent quatre-vingt-quinze livres seize sous huit deniers, ci.....	1,595[l]	16[s]	8[d]
Lambert, serrurier, trois cent onze livres, ci.	311.	».	».
Beaurin, premier valet des pages, toutes retenues faites, huit cent trente-neuf livres cinq sous, ci.....	839.	5.	».
Cubieres, écuyer cavalcadour du roi, huit mille livres, ci.....	8,000.	».	».
Marquis, chirurgien des écuries du roi, toutes retenues faites, neuf cent trente livres, ci.	930.	».	».
Lachapelle, commissaire général de la maison du roi, pour indemnité de chevaux, six mille livres, ci.....	6,000.	».	».
Kramer, amasseur de gibier, neuf cents livres, ci.....	900.	».	».
La succession de *la Judie*, écuyer, neuf mille livres, ci.....	9,000.	».	».
Durwin, sellier, cinq mille deux cent huit livres six sous, ci.....	5,208.	6.	».
Guillemard, principal commis du secrétariat de l'exercice, deux mille quatre cents livres, ci.	2,400.	».	».
Goursac, commandant de la grande écurie du roi, toutes retenues faites & déduction de la somme de cinq mille livres pour contribution patriotique, quatorze mille cinquante-deux livres, ci.....	14,052.	».	».
Gervais *Boisselier*, cent trente-neuf livres, ci.	139.	».	».
Ribert *Boisselier*, cent quatre-vingt seize livres dix-sept sous, ci.....	196.	17.	».
Morelle, pelletier, huit cent soixante-dix livres, ci.....	870.	».	».
Bizot, aide de sommellerie, toutes retenues faites, deux mille trois cent soixante-deux livres douze sous, ci.....	2,362.	12.	».
Villeman, inspecteur, douze cents livres, ci.	1,200.	».	».
Coquet, maître à écrire, toutes retenues faites, trois mille deux cent onze livres dix sous, ci.....	3,211.	10.	».
Dessiles, bottier, trois mille sept cent soixante-dix livres, ci.....	3,770.	».	».

Labigne, commandant le manége du roi, toutes retenues faites, dix mille cinq cent cinquante-deux livres, ci..... 10,552[l] »[s] »[d]

Pierſon, piqueur des écuries du roi, pour entretien de ſa voiture, quatre cents livres, ci. 400. ». ».

Quarante-neuf parties prenantes, en total, cent quatre-vingt-cinq mille cinq cent cinquante-deux livres deux ſous huit deniers, ci..... 185,552. 2. 8.

Bâtimens du Roi.

Différens entrepreneurs, ouvriers, & fourniſſeurs des bâtimens du Roi.

PARC DE VERSAILLES.

Renaud, couvreur, ſix cent trente-huit livres dix-huit ſous trois deniers, ci..... 638[l] 18[s] 3[d]

Lucas, plombier, dix huit cent quatre-vingts livres neuf ſous onze deniers, ci..... 1,880. 9. 11.

La veuve de *Debore*, maçon, trois mille trois cent trente-huit livres onze ſous quatre deniers, ci..... 3,338. 11. 4.

Broſſier, maçon, dix-huit mille ſept cent ſoixante-ſix livres dix-ſept ſous ſept deniers, ci. 18,766. 17. 7.

Lepelletier, terraſſier, ſept mille deux cent quatre-vingt une livres ſix ſous huit deniers, ci. 7,281. 6. 8.

Cinq parties prenantes, en total, trente-un mille neuf cent ſix livres trois ſous neuf deniers, ci..... 31,906. 3. 9.

Service des Enfans de France.

Différens employés & fourniſſeurs.

Croy-d'Havré de Tourzel, gouvernante des enfans de France, pour ſupplément de traitement & d'indemnité, neuf mille ſoixante-ſix livres treize ſous quatre deniers, ci..... 9,066[l] 13[s] 4[d]

Guinaud, marchand de bois, vingt-deux mille cinq cent cinquante-ſix livres dix ſous, ci.... 22,556. 10. ».

Laulanhier,

Laulanhier, argentier des enfans de France, pour avances par lui faites relatives aux aumônes, gratifications, &c., vingt-ſept mille cent quatre-vingts livres un ſous dix deniers, ci.....	27,180l	1f	10d
Bizard, marchand cirier, trente mille quatre cent cinquante-une livres ſeize ſous, ci.....	30,451.	16.	».
Bazan, marchand papetier, deux mille neuf cent trois livres quatorze ſous, ci.....	2,903.	14.	».
Femme *Vanot*, marchande de dentelles, dix mille quatre cent cinquante livres quatre ſous, ci.	10,450.	».	».
Femme *Levêque*, marchande de blondes, cinq mille quatre cent ſoixante-treize livres huit ſous, ci.....	5,473.	8.	».
Femme *Augier*, marchande de modes, cinq mille cent quarante-trois livres ſeize ſous, ci.	5,143.	16.	».
Barbier, marchand de ſoieries, neuf mille ſept cent quatre-vingt-dix-huit livres quinze ſous, ci.....	9,798.	15.	».
Boſquet, maître tailleur, trois mille cent ſoixante-ſeize livres quatorze ſous, ci.....	3,176.	14.	».
Wolf, maître cordonnier, treize cent quarante-quatre livres, ci.....	1,344.	».	».
Desjardins, ouvrière en bonnets, trois cent ſoixante-quatorze livres huit ſous, ci.....	374.	8.	».
Garnier, ouvrière en robes, quatre mille quatre-vingt-trois livres ſix ſous, ci.....	4,083.	6.	».
Pezet, marchand chapelier, cinq cent ſoixante-trois livres, ci.....	563.	».	».
Fargeon, marchand parfumeur, trois cent cinquante-neuf livres ſept ſous, ci.....	359.	7.	».
Bataille, marchand parfumeur, trois cent quatre-vingt-cinq livres dix-huit ſous, ci.....	385.	18.	».
Ducis, marchand fayancier, dix-huit cent onze livres, ci.....	1,811.	».	».
Lefebvre Deſnoettes, marchand de draps, ſeize cent quarante-trois livres trois ſous, ci.	1,643.	3.	».
Paſcal, facteur de clavecins, huit cent ſeize livres, ci.....	816.	».	».
Galanty, marchand bijoutier, trois cents livres, ci.....	300.	».	».
Vaillant, chargé des illuminations du roi,			

cinq mille neuf cent ſoixante-une livres ſeize ſous, ci.....	5,961[l]	16[s]	»[d]
Pujol, maître tailleur, cent quarante livres cinq ſous, ci.....	140.	5.	».
Deſſain, marchand de galons, quatre cent cinquante livres, ci.....	450.	».	».
Egenolffe, ouvrière en robes, quatre cent ſoixante-ſeize livres, ci.....	476.	».	».
Hervet, marchande de rubans, deux cent quatre-vingt-douze livres, ci.....	292.	».	».
La veuve *Loupia*, marchande mercière, cent quatre livres quatorze ſous, ci.....	104.	14.	».
Clouet, ouvrière en dentelles, cent ſoixante-onze livres huit ſous, ci.....	171.	8.	».
Hermann, maître de clavecin, quatre mille livres, ci.....	4,000.	».	».
Femme *Lemoine*, pour fournitures d'arbuſtes & fleurs, cent ſoixante-une livres douze ſous, ci.	161.	12.	».
Sanſon, marchand pelletier, cent ſoixante-deux livres, ci.....	162.	».	».
Trente parties prenantes, en total, cent quarante-neuf mille huit cent une livres neuf ſous deux deniers, ci.....	149,801.	9.	2.

Maiſon de la Reine.

Différens employés & fourniſſeurs.

L'Heureux, officier de la fruiterie, toutes retenues faites, trente-cinq mille deux cent quatre livres dix-neuf ſous ſept deniers, ci	35,204[l]	19[s]	7[d]
Valois, officier de la fruiterie, toutes retenues faites, vingt-huit mille cinq cent douze livres ſept ſous trois deniers, ci.....	28,512.	7.	3
Malherbes, maître d'hôtel, toutes retenues faites, trois mille quatre cent quatre-vingt-dix livres huit ſous, ci.....	3,490.	8.	».
Bracquemann, heyduc, pour frais de maladie, cent cinquante livres, ci.....	150.	».	».
Boucher, brodeur, ſept mille cinq cent ſoixante-dix livres, ci.....	7,570.	».	».

Gendron, écuyer ordinaire de la bouche, pour ſupplément de rembourſement & indemnité, ſix mille livres, ci.....	6,000l	»s	»d
Berthier, fille d'un ancien poſtillon, pour ſubſiſtance, trois cents livres, ci.....	300.	».	».
La veuve de *Chevalier*, officier porteur de la bouche, toutes retenues faites, trois mille trois cent ſoixante-quatre livres douze ſous ſix deniers, ci.....	3,364.	12.	6.
Chimay, dame d'honneur de la reine, toutes retenues faites, & déduction faite de ſept mille deux cent quatre-vingt-treize livres dix ſous pour contribution patriotique, ſept mille cinq cent douze livres dix ſous, ci.....	7,512.	10.	».
Diſſ, valet-de-chambre, toutes retenues faites, ſept cent ſoixante-huit livres dix-neuf ſous, ci.....	768.	19.	».
Marchand, potier d'étain, onze cent trente-neuf livres, ci.....	1,139.	».	».
Gallerand, capitaine des charrois, toutes retenues faites, vingt-quatre mille cinq cent quatre-vingt-ſeize livres cinq ſous ſix den., ci...	24,596.	5.	6.
Foliez, garçon de garde-robe, déduction faite de cent cinquante livres pour ſa contribution patriotique, trois mille cent vingt livres, ci.....	3,120.	».	».
Marc, officier de fourrière, toutes retenues faites, vingt-deux mille neuf cent quatre-vingt-douze livres onze ſous deux deniers, ci.....	22,992.	11.	2.
Valdajou, rébouteur, quinze cents liv., ci.	1,500.	».	».
Malzi, premier garçon du gobelet-pain, toutes retenues faites, ſeize cent ſoixante-dix-ſept livres douze ſous, ci.....	1,677.	12.	».
Princay, valet-de-chambre ordinaire, toutes retenues faites, ſix mille quatre cent ſoixante-ſept livres cinq ſous, ci.....	6,467.	5.	».
Les héritiers de *Georget*, lavandier de panneterie, toutes retenues faites, trois mille huit cent trente-deux livres dix ſous, ci.....	3,832.	10.	».
L'abbé *Raymond*, aumônier des pages, toutes retenues faites, & déduction faite de la ſomme			

de cent quarante livres employée en contribution patriotique, deux mille quatre cent quatorze livres dix ſous, ci.....	2,414.	10.	».
Dameſme, huiſſier du cabinet, toutes retenues faites, ſept mille ſix cent trente-trois livres deux ſous ſix deniers, ci.....	7,633.	2.	6.
Cabaille, ancien aide d'échanſonnerie commun, pour rembourſement & indemnité, deux mille cinq cents livres, ci.....	2,500.	».	».
Saulnier & Richard, gardes de la prévôté de l'hôtel, pour gratification, neuf cents liv., ci.	900	».	».
Diet, huiſſier & garçon de la chambre, toutes retenues faites, & déduction faite de la ſomme de ſix cents livres, employée en contribution patriotique, ſept mille ſept cent quarante-trois livres dix-huit ſous, ci.....	7,743.	18.	».
Dumignaux, officier chargé de la préſentation de la gazette, pour gratification, ſix cents livres, ci.....	600.	».	».
Lamarliere, valet de-chambre, toutes retenues faites, deux mille trois cent ſix livres dix-ſept ſous, ci.....	2,306.	17.	».
Tourangeau, aide maréchal de forge, trois mille ſix cents livres, ci.....	3,600.	».	».
Tramcourt, ſecrétaire de la chambre, quatre mille cinq cents livres, ci.....	4,500.	».	».
Damin l'aîné, tailleur, dix-neuf mille quatre cent cinquante-neuf livres, ci.....	19,459.	».	».
Damin le jeune, tailleur, dix ſept mille ſix cent dix-huit livres dix ſous, ci.....	17,618.	10.	».
Maillet, menuiſier de la chambre, toutes retenues faites, ſix cent vingt-une livres douze ſous, ci.....	621.	12.	».
Trente parties prenantes, en total, deux cent vingt huit mille quatre-vingt-ſeize livres neuf ſous ſix deniers, ci.....	228,096[l]	9[s]	6[d]

2°. *Arriéré du Département de la Marine.*

Fourniture de poudres.

Lavoiſier, *Leſaucheux*, *Clouet & Deſaunois*, régiſſeurs des poudres & ſalpêtres à Paris, deux cent vingt mille neuf cent cinquante-deux livres ſix ſous dix deniers, ci.....	220,952[l]	6[s]	10[d]

Fonderies de Montcenis & Indret.

Les adminiſtrateurs des établiſſemens de Montcenis & Indret, déduction faite de quatre deniers pour livres, cent quatre mille ſix cent onze livres onze ſous cinq deniers, ci.....	104,611.	11.	5.
Deux parties prenantes en total trois cent vingt-cinq mille cinq cent ſoixante-trois liv. dix-huit ſous trois deniers, ci.....	325,563.	18.	3.

3°. *Arriéré du Département de la Guerre.*

Indemnités accordées à quarante-huit habitans de la ville de Fougeres, pour les pertes qu'ils ont éprouvés au mois d'octobre 1781, dans un incendie cauſé par la négligence d'un detachement du régiment d'Orleans, dragons.

Feutier, vingt mille livres, ci.....	20,000[l]	»[s]	»[d]
Veuve *Dupleiſſis*, vingt mille livres, ci...	20,000.	».	».
Hubert, trois cent quatre-vingts livres, ci..	380.	».	».
Cauzet, cinq mille cinq cent ſoixante-ſeize livres, ci.....	55,76.	».	».
Jamault, dix-huit cent vingt-ſept livres dix ſous, ci.....	1,827.	10.	».
Rouſſiant, quinze cent ſoixante huit liv., ci.	1,568.	».	».
Aux meſſieurs *Germerais & le Lievre*, ſept cents livres, ci.....	700.	».	».
Patard, cent cinquante livres, ci.....	150.	».	».
Mont Godin, quatre mille ſoixante-huit livres, ci.....	4,068.	».	».
Ribou, ſix cent cinquante livres, ci.....	650.	».	».

Goupy, ſoixante livres, ci.....	60[l]	»[f]	»[d]
Demaret, vingt-quatre livres, ci.....	24.	».	».
Foſſet, ſoixante-ſix livres, ci.....	66.	».	».
Blanchet, trois mille livres, ci.....	3,000.	».	».
Sanſont, neuf cent quatre-vingt-ſeize livres, ci.....	996.	».	».
Villette, deux mille neuf cent trente-ſept livres dix ſous, ci.....	2,937.	10.	».
Leſieur, ſix cent vingt-cinq livres, ci.....	625.	».	».
Parin, cinquante-une livres, ci.....	51.	».	».
Lejay, cent deux livres, ci.....	102.	».	».
Lange, deux cent cinquante livres, ci.....	250.	».	».
Leroi, cent livres, ci.....	100.	».	».
Coffetier, vingt-quatre livres, ci.....	24.	».	».
Loris, deux cent ſoixante-quatre livres, ci.	264.	».	».
Métayer, deux cent ſoixante quatre liv., ci.	264.	».	».
Femme *Lebreton*, cent vingt livres, ci....	120.	».	».
Fille *Jullienne* l'aînée, ſoixante-ſept livres dix ſous, ci.....	67.	10.	».
Bret, quarante neuf livres dix ſous, ci...	49.	10.	».
Gauſſet, quarante-huit livres, ci.....	48.	».	».
Feuillet, quatre-vingts livres, ci.....	80.	».	».
Mercier, quatre-vingts livres, ci.....	80.	».	».
Boitte, quatre-vingts livres, ci.....	80.	».	».
Paris, vingt-quatre livres, ci.....	24.	».	».
Fille *Paris*, douze livres, ci.....	12.	».	».
Duval, trente livres, ci.....	30.	».	».
Dupont, trois cent cinquante livres, ci...	350.	».	».
Campion, ſoixante livres, ci.....	60.	».	».
Labbé, quarante livres, ci.....	40.	».	».
Tiſſeau, quatre-vingt-dix livres, ci.....	90.	».	».
Alix, quarante livres, ci.....	40.	».	».
Quentin, quarante livres, ci.....	40.	».	».
Meſlin, cent quatre-vingts livres ſix ſous, ci.....	180.	6.	».
Les demoiſelles *Gongis*, trois cent vingt-deux livres quinze ſous, ci.....	322.	15.	».
Pierre, vingt-ſept livres, ci.....	27.	».	».
Guey & Julien, ſoixante-ſix livres, ci.....	66.	».	».
Briſſault, dix-huit livres, ci.....	18.	».	».
Perrin Guillard, trente-ſix livres, ci.....	36.	».	».

Jourdin, ſix livres, ci.....	6[l]	„[ſ]	„[d]
Tourbou, quarante livres, ci.....	40.	„.	„.
Quarante-huit parties prenantes, en total, ſoixante-cinq mille cinq cent quatre-vingt-huit livres un ſou, ci.....	65,588[l]	1[ſ]	„[d]

4°. *Arriéré du Département des Finances.*

Chaulin & compagnie, marchands papetiers, pour fournitures faites dans les bureaux du tréſor public pendant le quartier d'octobre 1789, cinq mille livres, ci.....	5,000[l]	„[ſ]	„[d]
La ci-devant comteſſe de *Béthune*, comme ayant droit pour un tiers dans la ſucceſſion de feu Antoine Crozat de Thiers, pour les intérêts ſur le pied du denier 25, à elle appartenant, & à prendre dans les ſoixante mille livres qui ſont dues annuellement aux cohéritiers dudit Crozat, pour intérêts d'un million cinq cent mille livres qui leur reviennent dans les trois millions à quoi, par arrêt du conſeil du 24 août 1767, & ſuivant les lettres patentes du 27 deſdits mois & an, ont été liquidés les droits de propriété & autres qui appartenoient à la ſucceſſion dudit Crozat ſur le canal de Picardie, réuni au domaine du roi par un autre arrêt du 23 août 1787, ci.....	60,000.	„.	„.
La ci-devant marquiſe de *Béthune* & la maréchale de *Broglie*, comme ayant droit à la ſucceſſion de feu Antoine Crozat de Thiers, chacune pour les intérêts au denier vingt-cinq des ſommes provenant de ladite ſucceſſion, comme il eſt dit à l'article ci-deſſus, pendant les années 1787, 1788 & 1789, ci.....	120,000.	„.	„.
Trois parties prenantes, en total cent quatre-vingt-cinq mille livres, ci.....	185,000.	„.	„
TOTAL GÉNÉRAL.....	2,317,408	1.	9.

A la charge par les parties ci-deſſus nommées de ſe conformer aux

loix de l'état, pour obtenir leur reconnoiſſance définitive de liquidation, & leur payement à la caiſſe de l'extraordinaire.

MANDONS & ordonnons à tous les tribunaux, corps adminiſtratifs, & municipalités, que les préſentes ils faſſent tranſcrire ſur leurs regiſtres, lire, publier & afficher dans leurs reſſorts & départemens reſpectifs, & exécuter comme loi du royaume. En foi de quoi le ſceau de l'état a été appoſé à ces préſentes. A Paris, le douze juillet mil ſept cent quatre-vingt-onze. *En vertu des décrets des* 21 & 25 *juin* 1791 : Pour le roi. *Signé* M. L. F. DU PORT.

LOI

LOI

N.° 1144.

Relative à la liquidation de différentes ſommes faiſant partie de l'arriéré.

Donnée à Paris, le 29 Juillet 1791.

LOUIS, par la grâce de Dieu & par la loi conſtitutionnelle de l'état, ROI DES FRANÇOIS : A tous préſens & à venir ; SALUT. L'Aſſemblée nationale a décrété, & nous voulons & ordonnons ce qui ſuit :

DECRET de l'Aſſemblée nationale, du 16 Juillet 1791.

L'ASSEMBLÉE NATIONALE, ouï le rapport de ſon comité central de liquidation, qui lui a rendu compte des vérifications & rapports faits par le Commiſſaire du roi, directeur général de la liquidation, décrète qu'en conformité de ſes précédens décrets ſur l'acquit de la dette de l'état, il ſera payé ſur les fonds deſtinés à l'acquit de ladite dette, aux perſonnes ci après nommées, & pour les cauſes qui ſeront pareillement exprimées, les ſommes ſuivantes :

SAVOIR:

1°. *Arriéré du département de la maiſon du Roi.*

BATIMENS DU ROI.

Département de Saint-Hubert & Rigolet.

DIFFÉRENS entrepreneurs, ouvriers & fourniſſeurs pendant les années 1779, 1781, 1782, 1783, 1784, 1785, 1786, 1787, 1788 & 1789.

La ſucceſſion *Yvon* & le ſieur *Rivet*, dix-huit cent ſoixante livres trois ſous huit de-

niers, ci.....	1,860[l]	3[f]	8[d]
Simon, ſculpteur, quatre cent trente-huit livres, ci.....	438.	».	».
Quinebaux, ferrurier, deux mille vingt-huit livres ſix ſous trois deniers, ci.....	2,028.	6.	3.
Duboſt dit *Deſnoyer*, menuiſier, quinze cent quatre-vingt-dix-ſept livres dix-huit ſous quatre deniers, ci.....	1,597.	18.	4.
Renaud, jardinier, deux cent ſoixante-quatorze livres quatre ſous, ci.....	274.	4.	».
La ſucceſſion du ſieur *Dropſy* père, marbrier, dix-huit cent quatre-vingt-ſeize livres quatre deniers, ci.....	1,896.	».	4.
La ſucceſſion du ſieur *Dropſy* fils, marbrier, cinq cent trente livres douze ſous, ci.....	530.	12.	».
Perreau, jardinier, trois cent ſoixante-dix-ſept livres un ſou, ci.....	377.	1.	».
Maugis, ferrurier, ſept cent vingt-deux livres deux ſous ſept deniers, ci.....	722.	2.	7.
Lucas & Gondoin, plombiers, ſix cent cinquante-cinq livres ſeize ſous ſix deniers, ci..	655.	16.	6.
Les héritiers *Briant*, charpentiers, quatorze cent cinquante-deux livres dix-huit ſous cinq deniers, ci.....	1,452.	18.	5.
Dablin, ferrurier, quatre cent quatre-vingt-trois livres huit ſous deux deniers, ci.....	483.	8.	2.
La ſucceſſion du ſieur *Chanay*, ferrurier, quatorze mille quatre cent quatre livres ſept ſous un denier, ci.....	14,404.	7.	1.
La ſucceſſion de *Laroche*, fondeur, cent ſoixante-deux livres trois ſous, ci.....	162.	3.	».
La compagnie du *Ventilateur*, deux cent cinquante-huit livres ſix ſous, ci.....	258.	6.	».
Chevalier, ſtucateur, ſix cents livres, ci...	600.	».	».
16 parties prenantes. Total.....	27,741[l]	7[f]	4[d]

Département de Paris.

Les héritiers de *Pierre Rozetti*, ramoneur, ſept mille ſix cent ſoixante-dix-ſept liv., ci..	7,677[l]	».[f]	».[d]

Les héritiers de *Pierre & Jean-Baptiſte Rozetti*, ramoneurs-fumiſtes, trois mille cent une livres quatre ſous huit deniers, ci.....	3,101[l]	4[s]	8[d]
La ſucceſſion de la veuve de *Gombault*, vitrier, cinq mille cent trente-quatre livres onze deniers, ci.....	5,134.	».	11.
La veuve de *Pierre Rey la Cour*, ſerrurier, douze mille quatre cent quatre-vingt-cinq liv. trois ſous huit deniers, ci.....	12,485.	3.	8.
François-Pierre Laſſus, ſerrurier, cent quarante-ſix mille cent quatre-vingt-ſix livres neuf ſous neuf deniers, ci.....	146,186.	9.	9.
Clier, menuiſier, ſeize mille huit cent vingt-deux livres dix-ſept ſous onze deniers, ci....	16,822.	17.	11.
Les héritiers de la veuve *Thibault*, peintre, vingt-cinq mille huit cent ſoixante-deux livres huit ſous huit deniers, ci.....	25,862.	8.	8.
Dejoux, ſculpteur, ſept cent quatre-vingt-dix-ſept livres dix-ſept ſous quatre deniers, ci.	797.	17.	4.
Touſſaint, ſerrurier, onze mille trois cent vingt-ſix livres trois ſous cinq deniers, ci....	11,326.	3.	5.
Héritiers de *Dropſy* père, marbrier, huit mille neuf cent cinquante-deux livres neuf ſous huit deniers, ci.....	8,952.	9.	8.
Héritiers de *Dropſy* fils, marbrier, quatre mille cinq cent trente livres huit ſous cinq deniers, ci.....	4,530.	8.	5.
11 parties prenantes. Total.....	242,876[l]	6[s]	5[d]

Département de Fontainebleau.

La ſucceſſion de *Chenel* père, menuiſier, onze mille quatre cent quatre-vingt huit livres deux ſous ſix deniers, ci.....	11,488[l]	2[s]	6[d]
Chenel frères, menuiſiers, quarante-quatre mille huit cent quatre-vingt-huit livres cinq ſous neuf deniers, ci.....	44,888.	5.	9.
Roſſignol jeune, ſerrurier, cinquante-cinq mille neuf cent cinquante-ſept livres quatorze ſous ſept deniers, ci.....	55,957.	14.	7.

Geoffroy, menuiſier, treize cents livres quatre ſous quatre deniers, ci.....	1,300.	4.	4.
La veuve de *Ducler*, ferrurier, cinquante-un mille cent vingt-une livres dix-huit ſous dix deniers, ci.....	51,121.	18.	10.
Couteau, ferblantier, ſept mille quatre cent ſoixante-ſept livres un ſou, ci.....3	7,467.	1.	».
Roſſignol, l'aîné, ferrurier, neuf mille trois cent quatre-vingt-huit livres trois ſous ſept deniers, ci.....	9,388.	3.	7.
Marchand, paveur, vingt-trois mille quatre-vingt-ſix livres ſept ſous neuf deniers, ci....	23,086.	7.	9.
La ſucceſſion de *Brancourt*, peintre, quatorze mille quatre cent ſoixante-une livres dix ſous dix deniers, ci.....	14,461.	10.	10.
La ſucceſſion de *Dropſy* fils, marbrier, trois cent ſoixante-dix-huit livres ſept ſous, ci....	378.	7.	».
Peyre, architecte, cinq mille deux cent trente livres neuf ſous, ci.....	5,230.	9.	».
La ſucceſſion de *Goupil*, ſculpteur, trois cent ſoixante-douze livres neuf ſous dix den., ci..	372.	9.	10.
Draps, épicier, dix-huit cent quatre-vingt-treize livres quatorze ſous ſix deniers, ci.....	1,893.	14.	6.
La compagnie des *Ventilateurs*, quatre mille ſix cent ſoixante-trois livres treize ſous deux deniers, ci.....	4,663.	13.	2.
Largelin, treillageur, cent quatre-vingt-neuf livres dix-neuf ſous, ci.....	189.	19.	».
Penot, charron, mille vingt-huit livres ſeize ſous, ci.....	1,028.	16.	».
16 Parties prenantes. Total.....	232,916[l]	17[f]	8[d]

Département de Compiègne.

Raguet, ſerrurier, vingt-quatre mille cent ſept livres dix-huit ſous ſix deniers, ci.....	24,107[l]	18[f]	6[d]
Courtois fils, menuiſier, dix mille ſix cent cinquante-quatre livres dix-neuf ſous trois deniers, ci.....	10,654.	19.	3.

Oſouf, paveur, huit mille cent quatre-vingts livres cinq ſous dix deniers, ci.....	8,180[l]	5[f]	10[d]
La ſucceſſion *Hubert*, vitrier, vingt mille ſept cent ſix livres neuf deniers, ci.....	20,706.	».	9.
Sandrier de Bièvre, charpentier, deux mille neuf cent vingt-une livres dix-ſept ſous neuf deniers, ci.....	2,921.	17.	9.
La ſucceſſion de *Dropſy* père, marbrier, quatre mille cent quatre-vingt-quinze livres neuf deniers, ci.....	4,195.	».	9.
Mauriceaux, peintre, quatorze mille ſept cent ſoixante-quinze livres quinze ſous, ci...	14,775.	15.	».
7 Parties prenantes. Total.....	85,541[l]	17[f]	10[d]

2°. *Arriéré du Département de la Marine.*

Entrepreneurs, ouvriers & fourniſſeurs de la marine, pour les années 1779 à 1789.			
Poulain de Boutancourt, maître de la forge de Moncornet, ſeize mille deux cent cinquante-cinq livres dix ſous, ci.....	16,255[l]	10[f]	»[d]
Linières, pour bois de conſtruction, quatorze mille vingt-neuf livres quinze ſous trois deniers, ci.....	14,029.	15.	3.
Legros, fondé de pouvoir de demoiſelle *Davoſt* & des ſieurs *Chauſſiers*, *Deſchaux* & *Villée*, douze cent quatre-vingts livres deux ſous, ci.....	1,280.	2.	».

Laquelle ſomme ſera payée ainſi qu'il ſuit:

SAVOIR:

Ladite *Davoſt*, quatre cent cinquante-cinq livres deux ſous, ci.....	455[l]	2[f]
Chauſſier, deux cent vingt-cinq livres, ci.....	225.	».
Deſchaux, trois cents liv., ci.	300.	».
Villée, trois cents livres, ci...	300	».
Somme pareille, douze cent quatre-vingts livres deux ſous, ci....	1,280[l]	2[f]

Baſſet, pour fourniture de charbon, quinze mille quatre cent trente livres onze ſous neuf deniers, ci.....	15,430.	11.	9.
Lecouteux & Compagnie, entrepreneurs de la fonderie de Romilly, quarante-un mille trois cent treize livres quinze ſous un den., ci.	41,313.	15.	1.
Mouton, pour galons, quinze cent ſoixante livres treize ſous dix deniers, ci....	1,560.	13.	10.
Rouvier, fourniſſeur, ſix cent cinquante livres douze ſous ſept deniers, ci.....	650.	12.	7.
Monoyer, fourniſſeur, cent ſoixante-dix livres, ci.....	170.	».	».
Aupret.e, apothicaire, douze cents livres, ci.	1,200.	».	».
Tourtille, illuminations des ports, cinquante-trois mille cent quatre-vingt-quinze livres onze ſous huit deniers, ci.....	53,195.	11.	8.
Thorey & Gueroird, pour bois, quatre-vingt-treize mille cent vingt livres quatre deniers, ci.....	93,120.	».	4.
Veulerſe, ventilateur, dix-ſept mille cinq cent quarante livres, ci.....	17,540.	».	».
Houlet, profeſſeur de mathématiques, mille livres, ci.....	1,000.	».	».
Leduc, adjudicataire des forêts de Corſe, pour bois & goudron, cent quarante mille ſix cent ſoixante-dix-neuf livres dix ſous deux deniers, ci.....	140,679.	10.	2.
11 Parties prenantes. Total.....	365,860[l]	15[f]	5[d]

3°. *Arriéré du département des Finances, Ponts & Chauſſées.*

Audibert, entrepreneur des ponts & chauſſées, pour frais de conſtruction d'un pont ſur la route de Toulouſe à Alby, trente mille ſept cent quatorze livres dix-neuf ſous, ci.. ...	30,714.	19.	».
1. Partie prenante. Total.....	30,714[l]	19[f]	»[d]

4°. *Domaines & Féodalité.*

Anne René, ci-devant comte *de Mornay*, & *Marie-Olimpe-Adélaïde-Bouret de Bouron* & *Duclos Dufreſnoy*, pour rembourſement des finances de l'engagement d'un péage à Mantes, appellé le grand-acquit, la ſomme de vingt-neuf mille quatre cents livres, ci..... 29,400. ». ».

Avec les intérêts à compter de l'époque où les droits dudit péage ont ceſſé d'être perçus;

Et à la charge par leſdites parties prenantes de rapporter 1°. un certificat duement en forme, des officiers municipaux de la ville de Mantes, qui atteſte & fixe l'époque de la ceſſation de la perception, & une expédition en bonne forme de leur contrat d'engagement & de la quittance de finance principale délivrée par le notaire aux minutes duquel ladite quittance ſe trouvera, laquelle expédition contiendra toutes les mentions faites ſur leſdits contrats & quittances, & la déclaration du notaire qu'ils n'en contiennent pas d'autres que celles compriſes dans l'expédition, ou qu'ils n'en contiennent aucune; 2°. de faire enregiſtrer ſur les regiſtres du conttôle-général & décharger ſur le-champ, l'expédition de ladite quittance de finance principale; 3°. de rapporter l'original de la quittance de ſupplément & une augmention de finances duement déchargée deſdits regiſtres du contrôle-général; 4°. enfin, en juſtifiant de leurs droits.

Henriette-Charlotte-Marie de Courtarvel de Perré, veuve *de Michel-Pierre-Fr. d'Argongnes*, pour rembourſement des finances de l'engagement du droit du grand-acquit, péage & moulin bannal de Meulan, la ſomme de cent quarante-neuf mille ſept cent trente-ſix livres, ci.... 149,736. ». ».

Avec les intérêts à compter de l'époque où leſdits droits ont ceſſé d'être perçus, & à la charge de rapporter 1°. un certificat duement en forme des officiers municipaux de la ville de Meulan, qui atteſte & fixe l'époque de la

ceſſation de la perception deſdits droits de péage & bannalité; 2°. un procès-verbal de viſite & rapport deſdits officiers municipaux, viſé par le directoire du diſtrict, qui conſtate que ledit moulin bannal eſt en bon état de réparation, & bien fourni de ſes tournans-travaillans & autres uſtenſiles; 3°. des expéditions en bonne forme de ſes contrats d'engagement & autres titres; 4°, l'original de la quittance du ſieur *Guenegaud*, du 9 mai 1725, laquelle elle ſera tenue de faire enregiſtrer ſur les regiſtres du contrôle-général & d'en faire décharger ſur-le-champ; 5°. les originaux des deux quittances de finances des trois mars 1625, & 28 février 1646, duement en forme, déchargées des regiſtres du contrôle général, & en juſtifiant de ſes droits.

2 parties prenantes. Total..... 179,136[l] „[s] „[d]

JURANDES ET MAITRISES

Indemnités & rembourſemens aux Maîtres.

Jérome Deffaut, couvreur, quatre-vingt-quinze livres neuf ſous onze deniers, ci..... 95[l] 9[s] 11[d]

Guillaume Saint-Beuve, couvreur, quatre cent ſoixante-deux livres un ſou, ci..... 462. 1. ».

Mathieu Deſplaces, couvreur, quatre cent une livres dix-huit ſous dix deniers, ci..... 401. 18. 10.

Jacques Boulain, couvreur, trois cent quatre-vingt-dix-huit livres cinq ſous quatre deniers, ci. 398. 5. 4.

François-Jean Benoît, couvreur, trois cent quatre-vingt quatorze livres dix ſous ſix deniers, ci..... 394. 10. 6.

Joſeph Legendre, couvreur, quatre-vingt-ſeize livres un ſou neuf deniers, ci..... 96. 1. 9.

Mathieu Lamarre, couvreur, quatre-vingt-quinze livres cinq ſous, ci..... 95. 5. ».

Pierre Tanot, couvreur, quatre cent cinquante-ſept livres quatre deniers, ci..... 457. ». 4.

Etienne

Etienne Gondoin, couvreur, deux cent dix-huit livres douze ſous deux deniers, ci.... 218[l] 12[s] 2[d]

Mathieu-Joſeph Poitevin, couvreur, deux cent quarante-cinq livres ſept ſous, ci..... 245. 7. ».

Pierre-Eutrope Gillet, couvreur, quatre-cent quarante-deux livres deux ſous cinq deniers, ci..... 442. 2. 5.

Jean-Henry-Joachim-Gabriel Corbeil, couvreur, cent ſoixante-onze livres quinze ſous ſept deniers, ci..... 171. 15. 7.

Jean-Etienne Chéron, couvreur, deux cent quinze livres quinze ſous, ci..... 215. 15. ».

Jean-Baptiſte-François Veſtier, couvreur, cent ſoixante-douze livres onze ſous huit deniers, ci..... 172. 11. 8.

Joſeph-Villain Delachappelle, couvreur, cent ſoixante-douze livres trois ſous 4 deniers, ci. 172. 3. 4.

Pierre-Louis Bureau, couvreur, deux cent neuf livres ſept ſous trois deniers, ci..... 209. 7. 3.

Nicolas *Haraſſe*, fondeur, quatre-vingt-ſept livres dix huit ſous cinq deniers, ci..... 87. 18. 5.

Jean-Baptiſte-Marc *Rouſſeau*, fondeur, cent quatre-vingt-dix-neuf livres treize ſous onze deniers, ci..... 199. 13. 11.

Nicolas *Desbureaux*, fondeur, deux cent deux livres onze ſous huit deniers, ci..... 202. 11. 8.

Jacques-François *Bellemont*, *idem*, cent quatre-vingt-treize livres ſix ſous huit deniers, ci. 193. 6. 8.

Nicolas *Fortin*, *idem*, cent quatre-vingt-ſept livres un ſou huit deniers, ci..... 187. 1. 8.

Pierre *Moelangard*, fondeur, ſoixante-quinze livres dix-huit ſous cinq deniers, ci..... 75. 18. 5.

Jean-Baptiſte *Relandin*, limonadier, cinq cent quarante-ſept livres ſix ſous huit deniers, ci..... 547. 6. 8.

Pierre-Marie-Michel *Boſſuge*, menuiſier, deux cent dix-neuf livres dix ſous trois deniers, ci..... 219. 10. 5.

Jean-Antoine *Boucherot*, ſerrurier, ſix cent quatre-vingt-deux livres quatorze ſous cinq deniers, ci..... 682. 14. 5.

Jean-François *Fournier*, *idem*, ſix cent cinquante-neuf livres un ſou deux deniers, ci...	659[l]	1[ſ]	2[d]
Nicolas-Henri *Colin*, *idem*, cinq cent ſoixante-cinq livres quatre ſous ſix deniers, ci.....	565.	4.	6.
François-Conſtant *Gagner*, ſerrurier, cinq cent quatre vingt-une livres treize ſous quatre deniers, ci.....	581.	13.	4.
Pierre *Bernard*, ſerrurier, ſix cent ſoixante-trois livres cinq ſous ſept deniers, ci.....	663.	5.	7.
Pierre *Charbonnet*, ſix cent ſoixante livres quatre ſous ſix deniers, ci.....	660.	4.	6.
Jacques *Louitier*, cinq cent ſoixante-ſeize livres ſeize ſous huit deniers, ci.....	576.	16.	8.
Jean-Touſſaint-Marie *Boucher*, *idem*, ſix cent trente-deux livres quatorze ſous ſix deniers, ci.....	632.	14.	6.
Jean-Baptiſte *Boucher*, chandelier, quatre cent quarante-quatre livres un ſou trois deniers, ci.....	444.	1.	3.
Jean-Simon *Clerc*, coiffeur, cent ſoixante-quinze livres quatre ſous deux deniers, ci...	175.	4.	2.
François *Monet*, menuiſier, quatre cent cinquante-deux livres cinq ſous deux deniers, ci.	452.	5.	2.
Charles *Cotel*, *idem*, quatre cent cinquante-deux livres cinq ſous deux deniers, ci.....	452.	5.	2.
Thomas *le Monnier*, menuiſier, quatre cent ſoixante-neuf livres un ſou trois deniers, ci..	469.	1.	3.
François *Jurquet*, *idem*, quatre cent quarante-quatre livres deux ſous, ci.....	444.	2.	».
Guillaume *Pons*, *idem*, quatre cent quatorze livres douze ſous cinq deniers, ci.....	414.	12.	5.
Jean-François *Beſolier*, *idem*, quatre cent ſoixante-quatre livres onze ſous, ci.....	464.	11.	».
Jean-Claude *Riolant*, menuiſier, quatre cent une livres neuf ſous deux deniers, ci.....	401.	9.	2.
Jacques *Bonaventure*, *idem*, quatre cent cinquante-une livres dix ſous ſept deniers, ci...	451.	10.	7.
Charles *Barthelemi*, *idem*, deux cent vingt-ſix livres huit deniers, ci.....	226.	».	8.
Jean-Jacques *Hottinger*, *idem*, quatre cent trente-ſept livres quatre deniers, ci.....	437.	».	4.

Jean-Ferdinand-Joſeph *Schwerdferger*, menuiſier, quatre cent trente-quatre livres un ſou trois deniers, ci..... 434[l] 1[f] 3[d]

Antoine-Edme *Maſſet*, pelletier, cinq cent quatre-vingt-quinze livres quinze ſous, ci... 595. 15. ».

François *Cabart*, *idem*, deux cent quatre-vingt-quinze livres onze ſous deux deniers, ci. 295. 11. 2.

Jean-Antoine *Moinat*, ſerrurier, quatre cent vingt-trois livres un ſou deux deniers, ci.... 423. 1. 2.

Louiſe-Michele *Paul*, femme *Rabot*, tailleur, cent quatre-vingt-douze livres onze ſous huit deniers, ci..... 192. 11. 8.

Jean-Baptiſte-Honoré *Billot*, *idem*, trois cent ſoixante-une livres un ſou huit deniers, ci... 361. 1. 8.

Catherine *Gonault*, femme *Poitevin*, *idem*, trois cent cinquante-une livres un ſou deux deniers, ci..... 351. 1. 2.

Jean *Langlois*, *idem*, trois cent cinquante-trois livres ſix ſous huit deniers, ci..... 353. 6. 8.

Pierre *Thomas*, tailleur, deux cent dix-neuf livres onze ſous huit deniers, ci..... 219. 11. 8.

Jean-François *Thion*, traiteur, cent quarante-ſix livres quatre ſous cinq deniers, ci..... 146. 4. 5.

Silvain *Duchauffour*, *idem*, deux cent cinquante neuf livres dix ſous, ci..... 259. 10. ».

André-Vernet *Lozet*, *idem*, cinq cent quarante-quatre livres deux ſous ſix deniers, ci.. 544. 2. 6.

Simon *Gaudat*, traiteur, deux cent quatre-vingt-dix neuf livres cinq ſous dix deniers, ci. 299. 5. 10.

Jean *Cocu*, dit *Vallery*, *idem*, trois cent cinq livres cinq ſous dix deniers, ci..... 305. 5. 10.

Louis *Bazin*, *idem*, deux cent ſoixante-dix-ſept livres dix deniers, ci..... 277. ». 10.

Reine-Eliſabeth *Cheret*, femme *Frenot*, *idem*, deux cent quatre-vingt-cinq livres trois ſous quatre deniers, ci..... 285. 3. 4.

Etienne *Huge*, *idem*, quatre cent cinquante-ſept livres ſeize ſous huit deniers, ci..... 457. 16. 8.

Joſeph *Fourdinier*, teinturier, quatre-vingt-quinze livres ſix ſous ſix deniers, ci..... 95. 6. 6.

Jean-Pierre *Moret*, *idem*, quatre cent cinquante-ſept livres dix ſous huit deniers, ci...	457[l]	10[s]	8[d]
Gilbert *Vigier*, *idem*, quatre-vingt ſeize livres deux ſous onze deniers, ci.....	96.	2.	11.
Louis-Georges *Amorys*, *idem*, deux cent quatre-vingt-huit livres trois ſous trois deniers, ci.....	288.	3.	3.
Jean-Georges-Martin-Sébaſtien *Ginotte*, teinturier, quatre cent une livres cinq ſous huit deniers, ci.....	401.	5.	8.
Jacques *Magnet*, *idem*, quatre cent trente-neuf livres un ſou trois deniers, ci.....	439.	1.	3.
Pierre *Collier*, fils, *idem*, deux cent ſoixante-dix neuf livres dix ſous neuf deniers, ci.....	279.	10.	9.
Jean-Etienne *Montfort*, chaircutier, deux cent quatre-vingt-quatre livres cinq ſous dix deniers, ci.....	284.	5.	10.
Eloi *Vachette*, *idem*, trois cent vingt-huit livres trois ſous quatre deniers, ci.....	328.	3.	4.
Jean-Baptiſte *Marin*, *idem*, ſoixante-huit livres huit ſous quatre deniers, ci.....	68.	8.	4.
Pierre-Nicolas *Deſſuſlamarre*, *idem*, deux cent cinquante-neuf livres onze ſous huit deniers, ci.....	259.	11.	8.
Pierre *le Noble*, *idem*, cent cinquante livres, ci.....	150.	».	».
Dominique *Maſſu*, *idem*, trois cent deux livres dix-ſept ſous dix deniers, ci.....	302.	17.	10.
Pierre Denys *Pommier*, chaircutier, ſoixante-neuf livres quatre ſous ſix deniers, ci.....	69.	4.	6.
Jean-Claude *Deſnoyelles*, *idem*, quatre cent quatre-vingt-ſix livres dix ſous dix deniers, ci.	486.	10.	10.
Jean-Charles *Leduc*, doreur, cent livres, ci.	100.	».	».
Joſeph-Adrien *Gouillard*, doreur, trois cent quatre-vingts livres ſix ſous huit deniers, ci..	380.	6.	8.
Antoine *la Croix*, fondeur, cent ſoixante-dix-neuf livres trois ſous dix deniers, ci.....	179.	3.	10.
Louis-Gabriel *Seloin*, *idem*, ſoixante-ſeize livres huit ſous un denier, ci.....	76.	8.	1.
Etienne-Pierre *Parant*, ferrailleur, cinquante-cinq livres dix-neuf ſous, ci.....	55.	19.	».

Charles *Deſchamps*, *idem*, cinquante-trois livres douze ſous huit deniers, ci.....	53[l]	12[s]	8[d]
François *Gaillard*, *idem*, quarante-huit livres dix-neuf ſous deux deniers, ci.....	48.	19.	2.
Jean-Georges *Owalde*, *idem*, cent vingt livres dix ſous trois deniers, ci.....	120.	10.	3.
Guillaume *Limpens*, *idem*, cinquante-ſept livres deux ſous trois deniers, ci.....	57.	2.	3.
Marie-Jeanne *Pieſſe*, femme *Radeau*, *idem*, cent quinze livres ſix ſous, ci.....	115.	6.	».
Pierre-Nicolas *Briquet*, tailleur, deux cent ſept livres quinze ſous ſept deniers, ci.....	207.	15.	7.
Pierre *Disber*, *idem*, cinquante-ſept livres treize ſous quatre deniers, ci.....	57.	13.	4.
Chriſtophe *Herbold*, *idem*, deux cent vingt-huit livres dix ſous ſix deniers, ci.....	228.	10.	6.
Pierre-Ferdinand *Colmand*, tailleur, deux cent trois livres onze ſous un denier, ci.....	203.	11.	1.
Marie *Tabu*, femme *Barois*, *idem*, deux cent ſept livres quinze ſous ſept deniers, ci.....	207.	15.	7.
Joſeph *Balh*, *idem*, cent quatre-vingt-dix-ſept livres dix ſous ſept deniers, ci.....	197.	10.	7.
Nicolas-Louis *Deſtavigny*, tabletier, trois cent ſoixante-onze livres huit ſous dix deniers, ci.....	371.	8.	10.
Dominique *Tailland*, ferrurier, cent cinquante-trois livres ſeize ſous ſix deniers, ci..	153.	16.	6.
Roch *Recoupé*, peintre, deux cent cinquante-deux livres deux ſous quatre deniers, ci.....	252.	2.	4.
Alexandre *Patin*, *idem*, deux cent ſoixante-neuf livres dix-neuf ſous trois deniers, ci...	269.	19.	3.
Nicolas-Joſeph *Poinſot*, *idem*, quatre cent vingt-ſept livres ſix ſous ſix deniers, ci.....	427.	6.	6.
Jean-Charles *Desbois*, peintre, deux cent trente-neuf livres dix ſous quatre deniers, ci.	239.	10.	4.
Charles-François *Garnier*, *idem*, deux cent quatre-vingt-ſix livres neuf ſous dix deniers, ci.	286.	9.	10.
Jean-Pierre *Bellet*, couvreur, quatre-vingt-ſeize livres deux ſous dix deniers, ci.....	96.	2.	10.
Jeouffroy, femme *Cellier*, couturière, ſoixante-ſix livres neuf ſous trois deniers, ci.....	66.	9.	3.

Chabreux, femme *Recordeau*, couturière, quatre-vingt-dix-huit livres dix-neuf ſous, ci..	98[l]	19[s]	»[d]
Eliſabeth-Antoinette *Cainat*, *idem*, quarante-huit livres dix-neuf ſous neuf deniers, ci....	48.	19.	9.
Marie-Anne *Hardouin*, *idem*, quatre-vingt-douze livres quinze ſous, ci.....	92.	15.	».
Madeleine *le Sage*, *idem*, quatre-vingt-quatorze livres deux ſous un denier, ci.....	94.	2.	1.
Marie-Jeanne *Carenne de Gerantin*, *idem*, cent neuf livres dix-ſept ſous quatre deniers, ci.....	109.	17.	4.
Jean-Louis *Varnet*, tailleur, deux cent cinquante livres ſept ſous quatre deniers, ci....	250.	7.	4.
Jean Robert *Becker*, *idem*, quatre cent ſeize livres ſept deniers, ci.....	416.	».	7.
Nalet, tailleur, cent quatre-vingt-neuf livres huit ſous ſept deniers, ci.....	189.	8.	7.
Joſeph *Moigon*, *idem*, cent quatre-vingt-dix-huit livres dix-neuf ſous ſix deniers, ci.....	198.	19.	6.
Schenaner, *idem*, quatre-vingt dix-neuf livres quatorze ſous un denier, ci.....	99.	14.	1.
Paul-Joſeph *Deroy*, marchand de vin, neuf cent vingt-cinq livres quinze ſous cinq deniers, ci.....	925.	15.	5.
Jean-Antoine *Corniquet*, marchand de vin, neuf cent vingt-cinq livres trois ſous cinq deniers, ci.....	925.	3.	5.
Jean-René *Nardot*, cordonnier, deux cent quarante ſix livres cinq ſous un denier, ci....	246.	5.	1.
Georges-Antoine *Kermer*, *idem*, cent quatre-vingt-dix-neuf livres quatorze ſous deux deniers, ci.....	199.	14.	2.
Pierre *Rigereau*, *idem*, cent quatre-vingt-ſeize livres huit ſous, ci.....	196.	8.	».
Jacques *Villot*, *idem*, cent quatre-vingt quinze livres deux ſous dix deniers, ci.....	195.	2.	10.
Jacques *Ricourt*, ſerrurier, deux cent quatre-vingt-quatre livres ſix ſous deux deniers, ci...	284.	6.	2.
Cantmiau, *idem*, cinq cent quatre-vingt-onze livres deux ſous trois deniers, ci.....	591.	2.	3.
Mouſſelet, tabletier, deux cent quatre-vingt-onze livres trois ſous ſept deniers, ci.....	291.	3.	7.

Philippe *Robert*, cordonnier, cent quatre-vingt-ſept livres quinze ſous onze deniers, ci..	187[l]	15[s]	11[d]
Hiutzler, tabletier, quatre-vingt-deux livres huit ſous deux deniers, ci.....	82.	8.	2.
Antoine-Zacharie *Emerard*, *idem*, cent dix-ſept livres ſept ſous neuf deniers, ci.....	117.	7.	9.
Gien, traiteur, quatre cent ſoixante-ſept livres ſept deniers, ci.....	467.	».	7.
Charles-François *Etevé*, bonnetier, huit cent quarante-deux livres trois ſous, ci.....	842.	3.	».
François *Peiqueur*, bonnetier, huit cent trente-huit livres douze ſous quatre deniers, ci.....	838.	12.	4.
Louis-Nicolas *Peyrault*, *idem*, huit cent quarante-une livres douze ſous ſept deniers, ci..	841.	12.	7.
Touſſaint *Billeté*, *idem*, huit cent quarante-une livres ſeize ſous huit deniers, ci.....	841.	16.	8.
Thérèze *Rezalle*, couturière, ſoixante-treize livres ſeize ſous huit deniers, ci.....	73.	16.	8.
Louis *Viel*, couvreur, trois cents livres, ci..	300.	».	».
Nerat, limonadier, deux cent ſoixante-ſept livres neuf ſous ſix deniers, ci.....	267.	9.	6.
Antoine *Fourant*, *idem*, deux cent quatre-vingt-dix-huit livres deux ſous quatre deniers, ci.	298.	2.	4.
Guillaume, femme *Blain*, limonadière, deux cent quatre-vingt-quatorze livres quatre ſous quatre deniers, ci.....	294.	4.	4.
Frené, limonadier, deux cent quatre-vingt-dix-neuf livres treize ſous quatre deniers, ci....	219.	13.	4.
Jacques *Beaugeard*, menuiſier, cinq cent quatre-vingt-treize livres quatre ſous onze deniers, ci.....	593.	4.	11.
Touſſaint-Auguſte *Legros*, *idem*, cinq cent quatre-vingt-onze livres trois ſous onze deniers, ci.....	591.	3.	11.
Verbert, *idem*, cinq cent trois livres ſix deniers, ci.....	503.	».	6.
Elie-Gratien *Pelinon*, *idem*, cent quatre-vingt-ſeize livres douze ſous, ci.....	196.	12.	».
Henri-Joſeph *Lambert*, *idem*, deux cent quatre-vingt-ſeize livres onze ſous deux deniers, ci.....	296.	11.	2.

François *Muffa Joly*, marchand de vin, neuf cent vingt-huit livres, ci..... 928l » s » d

Jean-Baptiſte *Héraux*, *idem*, neuf cent vingt-huit livres, ci..... 928. ». ».

Jean-Athanaſe *Dijon*, *idem*, neuf cent vingt-huit livres, ci..... 928. ». ».

Michel-Louis *Hiard*, peintre, ſoixante-huit livres dix-neuf ſous ſept deniers, ci..... 68. 19. 7.

Portelly, *idem*, cent quatorze livres quatre ſous ſix deniers, ci..... 114. 4. 6.

Palin, boulanger, *idem*, trente-trois livres ſix ſous huit deniers, ci..... 33. 6. 8.

Jean-Baptiſte *Prieur*, traiteur, cinq cent vingt livres dix-ſept ſous ſix deniers, ci..... 520. 17. 6.

Jean-Antoine *Thierry*, *idem*, quatre cent douze livres dix ſous, ci..... 412. 10. ».

Charles-Céſar *Petit*, *idem*, cinq cent trente-ſept livres quatorze ſous deux deniers, ci.... 537. 14. 2.

Laurent *Briares*, *idem*, trois cent quarante-deux livres quinze ſous dix deniers, ci..... 342. 15. 10.

Nicolas *Chantermerles*, *idem*, deux cent ſoixante-trois livres un ſou huit deniers, ci.. 263. 1. 8.

Clément *Dellemont*, *idem*, trois cent quarante-deux livres treize ſous quatre deniers, ci. 342. 13. 4.

Simon-Jude *Raide*, traiteur, deux cent cinquante-neuf livres onze ſous huit deniers, ci.. 259. 11. 8.

Pierre-François *Hermant*, *idem*, cinq cent vingt-neuf livres ſix ſous huit deniers, ci.... 529. 6. 8.

Louis *Dufour*, *idem*, quatre cent cinquante-quatre livres cinq ſous, ci..... 454. 5. ».

Pierre-Joſeph *Clouet*, *idem*, quatre cent ſoixante-deux livres dix deniers, ci..... 462. ». 10.

François *Boulanger*, *idem*, quatre cent ſoixante-trois livres un ſou huit deniers, ci..... 463. 1. 8.

Pierre *Rouilloux*, *idem*, cinq cent vingt-deux livres ſeize ſous huit deniers, ci..... 522. 16. 8.

Joſeph *Lefebvre*, idem, trois cent quarante-deux livres treize ſous quatre deniers, ci..... 342. 13. 4.

Michel-Louis *Suiſſe*, *idem*, cinq cent trente-neuf livres quatorze ſous deux deniers, ci... 539. 4. 2.

Pierre

Pierre-Nicolas *Maury*, *idem*, cent cinquante-deux livres neuf sous huit deniers, ci.....	152[l]	9[s]	8[d]
La veuve *Mauclin*, traiteur, cinq cent quatorze livres quinze sous, ci.....	514.	15.	».
Jean *Deleau*, *idem*, deux cent cinquante-huit livres onze sous huit deniers, ci.....	258.	11.	8.
Claude *Rat*, *idem*, deux cent quatre-vingt-seize livres dix sous dix deniers, ci.....	296.	10.	10.
Jean *Morel*, *idem*, cinq cent vingt-six livres seize sous huit deniers, ci.....	526.	16.	8.
Pierre-Barthelemy *Fouillet*, *idem*, trois cent trente-huit livres deux sous six deniers, ci...	338.	2.	6.
Charles-François *Mouinot*, *idem*, quatre cent cinquante-six livres quatorze sous deux deniers, ci.....	456.	14.	2.
Jacques *Metayer*, *idem*, quatre cent soixante-onze livres huit sous huit deniers, ci.....	471.	8.	8.
Jean-Antoine *Truffaut*, *idem*, deux cent soixante-quinze livres douze sous six deniers, ci.	275.	12.	6.
Pierre-Nicolas *Desrues*, *idem*, quatre cent quatre-vingt-six livres sept sous six deniers, ci.	486.	7.	6.
Etienne-Louis *Menaut*, traiteur, trois cent vingt-neuf livres huit sous quatre deniers, ci.	329.	8.	4.
Louis *de Vinart*, *idem*, quatre cent cinquante-une livres dix sous dix deniers, ci.....	451.	10.	10.
Claude *Thibault*, *idem*, quatre cent quatre-vingt-douze livres sept sous six deniers, ci...	492.	7.	6.
Pierre-Charles-Jean-Baptiste *Genet*, *idem*, quatre cent cinquante-deux livres cinq sous, ci,	452.	5.	».
Nicolas-Armand *Bontemps*, *idem*, cinq cent quarante-une livres quinze sous dix deniers, ci.	541.	15,	10.
Jérôme *Laisné*, *idem*, cinq cent six livres quatorze sous deux deniers, ci.....	506.	14.	2.
François *Gournail*, *idem*, cinq cent quarante-deux livres, ci.....	542.	».	».
Martin-Louis *Bullot*, *idem*, quatre cent cinquante-sept livres neuf sous deux deniers, ci,	457.	9.	2.

Louis-François *Boultier*, *idem*, quatre cent quatre-vingt-huit livres dix-neuf ſous deux deniers, ci..... 488. 19. 2.

178 parties prenantes. Total..... 60,495l »f »d.

6°. *Rembourſemens de charges & offices, brevets de retenues.*

Jean-Antoine-Riſſet *de la Motte*, commiſſaire des guerres, cent vingt-quatre mille livres, ci..... 124,000l »f »d

Avec les intérêts de cent vingt mille livres, à compter du 28 janvier 1791, jour de l'enregiſtrement du brevet au comité des penſions.

Pierre-Michel *Dachery*, commiſſaire des guerres, cent vingt mille livres, ci..... 120,000. ». ».

Avec les intérêts, à compter du 1er. février 1791.

Antoine-François *de Sucy de Cliſſon*, commiſſaire des guerres, ſoixante-quatorze mille livres, ci..... 74,000. ». ».

Avec les intérêts de ſoixante-dix mille livres, à compter du 4 février 1791.

Céſar-Jean *Joly Dauſſy*, commiſſaire des guerres, ſoixante-dix mille livres, ci..... 70,000. ». ».

Avec les intérêts à cinq pour cent, à compter du 5 février 1791.

Philippe *Fabre de Charrin*, commiſſaire des guerres, cent vingt mille livres, ci..... 12,000. ». ».

Avec les intérêts à cinq pour cent, à compter du 5 février 1791.

Claude *Blanchard*, commiſſaire des guerres, ſoixante-dix mille livres, ci..... 70,000. ». ».

Avec les intérêts, à compter du 7 février 1791.

François-Jean *de Bonnemain*, commiſſaire des guerres, ſoixante-dix mille livres, ci..... 70,000. ». ».

Avec les intérêts, à compter du 8 février 1791.

Jean-Jacques *Pottier*, commiſſaire des guerres, cent vingt mille livres, ci..... 120,000. ». ».

Avec les intérêts, à compter du 10 février 1791.

Pierre *Blanchard de Villers*, commiſſaire des guerres, cent vingt mille livres, ci..... 120,000. ». ».

Avec les intérêts, à compter du 12 février 1791.

Antoine-Farmin *de Sainte-Reine*, commiſſaire des guerres, cent vingt mille livres, ci..... 120,000. ». ».

Avec les intérêts, à compter du 5 février 1791.

Jean-Louis *Moreau*, commiſſaire des guerres, cent vingt mille livres, ci..... 120,000. ». ».

Avec les intérêts, à compter du 5 février 1791.

Charles-Simon *Hannaire de Vieville*, commiſſaire des guerres, cent vingt mille livres, ci. 120,000. ». ».

Avec les intérêts, à compter du 7 mars 1791.

Marie-Nicolas-Louis *Marquette de Fleury*, commiſſaire des guerres, ſoixanre-dix mille livres, ci..... 70,000. ». ».

Avec les intérêts, à compter du 4 février 1791.

Ambroiſe-Louis *Piot*, commiſſaire des guerres, ſoixante-dix mille livres, ci,..... 70,000. ». ».

Avec les intérêts, à compter du 17 février 1791.

Louis-Bonnaventure *Greffier de la Grave*, commiſſaire des guerres, ſoixante-dix mille livres, ci..... 70,000l »s »d

Avec les intérêts, à compter du 30 mai 1791.

François-Théodore *Badouiller du Deffend*, commiſſaire des guerres, cent vingt mille livres, ci..... 120,000. »s »d

Avec les intérêts, à compter du 1.er juin 1791.

Jean-Charles *Monteunet de Muſigny*, commiſſaire des guerres, ſoixante-dix mille livres, ci..... 70,000. »s »d

Avec les intérêts, à compter du 4 avril 1791.

Anne-Louis-François *de Paule le Fevre d'Ormeſſon de Noiſeau*, pour rembourſement, à titre d'indemnité, du brevret de retenue à lui accordé ſur les charges de maître de la librairie, intendant & garde de la bibliothèque du roi, dont il étoit pourvu, cent mille livres, ci..... 100,000. »s »d

A la charge que les appointemens dudit Noiſeau demeureront, à compter de ce jour, diminués de la ſomme de cinq mille livres, en repréſentation de l'intérêt de ladite ſomme de cent mille livres.

Rembourſement aux anciens Officiers du régiment des Gardes-Françoiſes.

Jean-Claude-Charles *Hebert de Maſſerolle de Rebelz*, lieutenant en ſecond de la compagnie de Revillas, trente mille livres, ci..... 30,000. »s »d

Jean-Baptiſte-Charles *Goajon de Thuiſy*, lieutenant en premier de la compagnie de Brache, quarante mille livres, ci..... 40,000l »s »d

Alexandre-Joſeph-Felicien *Baroncelly de Javon*, lieutenant en premier de la compagnie de Thélis, quarante mille livres, ci..... 40,000. ». ».

Louis *Gaſpard de Villereau*, lieutenant en ſecond de la compagnie de Clois, trente mille livres, ci..... 30,000. ». ».

Nizolaï de Chieza, ſous-lieutenant en premier, trente mille livres, ci..... 30,000. ». ».

Charles-Joſeph *de la Pallu*, lieutenant en premier, quarante mille livres, ci..... 40,000. ». ».

Anſelme-Edme-Gabriel-Henry *de Beſloy*, lieutenant en premier de la compagnie de Luberſac, quarante mille livres, ci..... 40,000. ». ».

Marie-Pierre-François *de Megrigny*, enſeigne de la compagnie de Brache, ſoixante mille livres, ci..... 60,000. ». »

Louis-Marie *de Megrigny*, aide-major, quarante mille livres, ci..... 40,000. ». ».

Louis *Fouquet Dagoult*, capitaine & major, quatre-vingt mille livres, ci..... 80,000. ». ».

Louis-Gabriel *Planelly de Maſerany de la Vallet de Maubec*, lieutenant en premier & capitaine en ſecond, quarante mille liv., ci. 40,000. ». ».

Vincent-Alexandre *de Boiſgelin*, lieutenant colonel en ſecond, quatre-vingt mille livres, ci..... 80,000. ». ».

Jean-Baptiſte *Lelong du Dreſneau*, lieutenant en premier, compagnie du Meleiſſey, quarante mille livres, ci..... 40,000. ». ».

Louis-Touſſaint *du Dreſneau*, lieutenant en premier, compagnie colonelle, quarante mille livres, ci..... 40,000. ». ».

Georges *de la Selle*, capitaine, quatre-vingt mille livres, ci..... 80,000. ». ».

Louis-Michel *de Marconnay*, lieutenant en premier, compagnie de Boiſgelin, quarante mille livres, ci..... 40,000. ». ».

Laurent-Charles-Marie *de Fenoyl*, ſous-lieu-

tenant en premier, compagnie de Bourcy, vingt mille livres, ci.....	20,000[l]	„[s]	„[d]
Alexandre Bernard-Pierre *Broiſſard de Berſaillin*, enſeigne, compagnie de Flavigny, dix mille livres, ci.....	10,000.	».	».
Claude-Bernard-Flavien *de Broiſſac de Berſaillin*, capitaine en ſecond, compagnie de Serens, quatre-vingt mille livres, ci.....	80,000.	».	».
Auguſtin-François Céſar *Dauphin de Léval*, capitaine en ſecond, compagnie de Sainte-Marie, quarante mille livres, ci.....	40,000.	».	».
Avec les intérêts qui en ont couru, au profit des uns & des autres, du premier janvier 1791.			
Arthur *Dillon*, pour rembourſement à titre d'indemnité du régiment de ſon nom, deux cent quarante-trois mille deux cents livres, ci.	243,200.	».	».
39 parties prenantes. Total.....	2,837,200[l]	„[s]	„[d]

A l'égard de la demande faite par la veuve *Beſnard*, d'une ſomme de vingt-quatre mille livres, pour indemnité de dépenſes & de pertes prétendues faites par feu ſon mari, pour le ſervice de l'état dans le Bengale, où l'on prétend qu'il a été envoyé en qualité de commiſſaire des colonies;

L'Aſſemblée renvoie ladite dame *Beſnard* au pouvoir exécutif pour conſtater, s'il y a lieu, leſdites dépenſes & indemnités.

Quant à la demande de Pierre-Remi *de Seranville*, lieutenant-colonel du régiment de Picardie, qui réclame une ſomme de dix mille huit cent ſoixante-dix-huit livres dix-neuf ſous, contenue en une promeſſe ſouſcrite le 10 juillet 1643, par *Henriette de Lorraine*, princeſſe de Phalsbourg & de Lizein;

L'Aſſemblée nationale déclare qu'il n'y a pas lieu à liquider.

Créances ſur le ci-devant Clergé.

L'Aſſemblée nationale déclare créanciers légitimes de l'état, pour les cauſes qui vont être expliquées, les particuliers ci-après nommés.

1°. *Daurelle*, ci-devant doyen de l'égliſe de Valence, de deux cents livres de rente perpétuelle ſujette aux retenues, au principal,

au denier vingt, de quatre mille livres par lui prêtées au ci-devant chapitre de l'égliſe cathédrale de Sainte-Apolinaire de Valence; en conſéquence décrète ladite rente payable au cinq octobre de chaque année, & quant à préſent, non admiſſible en payement de biens nationaux.

2°. Louis-Touſſaint d'*Antrechaus* & Félicité-Thérèſe d'*Antrechaus*, veuve *Iſnard*, de cent vingt huit livres de rente ſans retenue, au principal au denier vingt-cinq de trois mille deux cents livres prêtées aux religieux de la ville de Saint-Maximin; en conſéqnence, décrète ladite rente payable annuellement au treize avril.

3°. Veuve *le Beau*, de quarante livres de rente annuelle & perpétuelle, au principal au denier vingt-cinq, de mille livres par elles prêtées au prieuré de Sainte-Catherine-du-Val-des-Écoliers de Paris, en conſéquence, décrète que ladite veuve *le Beau* ſera payée annuellement & ſans retenue de ladite rente de quarante livres.

4°. Louis *Momble Flamand*, juge du tribunal du diſtrict de Saint-Quentin, de quarante livres de rente perpétuelle ſujette à la retenue des impoſitions, au principal au denier vingt, de huit cents livres prêtées aux ci-devant religieux de Sainte-Croix de Chauny; en conſéquence décrète que ledit Louis *Momble Flamand*, ſera payé de ladite rente de quarante livres.

5°. Louis-Charles *Feval*, homme de loi à Château-Thierry, de cent cinquante livres de rente perpétuelle ſujette à la retenue des impoſitions, au principal de trois mille livres prêtées aux religieux Génovéfains d'Eſſonne; en conſéquence décrète que ledit *Feval* ſera payé annuellement au vingt août, de ladite rente de cent cinquante livres.

6°. Nicolas-François *Duclos* & Geneviève *Duclos*, ſa ſœur, de deux cents livres de rente perpétuelle exempte de toute retenue, au principal au denier vingt-cinq, de cinq mille livres prêtées aux ci-devant religieux Théatins de Paris; en conſéquence décrète que les arrérages doivent leur en être payés annuellement en quatre payemens égaux, aux premier janvier, premier avril, premier juillet & premier octobre de chaque année.

7°. Veuve *Fromentin* & Bernard-Joſeph *Fromentin*, de deux cents livres de rente exemptes de toutes retenues, au principal à quatre pour cent, de cinq mille livres prêtées aux ci-devant religieux Théatins de Paris, ſavoir: pour la propriété audit *Fromentin*, & pour l'uſufruit à ladite veuve *Fromentin*; en conſéquence décrète que les arrérages leur en ſeront payés à compter du jour qu'ils ſeront juſtifiés être dus.

8°. Jean-Charles *Papin* & Eliſabeth *Jacques*, ſa femme, de quatre cents livres de rente viagère ſans retenue, au principal de cinq mille livres par eux prêtées aux ci-devant religieux Minimes de Paris; en conſéquence décrète que ledit *Papin* & ſa femme ſeront payés de ladite rente viagère de quatre cents livres.

9°. Jean-Jacques *de Caſaneau de Goès*, de deux rentes viagères, l'une de treize cents livres, à dix pour cent, ſans retenue, pour raiſon d'une ſomme de treize mille livres par lui prêtée aux ci-devant Bénédictins de l'abbaye de Lyre, l'autre de huit cents livres également à dix pour cent, ſans retenue, pour raiſon d'une ſomme de huit mille livres, par lui prêtée à la ci-devant abbaye de Saint-Auguſtin de Limoges; en conſéquence décrète que leſdites deux rentes viagères montant enſemble à deux mille cent livres, lui ſeront payées en deux termes égaux, de ſix mois en ſix mois, aux 1^er^. juin & 1^er^. décembre de chaque année.

10°. L'abbé *Mimerel*, d'une rente viagère de quatorze cents livres, au denier dix ſans retenue, pour le principal de quatorze mille livres ſur la ci-devant abbaye de Saint-Denys; en conſéquence, décrète que ladite rente viagère lui ſera payée par quartier, de trois mois en trois mois, aux 1^er^. janvier, 1^er^. avril, 1^er^. juillet & 1^er^. octobre de chaque année.

11°. Louis-Laurent *Gautier*, prêtre, de ſept cents livres de rente viagère ſans retenue, pour raiſon d'une ſomme de ſept mille livres prêtée aux ci-devant clercs réguliers Théatins de Paris; en conſéquence décrète que ledit *Gautier* ſera payé de ladite rente viagère de ſept cents livres.

12°. Jean *Allard* & Jacques *Roullier*, charpentiers aſſociés demeurant à la Membrolle, paroiſſe de Mettray, diſtrict de Tours, de mille cent trente-une livres, pour ſolde d'ouvrages faits dans la ci-devant abbaye de Marmoutiers & fermes en dépendant; en conſéquence décrète qu'ils ſeront payés de la ſomme de mille cent trente une livres avec les intérêts, à compter du 5 octobre 1790, date de la remiſe de leurs pièces au directoire du diſtrict de Tours, ci..... 1,131^l^ »^s^ »^d^

13°. Jean *Allard* & Jacques *Roüillier*, charpentiers aſſociés, de la ſomme de huit cent ſoixante quatorze livres ſix ſous trois deniers, pour ſolde d'ouvrages de charpente aux bâtimens du couvent des ci-devant religieux Bénédictins de Saint-Julien de Tours; en conſéquenoe décrète qu'ils ſeront payés de la ſomme de huit cent

ſoixante-

soixante-quatorze livres six sous trois deniers avec les intérêts, à compter du 10 août 1790, date de leur réclamation présentée au département d'Indre & Loire, ci..... 874l 6s 3d

14°. *Coranson*, marchand de vin, la somme de six mille quatre-vingt-quinze livres douze sous six deniers, savoir : six mille quatorze livres pour fourniture de vin aux ci-devant religieux Capucins de la rue St. Honoré à Paris, & vingt-une livres douze sous six deniers, pour frais faits antérieurement au mois d'avril 1790; en conséquence décrète qu'il sera payé de la somme de six mille quatre-vingt-quinze livres douze sous six deniers, avec les intérêts de ladite somme principale, à compter du jour de la demande, sauf la retenue des impositions royales sur lesdits intérêts échus au 31 décembre 1790, & la retenue d'un cinquième sur lesdits intérêts à cinq pour cent, à compter du 1er. janvier 1791, aux termes des décrets de l'assemblée sur l'évaluation de la retenue des anciennes impositions royales, à raison du nouveau mode d'impositions, pour lesdits intérêts courir conformément au décret du 6 mars dernier, ci..... 6,095. 12. 6.

15°. Le sieur *Defraignes*, de cinq cents livres de rente viagère non sujette à retenue, sur la mense conventuelle de la ci-devant abbaye de Saint-Victor de Paris; en conséquence décrète que ladite rente viagère lui sera payée sauf retenue, à compter du 1er. janvier 1791.

15. Parties prenantes.

Total exigible, huit mille cent livres dix-huit sous neuf deniers, ... 8,100l 18s 9d

Total général,

Deux cent quatre-vingt-seize parties prenantes. Quatre millions soixante-dix mille cinq cent quatre-vingt-quatre livres seize sous un denier, ci..... 4,070,584l 16s 1d

Seront au ſurplus les perſonnes dénommées au préſent état, tenues de ſe conformer aux décrets de l'aſſemblée, tant pour l'obtention de leurs reconnoiſſances définitives que des mandats de payement qui leur ſeront délivrés à l'adminiſtration & à la caiſſe de l'extraordinaire.

MANDONS & ordonnons à tous les tribunaux, corps adminiſtratifs & municipalités, que les préſentes ils faſſent tranſcrire ſur leurs regiſtres, lire, publier & afficher dans leurs reſſorts & départemens reſpectifs, & exécuter comme loi du royaume. En foi de quoi le ſceau de l'état a été appoſé à ces préſentes. A Paris, le vingt-cinq juillet mil ſept cent quatre-vingt-onze.

En vertu des décrets des 21 *&* 25 *juin* 1791 : Pour le Roi. *Signé* M. L. F. DU PORT.

LOI

N.° 1230.

Relative aux rivières d'Étampes, Essonne & Remard, & aux moyens d'en faciliter la navigation.

Donnée à Paris, le 22 Août 1791.

LOUIS, par la grâce de Dieu & par la Loi constitutionnelle de l'État, ROI DES FRANÇOIS : A tous présens & à venir; SALUT.

L'ASSEMBLÉE NATIONALE a décrèté, & Nous voulons & ordonnons ce qui suit :

DÉCRET de l'Assemblée nationale, du 18 Août 1791.

L'ASSEMBLÉE NATIONALE, après avoir entendu le rapport qui lui a été fait au nom de son comité d'agriculture & de commerce, de la demande des sieurs Grignet, Gerdret & Jars, de rétablir à leurs frais,

1°. La navigation sur la rivière de Juine dite d'*Étampes*, depuis cette ville jusqu'à son embouchure dans la rivière d'Essonne;

2°. La navigation sur la rivière d'Essonne, depuis sa jonction dans la Seine à Corbeil, jusqu'à sa source au dessus de Pithiviers, en passant par Essonne, la Ferté-alais & Malesherbes, & un flottage sur le ruisseau de Remard, dans la partie de son cours à travers la forêt d'Orléans, pour en faciliter l'exploitation du bois;

3°. D'établir une nouvelle navigation depuis Pithiviers, en traversant partie de la forêt d'Orléans jusqu'à la Loire:

Ouï le rapport du vœu des directoires des départemens de Paris, de la Seine & Oise, du Loiret, des directoires de district d'Étampes, de Corbeil, de Pithiviers, des

municipalités de Paris, Corbeil, Pithiviers, Malesherbes, Baulne, Boigneville, Gironville, Bonnevault, Meſſe, Vaire, Boutigny, Guinneville; la Ferté-alais & Eſſonne;

Ouï le rapport du ſieur Dranſy, ingénieur, nommé par arrêt du conſeil du 15 avril 1789, pour examiner la poſſibilité & le détail de conſtruction;

Ouï le rapport de l'adminiſtration centrale des ponts & chauſſées;

Décrète ce qui ſuit:

ARTICLE PREMIER.

LES ſieurs Grignet, Gerdret, Jars & compagnie ſont autoriſés à ouvrir, conſtruire & rétablir à leurs frais, conformément aux plans & devis fournis par le ſieur Dranſy, ingénieur, qui reſteront annexés au préſent décret, & ſous la conduite de cet ingénieur,

1°. La navigation de la rivière de Juine, dite d'*Etampes*, depuis cette ville juſqu'à ſon embouchure dans la rivière d'Eſſonne;

2°. La navigation ſur la rivière d'Eſſonne, depuis ſa jonction dans la Seine à Corbeil, juſqu'à ſa ſource au-deſſus de Pithiviers, en paſſant par Eſſonne, la Ferté-alais & Malesherbes, & un flottage ſur le ruiſſeau le Remard, dans la partie de ſon cours à travers la forêt d'Orléans, pour en faciliter l'exploitation du bois;

3°. A établir une nouvelle navigation depuis Pithiviers, en traverſant la partie de la forêt d'Orléans, juſqu'à la Loire.

II.

LES rivières auront au moins 36 pieds de large à leur ſuperficie, & 5 pieds de hauteur d'eau; il leur ſera donné une plus grande hauteur & largeur dans les lieux où elle ſera jugée utile: elles ſeront redreſſées par-tout où il ſera néceſſaire, & il ſera établi des anſes de retraite dans les

lieux convenables, pour la plus grande facilité de la navigation.

Toutes les branches qui ſubdiviſent ces rivières, & ſur leſquelles il n'y a pas d'uſines ou moulins, ſeront réunies au corps de rivière principale, & leur embouchure ſera fermée ſolidement avec des palplanches & corrois devant & derrière.

III.

LES ſieurs Grignet, Gerdret, Jars & compagnie établiront des ponts en pierre par-tout où cette navigation traverſera les grandes routes, en ſe concertant à cet effet avec l'ingénieur du diſtrict ou du département; les chemins de halage de 18 pieds de large, un contre-foſſé pour le deſsèchement des terrains, qui aura 6 pieds de large, & dont la profondeur ſera toujours de niveau au-deſſous de l'uſine inférieure. Le franc-bord oppoſé aura 12 pieds de large, & on y établira un contre-foſſé ſervant au deſsèchement de cette partie. On ajoutera aux chemins de halage, francs-bords & contre-foſſés, les talus néceſſaires pour le ſoutien & la ſolidité des terres.

Il ſera établi à chaque retenue d'eau une écluſe le plus près poſſible de l'uſine; & à chaque endroit où ſe trouvera un chemin charretier, il ſera établi ſur l'écluſe un pont mouvant en bois.

IV.

ILS acquerront les propriétés néceſſaires à cette entrepriſe; ſavoir, les terrains néceſſaires à l'élargiſſement de la rivière, ceux pour le chemin de halage, les talus, les francs-bords, les contre-foſſés, ſuivant les dimenſions données à l'article ci-deſſus, les terrains néceſſaires aux anſes de retraite dans les campagnes, de 600 toiſes en 600 toiſes; ceux néceſſaires aux remblais des terres où beſoin ſera; enfin ils ſeront auſſi autoriſés à faire

acquiſition dans les villes, des terrains qu'ils jugeront néceſſaires à l'établiſſement d'un port où paſſera le canal. L'eſtimation en ſera faite par des experts nommés de gré à gré, ou par les directoires des diſtricts ; & s'il arrivoit quelques difficultés à cette occaſion, elles ſeront terminées par les directoires des départemens.

Le propriétaire d'un héritage diviſé par le canal, pourra, lors du contrat de vente, obliger les ſieurs Grignet, Gerdret & Jars, d'acquérir les parties reſtantes ou portions d'icelles, pourvu toutefois qu'elles n'excèdent pas celles acquiſes pour ledit canal & ſes dépendances. Si la partie reſtante d'un héritage ſe trouvoit cependant réduite à un demi-arpent, ou au-deſſous, les entrepreneurs ſeront obligés à l'acquérir s'ils en ſont requis par les propriétaires.

V.

Ils ne pourront faire aucuns travaux ſur des fonds qui ne leur appartiendront pas, ni ſe mettre en poſſeſſion d'aucunes propriétés, qu'après le payement réel & effectif de ce qu'ils devront acquitter. Si on refuſe de recevoir le payement, ou en cas de difficulté, la conſignation de la ſomme à payer ſera faite dans le dépôt public que le directoire du département ordonnera, & ſera conſidérée comme payement après qu'elle aura été notifiée ; alors toutes les oppoſitions & autres empêchemens à la priſe de poſſeſſion, ſeront de nul effet.

VI.

Après la quinzaine du payement ou de la conſignation duement notifiée, les entrepreneurs ſeront autoriſés à ſe mettre en poſſeſſion des bois, pâtis, prairies, terres à champs, emblavées ou non, qui ſe trouvent dans l'emplacement dudit canal & de ſes dépendances.

VII.

LES hypothèques dont les biens qu'ils acquerront pour la conſtruction du canal & de ſes dépendances pourroient être chargés, ſeront purgées en la forme ordinaire; mais il ne leur ſera expédié, chaque mois, qu'une ſeule lettre de ratification par le tribunal, pour tous les biens dont les hypothèques auront été purgées pendant ce mois.

VIII.

ILS ſeront autoriſés à détourner les eaux pour l'approfondiſſement de la rivière; mais s'il y a quelques moulins qui ſoient en chommage par cette raiſon, le meûnier ſera indemniſé à dire d'experts.

IX.

CE canal ſera traité à l'égard des impoſitions, comme le ſeront les autres établiſſemens de ce genre.

X.

POUR indemniſer les entrepreneurs des frais du foſſé de deſsèchement, indépendant de la navigation, & dont le ſeul but eſt le deſsèchement des prairies & la ſalubrité de l'air des pays voiſins, ils ſeront autoriſés à conſtruire, ſur les côtes du canal & à la chute des écluſes, des uſines, moulins & autres établiſſemens, ſans que cela puiſſe, ſous aucun prétexte, nuire ou préjudicier à la navigation, à l'agriculture & aux autres établiſſemens déjà conſtruits.

Il ſera établi à chaque priſe d'eau dans le canal, des repères indicatifs de l'eau néceſſaire à la navigation, & les entrepreneurs ne pourront diſpoſer que de celles ſurabondantes.

XI.

LES propriétés d'uſines & de moulins déjà exiſtant,

ſeront inviolablement reſpectées ; on ne pourra toucher à aucune, à raiſon des opérations néceſſaires à la navigation, avant d'avoir conſtaté pardevant la municipalité du lieu, la hauteur de l'eau à la vanne ouvrière & celle du courſier, un procès-verbal pour conſtater que les propriétés des anciennes uſines n'auront point été diminuées : on y fera mention de l'avantage qu'elles auront pu recevoir, afin qu'il ne ſoit plus rien changé par la ſuite pour l'élèvement des eaux.

XII.

DANS les longs intervalles d'une uſine à l'autre, lorſqu'il ſe rencontrera une pente trop conſidérable pour que le ſol de l'uſine inférieure puiſſe la ſupporter, on ſera obligé de conſtruire une écluſe ſans rien changer aux chutes, tant de l'uſine ſupérieure que de l'inférieure. Il ſera permis aux entrepreneurs d'y conſtruire de nouvelles uſines qui leur appartiendront en toute propriété ; cependant, avant la conſtruction, ſoit des écluſes, ſoit des uſines, il ſera dreſſé un procès-verbal de la ſituation des lieux, pour qu'ils ſoient conſervés dans toute leur intégrité.

XIII.

LES entrepreneurs de la navigation auront le droit d'établir ſur ce canal, des coches, diligences, galiotes & batelets pour le tranſport des voyageurs, dans la quantité qui ſera jugée convenable pour l'utilité du ſervice public ; & tous mariniers & conducteurs pourront concurremment avec les entrepreneurs, charger & conduire les perſonnes & toute eſpèce de marchandiſes, moyennant les droits du canal qui ſeront fixés par le tarif.

XIV.

LES entrepreneurs ſeront tenus de faire poſer à leurs frais le long du canal, à partir de ſa jonction à la Loire, à

Orléans

Orléans, juſqu'à la Seine, des bornes indicatives de la quantité de lieues, diviſées en demi-lieues, en quarts de lieue & numérotés.

XV.

Les entrepreneurs auront la faculté de prendre le mois le plus convenable dans l'année pour le curage du canal, ſeulement depuis Orléans juſqu'à Ecrennes, le ſurplus de cette navigation n'en étant pas ſuſceptible.

Ils auront en outre la liberté de détourner toutes les eaux qui ſeroient nuiſibles au canal, & d'y amener toutes celles qui pouroient lui être néceſſaires, ſur-tout dans la partie de la forêt d'Orléans, ſans nuire aux propriétés, ou s'il y eſt fait quelque dommage, en indemniſant à dire d'experts.

XVI.

En conſidération de l'entrepriſe, de ſon importance & des grandes dépenſes qu'elle occaſionne, les entrepreneurs jouiront pendant cinquante ans (dans leſquels le terme fixé pour l'achèvement du canal n'eſt pas compris) du droit de péage qui ſera décrété; & après ce temps, ce canal & ſes dépendances appartiendront à la nation; mais les ſieurs Grignet, Gerdret & Jars conſerveront la propriété abſolue,

1.° Des magaſins qu'ils auront conſtruits, maiſons, auberges, moulins, & généralement de tous les établiſſemens qu'ils auront faits, tant ſur le bord du canal & des rivières, que ſur les terrains qu'ils auront acquis;

2.° Des francs-bords & contre-foſſés dudit canal & des rivières, à la charge de ſouffrir, ſans indemnité, le dépôt des vaſes provenant du curement du canal & des rivières, ainſi que des matériaux néceſſaires aux réparations, ſans qu'ils puiſſent s'oppoſer à ce qu'il ſoit fait des quais pour l'utilité des communautés riveraines.

Il ſera fait défenſe à toute perſonne de les troubler,

tant dans la confection des ouvrages néceſſaires à ladite entrepriſe, que dans la perception des droits qui leur ſeront accordés, d'y apporter empêchement ni retard, ſous peine d'être pourſuivies ſuivant la rigueur des loix, & de tous dépens, dommages & intérêts.

Il ſera en outre ordonné que, nonobſtant tous procès & d'iffférends qui pourroient être intentés aux entrepreneurs pour raiſon de ladite entrepriſe, empêchement ou oppoſition quelconque (en attendant le prononcé), ils ſeront autoriſés, après s'être pourvus devant le tribunal des lieux & en vertu de jugement, à pourſuivre leur travail juſqu'à perfection de la navigation qui ne pourra être différée, le moindre retard pouvant entraîner des inconvéniens d'une très-grande importance.

XVII.

Les entrepreneurs mettront dans trois mois, à compter du jour de la ſanction du préſent décret, les travaux en activité, & ils ne pourront néanmoins les commencer ſans avoir juſtifié par des ſoumiſſions ſouſcrites par des capitaliſtes reconnus ſolvables, auprès des départemens de Seine & d'Oiſe, & du Loiret, la sûreté de la totalité des fonds; à défaut, ils ſeront déchus à cette époque du bénéfice du préſent décret.

XVIII.

Les ſieurs Grignet, Gerdret & Jars ſeront tenus de recevoir les fonds qui leur ſeront remis par le ſieur Dubois avocat au parlement de Paris, & le ſieur Romainville, juſqu'à la concurrence de trois cent mille livres chacun, dans laquelle ſomme leſdits ſieurs Dubois & Romainville pourront donner pour comptant le montant des dépenſes qu'eux ou les perſonnes qu'ils repréſentent, ont faites relativement à leur projet de navigation des rivières d'Eſſonne & d'Étampes, leſquelles dépenſes ſeront juſtifiées par quittances & états en bonne forme. A défaut par

leſdits ſieurs Dubois & Romainville de remettre ces fonds dans trois mois à compter de la ſanction du préſent décret, ils ſeront également déchus de tous droits & prétentions.

TARIF

Des droits du canal d'Orléans à Eſſonne, & qui doivent être payés pour les perſonnes, marchandiſes, bateaux & trains de bois ci-après énoncés.

Suivant le vœu de la ville d'Orléans, pour les marchandiſes encombrantes, comme plumes, laines, bouteilles, bourres & autres marchandiſes de pareille qualité, ainſi que certains meubles & ouvrages embarraſſans, on payera par quintal & par lieue de 2283 toiſes depuis Orléans, Etampes, ou route juſqu'à Corbeil, quatre deniers, ci.....	»l	»ſ	4d
Pour retour de Corbeil & route à Orléans, par quintal & par lieue, deux deniers, ci...	».	».	2.
Pour toute autre marchandiſe non encombrante, comme fer, plomb, cuivre, toile, papier, cuir tanné ou non tanné, marrons ou châtaignes en ballot & en caiſſe, ſavon, ſucre, poivre & bouteilles qui ſeront encaiſſées, par quintal & par lieue, trois deniers, ci.....	».	».	3.
En retour.....	».	».	2.
Le poinçon de vin & autres liqueurs, meſure d'Orléans, payera par lieue, un ſou trois deniers, ci.....	».	1.	3.
Le poinçon de lie, meſure d'Orléans, un ſou ſix deniers, ci.....	».	1.	6.
Un bateau de foin, chargé à la tenue de vingt-deux pouces d'eau, payera par lieue,			

cinq livres, ci..... 51 »» »»

La baſcule de poiſſon à vingt-deux pouces d'eau, payera par lieue & par pied de tillac, quatre ſous, ci..... ». 4. ».

Un bateau de châtaignes à vingt-deux pouces d'eau, *idem*, cinq livres dix ſous, ci..... 5. 10. ».

Un bateau de fruits à la tenue de vingt-deux pouces d'eau, *idem*, cinq livres, ci... 5. ». ».

De douze toiſes même tenue d'eau, *idem*, quatre livres dix ſous, ci..... 4. 10. ».

De dix toiſes, *idem*, quatre livres, ci... 4. ». ».

De neuf toiſes, *idem*, trois livres, ci.... 3. ». ».

De huit toiſes, *idem*, deux livres, ci.... 2. ». ».

Un bateau chargé de bois carrés ou de charronnage, à la tenue de vingt-deux pouces d'eau, *idem*, quatre livres, ci..... 4. ». ».

Un bateau de boiſſeleries, à la tenue de vingt deux pouces d'eau, *idem*, cinq liv., ci. 5. ». ».

Tout bateau qui excédera la tenue de vingt-deux pouces d'eau, payera en proportion de l'excédent.

Chaque cent de ſolives réduit au bois carré, mélangé dans un bateau de marchandiſes, *idem*, une livre, ci..... 1. ». ».

Chaque cent de toiſes de planches d'un pouce d'épaiſſeur, *idem*, cinq ſous, ci..... ». 5. ».

Chaque cent de toiſes de planches d'un pouce & demi, comme membrure, *idem*, ſix ſous, ci..... ». 6. ».

Chaque cent de toiſes de bois de table, comme noyer, orme, &c. *idem*, douze ſous, ci..... ». 12. ».

Le millier de lattes quarrées ou échalats, à vingt bottes pour mille, *idem*, trois ſous, ci. ». 3. ».

Le millier de merrains à faire poinçons,

idem, ſept ſous, ci.....	»l	7ſ	»d
Chaque corde de bois faiſant deux voies & demie, *idem*, quatre ſous, ci.....	».	4.	».
Un train de bois d'équarriſſage, ou planches de quatorze toiſes de long, *idem*, cinq liv., ci.	5.	».	».
Un train de bois à brûler, *idem*, trois livres dix ſous, ci.....	3.	10.	».
Un bateau chargé de grès, pavés ou pierres de taille, à la tenue de 22 pouces d'eau, *idem*, quatre livres, ci.....	4.	».	».
Le millier d'ardoiſes, grand carré, *idem*, trois ſous, ci.....	».	3.	».
Un bateau de faïence, à la tenue de 22 pouces d'eau, *idem*, cinq livres, ci.....	5.	».	».
Un bateau de poterie de terre, même tenue, *idem*, quatre livres, ci.....	4.	».	».
Les mariniers & conducteurs qui conduiront des perſonnes dans leurs coches, galiotes ou bateaux, payeront par lieue & par perſonne un ſous trois deniers, ci.....	».	1.	3.

Quant aux coches, on ſe conformera au prix qui a été décrété par l'aſſemblée nationale pour ceux de Seine, de l'Yonne & de Briare.

MANDONS & ordonnons à tous les tribunaux, corps adminiſtratifs & municipalités, que les préſentes ils faſſent tranſcrire ſur leurs regiſtres, lire, publier & afficher dans leurs reſſorts & départemens reſpectifs, & exécuter comme loi du royaume. En foi de quoi le ſceau de l'état a été appoſé à ceſdites préſentes. A Paris le vingt-deux août mil ſept cent quatre-vingt-onze.

En vertu des décrets des 21 & 25 *juin* 1791 : Pour le Roi. *Signé* M. L. F. DU PORT.

LOI

Qui ordonne l'envoi de deux Commiſſaires civils aux îles de France & de Bourbon.

Donnée à Paris, le 22 Août 1791.

LOUIS, par la grâce de Dieu & par la loi conſtitutionnelle de l'état, ROI DES FRANÇOIS : A tous préſens & à venir ; SALUT. L'Aſſemblée nationale a décrété, & nous voulons & ordonnons ce qui ſuit :

DECRET de l'Aſſemblée nationale, du 18 Août 1791.

L'ASSEMBLÉE NATIONALE, après avoir entendu ſes comités de marine & des colonies, voulant réunir tous les moyens propres à aſſurer la tranquillité des îles de France & de Bourbon, faciliter l'organiſation qui leur eſt propre & l'établiſſement des loix qui doivent les faire participer à la régénération de l'empire ;

Conſidérant que pour parvenir à ce but, elle a annoncé qu'il ſeroit envoyé des inſtructions à toutes les colonies, & qu'en faiſant précéder cette meſure d'un dégré de puiſſance capable de réunir les eſprits, elle en a confié les diſpoſitions à des commiſſaires civils qui ont été envoyés dans toutes les autres colonies ;

Qu'il entre également dans ſes vues, de faire jouir les îles de France & de Bourbon des mêmes avantages, afin de conduire paiſiblement leurs habitans au vœu commun à tous ceux qui déſirent le bien, a décrété ce qui ſuit :

ARTICLE PREMIER.

IL ſera envoyé deux commiſſaires civils aux îles de France & de Bourbon, chargés d'y maintenir l'ordre & la tranquillité publique, de faciliter leur organiſation, & de veiller à l'exécution des décrets de l'aſſemblée nationale ; ils y exerceront, s'il y a lieu, les fonctions & pou-

voirs délégués par le décret du 29 novembre dernier, aux commiſſaires deſtinés aux îles du Vent ; à l'effet de quoi, il leur ſera donné tous pouvoirs néceſſaires.

II.

LESDITS commiſſaires ſeront chargés de remettre à chaque aſſemblée coloniale deſdites îles, la collection complette des décrets rendus par l'aſſemblée nationale juſqu'au jour de leur départ, & ſemblable expédition des inſtructions décrétées pour Saint Domingue, pour faciliter le vœu qu'elles auront à préſenter au corps légiſlatif en France.

III.

ILS feront prêter & recevront de tous les fonctionnaires publics, des troupes de terre & de mer, s'il n'a eu lieu, le ſerment décrété par l'aſſemblée nationale.

IV.

ILS prendront connoiſſance de toutes les ſommes dues au tréſor public par les habitans deſdites îles, & ſe concerteront avec leurs aſſemblées coloniales pour aſſurer ces créances, & en procurer le recouvrement & le verſement au tréſor public.

V.

ILS ſe feront remettre par les adminiſtrateurs de la colonie où ils ſeront ſitués, l'état des meubles & immeubles appartenant à la nation; ils en ſépareront, de concert avec eux & deux commiſſaires de l'aſſemblée coloniale, tout ce qui tiendra à la défenſe, aux fortifications & aux beſoins de l'état, & feront vendre tout ce qui aura été jugé onéreux & inutile, dont le produit ſera verſé au tréſor public.

VI.

ILS s'entendront avec l'aſſemblée coloniale pour les meſures à prendre pour la conſervation des réſerves nationales, & pour empêcher la dévaſtation des terrains particuliers.

VII.

Ils ſeront autoriſés à prendre connoiſſance de la ſituation actuelle des finances deſdites colonies ; ils en examineront la comptabilité, & ſe concerteront avec les aſſemblées coloniales pour connoître les abus & les moyens d'y obvier. Ils ſeront ſpécialement chargés de préſenter les réformes & changemens indiſpenſables pour parvenir à la meilleure & à la plus économique adminiſtration, objet dont ils rendront compte, comme de tous autres, le plus-tôt poſſible.

VIII.

Les arrêtés pris par les aſſemblées générales deſdites colonies, approuvés par les gouverneurs, y ſeront proviſoirement exécutés comme ayant force de loi.

Mandons & ordonnons à tous les tribunaux, corps adminiſtratifs & municipalités, que les préſentes ils faſſent tranſcrire ſur leurs regiſtres, lire publier & afficher dans leurs reſſorts & départemens reſpectifs, & exécuter comme loi du royaume. Mandons & ordonnons pareillement à tous les officiers généraux & autres qui commandent les troupes de ligne dans les différens départemens du royaume; comme auſſi à tous les officiers, ſous officiers & gendarmes de la gendarmerie nationale, & enfin aux officiers généraux de la marine, aux commandans des ports & arſenaux, aux gouverneurs, lieutenans-généraux, gouverneurs & commandans particuliers des colonies orientales & occidentales, & à tous autres qu'il appartiendra, de ſe conformer ponctuellement à ces préſentes. En foi de quoi le ſceau de l'état a été appoſé à ceſdites préſentes. A Paris le vingt-deux août mil ſept cent quatre-vingt-onze.

En vertu des décrets des 21 *&* 25 *juin dernier:* Pour le Roi. *Signé* M. L. F. Du Port.

LOI.

LOI N.° 1268.

RELATIVE AUX PENSIONS,

Donnée à Paris le 25 Août 1791.

LOUIS, par la grâce de Dieu, & par la loi conſtitutionnelle de l'état, ROI DES FRANÇOIS : A tous préſens & à venir; SALUT : l'Aſſemblée nationale a décrété, & nous voulons & ordonnons ce qui ſuit.

DÉCRET de l'Aſſemblée nationale, du 18 Août 1791.

L'ASSEMBLÉE NATIONALE, ouï le rapport de ſon comité des penſions, qui lui a rendu compte des états dreſſés par le directeur-général de la liquidation, annexés au préſent décret, & des vérifications relatives auxdits états, faites par le directeur-général, décrète que les penſions énoncées au premier état, montant à trente-neuf mille neuf cent cinquante livres huit ſous quatre deniers, rétablies conformément audit état; les penſions compriſes au ſecond état, montant à ſoixante-dix-huit mille cent trente-cinq livres dix ſous, recréées conformément audit état; les ſecours portés au troiſième état, montant à dix-ſept mille quatre cents livres; les ſecours portés au quatrième état, montant à douze mille neuf cents livres, ſeront payés ſur les fonds qui y ont été deſtinés par les décrets des trois août mil ſept cent quatre-vingt-dix, & vingt février mil ſept cent quatre-vingt-onze, aux perſonnes dénommées dans leſdits états, & pour les ſommes énoncées à l'égard de chacune d'elles, de la manière & aux conditions portées par la loi du quatorze juillet dernier.

Suivent les quatre états mentionnés au préſent décret.

PREMIER ÉTAT.

PENSIONS RÉTABLIES.

SUPPLÉMENT.

NAISSANCES DE 1716.

VILLENEUVE-FLAYOSE, (François-Antoine-Balthazar de) né le 6 janvier 1716; ancienne penſion, 441 liv. 13 ſ. 4 den.

17 ans ſeulement de ſervice dans la marine; dernier grade, lieutenant de vaiſſeau.

Rétablie comme ayant rendu des ſervices à l'état. (art. 10, tit. 3.)..... liv. 441 ſ. 13 d. 4

BENISSEIN, (Jean-Baptiſte de) né le 11 mars 1716; ancienne penſion, 265 liv. 10 ſ.

Nomination au grade de lieutenant dans le régiment du Commiſſaire-général, du 14 juin 1743; réforme du 27 ſeptembre 1748; conceſſion conforme à l'article 8 de l'ordonnance du premier ſeptembre 1748, contenant réforme d'un eſcadron du régiment du Commiſſaire-général, par laquelle il eſt accordé aux lieutenans réformés, dont les brevets ſeroient du premier août 1743 ou antérieurs, 300 liv. de penſion de réforme.

Rétablie. (art. 7, tit. 3.)..... 265 10

CHAUVIN D'OFFRANVILLE, (Jean-David) né le 15 avril 1716; ancienne penſion, 7,337 liv. 10 ſ., produiſant net en 1789, 5,250 liv.

Service dans les Gardes-françoiſes, du 28 mai 1756, au 16 avril 1780, époque de ſa promotion au grade de maréchal-de-camp; 10 campagnes.

Rétablie comme officier-général. (art. 5, tit. 3.)..... 5,250

NAISSANCES DE 1718.

COURS, dit COURTEN, (Antoine-Henri de) né le 5 janvier 1718; ancienne penſion, 355 liv.

21 ans de ſervices, commencés en novembre 1734, finis en 1756, dans le grade de capitaine; 8 campagnes; conceſſion du 6 février 1756, antérieure aux réglemens faits dans le département de la guerre, le premier deſquels eſt du 12 novembre 1763.

Rétablie. (art. 6, tit. 3.) Loi du 23 août 1790..... 355

De cette part..... 6312 3 4

	liv.	s.	d.
Report.....	6312	3	4
RÉVOL, (Joseph) né le 31 janvier 1718; ancienne pension, 443 liv. 15 s.			
25 ans de services, du 31 janvier 1734, époque des 16 ans d'âge, au 13 janvier 1759, indépendamment de 6 années antérieures, ce service fini dans le grade de major; 2 campagnes: concession du 13 janvier 1759, antérieure aux réglemens.			
Rétablie. (art. 6, tit. 3.).....	443	15	
VIENNE, (François-Louis) né le 10 février 1718; ancienne pension, 6,000 liv.			
25 ans de services, de 1732 au 10 février 1759; grade de lieutenant-général; 10 campagnes.			
Rétablie pour 4,200 liv., produit net en 1789. (art 5 & 9, tit. 3.).....	4,200		
DAVACH DE THESE-DELPHIN, (Jean) né le 27 février 1718; ancienne pension, 837 liv. 10 s.			
25 ans de services, commencés le premier janvier 1734, finis le 28 juillet 1759, dans le grade de commandant de bataillon; 11 campagnes: concessions des 12 juin & 28 juillet 1759, antérieures aux règlemens.			
Rétablie. (art 6, tit. 3.).....	837	10	
DELBEUF, (Pierre-Nicolas) né le 9 mars 1718; ancienne pension, 921 liv. 5 s. net.			
26 ans de services, commencés le 11 juin 1735, finis le 2 mars 1762, dans le grade de major; 7 campagnes: concessions des 31 mars 1754 & 2 mars 1762, antérieures au réglemens.			
Rétablie. (art. 6, tit. 3.).....	921	5	
LA BARTHE DE THERMES, (Antoine) né le 9 mars 1718; ancienne pension, 442 liv. 10 s. net; concession pour réforme dans le grade de capitaine de grenadiers, conforme à l'article 23 de l'ordonnance du 25 novembre 1762, qui a prononcé ladite réforme.			
Rétablie. (art. 6, tit. 3.).....	442	10	
COUVRET, (Jacques) né le 10 mars 1718; ancienne pension, 132 liv. 15 s.: concession pour réforme dans le grade de cornette de dragons, conforme à l'article 72 de l'ordonnance du 21 décembre 1762, qui a prononcé ladite réforme.			
20 ans de services, commencés comme dragon; 72 ans d'âge.			
Rétablie pour 600 liv. Loi du 19 janvier 1791.....	600		
PINIERE DE VALERARGUES DE CLAVIN, (Charles-Antoine) né le 31 mars 1718; ancienne pension, 443 liv. 15 s. net.			
20 ans & plus de services, du 31 mars 1734, au 7 juillet 1754, non compris 6 mois antérieurs aux 16 ans d'âge, le tout dans différens grades d'officier, & en dernier lieu avec rang de capitaine; 9 campagnes: concession du 7 juillet 1754, antérieure aux réglemens.			
Rétablie. (art. 6, tit. 3.) Loi du 23 août 1790.....	443	15	
De cette part.....	14,200	18	4

	liv.	f.	d.
Report.....	14,200	18	4
DULAU D'ALLEMANT, (Henri-Louis) né le 6 avril 1718; ancienne penſion, 1,475 liv. net.			
28 ans de ſervices, à compter du 6 avril 1734, finis comme lieutenant-colonel, le 14 juin 1762, non compris 6 mois antérieurs aux 16 ans d'âge; 11 campagnes: conceſſion du 14 juin 1762, antérieure aux réglemens.			
Rétablie. (art. 6, tit. 3.).....	1,475		
LE MERCIER DE RENAUCOURT, (Pierre-Adrien) né le 29 avril 1718; ancienne penſion, 265 liv. 10 ſ. net.			
27 ans de ſervices militaires, ſavoir; 15 ans du commencement de 1734 à 1749, & 12 ans, de 1750 à 1763; pluſieurs campagnes; 2 bleſſures conſtatées: conceſſion conforme à l'article 2 de l'ordonnance du 18 décembre 1748, portant ſuppreſſion du régiment de Boufflers, Walon, ſous la qualité de capitaine réformé de ce régiment.			
Rétablie (art. 6, tit. 3.).....	265	10	
LA CROIX DE CHEVRIÈRE DE SAINT-VALLIER, (Nicolas-Amédée de) né le 4 mai 1618; ancienne penſion, 443 l. 15 ſ. net.			
24 ans de ſervices, du 4 mai 1734 à 1759, non compris 4 ans & 3 mois antérieurs aux 16 ans d'âge, & finis comme capitaine; 6 campagnes: conceſſion du 30 mars 1759, antérieure aux réglemens.			
Rétablie. (art. 6, tit. 3.).....	443	15	
CALVIMONT DE SAINT-MARTIAL, (Jean-Alain) né le 14 mai 1718, ancienne penſion, 443 liv. 15 ſ. net.			
24 ans de ſervices, commencés le 22 décembre 1735, interrompus en 1737, continués du 16 mai 1739, finis dans le grade de capitaine en 1762; 12 campagnes: conceſſion du 30 novembre 1761, antérieure aux réglemens.			
Rétablie. (art. 6, tit. 3.).....	443	15	
TROTTER, (Henri-Victor) né le 26 mai 1718; ancienne penſion, 708 liv.: conceſſion conforme à l'article 27 de l'ordonnance du 21 décembre 1762, concernant les Carabiniers, par laquelle il a été réformé dans le grade de capitaine.			
Rétablie pour 680 liv., produit net en 1789. (art. 7 & 9, tit. 3).....	680		
DES BROSSES DE GOULET, (Joſeph-Nicolas) né le 31 mai 1718; ancienne penſion, 1° par brevet ſur le tréſor public, 5,098 liv. 15 ſ.; 2°. ſur l'ordre de Saint-Louis, 3,000 liv.; total, 8,098 liv. 15 ſ.			
33 ans de ſervices, de l'époque de 16 ans d'âge au premier février 1768, outre 7 mois antérieurs à ladite première époque; grade de maréchal de camp; 14 campagnes.			
Rétablie pour 6,000 liv., *maximum* fixé pour les ſemblables cas. (art. 5, tit. 3.).....	6,000		
De cette part.....	23,508	18	4

	liv.	f.	d.
Report.....	23,508	18	4

AUBERT DE COURSERAC, (François) né le 3 juin 1718, ancienne penſion, 1°. par brevet ſur le tréſor public, 3,868 liv. 5 ſ. en deux parties de 266 liv. 5 ſ. & de 3,600 liv.; 2.° ſur l'ordre de Saint-Louis, 3,000 liv.; total, 4,166 liv. 5 ſ.

42 ans de ſervices de marine, du 10 janvier 1734, au 14 mars 1776, finis dans le grade de capitaine de vaiſſeau; 5 campagnes de guerre & 6 embarquemens en paix, quelques bleſſures; conceſſions, ſavoir; pour les 266 liv. 5 ſ., du 24 mars 1758; pour 300 liv., du premier janvier 1773, & pour les 3,600 liv., du 14 mars 1776, toutes trois antérieures au ſeul réglement fait pour la marine, en date du 24 juin 1788.

Rétablie pour 3,225 liv., les parties payables au tréſor public n'ayant produit que 2,925 liv. en 1789. (art. 6 & 9, tit. 3.)... 3,225

OLIVIER DE SENOZAN, (Anne-Nicole de Lamoignon, veuve née le 6 juin 1718, ancienne penſion, 13,125 liv. en deux parties réunies au même brevet : conceſſion pour 9,000 liv., du 9 ſeptembre 1765, confirmée par arrêt du conſeil, du 9 juillet 1767, & lettres-patentes du même jour, enregiſtrées en la chambre des comptes de Normandie, le 17 novembre ſuivant.

Rétablie quant à cette partie pour 3,000 l. *maximum*. (art. 8, titre 3.)..... 3,000

MONTFORT, (François-Madeleine) né le 22 juin 1718, ancienne penſion, 2,261 13 ſ. 4 den.

22 ans de ſervices depuis l'époque des 16 ans d'âge, outre 18 mois antérieurs, juſqu'au 10 mai 1756, & finis dans le grade de colonel; 8 ſiéges & campagnes, 3 bleſſures conſtatées.

Rétablie pour 1,725 liv., produit net en 1789. (art. 6 & 9, titre 3.)..... 1,725

MELLONY, (Laurent de) né le 11 août 1718; ancienne penſion, 354 liv. net.

28 ans de ſervices, de 1734 au premier mars 1763, finis dans le grade de capitaine; 9 campagnes : conceſſion du premier mars 1763, antérieure aux réglemens.

Rétablie. (art. 6, tit. 3.)..... 354

PERRICHON, (Jacques-André) né le 22 août 1718; ancienne penſion, 885 liv.

27 ans de ſervices, comptés de l'époque des 16 ans d'âge, non compris 8 mois antérieurs, & finis dans le rang de lieutenant-colonel; conceſſion d'avril 1762, antérieure aux réglemens.

Rétablie pour 850 liv., produit net en 1789, ſur le pied de 1,000 liv. brut. (art. 6 & 9, tit. 3.)..... 850

De cette part.....	32,662	18	4

	liv.	s.	d.
Report.....	32,662	18	4

VOSSEY, (François-Joseph) né le 5 septembre 1718; ancienne pension, 266 liv. 5 s., & 1,593 liv., total, 1,859 liv. 5 s.

28 ans de services, depuis l'époque des 16 ans d'âge, non compris 10 mois antérieurs & jusqu'en 1763, finis par réforme dans le grade de lieutenant-colonel de cavalerie; 10 campagnes: concession pour la première partie, du 30 novembre 1756, antérieure aux réglemens; autre, pour la seconde, conforme aux ordonnances des premier décembre 1761 & 21 décembre 1762, qui ont successivement prononcé ladite réforme.

Rétablie pour 1,575 liv., produit net en 1789, sur le pied de 2,100 liv. brut. (art. 6 & 7, tit. 3.)..... 1,575

TRESSEMANES BRUNET, (Charles) né le 19 septembre 1718; ancienne pension, 1,325 liv.

29 ans de services, commencés le 6 juillet 1735, comme garde de la marine, finis le 16 septembre 1764, avec commission de capitaine de vaisseau de la même époque; 4 campagnes de guerre, 11 embarquemens de paix: concession du 16 septembre 1774, antérieure au réglement du 24 juin 1788, le seul fait pour le département de la marine.

Rétablie pour 1,200 liv., produit net en 1789, sur le pied de 1,500 liv. brut. (art. 6 & 9, tit. 3.)..... 1,200

GEVIGNY, (Théodore-Ignace) né le 12 octobre 1718; ancienne pension, 885 liv.: concession pour réforme dans le grade de capitaine du régiment Royal-Suédois, conforme à l'article 54 de l'ordonnance du 21 décembre 1762, concernant les régimens d'infanrerie allemande.

Rétablie pour 850 liv., produit net en 1789, sur le pied de 1,000 liv. brut. (art. 6 & 9, tit. 3.)..... 1,850

ALLOU, (Pierre-Etienne) né le 22 octobre 1718; ancienne pension, 455 liv.

20 ans de services, commencés en 1737, finis comme capitaine en 1758; 9 campagnes, plusieurs blessures: concession du 22 décembre 1757, antérieure aux réglemens.

Rétablie pour 450 l., produit net en 1789, sur le pied de 500 liv. brut. (art. 6 & 9, tit. 3.)..... 450

HOLLIER DE LORMEDE, (Jacques Guillaume) né le 26 octobre 1718; ancienne pension, 355 liv.

22 ans de services, comptés de l'époque des 16 ans d'âge, non compris 10 mois antérieurs, finis dans le grade de capitaine, le 6 décembre 1756; 8 campagnes: concession du 5 décembre 1756, antérieure aux réglemens.

Rétablie, (art. 6, tit. 3.)..... 355

De cette part..... 37,092 18 4

	liv.	s.	d.
Report.....	37,092	18	4

CUNY, (Gaſpard-Joſeph) né le 3 novembre 1718; ancienne penſion, 708 liv.: conceſſion conforme à l'article 23 de l'ordonnance du 25 novembre 1762, portant ſuppreſſion de pluſieurs régimens d'infanterie Françoiſe, par laquelle il a été réformé dans le grade de major du régiment de Royal-Lorraine.

Rétablie pour 680 liv., produit net en 1789, ſur le pied de 800 liv. brut, (art. 7 & 9, tit. 3.)..... 680

CAUVIGNY DE BOUTONVILLIERS, (Bernard-Hector) né le 15 novembre 1718; ancienne penſion, 532 liv. 10 ſ. net.

27 ans de ſervices, comptés de l'époque des 16 ans d'âge, non compris un an antérieur, & finis dans le grade de capitaine le 5 avril 1762; 7 campagnes: conceſſion du 5 avril 1762, antérieure aux réglemens.

Rétablie. (art. 6, tit. 3.)..... 532 10

MENAGE DU BODUÉ DE BELLEVILLE, (Charles-Alphonſe) né le 21 novembre 1718; ancienne penſion, 355 liv. net.

20 ans de ſervices, du premier octobre 1734, au premier juin 1755, finis dans le grade de capitaine; 6 campagnes: conceſſion du premier juin 1755, antérieure aux réglemens.

Rétablie. (art. 6, tit. 3.)..... 355

GARRISSON DE GISCARS, (Jean-Robert) né le 25 décembre 1718; ancienne penſion, 355 liv. net.

23 ans de ſervices, commencés en 1739, finis dans le grade de capitaine le premier juin 1763; 14 campagnes: conceſſion de cette dernière époque, antérieure aux réglemens.

Rétablie, (art. 6, tit. 3.)..... 355

DUBOIS DUFRESNE DE LIBERSAC, (Pierre) né le 25 décembre 1718; ancienne penſion, 266 liv. 5 ſ. & 708 liv., total, 974 liv. 5 ſ.

28 ans de ſervices, comptés de l'époque des 16 ans d'âge, non compris un an antérieur, & finis par réforme dans le grade de commandant de bataillon, le 15 mars 1763; 10 campagnes: conceſſion pour la première partie du 21 octobre 1760, antérieure aux réglemens; autre pour la ſeconde partie, conforme à l'ordonnance du 10 décembre 1762, qui a prononcé ladite réforme.

Rétablie pour 935 liv., produit net en 1789. (art. 6, 7 & 9, tit. 3.)..... 935

TOTAL du premier État.....	39,950	8	4

SECOND ÉTAT.

PENSIONS RECRÉÉES.

SUPPLÉMENT.

NAISSANCES DE 1716.

CUVIER, (Georges) né le 13 mars 1716; ancienne pension, 786 liv. 13 s. 4 d.

43 ans de services dans un régiment Suisse, commencés comme soldat le 1er octobre 1734, finis le 26 avril 1778; 13 campagnes; total 56 ans; grade de lieutenant pendant les six dernières années.

Recréée pour la totalité du traitement de lieutenant en 1778. (art. 19 & 20, tit. 1; 1, 2 & 3, tit. 2.)..... liv. s. d. 900

DUPERCHE, (François-Charles) né le 31 mars 1716: ancienne pension, 354 liv.

31 ans de services commencés en 1736, discontinués en octobre 1763, repris le 22 juin 1767, finis le 9 décembre 1771; 3 campagnes; total, 34 ans: grade de capitaine depuis 1761.

Recréée, eu égard au traitement de capitaine, en 1771, pour 600 liv. (art. 19 & 20, tit. 1; 1 & 3, tit. 2.).... 600

DESFOSSÉS, (Charles) né le 10 avril 1716; ancienne pension, 1,593 liv., produisant net, en 1789, 1,440 liv.

36 ans de services dans les dragons, commencés le 1er mai 1732, finis le 18 juin 1768; 14 campagnes; total, 50 ans: grade de lieutenant-colonel pendant les deux derniers mois, celui de capitaine les 19 années précédentes.

Recréée pour la totalité du traitement de capitaine en 1768. (art. 17 & 20, tit. 1; 1, 2 & 3, tit. 2.)..... 1,500

HUTRE, (Joseph) né le 3 juin 1716; ancienne pension, 2,000 livres.

49 ans de services de chirurgien dans la marine, commencés le 6 août 1740, retiré le 1er avril 1789; 13 campagnes d'embarquement; emploi de chirurgien-aide-major, avec traitement de 2,000 liv. pendant les 23 dernières années.

Recréée pour la totalité du traitemenr. (art. 19 & 20, tit. 1; 4, tit. 2)..... 2,000

De cette part..... 5,000

	liv.	s.	d.
Report.....	5000		
CHASTEIGNIER DE PARADIS, (Pierre-Adrien) né le 14 août 1716; ancienne penſion : 3,100 liv.			
43 ans de ſervices, dont 33 dans les bureaux de la police, juſqu'au 28 mai 1766; & 10 ans, de cette époque à juin 1776, comme employé à la loterie royale en qualité d'inſpecteur, avec traitement de 1,728 liv. par an.			
Recréée, eu égard audit traitement, pour 1,274 liv. 8 ſ. (art. 19 & 20, tit. 1; 5, tit. 2.).....	1,274	8	
La penſion ne pouvoit être rétablie, attendu qu'il n'y avoit pas de réglement pour la conceſſion.			
COLLART DU TILLEUL, (Louis-Antoine) né le 25 août 1716; ancienne penſion, 6,000 liv.			
30 ans de ſervices, tant en qualité de ſecrétaire du lieutenant-criminel, (ſervice qui doit être regardé comme public, attendu qu'il étoit attaché à cette place un traitement ſur les fonds de la police) que comme premier-commis de la police, avec appointemens de 10,000 liv. en cette qualité, pendant les trois dernières années au moins de ſon activité.			
Recréée, eu égard audit traitement, pour 2,500 liv. (art. 19 & 20, tit. 1; 5, tit. 2.).....	2,500		
ALICHOUX DE BUZARINGUES, (Jean-François-Ignace d') né le 7 ſeptembre 1716; ancienne penſion, 1,007 liv. 10 ſ.			
30 ans de ſervices commencés en 1734, finis le 24 décembre 1764; 14 campagnes; total, 44 ans : grade de capitaine pendant les 17 dernières années.			
Recréée, eu égard au traitement de capitaine en 1764, pour 1,172 liv. 10 ſ. (art. 19 & 20, tit. 1; 1 & 3, tit. 2.)...	1,172	10	
BEART-DU-DESERT (Marie-Anne Leſquelen, veuve) née le 23 ſeptembre 1716, ancienne penſion, 300 liv.			
Son mari commandoit le vaiſſeau de la compagnie des Indes, *le duc d'Orléans*, qui a péri corps & biens, dans la rade de Madras. Elle eſt reſtée ſans fortune.			
Recréée, (art. 7, tit. 1) pour.....	400		
HAYNIN, (Jacques-Joſeph de) né le 6 octobre 1716; ancienne penſion, 886 liv.			
35 ans de ſervices dans les gendarmes du corps de la gendarmerie, du [illegible] mai 174[illegible], au 29 mai 1776; 14 campagnes; total, 49 ans : brevet de lieutenant-colonel depuis le 13 juin 1774; ce qui fait moins de deux ans : grade de maréchal-des-logis, donnant rang de capitaine, pendant les 12 années précédentes.			
Recréée, eu égard au rang de capitaine, en juin 1776, pour 1,925 livres. (art. 17 & 20, tit. 1; 1, 2 & 3, tit. 2.).....	1,925		
De cette part.....	12,271	18	

	liv.	s.	d.
Report.....	12,271	18	

HIMEL, (Jean-Georges) né le 10 octobre 1716; ancienne penſion, 318 liv. 12 ſ.

28 ans de ſervices commencés comme ſoldat vers 1734, finis par réforme, comme hors d'état de ſervice à cauſe de ſes infirmités, en décembre 1762; 12 campagnes: grade de porte-drapeau pendant les 3 dernières années.

Recréée, loi du 19 janvier 1791, pour..... 600

RAZOUL, (Jean) né le 6 novembre 1716; ancienne penſion, 500 livres.

46 ans de ſervices aux hôpitaux militaires, commencés en 1743, finis le 1er janvier 1789: emploi d'aphoticaire-aide-major depuis 1781, avec 906 liv. de traitement & nourriture.

Recréée, eu égard audit traitement de 906 liv., pour 770 liv. 2 ſ. (art. 19 & 20, tit. 1.)..... 770 2

PAILLOT, (Pierre-Joſeph) né le 25 décembre 1716, ancienne penſion, 240 liv.

50 ans de ſervices de chirurgien des hôpitaux juſqu'en 1783: emploi de chirurgien-aide-major pendant plus des deux dernières années, avec 576 liv., tant en traitement qu'en nourriture.

Recréée pour la totalité deſdites 576 liv. (art. 19 & 20, tit. 1.)..... 576

NAISSANCES DE 1718.

BERTRAND, (Jean) né le 4 janvier 1718; ancienne penſion, 2,125 livres.

41 ans & demi de ſervices, commencés en 1734, finis le 16 juillet 1776, & 9 campagnes vérifiées; le tout formant plus de 50 ans; bleſſure grave; rang de lieutenant-colonel pendant les 6 dernières années d'activité.

Recréée pour le traitement de ce grade lors de la retraite. (art. 19 & 20, tit. 1; 1, 2 & 3, tit. 2: loi du 23 août 1790.)..... 3,600

PORCHEROT, (Pierre) né le 6 janvier 1718; ancienne penſion, 500 livres.

42 ans de ſervices, commencés comme ſoldat, le 3 janvier 1737; finis le 22 janvier 1779; 12 campagnes; le tout formant 54 ans: grade de porte-drapeau pendant les 16 dernières années.

Recréée pour le traitement de ce grade lors de la retraite. (art. 19 & 20, tit. 1; 1 & 3, tit. 2.)..... 720

De cette part.....	18,538		

	liv.	s.	d.
Report.....	18,538		
VARTEL, (Jean-François) né le 6 janvier 1718; ancienne penſion, 700 livres.			
39 ans de ſervices, commencés comme ſoldat le 1er janvier 1741, finis le 5 avril 1780; 12 campagnes; le tout formant 51 ans : grade de lieutenant pendant les 7 dernières années.			
Recreée pour le traitement de ce grade lors de la retraite. (art. 19 & 20, tit. 1; 1, 2 & 3, tit. 2).....	900		
DU CASSÉ, (Pierre) né le 7 janvier 1718, ancienne penſion, 800 livres.			
39 ans 11 mois de ſervices, commencés comme ſoldat le 21 février 1739, finis le 22 janvier 1779; 7 campagnes; le tout formant 46 ans : rang de capitaine pendant les 8 dernières années.			
Recréée ſur le pied du traitement de ce grade lors de la retraite. (art. 19 & 20, tit. 1; 1, 2 & 3, tit. 2.).....	1,700		
LECLAIRE, (Jean-Pierre) né le 8 janvier 1718; ancienne penſion, 1,765 liv. 10 ſols.			
43 ans de ſervices, commencés comme ſergent-volontaire en 1736, finis le 19 mars 1780; 15 campagnes; le tout formant 58 ans : grade de capitaine pendant les 33 dernières années.			
Recréée pour le traitement de ce grade lors de la retraite. (art. 19 & 20, tit. 1; 1, 2 & 3, tit. 2.).....	2,000		
AUGIER, (Pierre) né le 24 janvier 1718; ancienne penſion, 1,000 livres.			
48 ans de ſervices, commencés comme cavalier en 1736, finis le 19 janvier 1785, 10 campagnes; le tout formant 58 ans : grade de quartier maître tréſorier pendant les 8 dernières années.			
Recréée pour le traitement de ce grade lors de la retraite. (art. 19 & 20, tit. 1; 1, 2 & 3, tit. 2.).....	1,200		
CAUMONT, (Charles-François) né le 25 janvier 1718; ancienne penſion, 885 livres.			
35 ans & demi de ſervices, du 1er janvier 1734 au 9 juillet 1769; 8 campagnes; le tout formant 43 ans, grade de capitaine pendant les 23 dernières années.			
Recréée ſur le pied du traitement de ce grade lors de la retraite. (art. 19 & 20, tit. 1; 1, 2 & 3, tit. 2.).....	1,106	5	
CHARBONNIER, (François) né le 14 février 1718; ancienne penſion, 600 livres.			
45 ans de ſervices, commencés comme ſoldat en 1734, finis le 5 avril 1780; 14 campagnes; le tout formant 59 ans: grade de ſous-lieutenant & de lieutenant dans la dernière année, celui de porte-drapeau pendant les 15 années précédentes.			
Recréée pour le traitement de ce dernier grade lors de la retraite. (art. 19 & 20, tit. 1; 12, & 3, tit. 2.).....	720		
De cette part.....	26,164	5	

	liv.	ſ.	d.
Report.....	26,164	5	

LABOREYS DE ROSPECHE, (Louis) né le 19 février 1718, ancienne penſion, 1,000 livres.

35 ans de ſervices, du 1er ſeptembre 1743, au 22 janvier 1779; 11 campagnes; le tout formant 46 ans : grade de capitaine pendant les 23 dernières années.

Recréée ſur le pied du traitement de ce grade lors de la retraite. (art. 19 & 20, tit. 1; 1, 2 & 3, tit. 2.)..... 1,700

PENETREAU DE SAUGIERS, (Jean-Simon) né le 22 février 1718; ancienne penſion, 531 liv.

33 ans de ſervices, du 12 juin 1734 au 23 juin 1767; 13 campagnes; le tout formant 46 ans : grade de capitaine pendant les 20 dernières années.

Recréée ſur le pied du traitement de ce grade lors de la retraite. (art. 19 & 20, tit. 1; 1 & 3; tit. 2.)..... 1,275

RAYNE DE CANTIS, (Joſeph) né le 15 mars 1718; ancienne penſion, 1°. ſur le tréſor public 1,593 liv.; 2°. ſur l'ordre de Saint-Louis, 1,500 liv.; total, 3,093 liv.

41 ans 10 mois de ſervices, du 22 ſeptembre 1735 au 19 août 1777; 12 campagnes, le tout formant 53 ans : rang, puis grade en pied de lieutenant-colonel pendant les 16 dernières années.

Recréée pour le traitement de ce grade lors de la retraite. (art. 19 & 20, tit. 1; 1 & 3, tit. 2.)..... 3,600

MAHONY, (Derby) né le 15 mars 1718; ancienne penſion, 1°. ſur le tréſor public, 2,000 liv.; 2°. gouvernement payé par les états de Languedoc, 480 liv.; total, 2,480 liv.

38 ans de ſervices, du 5 avril 1742 au 24 juin 1780; 7 campagnes; le tout formant 45 ans : grade de lieutenant-colonel pendant les 22 derniers mois ſeulement, & rang de major pendant les 4 années précédentes.

Recréée ſur le pied du traitement de ce dernier grade lors de la retraite. (art. 19 & 20, tit. 1; 1, 2 & 3, tit. 2.).. 2,437 10

REGNIER, (Pierre-Charles) né le 13 mars 1718; ancienne penſion, 3,066 liv. 5 ſ.

45 années de ſervices, du 18 mars 1734, époque des 16 ans d'âge, (non compris 2 ans dix mois antérieurs) juſqu'au 8 avril 1779; 16 campagnes; le tout formant 61 ans : grade de lieutenant-colonel pendant les 9 dernières années.

Recréée pour le traitement de ce grade lors de la retraite. (art. 19 & 20, tit. 1; 1, 2 & 3, tit. 2.)..... 3,600

De cette part..... 38,776 15

	liv.	s.	d.
Report.....	38,776	15	

BELCHAMPS, (Jean-Charles) né le 21 mars 1718; ancienne penſion, 442 liv. 10 ſ.

32 ans de ſervices; ſavoir, 16 dans les troupes de ligne, commencés comme cavalier le 1^er août 1739, interrompus par réforme, dans le grade de cornette, vers la fin de mars 1749; repris le 1^er juin 1756, & finis en 1763, & 16 autres dans la maréchauſſée, du 6 mars 1770 au 6 mai 1786; 8 campagnes; le tout formant 40 ans: grade & rang de capitaine pendant les 18 dernières années d'activité.

Recréée ſur le pied du traitement de ce grade lors de la dernière retraite. (art. 19 & 20, tit 1; 1, 2 & 3, tit. 2). 1,250

BOGILLOT, (Claude Sébaſtien) né le 5 avril 1718, ancienne penſion, 398 liv. 5 ſ.

39 ans de ſervices, commencés comme ſoldat le 13 novembre 1738, finis le 7 août 1778; 15 campagnes; le tout formant 54 ans; 2 bleſſures conſtatées: grade de lieutenant pendant les 10 dernières années.

Recréée pour le traitement de ce grade lors de la retraite. (art. 19 & 20, tit. 1; 1 & 3, tit. 2)..... 900

HUTIN, (Sylveſtre-Nicolas) né le 15 mai 1718; ancienne penſion, 2,400 liv.

44 ans de ſervices dans les bureaux des parties caſuelles, de juillet 1740 au 31 décembre 1784, avec 3,000 livres d'appointemens pendant les 3 dernières années.

Recréée ſur le pied de ces appointemens (art. 19 & 20, tit. 1; 5, tit. 2.)..... 2,325

HEBERT, (Michel) né le 17 mai 1718; ancienne penſion, 1°. 295 liv.; 2° 4,280 liv., total, 4,575 liv.

43 ans de ſervices; ſavoir, dans la gendarmerie, 1742 & 1743; 2 autres années enſuite dans les bureaux pour la marine; & 39, de novembre 1746 au 1^er avril 1786, au bureau de l'artillerie; 2 campagnes de guerre; le tout formant 45 ans: emploi de ſous chef pendant les 9 dernières années, avec 4,000 liv. d'appointemens à ſa retraite.

Recréée ſur le pied de ces appointemens. (art. 19 & 20, tit. 1; 1 & 5, tit. 2.)..... 3,250

FOCK, (Charles-Guſtave) né le 28 mai 1718; ancienne penſion, 1°. par brevet ſur le tréſor royal, 1,943 liv. 15 ſ.; 2°. ſur l'ordre de Saint-Louis, 600 liv.; total, 2,543 livres 15 ſous

47 années de ſervices, de mai 1734 au 22 mars 1782; 10 campagnes; le tout formant 57 ans; rang de lieutenant-colonel pendant les 8 dernières années d'activité.

Recréée pour le traitement de ce grade lors de la retraite. (art. 19 & 20, tit. 1; 1, 2 & 3, tit. 2)..... 3,600

De cette part..... 50,101 15

	liv.	f.	d.
Report.....	50,101	15	

REGNARD, (Jean-Baptiſte) né le 2 juin 1718; ancienne penſion, 1,100 liv.

40 ans de ſervices, du 8 mai 1741 au 27 août 1781, 13 campagnes, formant en total 53 ans; grade de maréchal-des-logis, avec rang de capitaine pendant les 5 dernières années.

Recréée pour le traitement de capitaine lors de la retraite. (art. 19 & 20, tit. 1; 1, 2 & 3, tit. 2.)..... 2,000

PEYTÉS DE MONTOSCEL DEILLÉS, (François) né le 26 juin 1718, ancienne penſion, 885 livres.

33 ans de ſervices, du 14 juin 1744 au 29 décembre 1777; 6 campagnes; le tout formant 39 ans: grade de capitaine pendant les 29 dernières années.

Recréée ſur le pied du traitement de ce grade. (art. 19 & 20, tit. 1; 1, 2 & 3, tit. 2.)..... 1,175

GUERLE, (Claude) né le 5 juillet 1718; ancienne penſion, 2,187 liv. 10 ſ.

38 ans de ſervices, du premier janvier 1750 au 31 décembre 1787, dans les bureaux de M. de Gagny & M. Darras, ſon ſucceſſeur: emploi de ſous-caiſſier pendant les 29 dernières années, avec 2,600 liv. d'appointemens pendant les 11 dernières.

Recréée ſur le pied de ces appointemens. (art. 19 & 20, tit. 1; 5, tit. 2.)..... 1,430

BRACH, (François-Louis) né le 28 juillet 1718; ancienne penſion, 883 liv. 6 ſ. 8 d.

27 ans & demi de ſervices de marine, du 22 mai 1734 au 15 janvier 1762; 4 campagnes de guerre ſur mer; 7 embarquemens en paix, 3 campagnes ſur terre dans l'artillerie, le tout formant 38 ans: grade de lieutenant-de-vaiſſeau pendant les 7 dernières années.

Recréée ſur le pied du traitement de ce grade lors de la retraite. (art. 19 & 20, tit 1; 4 tit. 2.)..... 1,180

ALLEYRAC; (Eliſabeth-Brigitte de Bécourt, veuve du ſieur d') née le 28 juillet 1718; ancienne penſion, 300 liv.

Le mari au ſervice dans l'artillerie, tué ſur les remparts de Bapaume, dans une manœuvre d'artillerie; point de fortune.

Recréée pour 600 liv. (art 7, tit. 1.)..... 600

DUCROCQUET DE PRECOURT, (Pierre-Antoine-Joſeph) né le 29 juillet 1718; ancienne penſion, 1,537 liv. 10 ſ.

43 années de ſervices, de l'époque des 16 ans d'âge, non compris 6 mois antérieurs, au 29 décembre 1777; 7 campagnes; le tout formant 50 ans: rang de lieutenant-colonel pendant les 12 dernières années.

Recréée pour le traitement de ce grade lors de la retraite. (art. 19 & 20, tit. 1; 1, 2 & 3..... 3,600

De cette part.....	60,086	15	

	liv.	s.	d.
Report.....	60,086	15	
MARTIN DE SAINT-MARTIN, (Julien) né le 6 septembre 1718, ancienne pension, 398 liv. 5 s. 36 ans de services, commencés comme soldat le 13 novembre 1740, finis le 29 septembre 1777; 13 campagnes; le tout formant 49 ans : grade de lieutenant pendant les 11 dernières années. Recréée sur le pied du traitement de ce grade lors de la retraite. (art. 19 & 20, tit. 1; 1 & 3, tit. 2.).....	866		
PERIGNON, (Mathurin) né le 10 septembre 1718; ancienne pension, 700 liv. 42 ans de services, commencés comme dragon le 30 octobre 1738, finis le 4 avril 1781, 5 campagnes; le tout formant 47 ans : grade de lieutenant pendant les 9 dernières années. Recréée sur le pied du traitement de ce grade. (art. 19 & 20, tit. 1; 1, 2 & 3, tit. 2.).....	798	15	
LAMBERT, (Charles-François) né le 18 septembre 1718, ancienne pension, 398 liv. 5 s. Près de 40 ans de services, commencés comme soldat le 29 avril 1737, finis le 21 avril 1777; 12 campagnes; le tout formant 52 ans : grade de lieutenant pendant les 16 dernières années. Recréée pour le traitement de ce grade lors de la retraite. (art. 19 & 20, tit. 1; 1, 2 & 3, tit. 2.).....	900		
BAGUET, (Antoine) né le 22 septembre 1718; ancienne pension, 2,125 liv. 10 s. 34 ans de services, de 1741 au 29 décembre 1777, distraction faite d'une interruption de 13 mois; 10 campagnes; le tout formant 44 ans : rang de colonel pendant plus que les deux dernières années. Recréée sur le pied du traitement de ce grade lors de la retraite. (art. 19 & 20, tit. 1; 1, 2 & 3, tit. 2.).....	3,100		
OUDART, (Jean-Henri-Michel-François d') né le 6 octobre 1718; ancienne pension, 708 liv. 31 ans de services, depuis 1746 jusqu'au 29 décembre 1777; 10 campagnes; le tout formant 41 ans : rang de capitaine pendant les 5 dernières années d'activité. Recréée sur le pied du traitement de ce grade lors de la retraite. (art. 19 & 20, tit. 1; 1, 2 & 3, tit. 2.).....	1,325		
DORTET DE RIBONNET, (Michel-Bernard) né le 17 octobre 1718; ancienne pension, 3,000 liv. 44 ans de services, depuis l'époque des 16 ans d'âge, & non compris 9 mois antérieurs, jusqu'au 22 janvier 1779; 9 campagnes; le tout formant 53 ans : rang & grade de lieutenant-colonel pendant les 8 dernières années. Recréée pour le traitement de ce grade lors de la retraite. (art. 19 & 20, tit. 1; 1, & 3 tit. 2.).....	3,600		
De cette part.....	70,676	15	

	liv.	s.	d.
Report.....	70,676	15	

JEUNEUX, (Jean-François) né le 22 octobre 1718; ancienne pension, 1,600 liv.

42 années de services dans les ponts & chaussées, de 1740 à janvier 1783; place de 1,700 liv. d'appointemens pendant les 3 dernières années.

Recréée sur le pied de ces appointemens. (art. 19 & 20, tit. 1; 5, tit. 2)..... 1,190

SAINCTLO, (François-Claude) né le 30 octobre 1718; ancienne pension, 2,124 liv.

38 ans de services, depuis l'époque des 16 ans d'âge, non compris 10 ans & demi antérieurs, jusqu'au 16 avril 1767; 9 campagnes, le tout formant 47 ans : rang, puis grade en pied de lieutenant-colonel pendant les 10 dernières années.

Recréée sur le pied du traitement de ce grade lors de la retraite. (art. 19 & 20, tit. 1; 1 & 3, tit. 2.)..... 3,106 5

DUBOIS, (Joseph-Alexandre) né le 16 novembre 1718, ancienne pension, 531 liv.

30 ans de services, du premier juin 1738 au 24 mars 1769; 14 campagnes, le tout formant 44 ans : grade de capitaine pendant les 23 dernières années.

Recréée sur le pied du traitement de ce grade lors de la retraite. (art. 19 & 20, tit. 1; 1 & 3, tit. 2.)..... 1,162 10

LETAN, (Alexandre-André) né le 20 novembre 1718, ancienne pension, 885 liv.

42 années de services, du 25 octobre 1735 au 29 décembre 1777; 10 campagnes; le tout formant 52 ans : grade de capitaine pendant les 22 dernières années.

Recréée pour le traitement de ce grade lors de la retraite. (art. 19 & 20, tit. 1; 1 & 3, tit. 2.)..... 2,000

TOTAL du second Etat.....	78,135	10	

TROISIEME

TROISIÈME ÉTAT.

RÉPARTITION
SUR LE FONDS DE DEUX MILLIONS
DE SECOURS ANNUEL,

Décrété par l'article XV du titre III de la loi du 22 août 1990.

QUINQUET, (Victoire Julienne, veuve du ſieur) qui étoit premier commis du contrôle-général des finances; née le 11 janvier 1703.....

Penſion de 600 liv. ſur le tréſor public; ſecours de 1,000 liv., attendu ſon grand âge & ſes infirmités, & parce qu'elle a une fille ſexagénaire ſans fortune, vivant avec elle..... l. ſ. d. 1,000

MAGENIS, (Marie-Roſe O Donnelli, veuve en premières noces, du ſieur O Donnelli, & en ſecondes, du ſieur Artur de) née le 16 janvier 1704.

Penſion de 350 livres ſur le tréſor public; ſecours de 500 livres attendu ſon grand âge & ſes beſoins..... 500

DESROBERT, (Madelaine-Anne-Françoiſe Soucellier, veuve du ſieur) qui étoit ingénieur-ordinaire du roi; née le 17 ſeptembre 1705.

Penſion de 300 livres ſur le tréſor public; ſecours de 200 livres, attendu ſon âge & ſes beſoins..... 200

CAILLOT, (la veuve du ſieur) mort en 1788, lequel avoit été directeur des comptes des domaines : naiſſance de 1705.

Traitement annuel de 400 livres, déterminé au profit de cette veuve, par le conſeil; ſecours de 500 liv., attendu ſon âge & ſes beſoins..... 500

DUPUY, (Marie-Anne Frouart, veuve du ſieur) qui avoit été lieutenant au régiment de cavalerie de Montcalm : naiſſance du 20 janvier 1706.

Penſion de 200 liv. ſur le tréſor public; ſecours de 200 liv., attendu ſon âge & ſes beſoins..... 200

APREZ DE MANNEVILLETTE, (Maire-Madeleine-Jacquette de Binard, veuve du ſieur d') qui étoit ancien capitaine de vaiſſeau de la compagnie des Indes : naiſſance du 13 mai 1706.

Penſion de 1,300 liv. ſur le tréſor public; ſecours de 500 liv., attendu ſes infirmités, ſon âge & ſes beſoins..... 500

De cette part..... 2,900

	liv.	f.	d.
Report.....	2,900		
VIMAR, (Catherine Poujarbieu, veuve du ſieur) qui avoit été ingénieur des ponts & chauſſées : naiſſance du 7 août 1706. Penſion de 500 liv. ſur le tréſor public ; ſecours de 500 liv., attendu ſes infirmités, ſon âge & ſes beſoins.....	500		
LAMER D'HAYNAULT, (Marie-Suzanne Salberge de) née le 14 juin 1707. Penſion de 150 liv. ſur le tréſor public ; ſecours de 200 liv, attendu qu'il ne lui reſte preſque pas d'autre moyen de ſubſiſtance.....	200		
DUCHAMBON, (Louiſe-Antoine) née le 17 octobre 1707. Penſion de 150 liv. ſur le tréſor public ; ſecours de 150 liv. en conſidération des ſervices de ſon père, aide-major de Bergues, attendu ſon âge & ſes beſoins.....	150		
CHAMPION, (Eliſabeth Chevalier, veuve du ſieur de) qui étoit ancien maréchal-des-logis dans la compagnie des gendarmes Anglois du corps de la gendarmerie : naiſſance du 28 octobre 1707. Penſion de 150 liv. ſur le tréſor public ; ſecours de 200 liv., attendu ſon âge & ſes beſoins.....	200		
SHÉE, (Marie-Thérèſe Préponier, veuve du ſieur de) qui étoit ancien capitaine au régiment du colonel-général des huſſards : naiſſance du 26 février 1708. Penſion de 800 liv. ſur le tréſort public ; ſecours de 500 liv., attendu ſon âge & ſes beſoins.....	500		
AMILLAVILLE, (Maire-Anne La Cavée, veuve du ſieur Etienne-Noël d') qui étoit employé au bureau des tailles & vingtièmes : naiſſance du 19 mars 1708. Penſion de 600 liv. ſur le tréſor public ; ſecours de 500 liv., attendu ſes infirmités, ſon âge & ſes beſoins.....	500		
RICHMOND, (Marie-Barbe Criſpozappa, veuve du ſieur Georges de) née le 16 mai 1909 Penſion de 600 liv. ſur le tréſor public ; ſecours de 200 liv., attendu ſon âge & ſes beſoins.....	200		
BOUVET, (Marie-Claude-Françoiſe de Rommecourt, veuve du ſieur de) ancien capitaine au régiment de Beauffremont, dragons : naiſſance du 8 ſeptembre 1709. Penſion de 300 liv. ſur le tréſor public ; ſecours de 200 liv., attendu ſon âge & ſes beſoins.....	200		
PARAVICINI, (Jeanne-Marie Bouers du Puget, veuve du ſieur de) brigadier d'infanterie, lieutenant-colonel du régiment ſuiſſe de Waldner : naiſſance du 20 mars 1710. Penſion de 1,200 liv. ſur le tréſor public ; ſecours de 500 liv., attendu ſon âge & ſes beſoins, & parce qu'elle eſt chargée d'une fille en démence.....	1,000		
PILLARD, (Hélène Gilland, veuve du ſieur) ancien aide-major du régiment de Caraman : naiſſance du 18 avril 1710.			
De cette part.....	6,350		

	liv.	s.	d.
Report.....	6,350		
Penſion de 150 liv. ſur le tréſor public; ſecours de 200 liv., attendu ſon âge & ſes beſoins.....	200		
ERLACH, (Margueritte-Julie de Stoppa, veuve du ſieur d') qui étoit brigadier & capitaine de grenadiers au régiment des gardes-ſuiſſes : née le 31 août 1710.			
Penſion de 1,800 liv. ſur le treſor public; ſecours de 500 liv., attendu ſon âge & ſes beſoins.....	500		
BORÉ, (Jeanne Renée Clouet, veuve du ſieur) qui étoit ancien inſpecteur des manufactures de la généralité d'Alençon : naiſſance du 12 novembre 1710.			
Penſion de 400 liv. ſur le tréſor public; ſecours de 500 liv., attendu ſon âge & ſes beſoins.....	500		
VALLAIN, (Renée Pinguet, veuve du ſieur) qui étoit commis du département de la guerre au département des affaires du conſeil : naiſſance du 1er. février 1711.			
Penſion de 800 liv ſur le rréſor public; ſecours de 500 liv., attendu ſon âge & ſes beſoins.....	500		
PINCEPRÉ, (Marie-Angélique Heiſter, veuve du ſieur de) qui étoit commandant du bataillon de milice d'Amiens : née le 6 mai 1711.			
Penſion de 700 liv. ſur le tréſor public; ſecours de 500 liv., attendu ſon âge & ſes beſoins.....	500		
O CONNOR, (Thérèſe-Charlotte Jouſſelin, veuve du ſieur) née le 5 juillet 1711.			
Penſion de 600 liv. ſur le tréſor public; ſecours de 500 liv.....	500		
GARNAUD, (Jeanne-Marie Cornier, veuve du ſieur) qui étoit lieutenant invalide; née le 31 octobre 1171.			
Penſion de 200 liv. ſur le tréſor public; ſecours de 200 liv., attendu ſon âge & ſes beſoins.....	200		
WOLF, (Elizabeth de) née le 1er. novembre 1711.			
Penſion de 250 liv. ſur le tréſor public, en conſidération des ſervices de ſon père, capitaine aide-major de cavalerie; ſecours de 300 liv, attendu ſes infirmités, ſon âge & ſes beſoins.....	300		
FONTAINE, (Marie-Jeanne Vuidor, veuve du ſieur Guiſlain) ancien commis aux écritures du port de Breſt : née le 10 février 1712.			
Penſion de 300 liv. ſur le tréſor public; veuve accablée d'infirmités, ſans biens & ſans reſſource; ſecours de 500 liv..	500		
LE TELLIER DE LAUBRAY, (Jeanne-Scholaſtique Meſtadier, veuve du ſieur) qui étoit capitaine invalide; née le 27 mai 1712.			
Penſion de 300 liv. ſur le tréſor public; ſecours de 200 liv., attendu es infirmités, ſon âge & ſes beſoins.....	200		
De cette part.....	10,250		

	liv.	ſ.	d.
Report.....	10,250		
COURTIN, (Marie-Françoiſe-Joſeph Datin, veuve du ſieur) capitaine de grenadiers) née le 29 août 1712. Penſion de 300 liv. ſur le tréſor public; ſecours de 200 liv., attendu ſes infirmités, ſon âge & ſes beſoins.....	200		
MULLER, (Marie Herga, veuve du ſieur) lieutenant au régiment de Poitou; née le 15 novembre 1712. Penſion de 200 liv. ſur le tréſor public, attendu ſes infirmités, ſon âge & ſes beſoins.....	200		
SOUET, (Jeanne-Claudine Boulachoux, veuve du ſieur) ancien directeur des ſalines de Salins en Franche-Comté; née le 20 novembre 1712. Penſion de 2,000 liv. ſur la ferme générale; ſecours de 500 liv., attendu ſon âge & ſes beſoins.....	500		
BULLIER, (Marie) religieuſe, née le 27 mai 1713. Penſion de 500 liv. ſur le tréſor public; ſecours de 200 liv., attendu ſon âge & ſes beſoins.....	200		
BRUN, (Marie-Marguerite Guymard de Maiſonforte, veuve du ſieur) ancien ſubdélégué de l'intendance de Franche-Comté, & procureur du roi au bureau des finances de Beſançon; née le 25 juin 1713, Penſion de 600 liv. ſur le tréſor public; ſecours de 200 liv., attendu ſes infirmités, ſon âge & ſes beſoins.....	200		
NEVEUR D'AIGUEBELLE, (Claire Anglès de Sainte-Guitte, veuve du ſieur) ancien capitaine de grenadiers au régiment de Languedoc; née le 20 février 1714. Penſion de 400 liv. ſur le tréſor public; ſecours de 500 liv., attendu ſon âge & ſes beſoins.....	500		
VAUCHEZ, (Claude-Louiſe de Timonet des Gaudières, veuve du ſieur de) aide-major & capitaine des portes d'Haguenau, née le 3 avril 1714. Penſion de 600 liv.; ſecours de 500 liv., attendu ſon âge & ſes beſoins.....	500		
ROUSSEAU DU PAL, (Marie-Joſeph Gevalois, veuve du ſieur François) lieutenant de la maréchauſſée à Moulins; née le 7 ſeptembre 1714. Penſion de 200 liv. ſur le tréſor public; ſecours de 200 liv., attendu ſon âge & ſes beſoins.....	200		
FORDOISON DE LA CHARASSE, (Gabrielle-Anne-Madeleine) née le 30 octobre 1714. Penſion de 150 liv. ſur le tréſor public; ſecours de 150 liv., attendu ſon âge & ſes beſoins.....	150		
THOMASSIN, (Marguerite-Françoiſe Abram, veuve du ſieur) préſident du parlement de Nancy; née le 9 janvier 1715. Penſion de 500 liv. ſur le tréſor public; ſecours de 300 liv., attendu ſon âge & ſes beſoins.....	300		
De cette part.....	13,200		

	liv.	s.	d.
Report.....	13,200		
BOUCHER DE MAROLLES, (Françoise-Suzanne de Wasservas, veuve du sieur) ancien major de Charlemont; née le 1er. février 1715. Pension de 200 liv. sur le trésor public; secours de 200 liv., attendu son âge & ses besoins.....	200		
DUCHERON, (Anne) née le 19 février 1715; infirme & sans ressource. Pension de 150 liv. sur le trésor public, secours de 200 liv.	200		
JOSSE, (Marthe-Joseph-Adrienne Charpentier, veuve du sieur) employé au bureau des archives des finances; née le 22 février 1715. Pension de 300 liv. sur le trésor public; secours de 200 liv., attendu son âge & ses besoins.....	200		
BIE, (Marie-Louise Le Fèvre de Vanoise, veuve du sieur de) brigadier d'infanterie, née le 15 mars 1715. Pension de 400 liv. sur le trésor public; secours de 200 liv., attendu son âge & ses besoins.....	200		
DU PEREUX, (Joachime de la Place, veuve du sieur) capitaine-commandant d'artillerie; veuve ayant perdu son fils, son unique ressource, & réduite à la plus grande indigence: naissance du 9 avril 1715. Pension de 300 liv. sur le trésor public; secours de 500 liv.	500		
LE BOSSU, (Marie-Claude Collet, veuve du sieur) qui étoit garde-magasin de l'école royale militaire; née le 16 avril 1715. Pension de 500 liv. sur le trésor public; secours de pareille somme, attendu qu'elle n'avoit d'autre ressource que sa pension.	500		
LAVECHEF DU PARC, (Pétronille-Hippolyte Latil, veuve du sieur) aide-major des ville & citadelle de Seine; née le 31 mai 1715. Pension de 300 liv. sur le trésor public; secours de 200 liv., attendu son âge & ses besoins.....	200		
BUSSY-LAMETH, (Charlotte-Elisabeth Le Maitre, veuve du sieur de) mestre-de-camp au régiment des Carabiniers; naissance du 24 juin 1715. Pension de 1,200 liv. sur le trésor public; secours de 500 liv., attendu son âge & ses besoins.....	500		
CHARPENTIER DESPALUZ, (Anne-Marie-Philippine-Sophie de Stadel, veuve du sieur) ingénieur en chef à Landau; née le 26 juillet 1715. Pension de 400 liv. sur le trésor public; secours de 500 liv., attendu son âge, la perte de sa vue, ses infirmités & ses besoins.....	500		
De cette part.....	16,200		

	liv.	f.	d.
Report.....	16,200		
STICHLER, (Anne Beiſchin, veuve du ſieur) ci-devant porte-drapeau dans le régiment d'infanterie Allemande de la Marck; née le 9 ſeptembre 1715. Penſion de 200 liv.; ſecours de 200 liv., attendu ſon âge ſes infirmités & ſes beſoins.....	200		
LOYAL, (Marie-Anne-Urſule Price, veuve du ſieur) capitaine-invalide de la première claſſe; née le 2 octobre 1715. Penſion de 150 liv. ſur le tréſor public; ſecours de 200 liv., attendu ſes infirmités, ſon âge & ſes beſoins.....	200		
KENNEDI, (Criſpine du Vignau, veuve du ſieur de) aide-major à Lille; née le 17 octobre 1715. Penſion de 300 liv. ſur le tréſor public; ſecours de 300 liv., attendu ſon âge & ſes beſoins.....	300		
ANSART, dit Baptiſte, (Eliſabeth Lemoine, veuve du ſieur) ancien facteur des bureaux du premier commis des finances; née en 1715. Penſion de 400 liv. ſur le tréſor public; ſecours de 500 liv., attendu ſon âge & ſes beſoins.....	500		
TOTAL du 3e. État.....	17,400 liv.		

QUATRIÈME ÉTAT.

RÉPARTITION
DU SECOURS DE 150,000 livres,
ACCORDÉ PAR LA LOI DU 25 FÉVRIER 1791,

Pour être distribué aux personnes précédemment compriſes dans les États & Supplémens d'États des Secours affectés ſur la Loterie royale, ſur le Port-Louis & ſur les Fermes-générales.

SOMMES précédemment accordées.	NOMS DES PERSONNES EMPLOYEÉS, AVEC LES MOTIFS ET OBSERVATIONS.	SOMMES accordées.
liv. s.	A	liv. s.
200	A la Dame d'Aſſigny, (Dlle Guillard Deſnos) âgée de 42 ans.....	200
	Femme d'un pauvre lieutenant d'invalides, retiré à l'hôtel pour cauſe d'infirmités; ſans reſſource du côté de ſa famille, qui a été ruinée par les Anglois, lors de leur deſcente à Cancale.	
	B	
600	A la Dame de Broé, (Dlle Catherine Guilmin Trépigny) âgée de 57 ans.....	300
	Veuve d'un commis des finances, chargée de trois enfans, dans un beſoin reconnu preſſant.	
300	A la Dlle de Bannerot la jeune, âgée de 45 ans...	150
	Réduite, par la mort de ſa mère, dans une gêne d'autant plus grande, qu'elle s'eſt dévouée depuis long-temps au ſoulagement de pluſieurs de ſes parens pauvres, & qui ſont encore à ſa charge.	
500	A la Dame de Bellouan d'Avaugour, âgée de 60 ans.	300
	Veuve d'un capitaine de vaiſſeau, mort après avoir ſacrifié ſa fortune au ſervice de l'état, & ſans avoir eu le temps de réparer ſes pertes; accablée d'infirmités & dans la dernière miſère.	
1,600	.....*De cette part*.....	950

SOMMES précédemment accordées.	NOMS DES PERSONNES EMPLOYÉES, AVEC LES MOTIFS ET OBSERVATIONS.	SOMMES accordées.
liv. s.		liv. s.
1,600	*Report*.....	950
250	A la Dlle de Beaufort.....	250
	Fille d'un ancien officier de dragons, qui n'ayant d'autres reſſources que ſa retraite d'invalide, ne peut l'aider à ſe ſoutenir au couvent des Brigittines de Douai, où elle eſt retirée, hors d'état de pourvoir à ſa ſubſiſtance par les travaux de ſon ſexe, à cauſe de la foibleſſe de ſa vue & du délabrement de ſa ſanté.	
300	Au ſieur Berlaymont l'aîné, (Claude-Louis-Charles) âgé de 68 ans.....	300
	Officier retiré à cauſe de bleſſures reçues à la guerre, & qui, après avoir conſommé ſon modique patrimoine au ſervice, ſe trouve avec ſes quatre filles aux charges de ſes parens.	
700	A la Dame Buchoz, (Dlle Marie Hebert) âgée de 36 ans.....	50
	Dans la plus grande miſère après des malheurs, avec ſon mari & deux enfans en bas âge.	
	D	
	A la Dlle Dugretz, (Jeanne-Etienne) âgée de 28 ans.	150
	A la Dlle Dugretz, (Marie-Louſe Nicole) âgée de 26 ans.	150
1,000	A la Dlle Dugretz, (Eliſabeth-Charlotte) âgée de 23 ans.	150
	A la Dlle Dugretz, (Marie-Charlotte-Roſe-Cécile-Emilie-Adélaïde) âgée de 17 ans.....	150
	Filles d'un officier dont tous les ancêtres ont été attachés au ſervice, faiſant partie d'une famille de ſix enfans, ſans autre fortune que 96 liv. de rente pour chacune.	
300	Au ſieur Daiglancay.....	300
	Ancien officier ſans penſion, ayant ſervi tant en France que dans les colonies, & dans le plus grand beſoin avec ſa femme & deux enfans.	
400	A la Dlle Deſmelliers, (Françoiſe-Roſe) âgée de 30 ans.	150
	A la Dlle Deſmelliers, (Charlotte-Flore) âgée de 32 ans.	150
	Deux ſœurs, pauvres orphelines, filles d'un capitaine d'infanterie, dont la fortune a été entièrement diſſipée au ſervice.	
4,550	*De cette part*.....	3,200

Aux

SOMMES précédemment accordées.	MOMS DES PERSONNES EMPLOYÉES, AVEC LES MOTIFS ET OBSERVATIONS.	SOMMES accordées.
liv. s.		liv. s.
4,550	.....*Report*.....	3,200
800	Aux Dlles Dupeyroux Saint-Martial, deux ſœurs...	250
	Orphelines, retirées auprès de leur ſœur, religieuſe à la ci-devant abbaye de Loüye, près Dourdan, où elles n'avoient pour ſubſiſter que les ſecours d'un oncle eccléſiaſtique, qui ſe trouve forcé de leur retirer ſon aſſiſtance.	250
	E	
400	A la Dame Evin Duretail, (Dlle Junot).....	400
	Reſtée veuve d'un ſous-lieutenant d'infanterie, commiſſaire des poudres, avec quatre enfans en bas-âge, dont trois, attendu ſon défaut abſolu de moyens, ont été recueillis par leurs parens, retirée elle-même dans un couvent à Ham, avec la plus jeune de ſes filles.	
	F	
400	A la Dlle Ferdinand de Sebach, (Jeanne-Bernard) âgée de 44 ans.....	200
	A la Dlle Ferdinand de Sebach, (Marie-Eliſabeth) âgée de 36 ans.....	200
	Deux ſœurs, filles d'un capitaine au régiment Royal-Allemand, mort après 33 ans de ſervice; ſans fortune, avec leur mère dont elles prennent ſoin.	
	G	
200	A la Dame Guillard Deſnos, (Dlle Jeanne-Jaquette Leſcoet) veuve, âgée de 72 ans.....	200
	Ruinée par la deſcente des Anglois à Cancale, & ne ſubſiſtant qu'à l'aide de quelques charités & du foible produit du travail de ſes mains.	
300	A la Dlle Gaucher, (Anne) âgée de 38 ans.....	200
	Orpheline; ſon père, officier de maréchauſſée, eſt mort très-pauvre, ne laiſſant à ſa fille que des moyens inſuffiſans pour ſe ſoutenir au couvent des Urſulines de Langres, où elle eſt retirée.	
6,650	.....*De cette part*.....	4,900

SOMMES précédemment accordées.	NOMS DES PERSONNES EMPLOYÉES, AVEC LES MOTIFS ET OBSERVATIONS.	SOMMES accordées.
liv. f.		liv. f.
6,650	..... *Report*	4,900
400	A la Dame Goyon de Vaucouleurs, (Dlle Françoiſe-Périne-Nicole le Febvre) âgée de 59 ans..... Veuve d'un premier lieutenant des vaiſſeaux de la compagnie des Indes, mort à l'Iſle-de-France; elle eſt reſtée chargée de deux enfans; le peu de bien que ſon mari lui avoit laiſſé, & qui conſiſtoit en une maiſon à Cancale, a été détruite par les Anglois.	400
	L	
500	A la Dame Loys, âgée de 64 ans..... Veuve d'un officier d'artillerie, chargée de quatre enfans, ſans autre reſſource pour ſubſiſter que les bienfaits de la nation, & manquant de moyens pour ſubvenir aux frais d'un traitement qu'exigent ſes yeux qu'elle eſt menacée de perdre.	400
200	A la Dlle Lavigne (Claude Avenelle de)..... Pauvre demoiſelle hors d'état, par ſes infirmités, de pourvoir à ſa ſubſiſtance, par des travaux de ſon ſexe.	300
	M	
1,200	A la Dlle Martigny, (Fortunée, femme d'Auguſtin) âgée de 29 ans.....	200
	A la Dlle Martigny, (Irène) âgée de 27 ans.....	200
	A la Dlle Martigny, (Félicité) âgée de 26 ans.....	200
	Trois ſœurs orphelines, faiſant partie d'une famille de neuf enfans, reſte de treize, dont cinq filles ſans fortune; l'aînée eſt femme d'un capitaine d'infanterie, qui n'a d'autres biens que ſes appointemens.	
400	A la Dlle de Meray, âgée de 70 ans..... Retirée aux Annonciades de Bar-le-Duc, & obligée pour vivre, depuis la mort de ſa mere, de vendre ſucceſſivement ſes effets.	400
300	A la Dlle de Mareil, âgée de 70 ans.....	150
	A la Dlle de Mareil, âgée de 68 ans.....	150
	Deux ſœurs, dont une infirme, ſans fortune, retirées dans un couvent à Paris, & pour les aider à y payer leur penſion.	
9,650	..... *De cette part*	7,300

SOMMES précédemment accordées.	NOMS DES PERSONNES EMPLOYÉES, AVEC LES MOTIFS ET OBSERVATIONS.	SOMMES accordées.
liv. f. 9,650	.....Report.....	liv. f. 7,300
	N	
150	Au ſieur le Normand de la Rue, (Louis-René) âgé de 58 ans.....	150
	Septième cadet d'une famille ſans fortune, ayant été forcé d'abandonner le ſervice, faute de moyens pour s'y ſoutenir; à la charité de ſes parens.	
400	A la dame de Nezot, infirme & très-âgée.....	300
	Veuve d'un officier, mort ingénieur en chef des ville & citadelle de Montreuil-ſur-mer, chargée de ſix enfans, dont deux filles, ſans autre reſſource pour elles & leur mère que le travail de leurs mains & le produit de quelques beſtiaux.	
	O	
600	A la Dlle O Connor, (Thérèſe-Auſterberte-Joſephe).	200
	Fille d'un officier Irlandois mort au ſervice de France, reſtée ſans reſſource par la perte de ſon frère, jeune officier au régiment de Dillon, qui l'aidoit, & qui a été tué en Amérique dans la dernière guerre, où il s'étoit diſtingué dans pluſieurs occaſions.	
500	A la dame d'Orvillier, (Dlle Desjardins) âgée de 46 ans.	300
	Dans la misère avec ſon fils, encore jeune & ſans état.	
	P	
400	A la Dame Precorbin Foulongne, (Dlle Marie-Jeanne-Poilley) âgée de 45 ans.....	400
	Veuve chargée de cinq enfans, dont trois filles, ſans autre reſſource que le travail de leurs mains, famille intéreſſante par ſes vertus & ſon extrême pauvreté.	
300	A la Dlle Puibuſque de Saint-Padou l'aînée. (femme Lamothe.....	150
	A la Dlle Puibuſque de Saint-Padou cadette.....	150
	Deux ſœurs, filles d'un pauvre officier invalide, couvert de bleſſures, infirme & ruiné par la perte d'un procès; le mari de l'aînée a perdu ſa fortune par des conteſtations de famille.	
	Le père étoit employé dans les précédens états pour 300 liv.	
12,000	.....De cette part.....	8,950

SOMMES précédemment accordées.	NOMS DES PERSONNES EMPLOYÉES, AVEC LES MOTIFS ET OBSERVATIONS,	SOMMES accordées.
liv. s.		liv. s.
12,000	..... *Report*	8,950
	R	
500	A la Dame de Roquefeuil, (Dlle Marie-Françoiſe-Catherine Gourdan Rebillier)	400
	Réduite avec ſon mari, dont la fortune a été détruite par un procès ſur une queſtion d'état, dans une telle misère, qu'ils manquent de moyens pour payer même leur loyer.	
1,500	A la Dame Rouault, (Félicité-Flore-Françoiſe-Roſe-Aimée)	300
	D'une ancienne famille que des malheurs ont appauvrie; ci-devant chanoineſſe de Salle, ſans prébende, privée de la reſſource d'une penſion & du ſecours de ſes parens, que des pertes récentes ont mis dans l'impoſſibilité de l'aider, pouvant à peine ſe ſuffire à eux-mêmes.	
800	A la Dame de Renty, (Dlle du Bourg)	300
	A la Dlle ſa fille	300
	Cette dame, après avoir été ruinée par ſon mari, en a été abandonnée il y a plus de 20 ans; retirée avec ſa fille au couvent de la Roquette à Paris; elle y vit péniblement de quelques charités.	
900	A la Dlle Duroyer, (Marie-Anne-Flore-Gabrielle) âgée de 42 ans	200
	A la Dlle Duroyer, Marie-Henriette-Roſe) âgée de 38 ans	200
	A la Dlle Duroyer, (Marie-Roch-Félicité) âgée de 35 ans	200
	Trois ſœurs dont les ancêtres ſe ſont diſtingués & ruinés au ſervice; dans une extrême pauvreté, ayant été obligées de renoncer à la ſucceſſion de leur père.	
	S	
300	A la Dlle Saint-Etienne, (Marguerite Duverger de) ..	150
	Dont les ancêtres ſe ſont tous conſacrés au ſervice; ayant à peine un revenu de 150 livres pour ſubſiſter.	
16,000	..... *Report*	11,000

SOMMES précédemment accordées.	NOMS DES PERSONNES EMPLOYÉES, AVEC LES MOTIFS ET OBSERVATIONS.	SOMMES accordées.
liv. s.		liv. s.
16,000	..... *Report*	11,000
	SUPPLÉMENT.	
	D	
600	A la Dame Duſeuil (Dlle Charlotte-Françoiſe Dumouchet de Beaumont) âgée de 55 ans.....	500
	Femme d'un officier qui l'a abandonnée, la laiſſant avec un fils en bas âge, dans les embarras d'un procès qui l'a complettement ruinée.	
900	A la Dame Ducompas, (Dlle Marie de Vauchauſſade) âgée de 43 ans.....	500
	Femme d'un capitaine de dragons, chargée de ſix enfans, dont deux, un garçon & une fille, ſont en état d'imbécillité, manquant de moyens pour fournir à leurs beſoins.	
	Employée avec trois de ſes filles dans les précédens états pour 900 livres.	
	F	
300	A la Dame Fontaine Martel.....	
	Fille & femme de militaires, chargée de pluſieurs enfans, & ſans autre moyen de ſubſiſtance que le ſecours qui lui avoit été précédemment accordé ſur la loterie.	250
	L	
150	Au ſieur Longueval, (Adrien) âgé de 71 ans.....	150
150	Au ſieur Longueval, (Jean-Joſeph) âgé de 48 ans...	150
150	Au ſieur Longueval, (Charles-Joſeph) âgé de 42 ans.....	150
	De l'ancienne maiſon de ce nom, chargés tous de famille & réduits dans une telle misère, qu'ils ne ſubſiſtent qu'à l'aide de ſecours charitables.	
	M	
200	A la Dame Morangiés, (Dlle Charlotte-Geneviève Choloüs) âgée de 51 ans.....	200
	Veuve d'un officier invalide, dont la mort l'a laiſſée avec trois enfans en bas âge, ſans autre reſſource que les bienfaits de la nation : elle avoit obtenu 200 liv. ſur le quatrième denier.	
18,450	..... TOTAL du 4^e État.	12,900

MANDONS ET ORDONNONS à tous les tribunaux, corps adminiſtratifs & municipalités, que les préſentes ils faſſent tranſcrire ſur leurs regiſtres, lire, publier & afficher dans leurs reſſorts & départemens reſpectifs, & exécuter comme loi du royaume. En foi de quoi nous avons ſigné & fait contre-ſigner ceſdites préſentes, auxquelles nous avons fait appoſer le ſceau de l'état A Paris, le vingt-cinquième jour d'août, l'an de grâce mil ſept cent quatre-vingt-onze, & de notre règne le dix-huitième *Signé* LOUIS. *Et plus bas*, M. L. F. DUPORT. Et ſcellées du ſceau de l'état.

TABLE ALPHABÉTIQUE DES NOMS DES PERSONNES EMPLOYÉES AUX QUATRE ÉTATS DU PRÉSENT DÉCRET.

A

Aiguebelle. (*Voyez* Neveur d') pag. 300.
Alichoux de Buzaringues, (Jean-François-Ignace) p. 289.
Allemant, (*Voyez* Dulau d') p. 284.
Alleyrac, (Dlle Elizabeth-Brigitte de Bécourt, veuve du ſieur d') p. 294.
Allou, (Pierre-Etienne) p. 286.
Amillaville, (Dlle. Marie-Anne la Carvée, veuve du ſieur Etienne-Noel d') p. 298.
Anſart, dit Baptiſte, (Eliſabeth Le Moine, veuve du ſieur) p. 302.
Aprez de Mannevillette, (Marie-Madeleine-Jacquette de Beard, veuve du ſieur d') p. 297.
Aſſigny, (Dlle. Guillard Deſnoe d') p. 303.
Aubert de Courſerac, (François) p. 285.
Augier, (Pierre) p. 291.
Avaugour. (*Voyez* Bellouan d') p. 303.

B

Baguet, (Antoine) p. 295.
Bannerot la jeune, (Dlle.) p. 303.
Beart du Déſert, (Dlle. Marie-Anne-Leſquelen, veuve du ſieur) p. 289.
Beaufort, (Dlle.....de) p. 304.
Belchamps, (Jean-Charles) p. 293.
Belleville. (*Voyez* Ménage de Bodué de) p. 287.
Bellouan d'Avaugour, (Dame) p. 303.
Beniſſein, (Jean-Baptiſte de) p. 282.
Berlaymont l'aîné, (Claude-Charles-Louis) p. 304.
Bertrand, (Jean) p. 290.
Bie, (Marie-Louiſe Lefevre de Vanoiſe, veuve du ſieur de) p. 301.
Bogillot, (Claude-Sébaſtien) p. 293.
Boré, (Jeanne-Renée Clouet, veuve du ſieur) p. 299.
Boucher de Marolles, (Françoiſe-Suzanne de Waſſervas, veuve du ſieur p. 301.
Boutonvilliers. (*Voyez* Cauvigny de) p. 287.
Bouvet, (Dlle. Marie-Claude-Françoiſe de Rommecourt, veuve du ſieur de) pag. 298.
Brach, (François-Louis) p. 294.
Broé, (Dlle. Catherine-Guilmin Trépigny, dame de) p. 303.
Brun, (Marie-Marguerite-Guymard de Maiſonforte, veuve du ſieur) p. 300.
Brunet. (*Voyez* Treſſemanes) p. 286.
Buchoz, (Dame Marie Hébert, épouſe du ſieur) pag. 304.
Bullier, (Marie) p. 300.
Buſſy Lameth,) Charlotte-Eliſabeth Lemaître, veuve du ſieur) p. 301.
Buzaringues. (*Voyez* Alichoux de) p. 289.

C

Caillot, (Dlle. veuve du ſieur) p. 297.

TABLE ALPHABETIQUE.

Calvimont de Saint-Martial (Jean-Alain) pag. 284.
Champion, (Dlle. Eliſabeth Chevalier, veuve du ſieur de) pag. 298.
Cantis. (*Voyez* Rayne de) p. 292.
Caumont,) Charles-François) pag. 291.
Cauvigny du Boutonvilliers, (Bernard-Hector) pag. 287.
Charbonnier, (François) pag. 191.
Charpentier-Deſpaluz, (Anne-Marie-Philippine-Sophie de Stadel, veuve du ſieur) pag. 301.
Caſteignier de Paradis, (Pierre-Adrien) pag. 289.
Chauvin-d'Offranville, (Jean-David) pag. 282
Chevrière de Saint Vallier. (*Voyez* La Croix de) pag. 284.
Clavin. (*Voyez* Pinière de Valerargues) pag. 283.
Collard du Tilleul, (Louis-Antoine) pag. 289.
Cours, dit Courten, (Antoine-Henri de) pag. 282.
Courſerac.) *Voyez* Aubert de) p. 285.
Courten. (*Voyez* Cours, dit) pag. 282.
Courtin, (Marie-Françoiſe-Joſeph Datin, veuve du ſieur) p. 300.
Couvret (Jacques) pag. 283.
Cuny, (Gaſpard-Joſeph) p. 287.
Cuvier, (Georges) pag. 288.

D

Daiglancay, (.....) pag. 304.
Davach de Thèſe Delphin, (Jean) p. 283.
Deillés. (*Voyez* Peytès de Montoſcel) pag. 294.
Delbeuf, (Pierre-Nicolas) pag. 283.
Desbroſſes de Goulet, (Joſeph-Nicolas) pag. 284.
Deſtoſſés, (Charles) pag. 288.
Deſmelliers, (Françoiſe-Roſe) pag. 304.
Deſmelliers, (Charlotte-Flore) *ibid.*
Deſpaluz, (*Voyez* Charpentier) pag. 301.
Deſrobert, (Dlle. Madeleine-Anne Soucellier, veuve du ſieur) pag. 297.
Dortet de Ribonnet, (Michel-Bernard) pag. 295.
Dubodué de Belleville. (*Voyez* Menage) pag. 287.
Dubois, (Joſeph-Alexandre) pag. 296.
Dubois-Dufreſne de Liberſac, (Pierre) pag. 287.
Du Caſſé, (Pierre) pag. 291.
Duchambon, (Dlle. Louiſe-Antoine) pag. 298.
Ducheron, (Dlle. Anne) pag. 301.
Ducompas, (Dlle. Marie de Vauchaſſade, épouſe du ſieur) pag. 309.
Ducroquet de Précourt, (Pierre-Antoine-Joſeph) pag. 294.
Du Déſert. (*Voyez* Beart) pag. 289.
Dufreſne de Liberſac. (*Voyez* Dubois) pag. 287.
Dugretz, (Dlle. Marie-charlotte-Roſe-Cécile-Emilie-Adélaïde) pag. 304.
Dugretz, (Dlle. Eliſabeth-Charlotte) *ibid.*
Dugretz, (Dlle. Marie-Louiſe-Nicole) *ib.*
Dugretz, (Dlle. Jeanne-Etienne) *ibid.*
Dulau-d'Allemant, (Henri-Louis) p. 284.
Du Pal. (*Voyez* Rouſſeau) pag. 300.
Du Parc. (*Voyez* Lavechef) pag. 301.
Du Pereux, (Joachime de la Plache, veuve du ſieur) *ibid.*
Duperche, (François-Charles) p. 288.
Dupeyroux-Saint-Martial, (deux ſœurs) pag. 305.
Dupuy, (Marie-Anne-Frouart, veuve du ſieur) p. 297.
Duretail. (*Voyez* Evin) pag. 305.
Duroyer, (Dlle. Marie-Henriette Roſe) pag. 308.
Duroyer, (Dlle. Marie-Anne-Flore-Gabrielle) *ibid.*
Duroyer, (Dlle. Marie-Roch-Félicité) pag. *ibid.*
Duſeuil, (Dlle. Charlotte-Françoiſe Dumouchet de Beaumont, épouſe du ſieur) 309.
Du Tilleul. (*Voyez* Collard) pag. 289.
Duverger de Saint-Étienne, (Delle. Marguerite) pag. 308.

E

Erlach, (Marguerite-Julie de Stoppa, veuve du ſieur) pag. 299.
Evin Duretail, (Dlle. Junot, veuve du ſieur) pag. 305.

F

Ferdinand de Sebach, (Dlle. Jeannne-Bernard) *ibid.*
Ferdinand de Sebach, (Dlle. Marie-Eliſabeth) *ibid.*
Flayoſe (*Voyez* Villeneuve) page 282.
Fock, (Charles-Guſtave) pag. 293.
Fontaine, (Marie-Jeanne Vuidor, veuve du ſieur Guiſlain) pag. 299.
Fontaine Martel, (Dlle .....épouſe) du ſieur) pag. 309.
Fordoiſon de la Charaſſe, (Dlle. Gabrielle-Anne-Madeleine) pag. 300.
Foulongue. (*Voyez* Precorbin) p. 307.

G

Garnaud, (Jeanne-Marie Cornier, veuve du ſieur) pag. 299.
Garriſſon de Giſcars, (Jean-Robert, pag. 287.
Gaucher, (Dlle. Anne) pag. 305.
Gevigny. (Théodore-Ignace) pag. 286.
Giſcars. (*Voyez* Garriſſon de) pag. 287.
Goulet. (*Voyez* des Broſſes de) pag. 284.
Goyon de Vaucouleurs, (Dlle. Françoiſe-Périne-Nicole le Fevre, veuve du ſieur) pag. 306.
Guerde, (Claude) pag. 294.
Guillard Deſnos, (Dlle. Jeanne-Jacquette Leſcoet, veuve du ſieur) pag. 305.

H

Haynault. (*Voyez* Lamer d') pag. 298.
Haynin, (Jacques Joſeph de) pag. 289.
Hébert, (Michel) pag. 293.
Himel, (Jean Georges) pag. 290.
Hollier de Lormède, (Jacques Guillaume) pag. 286.
Hutin, (Sylveſtre-Nicolas) pag. 293.
Hutre, (Joſeph) pag. 288.

J

Jeuneux, (Jean-François) pag. 296.
Joſſe, (Marthe-Joſeph-Adrienne Charpentier, veuve du ſieur) pag. 301.

K

Kennedi, (Criſpine du Vignau, veuve du ſieur de) pag. 302.

L

La Barthe de Thermes, (Antoine) p. 283.
La Boreys de Roſpeche, (Louis) p. 292.
La Chariſſe. (*Voyez* Fordoiſon de) p. 300.
La Croix de Chevrière de Saint-Vallier, (Nicolas-Amédée) pag. 284.
Lambert, (Charles François) pag. 295.
Lamer d'Haynault, (Dlle. Marie-Suzanne Salberge) pag. 298.
Lameth. (*Voyez* Buſſy) pag. 301.
La Mothe. (*Voyez* Puibuſque de Saint-Padou l'aîné, femme du ſieur) p. 307.
La Rue. (*Voyez* le Normand) *ibid.*
Laubray. (*Voyez* le Tellier de) pag. 299.
Lavechef du Parc, (Pétronille-)Hippolyte Latil, veuve du ſieur) pag. 301.
Lavigne, (Dlle. Claude Avenelle de) pag. 306.
Le Boſſu, (Marie-Claude Collet) veuve du ſieur) pag. 301.
Leclaire, (Jean-Pierre) pag. 291.
Le Mercier de Renaucourt, (Pierre-Adrien) pag. 284.
Le Normand de la Rue, Louis-René) pag. 307.
Letan, (Alexandre-André de) pag. 296.
Le Tellier de Laubray, (Jeanne-Scholaſtique Meſtadier, veuve du ſieur) p. 299.
Liberſac. (*Voyez* Dubois Dufreſne de) pag. 287.

TABLE ALPHABÉTIRUE

Longueval, (Adrien) pag, 309.
Longueval, (Jean-Joſeph) *ibid.*
Longueval, (Charles-Joſeph) *ibid.*
Lormède. (*Voyez* Hollier de) pag. 286.
Loyal, (Marie-Anne-Urſule Price, veuve du ſieur) pag. 302.
Loys, (Dlle....veuve du ſieur) pag. 306.

M

Magenis, (Dlle. Marie-Roſe O Donnelli, veuve en premières noces du ſieur O Donnelli; & en ſecondes du ſieur Artur de) pag. 297.
Mahony, (Derby) pag. 292.
Mannevillette. (*Voyez* Aprez de) p. 297.
Mareil, (Dlle.....de) pag. 306.
Mareil, (Dlle.....de) *ibid.*
Marolles. (*Voyez* Boucher de) pag. 301.
Martigny, (Dlle. Félicité) pag. 306.
Martigny, (Dlle. Irène) *ibid.*
Martigny, (Fortunée, femme d'Auguſtin) *ibid.*
Martin de Saint-Martin, (Julien) p. 295.
Mellony, (Laurent de) pag. 285.
Ménage du Bodué de Belleville, (Charles-Alphonſe) pag. 287.
Meray, (Dlle. de) pag. 306.
Montfort, (François-Madeleine) p. 285.
Montoſcel Deillés (*Voyez* Peytés de) pag. 294.
Morangiés, (Dlle. Charlotte-Geneviève Cholus, veuve du ſieur) pag. 309.
Muller, (Marie.Herga, veuve du ſieur) pag. 300.

N

Neveur-d'Aiguebelle, (Claire-Anglée de Sainte-Guette, veuve du ſieur) p. 300.
Nezot, (Dlle.....veuve du ſieur de) p. 307.

O

O Connor, (Thérèſe-Charlotte Jouſſelin, veuve du ſieur) pag. 299.
O Connor, (Dlle. Thérèſe-Auſtreberte-Joſephe) pag. 307.
Offranville. (*Voyez* Chauvin d') p. 282.
Ollivier de Senozan, (Anne-Nicole de Lamoignon, veuve du ſieur) p. 285.
Orvillier, (Dlle..... Desjardins, femme d') pag. 307.
Oudart, (Jean-Henri-Michel-François d') pag. 295.

P

Paillot, (Pierre-Joſéph) pag. 290.
Paradis. (*Voyez* Caſteignier de) p. 289.
Paravicini, (Jeanne-Marie Bouers du Puget, veuve du ſieur de) pag. 298.
Penetreau de Sangiers, (Jean-Simon) pag. 292.
Pérignon (Mathurin) p. 295.
Perrichon, (Jacques-André) pag. 285.
Peytés de Montoſcel-Deillés, (François) pag. 294.
Pillard, (Hélène Giland, veuve du ſieur) pag. 298.
Pincepré, (Marie-Angélique Heiſter, veuve du ſieur de) pag. 299.
Pinière de Valerargues de Clavin, (Charles-Antoine) pag. 283.
Porcherot, (Pierre) pag. 290.
Précorbin Fonlongne, (Dlle. Marie-Jeanne Poilley, veuve du ſieur) pag. 307.
Précourt. (*Voyez* Ducroquet de) p. 294.
Puibuſque de Saint-Padou l'aînée, (femme Lamothe) pag. 307.
Puibuiſque de Saint-Padou cadette, (Dlle.....) *ibid.*

Q

Quinquet, (Victoire-Julienne, veuve du ſieur) pag. 297.

R

Rayne de Cantis, (Joſeph) pag. 292.
Razoul, (Jean) pag. 290.
Regnard, (Jean-Baptiſte) pag 294.
Regnier, (Pierre-Charles) pag. 292.

DES QUATRE ÉTATS, &c.

Renaucourt. (*Voyez* le Mercier de) pag. 284.
Renty, (Dlle. .....Dubourg, épouſe du ſieur de) pag. 308.
Renty, Dlle.....de) *ibid.*
Revol, (Joſeph) pag. 283.
Ribonnet. (*Voyez* Dortet de) pag. 295.
Richemond, (Marie-Barbe Criſpozappa, veuve du ſieur George de) pag. 298.
Roquefeuil, (Dlle. Marie-Françoiſe-Catherine Gourdan Rebillier, épouſe du ſieur) pag. 308.
Roſpeche. (*Voyez* la Boreys de) p. 292.
Rouault, (Dlle. Félicité-Flore-Françoiſe-Roſe-Aimée) pag 308.
Rouſſeau du Pal, (Marie-Joſeph Gevalois ; veuve du ſieur François) p. 300.

S

Sainctlo, (François-Claude) pag 296.
Saint-Etienne. (*Voyez* Duverger) p. 308
Saint-Martial. (*Voyez* Calvimont de) p. 284.
Saint-Martial. (*Voyez* Dupeyroux) p. 305.
Saint-Martin. (*Voyez* Martin de) p. 295.
Saint-Padou. (*Voyez* Puibuſque de) p. 307.
Saint-Vallier. (*Voyez* la Croix de Chevrière de) pag. 284.
Saugiers. (*Voyez* Penetreau de) pag. 292.
Sebach. (*Voyez* Ferdinand de) pag, 305
Senozan. (*Voyez* Olivier de) pag. 285.
Shée, (Dlle. Marie-Thérèſe Préponier, veuve du ſieur) pag. 298.
Souet, (Jeanne-Claudine Boulachoux, veuve du ſieur) pag. 300.
Stichler, (Anne Beiſchain, veuve du ſieur) pag. 302.

T

Thermes. (*Voyez* la Barthe de) pag. 283.
Thèſe-Delphin. (*Voyez* Davach) p. 312.
Thomaſſin, (Marguerite - Françoiſe Abram, veuve du ſieur) pag. 300.
Treſſemanes-Brunet. (Charles) pag. 286.
Trotter, (Henri-Victor) pag. 284.

V

Valerargues de Clavin. (*Voyez* Pinière) pag. 283.
Vallain, (Renée Pinguet, veuve du ſieur) pag. 299.
Vartel, (Jean-François) pag. 291.
Vauchez, (Claude-Louiſe de Timonet des Gaudières, veuve du ſieur de) pag. 300.
Vaucouleurs. (*Voyez* Goyon de) pag. 306.
Vienne, (François-Louis) pag. 283.
Villeneuve-Flayoſe, (François-Antoine Balthazar de) pag. 282.
Vimar, (Catherine Poujarbieu, veuve du ſieur) pag. 298.
Voſſey, (François-Joſeph) pag. 286.

W

Wolf, (Eliſabeth de) pag. 299.

N.° 1242. # LOI

Relative à la liquidation d'une partie de la dette arriérée.

Donnée à Paris, le 31 Août 1791.

LOUIS, par la grâce de Dieu & par la loi conſtitutionnelle de l'état, ROI DES FRANÇOIS : A tous préſens & à venir ; SALUT. L'Aſſemblée nationale a décrété, & nous voulons & ordonnons ce qui ſuit :

DECRET de l'Aſſemblée nationale, du 19 Août 1791.

L'ASSEMBLÉE NATIONALE, ouï le rapport de ſon comité central de liquidation, qui lui a rendu compte des vérifications & rapports faits par le commiſſaire du roi, directeur général de la liquidation, décrète, en conformité de ſes précédens décrets ſur la liquidation de la dette de l'état, qu'il ſera payé ſur les fonds deſtinés à l'acquit de ladite dette, aux perſonnes ci-après nommées & pour les cauſes qui vont être pareillement exprimées, les ſommes ſuivantes, ſavoir :

1°. *Arriéré du département de la Maiſon du Roi.*

ÉCURIE.

Fournitures, gages & traitemens pour les années 1788 & 1789.

Brunel, chef de cuiſine, dix-neuf cent quatre-vingt-deux livres huit ſous, ci.....	1,982[l]	8[s]	»[d]
Laſalle, pour loyer, neuf cents livres, ci....	900.	».	».
Gourlier, garçon de cuiſine, deux cent ſoixante-quinze livres, ci.....	275.	».	».
Garneville, garçon de cuiſine, cent cinquante livres, ci.....	150.	».	».

Aviſe, *idem*, cent cinquante livres, ci....	150[l]	»[s]	»[d]
Maſſon, *idem*; cent cinquante livres, ci...	150.	».	».
Deſportes, *idem*, trois cents livres, ci....	300.	».	».
Godeffroy père, officier des chaſſes, deux cents livres, ci.....	200.	».	».
Godeffroy fils, *idem*, cent livres, ci.....	100.	».	».
Deſieurac, médecin, trois mille ſix cents livres, ci.....	3,600.	».	».
Les heritiers *Souillard*, deux cent quarante-ſix livres quinze ſous, ci.....	246.	15.	».
Meſnard de Chouzi, commiſſaire général de la maiſon du roi, cinq mille livres, ci.....	5,000.	».	».
De Relly, écuyer-courtier, cent quarante-quatre livres, ci.....	144.	».	».
Guénard, trompette, deux cent quatre-vingt-quatre livres dix ſous, ci.....	284.	10.	».
De Braſſe, pour indemnité de chevaux, deux mille livres, ci.....	2,000.	».	».
Lucas, pour loyer, deux mille quatre cents livres, ci.....	2,400.	».	».
Griveau, notaire, ſix cent ſoixante liv. ci..	660.	».	».
Paulmier, aux droits de la veuve *le Prince*, deux mille ſix cents livres, ci.....	2,600.	».	».
Dubois, dentiſte, ſix cents livres, ci.....	600.	».	».
Deumier, ſerrurier, huit mille deux cent quatre-vingt-douze livres, ci.....	8,292.	».	».
La veuve de *Rochefort*, cocher, ſoixante-douze livres, ci.....	72.	».	».
Carré, cadet, palefrenier, deux cent trente-huit livres quinze ſous, ci.....	238.	15.	».
La veuve *Breton*, dit *Jamain*, *idem*, cent trente-ſept livres dix ſous, ci.....	137.	10.	».
La veuve *Ducheſne*, palefrenier, cent douze livres dix ſous, ci.....	112.	10.	».
La veuve *Levaſſeur*, potier, cent trente-ſept livres dix ſous, ci.....	137.	10.	».
Richard, palefrenier, trois cent cinq livres, ci.....	305.	».	».
Martin, palefrenier, trois cent quarante-trois livres quinze ſous, ci.....	343.	15.	».

Nicault, palefrenier, trois cent quarante-trois livres quinze ſous, ci.....	343.	15[f]	»[d]
Paulin, palefrenier, cent trente-ſept livres dix ſous, ci.....	137[l]	10.	».
Robardet, palefrenier, cent douze livres dix ſous, ci.....	112.	10.	».
La fille de *Harang*, palefrenier, cent deux livres, ci.....	102.	».	».
Laravine, piqueur, quatre-vingt-dix livres, ci.....	90.	».	».
Lebel, palefrenier, trois cent quarante-trois livres quinze ſous, ci.....	343.	15.	».
La veuve de *Lapierre*, palefrenier, cent cinquante livres, ci.....	150.	».	».
Laurent, cadet, palefrenier, deux cent dix-ſept livres dix ſous, ci.....	217.	10.	».
Méronne, garde-chaſſe, ſoixante-quinze livres, ci.....	75.	».	».
36 parties prenantes; total, ci.....	28,746[l]	5[f]	».

Douze femmes - de - chambre ordinaires de Madame Eliſabeth.

Beſnard, deux cents livres, ci.....	200[l]	»[f]	»[d]
Tergat, quatre cents livres, ci.....	400.	».	».
Vanblarenberg, quatre cents livres, ci....	400.	».	».
De Montgiroult, quatre cents livres, ci...	400.	».	».
Navarre, quatre cents livres, ci.....	400.	».	».
Le Gagneur, quatre cents livres, ci.....	400.	».	».
De Lau, quatre cents livres, ci.....	400.	».	».
De Saint-Brice, quatre cents livres, ci....	400.	».	».
8 parties prenantes; total, ci.....	3,000.	».	».

Gouvernement de la Muette.

Employés & Fourniſſeurs.

Pion, charpentier, quatorze cent trente-ſix livres dix-ſept ſous, ci.....	1,436[l]	15[f]	»[d]
Rivot, ſept cent cinquante livres, ci.....	750.	».	».

Lefranc, charretier, quatre cent seize livres cinq sous, ci.....	416.	5.	».
Delion, peintre & vitrier, douze cent cinquante-cinq livres sept sous six deniers, ci...	1,255.	7.	6.
Femme *Filleul*, concierge du château de la Muette, dix sept mille sept cent soixante-dix-sept livres, ci.....	17,777.	».	».
L'abbé *Gavoty*, secondaire du chapelain de Madrid, six cents livres, ci.....	600.	».	».
Hollande, adjoint à la conciergerie du château de la Muette, quinze cents livres, ci.....	1,500.	».	».
Provins, garçon de bras, deux cent vingt-cinq livres, ci.....	225.	».	».
Latache du Fay, ancien intendant chargé des détails du château, dix-huit cent soixante-quinze livres, ci.....	1,875.	».	».
9 Parties prenantes; total, ci.....	25,835[l]	9[s]	6[d]

Batimens du roi.

Employés des bureaux de l'administration, pour mil sept cent quatre-vingt-neuf.

Raimond, chef du bureau de la direction générale, huit cents livres, ci.....	800[l]	»[s]	»[d]
Lesueur, commis, treize cents livres, ci...	1,300.	».	».
Desmarquets l'aîné, commis, huit cents livres, ci.....	800.	».	».
Desmarquets le jeune, commis, huit cents livres, ci.....	800.	».	».
Raveneau, commis, huit cents livres, ci..	800.	».	».
Choin, commis, quatorze cent quatre-vingt-seize livres, ci.....	1,496.	».	».
Delaroche, commis, huit cents livres, ci....	800.	».	».
Villers, commis, huit cents livres, ci.....	800.	».	».
Houdart de la Motte, commis, huit cents livres, ci.....	800.	».	».
Rubeis, commis, huit cents livres, ci....	800.	».	».
Vaultier, commis, huit cents livres, ci...	800.	».	».
Martigue, commis, huit cents livres, ci...	800.	».	».

Montucla, fils, commis, huit cents livres, ci.....	800.	».	».
Coinon, commis, douze cents livres, ci...	1,200.	».	».
Oudart, commis, huit cents livres, ci....	800.	».	».
Rioud, garçon de bureau, quatre cents livres, ci.....	400.	».	».
Leroy, deux mille cent livres, ci.....	2,100.		
Darnaudin, architecte, deux mille deux cent cinquante livres, ci.....	2,250.	».	».
A l'égard des ſommes réclamées par les ſieurs Raimond, le ſieur Deſmarquets l'aîné, Deſmarquets le jeune, Raveneau, Choin, Delaroche, Villers, Houdart de la Motte, Rubeis, Vaultier, Martique, Montucla, Coinon, Oudart, Rioud, ci-deſſus nommés, pour ſupplément d'appointemens pendant les ſix premiers mois mil ſept cent quatre-vingt-dix, l'aſſemblée nationale a décrété qu'il n'y a pas lieu à liquidation.			
Dix-huit parties prenantes; total, ci.....	18,346.	».	».

Département de Choiſy.

Entrepreneurs, ouvriers & fourniſſeurs, pour les années 1785, 1786, 1787, 1788 & 1789.

Roſetty, fumiſte, huit mille trois cent quatre-vingt-onze livres quatre ſous cinq deniers, ci.	3,391[t]	4[s]	5[d]
Galiſſart, ſerrurier, trois cent quarante livres, ci.....	340.	».	».
Berney, épicier, trois mille huit cent cinquante-ſix livres quatorze ſous, ci.....	3,856.	14.	».
Jabin, jardinier, trois mille deux cent ſoixante-cinq livres ſeize ſous, ci.....	3,265.	16.	».
Letellier, charron, onze cent quatorze livres cinq ſous, ci.....	1,114.	5.	».
Riviere, menuiſier, trente-cinq mille neuf cent cinquante neuf livres douze ſous cinq deniers, ci.....	35,959.	12.	5.
Vaugeois, menuiſier, trois mille neuf cent			

quatre

quatre-vingt-deux livres neuf ſous quatre deniers, ci.....	3,982[l]	9[s]	4[d]
Marchand, paveur, deux mille ſix cent quarante-neuf livres douze ſous un denier, ci...	2,649.	12.	1.
La ſucceſſion de *Dropſy* père, douze cent douze livres cinq ſous neuf deniers, ci.....	1,212.	5.	9.
Succeſſion de *Dropſy* fils, quatre cent quatorze livres neuf ſous un denier, ci.....	414.	9.	1.
Schneider, ébéniſte, deux cent trente-trois livres douze ſous ſix deniers, ci.....	233.	12.	6.
Cabaze, tonnelier, trente-trois livres quinze ſous, ci.....	33.	15.	».
Baſſet, tailleur, cinq cent cinquante-une livres, ci.....	551.	».	».
De la Haye, tanneur, deux cent quatre-vingt-huit livres, ci.....	288.	».	».
Chevillard, terraſſier, cinq cent ſoixante-dix-ſept livres un ſou ſix deniers, ci.....	577.	1.	6.
Garnier, terraſſier, deux mille deux cent quarante livres, ci.....	2,240.	».	».
Azigon, marchand de charbon, cinq cent vingt-quatre livres, ci.....	524.	».	».
Jonet, chaudronnier, onze cent ſoixante livres cinq ſous, ci.....	1,160.	5.	».
Verberech, ſculpteur, huit mille deux cent huit livres trois ſous, ci.....	8,208.	3.	».
Nulos, marinier, cinq cent ſoixante livres, ci.....	560.	».	».
Veuve *Goupil*, ſculpteur, cent vingt-cinq livres, ci.....	125.	».	».
Sappey, ferblantier, neuf cent quatre-vingt-dix-ſept livres ſept ſous, ci.....	997.	7.	».
La compagnie des *Ventilateurs*, mille neuf livres cinq ſous quatre deniers, ci.....	1,009.	5.	4.
Langelin, treillageur, deux mille cinq cent vingt-cinq livres douze ſous un denier, ci...	2,525.	12.	1.
La ſucceſſion *Sandrié*, père, neuf mille quatre cent dix-neuf livres quatre ſous ſix deniers, ci.....	9,419.	4.	6.

Les héritiers Jérôme *Sandrié* & Charles *Enée*,

cinq mille ſept cents livres un ſou dix deniers, ci..... 5,700[l] 1[f] 10.[d]

Sandrié fils aîné, charpentier, huit mille trente-ſept livres feize ſous un denier, ci... 8,037. 16. 1.

Hulnoult, couvreur, ſept mille cent ſoixante-quatre livres dix ſous cinq deniers, ci..... 7,164. 10. 5.

Lucas & Gondoin, plombiers, cinq mille cinq cent quarante livres dix-ſept ſous un denier, ci..... 5,540. 17. 1.

François *Pechet*, ſerrurier, neuf mille neuf cent vingt-quatre livres dix-neuf ſous ſix deniers, ci..... 9,924. 19. 6.

Jean-Baptiſte *Joucquet*, ſerrurier, cinq cent ſoixante-onze livres quatre ſous ſix deniers, ci.. 571. 4. 6.

Laurent *Garauts*, marchand de ſable, quatre cent trente-huit livres ſix ſous, ci..... 438. 6. ».

Charles *de Rouvray*, vannier, neuf cent ſoixante-quatre livres quinze ſous, ci..... 964. 15. ».

Jean-Marie *Lambert*, ſerrurier, cent cinquante-trois livres, ci..... 153. ». ».

Phelipou, maçon, douze cent cinquante-cinq livres quinze ſous un denier, ci..... 1,255. 15. 1.

Trente-cinq parties prenantes; total, ci... 129,389. 19. 7.

Département de Vincennes.

Entrepreneurs, ouvriers & fourniſſeurs pendant les années 1782, 1783, 1784, 1785, 1786, 1787, 1788 & 1789.

Poucré, menuiſier, dix mille ſept cent ſoixante-quatorze livres quatorze ſous dix deniers. ci..... 10,774[l] 14[f] 10[d]

Nicolas *Andelle*, ancien ſerrurier, cinq mille ſept cent trente-quatre livres trois ſous un denier, ci..... 5,734. 3. 1.

Succeſſion *Thibault*, peintre, trois mille neuf cent vingt-une livres trois ſous un denier, ci... 3,921. 3. 1.

La ſucceſſion *Dropſy* père, cinquante-deux livres, ci..... 52. ». ».

La ſucceſſion *Dropſy* fils, ſix cent quatre-vingt-une livres un ſou quatre deniers, ci....	681[l]	1[s]	4[d]
La compagnie des *Ventilateurs*, quatre cent douze livres dix ſous, ci.....	412.	10.	».
Kropper, poëlier, trois cent ſoixante-cinq livres ſix ſous dix deniers, ci.....	365.	6.	10.
Sandrié de Bievre, cinq cent cinquante-trois livres ſeize ſous trois deniers, ci.....	553.	16.	3.
Charnel, couvreur, dix-huit mille ſix cent quatre-vingt-douze livres huit ſous cinq deniers, ci.....	18,692.	8.	5.
Andelle, fils, ferrurier, deux mille cent ſeize livres huit ſous ſept deniers, ci.....	2,116.	8.	7.
Dix parties prenantes; total, ci.....	43,303[l]	12[s]	5[d]

Manufacture des glaces.

Les aſſociés de la *Manufacture des glaces*, pour fournitures de glaces faites dans les bâtimens du roi aux départemens de Paris, Compiegne, Marly, Verſailles & Fontainebleau, pendant les années 1780, 1785 & 1786, quatre-vingt-treize mille quatre cent ſoixante-dix-neuf livres huit ſous dix deniers, ci.....	93,479.	8.	10.
Une partie prenante; total, ci.....	93,479[l]	8[s]	10[d]

Les Entrepreneurs de Sainte-Geneviève.

L'aſſemblée nationale décrète que les entrepreneurs de Sainte-Geneviève, ci-après nommés, ſeront payés des ſommes qui vont être détaillées, à compte de plus fortes à eux dues.

SAVOIR:

Poncet, entrepreneur de maçonnerie, deux cent cinquante mille livres, ci.....	250,000[l]	»[s]	»[d]

Bouillette, charpentier, quarante mille livres, ci.....	40,000[l]	»[s]	»[d]
Gerard, ferrurier, cinquante mille livres, ci.....	50,000.	».	».
Motard, ferrurier, vingt-cinq mille livres, ci.....	25,000.	».	».
Leterrier, marbrier, trois mille livres, ci..	3,000.	».	».
Julien & Pajoux, pour la ſculpture en figures, vingt-cinq mille livres, ci.....	25,000.	».	».
Deſur, fils, ſculpteur, trente mille livres, ci.....	30,000.	».	».
Thibault, fondeur-ciſeleur, trente mille livres, ci.....	30,000.	».	».
Lucas & Gondoin, plombiers, vingt mille livres, ci.....	20,000.	».	».
Brebion, architecte, quatre mille livres, ci.	4,000.	».	».
Bauvillain, dix-ſept cent cinquante livres, ci.	1,750.	».	».
Rondelet, quinze cents livres, ci.....	1,500.	».	».
Soufflot le Romain, inſpecteur, douze cents livres, ci.....	1,200.	».	».
Treize parties prenantes; total, ci.....	481,450[l]	»[s]	»[d]

2°. *Arriéré du département de la Guerre.*

Appointemens & traitemens pour les ſix derniers mois 1788, *à différens gouverneurs & lieutenans généraux des provinces & places frontières.*

De Montmorency-Luxembourg, lieutenant-général en Flandres, vingt mille quatre cent ſoixante livres, ci.....	20,460.	».	».
De Coigny, gouverneur de Cambray, ſix mille cent quatre-vingt-quinze livres, ci.....	6,195.	».	».
Desbroſſes de Goulet, comme mari & maître des droits de ſon épouſe, légataire univerſel de Louis Charles Marnais de Saint-André de Vercel, ſon ayeul, neuf mille quatre cent cinquante livres, ci.....	9,450.	».	».
Langeron, gouverneur de Bergues, ſept cent huit livres, ci.....	708.	».	».

Montboiſſier, gouverneur de Bellegarde, cinq mille trois cent dix livres, ci..... 5,310[l] »[f] »[d]

De Juigné, gouverneur d'Arras, onze mille cinq cent vingt-quatre-livres un denier, ci... 11,524. ». 1.

Mancini de Nivernois, lieutenant général de Lorraine, trente-un mille huit cent ſoixante livres ci..... 31,860. ». ».

De Talaru, gouverneur de Phalsbourg, ſept mille quatre-vingt livres, ci..... 7,080. ». ».

Montmorin, gouverneur de Belleville, ſept mille neuf cent ſoixante-cinq livres, ci..... 7,965. ». ».

Charles-Gaſpard *de Clermont-Tonnerre*, quatre mille trente-cinq livres, ci..... 4,035. ». ».

Dix parties prenantes; total, ci..... 109,587[l] »[f] 1[d]

2°. *Arriéré du Département des Finances.*

ECOLE VÉTÉRINAIRE D'ALFORT.

Entrepreneurs, Ouvriers & Fourniſſeurs pour les années 1785....1789.

Bellet, couvreur, quatre mille deux cent vingt-neuf livres dix ſous huit deniers, ci..... 4,229. 10. 8.

Et néanmoins l'aſſemblée nationale charge l'agent du tréſor public, de pourſuivre la juſtification de la ſomme de ſept mille huit cent vingt-cinq livres ſeize ſous, ſur laquelle le payement dudit Bellet avoit été aſſigné, ſuivant la déciſion du miniſtre, du 10 juin 1789, produite par ledit Bellet, & reſtée ès mains du commiſſaire du roi, directeur-général de la liquidation.

Charres, marchand tapiſſier, ſept cent quatre-vingt-onze livres, ci..... 791. ». ».

Chaſſelaire, chaudronnier, vingt-neuf livres dix ſous, ci..... 29. 10. ».

Maſſon, marchand boucher, cent vingt-ſept livres, ci..... 127. ». ».

Bachoux, marchand d'arbres, mille dix-huit livres neuf ſous, ci	1,018[l]	9[s]	»[d]
Perrier frères, ingénieurs-mécaniciens, deux mille neuf cent quarante ſept livres, ci.....	2,947.	».	».
Laurent, plombier, neuf cent ſoixante-quinze livres dix ſous, ci.....	975.	10.	».
Daubenton, profeſſeur, quinze cents livres ci.	1,500.	».	».
Vicq d'Azir, profeſſeur, neuf cents livres, ci.....	900.	».	».
Fourcroy, profeſſeur, ſept cent cinquante livres, ci.....	750.	».	».
Brouſſonnet, ſept cent cinquante livres, ci..	750.	».	».
Boulogne, fourniſſeur, quatre-vingt-dix livres, ci.....	90.	».	».
Douze parties prenantes; total, ci.....	14,107[l]	19[s]	8[d]

Commerce.

Officiers, Inſpecteurs, Elèves de l'adminiſtration du Commerce, pour appointemens pendant les ſix derniers mois 1789.

Lazowsky, inſpecteur ambulant des manufactures, treize cents livres, ci.....	1,300.	».	».
Milne, père & fils, mécaniciens Anglois, quinze cents livres, ci.....	1,500.	».	».
Bruyard, inſpecteur ambulant des manufactures, deux mille cinq cents livres, ci.....	2,500.	».	».
Lepage, idem, deux mille livres, ci.....	2,000.	».	».
Muguet, auteur des fours à plâtre & à chaux, deux cent vingt-cinq livres ci.....	225.	».	».
Roſa, ſerrurier, cent livres ci.....	100.	».	».
Bullot, menuiſier, cent livres, ci.....	100.	».	».
Veuve *Bozè*, inſpecteur des manufactures, deux cents livres, ci.....	200.	».	».
Abeille, fils, ſecrétaire du bureau du commerce, deux mille ſix cent ſoixante-dix livres, ci.....	2,670.	».	».
Château-Fourier, inſpecteur de manufactures, quinze cents livres, ci.....	1,500.	».	».

Guingamp, ſous-inſpecteur, neuf cents livres, ci.....	900[l]	»[s]	»[d]
Furet de la Boulloye, fabricant de coutil, mille livres, ci.....	1,000.	».	».
Leblond, tonnelier, trois cent quarante-quatre livres cinq ſous, ci.....	344.	5.	».
Gallaux, graveur, vingt mille huit cent trente-neuf livres quatre ſous, ci.....	20,839.	4.	».
Vital, inſpecteur ambulant des manufactures, quinze cents livres, ci.....	1,500.	».	».
Briſſon, inſpecteur ambulant des manufactures, quinze cents livres, ci.....	1,500.	».	».
Bertholet, de l'académie des ſciences, trois mille livres, ci.....	3,000.	».	».
Dupont, inſpecteur général du commerce, quatre mille livres, ci.....	4,000.	».	».
Tribert fils, inſpecteur des manufactures, quinze cents livres, ci.....	1,500.	».	».
Conarb Duperon, inſpecteur des manufactures, quatorze cent trente-ſix livres onze ſous, ci..	1,436.	11.	».
Vandermond, de l'académie des ſciences, quatorze cents livres, ci.....	1,400.	».	».
Dambourney, ſecrétaire perpétuel de l'académie de Rouen, ſept cent cinquante livres, ci.	750.	».	».
Jubié, inſpecteur des manufactures, quinze cents livres, ci.....	1,500.	».	».
Sarrazin, fabricant de bas à Lyon, cent cinquante livres ci.....	150.	».	».
Delettre, prépoſé au bureau de vente & de marque à la Rochelle, trois cent cinquante livres, ci.....	350.	».	».
Marion, député du commerce de Paris, quatre mille livres, ci.....	4,000.	».	».
Marc, frères, entrepreneurs d'une manufacture de ſiamoiſe, dix ſept cent quatre-vingt-neuf livres quatre ſous, ci.....	1,789.	4.	».
Rolland de la Plattiere, inſpecteur des manufactures à Lyon, deux mille cent ſoixante-ſix livres treize ſous quatre deniers, ci.....	2,166.	13.	4.
Vingt-huit parties prenantes; total, ci....	60,220	17.	4.

Gages du Conseil.

Pajot de Marcheval, ancien conseiller d'état, dix-neuf mille quatre cent quatre-vingts livres, ci.....	19,480l	»s	»d
De Bonnaire de Forges, ci-devant maître des requêtes, quatorze mille cent quarante-cinq livres, ci.....	14,145.	».	».
L'abbé *Bertin*, ancien conseiller d'état, treize mille sept cent soixante-dix livres, ci.....	13,770.	».	».
Huet d'Ambrun, ci devant maître des requêtes, sept mille huit cents livres, ci.....	7,800.	».	».
Chardon, *idem*, neuf mille deux cent vingt-cinq livres, ci.....	9,225.	».	».
De Niquet, ci-devant premier président au parlement de Toulouse, trois mille neuf cent quinze livres, ci.....	3,915.	».	».
Joly de Fleury, ancien premier président du parlement de Paris, trente-sept mille neuf cent quarante-une livres treize sous quatre deniers, ci.	37,941.	13.	4.
Hocquart, ci-devant procureur-général, & ensuite premier président de la cour des aides de Paris, vingt mille sept cents livres, ci...	20,700.	».	».
Dambry, ci-devant avocat général au parlement de Paris, dix mille trois cents livres, ci..	10,300.	».	».
Neuf parties prenantes; total, ci.....	137,276.	13.	4.

Gratification annuelle.

Bergeron, ci-devant directeur du contentieux des grandes gabelles pour l'année mil sept cent quatre-vingt-neuf, douze cents livres, ci....	1,200.	».	».
Une partie prenante; total, ci.....	1,200.	».	».

4°. *Créances sur le ci-devant Clergé.*

Dettes exigibles.

L'assemblée nationale déclare créanciers légitimes de l'état, pour les

les cauſes qui vont être expliquées, les particuliers ci-après nommés; en conſéquence décrète qu'ils ſeront payés des ſommes ſuivantes :

SAVOIR :

Marie-Amélie-Joſeph de Plang, veuve d'Antoine-Joſeph Paix, marchand braſſeur à Douay, la ſomme de deux mille ſept cent quatre-vingt-quinze livres ſeize ſous trois deniers, pour payement des améliorations faites à la maiſon & braſſerie nommée *l'Ange Gardien*, qu'elle tenoit à loyer des ci-devant religieux minimes de Douay, avec les intérêts à compter du dix-huit avril 1791 ci..... 2,795[l] 13[s] 3[d]

Pierre Bourſier, avoué au tribunal de Senlis, la ſomme de dix-neuf livres ſeize ſous neuf deniers, pour frais par lui faits au ci-devant préſidial de Senlis pour les religieux de la ci-devant abbaye de Saint Denys en France, avec les intérêts, à compter du jour de la remiſe de ſes pièces & mémoires au diſtrict, ci..... 19. 16. 9.

François Eprit, marchand à Neuf-Château, de la ſomme de quatorze cent quarante-ſix livres ſeize ſous neuf deniers, pour différentes fournitures de conſommation par lui faites aux religieux des ci-devant abbaye de Mureau, ordre de Prémontrés, & monaſtère de Saint-Pierre de Châtenay, ordre de Saint Benoît, depuis le commencement de l'année 1789 juſqu'au 21 novembre 1790 ſeulement, avec les intérêts, à compter du 29 mars 1791; ſauf à lui à ſe pourvoir contre leſdits religieux & ſur leur traitement de 1790 pour le ſurplus de ſes réclamations, ci..... 1,446. 16. 9.

Jean-Charles Pierret, receveur des devoirs à Châtelauden, de la ſomme de ſix cent quatre-vingts livres pour ce qui reſte dû à la régie des fermes de Bretagne par les pères Récolets de la ville de Châtelaudren, pour les vins à eux délivrés des magaſins de ladite régie depuis le premier janvier 1790 juſqu'au premier janvier

1791, avec les intérêts, à compter du 9 avril 1791, à la charge d'imputer ledit payement ſur les traitemens auxquels leſdits Récolets ont droit, en vertu des décrets, pour l'année 1790, ci..... 680l „s „d

Lucas, ci-devant procureur au ci-devant préſidial de Rennes, de la ſomme de huit cent ſix livres cinq deniers, pour frais de procédures par lui faits pour la ci-devant communauté des Carmes de Boudon, & la ci-devant abbaye de Beaulieu, diſtrict de Rennes, avec les intérêts à compter du 10 novembre 1790, ſauf la retenue des impoſitions royales ſur leſdits intérêts échus le 31 décembre 1790, & la retenue d'un cinquième ſur iceux, à compter du premier janvier 1791, ci..... 806. „. 5.

Jean-Marie Malherbe, ci-devant procureur au préſidial de Rennes, de la ſomme de cent quarante-huit livres treize ſous pour frais de la procédure contre les ci-devant Bénédictins de Marmoutier, avec les intérêts à cinq pour cent, à compter du jour du dépôt de ſes pièces & mémoires au directoire du diſtrict, ſauf la retenue d'un cinquième ſur leſdits intérêts, ci..... 148. 13. „.

Somer le jeune, facteur d'orgues à Paris, de la ſomme de mille ſoixante-ſix livres dix ſous, reſtant de celle de trois mille ſix cent trente-trois livres qui lui étoit due pour réparations & augmentations faites à l'orgue des ci-devant religieuſes Bénédictines de la Ville-l'Evêque, fauxbourg Saint-Honoré, à Paris; avec les intérêts de la totalité de la créance de trois mille ſix cent trente-trois livres, à compter du 19 octobre 1790, date la remiſe des pièces, juſqu'au 28 juin 1791, date de l'arrêté du département; à compter duquel jour les intérêts ne courront plus que de la ſomme de mille ſoixante-ſix livres dix ſous qui lui reſte encore due du montant de ſa créance, ci... 1,066. 10. „.

Pierre Mourier des Granges, de la ſomme de cinq mille huit cent quatre-vingt-dix-ſept

livres, pour fournitures de bois par lui faites pendant l'année 1790 & années antérieures, aux ci-devant abbayes des Allois & de la Réole, diſtrict de Limoges, avec les intérêts, à compter du 16 mars 1791, ci..... 5,897l » s » d

Etienne Racquinard, fermier à l'Hermitage, paroiſſe de Ville-neuve-le-Comte, de la ſomme de deux mille cent cinquante-cinq livres dix ſous, faiſant avec pareille ſomme qu'il a reçue ou dû recevoir du receveur du diſtrict de Meaux, celle de quatre mille trois cent onze livres qui lui étoit due pour fournitures de blé & autres denrées par lui faites aux religieuſes du Pont-aux-Dames, pendant l'année 1790, avec les intérêts à compter du jour du dépôt de ſes pièces & mémoires au directoire du diſtrict, ſauf la retenue des impoſitions royales ſur leſdits intérêts, juſqu'au 31 décembre 1790, & la retenue d'un cinquième, à compter du premier janvier 1791, ci..... 2,155. 10. D.

Jean-François de Cabrières, de la ſomme de dix mille cinq cent quatre-vingt-douze livres dix-huit ſous, à lui due par les ci-devant religieux chanoines réguliers du chapitre de Notre-Dame d'Aubrac, pour les réparations & augmentations d'ouvrages qu'il a fait faire à la dômerie d'Aubrac, & dont le chapitre étoit tenu vis-à-vis des économes généraux de France, en qualité d'héritier du feu ſieur Gentard; de laquelle ſomme il lui ſera délivré une reconnoiſſance définitive de liquidation, comprenant

1°. la ſomme principale de.....	9,186.	18.	6.
2°. Les intérêts liquidés juſqu'au 26 février 1790.....	918.	12.	».
3°. Les frais.....	487.	7.	6.
	10,592.	18.	».

avec les intérêts, ſeulement pour ladite ſomme

principale de neuf mille cent quatre-vingt-ſix livres dix-huit ſous ſix deniers, à compter du 26 février 1790, ci..... 10,592[l] 18[s] „[d]

Raymond-François Maury, citoyen de Pézenas, de la ſomme de deux mille cent livres, par lui prêtée au ci-devant chapitre de Pézenas, avec les intérêts, à compter du 24 novembre 1790, ci..... 2,100. „. „.

De Lavry, ci-devant évêque de Callinique, de la ſomme de deux cent vingt-trois livres ſeize ſous huit deniers, pour le montant des arrérages d'une penſion de cinq cents livres ſur la ci-devant abbaye de Ham, depuis le 21 juillet, juſques & compris le 31 décembre 1789, ci.. ..... 223. 16. 8.

Peconnet fils, juge du tribunal du diſtrict de Limoges, de la ſomme de cent ſoixante-livres par lui prêtées à la ci-devant communauté de Sainte-Urſule de la ville de Limoges, avec les intérêts à compter du 26 mars 1791, ſauf la déduction des impoſitions royales ſur leſdits intérêts ci..... 1,260. „. „.

Leſpinaſſe Langeac, ci-devant prieur de la Réolle, de la ſomme de cent cinquante-quatre mille cinq cent ſoixante-dix-ſept livres un ſou neuf deniers en capital ou intérêts, dont il avoit obtenu la reſtitution, par arrêt du grand conſeil du 10 février 1789, & un ſecond arrêt contradictoire du même tribunal, du 31 mars 1790, ci..... 154,577. 1. 9.

Rentes Perpétuelles.

Louis Gouvet eſt déclaré créancier légitime de l'état, de deux cents livres deux ſous de rente perpétuelle en deux parties, ſavoir; cent vingt livres au principal au denier vingt-cinq de trois mille livres exemptes de toutes retenues, & quatre-vingts livres deux ſous au principal au denier vingt de ſeize cent deux livres ſujettes aux retenues, dont les arrérages lui ſeront payés à compter du jour qu'ils ſeront

justifiés être dus; en conséquence, il lui sera délivré une reconnoissance de liquidation valant contrat desdites deux parties de rente.

Quinze parties prenantes; total, ci..... 183,769. 19. 7.

5°. *Jurandes, Maîtrises.*

Plocques, lingère, quatre cent soixante-cinq livres quatre sous onze deniers, ci..... 465[l] 4[s] 11[d]

Denoël, idem, deux cent quarante-six livres dix-neuf sous, ci..... 246. 19. ».

Lavisée, femme *Chauvin, idem*, deux cent seize livres cinq sous neuf deniers, ci..... 216. 5. 9.

Dinanceau, idem, deux cent quatre-vingt-une livres six sous six deniers, ci..... 281. 6. 6.

Fiacre, femme *Rovette*, lingère, quatre cent une livres seize sous deux deniers, ci..... 401. 16. 2.

Dieu-donné Darsin, idem, quatre cent soixante-deux livres deux sous cinq deniers, ci.. 462. 2. ».

Ferret, femme *Guilbert, idem*, quatre cent cinquante-deux livres dix sous neuf deniers, ci.. 452. 10. 9.

Lobbez, idem, deux cent dix-huit livres huit sous un denier, ci..... 218. 8. 1.

Amandru, idem, quatre cent cinquante-deux livres six sous sept deniers, ci..... 452. 6. 7.

Ganneron, idem, quatre cent trente livres dix-huit sous neuf deniers, ci..... 430. 18. 9.

Etienne Porteret, idem, quatre cent quarante-neuf livres treize sous neuf deniers, ci..... 449. 13. 9.

Dalègre, idem, deux cent soixante-quatre livres six sous dix deniers, ci..... 264. 6. 10.

Lachaud, idem, quatre cent soixante-quatre livres quatorze sous six deniers, ci..... 464. 14. 6.

Fouchet, idem, quatre cent soixante livres dix huit sous un denier, ci..... 460. 18. 1.

Talandier, idem, quatre cent trente-neuf liv. onze sous huit deniers, ci..... 439. 11. 8.

Miru, idem, quatre cent soixante-treize liv. deux sous sept deniers, ci..... 473. 2. 7.

Faltener, idem, quatre cent une livres deux deniers, ci..... 401. ». 2.

Alexis Saillard, *idem*, quatre cent quarante-cinq livres un denier, ci.....	445[l]	»[s]	1[d]
Leroy, *idem*, cent vingt-cinq livres, ci.....	125.	».	».
Bourgeois, *idem*, deux cent dix-huit livres dix ſous ci.....	218.	10.	10.
Fery, *id.* quatre cent douze livres dix-neuf ſous neuf deniers, ci.....	412.	19.	9.
Jolivet, femme *Noël*, *idem*, deux cent trente livres huit ſous quatre deniers, ci.....	230.	8.	4.
Plomée, marchand de vin, cinq cent ſoixante-une livres dix ſous dix deniers, ci....	561.	10.	10.
Belouze idem, trois cent vingt-cinq liv. cinq ſous dix deniers, ci.....	325.	5.	10.
François-Marie Mailly, *idem*, ſix cent vingt-huit livres quatre ſous deux deniers, ci....	628.	4.	2.
Delacour, *idem*, ſix cent quatorze livres neuf ſous deux deniers, ci.....	614.	9.	2.
Larchevêque, marchand de vin, ſix cent trente-quatre livres onze ſous huit deniers, ci....	634.	11.	8.
Deſquillebet, *idem*, trois cent trente-une livres quatorze ſous deux deniers, ci.....	331.	14.	2.
Jean-Pierre Vautrin, *idem*, cent cinquante livres, ci.....	150.	».	».
Joſeph Crinon, *idem*, trois cent quatorze liv. quatorze ſous deux deniers, ci.....	314.	14.	2.
Louis Vauthier, *idem*, cinq cent ſoixante-dix-ſept livres neuf ſous deux deniers, ci...	577.	9.	2.
Jean-Louis Pathiot, *idem*, deux cent quatre-vingt-treize livres neuf ſous deux deniers, ci.	293.	9.	2.
Jannon, *idem*, ſix cent trente-trois livres treize ſous quatre deniers, ci.....	633.	13.	4.
Godard, *idem*, ſix cent deux livres treize ſous quatre deniers, ci.....	602.	13.	4.
Guyot, *idem*, cinq cent ſoixante livres un ſou huit deniers, ci.....	560.	1.	8.
Montel, *idem*, cinq cent ſoixante livres un ſou huit deniers, ci.....	560.	1.	8.
Leblanc, *idem*, ſix cent vingt liv. cinq ſous, ci.....	620.	5.	».
Dupont, *idem*, ſix cent ſept livres dix-huit ſous quatre deniers, ci.....	607.	18.	4.

Saunois, *idem*, deux cent cinquante-neuf livres onze sous huit deniers, ci..... 259[l] 11[s] 8[d]

Pillard, *idem*, trois cent trente-une livres quatorze sous deux deniers, ci..... 331. 14. 2.

Haguelon, *idem*, trois cent onze livres dix deniers, ci..... 311. ». 10.

Jean la Ruotte, *idem*, cinq cent cinquante livres, ci..... 550. ». ».

Segaud, *idem*, cinq cent soixante-deux livres un sou huit deniers, ci..... 562. 1. 8.

Mathieu, *idem*, cinq cent quatre-vingt trois livres quatorze sous deux deniers, ci..... 583. 14. 2.

Hérard, *idem*, six cent huit livres six sous huit deniers, ci..... 608. 6. 8.

Parisot, *idem*, cinq cent soixante-quatorze livres quinze sous dix deniers, ci..... 574. 15. 10.

Forgeot, *idem*, deux cent quatre-vingt-seize livres, ci..... 296. ». ».

Leroux, *idem*, cinq cent soixante-une livres dix sous dix deniers, ci..... 561. 10. 10.

Hardy, *idem*, cinq cent quatre-vingt-onze livres dix-huit sous quatre deniers, ci..... 691. 18. 4.

Bachot, marchand de vin, deux cent quatre-vingt-deux livres six sous huit deniers, ci... 282. 6. 8.

Galicier, *idem*, six cent sept livres dix deniers, ci..... 607. ». 10.

Ricarent, *idem*, cinq cent soixante-six livres seize sous huit deniers, ci..... 566. 16. 8.

Brisson, *idem*, deux cent cinquante-six livres dix-neuf sous deux deniers, ci..... 256. 19. 2.

Gurnot, *idem*, six cent vingt-trois livres huit sous quatre deniers, ci..... 623. 8. 4.

Tanron, *idem*, six cent trente-huit livres dix deniers, ci..... 638. ». 10.

André femme *Couconier*, limonadière, cinq cent seize livres cinq sous dix deniers, ci... 516. 5. 10.

Besombres, *idem*, cinq cent trente-quatre livres quatre sous deux deniers, ci..... 534. 4. 2.

Erard, veuve *Meindre*, femme *Angelot*, *idem*, trois cent vingt-trois livres quatre sous deux deniers, ci..... 323. 4. 2.

Dunouy, *idem*, cinq cent ſix livres quatorze ſous deux deniers, ci.....	506[l]	14[s]	2[d]
Menigot, limonadier, quatre cent quatre-vingt-dix huit livres onze ſous ſix deniers, ci.	498.	11.	6.
Paris, *idem*, trois cent ſix livres un ſou trois deniers, ci.....	306.	1.	3.
Leullier, cinq cent quinze livres ſix ſous huit deniers, ci.....	515.	6.	8.
Chaumont, cinq cent dix-huit livres dix-ſept ſous ſix deniers, ci.....	518.	17.	6.
Carnette, *idem*, deux cent ſoixante-dix-huit livres quatre ſous deux deniers, ci.....	278.	4.	2.
Autreville, dit *Laroche*, deux cent ſoixante-onze livres dix-huit ſous quatre deniers, ci..	271.	18.	4.
Lamotte, *idem*, cinq cent ſix livres ſept ſous ſix deniers, ci.....	506.	7.	6.
Briel, *idem*, quatre cent ſoixante-quatorze livres quinze ſous dix deniers, ci.....	474.	15.	10.
Boulanger, *idem*, cinq cent vingt-deux livres quatre ſous deux deniers, ci.....	522.	4.	2.
Joigny, *idem*, cinq cent quinze livres ſix ſous huit deniers, ci.....	515.	6.	8.
Coulon, *idem*, trois cent quarante-deux liv. ſept ſous ſix deniers, ci.....	342.	7.	6.
Marchand, *idem*, cinq cent vingt-deux livres, ci.....	522.	».	».
Deſeſſarts, femme *Bodin*, *idem*, quatre-vingt-dix-neuf livres dix-ſept ſous ſix deniers, ci..	99.	17.	6.
Legrand, *idem*, cinquante livres ſix ſous onze deniers, ci.....	50.	6.	11.
Dupuis, limonadier, cinq cent trente-quatre livres douze ſous ſix deniers, ci.....	534.	12.	6.
Haugard, *idem* cinq cent cinq livres onze ſous huit deniers, ci.....	505.	11.	8.
Vacoſſin, *idem*, quatre cent ſoixante-une livres dix-huit ſous quatre deniers, ci.....	461.	18.	4.
Vallon, *idem*, trois cent ſeize livres deux ſous ſix deniers, ci.....	316.	2.	6.
Laurent, *idem*, trois cent trente-neuf livres quinze ſous, ci.....	339.	15.	».
Palette, *idem*, trois cent trois livres dix			

ſous

sous dix deniers, ci.....	303[l]	10[f]	10[d]
Bouquet, *idem*, trois cent douze livres huit sous sept deniers, ci.....	302.	8.	7.
Robbes, *idem*, trois cent quatre-vingt-huit livres, ci.....	388.	».	».
Gosse, *idem*, trois cent dix-sept livres cinq sous dix deniers, ci	317.	5.	10.
Hallé, *idem*, cent trente-cinq livres quinze sous onze deniers, ci.....	135.	15.	11.
Andréaux, *idem*, cent trente livres seize sous un denier, ci.....	630.	16.	1.
Lefrançois, *idem*, cinq cent quarante-sept livres cinq sous dix deniers, ci.....	547.	5.	10.
Felicité Manicié, *idem*, quatre cent soixante-deux livres cinq sous, ci.....	462.	5.	».
Ringris, *idem*, deux cent cinquante-sept livres treize sous quatre deniers, ci.....	262.	13.	4.
Darras, *idem*, deux cent quatre-vingt-onze livres neuf sous deux deniers, ci.....	291.	9.	2.
Fauquet, *idem*, chandelier, deux cent quarante-quatre livres dix-sept sous onze den., ci.	244.	17.	11.
Fauquet, épicier, quatre-vingt-douze livres cinq sous sept deniers, ci.....	92.	5.	7.
Vincent, épicier, quatre cent cinq livres cinq sous six deniers, ci.....	405.	5.	6.
Guy, *idem*, deux cents livres, ci.....	200.	».	».
Goubert, *idem*, sept cent quatre-vingt-neuf livres un sou un denier, ci.....	789.	1.	1.
Savoye, *idem*, trois cent soixante-dix-sept livres douze sous six deniers, ci.....	377.	12.	6.
Thiery, *idem*, quatre-vingt-douze liv. cinq sous sept deniers, ci.....	92.	5.	7.
Couturier, *idem*, trois cent cinquante-neuf livres dix-huit sous dix deniers, ci.....	359.	18.	10.
Henry Brice Thiery, épicier, six cent soixante-quatre livres douze sous trois deniers, ci...	664.	12.	3.
Courtois, *idem*, sept cent vingt-sept livres treize sous quatre deniers ci.....	727.	13.	4.
Delagroue, *idem*, quatre-vingt-onze livres dix sous deux deniers, ci.....	91.	10.	2.
Madot, épicier, quatre-vingt-douze livres			

cinq ſous ſept deniers, ci.....	92[l]	5[f]	7[d]
Bignon, *idem*, quatre-vingt-douze livres cinq ſous onze deniers, ci.....	92.	5.	11.
Aubry, *idem*, quatre-vingt-douze livres cinq ſous onze deniers, ci.....	92.	5.	11.
Bureau, *idem*, quatre-vingt-douze livres cinq ſous ſept deniers, ci.....	92.	5.	7.
Poulletier, quatre-vingt-onze livres dix ſous deux deniers, ci.....	91.	10.	2.
Conſeil, *idem*, ſept cent quinze livres dix ſept ſous neuf deniers, ci.....	715.	17.	9.
Guéland, *idem*, trois cent ſoixante-quatorze livres dix ſous, ci.....	374.	10.	».
Marié, *idem*, quatre-vingt-onze livres dix ſous deux deniers, ci.....	91.	10.	2.
Athénas, *idem*, ſept cent quatre-vingt-quinze livres quatre ſous cinq deniers, ci.....	795.	4.	5.
Frère, veuve *Conet*, *idem*, quatre-vingt-douze livres cinq ſous onze deniers, ci.....	92.	5.	11.
Delaporte, quatre-vingt onze livres dix ſous deux deniers, ci.....	91.	10	2.
Huet, *idem*, ſept cent ſoixante-neuf livres quatorze ſous cinq deniers, ci.....	769.	14.	5.
Ferry, *idem*, ſept cent quarante-cinq livres trois ſous quatre deniers, ci.....	745.	3.	4.
Ferry, chandelier, quatre cent trente-neuf livres dix-ſept ſous trois deniers, ci.....	439.	17.	3.
Hibert, épicier, quatre-vingt-douze livres cinq ſous onze deniers, ci.....	92.	5.	11.
Cherviſe, *idem*, quatre-vingt-onze livres dix ſous deux deniers, ci.....	91.	10.	2.
Dauthon, *idem*, quatre-vingt-douze livres cinq ſous ſept deniers, ci.....	92.	5.	7.
Léveſque, *idem*, ſix cent quatre-vingt-quinze livres deux ſous deux deniers, ci.....	695.	2.	2.
Lemaſle, chandelier, trois cent quatre-vingt-dix-huit livres quatre ſous ſept deniers, ci.	398.	4.	7.
Lemoſle, épicier, quatre-vingt-douze livres cinq ſous onze deniers, ci.....	92.	5.	11.
Germont, *idem*, quatre-vingt-onze livres dix ſous deux deniers, ci.....	91.	10.	2.

Pays, *idem*, quatre-vingt-douze livres cinq sous huit deniers, ci.....	92[l]	5[s]	8[d]
Germain Ré, cordonnier, cent quatre-vingt-sept livres quatre deniers, ci.....	187.	».	4.
Carpentier, *idem*, cent soixante-dix-sept liv. dix sous, ci.....	177.	10.	».
Grandvaux, quatre-vingt-six livres dix-huit sous huit deniers, ci..... ...	86.	18.	8.
Plot, *idem*, cent quatre-vingts livres treize sous sept deniers, ci.....	180.	13.	7.
Gavelot, *idem*, cent quatre-vingt-trois livres quatorze sous six deniers, ci.....	183.	14.	6.
Leber, *idem*, cent quatre-vingt-seize livres huit sous onze deniers, ci.....	196.	8.	11.
Delaporte, *idem*, cent cinq livres un sou deux deniers, ci.....	105.	1.	2.
Gallien, cent quatre vingt-treize livres huit sous sept deniers, ci.....	193.	8.	7.
Watel, *idem*, cent quatre-vingt-quatorze livres neuf sous neuf deniers, ci.....	194.	9.	9.
Desraines, *idem*, cent quatre-vingt-deux liv. sept sous deux deniers, ci.....	182.	7.	2.
Sébastien, *idem*, cent soixante-cinq livres huit sous quatre deniers, ci.....	165.	8.	4.
Labarre, *idem*, cent douze livres un sou huit deniers, ci.....	112.	1.	8.
Chevalier, *idem*, cinquante livres, ci.....	50.	».	».
Girard, *idem*, cent seize livres dix sous dix deniers, ci.....	116.	10.	10.
Duvray, *idem*, quatre-vingt-six livres neuf sous neuf deniers, ci.....	86.	9.	9.
Fortier, *idem*, quatre-vingt-neuf livres dix-huit sous quatre deniers, ci.....	89.	18.	4.
Kermorvan, *idem*, cent quatre-vingt-six liv. deux sous trois deniers, ci.....	186.	2.	3.
Gallois, *idem*, cent quatre-vingt-seize livres huit sous onze deniers, ci.....	196.	8.	11.
Benoist, *idem*, cent quatorze livres douze sous dix deniers, ci.....	144.	12.	10.
André *Girard*, *idem*, cent cinq livres sept sous six deniers, ci.....	105.	7.	6.

Lepage cordonnier, quarante-quatre livres sept sous huit deniers, ci.....	44[l]	7[s]	8[d]
Brocard, *idem*, cent quatre-vingt-dix-sept livres treize sous quatre deniers, ci.....	197.	13.	4.
Bellemond, *idem*, cent soixante-douze liv. sept sous, ci.....	172.	7.	».
Passard, quatre-vingt-quinze livres, ci....	95.	».	».
Bénard, cent soixante-huit livres douze sous six deniers, ci.....	168.	12.	6.
Moreau, cent soixante-douze liv. sept sous, ci.	172.	7.	».
Marais, *idem*, cent huit livres seize sous huit deniers, ci.....	108.	16.	8.
Papigny, cent douze livres onze sous un denier, ci.....	112.	11.	1.
Dugaye, quatre-vingt-seize livres treize sous un denier, ci.....	96.	13.	1.
Pernet, cent quatre-vingt-onze livres quinze sous dix deniers, ci.....	191.	15.	10.
Duc, *idem*, quatre-vingt-dix-huit livres quinze sous, ci.....	98.	15.	».
Poultier, *idem*, cent quatre-vingt-quatre livres sept sous, ci.....	184.	7.	».
Vaudrevin, *idem*, quatre-vingt-neuf livres dix-neuf sous deux deniers, ci.....	89.	19.	2.
Laurent, *idem*, cent quatre-vingts liv. douze sous dix deniers, ci.....	180.	12.	10.
Mangean, cent quatre-vingt-dix livres quatorze sous six deniers, ci.....	190.	14.	6.
Palu, cent douze liv. dix sous sept den., ci.	112.	10.	7.
Bergeret, *idem*, cent soixante-quinze livres onze sous deux deniers, ci.....	175.	11.	2.
Faille, *idem*, cent quatre-vingt-trois livres six sous huit deniers, ci.....	183.	6.	8.
Villin, *idem*, cent cinq livres seize sous cinq deniers, ci.....	105.	16.	5.
Lemye, *idem*, cent quatorze livres dix-neuf sous neuf deniers, ci.....	114.	19.	9.
Embrek, cent quatre-vingt-dix livres quatorze sous six deniers, ci.....	190.	14.	6.
Baltier, *idem*, cent quatre-vingt-dix livres quatorze sous six deniers, ci.....	190.	14.	6.

Monchauveau, *idem*, cent neuf livres onze sous cinq deniers, ci.....	109[l]	11[f]	5[a]
Vable, *idem*, cent soixante-six livres neuf sous deux deniers, ci.....	166.	9,	2.
Leguay, cordonnier, quatre-vingt-dix-huit livres sept sous six deuiers, ci.....	98.	7.	6.
Nuel, *idem*, cent sept livres dix sous sept deniers, ci.....	107.	10.	7.
Boulet, *idem*, cent quatre-vingt-cinq livres huit sous un denier, ci.....	185.	8.	1.
Perrin, *idem*, cent soixante-seize livres dix-huit sous un denier, ci.....	176.	18.	1.
Sandre, cent soixante-dix-sept livres onze sous huit deniers, ci.....	177.	11.	8.
Fournaise, *idem*, cent quatre-vingt-cinq livres huit sous un denier, ci.....	185.	8.	1.
Plichon, *idem*, cent deux livres dix-neuf sous neuf deniers, ci.....	102.	19.	9.
Boireaux, *idem*, quatre-vingt-dix-neuf livres douze sous, ci.....	99.	12.	".
Borrie, quatre-vingt-six livres dix-huit sous huit deniers, ci.....	86.	18.	8.
Roman, *idem*, cent quatre-vingt-six livres deux sous trois deniers, ci.....	186.	2.	3.
Jacquy, *idem*, cent soixante-treize livres dix sous dix deniers, ci.....	173.	10.	10.
Juinker, *idem*, cent une livres quatorze sous neuf deniers, ci.....	101.	14.	9.
Tribut, *idem*, deux cents livres dix sous cinq deniers, ci.....	200.	10.	5.
Vieu, *idem*, cent soixante-dix livres deux sous trois deniers, ci.....	170.	2.	3.
Boutique, *idem*, cent soixante-dix-sept livres onze sous huit deniers, ci.....	177.	11	8.
Vasseur, cent six l. quinze sous sept den., ci.	106.	15.	7.
Husson, *idem*, cent quatre-vingt-sept livres seize sous cinq deniers, ...	187.	16.	5.
Coutureau, *idem*, cent soixante-quinze livres onze sous deux deniers, ci.....	175.	11.	2.
Keler, *idem*, cent quatorze livres douze sous dix deniers, ci.....	114.	12	10

Allard, *idem*, cent quatre-vingt-dix livres quatorze ſous ſix deniers, ci.....	190[l]	14[s]	6
Oudart, *idem*, cent ſoixante-dix-neuf livres huit ſous un denier, ci.....	179.	8.	1.
Nau, *idem*, quatre-vingt-ſept livres quatre ſous neuf deniers, ci.....	87.	4.	9.
Angelpis, boulanger, deux cent cinquante-cinq livres huit deniers, ci.....	255.	».	8.
Huchon, boulanger, cinquante-ſept liv. cinq ſous neuf deniers, ci.....	47.	5.	9.
Huchon, *idem*, cent vingt-cinq livres, ci..	125.	».	».
Adam, bonnetier, cinq cent quatre-vingt-trois livres quatorze ſous deux deniers, ci..	583.	14.	2.
Duvinage, boulanger, cinquante-ſept livres deux ſous neuf deniers, ci.....	57.	2.	9.
Lemaitre, *idem*, deux cent trente-ſept liv. un ſou hnit deniers, ci.....	237.	1.	8.
Lucotte, *idem*, deux cent quatre-vingt-ſix livres cinq ſous huit deniers, ci.....	286.	5.	8.
Dey, bonnetier, cent cinquante livres, ci.	150.	».	».
Paulmier, *idem*, trois cent quarante-deux livres onze ſous huit deniers, ci.....	342.	11.	8.
Conſtant, boulanger, cinquante-ſept livres trois ſous onze deniers, ci.....	57.	3.	11.
Desfoſſés, *idem*, cinquante-ſept livres dix ſous onze deniers, ci.....	57.	10.	11.
Antoine *Desfoſſés*, *idem*, cinquante-ſept livres trois ſous onze deniers, ci.....	57.	3.	11.
Dubier, bonnetier, cinq cent quatre-vingt-trois livres quatorze ſous deux deniers, ci...	583.	14.	2.
Vincent, ſous le nom de *Cornet*, bonnetier, cent cinquante livres, ci.....	150.	».	».
Grandier, boulanger, quatre cent quarante-neuf livres un ſou onze deniers, ci.....	149.	1.	11.
Monnin, *idem*, deux cent ſoixante-quatre liv. dix-ſept ſous trois deniers, ci.....	264.	17.	3.
Boucher, *idem*, quatre cent quarante-quatre livres huit ſous onze deniers, ci.....	444.	8.	11.
Seulz, pelletier, ſix cent cinq livres treize ſous quatre deniers, ci.....	605.	13.	4.
Ducharme, boulanger, quatre cent ſeize liv.			

dix-huit sous deux deniers, ci..... 416[l] 18[s] 2[d]
Destors, *idem*, deux cent trente-neuf livres huit sous onze deniers, ci..... 239. 8. 11.
Dutour, *idem*, quatre cent soixante livres dix-huit sous neuf deniers, ci..... 460. 18. 9.
Regnier, bonnetier, trois cent quarante-deux livres onze sous huit deniers, ci..... 342. 11. 8.
Jadol, boulanger, deux cent seize liv. trois sous sept deniers, ci..... 216. 3. 7.
Poirier, boulanger, quatre cent trente-neuf livres dix-huit sous sept deniers, ci..... 439[l] 18[s] 7[d]
Vincent-Jean *Constant*, *id.* cinquante-sept livres treize sous huit deniers, ci..... 57. 13. 8.
Dutrou, *id.* quatre cent huit livres quinze sous huit deniers, ci..... 408. 15. 8.
Collard, *id.* deux cent cinquante-cinq livres huit deniers, ci..... 255. ». 8.
Lombart, *id.* quatre cent soixante livres dix-huit sous neuf deniers, ci..... 460. 18. 9.
Delarue, bonnetier, deux cent quatre-vingt-dix-sept livres dix sous dix deniers, ci..... 297. 10. 10.
Bizouard, boulanger, quatre cent soixante-onze livres huit sous six deniers, ci..... 471. 8. 6.
Chavy, boulanger, quatre cent cinquante-neuf livres un sou onze deniers, ci..... 459. 1. 11.
Brunel, bonnetier, six cent trente-une livres quinze sous dix deniers, ci..... 631. 15. 10.
Vibert, *id.* trois cent trente-six livres huit sous quatre deniers, ci..... 336. 8. 4.
Rose, boulanger, quatre cent quarante-neuf livres deux sous, ci..... 449. 2. ».
Meunier, drapier, neuf cent vingt-six livres treize sous quatre deniers, ci..... 926. 13. 4.
Coignard, *id.* quatre cent soixante-six livres dix-huit sous onze deniers, ci..... 466. 18. 11.
Oseray, *id.* cinq cent cinquante-quatre livres sept deniers, ci..... 554. ». 7.
Chatelain, *idem*, huit cent cinquante-une livres neuf sous deux deniers, ci..... 851. 9. 2.
Biord, drapier, huit cent quatre-vingt-une livres six sous cinq deniers, ci..... 881. 6. 5.

Eſtabel, *idem*, neuf cent vingt-trois livres dix ſous dix deniers, ci..... 923[l] 10[f] 10[d]

Muron, *idem*, cinq cent vingt-neuf livres ſept ſous ſix deniers, ci..... 529. 7. 6.

Mullot, *idem*, neuf cent trente livres treize ſous onze deniers, ci..... 930. 13. 11.

Alegre, *idem*, huit cent quatre-vingt une livres ſix ſous cinq deniers, ci..... 881. 6. 5.

Martin, femme *Godeau*, drapier, huit cent vingt-neuf livres ſept ſous ſix deniers, ci.... 829. 7. 6.

Benoiſt, *idem*, quatre cent ſoixante-dix-neuf livres dix ſous trois deniers, ci..... 479. 10. 3.

Ducrocq, *idem*, huit cent ſoixante-neuf livres quatorze ſous quatre deniers, ci..... 869. 14. 4.

Feuillet, *idem*, huit cent ſoixante-quinze livres deux ſous neuf deniers, ci..... 875. 2. 9.

Doniol, *idem*, ſept cent ſoixante-quinze livres neuf ſous neuf deniers, ci..... 775. 9. 9.

Hebert, *idem*, neuf cent trente livres treize ſous onze deniers, ci..... 930. 13. 11.

Fromont, *idem*, ſept cent quatre-vingt-neuf livres un ſou onze deniers, ci..... 789. 1. 11.

Bertrand, *idem*, huit cent ſoixante-quinze livres deux ſous neuf deniers, ci..... 875. 2. 9.

Collard, neuf cent vingt-ſix livres treize ſous quatre deniers, ci..... 926. 13. 4.

Dailly, *idem*, cent quarante-quatre livres quatre ſous quatre deniers, ci..... 144. 4. 4.

Maſſon, *idem*, cent quarante-quatre livres quatre ſous quatre deniers, ci..... 144. 4. 4.

Lemaire, *idem*, quatre cent quatre-vingt-ſix livres deux ſous trois deniers, ci..... 486. 2. 3.

Mottemo, *idem*, cinq cent ſoixante-douze livres dix ſous, ci..... 572. 10. ».

Martin, *idem*, cent quarante-quatre livres quatre ſous trois deniers, ci..... 144. 4. 3.

Tavernier, *idem*, cent cinquante cinq livres un ſou cinq deniers, ci..... 155. 1. 5.

Devé, femme *Pinet de Grandchamp*, *idem*, huit cent vingt-deux liv. quatre ſ. cinq den., ci.. 822[l] 4[f] 5[d]

Bergerat,

Bergerat, quatre cent trente-deux livres douze ſous neuf deniers, ci.....	432[l]	12[s]	9[d]
Dulfoy, *idem*, cinq cent ſoixante-deux livres onze ſous cinq deniers, ci.....	562.	11.	5.
Ternois, *idem*, cent quarante-quatre livres quatre ſous trois deniers, ci.....	144.	4.	3.
Auger, *idem*, ſept cent quatre-vingt-quinze livres neuf ſous neuf deniers, ci.....	795.	9.	9.
Legrand, *idem*, cinq cent quarante-cinq livres ſix ſous onze deniers, ci.....	544.	6.	11.
Rion, drapier, quatre cent ſoixante-dix livres dix-huit ſous un denier, ci.....	470.	18.	1.
Challot, coutelier, cent quatre vingt-cinq livres cinq ſous, ci.....	185.	5.	».
Goffin, fourbiſſeur, cent ſoixante-quinze livres ſept deniers, ci.....	175.	».	7.
Ricard, coutelier, deux cent dix-neuf livres quinze ſous, ci..... ...	219	15.	».
Brun, fourbiſſeur, ſoixante-dix-huit livres quinze ſous un denier, ci.....	78.	15.	1.
Maſcée, arquebuſier, cent quatre-vingt-onze livres dix ſous ſept deniers, ci.....	191.	10.	7.
Dubrey, fourbiſſeur, cent ſoixante-quatorze livres ſept deniers ci.....	174.	».	7.
Robin, arquebuſier, trois cent trente-ſept livres, ci.....	337.	».	».
Barthelemy, coutelier, ſoixante-ſeize livres dix huit ſous quatre deniers, ci.....	76.	18.	4.
Godignon, *idem*, trois cent vingt-huit livres cinq ſous ſept deniers, ci.....	328.	5.	7.
Montain-François *Lefevre*, cordonnier, ſoixante-huit livres ſeize ſous huit deniers, ci..	68.	16.	8.
Gabriel *Adam*, *idem*, cent quatre-vingt-onze livres deux ſous trois deniers, ci..... .	191.	2.	3.
Chlique, *idem*, quatre-vingt-onze livres quatorze ſous huit deniers, ci.....	91.	14.	8.
Fouc, *idem*, cent quatre-vingt-onze livres deux ſous trois deniers, ci.....	191.	2.	3.
Joſeph-Charles *Vaudenbraude*, *idem*, cent quatre-vingt-ſix livres neuf ſous neuf deniers, ci.	186.	9.	9.

Fauſt, *idem*, cent quatre-vingt-huit livres treize ſous onze deniers, ci.....	188l.	13s.	11d
Claude-Clément *Lirot*, pâtiſſier-traiteur, cinq cent ſoixante-une livres dix ſous, ci.....	561.	10.	».
Sur la réclamation de *Louis-Noël Galibert*, habitant du fauxbourg S. Antoine, qui demande le rembourſement du dixième annuel qu'il a payé pendant 14 ans pour exercer le commerce de marchand mercier, l'aſſemblée nationale décrète qu'il n'y a pas lieu à liquidation, attendu que ledit Galibert eſt compris dans l'excluſion prononcée par le dernier article de la déclaration du roi du 19 décembre 1776, & qu'il n'eſt point du nombre des ouvriers qui étoient admis à payer leur maîtriſe en dix années.			

Dettes des Communautés d'arts & métiers, ſupprimées par le Décret du 2 mars 1791.

François, ancien procureur, principal locataire de la maiſon où étoit la communauté des marchands fayenciers-vitriers-potiers de terre de la ville de Paris, la ſomme de cinq cent quarante-ſept livres; ſavoir, quatre cents livres pour le loyer & indemnité, & cent quarante-ſept livres pour réparations locatives & rétabliſſement des lieux au même état, ci.....	547.	».	».
Deux cent ſoixante-ſeize parties prenantes; total, ci.....	90,811.	17.	».

6.° DOMAINES ET FEODALITÉ.

François *Royer*, pour les finances principales & acceſſoires des offices de greffier en chef, ancien, alternatif & triennal, civil & criminel des ci-devant bailliage & ſiége préſidial de Chaumont en Baſſigny, de la prévôté dudit lieu & des autres offices y réunis, avec les indemnités de Joinville & Piney, enſemble de l'office de greffier en chef, créé par l'edit de décembre 1699, la ſomme de cent vingt-deux mille ſept cent ſoixante-quatorze livres dix-neuf ſous neuf deniers,

avec les intérêts à cinq pour cent à compter du premier octobre 1790; à la charge par lui de rapporter les originaux ou duplicata duement en forme, délivrés par le garde des regiſtres du contrôle général des quittances, de finances, & les expéditions en forme des contrats d'engagement, de faire décharger du contrôle leſdites quittances de finances, & de juſtifier de ſes droits & d'une poſſeſſion quarantenaire tant par lui que par ſes auteurs, ci..... 122,774l 19s 9d

René-Etienne *Dumont*, pour les finances principales & acceſſoires des offices domaniaux de greffier en chef, ancien alternatif & triennal, quatriennal & autres y réunis du ci-devant bureau des finances de la ci-devant généralité de Caen, la ſomme de ſoixante-dix-neuf mille trois cent ſoixante-deux livres quatorze ſous, avec les intérêts à compter du premier octobre 1790; à la charge par lui de rapporter des expéditions en forme de contrats d'engagemens & autres titres deſdits offices, & les originaux ou duplicata en forme, délivrés par le garde des regiſtres du contrôle général, des quittances de finances déchargées deſdits regiſtres, & de juſtifier d'une poſſeſſion de quarante années deſdits greffes, par lui ou par ſes auteurs, ci..... 79,362. 14. ».

DROITS D'ÉCHANGE.

Solligny, ayant-cauſe des ſieur & dame *Delahaye-le-Comte*, pour la finance principale de l'acquiſition des droits d'échange dans le ci-devant fief de Beaudubois, ſitué paroiſſe de Chamblat, la ſomme de ſoixante livres, avec les intérêts à compter du 10 juin 1790, ci.. 60l »s »d

Courcy, pour la finance principale de l'acquiſition des droits d'échange dans la paroiſſe de Magny-le-Freuſe, la ſomme de deux cents livres, avec les intérêts à compter du 14 juin 1791, ci..... 200. ». ».

Marie-Joſeph-Gabriel *Leroux*, pour la finance principale de l'acquiſition des droits d'échange dans l'étendue du ci-devant fief de Roſelles

& hameau de Gruchi, la ſomme de deux cents livres, avec les intérêts à compter du 18 juin 1791, ci..... 200l »s »d.

Louis-Joſeph-Jean-Baptiſte *de la Boiſſière Chambors*, ayant-cauſe du ſieur *Lefebvre*, pour la finance principale de l'acquiſition des droits d'échange dans les ci-devant fief de Cautier, ci-devant élection de Giſors, la ſomme de cent livres, avec les intérêts à compter du 18 juin 1791, ci..... 100. ». ».

Lallement Nantouillet, 1.° comme ayant-cauſe de Charles *Delaſalle*, pour les trois quarts de la ſomme de deux cents livres pour la finance principale de l'acquiſition des droits d'échange, faites par ledit Laſalle dans la paroiſſe de Puiſeux, dont il n'étoit ſeigneur que pour les trois quarts, l'autre quart de ladite ſomme non portée en liquidation, attendu que ledit Lallement Nantouillet n'a pas juſtifié de la quittance du doublement de finance à laquelle ſes auteurs ont été aſſujettis par la déclaration de 1705, pour le quart de ladite terre dont ils n'étoient pas ſeigneurs, ci.... 150l »s »d

2.° Comme ayant-cauſe de Jean-François *Loiſel*, pour la finance principale de l'acquiſition faite par ce dernier, des droits d'échange dans la paroiſſe de Juilly, ci..... 200 » »

3.° Pour la finance principale de l'acquiſition faite par ledit Lallement Nantouillet, des droits d'échange en la ci-devant élection de Meaux, ci..... 150 » »

4.° Pour la finance principale de l'acquiſition par lui faite des droits d'échange dans la paroiſſe de Marly-la-ville & d'Epinay, & dans les ci-devant fiefs de l'Orme, Ferré & des Mulots, ci..... 240l » »

Leſdites ſommes faiſant en total celle de ſept cent quarante livres, avec les intérêts deſdites ſommes, à compter du 18 juin 1791, ci..... 740. ». ».

Langeron, pour la finance principale de l'acquiſition des droits d'échange dans les paroiſſes de Sacey, Veſſey, Argouges, de Boncey & autres lieux, la ſomme de ſix cents livres, avec les intérêts à compter du 18 juin 1791, ci..... 600l » s » d

Deſperriers, ayant cauſe-de *Boiſgruel*, pour la finance principale de l'acquiſition des droits d'échange dans le ci-devant fief de la Motte de Freſne, circonſtances & dépendances, la ſomme de deux cents livres, avec les intérêts à compter du 22 juin 1791, ci..... 200. ». ».

Henry-Louis *Delafontaine*, pour la finance principale de l'acquiſition des droits d'échange dans l'étendue de la paroiſſe d'Ollery, la ſomme de cent vingt livres, avec les intérêts à compter du 19 juin 1791, ci..... 120. ». ».

Latrémoille, 1.° Pour la finance principale de l'acquiſition des droits d'échange dans le ci devant comté de Taillebourg, la ſomme de huit cents livres, ci..... ..... 800l » »

2.° Pour *idem*, dans le ci-devant comté de Benon, ci..... 250. » »

3.° Pour *idem*, dans la ci-devant baronnie de Mauleon, ci..... 300. » »

4.° Pour *idem*, dans la ci-devant ſeigneurie de la Trémoille, ci.... 100. » »

5.° Pour *idem*, dans la ci-devant vicomté de Broſſe, ci..... 200. » »

Faiſant en total, ci..... 1,650. » » 1,650. ». ».

Avec les intérêts deſdites ſommes, à compter du 20 juin 1791.

Aux ayant-cauſes de *le Tellier Louvois*, pour la finance principale & deux ſous pour livre de l'acquiſition des droits d'échange dans le ci-devant marquiſat de Louvois, terre & ſeigneurie de Mutrey & fiefs dépendant dudit marquiſat, la ſomme de quatre mille neuf cent cinquante livres, avec les intérêts à compter du 20 juin 1791, ci..... 4,950. ». ».

Brunet d'Evry, 1.° Pour la finance principale de l'acquiſition des droits d'échange dans la paroiſſe d'Evry & ci-devant fief d Egrumay, ci..... 200l » »

2.° Pour *idem*, dans la ci-devant baronnie de Châtelmontagne & dépendances, ci..... 500. » »

Faiſant en total celle de ſept cents livres, avec les intérêts de ladite ſomme, à compter du 22 juin 1791, ci..... 700. » » 700l »f »d

Legendre Damneville, pour la finance principale de l'acquiſition des droits d'échange dans les ci-devant ſeigneuries de la Grimomere & de la Ferriere, la ſomme de trois cents livres, avec les intérêts à compter du 22 juin 1791, ci.... 300. ». ».

Dacqueriat, pour la finance principale de l'acquiſition des droits d'échange dans le ci-devant fief de Rochegude, la ſomme de cent cinquante livres, avec les intérêts à compter du 27 juin 1791, ci..... 150. ». ».

Aux ayant-cauſes *Dauvet*, pour la finance principale de l'acquiſition des droits d'échange dans l'étendue du ci-devant marquiſat de Dauvet, Manouville & dépendances, ci... 150l.

2.° Pour *idem*, dans les ci-devant fiefs de Long-champs & Brunet, ci..... 120

3.° Pour *idem*, dans la ci-devant ſeigneurie de Martigny & dépendances, ci..... 250

4.° Pour *idem*, de la prévôté de Ste-James & du Buhot-Harang, ci. 200

5.° Pour *idem*, dans les ci-devant fiefs de Martigny & de Chalaude, ci..... 120

6.° Pour *idem*, dans le ci-devant fief de Dauphin, ci..... 60

7.° Pour *idem*, dans les ci-devant fiefs de Beaufferée & de Saumur, & de Maubriéret, ci..... 250

8.° Pour *idem*, dans la paroiſſe de Boiſſeul, & les ci-devant fiefs de Neuville-ſur-Aune & de Fontenelle, ci 150

9.° Pour *idem*, dans la paroiſſe de Bogefroy, ci 150

10.° Pour *idem*, dans la ci-devant ſeigneurie d'Auvillers & dépendances, & le ci-devant fief de Repentigny, ci 250

Faiſant au total ..... 2000 2000[l] »[s] »[d]

Avec les intérêts deſdites ſommes, à compter du 27 juin 1791.

Dame *Lenoncourt*, pour la finance principale de l'acquiſition des droits d'échange dans la paroiſſe de Noyers, le ci-devant fief de Noinville, la ſomme de trois cents liv., avec les intérêts à compter du 27 juin 1791, ci ..... 300 ». ».

Cuſieux, pour la finance principale de l'acquiſition des droits d'échange des ci-devant ſeigneuries de Cuſieux & d'Uniers, & dépendances, la ſomme de quatre cents liv., avec les intérêts à compter du 4 juillet 1791, ci ..... 400. ». ».

De Neſde, pour la finance principale de l'acquiſition des droits d'échange dans les paroiſſes de Mur & de Villers, & les fiefs du Grand-Roſeau & Fromenteau, & dépendances, de la ſomme de trois cents livres, avec les intérêts à compter du 12 juillet 1791, ci ..... 300. ». ».

Veuve *Lafontaine d'Ollery*, pour la finance principale de l'acquiſition des droits d'échange dans la paroiſſe de Montécourt & le ci-devant fief de Lizerolle, la ſomme de cent cinquante livres, avec les intérêts à compter du 16 juillet 1791, ci ..... 150. ». ».

Aux ayant-cauſes de *Saleur*, repréſentant *Fayet*, pour la finance principale de l'acquiſition des droits d'échange dans la paroiſſe de Tiſiop, & les ci-devant fiefs de Benez & de Blanville, la ſomme de quatre cents livres, avec les intérêts

à compter du 18 juillet 1791, ci.....		400l	„s „d
Sugny, 1.° Pour la finance principale de l'acquiſition des droits d'échange dans les ci-devant fiefs de Sugny, Arſeuille & la Mertée, paroiſſe de Saint-Juſt en-Chevalet, cent cinquante liv., ci.....	150l		
2.° Pour *idem*, dans le ci-devant fief & directe de Bufardeau, ſoixante liv., ci.....	60.		
Total.....	210.	210.	„. „.
Avec les intérêts à compter du 18 juillet 1791.			
Thillaye, pour la finance principale de l'acquiſition des droits d'échange dans la ci-devant ſeigneurie de Meſnil-Mauger, la ſomme de quatre cents livres, avec les intérêts à compter du 19 juillet 1791, ci.....		400.	„. „.
Laillevault, 1.° Pour la finance principale de l'acquiſition des droits d'échange dans le ci-devant fief de Laillevault, paroiſſe de Champagne, & la ci-devant élection de Senlis, ci..	80l		
2.° Pour *idem*, dans le ci-devant fief de Compiegne, ſitué paroiſſe de Champagne, ci.....	60.		
Total.....	140.	140.	„. „.
Avec les intérêts deſdites ſommes, à compter du 20 juillet 1791.			
Vingt quatre parties prenantes; total, ci..		216,407.	13. 9.

A l'égard de la réclamation de la dame *Lacombe*, veuve *Olivier*, receveur général des finances de Lyon, qui demande la continuation de trois penſions montant enſemble à la ſomme de ſix mille livres, en trois parties, qui lui avoient été accordées à différentes époques, en outre un ſupplément de penſion de quatre cents livres, & une ſomme de trente mille livres une fois payée, pour compléter les indemnités qu'elle prétend lui être dues, tant à cauſe des pertes qu'elle a éprouvées par la ſuppreſſion de l'office de receveur général des finances de Lyon, dont

ſon

ſon mari étoit pourvu, que de celles que ſon père avoit eſſuyées dans l'exploitation des mines de Rivedegir, l'Aſſemblée nationale décrète qu'il n'y a lieu à accorder aucune indemnité à la dame *Lacombe*, veuve *Olivier*, ſauf à elle à ſe pourvoir pour ſe faire délivrer le décompte, & obtenir, s'il y a lieu, le payement des arrérages des penſions échues juſqu'à l'époque de leur ſuppreſſion; charge au ſurplus ſon comité des penſions de lui faire ſon rapport, ſur la queſtion de ſavoir s'il y a lieu à gratification ou à ſecours.

A l'égard de la réclamation de *Verniquet*, architecte, auteur du plan de Paris, qui demande le payement de la ſomme de dix mille livres qui lui reſte due d'une ordonnance de ſoixante mille livres à lui accordée pour l'exécution dudit plan, & pour parfait payement des dépenſes, frais & déboursés par lui faits pour l'entrepriſe dudit plan, l'Aſſemblée nationale a décrété qu'il n'y a pas lieu à liquidation ſur la demande dudit Verniquet.

A l'égard de la réclamation de la dame *Lecomte*, fille du ſieur Deſenfans, entrepreneur de la fourniture des charrois de l'armée du bas-Rhin, qui demande,

1.° Un capital de ſoixante-dix-huit mille trois cent cinquante livres, pour raiſon de la perte que ſon père a éprouvée ſur des contrats qui lui ont été donnés en payement, ſur leſquels il a perdu trente-cinq pour cent, avec les intérêts de ce capital pendant trente-deux ans;

2.° Une ſomme de cent quatre-vingt douze mille livres, pour prix de cent ſoixante-quatorze mille cinq cent cinquante-une rations de fourrages, qui auroient dû être fournies des magaſins du roi, aux équipages de Deſenfans;

3.° Une ſomme de cinquante mille livres, pour indemnité des pertes & du dépériſſement des équipages pendant la retraite d'Hanovre; l'Aſſemblée nationale décrète qu'il n'y a pas lieu à liquidation ſur la demande de ladite dame Lecomte, attendu que d'après l'article III de ſon décret du 17 juillet 1790, les réclamations reproduites aujourd'hui par ladite dame Lecomte, ayant été rejettées par les miniſtres à différentes époques, & notamment en 1775 par M. de Saint-Germain, en 1778 par M. de Montbarrey, ne peuvent plus être repréſentées, ſauf la conſervation à ladite dame Lecomte & à ſa fille, à titre de rente viagère, des penſions qui leur ont été accordées, & qui ſe trouvent réduites par les retenues, à la ſomme de deux mille deux cent cinquante livres, aux termes des brevets qui en ont été expédiés, le tout ſuivant les décrets du 3 août.

A l'égard de la réclamation de *Souillac*, chef d'eſcadre, commandeur de l'ordre de Saint-Louis, ancien gouverneur général des établiſ-

ſemens François à l'eſt du Cap de Bonne-Eſpérance, qui demande une indemnité de quatre-vingt-cinq mille ſix cent vingt-neuf livres treize ſous un denier, ou plutôt la remiſe de cette ſomme qu'il doit à l'état, tant pour fourniture à lui faite des magaſins du roi, à l'île de France, que pour le montant d'un emprunt qu'il a été obligé de faire au tréſorier de la colonie de Pondichéry; l'Aſſemblée nationale décrète qu'il n'y a lieu à délibérer.

A la charge par les unes & les autres des parties ci-deſſus nommées, de ſe conformer aux loix de l'état, pour obtenir leur reconnoiſſance définitive de liquidation, & obtenir leur rembourſement à la caiſſe de l'extraordinaire.

MANDONS & ordonnons à tous les tribunaux, corps adminiſtratifs & municipalités, que les préſentes ils faſſent tranſcrire ſur leurs regiſtres, lire, publier & afficher dans leurs reſſorts & départemens reſpectifs, & exécuter comme loi du royaume. En foi de quoi le ſceau de l'état a été appoſé à ces préſentes. A Paris, le trente-un août mil ſept cent quatre-vingt-onze.

En vertu des décrets des 21 & 25 juin dernier. Pour le roi. *Signé* M. L. F. DU PORT.

LOI

N.° 1440.

Relative aux fonctions de l'Agent du Tréſor public.

Donnée à Paris, le 31 août 1791.

LOUIS, par la grâce de Dieu & par la Loi conſtitutionnelle de l'état, ROI DES FRANÇOIS : A tous préſens & à venir ; SALUT.

L'ASSEMBLÉE NATIONALE a décrété, & nous voulons & ordonnons ce qui ſuit :

DÉCRET de l'Aſſemblée nationale, du 27 août 1791.

L'ASSEMBLÉE NATIONALE décrète ce qui ſuit :

ARTICLE PREMIER.

L'AGENT du tréſor public tiendra deux regiſtres ou ſommiers. Il énoncera ſur le premier les titres de créances actives du tréſor public, qui donnent & donneront lieu à des actions judiciaires.

Il portera ſur le ſecond, les demandes & répétitions formées judiciairement contre la nation.

II.

IL remettra tous les mois aux commiſſaires de la tréſorerie, un état de ſituation des différentes affaires.

III.

LORSQUE les affaires paroîtront ſuſceptibles de difficulté, ſoit avant l'inſtance, ſoit pendant la durée de leur

instruction, il prendra, sur le compte qu'il en rendra aux commissaires de la trésorerie, l'avis par écrit des hommes de loi qu'ils lui indiqueront. Il présentera cet avis aux commissaires, qui l'autoriseront à agir de la manière qui leur paroîtra la plus convenable aux intérêts de la nation.

IV.

DANS les cas où, par des circonstances particulières, il y auroit lieu d'adhérer à un contrat d'union de créanciers, ou d'accorder quelques délais à un débiteur poursuivi, les commissaires de la trésorerie pourront donner à l'agent du trésor public tous les pouvoirs nécessaires à cet effet.

V.

S'IL s'agit de transiger, l'agent du trésor public pourra y être autorisé par les commissaires de la trésorerie; mais la transaction n'aura d'effet vis-à-vis la nation, qu'après l'approbation du corps législatif.

VI.

LES assignations & significations qui seront dans le cas d'être faites au domicile de l'agent du trésor public, ne seront valables qu'autant qu'il les aura visées.

VII.

CHAQUE année les commissaires de la trésorerie comprendront dans un état général, les frais de procédures qui auront été faites pendant l'année par les avoués & hommes de loi pour la suite des affaires. Cet état, visé par les commissaires de la trésorerie, sera présenté au roi par le ministre de l'intérieur pour être ordonnancé.

MANDONS & ordonnons à tous les tribunaux, corps administratifs & municipalités, que les présentes ils fassent

tranſcrire ſur leurs regiſtres, lire, publier & afficher dans leurs reſſorts & départemens reſpectifs, & exécuter comme loi du royaume. En foi de quoi le ſceau de l'état a été appoſé à ces préſentes. A Paris, le trente-un août mil ſept cent quatre-vingt-onze.

En vertu des décrets des 21 & 25 *juin dernier* : Pour le Roi. *Signé* M. L. F. DU PORT.

N.° 1244.

LOI

Relative à la liquidation de pluſieurs Offices de judicature.

Donnée à Paris, le 3 Septembre 1791.

LOUIS, par la grâce de Dieu & par la loi conſtitutionnelle de l'état ; ROI DES FRANÇOIS : A tous préſens & à venir ; SALUT. L'Aſſemblée nationale a décrété, & nous voulons & ordonnons ce qui ſuit :

DECRET de l'Aſſemblée nationale, du 21 Août 1791.

L'ASSEMBLÉE NATIONALE, après avoir entendu le rapporteur du comité de judicature & du comité central de liquidation, qui lui a rendu compte du réſultat des opérations du commiſſaire du roi, directeur général des liquidations, dont les états ſuivent :

RÉSULTAT des rapports de liquidation d'offices remis au comité de judicature par le commiſſaire du roi, directeur géneral de la liquidation, le 12 août 1791.

Argilly ; châtellenie, douze cent trois livres quatre ſous huit deniers, ci.....	1,203[l]	4[s]	8[d]
Angers, jurés-priſeurs, quatre-vingt-ſeize mille quatre cent quarante-quatre livres ſeize ſous, ci.....	96,444.	16.	»»
Argentan, grenier à ſel, vingt-ſept mille huit cent dix-ſept livres treize ſous, ci.....	27,817.	13.	»»
Andelot, prévôté royale (addition), trois mille trois cent quatorze livres dix-ſept ſous quatre deniers, ci.....	3,314.	17.	4
Aix, chancellerie (addition), cent ſix mille vingt-cinq livres dix ſous, ci.....	106,025.	10.	»»
Andely, *Vernon & Gournay*, élections, cinquante-cinq mille deux cent quatre-vingt-dix-			

huit livres deux sous neuf deniers, ci.....	55,298l	2s	9d
Angers, grenier à sel, soixante-un mille six cent dix livres quatorze sous, ci.....	61,610.	14.	».
Arles, jurés-priseurs, trois mille quatre cents livres, ci.....	3,400.	».	».
Aubusson, dépôt des sels, trente-deux mille trois cent vingt-quatre livres sept sous, ci..	32,324.	7.	».
Alby, siége du bout du pont, quatre mille huit cent trente-une livres quatorze sous, ci..	4,831.	14.	».
Alsace, chancellerie (addition), deux cent quarante-neuf mille trois cent cinquante six livres quatorze sous, ci.....	249,356.	14.	».
Alby, viguerie, onze mille huit cent vingt-quatre livres douze sous, ci.....	11,824.	12.	».
Alençon, procureurs au bureau des finances, dix mille deux cent quatre-vingt-dix-huit livres cinq sous, ci.....	10,298.	5.	».
Beaufort, *Montmorency*, grenier à sel, vingt-neuf mille quatre cent dix-sept livres deux sous onze deniers, ci.....	29,417.	2.	11.
Bourges, procureurs au bailliage, quatre-vingt-dix-sept mille six cent cinquante-deux livres quinze sous, ci.....	97,652.	15.	».
Briançon, bailliage, quarante-huit mille quatre cent soixante-onze livres douze sous, ci....	48,471.	12.	».
Briey, jurés-priseurs, six mille sept cent quatre-vingt-quatorze livres deux sous sept deniers, ci.....	6,794.	2.	7.
Bayeux, traites-foraines (addition), trois mille cent vingt-cinq livres huit sous, ci....	3,125.	8.	».
Bar-le-duc, procureurs au bailliage, cent huit mille huit cent quarante-cinq livres quatre sous cinq deniers, ci.....	108,845.	4.	5.
Bordeaux, chancellerie (addition), cinq cent quatre-vingt-un mille quatre cent huit livres sept sous, ci.....	581,408.	7.	».
Besançon, bailliage, *idem*, vingt-un mille soixante-six livres quinze sous, ci.....	21,066.	15.	».
Bordeaux, parlement, *idem*, trois cent cinquante-neuf mille cent vingt-six livres sept deniers, ci.....	359,126.	».	7.

Château-neuf en Thimerais, maîtrises, ſoixante-un mille cinq cent quatre-vingt-onze livres ſix ſous quatre deniers, ci..... 61,591l 6ſ 4d

Courcy, forêt d'Orléans, maîtriſe, vingt-trois mille ſept cent deux livres treize ſous quatre deniers, ci..... 23,702. 13. 4.

Châtillon-ſur-Seine, grenier à ſel, vingt-cinq mille quatre cent ſoixante-quinze livres cinq ſous cinq deniers, ci..... 25,475. 5. 5.

Clermont en Beauvoiſis, élection, vingt-quatre mille cinq cent trente-ſix livres onze ſous, ci. 24,536. 11. ».

Coutances, jurés priſeurs, dix mille quatre-vingts livres quatorze ſous, ci.....i..... 10,080. 14. ».

Calais, eaux & forêts, trente-deux mille ſoixante-huit livres un ſou neuf deniers, ci. 32,068. 1. 9.

Caen, bailliage & préſidial (addition) quatre-vingt-quinze mille huit cent cinquante-trois livres quinze ſous dix deniers, ci..... 95,853. 15. 10.

Coutances & Cerences, jurés priſeurs, quatre mille quatre cent trente-ſept livres deux ſous huit deniers, ci..... 4,437. 2. 8.

Châtillon-ſur-Indre, jurés priſeurs, neuf cent dix-huit livres quatre ſous quatre deniers, ci. 918. 4. 4.

Calais, ſiége royal, quarante mille cent quatre-vingt-quatre livres dix ſous quatre deniers, ci.. 40,184. 10. 4.

Chinon, bailliage, ſoixante-dix-neuf mille quatre-vingt-ſept livres ſeize ſous ſept den., ci. 79,087. 16. 7.

Châlons-ſur-Marne, élection, cent neuf mille trois cent quatre-vingt-ſept livres cinq den., ci. 109,387. ». 5.

Cany, bailliage, trente mille huit cent quatre-vingt-quinze livres deux ſous, ci..... 30,895. 2. ».

Conſolens, élection (addition), vingt-ſept mille cinq cent deux livres ſeize ſous huit deniers, ci..... 27,502. 16. 8.

Chiverny, grenier à ſel, ſix mille ſoixante-quinze livres ſix ſous, ci..... 6,075. 6. ».

Clermont-Ferrand, cour des Aides, (addition), vingt-ſix mille quinze livres, ci..... 26,015. ». ».

Coignac, élection, (addition), douze mille cent cinquante-quatre livres dix ſous, ci..... 12,154. 10. ».

Châlons, bureau des finances, (addition),

cinquante

cinquante mille ſix cent ſoixante-quinze livres dix-ſept ſous dix deniers, ci.....	50,675[l]	17[s]	10[d]
Chartres, bailliage & ſiége préſidial, ſoixante-huit mille huit cent vingt-quatre livres un ſou huit deniers, ci.....	68,824.	1.	8.
Caen, municipalité, ſept mille neuf cent vingt livres, ci.....	7,920.	».	».
Dun-le-Roi, grenier à ſel, dix-ſept mille cent quatre-vingt-ſix livres onze ſous quatre deniers, ci.....	17,186.	11.	4.
Idem, jurés-priſeurs, mille quarante-neuf livres ſept ſous ſix deniers, ci.....	1,049.	7.	6.
Dijon, eaux & forêts, cent cinquante-deux mille une livre dix-neuf ſous, ci.....	152,901.	19.	».
Idem, chancellerie, (addition), deux cent ſoixante-deux mille dix-huit livres dix-neuf ſous, ci.....	262,018.	19.	».
Dourdan, bailliage, dix-ſept mille neuf cent vingt-quatre livres un ſou huit deniers, ci...	17,924.	1.	8.
Étampes, bailliage, quatre-vingt treize mille ſept cent quatre-vingt-quatorze livres cinq ſous ſix deniers, ci.....	93,794.	5.	6.
Évreux, grand-balli d'épée, douze mille deux cent dix-neuf livres quatre ſous, ci.....	12,219.	4.	».
Étain, municipalité, dix-ſept mille deux cent quatre-vingt-quinze livres deux ſous, ci.....	17,295.	2.	».
Fiſmes, bailliage royal, cinq mille trois cent quatre-vingt-quatorze livres treize ſous quatre deniers, ci.....	5,394.	13.	4.
Flandres, chancellerie, (addition), deux cent vingt-ſix mille neuf cents livres trois ſous, ci..	226,900.	3.	».
Guibray, ſénéchauſſée des foires, neuf mille cent vingt-ſept livres, ci.....	9,127.	».	».
Gray, traites & gabelles, ſept mille ſix cent une livres huit ſous huit deniers, ci.....	7,601.	8.	8.
Gaillac, ſiége royal, ſept mille ſept cent huit livres dix ſous huit deniers, ci.....	7,708.	10.	8.
Honfleur, dépôt des ſels, vingt-huit mille ſept cent quarante-huit livres douze ſous ſept deniers, ci.....	28,748.	12.	7.
Harfleur, grenier à ſel, vingt mille deux cent			

soixante-dix-sept livres douze sous, ci.....	20,277[l]	12[s]	„[d]
Issoudun, un procureur au bailliage, (addition), six cent quarante-trois livres sept sous ci.....	643.	7.	„.
Loudun, procureurs au bailliage, trente neuf mille huit cent quinze livres cinq sous quatre deniers, ci.....	39,815.	5.	4.
Laferté-Bernard, grenier à sel, soixante-quatre mille neuf cent quatre-vingt-une livres cinq sous neuf deniers, ci.....	64,981.	5.	9.
Langres, traites-foraines, quinze mille cinq cent vingt-trois livres un sou quatre den., ci.	15,523.	1.	4.
Lille, bureau des finances (réformation), cent soixante-treize mille cinq cent cinquante-sept livres quatorze sous onze deniers, ci.....	173,557.	14.	11.
Idem, gouvernance, deux cent soixante-onze mille six cent soixante livres dix-neuf sous quatre deniers, ci.....	271,660.	19.	4.
Le Quesnoy, procureurs au bailliage, quarante-neuf mille trois cent soixante-quatorze livres dix sous onze deniers, ci.....	49,374.	10.	11.
Limoges, procureurs au présidial, cent douze mille quatre cent quatre-vingt-sept livres quatorze sous dix deniers, ci.....	112,487.	14.	10.
La Sauvelat de Caumont, prévôté royale, treize cent soixante-cinq livres douze sous huit deniers, ci.....	1,365.	12.	8.
Le Mans, municipalité, quarante-deux mille trois cent quatre-vingts livres trois sous quatre deniers, ci.....	42,380.	3.	4.
Idem, procureurs en la sénéchaussée, soixante-sept mille six cent trente-une livres dix-sept sous, ci.....	67,631.	17.	„.
Le Mans & la Flèche, jurés-priseurs, trente-un mille six cent soixante-cinq livres neuf sous, ci.....	31,665.	9.	„.
Montcontour, municipalité, quatorze cent soixante-dix-huit livres quatre sous six den., ci.	1,478.	4.	6.
Montmédy, prévôté royale, treize mille deux cent quatre-vingt-dix-sept livres six sous quatre deniers, ci.....	13,297.	6.	4.

Montargis, municipalité, quatre mille soixante dix-sept livres dix huit sous, ... 4,077l 18s »d

Montluçon, élection (addition), cent vingt-un mille cent vingt-six livres dix-huit sous huit deniers, ci..... 121,126. 18. 8.

Melun, certificateurs des criées, cinq mille cinq cent dix-huit livres huit sous neuf deniers, ci..... 5,518. 8. 9.

Idem, grenier à sel (addition), trois mille deux cent soixante-deux livres dix-huit sous quatre deniers, ci..... 3,262. 18. 4.

Montivilliers, siége de police, quinze mille trois cent quatre-vingt-cinq livres neuf sous huit deniers, ci..... 15,385. 9. 8.

Montivilliers, bailliage & vicomté, trente-huit mille huit cent soixante-douze livres deux sous dix deniers, ci..... 38,872. 2. 10.

Montdidier, procureurs au bailliage, quarante-neuf mille huit cent sept livres onze sous, ci. 49,807. 11. ».

Marennes, élection, dix-neuf mille trois cent soixante-une livres dix-sept sous huit den., ci. 19,361. 17. 8.

Metz, monnoie, sept mille trois cent quarante-huit livres, ci..... 7,348. ». ».

Nancy, chancellerie (addition), cent quatre-vingt-un mille neuf cent soixante-neuf livres dix-sept sous, ci..... 181,969. 17. ».

Nantes, huissiers-audienciers au présidial (addition), trente neuf mille trois cent quatre-vingt-dix livres dix neuf sous quatre den., ci. 39,390. 19. 4.

Orbec & Bernay, bailliage (addition), quarante-six mille deux cents livres, ci..... 46,200. ». ».

Orient, procureurs à l'amirauté, quatre mille cinq cent cinquante-deux livres un sou quatre deniers, ci..... 4,552. 1. 4.

Pont-de-l'Arche, municipalité, douze cents livres, ci..... 1,200. ». ».

Paris, emballeurs de la douane, deux cent quarante-deux mille cent douze livres dix-sept sous, ci..... 242,112. 17. ».

Idem, réformation d'un office d'huissier à cheval, trois cent dix livres, ci..... 310. ». ».

Idem, compagnie de la connétablie, gendarmerie & maréchauſſée de France, quatre cent ſoixante-dix-neuf mille ſept cent quarante-ſix livres ſix ſous huit deniers, ci.....	479,746l	6s	8d
Idem, ſiége général de la connétablie & maréchauſſée de France à la table de marbre, deux cent cinq mille trois cent trente-huit livres huit ſous, ci..	205,338.	8.	».
Idem, ſubſtituts du châtelet, cinq cent quatre-vingt-onze mille huit cent quatre-vingt-treize livres treize ſous quatre deniers, ci...	591,893.	13.	4.
Idem, chambre des comptes (addition), cinq millions ſoixante-ſept mille quatre-vihgt-ſeize livres dix-ſept ſous trois deniers, ci.....	5,067,096.	17.	3.
Idem, commiſſaire de la connétablie, quinze mille livres, ci.....	15,000.	».	».
Idem, deux greffiers au châtelet (addition), cent quarante-ſix mille quatre-vingt-ſeize livres treize ſous quatre deniers, ci.....	146,096.	13.	4.
Idem, procureurs au parlement (addition), neuf cent quatre mille neuf cent quatre-vingt-dix-ſept livres huit ſous cinq deniers, ci....	904,997.	8.	5.
Paris, expéditionnaires en cour de Rome, un million quatre cent vingt-neuf mille vingt-cinq livres douze ſous quatre deniers, ci....	1,429,025.	12.	4.
Provins, procureurs au bailliage, vingt-deux mille cinq cent quinze livres un ſou quatre deniers, ci.....	22,515.	1.	4.
Pont-Audemer, élection, cent deux mille trois cent vingt-ſix liv. ſeize ſous quatre den., ci..	102,326.	16.	4.
Idem, grenier à ſel (addition) neuf mille cinq cent trente-deux livres un ſou trois deniers, ci.....	9,532.	1.	3.
Poitiers, procureurs en la ſénéchauſſée (addition), vingt-un mille huit cent ſoixante-dix-neuf livres onze ſous ſix deniers, ci.....	21,879.	11.	6.
Pau, ſubſtituts du parlement, quatre-vingt-ſept mille cinq cent quatre-vingt-douze livres quatre deniers, ci.....	87,592.	».	4.
Perpignan, chancellerie (addition), quatre-vingt-quatre mille neuf cent cinquante-neuf			

livres ſept ſous, ci.....	84,959[l]	7[f]	„[d]
Pont-de-l'arche, bailliage, vingt mille vingt-deux livres dix-ſept ſous, ci.....	20,022.	17.	„.
Rennes, huiſſiers des requêtes au parlement, trente-huit mille deux cent cinquante liv. treize ſous, ci.....	38,250.	13.	„.
Idem, parlement (conſeillers), ſoixante-dix-ſept mille ſix cent ſoixante-ſept livres ſix ſous ſix deniers, ci.....	77,667.	6.	6.
Rouen, élection, quatre-vingt-dix mille quatre cent vingt-ſept livres dix ſous deux den., ci.	90,427.	10.	2.
Idem, chancellerie (addition), deux cent ſoixante-dix-ſept mille deux cent ſoixante-cinq livres neuf ſous, ci.....	277,265.	9.	„.
Idem, ſubſtituts du parlement, quarante mille cent vingt-huit liv. deux ſous quatre den., ci.	40,128.	2.	4.
Reims, élection (addition), dix-ſept mille ſoixante-quatorze livres trois ſous ſix den., ci.	17,074.	3.	6.
Idem, bailliage (addition), trois mille trois cent trente-une livres dix-huit ſous, ci.....	3,331.	18.	„.
Roye, bailliage (addition), treize mille cent ſoixante une liv. quatorze ſous huit den., ci...	13,161.	14.	8.
Saint Germain-en-Laye, maîtriſe des eaux & forêts, cent quatre-vingt-huit mille cinq cent trente-quatre livres ſix ſous dix deniers, ci..	188,534.	6.	10.
Saint-Valery, traites-foraines, ſix mille cent trente-trois livres cinq ſous dix deniers, ci..	6,133.	5.	10.
Saint-Valery-ſur-Somme, dépôt des ſels, vingt mille ſept cent vingt-deux livres quatre ſous huit deniers, ci.....	20,722.	4.	8.
Saint-Nicolas, municipalité, trente un mille cent une livres dix-huit ſous huit deniers, ci.	31,101.	18.	8.
Sémur en Auxois, grenier à ſel, vingt ſept mille quatre cent ſoixante-neuf livres huit ſous deux deniers, ci.....	27,469.	8.	2.
Saulieu, bailliage & chancellerie, quarante-neuf mille quatre cent dix livres ſept ſous huit deniers, ci.....	49,410.	7.	8.
Saintes, réformation d'un office de juré-priſeur, deux cents livres, ci.....	200.	„.	„.
Saint-Yrieux, jurés-priſeurs, mille trente-			

cinq livres deux ſous, ci.....	1,035[l]	2[s]	»
Senlis, préſidial, ſoixante-quinze mille ſix cent cinquante-deux livres ſeize ſous, ci....	75,652.	16.	».
Idem, jurés-priſeurs du bailliage, quinze mille huit cent trente-quatre livres dix-huit ſous, ci.	15,834.	18.	».
Saint-Juery, judicature royale, mille quatre-vingt-trois liv. treize ſous quatre deniers, ci.	1,083.	13.	4.
Saint-Malo, municipalité, ſoixante-dix-ſept mille livres quatorze ſous huit deniers, ci...	77,000.	14.	8.
Sainte Menehould, jurés-priſeurs, vingt-cinq mille quatre cent quarante-huit liv. quinze ſous, ci.	25,448.	15.	».
Idem, deux huiſſiers du bailliage (addition), dix-huit cent quatre-vingt-trois livres dix-ſept ſous huit deniers, ci.....	1,883.	17.	8.
Saint-Pierre-le-Mouſtier, bailliage (addition), huit mille deux cent deux livres, ci.....	8,202	».	».
Saint-Jean-de-Loſne, bailliage, treize mille quatre cent quarante-cinq liv. quatorze ſous, ci.	13,445.	14.	».
Sainte Suzanne, grenier à ſel, vingt-deux mille huit cent trente-huit livres quatre ſous, ci...	22,838.	4.	».
Sainte-Suzanne, bailliage, quatorze mille cent une livres ſix ſous huit deniers, ci....	14,101.	6.	8.
Saint-Maixent, municipalité, ſix mille cinq cent quarante-une livres douze ſous, ci.....	6,541.	12.	».
Salins, ſaulneries & eaux & forêts, deux cent vingt mille ſept cent ſix livres quatorze ſous, ci.	220,706.	14.	».
Toulouſe, ſubſtitut du parlement, ſoixante-trois mille deux cent quatre-vingt-deux livres treize ſous huit deniers, ci.....	63,282.	13.	8.
Idem, greffier de la bourſe des marchands, vingt-cinq mille cinq cent ſoixante dix-huit livres un ſou, ci.....	25,578.	1.	».
Tours & Blois, jurés-priſeurs, quatre mille cinq cent ſoixante livres neuf ſous ſept den., ci.	4,560.	9.	7.
Troyes, eaux & forêts (addition), vingt-deux mille huit cent ſoixante dix-ſept liv. neuf ſous, ci.	22,877.	9.	».
Verdun, bailliage (addition), deux mille huit cent vingt-ſix livres ſix ſous huit deniers, ci...	2,826.	6.	8.
Thionville, bailliage (addition), vingt-ſept mille trois cent ſoixante-dix-ſept livres dix ſous quatre deniers, ci.....	27,377.	10.	4.

Valence, sénéchaussée, quatre-vingt-sept mille six cent vingt-huit liv. neuf sous huit deniers, ci.	87,628[l]	9[s]	8[d]
Valenciennes, municipalité, deux cent soixante douze mille trois cent soixante-dix-sept livres onze sous six deniers, ci.....	272,377.	11.	6.
Vendôme, municipalité, douze mille trois cent seize livres quinze sous quatre deniers, ci...	12,316.	15.	4.
Versailles, jurés-priseurs, cent un mille cinq cent vingt-cinq livres cinq sous sept deniers, ci.	101,525.	5.	7.
Vaucouleurs, traites-foraines, dix-sept cent quarante-quatre liv. dix-neuf sous quatre den., ci.	17,44.	19.	4.
Villeneuve-le-Roy, bailliage, vingt-quatre mille cinq cent huit livres cinq sous, ci....	24,508.	5.	».
Verneuil, bailliage, trente-neuf mille trois cent soixante-huit livres sept sous quatre deniers, ci.	39,368.	7.	4.
Vassy, procureurs en la prévôté, trois mille soixante-neuf livres douze sous huit den., ci.	3,069.	12.	8.
Bailleul, bailliage, présidial, soixante-trois mille sept cent trente-neuf liv. quatre sous, ci.	63,739.	4.	».
Limoges, réformation de l'office de greffier de police, cent livres, ci.....	100.	».	».
Le Mans, réformation d'un office au grenier à sel, quatre-vingt-dix livres dix-sept sous, ci.	90.	17.	».
Poitiers, sergent-royal à la résidence de Chantemerle, quatre cent quarante-huit livres neuf sous, ci.....	448.	9.	».
Paray-le-Monial, grenier à sel, vingt mille neuf cent quarante-cinq livres quinze sous huit deniers, ci.....	20,945.	15.	8.
Paris, cour des aides (addition), un million huit cent quatre-vingt-quinze mille cent cinquante-trois livres treize sous dix deniers, ci..	1,895,153.	13.	10.
Idem, réformation d'un office de procureur au parlement, six mille sept cent dix-sept livres douze sous deux deniers, ci.....	6,717.	12.	2.
Pau, procureurs au parlement, trois cent un mille deux cent quatre-vingt-une livres deux sous huit deniers, ci.....	301,281.	2.	8.
Rennes, huissiers au parlement, cent quatre-vingt mille six cent vingt-huit livres huit sous sept deniers, ci.....	180,628.	8.	7.

Paris, cour des aides, huiſſiers, cent onze mille ſix cent vingt-cinq livres ſept ſous, ci..	111,625[l]	7[s]	»[d]
Clermont-Ferrand, référendaires en la chancellerie, quatorze mille quarante-ſept livres trois ſous, ci.....	14,047.	3.	».
Offices donnés en don patriotique, cent ſoixante-dix-neuf mille deux cent quarante-deux livres treize ſous huit deniers, ci.....	179,242.	13.	8.
Perruquiers de *Bourges*, trente-quatre mille deux cents livres, ci.....	34,200.	».	».
Perruquiers de *Rouanne*, cinq mille deux cent quatre-vingt-ſept livres ſix ſous huit deniers, ci.....	5,287.	6.	8.
Idem, de *Nemours*, deux mille deux cent quatre-vingt-une livres ſix ſous huit deniers, ci.....	2,281.	6.	8.
Idem, de *Vezoul*, huit cent quarante-une livres ſix ſous huit deniers, ci.....	841.	6.	8.
Total, dix-neuf millons deux cent ſoixante-un mille neuf livres onze ſous, ci.....	19,261,009[l]	11[s]	»[d]
Les dettes dont la nation eſt chargée, montent à un million ſix cents mille cinq cent ſoixante-trois livres quatorze ſous huit deniers, ci.....	1,600,563[l]	14[s]	8[d]
Les dettes actives dont elle profite, ne montent qu'à un million trois mille neuf cent vingt-cinq livres neuf ſous onze deniers, ci.....	1,003,925.	9.	11.
Différence à la charge de la nation, cinq cent quatre-vingt-ſeize mille ſix cent trente-huit livres quatre ſous neuf deniers, ci.....	596,638.	4.	9.

Décrète que, conformément audit réſultat, il ſera payé par la caiſſe de l'extraordinaire, la ſomme de dix-neuf millions deux cent ſoixante-un mille neuf livres onze ſous, ci.. 19,261,009. 11. »

MANDONS

Mandons & ordonnons à tous les tribunaux, corps adminiſtratifs & municipalités, que les préſentes ils faſſent tranſcrire ſur leurs regiſtres, lire, publier & afficher dans leurs reſſorts & départemens reſpectifs, & exécuter comme loi du royaume. En foi de quoi le ſceau de l'état a été appoſé à ces préſentes. A Paris, le trois ſeptembre mil ſept cent quatre-vingt-onze.

En vertu des décrets des 21 *&* 25 *juin* 1791 : Pour le roi. *Signé* M. L. F. Du Port.

N.° 1250.

LOI

Relative à la liquidation de différentes ſommes faiſant partie de la dette arriérée.

Donnée à Paris, le 7 ſeptembre 1791.

LOUIS, par la grace de Dieu & par la loi conſtitutionnelle de l'état, ROI DES FRANÇOIS : A tous préſens & à venir ; SALUT. L'aſſemblée nationale a décrété, & nous voulons & ordonnons ce qui ſuit :

DÉCRET de l'Aſſemblée nationale, du 24 Août 1791.

L'ASSEMBLÉE NATIONALE, ouï le rapport de ſon comité central de liquidation, qui lui a rendu compte des rapports & vérifications faites par le commiſſaire du roi, directeur général de la liquidation, décrète qu'en conformité de ſes précédens décrets ſur la liquidation de la dette publique & ſur les fonds deſtinés à l'acquit de ladite dette, il ſera payé aux ci-après nommés, & pour les cauſes qui ſeront pareillement exprimées, les ſommes ſuivantes, ſavoir :

1.° ARRIÉRÉ DU DÉPARTEMENT DE LA MAISON DU ROI.

Gages de différentes perſonnes employées dans la Maiſon du Roi, pour les années 1787, 1788, 1789.

Rouſſeau, remueuſe des enfans de France, toutes retenues faites, cinq cent ſoixante-neuf livres, ci.....	569[l]	„[ſ]	„[d]
Claret, valet-de-chambre de madame Adélaïde, toutes retenues faites, cent quatre-vingt-dix livres quinze ſous, ci.....	190.	15.	».
Poupart, confeſſeur du roi, toutes retenues faites, deux mille huit cent huit livres, ci....	2,808.	».	».

Dubrillet, premier valet-de-garde-robe du roi, toutes retenues faites, trois cent quatre-vingts livres cinq sous, ci..... 380l 5s »d

Delavilléon, écuyer de madame Victoire, toutes retenues faites, seize cent quarante-deux livres treize sous quatre deniers, ci..... 1,642. 13. 4.

Beaumont, écuyer de madame Adélaïde, toutes retenues faites, huit cent vingt-une livres six sous huit deniers, ci..... 821. 6. 8.

Bertholet, huissier du chambellan du roi, toutes retenues faites, cent soixante-seize livres onze sous trois deniers, ci..... 176. 11. 3.

Femme *Durand*, blanchisseuse de M. le Dauphin, toutes retenues faites, cent quarante-une livres trois sous quatre deniers, ci..... 141. 3. 4.

Femme *Bosserelle*, coiffeuse de madame Élisabeth, toutes retenues faites, cent trois livres trois sous quatre deniers, ci..... 103. 3. 4.

Vanblaranberghe, femme-de-chambre de madame Élisabeth, toutes retenues faites, cent trois livres trois sous quatre deniers, ci..... 103. 3. 4.

Succession de *Brochet de Cimery*, première femme-de-chambre de madame Élisabeth, mille soixante-seize livres douze sous six deniers, ci.. 1,076. 12. 6.

Demoiselle *Vanblaranberghe*, femme-de-chambre de M. le Dauphin, toutes retenues faites, quatre-vingt-seize livres dix-sept sous six deniers, ci..... 96. 17. 6.

Segaux, valet-de-chambre & tapissier valet-de-chambre de madame Victoire, toutes retenues faites, neuf cent soixante-dix livres quinze sous, ci..... 970. 15. ».

Cordelle, valet-de-chambre de madame Victoire, toutes retenues faites, deux cent trente-quatre livres dix sous dix deniers, ci..... 234. 10. 10.

Sevin, première femme-de-chambre de madame Victoire, toutes retenues faites, neuf cent dix neuf livres deux sous onze deniers, ci..... 919. 2. 11.

Cannecaude, première femme-de-chambre de madame Adélaïde, toutes retenues faites, neuf cent dix-neuf livres deux sous onze deniers, ci. 919. 2. 11.

Bazire, femme-de-chambre de madame fille du roi, toutes retenues faites, quatre-vingt seize livres dix-sept sous six deniers, ci..... 96l 17s 6d

Bazire, autre femme-de-chambre de Madame, fille du roi, toutes retenues faites, quatre-vingt-seize livres dix-sept sous six deniers, ci..... 96. 17. 6.

Thouin, femme-de-chambre de M. le Dauphin, toutes retenues faites, quatre-vingt-seize livres dix-sept sous six deniers, ci..... 96. 17. 6.

Bazire, porte-manteau du roi, toutes retenues faites, cinq cent vingt-une livres, ci..... 521. ». ».

Durège, chirurgien du roi, toutes retenues faites, neuf cent trente-six livres, ci..... 936. ». ».

Raulin, médecin du roi, toutes retenues faites, dix-sept cent cinquante-deux livres, ci..... 1,752. ». ».

Marco de Saint-Hilaire, huissier ordinaire de la chambre de madame Victoire, toutes retenues faites, quatorze cent vingt-cinq livres six sous huit deniers, ci..... 1,425. 6. 8.

Marco de Saint-Hilaire, femme-de-chambre de madame Victoire, toutes retenues faites, cent une livres trois sous quatre deniers, ci..... 101. 3. 4.

Seguin de Vareilles, clerc de la chapelle & oratoire du roi, toutes retenues faites, cent douze livres cinq sous, ci..... 112. 5. ».

Hanriot, chapelain de madame Adélaïde, toutes retenues faites, soixante-dix-sept livres deux sous huit deniers, ci..... 77. 2. 8.

Ganderatz, chapelain ordinaire du roi, toutes retenues faites, deux cent dix-sept livres dix sous, ci..... 217. 10. ».

Denois, femme-de-chambre de madame Adélaïde, toutes retenues faites, cent une livres trois sous quatre deniers, ci..... 101. 3. 4.

Legendre, valet-de-chambre du roi, toutes retenues faites, cinq cent vingt-une livres, ci.. 521. ». ».

Fontaine, garçon de la chambre de M. le Dauphin, toutes retenues faites, soixante-trois liv. cinq sous sept deniers, ci..... 63. 5. 7.

Briſſon, maître de phyſique des enfans de France, toutes retenues faites, deux mille cent douze livres, ci.....	2,112[l]	»[s]	»[d]
Martigny de Murel, lavandier du linge du corps du roi, toutes retenues faites, quatre cent ſoixante une livres dix ſous, ci.....	461.	10.	».
De Saint-Brice, femme-de-chambre de M. le Dauphin, toutes retenues faites, quatre-vingt-ſeize livres dix-ſept ſous ſix deniers, ci.....	96.	17.	6
Bainville, gentilhomme ſervant du roi, toutes retenues faites, cinq cent cinq livres un ſou huit deniers, ci.....	505.	1.	8.
Meſlin, garçon de la chambre de madame Victoire, toutes retenues faites, cent une livres trois ſous quatre deniers, ci.....	101.	3.	4.
Le Maître, huiſſier de la chambre de madame Victoire, toutes retenues faites, deux cents cinquante-quatre livres ſix ſous huit deniers, ci...	254.	6.	8.
Guiot, chapelain de madame Adélaïde, toutes retenues faites, trente-huit livres onze ſous quatre deniers, ci.....	38.	11.	4.
Sauger, valet-de-chambre du roi, toutes retenues faites, cinq cent vingt-une livres, ci.....	521.	».	».
Retz, médecin du roi, toutes retenues faites, dix-ſept cent cinquante deux livres, ci.....	1,752.	».	».
Tranchant, gentilhomme ſervant du roi, toutes retenues faites, deux cent cinquante-deux livres dix ſous dix deniers, ci.....	252.	10.	10.
Balluet, chirurgien renoueur du roi, toutes retenues faites, quatre cent quatre-vingts liv., ci.	480.	».	».
Cambois, chapelain de madame Victoire, toutes retenues faites, ſoixante-dix-ſept livres deux ſous huit deniers, ci.....	77.	2.	8.
D'Août, maître d'hôtel du roi, toutes retenues faites, cent neuf livres dix ſous, ci.....	109.	10.	».
De Saint-Souplet, écuyer du roi, toutes retenues faites, cinq mille neuf cent deux livres dix ſous dix deniers, ci.....	5,902.	10.	10.
Surirey, valet-de-chambre du roi, toutes retenues faites, cinq cent vingt-une livres, ci...	521.	».	».

Flechelles, valet-de-chambre de madame Adélaïde, toutes retenues faites, deux cent trente-quatre livres dix ſous dix deniers, ci..... 234[l] 10[s] 10[d]

Deſmarais, huiſſier de la chambre de madame Adélaïde, toutes retenues faites, cent ſoixante-ſix livres quinze ſous, ci..... 166. 15. ».

Lelong, huiſſier du cabinet de madame Adélaïde, toutes retenues faites, ſix cent quarante-deux livres treize ſous quatre deniers, ci..... 642. 13. 4.

Trablaine, femme-de-chambre de madame Adélaïde, toutes retenues faites, cent une livres trois ſous quatre deniers, ci..... 101. 3. 4.

Ciolli, femme-de-chambre de madame Victoire, toutes retenues faites, cent une livres trois ſous quatre deniers, ci..... 101. 3. 4.

Ciolli, maître à voltiger des enfans de France, toutes retenues faites, trois mille cinq cent dix-ſept livres ſix ſous huit deniers, ci..... 3,517. 6. 8.

Delangle de Dardez, aumônier de madame Victoire, toutes retenues faites, quatre-vingt-quinze livres dix-neuf ſous quatre deniers, ci.. 95. 19. 4.

Haut, maître porte-faix de madame Victoire, toutes retenues faites, ſeize livres trois ſous, ci. 16. 3. ».

Feuillet, porte-faix de madame Victoire, toutes retenues faites, ſeize livres trois ſous, ci. 16. 3. ».

Boulard, ſervante de cuiſine de M. le Dauphin, toutes retenues faites, quarante-huit livres trois ſous, ci..... 48. 3. ».

Caſtillon, aumônier de madame Adélaïde, toutes déductions faites, quarante-ſept livres dix-neuf ſous huit deniers, ci..... 47. 19. 8.

Delmas, garçon de la chambre de Madame, fille du roi, toutes retenues faites, ſoixante-trois livres cinq ſous ſept deniers, ci..... 63. 5. 7.

Hanet, valet-de chambre de Madame, fille du roi, toutes retenues faites, quatre-vingt ſeize livres dix-ſept ſous ſix deniers, ci..... 96. 17. 6.

Bernot de Charault, gentilhomme ſervant du roi, toutes retenues faites, cinq cent cinq livres un ſou huit deniers, ci..... 505. 1. 8.

Chamillard de la Suze, grand maréchal-des-

logis du roi, toutes retenues faites, douze cent six livres, ci..... 1,206l „f „d

Coigny, ancien premier écuyer du roi, toutes retenues faites, dix-neuf cent quatre-vingt-trois livres dix sous, ci..... 1,983. 10. „.

Augustin-Gabriel Coigny, chevalier d'honneur de madame Élisabeth, toutes retenues faites, huit mille cent sept livres dix sous, ci..... 8,107. 10. „.

Gauguin, valet-de-garde-robe de madame Élisabeth, toutes retenues faites, soixante-dix-sept livres sept sous six deniers, ci..... 77. 7. 6.

Boisgelin, maître de la garde-robe du roi, toutes retenues faites, trois mille cinq cent quatre-vingt-dix-huit livres, ci..... 3,598. „. „.

Soixante-quatre parties prenantes; total, cinquante mille quatre-vingt-deux livres neuf sous sept deniers, ci..... 50,082. 9. 7.

MAISON DE LA REINE.

Différens officiers employés & fournisseurs de la maison de la reine.

Lavalard, aide de gobelet-vin, quatre mille neuf cent soixante-sept livres six sous six deniers, ci..... 4,967l 6f 6d

Chavignac, premier chirurgien de la reine, seize mille trois cent quatre-vingt-six livres, ci. 16,338. „. „.

Despriez, maître-d'hôtel de la reine, trois mille quatre cent quatre-vingt-dix livres huit sous, ci..... 3,490. 8. „.

Lefebvre, écuyer de cuisine, deux cent cinquante-huit livres huit sous, ci..... 258. 8. „.

Voisin, officier de la bouche de la reine, dix-neuf cent soixante-sept livres douze sous, ci... 1,967. 12. „.

Bardet, *Gosset*, *Meunier*, *Voisin*, *Croiset* & *Lacroix*, chefs de la bouche de la reine, vingt-six mille neuf cent vingt-une livres dix sous neuf deniers, ci..... 26,921. 10. 9.

Tetard, chef du gobelet-pain, ſept mille ſept cent trente livres trois ſous, ci.....	7,730[l]	3[s]	„[d]
Delatoulinière, chef du gobelet-vin, ſix mille neuf cent cinquante-huit livres cinq ſous ſix deniers, ci.....	6,958.	5.	6.
Cheſnel aide de gobelet-vin, ſept mille quatre-vingt-une livres deux ſous ſix deniers, ci.....	7,081.	2.	6.
Martin, apothicaire de la reine, quatorze mille trois cent ſoixante-neuf livres, ci.....	14,369.	».	»,
Jacquery, officier du gobelet-pain, huit mille ſept cent quatre-vingt-quatre livres quinze ſous, ci.....	8,784.	15.	».
Quevanne, aide du gobelet-vin, ſix mille quatre cent trente-trois livres douze ſous ſix deniers, ci.....	6,433.	12.	6.
Amy de Gaudremont, ſommier du gobelet-pain, deux mille ſept cent cinquante-ſept livres ſeize ſous ſix deniers, ci.....	2,757.	16.	6.
Hoyeau, potager de cuiſine-bouche, huit cent quarante-cinq livres douze ſous, ci.....	845.	12.	».
Prieur, *Marquand*, *Filleul*, *Oury*, *Benard* & *Rameau*, garçons de la chambre du roi, pour gratifications, trois cents livres, ci.....	300.	».	».
Quinze parties prenantes; total, cent neuf mille deux cent cinquante-une livres douze ſous trois deniers, ci.....	109,251[l]	12[s]	3[d]

ÉDUCATION ET SERVICE DE M. LE DAUPHIN.

Gages, Appointemens & Traitemens à différentes perſonnes.

Louſtonneau, chirurgien ordinaire, deux mille ſix cent quatre-vingt-quinze livres ſeize ſous huit deniers, ci.....	2,695[l]	16[s]	8[d]
Montcroc, inſtituteur, huit mille cent trois livres douze ſous onze deniers, ci.....	8,103.	12.	11.
Blanquié, chirurgien en ſurveillance, quatorze cent ſoixante-ſix liv. treize ſous quatre den., ci.	1,466.	13.	4.
Malatour, garçon ordinaire de la chambre quatre mille cent vingt-neuf livres dix-huit ſous			

sous quatre deniers, ci.....	4,129[l]	18[s]	4[d]
Lépinay, *idem*, quatre mille cent vingt-neuf livres dix-huit sous quatre deniers, ci.....	4,129.	18.	4.
Vatel, *idem*, quatre mille cent vingt-neuf livres dix-huit sous quatre deniers, ci.....	4,129.	18.	4.
Dessalle, maître à écrire, trois cent trente-trois livres six sous huit deniers, ci.....	333.	6.	8.
Boulvenne, valet-de-chambre ordinaire, dix-neuf cent quatre-vingt-une livres douze sous six deniers, ci.....	1,981.	12.	6.
Beaulieu, *idem*, dix-neuf cent quatre-vingt-une livres douze sous six deniers, ci.....	1,981.	12.	6.
Landon, valet de garde-robe; dix-huit cent dix-huit livres cinq deniers, ci.....	1,818.	».	5.
Vallée, *idem*, dix-huit cent dix-huit livres cinq deniers, ci.....	1,818.	».	5.
Jordier, garçon de garde-robe, seize cent cinquante-une livres dix-neuf sous quatre deniers, ci.....	1,651.	19.	4.
Hennequin, garçon feutier, douze cent soixante-onze livres neuf sous six deniers, ci...	1,271.	9.	6.
Claassen, *idem*, douze cent soixante-onze livres neuf sous six deniers, ci.....	1,271.	9.	6.
Femme *Le souef*, blanchisseuse, quatorze cent quatre-vingt-sept livres quinze sous, ci..	1,487.	15.	».
Waultier, garçon des garçons de la chambre, six cent soixante-deux livres dix-neuf sous dix deniers, ci.....	662.	19.	10.
Dunand, *idem*, six cent soixante-deux livres dix-neuf sous dix deniers, ci.....	662.	19.	10.
Lamarre, garçon tailleur, neuf cent quatre-vingt-dix livres seize sous trois deniers, ci..	990.	16.	3.
Aton, porte-chaise d'affaires, deux cents livres, ci.....	200.	».	».
Anne *Varequerelle*, servante de cuisine, cent livres, ci.....	100.	».	».
Vingt parties prenantes; total, quarante mille huit cent quatre-vingt-sept livres dix-neuf sous huit deniers, ci.....	40,887[l]	19[s]	8.[d]

BATIMENS DU ROI.

Différens Entrepreneurs, Ouvriers & Fournisseurs pour les années 1773 *à* 1779.

DEHORS DE VERSAILLES.

Lucas & *Gondouin*, plombiers, soixante-un mille cent soixante-sept livres dix-sept sous huit deniers, ci.....	61,167[l]	17[s]	8[d]
Veuve *Yvon*, épouse de la *Bapaumerie* & le sieur *Rivel*, entrepreneurs des bâtimens du roi, quatre-vingt-un mille deux cent dix-neuf liv. dix-sept sous quatre deniers, ci.....	81,219.	17.	4.
Coffre, menuisier, quatorze cent soixante-quatre livres sept sous, ...	1,464.	7.	».
Mignard, menuisier, deux mille quatre-vingt-cinq livres neuf sous onze deniers, ci.....	2,085.	9.	11.
Gamain, serrurier, cent dix-neuf mille soixante-six livres un sou onze deniers, ci.....	119,066	1	11.
La succession de *Brown*, jardinier, neuf mille six cents livres quatorze sous six deniers, ci.	9,600.	14.	6.
Moulin & la veuve *Fromont*, charrons, sept cent dix livres quinze sous, ci.....	710.	15.	».
Moulin, charron, trois mille sept cent quatre-vingt-quinze livres six deniers, ci.....	3,795.	».	6.
La succession de *Pepin* l'aîné, marchand de bois, cinq cent soixante-sept livres, ci.....	567.	».	».
Pellechet, pour ouvrages en ciment, soixante-dix livres dix-huit sous, ci.....	70.	18.	».
Desnoyers, serrurier, treize cent soixante-six livres trois sous quatre deniers, ci.....	1,366.	3.	4.
Blaizot, libraire, cent soixante-dix-huit liv. treize sous, ci.....	178.	13.	».
La Veissiere, chaudronnier, quinze cent quatre-vingt-seize livres dix sous neuf deniers, ci.	1,596.	10.	9.
Boivinet, terrassier, neuf cent cinquante-six livres dix-sept sous six deniers, ci.....	956.	17.	6.

Chignon, carreleur, cinquante-trois livres dix-ſept ſous, ci.....	53[l]	17[s]	»[d]
La ſucceſſion de *Maſſon*, faïencier, deux cent quatre-vingt-quatorze livres huit ſous, ci.	294.	8.	».
Seize parties prenantes; total, deux cent quatre-vingt-quatre mille cent quatre-vingt-quatorze livres, onze ſous cinq deniers, ci.....	284,194.	11.	5.

2.° *Arriéré du Département de la Marine.*

Différens Entrepreneurs, Ouvriers, Fourniſſeurs & autres.

Riverieux, négociant, pour fourniture de tôle au port de Breſt en 1786, trois mille ſix cent cinquante livres dix-ſept ſous cinq deniers, ci.	3,650[l]	17[s]	5[d]
Branda, pour fournitures de menues marchandiſes, faites au port de Breſt, en 1787, treize cent dix-ſept livres treize ſous, ci.....	1,317.	13.	».
Riverieux, pour diverſes fournitures faites au port de Breſt en 1787, dix-neuf cent une livres ſix ſous deux deniers, ci.....	1,901.	6.	2.
Berſolle, pour fournitures faites au bureau de la marine à Breſt en 1788, vingt-ſept mille cinq cent dix-neuf livres quatre deniers, ci..	27,519.	».	4.
Pour diverſes marchandiſes fournies au port de Breſt, par différens particuliers en 1788, la ſomme de trois mille deux cents livres un ſou, qui ſera diſtribuée aux parties prenantes, ainſi qu'il ſuit, ſavoir :			
Beurier, cent vingt-ſix livres, ci.....	126.	».	».
Rion Kelaret, ſoixante-quatre livres, ſept ſous ci..... 64[l] 7.[s]	280.	1.	».
Le même, deux cent quinze liv. quatorze ſous, ci..... 215. 14.			
Grout, quatre cent ſoixante-ſix livres, ci..	466.	».	».
Rion, ſept cent quarante-ſix livres, ci.....	746.	».	».
Baſſemaiſon, quinze cent quatre-vingt-deux livres, ci.....	1,582.	».	».
Lahubaudière, pour fournitures de quincail-			

leries au port de Breſt en 1788 & 1789, quinze cent ſoixante-cinq livres un ſou cinq den., ci. 1,565 l. 5.

Veuve *Coeffier*, pour fournitures de chandelles au port de Breſt en 1789, ſept mille ſix cent vingt-quatre livres onze ſous, ci.... 7,624. 11. »

Berſolle, pour fournitures de barreaux de fer pour le port de Breſt en 1789, cinq mille neuf cent vingt-quatre livres huit ſous, ci..... 5,924. 8. »

Berubé Dufrêne, pour fournitures de graiſſe, faites au port de Breſt en 1789, ſix mille cinq cent quatre-vingt-trois livres quatre ſous, ci.. 6,583. 4. »

Boreau de Beſnaudière, pour fournitures de bois de chêne, faites au port de Breſt en 1789, ſept mille neuf cent quarante-trois livres quatorze ſous trois deniers, ci..... 7,943. 14. 3

Branda, pour fournitures de draps, ſoies & crins, &c., faites au port de Breſt en 1789, trente-cinq mille neuf cent un liv. trois den., ci. 35,901. » 3

Brillantais-Marion, pour fournitures de bois de chêne, faites au port de Breſt en 1789, vingt-deux mille neuf cent trente ſix livres trois ſous trois deniers, ci..... 22,936. 3. 5

Chambault, pour fournitures de bois de conſtruction, faites au port de Breſt en 1789, ſix cent ſoixante-deux livres ſix ſous neuf den., ci. 662. 6. 9

Chauvel, frères, pour fournitures de briques, faites au port de Breſt en 1789, ſept cent cinq livres neuf ſous, ci..... 705. 9. »

Campenne, pour fournitures de bois gournables, faites au port de Breſt en 1789, dix-ſept cent quatre vingt-onze livres douze ſous ſept deniers, ci..... 1,791. 12. 7

Coettando, pour fournitures de bois, faites au port de Breſt en 1789, cent ſoixante-dix livres, ci..... 170. ». »

Derville, pour fournitures de bois, faites au port de Breſt en 1789, dix-ſept mille quatre cent ſoixante-ſeize livres ſix ſous, ci.... 17,476. 6. ».

Desborde, pour fournitures de peaux de bœuf, vaches & veaux, faites au port de Breſt en 1789, treize mille ſix cent quarante:

huit livres deux ſous, ci.....	13,648l	2ſ	.d
Dupleſſis, pour fournitures d'étamines, faites au port de Breſt en 1789, trente-neuf mille cent vingt-quatre livres, ci.....	39,124.	».	».
Faudet, pour diverſes fournitures faites au port de Breſt en 1789, dix mille cinq cent ſoixante-dix livres, ci.....	10,570.	».	».
Ghewy, pour fournitures de bois d'orme, faites au port de Breſt en 1789, deux mille cinq cent quatre-vingt-quatre livres ſept ſous ſix deniers, ci.....	2,584.	7.	6.
Guyaſtrenec, pour fournitures de chaux vive, faites au port de Breſt en 1789, dix-neuf cent quarante-quatre livres dix ſous, ci.....	1,944.	10.	».
Havardel Omnes fils, pour fournitures d'étain, faites au port de Breſt en 1789, quatre-vingt-une livres cinq ſous, ci.....	81.	5.	».
Mathieu Kneys, pour fournitures de bois d'orme, faites au port de Breſt en 1789, neuf cent vingt-cinq livres dix-ſept ſous ſix deniers; ci.....	925.	17.	6.
Laſnier de Vauſenay, pour fournitures de toiles, faites au port de Toulon en 1789, quatre mille deux cents livres, ci.....	4,200.	».	».
Lepage, pour fournitures de légumes, faites au port de Breſt en 1789, neuf cent vingt livres, ci.....	920.	6.	».
Malaſſis, pour fournitures de papiers, faites à Breſt en 1789, trois mille neuf cent cinquante-deux livres trois ſous quatre den., ci.	3,952.	3.	4.
Marchand, pour fournitures de vitrerie, faites au port de Breſt en 1789, ſix mille huit cent treize livres dix-neuf ſous deux deniers, ci..	6,813.	19.	2.
Macaër, pour fournitures de taillanderie, faites au port de Breſt en 1789, ſix mille ſept cent cinq livres treize ſous cinq deniers, ci.	6,705.	13.	5.
Nouvel, pour fournitures de bois de conſtruction, faites au port de Breſt en 1789, treize mille quatre cent ſeize liv. treize ſous, ci.	13,416.	13.	».
Omnes, pour fournitures de ferblanterie, faites au port de Breſt en 1789, trois mille			

ſept cent trente livres neuf ſous ſix den., ci.	3,730[l]	9[s]	6[d]
Veuve *Pallier*, pour fournitures de bois de genêt, faites au port de Breſt, en 1789, cent vingt-huit livres deux ſous, ci.....	128.	2.	».
Pion, pour fournitures de bois, faites au port de Breſt en 1789, quatorze mille trois cent dix-ſept livres dix ſous ſix deniers, ci.	14,317.	10.	6.
Songis, pour fournitures de bois, faites au port de Breſt en 1789, quarante-deux mille cent ſeize livres deux ſous onze deniers, ci.	42,116.	2.	11.
Pour menues fournitures faites au port de Breſt en 1789, par différens particuliers au nombre de douze, la ſomme de trois mille cent quarante-ſix livres dix-neuf ſous ſix deniers, qui ſera diſtribuée aux parties prenantes, ainſi qu'il ſuit :			
Guyaſtrenec, onze cent trente-ſept livres, ci.	1,137.	».	».
Branda, quatre cent ſix livres dix-ſept ſous ſix deniers, ci.....	406.	17.	6.
Rohan, quatre-vingt livres quinze ſous, ci.	80.	15.	».
Deſperles, deux cent ſoixante-dix livres, ci.	270.	».	».
Bourbier, deux cent ſoixante-dix livres, ci.	270.	».	».
Guèdes, cent quarante-deux livres, ci.....	142.	».	».
Leduc, cent cinquante livres, ci.....	150.	».	».
Lath, cent vingt-ſix livres, ci.....	126.	».	».
Tiſon, quatre-vingt-neuf liv. douze ſous, ci.	89.	12.	».
Daudin, cent cinquante liv. quinze ſous, ci.	150.	15.	».
Pertiſon, deux cent ſoixante-dix livres, ...	270.	».	».
Garnier, cinquante-quatre livres, ci.....	54.	».	».
Pour menues fournitures faites au port de Breſt en 1789, par différens particuliers, la ſomme de deux mille trois cent trente-quatre livres onze ſous deux deniers, qui ſera diſtribuée aux parties prenantes, ainſi qu'il ſuit; ſavoir :			
Branda, ſoixante livres, ci.....	60.	».	».
Femme *Noyer*, cent livres, ci.....	100.	».	».
Laurent, cent ſoixante-ſept livres cinq ſous, ci.	167.	5.	».
Filles *Laſageſſe*, quatre cent ſoizante-onze			

livres huit ſous huit deniers, ci.....	471[l]	8[ſ]	8[d]
Allegot, onze cent quatre-vingt-ſix livres, ci.	1,186.	».	».
Groſſeau, deux cent une livres dix-ſept ſous, ci.....	201.	17.	».
Gaſly, cent quarante-huit liv. ſix den., ci..	148.	».	6.
Binard, négociant, pour la deuxième moitié de l'affrètement du navire l'Amiable, en 1789, trente-un mille cent ſoixante-trois livres dix-huit ſous ſept deniers, ci.....	31,163.	18.	7.
Jean *Guilhen* & fils aîné, pour la ſeconde moitié de l'affrètement du navire l'Alexandre, en 1789, treize mille quatre cent ſoixante-ſept livres cinq ſous quatre deniers, ci.....	13,467.	5.	4.
Pour menues fournitures faites en 1789 par différens particuliers, au nombre de cinq, la ſomme de ſept mille deux cent ſoixante-dix-neuf livres neuf ſous, qui ſera diſtribuée aux parties prenantes, ainſi qu'il ſuit; ſavoir:			
Salvant, onze cent quatre-vingt-dix-huit livres dix ſous, ci.....	1,198.	10	».
Berſolles, douze cent trente huit livres, ci.	1,238.	».	».
Matzin, deux mille deux cent huit livres ſept ſous, ci.....	2,208.	7.	».
Boucher, treize cent ſoixante-ſept livres douze ſous, ci.....	1,367.	12.	».
Challet, douze cent ſoixante-ſept livres, ci.	1,267.	».	».
Vallois, pour fournitures de bois, faites au port de Breſt en 1789, neuf mille cinq cent quatre-vingt-douze livres dix-ſept ſous neuf deniers, ci.....	9,592.	17.	9.
Ruel de Menoues, pour fournitures de papiers, faites en 1788 & 1789 au port de Toulon, quatorze mille deux cent quatre-vingt-quatre livres ſeize ſous, ci.....	14,284.	16.	».
Pauly, fourniſſeur de la marine, pour fournitures de charbon de terre aux ports de Breſt & de Rochefort en 1789, trente mille ſoixante-dix-huit livres dix-huit ſous, ci.....	30,078.	18.	».
Chretien, pour fournitures des bois de conſtruction, faites au port de Rochefort en 1789, trois mille cinq cent ſoixante-trois livres neuf			

sous sept deniers, ci.....	3,563[l]	9[s]	7[d]
Dinan, régisseur des étapes & convois militaires, pour loyers de chevaux aux matelots & soldats de marine en 1787, cinq cent quatre-vingt-sept livres treize sous trois den., ci.	587.	13.	3.
Soixante-neuf parties prenantes; total, quatre cent vingt-sept mille cinq cent cinquante-une livres douze sous un denier, ci.....	427,551[l]	12[s]	1[d]

3°. *Arriéré du Département des Finances.*

Gages du Conseil pour les années 1788 & 1789.

Dupleix de Bacquencourt, ancien conseiller d'état, quarante mille huit cent quatre-vingt-dix livres, ci.....	40,890[l]	»[s]	»[d]
Gaury, l'un des dix huissiers du conseil, vingt-un mille huit cent quatre-vingt-quatorze livres, ci.....	21,894.	».	»,
payables comme il suit; savoir :			
Normandie, deux mille quatre cent soixante-dix livres, ci.	2,470.	».	».
Dulait, treize cent cinquante livres, ci.....	1,350.	».	».
Guery, deux mille cent soixante-dix livres dix sous, ci..,	2,170.	10.	».
Le Prêtre de Grandpré, deux mille quatre cent soixante-dix livres dix sous, ci.....	2,470.	10.	».
Marchand, mille quatre-vingts livres, ci.....	1,080.	».	».
Charlrer, deux mille quatre cent soixante-dix liv. dix sous, ci.	2,470.	10.	».
Morel, deux mille quatre cent soixante-dix livres dix sous, ci.	2,470.	10.	».
Rebut, deux mille quatre cent soixante-dix livres dix sous, ci.	2,470.	10.	».
Giguel, deux mille quatre cent soixante-dix livres dix sous, ci.	2,470.	10.	».

Lelong,

Lelong, deux mille quatre cent ſoixante-dix livres dix ſous, ci..... 2,470[l] 10[s] »[d]

Somme pareille, vingt-un mille huit cent quatre-vingt-quatorze livres, ci..... 21,894. ». ».

Thurin, ancien greffier de commiſſaires extraordinaires, cinq mille deux cent trente-ſept livres treize ſous quatre deniers, ci..... 5,237. 13. 4.

Melabarre, *idem*, deux mille ſept cent vingt-ſept livres dix ſous, ci..... 2,727. 10. ».

Breſſon, *id.*, quatre mille cinquante liv., ci. 4,050. ». ».

Dartes, *id.*, quatre mille cinquante liv., ci. 4,050. ». ».

Orceau de Fontette, ancien conſeiller de l'extraordinaire, trente-quatre mille trois cent vingt livres, ci..... 34,320. ». ».

Raillard de Grandvelle, ancien maître des requêtes, dix-neuf mille livres, ci..... 19,000. ». ».

Les héritiers *Chavannes*, commiſſaire du domaine, ſeize cent vingt livres, ci..... 1,620. ». ».

Perrotin de Bermond, ancien garde des regiſtres du contrôle général des finances, ſix mille livres, ci..... 6,000. ». ».

De Tolozan, ancien maître des requêtes, quatre mille cent trente-trois livres ſix ſous huit deniers, ci..... 4,133. 6. 8.

L'abbé *de l'Arbouſt*, ci-devant conſeiller d'état ordinaire, quatre mille cinq cent quatre-vingt-dix livres, ci..... 4,590. ». ».

Douze parties prenantes; total, cent quarante-huit mille cinq cent douze livres neuf ſous quatre deniers., ci..... 148,512[l] 9[s] 4[d]

Ouvriers, Fourniſſeurs & autres objets particuliers du même Département.

Truchet, poëlier, cent cinquante livres, ci. 150[l] »[s] »

Dijon, tourneur, cent quatre livres huit ſous, ci..... 104. 8. ».

Aubin, ſerrurier, vingt-deux liv. ſix ſous, ci.	22[l]	6[ſ]	»[d]
Boſſe, fumiſte, quarante-cinq livres, ci...	45.	».	».
Langlois, quincaillier, trente-ſept liv. treize ſous, ci.....	37.	13.	».
Rabec, fabriquant de papier, cent une livres dix ſous, ci.....	101.	10.	».
Louis-François *de Jarente de Senez*, évêque d'Orléans, vingt mille neuf cent cinquante-ſix livres deux ſous trois deniers, ci.....	20,956.	2.	3.
Vicq d'Azir, ſecrétaire perpétuel de la ſociété royale de médecine, dix mille neuf cent cinquante livres, ci.....	10,950.	».	».
Gauthier, O.....du contrôle général des finances, mille livres, ci.....	1,000.	».	».
Dufournel, marchand de paillaſſons ſoixante-treize livres douze ſous, ci.....	73.	12.	».
De Montaran, ancien intendant du commerce, à la charge de la retenue des impoſitions, dix mille livres, ci.....	10,000.	».	».
Soulaigre, concierge du vieux château de Saint Germain-en-laye, cent livres, ci.....	100.	».	».
Capel, imprimeur à Dijon, deux mille quatre cent quatre-vingt-quinze livres dix ſous, ci..	2,495.	10.	».
Les adminiſtrateurs de l'Hôtel-Dieu de Paris, cinquante-un mille trois cent une livres trois deniers, ci.....	51,301.	».	3.
Leger, marchand faïencier, cent dix-huit livres huit ſous, ci.....	118.	8.	».
Baſſin, vannier, cent ſeize livres, ci.....	116.	».	».
Gaudin, marchand broſſier, deux cent ſoixante-treize livres neuf ſous, ci.....	273.	9.	».
Jolivet, marchand de papier, huit mille ſoixante-onze livres treize ſous, ci.....	8,071.	13.	».
D'Andry, docteur-régent de la faculté de médecine de Paris, douze cents livres, ci ...	1,200.	».	».
Leleu, négociant à Paris, pour les approviſionnemens & achats de grains pour le compte du gouvernement pendant les années 1788 & 1789, quatre-vingt-dix-huit mille huit cent quarante-deux livres ſept ſous huit den., ci..	98,842.	7.	8.

A la charge de ſuivre perſonnellement & à

ſon compte la procédure commencée contre la municipalité de Dieppe, juſqu'au payement définitif de la ſomme de vingt-ſept mille cent ſoixante-dix livres deux ſous trois deniers, annoncée reſter due par la municipalité ſur le prix des grains qui lui ont été vendus, & de faire le verſement de ladite ſomme de vingt-ſept mille cent ſoixante-dix livres deux ſous trois deniers dans le tréſor public auſſitôt ſon recouvrement.

Henri de Vellarmain, fabricant de papier à Angoulême, douze mille livres, ci..... 12,000[l] »[f] »[d]

Les adminiſtrateurs de la poſte aux chevaux, ſavoir :

Boyer, onze mille livres, ci..... 11,000. ». ».
Cambis, huit mille livres, ci..... 8,000. ». ».
Dumouſſeau, huit mille livres, ci..... 8,000. ». ».
Et Plana, cinq mille livres, ci..... 5,000. ». ».
Fleury, garçon du château de Verſailles, ſix cent livres, ci..... 600. ». ».

Vingt-ſept parties prenantes; total, quatre cent vingt mille huit cent quatre livres ſept ſous deux deniers, ci..... 420,804[l] 7[f] 2[d]

4°. *Rembourſemens de Charges & Offices & Brevets de retenue.*

Anciens Officiers du régiment des Gardes-Françoiſes.

François *Laboirie*, lieutenant en ſecond, trente mille livres, ci..... 30,000[l] »[f] »[d]
George *de Mathan*, enſeigne, ſix mille livres, ci..... 6,000. ». ».
Anne-Louis *de Mathan*, premier lieutenant-colonel, quatre-vingt mille livres, ci..... 80,000. ». ».
Auguſtin-Louis-Lambert *d'Anvers*, enſeigne, ſix mille livres, ci..... 6,000. ». ».
Charles-Louis *Timmonet des Grandières*, vingt mille livres, ci..... 20,000. ». ».

François-Louis *Mouchard de Chaban*, premier fous-lieutenant, trente mille livres, ci..... 30,000. ». «.

A la charge de rapporter la lettre du roi, qui l'a nommé en fecond, & qui paroît être du 20 mai 1787.

François-Jean-Marie-Magloire *de Coëltofquet*, enfeigne, fix mille livres, ci..... 6,000. ». ».

Séraphin-Marie-Colin *de la Biochaye*, enfeigne, fix mille livres, ci..... 6,000. ». ».

Louis-Marie *de Lignières*, fous-lieutenant en premier, vingt mille livres, ci..... 20,000. ». ».

Taneguy-Marie-Jacques *de Canteleu*, fous-lieutenant en fecond, dix mille livres, ci... 10,000. ». ».

Gilbert-Gabriel-Jean-Baptifte *Dubois de Béranger*, lieutenant en premier & aide-major, quarante mille livres, ci..... 40,000. ». ».

Charles-Amable *Hebert de Beauvoir*, capitaine, quatre-vingt mille livres, ci..... 80,000. ». ».

Alexandre *Combault d'Auteuil*, fous-lieutenant en fecond, dix mille livres, ci..... 10,000. ». ».

Charles-Michel *Gontault Biron de Saint-Blancard*, capitaine, quatre-vingt mille liv., ci. 80,000. ». ».

Jean-Baptifte-Louis *de la Buffiere*, lieutenant en fecond, trente mille livres, ci..... 30,000. ». ».

Godefroy de Romance, lieutenant en premier, quarante mille livres, ci..... 40,000. ». ».

Louis-Gabriel *Cochel de Corbeaumont de Bufve*, lieutenant en fecond, trente mille livres, ci.. 30,000. ». ».

Marie-Pierre-Frédéric *de Bourron*, enfeigne, fix mille livres, ci..... 6,000. ». ».

Louis-Claude-Jofeph *de Lancry de Pronleroy*, fous-lieutenant en fecond, dix mille livres, ci. 10,000. ». ».

François-Jofeph-Elifabeth-Thomas *de la Valette*, lieutenant en fecond, trente mille livres, ci..... 30,000. ». ».

Geoffroy de Fontaine-Martes, fous-lieutenant en premier, vingt mille livres, ci..... 20,000. ». ».

Fontaine-Martes, fous-lieutenant en fecond, dix mille livres, ci..... 10,000. ». ».

Jacques-Martin-Jofeph *Defpceines*, lieutenant en fecond, trente mille livres, ci..... 30,000. ». ».

Jean-Louis *Ogier*, lieutenant en ſecond, trente mille livres, ci..... 30,000[l] »[f] »[d]

Gilles-Charles-Maupeou *d'Ablèges*, ſous-lieutenant en ſecond, dix mille livres, ci... 10,000. ». ».

Marie-Joſeph-Gabriel-Luc *Devanel de Liſle-Roi*, ſous-lieutenant en premier, vingt mille livres, ci..... 20,000. ». ».

A la charge de rapporter la lettre du roi, qui l'a nommé à ce grade, ou d'affirmer par la quittance qu'il donnera, qu'elle eſt adirée.

Brevets de retenue ſur charges Militaires.

Charles-Étienne-Maignard *de la Vaupallière*, ſur la charge de lieutenant-général des provinces & pays du Maine, cent cinquante mille livres, ci..... 150,000. ». ».

Avec les intérêts, à compter du 15 février 1791.

François-Antoine *de Bercheny*, propriétaire du régiment de ce nom, cent mille livres, ci.. 100,000. ». ».

Barrin, père, ſur la charge de lieutenant-général du pays de Dombes, trente-ſix mille livres, ci..... 36,000. ». ».

Avec les intérêts, à compter du premier janvier dernier, & à la charge par lui de donner décharge du brevet à lui accordé, & de rapporter celui de ſon fils.

François-Marie-Caſimir *de Franquetot de Coigny*, ſur la charge de meſtre-de-camp-général des dragons, deux cent mille livres, ci. 200,000. ». ».

Avec les intérêts, à compter du 9 janvier 1791.

De Luynes, ſur la charge de colonel-général des dragons, trois cent cinquante mille livres, ci..... 350,000. ». ».

Avec les intérêts, à compter du 9 janvier 1791.

A l'égard de la demande formée par François-Ponce-Laurent-Louis *de Bruyères Saint-Michel*, ſur la place de gouverneur des ville & château d'Aix,

L'aſſemblée nationale décrète qu'il n'y a pas lieu à liquidation.

Antoine-Léonard *Guyot de Saint-Amand*, ſur la charge de lieutenant-général du Nivernois, & pour toute indemnité, vingt mille livres, ci. 20,000[l] »[s] »[d]

De la Tour du Pin de la Charce, ſur la charge de lieutenant général au comté de Charolois, vingt mille livres, ci..... 20,000. ». ».

Avec les intérêts, à compter du 28 février 1791, & à la charge de rapporter un certificat en forme authentique du bureau de la guerre, du nom de la perſonne à laquelle il a ſuccédé dans la lieutenance générale du comté de Charolois, du fait qu'aucune perſonne n'a été agréée, ni pourvue à l'effet de lui ſuccéder; d'après leſquelles juſtifications & ſix mois après l'appoſition du ſceau de l'état ſur le préſent Décret, il ſera rembourſé des vingt mille livres de ſon brevet de retenue égaré.

Brevet de retenue ſur charge de Magiſtrature.

Demoidieu, ſur la charge de procureur général du parlement de Dauphiné, vingt mille livres, ci..... 20,000. ». ».

Rembourſement de charge de Finance.

L'aſſemblée nationale autoriſe le commiſſaire du roi, directeur général de la liquidation, à délivrer à Auguſte-Louis *Bertin*, ancien receveur des revenus caſuels, nonobſtant toutes

oppoſitions faites ou à faire, aux termes de l'arrêt du conſeil, du 13 décembre 1789, une reconnoiſſance proviſoire de la ſomme de trois cent quatre-vingt-ſept mille ſix cent trente-trois livres dix-huit ſous onze deniers, que ledit *Bertin* doit à la tréſorerie nationale, pour débet de ſon compte des maîtriſes de 1787, ſuivant l'état final dudit compte; à valoir ladite reconnoiſſance proviſoire ſur le rembourſement à faire audit *Bertin*, d'un million ſoixante mille livres pour la finance de ſa charge de receveur des revenus caſuels, à laquelle ſomme elle a été liquidée par l'arrêt du conſeil d'état du roi, ci-deſſus énoncé, en date du 13 décembre 1789, laquelle reconnoiſſance ne pourra en outre ſervir qu'au payement dudit débet, de trois cent quatre-vingt-ſept mille ſix cent trente-trois livres dix-huit ſous onze deniers, dont lui ſera délivré quittance comptable par les commiſſaires de la tréſorerie nationale, de laquelle ſomme les intérêts ceſſeront, à compter du jour de la date de ladite reconnoiſſance, & de cette ceſſation d'intérêt. Mention ſera faite dans la reconnoiſſance que ledit ſieur *Bertin* donnera au commiſſaire du roi, directeur général de la liquidation, de la reconnoiſſance proviſoire de trois cent quatre-vingt-ſept mille ſix cent trente-trois livres dix-huit ſous onze deniers, laquelle ſera donnée pour comptant dans les remiſes & compenſations que la tréſorerie nationale eſt dans le cas de faire avec la caiſſe de l'extraordinaire, ci..... 387,633[l] 18[s] 11[d]

Trente-cinq parties prenantes; total, un million neuf cent ſoixante-treize mille ſix cent trente-trois livres dix-huit ſous onze deniers, ci. 1,973,633. 18. 11.

5°. *Jurandes & Maîtrises.*

Rembourſemens ou indemnités de maîtriſes aux particuliers ci-après nommés.

Michel-Paul dit *Eugène*, tailleur, trois cent quatre-vingt-huit livres ſept ſous trois deniers, ci..... 388[l] 7[s] 3[d]

Cuveiller, *idem*, trois cent quatre-vingt-dix-huit livres dix-ſept ſous trois deniers, ci.... 398. 17. 3.

Georges, *idem*, cent quatre-vingt-ſept livres dix ſous ſept deniers, ci..... 187. 10. 7.

Koës, *idem*, deux cent trente livres cinq ſous, ci..... 230. 5. ».

Maſſin, *idem*, deux cent vingt-neuf livres onze ſous huit deniers, ci..... 229. 11. 8.

Johannel, *idem*, trois cent ſoixante-dix livres dix-ſept ſous cinq deniers, ci..... 370. 17. 5.

Lamany, *idem*, trois cent quatre-vingts livres dix-ſept ſous dix deniers, ci..... 380. 17. 10.

Gourier, *idem*, cent ſoixante-treize livres, ci. 173. ». ».

Deſrondeaux, *idem*, cent quatre-vingt-dix-huit livres dix-ſept ſous dix deniers, ci..... 198. 17. 10.

Mathieu, veuve *Simon*, *idem*, cent ſoixante-douze livres quatre ſous ſix deniers, ci..... 172. 4. 6.

Maſſoneau, *idem*, deux cent neuf livres treize ſous dix deniers, ci..... 209. 13. 10.

Carrère, *idem*, cinquante-ſept livres ſix ſous onze deniers, ci..... 57. 6. 11.

Baron, *idem*, trois cent cinquante livres treize ſous onze deniers, ci..... 350. 13. 11.

Lamy, *idem*, cent ſoixante-quatorze livres onze ſous huit deniers, ci..... 174. 11. 8.

Debus, *idem*, cent quatre-vingt-quatorze liv. douze ſous dix deniers, ci..... 194. 12. 10.

Lépine, *idem*, cent quatre-vingt-quatre liv. dix-ſept ſous trois deniers, ci..... 184. 17. 3.

Rouſſin, *idem*, trois cent quatre-vingt-une livres dix-huit ſous onze deniers, ci..... 381. 18. 11.

Simon, femme *Lavigne*, *idem*, deux cent vingt-huit livres ſept ſous deux deniers, ci.. 228. 7. 2.

Beſſat,

Beſſat, femme *Boutard*, *idem*, trois cent cinquante-une livres cinq ſous, ci.....	351[l]	5[f]	»[d]
Valantin, *idem*, cent ſoixante-douze livres ſept deniers, ci.....	172.	».	7.
Jacques, femme *Petié*, *idem*, cent quatre-vingt-dix-huit livres trois ſous onze déniers, ci.	198.	3.	11.
Laforeſt, *idem*, trois cent cinquante-ſix livres onze ſous huit deniers, ci.....	356.	11.	8.
Gallois, *idem*, cent ſoixante-onze liv. onze ſous huit deniers, ci.....	171.	11.	8.
Leulliez, *idem*, trois cent ſoixante-onze liv. treize ſous onze deniers, ci.....	371.	13.	11.
Decately Clauſier, bourſier-gantier, trois cent quatre-vingt-dix-huit livres neuf ſous ſix deniers, ci.....	398.	9.	6.
Baillon (demoiſelle), *idem*, trois cent quatre-vingt dix-neuf livres deux ſous neuf deniers, ci.	399.	2.	9.
Jeanſon, veuve *Beaufils*, *idem*, trois cent quatre-vingt-dix livres ſeize ſous huit deniers, ci.....	390.	16.	8.
Rudeaux, *idem*, trois cent quarante-quatre livres cinq ſous ſept deniers, ci.....	344.	5.	7.
Grenon, *idem*, cent une livres douze ſous, ci.	101.	12.	».
Lejoindre, *idem*, cent ſoixante-quatorze liv., ci.....	174.	».	».
Caſſin, *idem*, cent livres, ci.....	100.	».	».
Sage, *idem*, trois cent ſoixante-deux livres dix-ſept ſous neuf deniers, ci.....	362.	17.	9.
Raulin, *idem*, deux cent vingt-ſept livres ſeize ſous un denier, ci.....	227.	16.	1.
Monnier, *idem*, trois cent cinquante-ſept livres quatorze ſous cinq deniers, ci.....	357.	14.	5.
Oudot, *idem*, cent quatre-vingt-neuf livres ſix ſous ſept deniers, ci.....	189.	6.	7.
Berthier, *idem*, cent quatre-vingt-quinze livres ſeize ſous huit deniers, ci.....	195.	16.	8.
Antoine, *idem*, trois cent cinquante-huit liv. ſeize ſous deux deniers, ci.....	358.	16.	2.
Bruyé, ferrailleur, cinquante-quatre livres quatre ſous cinq deniers, ci.....	54.	4.	5.

Lui, gantier, cent ſoixante-douze livres quinze ſous, ci.....	172[l]	15[s]	»[d]
Gand, *idem*, trois cent quarante-trois livres dix ſous ſix deniers; ci.....	343.	10.	6.
Bréan, *idem*, trois cent quatre-ving-dix liv. treize ſous onze deniers, ci.....	390.	13.	11.
Cauterelle, femme *Remi*, *idem*, trois cent quatre-vingt-ſeize livres huit ſous quatre deniers, ci.....	396.	8.	4.
Germain (demoiſelle), *idem*, cent quatre-vingt-dix livres dix ſous, ci.....	190.	10.	».
Delabarre, femme *Stapart*, *idem*, trois cent cinquante-ſix livres trois ſous dix deniers, ci.	356.	3.	10.
Le même, ferrailleur, cent quinze livres neuf ſous quatre deniers, ci.....	115.	9.	4.
Combe (demoiſelle), gantière, trois cent quatre-vingt-onze livres dix-huit ſous onze deniers, ci.....	391.	18.	11.
Deſch mps, ſoixante-ſeize livres neuf ſous neuf deniers, ci.....	76.	9.	9.
Pichon, deux cent dix-ſept livres treize ſous onze deniers, ci.....	217.	13.	11.
Guibert (demoiſelle), ferrailleur, cinquante-ſept livres deux ſous ſept deniers, ci.....	57.	2.	7.
Pinchon, coëffeur, cent trente-ſept livres dix ſous, ci.....	137.	10.	».
Ancillion, gantier, trois cent trente-une livres treize ſous quatre deniers, ci.....	331.	13.	4.
Dupaquer, *idem*, trois cent ſoixante-neuf livres ſix deniers, ci.....	369.	».	6.
Gachet, *idem*, trois cent quatre-vingt onze livres quatre ſous cinq deniers, ci.....	391.	4.	5.
Aubrery, *idem*, trois cent trente-huit livres ſix ſous huit deniers, ci.....	338.	6.	8.
Châtard, *idem*, trois cent trente-trois livres trois ſous trois deniers, ci.....	333.	3.	3.
Collet (demoiſelle), *idem*, trois cent ſoixante-dix livres quinze ſous ſix deniers, ci.....	370.	15.	6.
Demare, gantier, deux cent deux livres ſix deniers, ci.....	202.	».	6.

Chevalier, coffretier, cent quatre-vingt-treize livres quatorze ſous cinq deniers, ci..... 193[l] 14[f] 5[d]

Degrange, femme *Chevalier*, *idem*, trois cent vingt-quatre livres dix deniers, ci..... 324. ». 10.

Martin, *idem*, trois cent huit livres ſept ſous trois deniers, ci..... 308. 7. 3.

Capelle, tailleur, trois cent ſoixante-dix-neuf livres onze ſous huit deniers, ci..... 379. 11. 8.

Toulzan, *idem*, trois cent ſoixante-onze liv. dix-huit ſous quatre deniers, ci..... 371. 18. 4.

Poiré, femme *Mayeux*, couturière, quarante-trois livres ſept ſous neuf deniers, ci..... 43. 7. 9.

Mayeux, paumier, ſix cent trente-huit livres quatre ſous deux deniers, ci..... 638. 4 2.

Trezel, épicier, quatre-vingt-douze livres cinq ſous ſept deniers, ci..... 92. 5. 7.

Trezel, chandelier, quatre cent ſept livres onze ſous cinq deniers, ci..... 407. 11. 5.

Trezel (demoiſelle), épicière, ſept cent quarante livres quinze ſous ſix deniers, ci.. 740. 15. 6.

Leguy, *idem*, quatre-vingt-douze livres cinq ſous onze deniers, ci..... 92. 5. 11.

Leroi (demoiſelle), *idem* quatre cent quatre livres, ci..... 404. ». ».

Hanriot, coffretier-gaînier, trois cent quarante livres dix-ſept ſous neuf deniers, ci... 340. 17. 9.

Ledin, *idem*, trois cent trente-une livres dix-ſept ſous neuf deniers, ci..... 331. 17. 9.

Junguikel, tailleur, deux cent vingt livres treize ſous dix deniers, ci..... 220. 13. 10.

Muller, dit *Meunier*, *idem*, trois cent cinquante une livres, ſix ſous un denier, ci.... 351. 6. 1.

Fieffé, pelletier, cinq cent quatre-vingt-dix-neuf livres trois ſous quatre deniers, ci..... 599. 3. 4.

Ambroiſe-Victor *Fieffé*, *idem*, cinq cent quatre-vingt-douze livres treize ſous quatre deniers, ci..... 592. 13. 4.

Jean *Boulet*, marchand de vin, cinq cent cinquante-quatre livres quinze ſous dix deniers, ci..... 554. 15. 10.

Louis *Boulet*, traiteur, quatre cent ſoixante livres un ſou huit deniers, ci.....	460l	1s	8d
Veſinet (demoiſelle), femme *Raulin*, mercier, huit cent ſoixante-dix-ſept livres trois den. ci.	877.	».	3.
Genſon, *idem*, huit cent vingt-neuf livres ſept ſous ſix deniers, ci.....	829.	7.	6.
Fortin, quatre cent trente-deux livres douze ſous neuf deniers, ci.....	432.	12.	9.
Devillers, coëffeur, deux cent neuf livres onze ſous trois deniers, ci.....	209.	11.	3.
Maguin, ferrailleur, cinquante-quatre livres onze ſous trois deniers, ci.....	54.	11.	3.
Lucas, couvreur, quatre-vingt-ſeize livres deux ſous trois deniers, ci.....	96.	2.	3.
Le même, maçon à Verſailles, trente livres quatre ſous quatre deniers, ci.....	30.	4.	4.
Sourdeval, couvreur, quatre cent treize liv. treize ſous ſept deniers, ci.....	413.	13.	7.
Mercier, horloger, quatre cent ſoixante-une livres ſept ſous un denier, ci.....	461.	7.	1.
Bailleux (demoiſelle), lingère, quatre cent vingt-quatre livres treize ſous neuf deniers, ci.	424.	13.	9.
Legrand, cordonnier, cent quatre-vingt-ſix livres deux ſous ſix deniers, ci.....	186.	2.	6.
Charat, tapiſſier, trois cent trente-ſept livres dix ſous dix deniers, ci.....	337.	10.	10.
Saint-Martin-du-neuf-Germain, limonadier, cinq cent vingt-deux livres, ci.....	522.	».	».
Ramel, maçon, ſix cent ſoixante-ſeize livres ſix ſous huit deniers, ci.....	676.	6.	8.
Janniot, *idem*, cinq cent ſoixante-onze liv., ci.	571.	».	».
Maſſonet, *idem*, ſix cent ſoixante-douze livres ſix ſous huit deniers, ci.....	672.	6.	8.
Fiallon, *idem*, ſept cent quatre-vingt-dix livres quatre ſous cinq deniers, ci.....	790.	4.	5.
Valadon, *idem*, ſix cent quatre-vingt-une livres, ci.....	681.	».	».
Delor, *idem*, ſix cent quatre-vingt une livres huit ſous onze deniers, ci.....	681.	8.	11.
Houdez, *idem*, ſept cent dix livres douze ſous trois deniers, ci.....	710.	12.	3.

Bodrot, *idem*, ſept cent quatre-vingt-trois livres quatorze ſous cinq deniers, ci.....	783[l]	14[s]	5[d]
Vatette, *idem*, ſix cent quatre-vingt-dix-huit livres dix ſous, ci.....	698.	10.	».
Chenault, *idem*, ſept cent cinquante-cinq livres deux ſous trois deniers, ci.....	755.	2.	3.
Delaremanichère, charpentier, quatre-vingt-douze livres cinq ſous, ci.....	92.	5.	».
Tartarin, *idem*, quatre cent vingt-quatre liv. douze ſous trois deniers, ci.....	424.	12.	3.
Forget, *idem*, ſept cent vingt-deux livres ſeize ſous huit deniers, ci.....	722.	16.	8;
Cerveau, charpentier, ſept cent treize livres quinze ſous ſept deniers, ci.....	713.	15.	7.
Lebrun (demoiſelle), faiſeuſe de modes, trois cent quatre-vingt huit livres quinze ſous cinq deniers, ci.....	388.	15.	5.
La même, marchande de draps, huit cent trois livres dix-neuf ſous deux deniers, ci..	803.	19.	2.
Wenſel, marchande de modes, cent cinquante-ſix livres dix-huit ſous quatre deniers, ci.	156.	18.	4.
Couroye (demoiſelle), *idem*, quatre cent ſix livres ſix ſous huit deniers, ci.....	406.	6.	8.
Ravenelle, femme *Rodier*, *idem*, cent cinquante-huit livres ſept ſous onze deniers, ci.	158.	7.	11.
Duval, femme *Leremberg*, *idem*, quatre cent dix-neuf livres douze ſous un denier, ci....	419.	12.	1.
Joubert, *idem*, cent ſoixante-onze livres dix ſous cinq deniers, ci.....	171.	10.	5.
Delamarre (demoiſelle), *idem*, cent vingt-neuf livres quinze ſous dix deniers, ci.....	129.	15.	10.
Renier (demoiſelle), *idem*, cent cinquante-huit livres ſept ſous ſix deniers, ci.....	158.	7.	6.
Bragairac (dame), cent ſoixante-quatre livres dix-huit ſous quatre deniers, ci.....	164.	18.	4.
Ligumiel, femme *Malivernel*, marchande de modes, cent cinquante-ſix livres trois ſous neuf deniers, ci.....	156.	3.	9.
Chevigy, *idem*, trois cent quatre-vingt-quinze livres cinq ſous cinq deniers, ci.....	395.	5.	5.

Piolet, *idem*, quatre cent trois livres dix-ſept ſous onze deniers, ci.....	403[l]	17[ſ]	11[d]
Chaumeton, veuve *Joſſe*, *idem*, cent trente-huit livres dix-ſept ſous onze deniers, ci....	138.	17.	11.
Honivet, femme *Olagnon*, *idem*, quatre cent onze livres dix-huit ſous neuf deniers, ci...	411.	18.	9.
Lonchamp, femme *Fournel*, *idem*, cent quatre-vingt neuf livres ſept ſous ſix deniers, ci..	189.	7.	6.
Turban, *idem*, cent ſoixante-trois livres un ſou trois deniers, ci.....	163.	1.	3.
Clerambourg, femme *Crauze*, *idem*, cent ſoixante-douze livres huit ſous neuf deniers, ci.	172.	8.	9.
Legrand, marchande de modes, cent ſoixante-douze livres dix-neuf ſous deux deniers, ci..	172.	19.	2.
Defour, cordonnier, cent ſoixante-neuf livres dix-huit ſous onze deniers, ci.....	169.	18.	11.
Meteyer, cordonnier, cent quatre-vingt-dix livres quatorze ſous neuf deniers, ci.....	190.	14.	9.
Voirin, *idem*, cent quatre-vingt-treize liv. huit ſous huit deniers, ci.....	193.	8.	8.
Lucas, *idem*, cent quatre-vingt-trois livres ſix ſous huit deniers, ci.....	183.	6.	8.
Martin, *idem*, cent ſoixante-quinze liv. onze ſous cinq deniers, ci.....	175.	11.	5.
Wabe, *idem*, cent quatre-vingt ſept livres ſept deniers, ci.....	187.	».	7.
Beurtant, *idem*, cent ſoixante-quatorze livres trois ſous onze deniers, ci.....	174.	3.	11.
Girod, *idem*, cent quatre-vingts livres treize ſous un denier, ci.....	180.	13.	1.
Truillier, *idem*, cinquante livres, ci.....	50.	».	».
Roudol, *idem*, cent ſoixante-ſept livres ſeize ſous huit deniers, ci.....	167.	16.	8.
Six, *idem*, cent quatre-vingts liv. ſix ſous cinq deniers, ci.....	180.	6.	5.
Colſon, *idem*, cent dix liv. dix-neuf ſous deux deniers, ci.....	110.	19.	2.
Bertrand, *idem*, cent quatorze livres ſix ſous huit deniers, ci.....	114.	6.	8.
Krieg, *idem*, cent quatre-vingt-treize liv. huit ſous huit deniers, ci.....	193.	8.	8.

Gaſtien, *idem*, cent ſoixante-quinze livres dix-ſept ſous trois deniers, ci.....	175[l]	17[s]	3[d]
Lallemant, *idem*, quatre-vingt-ſix liv. ſix ſous cinq deniers, ci.....	86.	6.	5.
Corneille, *idem*, cent quatre-vingt-neuf livres dix-huit ſous un denier, ci.....	189.	18.	1.
Hager, *idem*, cent ſoixante-neuf livres ſix ſous deux deniers, ci.....	169.	6.	2.
Duval, *idem*, cent quatorze livres trois ſous onze deniers, ci.....	114.	3.	11.
Duſourmantel, *idem*, cent ſoixante-dix-neuf livres ſix ſous huit deniers, ci.....	179.	6.	8.
Acart, *idem*, cent quatre-vingt-ſix livres trois ſous huit deniers, ci.....	186.	3.	8.
Schmitz, cordonnier, cent quatre-vingt-quinze liv. dix-ſept ſous ſix deniers, ci.....	195.	17.	6.
Boudry, *idem*, cent ſoixante-dix-neuf liv. huit ſous quatre deniers, ci.....	179.	8	4.
Daigneaux, cordonnier, quatre-vingt-ſept liv. quatre ſous neuf deniers, ci.....	87.	4.	9.
Gervais, boiſſelier, quatre-vingt dix-neuf liv. huit ſous neuf deniers, ci.....	99.	8.	9.
Morel, tonnelier, cent ſoixante-neuf liv. quatorze ſous ſept deniers, ci.....	169.	14.	7.
Marelle, *idem*, cent cinquante-cinq livres, ci.	155.	».	».
Demoiſelle *Tranchard*, gantière, cent quatre-vingts livres huit ſous quatre deniers, ci.....	180.	8.	4.
Demoiſelle *Viſinier*, *idem*, trois cent trente-deux liv. ſeize ſous huit deniers, ci.....	332.	16.	8.
Gaillard, ferrailleur, cinquante-ſept liv. deux ſous trois deniers, ci.....	57.	2.	3.
Le même, gantier, trois cent trente-ſix livres dix neuf ſous ſix deniers, ci.....	336.	19.	6.
Bawer, *idem*, trois cent ſoixante-quatorze liv. douze ſous trois deniers, ci.....	374.	12.	3.
Richarmé, *idem*, trois cent quatre-vingt-ſix liv. dix-neuf ſous ſix deniers, ci.....	386.	19.	6.
Guillaume, limonadier, trois cent treize livres dix ſous dix deniers, ci.....	313.	10.	10.
Cretté, *idem*, deux cent cinquante-neuf livres dix ſous, ci.....	259.	10.	».

Delamarre, *idem*, quatre cent quatre-vingt-quatorze liv. cinq ſous deux deniers, ci.....	494[l]	5[s]	2[d]
Lecordier, *idem*, deux cent cinquante-neuf liv. onze ſous huit deniers, ci.....	259.	11.	8.
Lacronique, *idem*, deux cent ſoixante cinq liv. cinq ſous dix deniers, ci.....	265.	5.	10.
Creſpin, *idem*, trois cent quatre liv. quatorze ſous ſept deniers, ci.....	304.	14.	7.
Lepeſſeur, *idem*, deux cent cinquante-neuf liv. dix-huit ſous huit deniers, ci.....	259.	18.	8.
Bidot, marchand de beurre & cidre, cinquante neuf livres dix-huit ſous cinq deniers, ci.....	59.	18.	5.
Gibé, limonadier, cent trente livres un ſou huit deniers, ci.....	130.	1.	8.
Dumont, *idem*, cinq cent vingt-ſept livres dix-huit ſous quatre deniers, ci.....	527.	18.	4.
Auger, *idem*, deux cent ſoixante onze livres quinze ſous, ci.....	271.	15.	».
Durand, vinaigrier, cent cinquante livres, ci.	150.	».	».
Le même, limonadier, quatre-vingt-cinq livres huit ſous dix deniers, ci.....	85.	8.	10.
Fontaine, *idem*, trois cent trente-deux livres trois ſous quatre deniers, ci.....	332.	3.	4.
Brivois, *idem*, quatre cent cinquante-huit liv. huit ſous quatre deniers, ci.....	458.	8.	4.
Coutin, *idem*, deux cent cinquante-huit livres huit ſous quatre deniers, ci.....	258.	8.	4.
Julien, quatre-vingt-cinq livres quatorze ſous cinq deniers, ci.....	85.	14.	5.
Fontanez, limonadier, quatre cent cinquante-quatre livres huit ſous quatre deniers, ci.....	454.	8.	4.
Barlot, *idem*, deux cent ſoixante-ſept livres dix deniers, ci.....	267.	».	10.
Chardel, *idem*, quatre cent ſoixante livres dix ſous dix deniers, ci.....	460.	10.	10.
Berger, *idem*, deux cent cinquante-neuf livres huit ſous quatre deniers, ci.....	259.	8.	4.
Quatremer, *idem*, quatre cent ſoixante-ſeize livres deux ſous ſix deniers, ci.....	476.	2.	6.
Lognery, marchand de bière & cidre, quarante-neuf livres dix ſous onze deniers, ci....	49.	10.	11.

Gillet,

Gillet, veuve *Garnier*, limonadier, trois cents livres onze ſous dix deniers, ci.....	300[l]	11[s]	10[d]
Brontard, *idem*, deux cent quatre-vingt-cinq livres dix neuf ſous deux deniers, ci.....	285.	19.	2.
Damu, *idem*, deux cent quatre-vingt-douze livres cinq ſous dix deniers, ci	292.	5.	10.
Vallon, idem, cinq cent cinq livres, ci.....	505.	».	».
Demoiſelle *Letienne*, *idem*, cinq cent trente-ſept livres ſept ſous ſix deniers, ci.....	537.	7.	6.
Hervé Onfroy, *idem*, trois cent quarante-trois livres quatre ſous deux deniers, ci.....	343.	4.	2.
Valentin, épicier, trois cent deux livres dix-huit ſous quatre deniers, ci.....	302.	18.	4.
Valentin, limonadier, trois cent deux livres dix-huit ſous quatre deniers, ci.....	302.	18.	4.
Valentin (François), chandelier, quatre cent quarante-quatre livres dix-ſept ſous deux deniers, ci.....	444.	17.	2.
Herpin, limonadier, trois cent quarante-trois livres quinze ſous, ci.....	343.	15.	».
Renet, bonnetier, pelletier, ſix cent trente-ſept livres dix-huit ſous quatre deniers, ci.....	637.	18.	4.
Nau, épicier, quatre cent quarante-ſept livres treize ſous quatre deniers, ci.....	447.	13.	4.
Deſpond, chandelier, quatre cent trois livres neuf ſous ſix deniers, ci.....	403.	9.	6.
Le même, épicier, ſix cent quatre-vingt-une livres cinq ſous ſept deniers, ci.....	681.	5.	7.
Pierrier, *idem*, cent trente-neuf livres dix ſous ſept deniers, ci.....	139.	10.	7.
Bel, *idem*, quatre cent trente-neuf liv. treize ſous quatre deniers, ci.....	439.	13.	4.
Genet, *idem*, ſept cent ſept livres ſeize ſous huit deniers, ci.....	707.	16.	8.
Charpentier, *idem*, quatre cent cinquante-ſix livres dix-ſept ſous dix deniers, ci.....	456.	17.	10.
Le même, chandelier, quatre cent ſoixante liv. dix-neuf ſous ſix deniers, ci.....	460.	19.	6.
Pochonel, épicier, quatre cent ſoixante-une livres deux ſous trois deniers, ci.....	461.	2.	3.

Darras, chandelier, quatre cent vingt-quatre livres deux ſous huit deniers, ci.....	424[l]	2[f]	8[d]
Le même, *idem*, quatre cent trente-ſix livres un ſou deux deniers, ci.....	436.	1.	2.
Le Guay, épicier, ſept cent quarante livres quinze ſous ſept deniers, ci.....	740.	15.	7.
Deſienne, *idem*, ſept cent trente-trois livres un ſou deux deniers, ci.....	733.	1.	2.
L'Abbé, *idem*, ſept cent ſoixante-treize livres cinq ſous ſept deniers, ci.....	773.	5.	7.
Blanchon, *idem*, ſix cent ſoixante-quatre liv. douze ſous trois deniers, ci.....	664.	12.	3.
Fret, *idem*, quatre cent cinquante-ſix livres dix ſous, ci.....	456.	10.	».
Payelle, *idem*, quatre-vingt-quinze livres dix ſous quatre deniers, ci.....	95.	10.	4.
Duſſantoy, *idem*, ſept cent onze livres dix-huit ſous onze deniers, ci.....	711.	18.	11.
Godon, *idem*, ſept cent vingt-deux livres ſeize ſous huit deniers, ci.....	722.	16.	8.
Poinſot, *idem*, quatre-vingt-douze livres ſix ſous, ci.....	92.	6.	».
Laſalle, épicier, trois cent quatre-vingt-ſeize livres dix ſous, ci.....	396.	10.	».
Boitel, *idem*, ſept cent quarante-ſix liv. ſeize ſous huit deniers, ci.....	746.	16.	8.
Bonnot, *idem*, ſept cent quatre-vingt-une liv. douze ſous trois deniers, ci.....	781.	12.	3.
Guerrin, limonadier, trois cent douze livres quatre ſous deux deniers, ci.....	312.	4.	2.
Le même, épicier, ſept cent ſoixante-treize liv. cinq ſous ſept deniers, ci.....	773.	5.	7.
Theuvel, dit *Darcourt*, *idem*, ſept cent ſoixante-une livres ſept ſous dix deniers, ci.....	761.	7.	10.
Jérôme, *idem*, ſept cent dix-neuf livres douze ſous trois deniers, ci.....	719.	12.	3.
Deſeutre, *idem*, ſept cent onze livres dix-huit ſous onze deniers, ci.....	711.	18.	11.
Richomme, *idem*, quatre-vingt-onze livres dix ſous quatre deniers, ci.....	91.	10.	4.
Bernard, chandelier, deux cent quarante-cinq livres quatre ſous onze deniers, ci.....	245.	4.	11.

Jean-Pierre *Bernard*, épicier, quatre-vingt-douze livres cinq ſous huit deniers, ci.....	92[l]	5[s]	8[d]
Dieupart, *idem*, quatre-vingt-douze livres ſix ſous, ci.....	92.	6.	».
Leclaire, tailleur, trois cent quarante-deux liv. dix ſous ſept deniers, ci.....	342.	10.	7.
Gardon, *idem*, deux cent onze livres ſix ſous huit deniers, ci.....	211.	6.	8.
Gervaiſe (demoiſelle), *idem*, deux cent dix-ſept livres un ſou huit deniers, ci.....	217.	1.	8.
Chevalier, *idem*, deux cent ſoixante-dix livres quinze ſous, ci.....	270.	15.	».
Labarte, deux cent vingt livres neuf ſous ſix deniers, ci.....	220.	9.	6.
Dauſſy, tailleur, deux cent cinq livres quinze ſous ſept deniers, ci.....	205.	15.	7.
Cambournac, *idem*, cent quatre-vingt-douze livres un ſou deux deniers, ci.....	192.	1.	2.
Boré, *idem*, cinquante-ſept livres treize ſous neuf deniers, ci.....	57.	13.	9.
Decouda, *idem*, trois cent quatre-vingt-quatre livres dix ſous ſept deniers, ci.....	384.	10.	7.
Conde, *idem*, cent quatre-vingt-ſeize livres dix ſous, ci.....	196.	10.	».
Bonnin, tailleur, cent quatre-vingt-dix-ſept livres douze ſous dix deniers, ci.....	197.	12.	10.
Bertou, *idem*, deux cent trente livres douze ſous dix deniers, ci.....	230.	12.	10.
Ducaſtel, *idem*, trois cent trente-neuf liv. dix-ſept ſous trois deniers, ci.....	339.	17.	3.
Kuhn, *idem*, deux cent vingt-une livres neuf ſous ſix deniers, ci.....	221.	9.	6.
Porta, *idem*, trois cent ſoixante-dix-huit liv. neuf ſous ſix deniers, ci.....	378.	9.	6.
Tricot, *idem*, cent quatre-vingt-quatre livres dix-ſept ſous trois deniers, ci.....	184.	17.	3.
Boyer, *idem*, deux cent quarante-deux livres onze ſous huit deniers, ci.....	242.	11.	8.
Delion, *idem*, trois cent quatre-vingts liv., ci	380.	».	».
Marlois, *idem*, cent quatre-vingt-onze livres ſept deniers, ci.....	191.	».	7.

Riquet, *idem*, trois cent cinquante-deux livres quinze ſous ſept deniers, ci.....	352[l]	15[s]	7[d]
Vanne, *idem*, trois cent ſoixante-une livres dix ſous, ci.....	361.	10.	».
Verrine, *idem*, cent quatre-vingt-deux livres cinq ſous ſept deniers, ci.....	182.	5.	7.
Chriſtian, *idem*, trois cent quatre-vingt-onze livres douze ſous trois deniers, ci.....	391.	12.	3.
Eubal, *idem*, trois cent quatre-vingt-onze liv. dix-ſept ſous dix deniers, ci.....	391.	17.	10.
Nonknis, *idem*, trois cent quatre-vingt-cinq livres douze ſous dix deniers, ci.....	385.	12.	10.
Dulau, *idem*, trois cent quatre-vingt-une liv. quatorze ſous ſix deniers, ci.....	381.	14.	6.
Fort, *idem*, deux cent trois livres cinq ſous ſept deniers, ci.....	203.	5.	7.
Lambert, *idem*, deux cent vingt-huit livres onze ſous deux deniers, ci.....	228.	11.	2.
Machpy, *idem*, trois cent quatre-vingt-dix liv. quatre ſous ſix deniers, ci.....	390.	4.	6.
Monet, *idem*, deux cent cinq liv. quinze ſous ſept deniers, ci.....	205.	15.	7.
Caullet, *idem*, cent ſoixante-dix-neuf livres deux ſous trois deniers, ci.....	179.	2.	3.
Heinement, *idem*, cinquante-neuf liv. quatorze ſous, ci.....	59.	14.	».
Patte, tailleur, cinquante-neuf liv. quatorze ſous, ci.....	59.	14.	».
Leſils, mercier, huit cent ſoixante-ſept livres trois deniers, ci.....	867.	».	3.
Simonot, *idem*, huit cent ſoixante-quinze liv. un ſou cinq deniers, ci.....	875.	1.	5.
Benard, *idem*, quatre cent quatre-vingt-dix liv. un ſou quatre deniers, ci.....	490.	1.	4.
Benoît, *idem*, cinq cent ſoixante-une livres ſix ſous quatre deniers, ci.....	561.	6.	4.
Vignon, mercier, cent quarante-quatre livres quatre ſous trois deniers, ci.....	144.	4.	3.
Sireude Delarivière, *idem*, neuf cent vingt-huit livres quinze ſous, ci.....	928.	15.	».

Labière, *idem*, cinq cent ſoixante-ſix livres neuf ſous deux deniers, ci.....	566[l]	9[s]	2[d]
Leſouef, *idem*, neuf cent trente-neuf liv. dix-ſept ſous deux deniers, ci.....	939.	17.	2.
Vaucanne, *idem*, huit cent trois livres dix ſous, ci.....	803.	10.	».
Bourſier, *idem*, deux cent ſoixante-cinq livres dix-neuf ſous ſix deniers, ci.....	265.	19.	6.
Cavillier, *idem*, cent quarante-trois liv. treize ſous ſept deniers, ci.....	143.	13.	7.
Louis-Jacques *Cavillier*, *idem*, cent quarante-trois livres treize ſous ſept deniers, ci.....	143.	13.	7.
Gaillard, femme *Delaire*, *idem*, huit cent cinquante-quatre livres huit ſous dix deniers, ci.	854.	8.	10.
Blanchon, *idem*, huit cent quatre-vingt-dix-huit livres treize ſous ſept deniers, ci.....	898.	13.	7.
Juhel de Clameny, cinq cent quatre livres ſept ſous ſix deniers, ci.....	504.	7.	6.
Payen, mercier, ſept cent quatre-vingt-douze livres dix-huit ſous quatre deniers, ci.....	792.	18.	4.
Pelletier, *idem*, neuf cent quatre livres ſept ſous ſix deniers, ci.....	904.	7.	6.
Houblon, *idem*, cinq cent ſoixante-onze livres onze ſous onze deniers, ci.....	571.	11.	11.
Sédillot, *idem*, quatre cent quatre-vingt-onze livres neuf ſous deux deniers, ci.....	491.	9.	2.
Merlu (demoiſelle), *idem*, neuf cent deux liv. quinze ſous ſix deniers, ci.....	902.	15.	6.
Buzenet, *idem*, huit cent quatre-vingt-treize livres huit ſous, ci.....	893.	8.	».
Lallemant, mercier, huit cent ſoixante-quinze livres onze ſous un denier, ci.....	875.	11.	1.
Meyer, *idem*, cinq cent ſoixante-douze livres onze ſous quatre deniers, ci.....	572.	11.	4.
Guitton, *idem*, neuf cent quarante-cinq livres onze ſous un denier, ci.....	945.	11.	1.
Bourdin, *idem*, quatre cent quatre-vingt-treize livres dix-ſept ſous neuf deniers, ci.....	493.	17.	9.
Bouvier, *idem*, quatre cent ſoixante-dix-ſept livres trois deniers, ci.....	477.	».	3.

Bourſe, *idem*, ſept cent quatre-vingt-douze livres un ſou huit deniers, ci.....	792[l]	1[s]	8[d]
Pézé, *idem*, quatre cent quatre-vingt-treize livres huit ſous, ci.....	493.	8.	».
Lenoir, *idem*, huit cent ſoixante-quinze livres deux ſous neuf deniers, ci.....	875.	2.	9.
Duhamel, *idem*, quatre cent cinquante-deux livres onze ſous deux deniers, ci.....	452.	11.	2.
Dulac, *idem*, quatre cent quarante-deux liv. onze ſous quatre deniers, ci.....	442.	11.	4.
Contre-Jean, cinq cent vingt-cinq livres huit ſous quatre deniers, ci.....	525.	8.	4.
Perreaux, *idem*, quatre cent ſoixante-douze liv. quinze ſous ſix deniers, ci.....	472.	15.	6.
Bourſier, *idem*, deux cent ſoixante-cinq livres ſix deniers, ci.....	265.	».	6.
Philippe, limonadier, cinq cent trente-quatre livres douze ſous ſix deniers, ci.....	534.	12.	6.
Jouvrot, *idem*, vinaigrier, quatre-vingt-cinq livres ſeize ſous huit deniers, ci.....	85.	16.	8.
L'Abſolu, limonadier, cinq cent quinze livres ſix ſous huit deniers, ci.....	515.	6.	8.
Prieur, *idem*, cinq cent trente-ſix liv. ſix ſous huit deniers, ci.....	536.	6.	8.
Blet, marchand de bière & de cidre, quarante-quatre livres deux ſous un denier, ci...	44.	2.	1.
Riolley, limonadier, quatre cent quatre-vingt-neuf livres dix-huit ſous quatre deniers, ci....	489.	18.	4.
Holleville, *idem*, deux cent cinquante-huit liv. dix deniers, ci.....	258.	».	10.
Gervoiſe, *idem*, trois cent vingt-deux livres deux ſous ſix deniers, ci.....	322.	2.	6.
Aubertin, limonadier, deux cent quatre-vingt-trois livres neuf ſous deux deniers, ci....	283.	9.	2.
Domme, *idem*, trois cent quarante-deux livres ſept ſous ſix deniers, ci.....	342.	7.	6.
Billen, *idem*, deux cent cinquante-neuf livres onze ſous huit deniers, ci.....	259.	11.	8.
Dimanche, *idem*, cent ſoixante-neuf livres un ſou huit deniers, ci.....	569.	1.	8.

Petit, *idem*, quatre cent quatre-vingt-trois livres, ſept ſous trois deniers, ci.....	483[l]	7[s]	3.
Delance, femme *Pingard*, *idem*, trois cent deux livres un ſou huit deniers, ci.....	302.	1.	8.
Croſnier, marchand de bière & cidre, quatre-vingt-dix-ſept livres, ci.....	97.	».	».
Dupuis, épicier, quatre-vingt-douze livres cinq ſous huit deniers, ci.....	92.	5.	8.
Le même, limonadier, cent cinquante liv., ci.	150.	».	».
Rouſſet, *idem*, cinq cent quarante-ſept livres cinq ſous dix deniers, ci.....	547.	5.	10.
Roger, *idem*, deux cent quatre-vingt trois livres neuf ſous deux deniers, ci.....	283.	9.	2.
Heſſe, *idem*, trois cent treize livres ſeize ſous deux deniers, ci.....	313.	16.	2.
Camus, *idem*, quatre-vingt-ſix livres neuf ſous deux deniers, ci.....	86.	9.	2.
Picoulot, *idem*, deux cent cinquante-huit livres dix-ſept ſous ſix deniers, ci.....	258.	17.	6.
Lenoir, dit *Schwartz*, *idem*, quatre cent quatre-vingt-ſept livres quinze ſous dix deniers, ci.	487.	15.	10.
Trudon, limonadier, deux cent cinquante-ſept livres dix ſous, ci.....	257.	10.	».
Vatinelle, *idem*, quatre cent trente-quatre livres ſeize ſous huit deniers, ci.....	434.	16.	8.
Le même, *idem*, cent livres, ci.....	100.	».	».
Kaſin, veuve *Neveu*, *idem*, trois cent trente-ſept livres deux ſous ſix deniers, ci.....	337.	2.	6.
Lebègue, cinq cent vingt-deux livres, ci..	522.	».	».
Veuve *Godot*, couturière, quarante-quatre livres quatre ſous quatre deniers, ci.....	44.	4.	4.
Robin, veuve *Lagache*, marchande de bière & cidre, cent trente-ſix livres dix-ſept ſous onze deniers, ci.....	136.	17.	11.
Cerf, limonadier, cent ſoixante-ſix livres ſeize ſous deux deniers, ci.....	166.	16.	2.
Dubuiſſon, menuiſier, ſoixante-quatre livres neuf ſous neuf deniers, ci.....	64.	9.	9.
Chignon, tailleur, ſoixante-cinq livres quatorze ſous deux deniers, ci.....	65.	14.	2.
Chemin, veuve *Bureau*, mercière, trente-			

ſept livres quinze ſous cinq deniers, ci.....	37[l]	15[s]	5[d]
Guillaumot, tailleur, ſoixante-douze livres huit ſous ſept deniers, ci.....	72.	8.	7.
Gillot, limonadier, cent huit livres douze ſous huit deniers, ci.....	108.	12.	8.
Deſaintes, femme *Boucher*, limonadière, cent huit livres deux ſous huit deniers, ci.....	108.	2.	8.
Foſſoy de Sedan, boucher, cent ſeize livres dix deniers, ci.....	116.	».	10.
Autin, tailleur, cent dix-huit livres un ſou onze deniers, ci.....	118.	1.	11.
Boitin, *idem*, quatre-vingt-ſeize livres un ſou un denier, ci.....	96.	1	1.
Thevenet, quarante-ſept livres trois ſous onze deniers, ci.....	47.	3.	11.
Lucas, vingt-deux livres douze ſous neuf deniers, ci.....	22.	12.	9.
Tixier; cent vingt-neuf livres onze ſous onze deniers, ci.....	129.	11.	11.
Claude *Foſſoy de Sedan*, boucher, vingt-ſix livres neuf ſous cinq deniers, ci.....	26.	9.	5.
Trois cent trente-deux parties prenantes; total, cent treize mille quatre cent trente-huit livres quatre ſous cinq deniers, ci.....	113,438[l]	4[s]	5[d]

6.° *Créances ſur le ci-devant Clergé.*

L'aſſemblée nationale déclare créanciers légitimes de l'état, pour les cauſes qui vont être expliquées, les particuliers ci-après nommés; en conſéquence, décrète qu'ils ſeront payés des ſommes ſuivantes; ſavoir :

Dettes conſtituées.

Louis *Rouſſelet*, de cent cinquante livres de rente, ſujette aux retenues, au principal à cinq pour cent, de trois mille livres, prêtées à la ci-devant abbaye de Notre-Dame de Jouy; en conſéquence, il lui ſera délivré une reconnoiſſance de liquidation, valant contrat de ladite rente.

Martial Peconnel, de cent cinquante livres de rente ſujette aux impoſitions, au principal de trois mille livres, prêtées à la ci-devant abbaye royale des Allois; en conſéquence, il lui ſera délivré une

reconnoiſſance

reconnoiſſance de liquidation ou titre nouvel de ladite rente, dont les arrérages lui ſeront payés à compter du jour qu'ils ſeront juſtifiés être dus.

Marguerite *Blanc*, de trente livres de rente ſujette aux retenues, au principal de ſix cents livres, prêtées au ci-devant chapitre d'Apt; en conſéquence, il lui ſera délivré une reconnoiſſance de liquidation valant contrat de ladite rente, dont les arrérages lui ſeront payés à compter du jour qu'ils ſeront juſtifiés être dus.

Rentes perpétuelles.

Jean-Pierre *Royer*, héritier de *Sens Royer*, 1.° de trois cents livres de rente perpétuelle ſujette aux retenues; au principal au denier vingt, de ſix mille livres; 2.° de quatre-vingts livres de rente perpétuelle ſans retenue, au principal au denier vingt-cinq, de deux mille livres; leſdites deux parties de rentes faiſant enſemble trois cent quatre-vingts livres, au principal de huit mille livres prêtées aux ci-devant religieux de l'abbaye de Niſors, ordre de Citeaux, & aux ci-devant religieuſes de Saint-Laurent de Lille, ordre de Fontevrault, dont les arrérages ſeront payés à compter du jour qu'ils ſeront juſtifiés être dus.

François *Grenier*, prêtre, de cent cinquante livres de rente perpétuelle ſujette aux retenues, aux principal au denier vingt, de trois mille livres prêtées aux ci-devant religieux Théatins de Paris; en conſéquence, il lui ſera délivré une reconnoiſſance de liquidation valant contrat de ladite rente, payable au 2 avril de chaque année.

Baſquiat, de dix-neuf cent quatre-vingts livres de rente perpétuelle ſans retenue, au principal à quatre & demi pour cent, de quarante-quatre mille livres prêtées au ci-devant chapitre d'Aire; en conſéquence, il lui ſera délivré une reconnoiſſance de liquidation, valant contrat ou titre nouvel de ladite rente.

Etiennette-Jeanne *Agier*, de ſept cent quatre-vingt-quinze livres de rente perpétuelle ſans aucune retenue, au principal au denier vingt, de quinze mille neuf cents livres prêtées à la ci-devant abbaye royale d'Igny, diſtrict de Rheims; en conſéquence, il lui ſera délivré une reconnoiſſance de liquidation valant contrat de ladite rente, payable aux 1.er janvier & 1.er juillet de chaque année.

Jean-Baptiſte-Nicolas *Chappron*, homme de loi, & Suzanne *Perreau* ſon épouſe, de la rente perpétuelle ſans retenue, au principal au denier vingt-cinq, de quatre mille livres, payable aux 25 avril &

25 décembre de chaque année; en conſéquence, il lui ſera délivré une reconnoiſſance de liquidation valant contrat de ladite rente.

Rentes viagères.

Nicolas-François *Bouchet*, ci-devant Minime à Beauvais, de quatre-vingt-quatre livres de rente viagère ſujette aux impoſitions ſuivant leurs cours, au principal à dix pour cent, de huit cent quarante livres prêtées aux ci-devant religieux de Beauvais; en conſéquence, il lui ſera délivré une reconnoiſſance de liquidation ou titre nouvel de ladite rente viagère.

Claude *Gobert*, de cinq cents livres de rente viagère en deux parties avec retenue, au principal de cinq mille livres prêtées aux ci-devant religieux Auguſtins de la place des Victoires à Paris; en conſéquence, il lui ſera délivré une reconnoiſſance de liquidation valant contrat de ladite rente annuelle & viagère.

Claude-Nicolas *Herbin*, bourgeois de Paris, de la rente annuelle & viagère de cinq cent cinquante livres ſans retenue, au principal de cinq mille livres prêtées aux ci-devant religieuſes dites Récollètes de la rue du Bacq à Paris; en conſéquence, il lui ſera délivré une reconnoiſſance de liquidation valant titre nouvel de ladite rente, pour en être payé dans la préſente année par le receveur du diſtrict de Paris, & à compter du premier janvier 1792, par les payeurs des rentes ſur l'état.

Marie-Catherine *d'Oſſembach*, ex-religieuſe, dite en religion *Ste-Éliſabeth*, de la rente viagère de quatre cents livres ſans retenue, conſtituée à ſon profit en vertu d'un acte capitulaire des ci-devant religieuſes de la congrégation de Notre-Dame, ordre de Saint-Auguſtin, à Paris, en exécution des diſpoſitions teſtamentaires du père de ladite Marie-Catherine d'Oſſembach.

Marie *Prou*, veuve *Ménard*, de deux cent dix livres de rente viagère ſans retenue, au principal de deux mille quatre cents livres prêtées au ci-devant couvent des religieuſes cordelières rue de l'Ourſine, à Paris; en conſéquence, il lui ſera délivré une reconnoiſſance de liquidation valant titre nouvel de ladite rente viagère.

Jean-Baptiſte-Gabriel *Génal*, de quatre cent cinquante livres de rente viagère & annuelle, au principal de cinq mille livres ſans retenue, prêtées aux chanoines-réguliers de la ci-devant congrégation de France à Sainte-Geneviève de Paris; en conſéquence, il lui ſera délivré une reconnoiſſance de liquidation valant titre nouvel de ladite rente.

Marie-Marguerite-Françoiſe *Malaſſis*, veuve de Gilles *Hardy*, de quatre cent cinquante livres de rente viagère ſans retenue, au principal de cinq mille livres prêtées aux ci-devant religieux Minimes de Paris; en conſéquence, il lui ſera délivré une reconnoiſſance de liquidation valant titre nouvel de ladite rente viagère.

Dettes exigibles.

Brulon, ci-devant agent des religieuſes du Pont-aux-Dames, de la ſomme exigible de ſix mille ſept cent cinquante livres, qui, avec pareille ſomme qu'il a reçue ou dû recevoir à-compte du receveur du diſtrict, fait celle de treize mille cinq cents livres, qui lui étoit due par les ci-devant religieuſes du Pont-aux-Dames, pour avances par lui faites, gratifications & traitemens, avec les intérêts échus, à compter du 10 février 1791, ſauf la retenue des impoſitions ordinaires ſur leſdits intérêts, juſqu'au 31 décembre dernier, & celle d'un cinquième, à compter du premier janvier 1791, ci..... 6,750. »f »d.

Armand *Laurent*, marchand de draps de ſoie à Chinon, la ſomme exigible de deux cents livres, faiſant avec celle de deux cent ſix liv. ſix ſous neuf deniers qu'il a reçue ou dû recevoir du receveur du diſtrict de Chinon en vertu de l'arrêté du directoire du département, celle de quatre cent deux livres ſix ſous neuf deniers, montant de trois reconnoiſſances pour fournitures de marchandiſes à la ci-devant communauté des religieuſes Urſulines de Chinon, avec les intérêts à compter du 22 novembre 1790, ſauf la retenue des impoſitions ordinaires ſur leſdits intérêts à cinq pour cent échus au 31 décembre 1790, & celle d'un cinquième à compter du premier janvier 1791, ci.... 202. ». ».

Philippe-François *Papon de la Meigné*, procureur en la ci-devant ſénéchauſſée de Bourbonnois & ſiége préſidial de Moulins, de la ſomme exigible de quatre cent quatre-vingt-trois liv. deux ſous, pour payement des frais par lui faits pour le ci-devant prieur du Puy-Saint-Ambroiſe, avec les intérêts à compter du jour qu'il juſtifiera de la remiſe des pièces &

procédures dont il demande le payement, au ſecrétariat du diſtrict de Dijon, ſauf la déduction des impoſitions ſuivant qu'elles ont eu cours, ci. 483l 2f »d

Bouffard père, *Del'homme* & *Commaras*, entrepreneurs des reconſtructions de l'égliſe cathédrale de la Rochelle, la ſomme exigible de neuf mille ſept cent quatre-vingt-ſix livres huit ſous, qui leur reſte due pour ouvrages faits dans ladite égliſe, avec les intérêts à compter du jour de la remiſe de leurs titres & réclamations au ſecrétariat du diſtrict de la Rochelle, ſauf la retenue des impoſitions; ſavoir, des deux vingtièmes & quatre ſous pour livre du premier vingtième juſqu'au 31 décembre 1790 incluſivement, & d'un cinquième depuis cette époque, ci. 9,786. 8. »

Pierre *Tineau*, marchand de vin à Limoges, de la ſomme exigible de cinq cent vingt-quatre livres, reſtant d'une plus forte ſomme à lui due par les ci-devant religieuſes de la Providence de Limoges pour fournitures de vin, avec les intérêts, déduction faite des impoſitions ſuivant qu'elles ont eu cours, à compter du jour qu'il juſtifiera de la remiſe de ſes titres au ſecrétariat du diſtrict de Limoges, ci..... 524. ». ».

A l'égard des frais reclamés par ledit Pierre *Tineau*, l'aſſemblée nationale décrète qu'il n'y a pas lieu à liquidation, attendu qu'ils ont été faits après la publication du décret du 27 mai 1790.

Claude-Louis *Oſſelin*, maître maçon à Paris, de la ſomme de ſoixante-un mille ſept cent cent cinquante-huit livres ſix deniers, faiſant avec la ſomme de vingt mille cinq cent quatre-vingt-ſix livres deux deniers, qu'il a reçue ou qu'il recevra, celle de quatre-vingt-deux mille trois cent quarante-quatre livres huit deniers, qui lui étoit due pour la conſtruction d'un bâtiment au coin des rues du four & de l'égout, ſur un emplacement appartenant à la Sainte-Chapelle de Paris; ladite ſomme de ſoixante-un mille ſept cent cinquante-huit liv.

ſix deniers, payable ſavoir, vingt mille cinq cent quatre-vingt-ſix livres deux deniers, au premier avril 1792, pareille ſomme au premier avril 1793, & enfin pareille ſomme au premier avril 1794; avec les intérêts ſur le pied du denier vingt ſans retenue à compter du premier avril 1791, leſquels diminueront à meſure des payemens qui ſeront faits: en outre les intérêts échus de la totalité de quatre-vingt-deux mille trois cent quarante-quatre livres huit deniers, juſqu'au premier avril 1791, ci.....	61,758.	».	6.
A l'égard de la réclanation des intérêts échus depuis le premier avril 1791, que ledit Oſſelin répète ſur le troiſième ſixième de la ſomme principale juſqu'au 19 mai qu'il l'a ſeulement reçue, & dont il auroit dû être payé ledit jour premier avril, l'aſſemblée nationale décrète qu'il n'y a pas lieu à délibérer.			
Charles-Grégoire *Anglès*, ci-devant prieur de Véras, de la ſomme exigible de huit mille livres une fois payée, pour indemnité de la non-jouiſſance de la maiſon d'habitation du prieuré de Véras par lui reconſtruite, avec les intérêts de ladite ſomme de huit mille liv. à compter du jour qu'il ſera juſtifié de la ceſſation de la jouiſſance de la part dudit Anglès de ladite maiſon, ci.	8,000.	».	».
A l'égard de la reclamation de Dominique *Roumengous*, citoyen de la ville de Limoux, qui demande le payement de la ſomme de trois cent quatre-vingt-ſix livres qu'il a prêtées aux ci-devant cordeliers de ladite ville, l'aſſemblée nationale, attendu que ladite créance n'eſt pas conſtatée par l'inſcription d'icelle avant le 2 novembre 1789 ſur les regiſtres de comptes, recettes & dépenſes de la maiſon deſdits cordeliers, décrète qu'il n'y a pas lieu à délibérer.			
Vingt-trois parties prenantes; total, quatre-vingt-ſept mille cinq cent trois livres dix ſous ſix deniers, ci.....	87,503[l]	10[s]	6.[d]
	87,503	10	6.

7.° *Domaine & Féodalité.*

Engagement de Greffes.

Euſtache *Martel*, pour rembourſement des finances de l'engagement des greffes anciens, alternatifs & triennaux du bailliage & de la vicomté de Pontaulon & de Pont-Audemer, Bon-Cachart & Montfort, places de clercs & pariſis, des émolumens d'iceux greffe alternatif & triennal des appeaux au préſidial de Caudebec, clercs & pariſis, greffe alternatif & triennal des préſentations du bailliage & de la vicomté de Caudebec, clercs & pariſis, greffe de la vicomté de Conches, de la juridiction d'Aurent, des eaux & forêts de ladite vicomté, de la juridiction du Verdier de la forêt de Conches & Breteuil; greffes, places de clercs & pariſis alternatifs & triennaux de la vicomté de Coutances & ſiéges en dépendants, greffe alternatif & triennal de la vicomté d'Évreux, clercs & pariſis, greffe alternatif & triennal des juſtices d'Evreux, la ſomme de deux cent quatre-vingt un mille deux cents livres quinze ſous, avec les intérêts à compter du premier octobre 1790; à la charge par ledit Martel de faire décharger au contrôle les quittances de finances, & de juſtifier de ſes droits & d'une poſſeſſion de quarante années tant par lui que par ſes auteurs, pour obtenir le payement de ladite ſomme de deux cent quatre-vingt-un mille deux cents

livres quinze ſous, & des intérêts, ci.....	281,200[l]	15[s]	„[d]
Une partie prenante; total, deux cent qua-			
tre-vingt-un mille deux cents liv. quinze ſous, ci.	281,200[l]	15[s]	„[d]

Relativement à la demande formée par la demoiſelle *Emerica du Moulins de Litisky*, tendant au payement d'une ſomme de ſoixante-onze mille huit cent quatre-vingt cinq livres qu'elle prétend être due tant à ſon père qu'à ſon frère pour appointemens & avances par eux prétendus faits pour le bien du ſervice depuis 1713 juſqu'en 1742, l'aſſemblée nationale décrète qu'il n'y a pas lieu à liquidation.

Sur la réclamation de *Dameſme*, architecte, tendant au payement de trois mille ſix cent neuf livres quatorze ſous qu'il prétend lui reſter due ſur celle de onze mille ſept cents livres à laquelle ont été fixés ſes honoraires pendant vingt-ſix mois échus en octobre 1787, ſur le pied de quatre cent cinquante livres par mois en qualité d'inſpecteur général des travaux de la clôture de Paris, l'aſſemblée nationale décrète qu'il n'y a pas lieu à délibérer.

Sur les différentes demandes & prétentions de *Pouxlandry*, ſe diſant ſerrurier-méchanicien bréveté du roi, de la reine & de la famille royale, tendant à obtenir la ſomme de trente-trois mille liv.,

& un logement qu'il dit avoir obtenu du roi le 25 ſeptembre 1787, pour prix & récompenſe de ſes inventions, l'aſſemblée nationale décrète pareillement qu'il n'y a pas lieu à délibérer, ſauf audit Pouxlandry, relativement à la ſomme de quatre mille huit cents livres pour laquelle il eſt compris dans l'état des depenſes particulières & imprévues de l'adminiſtration des bâtimens, à produire ſon décompte pour, ſur le rapport du commiſſaire du roi, directeur général de la liquidation, être vérifié s'il doit être payé de ladite ſomme de quatre mille huit cents livres; renvoie au ſurplus l'examen de ſes prétendues nouvelles inventions à ſon comité de commerce & d'agriculture, pour en examiner le mérite & l'utilité & en rendre compte à l'aſſemblée.

Sur les demandes formées par Jean-Anne *de la Barthe*, à l'effet d'obtenir une indemnité de deux cent mille livres pour la ſuppreſſion de diverſes penſions par lui obtenues, décrète pareillement qu'il n'y a lieu à accorder ladite indemnité, ſauf audit la Barthe à ſe pourvoir, conformément aux décrets de l'aſſemblée, pour obtenir, s'il y a lieu, la conſervation des penſions accordées à ſes ſervices perſonnels.

Total général, trois millions neuf cent trente-ſept mille ſoixante-une livres dix ſous quatre deniers, ci.....	3,937,061[l]	10[s]	4[d]
A déduire l'article de M. de Valcour ſoixante-dix mille deux cent quarante-cinq livres huit ſous, ci.....	70,245.	8.	».
Total définitif, trois millions huit cent ſoixante-ſix mille huit cent ſeize livres deux ſous quatre deniers, ci.....	3,866,816.	2.	4.

A la charge en outre, par les unes & les autres des parties ci-deſſus nommées, de ſe conformer aux loix de l'état pour obtenir leur reconnoiſſance définitive de liquidation & leur rembourſement à la caiſſe de l'extraordinaire.

MANDONS & ordonnons à tous les tribunaux, corps adminiſtratifs & municipalités, que les préſentes ils faſſent tranſcrire ſur leurs regiſtres, lire, publier & afficher dans leurs reſſorts & départemens reſpectifs, & exécuter comme loi du royaume. En foi de quoi le ſceau de l'état a été appoſé à ces préſentes. A Paris, le ſept ſeptembre mil ſept cent quatre-vingt-onze. *En vertu des décrets des* 21 & 25 *juin* 1791 : Pour le roi. *Signé* M. L. F. DU PORT.

N.° 1265.

LOI

Relative à ceux qui ont acquis du Domaine de l'État des droits ſupprimés ſans indemnité, & des juſtices ſeigneuriales.

Donnée à Paris, le 12 Septembre 1791.

LOUIS, par la grâce de Dieu & par la loi conſtitutionnelle de l'état, ROI DES FRANÇOIS : A tous préſens & à venir ; SALUT. L'Aſſemblée nationale a décrété, & nous voulons & ordonnons ce qui ſuit :

DECRET de l'Aſſemblée nationale, des 19 & 23 juillet 1791.

L'ASSEMBLÉE NATIONALE, voulant déterminer les effets de l'article XXXVI du titre II de la loi du 15 mars 1790, & de ſon décret du 22 février 1791, concernant les répétitions accordées à ceux qui ont acquis du domaine de l'état, des droits ſupprimés ſans indemnité & des juſtices ſeigneuriales, décrète ce qui ſuit :

§. I.er

Des différentes répétitions à exercer par les Aliénataires.

ARTICLE PREMIER.

CEUX qui ont acquis du domaine de l'état, ſoit par engagement, ſoit par vente pure & ſimple, des droits féodeaux & autres, abolis ſans indemnité, ainſi que des juſtices ſeigneuriales, ſans mélange d'autres biens ou droits non ſupprimés, ſeront rembourſés par la caiſſe de l'extraordinaire,

traordinaire, du montant des finances verſées par eux ou leurs auteurs au tréſor public, ſuivant la liquidation qui en ſera faite, avec intérêt, à compter de la publication des lettres-patentes ſur les décrets du 4 août 1789.

II.

CEUX qui ont fait leſdites acquiſitions par bail à cens ou à rente perpétuelle, pareillement ſans mélange d'autres biens ou droits non ſupprimés, demeureront déchargés, à compter de la même époque, des cens ou rentes dont ils étoient tenus, & ſeront rembourſés de même des finances ou deniers d'entrée qu'ils juſtifieront avoir été verſés au tréſor public.

III.

SI leſdites aliénations ont été faites par baux emphytéotiques ou à longues années, les finances ou deniers d'entrée ne ſeront rembourſés qu'à proportion du temps qui ſera retranché de la jouiſſance des aliénataires.

IV.

EN cas de bail à vie, il ſera fait déduction ſur leſdites finances ou deniers d'entrée, d'un trentième par chaque année de jouiſſance qu'auront eue les bailliſtes antérieurement à l'époque ci-deſſus énoncée, ſans néanmoins que cette déduction puiſſe réduire le rembourſement au deſſous du tiers deſdites finances ou deniers d'entrée.

Si le bail étoit à pluſieurs vies la déduction ne ſera que d'un quarantième par année de jouiſſance; mais cette déduction pourra réduire juſqu'au quart le rembourſement des finances ou deniers d'entrée.

V.

LES taxes repréſentatives d'impoſitions ou de charges affectées ſur les biens, avant ou depuis les contrats d'a-

liénation, n'entreront point en liquidation, à l'exception de celles qui auront été exigées pour rachat desdites charges, avec clause spéciale qu'elles tiendront lieu d'un supplément de finance.

VI.

LES droits de confirmation payés par les aliénataires, n'entreront pareillement en liquidation qu'autant qu'ils auront été formellement établis à titre d'augmentation ou supplément de finance.

VII.

AUCUNE taxe ni aucuns droits de confirmation consistant en rentes annuelles, portions ou années du revenu des biens aliénés, n'entreront en liquidation, en principal ni accessoires.

VIII.

LES sous pour livre accessoires des finances ou supplémens de finances remboursables, entreront en liquidation lorsqu'ils auront été versés au trésor public, ainsi que le principal.

IX.

CEUX à qui les aliénations sus-énoncées ont été faites à titre d'indemnité de créance ou répétition légitime contre l'état, seront remboursés de ce à quoi leurs créances ou répétitions devront être liquidées.

X.

LES acquéreurs sur revente recevront le montant des remboursemens qu'ils auront faits aux précédens aliénataires, en conformité des liquidations régulières qui auront eu lieu.

XI.

LES autres liquidations faites avant l'établissement de

la direction générale, dans les formes uſitées juſqu'alors, ſeront pareillement exécutées.

XII.

CEUX qui ont fait leſdites acquiſitions par voie d'échange, ſeront admis à rentrer dans les objets par eux cédés en contr'échange, ſans qu'il y ait lieu à indemnité, dans le cas où ces objets conſiſteroient pareillement en droits abolis ou juſtices ſeigneuriales; & les ſoultes reſpectives qui auront eu lieu, ſeront rembourſées avec intérêt depuis l'époque ci-devant énoncée.

XIII.

SI les aliénataires ont traité, tranſigé ou autrement diſpoſé d'aucuns objets ſupprimés ſans indemnité, dépendant de leurs acquiſitions, ils ſeront tenus de compter ou imputer les ſommes principales qu'ils en auront reçues, avec intérêt depuis la même époque.

XIV.

SI les biens cédés à l'état en contr'échange, ſe trouvent hors de ſa diſpoſition actuelle en tout ou en partie, l'échangiſte ſera proportionnellement rembourſé de la valeur des droits ſupprimés & des produits utiles de la juſtice, déduction faite des charges avec ſemblables intérêts.

XV.

SI leſdits biens ſont appliqués à des uſages publics, incorporés à un domaine national dont ils ne pourroient être ſéparés ſans le détériorer, dénaturés par des plantations en bois, des converſions de taillis en futaie ou autrement, ou s'il y a été conſtruit des bâtimens conſidérables, la nation aura la faculté de les retenir au moyen du même rembourſement.

XVI.

LA nation aura la même faculté dans le cas où leſdits biens ſeroient diminués de valeur par des démolitions de bâtimens, des coupes de bois, ou autrement, ſi mieux n'aime l'échangiſte les recevoir en l'état auquel ils ſe trouveront.

XVII.

CEUX qui ont acquis des droits ſupprimés ſans indemnité ou des juſtices ſeigneuriales, conjointement avec des droits rachetables ou d'autres biens, ne pourront demander que l'entière réſiliation des engagemens, achats, baux à rentes, échanges & autres actes intervenus avec le gouvernement, en remettant à l'état les biens & droits non ſupprimés qu'ils en auront reçus.

XVIII.

NÉANMOINS ceux deſdits acquéreurs qui poſſédoient à titre incommutable, & qui par acte authentique, avant la publication des décrets du 4 août 1789, auroient aliéné partie deſdits biens ou droits non ſupprimés, ſeront reçus à les remplacer, en comptant du prix auquel ils les auront aliénés avec intérêts, comme il eſt dit ci-deſſous.

XIX.

LES aliénataires rendront les biens qu'ils délaiſſeront, & particulièrement les bois, chauſſées, uſines & bâtimens, en auſſi bon état qu'ils étoient lors des aliénations, & ſeront tenus de toutes détériorations & dégradations.

XX.

LES impenſes & améliorations faites dans les mêmes biens, ſeront rembourſées juſqu'à concurrence de ce dont ils s'en trouveront augmentés de valeur au temps de la

réſiliation : néanmoins les engagiſtes n'auront droit qu'aux impenſes qu'ils auront été dûment autoriſés à faire, ſoit par le contrat, ſoit poſtérieurement, avec clauſe expreſſe de rembourſement ; & celles faites par les amphytéotes & bailliſtes à temps, ne ſeront rembourſées que dans les proportions fixées par les articles III & IV pour les finances principales.

XXI.

LES aliénataires ſeront tenus d'imputer les fruits ou produits des biens & droits non ſupprimés qu'ils ſeront dans le cas de rétrocéder, ſur les intérêts des finances qui devront leur être rembourſées, à compter de la publication des décrets du 4 août 1789, ſans diſtinction des produits qui n'auroient pas été perçus, ſauf à eux de les recouvrer.

XXII.

LES frais & loyaux-coûts des procès-verbaux qui ont été faits pour la vérification ou réception des impenſes qui doivent être rembourſées aux engagiſtes, entreront en liquidation ; les droits de marc d'or qui pourroient avoir été exigés en exécution de l'édit de décembre 1770, pour des aliénations à titre onéreux, ſeront pareillement liquidés & rembourſés. Quant aux frais d'aliénation, de viſite de lieux, évaluation & autres, ils demeureront à la charge des aliénataires, à l'exception de ceux que le gouvernement ſe ſeroit expreſſément obligé de ſupporter.

XXIII.

L'ASSEMBLÉE NATIONALE ſe réſerve de prendre en conſidération les aliénations qui, par les clauſes particulières des actes, ſe trouveroient hors la diſpoſition du préſent décret.

XXVI.

Les dispositions du présent décret, de celui du 22 février 1791, & de l'article XXXVI du titre II de la loi du 15 mars 1790, ne s'entendent que des droits & justices acquis du domaine ci-devant dit de la couronne, & non point des acquisitions faites des ci-devant bénéficiers, corps ou communautés ecclésiastiques, ou autres dont les possessions ont été ou pourroient être réunies au domaine national.

§. II.

Exécution.

XXV.

Les aliénataires qui voudront se prévaloir des dispositions du présent décret, seront tenus de dresser un état détaillé & signé par eux ou un fondé de procuration, des droits supprimés sans indemnité, & des justices seigneuriales qui leur ont été aliénés, en distinguant les droits & justices dont ils étoient en possession réelle au 4 août 1789, de ceux dont ils pourroient avoir disposé. Cet état devra être certifié par la municipalité du chef-lieu desdits droits ou justices, & visé par le directoire de district.

Ils dresseront un second état contenant les titres, reconnoissances, cueilloirs, baux à fermes & autres pièces étant en leur pouvoir, relativement à la propriété & l'administration desdits droits ou justices; cet état sera pareillement signé, & ils en affimeront ou feront affirmer la sincérité pardevant le même directoire.

XXVI.

Les aliénataires qui seront dans le cas de rétrocéder à la nation des droits rachetables ou d'autres biens, ou

d'imputer le montant de ceux qu'ils auroient valablement aliénés, ſeront tenus d'en dreſſer pareillement l'état particulier & circonſtancié, ainſi que celui des titres & pièces relatifs à la poſſeſſion & la geſtion des mêmes biens qu'ils auront en leur pouvoir. Ils donneront pareillement l'état des fruits ou produits dont ils pourroient être comptables à la forme de l'article XXII, & ſigneront & affirmeront ces autres états, comme il eſt dit en l'article précédent.

XXVII.

Si les aliénataires ont à répéter des impenſes & améliorations, ils en dreſſeront de même un état particulier, détaillé, ſigné & affirmé; & ſoit qu'ils aient ou non des impenſes à répéter, ils produiront les procès-verbaux de viſites de lieux, qui auront été faits.

XXVIII.

Ceux qui auront à répéter des biens cédés en contre-échange, ſeront tenus de les indiquer d'une manière ſpéciale, & de produire les extraits des procès-verbaux d'évaluation jugés & arrêtés, qui auront eu lieu.

XXIX.

La liquidation des ſommes rembourſables aux aliénataires, ou qu'ils ſeront dans le cas d'imputer, ſera faite par le commiſſaire du roi, directeur général de la liquidation, ſur les actes d'aliénation, quittances de finances, jugemens de liquidation, titres de propriété, états & autres actes & renſeignemens qui lui ſeront repréſentés: il prendra préalablement l'avis par écrit de la régie des domaines; & lorſqu'il l'eſtimera néceſſaire, il conſultera les corps adminiſtratifs.

XXX.

LA rétroceſſion des biens cédés à l'état en contr'échange, n'aura lieu qu'en vertu d'un décret du corps légiſlatif, ſanctionné par le roi ; en conſéquence, les pièces & mémoires des échangiſtes ſeront remis au comité qui ſera délégué à cet effet, & qui, après avoir pareillement pris l'avis par écrit de la régie des domaines, en fera ſon rapport.

XXXI.

S'IL y a lieu à rembourſer la valeur des droits ſupprimés, dans les cas énoncés aux articles XV, XVI & XVII, la liquidation en ſera faite ſur le pied des évaluations qui auront eu lieu lors des échanges.

XXXII.

LES aliénataires qui, enſuite de la réſiliation de leurs contrats, ſeront dans le cas de rétrocéder à l'état des biens ou droits non ſupprimés, remettront leurs pièces à la régie des domaines, en la perſonne de ſon principal prépoſé dans le département où leſdits biens ſeront ſitués, pour donner ſon avis, tant ſur les demandes deſdits aliénataires, que ſur les fruits dont ils ſeroient comptables, & les détérioriations, dégradations & autres objets dont ils pourroient être tenus : les pièces ſeront enſuite communiquées au directoire du département, pour viſer & approuver, s'il y a lieu, l'avis de la régie. Les directoires de département conſulteront préalablement ceux des diſtricts où les biens ſeront ſitués; & ceux-ci, lorſqu'ils l'eſtimeront convenable, conſulteront les municipalités.

XXXIII.

S'IL n'y a lieu à aucune plus ample vérification, les pièces & avis ci-deſſus énoncés ſeront adreſſés au directeur

général

général de la liquidation, pour liquider les ſommes à imputer & rembourſer, & elles ſeront préſentées au corps l'égiſlatif, lorſqu'il y aura des biens contr'échangés à rétrocéder.

XXXIV.

S'IL écheoit des vérifications par experts, ils ſeront convenus, l'un par l'aliénataire, l'autre par le procureur ſyndic du diſtrict qui ſera délégué par le directoire du département; & à défaut d'en convenir, ils ſeront nommés d'office par le directoire du même diſtrict. Les experts prendront les renſeignemens néceſſaires ſur les faits qui auront beſoin d'être conſtatés, & en feront mention dans leur rapport qu'ils affirmeront par-devant le même directoire. S'il eſt beſoin d'un tiers-expert, il ſera nommé par le directoire du département. L'aliénataire & les prépoſés de la régie pourront aſſiſter aux opérations des experts, & leur faire les obſervations qu'ils jugeront convenables.

XXXV.

LE directoire du diſtrict qui aura reçu le rapport des experts & ſucceſſivement le directoire du département, donneront leur avis ſur le tout; après quoi les pièces ſeront adreſſées au directeur général de liquidation, ou préſentées au corps légiſlatif, comme il eſt dit en l'article XXXIII.

XXXVI.

LES aliénataires qui, toute compenſation faite, ſeront reconnus débiteurs, ſeront tenus de verſer à la caiſſe de l'extraordinaire le montant des ſommes dont ils ſeront redevables, & d'en joindre la quittance à leurs pièces & mémoires, pour obtenir la rétroceſſion des biens par eux cédés en contr'échange.

XXXVII.

LES aliénataires, avant d'obtenir la délivrance de leur

reconnoiſſance de liquidation & d'être mis en poſſeſſion des biens par eux cédés en contr'échange, ſeront tenus de remettre les pièces compriſes dans les états mentionnés aux articles XXV & XXVI, au ſecrétariat du diſtrict où ils auront affirmé leſdits états, & d'en juſtifier au directeur général de la liquidation, & à la régie des domaines.

Les titres & pièces relatives à la propriété & jouiſſance des biens rétrocédés aux aliénataires, leur ſeront remis ſur leur décharge par tous dépoſitaires.

XXXVIII.

LES formalités preſcrites par le préſent décret ne ſeront point aſſujetties à l'enregiſtrement, & ſeront faites ſur papier libre & ſans frais, ſauf les ſalaires des experts qui ſeront avancés par les aliénataires ſur la taxe du directoire de diſtrict, & compris dans la liquidation des ſommes qui devront leur être rembourſées, lorſqu'ils n'y auront pas donné lieu par de faux expoſés, ou que leſdits frais ne ſeront pas cauſés par des dégradations à leur charge.

XXXIX.

LES aliénataires ſeront tenus de préſenter leurs titres, & mémoires, au plus tard dans les trois ans de la publication du préſent décret; & paſſé ce terme, ils demeureront déchus de toute prétention.

MANDONS & ordonnons à tous les tribunaux, corps adminiſtratifs & municipalités, que les préſentes ils faſſent tranſcrire ſur leurs regiſtres, lire, publier & afficher dans leurs reſſorts & départemens reſpectifs, & exécuter comme loi du royaume. En foi de quoi le ſceau de l'état a été appoſé à ceſdites préſentes. A Paris le douze ſeptembre mil ſept cent quatre-vingt-onze.

En vertu des décrets des 21 & 25 *juin* 1791 : Pour le Roi. *Signé* M. L. F. DU PORT.

LOI

N.° 1262.

Relative au payement de différentes ſommes faiſant partie de l'arriéré.

Donnée à Paris, le 12 Septembre 1791.

LOUIS, par la grâce de Dieu & par la loi conſtitutionnelle de l'état, ROI DES FRANÇOIS : A tous préſens & à venir ; SALUT. L'Aſſemblée nationale a decrété, & nous voulons & ordonnons ce qui ſuit :

DECRET de l'Aſſemblée nationale, du 7 Septembre 1791.

L'ASSEMBLÉE NATIONALE, ouï le rapport de ſon comité central de liquidation, qui lui a rendu compte des vérifications & rapports faits par le commiſſaire du roi, directeur général de la liquidation, décrète, en conformité de ſes précédens décrets ſur la liquidation des dettes de l'état, & ſur les fonds deſtinés à l'acquit de ladite dette, il ſera payé aux perſonnes ci-après nommées & pour les cauſes qui vont être pareillement exprimées, les ſommes ſuivantes, ſavoir :

1°. *Arriéré du département de la Maiſon du Roi.*

MAISON DE LA REINE.

Différens Officiers, Ouvriers, Fourniſſeurs ou autres Employés pour les années 1787, 1788 & 1789.

Leſdos, ancien hâteur de cuiſine, la ſomme de douze cents livres, ci.....	1,200[l]	»[s]	»[d]
Foſſu, huiſſier du bureau, la ſomme de douze cent vingt-ſix livres deux ſous, ci.....	1,226.	2.	».
Gobillon, valet-de-chambre, la ſomme de trois mile ſix cent livres, ci.....	3,600.	».	».
Donnebecq, panacher, la ſomme de quatre			

cent quatre-vingt-quatorze livres, ci.....	494[l]	»[s]	»[d]
Carpentier de Beaumanoir, la ſomme de trois cent ſeize livres deux ſous, ci.....	316.	2.	».
Paul, clerc du garde-manger, la ſomme de ſept cent quatre-vingts livres deux ſous, ci..	780.	2.	».
Lalivaudière, ci-devant gentilhomme ſervant, la ſomme de quatorze cent ſeize liv. deux ſ., ci.	1,416.	2.	».
Bourdillard, garçon de panneterie, la ſomme de ſoixante-dix livres, ci.....	70.	».	».
Petit, officier-porteur de cuiſine, la ſomme de mille livres, ci.....	1,000.	».	».
Mareſcot, (veuve), porteuſe de barquettes des pages, la ſomme de cinq cent ſoixante-ſeize livres, ci.....	576.	».	».
Caurier, ancien écuyer de cuiſine, la ſomme de trois mille ſix cents livres, ci.....	3,600.	».	».
Joſeph, écuyer ordinaire de cuiſine, la ſomme de douze mille livres, ...	12,000.	».	».
Berthelot, ancien garçon du gobelet, la ſomme de mille quatre-vingts livres, ci.....	1,080.	».	».
Mollin, maître d'hôtel, la ſomme de dix-ſept mille cinq cent cinquante-ſept liv. quatre ſous, ci.....	17,557.	4.	».
Bien dit *Saint-Julien*, garçon de l'office, la ſomme de trois cent quarante-ſept livres douze ſous, ci.....	347.	12.	».
Lebas, ſecrétaire de la garde-robe, la ſomme de trois mille ſix cents livres, ci.....	3,600.	».	».
Lecomte, huiſſier du bureau, la ſomme de onze cent trente-trois livres ſept ſous, ci...	1,133.	7.	».
Simonnin, aide de panneterie, la ſomme de huit cent vingt livres ſeize ſous, ci.....	820.	16.	».
Gourlade, maître-queue de cuiſine, la ſomme de trois cent ſoixante livres, ci.....	360.	».	».
Hardouin, ſommier de chapelle, la ſomme de quinze cent ſoixante-dix livres un ſou, ci.	1,570.	1.	».
Corbin de Saint-Marc, fourrier des-logis, la ſomme de treize cent quarante deux livres douze ſous, ci.....	1,342.	12.	».
Grongnet dit *Vertu*, garçon des feux, la ſomme de cinq mille trois cent quatre-vingts			

livres neuf ſous, ci..... 5,380l 9s »d

Metivier (veuve), ancien garçon du gobelet, la ſomme de ſix cents livres, ci..... 600. ». ».

Brugnon dit *la France*, cocher, la ſomme de quinze cent cinquante-huit livres quatre ſous deux deniers, ci..... 1,558. 4. 2.

Yvert, garçon de cuiſine, la ſomme de quatre vingt-quatorze livres douze ſous, ci..... 94. 12. ».

Jouſſelin (veuve), garçon du gobelet, la ſomme de douze cents livres, ci..... 1,200. ». ».

Mora, chef de fruiterie, la ſomme de ſoixante-huit mille cinq cent ſoixante-quatorze livres douze ſous ſix deniers, ci..... 68,574. 12. 6.

Leger (femme), faiſeuſe de colerettes, la ſomme de quatre mille ſix cent ſoixante trois livres quinze ſous, ci..... 4,663. 15. ».

Clavin, garçon de cuiſine, la ſomme de ſoixante-dix-ſept livres douze ſous, ci..... 77. 12. ».

Joly, ancien garçon à la bouche, la ſomme de mille quatre-vingt-quinze livres, ci..... 1,095. ». ».

Delder, maréchal-des-logis, la ſomme de trois mille livres, ci..... 3,000. ». ».

Bechet du haut-Meſnil, la ſomme de mille livres, ci..... 1,000. ». ».

Pariſot, aide-d'échanſonnerie, la ſomme de cinq cents livres, ci..... 500. ». ».

Ferez, ſecrétaire du conſeil, la ſomme de trois mille cent onze livres, ci..... 3,111. ». ».

Chapron, valet-de-chambre, la ſomme de deux mille ſept cent ſoixante-ſept livres deux ſous, ci..... 2,767. 2. ».

Rouſſeau, hâteur à la bouche, la ſomme de huit cent quarante-cinq livres douze ſous, ci. 845. 12. ».

Ernoult, délivreur de panneterie, la ſomme de quatre cent quarante-une liv. quatre ſous, ci. 441. 4. ».

Jupin, garçon de cuiſine, la ſomme de ſoixante-deux livres douze ſous, ci..... 62. 12. ».

Ganeau, boulanger, la ſomme de trente mille cent ſoixante-trois livres dix huit ſous quatre deniers, ci..... 30,163. 18. 4.

Lecomte, huiſſier du bureau, la ſomme de

neuf cent cinquante une livres ſept ſous, ci...	951[l]	7[ſ]	»[d]
Poultier, valet des pages, la ſomme de deux cent ſix livres huit ſous, ci.....	206.	8.	».
Gueroult, valet des pages, la ſomme de deux cent ſix livres huit ſous, ci.....	206.	8.	».
Blottier, officier de fruiterie, la ſomme de vingt-trois mille ſix cent cinq livres trois ſous trois deniers, ci.....	23,605.	3.	3.
Rouſſin, garçon pâtiſſier, la ſomme de quatre-vingt-ſix livres cinq ſous, ci.....	86.	5.	».
Devinfray (veuve), ancien garçon du petit commun, la ſomme de dix-huit cents livres, ci.	1,800.	».	».
Saint-Hilaire (femme), monteuſe de bonnets, la ſomme de dix-huit cents livres, ci..	1,800.	».	».
Gallot, marchand de galons, la ſomme de quinze mille deux cent quatre-vingt-ſept liv. huit ſous neuf deniers, ci.....	15,287.	8.	9.
Blanchart, aide de fruiterie, la ſomme de vingt-trois mille cinq cent vingt-une livres quinze ſous trois deniers, ci.....	23,521.	15.	3.
Charles, valet-de-pied, la ſomme de deux cent trente-cinq livres cinq ſous, ci.....	235.	5.	».
Touſſaint-Paul, garçon du gobelet, cent ſeize livres, ci.....	116.	».	».
Pointeau, écuyer de la bouche, la ſomme de cent vingt-neuf livres quatre ſous, ci....	129.	4.	».
Martin, fils, garçon pâtiſſier, la ſomme de vingt-deux livres dix ſous, ci.....	22.	10.	».
Chanteau, ancien garçon de la vaiſſelle, la ſomme de ſix cents livres, ci.....	600.	».	».
Beaumane, cocher, la ſomme de ſix cent dix livres quatorze ſous deux deniers, ci....	610.	14.	2.
Ferrou, garçon d'attelage, la ſomme de quatre cent deux livres huit ſous dix deniers, ci.	402.	8.	10.
Laroche, *idem*, la ſomme de quatre cent deux livres huit ſous dix deniers, ci.....	402.	8.	10.
Manoury, cocher, la ſomme de ſix cent dix livres quatorze ſous deux deniers, ci.....	610.	14.	2.
Aubin, *idem*, la ſomme de deux cent dix-ſept livres un ſous ſix deniers, ci.....	217.	1.	6.
Perrotin, poſtillon, la ſomme de cinq cent			

vingt neuf livres neuf ſous deux deniers, ci.	529[l]	9[s]	2[d]
Launay, garçon d'attelage, la ſomme de quatre cent deux livres huit ſous dix deniers, ci.	402.	8.	10.
Pinelle, idem, la ſomme de quatre cent deux livres huit ſous dix deniers, ci.....	402.	8.	10.
Guillemain, idem, la ſomme de quatre cent deux livres huit ſous dix deniers, ci.....	402.	8.	10.
Betry, ſuiſſe des écuries, la ſomme de deux cent vingt-huit livres dix ſous, ci.....	228.	10.	».
Lahare, garçon d'attelage, la ſomme de quatre cent deux livres huit ſous dix deniers, ci.	402.	8.	10.
Meunier, idem, la ſomme de quatre cent deux livres huit ſous dix deniers, ci.....	402.	8.	10.
Madon, idem, la ſomme de quatre cent deux livres huit ſous dix deniers, ci.....	402.	8.	10.
Royer, idem, la ſomme de quatre cent deux livres huit ſous dix deniers, ci.....	402.	8.	10.
Halaux, palefrenier, la ſomme de trois cent quatre-vingt-quinze livres ſix ſous, ci.....	395.	6.	».
Antoine, cocher, la ſomme de ſix cent cinquante-cinq livres dix-neuf ſous deux deniers, ci.	655.	19.	2.
Dubois, idem, la ſomme de ſix cent dix livres quatorze ſous deux deniers, ci.....	610.	14.	2.
Amelin ou *Ancelin*, poſtillon, la ſomme de cinq cent vingt-neuf livres neuf ſous deux deniers, ci.....	529.	9.	2.
Chaffoteau, palefrenier, la ſomme de trois cent quatre-vingt-quinze livres ſix ſous, ci..	395.	6.	».
Tocque, idem, la ſomme de trois cent quatre-vingt-quinze livres ſix ſous, ci.....	395.	6.	».
Chenel, poſtillon, la ſomme de cinq cent ſoixante-quatorze livres quatorze ſous deux deniers, ci.....	574.	14.	2.
Picquenard, garçon d'attelage, la ſomme de quatre cent deux livres huit ſous dix deniers, ci.	402.	8.	10.
Comtois, cocher, la ſomme de ſix cent cinquante-cinq livres dix-neuf ſous deux deniers, ci.	655.	19.	2.
Parquois, idem, la ſomme de ſix cent cinquante-cinq livres dix-neuf ſous deux deniers, ci.	655.	19.	2.
Benoiſt, idem, la ſomme de ſix cent cinquante cinq livres dix-neuf ſous deux deniers, ci.	655.	19.	2.

Jérôme, *idem*, la ſomme de ſix cent cinquante-cinq livres dix-neuf ſous deux deniers, ci.	655[l]	19[s]	2[d].
Réal, *idem*, la ſomme de ſix cent cinquante-cinq livres dix-neuf ſous deux deniers, ci....	655.	19.	2.
Bouchenel, palefrenier, la ſomme de cent quarante-ſept livres douze ſous, ci.....	147.	12.	».
Duval, garçon ſellier, la ſomme de quatre-vingt-onze livres cinq ſous, ci.....	91.	5.	».
Villeneuve, poſtillon, la ſomme de cinq cent ſoixante-quatorze livres quatorze ſous deux deniers, ci.....	574.	14.	2.
Féager, *idem*, la ſomme de cinq cent ſoixante-quatorze livres quatorze ſous deux deniers, ci.	574.	14.	2.
Manſard, *idem*, la ſomme de cinq cent ſoixante-quatorze livres quatorze ſous deux deniers, ci.....	574.	14.	2.
Doguet, palefrenier, la ſomme de cent quarante-ſept livres douze ſous, ci.....	147.	12.	».
Chaudron, poſtillon, la ſomme de cinq cent ſoixante-quatorze livres quatorze ſous deux deniers, ci.....	574.	14.	2.
Millet, *idem*, la ſomme de cinq cent ſoixante-quatorze livres quatorze ſous deux deniers, ci.	574.	14.	2.
Gromont, palefrenier, la ſomme de trois cent quatre-vingt-quinze livres ſix ſous, ci...	395.	6.	».
Cheron, poſtillon, la ſomme de cinq cent ſoixante-quatorze livres quatorze ſous deux deniers, ci.....	574.	14.	2.
Gloria, palefrenier, la ſomme de trois cent quatre-vingt-quinze livres ſix ſous, ci.....	395.	6.	».
Bellanger, *idem*, la ſomme de trois cent quatre-vingt-quinze livres ſix ſous, ci.....	395.	6.	».
Geury, *idem*, la ſomme de cent quarante-ſept livres douze ſous, ci.....	147.	12.	».
Laruelle, garçon d'attelage, la ſomme de quatre cent deux livres huit ſous dix deniers, ci.	402.	8.	10.
Bertrand, poſtillon, la ſomme de huit cent vingt-neuf livres neuf ſous deux deniers, ci.	829.	9.	2.
Bacy, garçon du garde-meuble, la ſomme de neuf cent quatre-vingt-onze livres cinq ſous, ci.....	991.	5.	».

Lucotte

Lucotte (l'abbé), précepteur des pages, la ſomme de douze mille quatre cent ſoixante-deux livres neuf ſous, ci..... 12,462[l] 9[s] »[d]

Martin, garçon d'attelage, la ſomme de cent cinquante-quatre livres quatorze ſous dix deniers, ci..... 154. 14. 10.

Millet, garçon maréchal, la ſomme de deux cent vingt-trois livres onze ſous, ci..... 223. 11. ».

Franchet fils, piqueur, la ſomme de mille ſept livres, ci..... 1,007. ». ».

Franchet père, piqueur, la ſomme de mille cinquante-deux livres cinq ſous, ci..... 1,052. 5. ».

Valentin, piqueur, la ſomme de mille cinquante-deux livres cinq ſous, ci..... 1,052. 5. ».

Leroi, courrier, la ſomme de trois cent quatre-vingt-quinze livres, ci..... 395. ». ».

Tolain cadet, la ſomme de cent quarante-ſept livres douze ſous, ci..... 147. 12. ».

Emarot, portier, la ſomme de trois cents livres, ci..... 300. ». ».

Drouet, palefrenier, la ſomme de trois cent quatre-vingt-quinze livres ſix ſous, ci..... 395. 6. ».

Rivière, *idem*, la ſomme de cent quarante-ſept livres douze ſous, ci..... 147. 12. ».

Choblet, *idem*, la ſomme de cent quarante-ſept livres douze ſous, ci..... 147. 12. ».

Guerin, piqueur, la ſomme de treize cent cinquante-deux livres cinq ſous, ci..... 1,352. 5. ».

Deſormes, palefrenier, la ſomme de cent cinquante-quatre livres quatorze ſous dix deniers, ci..... 154. 14. 10.

D'Hermès, garçon d'attelage, la ſomme de cent cinquante-quatre livres quatorze ſous dix deniers, ci..... 154. 14. 10.

Balais, palefrenier, la ſomme de trois cent quatre-vingt-quinze livres ſix ſous, ci..... 395. 6. ».

Garcin, petit valet-de-pied, la ſomme de neuf cent vingt-huit livres cinq ſous, ci... 928. 5. ».

Duval, courrier, ſix cent quarante-cinq livres, ci..... 645. ». »»

Bourgeois, muletier, ſix cent quatre-vingt-onze livres cinq ſous, ci.....	691l	5s	»d
Briffoteau, palefrenier, la ſomme de cent quarante-ſept livres dix ſous, ci.....	147.	10.	».
Sellier, cocher, la ſomme de ſix cent dix livres quatorze ſous deux deniers, ci.....	610.	14.	2.
Boulanger, garçon d'attelage, la ſomme de cent cinquante-quatre livres quatorze ſous dix deniers, ci.....	154.	14.	10.
Daſſe, palefrenier, la ſomme de cent quarante-ſept livres douze ſous, ci.....	147.	12.	».
Leroux, *idem*, la ſomme de cent quarante-ſept livres douze ſous, ci.....	147.	12.	».
Chaudron cadet, la ſomme de cent quarante-ſept livres douze ſous, ci.....	147.	12.	».
Mat, garçon d'attelage, la ſomme de quatre cent deux livres huit ſous dix deniers, ci...	402.	8.	10.
Cerf, palefrenier, la ſomme de trois cent quatre-vingt quinze livres ſix ſous, ci.....	395.	6.	».
Paul, *idem*, la ſomme de trois cent quatre-vingt-quinze livres ſix ſous, ci.....	395.	6.	».
Gaſpard, *idem*, la ſomme de trois cent quatre-vingt-quinze livres ſix ſous, ci.....	395.	6.	».
Tranchant, *idem*, la ſomme de trois cent quatre-vingt-quinze livres ſix ſous, ci.....	395.	6.	».
D'Arras, portier des écuries, la ſomme de trois cents livres, ci.....	300.	».	».
Totain l'aîné, garçon d'attelage, la ſomme de cent cinquante-quatre livres quatorze ſous dix deniers, ci.....	154.	14.	10.
Sirouet, *idem*, la ſomme de quatre cent deux livres huit ſous dix deniers, ci.....	402.	8.	10.
Lalande, *idem*, la ſomme de quatre cent deux livres huit ſous dix deniers, ci.....	402.	8.	10.
Grantos, bourrelier, la ſomme de quatre-vingt onze livres cinq ſous, ci.....	91.	5.	».
Dubois, garçon ferrurier, la ſomme de quatre-vingt-onze livres cinq ſous, ci.....	91.	5.	».
Riquier, garçon charron, la ſomme de quatre-vingt-onze livres cinq ſous, ci.....	91.	5.	».

Lacroix, porteur de chaiſe, la ſomme de cent quatre-vingt-ſept livres dix ſous, ci.....	187[l]	10[f]	„[d]
Gendron, palefrenier, la ſomme de trois cent quatre-vingt-quinze livres ſix ſous, ci...	395.	6.	».
Carré, garçon de grenier, la ſomme de cent trente-ſept livres cinq ſous, ci.....	137.	5.	».
Soiffe, porteur de chaiſe, la ſomme de neuf cent ſoixante-ſept livres ſept ſous ſix deniers, ci.	967.	7.	6.
Verdun, ſurnuméraire, la ſomme de deux cent quatre livres ſix deniers, ci.....	204.	».	6.
Brugnon, cocher, la ſomme de ſix cent dix livres quatorze ſous deux deniers, ci.....	610.	14.	2.
Millet, palefrenier, la ſomme de trois cent quatre-vingt-quinze livres ſix ſous, ci.....	395.	6.	».
Olivier, garçon d'attelage, la ſomme de cent cinquante-quatre livres quatorze ſous dix deniers, ci.....	154.	14.	10.
Lemaire, palefrenier, la ſomme de trois cent quatre-vingt-quinze livres ſix ſous, ci...	395.	6.	».
Albert, petit valet de-pied, la ſomme de deux cent trente-cinq livres cinq ſous, ci.....	235.	5.	».
Rodolphe, heyduc, la ſomme de mille quatre-vingt dix-neuf livres dix ſous, ci.....	1,099.	10.	».
Fatil, *idem*, la ſomme de mille quatre-vingt-dix-neuf livres dix ſous, ci.....	1,099.	10.	».
Camot, valet-de-pied, la ſomme de mille cinquante-quatre livres ſix ſous huit deniers, ci.	1,054.	6.	8.
Lecomte, valet-de-pied ſurnuméraire, la ſomme de mille cinquante-quatre livres ſix ſous huit deniers, ci.....	1,054.	6.	8.
Sudan, valet-de-pied, la ſomme de neuf cent quatre-vingt-douze livres douze ſous cinq deniers, ci.....	992.	12.	5.
Adam, *idem*, la ſomme de neuf cent quatre-vingt-douze livres douze ſous cinq deniers, ci.	992.	12.	5.
Dubacq, *idem*, la ſomme de neuf cent quatre-vingt-douze livres douze ſous cinq deniers, ci.	992.	12.	5.
Lecomte le jeune, *idem*, la ſomme de neuf cent quatre-vingt-douze livres douze ſous cinq deniers, ci.....	992.	12.	5.

Pelloux, *idem*, la ſomme de neuf cent quatre-vingt-douze livres douze ſous cinq deniers, ci.	992[l]	12[f]	5[d]
Crabouillet, *idem*, la ſomme de neuf cent quatre-vingt-douze livres douze ſous cinq deniers, ci.....	992.	12.	5.
Valette, *idem*, la ſomme de neuf cent quatre-vingt-douze livres douze ſous cinq deniers, ci..	992.	12.	5.
Renaud, valet-de-pied, la ſomme de neuf cent quatre-vingt douze liv. douze ſous cinq den., ci.	992.	12.	5.
Boiſdoffroy, *idem*, la ſomme de neuf cent quatre-vingt-douze livres douze ſous cinq deniers, ci.....	992.	12.	5.
Darras, *idem*, la ſomme de neuf cent quatre-vingt-douze livres douze ſous cinq deniers, ci..	992.	12.	5.
Bercy l'aîné, *idem*, la ſomme de neuf cent quatre-vingt-douze livres douze ſous cinq deniers, ci.....	992.	12.	5.
Dieuleveut Aimé, *idem*, la ſomme de neuf cent quatre-vingt-douze liv. douze ſous cinq deniers, ci.....	992.	12.	5.
Fourcy, *idem*, la ſomme de neuf cent quatre-vingt-douze livres douze ſous cinq deniers, ci.	992.	12.	5.
Sudan le jeune, *idem*, la ſomme de neuf cent quatre-vingt-douze liv. douze ſous cinq deniers, ci.....	992.	12.	5.
Pillon, *idem*, la ſomme de neuf cent quatre-vingt-douze livres douze ſous cinq deniers, ci..	992.	12.	5.
Braquememane, *idem*, la ſomme de neuf cent quatre-vingt-douze liv. douze ſous cinq den., ci.	992.	12.	5.
Labrouſſe, *idem*, la ſomme de neuf cent quatre-vingt-douze livres douze ſous cinq deniers, ci..	992.	12.	5.
Biron, cocher, la ſomme de ſix cent dix liv. quatorze ſous deux deniers, ci.....	610.	14.	2.
Friche, palefrenier, la ſomme de cent quarante-ſept livres douze ſous, ci.....	147.	12.	».
Mauger, porteur de chaiſes, la ſomme de cent quatre-vingt-ſept livres dix ſous, ci.....	187.	10.	».
Blottier, palefrenier, la ſomme de cent quarante-ſept livres douze ſous, ci.....	147.	12.	».
Leclerc, garçon d'attelage, la ſomme de cent cinquante-quatre liv. quatorze ſous dix den., ci.	154.	14.	10.

Alexandre, *idem*, la ſomme de cent cinquante quatre livres quatorze ſous dix deniers, ci....	154[l]	14[f]	10[d]
Barrière, palefrenier, la ſomme de trois cent quarante-ſept livres douze ſous, ci.....	347.	12.	».
Langlois, *idem*, la ſomme de cent quarante-ſept livres douze ſous, ci.....	147.	12.	».
Joly, porteur de chaiſes, la ſomme de neuf cent ſoixante ſept livres ſept ſous ſix deniers, ci.	967.	7.	6.
Maucourant, portier, trois cents livres, ci...	300.	».	».
Lombelle, garçon du garde-meuble, deux cent quarante-ſix livres, ci.....	246.	».	».
Rocque, poſtillon, cinq cent trente-ſix livres cinq ſous, ci.....	536.	5.	».
Vudereck, petit valet-de-pied, trois cent quatre-vingt-trois livres, ci.....	383.	».	».
Henrion, cocher, ſix cent dix livres quatorze ſous deux deniers, ci.....	610.	14.	2.
Bonnefoi, garçon d'attelage, cent cinquante-quatre livres quatorze ſous dix deniers, ci....	154.	14.	10.
Yvert, *idem*, cent cinquante-quatre livres quatorze ſous dix deniers, ci.....	154.	14.	10.
Lefevre, *idem*, cent cinquante-quatre liv. quatorze ſous dix deniers, ci.....	154.	14.	10.
Cremeilles, allumeur de réverbères, ſoixante-quinze livres, ci.....	75.	».	».
Laravine, piqueur extraordinaire, huit cent cinquante-ſept livres douze ſous ſix deniers, ci..	857.	12.	6.
Henry, garçon d'attelage, quatre cent deux livres huit ſous dix deniers, ci.....	402.	8.	10.
Bourdais, délivreur de l'écurie, onze cent trente-trois livres dix ſous, ci.....	1,133.	10.	».
Robert, écuyer-courtier, cinq cent quarante-ſept livres douze ſous, ci.....	547.	12.	».
Bertrand, poſtillon, cinq cent vingt-neuf liv. neuf ſous deux deniers, ci.....	529.	9.	2.
Jean, palefrenier, cent quarante-ſept livres douze ſous, ci.....	147.	12.	».
Legrain, garçon d'attelage, cent cinquante-quatre livres quatorze ſous dix deniers, ci.....	154.	14.	10.
Georges, portier, trois cents livres, ci.....	300.	».	».

Lavard, piqueur, deux cent ſoixante-onze livres, ci.....	271[l]	»[s]	»[d]
Badin, porteur de chaiſes, deux cent quatre livres ſix deniers, ci.....	204.	».	6.
Richard, palefrenier, cent quarante-ſept liv. douze ſous, ci.....	147.	12.	».
Jean *Richard*, *idem*, cent quarante-ſept livres douze ſous, ci.....	147.	12.	».
Germain, *idem*, cent quarante-ſept liv. douze ſous, ci.....	147.	12.	».
Villiers, garçon d'attelage, cent cinquante quatre livres quatorze ſous dix deniers, ci.....	154.	14.	10.
Orſault, *idem*, cent cinquante-quatre livres quatorze ſous dix deniers, ci.....	154.	14.	10.
Surin, *idem*, cent cinquante-quatre liv. quatorze ſous dix deniers, ci.....	154.	14.	10.
Piel le jeune, porteur de chaiſes, deux cent quatre livres ſix ſous, ci.....	204.	6.	».
A l'égard de la demande des héritiers du ſieur *Serker*, d'une ſomme de ſoixante livres, pour frais de funérailles dudit Serker, l'aſſemblée nationale décrète qu'il n'y a pas lieu à liquidation.			
Deux cent parties prenantes; total, trois cent vingt-trois mille neuf cent quatre-vingt-treize liv. quinze ſous deux deniers, ci.....	323,993[l]	15[s]	2[d]

2.° *Arriéré du Département de la Guerre.*

Appointemens à des Employés, Fourniſſeurs & Ouvriers, pendant les années 1787 & 1789.

Souguenet, bois & lumières, mille trois liv. douze ſous, ci.....	1,003[l]	12[s]	»[d]
Chalot, bois & lumières, deux cent ſoixante-trois livres treize ſous quatre deniers, ci.....	263.	13.	4.
D'Albert de Luynes, colonel général des dragons, quatorze mille trente-ſept liv. ſeize ſous, ci.....	14,037.	16.	».

Ciſſey, lieutenant-colonel commandant du bataillon de garniſon du maréchal de Turenne, la ſomme de mille douze livres, ci.....	1,012[l]	»[s]	»[d]
Guillemin, quartier-maître-tréſorier du quatrième régiment de cavalerie, ci-devant de la Reine, la ſomme de quinze cent trente quatre livres deux ſous cinq deniers, ci.....	1,534.	2.	5.
Melin, entrepreneur des travaux militaires de Marſal, la ſomme de trois cent ſept livres deux ſous neuf deniers, ci.....	307.	2.	9.
Salavy de Ferrières, fourniſſeur, la ſomme de cent ſoixante mille ſix cent quatre-vingt-dix-neuf livres treize ſous neuf deniers, ci.....	160,699.	13.	9.
Bellonde, commiſſaire des guerres, la ſomme de mille cinquante-ſept livres dix-ſept ſous ſix deniers, ci.....	1,057.	17.	6.
Dameſtoy, fourniſſeur, la ſomme de quatre vingt-dix-huit livres dix ſous, ci.....	98.	10.	».
Raguet, conſtruction militaire, la ſomme de ſept cent trente-une livres neuf ſous, ci.....	731.	9.	».
Champgarnier, bois & lumières, la ſomme de quatorze cent quatre-vingt-quatre livres deux ſous trois deniers, ci.....	1,484.	2.	3.
Jean-Louis *Piheu*, bois & lumières, la ſomme de quatre mille deux cent trente-quatre livres dix-huit ſous cinq deniers, ci.....	4,234.	18.	5.
Reignier d'Arraincourt, entrepreneur des fortifications à Metz, la ſomme de cinq mille vingt livres neuf ſous neuf deniers, ci.....	5,020.	9.	9.
Fagès, bois & lumières, la ſomme de mille livres, ci.....	1,000.	».	».
Quatorze parties prenantes, montant au total à cent quatre-vingt-douze mille quatre cent quatre-vingt-cinq livres ſept ſous deux deniers, ci..	192,485.	7.	2.

3.° *Domaines & Féodalité.*

Dixme inféodée.

Jean-Baptiſte-Calixte *Brachet*, pour rembourſement des dîmes inféodées de Saint-Beury, Beu-

risot, Lée & Lignières, la somme de quatre-vingt-quatorze mille trois cent cinquante livres, ci ..... 94,350l ”s ”d

Avec les intérêts, à compter du premier janvier 1791, sauf les droits dudit Brachet à un supplément d'indemnité, par la réduction d'un centième au lieu d'un vingtième sur la valeur desdites dîmes, pour les charges éventuelles de portions congrues, dans le cas où il produiroit, 1.° un rapport en bonne forme d'experts, établissant la valeur des dîmes ecclésiastiques; 2.° le certificat de la municipalité sur le nombre des fonctionnaires publics, le tout revêtu des avis des corps administratifs, & à la charge par lui de justifier de sa propriété.

Droits féodaux.

Falempin, les héritiers ou ayant cause de *Pierre*, pour finance de l'engagement du droit de minage, ou mesurage de la ville de Boulogne-sur-mer, monté à la somme de six mille livres, ci .. 6,000. ”. ”.

Avec les intérêts, à compter du jour de la publication des lettres-patentes intervenues sur le décret du 4 août 1789, en rapportant un certificat duement en forme des officiers municipaux de Boulogne-sur-mer, qui atteste & fixe le jour de ladite publication & de la cessation de la perception dudit droit de minage, les expéditions en bonne forme, des titres mentionnés au rapport du commissaire du roi, directeur général de la liquidation, & en justifiant du payement des deux dernières années d'arrérages de la rente de neuf cent soixante livres, dont ledit engagiste étoit chargé envers le domaine.

Greffes domaniaux.

Augustin-Louis *Segouing-Daugis*, pour remboursement des finances de l'engagement des

greffes

greffes civil & criminel, & droits y réunis à Boulogne-ſur-mer, la ſomme de ſoixante-douze mille ſoixante-cinq livres neuf deniers, ci..... 72,065l »s 9d

Avec les intérêts, à compter du premier octobre 1790, & en rapportant par ledit Segouing, tous les titres & pièces viſés dans les arrêts du conſeil des 17 mars 1778 & 24 février 1784, & notamment les différens contrats d'engagement & les quittances de finance, duement déchargés des regiſtres du contrôle général.

De Pons de Mauroy, *Mathes*, *Bunel*, *Quillebeuf*, *Ferrey* & les héritiers d'*Aimenil*, pour rembourſement des offices de greffiers, anciens, alternatifs & triennaux, civils & criminels du bailliage & ſiége préſidial de Rouen, & autres offices y réunis, la ſomme de deux cent quatorze mille cinq cent ſoixante-cinq livres dix ſous, ci. 214,565. 10. ».

Avec les intérêts, à compter du premier octobre 1790, en rapportant, par leſdites parties prenantes, tous les titres & pièces mentionnés au rapport du commiſſaire du roi, directeur général de la liquidation, & en juſtifiant de leurs droits, poſſeſſion & jouiſſance par un temps ſuffiſant, aux termes des décrets.

Antoine *Barrel*, François *Bouſſart*, & la ci-devant communauté des procureurs de Moulins, pour rembourſement de la finance principale & acceſſoires de l'engagement des places de clercs des greffes civils & criminels des ſénéchauſſées du Bourbonnois & ſiége préſidial de Moulins, & autres droits y réunis, la ſomme de ſoixante-onze mille deux cent dix-huit livres, ci..... 71,218. ». ».

Avec les intérêts, à compter du premier octobre 1790, en rapportant par le ſieur Bouſſart & la ci-devant communauté des procureurs de Moulins, une déclaration ſemblable à celle fournie par le ſieur Barrel, en faiſant décharger leur quittance de finance & de rembourſement ci-deſſus décrété, ſur les regiſtres du contrôle général, & en juſtifiant, chacun en droit ſoi, de

leurs droits, & d'une poſſeſſion de quarantenaire, tant par eux que par leurs auteurs ou ceſſionnaires.

François *Allain*, engagiſte & dernier poſſeſſeur des greffes de l'élection, traites-foraines & impoſitions d'Angers & autres droits y réunis, monte à la ſomme de quarante mille trois cent quarante-ſix livres onze ſous trois deniers, ci..... 40,346l 11f 3d

Avec les intérêts, à compter du premier octobre 1790, à la charge de rapporter les titres & pièces mentionnés au rapport du commiſſaire du roi, directeur général de la liquidation, & en rapportant notamment 1.° un certificat de l'emploi des gages, augmentations de gages & taxation, dont le capital eſt ci-deſſus décrété ſur les états de la dette publique, pour conſtater qu'il n'a pas ceſſé d'e jouir.

2.° Un autre certificat de radiation & rejet deſdits gages, augmentation de gages & taxations deſdits états de la dette publique, à compter du premier janvier dernier, & les contrats & titres de propriété, & en juſtifiant de leurs droits, poſſeſſion & jouiſſance par un temps ſuffiſant, aux termes des décrets.

Charles-Louis *Caillemer*, engagiſte & dernier poſſeſſeur des greffes de la vicomté de Carentan, & autres droits y réunis, la ſomme de quatorze mille quatre cent trente-ſept livres dix ſous, ci..... 14,437. 10. ».

Avec les intérêts, à compter du premier octobre 1790;

1.° En faiſant enregiſtrer ſur les regiſtres du contrôle général & d'écharger ſur le champ, pour la ſuſdite ſomme de quatorze mille quatre cent trente-ſept livres dix ſous, la copie collationnée par les notaires de Paris, de la quittance de finance de cent quatre-vingt mille livres, du 2 mars 1617, & certifier en outre

fur ladite copie collationnée, la non-exiſtence de l'ancien enregiſtrement du 10 mars 1617, dont elle contient la mention;

2.° En faiſant faire mention du rembourſement de ladite ſomme de quatorze mille quatre cent trente-ſept livres dix ſous, par les notaires dépoſitaires des minutes des deux partages;

3.° En faiſant décharger des regiſtres du contrôle général, tant les anciennes quittances de finances antérieures à celle ſuſdite du 2 mars 1617, avec pareille mention, s'il y a lieu, que toutes celles ci-deſſus énoncées & décrétées, & en juſtifiant des ſes droits & d'une poſſeſſion de quarante années, tant par lui que par ſes auteurs.

Sur la demande de *Remont d'Azilmont*, tendant à ce que l'aſſemblée nationale rectifie le décret du 27 mars 1791, qui a liquidé à la ſomme de vingt mille livres les finances de ſon engagement, & ne lui a alloué les intérêts que du 17 février, jour de l'enregiſtrement à la direction générale de ſes titres, qu'il avoit précédemment dépoſés dès le 14 mai 1790, au comité de liquidation, ainſi que les regiſtres de ce comité & l'inventaire même de la direction générale en font foi; en conſéquence, que ces intérêts lui ſoient alloués dudit jour 14 mai 1790;

L'aſſemblée nationale, en rectifiant le décret du 20 mars 1791, décrète que ledit Remont ſera payé des intérêts de ladite ſomme de vingt mille livres, à compter du jour de la publication des lettres-patentes intervenues ſur le décret du 4 août 1789, juſqu'au 17 février dernier, en rapportant par lui un certificat, duement en forme, des officiers municipaux de la ville de Valenciennes, qui atteſte & fixe

l'époque de cette publication ; & de la ceſſation de la perception du droit dont le rembourſement a été décrété.

Huit parties prenantes ; total, quatre cent quarante-un mille ſept cent ſoixante-quatre livres douze ſous, ci..... 441,764[l] 12[s] „[d]

4.° Créances ſur le ci-devant Clergé.

Rentes viagères.

L'Aſſemblée nationale déclare créanciers légitimes de la nation les perſonnes ci-après nommées, & en conſéquence, décrète qu'elles ſeront payées ainſi qu'il ſuit ; ſavoir :

Marie-Catherine *Dumont*, fille majeure, & Marie *Fleury*, ſa ſœur, veuve de *Gaſpard Dupuids*, de la rente viagère de cent cinquante livres ſans retenue ; en conſéquence, décrète qu'il leur ſera délivré une reconnoiſſance de liquidation valant contrat, pour valoir au profit de ladite Dumont & après la mort de ladite veuve Dupuids ſa ſœur, ladite rente provenant de la ſomme de ſeize cents livres, que le procureur général de l'abbaye de Sainte-Geneviève a déclaré avoir reçue.

Dette conſtituée.

Boyel-Dieu & Anne *Viet* ſon épouſe, de deux cent quarante liv. ; au principal, à quatre pour cent, de ſix mille livres par eux prêtées à la congrégation de Sainte-Geneviève, le premier de janvier 1791 ; en conſéquence, décrète qu'il lui ſera délivré une reconnoiſſance de liquidation, valant titre nouveau de ladite rente de deux cent quarante livres, non ſujette aux retenues.

Marc-François Bertrand *Laſſus de Veltier*, ci-devant conſeiller au parlement de Toulouſe, de la rente de mille vingt-cinq livres, au principal de vingt mille cinq cents livres, par lui prêtées au ci-devant chapitre de Saint-Bertrand de Comminges ; en conſéquence, décrète qu'il lui ſera délivré une reconnoiſſance de liquidation valant contrat de ladite rente de mille vingt-cinq livres, ſujette aux retenues autoriſées par la loi, payable au 13 mars de chaque année.

L'hopital de la ville de Fréjus, de la rente perpétuelle de deux cents livres, conſentie par le ci-devant évêque de Fréjus au profit dudit

hôpital; laquelle rente ſera payée entre les mains des adminiſtrateurs dudit hôpital, pour les années 1790 & 1791, par le receveur du diſtrict de Fréjus, en vertu d'une ordonnance du directoire du département, ſur l'avis de celui du diſtrict; & pour les années ſuivantes, par les payeurs des rentes dues par l'état, ou par les receveurs du diſtrict de Fréjus, en ſe conformant à ce qui eſt preſcrit par les décrets concernant les rentes dues par les ci-devant corps du clergé & les pays d'états.

Dette exigible.

Coranſon, marchand de vin à Paris, la ſomme de dix-ſept cent cinquante-cinq livres, pour fourniture de vins par lui faite aux ci-devant religieux capucins du marais à Paris, ci..... 1,755l ”ſ ”d

A l'égard des frais par lui réclamés, & montant à trente-une livres dix ſous, l'aſſemblée nationale déclare qu'ils ne ſont point à la charge de la nation.

Jean *Deſprés*, marchand de vin à Paris, la ſomme de neuf mille cent quatre vingt-douze livres dix ſous, montant des fournitures par lui faites au prieuré de Saint-Martin-des-Champs à Paris, avec les intérêts, à compter du premier janvier 1791, déduction faite ſur leſdits intérêts de l'impoſition du cinquième, ci.... 9,192. ”. ”.

Seandré, marchand de vin à Paris, la ſomme de trois mille quatre-vingt-trois livres, pour reſtant des fournitures par lui faites au couvent du Port-royal à Paris, avec les intérêts à compter du premier janvier 1791, ci..... 3,083. ”. ”.

Manoury le jeune, libraire à Caen, la ſomme de deux mille cinq cent cinquante liv., par lui prêtée aux ci-devant prieur & religieux de l'abbaye de Bounaigues, ordre de Cîteaux, avec les intérêts ſeulement du 30 avril 1791, à la charge par lui d'affirmer la ſincérité de ſa créance, & qu'elle n'a été payée ni en tout, ni en partie, & ce, par acte devant le tribunal du diſtrict de ſon domicile, dont il juſtifiera, ci..... 2,550. ”. ”.

A l'égard de la demande faite par *Cabanel*, curé de la paroiſſe de Saint-Nazaire de Bezières, de la ſomme de deux mille cent quatre livres treize ſous, pour réparation faite à la chapelle paroiſſiale dudit Bezières, l'aſſemblée nationale déclare que cette ſomme n'eſt point à la charge de la nation, mais que leſdites réparations doivent être acquittées par ceux qui les ont ordonnées.

Neuf parties prenantes, faiſant enſemble la ſomme totale de ſeize mille cinq cent quatre-vingts livres, ci..... 16,580[l] »[s] »[d]

5.° *Jurandes & Maîtriſes.*

Indemnités ou rembourſemens dus aux Maîtres ci-après nommés.

Demoiſeille *Montgermont*, mercière, huit cent quatre-vingt-ſix liv. ſept ſous neuf den., ci.	886[l]	7[s]	9[d]
Renard, femme *Mahelin*, *idem*, huit cent cinquante-quatre liv. huit ſous dix deniers, ci.	854.	8.	10.
Mahelin, gantier-parfumeur, trois cent cinquante-une liv. quatre ſous cinq deniers, ci..	351.	4.	5.
Delcourt, mercier, cent quarante-quatre livres deux ſous ſix deniers, ci.....	144.	2.	6.
Delcourt, tailleur, cinquante-ſept livres quatre ſous trois deniers, ci.....	57.	4.	3.
Delaunay, mercier, quatre cent trente-deux livres douze ſous dix deniers, ci.....	432.	12.	10.
Morel, drapier, neuf cent vingt-trois livres un ſou deux deniers, ci.....	923.	1.	2.
Feuilly, femme *Morel*, ferrailleur, cent douze livres treize ſous neuf deniers, ci.....	112.	13.	9.
Morel, gantier, trois cent quarante-neuf livres huit ſous quatre deniers, ci.....	349.	8.	4.
Gachaut, mercier, deux cent cinquante liv., ci.	250.	».	».
Chaillot, femme *Pradeaux*, *idem*, quatre cent cinquante-quatre livres dix-ſept ſous trois deniers, ci.....	454.	17.	3.

Honoré, *idem*, cinq cent cinquante-ſept livres dix-neuf ſous neuf deniers, ci.....	557[l]	19[f]	9[d]
Leclerc, *idem*, huit cent quatre-vingt-ſept livres trois ſous un denier, ci.....	887.	3.	1.
Lucas, *idem*, cinq cent vingt livres douze ſous dix deniers, ci.....	520.	12.	10.
Brodart, *idem*, neuf cent trois livres quinze ſous, ci.....	903.	15.	».
Flament, *idem*, cinq cent ſoixante livres ſeize ſous huit deniers, ci.....	560.	16.	8.
Baigue, *idem*, huit cent ſeize livres neuf ſous huit deniers, ci.....	816.	9.	8.
Jambe, femme *Damour*, *idem*, neuf cent quarante-ſept livres quatre deniers, ci.....	947.	».	4.
Marcilly, *idem*, huit cent quarante-huit livres douze ſous trois deniers, ci.....	848.	12.	3.
Menage, *idem*, neuf cent dix livres quinze ſous quatre deniers, ci.....	910.	15.	4.
Fanis, *idem*, neuf cent quinze livres treize ſous onze deniers, ci.....	915.	13.	11.
Varnet, *idem*, huit cent trente-cinq livres dix-neuf ſous ſix deniers, ci.....	835.	19.	6.
Berſon, *idem*, huit cent deux livres quatre ſous ſix deniers, ci.....	802.	4.	6.
Deleſſeux, *idem*, huit cent ſix livres ſept ſous dix deniers, ci.....	806.	7.	10.
Brouſſe, *idem*, quatre cent quatre-vingt-douze livres un ſou huit deniers, ci.....	492.	1.	8.
Perrault, mercier, cinq cent deux livres dix-huit ſous quatre deniers, ci.....	502.	18.	4.
Cuiſigniez, tailleur, trois cent cinquante-une livres ſept ſous trois deniers, ci.....	351.	7.	3.
Ravaut, femme *Pingon*, *idem*, ſoixante-onze livres ſeize ſous dix deniers, ci.....	71.	16.	10.
Boez, mercier, quatre cent ſoixante-huit livres dix-ſept ſous dix deniers, ci.....	468.	17.	10.
Vandernaſſe, tailleur, trois cent quatre-vingt-une livres dix-ſept ſous dix deniers, ci.	381.	17.	10.
Caſeaux, *idem*, cent ſoixante-ſeize livres treize ſous quatre deniers, ci.....	176.	13.	4.

Pingon, *idem*, trois cent quarante-neuf livres neuf ſous ſix deniers, ci.....	349l	9s	6d
Finet, *idem*, deux cent onze livres ſept ſous dix deniers, ci.....	211.	7.	10.
Demoiſelle *Ducolombier*, marchande de modes, cent trente-huit livres dix-huit ſous quatre deniers, ci.....	138.	18.	4.
Demoiſelle *Bornand*, *idem*, trois cent quatre-vingt-quinze livres dix-huit ſous neuf den., ci.	395.	18.	9.
Demoiſeille *Mabille*, *idem*, cent ſoixante-onze livres cinq ſous dix deniers, ci.....	171.	5.	10.
Carpentier, femme *Ligny*, *idem*, cent quarante-ſept livres quinze ſous dix deniers, ci.	147.	15.	10.
Dubucq, fondeur, cent ſoixante-onze livres treize ſous quatre deniers, ci.....	171.	13.	4.
Dhalut, *idem*, cent ſoixante-douze livres douze ſous trois deniers, ci.....	172.	12.	3.
Chauvaut, femme *Arbinet*, mercier, huit cent trente-ſix livres dix ſous ſept deniers, ci.	836.	10.	7.
Leſœur, fondeur, cent quatre-vingt-onze livres onze ſous huit deniers, ci.....	191.	11.	8.
Calonne, *idem*, deux cent dix-huit livres dix ſous, ci.....	218.	10.	».
Veret, *idem*, cent ſoixante treize livres un ſou deux deniers, ci.....	173.	1.	2.
Odinot, *idem*, cent quatre-vingt-ſix livres onze ſous huit deniers, ci.....	186.	11.	8.
Carle, *idem*, trois cent quatre-vingts livres treize ſous quatre deniers, ci.....	380.	13.	4.
Baudry, *idem*, trois cent quatre-vingts livres dix ſous ſept deniers, ci.....	380.	10.	7.
Villain, *idem*, deux cent vingt-une livres un ſou deux deniers, ci.....	221.	1.	2.
Bordeaux, *idem*, trois cent quarante-une livres dix-huit ſous onze deniers, ci.....	341.	18.	11.
Hoquet, *idem*, cent quatre-vingt-neuf livres ſix ſous deux deniers, ci.....	189.	6.	2.
Fleury, *idem*, deux cent trente-une livres ſeize ſous deux deniers, ci.....	231.	16.	2.
Paſſe, *idem*, trois cent ſoixante-douze livres un ſou huit deniers, ci.....	372.	1.	8.

Billiette,

Billiette, *idem*, trois cent ſoixante-une livres dix-huit ſous quatre deniers, ci.....	361l	18s	4d
Bouchain, fruitier, trois cent cinquante une livres quatre ſous ſix deniers, ci.....	351.	4.	6.
Mony, *idem*, cent quatre-vingt-cinq livres dix-huit ſous quatre deniers, ci.....	185.	18.	4.
Fournier, *idem*, deux cent quinze livres dix huit ſous quatre deniers, ci.....	215.	18.	4.
Boulanger, *idem*, trois cent cinquante-ſept livres neuf ſous ſix deniers, ci.....	357.	9.	6.
Guendant, veuve *Noblet*, *idem*, trois cent ſoixante-dix livres ſept ſous dix deniers, ci..	370.	7.	10.
Henette, fruitier, trois cent ſoixante-deux livres treize ſous quatre deniers, ci.....	362.	13.	4.
Fazon, gantier, cent ſoixante-onze livres dix-ſept ſous trois deniers, ci.....	171.	17.	3.
Potier, *idem*, trois cent ſoixante-dix-ſept livres quatorze ſous ſix deniers, ci.....	377.	14.	6.
Villenette, veuve *Lemaire*, *idem*, trois cent ſoixante livres quatre ſous ſix deniers, ci.....	360.	4.	6.
Marchand, femme *Morin*, *idem*, trois cent ſoixante livres ſeize ſous deux deniers, ci...	460.	16.	2.
Vabois, *idem*, deux cent trois livres dix-ſept ſous dix deniers, ci.....	203.	17.	10.
Bragon, *idem*, cent ſoixante-douze livres quinze ſous, ci.....	172.	15.	».
Mottet, *idem*, trois cent ſoixante-ſeize livres ſix ſous deux deniers, ci.....	376.	6.	2.
Sergent, imprimeur en taille-douce, trente-quatre livres douze ſous trois deniers, ci....	34.	12.	3.
Leſueur, arquebuſier, ſoixante-ſeize livres dix huit ſous un denier, ci.....	76.	18.	1.
Marquis, boucher, ſept cent cinquante-une livres deux ſous deux deniers, ci.....	751.	2.	2.
Citron, *idem*, ſept cent onze livres quatre ſous ſix deniers, ci.....	711.	4.	6.
Chauſſegros, boulanger, deux cent ſoixante-huit livres dix deniers, ci.....	268.	10.	10.
Hervel, chaircuitier, quatre cent ſoixante-quatre livres douze ſous ſix deniers, ci.....	464.	12.	6.

Lantour, *idem*, cinq cent quatorze livres dix deniers, ci.....	514[l]	»[s]	10[d]
Beltez, *idem*, quatre cent ſoixante-une livres ſeize ſous huit deniers, ci.....	461.	16.	8.
Philippon, chandelier, cinquante-ſept livres un ſou deux deniers, ci.....	57.	1.	2.
Chapon, *idem*, deux cent cinquante-trois livres dix-huit ſous ſix deniers, ci.....	253.	18.	6.
Henneguy, coffretier, deux cent quatre-vingt-ſeize livres dix-neuf ſous cinq deniers, ci....	296.	19.	5.
Tranchard, coiffeur, cent ſoixante-quinze livres dix-ſept ſous onze deniers, ci.....	175.	17.	11.
Fontenay, *idem*, deux cent ſix livres dix-huit ſous quatre deniers, ci.....	206.	18.	4.
Heloir, *idem*, cent quarante-une livres cinq deniers, ci.....	141.	».	5.
Plantier, *idem*, cent ſoixante-ſept livres dix ſous, ci.....	167.	10.	».
Margueritte, *idem*, cent quatre-vingt-une livres ſeize ſous trois deniers, ci.....	181.	16.	3.
Jus, coiffeur, cent quarante-neuf livres quatre ſous ſept deniers, ci.....	149.	4.	7.
Martains, *idem*, deux cent ſeize livres douze ſous un denier, ci.....	216.	12.	1.
Gerard, *idem*, cent ſoixante-trois livres trois ſous quatre deniers, ci.....	163.	3.	4.
Morée, *idem*, deux cent ſix livres dix-huit ſous quatre deniers, ci.....	206.	18.	4.
Dextrée, *idem*, cent cinquante-cinq livres treize ſous quatre deniers, ci.....	155.	13.	4.
Meot, *idem*, cent quatre-vingt-huit livres quinze ſous, ci.....	188.	15.	».
Chabert, cordonnier, cent quatre-vingt-dix livres quatorze ſous huit deniers, ci.....	190.	14.	8.
Benoumont, *idem*, cent ſept livres trois ſous, ci.....	107.	3.	».
Jeaunin, *idem*, cent vingt-quatre livres un ſou, ci.....	124.	1.	».
Hardy, *idem*, cent quarante-une livres dix ſous dix deniers, ci.....	141.	10.	10.

Ribaux, *idem*, cent onze livres treize ſous quatre deniers, ci.	111[l]	13[s]	4[d]
Verjarde, *idem*, cent quatre-vingt-ſix livres trois ſous huit deniers, ci.....	186.	3.	8.
Riché, cordonnier, cent douze livres ſeize ſous deux deniers, ci.....	112.	16.	2.
Pommeret, *idem*, vingt-neuf livres neuf ſous quatre deniers, ci.....	29.	9.	4.
Jean *Fons*, *idem*, cent ſoixante-ſix livres dix ſous, ci.....	166.	10.	0.
Calmand, *idem*, cent trois livres cinq ſous dix deniers, ci.....	103.	5.	10.
Chezet, *idem*, cent ſept livres dix ſous dix deniers, ci.....	107.	10.	10.
Fournier, brodeur, trois cent trente-cinq livres treize ſous quatre deniers, ci.....	335.	13.	4.
Piron, maçon, ſept cent treize livres treize ſous quatre deniers, ci.....	713.	13.	4.
Saget, *idem*, ſept cent ſoixante livres onze ſous deux deniers, ci.....	760.	11.	2.
Bourg, *idem*, trois cent cinquante-cinq livres onze ſous deux deniers, ci.....	355.	11.	2.
Taravaillier, *idem*, quatre-vingt-douze livres cinq ſous ſept deniers, ci.....	92.	5.	7.
Lecomte, menuiſier, quatre cent cinquante-deux livres quatorze neuf deniers, ci.....	452.	14.	9.
Harcher, *idem*, quatre cent trente-neuf livres ſept ſous ſix deniers, ci.....	439.	7.	6.
Lecreux, *idem*, deux cent ſeize livres ſix ſous quatre deniers, ci.....	216.	6.	4.
Rouſſeau, *idem*, deux cent ſoixante-dix-neuf livres onze ſous huit deniers, ci.....	279.	11.	8.
Memet, *idem*, quatre cent cinquante-deux livres cinq ſous un denier, ci.....	452.	5.	1.
Pioche, *idem*, quatre cent ſoixante-deux livres douze ſous neuf deniers, ci.....	462.	12.	9.
Gauché, *idem*, deux cent ſeize livres dix-huit ſous deux deniers, ci.....	216.	18.	2.
Genet, *idem*, quatre cent cinquante-ſix livres cinq ſous huit deniers, ci.....	456.	5.	8.

Virrig, menuiſier, cent trente-cinq livres neuf ſous neuf deniers, ci..... 135[l] 9[s] 9[d]

Carette, *idem*, quatre cent vingt trois livres cinq ſous trois deniers, ci..... 423. 5. 3.

Sudaut, *idem*, deux cent quatre-vingt ſix livres trois ſous ſept deniers, ci..... 286. 3. 7.

Ribert, *idem*, deux cent ſoixante-trois livres dix-ſept ſous dix deniers, ci..... 263. 17. 10.

Dubut, *idem*, trois cent quatre-vingt-dix-neuf livres dix-ſept ſous deux deniers, ci... 399. 17. 2.

Barbedienne (Demoiſelle), menuiſière, cent vingt-cinq livres, ci..... 125. ». ».

Lefuelle, menuiſier, deux cent vingt livres trois ſous cinq deniers, ci..... 220. 3. 5.

Cardin, *idem*, quatre cent trente-huit livres trois ſous dix deniers, ci..... 438. 3. 10.

Hattoy, *idem*, deux cent quatre-vingt-ſix livres dix-neuf ſous ſept deniers, ci..... 286. 19. 7.

Joubert, *idem*, quatre-cent trente-cinq livres trois ſous cinq deniers, ci..... 435. 3. 5.

Tourillon, *idem*, deux cent ſeize livres ſix ſous quatre deniers, ci..... 216. 6. 4.

Seigneur, *idem*, cent ſoixante livres huit ſous ſept deniers, ci..... 160. 8. 7.

Jovenet, *idem*, deux cent ſoixante-trois livres dix-huit ſous un denier, ci..... 263. 18. 1.

Ollier, *idem*, trois cent ſoixante livres ſix ſous trois deniers, ci..... 360. 6. 3.

Leroux, *idem*, quatre cent quarante-neuf liv. treize ſous, ci..... 449. 13. ».

Naudin, *idem*, quatre cent trente-deux livres treize ſous cinq deniers, ci..... 432. 13. 5.

Pivot, *idem*, deux cent vingt-quatre livres quinze ſous un denier, ci..... 224. 15. 1.

Fremiot, *idem*, quatre cent cinquante-une liv. quinze ſous cinq deniers, ci..... 451. 15. 5.

Baillot, menuiſier, deux cent ſoixante-quatre livres trois ſous quatre deniers, ci..... 264. 3. 4.

Poiſreville, *idem*, quatre cent quarante-huit livres ſix ſous huit deniers, ci..... 448. 6. 8.

Antoine, *idem*, deux cent cinquante-une livres quatorze ſous huit deniers, ci.....	251[l]	14[s]	8[d]
Bernard fils, épicier, quatre-vingt-douze liv. cinq ſous un denier, ci.....	92.	5.	1.
Guyot, *idem*, quatre cent vingt-quatre livres deux ſous deux deniers, ci.....	424.	2.	2.
Chevalier, *idem*, quatre cent cinquante-ſept livres un ſou un denier, ci.....	457.	1.	1.
Chevalier, chandelier, trois cent cinquante-cinq livres deux ſous un denier, ci.....	255.	2.	1.
Delanoue, traiteur, quatre cent quatre-vingt-quatre livres un ſou huit deniers, ci.....	484.	1.	8.
Delanoue, épicier, ſept cent ſoixante une livres ſept ſous neuf deniers, ci.....	761.	7.	9.
Delanoue, chandelier, quatre cent quarante-neuf livres ſix ſous deux deniers, ci.....	449.	6.	2.
Cadot, épicier, ſept cent treize livres neuf ſous onze deniers, ci.....	713.	9.	11.
Millier, *idem*, quatre-vingt-douze livres cinq ſous onze deniers, ci.....	92.	5.	11.
Freſneau, *idem*, quatre-vingt-quinze livres dix ſous trois deniers, ci.....	95.	10.	3.
Toultet, épicier, quatre cent ſoixante-une livres quinze ſous ſix deniers, ci.....	461.	15.	6.
Dujat, *idem*, ſept cent une livres deux ſous deux deniers, ci.....	701.	2.	2.
Decroix, bonnetier, ſix cent vingt livres neuf ſous deux deniers, ci.....	620.	9.	2.
Graſſiere, *idem*, trois cent quarante-deux liv. onze ſous huit deniers, ci.....	342.	11.	8.
Hudicouet, *idem*, deux cent quatre-vingt-cinq livres ſept ſous ſix deniers, ci.....	285.	7.	6.
Gubal, bonnetier, trois cent vingt-quatre livres neuf ſous huit deniers, ci.....	324.	9.	8.
Fabre, *idem*, trois cent treize livres ſeize ſous huit deniers, ci.....	313.	16.	8.
Louvier, *idem*, deux cent cinquante-neuf livres quatre ſous deux deniers, ci.....	259.	4.	2.
Doiſy (Demoiſelle), *idem*, ſix cent quarante-deux livres deux ſous ſix deniers, ci...	642.	2.	6.

Milentz, *idem*, cinq cent quatre-vingt-neuf livres cinq sous dix deniers, ci.....	489[l]	5[s]	10[d]
Lenteigne, marchand de vin, cent quatre-vingt-quatre livres onze sous dix deniers, ci.	184.	11.	10.
François, *idem*, cent quatre-vingt quatre livres onze sous dix deniers, ci.....	184.	11.	10.
Mazeuge, *idem*, cent quarante-quatre livres quatre sous deux deniers, ci.....	144.	4.	2.
Lafontaine, *idem*, six cent dix-sept livres dix-sept sous six deniers, ci.....	617.	17.	6.
Binot, *idem*, deux cent cinquante-neuf livres onze sous huit deniers, ci.....	259.	11.	8.
Marignac, *idem*, deux cent quatre-vingt-quatorze livres quatorze sous deux deniers ci.	294.	14.	2.
Brant, *idem*, cent quatre-vingt-sept livres trois sous cinq deniers, ci.....	187.	3.	5.
André, *idem*, trois cent quarante-cinq livres trois sous quatre deniers, ci.....	345.	3.	4.
Chrétien, *idem*, deux cent soixante-dix livres un sou huit deniers, ci.....	270.	1.	8.
Ugé, tailleur, trois cent cinquante livres huit sous quatre deniers, ci.....	350.	8.	4.
Noël, *idem*, cent quatre-vingt trois livres six deniers, ci.....	183.	».	6.
David, *idem*, deux cent vingt-huit livres six sous huit deniers, ci.....	228.	6.	8.
Vestant, *idem*, cent soixante-treize livres six deniers, ci.....	173.	».	6.
Dubois, horloger, cent vingt-cinq livres, ci.	125.	».	».
Dadin, *idem*, quatre cent trente livres neuf sous dix deniers, ci.....	430.	9.	10.
Burdurand, limonadier, quatre cent soixante-dix-sept livres sept sous six deniers, ci.....	477.	7.	6.
Porte, femme *Girot*, marchand de bière & cidre, cent soixante-neuf livres douze sous quatre deniers, ci.....	169.	12.	4.
Lavocat, limonadier, trois cent quarante-trois livres quatre sous deux deniers, ci.....	343.	4.	2.
Dorizon, marchand de bière & cidre, cent vingt-cinq livres dix-sept sous quatre deniers, ci.	125.	17.	4.

Mignard, limonadier, quatre cent vingt-ſept livres cinq ſous huit deniers, ci.....	427[l]	5[s]	8[d]
Perignon, *idem*, trois cent vingt-cinq livres dix-huit ſous quatre deniers, ci.....	325.	18.	4.
Geant, *idem*, cinq cent quarante-ſept livres cinq ſous dix deniers, ci.....	547.	5.	10.
Lebuf, veuve *Lequel*, marchande de bière & cidre, cent vingt-quatre livres un ſou deux deniers, ci.....	124.	1.	2.
Legay, limonadier, quatre-vingt-cinq livres douze ſous trois deniers, ci.....	85.	12.	3.
Dupuis, *idem*, cinq cent dix-huit livres dix ſous, ci.....	518.	10.	».
Dardelin, *idem*, deux cent ſoixante-dix-neuf livres trois ſous quatre deniers, ci.....	279.	3.	4.
Bizet, vinaigrier, quatre-vingt-cinq livres dix ſous, ci.....	85.	10.	».
Gaſlet, limonadier, cinq cent trente-ſix livres trois ſous ſept deniers, ci.....	536.	3.	7.
Boulonois, *idem*, quatre cent quatre-vingt-huit livres, ci.....	488.	».	».
Cartheret, *idem*, cinq cent dix-neuf livres, ci.....	519.	».	».
Monleon, femme *Bouſſin*, marchand de bière & cidre, cinquante-neuf livres quatorze ſous huit deniers, ci.....	59.	14.	8.
Levaſſeur, limonadier, deux cent ſoixante-dix livres douze ſous ſix deniers, ci.....	270.	12.	6.
Demoras, marchande de bière & cidre, cent quatorze livres ſeize ſous dix deniers, ci....	114.	16.	10.
Marin, limonadier, quatre cent ſoixante-onze livres dix deniers, ci.....	471.	».	10.
Bourſier, *idem*, deux cent cinquante-neuf livres dix ſous, ci.....	259.	10.	».
Horant, *idem*, trois cent vingt-deux livres deux ſous ſix deniers, ci.....	322.	2.	6.
Faire, *idem*, quatre cent ſoixante-ſeize livres dix-neuf ſous deux deniers, ci.....	476.	19.	2.
Delanoche, *idem*, deux cent cinquante-huit livres cinq ſous, ci.....	258.	5.	».

Gaillard, marchand de bière & cidre, cent soixante livres quatorze sous deux deniers, ci. 160[l] 14[s] 2[d]

Moret, limonadier, trois cent deux livres un sou huit deniers, ci..... 302. 1. 8.

Jubert, lingère, cinquante-sept livres trois sous onze deniers, ci..... 57. 3. 11.

Lemaire, veuve *Freſſard*, *idem*, cinquante-sept livres trois sous onze deniers, ci..... 57. 3. 11.

Sallé, maçon, sept cent quatre-vingt-deux livres seize sous huit deniers, ci..... 782. 16. 8.

Vergnaux, *idem*, quatre-vingt-onze livres six sous onze deniers, ci..... 91. 6. 11.

Fargenoux, *idem*, cent dix-huit livres un sou, ci..... 118. 1. ».

Veugny, *idem*, sept cent deux livres quatre sous six deniers, ci..... 702. 4. 6.

Perinet, menuisier, quatre cent quatorze livres onze sous huit deniers, ci..... 414. 11. 8.

Perinet fils, *idem*, cent soixante livres huit sous cinq deniers, ci..... 160. 8. 5.

Bas, *idem*, quatre cent cinquante livres douze sous six deniers, ci..... 450. 12. 6.

Houart, *idem*, quatre cent soixant-deux livres dix sous huit deniers, ci..... 462. 10. 8.

Renard, *idem*, quatre cent vingt-cinq livres dix-neuf sous six deniers, ci..... 425. 19. 6.

Savoye, *idem*, deux cent quatre-vingt-neuf livres dix-neuf sous quatre deniers, ci..... 489. 19. 4.

Oudard, peintre, quatre cent cinquante-deux livres sept sous onze deniers, ci..... 452. 7. 11.

Larcher, *idem*, quatre cent soixante-quinze livres, ci..... 475. ». ».

Bourſier, *idem*, quatre cent vingt-sept livres six sous sept deniers, ci..... 427. 6. 7.

Cuvelez, *idem*, deux cent soixante seize livres sept sous un denier, ci..... 427. 7. 1.

Cordier, *idem*, quatre cent vingt-sept livres six sous sept deniers, ci..... 427. 6. 7.

Robert, relieur, deux cent quatre-vingt huit livres quatorze sous deux deniers, ci..... 288. 14. 2.

Demoiselle

Demoiſelle *Hulot*, peintre, deux cent ſoixante-trois livres trois ſous onze deniers, ci.....	263[l]	3[s]	11[d]
Fétil, papetier-relieur, trois cent huit livres dix-ſept ſous un denier, ci.....	308.	17.	1.
Bottier, *idem*, cent ſoixante livres douze ſous onze deniers, ci.....	160.	12.	11.
Meyer, ſellier, ſept cent trente-huit livres douze ſous trois, deniers, ci.....	738.	12.	3.
Courteille, *idem*, ſept cent trente-cinq livres neuf ſous, ci.....	735.	9.	».
Changiron, *idem*, cent quinze livres ſept ſous deux deniers, ci.....	115.	7.	2.
Chanas, ferrurier, quatre cent trois livres deux ſous trois deniers, ci.....	403.	2.	3.
Chery, *idem*, quatre cent cinquante-ſept livres deux ſous trois deniers, ci.....	457.	2.	3.
Richard, *idem*, cent cinquante-une livres dix-ſept ſous deux deniers, ci.....	151.	17.	2.
Bouchet, *idem*, quatre cent cinquante-une livres onze ſous deux deniers, ci.....	451.	11.	2.
Meyer, *idem*, quatre cent trente-cinq livres dix ſous, ci.....	435.	10.	».
Geffroy, *idem*, ſix cent ſoixante-cinq livres cinq ſous ſept deniers, ci.....	665.	5.	7.
Heuzet, *idem*, trois cent quatre-vingts livres onze ſous deux deniers, ci.....	380.	11.	2.
Raſp, *idem*, ſept cent trente-quatre livres onze ſous deux deniers, ci.....	734.	11.	2.
Évrard, *idem*, ſept cent trois livres, ci..	703.	».	».
Aufray, tailleur, deux cent huit livres trois ſous quatre deniers, ci.....	208.	3.	4.
Renaut, *idem*, trois cent ſoixante-onze livres dix-ſept ſous deux deniers, ci.....	371.	17.	2.
Leſarte, *idem*, trois cent cinquante-deux livres quinze ſous ſix deniers, ci.....	352.	15.	6.
Baty, *idem*, trois cent quatre-vingt-onze livres douze ſous deux deniers, ci.....	391.	12.	2.
Reny, *idem*, trois cent ſoixante-ſix livres quatorze ſous cinq deniers, ci.....	366.	14.	5.
Demoiſelle *Briere*, *idem*, trois cent quatre-vingt-neuf livres quinze ſous, ci.....	389.	15.	».

Huguenin, cordonnier, quatre-vingt-seize livres quinze sous quatre deniers, ci.....	96[l]	15[s]	4[d]
Evrard, *idem*, quatre-vingt-six livres dix-huit sous onze deniers, ci.....	86.	18.	11.
Gaudard, *idem*, quatre vingt-neuf livres sept sous, ci.....	89.	7.	».
Netra, *idem*, cent soixante-dix-neuf livres dix sous, ci.....	179.	10.	».
Dontiers, cordonnier, cent quatre-vingt-trois livres quatorze sous six deniers, ci.....	183.	14.	6.
Fabrique, *idem*, cent cinquante livres quatre sous huit deniers, ci.....	150.	4.	8.
Marchand, *idem*, quatre-vingt-quinze livres neuf sous, ci.....	95.	9.	».
Piat, *idem*, cent treize livres six sous cinq deniers, ci.....	113.	6.	5.
Menet, couturière, soixante-dix livres quinze sous sept deniers, ci.....	70.	15.	7.
Robin, femme *Gervaisaux*, *idem*, soixante-sept livres dix-huit sous huit deniers, ci....	67.	18.	8.
Trouillet, femme *Grimpelle*, *idem*, quarante-quatre livres cinq sous onze deniers, ci....	44.	5.	11.
Viriot, femme *Chapelle*, *idem*, soixante-six livres douze sous six deniers, ci.....	66.	12.	6.
Lefevre, femme *Sayer*, *idem*, soixante-douze livres dix deniers, ci.....	72.	».	10.
Durand, *idem*, soixante-douze livres seize sous dix deniers, ci.....	72.	16.	10.
Hardouin, femme *Louisot*, *idem*, soixante-six livres dix-huit sous neuf deniers, ci.....	66.	18.	9.
Buterne, *idem*, soixante-dix livres treize sous six deniers, ci.....	70.	13.	6.
Stuvenard, *idem*, soixante-douze livres huit sous, ci.....	72.	8.	».
Plandelet, *idem*, soixante-onze livres onze sous un denier, ci.....	71.	11.	1.
Pusel, *idem*, soixante-deux livres seize sous sept deniers, ci.....	62.	16.	7.
Jourdain, *idem*, soixante-neuf livres huit sous un denier, ci.....	69.	8.	1.

Vuillorgne, *idem*, vingt-une livres ſeize ſous un denier, ci.....	21[l]	16[s]	1[d]
D'Introus, femme *Vivieu*, *idem*, ſoixante-deux livres dix ſous ſept deniers, ci.....	62.	10.	7.
Fouques, couturière, quarante-huit livres onze ſous quatre deniers, ci.....	48.	11.	4.
Courcelles, femme *Baudry*, *idem*, ſoixante-dix livres ſix ſous un denier, ci.....	70.	6.	1.
Molieux Charmoirie, *idem*, ſoixante-cinq livres neuf ſous dix deniers, ci.....	65.	9.	10.
Ruſnaux, *idem*, cinquante-huit livres deux ſous huit deniers, ci.....	58.	2.	8.
Dozé, ferrailleur, cinquante-ſept livres deux ſous ſept deniers, ci.....	57.	2.	7.
Noyer, *idem*, cinquante livres quatorze ſous deux deniers, ci.....	50.	14.	2.
Bizes, *idem*, la ſomme de cinquante-une livres dix ſous ſix deniers, ci.....	51.	10.	6.
Ligerot, *idem*, cinquante-quatre livres dix-neuf ſous dix deniers, ci.....	54.	19.	10.
Legendre, *idem*, cinquante livres huit ſous deux deniers, ci.....	50.	8.	2.
Lemoine, *idem*, dix-neuf livres quatre ſous huit deniers, ci.....	19.	4.	8.
Deſcouys, *idem*, cinquante-ſept livres deux ſous trois deniers, ci.....	57.	2.	3.
Remy, *idem*, cinquante-ſept livres deux ſous un denier, ci.....	57.	2.	1.
Roger, tailleur, trois cent ſoixante livres trois ſous dix deniers, ci.....	360.	3.	10.
Goyet, *idem*, cent ſoixante-douze livres un ſou un denier, ci.....	172.	1.	1.
Foucars, *idem*, trois cent ſoixante-deux livres treize ſous quatre deniers, ci.....	362.	13.	4.
Benoiſt, *idem*, trois cent quarante livres quatorze ſous trois deniers, ci.....	340.	14.	3.
Ducrey, *idem*, cent quatre-vingt-treize livres dix ſous, ci.....	193.	10.	».
Galien, *idem*, cent quatre-vingt-treize livres dix-huit ſous quatre deniers, ci.....	193.	18.	4.

Treit, tailleur, trois cent ſoixante-onze livres douze ſous neuf deniers, ci.....	371[l]	12[s]	9[d]
Manceau, *idem*, trois cent ſoixante-quatorze livres treize ſous dix deniers, ci.....	374.	13.	10.
Oviefre Delaforet, *idem*, trois cent ſoixante-huit livres dix ſept ſous neuf deniers, ci...	368.	17.	9.
Rodier, *idem*, deux cent ſoixante-onze liv. douze ſous neuf deniers, ci.....	273.	12.	9.
Canivet, femme *Droxin*, *idem*, trois cent quatre-vingt-trois liv. dix ſous dix deniers, ci.	383.	10.	6.
Charpentier, *idem*, cent livres, ci.....	100.	».	».
Barrois, *idem*, trois cent quatre-vingt-huit livres ſix ſous un denier, ci.....	388.	6.	1.
Chevreuil, *idem*, cinquante-ſept livres ſix ſous dix deniers, ci.....	57.	6.	10.
Thomas, *idem*, cent ſoixante-treize livres un ſou un denier, ci.....	173.	1,	1.
Demoiſelle *Leduc*, *idem*, trois cent quarante-neuf livres quinze ſous, ci.....	349.	15.	».
Leverdier, *idem*, cent quatre-vingt-ſix livres douze ſous deux deniers, ci.....	186.	12.	2.
Delaſtre, *idem*, trois cent quatre-vingt-onze livres un ſou huit deniers, ci.....	391.	1.	8.
Berliſe, *idem*, trois cent ſoixante-onze livres deux ſous deux deniers, ci.....	371.	2.	2.
Eultin, *idem*, deux cent ſeize livres dix-neuf ſous cinq deniers, ci.....	216.	19.	5.
David, *idem*, trois cent ſoixante-une livres deux ſous neuf deniers, ci.....	361.	2.	9.
Pepin, veuve *Turpin*, *idem*, cent trente-cinq livres cinq ſous, ci.....	135.	5.	».
Lapotre, *idem*, cent ſoixante-ſeize livres dix-ſept ſous deux deniers, ci.....	176.	17.	2.
Deboofere, *idem*, cinquante-ſept livres quatre ſous trois deniers, ci.....	57.	4.	3.
Drumigny, tailleur, deux cent onze livres onze ſous un denier, ci.....	211.	11.	1.
Cabos, *idem*, trois cent ſoixante-trois livres ſix ſous un denier, ci.....	363.	6.	1.
Dutrée, *idem*, trois cent cinquante une livres onze ſous un denier, ci.....	351.	11.	1.

Pronaine, *idem*, trois cent quatre-vingt-quatre livres dix ſous ſix deniers, ci.....	384 l.	10 ſ	6 d
Houplon, *idem*, cent ſoixante-quinze livres un ſou un denier, ci.....	175.	1.	1.
Pinelle, *idem*, cent quatre-vingt-dix-neuf livres treize ſous quatre deniers, ci.....	199.	13.	4.
Seguin, *idem*, trois cent ſoixante-dix-huit livres cinq ſous, ci.....	378.	5.	».
Menchez, *idem*, trois cent quatre-vingt-une livres douze ſous deux deniers, ci.....	381.	12.	2.
Quacquels, *idem*, cent ſoixante treize livres un ſou un denier, ci.....	173.	1.	1.
Deleſty, chaudronnier, cent quarante-quatre livres quinze ſous, ci.....	144.	15.	».
Moreau, *idem*, ſoixante-deux livres neuf ſous, ci.....	62.	9.	».
Delche, *idem*, trois cent dix-huit liv., ci.	318.	».	».
Tournefort, *idem*, cent quarante-neuf livres dix-ſept ſous onze deniers, ci.....	149.	17.	11.
Colas, *idem*, cent trente-quatre livres trois ſous quatre deniers, ci.....	134.	3.	4.
Daval l'aîné, *idem*, cinquante-ſept livres onze ſous trois deniers, ci.....	57.	11.	3.
Charbonnier, *idem*, trois cent trois livres quatorze ſous ſept deniers, ci.....	303.	14.	7.
Eſtival, *idem*, quatre-vingt onze livres quinze ſous, ci.....	91.	15.	».
Laval, chaudronnier, cent quatre-vingt une livres trois ſous quatre deniers, ci.....	181.	3.	4.
Geneſte, *idem*, cent trente-ſix livres cinq ſous, ci.....	136.	5.	».
Doucet, *idem*, deux cent dix ſept livres dix ſous, ci.....	217.	10.	».
Laiſé, femme *Duhan*, *idem*, cent quatre-vingt-cinq livres neuf ſous ſept deniers, ci..	185	9.	7.
Doucet, *idem*, cinquante-ſix livres dix-neuf ſous ſix deniers, ci.....	56.	19.	6.
Sabbatier, *idem*, cent ſoixante-cinq livres dix-huit ſous quatre deniers, ci.....	165.	18.	4.
Sappey, *idem*, deux cent quatre-vingt-douze livres dix ſous dix deniers, ci.....	292.	10.	10.

Raoux, *idem*, trois cent neuf livres douze sous un denier, ci.....	309[l]	12[s]	1[d]
Calmond, *idem*, trois cent dix-sept livres neuf sous deux deniers, ci.....	317.	9.	2.
Coltet, *idem*, cent soixante livres sept sous un denier, ci.....	160.	7.	1.
Saudeau, *idem*, deux cent quatre-vingt-dix-sept livres six sous huit deniers, ci.....	297.	6.	8.
Menou, gantier, trois cent trente-deux livres seize sous huit deniers, ci.....	332.	16.	8.
Chapon, femme *Joulin*, *idem*, trois cent quarante livres treize sous quatre deniers, ci.	340.	13.	4.
Rollot, tailleur, cinquante-sept livres trois sous quatre deniers, ci.....	57.	3.	4.

Rouen.

Demoiselle *Joly*, femme *Joly*, tailleur-fripier, cent quatre-vingts livres six sous trois deniers, ci.....	180.	6.	3.

Tours.

Billardeau, cordonnier, soixante-huit livres un sou trois deniers, ci.....	68.	1.	3.

Le Mans.

Orry, cordonnier, quarante-six livres sept sous quatre deniers, ci.....	46.	7.	4.
Gauthier, *idem*, la somme de quarante-huit livres sept sous six deniers, ci.....	48.	7.	6.
Chevalier, *idem*, quarante-neuf livres deux sous six deniers, ci.....	49.	2.	6.
Cheveron, *idem*, soixante-douze livres sept sous un denier, ci.....	72.	7.	1.
Beauger, *idem*, cinquante-huit livres sept sous trois deniers, ci.....	58.	7.	3.
Houdin, *idem*, cinquante-huit livres treize sous onze deniers, ci.....	58.	13.	11.
Duchene, *idem*, vingt-neuf livres douze sous huit deniers, ci.....	29.	12.	8.

Allain, *idem*, ſoixante-ſept livres douze ſous neuf deniers, ci.....	67[l]	12[s]	9[d]
Roulé, *idem*, ſoixante-onze livres trois ſous ſix deniers, ci.....	71.	3.	6.
Hériſſon, *idem*, cinquante-neuf livres treize ſous ſept deniers, ci.....	59.	13.	7.
Hervé, *idem*, quarante-huit livres douze ſous quatre deniers, ci.....	48.	12.	4.
Gauthier, *idem*, cinquante-ſix livres ſeize ſous huit deniers, ci.....	56.	16.	8.
Barbier, *idem*, ſoixante-treize livres ſix ſous onze deniers, ci.....	45.	6.	11.
Hurel, *idem*, quarante-cinq livres neuf ſous ſept deniers, ci.....	45.	9.	7.
Painpazé, *idem*, cinquante-trois livres un ſou dix deniers, ci.....	53.	1.	10.
Cornillau, *idem*, ſoixante-ſix livres cinq ſous deux deniers, ci.....	66.	5.	2.
Touchard, *idem*, ſoixante-deux livres trois ſous quatre deniers, ci.....	62.	3.	4.
Deduy, *idem*, ſoixante-une livres dix-huit ſous cinq deniers, ci.....	61.	18.	5.
Graſſin, *idem*, ſoixante-onze livres dix-ſept ſous onze deniers, ci.....	71.	17.	11.
Morin, *idem*, trente-une livres ſix ſous trois deniers, ci.....	51.	6.	3.
Bignon, *idem*, quinze livres ſix ſous quatre deniers, ci.....	15.	6.	4.
Pavillon, *idem*, cinquante-une livres quatorze ſous cinq deniers, ci.....	51.	14.	5.
Saunay, *idem*, ſoixante-huit livres trois ſous onze deniers, ci.....	68.	3.	11.
Duchateau, *idem*, cinquante-neuf livres treize ſous un denier, ci.....	59.	13.	1.
Heurtebize, *idem*, onze livres ſix ſous ſix deniers, ci.....	11.	6.	6.
Langelier, *idem*, quarante-cinq livres quatre ſous, ci.....	45.	4.	».

Leboucher, idem, cinquante-huit livres quatre sous deux deniers, ci..... 58. 4. 2.

Trois cent quarante-neuf parties prenantes, total quatre-vingt-dix-neuf mille trente livres quatre sous six deniers, ci..... 99,030. 4. 6.

6.° Sixième remboursement de charges & emplois militaires.

La Mark, pour indemnité, comme propriétaire du régiment de ce nom, lors de la dernière organisation de l'armée, deux cent quarante-trois mille deux cents livres.

Une partie prenante; total..... 243,200. ». ».

A l'égard de la demande du sieur *Duparc de Valnais*, ancien consul à Boston, tendant à obtenir une somme de quatre-vingt-sept mille sept cent quatre-vingt-dix livres, pour indemnités des dépenses extraordinaires & des dépenses par lui faites à l'occasion de sa commission,

L'assemblée nationale décrète qu'il n'y a pas lieu à délibérer.

A la charge, par les unes & les autres desdites parties ci-dessus nommées, de se conformer, chacune en droit soi, aux loix de l'état, pour obtenir leur reconnoissance de liquidation définitive, & recevoir leur remboursement à la caisse de l'extraordinaire.

Total général, un million trois cent dix-sept mille cinquante-trois livres neuf sous deux deniers, ci..... 1,317,053. 9. 2.

MANDONS & ordonnons à tous les tribunaux, corps administratifs & municipalités, que ces présentes ils fassent transcrire sur leurs registres, lire, publier & afficher dans leurs ressorts & départemens respectifs, & exécuter comme loi du royaume. En foi de quoi le sceau de l'État a été apposé à ces présentes. A Paris, le douze septembre mil sept cent quatre-vingt-douze.

En vertu des décrets des 21 *&* 25 *juin* 1791. Pour le roi. *Signé* M. L. F. DUPORT.

LOI

N.° 1307.

Relative à l'adminiſtration de la Marine.

Donnée à Paris, le 28 Septembre 1791.

LOUIS, par la grâce de Dieu & par la Loi conſtitutionnelle de l'État, ROI DES FRANÇOIS : A tous préſens & à venir; SALUT. L'Aſſemblée Nationale a décrèté, & nous voulons & ordonnons ce qui ſuit :

DÉCRET de l'Aſſemblée nationale, du 21 Septembre 1791.

L'ASSEMBLÉE NATIONALE, après avoir entendu le rapport de ſon comité de marine, décrète ce qui ſuit :

ARTICLE PREMIER.

POUR l'exécution du décret du 22 ſeptembre dernier, ſur l'adminiſtration de la marine, l'ancienne adminiſtration eſt ſupprimée; les nominations ſeront faites avant le 1.er novembre prochain, & le mode de nomination pour la nouvelle création, ſera exécuté (pour cette fois ſeulement) de la manière ci-après.

II.

LES ordonnateurs des ports de Breſt, Toulon, Rochefort & l'Orient, ſeront choiſis par le roi, parmi les anciens commandans des ports, les intendans de la marine, les commiſſaires généraux des ports & arſenaux de marine, les intendans & ordonnateurs des colonies, ayant au moins dix ans de ſervice dans l'adminiſtration de la marine ou des colonies, les ingénieurs généraux & ingénieurs-directeurs actuellement exiſtant.

III.

LES chefs d'adminiſtration deſtinés à la conſtruction & aux travaux, ſeront choiſis par le roi, parmi les ingénieurs-directeurs ou ſous-directeurs, qui ſeront trouvés les plus capables.

IV.

LES contrôleurs & les chefs d'adminiſtration, deſtinés à la comptabilité ou à faire fonctions d'ordonnateurs dans les ports ordinaires & au ſervice des claſſes, ſeront choiſis par le roi, parmi les commiſſaires généraux & ordinaires des ports & arſenaux de marine, les contrôleurs de la marine, les commiſſaires ſurnuméraires des ports & arſenaux, les commiſſaires des claſſes, les gardes-magaſins de la marine, les ſous-contrôleurs, & parmi les commiſſaires généraux & ordinaires, les contrôleurs & les gardes-magaſins des colonies, ayant au moins huit ans de ſervice dans l'adminiſtration de la marine ou des colonies; ils pourront être pris auſſi parmi les écrivains principaux des colonies, ayant au moins vingt ans de ſervice.

V.

LES ſous-chefs des travaux de conſtruction, ſeront pris d'abord parmi les ingénieurs, ſous-directeurs, & enſuite parmi les ingénieurs ordinaires de la marine & conſtructeurs de mâture, au choix du roi.

Les ſous-chefs des travaux des bâtimens civils, ſeront pris au choix du roi, parmi les ingénieurs en chef & ingénieurs ordinaires des bâtimens civils; ceux pour les mouvemens des ports, pourront être pris parmi les anciens officiers de port.

VI.

LES ſous-chefs d'adminiſtration pour les détails des ports & pour les claſſes, & les ſous-contrôleurs, ſeront pris au

choix du roi, parmi les contrôleurs, les commiſſaires ordinaires & ſurnuméraires des ports & arſenaux de marine, les commiſſaires des claſſes, les ſyndics faiſant fonctions de commiſſaires des claſſes, les ſous-contrôleurs de la marine, les gardes-magaſins de la marine, les écrivains principaux & ordinaires, & les gardes-magaſins des colonies, les ſous-gardes-magaſins & les chefs de détail, ayant au moins trois ans d'ancienneté dans ces fonctions; les élèves-commiſſaires & les commis principaux & ordinaires des ports, ayant au moins huit ans de ſervice.

VII.

Les aides de conſtruction & de travaux, ſeront pris parmi les ingénieurs ordinaires & ſous-ingénieurs & ſous-conſtructeurs de mâtures.

Les élèves-ingénieurs-conſtructeurs employés dans les ports, continueront de l'être en qualité d'élèves.

Les aides des bâtimens civils ſeront pris parmi les ingénieurs ordinaires & ſous-ingénieurs actuels, chacun dans leur partie.

VIII.

Les commis d'adminiſtration ſeront pris, au choix du roi, parmi les élèves-commiſſaires des ports, & les commis actuels des ports & des colonies, qui ſeront trouvés les plus capables, ſans égard à l'ancienneté.

Seront réputés commis actuels des ports, les ſecrétaires des bureaux du commandant & intendant de la marine, de la direction générale & des directions du port, des conſtructions & de l'artillerie.

IX.

Tous les officiers civils d'adminiſtration rouleront entre eux dans chaque claſſe, ſans aucune diſtinction de dépar-

temens. Tous les emplois, grades & dénominations non énoncés dans la préſente formation, ſont ſupprimés.

X.

LES officiers civils d'adminiſtration & des prévôtés qui, par l'effet de la nouvelle organiſation, occuperont des places dont les appointemens ſeront inférieurs à ceux qu'ils avoient auparavant, recevront par forme de ſupplément le montant de la différence de leur ancien traitement au nouveau.

X I.

LA moitié des places qui viendront à vaquer dans l'adminiſtration, après la première formation, pourra être donnée à ceux des officiers civils & des employés ſupprimés de l'ancienne adminiſtration, qui occupoient un grade correſpondant; elle ſera donnée au choix du roi.

X I I.

LES officiers des prévôtés de marine, qui ne ſeront pas placés dans la nouvelle formation, pourront être placés dans l'adminiſtration, ſelon leur capacité.

Ceux des officiers de l'ancienne adminiſtration, qui ne ſeront pas compris dans la nouvelle formation, auront juſqu'à leur remplacement une retraite proportionnée à leurs ſervices & à leur dernier traitement d'activité, pourvu qu'il n'excède pas dix mille livres, auquel cas on partira toujours de cette fixation.

V I I I.

CEUX qui auront vingt ans de ſervice révolus, auront moitié de leur traitement d'activité, & un vingtième de la moitié reſtante pour chaque année de ſervice.

X I V.

CEUX qui auront dix ans révolus de ſervice, & moins

de vingt, auront le quart de leur dernier traitement d'activité, & un dixième de ce même quart pour chaque année de ſervice au-delà de ces dix ans.

XV.

CEUX qui auront moins de dix ans de ſervice, recevront un ſecours en argent, dans la proportion d'un dixième de leur dernier traitement d'activité par chacun an, ſans que ce ſecours puiſſe être au-deſſous de deux cents livres, ni excéder le *maximum* de dix mille livres.

XVI.

LES articles XI, XII, XIII & XIV ci-deſſus, ſeront applicables aux profeſſeurs & maîtres ſupprimés des écoles & colléges de marine, & autres employés de la marine réformés par les décrets, & ſur le ſort deſquels il n'a pas été ſtatué.

XVII.

TOUT ſervice public que l'officier d'adminiſtration aura fait avant d'entrer dans l'adminiſtration, ſera compté pour former ſon traitement de retraite, en juſtifiant de ce ſervice, & qu'il l'a fait & quitté ſans reproche.

XVIII.

LA loi du 3 août 1790, ſur les penſions, ſera au ſurplus applicable à tous ceux des officiers d'adminiſtration qui en réclameront les diſpoſitions.

XIX.

LES penſions & indemnités qui ſeront accordées en exécution du préſent décret, auront cours à commencer du jour de la ſuppreſſion du traitement d'activité.

XX.

LES employés de l'adminiſtration & des ports ne pourront

être obligés à aucun ſervice public, ni fonction publique; & ſi, ſous quelque prétexte que ce ſoit, ils s'abſentent ſans congé de leurs bureaux, & abandonnent momentanément le ſervice qu'ils ont à remplir, ils ceſſeront d'être payés de leurs appointemens pendant le temps de leur abſence. Chaque chef & ſous-chef d'adminiſtration ſera tenu de rendre compte à l'ordonnateur de l'abſence de ſon ſubordonné, à peine d'en demeurer reſponſable.

XXI.

Le nombre & les appointemens des différens employés dans l'adminiſtration de la marine, ſeront fixés ſuivant l'état annexé au préſent décret.

XXII.

Les chefs & ſous-chefs d'adminiſtration, les ſous-contrôleurs, les aides & élèves des travaux, & les commis d'adminiſtration, paſſeront d'une paye à l'autre par rang d'ancienneté.

XXIII.

Les officiers d'adminiſtration de la marine employés aux colonies, jouiront d'une moitié en ſus du traitement affecté à leur grade, ſans que cette augmentation puiſſe compter dans le calcul de leurs penſions de retraite.

XXIV.

Tous les officiers d'adminiſtration logés dans des bâtimens nationaux, ſupporteront ſur la totalité de leur traitement, une retenue d'un dixième.

XXV.

Les frais de bureau continueront d'être alloués aux contrôleurs, chefs & ſous-chefs d'adminiſtration des claſſes;

les loyers de bureaux ſeront alloués à ces derniers ſeulement.

Le miniſtre de la marine préſentera au corps légiſlatif un réglement pour déterminer définitivement la ſomme qui devra être allouée à chacun deſdits chefs & ſous-chefs, ſuivant l'étendue de leurs fonctions & les localités.

Ne pourront déſormais les employés dans l'adminiſtration, & les ſyndics des marins, rien recevoir ni ſe faire payer à titre de ſupplément, ſoit en argent, ſoit en matières ou denrées.

XXVI.

Les prépoſés des claſſes dans les petits endroits dépendant des quartiers, auront deux cents livres à ſix cents livres, ſuivant l'importance des fonctions qu'ils auront à remplir. Les ſyndics des marins auront de cent livres à quatre cents livres d'appointemens, ſuivant la population maritime de leur ſyndicat.

XXVII.

Les officiers qui remplaceront par intérim ceux qui jouiſſent d'augmentations de traitemens attachés à la place, en obtiendront la moitié tant que dureront leurs fonctions.

XXVIII.

Les ordonnateurs auront l'uniforme des ordonnateurs des guerres;

Les contrôleurs, chefs d'adminiſtration & commiſſaires-auditeurs, celui des commiſſaires-auditeurs des guerres;

Les ſous-contrôleurs & ſous-chefs d'adminiſtration, celui des commiſſaires ordinaires;

Les aides des travaux & commis d'adminiſtration, celui des aides-commiſſaires des guerres.

Tous les employés ci-deſſus porteront des boutons de cuivre doré, timbrés d'une ancre.

Les officiers d'adminiſtration jouiront des mêmes honneurs & prérogatives que les commiſſaires des guerres.

ÉTAT des Employés dans l'adminiſtration de la Marine, & des appointemens qui leur ſeront alloués, en exécution du décret ci-deſſus.

Quatre ordonnateurs à Breſt, Toulon, Rochefort & l'Orient, à douze mille livres, ci..... 48,000[l]

Supplément à ceux de Breſt, Toulon & Rochefort, à douze mille livres, font trente-ſix mille livres; à celui de l'Orient, ſix mille livres, ci..... 42,000. } 90,000[l]

Sept contrôleurs, dont ceux de Breſt, Toulon & Rochefort, à ſix mille ſix cents livres, & ceux de Lorient, Saint-Domingue, la Martinique, & des îles de France & de Bourbon, à cinq mille quatre cents livres, ci... 41,400.

Quatre chefs d'adminiſtration pour les travaux, dont ceux de Breſt, Toulon & Rochefort, à ſept mille deux cents livres, & celui de l'Orient à ſix mille livres, ci.. 27,600.

Trente-ſept chefs d'adminiſtration, dont douze à cinq mille quatre cents livres, douze à quatre mille huit cents livres, & treize à quatre mille deux cents livres, ci..... 177,000[l]

Supplément à ceux faiſant fonctions d'ordonnateurs.

A Bordeaux, neuf mille liv., ci. 9,000[l]

Au Havre, ſept mille deux cents livres, ci..... 7,200.

A Cherbourg, quatre mille huit cents livres, ci..... 4,800.

A Dunkerque, à Nantes & à Bayonne, trois mille ſix cents liv., ci..... 10,800.

Supplément à ceux chargés du ſervice; à Saint-Malo, à Marſeille & en Corſe, trois mille liv., ci.. 9,000. } 40,800[l] } 217,800.

Quatre commiſſaires-auditeurs, dont ceux de Breſt, Toulon & Rochefort, à trois mille ſix cents livres, & celui de l'Orient, à deux mille quatre cents livres, ci... 13,200.

Vingt

Vingt ſous-contrôleurs, dont ſix à deux mille ſept cents livres, ſept à deux mille quatre cents livres, & ſept à deux mille cent livres, ci..... 45,300[l]

Cent trente-cinq ſous-chefs d'adminiſtration, dont quarante-cinq à deux mille ſept cents livres, quarante-cinq à deux mille quatre cents livres, & quarante-cinq à deux mille cent livres, ci..... 324,000.

Supplément de mille livres aux gardes-magaſins de Breſt, Toulon & Rochefort, ci..... 3,000[l]
A celui de l'Orient, ſix cents livres, ci... 600. } 3,600.

Trente-huit ſous-chefs pour les travaux, dont douze à trois mille ſix cents livres, treize à trois mille, & treize à deux mille quatre cents livres, ci..... 113,400.

Quatre greffiers de la cour martiale maritime & du conſeil d'adminiſtration, dont ceux de Breſt, Toulon & Rochefort, à deux mille cent livres, & celui de l'Orient, à quinze cents livres, ci..... 7,800.

Dix-neuf aides de conſtructions & bâtimens civils, dont neuf à dix-huit cents livres, & dix à quinze cents livres, ci..... 31,200.

Trois cents cinquante-trois commis d'adminiſtration, dont cinquante à dix-huit cents livres, ſoixante-un à quinze cents livres, ſoixante-un à douze cents livres, cinquante à neuf cents liv., & trente-un à ſix cents liv., ci... 318,300.

Six élèves de conſtruction, à neuf cents livres, ci... 5,400.

Soixante-onze prépoſés des claſſes, enſemble, ci... 24,000.

Deux cent quatre-vingt-dix ſyndics des marins, enſemble, ci..... 42,000.

Supplément aux chefs d'adminiſtration, faiſant fonctions d'ordonnateurs.

A Saint-Domingue, à la Martinique, aux îles de France & de Bourbon, à douze mille liv., ci. 36,000[l]
A la Guyane, à Pondichéry & au Sénégal, à ſix mille livres, ci..... 18,100.
A quarante-quatre ſous-contrôleurs & ſous-chefs, ci..... 52,800.
A cinquante-deux commis d'adminiſtration, 35,000.
A dix prépoſés des claſſes, ci..... 2,000.
} 151,900.

Total, un million quatre cent cinquante-ſix mille neuf cents livres, ci..... 1,456,900.

MANDONS & ordonnons à tous les corps adminiſtratifs & tribunaux, que les préſentes ils faſſent conſigner dans leurs regiſtres, lire, publier & afficher dans leurs départemens & reſſorts reſpectifs, & exécuter comme loi du royaume. Mandons & ordonnons pareillement à tous les officiers généraux de la marine, aux commandans des ports & arſenaux, aux gouverneurs, lieutenans généraux, gouverneurs & commandans particuliers des colonies orientales & occidentales, & à tous autres qu'il appartiendra, de ſe conformer ponctuellement à ces préſentes. En foi de quoi nous avons ſigné leſdites préſentes, auxquelles nous avons fait appoſer le ſceau de l'état. A Paris, le vingt-huitième jour du mois de ſeptembre, l'an de grâce mil ſept cent quatre-vingt-onze, & de notre règne le dix-huitième. *Signé* LOUIS. *Et plus bas*, M. L. F. DU PORT. Et ſcellées du ſceau de l'état.

TABLEAU *de ce que doivent peſer les pièces de* 15 *&* 30 *ſous ſans aucun remède de poids, à la taille de* $24\frac{8}{55}$ *au marc.*

	m.	onc.	gros	gr.	
1 pièce de 30 ſ. droite de poids, doit peſer. . .	»	»	2.	46.	$70.\frac{83}{}$
2.	»	»	5.	21.	57.
3.	»	»	7.	68.	44.
4.	»	1.	2.	43.	31.
5.	»	1.	5.	18.	18.
6.	»	1.	7.	65.	5.
7.	»	2.	2.	39.	75.
8.	»	2.	5.	14.	62.
9.	»	2.	7.	61.	49.
10.	»	3.	2.	36.	36.
11.	»	3.	5.	11.	23.
12.	»	3.	7.	58.	10.
13.	»	4.	2.	32.	80.
14.	»	4.	5.	7.	67.
15.	»	4.	7.	54.	54.
16.	»	5.	2.	29.	41.
17.	»	5.	5.	4.	28.
18.	»	5.	7.	51.	15.
19.	»	6.	2.	26.	2.
20.	»	6.	5.	»	72.
21.	»	6.	7.	47.	59.
22.	»	7.	2.	22.	46.
23.	»	7.	4.	69.	33.
24.	»	7.	7.	44.	20.
25.	1.	»	2.	19.	7.
50.	2.	»	4.	38.	14.

	m.	onc.	gros	gr.	
100 pièces de 30 ſous droites de poids, doivent peſer.	4	1.	1.	4.	$28.\frac{83}{}$
200.	8.	2.	2.	8.	56.
300.	12.	3.	3.	13.	1.
400.	16.	4.	4.	17.	29.
500.	20.	5.	5.	21.	57.
600.	24.	6.	6.	26.	2.
700.	28.	7.	7.	30.	30.
800.	33.	1.	»	34.	58.
900.	37.	2.	1.	39.	3.
1000.	41.	3.	2.	43.	31.

TABLEAU de ce que doivent peſer, tout le remède pris, les pièces de 30 ſous à la taille de 24 $\frac{8}{55}$ au marc, & au remède de 24 grains.

	m.	onc.	gros	gr.	
1 pièce de 30 ſ. tout le remède pris, doit peſer.	»	»	2.	45.	141.—
2	»	»	5.	19.	116.
3	»	»	7.	65.	91.
4	»	1.	2.	39.	66.
5	»	1.	5.	13.	41.
6	»	1.	7.	59.	16.
7	»	2.	2.	32.	157.
8	»	2.	5.	6.	132.
9	»	2.	7.	52.	107.
10	»	3.	2.	26.	82.
11	»	3.	5.	»	57.
12	»	3.	7.	46.	32.
13	»	4.	2.	20.	7.
14	»	4.	4.	65.	148.
15	»	4.	7.	39.	123.
16	»	5.	2.	13.	98.
17	»	5.	4.	59.	73.
18	»	5.	7.	23.	48.
19	»	6.	2.	7.	23.
20	»	6.	4.	52.	164.
21	»	6.	7.	26.	139.
22	»	7.	2.	».	114.
23	»	7.	4.	46.	89.
24	»	7.	7.	20.	64.
25	1.	»	1.	66.	39.
50	2.	»	3.	60.	78.

	m.	onc.	gros	gr.	
100 pièces de 30 ſ. tout le remède pris, doivent peſer. . . .	4.	»	7.	48.	156.—
200	8.	1.	7.	25.	146.
300	12.	2.	7.	2.	136.
400	16.	2.	6.	51.	126.
500	20.	4.	6.	28.	116.
600	24.	5.	6.	5.	106.
700	28.	6.	5.	54.	96.
800	32.	7.	5.	31.	86.
900	37.	»	5.	8.	76.
1000	41.	1.	4.	57.	66.

TABLEAU de ce que doivent peſer les pièces de 15 ſous, ſans aucun remède de poids, à la taille de 48 $\frac{16}{55}$es au marc.

	m.	enc.	gros	gr.	
1 pièce de 15 ſ. droite de poids, doit peſer.....	»	»	1.	23.	35.$\frac{83}{}$
2	»	»	2.	46.	70.
3	»	»	3.	70.	22.
4	»	»	5.	21.	57.
5	»	»	6.	45.	9.
6	»	»	7.	68.	44.
7	»	1.	1.	19.	79.
8	»	1.	2.	43.	31.
9	»	1.	3.	66.	66.
10	»	1.	5.	18.	18.
11	»	1.	6.	41.	53.
12	»	1.	7.	65.	5.
13	»	2.	1.	16.	40.
14	»	2.	2.	39.	75.
15	»	2.	3.	63.	27.
16	»	2.	5.	14.	62.
17	»	2.	6.	38.	14.
18	»	2.	7.	61.	49.
19	»	3.	1.	13.	1.
20	»	3.	2.	36.	36.
21	»	3.	3.	59.	71.
22	»	3.	5.	11.	23.
23	»	3.	6.	34.	58.
24	»	3.	7.	58	10.
25	»	4.	1.	9.	45.
26	»	4.	2.	32.	80.
27	»	4.	3.	56.	32.
28	»	4.	5.	7.	67.
29	»	4.	6.	31.	19.
30	»	4.	7.	54.	54.
31	»	5.	1.	6.	6.
32	»	5.	2.	29.	41.

	m.	enc.	gros	gr.	
33 pièces de 15 ſous droites de poids, doivent peſer.....	»	5.	3.	52.	76.$\frac{83}{}$
34	»	5.	5.	4.	28.
35	»	5.	6.	27.	63.
36	»	5.	7.	51.	15.
37	»	6.	1.	2.	50.
38	»	6	2.	26.	2.
39	»	6.	3.	49.	37.
40	»	6.	5.	».	72.
41	»	6.	6.	24.	24.
42	»	6.	7.	47.	59.
43	»	7.	»	71.	11.
44	»	7.	2.	22.	46.
45	»	7.	3.	45.	81.
46	»	7.	4.	69.	33.
47	»	7.	6.	20.	68.
48	»	7.	7.	44.	20.
49	1.	»	»	67.	55.
50	1.	»	2.	19.	7.
100	2.	»	4.	38.	14.
200	4.	1.	1.	4.	28.
300	6.	1.	5.	42.	42.
400	8.	2.	2.	8.	56.
500	10.	2.	6.	46.	70.
600	12.	3.	3.	13.	1.
700	14.	3.	7.	51.	15.
800	16.	4.	4.	17.	29.
900	18.	5.	»	55.	43.
1000	20.	5.	5.	21.	57.

TABLEAU *de ce que doivent peſer, tout le remède pris, les pièces de* 15 *ſ. à la taille de* 48 $\frac{16}{55}$ *au marc, & au remède de* 36 *grains.*

	m.	onc.	gros	gr.		
1 pièce de 15 ſ. tout le remède pris, doit peſer.	»	»	1.	22.	449.	664
2	»	»	2.	45.	234.	
3	»	»	3.	68.	19.	
4	»	»	5.	18.	468.	
5	»	»	6.	41.	253.	
6	»	»	7.	64.	38.	
7	»	1.	1.	14.	487.	
8	»	1.	2.	37.	272.	
9	»	1.	3.	60.	57.	
10	»	1.	5.	10.	506.	
11	»	1.	6.	33.	291.	
12	»	1.	7.	56.	76.	
13	»	2.	1.	6.	525.	
14	»	2.	2.	29.	310.	
15	»	2.	3.	52.	95.	
16	»	2.	5.	2.	544.	
17	»	2.	6.	25.	329.	
18	»	2.	7.	48.	114.	
19	»	3.	»	70.	563.	
20	»	3.	2.	21.	348.	
21	»	3.	3.	44.	133.	
22	»	3.	4.	66.	582.	
23	»	3.	6.	17.	367.	
24	»	3.	7.	40.	152.	
25	»	4.	»	62.	601.	
26	»	4.	2.	13.	386.	
27	»	4.	3.	36.	171.	
28	»	4.	4.	58.	620.	
29	»	4.	6.	9.	405.	
30	»	4.	7.	32.	190.	
31	»	5.	»	54.	639.	
32	»	5.	2.	5.	424.	

	m.	onc.	gros	gr.		
33 pièces de 15 ſ. tout le remède pris, doivent peſer.	»	5.	3.	28.	209.	664
34	»	5.	4.	50.	658.	
35	»	5.	6.	1.	443.	
36	»	5.	7.	24.	228.	
37	»	6.	»	47.	13.	
38	»	6.	1.	69.	462.	
39	»	6.	3.	20.	247.	
40	»	6.	4.	43.	32.	
41	»	6.	5.	65.	481.	
42	»	6.	7.	16.	266.	
43	»	7.	»	39.	51.	
44	»	7.	1.	61.	500.	
45	»	7.	3.	12.	285.	
46	»	7.	4.	35.	70.	
47	»	7.	5.	57.	519.	
48	»	7.	7.	8.	304.	
49	1.	»	»	31.	89.	
50	1.	»	1.	53.	538.	
100	2.	»	3.	35.	412.	
200	4.	»	6.	71.	160.	
300	6.	1.	2.	34.	572.	
400	8.	1.	5.	70.	320.	
500	10.	2.	1.	34.	68.	
600	12.	2.	4.	69.	480.	
700	14.	3.	»	33.	228.	
800	16.	3.	3.	68.	640.	
900	18.	3.	7.	32.	388.	
1000	20.	4.	2.	68.	136.	

24 pièces de 30 ſous, tout le remède pris, à raiſon de 189 grains $\frac{141}{166}$es par pièce, pèſent, 4,556 grains $\frac{64}{166}$es,

ou.....	7 onc.	7 gros	20 gr.	$64\frac{166}{}$
$\frac{8}{55}$es de pièce ſur le même pied, pèſent.....			72	102.
	7 onc.	7 gros	48 gr.	»
Plus, 24 grains de remède par marc, ...			24.	
TOTAL.....	1 m.	»	»	»

48 pièces de 15 ſous, tout le remède pris, à raiſon de 94 grains $\frac{449}{664}$es par pièce, pèſent 4,544 grains $\frac{304}{664}$es,

ou.....	7 onc.	7 gros	8 gr.	$304\frac{664}{}$
$\frac{16}{55}$es de pièce ſur le même pied, pèſent.....			27	360.
	7 onc.	7 gros	36 gr.	»
Plus, 36 grains de remède par marc, ci.....	»	»	36.	»
TOTAL.....	1 m.	»	»	»

Arrêté en la commiſſion des monnoies, le 28 ſeptembre 1791.

FARGÈS, *vice-préſident.*

BELLIER DE LA BOIRE, *ſecrétaire général.*

N.° 1298.

LOI

Relative à la liquidation d'Offices de Judicature.

Donnée à Paris, le 29 Septembre 1791.

LOUIS, par la grâce de Dieu & par la loi conſtitutionnelle de l'état, ROI DES FRANÇOIS : A tous préſens & à venir ; SALUT. L'Aſſemblée nationale a décrété, & nous voulons & ordonnons ce qui ſuit :

DECRET de l'Aſſemblée nationale, du 12 Septembre 1791.

L'ASSEMBLÉE NATIONALE, après avoir entendu le rapporteur de ſes comités de judicature & central de liquidation, qui lui ont rendu compte du réſultat des opérations du commiſſaire du roi, directeur général des liquidations, dont les réſultats ſuivent :

RÉSULTAT des rapports de liquidation d'Offices, remis au Comité de Judicature par le Commiſſaire du Roi, Directeur général de liquidation, le 9 ſeptembre 1791.

Abbeville, grenier à ſel, trente mille cent cinquante trois liv deux ſous quatre deniers, ci.	30,153[l]	2[s]	4[d]
Alençon, bureau des finances (addition), trois mille trois cent ſoixante-deux liv. ſeize ſous ci.....	3,362.	16.	».
Arbois, procureurs au bailliage, vingt-deux mille ſept cent ſoixante-trois livres cinq ſous deux deniers ci.....	22,763.	5.	10.
Amiens, jurés-priſeurs, mille cent quatre-vingt-dix livres ſeize ſous, ci.....	1,190.	16.	».
Idem, juridiction des monnoies, dix mille quatre cent vingt-ſept livres, ci.....	10,427.	».	».
Ambert, maîtriſes des eaux & forêts, dix-huit mille ſix cent vingt-deux livres quatorze ſous quatre deniers, ci.....	18,622.	14.	4.

Amboiſe,

Amboiſe, élection, trente-ſix mille huit cent quatre-vingt-quatorze livres trois ſous, ci.	36,894[l]	3[ſ]	»[d]
Argenton, grenier à ſel, vingt-huit mille trente-une livres ſix deniers, ci.....	28,031.	».	6.
Arques, élection, ſoixante-un mille cinq cent quatre-vingt-onze livres quatre ſous dix deniers, ci.....	61,591.	4.	10.
Avranches, bailliage (addition), deux mille ſix cent cinquante-quatre livres dix ſous quatre deniers, ci.....	2,654.	10.	4.
Aſtarac, élection, ſoixante-quatorze mille cent quarante-neuf liv. ſix ſous cinq deniers, ci.	74,149.	6.	5.
Auxerre, jurés-priſeurs, deux mille neuf cent trente cinq livres dix ſous ſix deniers, ci.	2,935.	10.	6.
Auch, procureurs en la ſénéchauſſée, quatre-vingt-deux mille quarante-neuf livres quatorze ſous, ci.....	82,049.	14.	».
Arles, amirauté, vingt-un mille cinq cent quatre-vingt-cinq livres quatorze ſous huit deniers, ci.....	21,585.	14.	8.
Aveſnes, municipalité, vingt-quatre mille huit cent douze liv. ſeize ſous huit deniers, ci.	24,812.	16.	8.
Angers, bailliage (addition), onze mille cinq cent quatre-vingt-huit livres dix-ſept ſous deux deniers, ci.....	11,588.	17.	2.
Bayeux, eaux & forêts, ſoixante-quinze mille trois cent quarante-deux livres quinze ſous quatre deniers, ci.....	75,342.	15.	4.
Beaugé, ſénéchauſſée, cinquante-deux mille quatre cent ſoixante-cinq liv. quatre ſous, ci..	52,465.	4.	».
Bellac, ſénéchauſſée, quarante-huit mille neuf cent dix-ſept livres quinze ſous quatre deniers, ci.....	48,917.	15.	4.
Bernay, élection, ſoixante-trois mille deux cent ſoixante-dix livres neuf ſous neuf deniers, ci.....	63,270.	9.	9.
Idem, procureurs en l'élection, dix mille trois cent quatre-vingt-cinq livres quatre ſous huit deniers, ci.....	10,385.	4.	8.
Bar-le-duc, huiſſiers au bailliage, vingt mille ſoixante-dix-huit livres huit ſous, ci.....	20,078.	8.	».

Bordeaux, parlement (addition), cent trente-cinq mille huit cent cinquante-huit livres onze sous, ci..... 135,858l 11s »

Idem, élection, cent seize mille quatre cent trente-huit liv. dix-sept sous quatre den., ci. 116,438. 17. 4.

Bouquenont, municipalité, six mille neuf cent cinquante-une liv. neuf sous huit deniers, ci. 6,951. 9. 8.

Brives, eaux & forêts, onze mille sept cent dix-huit livres dix-sept sous, ci..... 11,718. 17. ».

Idem, élection, vingt-deux mille six cent vingt-une livres quinze sous six deniers, ci... 22,621. 15. 6.

Brouage, amirauté, vingt-huit mille liv., ci. 28,000. ». ».

Beauvais, bailliage (addition), sept cent vingt-deux livres quatre deniers, ci..... 722. ». 4.

Bourg en Bresse, bailliage (addition), dix mille deux cent quatre-vingt-neuf livres dix-huit sous huit deniers, ci..... 10,289. 18. 8.

Besançon, parlement (addition), sept cent soixante sept mille sept cent soixante liv. deux sous trois deniers, ci..... 767,760. 2. 3.

Castries, sénéchaussée, cinquante-un mille sept cent onze livres six sous dix deniers, ci. 51,711. 6. 10.

Idem, eaux & forêts, douze mille liv., ci. 12,000. ». ».

Château-gontier, sénéchaussée, quatre-vingt-dix-sept mille cent trente-quatre livres six sous quatre deniers, ci..... 97,134. 6. 4.

Caudebec, bailliage & présidial, soixante-six mille quatre cent quatre-vingt-treize livres dix-neuf sous, ci..... 66,493. 19. ».

Cette (Traites au port de), sept mille quatre cent quatre-vingt-dix-sept livres sept sous huit deniers, ci..... 7,497. 7. 8.

Concressault, bailliage, cinq mille cinq cent quatre-vingt-six liv. quinze sous huit den., ci. 5,586. 15. 8.

Idem, juré-priseur, trois mille quatre cent quatre-vingt-dix livres dix sous dix deniers, ci. 3,490. 14. ».

Château-Thierry, élection, soixante-seize mille cent trente-quatre livres dix sous six deniers, ci..... 76,134. 10. 6.

Chaumont en Bassigny, grenier à sel (addi-

tion) deux mille neuf cent quarante-neuf livres dix sous, ci..... 2,949[l] 10[s] »[d]

Châtellerault, eaux & forêts, quarante-deux mille onze liv. dix-huit sous huit deniers, ci. 42,011. 18. 8.

Chaumont en Bassigny, *idem*, cent cinquante-neuf mille six cent vingt-neuf livres douze sous quatre deniers, ci..... 159,629. 12. 4.

Château-neuf en Thimerais, bailliage, cinq mille quatre cent soixante-une liv. onze sous, ci. 5,461. 11. ».

Château-briant, municipalité, sept mille cent quarante-trois livres quinze sous quatre deniers, ci..... 7,143. 15. 4.

Crêpy, grenier à sel, deux mille six cent soixante-deux livres six sous, ci..... 2,662. 6. ».

Clermont-ferrand, chancellerie (addition), deux cent soixante-quatre mille cinq cent dix-huit livres cinq sous, ci..... 264,518. 5. ».

Idem, cour des aides, *idem*, soixante-sept mille quatre cents livres quatorze sous quatre deniers, ci..... 67,400. 14. 4.

Clermont-ferrand, visiteur des gabelles, trente-un mille deux cent soixante-six livres dix-sept sous sept deniers, ci..... 31,266. 17. 7.

Cosne, gruerie, quatorze mille trois cent neuf livres deux sous dix deniers, ci..... 14,309. 2. 10.

Confolens, procureur en l'élection, trois mille cent cinquante-neuf livres quinze sous, ci.... 3,159. 15. ».

Charolles, un juré-priseur, six mille quatre-vingt-dix-neuf liv. sept sous quatre deniers, ci. 6,099. 7. 4.

Idem, bailliage, cent trois mille six cent quatre-vingt-huit liv. cinq sous huit deniers, ci. 103,688. 5. 8.

Cérilly, châtellenie royale, neuf mille quatre cent cinquante-huit livres dix-huit sous un denier, ci..... 9,458. 18. 1.

Idem, eaux & forêts, cinquante-un mille quatre cent neuf livres huit sous quatre deniers, ci..... 51,409. 8. 4.

Champagne & Luxembourg, arpenteur général du département, seize cent quatre-vingt-seize livres douze sous, ci..... 1,696. 12. ».

Cambray, municipalité, quarante-ſix mille deux cent dix-neuf livres ſix ſous huit deniers, ci.....	46,219 l.	6 ſ.	8 d.
Chauny, maîtriſe des eaux & forêts, cinquante-ſept mille deux cent quatre-vingt-une livre dix-ſept ſous quatre deniers, ci.....	57,381.	17.	4.
Idem, bailliage, vingt-neuf mille trois cent trente-deux livres douze ſous trois deniers, ci.	29,332.	12.	3.
Calais, municipalité, vingt mille deux cent deux livres dix-neuf ſous, ci.....	20,202.	19.	».
Idem, amirauté, cent dix-huit mille ſix cent ſept livres dix ſous quatre deniers, ci.....	118,607.	10.	4.
Châtillon-ſur-Sèvre, dépôt des ſels, trois mille ſix cent trente-une livres ſix ſous, ci..	3,631.	6.	».
Colmar, chancellerie (addition), quatre-vingt-cinq mille neuf livres ſept ſous, ci....	85,009.	7.	».
Curval, ſiége royal, deux mille livres, ci..	2,000.	».	».
Commercy, procureurs du bailliage, quatorze mille huit cent quarante-ſept livres cinq ſous huit deniers, ci.....	14,847.	5.	8.
Craon, grenier à ſel (addition), quinze cent quatre-vingt-douze livres douze ſous, ci.	1,592.	12.	».
Coutances, élection, cent ſept mille cinq cent vingt-ſept livres treize ſous un denier, ci...	107,527.	13.	1.
Idem, jurés-priſeurs, neuf mille deux cent cinquante-neuf livres ſix ſous, ci.....	9,259.	6.	».
Châlons-ſur-Saône, bailliage (addition), trois mille cinq cent quatre-vingt-deux livres quatre ſous, ci.....	3,582.	4.	».
Dijon, chancellerie (addition), quatre-vingt-cinq mille trois cent trente-neuf livres onze ſous, ci.....	85,339.	11.	».
Idem, chambre des comptes, *idem*, quarante-huit mille trente-cinq livres trois ſous huit deniers, ci.....	48,035.	3.	8.
Idem, monnoies, vingt-neuf mille ſoixante-ſept livres neuf ſous, ci.....	29,067.	9.	».
Idem, grenier à ſel, quarante mille quatre cent vingt-deux livres deux ſous quatre deniers, ci.....	40,422.	2.	4.
Idem, bailliage (addition), neuf mille ſix			

cent quatre-vingt-quatorze livres treize ſous quatre deniers, ci.....	9,694[l]	13[s]	
Douay & Orchies, gouvernance, deux cent quarante-deux mille cinq cent quarante-cinq livres deux ſous cinq deniers, ci.....	242,545.	2.	5.
Epinal, eaux & forêts (addition), trois mille deux cent cinquante-ſix livres deux ſous quatre deniers, ci.....	3,256.	2.	4.
Idem, municipalité, dix mille livres, ci..	10,000.	».	».
Etampes, élection (addition), onze mille ſept cent quatre-vingt-ſeize livres treize ſous ſix deniers, ci.....	11,796.	13.	6.
Fougères, traites (addition), deux mille cinq cent dix livres, ci.....	2,510.	».	».
Falaiſe, grenier à ſel, ſept mille ſix cent quatre-vingt-neuf livres dix-neuf ſous huit deniers, ci.....	7,689.	19.	8.
Fontenay-le-comte, élection, quatre-vingt-ſept mille cinq cent quarante-une livres ſeize ſous huit deniers, ci.....	87,541.	16.	8.
Gueret, *idem*, vingt-un mille ſix cent ſoixante-neuf livres trois ſous quatre deniers, ci.	21,669.	3.	4.
Grandville, vicomté, dix-huit mille ſept cent trente-neuf livres ſix ſous huit deniers, ci.	18,739.	5.	8.
Grandvilliers, grenier à ſel (addition), quinze mille quatre cent dix livres ſix ſous quatre deniers, ci.....	15,410.	6.	4.
Grenoble, bureau des finances (addition), dix mille ſix cent trente-ſept livres douze ſous, ci.....	10,637.	12.	».
Guienne, grand-maître des eaux & forêts, cent quatorze mille cent trente-neuf livres neuf ſous, ci.....	114,139.	9.	».
Honfleur, grenier à ſel, quarante-cinq mille neuf cent cinquante-cinq livres dix-ſept ſous ſept deniers, ci.....	45,955.	17.	7.
Iſle-de-France, premier huiſſier en la prévôté générale de la maréchauſſée, deux mille cent trente-deux livres ſept ſous ſix deniers, ci.	2,132.	7.	6.
Iſſoudun, bailliage & prévôté, ſoixante-neuf			

mille neuf cent ſoixante-douze livres dix-huit ſous, ci..... 69,972[l] 18[ſ] »[d]

Langres, juré-crieur, quatre mille huit cent quarante-neuf livres un ſou quatre deniers, ci. 4,849. 1. 4.

Laon, procureur du roi du préſidial (addition), quatre mille livres, ci..... 4,000. ». ».

La Châtre, élection, deux mille trois cent quatre livres un ſous huit deniers, ci..... 2,304. 1. 8.

La Ferté-milon, châtellenie royale, trois mille cinq cent quinze livres ſept ſous ſix deniers, ci. 3,515. 7. 6.

Le Dorat, ſénéchauſſée, ſoixante-deux mille cinq cent ſoixante-trois livres dix-huit ſous huit deniers, ci..... 62,563. 18. 8.

Le Mans, jurés-priſeurs, douze cent quarante-cinq livres onze deniers, ci..... 1,245. ». 11.

Lille en Dodon, châtellenie royale, deux mille ſix cent vingt-neuf livres onze ſous, ci. 2,629. 11. ».

Lille, bailli général & député de la châtellenie, vingt-cinq mille cent ſoixante ſept livres, ci..... 25,167. ». ».

Lorgnes, ſiége royal, dix-huit mille quatre-vingt-dix livres huit ſous, ci..... 18,090. 8. ».

Le Mans, municipalité, treize mille deux cent quatre-vingt-douze livres trois ſous, ci.. 13,292. 3. ».

Loudun, procureur au bailliage, mille quarante-trois livres ſept ſous, ci..... 1,043. 7. ».

Loches, grenier à ſel, trente-ſept mille cent quarante-ſix livres quatre ſous onze deniers, ci. 37,146. 4. 11.

L'Orient, municipalité, ſoixante-cinq mille cent quinze livres dix-ſept ſous, ci..... 65,115. 17. ».

Limoges, élection, cent ſeize mille ſix cent ſoixante-huit livres ſeize ſous dix deniers, ci. 116,668. 16. 10.

Lectours & Armagnac, ſénéchauſſée, cent onze mille cinq cent quatre-vingt-quinze livres huit ſous, ci..... 111,595. 8. ».

Le Queſnoy, eaux & forêts, cent trente-trois mille cent vingt-ſix livres dix-huit ſous cinq deniers, ci..... 133,126. 18. 5.

Lyon, procureur en l'élection, quarante-

neuf mille cinq cent cinquante-ſept livres dix-huit ſous ſix deniers, ci.....	49,557l	18f	6d
Idem, commiſſaires-enquêteurs, ſoixante-dix-huit mille deux cent quarante-deux livres douze ſous, ci.....	78,242.	12.	».
Idem, procureurs en la ſénéchauſſée, un million cent quatre-vingt-un mille deux cent quatre-vingt-treize livres dix-ſept ſous onze deniers, ci.....	1,181,193.	17.	11.
Mammers, grenier à ſel, trente-deux mille ſix cent quatre-vingt-douze livres deux ſous quatre deniers, ci.....	32,692.	2.	4.
Mâcon, maîtriſe des eaux & forêts, trente-neuf mille ſix cent treize livres onze ſous quatre deniers, ci.....	39,613.	11.	4.
Marennes, élection, quatre cent ſoixante-ſix livres un ſou, ci.....	466.	1.	».
Mirecourt, eaux & forêts, cent ſoixante-neuf mille neuf cent ſept livres ſept ſous quatre deniers, ci.....	169,907.	7.	4.
Montmorillon, procureurs en la ſénéchauſſée, quarante-neuf mille quatre cent trente-deux liv. huit ſous, ci.....	49,432.	8.	».
Montrichard, bailliage, ſix mille ſept cent onze livres huit ſous huit deniers, ci.....	6,711.	8.	8.
Montpellier, monnoies, quarante-ſept mille trois cent trente-ſept livres huit ſous quatre deniers, ci.....	47,337.	8.	4.
Montbriſſon, grand bailli d'épée, quatre mille cent quatre-vingt-ſeize livres treize ſous, ci..	4,196.	13.	».
Montereau-faut-Yonne, grenier à ſel, vingt-trois mille une livres trois ſous huit deniers, ci.....	23,001.	3.	8.
Montdidier, procureur en l'élection & grenier à ſel, quatre mille ſix cent vingt-ſix livres un ſou huit deniers, ci.....	4,626.	1.	8.
Milhau, bailliage, vingt-deux mille neuf cent onze livres ſix ſous huit deniers, ci....	22,911.	6.	8.
Montivilliers, procureurs au bailliage, vingt-cinq mille huit cent quinze livres deux ſous, ci.	25,815.	2.	».

Montargis, bailliage (supplément de liquidation), cent trente-cinq livres, ci.....	135[l]	».[s]	».[d]
Montfort-l'Amaury, jurés-priseurs, cinq mille deux cent cinquante-sept livres dix-huit sous quatre deniers, ci.....	5,257.	18.	4.
Montoire, municipalité, neuf cents livres, ci.	900.	».	».
Metz, bailliage & présidial (addition), dix-huit mille dix-neuf livres onze sous deux deniers, ci.....	18,019.	11.	2.
Nancy, monnoie, vingt-sept mille six cent soixante-dix-huit livres huit sous, ci.....	27,678.	8.	».
Idem, bailliage (addition), quatorze mille vingt-neuf livres un sou quatre deniers, ci...	14,029.	1.	4.
Nantes, procureurs en la sénéchaussée (réformation), vingt-un mille six cent soixante-seize livres seize sous six deniers, ci.....	21,676.	16.	6.
Nevers, eaux & forêts, soixante-quatorze mille cinq cent soixante-quinze livres deux sous huit deniers, ci.....	74,575.	2.	8.
Nantes, procureur du roi en la maîtrise, quatorze mille livres, ci.....	14,000.	».	».
Idem, présidial (addition), neuf mille trois cent trente-cinq livres, ci.....	9,335.	».	».
Narbonne, gabelles, quatorze mille deux cent quarante-neuf livres quatre deniers, ci.....	14,249.	».	4.
Idem, grenier à sel, seize mille sept cent trente-trois livres six sous huit deniers, ci..	16,733.	6.	8.
Nantes, chambre des comptes, cent quatre-vingt-dix mille trois cent neuf livres deux sous huit deniers, ci.....	190,309.	2.	8.
Orbec & Bernay, bailliage (addition), sept mille trois cent quatre-vingt-dix livres dix huit sous huit deniers, ci.....	7,390.	18.	8.
Paris, chambre des comptes (addition), deux millions deux cent trente mille sept cent cinquante livres dix-huit sous quatre deniers, ci.	2,230,750.	18.	4.
Paris, un huissier en l'élection, *idem*, dix mille cent quatre-vingt-trois livres douze sous, ci.....	10,183.	12.	».
Idem, cour des aides, *idem*, quarante-six			

mille

mille deux cent ſoixante-dix-huit livres quatorze ſous huit deniers, ci.....	46,278l	14s	8d
Idem, greffier des commiſſions extraordinaires du conſeil, mille trois livres quatorze ſous, ci.	1,003.	14.	».
Idem, concierge buvetier du châtelet, cinquante trois mille cent quatre-vingt-dix-ſept livres quatre ſous quatre deniers, ci.....	53,197.	4.	4.
Idem, amirauté de France, quatre-vingt-ſeize mille ſix cent quatre-vingt dix-neuf livres quatorze ſous huit deniers, ci.....	96,699.	14.	8.
Idem, greffier garde-ſac du conſeil, vingt-deux mille huit cent quatre-vingt-dix-ſept liv. onze ſous quatre deniers, ci.....	22,897.	11.	4.
Paris, parlement (addition), cent cinquante-neuf mille cent quarante quatre livres quinze ſous trois deniers, ci.....	159,144.	15.	3.
Idem, procureurs au parlement *idem*, un million quatre cent quarante-un mille deux cent quatre-vingt-quinze livres quatorze ſous trois deniers, ci.....	1,441,295.	14.	3.
Idem, procureurs au châtelet, *idem*, un million vingt-ſix mille ſix cent ſoixante-quatre livres treize ſous, ci.....	1,026,664.	13.	».
Idem, eaux & forêts à la table de marbre, trois mille cent ſoixante-une livres un ſou, ci.....	3,161.	10.	».
Idem, un procureur au parlement (réformation), trois mille cent ſoixante-deux livres dix ſous, ci.....	3,162.	10.	».
Poiſſy, grenier à ſel, trente-cinq mille cent quatre-vingt-onze livres onze ſous, ci.....	35,191.	11.	».
Poitiers, bureau des finances, *idem*, neuf mille neuf cent trente-quatre livres, ci.....	3,934.	».	».
Perpignan, amirauté, ſept mille cinq cent trois livres trois ſous deux deniers, ci.....	7,503.	3.	2.
Quingey, bailliage, trente-huit mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf livres dix ſous huit deniers, ci.....	38,499.	10.	8.
Rambervillers, municipalité, trois mille liv., ci.....	3,000.	».	».

Reims, eaux & forêts, cent vingt-deux mille six cent trente-deux livres dix-huit sous, ci....	122,632[l]	18[s]	6[d]
Romans, élection, trente mille huit cent quarante-sept livres quinze sous onze deniers, ci..	38,847.	15.	11.
Rhodez, *idem*, soixante-neuf mille cent treize livres dix-huit sous quatre deniers, ci.....	69,113.	18.	4.
Ruffec, traites foraines, cinq mille six cent quatre-vingts livres sept sous, ci.....	5,680.	7.	».
Rouen, eaux & forêts, cent quatre-vingt-sept mille quatre cent sept livres huit sous, ci.....	187,407.	8.	».
Rouen, bureau des finances (addition), six mille sept cent cinquante-quatre livres un sou, ci...	6,754.	1.	».
Idem, parlement, *idem*, soixante-treize mille six cent quatre-vingt-trois livres un sou quatre deniers, ci.....	73,683.	1.	4.
Idem, chancellerie, *idem*, cent soixante-huit mille cent trente-cinq livres quatorze sous, ci..	168,135.	14.	».
Riom, sénéchaussée, *idem*, dix-sept mille quatre cent quinze livres, ci.....	17,415.	».	».
Saumur, procureurs en la sénéchaussée, soixante-quatre mille sept cent vingt-deux livres dix-sept sous sept deniers, ci.....	64,722.	17.	7.
Idem, grenier à sel, trente-un mille quarante-quatre livres onze sous neuf deniers, ci.....	31,044.	11.	9.
Saintes, élection (addition), sept cent quatre-vingt-six livres douze sous, ci.....	786.	12.	».
Saulieu, grenier à sel, seize mille sept cent quarante-deux livres trois sous quatre den, ci..	16,742.	3.	4.
Sézanne, eaux & forêts, cent dix-huit mille huit cent cinquante-neuf livres trois sous un denier, ci.....	118,859.	3.	1.
Idem, bailliage, soixante-douze mille quarante-une livres dix sous huit deniers, ci.....	72,041.	10.	8.
Idem, élection, cinquante-six mille dix-huit livres douze sous, ci.....	56,018.	12.	».
Sedan, eaux & forêts (addition), vingt-cinq mille cent quatre-vingt-treize livres quatre sous, ci.....	25,193.	4.	».
Sarrebourg, municipalité, cinq mille cinq cent trois livres un sou six deniers, ci.....	5,503.	1.	6.

Sarrelouis, bailliage & ſiége préſidial, trente-ſept mille huit cent ſoixante-dix-huit livres dix-neuf ſous quatre deniers, ci.....	37,878.	19.	4.
Sens, élection, cent deux mille cent vingt-ſix livres quatre ſous cinq deniers, ci.....	102,126.	4.	5.
Saint-Florentin, grenier à ſel, treize mille deux cent deux livres quinze ſous, ci.....	13,202.	15.	».
Saint-Quentin, idem (addition), quatre mille cinq cent vingt-ſept livres deux ſous, ci.....	4,527.	2.	».
Sainte-Ménehould, élection, dix-huit cent neuf livres huit ſous huit deniers, ci.....	1,809.	8.	8.
Saint-Palais, ſénéchauſſée, quarante-quatre mille quatre cent trente-cinq livres onze ſous huit deniers, ci.....	44,435.	11.	8.
Sainte-Ménehould, eaux & forêts (addition), ſix cent quatre-vingt-quatre livres quinze ſous quatre deniers, ci.....	684.	15.	4.
Saint-Pierre-le-Moutier, bailliage (addition), treize cent une livres dix ſous, ci.....	1,301.	10.	».
Tours, jurés-priſeurs, vingt-ſept mille trois cent ſoixante-cinq livres douze ſous trois den., ci.	27,365.	12.	3.
Thionville, eaux & forêts, quatre-vingt-dix-neuf mille huit cent dix-neuf livres ſix deniers, ci.....	99,819.	».	6.
Toulon, ſénéchauſſée, trente-ſept mille trois cent trente-ſept livres trois ſous, ci.....	37,337.	3.	».
Tours, eaux & forêts, quarante-trois mille trois cent huit livres dix-huit ſous, ci.....	43,308.	18.	».
Tournus, grenier à ſel, ſept mille ſoixante-neuf livres quatorze ſous, ci.....	7,069.	14.	».
Toulouſe, parlement (addition), trente-deux mille cent trente-une livres douze ſous huit deniers, ci.....	32,131.	12.	8.
Idem, maîtriſe des ports & traites, vingt-trois mille trois cent vingt livres quatorze ſous ſept deniers, ci.....	23,320.	14.	7.
Toulouſe, chancellerie, parlement (addition), cent quatre-vingt-douze mille neuf cent dix-ſept livres quatre ſous, ci.....	192,917.	4.	».
Trun, vicomté, quarante mille quatre cent trente-quatre livres, ci.....	40,434.	».	».

Thorigny, chirurgien du bailliage (addition), deux mille ſix cent cinquante-quatre liv. ſix ſous quatre deniers, ci.....	2,654.	6.	4.
Vendôme, bailliage & prévôté, quatre-vingt-neuf mille trois cent trente-huit livres cinq ſous un denier, ci.....	89,338.	5.	1.
Idem, municipalité (addition), cinq cents liv., ci.....	500.	».	».
Vitry-le-François, élection, *idem*, neuf cent ſept livres ſix ſous huit deniers, ci.....	907.	6.	8.
Idem, bailliage, *idem*, trois mille ſept cent ſoixante-neuf livres dix-neuf ſous huit den., ci.	3,769.	19.	8.
Verſailles, grenier à ſel, ſoixante-dix-neuf mille deux cent trente-deux liv. onze ſous quatre deniers, ci.....	79,232.	11.	4.
Vire & Condé, élection, dix-neuf mille huit cent ſoixante-dix-ſept livres quinze ſous quatre deniers, ci.....	19,877.	15.	4.
Vierzon, bailliage, neuf mille deux cent ſoixante-douze livres quatre ſous, ci.....	9,272.	4.	».
Vienne, *idem*, ſoixante-deux mille deux cent cinquante-ſept livres ſeize ſous deux deniers, ci.	62,257.	16.	2.
Verneuil, élection (addition), quarante mille cinq cent trente-trois livres deux ſous deux deniers, ci.....	40,533.	2.	2.
Villeneuve-de-Bergue, procureurs en la ſénéchauſſée, vingt-quatre mille cent quatre-vingt-quinze livres dix-ſept ſous, ci.....	24,195.	17.	».
Marſeille, ſénéchauſſée (addition), cinquante-cinq mille cent quarante-cinq livres neuf ſous deux deniers, ci.....	55,145.	9.	2.
Angoulême, élection, *idem*, vingt-cinq mille neuf cent vingt-ſix liv. neuf ſous, ci.....	25,926.	9.	».
Blois, bailliage, *idem*, huit mille ſept cent cinquante livres, ci.....	8,750.	».	».
Bordeaux, cour des aides, neuf cent ſoixante-quatre mille quatre cent quinze livres dix-neuf ſous huit deniers, ci.....	964,415.	19.	8.
Brives, ſénéchauſſée & préſidial, dix mille ſept cent quatre-vingt-onze livres un ſou ſix deniers, ci.....	10,791.	1.	6.

Châlons-ſur-Marne, bailliage, quatre-vingt-deux mille ſix cent quatre-vingt-deux liv. quatre ſous, ci.....	82,682[l]	4[s]	»[d]
Chaumont en Baſſigny, juré-priſeur, deux mille quatre-vingt-ſeize livres, ci.....	2,096.	».	».
Chinon, bailliage (addition), deux mille cent ſoixante-ſix livres ſept ſous, ci.....	2,166.	7.	».
Idem, élection, *idem*, ſix mille ſept cent ſix livres treize ſous quatre deniers, ci.....	6,706.	13.	4.
Colmar, conſeil ſouverain, cent ſoixante-huit mille ſept cent trente-ſept livres ſeize ſous, ci..	168,737.	16.	».
Perruquiers de Lunéville, une charge; neuf cent ſoixante-huit liv. ſept ſous dix deniers, ci.	968.	7.	10.
Idem, *Melun*, deux; ſix cent quarante-ſept liv. ſix ſous huit deniers, ci.....	647.	6.	8.
Idem, *Provins*, vingt; ſix mille ſept cent quatre-vingt-quatre livres treize ſous quatre den, ci.	6,784.	13.	4.
Idem, *Saint-Dizier*, huit; mille cinq liv., ci.	1,005.	».	».
Idem, *Saint-Quentin*, vingt-trois; dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit livres ſix ſous huit deniers, ci.....	19,998.	6.	8.
Idem, *Langres*, vingt-cinq; quatorze mille huit cent ſoixante-trois livres treize ſous quatre deniers, ci.....	14,863.	13.	4.
Idem, *Soiſſons*, dix-huit; onze mille ſix cent cinquante-quatre livres ſix ſous huit deniers, ci.	11,654.	6.	8.
Idem, *Vierzon*, dix; quatorze cent quarante liv. un ſou deux deniers, ci.....	1,440.	1.	2.
Les dettes paſſives des communautés ci-deſſus liquidées, excédoient celles actives de la ſomme de trois cent ſoixante-quinze livres, laquelle ſomme a été déduite ſur le montant des liquidations.			
Perruquiers de Paris, trente charges; quatre-vingt-neuf mille huit cent ſoixante-cinq livres quinze ſous, ci.....	89,865.	15.	».
Idem, *Sarguemines*, ſix; quinze cents livres, ci.....	1,500.	».	».
Perruquiers de Vendôme, onze; quatre mille trois cent vingt-neuf livres quinze ſous onze deniers, ci.....	4,329.	15.	11.

Total du préſent état, quinze millions huit cent huit mille quatre cent quatre-vingt-deux liv. dix-neuf ſous neuf deniers, ci.....	15,808,482l 19ſ 9d
Les dettes paſſives réunies des compagnies ci-deſſus liquidées, montent à trois cent ſoixante-deux mille ſix cent quarante-trois livres ſix ſous trois deniers, ci.....	362,643. 6. 3.
Les dettes actives ne montent qu'à trois cent quarante-ſept mille huit cent quatre-vingt-dix-neuf livres treize ſous quatre deniers, ci.....	347,899. 13. 4.
Différence à la charge de la nation, ci.....	14,743l 12ſ 11d

Décrète que conformément audit réſultat, il ſera payé par la caiſſe de l'extraordinaire, la ſomme de quinze millions huit cent huit mille quatre cent quatre-vingt-deux livres dix-neuf ſous neuf deniers, à l'effet de quoi les reconnoiſſances définitives de liquidation ſeront expédiées aux officiers liquidés, en ſatisfaiſant par eux aux formalités preſcrites par les précédens décrets.

MANDONS & ordonnons à tous les corps adminiſtratifs & tribunaux, que les préſentes ils faſſent conſigner dans leurs regiſtres, lire, publier & afficher dans leurs départemens & reſſorts reſpectifs, & exécuter comme loi du royaume. En foi de quoi nous avons ſigné ces préſentes, auxquelles nous avons fait appoſer le ſceau de l'état. A Paris, le vingt-neuvième jour du mois de ſeptembre, l'an de grâce mil ſept cent quatre-vingt-onze, & de notre règne le dix-huitième. *Signé* LOUIS. *Et plus bas*, M. L. F. DU PORT. Et ſcellées du ſceau de l'état,

LOI N.° 1338.

RELATIVE AUX PENSIONS,

Donnée à Paris le 2 Octobre 1791.

LOUIS, par la grâce de Dieu, & par la loi conſtitutionnelle de l'état, ROI DES FRANÇOIS : A tous préſens & à venir; SALUT. L'Aſſemblée nationale a décrété, & nous voulons & ordonnons ce qui ſuit.

DÉCRET de l'Aſſemblée nationale, du 17 Septembre 1791, au ſoir.

L'ASSEMBLÉE NATIONALE, ouï le rapport du comité des penſions, qui a rendu compte de la vérification des faits par le directeur de la liquidation, décrète;

Art. I. Que ſur le fonds de dix millions deſtiné par la loi du 22 août 1790 au payement des penſions, il ſera payé la ſomme de ſoixante-dix-huit mille quatre cent vingts livres aux perſonnes nées en 1719, & compriſes au premier état annexé au préſent décret; celle de quatre-vingt-cinq mille trois cent ſoixante-dix-ſept livres dix-huit ſous, aux perſonnes nées en 1720, compriſes au quatrième état annexé au preſent décret; celle de dix-huit mille ſix cent quatre-vingt-ſept livres dix ſous, aux perſonnes nées en 1716, & compriſes au ſupplément formant le cinquième état annexé au préſent décret; celle de cent ſoixante-ſeize mille neuf cent onze livres quinze ſous, aux perſonnes nées en 1721, 1717 & 1719, compriſes au dixième état annexé au préſent décret; celle de mille livres, à Anne-Louiſe Sophie Ruhière, veuve le Harivel du Rocher, pendant ſa vie, à compter du 10 août 1789, & de deux cents livres par année à chacun de ſes trois enfans, juſqu'à ce qu'ils ayent atteint l'âge de vingt ans accomplis, à compter du même jour 10 août 1789; celle de cinquante livres par an, à compter du 9 janvier 1791, à chacun des trois enfans du ſieur Giraux, courrier de la malle de Rheims à Paris, tué dans l'exercice de ſes fonctions la nuit du 8 au 9 janvier dernier, juſqu'à ce qu'ils ayent atteint l'âge de vingt ans accomplis; celle de deux cents livres à Louis Pucelle, & celle de cent cinquante livres à Guillaume Chevalot, pendant leur vie, à compter du 14 juillet 1790: le tout pour les cauſes énoncées au dixième état (*bis*) au préſent décret.

II. Que ſur les fonds affectés par la même loi aux penſions rétablies, il ſera payé la ſomme de trente mille ſix cent trente-huit livres dix-huit ſous quatre deniers aux perſonnes nées en 1719, compriſes au ſecond état annexé au préſent décret; celle de ſoixante-treize mille quatre cent vingt livres aux perſonnes nées en 1720, & compriſes au ſixième état annexé au préſent décret; celle de treize mille cent trente ſept livres cinq ſous aux perſonnes nées en 1716, & compriſes dans un ſupplément formant le ſeptième état annexé au préſent décret; celle de quatre-vingt-dix-ſept mille quarante livres dix-huit ſous quatre deniers aux perſonnes nées en 1721, 1717 & 1719, compriſes au onzième état annexé au préſent décret.

III. Que ſur le fonds de deux millions de ſecours établi par la loi du 22 août 1790, il ſera payé la ſomme de douze mille deux cent cinquante livres aux perſonnes compriſes au neuvième état annexé au préſent décret; celle de dix-huit mille huit cent cinquante livres aux perſonnes nées en 1721, 1717 & 1719, compriſes au douzième état annexé au préſent décret.

IV. Que ſur le fonds de cent cinquante mille livres accordé par la loi du 25 février 1791, il ſera payé par le tréſor public la ſomme de cinq mille huit cents livres aux perſonnes dénommées au treizième état annexé au préſent décret.

V. Que ſur le fonds de deux millions deſtiné aux gratifications par la loi du 22 août 1790, il ſera payé la ſomme de huit mille livres aux perſonnes compriſes au quatorzième état annexé au préſent décret.

Tous leſquels payemens ſeront faits de la manière & aux conditions portées par les précédens décrets de l'aſſemblée nationale.

A l'égard de la ſomme de ſept mille ſix cent quatre-vingt-dix-neuf livres onze ſous huit deniers, qui étoit partagée à titre de penſion entre les perſonnes nées en 1719, dénommées au troiſième état annexé au préſent décret; de celle de deux cent quatre-vingt-dix mille ſept cent ſoixante-ſept livres cinq ſous deux deniers, qui étoit partagée entre les perſonnes nées en 1716, 1717, 1718 & 1720, compriſes au huitième état annexé, au préſent décret; celle de cinquante-neuf mille ſix cent quarante-huit livres dix-ſept ſous ſept deniers, qui étoit partagée entre les perſonnes nées en 1717, 1719 & 1721, compriſes au quinzième état annexé au préſent décret : leſdites ſommes demeurent définitivement rejetées des états de penſions à la charge du tréſor public.

Suit la teneur des Etats annexés au préſent décret.

PREMIER

PREMIER ÉTAT.

PENSIONS RÉCRÉÉES.

NAISSANCES DE 1719.

MERLAN D'ARMENTIERES, (Claude-Etienne) né le premier janvier 1719; ancienne penſion, 1,200 liv.

45 ans de ſervices, commencés comme ſoldat le premier janvier 1735, époque à laquelle il a eu 16 ans, finis le 5 avril 1780, comme capitaine depuis 1777; 16 campagnes; total 61 ans.

Recréée. (art. 19 & 20, tit. 1; 1 & 3, tit. 2. Loi du 22 août 1790) pour la totalité du traitement de capitaine en 1780..... 2,000

MAGNIER, (Jacques-Vincent) né le 4 janvier 1719; ancienne penſion, 708 liv.

39 ans de ſervices, commencés comme ſoldat le 6 mai 1737, diſcontinués d'octobre 1745 au mois d'août 1746, finis le 29 décembre 1777, comme capitaine depuis le 29 mai 1775; 12 campagnes; total, 51 ans.

Recréée. (art. 19 & 20, tit. 1; 1, 2 & 3, tit. 2.) pour la totalité du traitement de capitaine en 1777..... 2,000

AZINCOURT, (Jean-Baptiſte-Joſeph-Bernard d') né le 7 février 1719; ancienne penſion, 731 liv.

30 ans de ſervices, commencés le 7 février 1735, époque à laquelle il a eu 16 ans, diſcontinués du commencement de 1763 au 13 août 1765, finis le premier mai 1767 dans le grade de capitaine, qu'il avoit depuis 1759; 10 campagnes; total, 40 ans.

Recréée, eu égard au traitement de capitaine en 1767. (art. 19 & 20, tit. 1; 1, 2 & 3, tit. 2.) pour..... 937 10

LE DUCHAT DE RURANGE, (Jean-François) né le 22 février 1719; ancienne penſion, 442 liv. 10 ſ.

30 ans de ſervices, commencés le 22 février 1735, époque à laquelle il a eu 16 ans, finis le 25 mars 1765 dans le grade de capitaine, qu'il avoit depuis 1742; 8 campagnes; total, 38 ans.

Recréée. (art. 19 & 20, tit. 1; 1, 2 & 3, tit. 2.) eu égard au traitement de capitaine en 1765, pour..... 825

De cette part..... 5,762 10

	liv.	f.	d.
Report.....	5,762	10	

FAURE, (Alexis-Etienne de) né le 25 février 1719; ancienne penſion, 2,301 liv.

40 ans de ſervices, commencés le premier août 1737, finis le 26 avril 1778 dans le grade de lieutenant-colonel, qu'il avoit depuis 1769; 14 campagnes; total, 54 ans.

Recréée. (art. 19 & 20, tit. 1; 1 & 3, tit. 2.) pour la totalité du traitement de lieutenant-colonel en 1778..... 3,600

MESLIER, (Renauld) né le 2 mars 1719; ancienne penſion, 700 liv.

42 ans de ſervices, commencés comme ſoldat le 9 juin 1737, finis le 5 avril 1780, dans le grade de lieutenant, qu'il avoit depuis 1769; rang de capitaine depuis 1779 ſeulement; 8 campagnes; total, 50 ans.

Recréée. (art 19 & 20, tit. 1; 1, 2 & 3, tit. 2.) pour la totalité de traitement de lieutenant en 1780..... 900

LE COMTE, (Etienne-François) né le 5 mars 1719; ancienne penſion, 400 liv.

41 ans de ſervices, commencés comme cavalier, finis le 12 octobre 1780 dans le grade de ſous-lieutenant de maréchauſſée, avec rang de lieutenant de cavalerie depuis 1756; 6 campagnes; total, 47 ans.

Recréée. (art. 19 & 20, tit. 1; 1, 2 & 3, tit. 2.) eu égard au traitement de lieutenant en 1780, pour..... 798 15

LE CLERC, (Pierre) né le 5 mars 1719; ancienne penſion, 1,000 liv.

24 ans de ſervices, tant en qualité de ſyndic des tontines pendant 13 ans, que de liquidateur de la caiſſe des amortiſſemens pendant 11 ans, ce dernier ſervice fini le 19 juillet 1782, pour cauſes de maladies qui durent encore & lui ôtent même l'uſage des jambes.

Recréée eu égard au traitement de 2,500 liv. qu'il eut peu de temps après ſon entrée à la caiſſe, & qu'il avoit à ſa retraite. (art. 21, tit. 1 & 5, tit. 3.) pour..... 625

Sa penſion ancienne ne pouvoit être rétablie attendu qu'il n'exiſtoit point de réglement pour les retraites des employés à ladite caiſſe.

MAUREL, (Laurent) né le 11 mars 1719; ancienne penſion, 265 liv. 10 ſ.

32 ans de ſervices, commencés en 1737 comme ſoldat, finis le 27 juillet 1769 dans le grade de porte-drapeau, qu'il avoit depuis 1763; 14 campagnes.

Recréée. Loi du 19 janvier 1791, pour..... 600

De cette part..... 12,286 5

	liv.	s.	d.
Report.....	12,286	5	

BAUVER, (Pierre) né le 12 mars 1719; ancienne penſion, 318 liv. 12 ſ.

27 ans de ſervices, finis par réforme en 1763, dont 6 comme ſous-lieutenant, & le ſurplus comme ſous-officier & ſoldat; 11 campagnes.

Recréée. Loi du 19 janvier 1791, pour..... 600

MILHAU, (Jean-François) né le 15 mars 1719; ancienne penſion, 1,465 liv. 10 ſ.

37 ans de ſervices, commencés le premier mai 1743, diſcontinués en 1768, repris le 11 août 1768, & finis le 11 ſeptembre 1781 dans le grade de capitaine, qu'il avoit depuis 1756; 9 campagnes; total, 46 ans.

Recréée. (art. 19 & 20, tit. 1; 1, 2 & 3, tit 2.) eu égard au traitement de capitaine en 1781, pour..... 1,700

LANÇON, (Jean-François) né le 16 mars 1719; ancienne penſion, 500 liv.

43 ans de ſervices, commencés comme ſoldat le 26 octobre 1736 finis le 4 décembre 1779 dans le grade de lieutenant, qu'il avoit depuis 1774; 13 campagnes; total, 36 ans.

Recréée. (art. 19 & 20, tit. 1; 1, 2 & 3, tit. 2.) pour la totalité du traitement de lieutenant en 1779..... 900

PICQUES, (Charles-Julien Olivier) né le 19 mars 1719; ancienne penſion, 4,500 liv., produiſant net en 1789, 3,150 liv.

45 ans de ſervices dans l'artillerie, commencés le 30 ſeptembre 1738, finis le 23 mai 1784 dans le grade de colonel, qu'il avoit depuis 1773, maréchal-de-camp en 1784; 7 campagnes; total, 52 ans.

Recréée. (art. 19 & 20, tit. 1; 1, 2 & 3, tit. 2.) pour la totalité du traitement de colonel en 1784..... 4,000

LARCHER DE CHAMONT, (Louis) né le 23 mars 1719; ancienne penſion, 1,500 liv.

34 ans de ſervices dans le corps du génie, commencés le 19 février 1751, finis le 15 mai 1785 dans le grade de major, qu'il avoit depuis 1781; 3 campagnes; total 37 ans.

Recréée. (art. 19 & 20, tit. 1; 1, 2 & 3, tit. 2.) eu égard au traitement de major en 1781, pour..... 1,537 10

ROBERT DU CHATELET, (Charles-Acham) né le 30 mars 1719; ancienne penſion, 1,417 liv.

34 ans de ſervices, commencés le 30 mars 1735, époque à laquelle il a eu 16 ans, finis en mars 1769 dans le grade de lieutenant-colonel, qu'il n'a pas eu 2 ans, major depuis 1765; 7 campagnes; total, 41 ans.

Recréée. (art. 19 & 20, tit. 1; 1, 2 & 3, tit. 2.) eu égard au traitement de major en 1769, pour..... 1,987 10

De cette part.....	23,011	5	

	liv.	f.	d.
Report.....	23,011	5	

GOURDEAU, (Louis) né le 2 avril 1719; ancienne penſion, 600 liv.

31 ans de ſervices, commencés comme ſoldat en 1739, diſcontinués du 11 août 1768, au 24 juin 1780, qu'il a eu commiſſion de capitaine attaché au régiment de la couronne, finis dans cette qualité le 13 avril 1783; 11 campagnes; total, 42 ans.

Recréée. (art. 19 & 20, tit. 1; 1, 2 & 3, tit. 2.) eu égard au traitement de capitaine en 1783, pour..... 1,400

MUSSET DE PATAY, (Joſeph-Alexandre) né le 4 avril 1719; ancienne penſion, 885 livres.

31 ans de ſervices, commencés le 30 janvier 1735, finis le 19 février 1766 dans le grade de major, qu'il avoit depuis 1758; 8 campagnes; total, 39 ans.

Recréée. (art. 19 & 20, tit. 1; 1 & 3, tit. 2.) eu égard au traitement de major en 1766, pour..... 1,762 10

ROZIERES, (Jérôme-François) né le 21 avril 1719; ancienne penſion, 1,337 liv. 6 ſ. 8 den.

37 ans de ſervices, commencés en 1740, finis le premier novembre 1777 dans le grade de major, avec rang de lieutenant-coſonel depuis 1772, brigadier lors de la retraite; 11 campagnes; 5 ans de ſéjour hors de l'Europe; total, 53 ans.

Recréée. (art. 19 & 20, tit. 1; 1, 2 & 3, tit. 2.) pour la totalité du traitement de lieutenant-colonel en 1777..... 3,600

MARET D'AIGREMONT, (Louis Alexandre) né le 23 avril 1719; ancienne penſion, 3,999 liv. 3 ſ. 4 den., par brevet produiſant net en 1789, 2,940 liv., ordre de Saint-Louis, 800 liv.; total, 3,740 liv.

39 ans de ſervices, commencés le 20 février 1736, finis le 15 décembre 1775, par réforme dans le grade de colonel, qu'il avoit depuis 1762, 9 campagnes; total, 48 ans: grade de maréchal-de-camp le premier mars 1780.

Recréée, eu égard au traitement de colonel en 1775. (art. 19 & 20, tit. 1; 1 & 3, tit. 2.) pour..... 4,162 10

LEAUTAUD DONINE, (Jean-Jacques) né le premier mai 1719; ancienne penſion par brevet, 2,824 liv., produiſant en 1789, 2,170 liv., ordre de Saint-Louis, 800 liv.; total, 2,970 liv.

42 ans de ſervices, commencés le premier mai 1735, époque à laquelle il a eu 16 ans, finis le premier janvier 1778 dans le grade de lieutenant-colonel, qu'il avoit depuis 1765; 12 campagnes; total, 54 ans.

Recréée, pour la totalité du traitement de lieutenant-colonel en 1778. (art. 19 & 20, tit. 1; 1 & 3, tit. 2.)..... 3,600

De cette part.....	37,536	5	

	liv.	f.	d.
Report.....	37,536	5	

ESPINASSY, (André-Antoine) né le 9 juin 1719; ancienne penſion, 1,573 liv. 6 ſ. 3 den.

32 ans de ſervices dans la marine, commencés le 8 avril 1745, finis le premier avril 1777 dans le grade de capitaine de compagnie, depuis le premier janvier 1775, rang de capitaine de vaiſſeau à la retraite ſeulement; 6 années d'embarquement en guerre; 2 campagnes en Flandre: 7 ans de ſéjour hors d'Europe; total, 47 ans.

Recréée pour la totalité du traitement de capitaine de compagnie en 1777. (art. 19 & 20, tit. 1; 1 & 4, tit. 2.)... 2,400

D'HERT, (Pierre) né le 16 juillet 1779; ancienne penſion, 355 liv.

24 ans de ſervices, commencés comme ſoldat en 1736, finis dans le grade d'aide-major en 1760, ayant rang de capitaine depuis 1763; 10 campagnes.

Recréée, loi du 19 janvier 1791..... 600

JOYE, (Charles de) né le 19 juillet 1719; ancienne penſion, 265 liv. 10 ſ.

30 ans de ſervices, commencés comme dragon le premier ſeptembre 1737, finis dans le grade de porte-étendart le premier janvier 1768: rang de lieutenant lors de la retraite ſeulement; pluſieurs campagnes, dont 6 vérifiées.

Recréée, loi du 19 janvier 1791..... 600

LICHTENBERGER, (Antoine) né le 22 juillet 1719; ancienne penſion, 318 liv. 12 ſ.

27 ans de ſervices, commencés comme ſoldat le 18 avril 1739, finis le 31 décembre 1766 dans le grade de porte-drapeau; 6 campagnes.

Recréée, loi du 19 janvier 1791..... 600

LA RIGAUDIE, (François de) né le 26 juillet 1719; ancienne penſion, 1,052 liv. 18 ſ. 4 den., net en 1789, 1,035 liv.

30 ans de ſervices, commencés le 7 juin 1741, finis le 14 janvier 1772 dans le grade de capitaine, qu'il avoit depuis 1756; 12 campagnes; total, 42 ans.

Recréée, eu égard au traitement de capitaine en 1772. (art. 19 & 20, tit. 1; 1 & 3, tit. 2.)..... 1,050

PARIS, (Jacques) né le 2 août 1719, ancienne penſion, 600 liv.

47 ans de ſervices, comme dragon le 11 novembre 1742, finis le 5 avril 1780 en qualité de lieutenant en ſecond, ayant commiſſion de quartier-maître-tréſorier depuis 1776; 7 campagnes; total, 41 ans.

Recréée, eu égard au traitement de quartier-maître-tréſorier en 1780. (art. 19 & 20, tit. 1; 1, 2 & 3, tit. 2.) pour.. 930

De cette part.....	43,716	5	

	liv.	s.	d.
Report.....	43,716	5	

VASSANT, (François-Guillaume) né le 8 août 1719; ancienne penſion, 2,000 liv.

36 ans de ſervices dans la marine, commencés le 8 juin 1742, finis le 21 mars 1779 dans le grade de capitaine de vaiſſeau, qu'il avoit depuis 1772; 17 campagnes; total, 53 ans.

Recréée pour la totalité du traitement de capitaine de vaiſſeau en 1779. (art. 19 & 20, tit. 1; 4, tit. 2.)..... 3,000

RENEPONT, (Claude-François) né le 18 août 1719; ancienne penſion, 1,240 liv.

42 ans de ſervices, commencés le 18 août 1735, époque à laquelle il a eu 16 ans, finis le 29 décembre 1777 dans le grade de chef de bataillon, ayant rang de lieutenant-colonel depuis 1769; 8 campagnes; total, 50 ans.

Recréée pour la totalité du traitement de lieutenant-colonel en 1777. (art. 19 & 20, tit. 1; 1, 2 & 3, tit. 2.)..... 3,600

DUBOIS, (François) né le 19 août 1719; ancienne penſion, 1,200 liv.

48 ans de ſervices comme médecin de l'armée & de différens hôpitaux militaires, finis en 1789 dans la qualité de médecin de l'hôpital de Landau, qu'il avoit depuis 1744; 3 campagnes; total, 51 ans.

Recréée pour la totalité du traitement de médecin des hôpitaux du ſecond ordre, juſqu'en 1789. (art. 19 & 20, tit. 1; 5, tit. 2.)..... 1,500

NEYON, (Marie-Thérèſe-Claudine Dubot, veuve) née le 21 août 1719; ancienne penſion, 1,500 liv. produiſant net en 1789, 1,200 liv

Son mari, commandant de Marie Galande, eſt mort en activité de ſervice en 1779, en arrivant ſur les côtes d'Angleterre; elle n'a pour toute fortune que ſa penſion.

Recréée. (art. 7, tit. 1.)..... 1,200

DUERR, (Conrad) né le 25 août 1719; ancienne penſion, 600 liv.

39 ans de ſervices, commencés comme cavalier en 1743, diſcontinués par réforme en 1763, repris le 28 juin 1764, finis le 14 novembre 1784; 11 campagnes; total, 50 ans; grade de lieutenant pendant les 15 dernières années.

Recréée pour la totalité du traitement de lieutenant en 1784. (art. 19 & 20, tit. 1; 1, 2 & 3, tit. 2.) pour..... 900

De cette part.....	53,916	5	

	liv.	f.	d.
Report.....	53,916	5	
KESSELER, (Jean) né le 30 août 1719; ancienne penſion, 360 liv.			
29 ans paſſés de ſervices, commencés comme huſſard, le premier juin 1758, finis dans le grade de lieutenant le 3 février 1788.			
Recréée, loi du 19 janvier 1791, pour.....	600		
DAUBENTON, (François-Ambroiſe) né le 14 ſeptembre 1719; ancienne penſion, 19,666 liv. 13 ſ. 4 den.			
40 ans de ſervices, tant dans les bureaux de la marine que ſur mer & dans les ports, commencés en 1756, finis le 25 décembre 1776; 4 campagnes d'embarquement; total, 44 ans: emploi d'intendant à Rochefort, pendant les 6 dernières années, avec traitement de 24,000 liv.			
Recréée, eu égard au traitement fixé par l'art. 3 du décret du 18 août 1791, *maximum* de tout. (art. 19 & 20, tit. 1; 5, tit. 2.).....	7,550		
Son ancienne penſion ne pouvoit être rétablie, parce qu'il n'exiſtoit pas de réglemens dans le département de la marine en 1776 & 1778, époques de la conceſſion de ladite penſion.			
PETIT, (Guillaume) né le 20 octobre 1719; ancienne penſion, 1,000 liv.			
48 ans de ſervices, commencés comme ſoldat le 6 janvier 1737, finis le 25 février 1785; 13 campagnes; total, 61 ans; commiſſion de capitaine pendant les 10 derniers mois; grade de quartier-maître-tréſorier les 16 années précédentes.			
Recréée pour la totalité du traitement de quartier-maître-tréſorier, en 1785. (art. 19 & 20, tit. 1; 1 & 3, tit. 2.).....	1,200		
RAYMONDIS, (Honoré) né le 26 octobre 1719; ancienne penſion, 1,590 liv.			
28 ans de ſervices dans la marine, commencés le 26 octobre 1735, époque à laquelle il a eu 16 ans d'age, finis le 16 ſeptembre 1764; 14 campagnes de guerre, 8 en paix, ne comptant que pour 4 ans; total, 46 ans; grade de capitaine de vaiſſeau pendant près de 3 ans.			
Recrée pour la totalité du traitement de capitaine de vaiſſeau, en 1764. (art. 19 & 20, tit. 1; 4 tit. 2.).....	3,000		
LA CHICHE, (Claude-Quentin) né le 31 octobre 1719; ancienne penſion, 3,000 liv., produiſant net, en 1789, 2,100 l.			
40 ans de ſervices, dont un comme employé, pendant la campagne de 1744, à lever chaque jour le plan des tranchées des ſiéges de Menin, &c., & 39 dans le corps du génie, de 1746 au 15 mai 1785; 7 campagnes; total, 47 ans; emploi de chef de brigade pendant les 7 dernières années, avec traitement de 4,800 liv.			
Recréée, eu égard audit traitement. (art. 19 & 20, tit. 1; 1, tit. 2.) pour.....	4,260		
De cette part.....	70,526	5	

	liv.	s.	d.
Report.....	70,526	5	
CUNY DUVERGÉ, (André) né le 7 novembre 1719; ancienne penſion, 354 liv.			
29 ans paſſés de ſervices, commencés comme ſoldat en 1739, finis dans le grade de lieutenant, le 30 mars 1769; 9 campagnes.			
Recréée, loi du 19 janvier 1791, pour.....	600		
MAUDUIT DE SEMERVILLE, (Nicolas-David-Amant-Conſtant) né le 14 novembre 1719; ancienne penſion; par brevet, 706 liv. 13 ſ. 4 d. ſur les invalides de la marine, 1,000 liv.			
39 ans de ſervices dans la marine, commencés le 12 août 1735, finis le 22 mai 1775; 5 campagnes de guerre, 12 en paix, ne comptant que pour 6 années; total, 50 ans; grade de capitaine de vaiſſeau pendant les cinq dernières années.			
Recréée pour la totalité du traitement de capitaine de vaiſſeau, en 1775. (art. 19 & 20, tit. 1; 4, tit. 2.).....	3,000		
D'HORWATH, (François) né le 10 décembre 1719; ancienne penſion, 1,600 liv.			
35 ans de ſervices dans les huſſards, commencés le 15 octobre 1746, finis le 10 mars 1782; 8 campagnes; total, 43 ans; rang de major pendant les 10 dernières années.			
Recréée, eu égard au traitement de major, en 1782. (art. 19 & 20, tit. 1; 1, 2 & 3. tit. 2).....	2,212	10	
FOLCHERY DE NIRANT, (Guillaume-Henri) né le 31 décembre 1719; ancienne penſion, 531 liv.			
33 ans de ſervices, commencés le 31 décembre 1735, époque à laquelle il a eu 16 ans d'âge, finis le 24 mars, 1739; 6 campagnes; total, 39 ans; grade de capitaine pendant les 21 dernières années.			
Recréée, eu égard au traitement de capitaine, en 1769. (art. 19 & 20, tit. 1; 1, 2 & 3, tit. 2.).....	881	5	
VOINIER, (Antoine-Nicolas) âgé de 71 ans; ancienne penſion, 500 livres comme lieutenant à la ſuite, de la place de Pharlsbourg.			
20 ans paſſés de ſervices, commencés comme huſſard, le 31 mars 1741, finis par réforme, dans le grade de lieutenant, le premier mars 1762; 6 campagnes.			
Recréée, loi du 19 janvier 1791, en juſtifiant qu'il étoit ſeptuagénaire lors de la loi.	600		
DUREY DE MEYNIERES, (Octave Guichard, veuve du ſieur) née le 3 mars 1719; anciennes penſions, 1.° 1,500 liv. ſur le tréſor public, en conſidération des ſervices de ſon mari, ci-devant préſident au parlement de Paris; 2.° 1,200 liv. ſur la Gazette de France, à cauſe de ſes ouvrages de littérature.			
La première, ſupprimée par défaut de réglement qui peut l'appuyer.			
La ſeconde, rétablie, pour 600 liv. (loi du 22 août 1790, tit. 2, art. 6.) ci.....	600		
TOTAL du premier État.....	78,420		

SECOND

SECOND ÉTAT.

PENSIONS RÉTABLIES.

NAISSANCES DE 1719.

PERRIN DE LA BESSIÈRE, (Jean-François) né le 12 février 1719; anciennes pensions réunies, 798 liv. 15 sous; accordées savoir, 710 liv. en mars 1762, & avril 1763, en considération de ses services & pour sa retraite, & 88 liv. 15 sous, comme faisant la moitié dont il avoit droit après le décès de feu son frère, ci-après nommé, suivant une décision du 2 mars 1762, dans 177 liv. 10 sous accordées à Henri-Charles Perrin de la Bessière, son frère, décédé en 1789.

21 ans de services, commencés le 13 juillet 1741, finis dans le grade de capitaine, le 17 juin 1763; 10 campagnes.

Rétablies comme ayant l'antériorité au premier règlement du département de la guerre, qui est du 12 novembre 1763, (art. 6, tit. 3, loi du 23 août 1790) pour le net, en 1789. — liv. 765 f. d.

LAURENCIN DE BEAUFORT, (Jean-Marie) né le 12 février 1719; ancienne pension, 532 liv. 10 f. net accordée en 1758.

21 ans de services, commencés le 12 février 1735, époque à laquelle il a eu 16 ans, finis dans le grade de capitaine, en 1756; 5 campagnes.

Rétablie comme antérieure aux règlemens. (art. 6, tit. 3.). — 532 10

BEYERLÉ, (Pierre-Charles) né le 11 mars 1719; ancienne pension, suivant le brevet, 2,062 liv. 10 sous, accordée en 1750 & 1754, & comme colonel de cavalerie, payé, à la suite de la garnison de Strasbourg, depuis 1760, 1,180 liv. total, 3 242 liv. 10 f. net, en 1789.

28 ans de services, commencés le 15 juillet 1734, discontinués en 1737, repris en 1737; interrompus, du premier janvier 1760, au 16 avril 1761; continués pendant l'année 1761 seulement, repris le 7 septembre 1763, & finis le premier janvier 1767, dans le grade de capitaine, qu'il avoit depuis 1750; 8 campagnes.

Rétablies comme obtenues antérieurement aux réglemens. (art. 6, tit. 3.)..... — 3,242 10

De cette part..... 4,540

	liv.	f.	d.
Report.....	4,540		

MARMIER, (François Philippe) né le 17 mars 1719; ancienne penſion, 1,181, liv. 5 ſ. net, accordée en 1758.

21 ans de ſervices, commencés le 6 mai 1737, première époque connue, finis dans le grade de lieutenant-colonel, en juillet 1758; 7 campagnes.

Rétablie comme obtenue antérieurement aux règlemens. (art. 6, tit. 3.)..... 1,181 5

BROCA, (Jean-Pierre) né le 18 mars 1719; ancienne penſion, 5,400 liv., ſuivant le brevet, produiſant net, en 1789, 3,780 liv.; 800 liv., ordre de Saint-Louis; total, 4,580 liv. net.

44 ans de ſervices, commencés en 1739, finis le premier janvier 1784, dans le grade de lieutenant-colonel, maréchal-de-camp lors de ſa retraite; 16 campagnes.

Rétablie comme officier-général. (art. 5, tit. 3.)..... 4,580

BARBETTE DE LIGNEREUX, (Louis-Auguſte Romain) né le 8 avril 1719; ancienne penſion, 532 liv. 10 ſ. net, accordée en 1759.

19 ans de ſervices dans la cavalerie, commencés en 1740, finis dans le grade de capitaine, en mars 1759, attendu l'impoſſibilité où il étoit de le continuer à cauſe de ſes infirmités; 4 campagnes. Il a eu, le 28 ſeptembre 1763, commiſſion pour s'occuper des recrues des troupes françoiſes, en qualité de prépoſé principal de l'arrondiſſement d'Evreux; conſidéré comme ayant 20 ans de ſervices, ſoit parce que ſes infirmités ont néceſſité ſa retraite, ſoit comme ayant rempli probablement, au moins pendant un an, la commiſſion pour faire des recrues.

Rétablie comme antérieure aux règlemens. (art. 6, tit. 3.). 532 10

THIÉBEAUT, (Hubert) né le 9 avril 1719; ancienne penſion, 637 liv. 10 ſ., accordée, par déciſion du 26 février 1777, premier juin ſuivant, & 14 avril 1778, en conſidération de ſes ſervices.

21 ans de ſervices, comme contrôleur de l'hôpital militaire de Briançon, depuis le 20 avril 1759, juſqu'au 26 février 1777; qu'il a été réformé en vertu de l'ordonnance du même jour.

Suivant un état arrêté par le miniſtre de la guerre, le premier juin 1777, par ſuite des réformes faites en vertu de l'ordonnance ſuſdatée, concernant les contrôleurs des hôpitaux militaires, le ſieur Thiébeaut devoit avoir une penſion de 666 liv. 13 ſous 4 d.; qui auroient produit net, en 1789, 566 liv. 13 ſ. 4. d.

Rétablie pour cette dernière ſomme, comme conforme aux règlemens. (art. 7, tit. 3.)..... 566 13 4

Le ſurplus de la penſion rejeté.

De cette part.....	11,400	8	4

	liv.	f.	d.
Report.....	11,400	8	4

MINET DESROSIÈRES, (Nicolas) né le 11 avril 1719; ancienne penſion, 1.° 398 liv. 5 ſ., accordée le 11 juin 1756; 2.° 265 liv. 10 ſ., accordée le 24 avril 1774; 3.° 400 liv. ſur les fonds de l'école militaire, accordée en 1759, pour réforme, comme officier commandant une compagnie d'élèves à l'école militaire, ladite penſion confirmée par l'arrêt du conſeil du 10 mai 1776.

24 ans de ſervices, commencés en 1734, diſcontinués, de 1749 au premier juin 1753, finis par réforme, en 1763, dans le grade de capitaine; 6 campagnes.

La penſion de 398 liv. 5 ſ., rétablie (art. 6, titre 3) comme obtenue antérieurement aux règlemens; celle de 400 liv. ſur les fonds de l'école militaire, rétablie (art. 7, tit. 3) comme confirmée par l'arrêt du conſeil du 10 mai 1776, formant enſemble 798 liv. 5 ſ. net..... 798 5

A l'égard de celle de 265 liv. 10 ſ., rejetée comme obtenue non conformément au règlement du 12 novembre 1763, qui exiſtoit lors de la conceſſion.

GROUSSAUD CHAPITRE, (Henri) né le 13 avril 1719; ancienne penſion, 355 liv. net, obtenue le 25 juillet 1762.

20 ans de ſervices, commencés le 18 avril 1742, finis par réforme, en 1763, dans la grade de capitaine; 6 campagnes.

Rétablie comme obtenue antérieurement aux règlemens. (art. 6, tit. 3.)..... 355

HURTAUT, (Pierre-Thomas-Nicolas) né le 15 avril 1719; ancienne penſion, 600 liv. net ſur fonds de l'école militaire, accordée en 1769, comme réformé de la place de profeſſeur de langue latine à ladite école, & confirmée par arrêt du conſeil du 10 mai 1776.

Rétablie. (art. 7, tit. 3.)..... 600

DELATTRE D'AUBIGNY, (Charles-Firmin) né le 16 mai 1719; ancienne penſion, 355 liv. net, accordée en 1758.

24 ans de ſervices, commencés le premier ſeptembre 1734, finis le 14 mars 1758, dans le grade de capitaine; 6 campagnes.

Rétablie comme obtenue antérieurement aux règlemens. (art. 6, tit. 3.)..... 355

BLAIN DE MARCEL DU POET, (Joſeph-Pierre-Louis) né le 14 juin 1719; ancienne penſion, 753 liv. 15 ſ. net, accordée en 1758 & 1759.

24 ans de ſervices, commencés le 14 juin 1735, époque à laquelle il a eu 16 ans, finis le 29 juin 1759, dans le grade de capitaine; 7 campagnes.

Rétablie comme obtenue antérieurement aux règlemens. (art. 6, tit. 3.)..... 753 15

De cette part.....	14,262	8	4

liv. f. d.

Report..... 14,262 8 4

MURGIER DE FOMBLEIN, (Louis) né le 26 juin 1719; ancienne penſion, 355 liv. net, accordée en 1754.

20 ans de ſervices, commencés en 1735, qu'il a eu 16 ans; finis en 1755, dans le grade de capitaine; 5 campagnes.

Rétablie comme obtenue antérieurement aux règlemens. (art. 6, tit. 3.)..... 355

DOUMET DE SAINT-LAURENT, (Laurent-Jacques) né le 27 juin 1719; ancienne penſion, 619 liv. 10 ſ., obtenue en 1773.

30 ans de ſervices, commencés en 1742, finis dans le grade de capitaine, le 26 janvier 1773, rang de major à la retraite ſeulement; 3 campagnes.

Rétablie, comme obtenue conformément aux règlemens de 1763, pour le net, en 1789. (art. 7, tit. 3.)..... 595

MAILLÉ-BREZÉ, (François-Alexis) né le premier juillet 1719; anciennes penſions, 1.° 177 liv. 10 ſ., accordée en 1757; 2.° 1,150 liv. 10 ſ., accordée le 2 mars 1762; 3.° & 1,500 liv., accordée en 1782: cette dernière, en conſidération des ſervices de ſon frère.

27 ans de ſervices, commencés le premier avril 1735, finis le 5 mai 1762, dans le grade de commandant de bataillon; plus de deux campagnes.

Les deux premières penſions qui, ſi elles avoient été ſeules, auroient produit net, en 1789, 1,200 liv. rétablies comme obtenues antérieurement aux règlemens. (art. 6, tit. 3.) & 400 liv. ſur l'ordre de Saint-Louis..... 1,600

Celle de 1,500, liv., obtenue en 1782, non conformément aux règlemens qui exiſtoient alors, rejetée. (art. 7, tit. 3.)

RIBBE DE VALBON, (Jean-Baptiſte-Elzear) né le 25 juillet 1719; ancienne penſion, 354 liv. net, obtenue par déciſion du premier juin 1763.

27 ans de ſervices, commencés le 15 avril 1736, finis le 5 juin 1763, dans le grade de capitaine; 7 campagnes.

Rétablie comme obtenue antérieurement aux règlemens. (art. 6, tit. 3.)..... 354

LAMBELET, (Jean-Jacques-Frédéric) né le 30 juillet 1719; ancienne penſion, 708 liv., accordée en qualité de capitaine réformé du régiment d'Anhalt, conformément à l'art. 24 de l'ordonnance du 21 décembre 1762, concernant les régimens d'infanterie allemande.

Rétablie pour le net, en 1789. (art. 7, tit. 3.)..... 680

De cette part..... 17,846 8 4

	liv.	f.	d.
Report.....	17,846	8	4
O MEHEGAN, (Jacques-Antoine-Thadée) né le 31 juillet 1719; anciennes penſions, 1.° ſuivant le brevet, 4,165 liv. 15 ſ., produiſant net, en 1789; 3,185 liv.; 2.° ordre de Saint-Louis, 1,500 liv.; total, en 1789, 4,685 liv. net. 40 ans de ſervices, commencés le 15 mai 1735, finis le 15 décembre 1775, comme colonel réformé du régiment de Grenadiers-royaux; grade de maréchal-de-camp, le premier mars 1780; 13 campagnes. Rétablie, (art. 5, tit. 3.).....	4,685		
MUSTEL, (François-Georges) né le 11 août 1719; ancienne penſion, 1,062 liv., accordée le 4 avril 1760. 21 ans de ſervices, dont 18 du premier ſeptembre 1741 au 4 avril 1760, dans les Dragons-royaux & la Légion-royale, & 3 ans, du 4 avril 1760 au 28 avril 1763, comme major de Belle-Isle; 9 campagnes. Rétablie comme obtenue antérieurement aux règlemens, pour le net, en 1789. (art. 6, tit. 3.).....	1,020		
LAVAL, (Étienne) né le 13 août 1719; ancienne penſion, 355 liv. net, obtenue en 1756. 21 ans de ſervices, commencés le 13 août 1335, époque à laquelle il a eu 16 ans, finis en 1756 dans le grade de capitaine; 6 campagnes. Rétablie comme obtenue antérieurement aux règlemens. (art. 6, tit. 3.).....	355		
CHAMPERON, (Bernard-Gilles) né le 19 août 1719; anciennes penſions, 1.° par brevet, 177 liv. 10 ſ.; 2.° invalides de la marine, 1,000 liv; 3.° ordre de Saint-Louis, 300 liv.; total 1,477 liv. 10 ſ., le tout obtenu en 1758 & 1761. 25 ans de ſervices dans la marine, commencés le 19 août 1735, qu'il a eu 16 ans, finis le 20 mars 1761; 13 campagnes, dont 6 de guerre. Rétablie comme obtenue antérieurement aux règlemens de la marine. (art. 6, tit. 3.).....	1,477	10	
TREMAULT, (Henri) né le 6 ſeptembre 1719, ancienne penſion, 708 liv. ſuivant le brevet, formant net en 1789; 680 liv., accordée conformément à l'ordonnance du 10 décembre 1762, comme commandant de bataillon réformé. Rétablie. (art. 7, tit. 3.).....	680		
De cette part.....	26,063	18	4

	liv.	f.	d.
Report.....	26,063	18	4

SERVAIS, (Lambert-François) né le 14 ſeptembre 1719; ancienne penſion, 800 livres originairement, accordée pour tenir lieu d'appointemens qui lui on été réglés par l'article 54, de l'ordonnance du 21 décembre 1762, concernant l'infanterie allemande, en qualité de capiaine réformé du régiment d'Horion.

Cette ordonnance n'accordoit 800 liv. de réforme qu'aux capitaines qui avoient 20 ans de ſervices, les autres ne devoient avoir que 600 liv.

Le ſieur Servais n'a que 12 ans de ſervices, commencés le 7 août 1739, diſcontinués par réforme en 1749, repris le premier août 1759, finis dans le grade de capitaine le 21 décembre 1762.

Rétablie pour 540 liv., formant le net en 1789, des 600 liv. que le ſieur Servais auroit dû avoir en conformité de ladite ordonnance. (art. 7, tit. 3.)..... 540

DUBOUILLY DE VAUNOISE, (Allain) né le 24 ſeptembre 1719; ancienne penſion, 355 liv. net, accordée pour retraite le 4 août 1757, antérieurement aux règlemens.

21 ans de ſervices, commencés le 12 décembre 1735, finis dans le grade de capitaine le 22 juillet 1757; 8 campagnes.

Rétablie (art. 6, tit 3.)..... 355

LAMBIN D'ANGLEMONT DE TASSIGNY, (Henri-Bernard) né le 23 octobre 1719; ancienne penſion, 1,062 liv., produiſant net en 1789, 1,020 livres, accordée pour tenir lieu d'appointemens, en qualité de major réformé du régiment de Cruſſol, cavalerie, incorporé dans celui d'Orléans.

24 ans de ſervices dans la cavalerie, du 13 octobre 1735, époque à laquelle il a eu 16 ans; finis en 1761 dans le grade de major, par la réforme énoncée au brevet; 4 campagnes.

Rétablie comme obtenue par ſuite de la réforme, faite en vertu de l'ordonnance de 1761, qui accordoit aux majors réformés leurs appointemens, à la ſuite des régimens dans leſquels ceux où ils ſervoient ont été incorporés. (art. 7, tit. 3, loi du 23 août 1790.)..... 1,020

DE LA PORTE DE RYANTS, (François-Guy) né le 29 octobre 1719; ancienne penſion, 1,417 liv. 10 ſ. net, obtenue en 1758.

22 ans de ſervices, commencés ſeulement du 29 octobre 1735, époque où il a eu 16 ans d'âge, & finis le 25 février 1758 dans le grade de guidon des gendarmes Ecoſſois; pluſieurs campagnes, dont 2 vérifiées.

Rétablie comme antérieure aux règlemens. (art. 6, tit. 3.).. 1,417 10

De cette part.....	29,396	8	4

	liv.	f.	d.
Report.....	29,396	8	4
LA BRETESCHE, (Jean-Charles-François de) né le 4 novembre 1719; ancienne penſion, 355 liv., obtenue en 1759. 20 ans de ſervices, du 27 octobre 1738 à la fin de 1758; grade de capitaine, 4 ans avant la retraite; 6 campagnes. Rétablie comme antérieure aux règlemens. (art. 6, tit. 3.).	355		
LE DUCHAT, (François-Frédéric) né le 6 décembre 1719; ancienne penſion, 355 liv., accordée le 20 ſeptembre 1763. 27 ans de ſervices, commencés le 6 décembre 1735, époque à laquelle il a eu 16 ans d'âge, finis dans le grade de capitaine en ſeptembre 1763; 12 campagnes. Rétablie comme obtenue antérieurement aux règlemens. (art. 6, tit. 3.).....	355		
GEVIGNY DE TODENDORFF, (Charles Gabriel de) né le 24 décembre 1719; ancienne penſion, 532 livres 10 ſous, accordée en 1759 & 1760. 20 ans de ſervices, commencés le 16 janvier 1740, finis dans le grade de capitaine en 1760; 6 campagnes. Rétablie comme obtenue antérieurement aux règlemens. (art. 6, tit. 3.).....	532	10	
TOTAL du ſecond État.....	30,638	18	4

TROISIÈME ÉTAT

PENSIONS

REJETÉES SANS REMPLACEMENT.

NAISSANCES DE 1719.

VILLAIN, (Jean-Nicolas) né le 13 mars 1719; ancienne penſion, 600 liv. par brevet; 400 liv. ſur fonds des dépenſes ſecrètes de la marine; total, 1,000 liv.

Il eſt en activité dans les bureaux de la marine, comme chargé en chef de la partie du contrôle des troupes.

Suſpendue. (art. 10 & 11, tit. 1.)..... 1,000

CALDAGUÉS, (Martine-Joſeph Remont, veuve) née le premier avril 1719; ancienne penſion, 1,200 liv. accordée en conſidération des ſervices de ſon mari, lieutenant de roi à Bergues.

Point de règlement; rejetée. (art. 8, tit. 3.)..... 1,200

LA CHAUSSÉE, (Marie-Béatrix Moullart, veuve) née le 4 avril 1719; ancienne penſion, 300 liv., accordée en conſidération des ſervices de ſon mari, major des ville & citadelle de Montreuil-ſur-mer.

Point de règlement; rejetée. art. 8, tit. 3.)..... 300

MONTESQUIOU, (Gertrude-Marie-Louiſe de Bombarde de Beaulieu, veuve) née le 12 juin 1719; ancienne penſion, 2,062 liv. 10 ſ., accordée en conſidération des ſervices de ſon mari, ci-devant lieutenant-général des armées du roi, & gouverneur du Fort-Louis du Rhin.

Point de règlement; rejetée. (art. 8, tit. 3.)..... 2,062 10

De cette part..... 4,562 10

BAULDRY,

	liv.	s.	d.
Report.....	4,562	10	
BAULDRY, (Marie-Françoiſe Aſſelin, veuve) née le 12 juillet 1719; ancienne penſion, 393 liv. 6 ſ. 8 d., accordée en conſidération des ſervices de ſon mari, ingénieur en chef à Dieppe.			
Point de règlement; rejetée. (art. 8, tit. 3.).....	393	6	8
BARRALY, (Marthe-Hélène Faget, veuve) née le 15 août 1719; ancienne penſion, 1,500 liv., accordée en conſidération des ſervices de ſon mari, conſeiller au ci-devant parlement de Paris.			
Point de règlement. (art. 8, tit. 3.).....	1,500		
FREDY, (Nicolas) né le premier ſeptembre 1719; ancienne penſion, par brevet, 443 liv. 15 ſ.; ordre de Saint-Louis, 800 liv.; total, 1,243 liv. 15 ſ.			
Il eſt encore en activité en qualité de commandant d'école d'artillerie à Douai.			
Suſpendue. (art. 10 & 11, tit. 1.).....	1,243	15	
TOTAL du troiſième État.....	7,699	11	8

QUATRIÈME ÉTAT.

PENSIONS RECRÉÉES.

NAISSANCES DE 1720.

liv. f. d.

THEAS DE THORANC, (Jacques) né le 7 janvier 1720; ancienne penſion, 3,000 liv.

46 ans de ſervices dans la marine, du 6 juillet 1735, au 19 octobre 1781; 15 campagnes; total, 61 ans; grade de capitaine de vaiſſeau pendant les ſeize dernières années, celui de chef d'eſcadre lors de la retraite.

Recréée pour la totalité du traitement de capitaine de vaiſſeau en 1781 (art. 19 & 20, tit. 1; 4, tit. 2.) Loi du 22 août 1790. 3,000

RIS, (Jean) né le 14 janvier 1720; ancienne penſion, 3,600 liv.

46 ans de ſervices, dont 15 en qualité de tréſorier des troupes à Thionville, & 31 dans le bureau de la guerre, avec appointement de 4,400 liv.

Recréée, eu égard auxdits appointemens. (art. 19 & 20, tit. 1; 5, tit. 2.)..... 3,740

VONDERLY, (Louis de) né le 17 janvier 1720; ancienne penſion, 600 liv.

51 ans de ſervices, commencés comme ſoldat le 5 janvier 1737, finis le 3 février 1788; pluſieurs campagnes annoncées; grade de porte-drapeau pendant les 5 dernières années.

Recréée pour la totalité du traitement de porte-drapeau en 1788. (art. 19 & 20, tit. 1; 1 & 3, tit. 2)..... 720

MARTINENQ, (Sébaſtien) né le 21 janvier 1720; ancienne penſion, 1,000 liv.

34 ans de ſervices dans la marine; ſavoir, 19 ans juſqu'au premier décembre 1771, & 15 ans de cette époque au premier mai 1786; 18 campagnes de paix, produiſant 9 années; 14 campagnes de guerre; total du ſervice, 57 ans; grade de capitaine de flûte pendant les 6 dernières années.

Recréée pour le traitement de capitaine de flûte en 1786. (art. 19 & 20, tit. 1; 4, tit. 2.)..... 1,000

JACQUOT, dit VINCENT, (Martin) né le 25 janvier 1720; ancienne penſion, 500 liv.

45 ans de ſervices, commencés comme ſoldat le 21 décembre 1735, finis le 4 avril 1781; 13 campagnes; total, 58 ans; grade de lieutenant pendant les 8 dernières années.

Recréée pour la totalité du traitement de lieutenant en 1781. (art. 19 & 20, tit. 1; 1 & 3, tit. 2.)..... 900

De cette part..... 9,360

liv. f. d.

Report..... 9,360

THUILLIERS, (Jean-Baptiſte) né le 29 janvier 1720; ancienne penſion, 500 liv.

39 ans de ſervices, du 29 mars 1739, au 22 janvier 1779; 12 campagnes; total, 51 ans; grade de lieutenant pendant les 6 dernières années.

Recréée pour le traitement de lieutenant en 1779. (art. 19 & 20, tit. 1; 1 & 3, tit. 2.)..... 900

ROQUEFEUIL, (Jean-Baptiſte de) né le 10 février 1720; ancienne penſion, 442 liv. 10 ſous.

20 ans 9 mois de ſervices, commencés comme ſoldat en 1740, diſcontinués le 7 octobre 1748, repris le premier février 1757, finis le 22 février 1770; rang de capitaine à la retraite.

Recréée. (loi du 19 janvier 1791)..... 600

LE NEUF DE LA VALLIES, (Joſeph-Alexandre) né le 14 février 1720; ancienne penſion, 590 liv.

31 ans de ſervices, commencés le 14 février 1736, époque à laquelle il a eu 16 ans d'âge, non compris 2 années antérieures, finis le 4 mai 1767; 31 ans de ſéjour hors d'Europe; total, 62 ans; grade de capitaine pendant les 8 dernières années.

Recréée pour la totalité du traitement de capitaine en 1767. (art. 19 & 20, tit. 1; 1, 2 & 3, tit. 2.)..... 1,500

MAUDET, (Pierre-Adrien de) né le 20 février 1720; ancienne penſion, 900 liv., par déciſion du 28 juin 1789; ordre de Saint-Louis, 800 liv.; total, 1,700 liv.

50 ans de ſervices, commencés le 20 février 1736, époque à laquelle il a eu 16 ans d'âge, non compris 2 années antérieures, finis le 28 juin 1789, dans la place de commandant des provinces de Calvi & de Balagne en Corſe, qu'il occupoit depuis 9 ans, avec traitement de 4,800 liv.; 6 campagnes; total, 59 ans.

Recréée pour la totalité dudit traitement. (art. 19 & 20, tit. 1 3, tit. 2.)..... 4,800

ROTH, (Jean-Nicolas) né le 23 février 1720; ancienne penſion, 900 liv. ſur les fonds des hôpitaux militaires.

43 ans de ſervices dans les hôpitaux militaires, du 11 mai 1745, au premier janvier 1789; place de contrôleur de la première claſſe à Breſt pendant les 4 dernières années, & de garde de magaſin pendant les mêmes années & les cinq précédentes, le tout avec traitement de 2,400 liv.

Recréée eu égard audit traitement (art. 19 & 20, tit. 1; & 5, tit. 2.) pour..... 1,770

De cette part..... 18,930

	liv.	s.	d.
Report.....	18,930		
PURDON, (Simon-David de) né le 26 février 1720; ancienne penſion, 1,875 liv. 50 ans de ſervices, commencés le 12 mars 1736, diſcontinués en 1763 par réforme, repris le 10 février 1764, finis le 12 avril 1787; 9 campagnes; total, 59 ans; grade de capitaine pendant les 30 dernières années. Recréée pour la totalité du traitement de capitaine en 1789. (art. 19 & 20, tit. 1; 1, 2 & 3, tit. 2.).....	2,000		
BOULANGER, (Nicolas) né le 2 mars 1720; ancienne penſion, 754 liv. 39 ans de ſervices comme chirurgien d'hôpital militaire & de différens régimens, commencés le 4 mars 742, finis le 19 décembre 1781 en qualité d'élève, avec traitement d'aide-major, de 1,000 liv. depuis 1777; 11 campagnes; total, 50 ans. Recréée pour la totalité dudit traitement. (art. 19 & 20, tit. 1; 1 & 3, tit. 2.).....	1,000		
METZ DE BELLEGARDE, (Matthias) né le 7 mars 1720; ancienne penſion, 800 liv., produiſant net en 1789, 680 liv. 39 ans de ſervices, commencés comme ſoldat le 10 août 1739, finis le 22 janvier 1779; 6 campagnes; total, 45 ans; grade de capitaine pendant la dernière année, celui de lieutenant pendant les 19 années précédentes. Recréée eu égard au traitement de lieutenant en 1779. (art. 19 & 20, tit. 1; 1 & 3, tit. 2.).....	731	5	
FONTALBA, (Jean) né le 27 mars 1720; ancienne penſion, 354 liv. 36 ans de ſervices, commencés comme ſoldat le 26 avril 1741; finis le 21 avril 1777; 7 campagnes; grade de lieutenant en ſecond pendant la dernière année. Recréée. (loi du 19 janvier 1791) pour.....	600		
PENFENTENYO DE KERVEREGUIN DE CHEFFONTAINE, (Jean-Maurice) né le 31 mars 1720; ancienne penſion, 1,327 liv. 10 ſous. 39 ans de ſervices, commencés le 16 octobre 1738, finis le 28 février 1778; 12 campagnes; total, 51 ans; grade de capitaine pendant les 30 dernières années; bleſſure au poignet, dont il eſt eſtropié. Recréée pour la totalité du traitement de capitaine en 1778. (art. 19 & 20, tit. 1; 1 & 3, tit. 2.).....	2,000		
De cette part.....	25,261	5	

	liv.	f.	d.
Report.....	25,261	5	

BOUFFARD, (Raphael Joſeph) né le premier mai 1720; ancienne penſion, 400 liv., produiſant net 360 liv. en 1789.

31 ans de ſervices, du premier mars 1754, au 27 février 1785; 3 campagnes; total, 34 ans; grade de lieutenant pendant les 9 dernières années.

Recréée eu égard au traitement de lieutenant en 1785. (art. 19 & 20, tit. 1; 1 & 3, tit. 2.) pour..... 360

DUVAL, (Pierre) né le 16 mai 1720; ancienne penſion, 398 liv. 5 ſous.

37 ans de ſervices, commencés comme ſoldat le 16 février 1739, finis le 29 décembre 1777; 6 campagnes; total, 43 ans; grade de lieutenant pendant les quinze dernières années.

Recréée eu égard au traitement de lieutenant en 1777. (art. 19 & 20, tit. 1; 1, 2 & 3, tit. 2.) pour..... 663 15

BONNEVAL, (André de) né le 29 mai 1720; ancienne penſion, 3,269 liv. 16 ſous.

33 ans de ſervices, commencés le 29 mai 1736, époque des 16 ans d'âge, non compris 5 années antérieures, finis le 3 janvier 1770; grade de maréchal de camp à la retraite, celui de colonel pendant les 3 dernières années.

Recréée eu égard au traitement de colonel en 1770. (art. 19 & 20, tit. 1; 1, 2 & 3, tit. 2.) pour..... 3,318 15

DOUMET, (Gaſpard) né le 2 juin 1720; ancienne penſion, 1,200 liv.

54 ans de ſervices dans les atteliers de la marine; maître peintre aux appointemens de 1,200 liv., du 23 août 1767, au premier avril 1789, époque de la retraite.

Recréée pour la totalité deſdits appointemens. (art. 19 & 20, tit. 1; 5, tit. 2)..... 1,200

DRAPEYROUX DE MONBELER DE SABLONT, (Jean) né le 8 juin 1720; ancienne penſion, 885 liv., produiſant net en 1789, 850 liv.

32 ans de ſervices, commencés le 17 ſeptembre 1745, finis le 29 décembre 1777; 3 campagnes; total, 35 ans; grade de capitaine pendant les 22 dernières années.

Recréée eu égard au traitement de capitaine en 1777. (art. 19 & 20, tit. 1; 1 & 3, tit. 2.) pour..... 875

TUDERT, (François-Geneviève de) né le 19 juin 1720; ancienne penſion, 1,475 liv.

32 ans de ſervices, du 18 janvier 1736, au 28 décembre 1768; 14 campagnes; total, 46 ans; grade de lieutenant-colonel pendant les 8 dernières années.

Recréée eu égard au traitement de lieutenant-colonel en 1768. (art. 19 & 20, tit. 1; 1, 2 & 3, tit. 2.) pour..... 2,975

De cette part.....	34,653	15	

	liv.	s.	d.
Report.....	34,653	15	
PEREZ, (Pierre de) né le 26 juin 1720; ancienne penſion, 1,593 liv. 35 ans de ſervices, commencés le 26 juin 1736, époque des 16 ans d'âge, non compris 2 années antérieures, finis le 21 mai 1771; 14 campagnes; total, 49 ans; rang de lieutenant-colonel pendans les 2 dernières années. Recréée eu égard au traitement de lieutenant-colonel en 1771. (art. 19 & 20, tit. 1; 1, 2 & 3, tit. 2.) pour.....	3,368	15	
NISAU, (Claude-François-Louis de) né le 2 août 1720; ancienne penſion, 1,327 liv. 10 ſous. 39 ans de ſervices, commencés en mai 1736, finis le 2 ſeptembre 1775; 14 campagnes; total, 53 ans; grade de capitaine pendant les 28 dernières années. Recréée pour la totalité du traitement de capitaine en 1775. (art. 19 & 20, tit. 1; 1 & 3, tit. 2.).....	1,500		
LA SELVE DE SAINT-AVID, (Jean-François) né le 8 août 1720; ancienne penſion, 1,200 liv. 35 ans de ſervices, du 3 janvier 1744, au 20 janvier 1779; 8 campagnes; total, 43 ans; rang de major pendant les 6 dernières années. Recréée eu égard au traitement de major en 1779. (art. 19 & 20, tit. 1; 1, 2 & 3, tit. 2.) pour.....	2,212	10	
BRION, (François) né le 8 août 1720; ancienne penſion, 708 l. 32 ans de ſervices, commencés comme cavalier le 5 mars 1740, finis le 9 novembre 1772; 14 campagnes; total, 46 ans; rang de major à la retraite, celui de capitaine les 9 dernières années. Recréée eu égard au traitement de capitaine en 1772. (art. 19 & 20, tit. 1; 1, 2 & 3, tit. 2.) pour.....	1,275		
LA LANDE, (Alexandre-Emmanuel-Joſeph de) né le 16 août 1720; ancienne penſion, 1,062 liv. 35 ans de ſervices, de 1737 au 9 juin 1772; 12 campagnes; total, 47 ans; commiſſion de colonel à la retraite; rang de major la dernière année; grade de capitaine les 25 années précédentes. Recréée eu égard au traitement de capitaine en 1772. (art. 19 & 20, tit. 1; 1 & 3, tit. 2.) pour.....	1,331	5	
THEISSEN, (Gérard-Henri) né le 20 août 1720; ancienne penſion, 318 liv. 12 ſous. 22 ans de ſervices commencés comme ſoldat, finis dans le grade de porte-drapeau, le premier mai 1763; pluſieurs campagnes annoncées. Recréée (loi du 19 janvier 1791) pour.....	600		
De cette part.....	44,941	5	

	liv.	f.	d.
Report.....	44,941	5	

HEMET, (Charles-François-Louis) né le 28 août 1720; ancienne penſion, 2,000 liv., produiſant net en 1789, 1,500 liv.
34 ans de ſervices commencés en août 1750, finis au mois d'août 1784, dans la place de premier ſecrétaire de l'intendance de Poitiers; qu'il a occupée pendant les 3 dernières années, aux appointemens de 3,000 liv.
Recréée eu égard auxdits appointemens. (art. 19 & 20, tit. 1; 5, tit. 2.) pour..... 1,200

ORGLANDES DE BRIOUZE, (Jacques-Charles-François d') né le 10 ſeptembre 1720; ancienne penſion, 2,000 liv.
38 ans de ſervices, du 6 juin 1741 au 22 janvier 1779; 7 campagnes; total, 45 ans; rang de meſtre-de-camp pendant les 6 dernières années.
Recréée eu égard au traitement de colonel en 1779. (art. 19 & 20, tit. 1; 1, 2 & 3, tit. 2.) pour..... 3,250

FRANÇOIS D'ARÇON, (Pierre-François) né le 21 ſeptembre 1720; ancienne penſion, 354 liv.
22 ans de ſervices commencés comme cavalier en 1739, diſcontinués par réforme dans le grade de lieutenant le 25 novembre 1748, repris le 16 juin 1751, finis le 4 novembre 1764.
Recréée (loi du 19 janvier 1791) pour..... 600

MALHERBE, (Claude) né le 23 ſeptembre 1720; ancienne penſion, 3,000 livres par brevet; invalides de la marine, 1,000 liv.; total, 4,000 liv.
33 ans de ſervices, de 1753 au premier janvier 1786; 4 ans de ſéjour hors d'Europe; total, 37 ans; emplois de commiſſaire ordonnateur aux iſles de Saint-Pierre & Miquelon pendant les 3 dernières années, avec appointement de 8,000 livres.
Recréée eu égard auxdits appointemens. (art. 19 & 20, tit. 1; 5, tit. 2.) pour..... 4,100

BOSSU, (Jean-Bernard) né le 29 ſeptembre 1720; ancienne penſion, 1,062 liv.
32 ans de ſervices commencés le 29 ſeptembre 1736, époque des 16 ans d'âge, non compris trois années antérieures, finis le 15 ſeptembre 1769; 17 ans de ſéjour hors d'Europe; 6 campagnes; total, 55 ans; grade de capitaine pendant les 10 dernières années.
Recréée pour le traitement de capitaine en 1769. (art. 19 & 20, tit. 1; 1, 2 & 3, tit. 2.)..... 1,500

De cette part.....	55,591	5	

	liv.	s.	d.
Report.....	55,591	5	

CAMATTE HOSTE, (Jean) né le 8 octobre 1720; ancienne pension, 600 liv.

40 ans de services commencés comme soldat le premier février 1738, finis le 22 janvier 1779; 16 campagnes; total, 56 ans; grade de lieutenant pendant les 6 dernières années.

Recréée pour la totalité du traitement de lieutenant en 1779. (art. 19 & 20, tit. 1; 1 & 3, tit. 2)..... 900

LE BRUN, (Charles) né le 18 octobre 1720; ancienne pension, 900 liv.

39 ans de services commencés comme cavalier le 23 mars 1744, finis le premier mars 1784; 10 campagnes; total, 49 ans; rang de capitaine pendant les 4 dernières années, blessure.

Recréée eu égard au traitement de capitaine en 1784. (art. 19 & 20, tit. 1; 1, 2 & 3, tit. 2.) pour..... 1,925

MAUPASSANT, (Jean-François) né le 18 octobre 1720; ancienne pension, 5,331 livres, produisant net en 1789, 3,780 liv.

41 ans de services comme commissaire des guerres, du 10 juillet 1745, au mois de septembre 1786; 10 campagnes; total, 51 ans; appointemens, 4,800 liv.

Recréée pour la totalité desdits appointemens. (art. 19 & 20, tit. 1; 1 & 3, tit. 2.)..... 4,800

PLATEL, (Hugues-François) né le 18 octobre 1720; ancienne pension 354 liv.

37 ans de services commencés comme dragon le 7 avril 1740, finis le 29 décembre 1777; 10 campagnes; total, 47 ans; grade de porte-guidon pendant les 5 dernières années.

Recréée eu égard au traitement de porte-drapeau en 1777. (art. 19 & 20, tit. 1; 1, 2 & 3, tit. 2.) pour..... 639

LOUVICOU, (Pierre-Paul-André de) né le 20 octobre 1720; ancienne pension, 786 liv. 13 s. 4 d.

32 ans de services dans l'artillerie, de mars 1745 au 21 avril 1777; 7 campagnes; total, 39 ans; grade de capitaine pendant les 19 dernières années.

Recréée eu égard au traitement de capitaine en 1777. (art. 19 & 20, tit. 1; 1, 2 & 3, tit. 2.) pour..... 1,175

De cette part.....	65,030	5	

GAUDICHEAU

	liv.	s.	d.
Report.....	65,030	5	

GAUDICHEAU DE LESTRE, (Paul-François) né le 24 octobre 1720; ancienne penſion, 1,491 liv. 13 ſ. 4 d. produiſant net en 1789, 1,200 liv.

39 ans de ſervices de chirurgien, commencés en 1742, finis en 1781 dans la place de chirurgien-major du régiment de Condé, infanterie, qu'il occupoit depuis 27 ans; 13 campagnes; total, 52 ans.

Recréée pour la totalité des appointemens dudit ſieur Gaudicheau de Leſtre, comme chirurgien-major. (art. 19 & 20, tit. 1.)..... 1,200

DU CROCQ, (Claude-Auguſtin) né le 30 octobre 1720; ancienne penſion, 265 liv. 10 ſ.

23 ans de ſervices commencés comme ſoldat en 1740, finis par réforme dans le grade de lieutenant en 1763.

Recréée (loi du 19 janvier 1791) pour..... 600

BELLEVILLE-L'ETENDART, (Nicolas-David de) né le 30 octobre 1720; ancienne penſion, 4,000 liv., produiſant net en 1789, 2,800 liv.

43 ans de ſervices dans la marine, commencés le 18 juillet 1741, finis le 3 décembre 1784; 17 campagnes de guerre, 4 en paix, comptant pour 2; total, 62 ans; grade de capitaine de vaiſſeau pendant les 12 dernières années.

Recréée pour la totalité du traitement de capitaine de vaiſſeau en 1784. (art. 19 & 20, tit. 1; & 4, tit. 2.)... 3,000

GAIN, (François-Ambroiſe de) né le premier novembre 1720; ancienne penſion, 532 liv. 10 ſ.

31 ans de ſervices dans la gendarmerie, du premier mai 1740, au 17 avril 1772; 14 campagnes; total, 45 ans; pendant les 3 dernières années grade de maréchal-des-logis, donnant rang de capitaine.

Recréée eu égard au traitement de capitaine en 1772. (art. 19 & 20, tit. 1; 1, 2 & 3, tit. 2.) pour..... 1,218 15

GUIZOU, (André-Ange) né le 2 novembre 1720; ancienne penſion, 265 liv. 10 ſous.

32 ans de ſervices commencés comme ſoldat le 10 mars 1736, finis dans le grade de ſous-lieutenant le 10 ſeptembre 1769.

Recréée. (loi du 19 janvier 1791,) pour..... 600

DE LA HAUT, (Nicolas) né le 10 novembre 1720; ancienne penſion, 1,800 liv.

51 ans de ſervices commencés comme cavalier le 10 janvier 1738, finis le 14 mars 1789; 14 campagnes annoncées; grade de capitaine pendant les 10 dernières années.

Recréée pour le traitement de capitaine en 1789. (art. 19 & 20, tit. 1; 1, 2 & 3, tit. 2.)..... 2,000

De cette part.....	73,649		

liv. f. d.

Report..... 73,649

CAZETTE DU VERGER, (Jean) né le 18 novembre 1720; ancienne penſion, 708 liv.

33 ans de ſervices, du 28 mai 1744, au 29 décembre 1777; 11 campagnes; total, 44 ans; rang de capitaine pendant les 7 dernières années.

Recréée eu égard au traitemenr de capitaine en 1777 (art. 19 & 20, tit. 1; 1, 2 & 3, tit. 2.) pour..... 1,550

TRESSEMANES CHATEUIL, (Melchior-Maxime de) né le 19 novembre 1720; ancienne penſion, 3,600 liv. produiſant net en 1789, 2,520 livres.

43 ans de ſervices dans la marine, du 9 juin 1741, au 3 décembre 1784; 13 campagnes de guerre, 8 de paix comptant pour 4; total, 60 ans; grade de chef d'eſcadre à la retraite, celui de capitaine de vaiſſeau pendant les 12 dernières années.

Recréée pour la totalité du traitement de capitaine de vaiſſeau en 1784. (art. 19 & 20, tit. 1; & 4, tit. 2.)..... 3,000

VIDAL DE LERY, (Joſeph-Marie), né le 21 novembre 1720; ancienne penſion, 3,600 livres, produiſant net en 1789, 2,520 liv.

44 ans de ſervices dans la marine, du premier avril 1742, au 6 novembre 1786; 7 campagnes de guerre, 2 en paix, comptant pour 1; total, 52 ans; grade de chef de diviſion & de directeur de port pendant moins de 2 ans; emploi de ſous-directeur de port depuis 1776, avec grade de capitaine de vaiſſeau depuis 1780.

Recréée pour la totalité du traitement de ſous-directeur de port en 1786, (art. 19 & 20, tit. 1; & 4, tit. 2.)..... 3,600

LE BEAU, (Antoine) né le 5 décembre 1720; ancienne penſion, 398 liv. 5 ſous.

37 ans de ſervices commencés comme milicien le premier février 1740, finis le 21 avril 1777; 11 campagnes; total, 48 ans; ſervice dans l'infanterie depuis 1743; grade de lieutenant depuis 1769.

Recréée eu égard au traitement de lieutenant en 1777. (art. 19 & 20, tit. 1; 1 & 3, tit. 2.) pour..... 832 10

GAIZARD, (Jean-Etienne) né le 29 décembre 1720; ancienne penſion, 720 liv.

39 ans de ſervices commencés comme ſoldat le 22 mars 1739, finis le 22 janvier 1779; 12 campagnes; total, 51 ans; grade de capitaine pendant la dernière année, celui de lieutenant pendant les 19 années précédentes.

Recréée pour le traitement de lieutenant en 1779. (art. 19 & 20, tit. 1; 1 & 3, tit. 2.)..... 900

De cette part..... 83,531 10

	liv.	s.	d.
Report.....	83,531	10	

MULLER, (Iſaac) né le 29 décembre 1720; ancienne penſion, 1,062 liv.

31 ans de ſervices du 27 ſeptembre 1746, au 29 décembre 1777; 11 campagnes; total, 42 ans; grade de capitaine pendant les 18 dernières années.

Recréée eu égard au traitement de capitaine en 1777. (art. 19 & 20, tit. 1; 1, 2 & 3, tit. 2.) pour..... 1,400

SIMON, (Nicolas) 70 ans; ancienne penſion ſur les fonds des hôpitaux militaires, 400 liv.

44 ans de ſervices dans les hôpitaux militaires, du premier mai 1744 à 1789; placé d'aide-major pendant preſque tout le temps du ſervice; appointemens, 576 liv.

Recréée eu égard auxdits appointemens. (art. 19 & 20, tit. 1; 5, tit. 2.) pour..... 446 8

TOTAL du quatrième état..... 85,377 18

CINQUIÈME ÉTAT.

PENSIONS RECRÉÉES.

SUPPLÉMENT.

NAISSANCES DE 1716.

CHALLINE, (Jean-Jacques) né le 20 janvier 1716; ancienne penſion, 800 liv., produiſant net en 1789, 680 liv.

30 ans de ſervices dans la régie des cartes, de 1751 à 1781; chef de bureau pendant les ſix dernières années, aux appointemens de 1,800 liv. — liv. ſ. d.

Recréée. (art. 19 & 20, tit. 1; & 5, tit. 2.)..... 450

CHAPELLE, (Joſeph-Véronique) né le 7 février 1716; ancienne penſion, 1,770 liv.

41 ans de ſervices de conſtructeur de la marine, du premier janvier 1735 au 16 août 1776; place d'ingénieur-conſtructeur ordinaire pendant les 11 dernières années; appointemens de cet emploi, 3,000 liv.

Recréée, eu égard auxdits appointemens. (art. 19 & 20, tit. 1; & 5, tit. 2.)..... 1,987 10

CAILLEBOT DE LA SALLE, (Marie-Louis) né le 11 février 1716; ancienne penſion, 24,000 liv.; gouvernement de la Marche, 26,550 liv.; total, 50,550 liv.

38 ans de ſervices, commencés le 11 février 1732, époque des 16 ans d'âge, (non compris une année antérieure) diſcontinués en 1761, par ſa retraite des gendarmes de la garde, repris le 14 ſeptembre 1778, & finis le 10 juin 1788; emploi de commandant en ſecond en Aiſace pendant ces neuf dernières années, avec traitement de 32,400 liv.; 13 campagnes; total du ſervice, 51 ans.

Recréée, eu égard audit traitement pour le *maximum*. (art. 19 & 20, tit 1; 1, 2 & 3, tit. 2.)..... 10,000

De cette part..... 12,437 10

	liv.	f.	d.
Report.....	12,437	10	
LA BOURDONNAYE DE BLOSSAC, (Paul-Eſprit-Marie) né le 26 août 1716; ancienne penſion, 8,083 liv. 10 ſ. 40 ans de ſervices, comme intendant de Poitiers & de Soiſſons, de 1750 à 1790; appointemens, 40,300 liv. Recréée. (art. 19 & 20, tit. 1; & 5, tit. 2, loi du 22 août 1790, & décret du 18 août 1791.).....	6,250		
TOTAL du cinquième état.....	18,687	10	

SIXIÈME ÉTAT.

PENSIONS RÉTABLIES.

NAISSANCES DE 1720.

BAILLON DE TIMECOURT, (Jean-Baptiſte-Alexandre de) né le 8 janvier 1720, ancienne penſion, 917 liv. 9 ſ., produiſant net en 1789, 850 liv.

27 ans de ſervices, commencés le 8 janvier 1736, époque des 16 ans d'âge, (non compris une année antérieure) finis en 1763 dans le grade de commandant de bataillon; 7 campagnes; conceſſion de 1757 & 1762.

Rétablie comme accordée antérieurement au premier règlement du département de la guerre, qui eſt du 12 novembre 1763. (art. 6, tit. 3, loi du 23 août 1790.)..... liv. ſ. d. 850

ADELING, (Louis-Charles d') né le 24 janvier 1720; ancienne penſion, 177 liv. 10 ſ. accordée en 1753, & 600 liv. accordée en 1776, comme officier à la ſuite de la garniſon de Metz.

20 ans de ſervices commencés le 25 janvier 1736, époque des 16 ans d'âge, (non compris deux ans antérieurs) finis en 1756; 6 campagnes.

La penſion de 200 liv. rétablie, comme obtenue antérieurement aux règlemens, pour le net en 1789. (art. 6, tit. 3.). 177 10

Celle de 600 liv., non conforme aux règlemens qui exiſtoient lors de la conceſſion, rejetée.

CAZE DE LA BOVE, (Marguerite-Claude de Boullogne, veuve du ſieur Gaſpard-Henri de) née le 27 janvier 1720; ancienne penſion; 1.° 4,200 liv. accordée en conſidération des ſervices du ſieur de Boullogne, ſon père, ancien contrôleur-général des finances, par lettres patentes des 23 avril 1769 & 8 avril 1776, regiſtrées en la chambre des comptes le même jour; 2.° 6,000 liv. accordée en 1781, à titre de remplacement de ce dont elle jouiſſoit dans l'ancienne compoſition des fermes; total, 10,200 liv.

La penſion de 4,200 liv., rétablie comme obtenue ſuivant les formes légales lors de la conceſſion; pour le *maximum*. (art. 8, tit. 3.)..... 3,000

De cette part..... 4,027 10

	liv.	s.	d.
Report.....	4,027	10	
COLOMEZ DE MONTBRUN, (Jean-François de) né le 7 février 1720; ancienne pension, 355 liv. accordée en 1760. 20 ans de services commencés le 7 février 1736, époque des 16 ans d'âge, (non compris une année antérieure) discontinués par réforme en 1737, repris le 17 décembre 1741, finis le 7 mai 1760; 7 campagnes. Rétablie comme obtenue antérieurement aux règlemens. (art. 6, tit. 3.).....	355		
POT DE PIEGU DERHODE, (Jacques) né le 17 février 1720; ancienne pension, 265 liv. 10 s. 13 ans de services, finis par réforme dans la grade de capitaine en 1762, concession en conformité de l'art. 94, de l'ordonnance du 10 décembre 1762, concernant l'infanterie françoise. Rétablie. (art. 7, tit. 3.).....	265	10	
MITHON, (Charles-Gabriel de) né le 20 février 1720; ancienne pension, 6,837 liv. 10 s., produisant net en 1789, 4,900 liv. 43 ans de services dans les Gardes-Françoises, du premier août 1736 au 16 avril 1780, époque à laquelle il a été fait maréchal-de-camp; 9 campagnes. Rétablie pour le produit net de ladite pension en 1789. (art. 5, tit. 3.).....	4,900		
NICOLAY, (Marie-Angélique-Hyacinthe de Rallet de Chalet, veuve du maréchal de) née le 24 février 1720; ancienne pension, 10,633 liv. 6 s. 8 d., produisant net en 1789, 7,800 liv. Rétablie comme veuve de maréchal de France, pour le produit net en 1789; (art. 8 & 10 du tit. 3.).....	7,800		
RASILLY, (Gabriel-Clair de) né le 9 mars 1720; ancienne pension, 4,270 liv., produisant net en 1789, 3,080 liv. 40 ans de services dans la marine, du 9 juillet 1739 au 4 avril 1780; 17 campagnes, grade de chef d'escadre à la retraite. Rétablie pour le produit net en 1789. (art. 5, tit. 3.)...	3,080		
BORY, (Gabriel) né le 11 mars 1720; ancienne pension, 8,850 liv., produisant net en 1789, 5,850 liv. 32 ans de services dans la marine, du 14 avril 1734 au 27 mars 1766; 11 campagnes, grade de chef d'escadre à sa retraite. Rétablie pour le produit net en 1789. (art. 5, tit. 3.)..	5,850		
De cette part.....	26,278		

	liv.	f.	d.
Report.....	26,278		

LA BARRIÈRE, (Joſeph de) né le 15 mars 1720; ancienne penſion, 1.° 354 liv. produit net de 400 liv. accordées comme capitaine réformé du régiment des recrues de Bordeaux, & 354 liv. produit net de 400 liv. d'augmentation accordée en 1774.

26 ans de ſervices, commencés en 1740, finis par réforme le 31 décembre 1766, comme capitaine d'une compagnie dans le régiment des recrues de Bordeaux.

Rétablie pour le produit net de 400 liv., accordée en conformité de l'art. 76 de l'ordonnance du 25 novembre 1766, concernant le régiment des recrues de Bordeaux. (art. 7, tit. 3.)..... 354

OFFAWEL, (Richard) né le 15 mars 1720, en Irlande; ancienne penſion, 1,062 liv., produiſant net en 1789, 1,020 liv., accordée comme capitaine réformé du régiment de Fitz-James; conceſſion conforme à l'art. 23 de l'ordonnance du 21 décembre 1762, concernant le régiment de Fitz-James.

Rétablie pour le produit net en 1789. (art. 7, tit. 3.).. 1,020

ASTORG, (François d') né le 8 mai 1720; ancienne penſion, 355 liv. accordée en 1756.

20 ans de ſervices, du 11 mars 1735 au 6 février 1756; grade de capitaine à la retraite; 6 campagnes.

Rétablie comme obtenue antérieurement aux règlemens. (art. 6, tit. 3.)..... 355

MAGRATH, (Nicolas) né le 30 mai 1720, en Irlande; ancienne penſion, 885 liv., produiſant net en 1789, 850 l.

27 ans de ſervices, commencés en 1735, finis par réforme en 1763; grade de capitaine dans Royal-Ecoſſois, lors de la réforme; conceſſion conforme à l'art. 54 de l'ordonnance du 21 décembre 1762, concernant les régimens d'infanterie Irlandoiſe.

Rétablie pour le produit net en 1789. (art. 7, tit. 3.).. 850

MORIÉS, (Jean-Julien de) né le 3 juin 1720; ancienne penſion, 1,593 liv., produiſant net en 1789, 1,440 liv., accordée le premier avril 1763.

26 ans de ſervices, du 3 juin 1736, époque des 16 ans d'âge, (non compris 2 années antérieures) 12 campagnes, grade de lieutenant-colonel à la retraite.

Rétablie comme obtenue antérieurement aux règlemens. pour le produit net en 1789. (art. 6, tit. 3.)..... 1,440

De cette part.....	30,297		

LATTRE

	liv.	s.	d.
Report.....	30,297		
LATTRE DE LUVRIGNY, (Abel-Marthe-Félix de) né le 9 juin 1720; ancienne penſion, 532 liv. 10 ſ., obtenue en 1762.			
20 ans de ſervices, du 9 juin 1736, époque des 16 ans d'âge, (non compris 3 années antérieures) juſqu'au 2 mars 1762; 8 campagnes, grade de major à la retraite.			
Rétablie comme obtenue antérieurement aux règlemens. (art. 6, tit. 3.).....	532	10	
BARANDIER DESSUILE, (Jean-François) né le 10 juin 1720; ancienne penſion, 355 liv. accordée le 1er avril 1763.			
27 ans de ſervices, du 10 juin 1736, époque des 16 ans d'âge, (non compris une année antérieure) au 28 avril 1763; 13 campagnes, grade de capitaine.			
Rétablie comme obtenue antérieurement aux règlemens. (art. 6, tit. 3.).....	355		
FRINGAU, (François-Nicolas) né le 10 juin 1720; ancienne penſion, 708 liv., produiſant net en 1789, 680 liv.			
23 ans de ſervices, commencés le 13 ſeptembre 1739, finis par réforme en 1763; grade de major en 1762, conceſſion conforme à l'art. 94 de l'ordonnance du 10 décembre 1762, concernant l'infanterie Françoiſe.			
Rétablie pour le produit net en 1789. (art. 7, tit. 3.).	680		
NOBLET DE LA CLAYTTE, (Claude-Alexis) né le 20 juin 1720; ancienne penſion, 1,005 liv. accordée en 1759.			
22 ans de ſervices, commencés le 20 juin 1736, époque des 16 ans d'âge, (non compris 2 années antérieures) finis dans le grade de lieutenant-colonel le 22 mai 1759; 11 campagnes.			
Rétablie comme obtenue antérieurement aux règlemens. (art. 6, tit. 3.).....	1,005		
MONTLEZUN, (Philippe de) né le 2 juillet 1720; ancienne penſion, 442 liv. 10 ſ, , accordée le 19 juillet 1753.			
23 ans de ſervices de 1740 au mois d'août 1763, finis dans le grade de capitaine; 6 campagnes.			
Rétablie comme obtenue antérieurement aux règlemens. (art. 6, tit. 3.).....	442	10	
BARTON DE MONBAS, (François de Salles Pierre) né le 8 août 1720; ancienne penſion obtenue en 1759, 355 liv.			
23 ans de ſervices, commencés le 8 août 1736, époque des 16 ans d'âge, (non compris 2 années antérieures) finis dans le grade de capitaine le 1er ſeptembre 1759; 10 campagnes.			
Rétablie comme obtenue antérieurement aux règlemens. (art. 6, tit. 3.).....	355		
De cette part.....	33,667		

liv. f. d.

Report..... 33,667

CELIER, (Pierre-Philippe-Henri de) né le 10 août 1720; ancienne penſion par brevet, 4,955 liv., produiſant net en 1789, 3,500 liv.; ordre de Saint-Louis, 2,000 liv.; total du produit net en 1789, 5,500 liv.

44 ans de ſervices, commencés en 1736, à l'époque des 16 ans d'âge, finis le premier mars 1780; grade de maréchal-de camp avec la retraite; 11 campagnes.

Rétablie. (art. 5, tit. 3.)..... 5,500

VOGLIE, (Madeleine Souchay, veuve de Jean-Baptiſte de) née le 13 août 1720; ancienne penſion, 1,780 liv, produiſant net en 1789 1,500 liv., accordée par arrêt du conſeil, & lettres-patentes du 13 avril 1777, regiſtrées en la chambre des comptes le 28 dudit mois.

Rétablie comme obtenue ſuivant les formes légales lors de la conceſſion. (art. 8, tit. 3.)..... 1,500

CROESER, (Pierre-Léonard de) né le 26 août 1720; ancienne penſion, 443 liv. 15 ſ. accordée en 1756.

20 ans de ſervices, du 17 octobre 1735 au 4 juin 1756, finis dans le grade de capitaine; 3 campagnes

Rétablie comme obtenue antérieurement aux règlemens. (art. 6, tit. 3.)..... 443 15

REBOUL, (Louis-Anne) né le 30 août 1720; ancienne penſion, 2,000 liv., produiſant net, 1,500 liv. en 1789.

28 ans de ſervices dans la magiſtrature, commencés comme conſeiller en la ſénéchauſſée de Clermont, finis comme préſident au conſeil ſupérieur de Clermont.

Rétablie. (Loi du 20 juillet 1791.)..... 1,500

HENNEQUIN D'ECQUEVILLY, (Auguſtin-Louis) né le 5 ſeptembre 1720; ancienne penſion, 10,000 liv.

Service de 1738 au premier mars 1780, grade de maréchal-de-camp à la retraite; 10 campagnes.

Rétablie pour le *maximum*. (art. 5, tit. 3.)..... 6,000

D'ORLEANS, (Jean) né le 21 ſeptembre 1720; ancienne penſion, 4,916 liv. 12 ſ. 4 d.

31 ans de ſervices dans les bureaux de la guerre, de 1745, au mois d'avril 1777, 5,000 liv. d'appointemens pendant les dernières années de ſon activité.

Rétablie pour le produit net en 1789, des 3,820 livres qu'il auroit dû avoir conformément au règlement du 27 juin 1776, & commentaire du 21 juillet ſuivant. (art 7, tit. 3.). 2,674

De cette part..... 51,284 15

	liv.	s.	d.
Report.....	51,284	15	

LALLEMANT DE BRANVILLE, (Richard-Philippe-Nicolas) né le 25 ſeptembre 1720; ancienne penſion, 837 liv. 10 ſ.
28 ans de ſervices, comme procureur du roi au bureau des finances de Rouen, de 1746 à 1774.
Rétablie. (Loi du 20 juillet 1791.)..... 837 10

GIROU, (Bernard de) né le 25 ſeptembre 1720; ancienne penſion, 1,593 liv.
26 ans de ſervices, commencés le 25 ſeptembre 1736, époque des 16 ans d'âge, (non compris une année antérieure) finis par réforme en 1763 dans le grade de lieutenant colonel; 13 campagnes.
Rétablie, comme obtenue par ſuite de réforme, pour le produit net en 1789. (art. 6, tit. 3.)..... 1,500

DUPUY DE PAULIGNE, (Lazare) né le 13 octobre 1720; ancienne penſion, 355 liv. accordée le 1^er^ février 1763.
22 ans de ſervices, commencés le 12 août 1740, finis le 29 mars 1763 dans le grade de capitaine; 9 campagnes.
Rétablie comme obtenue antérieurement aux règlemens. (art. 6, tit. 3.)..... 355

LESBROS, (Louis) né le 14 octobre 1720; ancienne penſion, 442 liv. 10 ſ.
Services militaires, commencés en 1742, finis par réforme en 1763, comme capitaine à la ſuite des troupes légères.
Rétablie comme accordée conformément aux art. 51 & 52 de l'ordonnance du 1^er^ mars 1763, concernant les troupes légères. (art 7, tit. 3.)..... 442 10

DUMAINE DE SAINTE-LANNE, Joſeph-François) né le 18 octobre 1720; ancienne penſion par brevet, 5,000 liv., produiſant net en 1789, 3,500 liv.; ordre de Saint-Louis, 800 liv.; total, 4,300 liv.
Services depuis 1735 juſqu'au premier janvier 1784; grade de maréchal-de-camp à la retraite; 13 campagnes.
Rétablie (art. 5, tit. 3.) pour..... 4,300

SAULLE, (Claude de) né le 31 octobre 1720; ancienne penſion, 355 liv. accordée le premier février 1763; 177 liv. accordée en 1788
20 ans de ſervices, commencés en 1742, finis le premier février 1763 dans le grade de capitaine; 2 campagnes.
La penſion de 355 liv. rétablie, comme obtenue antérieurement aux règlemens. (art. 6, tit. 3.)..... 355
Celle de 177 liv. rejetée comme non conforme aux règlemens qui exiſtoient lors de la conceſſion.

De cette part.....	59,074	15	

	liv.	f.	d.
Report.....	59,074	15	

BEZANSON DE SOULERS, (Pierre-Joſeph) né le 15 novembre 1720; ancienne penſion, 354 & 88 liv. 10 ſ.; total, 442 liv. 10 ſ.

27 ans de ſervices, commencés le 15 août 1739, diſcontinués par réforme en décembre 1762, repris le premier octobre 1763, finis en 1767 par réforme comme capitaine du régiment des recrues de Blois.

La penſion de 354 liv. obtenue conformément à l'art. 4 de l'ordonnance du premier mai 1768, portant ſuppreſſion de quelques régimens de recrues, rétablie. (art 7, tit. 3.). 354

Celle de 88 liv. 10 ſ., comme obtenue non conformément aux règlemens qui exiſtoient en 1768 lors de la conceſſion, rejetée.

LE SENÉCHAL CARCADO DE MOLAC, (Corentin-Joſeph) né le 25 novembre 1720; ancienne penſion, 2,062 liv. 10 ſ. par brevet; 3,000 liv. ſur l'ordre de Saint-Louis; 6,737 liv. comme gouverneur du Fort-Barreau.

25 ans de ſervices, commencés en 1742, diſcontinués le 25 juillet 1762, époque à laquelle il a été fait maréchal-de-camp, repris de 1779 à 1784; 7 campagnes.

Rétablie à raiſon deſdites campagnes. (art. 5, tit. 3.) pour..... 4,500

BULLIOUD, (Jean-Bénigne de) né le 27 novembre 1720; ancienne penſion, 443 liv. 15 ſ. obtenue le premier février 1763.

24 ans de ſervices, commencés le premier mai 1738, finis le 28 avril 1763 dans le grade de capitaine; 10 campagnes.

Rétablie comme obtenue antérieurement aux règlemens. (art. 6, tit. 3.)..... 443 15

AMBLY, (Claude-Jean-Antoine d') né le 12 décembre 1720; ancienne penſion, par brevet 5,176 liv. 5 ſ.; ordre de Saint-Louis, 3,000 liv.

Services de 1734 au 19 avril 1767 qu'il a été fait maréchal-de-camp; 10 campagnes.

Rétablie pour le *maximum*. (art. 5, tit. 3.)..... 6,000

GARNIER DE LA MELOUSE, (Pierre-Philippe) né le 15 décembre 1720; ancienne penſion, 355 liv. accordée le premier juillet 1763.

25 ans de ſervices, commencés en avril 1738, finis dans le grade de capitaine en 1763; 6 campagnes.

Rétablie comme obtenue antérieurement aux règlemens. (art. 6, tit. 3.)..... 355

De cette part..... 70,727 10

liv. f. d.

Report..... 70,727 10

FOURCROY, (Louis-Antoine-François de) né le 16 décembre 1720; ancienne penſion, 4,423 liv. 6 ſ. 8 d.

29 ans 7 mois de ſervices; ſavoir, 23 ans 5 mois depuis octobre 1739 au 22 février 1763; 4 mois paſſés à la Baſtille, devant compter comme temps de ſervice; & 5 ans 10 mois de 1771 à octobre 1776, qu'il a éte réformé en qualité de commiſſaire ordinaire de la marine; à raiſon de la force majeure qui a interrompu ſon ſervice, conſidéré comme ayant 30 ans de ſervices.

Rétablie pour 1,687 liv. 10 ſ., produit net en 1789 des 2,250 liv. qu'il auroit dû avoir à raiſon deſdits 30 ans de ſervices, & de 3,000 d'appointemens ſuivant l'ordonnance du 27 ſeptembre 1776, contenant réforme des officiers d'adminiſtration de la marine..... 1,687 10

CAUPENNE D'AMOU, (Jean-Léonard de) né le 18 décembre 1720; ancienne penſion, 1,005 liv.

24 ans de ſervices, commencés le 18 décembre 1736, époque des 16 ans d'âge, (non compris 3 années antérieures) finis le 20 juin 1771 dans le grade de capitaine; 12 campagnes.

Rétablie comme obtenue antérieurement aux règlemens. (art. 5, tit. 3.)..... 1,005

TOTAL du ſixième État..... 73,420

SEPTIÈME ÉTAT.

PENSIONS RÉTABLIES.

SUPPLÉMENT.

NAISSANCES DE 1716.

HOUPEVILLE DE NEUVILLETTE, (Nicolas d') né le 17 janvier 1716; ancienne penſion, 2,062 liv. 10 ſ.
30 ans de ſervices, comme conſeiller-lai au ci-devant parlement de Normandie. liv. ſ. d.
Rétablie. (Loi du 20 juillet 1791.) 2,062 10

VANRHEMEN, (Philippe-Alexandre-Conſtantin) né le 17 février 1716; ancienne penſion, 443 liv. 15 ſ., obtenue en 1755.
20 ans de ſervices, commencés le 13 octobre 1734, finis en 1755 dans le grade de capitaine; 8 campagnes; bleſſure.
Rétablie comme accordée antérieurement aux règlemens. (art. 6, tit. 3.)..... 443 15

LE COMTE DUBUS, (Philippe-Joſeph-Auguſte) né le 22 juillet 1716; ancienne penſion, 531 liv.
14 ans de ſervices militaires, & 40 ans de ſervices dans l'office de prévôt de Lille, office de juſtice militaire, & dont les fonctions étoient d'aſſiſter aux conſeils de guerre.
Rétablie. (Loi du 20 juillet 1791.)..... 531

CHAPELLE DE JUMILHAC, (Pierre-Lucien) né le 18 octobre 1716; ancienne penſion, 5,900 liv., produiſant net en 1789, 4,200 liv.
18 ans 10 mois de ſervices militaires, commencés en 1736, diſcontinués par réforme en 1748, repris de 1759 à 1761, & de 1763 à 1764; grade de maréchal-de-camp en 1770; 8 campagnes.
Rétablie. (art. 5 & 9, tit. 3.)..... 4,200

BUYNAND, (Joſeph) né le 27 novembre 1716; ancienne penſion, 2,662 liv. 10 ſ., produiſant net en 1789, 2,520 liv.
21 ans de ſervices, du premier janvier 1770 au premier avril 1771, dans les bureaux de la légiſlation des colonies, & du 13 avril 1771, au 22 janvier 1791, comme conſeiller au grand conſeil.
Rétablie pour le *maximum*. (Loi du 20 juillet 1791.).... 2,400

De cette part..... 9,637 5

	liv.	s.	d.
Report.....	9,637	5	

MAZARINI MANCINI NIVERNOIS, (Louis-Jules-Barbon) né le 16 décembre 1716; ancienne penſion; 1.° 20,875 liv. par brevet; 2.° comme lieutenant-général de Lorraine, 24,000 livres; 3.° gouvernement de Nivernois, 11,232 liv.; 4.° ordre du Saint-Eſprit, 6,000 liv.; total, 62,107 liv.

11 ans de ſervices militaires, du 20 mars 1733 au 6 avril 1744, & 6 ans de ſervices dans différentes ambaſſades; 5 campagnes.

Rétablie, eu égard auxdites campagnes (Loi du 25 février 1791 ſur les gouvernemens, art. 6; & loi du 22 août 1790, art. 5, tit. 3.)..... 3,500

TOTAL du ſeptième État..... 13,137 5

HUITIÈME ÉTAT.

PENSIONS

REJETÉES SANS REMPLACEMENT.

NAISSANCES DE 1716, 1717, 1718 & 1720.

GAUBERT DE COURBONS, (Marie-Angélique de Lons, veuve du ſieur de) née le 14 juin 1716; ancienne penſion, 1,475 liv.

Point de règlement pour la conceſſion de cette penſion: rejetée. (art. 8, tit. 3.)..... 1,475

BRISSAY, (Françoiſe Pinon, veuve de Louis-René) née le 24 juin 1716; ancienne penſion, 2,000 liv.

Point de règlement pour la conceſſion de cette penſion: rejetée. (art. 8, tit. 3.)..... 2,000

PLAINPEL DE PRÉBOIS, (Marie Royer, veuve de Jean) née le 24 juin 1716; ancienne penſion, 300 liv., en conſidération des ſervices militaires de feu ſon mari.

Point de règlement pour la conceſſion de cette penſion: rejetée. (art. 8, tit. 3, Loi du 22 août 1790.)..... 300

HENNENBERG, (François-Henri) né le premier juillet 1716; ancienne penſion, 3,950 liv.

Il eſt en activité avec traitement, comme attaché au département des affaires étrangères, en qualité de juriſconſulte pour le droit germanique.

Suſpendue. (art 10 & 11, tit. 1.)..... 3,950

LÉGLISE DE LA LANDE, (Guillaume) né le 7 juillet 1716; ancienne penſion, 442 liv. 10 ſ., obtenue en 1768, non conformément au règlement de 1763.

25 ans ſeulement de ſervices, de 1743 à 1768.

Rejetée. (art. 7, tit. 3.)..... 442 10

LA TOUR-DU-PIN DE LA CHARCE, (Jacqueline-Louiſe-Charlotte de Chambly, veuve du ſieur de) née le 21 juillet 1716; ancienne penſion, 2,000 liv., accordée en conſidération des ſervices militaires de ſon mari.

Point de règlement pour la conceſſion de cette penſion: rejetée. (art. 8, tit. 3.)..... 2,000

De cette part..... 10,167 10

BERTHELIN

	liv.	f.	d.
Report.....	10,167	10	

BERTHELIN, (Catherine-Etiennette) née le 2 août 1716; ancienne penſion, 2,000 liv.
Point de règlement pour la conceſſion de cette penſion: rejetée. (art. 8, tit. 3.)..... 2,000

MORISOT DE MARSY, (Jacques) né le 8 ſeptembre 1716; ancienne penſion, 800 liv., ordre de Saint-Louis.
Il eſt en activité comme inſpecteur général de l'artillerie.
Suſpendue. (art. 10 & 11, tit. 1, Loi du 22 août 1790). 800

BOUCHET DE SOURCHES, (Louis-Hilaire de) né le 13 ſeptembre 1716; ancienne penſion, 1,181 liv. 5 ſ.
13 ans ſeulement de ſervices militaires.
Point de règlement lors de la conceſſion: rejetée. (art. 7, tit. 3.)..... 1,181 5

ANDLAU, (Marie-Henriette de Polaſtron, veuve du ſieur d') née le 25 octobre 1716; ancienne penſion, 8,062 livres 10 ſ.
Point de règlement pour la conceſſion de cette penſion: rejetée. (art. 8, tit. 3.)..... 8,062 10

NUGENT, (Françoiſe-Chriſtine) née le 24 octobre 1716; ancienne penſion, 670 liv.
Point de règlement pour la conceſſion de cette penſion: rejetée. (art. 8, tit. 3.)..... 670

AUBERON, (Jean-Louis) né le 31 octobre 1716; ancienne penſion, 885 liv.
Il eſt en activité comme directeur général des douanes du département de la Moſelle.
Suſpendue. (art. 10 & 11, tit. 1.)..... 885

MARANTIN, (Thérèſe-Catherine Huimon, veuve de Jean-Baptiſte) née le premier novembre 1716; ancienne penſion, 900 liv.
Point de règlement pour la conceſſion de cette penſion: rejetée. (art. 8, tit. 3.)..... 900

LARCHER D'AUBANCOURT, (Jean-Baptiſte, né le 10 décembre 1716; ancienne penſion, 670 liv.
Il eſt encore en activité comme directeur des plans en relief.
Suſpendue. (art. 10 & 11, tit. 1.)..... 670

LE SEURRE, (Catherine Millot, veuve d'Arnould-Philippe) née le 28 décembre 1716; ancienne penſion, 2,000 liv.
Point de règlement pour la conceſſion de cette penſion: rejetée. (art. 8, tit. 3.)..... 2,000

De cette part..... 27,336 5

liv. s. d.

Report..... 27,336 5

NAISSANCES DE 1717.

LA ROCHEAYMON-DU-BREUIL, (Jacques) né le premier janvier 1717; ancienne penſion, 265 liv. 10 ſous.

20 ans ſeulement de ſervices militaires; 5 campagnes.

Conceſſion du 10 février 1764, non conforme au règlement du 12 novembre 1763 : rejetée. (art. 7, tit. 3, loi du 22 août 1790.)..... 265 10

TRÉSAGUET, (Pierre-Marie-Jérôme) né le 15 janvier 1717; ancienne penſion, 2,100 liv.; activité ſubſiſtante, avec traitement dans les ponts & chauſſées.

Rejetée, ſauf les droits du ci-devant penſionnaire en cas & lors de ſa retraite. (art. 10 & 11, tit. 1, loi du 22 août 1790). 2,100

BENOIST DE LOSTENDE, (Jean Grégoire de) né le 19 janvier 1717; ancienne penſion. 1.° par brevet ſur le tréſor public, 177 liv. 10 ſous; 2.° ſur l'extraordinaire des guerres, 202 livres; 3.° aux Invalides, 400 liv., total, 779 liv. 10 ſous.

18 ans ſeulement de ſervices militaires; point de règlemens en 1758, époque de la retraite.

Rejetée quant aux 379 liv. 10 ſous, étrangers au traitement d'Invalides. (art. 7, tit. 3.)..... 379 10

GAUTHIER, (Jérôme) né le 29 janvier 1717; ancienne penſion, 443 liv. 15 ſous.

26 ans ſeulement de ſervices comme conſul.

Conceſſion du 16 mars 1762. Point de règlemens ſubſiſtans à cette époque dans le département de la marine & des colonies : rejetée. (art. 7, tit 3.)..... 443 15

BARDIÈRE DE BOURNUSSEL, (Henriette-Cécile) née le 30 janvier 1717; & demoiſelle Marie-Anne Brigite Bardière de Bournuſſel, née le 31 octobre 1722; ancienne penſion; 1.° par brevets ſur le tréſor public, chacune 202 liv. 10 ſous; 2.° conjointement ſur la caſſette du roi, 400 liv.; 3.° ſur le clergé, 80 livres.

Les deux parties formant le premier article, comme accordées pour ſervices du père, brigadier des gardes-du-corps du roi, & la ſuivante comme aſſignée ſur la caſſette, étant à la charge de la liſte civile; le dernier article qui ſeroit ſur l'état, ne peut ſubſiſter.

Rejetée. (art. 12, tit. 1.)..... 80

BEAUJEU, (Louis-Nicolas-François de) né le 31 janvier 1717; ancienne penſion, 88 liv. 15 ſous.

Conceſſion pour ſervices militaires de ſon père; point de règlemens pour ſemblables cas; inſuffiſance de ſervice perſonnel.

Rejetée. (art. 7, tit. 3; & 175 tit. 1.)..... 88 15

De cette part..... 30,693 15

liv. s. d.

Report..... 30,693 15

DEVAULT, (François-Eugène) né le 6 février 1717; ancienne pension, 1,903 liv.; mort, étant encore en activité avec traitement, comme chef de bureaux du département de la guerre.
Rejetée. (art. 10, tit. 1.)..... 1,903

ANSELME, (Marie-Anne-Rose-Agnès de Bernard, veuve du sieur d') née le 16 février 1717; ancienne pension, 400 liv.
Concession pour services militaires de son mari: point de règlemens pour pareils cas.
Rejetée. (art. 8, tit. 3.)..... 400

FOURESTIER, (François) né le 21 février 1717; ancienne pension, 531 liv.; activité subsistante, avec traitement comme médecin de l'hôpital militaire de Saintes.
Rejetée, sauf les droits du ci-devant pensionnaire, en cas & lors de sa retraite. (art. 10, tit. 1.)..... 531

FERDINAND, (Elisabeth Roger, veuve du sieur) née le premier avril 1717; ancienne pension, 300 liv.
Concession pour services militaires du mari: point de règlemens.
Rejetée. (art. 8, tit. 3.)..... 300

BROGLIE, (Marie-Blanche de Glandèves, veuve du sieur de) née le 20 avril 1717; ancienne pension, 5,310 liv.
Concession du premier mars 1777, pour services militaires d'un fils: point de règlemens pour pareils cas.
Rejetée. (art. 7, tit. 3, loi du 22 août 1790.)..... 5,310

ROQUEFEUIL, (Marie-Gabriel Kerguz, veuve du sieur) née le 30 avril 1717; ancienne pension, 6,000 liv.
Concession du 9 août 1782, pour services faits dans la marine par le mari, mort vice-amiral de France: point de règlemens en faveur de veuves dans ce département avant 1788.
Rejetée, (art. 8, tit. 3.)..... 6,000

BESTERSEY, (Marguerite Jacobs, veuve du sieur) née le 26 mai 1717; ancienne pension, 150 liv.
Concession pour services militaires du mari: point de règlemens en faveur de veuves.
Rejetée. (art. 8, tit. 3.)..... 150

TASSIN, (Flore-Félicité) née le 26 juin 1717; ancienne pension, 150 liv.
Concession, tant pour services de deux oncles, l'un commissaire de la marine, & l'autre consul, qu'à cause du peu de fortune de cette demoiselle: point de règlemens.
Rejetée (art. 7, tit. 3.)..... 150

De cette part..... 45,437 15

	liv.	s.	d.
Report.....	45,437	15	

BEAULIEU, (Marie) né le 10 juin 1717; ancienne penſion, 44 l. 7 ſous 6 deniers.
Conceſſion du 3 juin 1725, pour ſervices militaires du père : point de règlemens.
Rejetée. (art. 8, tit. 3.)..... 44 7 6

CATELIN, (Françoiſe-Antoinette Malabiou, veuve du ſieur) née le 13 juin 1717; ancienne penſion, 641 liv. 13 ſous 4 deniers.
Conceſſions des 2 octobre 1775, & 13 novembre 1783, pour ſervices du mari dans la marine : point de règlemens avant 1788.
Rejetée. (art. 8, tit. 3.)..... 641 13 4

HAUDENAU DE BRUGNON, (Pierre-Claude) né le 3 août 1717; ancienne penſion; 1.° par brevet ſur le tréſor public, 5,650 liv.; 2.° ſur l'ordre de St-Louis, 4,000; total, 9,650 liv.; activité ſubſiſtante, comme lieutenant-général des armées navales, avec 12,000 liv. de traitemens.
Rejetée, ſauf les droits du ci-devant penſionnaire en cas & lors de ſa retraite. (art. 10 & 11, tit. 1.)..... 9,650

PERRIN DES ALMONTS, (Joſeph) né le 25 ſeptembre 1717; ancienne penſion; 1.° par brevet ſur le tréſor public, 355 liv.; 2.° ſur l'ordre de Saint-Louis, 800 liv.; total, 1,155 liv.; activité ſubſiſtante comme inſpecteur-général au corps-royal d'artillerie, avec 12,000 liv. d'appointemens : incompatibilité entre penſion & traitement d'activité.
Rejetée, ſauf les droits du penſionnaire en cas & lors de ſa retraite. (art. 10 & 11, tit. 1.)..... 1,155

MACHAUT, (Geneviève-Louiſe Rouillé, épouſe du ſieur) née le 28 octobre 1717; ancienne penſion, 5,500 liv.
Conceſſion pour ſervice du mari, alors garde des ſceaux de France : nuls règlemens connus pour ſemblables cas.
Rejetée. (art. 7, tit. 3.)..... 5,500

NAISSANCES DE 1718.

GOMER, (Louis-Gabriel) né le 25 février 1718; ancienne penſion, 3,443 liv. 15 ſous.
Activité ſubſiſtante avec traitement, comme inſpecteur-général du corps-royal d'artillerie.
Rejetée, ſauf les droits du ci-devant penſionnaire, en cas & lors de ſa retraite. (art. 10 & 11, tit. 1.)..... 3,443 15

De cette part..... 65,872 10 10

	liv.	s.	d.
Report.....	65,872	10	10

GALLATIN, (Camille Piétet, veuve du ſieur) née le 25 février 1718; ancienne penſion, 1,000 liv.

Conceſſion pour ſervices d'adjoint au directeur de la poſte de France à Genève, lequel a duré environ 4 ans, & de pareils ſervices de la famille du mari: point de règlemens connus pour pareils cas.

Rejetée (art. 7, tit. 3.)..... 1,000

LIOTTIER, (François) né le 4 mars 1718; ancienne penſion, 106 liv. 4 ſous.

Conceſſion, en conſidération de ſes ſervices, comme adjoint ſurvivancier du père Chaudon, aumônier du château de Sommières, pour ladite penſion ceſſer du jour du décès du père Chaudon, mort depuis, ſuivant la déclaration dudit ſieur Liottier.

Rejetée, comme ceſſée aux termes du brevet de conceſſion.. 106 4

MELUN, (Angélique-Geneviève de Guiry, veuve du ſieur de) née le premier mai 1718; ancienne penſion, 2,062 liv. 10 ſous.

Conceſſion à titre d'aſſurance, & en conſéquence entrée en jouiſſance du lendemain du décès du père: point de règlemens pour pareils cas.

Rejetée: il n'eſt point juſtifié qu'elle ait des beſoins. (art. 8, tit. 3.)..... 2,062 10

LA HOGUE, (Marie-Angélique Toutain, veuve du ſieur) née le 24 mai 1718; ancienne penſion, 1,000 liv.

Conceſſion pour ſervices du mari, comme receveur de capitation à Paris: point de règlemens connus. Ne juſtifie d'aucuns beſoins.

Rejetée (art. 8, tit. 3.)..... 1,000

LE SANCQUER, (Jacques-Julien) né le 25 mai 1718; ancienne penſion, 3,000 liv.

Activité ſubſiſtante, avec traitement comme premier commis de la guerre, au département de l'artillerie du génie, &c.

Rejetée, ſauf les droits du ci-devant penſionnaire, au cas & lors de ſa retraite. (art. 10 & 11, tit. 1.)..... 3,000

DUVERNAY, (Antoinette-Marie-Madeleine) née le 10 juin 1718; ancienne penſion, 150 liv.

Conceſſion pour ſervices militaires du père & d'un frère: point de règlemens pour pareils cas. Elle a un traitement comme religieuſe.

Rejetée. (art. 7 & 8, tit. 3.)..... 150

De cette part.....	73,191	4	10

	liv.	f.	d.
Report.....	73,191	4	10

SAINT-CHAMANS, (Louiſe-Françoiſe-Charlotte de Malaizieu, veuve du ſieur) née le 24 juillet 1718; ancienne penſion, 1,475 liv.

Conceſſion pour ſervices militaires du père : point de règlemens pour pareils cas. Ne juſtifie pas de beſoins.

Rejetée. (art. 8, tit. 3.)..... 1,475

SEGENT, (Marguerite Honoré le Chevalier, veuve du ſieur) née le 18 ſeptembre 1718; ancienne penſion, 5,900 liv.

Conceſſion du vivant du mari, & lors de ſa retraite, comme premier commis au bureau de la guerre, du 21 avril 1759, antérieure à tous règlemens connus pour les commis de ces bureaux & leurs femmes ou veuves; confirmées par brevet de renouvellement du premier avril 1779, & non conforme au règlement du 27 juin 1776, ſubſiſtant alors. Ne juſtifie d'aucuns beſoins.

Rejetée, (art. 7 & 8, tit. 3.)..... 5,900

RUSIER, (Jean Frédéric) né le 7 octobre 1718; ancienne penſion, 1,062 liv.

25 ans 11 mois de ſervice militaire effectif, du 16 avril 1748, au 16 avril 1758, & du 19 juillet 1760, au 16 juillet 1776.

Conceſſion de cette dernière époque, non conforme aux règlemens du 25 mars précédent. Ne juſtifie d'aucuns beſoins.

Rejetée. (art. 7, tit. 3.)..... 1,062

BROGLIE, (Victor-François de) né le 19 octobre 1718; maréchal de France; ancienne penſion; 1.° par brevet ſur le tréſor public, 68,833 liv. 6 ſous 8 den.; 2.° gouvernement du pays Meſſin, 21,240 liv.; gouvernement de Metz, 28,398 livres 15 ſous 4 deniers.

Rejetée. (art. 10 & 11, tit. 3.)..... 118,472 2

GIBERT, (Françoiſe-Jeanne Renard, veuve du ſieur) née le 8 novembre 1718; ancienne penſion, 1,005 liv.

Conceſſion pour ſervice du mari, inſpecteur des domaines : point de règlemens connus. Ne juſtifie d'aucuns beſoins.

Rejetée. (art. 8, tit. 3.)..... 1,005

NAISSANCES DE 1720.

LAIZER DE BRION DE SIOUGEAT, (Anne de) née le 31 mars 1720; ancienne penſion, 187 liv. 10 ſous.

Point de règlemens pour la conceſſion de cette penſion : rejetée..... 187 10

L'ÉL DE BERMONT, (Marie-Anne) née le 17 ſeptembre 1720; ancienne penſion, 100 liv.

Point de règlemens pour la conceſſion de cette penſion : rejetée..... 100

De cette part..... 201,392 16 10

	liv.	f.	d.
Report.....	201,392	16	10
YSACT, (Catherine de la Sauré, veuve de Pierre) née le 22 octobre 1720; ancienne penſion, 1,200 liv. Point de règlemens pour la conceſſion de cette penſion : rejetée.....	1,200		
PIQUET DE LA MOTTE, (Jean-Guillaume-Touſſaint) né le premier novembre 1720; ancienne penſion, 3,000 liv.; ordre de Saint-Louis, 500 liv.; total, 3,500 liv. Il étoit en activité comme lieutenant-général des armées navales lors de ſon décès, arrivé en 1791. Rejetée. (art 10 & 11, tit. 1.).....	3,500		
BEAUVEAU, (Charles-Juſt de) né le 10 novembre 1720; ancienne penſion, par brevet, 21,600 livres; comme gouverneur-général de Provence, 53,100 liv.; comme gouverneur de Bar-le-Duc, 7,080 livres; total, 81,780 liv. Il eſt en activité avec traitement comme maréchal de France. Rejetée. (art. 10 & 11, tit. 1.).....	81,780		
LA LANDE, (Charles-Louis) né le 12 novembre 1720; ancienne penſion, 196 liv. 13 ſous 4 den. Il a un traitement d'activité comme chirurgien-major des ville & citadelle de Blaye. Suſpendue. (art. 10 & 11, tit. 1.).....	196	13	4
CAUX, (Pierre-Jean de) né le 21 décembre 1720; ancienne penſion, 1,143 liv. 15 ſous. Il eſt en activité avec traitement comme directeur du corps du Génie. Suſpendue. (art. 10 & 11, tit. 3).....	1,143	15	
DUVERGER, (Joſeph) né le 23 décembre 1720; ancienne penſion, 754 liv. Il eſt encore en activité comme chef d'eſcadron. Suſpendue. (art. 10 & 11, tit. 1.).....	754		
LA CARRY, (Iſidore) âgé de 70 ans; ancienne penſion; ordre de Saint-Louis, 800 liv. Il eſt actuellement en activité comme lieutenant-général des armées navales. Suſpendue. (art. 10 & 11, tit. 1.).....	800		
TOTAL du huitième État.....	290,767	5	2

NEUVIÈME ÉTAT.

PENSIONS

REJETÉES, ET REMPLACÉES EN SECOURS

Sur le fonds de deux millions, décrété par l'article 15 du titre 3 de la loi du 22 Août 1790.

NAISSANCES DE 1716, 1717, 1718.

PORTERET, (Jean) né le 6 Février 1716; ancienne penſion, 196 liv. 13 ſ. 4 d., produiſant net, en 1789, 180 liv., accordée en 1765.

17 ans ſeulement de ſervices militaires, commencés en 1732, finis en 1749.

Non conformité au règlement du 12 novembre 1763, du département de la guerre: rejetée. (art. 7, tit. 3.)

Mais attendu ſon grand âge, ſes infirmités & ſon indigence, ladite penſion remplacée par un ſecours de la troiſième claſſe..... liv. ſ. d. 200

DESBORDES DE LILLE, (Gabriel) né le 15 avril 1716; ancienne penſion, 354 liv., accordée en 1769.

27 ans ſeulement de ſervices militaires, commencés en 1742, finis en 1769.

Non conformité aux règlemens: rejetée. (art. 7, tit. 3.)

Mais attendu ſon âge & ſes beſoins, remplacée par un ſecours de la ſeconde claſſe..... 500

COURTEN, (Claire Duhamel de Querlonde, veuve du ſieur de) née le 22 avril 1716; ancienne penſion, 300 liv., produiſant, en 1789, 270 liv., accordée en conſidération des ſervices du ſieur de Querlonde, ſon père, ingénieur en chef à Marſal.

Il n'y a point de règlemens pour la conceſſion de cette penſion, rejetée; mais attendu que la dame de Courten eſt aveugle, infirme & dans le beſoin, ladite penſion eſt remplacée par un ſecours de la ſeconde claſſe..... 500

De cette part..... 1,200

DUTENOT

	liv.	f.	d.
Report.....	1,200		
DUTENOT, (Anne-Géneviève) née le 11 mai 1716; ancienne penſion, 150 liv., accordée en conſidération des ſervices de ſon père, ci-devant aide-major de la ville de Douai. Point de règlemens; rejetée: mais attendu ſes infirmités, & qu'elle n'a que 150 liv. de rente viagère, outre la penſion ſus-énoncée, remplacée par un ſecours de la quatrième claſſe.	150		
VERDAT DE SAINT-FOY, (François de) né le 27 juin 1716; ancienne penſion, 354 liv., accordée en 1770. 26 ans ſeulement de ſervices militaires, du 2 mai 1744, au 17 juin 1770. Non conformité au règlement de 1763, exiſtant lors de la conceſſion de la penſion. Rejetée: mais attendu ſes infirmités, qu'il a trois enfans à ſa charge, & que ſon revenu n'eſt que d'environ 800 liv.; remplacée par deux portions de ſecours de la quatrième claſſe.	300		
MATHIS, (Marie-Eliſabeth Perdriſet, veuve du ſieur) née le 13 ſeptembre 1716; ancienne penſion, 2,400 liv., accordée en conſidération des ſervices de ſon mari, dans le département des affaires étrangères. Il n'y a point de règlement dans ce département; rejetée: mais attendu ſon âge, qu'elle eſt chargée de la ſubſiſtance de deux enfans non pourvus; qu'elle n'a point de revenu, remplacée par un ſecours de la première claſſe.....	1,000		
ADELING, (Anne d') née le 29 ſeptembre 1716; ancienne penſion, 150 liv.; accordée en conſidération des ſervices de ſon père, ancien capitaine au régiment d'Alſace. Point de règlemens; rejetée: mais attendu ſon âge, ſes infirmités, & qu'elle n'a d'autre revenu que ladite penſion, remplacée par un ſecours de la quatrième claſſe.....	150		
BONNEVAL DE GALIGNY, (Hélène-Sophie de Falck, veuve du ſieur) née le 24 octobre 1716; ancienne penſion, 600 liv., accordée en conſidération des ſervices de ſon mari, lieutenant au corps royal de l'artillerie. Point de règlemens pour la conceſſion de la penſion; rejetée: mais attendu ſon âge, ſes infirmités & ſes beſoins, remplacée par un ſecours de la ſeconde claſſe.....	500		
L'ABBÉ, (Marguerite Lemeuſnier, veuve de Jean-Charles) née le 29 novembre 1716; ancienne penſion, 295 liv., accordée en conſidération des ſervices de ſon mari dans l'artillerie. Point de règlemens pour la conceſſion de la penſion; rejetée (art. 8, tit. 3.): mais attendu ſon âge, ſes infirmités, & qu'elle n'a qu'un modique revenu, remplacée par un ſecours de la troiſième claſſe. (art. 15, tit. 3.).....	200		
De cette part.....	3,500		

liv. f. d.

Report..... 3,500

PIERRE, (Nicole Lefebvre, veuve du ſieur) née le 4 novembre 1716; ancienne penſion, 300 liv., accordée en 1759, en conſidération des ſervices de ſon mari, employé dans les bureaux de la guerre.

Point de règlement en 1759 pour les veuves d'employés du bureau de la guerre: rejetée. (art. 8, tit. 3.)

Elle eſt infirme, a trois enfans, dont une fille vivant avec elle, infirme de la vue, & n'avoit que ſa penſion pour ſubſiſter.

Remplacée par un ſecours de la ſeconde claſſe..... 500

RAWLEIGH, (Marguerite) née le 18 décembre 1716; ancienne penſion, 1,050 liv., produiſant, en 1789, 892 liv. 10 ſous.

Point de règlemens pour la conceſſion de cette penſion: rejetée. (art. 8, tit. 3)

Elle eſt preſque aveugle, & n'avoit que ſa penſion pour revenu; remplacée par un ſecours de la ſeconde claſſe..... 500

HERPAILLER DUCHESNEAU, (Olympe Guy, veuve du ſieur) née le 18 décembre 1716; ancienne penſion, 1,500 liv., accordée en conſidération des ſervices de ſon mari, ancien commis à la recette générale des finances de Montauban.

Point de règlemens pour la conceſſion de cette penſion; rejetée: mais attendu ſon âge, ſon état habituel de maladie, qu'elle n'avoit point d'autre fortune que ſa penſion, & qu'elle a un enfant, ladite penſion remplacée par un ſecours de la ſeconde claſſe..... 500

NAÎSSANCES DE 1717.

LE GRIX, (Louiſe-Anne-Antoinette Boiſdelaville, veuve du ſieur) née le 13 février 1717; ancienne penſion, 443 liv. 15 ſous.

Conceſſion pour ſervices militaires, des ſieurs de Bracques, ſes oncles; point de règlemens pour ſemblables cas: rejetée. (art. 7, tit. 3 de la loi du 22 août 1790.)

73 ans d'âge à l'époque de la loi, infirmités, revenu très-modique, ſecours de la quatrième claſſe..... 150

De cette part..... 5,150

liv. s. d.

Report..... 5,150

DUFAHY, (Marie-Anne-Baillet, veuve du ſieur) née le 2 mars 1717; ancienne penſion, 200 liv.; & Anne-Marguerite Dufahy, ſa fille, née le 26 avril 1753, ancienne penſion, auſſi 200 liv.

Conceſſion à la première pour ſervices militaires de ſon mari; à la ſeconde, pour en jouir après la mort de ſon père: point de règlemens en faveur des veuves ni des filles au département de la guerre: rejetée. (art. 8, tit. 3.)

La veuve, 72 ans d'âge à l'époque de la loi, infirmités l'une & l'autre: point de propriété; conduite de la plus grande décence; ſecours de la troiſième claſſe pour la mère. (art. 15; tit. 3.) 200 liv.

Et de même pour la fille, 200 liv.; total..... 400

SERMENTÉ DE MONTALAIS, (Marguerite-Gabriel) née le 16 mai 1717; ancienne penſion en un même brevet; 1°. 300 liv.; 2°. 532 liv. 10 ſ.; total, 832 liv. 10 ſ.

Conceſſion des 300 liv. pour ſervices du père dans la place de premier ſecrétaire du ſceau, & des 532 liv. 10 ſ. pour ſervices d'un frère dans les bureaux des affaires étrangères; point de règlemens connus pour ſemblables cas: rejetée. (art. 7 & 8, tit. 3, loi du 22 août 1790.)

73 ans d'âge à l'époque de la loi; impotente; revenu modique: ſecours de la ſeconde claſſe. (art. 15, tit. 3.).. 500

LA CHAISE DE NADELAIN, (Jean) né le 7 juin 1717; ancienne penſion, 531 liv.

26 ans 10 mois de ſervices ſeulement, du 3 mai 1740 au 4 mars 1767; 6 campagnes.

Conceſſion de cette dernière époque, non conforme au règlement fait le 12 novembre 1763, pour le département de la guerre: rejetée. (art. 7, tit. 3.)

73 ans d'âge à l'époque de la loi, femme âgée de 68 ans; 4 enfans, dont 2 actuellement à leur charge; a quelque revenu; mais attendu qu'elle réunit les trois conditions preſcrites par la loi: ſecours de la troiſieme claſſe. (art. 15, tit. 3.)..... 200

HERSEMULE DE LA ROCHE, (Catherine-Eliſabeth Pardon, veuve du ſieur) née le 15 juin 1717; ancienne penſion, 1,800 livres.

Conceſſion; ſavoir, 600 liv., en conſidération des ſervices de ſon mari dans les bureaux de finance & pour ſubſiſtance, & pour le ſurplus, ſans motifs; point de règlemens connus: rejetée. (art. 7, tit. 3.)

73 ans d'âge, peu de reſſources, charges à acquitter, ſecours de la ſeconde claſſe..... 500

De cette part..... 6,750

liv. f. d.

Report..... 6,750

LA BAT, (Paul) né le 7 août 1717; ancienne penſion, 400 liv.

Conceſſion à titre de ſubſiſtance, en conſidération de ſes ſervices en qualité de capitaine de navires marchands, & de ſes infirmités; aucun règlement connu qui l'ait autoriſée; nul renſeignement ſur ſes ſervices au département de la marine: rejetée. (art. 2, tit. 1; 7, tit. 3.)

73 ans d'âge à l'époque de la loi; femme n'ayant, non plus que lui, aucun moyen perſonnel de ſubſiſtance; tous deux recommandables par leur probité: ſecours de la ſeconde claſſe. (art. 15, tit. 3.)..... 500

DEZERRE, (Marie-Barbe Beſançon, veuve du ſieur) née le 13 Décembre 1717; ancienne penſion, 300 liv.

Conceſſion pour ſervices militaires du mari, point de règlemens en faveur des veuves: rejetée. (art. 8, tit. 3.)

73 ans d'âge, nul revenu, deux enfans, deux portions de ſecours de la quatrième claſſe..... 300

HENNER, (Catherine Bertin, veuve du ſieur) née le 20 ſeptembre 1717; ancienne penſion, 150 liv.

Conceſſion pour ſervices militaires du mari; point de règlemens en faveur des veuves: rejetée. (art. 8, tit. 3.)

72 ans d'âge, dénuement de revenu & de reſſources: ſecours de la troiſième claſſe..... 200

HALET, (Jean d') né le 29 ſeptembre 1717; ancienne penſion, 3,186 liv.

6 ans ſeulement de ſervices militaires effectifs & conſtatés, commencés le premier novembre 1743, interrompus par réforme en 1748, repris le premier ſeptembre 1758, & finis par autre réforme le 22 novembre 1759.

Conceſſion du 3 janvier 1760, époque à laquelle il n'exiſtoit pas de règlemens: rejetée. (art. 6 & 7, tit. 3.)

72 ans d'âge à l'époque de la loi; femme, cinq enfans, nulle fortune perſonnelle: ſecours de la première claſſe. (art. 15, tit. 3.)..... 1,000

NUGENT, (Marie Cécile Barnewal, veuve du ſieur) née le 12 novembre 1717, ancienne penſion, 1,598 liv. 15 ſ. en trois parties.

Conceſſions pour une partie, pour ſervices militaires du père; & pour les deux autres, pour ſervices du mari dans les bureaux de la police de Paris; point de règlemens en faveur des filles au département de la guerre; point de règlemens connus en faveur des veuves d'employés à la police: rejetée. (art 7, tit. 3.)

72 ans d'âge à l'époque de la loi, dénuement total de reſſources: ſecours de la ſeconde claſſe. (art 15, tit. 3.)..... 500

De cette part..... 9,250

liv. f. d.

Report..... 9,250

CHAPUIS DE TOURVILLE, (Charlotte-Guillaume de Limoſin) née le 15 novembre 1717.

Conceſſion de 600 liv. pour ſervices militaires du mari, à titre de ſurvivance, laquelle s'eſt ouverte au commencement de 1790; point de règlemens pour pareil cas.

Rejetée. (art. 8, tit. 3.)

72 ans d'âge, poſſeſſions de peu de valeur : deux portions de ſecours de la quatrième claſſe..... 300

PSAUME, (Pierre) né le 18 novembre 1717; ancienne penſion, 200 liv.

Conceſſion en conſidération des ſoins qu'il s'eſt donnés pour élever ſix enfans, cavaliers au régiment Royal; point de règlemens pour pareil cas.

72 ans d'âge; nulle autre ſubſiſtance : ſecours de la troiſième claſſe..... 200

DINGUIMBERT, (Charlotte-Valentine-Brigitte Bondart de Couturelle, veuve du ſieur) née le 26 novembre 1717; ancienne penſion, 400 liv.

Conceſſion pour ſervices du mari, lieutenant pour le roi à la citadelle d'Arras; point de règlemens en faveur de veuves, au département de la guerre.

Rejettée (art. 8, tit. 3.).

72 ans d'âge à l'époque de la loi, toutes les infirmités ordinaires à cet âge, foible revenu : ſecours de la troiſième claſſe..... 200

LA GARDE, (Jeanne-Catherine de) née le 22 décembre 1717; ancienne penſion, 59 liv. 3 ſ. 4. d.

Conceſſion pour ſervices militaires du père; point de règlemens pour ce cas.

Rejetée. (art. 8, tit. 3.).

27 ans d'âge à l'époque de la loi, infirmité grave, indigence : ſecours de la quatrième claſſe. (art. 15, tit. 3.).. 150

NAISSANCES DE 1718.

GAUTIER DE LA MOTTE, (Eliſabeth-Catherine Geoffroi, veuve du ſieur) née le 13 Janvier 1718; ancienne penſion, 1,800 liv.

Conceſſion comme faiſant partie d'une plus forte penſion donnée au mari pour ſes ſervices militaires & ſa retraite; point de règlemens dans le département de la guerre, en faveur de femmes ni de veuves.

Rejetée. (art 8, tit. 3, loi du 22 août 1790.)

72 ans d'âge à l'époque de la loi fortune médiocre, un enfant à ſa charge : ſecours de la troiſième claſſe..... 200

De cette part..... 10,300

liv. s. d.

Report..... 10,300

GARTOULE DE BELFORTES, (Marguerite-Françoiſe de Pins) née le 15 mars 1718; ancienne penſion, 600 liv.

Conceſſion pour ſervices militaires du mari, & pour donner à la veuve moyen d'élever ſa nombreuſe famille.

Rejetée. (art. 7 & 8, tit. 3.)

72 ans d'âge, fortune très-modique : ſecours de la troiſième claſſe..... 200

HEDIN, (Elizabeth-Eléonore) née le 22 juin 1718; ancienne penſion, 1°. par brevet ſur le tréſor public, 177 liv. 10 ſ.; 2°. ſur les économats, 150 livres; total, 327 liv. 10 ſ.

Conceſſion de la première partie pour ſervices d'un frère; point de règlemens à cet égard : nul règlement connu pour la ſeconde partie.

Rejetée. (art. 7, tit. 3.)

72 ans d'âge, dénument de fortune : ſecours de la troiſième claſſe..... 200

CHIFFAUDEL DES BARRES, (Marie-Anne) née le 23 août 1718; ancienne penſion, 670 liv.

Conceſſion pour ſervices du père, commis au tréſor public; point de règlemens connus.

Rejetée.) art. 7, tit. 3.)

72 ans d'âge, infimités, fortune très-médiocre : deux portions de ſecours de la première claſſe..... 300

BOULET, (Madeleine Le Brun, veuve du ſieur) née le 16 octobre 1718; ancienne penſion, 265 liv.

Conceſſion du 2 octobre 1775, pour ſervices du mari, comme écrivain principal de la marine; point de règlemens dans ce département à cette époque.

Rejetée. (art. 8, tit. 3.)

71 ans d'âge à l'époque de la loi, trois enfans, dont une fille eſt à ſa charge, revenu médiocre : ſecours de la quatrième claſſe. 150

MUPET, (Joſeph) né le 26 octobre 1718; ancienne penſion, 50[illegible] liv.

Conceſſion pour ſervices & retraite d'inſpecteur des manufactures; point de règlemens connus.

Rejetée. (art. 7, tit. 3.)

71 ans d'âge, infirmités, peu de revenu : ſecours de la troiſième claſſe..... 200

CORMILLIOLE, (Claude-Félicité) né le 29 octobre 1718; ancienne penſion, 200 liv.

Conceſſion pour ſervices du père, directeur de l'artillerie, en date du 15 août 1758; point de règlemens.

Rejetée. (art. 8, tit. 3.)

71 ans d'âge, infirmités, beſoins preſſans : ſecours de la troiſième claſſe..... 200

De cette part..... 11,550

liv. f. d.

Report..... 11,550

BOISSON DE RONCHAUX, (Claude-Françoiſe-Suzanne Cocagne, veuve du ſieur) née le 11 novembre 1718; ancienne penſion, 300 liv.

Conceſſion pour ſervices du mari, major des ville & château de Joux & Pontarlier; point de règlemens pour pareils cas.

Rejetée. (art. 8, tit. 3.)

71 ans d'âge, caducité, ſituation gênée, quant à la fortune : ſecours de la troiſième claſſe..... 200

BAILLEUL, (Marie-Thérèſe Charpentier, veuve du ſieur) née le 3 décembre 1718; ancienne penſion, 491 liv. 13 ſ. 4 den.

Conceſſion pour ſervices du mari, ancien contrôleur d'hôpital militaire; point de règlemens en faveur des veuves.

Rejetée. (art. 8, tit. 3.)

71 ans d'âge, infimités; point d'autre reſſource que ſa ci-devant penſion : ſecours de la ſeconde claſſe..... 500

TOTAL du neuvième État..... 12,250

DIXIÈME ÉTAT.

PENSIONS RECRÉÉES.

NAISSANCES DE 1717.

BEGON, (Michel) né le 22 février 1717; ancienne penſion, 1.° ſur le tréſor public, 10,600 liv.; 2.° ſur la bibliothèque du roi, 2,000 liv.

27 ans 2 mois de ſervices effectifs dans l'adminiſtration de la marine, de ſeptembre 1734, à novembre 1761, dont 11 ans 7 mois de ſervices de marine proprement dit, & qui, évalués dans la proportion légale de 25 ans pour 30, portent la totalité du temps de ſervices à 29 ans 5 mois & demi de l'eſpèce commune; réformé par ſuppreſſion de l'emploi d'intendant de la marine à Dunkerque, néceſſitée par les arrangemens du ſervice, c'eſt-à-dire, comme l'explique l'hiſtoire du temps, par la clauſe inſérée dans les préliminaires de la paix pour le comblement du port de Dunkerque, comblement effectué auſſitôt après; circonſtance qui doit faire ſuppléer aux ſix mois & demi manquant aux ſervices effectifs ſur le temps exigé par la lettre de la loi; 2 campagnes de guerre; le tout formant 32 ans; ſuſdit emploi d'intendant pendant les 5 dernières années, à 12,000 liv. de traitement.

Recréée ſur le pied des 10,000 liv. de *maximum*. (art. 19 & 20, tit. 1; 2, 4 & 5) ſauf indemnité, s'il y a lieu, pour les motifs de conceſſion de la penſion ſur la bibliothèque. liv. 3,250

BOUTMY, (Charles) né le 3 mars 1717; ancienne penſion, 600 liv.

43 ans de ſervices effectifs, commencés comme ſoldat, du 30 janvier 1739, finis le 22 mars 1782; 13 campagnes; le tout formant 56 ans; grade de capitaine pendant les 23 derniers mois ſeulement; celui de lieutenant les 29 années précédentes.

Recréée pour le traitement attaché à ce dernier grade lors de la retraite. (art. 19 & 20, tit. 1; 1, 2 & 3, tit. 2.). 900

De cette part..... 4,150

DEUCHER,

	liv.	s.	d.
Report.....	4,150		

DEUCHER, (Théodore) né le 5 mars 1717; ancienne pension, 1,500 liv.

38 ans de services, du 7 janvier 1745 au 27 avril 1783; 6 campagnes; le tout formant 44 ans; grade de capitaine les 9 dernières années.

Recréée sur le pied du traitement de ce grade lors de la retraite. (art 19 & 20, tit. 1; 1, 2 & 3, tit. 2.)..... 1,550

GIRARD, (Aphrodise-Honoré) né le 16 mars 1717; ancienne pension, 531 liv.

30 ans de services effectifs, commencés le 10 janvier 1734, interrompus en 1737, continués le 24 mars 1742, finis le 24 mars 1769; 3 campagnes; le tout formant 33 ans; grade de capitaine les 25 dernières années.

Recréée sur le pied du traitement de ce grade lors de la retraite. (art. 19 & 20, tit. 1; 1 & 3, tit. 2.)..... 543 15

HÉRICY DE VAUSSIEUX, (Philippe-Jacques) né le 18 avril 1717; ancienne pension, 1.° sur le trésor public, 8,779 l.; 2.° sur l'ordre de Saint-Louis, 3,000 liv.; total, 11,779 l.

32 ans de services effectifs, du 24 mars 1734 au 21 décembre 1761, & de juillet 1778, à juin 1783; 14 campagnes; le tout formant 46 ans; grade de maréchal-de-camp; emploi d'inspecteur des troupes, les quatre dernières années, à 21,240 liv. de traitement.

Recréée sur le pied du *maximum* de 10,000 liv. (art. 18, 19 & 20, tit. 1; 1 & 3, tit. 2, & loi du 22 août 1791) 8,500

MARÉCHAL DE BERNOVILLE, (Claude-François) né le 31 mai 1717; ancienne pension, 500 liv.

42 ans de services effectifs, commencés comme cavalier en 1739, finis le 22 mars 1782; 13 campagnes; le tout formant 55 ans, blessure, grade de lieutenant pendant les dix dernières années.

Recréée pour le traitement de ce grade. (art. 19 & 20, tit. 1; 1 & 3, tit. 2)..... 900

CHAYROU, (Jean) né le 5 juin 1717; ancienne pension; 1.° 254 liv. sur le trésor public; 2.° 600 liv. par délibération du conseil d'administration de l'hôpital militaire de Strasbourg, à titre de retraite.

54 ans de services effectifs, du 6 mai 1735 au 2 septembre 1789; 2 campagnes; le tout formant 56 ans; grade & emploi de chirugien aide-major pendant les 15 dernières années; appointemens de 1,200 l. attachés à ce grade lors de la retraite.

Recréée pour le montant de ces appointemens. (art. 19 & 20, tit. 1; 3, tit. 2.)..... 1,200

De cette part..... 16,843 15

	liv.	f.	d.
Report.....	16,843	15	

BEAUCHAMP, (Charles-Joſeph) né le 27 juin 1717; ancienne penſion, 1,000 liv.

54 ans de ſervices effectifs, commencés le premier janvier 1734, finis le 13 avril 1788; 8 campagnes; le tout formant 62 ans; grade, puis ſimple rang de capitaine pendant les 44 dernières années d'activité.

Recréée pour le traitement de ce grade lors de la retraite. (art. 19 & 20, tit. 1; 1, 2 & 3, tit. 2.)..... 2,000

VARLAND, (Jean) né le 8 juillet 1717; ancienne penſion, 837 liv. 10 ſ.

38 ans de ſervices effectifs, commencés comme gendarme le 11 août 1733, finis le 17 avril 1772; 14 campagnes; le tout formant 52 ans; rang de lieutenant-colonel pendant les 21 derniers mois d'activité; celui de capitaine pendant les 10 années précédentes.

Recréée pour le traitement de ce dernier grade lors de la retraite. (art. 19 & 20, tit. 1; 1, 2 & 3. tit. 2.)..... 1,500

HAUDARD, (Jean-Chryſoſtôme) né le 17 juillet 1717; ancienne penſion, 1,555 liv.

48 ans de ſervices effectifs, commencés comme gendarme en 1734, finis le 6 juin 1783; 13 campagnes; le tout formant 61 ans; rang de colonel pendant près des 3 dernières années.

Recréée pour le traitement de ce grade lors de la retraite. (art. 19 & 20, tit. 1; 1, 2 & 3, tit. 2.)..... 4,000

SOYER, (Robert) né le 20 juillet 1717; ancienne penſion, 2,000 liv.

41 ans de ſervices effectifs, commencés vers avril 1744, finis le 2 juin 1785, dans l'emploi d'ingénieur en chef aux ponts & chauſſées; appointemens de 3,600 liv. pendant les trois dernières années.

Recréée ſur le pied de ces appointemens. (art. 19 & 20, tit. 1; 5, tit. 2.)..... 2,385

BOURCIS, (Pierre-Auguſtin) né le premier ſeptembre 1717; ancienne penſion, 2,000 liv.

41 ans & demi de ſervices effectifs; ſavoir, de 1737 à 1763, dans les emplois de marine ſujets à embarquement, du premier ſeptembre 1766 au premier décembre 1776, & du premier janvier 1777 au 17 avril 1783; emploi de commiſſaire des claſſes pendant les 16 dernières années, à 2,000 liv. d'appointemens lors de la retraite.

Recréée ſur le pied de ces appointemens. (art. 19 & 20, tit. 1; 4 & 5, tit. 2.)..... 1,700

De cette part.....	28,428	15	

	liv.	s.	d.
Report.....	28,428	15	

LAFARE, (Louis) né le 14 ſeptembre 1717; ancienne penſion, 1,062 liv.

31 ans de ſervices effectifs, du 8 août 1733 juſques vers la fin de 1764; 14 campagnes; le tout formant 45 ans; grade de capitaine pendant les 29 dernières années.

Recréée ſur le pied de ce traitement attaché à ce grade lors de la retraite. (art. 19 & 20, tit. 1; 1 & 3, tit. 2.). 1,218 15

BARBEY, (Louis) né le 26 ſeptembre 1717; ancienne penſion en trois parties, 6,562 liv. 10 ſ.

30 ans de ſervices, de 1745 au dernier juin 1775; emploi de premier commis des finances les 20 dernières années, à 12,000 liv. d'appointemens.

Recréée ſur le pied des 10,000 liv. de *maximum*. (art. 18 & 19, tit. 1; 5 tit. 2, & loi du 22 août 1791.)..... 2,500

CARRIERE, (Antoine) né le 19 octobre 1717; ancienne penſion, 265 liv. 10 ſ.

34 ans de ſervices effectifs, remplis avec honneur & diſtinction, en paſſant par tous les grades, comptés de l'époque des 16 ans d'âge, non compris 3 mois & demi antérieurs, finis le 20 avril 1768; 9 campagnes, le tout formant 43 ans; grade de lieutenant les 8 dernières années; 72 ans d'âge au 19 janvier 1791.

Recréée ſur le pied du traitement attaché à ſon dernier grade lors de ſa retraite. (art. 19 & 20, tit. 1; 1, 2 & 3, tit. 2) & porté au *minimum* des officiers *de fortune*. (Loi du 19 janvier 1717.)..... 600

LEFLO DE TREMELO DE KERSEAU, (Jacques-René) né le 14 novembre 1717; ancienne penſion, 2,162 liv. 10 ſ.

56 ans 10 mois de ſervices effectifs, en deux parties; la première, du premier janvier 1734 au 28 février 1778; & la ſeconde, du 10 mai 1778 au 20 mars 1791; 6 campagnes; le tout fornant 62 ans; rang de lieutenant-colonel pendant les 16 dernières années d'activité.

Recréée pour le traitement de ce grade. (art. 19 & 20, tit. 1; 1, 2 & 3, tit. 2.)..... 3,600

De cette part.....	36,347	10	

	liv.	f.	d.
Report.....	36,347	10	

MOREAU, (Jacob-Nicolas) né le 20 décembre 1717; ancienne penſion, 1.° par brevet, 3,000 liv.; 2.° par déciſion, pour avoir lieu lors de ſa retraite alors future, 12,000 liv.; total, 15,000 liv.

Conceſſions non autoriſées par règlemens; 35 ans de ſervices & travaux littéraires pour la légiſlation, l'hiſtoire & le droit public, de 1755 à la fin de 1790, avec le titre de garde du dépôt-bibliothèque des chartes & archives, puis de directeur & inſpecteur-général des travaux ci-deſſus qualifiés; appointemens, pendant les trois dernières années, & long-temps auparavant, 12,000 liv.

Recréée ſur le pied du *maximum* de 10,000 liv. (art 18, 19 & 20, tit. 1; 5, tit. 2, & loi du 22 août 1791.)... 3,375

HÉRAULT, (Jacques-Philippe) âgé de 73 ans; ancienne penſion, 300 liv.

53 ans de ſervices effectifs, du 20 juin 1735 au premier janvier 1789; grade de chirurgien ſous-aide-major pendant plus que les 45 dernières années, avoit, lors de ſa retraite, 504 liv. de traitement en cette qualité.

Recréée pour ce traitement. (art. 19 & 20, tit. 1; 3, tit. 2.)..... 504

NAISSANCES DE 1719.

THEAS DE THORENC, (François) né le 19 janvier 1719; ancienne penſion, 4,655 liv.

35 ans de ſervices, commencés le 19 janvier 1735, époque des 16 ans d'âge, non compris 6 mois antérieurs, finis le 30 décembre 1769, dans la place de lieutenant-de-roi à Perpignan, depuis le premier janvier 1768; 8 campagnes; 2 ans de ſéjour à Saint-Domingue; total, 45 ans; grade de maréchal-de-camp le 3 janvier 1770; traitement de lieutenant-de-roi à Perpignan; en appointemens, 5,700 liv.; en émolumens, 5,143 liv.; total, 10,843 liv.

Recréée, décret du 2 juillet 1791, concernant les états-majors. (art. 4 & 7) & loi du 22 août 1790, (art. 19 & 20, tit. 1; 3, tit. 2) pour le *maximum* fixé par la première loi..... 6,000

THIERRY, (Robert) né le premier février 1719; ancienne penſion, 221 liv. 5 ſ.

27 ans de ſervices, commencés comme cavalier en 1740, finis dans le grade de porte-étendard le premier janvier 1768; 6 campagnes.

Recréée, loi du 19 janvier 1791, pour..... 600

De cette part..... 46,826 10

	liv.	s.	d.
Report.....	46,826	10	

FRAYTAG, (Gaſpard) né le 14 février 1719; ancienne penſion, comme officier entretenu à la ſuite de la place de Sarre-Louis, 491 liv. 13 ſ. 4 den.

38 ans de ſervices, commencés le 14 février 1739, époque des 16 ans d'âge, non compris 4 années antérieures, finis le 26 janvier 1773; 15 campagnes; total, 53 ans: grade de capitaine pendant les 21 derniers mois, celui de lieutenant depuis 1747.

Recréée pour la totalité du traitement de lieutenant en 1773. (art. 19 & 20, tit. 1; 1, 2 & 3, tit. 2.)..... 600

BATAILLE DE MERY, (Charles-Louis) né le 9 mai 1719; ancienne penſion, 531 liv.

31 ans de ſervices, commencés en 1736, finis le 25 août 1767; 10 campagnes; total, 41 ans: grade de capitaine pendant les 7 dernières années.

Recréée eu égard au traitement de capitaine en 1744. (art. 19 & 20, tit. 1; 1, 2 & 3, tit. 2.)..... 993 15

MARCOT, (François) né le 5 juin 1719; ancienne penſion, 531 liv.

36 ans de ſervices, commencés en qualité de Dragon en 1737, finis dans le grade de lieutenant, le 24 février 1774; 10 campagnes.

Recréée, loi du 19 janvier 1791..... 600

ANCELIN DE BERNESSART, (Gabriel-Alexandre) né le 16 juin 1719; ancienne penſion, 531 liv.

30 ans de ſervices, commencés en 1735, époque des 16 ans d'âge, non compris une année antérieure, finis le 25 mars 1765; 7 campagnes; total, 37 ans: grade de capitaine pendant les 18 dernières années.

Recréée eu égard au traitement de capitaine en 1765. (art. 19 & 20, tit. 1; 1, 2 & 3, tit. 2.)..... 768 15

ROCHON DE LA PÉROUSE, (Louis-Bonaventure) né le 14 juillet 1719; ancienne penſion, 3,532 liv. 10 ſ.

44 ans de ſervices, commencés le 14 juillet 1735, époque des 16 années d'âge, non compris une année antérieure, finis le 5 octobre 1779; 12 campagnes; total, 56 ans: rang de colonel pendant les 14 dernières années.

Recréée pour la totalité du traitement de colonel en 1779. (art. 19 & 20, tit. 1; 1, 2 & 3, tit. 2.)..... 4,000

De cette part.....	53,789		

	liv.	s.	d.
Report.....	53,789		
FOUILLOUD-BUYAT, (Jacques) né le 13 août 1719; ancienne penſion, 300 liv. ſur les fonds des écoles militaires. 29 ans de ſervices, comme geolier de l'école militaire de Paris, de janvier 1756 juſqu'à la réforme de 1776, & de 1778 à 1787 qu'il a été réformé à cauſe de ſes infirmités: appointemens de 642 liv. 15 ſ. Recréée eu égard audit traitement. (art. 19, 20 & 21, tit. 1; & 5, tit. 2.).....	160	13	9
FERRAND, (Jean-Nicolas) né le 13 octobre 1719; ancienne penſion, 9,108 liv. 3 ſ. 4 den., produiſant net en 1789, 6,240 liv. 42 ans de ſervices, commencés le 13 octobre 1735, époque des 16 ans d'âge, non compris 5 années antérieures, finis le 13 avril 1778 dans la place d'inſpecteur de la maréchauſſée des Evêches, qu'il occupoit depuis 1760, aux appointemens de 5,000 liv.; 3 campagnes; total, 45 ans. Recréée eu égard auxdits appointemens. (art. 19 & 20, tit. 1; 1 & 3, tit. 2.).....	4,062	10	
BAILLY, (Jean-Baptiſte) né le 29 octobre 1719; ancienne penſion, 1,000 liv. 40 ans de ſervices dans le corps de la gendarmerie, commencés le 9 avril 1742, diſcontinués par la réforme le 29 mai 1776, repris le 6 juin 1777 dans le même corps, finis le 6 juin 1783; 12 campagnes; total 52 ans: grade de maréchal-des-logis pendant la dernière année, celui de premier brigadier depuis 1771; le grade de maréchal-des-logis & de premier brigadier dans la gendarmerie donnoit rang de capitaine. Recréée pour la totalité du traitement de capitaine en 1783. (art. 19 & 20, tit. 1; 1, 2 & 3, tit. 2.).....	2,000		
DAVAZÉ DU BOULAY, (Joſeph) né le 8 décembre 1719; ancienne penſion, 1,000 liv.; le brevet n'étoit pas encore expédié. 37 ans de ſervices dans les ponts & chauſſées, commencés en avril 1751, finis en janvier 1789, dans la place d'Inſpecteur qu'il occupoit depuis 1771, avec appointemens de 1,800 liv. Recréée eu égard auxdits appointemens. (art. 19 & 20 tit. 1; & 5, tit. 2.).....	922	10	
De cette part.....	60,934	13	9

	liv.	s.	d.
Report.....	60,934	13	9
YVON, (Joseph-Emmanuel) né le 12 décembre 1719; ancienne pension, 2,600 liv.			
40 ans de services, dont 15 de 1747 à 1763, comme substitut du procureur du roi, & procureur du roi de la prévôté de l'hôtel, & 25 ans d'avril 1763 au premier janvier 1788, en qualité de commis du département de la guerre au bureau des affaires du conseil; appointemens, 4,200 liv.			
Recréée eu égard auxdits appointemens. (art. 19 & 20, tit. 1; & 5, tit. 2).....	2,625		
DUBU DE LA PLONNIERE, (Charles-François) âgé de 71 ans avec pension sur la caisse du commerce, 3,000 liv.			
39 ans de services comme inspecteur des manufactures, du 18 août 1745 au premier juin 1785; appointemens de 4,135 liv. pendant au moins les trois dernières années.			
Recréée eu égard auxdits appointemens. (art. 19 & 20, tit. 1; & 5, tit. 2.).....	2,429	6	3

NAISSANCES DE 1721.

CHAPELAIN, (Antoine-Jacques) né le 11 janvier 1721, ancienne pension, 5,100 liv.			
35 ans de services de 1741 à 1776, outre une continuation libre jusqu'en 1782, le tout dans les bureaux de la chancellerie; place de 6,000 liv. d'appointemens pendant les six dernières années; 41 ans de services.			
Recréée sur le pied de ces appointemens. (art. 19 & 20, tit. 1; & 5, tit. 2, loi du 22 août 1790.).....	3,975		
CHILLAUT, (Hilaire-Simon) né le 13 janvier 1721, ancienne pension, 800 liv.			
37 ans de services effectifs, du 17 octobre 1741 au 22 janvier 1779; 8 campagnes, le tout formant 45 ans: grade de capitaine pendant les 18 derniers mois, & de lieutenant pendant les six années précédentes.			
Recréée sur le pied du traitement de ce grade, lors de la retraite. (art. 19 & 20, tit. 1; 1, 2 & 3, tit. 2.).....	731	5	
RIPERT DE SALONET, (Joseph-Jean-Baptiste) né le 15 janvier 1721; ancienne pension, 1.° sur le trésor public, 1,262 liv.; 2.° sur l'ordre de Saint-Louis, 800 liv.; total, 2,062 liv.			
40 ans de services effectifs, depuis l'époque des 16 ans d'âge, non compris 2 années antérieures, jusqu'au 21 avril 1777; 9 campagnes, le tout formant 49 ans: rang de lieutenant colonel pendant les 8 dernières années d'activité.			
Recréée sur le pied de du traitement de ce grade lors de la retraite. (art. 19 & 20, tit. 1; 1, 2 & 3, tit. 2.).....	3,465		
De cette part.....	74 160	5	

	liv.	f.	d.
Report.....	74,160	5	

METIVIER DE LA BESSE, Jean-Pierre) né le 15 janvier 1721 ; ancienne penſion, 973 liv. 10 ſ.

30 ans de ſervices effectifs, comptés de l'époque des 16 ans d'âge, non compris cinq ans huit mois antérieurs, interrompus par réforme en octobre 1748, repris en octobre 1758, juſqu'au 21 avril 1777; 8 campagnes, le tout formant 38 ans : rang de lieutenant-colonel pendant les 6 dernières années d'activité.

Recréée ſur le pied du traitement de ce grade lors de la retraite. (art. 19 & 20, tit. 1; 1, 2 & 3, tit. 2.)..... 2,655

VIENOT DE VAUBLANC, (Charles) né le 18 janvier 1721 ; ancienne penſion, 1°. ſur le tréſor public, 3,862 liv.; 2.° ſur l'ordre de Saint-Louis, 800 liv.; total, 4,662 liv.

37 ans neuf mois de ſervices effectifs, du 24 mai 1742 au premier mars 1780; 13 campagnes, le tout formant 50 ans : grade de maréchal-de-camp à la retraite; rang de colonel pendant les 12 dernières années d'activité.

Recréée pour le traitement de ce dernier grade lors de la retraite. (art. 19 & 20, tit. 1; 1, 2 & 3, tit. 2.)..... 4,000

CASAMAJOR, (Bonaventure-Polycarpe) né le 25 janvier 1721 ; ancienne penſion, 600 liv.

32 ans de ſervices, du 25 avril 1748 au 4 avril 1781; 5 campagnes, 2 années de paſſage de ſéjour à l'Iſle-de-France, & de retour en temps de paix, évaluées à 18 mois, le tout formamt 39 ans; une bleſſure : grade de capitaine pendant les 18 derniers mois, celui de lieutenant pendant les 19 années précédentes.

Recréée ſur le pied du traitement de ce dernier grade (art. 19 & 20, tit. 1; 1, 2 & 3, tit. 2.)..... 528 15

PETITOT, (Jean-Jacques) né le 25 janvier 1721 ; ancienne penſion, 1,165 liv. 10 ſ.

41 ans de ſervices, du 4 décembre 1737 au 22 janvier 1779; 8 campagnes, le tout formant 49 ans; une bleſſure : grade de capitaine pendant plus que les deux dernières années, & rang de ce grade 12 ans auparavant.

Recréée ſur le pied du traitement de ce grade lors de ſa retraite. (art. 19 & 20, tit. 1; 1, 2 & 3, tit. 2.)..... 1,925

ROCHER DE CORDIRON, (Jean) né le 9 février 1721 ; ancienne penſion, 531 liv.

37 ans de ſervices, du 8 février 1741 au 2 décembre 1778; 9 campagnes, le tout formant 46 ans; ſept bleſſures : grade de lieutenant les 10 dernières années.

Recréée ſur le pied du traitement de ce grade lors de la retraite. (art. 19 & 20, tit. 1; 1, 2 & 3, tit. 2.)..... 765

De cette part..... 84,034

LABAT,

	liv.	s.	d.
Report.....	84,034		
LABAT, (Jean) né le 18 février 1721; ancienne pension, 600 liv.			
43 ans de services, du 27 décembre 1739 au 13 avril 1783; 8 campagnes, le tout formant 51 ans: grade de lieutenant pendant la dernière année, celui de sous-lieutenant pendant près des 3 précédentes.			
Recréée sur le pied du traitement de ce dernier grade lors de la retraite. (art. 19 & 20, tit. 1; 1 & 3, tit. 2.)...	720		
DESPARBÈS DE LUSSAN, (Joseph) né le 18 février 1721; ancienne pension, 885 liv.			
31 ans de services, de l'époque de 16 ans d'âge, non compris un an & deux mois antérieurs, jusqu'au 11 mai 1769; 13 campagnes, le tout formant 44 ans; blessure grave: grade de capitaine les 24 dernières annees.			
Recréée pour le traitement de ce grade lors de la retraite. (art. 19 & 20, tit. 1; 1 & 3, tit. 2.).....	1,152	10	
LE GROS, (Jacques-Dominique) né le 26 février 1721 ancienne pension, 786 liv. 13 s. 4 den.			
40 ans 10 mois de services, comptés de l'époque des 16 ans d'âge, non compris 5 ans 2 mois antérieurs, jusqu'au 14 décembre 1776, 15 campagnes, le tout formant 55 ans: grade de lieutenant pendant les 11 dernières années.			
Recréée pour le traitement de ce grade lors de sa retraite. (art. 19 & 20, tit. 1; 1, 2 & 3, tit. 2.).....	900		
LAISNÉ DE PARVILLY, (Mathurin) né le premier mars 1721; anciennes pensions, 1.° sur le trésor public, 4,000 liv.; 2.° sur l'ordre de Saint-Louis, 800 liv.; total 4,800 l.			
44 ans de services, du premier mars 1741 au premier janvier 1784; 12 campagnes, le tout formant 56 ans: grade de maréchal de camp à la retraite, celui de lieutenant-colonel pendant les 6 dernières années.			
Recréée pour le traitement de ce dernier grade lors de la retraite. (art. 19 & 20, tit. 1; 1 & 3, tit. 2.).....	3,600		
MARTIN D'AMIRAT, (François Sébastien-Madeleine) né le 11 mars 1721; anciennes pensions; 1.° sur le trésor public, 1,181 liv. 5 s.; 2.° sur la caisse de Marseille, 1,200 livres; total 2,381 liv. 5 s.			
30 ans & demi de services effectifs dans les combats, dont 22 ans & demi avec séjour hors d'Europe, le tout formant 53 ans; emploi de consul d'Egypte pendant les 16 dernières années, avec plus de 10,000 liv. d'appointemens.			
Recréée pour cette somme. (art. 19 & 20, tit. 1; & 5, tit. 2.).	10,000		
De cette part.....	100,406	10	

	liv.	s.	d.
Report.....	100,406	10	
BOURNAC, (Louis-Auguſte) né le 31 mars 1721; ancienne penſion; 1,080 liv. 48 ans de ſervices effectifs dans les bureaux, du 3 février 1740 à janvier 1788, outre quelque temps poſtérieur de ſervice libre & volontaire: emploi de 1,800 liv. d'appointemens pendant plus que les 3 dernières années d'activité. Recréée ſur le pied de ces appointemens. (art. 19 & 20, tit. 1; 1, 2 & 3, tit. 2.).....	1,665		
PILLON DE SAINT-PAUL, (Laurent-Nicolas) né le 10 avril 1721; ancienne penſion, 1,580 liv. 34 ans de ſervices effectifs, de 1742 au premier janvier 1777; 3 campagnes, le tout formant 37 ans: grade de major les onze dernières années. Recréée ſur le pied du traitement de ce grade lors de la retraite. (art. 19 & 20, tit 1; 1, 2 & 3, tit. 2.).....	1,537	10	
FUNCK, (Jean-Michel) né le 12 avril 1721; ancienne penſion, 442 liv. 10 ſ. 39 ans de ſervices, de 1739 au 8 avril 1779; 7 campagnes, le tout formant 46 ans: grade de lieutenant pendant les 22 dernières années. Recréée ſur le pied du traitement de ce grade lors de la retraite. (art. 19 & 20, tit. 1; 1, 2 & 3, tit. 2.).....	765		
GERVAIS, (François) né le 9 mai 1721; ancienne penſion, 731 liv. 38 ans de ſervices effectifs, du 9 novembre 1739, au 29 décembre 1777; 12 campagnes, le tout formant 50 ans; 3 bleſſures graves; rang de capitaine pendant les 3 dernières années. Recréée pour le traitement de ce grade lors de la retraite. (art. 19 & 20, tit. 1; 1, 2 & 3, tit. 2).....	2,000		
BRYANT; (Jean-Joſeph) né le 18 mai 1721; ancienne penſion, 700 livres. 42 ans de ſervices, de l'époque des 16 ans d'âge, non compris près de 2 ans antérieurs, juſqu'au 5 avril 1780. 8 campagnes, le tout formant 50 ans; grade de lieutenant les 6 derniers mois, celui de ſous-lieutenant les 5 années précédentes. Recréée pour le traitement de ce dernier grade lors de la retraite (art. 19 & 20, tit. 1; 1, 2 & 3, tit. 2).....	720		
ORRÉ DUPLESSIS, (André) né le 23 mai 1721; ancienne penſion, 355 liv. 5 ans de ſervices, de mai 1740, au 2 mars 1746; 3 campagnes; perte d'une jambe à la bataille de Fontenoy, laquelle a mis néceſſairement le penſionnaire hors d'état de continuer ſon ſervice; grade de lieutenant Recréée pour le traitement entier de ce grade lors de la retraite. (art. 21, tit. 1, & loi du 25 décembre 1790, art. 7, deuxième partie.).....	411		
De cette part.....	107,505		

liv. ſ. d.

Report..... 107,505

CHAMBELLAIN, (François-Joſeph) né le 26 mai 1721; ancienne penſion, 708 liv.

39 ans de ſervices, de 1738, au 28 février 1778; 11 campagnes, le tout formant 50 ans; rang de capitaine pendant les 17 dernières années d'activité.

Recréée pour le traitement de ce grade lors de la retraite. (art. 19 & 20, tit. 1; 1, 2 & 3, tit. 2.)..... 2,000

LA HOUSSAYE DE BEAUCHAMP, (Thomas) né le 26 mai 1721; ancienne penſion, 1,062 liv.

32 ans de ſervices, de l'époque des 16 ans d'âge, non compris 2 ans 10 mois antérieurs, juſqu'au 30 décembre 1769; 10 campagnes, le tout formant 47 ans; grade de capitaine les 25 dernières années.

Recréée ſur le pied du traitement de ce grade. (art. 19 & 20, tit. 1; 1, 2 & 3, tit. 2.)..... 1,050

TRIBALLET DU PORT, (Louis-Jacques) né le 31 mai 1721; ancienne penſion, 3,097 liv. 10 ſous.

31 ans de ſervices, du premier avril 1746, au 9 novembre 1777; 9 campagnes, le tout formant 40 ans; conceſſion non autoriſée par aucun règlement connu: grade & place de commiſſaire ordonnateur des guerres la dernière année, ceux de commiſſaire ordinaire tout le temps précédent, à 3,000 livres de traitement.

Recréée ſur le pied de ce traitement (art. 19 & 20, tit. 1; & 1, 2 & 3, tit. 2.)..... 2,500

BOYER DE FONSCOLOMBE, (Joſeph-Roch) né le 7 juillet 1721; ancienne penſion, 17,662 liv. 10 ſous en trois parties, conceſſions non autoriſées par aucuns règlemens.

31 ans de ſervices, de 1746 à 1777 dans les affaires étrangères: emploi d'envoyé extraordinaire pendant les 16 dernières années, à plus de 10,000 liv. d'appointemens.

Recréée ſur le pied de cette ſomme. (art. 19 & 20, tit. 1; & loi du 22 août 1791.)..... 2,875

GLOTTON DE JOUY, (Pierre) né le 13 juillet 1721; ancienne penſion, 5,000 liv.

Conceſſion non ſoutenue de règlement.

30 ans de ſervices dans l'emploi de directeur des comptes, d'abord de la loterie de l'école militaire, puis de la loterie royale, finis le 2 janvier 1787; appointemens fixes de 4,000 liv. à cette époque.

Recréée ſur le pied de ces appointemens. (art. 19 & 20, tit. 1; & 5, tit. 2.)..... 1,000

De cette part..... 116,930

liv. s. d.

Report..... 116,930

LOLIVIER DE TRONJOLY, (François-Jean) né le 20 juillet 1721; ancienne penſion ſur l'ordre de Saint-Louis, 800 liv.

47 ans cinq mois de ſervices de marine, du 17 ſeptembre 1735, au 22 février 1783; 11 campagnes de guerre, 13 embarquemens en paix, le tout formant près de 65 ans; grade de capitaine de vaiſſeau pendant les 15 dernières années.

Recréée pour le traitement de ce grade lors de la retraite. (art. 19 & 29, tit. 1, & 4, tit. 2.)..... 3,000

DUCOUT, (Guillaume) né le 5 août 1721; ancienne penſion, 500 liv.

Près de 43 ans de ſervices, du 21 octobre 1738, au 9 octobre 1781; 13 campagnes, le tout formant près de 56 ans; grade de lieutenant les 7 dernières années.

Recréée pour le traitement de ce grade lors de la retraite. (art. 19 & 20, tit. 1; 1 & 3, tit. 2.)..... 900

SOULAIROT DE CREMONE, (Paul) né le 7 août 1721; ancienne penſion, 840 liv.

45 ans de ſervices, du 11 mars 1742, au 12 avril 1787; 8 campagnes, le tout formant 53 ans; bleſſure grave; rang de capitaine pendant les 8 dernières années.

Recréée pour le traitement de ce grade, lors de la retraite. (art. 19 & 20, tit. 1; 1, 2 & 3, tit. 2.)..... 2,000

RICARD, (Thomas) né le 9 août 1721; ancienne penſion, 1,500 liv.

Environ 50 ans de ſervices à l'hôpital de la marine à Toulon, de 1739 à avril 1789; 4 campagnes en guerre, 3 embarquemens en paix, le tout formant 55 ans: grade de chirurgien ordinaire de la marine les 34 dernières années, à 1,500 liv. de traitement.

Recréée pour ce traitement. (art. 19 & 20, tit. 1, & 4, titre 2.)..... 1,500

RISCH, (François-Louis) né le 27 août 1721, ancienne penſion, 1,500 livres.

40 ans de ſervices, de 1740 au 11 mars 1781; 14 campagnes, le tout formant 54 ans; grade de capitaine les 11 dernières années.

Recréée pour le traitement de ce grade lors de la retraite. (art. 19 & 20, tit. 1; 1, 2 & 3, tit. 2.)..... 2,000

De cette part..... 126,330

liv. f. d.

Report..... 126,330

THEVENIN, (Michel) né le 29 août 1721; ancienne pension accordée par M. Serilly, tréſorier de l'extraordinaire des guerres, 750 liv.

19 ans & demi de ſervices dans les bureaux de l'extraordinaire des guerres, de janvier 1764, à juillet 1783; retraite néceſſitée par infirmités, & tenant lieu de ce qui manque aux 30 ans exigés par la loi; emploi à 1,800 liv. d'appointemens.

Recréée ſur le pied de ces appointemens. (art. 17 & 21, tit. 1.)..... 450

CHOFARDET, (Mathieu Joſeph) né le 3 ſeptembre 1721; ancienne penſion, 500 liv.

37 ans de ſervices, du 26 août 1742, au 5 avril 1780; 12 campagnes, le tout formant 49 ans; une bleſſure: grade de guidon, correſpondant à celui de porte-drapeau, pendant les 17 dernières années.

Recréée ſur le pied du traitement du dernier grade lors de la retraite. (art. 19 & 20, tit. 1; 1, 2 & 3, tit. 2.)..... 693

NAS DE TOURRIS, (François-Roch) né le 3 ſeptembre 1721; ancienne penſion, 1,405 liv.

30 ans de ſervices de marine, ſavoir; au moins huit mois en mer comme volontaire avant le 0 janvier 1742, & 29 ans quatre mois de cette époque au 19 juin 1771; 9 campagnes de guerre, 6 embarquemens de paix, le tout formant 42 ans: grade de lieutenant de vaiſſeau les 15 dernières années.

Recréée ſur le pied du traitement de ce grade lors de ſa retraite. (art. 19 & 20, tit. 1, & 4, tit. 2.)..... 1,420

GRENIER DE MONROY, (Charles-Joſeph-Antoine) né le 6 ſeptembre 1721; ancienne penſion, 1.° ſur le tréſor public, 1,062 livres; 2.° ſur l'ordre de Saint-Louis, 600 liv.; total, 1,662 liv.

39 ans de ſervices, du 29 octobre 1738, au 28 février 1778; 11 campagnes, le tout formant 50 ans; 3 bleſſures graves: rang de lieutenant-colonel pendant les 6 dernières années d'activité.

Recréée pour le traitement de ce grade lors de la retraite. (art. 19 & 20, tit. 1, 1, 2 & 3, tit. 2.)..... 3,600

AUTREPE, (André) né le 10 ſeptembre 1721, ancienne penſion, 1,300 livres.

36 ans de ſervices au tréſor public, de 1746 à la fin de 1782, dans le même emploi, à 2,400 liv. d'appointemens.

Recréée ſur le pied de ces appointemens, (art. 19 & 20, tit. 1, & 5, tit. 2.)..... 1,140

De cette part..... 133,633

	liv.	f.	d.
Report.....	133,633		
SAMBUC DE MONVERT, (Pierre-Eſprit) né le 17 ſeptembre 1721; ancienne penſion, 3,334 liv.			
47 ans de ſervices effectifs, du premier mai 1742, au 21 ſeptembre 1788, dont 18 ans de ſéjour aux colonies; 12 campagnes, le tout formant 77 ans: grade de maréchal-de-camp à la retraite; grade de commandant des volontaires de l'Iſle de Bourbon pendant les 9 dernières années d'activité, à 6,000 liv. de traitement.			
Recréée pour ce traitement. (art. 19 & 20, tit. 1; 1, 3 & 4, tit. 2.).....	6,000		
BERNAGE, (Jean-Frédéric) né le 17 ſeptembre 1721; ancienne penſion, 6,887 liv. 10 ſ.			
Conceſſion pour ſervices, tant du père, que perſonnels dans les bureaux des affaires étrangères, non autoriſée par aucuns règlemens.			
37 ans de ſervices, de 1740, au premier octobre 1777: emploi pendant au moins les trois dernières années, à 6,500 l. d'appointemens fixes.			
Recréée ſur le pied de ces appointemens. (art. 19 & 20, tit. 1, & 5, tit. 2.).....	3,331	5	
RIENCOURT, (Barbe-Simon) né le 18 ſeptembre 1721; ancienne penſion, 532 liv. 10 ſous.			
18 ans 4 mois de ſervices, du 6 ſeptembre 1740, au 27 janvier 1759; impoſſibilité de continuer ſes ſervices, réſultante des ſuites d'une bleſſure, & qui fait réputer pour complet les 30 ans de ſervices exigés par la loi commune pour obtenir penſion; 8 campagnes, le tout formant 38 ans: grade de capitaine.			
Recréée ſur le pied du traitement de ce grade lors de la retraite. (art. 17 & 21, tit. 1; 1, 2 & 3, tit. 2.).....	660		
STURM, (Frédéric-Henri) né le 20 ſeptembre 1721; ancienne penſion, 600 liv.			
Environ 48 ans de ſervices comme chirurgien militaire, de 1740 à 1788; 14 campagnes, le tout formant 62 ans: grade de chirurgien-major de régiment les 30 dernières années.			
Recréée pour le traitement de ce grade lors de ſa retraite. (art. 19 & 20, tit. 1; 1, 2 & 3, tit. 2.).....	1,200		
ARDENNES, (Henri d') né le 21 ſeptembre 1721; ancienne penſion, 666 liv.			
45 ans de ſervices, du 15 août 1741, au 12 avril 1787; 8 campagnes, le tout formant 53 ans: grade de lieutenant les 8 dernières années.			
Recréée pour le traitement de ce grade lors de la retraite. (art. 19 & 20, tit. 1; 1, 2 & 3, tit. 2.).....	900		
De cette part.....	145,724	5	

	liv.	f.	d.
Report.....	145,724	5	

BORNE DE SAINT-ETIENNE DE SAINT-SERNIN, (François) né le premier octobre 1721; ancienne penſion, 355 liv.

25 ans 4 mois de ſervices, de l'époque des 16 ans d'âge, non compris 3 ans 9 mois antérieurs, juſqu'au premier février 1763; retraite néceſſitée à cette époque par les ſuites de bleſſures conſidérables reçues à Cloſtercam, circonſtance qui donne lieu à tenir pour complettes les 30 années de ſervices effectifs exigés par la loi pour obtenir penſion; 8 campagnes, le tout formant 38 ans: grade de capitaine les 16 dernières années.

Recréée ſur le pied du traitement de ce grade lors de la retraite. (art. 17 & 21, tit. 1; 1 & 3, tit. 2.)..... 825

YSARN, (Jean-Louis) né le premier octobre 1721; ancienne penſion, 1,417 liv.

31 ans 10 mois de ſervices, de l'époque des 16 ans d'âge, non compris 3 ans 6 mois antérieurs, juſqu'au 27 juillet 1769; 13 campagnes, le tout formant 44 ans; pluſieurs bleſſures graves: rang de colonel à la retraite, celui de major pendant les 3 dernières années d'activité.

Recréée ſur le pied du traitement de ce grade lors de la retraite. (art. 19 & 20, tit. 1; 1, 2 & 3, tit. 2.)..... 2,325

DORTÈS, (Pierre) né le 2 octobre 1721; ancienne penſion, 1.° ſur le treſor public, 4,000 liv; 2.° ſur l'ordre de Saint-Louis, 800 liv.; total, 4,800 liv.

42 ans ou environ de ſervices, du 17 avril 1742, au premier janvier 1784, & quelques mois en 1790; 13 campagnes: grade de maréchal-de-camp à la première retraite en 1784; rang de colonel pendant les 14 années d'activité précédentes

Recréée ſur le pied du traitement de ce grade lors de la retraite. (art. 19 & 20, tit. 1; 1, 2 & 3, tit. 2)..... 4,000

MAUROUARD, (Jacques-François) né le 6 octobre 1721; ancienne penſion, 619 liv. 0 ſous.

38 ans de ſervices, de 1739, au 19 août 1777; 13 campagnes, le tout formant 51 ans: grade de lieutenant la dernière année; grade de ſous-lieutenant les 12 années précédentes.

Recréée pour le traitement de ce dernier grade lors de la retraite: (art. 19 & 20, tit. 1; 1, 2 & 3, tit. 2.)..... 720

BRUN DE SAINTE-CATHERINE, (Balthazard) né le 7 octobre 1721; ancienne penſion, 2,950 liv.

41 ans de ſervices de marine, de 1735 à la fin de 1776; une campagne de guerre, 2 embarquemens en paix, le tout montant à 43 ans: grade & emploi de commiſſaire de la marine les 12 dernières années.

Recréée ſur le pied des appointemens de cet emploi lors de la retraite (art. 16 & 20, tit. 1, & 4, tit. 2.)..... 2,775

De cette part.....	156,369	5	

	liv.	s.	d.
Report.....	156,369	5	

BARRÉ, (Jean-Baptiſte) né le 7 octobre 1721; ancienne penſion, 500 liv.

51 ans de ſervices comme chirurgien militaire, de 1737, au premier janvier 1789; pluſieurs campagnes: grade de chirurgien-major les 31 dernières années.

Recréée pour le traitement de ce grade lors de la retraite. (art. 19 & 20, tit. 1; 1 & 3, tit. 2.)..... 720

LUGAND, (Guillaume) né le 8 octobre 1721; ancienne penſion, 265 liv. 10 ſous.

31 ans 3 mois de ſervices, de l'époque des 16 ans d'âge, non compris 1 an 9 mois antérieurs, juſqu'au premier mars 1768; 10 campagnes: grade de lieutenant les 9 dernières années.

Recréée ſur le pied du traitement de ce grade lors de la retaite. (art. 19 & 20, tit. 1; 1 & 3, tit. 2.)..... 397 10

LE PETIT DU CATILLON, (Claude-Henri) né le 18 octobre 1721; ancienne penſion, 1,000 liv.

32 ans de ſervices, du 16 avril 1746, au 22 janvier 1779; 3 campagnes, le tout formant 35 ans; une bleſſure: grade de capitaine les 31 dernières années.

Recréée ſur le pied du traitement de ce grade lors de la retraite. (art. 19 & 20, tit. 1; 1 & 3, tit. 2.)..... 875

FRANCERIES, (Jean-Louis) né le 30 octobre 1721; ancienne penſion, 500 liv.

38 ans de ſervices, de 1741 au 5 avril 1780; 10 campagnes, le tout fermant 48 ans; une bleſſure: grade de lieutenant les 5 dernières années.

Recréée pour le traitement de ce grade lors de la retraite. (art. 19 & 20, tit. 1; 1, 2 & 3, tit. 2.)..... 832 10

VEDRINES DE LA BARTHE, (Pierre) né le 2 novembre 1721; ancienne penſion, 1,461 liv. 5 ſous.

37 ans de ſervices, du 13 mai 1739, à 1776; 14 campagnes, le tout formant 51 ans: rang de colonel les 4 dernières années.

Recréée pour le traitement de ce grade lors de la retraite. (art. 19 & 20, tit. 1; 1, 2 & 3, tit 2.)..... 4,000

THALPAIN, (Mathieu) né le 13 octobre 1721; ancienne penſion, 700 liv.

44 ans de ſervices, de l'époque des 16 ans d'âge, non compris 7 ans 8 mois antérieurs, juſqu'en 1776, & du 25 juin 1778, au premier mars 1784; 11 campagnes, le tout formant 55 ans: grade de lieutenant les 11 dernières années.

Recréée pour le traitement de ce grade lors de la retraite. (art. 19 & 20, tit. 1; 1, 2 & 3, tit. 2.)..... 900

De cette part.....	164,094	5	

SCHELL

	liv.	s.	d.
Report.....	164,094	5	

SCHELL, (Joseph-Bernard) né le 17 novembre 1721 ; ancienne pension, 1,800 liv.

39 ans de services, du 10 avril 1748, au 3 juin 1787; 3 campagnes, le tout formant 42 ans : grade de capitaine les 6 dernières années.

Recréée sur le pied du traitement de ce grade lors de la retraite. (art. 19 & 20, tit. 1; 1, 2 & 3, tit. 2.)..... 1,400

Nota. L'ancienne pension ne se trouveroit conforme, ni à la capitulation Suisse du 3 novembre 1764, art. 13, ni au règlement de 1780, subsistant en 1787, époque de la concession.

LA PORTE, (Pierre) né le 19 novembre 1721; ancienne pension, 450 liv.

36 ans de services, du premier octobre 1744, au premier avril 1781 ; 6 campagnes, le tout formant 42 ans : grade de lieutenant les 10 dernières années.

Recréée sur le pied du traitement de ce grade lors de la retraite. (art. 19 & 20, tit. 1; 1, 2 & 3, tit. 2.)..... 630

CLARY DE SAINT-AUGEL, (Jean-Pierre) né le 20 novembre 1721 ; anciennes pensions, 1.° sur le trésor public, 3,000 liv.; 2.° sur l'ordre de Saint-Louis, 1,000 liv.; total, 4000 liv.

41 ans de services, de 1738, au premier mars 1780 ; 12 campagnes, le tout formant 53 ans : grade de brigadier de cavalerie à la retraite, grade de colonel pendant les 5 dernières années.

Recréée pour le traitement de ce grade lors de la retraite. (art. 19 & 20, tit. 1; 1, 2 & 3, tit. 2.)..... 4,000

GRELET, (Joseph-André) né le 30 novembre 1721 ; ancienne pension, 400 liv.

30 ans de services, finis en 1783 dans les emplois d'inspecteur & de directeur des messageries, ce dernier emploi occupé environ les cinq dernières années, à 1,200 liv. d'appointemens.

Recréée sur le pied de ces appointemens. (art. 19 & 20, tit. 1, & 5, tit. 2.)..... 300

Nota. L'ancienne pension ne se trouvoit pas soutenue de règlemens qui en eussent autorisé la concession.

CORQUEREL, (Jacques-Vincent) né le 2 décembre 1721 ; ancienne pension, 619 liv. 10 sous.

31 ans de services, du premier mars 1740, au 5 avril 1749, & du 23 février 1755, au 21 avril 1777; 12 campagnes, le tout formant 43 ans : rang de capitaine les 7 dernières années d'activité.

Recréée sur le pied du traitement de ce grade lors de la retraite. (art. 19 & 20, tit. 1; 1, 2 & 3, tit. 2.)..... 1,475

De cette part.....	171,899	5	

	liv.	f.	d.
Report.....	171,899	5	

OREILLY, (Edmond) né le 20 décembre 1721; anciennes penſions, 1.° ſur le tréſor public, 443 liv.; 2.° à la ſuite de la garniſon de Saint-Denis, 1,475 liv.; total, 1.918 liv.

43 ans de ſervices, du 17 avril 1739, au 26 janvier 1773; 7 campagnes, le tout formant 40 ans; une bleſſure conſidérable : rang de lieutenant-colonel les trois dernières années.

Recréée ſur le pied du traitement de ce grade lors de la retraite. (art. 19 & 20, tit. 1; 1, 2 & 3, tit. 2.)..... 2,187 10

CAPRETZ, (Pancrace) né le 24 décembre 1721, ancienne penſion, 1,500 liv.

42 ans de ſervices, du premier février 1741, au 27 avril 1783; 7 campagnes, le tout formant 49 ans : grade de capitaine les 21 dernières années.

Recréée ſur le pied du traitement de ce grade lors de la retraite (art. 19 & 20, tit. 1; 1, 2 & 3, tit. 2)..... 1,925

BRUNGARD, (Jean) né le 28 décembre 1721; ancien penſion, 1,000 liv.

45 ans de ſervices, de 1739, au 6 janvier 1785; 15 campagnes, le tout formant 60 ans : grade de capitaine les 19 derniers mois, celui de lieutenant les 12 années précédentes.

Recrée pour le traitement du dernier grade lors de la retraite. (art. 19 & 20, tit. 1; 1, 2 & 3, tit. 2)..... 900

TOTAL du dixième État..... 176,911 15

DIXIÈME ÉTAT. (*Bis.*)

Penſions ſur le fonds de 10 *millions décrété par la Loi du* 22 *août* 1791.

LE HARIVEL DU ROCHER, (Dlle Anne-Louiſe-Sophie Rulhiere, veuve du ſieur Louis-Honoré-Joſeph) née le 12 ſeptembre 1750.

Ancienne penſion; 1,000 liv., accordée par brevet du 9 ſeptembre 1789, en conſidération des ſervices de ſon mari, ſous-lieutenant de la compagnie de Maréchauſſée de l'Iſle-de-France, tué à Paſſy le 10 août 1789, à la tête de ſa brigade, victime de ſon zèle & de ſon devoir, à l'âge de 32 ans, laiſſant ſa veuve & 3 enfans en bas âge ſans aucune reſſource.

Recréée pour pareille ſomme de 1,000 liv. (art. 7, tit. 1, & art. 8, tit. 3 de la loi du 22 août 1790.)..... 1,000

De cette part..... 1,000

	liv.	s.	d.
Report.....	1,000		
Plus, à chacun des 3 enfans dudit ſieur du Rocher; 200 liv. par année, à compter du 10 août 1789, juſqu'à ce qu'ils aient atteint l'âge de 20 ans. (art. 7 du tit. 1 de la loi du 22 août 1790.) ci, pour les trois.....	600		
A chacun des 3 enfans du ſieur Giraux, courtier de la malle de Rheims à Paris, tué par des voleurs, la nuit du 8 au 9 janvier 1791, dans l'exercice de ſes fonctions, la ſomme de 50 liv. par an, à compter du 9 janvier dernier, juſqu'à ce qu'ils aient atteint l'âge de 20 ans. (art. 7 du tit. 1 de la loi du 22 août 1790.) ci, pour les rrois.....	150		
PUCELLE, (Louis) né le 22 octobre 1749; canonnier dans la garde nationale Pariſienne, compagnie de Deſperrières, a eu les deux yeux brûlés par l'exploſion d'une pièce de canon, à la Fédération du 14 juillet 1790. Penſion de 200 liv. (art. 6 du tit. 1 de la loi du 22 août 1790.)	200		
CHEVALLOT, (Guillaume) né en ſeptembre 1757; canonnier dans la même compagnie de Deſperrières; eſtropié de la main droite, à la Fédération dudit jour 14 juillet 1790.). Penſion de 150 liv. (art. 6 du titre 1 de la loi du 22 août 1790.).....	150		
TOTAL du dixième État (*Bis*).....	2,100		

ONZIÈME ÉTAT.

PENSIONS RÉTABLIES.

PREMIER SUPPLÉMENT.

NAISSANCES DE 1717.

MACDONAL, (Alain) né le 4 janvier 1717.

Anciennes penſions, 885 liv. ſur le pied de 1,000 liv. brut, accordées; ſavoir, 600 liv. ſuivant l'art. 54 de l'ordonnance du 21 décembre 1762, concernant les régimens Irlandois, & 400 liv. d'augmentation, le 28 avril 1778; 2.° 500 liv. ſur le fonds des Ecoſſois, dont 300 liv. en 1763, & 200 liv. en 1766; total, 1,385 liv.

19 ans 1 mois de ſervices, 1.° du 28 février 1747 au commencement de 1763; &, 2.° du premier octobre 1763 au 31 décembre 1766: conceſſions conformes, 1.° pour 600 liv. à ladite ordonnance du 21 décembre 1762, par laquelle le ſieur Macdonal a été réformé dans le grade de capitaine en ſecond au régiment d'Ogilwi; &, 2.° juſqu'à la concurrence de 300 liv., à celle du 25 novembre 1776, par laquelle il a été réformé, dans pareil grade, au régiment de recrues de Valenciennes, & pour le ſurplus, non conformes auxdites ordonnances, ni autoriſées par aucuns règlemens, & notamment non conformes au règlement du 12 novembre 1763; le premier fait pour le département de la guerre, ſubſiſtant juſqu'au 25 mars 1776; ni à celui de cette époque, ſubſiſtant en 1778; ni aux diſpoſitions du règlement arrêté le 31 août 1787, relativement aux fonds des Ecoſſois.

Rétablies, quant auxdites parties de 600 liv. & de 300 liv., pour leur produit net en 1789. (art. 6, 7 & 9, tit. 3.).. 765

De cette part..... 765

liv. s. d.

Report..... 765

PIRCAR, (Remy) né le 29 janvier 1717; ancienne penſion, 265 liv. 10 ſ.

28 ans de ſervices effectifs, commencés en 1735, finis par réforme en 1763 dans le grade de lieutenant, après avoir ſervi comme ſous-officier; 9 campagnes : conceſſion conforme à l'art. 51 de l'ordonnance du premier mars 1763. 73 ans d'âge au 19 janvier 1791.

Rétablie. (art. 6 & 7, tit. 3, loi du 22 août 1790) & porté à 600 liv. (loi du 19 janvier 1791.)..... 600

IRLAND DE BAZOGES, (François-Hubert) né le 13 février 1717; ancienne penſion, 2,000 liv.

28 ans de ſervices de juge, du 7 février 1743 au 24 mars 1768, & du 16 mars 1771 à novembre 1774; 74 ans d'âge à l'époque de la loi.

Rétablie pour le produit net en 1789. (Loi du 20 juillet 1791, art. 7 & 9, tit. 3 de la loi générale)..... 1,500

HÉBERT, (Anne-Charles) né le 17 février 1717; ancienne penſion, 1.° ſur le tréſor public, 4,920 liv.; 2.° ſur l'ordre de Saint-Louis, 1,500 liv.; 5.° en un gouvernement, 6,637 liv. 10 ſ.; total, 13,057 liv. 10 ſ.

Grade de maréchal-de-camp & de gouverneur de ville; 9 campagnes, une bleſſure.

Rétablie en proportion du nombre des campagnes. (art. 5, tit. 3, & loi du 25 février 1791, art. 6.)..... 5,500

DUFAING, (Charles-Bernard) né le 8 mars 1717; ancienne penſion, 531 liv.

27 ans neuf mois de ſervices, de 1733 à 1749, & du 10 mars 1750 à 1763, & finis par réforme; 10 campagnes; grade de capitaine : conceſſion par ſuite de ladite réforme.

Rétablie. (art. 6, tit. 3.)..... 531

GABRIEL, (Elizabeth-Madeleine-Charlotte Provoſt, veuve du ſieur) née le 22 mai 1717; ancienne penſion, 250 liv.

Employée ſous le titre de veuve d'un premier lieutenant, en l'état des penſions accordées par la compagnie des Indes avant 1770 : confirmation par lettres-patentes du 21 avril de la même année.

Rétablie pour le produit net en 1789. (art. 8 & 9, tit. 3.)..... 225

De cette part..... 9,121

	liv.	f.	d.
Report.....	9,121		

DUBLAISEL, (Antoine-Joſeph) né le 2 juin 1717; ancienne penſion, 1.° par brevet ſur le tréſor public, 10,267 liv. en trois parties; 2.° ſur l'ordre de Saint-Louis, 4,000 liv.; total, 14,267 liv. 10 ſ.

29 ans & demi de ſervices effectifs, de l'époque de 16 ans d'âge, non compris 2 ans & demi antérieurs, juſqu'à la fin de 1762; grade de lieutenant-général; 14 campagnes, 10 batailles, 11 ſièges, pluſieurs bleſſures, 2 chevaux tués ſous lui.

Rétablie pour le *maximum*. (art. 5, tit. 3.)..... 6,000

AUBAREDE, (Guillaume-Claude d') né le 17 juin 1717; ancienne penſion, 796 liv. 10 ſ.

26 ans de ſervices effectifs, comptés de l'époque de 16 ans d'âge, non compris 4 ans antérieurs, interrompus en 1750, & continués du 29 décembre 1754, finis le 27 août 1762, dans la lieutenance de Béfort, avec rang de colonel; 7 campagnes : conceſſion du 6 novembre 1750, antérieure aux règlemens.

Rétablie pour le produit net en 1789. (art. 6 & 9, tit. 3.)..... 765

DESGALLOIS DE LA TOUR, (Louis-François-Anne) né le 29 août 1717, ancienne penſion, 9,589 liv. 3 ſ. 4 den.

46 ans de ſervices, du premier juillet 1731 au 31 août 1777; grade de lieutenant-général; 8 campagnes.

Rétablie en proportion de ce nombre de campagnes. (art. 5, tit. 3.)..... 5,000

STUART, (Daniel) né le 2 ſeptembre 1717; ancienne penſion, 1,185 liv.

21 ans de ſervices, de 1740 au 21 décembre 1762; 4 campagnes : conceſſion pour 531 liv., conforme à l'ordonnance du 21 décembre 1762, art. 54, par laquelle il a été réformé dans le grade de capitaine en ſecond : conceſſion pour 354 liv., du 7 avril 1773, non conforme au règlement de 1763 : conceſſions des 13 janvier 1780, & 7 mai 1783, pour 300 liv., ſur le fonds des Ecoſſois, antérieures au règlement ſur la diſtribution de ce fonds arrêté le 31 août 1787.

Rétablie pour 765 liv., produit net, en 1789, à raiſon de 900 liv. brut. (art. 6, 7 & 9, tit. 3.) & déjà compris pour 531 liv. dans la loi du 28 juillet 1791 : ci, pour le reſtant..... 234

De cette part..... 21,120

	liv.	f.	d.
Report.....	21,120		

CAPY DE KAPPY, (Antoine) né le 10 octobre 1717; ancienne penſion, 1.° comme entretenu dans la garniſon de Strasbourg, 786 liv. 13 ſ. 4 den. net, de 800 liv.; 2.° par brevet ſur le tréſor public, 177 liv. net, de 200 liv.; total, 963 liv. 13 ſ. 4 den.

22 ans de ſervices effectifs, ſuivant ſa déclaration: conceſſion originaire pour la première partie, en date du 2 mars 1773, non conforme au règlement de 1763 alors ſubſiſtant, mais bleſſures conſtatées; grade de capitaine, renouvellement de la première conceſſion, avec augmentation de 200 liv., en conſidération des dépenſes que lui occaſionnoit encore alors l'une de ſes bleſſures, en date du 2 décembre 1778, & par la gravité de ſes bleſſures: conformité, pour le total, au règlement du 25 mars 1776, ſubſiſtant à cette dernière époque.

Rétablie. (art. 7, tit. 3)..... 963 13 4

MONGEOT DE CONFEVRON, (Hubert-Nicolas) né le 3 novembre 1717; ancienne penſion, 663 liv. 15 ſ.

40 ans de ſervices effectifs, commencés en 1733, finis dans le grade de lieutenant de cavalerie françoiſe, le 3 mars 1774: conceſſion de cette époque, conforme au règlement du 12 novembre 1763 ſubſiſtant alors; 14 campagnes.

Rétablie pour le produit net en 1789. (art. 7, tit. 3.)..... 637 10

MARQUIS, (Rodolphe) né le 10 novembre 1717; ancienne penſion, 708 liv.

23 ans de ſervices effectifs, commencés le 8 avril 1739, finis au commencement de 1763, dans le grade de capitaine par réforme, en vertu de l'ordonnance du 21 décembre précédent, concernant l'infanterie allemande; 6 campagnes: conceſſion conforme à l'ordonnance de réforme.

Rétablie pour le produit net en 1789. (art. 6, 7 & 9, tit. 3.)..... 680

LARSÉ, (Alexandre de) âgé de 73 ans 8 mois; ancienne penſion, 1,200 liv.

26 ans de ſervices, comme médecin de l'hôpital militaire d'Arras, commencés le premier mars 1762, finis par réforme, le premier janvier 1789: conceſſion de cette dernière date: conforme, juſqu'à concurrence de 500 liv., au règlement du premier ſeptembre 1788.

Rétablie pour cette ſomme. (art. 7, tit. 3.)..... 500

De cette part..... 23,901 3 4

liv. s. d.

Report..... 23,901 3 4

NAISSANCES DE 1719.

RANGEARD DE LA BOISSIÈRE, (Gentien) né le 20 janvier 1719; ancienne penſion, 1,855 liv., produiſant net, en 1789, 1,425 liv.

24 ans de ſervices comme procureur-général de la chambre des comptes de Blois, de 1751 à 1775.

Rétablie. (art. 7. Loi du 20 juillet 1791.)..... 1,425

LE MÉTAER DU HOURMELIN, (Pierre-Gabriel-François-Joſeph) né le 15 mars 1719; ancienne penſion de 3,451 liv. 10 ſ., produiſant net, en 1789, 2,730 liv.

29 ans de ſervices militaires, du 25 avril 1738 à 1763, & du 18 février 1772 à 1776; 9 campagnes; grade de maréchal-de-camp, le premier mars 1790.

Rétablie. (art. 5, tit. 3.)..... 2,730

GLATIGNY, (Gabriel de) né le 13 avril 1719; ancienne penſion, 7,475 liv.

44 ans de ſervices comme conſeiller au parlement de Paris, du 10 décembre 1745 & 1789.

Rétablie. Loi du 20 juillet 1791 pour le *maximum*..... 2,400

CAMBEFORT DU FORT-MORTIER, (Joſeph) né le 17 mai 1719; ancienne penſion de 1,327 liv. 10 ſ., produiſant net, en 1789, 1,200 liv.

22 ans de ſervices, commencés le 16 janvier 1740, finis avec rang de colonel, par réforme, en vertu de l'ordonnance du 21 décembre 1762; 4 campagnes.

Rétablie comme obtenue par ſuite de réforme. (art. 6, tit. 3.)..... 1,200

PISON DU GALAND, (François) né le 13 août 1719; ancienne penſion de 2,218 liv. 15 ſ., produiſant net, en 1789, 1,750 liv.

23 ans de ſervices, de 1766 à 1789, comme juge-garde de la monnoie de Grenoble; pendant partie de ce temps, ſervice de conſeiller au parlement de Dauphiné.

Rétablie. Loi du 20 juillet 1791..... 1,750

BIDAL D'ASFELD, (Claude-Etienne) né le 11 ſeptembre 1719; ancienne penſion de 8,550 liv.

Services militaires de 1735 à 1748, & de 1757 à 1762; grade de maréchal-de-camp en 1748; 13 campagnes.

Rétablie pour le *maximum*. (art. 5, tit. 3.)..... 6,000

De cette part..... 39,406 3 4

	liv.	s.	d.
Report.....	39,406	3	4

GEOGHEGAN, (Alexandre-Jacques) né le 4 octobre 1719; ancienne penſion, 1,062 liv., accordée par ſuite de réforme, & 300 liv. ſur le fonds des Ecoſſois, en 1784 & janvier 1787; total, 1,362 liv., produiſant net, en 1789, 1,200 liv.

27 ans de ſervices, commencés le 4 octobre 1735, époque de 16 ans d'âge, (non compris une année antérieure) finis par réforme dans le grade de capitaine en 1763; 6 campagnes vérifiées.

Rétablie pour le produit net en 1789; ſavoir, la première penſion, comme obtenue par ſuite de réforme; & la ſeconde, comme obtenue antérieurement au règlement du 31 août 1787, concernant le fonds des Ecoſſois. (art. 6, tit. 3.)..... 1,200

BAIGNAULT, (Daniel-Paul de) né le 26 octobre 1719; ancienne penſion, 1,593 liv., produiſant net, en 1789, 1,440 liv.

28 ans de ſervices, commencés le 26 octobre 1735, époque des 16 ans d'âge, (non compris 3 années antérieures) finis par réforme en 1763, dans le grade de lieutenant-colonel; 7 campagnes.

Rétablie comme obtenue par ſuite de réforme. (art. 6, tit. 3.)..... 1,440

INTROUZ COTAZ, (François-Marie d') né le 31 octobre 1719; ancienne penſion, 1,180 liv.

25 ans de ſervices, comme officier d'adminiſtration de la marine, de 1751 au premier décembre 1776, temps auquel il a été réformé dans la place de ſous-commiſſaire des claſſes, par ordonnance du 27 ſeptembre 1776; 5 campagnes.

Rétablie pour le produit net, en 1789, des 1,000 liv. qu'il auroit dû avoir conformément à ladite ordonnance. (art. 7, tit. 3.)..... 850

BOOTH, (Guillaume-André) né le 30 novembre 1719; ancienne penſion, 885 liv., produiſant net, en 1789, 850 liv.

22 ans de ſervices, commencés le premier ſeptembre 1741, finis par réforme en 1763, dans le grade de capitaine du régiment Royal-Ecoſſois.

Rétablie comme obtenue conformément à l'ordonnance du 21 décembre 1726, concernant les régimens Irlandois. (art. 6, tit. 3.)..... 850

De cette part.....	43,746	3	4

	liv.	f.	d.
Report.....	43,746	3	4

OBERLIN, (Georges-André) né en 1719; ancienne penſion à la ſuite de la place de Longwy, 600 liv., produiſant net 590 liv.

27 ans de ſervices, commencés en 1735, époque de 16 ans d'âge, (non compris une année antérieure) finis par réforme dans le grade de capitaine, le premier mars 1762; 8 campagnes.

Rétablie, (art. 6, tit. 3.)..... 590

NAISSANCES DE 1721.

BEAUPOIL DE SAINT-AULAIRE, (Pierre) né le 12 janvier 1721, ancienne penſion; 1°. par brevet ſur le tréſor-public, 398 liv. 5 ſ. 2 den.; 2.° ſur l'école militaire, 1,200 liv., total, 1,508 liv. 5 ſ. 2 den.

32 ans de ſervices effectifs dans les troupes de ligne, de 1745 à 1770; & à l'école militaire, de cette époque à 1776; 7 campagnes, place & grade de ſous-aide-major de l'école militaire: conceſſion, 1.° pour la première partie, du 23 décembre 1769, non conforme au règlement fait pour le département de la guerre, le 12 novembre 1763, ſubſiſtant alors; 2.° pour la dernière, par ſuite de réforme, de l'école militaire.

Rétablie, quant à cette ſeconde partie ſeulement. (art. 6, tit. 3.)..... 1,200

CRÉNY, (Antoine-André) né le 17 janvier 1721; ancienne penſion, 531 liv. & 354 liv., total, 885 liv.

14 ans de ſervices militaires, ſuivant ſa déclaration: conceſſion, pour la première partie, conforme à l'art. 16 de l'ordonnance du 4 août 1771, par laquelle il a été réformé dans le grade de capitaine; & pour la ſeconde partie, non conforme à cette ordonnance, ni au règlement de 1763 ſubſiſtant au 31 août 1771, époque de cette conceſſion.

Rétablie, quant à la première partie. (art. 7, tit. 3.)... 531

BEURVILLE, (François-Louis) né le 28 février 1721; ancienne penſion, 670 liv.

22 ans de ſervices militaires, de 1738 au 18 ſeptembre 1760; 11 campagnes, grade de major: conceſſion du 23 août 1760, antérieure aux règlemens faits pour le département de la guerre, dont le premier eſt du 12 novembre 1763.

Rétablie. (art. 6, tit. 3.)..... 670

De cette part.....	46,737	3	4

	liv.	f.	d.
Report.....	46,737	3	4
DOMET DE MONTS, (Nicolas-Francois) né le 8 avril 1721; ancienne penſion, 708, & 354 liv.; total, 1,062 liv. Environ 28 ans de ſervices déclarés : conceſſion, pour la première partie, conforme à l'article 76 de l'ordonnance du 25 novembre 1766, par laquelle il a été réformé dans la place de commandant de régiment de recrues; & pour la ſeconde, non conforme à cette ordonnance, ni au règlement de 1763, ſubſiſtant au 18 juin 1768, époque de cette ſeconde conceſſion. Rétablie, quant à la première partie, pour ſon produit net, en 1789, ſur le pied de 800 liv. brut. (art. 7 & 9, tit. 3.).....		680	
CORBIER, (Louis) né le 9 avril 1721; ancienne penſion, 265 10 ſ. Conceſſion conforme à l'article 94 de l'ordonnance du 10 décembre 1762, par laquelle il a été réformé dans le grade de capitaine. Rétablie. (art. 7, tit. 3.).....		265	10
BATZ, (Charles) né le 18 avril 1721; ancienne penſion, 355 liv. 20 ans 4 mois de ſervices, du 26 ſeptembre 1737 au 3 février 1758; 11 campagnes, grade de capitaine : conceſſion du 3 février 1758, antérieure aux règlemens. Rétablie. (art. 7, tit. 3.).....		355	
LASABLIÈRE, (François-Luc de) né le 19 avril 1721; ancienne penſion, 532 liv. 10 ſ. 20 ans un mois de ſervices, de l'époque de 16 ans d'âge, non compris un an & trois mois antérieurs, juſqu'au 20 juin 1758; grade de capitaine : conceſſions des 12 avril 1754, 9 août 1757, & 13 mai 1758, antérieures aux règlemens. Rétablie. (art. 6, tit. 3.).....		532	10
GUMBERTZ, (Charles-Philippe) né le 15 mai 1721; ancienne penſion, 265 liv. 10 ſ., & 1,460 liv. 5 ſ.; total, 1,725 liv. 15 ſ. 22 ans de ſervices, de 1745 au 10 novembre 1748, & du 21 décembre 1756, au 16 juillet 1776; grade de capitaine : conceſſion; ſavoir, pour la première partie, en date du 30 mars 1774, non conforme aux règlemens; & pour la ſeconde, en date du 16 juillet 1776; & par ſuite, de la réforme du corps où ſe trouvoit alors le penſionnaire. Rétablie, quant à cette ſeconde partie, pour le produit net, en 1789, ſur le pied de 1,650 liv. brut. (art. 6 & 7, tit. 3.).....		1,320	
De cette part.....	49,890	3	4

	liv.	s.	d.
Report.....	49,890	3	4

COURVOISIE, (Jean-François-Guillaume) né le 16 mai 1721; ancienne pension, 7,080 liv.

9 ans de services pour la France, du 24 février 1759 au 26 décembre 1768; 5 campagnes; grade de maréchal-de-camp.

Rétablie en proportion du nombre de campagnes. (art. 5, tit. 3.)..... 3,500

TORWIGE, (Gustave-Adolphe) né le 4 juin 1721; ancienne pension, 531 liv., & pareille somme; total, 1,062 liv.

17 ans de services, du 20 juin 1745 à 1763: concession, pour la première partie, conforme à l'art. 54 de l'ordonnance du 21 décembre 1762, par laquelle le pensionnaire a été réformé dans le grade de capitaine; quant à la seconde partie, non conforme à cette ordonnance, ni au règlement de 1763, subsistant au 16 avril 1771, époque de cette seconde concession.

Rétablie quant à la première partie. (art. 7, tit. 3.)... 531

HENNEZEL DE BEAUJEU, (Antoine-François) né le 19 juin 1721; ancienne pension, 532 liv. 10 s.

20 ans 8 mois de services, de l'époque des 16 ans d'âge, non compris 3 ans & 6 mois antérieurs, jusqu'au 22 mars 1758; 5 campagnes, grade de capitaine: concession du 22 mars 1758, antérieure aux règlemens.

Rétablie. (art. 6, tit. 3.)..... 532 10

ADELHIEM, (Ulric) né le 15 juillet 1721; ancienne pension, 531 liv.

Concession conforme à l'ordonnance du 21 décembre 1762, art. 54, par laquelle il a été réformé dans le grade de capitaine, & étant étranger.

Rétablie. (art. 7, tit. 3.)..... 531

MESMES, (Joseph de) né le 15 juillet 1721; ancienne pension, 2,750 liv.

25 ans de services, *savoir:* 1°. de l'époque de 16 ans d'âge (non compris 15 mois antérieurs) au 25 juillet 1762, & 2°. l'année 1764; 14 campagnes, grade de lieutenant-général: concessions des 14 février 1755 & 16 mars 1757, antérieures aux règlemens.

Rétablie. (art. 5 & 6, tit. 3.)..... 2,750

De cette part..... 57,734 13 4

	liv.	s.	d.
Report.....	57,734	13	4

BERNARD DE LUCHET, (Jean) né le 16 juillet 1720; ancienne penſion, 4,452 liv. 10 ſ.

31 ans de ſervices, *ſavoir*: 1°. du 12 octobre 1741 à 1763; 2°. du 4 août 1771 à décembre 1775; 3°. du 20 mai 1778 au premier janvier 1784; neuf campagnes; grade de maréchal-de-camp, immédiatement précédé de celui de lieutenant-colonel: conceſſion pour la majeure partie, antérieure aux règlemens.

Rétablie pour le produit net en 1789, ſur le pied de 4,900 liv. brut. (art. 5 & 6, tit. 3.)..... 3,430

MENAGE, (Louis-Guillaume) né le 19 juillet 1721; ancienne penſion, 532 liv. 10 ſ.

24 ans de ſervices de novembre 1738 au 21 décembre 1762; 10 campagnes, grade de capitaine: conceſſion du 21 décembre 1762, antérieure aux règlemens.

Rétablie. (art. 6, tit. 3.)..... 532 10

RESIMONT, (Hubert-Henri-Joſeph) né le 23 juillet 1721; ancienne penſion, 442 liv. 10 ſ.

Conceſſion conforme à l'art. 54 de l'ordonnance du 21 décembre 1762, par laquelle le penſionnaire a été réformé dans le grade de capitaine en ſecond.

Rétablie. (art. 7, tit. 3.)..... 442 10

PLANTAVIT DE LA PAUSE DE MARGON, (Jean-Guillaume) né le 14 août 1721; ancienne penſion, 1°. ſur le tréſor public, 3,840 liv. 5 ſ.; 2°. ſur l'ordre de Saint-Louis, 1,000 liv.; total, 4,840 liv. 5 ſ.

34 ans 10 mois de ſervices, du 16 mai 1745 au premier mars 1780; 9 campagnes; grade de maréchal-de-camp.

Rétablie pour le produit net en 1789, à raiſon pour la partie ſur le tréſor public de 4,000 liv. brut. (art. 5 & 9, tit. 3.)..... 3,800

GRELLY, (Charles-Joſeph-Louis) né le 19 août 1721; ancienne penſion, 266 liv. 5 ſ. & 885 liv.; total, 1,151 liv. 5 ſ.

21 ans de ſervices du 18 octobre 1742 à 1764; 11 campagnes; grade de capitaine: conceſſions pour la première partie en date du 7 mars 1761, antérieure aux règlemens, & pour la ſeconde, en date du 14 février 1764, & non conforme au règlement de 1763, ſubſiſtant alors.

Rétablie quant à la première partie. (art. 7, tit. 3.).. 266 5

De cette part.....	66,205	18	4

	liv.	f.	d.
Report.....	66,205	18	4

DROUHOT DE BLONDEL, (Louis-Hyacinthe) né le 17 septembre 1721; ancienne pension, 885 liv.

21 ans de services, du 6 avril 1740 au premier mars 1762; 2 campagnes; grade de mestre-de-camp: concession du premier mars 1762, antérieure aux règlemens.

Rétablie pour le produit net en 1789, à raison de 1,000 liv. brut. (art. 6 & 9; tit. 3.)..... 850

DEJEAN DE SAINT-MARCEL, (Maurice) né le 24 septembre 1721; ancienne pension, 354 liv.

25 ans de services de l'époque de 16 ans d'âge, non compris 1 an 9 mois antérieurs jusqu'en 1763; 8 campagnes; grade de capitaine: concession du premier avril 1763, antérieure aux règlemens, le premier étant du 12 novembre de la même année.

Rétablie. (art. 6, tit. 3.)..... 354

LA ROCHE-GIRAULT, (Jacques-François) né le 4 octobre 1721; ancienne pension, 1°. sur le trésor public, 4,200 liv.; 2°. sur l'ordre de Saint-Louis, 500 liv.; total, 4,700 liv.

49 ans de services, du 29 septembre 1738 au 9 mars 1788; 8 campagnes; grade de maréchal-de-camp à la retraite.

Rétablie. (art. 5, tit. 3.)..... 4,700

LEONARDY, Jacques-Joseph) né le 22 octobre 1721; ancienne pension, 708 liv.

22 ans 9 mois de services de l'époque des 16 ans d'âge, non compris 2 ans 10 mois antérieurs jusqu'au 15 janvier 1760; 9 campagnes; grade de capitaine: concession du 15 janvier 1760, antérieure aux règlemens.

Rétablie pour le produit net en 1789, à raison de 800 liv. brut. (art. 6 & 9, tit. 3.)..... 680

LALLEMAND DE LEVIGNEN, (Charles-Félix-Louis) né le 23 octobre 1721; ancienne pension, 7,665 liv.

29 ans de services, du 7 mars 1740 au 3 janvier 1770; 10 campagnes; grade de maréchal de-camp.

Rétablie pour 6,000 liv. (art. 5, tit 3.)..... 6,000

GRAVIER, (Pierre-Toussaint) né le 31 octobre 1721; ancienne pension, 1,680 liv.

29 ans 3 mois de services de marine, du 11 juin 1735 au 16 septembre 1764; 9 campagnes de guerre, 6 embarquemens en paix, blessure grave; grade de capitaine à la retraite: concessions des 12 août 1756 & 16 septembre 1764, antérieures au règlement unique fait pour le département de la marine, en 1788.

Rétablie pour le produit net en 1789, à raison de 1,900 brut. (art. 6 & 9, tit 3.)..... 1,425

De cette part.....	80,214	18	4

	liv.	f.	d.
Report.....	80,214	18	4
GIQUEL DU NEDO, (Claude-François) né le premier novembre 1721; ancienne penſion, 6,885 liv 39 ans de ſervices, du 12 juin 1741 au 5 décembre 1781; 8 campagnes; grade de maréchal-de-camp. Rétablie pour le produit net en 1789, à raiſon de 7,000 liv. brut. (art. 5 & 9.).....	4,550		
THIERRIET, (Jacques-Benigne) né le 2 novembre 1721; ancienne penſion, 700 liv. 30 ans de ſervices comme chirurgien militaire, du 20 mars 1756 au premier août 1786; grade de chirurgien-major de régiment: conceſſion conforme à l'ordonnance du 2 mai 1781, tit. 37, art. 12, juſqu'à concurrence de 600 liv. Rétablie pour le produit net en 1789, de ces 600 liv. (art. 7, tit. 3.).....	540		
GAUTIER DE SAINT-LAMBERT, (Pierre-Louis-Antoine) né le 12 novembre 1721; ancienne penſion, 355 liv. 22 ans de ſervices, de l'époque de 16 ans d'âge, non compris 3 mois antérieurs juſqu'au 15 août 1763; 7 campagnes; grade de capitaine: conceſſion du premier juillet 1763, antérieure aux règlemens, dont le premier eſt du 12 novembre ſuivant. Rétablie. (art. 6, tit. 3.).....	355		
LA ROCHE, (Louis-François-Armand-Etienne) né le 26 novembre 1721; ancienne penſion, 88 liv. 15 ſ. & 1,062 liv.; total, 1,150 liv. 15 ſ. 27 ans 10 mois de ſervices, de l'époque de 16 ans d'âge, non compris 5 ans 10 mois antérieurs, juſqu'au 8 mai 1765; 14 campagnes; grade de major: conceſſions, ſavoir; pour la première partie du 3 juillet 1739, antérieure aux règlemens, & pour la ſeconde, du 25 mars 1765, non conforme au règlement de 1763, ſubſiſtant alors. Rétablie, quant à la première partie. (art. 6. & 7, tit. 3.).	88	15	
BROUSSE, (Jean-Mathieu) né le 2 décembre 1721; ancienne penſion, 442 liv. 10 ſ. Conceſſion conforme à l'ordonnance du 21 décembre 1762; art. 54, par laquelle il a été réformé dans le grade de capitaine en ſecond, étant étranger. Rétablie. (art. 7, tit. 3.).....	442	10	
BRETIGNERES DE COURTEILLES, (Pierre-Louis) né le 9 décembre 1721; ancienne penſion, 7,500 liv. 41 ans de ſervices, du 10 juin 1742 au premier janvier 1784; 12 campagnes; une bleſſure conſtatée; grade de maréchal-de-camp. Rétablie pour le produit net en 1789. (art. 5, tit. 3.).	5,250		
De cette part.....	91,441	3	4

	liv.	s.	d.
Report	91,441	3	4
MONTI BANDINI, (Charles-Armand) né le 31 décembre 1721; ancienne penſion, 6,290 liv. Environ 22 ans de ſervices, ſavoir; 1°. du 20 juin 1738 au 23 juillet 1756; 2°. les trois années ſuivantes; 3°. 1760 & 1761; 10 campagnes; grade de lieutenant-général. Rétablie pour le produit net en 1789. (art. 5 & 9, tit. 3.).	5,600		
TOTAL du onzième État.....	97,041	3	4

DOUZIÈME

DOUZIÈME ÉTAT.

PENSIONS REMPLACÉES EN SECOURS,

En vertu de l'article 15 du titre 3 de la Loi du 22 Août 1790.

NAISSANCES DE 1717.

GUERDAN, (Frédéric-Antoine) né le 19 février 1717; ancienne penſion, 265 liv. 10 ſ.

22 ans au plus de ſervices pour la France; ſavoir, du 15 juillet 1734 à 1736, & ſuivant ſa déclaration de 1756 à 1776: conceſſion du 20 janvier 1777, non conforme au règlement du 25 mars 1776, ſubſiſtant alors.

Rejetée. (art. 7, tit. 3.)

73 ans d'âge à l'époque de la loi, & une fille établie, mais chargée de famille, exiſtence mal-aiſée; ſecours de la troiſième claſſe..... liv. 200 ſ. d.

CATHOIRE, (Louis-Pierre) né le 19 juillet 1717; ancienne penſion, 532 liv. 10 ſ.

22 ans au plus de ſervice public dans l'infanterie; 12 ans de fonctions de maire de ville & de lieutenant de police, gratuité de ces fonctions, ne laiſſant point de baſe pour fixation d'une penſion nouvelle: conceſſion du 10 ſeptembre 1775, motivée ſur ſon zèle & ſon intelligence dans ſes fonctions de maire, & non autoriſée par aucuns règlemens connus.

Rejetée. (art. 18, 19 & 20, tit. 1er, & art. 7, tit. 3.)

73 ans d'âge à l'époque de la loi, fortune inſuffiſante à ſes beſoins journaliers; ſecours de la deuxième claſſe..... 500

FOURCHÉ, (Henri-Claude-François) né le 5 août 1717; ancienne penſion, 355 liv.

18 ans de ſervice effectif militaire de 1742 à 1749, & du 18 juin 1751, à 1763: conceſſion du premier avril 1763, non autoriſée par règlement, le premier dans le département de la guerre, étant du 12 novembre ſuivant.

Rejetée. (art. 6 & 7, tit. 3.)

73 ans d'âge à l'époque de la loi; infirmité, fortune inſuffiſante, femme & deux enfans; ſecours de deux portions de la quatrième claſſe..... 300

De cette part..... 1,000

liv. f. d.

Report..... 1,000

CONSOLIN, (François) né le 9 octobre 1717 ; ancienne penſion, 300 liv.

Conceſſion pour ſervice d'un fils, médecin militaire, non autoriſée par règlement.

Rejetée. (art. 7, tit. 3.)

72 ans d'âge à l'époque de la loi ; femme, trois enfans, infirmités ; nulle autre ſubſiſtance que le très-modique revenu de ſa femme : ſecours, deux portions de la quatrième claſſe. 300

SAINT-JULIEN, (Marie-Jeanne Douan, veuve du ſieur) née le 10 novembre 1717 ; ancienne penſion, 670 liv.

Conceſſion pour ſervice du mari, lieutenant pour le roi au gouvernement de Sédan, non autoriſée par règlement.

Rejetée. (art. 8, tit. 3.)

72 ans d'âge à l'époque de la loi, infirmités, un fils, revenu modique : ſecours de la troiſième claſſe pour..... 200

FOURIER, (Iſabelle de Ville, veuve du ſieur) née le 4 décembre 1717 ; ancienne penſion, 150 liv.

Conceſſion pour ſervice du mari, garde-magaſin d'artillerie, non autoriſée par règlement.

Rejetée. (art. 8, tit. 3.)

72 ans d'âge à l'époque de la loi ; infirmités, nul autre revenu : ſecours de la quatrième claſſe pour..... 150

DESPENCE DE VILLEFRANCHE, (Pierre-François) né le 16 décembre 1717 ; ancienne penſion ; 442 liv. 10 ſ.

26 ans de ſervice militaire, du 24 mars 1742 à 1768 : conceſſion du 12 novembre 1768, non conforme au règlement de 1763, ſubſiſtant alors.

Rejetée. (art. 7, tit. 3.)

72 ans d'âge à l'époque de la loi ; quelques infirmités, nulle autre reſſource qu'un revenu de 150 liv. en un labourage qu'il exploite lui-même : ſecours de la deuxième claſſe. 500

De cette part..... 2,150

liv. ſ. d.

Report..... 2,150

NAISSANCES DE 1719.

LA CROIX, (Marie-Catherine-Barbe Commié, veuve du ſieur) née le 9 janvier 1719; ancienne penſion, 300 liv.

Point de règlemens pour la conceſſion de cette penſion, rejetée. (art. 8, tit. 3. Loi du 22 août 1790.)

Attendu ſon âge & ſes beſoins; remplacée par deux portions de ſecours de la quatrième claſſe pour..... 300

LE NEPVEU DE DUNGY, (Marie-Anne-Lazarre de Maudet, veuve du ſieur Jean-Baptiſte) née le 12 janvier 1719; ancienne penſion, 300 liv.

Point de règlement pour la conceſſion de ſa penſion, rejetée. (art. 8, tit. 3.)

Attendu ſon âge, ſes infirmités, & qu'elle n'a qu'un revenu très-modique; remplacée par deux portions de ſecours de la quatrième claſſe, tit. 3..... 300

GOULARD D'ARSAY, (Madeleine-Claude) née le 28 février 1719; ancienne penſion, 133 liv. 2 ſ. 6 d.

Point de règlement pour la conceſſion de cette penſion, rejetée. (art. 8, tit. 3.)

Attendu ſon âge, ſon modique revenu & ſes infirmités; remplacée par un ſecours de la quatrième claſſe. (art. 15, tit. 3.)..... 150

MASSE, (Marie-Nicole-Paul; veuve du ſieur Claude-Félix) née le 17 mars 1719; ancienne penſion, 600 liv.

Point de règlement pour la conceſſion de cette penſion, rejetée. (art. 8, tit. 3.)

Attendu ſon âge, ſes infirmités, ſon modique revenu; remplacée par un ſecours de la troiſième claſſe..... 200

NADAL, (Françoiſe Marquis, veuve du ſieur Laurent-Hipolyte) née le 2 avril 1719; ancienne penſion, 600 liv.

Point de règlement pour la conceſſion de cette penſion, rejetée. (art. 8, tit. 3.)

Attendu ſon âge & ſes beſoins, portée à la deuxième claſſe des ſecours..... 500

De cette part..... 3,600

liv. s. d.

Report..... 3,600

HENNENBERG, (Philippe-Jacques) né le 2 juin 1719; ancienne penſion, 3,372 liv. 10 ſ.

13 ans de ſervices dans le département des affaires étrangères, de 1743 à 1753, & de 1764 à 1766. Ce dernier ſervice en qualité de miniſtre de France auprès du Landgrave de Heſſe-Caſſel: le tout, outre 9 ans de ſervice comme employé par le Margrave de Bareith, tant comme ſon ſecrétaire intime, que comme chargé de ſes affaires auprès du roi.

Point de règlement dans ledit département pour la conceſſion de cette penſion; rejetée. (art. 7, tit. 3.)

Attendu qu'il eſt accablé d'infirmités, qu'il a cinq enfans à ſa charge de 7 à 19 ans, & qu'il n'a qu'un revenu modique; remplacée par un ſecours de la première claſſe (art. 15, tit. 3.) pour..... 1,000

LAUTREC, (Guillaume) né le 11 juillet 1719; ancienne penſion, 531 liv., accordée en 1770.

26 ans de ſervice militaire, du 16 février 1744 au 17 juin 1770.

Non conformité au règlement du département de la guerre, qui exiſtoit lors de la conceſſion: rejetée. (art. 7, tit. 3.)

Attendu ſes infirmités & ſes beſoins; remplacée par un ſecours de la deuxième claſſe. (art. 15, tit. 3.)..... 500

JONSTHONE, (Jacques) né en Ecoſſe le 25 juillet 1719; ancienne penſion, fonds des Ecoſſois, 600 liv., dont 300 liv., accordées en 1762; 200 liv. en 1764, & 100 en 1765, & département de la marine, 885 liv.; total, 1,485 liv.

11 ans de ſervices dans les troupes des colonies françoiſes depuis 1750 juſqu'à 1761, après avoir ſervi ſous le prince Edouard en qualité de capitaine, depuis le 21 ſeptembre 1745, juſqu'à la bataille de Cullauden.

Point de règlement pour la conceſſion de ces penſions; rejetées. (art. 7, tit. 3.)

Attendu ſon âge, & qu'il a perdu les biens qu'il avoit en Ecoſſe; remplacées par un ſecours de la deuxième claſſe, (art. 15, tit. 3.) pour..... 500

SERMENTÉ DE MONTALAIS, (Marie-Roſe) née le 26 octobre 1719; ancienne penſion, 832 liv. 10 ſ.

Accordée pour ſervices de ſon père, premier ſecrétaire du ſceau, & de ſon frère dans le département des affaires étrangères.

Point de règlement; rejetée. (art. 8, tit. 3.)

Attendu ſon modique revenu; remplacée par deux portions de ſecours de la quatrième claſſe. (art. 15, tit. 3.). 300

De cette part..... 5,900

liv. f. d.

Report..... 5,900

QUERLONDE, (Chriſtine de) née le 9 novembre 1719; ancienne penſion, 300 liv.

Accordée en conſidération des ſervices de ſon père, ingénieur en chef à Marſal.

Point de règlemens pour la conceſſion de cette penſion; rejetée. (art. 8, tit. 3.)

Attendu ſon infirmité & ſes beſoins; remplacée par deux portions de ſecours de la quatrième claſſe..... 300

BELGASTEL, (Marie-Jacobé Léonardy, veuve du ſieur de) née le 9 décembre 1719.

Ancienne penſion, 700 liv. accordée pour ſervices du mari, aide-major de Sarre-Louis.

Point de règlement pour la conceſſion de cette penſion; rejetée. (art. 8, tit. 3.)

Attendu ſon âge & ſes beſoins; remplacée par un ſecours de la ſeconde claſſe..... 500

MAC MAHON, (Thomas) né le 21 décembre 1719; ancienne penſion, 500 liv.

25 ans de ſervices, comme aumônier de la baſtille, finis lors de la démolition.

Point de règlement pour la conceſſion de cette penſion; rejetée. (art. 7, tit. 3.)

Attendu ſon âge, ſes infirmités & ſes beſoins; remplacée par un ſecours de la ſeconde claſſe. (art. 15, tit. 3.)..... 500

AUMAS DU VALLON, (dlle. Marie-Monique) née en décembre 1719.

Ancienne penſion de 100 liv., accordée en conſidération des ſervices militaires de ſon père.

Point de règlement pour la conceſſion de cette penſion; rejetée (art 8, tit. 3.)

Attendu ſon âge & ſes beſoins; remplacée par un ſecours de la quatrième claſſe..... 150

NAISSANCES DE 1721.

CHARVILHAC, (Jeanne-Catherine le Clerc, veuve du ſieur) née le 15 janvier 1721; ancienne penſion, 400 liv.

Conceſſion pour ſervices du mari, capitaine d'infanterie, non ſoutenue de règlemens qui l'aient autoriſée; rejetée. (art. 8, tit. 3 de la loi du 22 août 1790.)

69 ans d'âge à l'époque de la loi; infirmités, dénuement de reſſources; ſecours, deux portions de la troiſième claſſe. 400

De cette part..... 7,750

liv. f. d.

Report..... 7,750

CHARVILHAC, (Marie-Aimable) née le 29 juillet 1739, & (Charlotte) née le prenier août 1742, toutes deux filles de la dame ci-deſſus, employées; ancienne penſion, 200 liv. pour chacune.

Conceſſions pour ſervices de leur père, non ſoutenues de règlemens; rejetées. (art. 8, tit. 3.)

Pour l'aînée, beſoins preſſans, infirmités, preſque nul autre revenu que ſa penſion; ſecours de la quatrième claſſe. 150

Pour la jeune, beſoins réels, nulle autre reſſource; ſecours de la quatrième claſſe..... 150

JOUSSERANT, (Marie-Catherine Guenot, veuve du ſieur) née le 19 février 1721; ancienne penſion, 200 liv.

Conceſſion pour ſervices militaires du mari, non autoriſée par règlement; rejetée. (art. 8, tit. 3.)

69 ans d'âge à l'époque de la loi; indigence: ſecours de la troiſième claſſe..... 200

GADEROY, (Madeleine-Roſe) née le 16 mai 1721; ancienne penſion, 1.° par brevet ſur le tréſor public, 200 liv.; 2.° ſur les invalides de la marine, 100 liv.; total, 300 liv.

Conceſſions non autoriſées par règlemens; rejetées. (art. 7, tit. 3.)

69 ans d'âge à l'époque de la loi; ſanté chancelante, foibles moyens de ſubſiſtance; ſecours de la troiſième claſſe. 200

LAFOND DU CUJULA, (Marie-Anne Papineau, veuve du ſieur) née le 6 novembre 1721; ancienne penſion, 400 liv.

Conceſſion pour ſervices militaires du mari, non autoriſée par règlement; rejetée. (art. 8, tit. 3.)

68 ans d'âge à l'époque de la loi; infirmités, revenu très-modique; ſecours de la quatrième claſſe 150

VOGEL, (Anne Marie Mullerine, veuve du ſieur) née le 11 novembre 1721; ancienne penſion, 196 liv. 13 ſ. 4 d.

Conceſſion pour ſervices militaires du mari, non autoriſée par règlement; rejetée. (art. 8, tit. 3.)

68 ans d'âge à l'époque de la loi; caducité, infirmités graves, dénuement de reſſources; ſecours de la ſeconde claſſe. 200

TRIAIRE, (Louiſe, aujourd'hui veuve du ſieur Belaud) née le 27 novembre 1721; ancienne penſion, 200 liv.

Conceſſion pour ſervices du père, ingénieur en chef, non autoriſée par aucuns règlemens connus; rejetée. (art. 8. tit. 3.)

68 ans d'âge à l'époque de la loi; indigence, un fils; ſecours de la troiſième claſſe..... 200

De cette part..... 9,000

liv. f. d.

Report..... 9,000

WIMPFFEN, (Staniſlas-Guſtave-Louis) né le 19 décembre 1721 ; ancienne penſion, 2,000 liv.

Conceſſion pour ſervices militaires d'un frère, non autoriſée par règlement ; rejetée. (art. 7, tit. 3)

68 ans d'âge à l'époque de la loi ; femme, nul autre revenu ; ſecours de la première claſſe..... 1,000

RACINE, (Marie Preſle, veuve du ſieur Louis) de l'académie des inſcriptions & belles-lettres, née le 19 mai 1701.

Penſion de 1,000 liv. ſur le tréſor public ; ſecours de 1,000 liv., attendu ſon grand âge, & en conſidération de la remiſe faite à la bibliothèque du roi des manuſcrits & notes du grand Racine..... 1,000

RIVIERE DE LARRÉE, (Charlotte Pierſon, veuve du ſieur) ci-devant major du régiment de la marine, avec rang de lieutenant-colonel, née le 5 novembre 1705.

Penſion de 200 liv. ſur le tréſor public en conſidération des ſervices de ſon mari, ſecours de 200 liv., attendu ſon grand âge & ſes beſoins conſtatés..... 200

DU MOTHIER DE LA VALETTE, (Marie de Guichenot de Baſſigny, veuve du ſieur Gaſpard) né le 17 octobre 1706.

Penſion de 100 liv. ſur le tréſor public en conſidération des ſervices de feu ſon père, ci-devant lieutenant réformé au régiment de cavalerie de Conti ; ſecours de 150 livres, attendu ſon grand âge & ſes beſoins conſtatés..... 150

LA MOTHE, (Marie-Anne Lamy de la Millerie, veuve du ſieur François) premier commis du bureau de la diſtribution des fonds des recettes générales, née le 16 mai 1708.....

Penſion de 300 liv. ſur l'emploi de ſon mari ; ſecours de 300 liv., attendu ſon grand âge & ſes beſoins conſtatés... 300

METREAU, (Marguerite-Louiſe Feval, veuve du ſieur) née le 25 avril 1711.

penſion de 100 liv. ſur le tréſor public en conſidération des ſervices de feu ſon père, ci-devant aide-major au régiment de Parabère, cavalerie ; ſecours de 150 liv., attendu ſon grand âge & ſes beſoins conſtatés..... 150

DURANTY-LIRONCOURT, (Anne-Marie Zina, veuve du ſieur Jacques-Antoine) qui avoit été conſul général de France, ſucceſſivement en Egypte & en Portugal, née le 8 mars 1712.

Penſion de 2,200 liv. ſur le tréſor public en conſidération des ſervices de feu ſon mari ; ſecours de 500 liv., attendu ſon grand âge & ſes beſoins conſtatés..... 500

De cette part..... 12,300

liv. f. d.

Report..... 12,300

VITRAC DE LA TOUR, (Marie-Anne-Joſeph) née le 22 août 1712.

Penſion de 200 liv. ſur le tréſor public, en conſidération des ſervices de feu ſon père, lieutenant-colonel du régiment de dragons d'Harcourt; ſecours de 200 livres, attendu ſon grand âge & ſes beſoins conſtatés..... 200

MAHIEU, (Dlle. Marguerite) née le 24 août 1712.

Penſion de 300 liv. ſur le ci-devant clergé, en conſidération de ſa pauvreté; ſecours de 300 livres, attendu ſon grand âge & ſes beſoins conſtatés..... 300

LE VIRLOYS, (Dlle. Marie-Deniſe & Marie-Anne) deux ſœurs; la première née le 11 janvier 1713; la ſeconde, le 6 février 1717.

Penſion de 300 liv. à chacune ſur le tréſor public, en conſidération des ſervices de feu leur père, directeur des fortifications des places du Hainaut; ſecours de 300 livres à chacune, attendu leur âge avancé & leurs beſoins reconnus preſſans..... 600

SAVELLY, (Françoiſe-Jeanne de Richoufftz, veuve du ſieur Laurent-Dominique) ancien capitaine au régiment de Royal-Rouſſillon, cavalerie, née le 13 février 1713.

Penſion de 400 liv. ſur le tréſor public, en conſidération des ſervices de ſon mari; ſecours de 200 liv., attendu ſon grand âge & ſes beſoins conſtatés..... 200

LA GARDIE, (Dlle. Brigitte-Sophie de) née le 22 avril 1713.

Penſion de 4,000 liv. ſur le tréſor public, en conſidération des ſervices rendus à la France, par le feu ſieur de la Gardie ſon père, ſénateur & grand-maréchal de Suède; ſecours de 500 liv., attendu ſon grand âge & ſes beſoins conſtatés..... 500

BERGER, (Dlle. Marie-Anne Vanloo, veuve du ſieur) née le 24 juillet 1713.

Penſion de 1,000 liv. ſur le tréſor public, tant en conſidération des ſervices de ſes frères, peintres de S. M., que des ſoins qu'elle a donnés à l'adminiſtration de l'école des élèves protégés; attendu ſon âge, ſes infirmités & ſes beſoins conſtatés; ſecours de..... 500

CHARPENTIER, (Dlle. Marguerite-Thérèſe) née le 9 novembre 1713.

Penſion de 400 liv. ſur le tréſor public, en conſidération des ſervices du feu ſieur Charpentier ſon frère, ancien commis au dépôt des papiers de la marine; attendu ſon âge avancé, ſes infirmités & ſes beſoins conſtatés; ſecours de..... 300

De cette part..... 14,900

FRAYSSE,

	liv.	s.	d.
Report.....	14,900		
FRAYSSE, (Marie-Catherine Folzer, veuve du ſieur Joſeph de) ancien lieutenant-colonel du régiment de Breſſe, née le 4 mars 1714. Penſion de 300 liv. ſur le tréſor public, en conſidération des ſervices de ſon mari; ſecours de 200 liv., attendu ſon âge avancé & ſes beſoins conſtatés.....	200		
LOMBARD D'ELPINAS DE GENIBRAL, (Marie Yolande de Morel, veuve du ſieur) ancien capitaine au régiment de Picardie, née le 25 mars 1714. Penſion de 200 liv. ſur le tréſor public en conſidération des ſervices de ſon mari; ſecours de 200 liv., attendu ſon âge avancé & ſes beſoins conſtatés.....	200		
DUBUISSON, (Elizabeth-Jeanne Bourgain, veuve du ſieur) ancien garçon-major du régiment de Grenoble du corps royal de l'artillerie, née le 15 avril 1714. Penſion de 150 liv. ſur le tréſor public en conſidération des ſervices de ſon mari; ſecours de 200 liv., attendu ſon âge & ſes beſoins conſtatés.....	200		
BERTIN, (Dlle. Marie-Madeleine Sarreau de la Caſſaigne, épouſe du ſieur) ancien garde-du-corps du roi dans la compagnie de Luxembourg, née le 8 octobre 1714. Penſion de 150 liv. ſur le tréſor public en conſidération des ſervices de feu ſon père, ancien major du régiment de Piémont, infanterie; ſecours de 200 liv., attendu ſon âge & ſes beſoins conſtatés.....	200		
TREPIGNY DE VERLHAC, (Dlle. Marie-Charlotte Ruillier de Parigny, veuve du ſieur) lieutenant au régiment de cavalerie de Chartres, née le 17 novembre 1714. Penſion de 300 liv. ſur le tréſor public en conſidération des ſervices de ſon mari, attendu ſon âge & ſes beſoins conſtatés; ſecours de.....	300		
LÉE, (Dlle. Marie-Jeanne de) née le 8 décembre 1714. Penſion de 300 liv. ſur le tréſor public en conſidération des ſervices de feu ſon oncle, brigadier & lieutenant-colonel du régiment Irlandois de Bulkeley; ſecours de 200 livres, attendu ſon âge & ſes beſoins conſtatés.....	200		
BARBEROT D'AUTEL, (Marie-Reine Grignon, veuve du ſieur Joſeph-Philippe) lieutenant-colonel du régiment d'infanterie de Rohan Rochefort, née le 10 juillet 1715. Penſion de 800 liv. ſur le tréſor public en conſidération des ſervices de ſon mari; ſecours de 200 liv., attendu ſon âge & ſes beſoins conſtatés.....	200		
De cette part.....	16,400		

	liv.	f.	d.
Report.....	16,400		
GUERIN DES HERBIERS DE ROCHEPALIERE, (Marguerite-Louiſe Deu de Rapcecourt, veuve du ſieur Pierre) lieutenant pour le ſervice du roi au Pont-Saint-Eſprit, née le 31 juillet 1715. Penſion de 400 liv. ſur le tréſor public en conſidération des ſervices de ſon mari; ſecours de 200 liv., attendu ſon âge & ſes beſoins conſtatés.....	200		
BEAUJEU, (Dlle. Marie-Anne-Urſule de) née le 21 octobre 1715, religieuſe profeſſe au couvent des Urſulines de Dieppe. Penſion de 100 liv. ſur le tréſor public en conſidération des ſervices de feu ſon père, brigadier d'infanterie, commandant pour le ſervice du roi à Marſal; attendu ſon âge, ſes infirmités & ſes beſoins conſtatés.....	150		
GABIA DES COMBES, (Dlles. Marie-Nicole, Jeanne-Nicole & Jeanne-Françoiſe) nées les 23 décembre 1715, 30 juillet 1724 & 28 novembre 1730. Penſion de 100. liv. à chacune en conſidération des ſervices de leur père, ancien major du régiment d'infanterie de Solre; attendu leurs âges & leurs beſoins conſtatés.....	300		
DUVAL, (Marguerite-Etiennette Danet, veuve du ſieur Charles-Maurice) premier commis de la police, née le 26 décembre 1715. Penſion de 2,000 liv. ſur le tréſor public en conſidération des ſervices rendus dans ce département par ledit feu ſon mari pendant plus de 50 ans; attendu ſon âge & ſes beſoins conſtatés.....	500		
LEHARIVEL DU ROCHER, (Dlle. Marie-Jeanne Mollet, veuve du ſieur Jacques) ſous-lieutenant de la compagnie de maréchauſſée de l'Iſle-de-France, née le 7 mars 1732. Penſion de 1,000 liv. ſur le tréſor public en conſidération des ſervices de ſon mari; ſecours de 1,000 liv., attendu ſon âge, ſes malheurs, ſa nombreuſe famille & ſes beſoins conſtatés.....	1,000		
TOTAL du douzième État.....	18,550		

TREIZIÈME ÉTAT.

TROISIÈME RÉPARTITION
DU SECOURS DE 150,000 livres,
ACCORDÉ PAR LA LOI DU 25 FÉVRIER 1701.

SOMMES précédemment accordées.	NOMS DES PERSONNES EMPLOYÉES, AVEC LES MOTIFS ET OBSERVATIONS,	SOMMES accordées.
liv. s.	B	liv. s.
600	A la dame Blemont..... Veuve d'un officier de Robe-courte, qui, après avoir perdu ſa place pour avoir dénoncé, en 1780, un abus qui ſe commettoit dans ſa compagnie, & qui portoit à l'état un préjudice de plus de 300,000 liv., eſt mort ſans laiſſer à ſa femme d'autre reſſource que les bienfaits du gouvernement.	500
576	A la dame Blondel de Beauregard, (demoiſelle Jeanne-Françoiſe le Goix..... Femme d'un négociant qui s'eſt expatrié depuis longues années, ayant été ruiné par un armement ſecret, dans lequel il s'étoit engagé pour l'Inde ſur la foi des promeſſes du gouvernement, qui l'a abandonné ſans le dédommager des ſes ſacrifices.	400
400	A la demoiſelle Bailly, (Marie-Thérèſe) âgée de 60 ans..... Délaiſſée par ſes parens dès ſon enfance, réduite, pour toute reſſource, à une modique rente viagère de 180 liv., & ne pouvant plus ſuffire à ſes beſoins à cauſe du délabrement de ſa ſanté.	200
1,576	.....*Report*.....	1,100

SOMMES précédemment accordées.	NOMS DES PERSONNES EMPLOYEÉS, AVEC LES MOTIFS ET OBSERVATIONS.	SOMMES accordées.
liv. s.		liv. s.
1,576	.....Report.....	1,100
	C	
250	Aux ſieurs & demoiſelles Coutaud..... Quatre enfans orphelins d'un ancien commis des finances : Louiſe-Françoiſe, âgée de 18 ans. Marie-Sophie, âgée de 17 ans. Fançois-Pierre, âgé de 15 ans. Jean-Jacques, âgé de 14 ans. Sans reſſource pour leur entretien & éducation, & aux charges de leur beau-père.	250
360	A la dame Champagnolot, (demoiſelle Macarty) âgée de 50 ans..... Femme d'un officier françois réformé. Il avoit été envoyé en Ruſſie pour une miſſion particulière, dont l'objet déplut à Pierre III, qui le fit enlever ſans qu'on ait ſu depuis ce qu'il eſt devenu : elle-même, jetée dans un cachot, n'en ſortit que pour revenir en France, où elle n'a vécu long-temps qu'à l'aide d'un ſecours de 360 liv. qui a ceſſé depuis deux ans; réduite à vendre ſes effets pour ſubſiſter	500
	D	
1,200	A la demoiſelle Deſmarais, (demoiſelle Anne-René) âgée de 43 ans..... Fille d'un officier dans la miſère, après un incendie. Supplément au ſecours de 300 liv., pour lequel elle eſt employée dans le premier état de répartition dudit fonds de 150,000 liv., pour l'aider à faire ſubſiſter une domeſtique infirme, au courage & à la fidélité de laquelle ſa mère dut ſon ſalut dans l'incendie qui les a ruinés.	200
200	A la demoiſelle Deſſeine, âgée de 56 ans..... Fille d'un ancien employé dans la ferme générale; aveugle & reſtée, à la mort de ſon père, ſans autre appui que le ſecours généreux d'une pauvre négreſſe qui n'a ceſſé de partager avec elle ſes foibles moyens de ſubſiſtance.	200
3,586	.....De cette part.....	2,250

SOMMES précédemment accordées.	NOMS DES PERSONNES EMPLOYÉES, AVEC LES MOTIFS ET OBSERVATIONS.	SOMMES accordées.
liv. s. 3,586	.....*Report*.....	liv. s. 2,250
600	A la dame Desmoulins de Longchamps, âgée de 14 ans. Femme d'un ancien officier qui est sans fortune; chargée de cinq enfans, dont deux d'un premier mari, lequel avoit été ruiné par la faillite du sieur Billard, caissier-général des postes; réduite dans la dernière misère par la suppression de plusieurs aumônes qu'elle recevoit.	300
	F	
700	Aux demoiselles Fouquet..... Trois sœurs : Catherine, âgée de 38 ans, 200 liv. Marguerite, 36 ans, 200 liv. Josephine, 29 ans, 200 liv. Filles d'un ancien major de place de Wissembourg, auprès duquel elles vivoient, & qui vient de décéder insolvable.	600
	L	
450	A la demoiselle Lahaule de Coupigny, (Marguerite) âgée de 35 ans..... Fille d'un ancien major d'Angoulême, décédé brigadier de maréchaussée à Fismes, laissant six enfans sans aucune fortune; pour l'aider à se soutenir dans un couvent.	200
300	A la demoiselle Lefevre de Bonneval, âgée de 61 ans. Dont la famille est ruinée par des malheurs; infirme & manquant de tout au monastère des bénédictines de Saint-Pourcain.	300
300	A la demoiselle Lamorre l'aînée, (Thérèse) âgée de 66 ans..... Fille d'un ancien premier président de la chambre des comptes de Bar, faisant partie d'une famille de onze enfans; réduite à une légitime au-dessous de 200 liv.	300
5,936	.....*De cette part*.....	3,950

SOMMES précédemment accordées.	NOMS DES PERSONNES EMPLOYÉES, AVEC LES MOTIFS ET OBSERVATIONS.	SOMMES accordées.
liv. f. 5,936	.....*Report*.....	liv. f. 3,950
	M	
200	Aux demoiſelles Miramont..... Quatre ſœurs, dont deux infirmes : Marie-Louiſe, âgée de 42 ans. Louiſe-Françoiſe, âgée de 40 ans. Marie-Louiſe, âgée de 39 ans. Anne, âgée de 36 ans. Reſtées, en bas âge, orphelines de père & de mère, & ſans autre moyen de ſubſiſtance que le travail de leurs mains.	200
200	A la dame Marangiés, (demoiſelle Charlotte-Géneviève Choloüs) âgée de 51 ans..... Veuve d'un officier d'invalides, qui l'a laiſſée avec 3 enfans en bas âge, ſans autre reſſource que les ſecours du gouvernement.	200
75	A la dame Martinet, (demoiſelle Marie Brulée, veuve du ſieur Paul) âgée de 46 ans..... Son mari a été étouffé, en 1784, par la vapeur méphytique d'un puits dans lequel il étoit deſcendu pour en retirer des cadavres qui y avoient été jetés. Cette perte l'a laiſſée dans un dénuement abſolu, avec cinq enfans en bas âge, dont un eſt infirme.	150
	Au ſieur Martineau, (Jean) âgé de 87 ans..... Père de 25 enfans, dont 4 filles ſont encore à ſa charge; ayant épuiſé ſa fortune pour ſoutenir une auſſi nombreuſe famille, & non moins intéreſſant par ſa bonne conduite que par l'état de miſère & de caducité où il ſe trouve avec ſa femme.	300
200	A la demoiſelle Montréal, (Tiphêne) âgée de 80 ans. Infirme & preſque aveugle. Sa fortune ayant été diſſipée par des malheurs & l'inconduite de ſes parens, elle ſe trouvoit ſans autre reſſource qu'une penſion de 200 liv. ſur la ci-devant congrégation de Saint-Maur, dont la ſuppreſſion a fait diſcontinuer le paiement.	200
6,611	.....*De cette part*.....	5,000

SOMMES précédemment accordées.	NOMS DES PERSONNES EMPLOYÉES, AVEC LES MOTIFS ET OBSERVATIONS.	SOMMES accordées.
liv. s. 6,611	.....*Report*.....	liv. s. 5,000
	P	
300	A la demoiſelle Poirſon de Buſſy..... Fille d'un ancien militaire, faiſant partie d'une famille nombreuſe & très-pauvre.	300
	R	
200	A la dame Ragon du Bouchot, (demoiſelle d'Hémeric) âgée de 32 ans..... Sans reſſource du côté de ſa famille & de ſon mari, également ſans fortune, ayant perdu une place qui les faiſoit ſubſiſter avec leurs enfans.	200
	S	
600	A la dame Saint-Paul de l'Echar..... Abandonnée de ſon mari, & chargée de 3 enfans : elle eſt réduite à la mendicité par la ceſſation de quelques bienfaits qu'elle recevoit de perſonnes charitables.	300
7,711	TOTAL du treizème État.....	5,800

QUATORZIÈME ÉTAT.

PENSIONS REMPLACÉES EN GRATIFICATIONS,

SUR LE FONDS DE DEUX MILLIONS

Décrété par l'art. 14 du tit. 1er de la Loi du 22 Août 1790.

NAISSANCES DE 1721.

	liv.	f.	d.
SEBIRE, dit Saint-Martin, (Guillaume) né le 14 janvier 1721; ancienne penſion, 133 liv. 2 ſ. 6 d. net. 15 années de ſervices comme carabinier; 8 campagnes, 2 bleſſures: le tout ſuivant ſa déclaration. Conceſſion du premier février 1748, non ſoutenue d'aucun règlement. Rejetée. (art. 7, tit. 3, loi du 22 août 1790). Main-forte prêtée au ſieur Aude, auſſi carabinier, pour arrêter priſonnier de guerre le général Ligonnier, à la bataille de Laufeldt. Gratification de 5,000 liv. (art. 12, tit. 3.).	5,000		
TALLIBON, (René) né le premier ſeptembre 1721; ancienne penſion, 400 liv. Conceſſion pour ſervices rendus dans la généralité d'Orléans, à traiter les maladies épidémiques, non autoriſée par aucun règlement connu. Rejetée. (art. 7, tit. 3.) Services ci-deſſus indiqués. Gratification de 3,000 liv. (art. 12, tit. 3).	3,000		
TOTAL du quatorzième État.....	8,000		

QUINZIÈME ÉTAT.

QUINZIÈME ÉTAT.

PENSIONS

REJETÉES SANS REMPLACEMENT.

NAISSANCES DE 1717.

	liv.	s.	d.
LATOUR DE MANCE, (Jeanne-Juſte) née le 7 janvier 1717; ancienne penſion, 177 liv. 10 ſous. Conceſſion pour ſervices militaires du père, non autoriſée par règlement. Rejetée (art. 8, tit. 3.).....	177	10	
TARDIVON, (Juſt-Joſeph) né le 16 juin 1717; ancienne penſion, 266 liv. 5 ſous. 19 ans 4 mois de ſervices militaires, du 4 décembre 1733, au 28 mars 1753 : conceſſion de cette dernière époque pour le même ſervice, non autoriſée par règlement; le premier, fait pour le département de la guerre, étant du 12 novembre 1763. Rejetée. (art. 6 & 7, tit. 3.).....	266	5	
PION, (Jeanne-Madeleine) née le premier octobre 1717; ancienne penſion, 1.° par brevet ſur le tréſor public, 150 liv.; 2.° depuis ce brevet, 87 liv. 10 ſous; au total, 237 liv. 10 ſous. Conceſſion pour ſervices du père, pour la Compagnie des Indes, ſupprimée en 1770, faite depuis cette ſuppreſſion, & non autoriſée par règlement. Rejetée. (art. 7, tit. 3.).....	237	10	

NAISSANCES DE 1719.

BRISSON DES CANTIERS, (Marie-Françoiſe Dupré de Froiſſy, veuve du ſieur François) née le 16 janvier 1719; ancienne penſion, 1,005 liv. Point de règlemens pour la conceſſion de cette penſion. Rejetée (art. 8, tit. 3.).....	1,005		
Elle ne juſtifie pas de beſoins.			
De cette part.....	1,686	5	

	liv.	f.	d.
Report.....	1,686	5	
L'HERMITE DE LENTY, (François) né en février 1719; ancienne penſion, 442 liv. 10 ſ., accordée en 1769.			
25 ans de ſervices, commencés le 24 juin 1743, finis par retraite dans le grade de capitaine, le 24 mars 1769; non conformité au règlement du département de la guerre, qui exiſtoit lors de la conceſſion.			
Rejetée. (art. 7, tit. 3.).....	442	10	
BOUDART DE COUTURELLE, (Charles-Joſeph-François) né le 9 mars 1719; ancienne penſion, accordée en 1764, 355 liv.			
25 ans de ſervices, commencés le 25 décembre 1738, finis dans le grade de capitaine le 26 avril 1764, non conformité au règlement du département de la guerre, qui exiſtoit lors de la conceſſion.			
Rejetée. (art. 7, tit. 3.).....	355		
MARTEL, (demoiſelle Marie-Anne-Bernage-Françoiſe) née le 21 mars 1719; ancienne penſion, 887 liv. 10 ſous.			
Point de règlement pour la conceſſion de cette penſion.			
Rejetée. (art. 8, tit. 3.).....	887	10	
TIMBRUNE DE VALENCE, (Jean-Baptiſte-Céſar de) né le 26 mars 1719; ancienne penſion, 1.° par brevet, 4,125 liv.; 2.° ordre de Saint-Louis, 4,000 liv.; 3.° gouvernement de Montpellier, 11,800 liv.; total, 21,925 liv.			
Il eſt encore en activité comme inſpecteur des écoles militaires; ſuſpendue (art. 10 & 11, tit. 1.).....	21,925		
PERCHEL, (Anne-Louis-François) né le 12 avril 1719; ancienne penſion, 500 liv.			
19 ans & quelques mois de ſervices, comme conſeiller au parlement & au conſeil ſupérieur de Rouen.			
Rejetée. (loi du 20 juillet 1791.).....	500		
BLONDEL DE GAGNY-DAZAINCOURT, (Barthelemi-Auguſtin) né le 6 juin 1719; ancienne penſion, 619 liv. 10 ſous.			
18 ans de ſervices militaires, du premier janvier 1734, à la fin de 1752; point de règlement pour la conceſſion de la penſion.			
Rejetée. (art 7, tit. 3.).....	619	10	
DUPUY DE NIORT DE LA ROQUE DE TOURZELLE, (Jean-Eſprit) né le 15 juin 1719; ancienne penſion, 133 liv. 2 ſous 6 den.			
6 ans, au plus, de ſervices militaires, annoncés de 1743 à 1749; point de règlement pour la conceſſion de cette penſion.			
Rejetée (art. 7, tit. 3.).....	133	2	6
De cette part.....	26,548	17	6

	liv.	s.	d.
Report.....	26,548	17	6
MENGIN, (Andronic) né le 11 juillet 1719; ancienne penſion, 354 liv.; accordée en 1766.			
24 ans de ſervices militaires, de 1741 à 1766; non conformité au règlement qui exiſtoit lors de la conceſſion.			
Rejetée. (art. 7, tit. 3.).....	354		
SAULNIER DE PIERRE-LEVÉE, (François) né le 16 juillet 1719; ancienne penſion, 66 liv. 11 ſous 5 den., accordée pour ſervices du père, ancien major des dragons d'Orléans; point de règlement pour la conceſſion de cette penſion.			
Rejetée (art. 8, tit. 3.).....	66	11	5
OULES, (Georges) né le 28 août 1719, ancienne penſion, 318 l. 12 ſous.			
24 ans de ſervices, en qualité de chirurgien-major au régiment Royal-Bavière; point de règlement pour la conceſſion de cette penſion.			
Rejetée (art. 7, tit. 3.).....	318	12	
LA SUDERIE DU CHAMBON, (Jean) né le 15 ſeptembre 1719; ancienne penſion, 708 liv., accordée en 1769.			
28 ans 11 mois de ſervices, commencés le premier mai 1740, finis dans le grade de capitaine, le 24 mars 1769; non conformité au règlement qui exiſtoit lors de la conceſſion.			
Rejetée (art. 7, tit. 3.).....	708		
BARNWALL PLUNKETT DE RATHMORE, (Catherine Ley, veuve) née le 22 octobre 1719; ancienne penſion, 200 liv.			
Point de règlemens pour la conceſſion de cette penſion.			
Rejetée, (art. 8, tit. 3.).....	200		

NAISSANCES DE 1721.

MONGALVY, (Anne-Françoiſe veuve) née le 29 janvier 1721; ancienne penſion, 266 liv. 5 ſous.			
Conceſſion pour ſervices militaires du mari, non autoriſée par règlement.			
Rejetée. (art. 8, tit. 3).....	266	5	
LAGAU, (Marguerite-Elizabeth-Charlotte Lavertary, veuve) née le 13 mars 1721; ancienne penſion, 837 liv. 10 ſous.			
Conceſſion pour ſervices de commiſſaire de la marine de France à Hambourg, non autoriſée par règlement.			
Rejetée. (art. 8, tit. 3.).....	837	10	
MARMIER, (Jeanne-Louiſe, religieuſe) née le 2 avril 1721; ancienne penſion, 150 liv.			
Conceſſion pour ſervices militaires du père, non autoriſée par aucuns règlemens.			
Rejetée. (art. 7, tit. 3.).....	150		
De cette part.....	29,449	15	11

	liv.	s.	d
Report.....	29,449	15	11
BOTT, (Hartardus-Rudolphus) né le 3 avril 1721; ancienne penſion, 354 liv.			
15 ans au plus de ſervices déclarés: conceſſion du 16 avril 1767, non conforme au règlement fait le 12 novembre 1763, pour le département de la guerre, & ſubſiſtant en 1767.			
Rejetée (art. 7, tit. 3.).....	354		
MONALDY, (Céſar-François-Melchior) né le 16 juillet 1721; ancienne penſion, 442 liv. 10 ſous.			
12 ans 4 mois de ſervices militaires, du 2 avril 1746, au 10 août 1758: conceſſion du 24 août 1758, pour retraite de ſes ſervices, non autoriſée par règlement.			
Rejetée. (art. 6 & 7, tit. 3.).....	442	10	
BENOIST DE L'OSTENDE, (Marie-Martin, veuve) née le 31 juilllet 1721; ancienne penſion, 600 liv.			
Conceſſion pour ſervices du mari dans les haras, non autoriſée par aucuns règlemens connus.			
Rejetée (art. 7, tit. 3.).....	600		
POLY, (Marguerite-Thérèſe-Narciſſe Durfort) née le 6 août 1721; ancienne penſion, 2,400 liv.			
Conceſſion pour ſervices militaires du mari, non autoriſée par aucuns règlemens.			
Rejetée. (art. 8 tit. 3.).....	2,400		
DOYEN, (François-Nicolas) né le 19 août 1721; ancienne penſion, 1,500 liv			
4 ans de ſervices déclarés dans la régie des meſſageries: conceſſion du 18 janvier 1784, pour ſes ſervices, non autoriſée par aucuns règlemens connus.			
Rejetée. (art. 7, tit. 3.).....	1,500		
GILLET, (Ponce) né le 25 août 1721; ancienne penſion, 196 l. 13 ſous 4 deniers.			
Activité ſubſiſtante comme garde-magaſin d'artillerie.			
Rejetée. (art. 10 & 11, tit. 1.).....	196	13	4
BEZENVAL DE BROUSTAT, (Pierre-Joſeph-Victor) né le 14 octobre 1721; ancienne penſion, 1.° ſur le tréſor public, 8,707 liv. 3 ſous 4 deniers; 2.° pour réforme d'une compagnie, ſuivant la déclaration du ci-devant penſionnaire, 3,000 liv.; 3.° ſur l'ordre de Saint-Louis, 6,000 liv.; 4.° gouvernement d'Hagueneau, 5,310 liv.; total, 23,017 liv. 3 ſ. 4 d; activité, avec traitement juſqu'à la mort du ci-devant penſionnaire, arrivée en 1791.			
Rejetée. (art. 10 & 11, tit. 1.).....	23,017	3	4
De cette part.....	57,960	2	7

	liv.	s.	d.
Report.....	57,960	2	7
TASQUE, (Marie) née le 27 octobre 1721; ancienne penſion, 88 liv. 15 ſous.			
Conceſſion pour ſervices militaires du père, non autoriſée par règlement.			
Rejetée. (art. 7, tit. 3.).....	88	15	
BEAUVAIS, (Marie-Jeanne Quatremere, veuve) née en 1721; ancienne penſion ſur le clergé, ſuivant ſa déclaration, 1,000 l.			
Conceſſion non autoriſée par aucuns règlemens connus.			
Rejetée. (art. 7, tit. 3.).....	1,000		
BOULO, dit Lébrun (.....) âgé de 68 à 69 ans; ancienne penſion, ſuivant ſa déclaration, ſur l'Ecole militaire, 300 liv.			
Conceſſion non autoriſée par aucuns règlemens connus.			
Rejetée. (art. 7, tit. 3.).....	300		
PAVILLARD, (Charles-Samuel) né en 1721; ancienne penſion, 300 liv.			
Activité, ſuivant ſa déclaration, au régiment de Vigier, Suiſſe.			
Rejetée. (art. 10 & 11, tit. 1.).....	300		
TOTAL du quinzième État.....	59,648	17	7

MANDONS & ordonnons à tous les tribunaux, corps adminiſtratifs & municipalités, que les préſentes ils faſſent tranſcrire ſur leurs regiſtres, lire, publier & afficher dans leurs reſſorts & départemens reſpectifs, & exécuter comme loi du royaume. En foi de quoi le ſceau de l'État a été appoſé à ceſdites préſentes. A Paris, le deux octobre mil ſept cent quatre-vingt-onze, & de notre règne le dix-huitième *Signé* LOUIS. *Et plus bas*, M. L. F. DU PORT. Et ſcellées du ſceau de l'État.

TABLE ALPHABÉTIQUE
DES NOMS DES PERSONNES
EMPLOYÉES
AUX QUINZE ÉTATS.

A

Adelhiem, (Ulric) page 580.
Adeling, (Louis-Charles d') p. 526.
Adeling, (demoiſelle Anne d') p. 545.
Aigremont. (*Voyez* Maret d') p. 500.
Almonts. (*Voyez* Perrin des) p. 540.
Ambly, (Claude-Jean-Antoine d') p. 532.
Amirat. (*Voyez* Martin d') p. 561.
Amou. (*Voyez* Caupenne d') p. 533.
Ancelin de Berneſſart, (Gabriel-Alexandre) p. 557.
Andlau, (demoiſelle Marie-Etiennette de Folaſtron, veuve du ſieur) p. 537.
Anglemont de Taſſigny. (*Voyez* Lambin d') p. 510.
Anſelme, (demoiſelle Marie-Anne-Roſe-Agnès de Bernard, veuve du ſieur d') p. 539.
Arçon (*Voyez* François d') p. 519.
Armentières (*Voyez* Merlan d') p. 497.
Arſay. (*Voyez* Goullard d') p. 587.
Asfeld. (*Voyez* Bidal d') p. 576.
Aſtorg, (François d') p. 593.
Aubancourt. (*Voyez* l'Archer d') p. 537.
Aubarède, (Guillaume-Claude d') page 574.
Auberon, (Jean-Louis) p. 537.
Aubigny. (*Voyez* Delattre d') p. 507.
Aumas du Vallon, (demoiſelle Marie-Monique d') p. 589.
Autel. (*Voyez* Barberot d') p. 593.
Autrepe, (André) p. 565.
Azincourt, (Jean-Baptiſte-Joſeph-Bernard d') p. 497.

B

Baignault, (Daniel Paul) p. 577.
Bailleul, (dlle. Marie-Thérèſe Charpentier, veuve du ſieur) p. 551.
Baillon de Timecourt, (Jean-Baptiſte-Alexandre de) p. 526.
Bailly, (Jean-Baptiſte) p. 558.
Bailly, (dlle. Marie-Thérèſe) p. 595.
Bandini. (*Voyez* Monti) p. 584.
Barandier Deſſuiles, (Jean-François) p. 529.
Barberot d'Autel, (demoiſelle Marie-Reine Grignon, veuve du ſieur Joſeph-Philippe) p. 593.
Barbette de Lignereux, (Louis-Auguſte-Romain) p. 506.
Barbey, (Louis) p. 555.
Bardière de Bournuſſel, (dlle. Henriette-Cécile, & demoiſelle Marie-Anne-Brigite) p. 538.
Barnwall Plunkett de Rathmore, (demoiſelle Catherine Ley, veuve du ſieur) p. 603.
Barraly, (Marthe-Hélène Faget, veuve du ſieur) p. 513.
Barré, (Jean-Baptiſte) p. 568.
Barton de Monbas, (François-de-Salles-Pierre) p. 529
Bataille de Mery, (Charles-Louis) p. 557.
Batz, (Charles) p. 579.
Bauldry, (Marie-Françoiſe Aſſelin veuve du ſieur) p. 513.
Bauver, (Pierre) p. 499.
Bazoges. (*Voyez* Irland de) p. 575.

TABLE ALPHABETIQUE.

Beauchamp, (Charles-Joſeph) p. 554.
Beauchamp. (*Voyez* La Houſſaye de) p. 563.
Beaufort. (*Voyez* Laurencin de) p. 505.
Beaujeu, (Louis-Nicolas-François de) p. 538.
Beaujeu. (*Voyez* Hennezel de) p. 580.
Beaujeu, (demoiſelle Marie-Anne-Urſule de) p. 594.
Beaulieu, (demoiſelle Marie) p. 540.
Beaupoil de Saint-Aulaire, (Pierre) page 578.
Beauregard. (*Voyez* Blondel de) p. 602.
Beauvais, (demoiſelle Marie-Jeanne-Quatremere, veuve du ſieur) p. 605.
Beauveau, (Charles-Juſt de) p. 543.
Begon, (Michel) p. 552.
Belaud. (*Voyez* Triaire) p. 590.
Belfortes. (*Voyez* Gartoule de) p. 550.
Belgaſtel, (demoiſelle Marie-Jacobé Léonardy, veuve du ſieur de) p. 589.
Bellegarde. (*Voyez* Metz de) p. 516.
Belleville-l'Etendard, (Nicolas-David de) p. 521.
Benoiſt de l'Oſtende, (Jean-Grégoire) p. 538.
Benoiſt de l'Oſtende, (demoiſelle Marie Martin, veuve du ſieur) p. 604.
Berger, (demoiſelle Marie-Anne Vanloo, veuve du ſieur) p. 592.
Bermont. (*Voyez* l'Elu de) p. 542.
Bernage, (Jean-Frédéric) p. 566.
Bernard de Luchet, (Jean) p. 581.
Berneſſart (*Voyez* Ancelin de) p. 557.
Bernoville (*Voyez* Maréchal de) p. 553.
Berthelin, (Catherine-Etiennette) page 537.
Berrin, (demoiſelle Marie-Madeleine Sarreau de la Caſſaigne, épouſe du ſieur) p. 593.
Beſterſay, (Marguerite-Jacobs, veuve du ſieur) p. 539.
Beurville, (François-Louis) p. 578.
Beyerlé, (Pierre-Charles) p. 505.
Beſanſon de Soulers, (Pierre-Joſeph) p. 532.
Bezenval de Brouſtat, (Pierre-Joſeph-Victor) p. 604.
Bidal d'Asfeld, (Claude-Etienne) page 576.
Blain de Marcel du Poet, (Joſeph-Pierre-Louis) p. 507.
Blemont, (veuve du ſieur) p. 595.
Blondel. (*Voyez* Drouhot de) p. 582.
Blondel de Beauregard, (dlle. Jeanne-Françoiſe Le Goix, épouſe du ſieur) p. 595.
Blondel de Gagny Dazaincourt, (Barthelemi Auguſtin) p. 602.
Bloſſac. (*Voyez* La Bourdonnaye de) p. 525.
Boiſſon de Ronchaux, (Claude-Françoiſe-Suzanne Cocagne, veuve du ſieur) p. 551.
Bonnneval, (André de) p. 517.
Bonneval de Galigny, demoiſelle Hélène-Sophie de Falck, veuve du ſieur) page 545.
Bonneval. (*Voyez* Lefevre de) p. 517.
Booth, (Guillaume-André) p. 577.
Borne de Saint Etienne de Saint-Sernin, (François) p. 567.
Bory, (Gabriel) p. 527.
Boſſu, (Jean-Bernard) p. 519.
Bott, (Hartardus-Rudolphus) p. 604.
Bouchet de Sourches, (Louis-Hilaire de) p. 537.
Boudart de Couturelle, (Charles-Joſeph-François) p. 602.
Bouſſard, (Raphael-Joſeph) p. 517.
Boulanger, (Nicolas) p. 516.
Boulet, (demoiſelle Madeleine Le Brun, veuve du ſieur) p. 550.
Boulo, dit Lebrun, (.....) p. 605.
Bourcis, (Pierre-Auguſtin) p. 554.
Bournac, (Louis-Auguſte) p. 562.
Bournuſſel. (*Voyez* Bardière de) p. 538.
Boutmy, Charles) p. 552.
Boyer de Fonſcolombe, (Joſeph-Roch) p. 563.
Branville. (*Voyez* l'Allemant de) p. 531.
Bretigneres de Courteilles, (Pierre-Louis) p. 583.

Brezé. (*Voyez* Maillé) p. 508.
Brion, (François) p. 518.
Brion de Siougeat. (*Voyez* Laiſer de) p. 542.
Briouze. (*Voyez* Orglandes de) p. 519.
Briſſay, (demoiſelle Françoiſe Pinon, veuve du ſieur Louis René) p. 536.
Briſſon des Cantiers, (demoiſelle Marie-Françoiſe Dupré de Froiſſy, veuve du ſieur François) p. 601.
Broca, (Jean-Pierre) p. 506.
Broglie, (demoiſelle Marie Blanche de Glandèves, veuve du ſieur de) p. 539.
Broglie, (Victor François de) p. 542.
Brouſſe, (Jean-Mathieu) p. 583.
Broutat. (*Voyez* Bezenval de) p. 604.
Brugnon. (*Voyez* Haudenau de) p. 540.
Brun de Sainte Catherine, (Balthazard) p. 567.
Brungard, (Jean) p. 570.
Bryant, (Jean-Joſeph) p. 562.
Bullioud, (Jean-Benigne de) p. 532.
Buſſy. (*Voyez* Poirſon) p. 599.
Buyat. (*Voyez* Fouilloud) p. 558.
Buynand, (Joſeph) p. 534.

C

Caillebot de Laſalle, (Marie-Louis) p. 524.
Caldagués, (demoiſelle Martine-Joſeph Romont, veuve du ſieur) p. 512.
Camatte-Hoſte, (Jean) p. 520.
Cambefort Dufort-Mortier, (Joſeph) p. 576.
Capretz, (Pancrace) p. 570.
Capy de Kappy, (Antoine) p. 575.
Carcado de Molac. (*Voyez* Le Sénéchal) p. 532.
Carrière, (Antoine) p. 555.
Caſamajor, (Bonaventure-Polycarpe) p. 560.
Catelin, (demoiſelle Françoiſe-Antoinette Malabiou, veuve du ſieur) page 540.
Cathoire, (Louis-Pierre) p. 585.
Caupenne d'Amou, (Jean-Léonard de) p. 533.
Caux, (Pierre-Jean de) p. 543.
Caze de la Bove, (demoiſelle Marguerite-Claude de Boullogne, veuve du ſieur Gaſpard-Henri de) p. 526.
Cazette du Verger, (Jean) p. 522.
Celier, (Pierre-Philippe-Henri de) p. 530.
Challine, (Jean-Jacques) p. 524.
Chambellain, (François-Joſeph) p. 563.
Chamout. (*Voyez* Larcher de) p. 199.
Champagnolot, (dlle.....Macarty, épouſe du ſieur) p. 596.
Champeron, (Bernard-Gilles) p. 509.
Chapelain, (Antoine-Jacques) p. 559.
Chapelle, (Joſeph-Véronique) p. 524.
Chapelle de Jumilhac, (Pierre-Lucien) p. 534.
Chapitre. (*Voyez* Grouſſaud) p. 507.
Chapuis de Tourville, (dlle. Charlotte-Guillaume de Limoſin, veuve du ſieur) p. 549.
Charpentier, (demoiſelle Marguerite-Thérèſe) p. 592.
Charvilhac, (demoiſelle Marie-Aimable) p. 590.
Charvilhac, (dlle. Charlotte) p. *ibid.*
Charvilhac, (dlle. Jeanne-Catherine Le Clerc, veuve du ſieur) p. 589.
Chateuil. (*Voyez* Treſſemanes) p. 522.
Chayrou, (Jean) p. 553.
Cheffontaine, (*Voyez* Penſentenyo de Kenvereguin de) p. 516.
Chevallot, (Guillaume) p. 571.
Chiffaudel des Barres, (demoiſelle Marie-Anne) p. 550.
Chillaud, (Hilaire-Simon) p. 559.
Chofardet, (Mathieu-Joſeph) p. 565.
Clary de Saint-Augel, (Jean-Pierre) p. 569.
Colomez de Montbrun, (Jean-François de) p. 527.
Confevron. (*Voyez* Mongeot de) pag. 575.
Conſolin, (François) p. 586.
Corbier, (Louis) p. 579.
Cordiron. (*Voyez* Rocher de) p. 560.

TABLE ALPHABÉTIRUE

Cormilliole, (Claude-Félicité) p. 550.
Corquerel, (Jacques-Vincent) p. 569.
Cotaz. (*Voyez* Introux) p. 577.
Coupigny. (*Voyez* La Haule de) p. 597.
Courbons. (*Voyez* Gaubert de) p. 536.
Courteilles. *Voyez* Bretignères (Pierre-Louis) p. 583
Courten, (dlle. Claire Duhamel de Querlonde, veuve du ſieur) p. 544.
Courvoiſie, (Jean-François-Guillaume) p. 580.
Coutaud, (demoiſelle Louiſe-Françoiſe) p. 596.
Coutaud, (demoiſelle Marie-Sophie) p. *ibid.*
Coutaud, (François-Pierre) p. *ibid.*
Coutaud, (Jean - Jacques) p. *ibid.*
Couturelle. (*Voyez* Boudart de) p. 602.
Crémoine. (*Voyez* Soulairot) p. 564.
Creny, (Antoine-André) p. 578.
Croeſer, (Pierre-Léonard de) p. 530.
Cuny Duvergé, (André) p. 504.

D

Dardennes, (Henri) p. 566.
Daubenton, (François-Ambroiſe) pag. 503.
Davazé du Boulay, (Joſeph) p. 558.
Dazaincourt. (*Voyez* Blondel de Gagny) p. 602.
Dejean de Saint-Marcel, (Maurice) p. 582.
Delattre d'Aubigny, (Charles-Firmin) p. 507.
Derhode. (*Voyez* Pot de Piegu) p. 527.
Des Barres. (*Voyez* Chiffaudel) p. 550.
Desbordes de Lille, (Gabriel) p. 544.
Des Cantiers. (*Voyez* Briſſon) p 601.
Des Combes. (*Voyez* Gabia) p. 594.
Deſgallois de la Tour, (Louis-François-Anne) p. 574.
Desherbiers de Rochepalière. (*Voyez* Guerin) p. 594.
Deſmarais, (dlle. Anne-Renée) p. 596.
Deſmoulins de Longchamps, (demoiſelle...épouſe du ſieur) p. 597.
Deſparbés de Luſſan, (Joſeph) p. 561.
Deſpence de Villefranche, (Pierre-François) p. 586.
Deroſières. (*Voyez* Minet) p. 507.
Deſſeine, (demoiſelle.....p. 596.
Deſſuile. (*Voyez* Barandier) p. 529.
Deucher, (Théodore) p. 553.
Devault, (François-Eugène) p. 539.
Dezerre, (demoiſelle Marie-Barbe Bezançon, veuve du ſieur) p. 548.
Dinguimbert, (demoiſelle Charlotte-Valentine-Brigitte Boudart de Couturelle, veuve du ſieur) p. 549.
D'Olléans, (Jean) p. 530.
Domet de Monts, (Nicolas François) p. 579.
Donine. (*Voyez* Leautaud) p. 500.
Dortés, (Pierre) p. 567.
Doumet, (Gaſpard) p. 517.
Doumet de Saint-Laurent, (Laurent-Jacques) p. 508.
Doyen, (François-Nicolas) p. 604.
Drapeyroux de Monbeler de Sablont, (Jean) p. 517.
Drouhot de Blondel, (Louis Hyacinthe) p. 582.
Dublaiſel, (Antoine-Joſeph) p. 574.
Dubois, (François) p. 502.
Du Bouchot. (*Voyez* Ragon) p. 599.
Dubouilly de Vaunoiſe, (Allain) pag. 510.
Du Boulay, (*Voyez* Davazé) p. 558.
Du Breuil, (*Voyez* La Rocheaymon) p. 538.
Dubu de La Plonnière, (Charles-François) p. 559.
Dubuiſſon, (demoiſelle Elizabeth-Jeanne Bougain, veuve du ſieur) p. 593.
Dubus. (*Voyez* Le Comte) p. 534.
Du Catillon. (*Voyez* Le Petit) p. 568.
Du Chambon. (*Voyez* Laſuderie) pag. 603.
Du Chatelet. (*Voyez* Robert) p. 499.
Ducheſneau. (*Voyez* Herpaller) p. 546.
Ducout, (Guillaume) p. 664
Ducrocq, (Claude-Auguſtin) p. 521.
Du Cujula. (*Voyez* Lafond) p. 590.

DES QUINZE ÉTATS.

Duerr, (Conrad) p. 502.
Dufahy, (dlle. Marie-Anne Baillet, veuve du ſieur) p. 547.
Dufahy, (demoiſelle Anne-Marguerite) p. *ibid.*
Duſaing, (Charles-Bernard) p. 573.
Du Fort-Mortier. (*Voyez* Cambefort) p. 576.
Du Galand.) *Voyez* Piſon) p. *ibid.*
Du Hourmelin. (*Voyez* Metaër) pag. *ibid.*
Dumaine de Sainte-Lanne, (Joſeph-François) p. 53[illegible].
Du Mothier de La Valette, (demoiſelle Marie de Guichenot de Baſſigny, veuve du ſieur Gaſpard) p. 591.
Du Nedo. (*Voyez* Gicquel) p. 583.
Dungy. (*Voyez* Le Nepveu de) p. 587.
Dupleſſis. (*Voyez* Orré) p. 562.
Du Poet. (*Voyez* Blain du Marcel) p. 507.
Du Port. (*Voyez* Triballet) p. 563.
Dupuy de Niort de la Roque de Tourzelle, (Jean-Eſprit) p. 602.
Dupuy de Pauligne, (Lazare) p. 531.
Duranty-Lironcourt, (demoiſelle Anne-Marie Zina, veuve du ſieur Jacques-Antoine) p. 591.
Durey de Meynières, (demoiſelle Octave-Guichard, veuve du ſieur) pag. 504.
Durocher. (*Voyez* Le Harivel) p. 594.
Du Rocher. (*Voyez* Le Harivel) pag. 570.
Dutenot, (Anne-Géneviève) p. 545.
Duval, (Pierre) p. 517.
Duval, (Marguerite-Etiennette Danet, veuve du ſieur Charles-Maurice) p. 594.
Du Vallon. (*Voyez* Aumas) p. 589.
Duvergé. (*Voyez* Cuny) p. 504.
Duverger, (Joſeph) p. 543.
Duverger. (*Voyez* Cazette) p. 522.
Duvernay, (Antoinette-Marie-Madeleine) p. 541.

E

Ecquevilly. (*Voyez* Hennequin d') p. 530.
Eſpinas de Genibral. (*Voyez* Lombard d') p. 593
Eſpinaſſy, (André-Antoine) p. 501.

F

Faure, (Alexis-Etienne de) p. 498.
Ferdinand, (Eliſabeth Roger, veuve du ſieur) p. 539.
Ferrand, (Jean-Nicolas) p. 558.
Flochery de Nirant, (Guillaume-Henri) p. 504.
Flomblein. (*Voyez* Murgier de) p. 508.
Fonſcolombe. (*Voyez* Boyer de) p. 563.
Fontalba, (Jean) p. 516.
Fouillioud Buyat, (Jacques) p. 558.
Fouquet, (demoiſelle Catherine) pag. 597.
Fouquet, (demoiſelle Marguerite) *ibid.*
Fouquet, (demoiſelle Joſephine) *ibid.*
Fourché, (Henri-Claude) p. 585.
Fourcroy, (Louis-Antoine-François de) p. 533.
Foureſtier, (François) p. 539.
Fourier, (demoiſelle Iſabelle de Ville, veuve du ſieur) p. 586.
Franceries, (Jean-Louis) p. 568.
Ftançois d'Arçon, (Pierre-François) p. 519.
Fraiſſe, (dlle. Marie-Catherine Folzer, veuve du ſieur Joſeph de) p. 593.
Fraytag, (Gaſpard) p. 557.
Fredy, (Nicolas) p. 513.
Fringau, (François-Nicolas) p. 529.
Funck, (Jean-Michel) p. 562.

G

Gabia Deſcombes, (Jeanne-Françoiſe) p. 594.
Gabia-Deſcombes, (Jeanne-Nicole) *ibid.*

TABLE ALPHABÉTIQUE

Gabia Descombes, (demoiselle Marie-Nicole) *ibid.*
Gabriel, (Elizabeth-Madeleine-Charlotte Provost, veuve du sieur) p. 573.
Gadfroy, (demoiselle Madeleine-Rose) p. 590.
Gagny Dazaincourt. (*Voyez* Blondel de) p. 602.
Gain, (François-Ambroise de) p. 521.
Gaizard, (Jean Etienne) p. 522.
Galigny. (*Voyez* Bonneval de) p. 545.
Gallatin, (Camille Piétet, veuve du sieur) p. 541.
Garnier de La Melouse, (Pierre-Philippe) p. 532.
Gartoule de Belfortes, (dlle. Marguerite-Françoise de Pins, veuve du sieur) p. 55[illegible].
Gaubert de Courbons, demoiselle Marie-Angélique de Lons, veuve du sieur) p. 536.
Gaudicheau de Lestre, (Paul-François) p. 521.
Gauthier, (Jérôme) p. 538.
Gautier de La Motte, (dlle. Elizabeth-Catherine Geoffroy, veuve du sieur) p. 549.
Gautier de Saint-Lambert, (Pierre-Louis-Antoine) p. 583.
Genibial. (*Voyez* Lombart d'Espinas de) p. 593.
Geoghegan, (Alexandre-Jacques) pag. 577.
Gervais, (François) p. 562.
Gevigny de Todendoff, (Charles-Gabriel de) p. 511.
Gibert, (Françoise-Jeanne Regnard, veuve du sieur de) p. 542.
Gilquel du Nedo, (Claude-François) p. 583.
Gillet, (Ponce) p. 604.
Girard, (Aphrodise-Honoré) p. 553.
Girault. (*Voyez* La Roche) p. 582.
Girou, (Bernard de) p 531.
Glatigny, (Gabriel de) p 576.
Gloiton de Jouy, (Pierre) p. 563.
Gomer, (Louis-Gabriel) p. 540.
Goullard d'Arsay, (demoiselle Madeleine-Claude) p 587.
Gourdeau, (Louis) p. 500.
Gravier, (Pierre Toussaint) p 582.
Grelet, (Joseph André) p. 569.
Greily, (Charles-Joseph-Louis) p. 581.
Grenier de Monroy, (Charles-Joseph-Antoine) p. 565.
Grouffaud Chapitre, (Henri) p. 507.
Guerdan, (Frédéric-Antoine) p. 585.
Guerin des Herbiers de Rochepalière, (demoiselle Marguerite-Louise Deu de Rapcecourt, veuve du sieur Pierre) p. 594.
Guizou, (André-Ange) p. 521.
Gainbertz, (Charles Philippe) p. 579.

H

Halet, (Jean d') p. 548.
Haudard, (Jean-Chrysostôme) p. 554.
Haudenau de Brugnon, (Joseph) pag. 540.
Hebert, (Anne-Charles) p. 573.
Hedin, (demoiselle. Elizabeth-Eléonore) p. 550.
Hemet, (Charles-François-Louis) p. 519.
Hennenberg, (François-Henri) p. 536.
Hennenberg, (Philippe-Jacques) pag. 588.
Hennequin d'Ecquevilly, (Augustin-Louis) p. 530.
Henner, (demoiselle Catherine Bertin, veuve du sieur) p. 548.
Hennezel de Beaujeu, (Antoine François) p. 580.
Hérault, (Jacques-Philippe) p. 556.
Hericy de Vaussieux, (Philippe-Jacques) p. 553.
Herpailler du Chesneau, (dlle. Olympe Guy, veuve du sieur) p. 546.
Hersemule de La Roche, (demoiselle Catherine-Elisabeth Pardon, veuve du sieur) p. 547.
Hert, (Pierre d') p. 501.
Horwath, (François d') p. 504.

Hoſte. (*Voyez* Camatte) p. 520.
Houpeville de Neuvillette, (Nicolas d') p. 534.
Huitault, (Pierre - Thomas - Nicolas) p. 507.

J

Jacquot, dit Vincent, (Martin) p. 514.
Inguimbert, demoiſelle (Charlotte-Valentine-Brigite Boudart de Couturelle, veuve du ſieur) p. 549.
Introux Cotaz, (François - Marie d') p. 577.
Jonſthone, (Jacques) p. 588.
Jouſſerant, (demoiſelle Marie - Catherine Guenot, veuve du ſieur) p. 590.
Jouy. (*Voyez* Glotton de) p. 563.
Joye, (Charles de) p. 501.
Irland de Bazoges, (François-Hubert) p. 573.
Jumilhac. (*Voyez* Chapelle de) p. 534.

K

Kappy. (*Voyez* Capy de) p. 575.
Kervereguin de Cheffontaine. (*Voyez* Penſentanyo de) p. 516.
Kerceau, (*Voyez* Leſlo de Tremelo de) p. 51.
Keſſeler, (Jean) p. 503.

L

La Barthe. (*Voyez* Vedrines de) pag. 568
La Barriere, (Joſeph de) p. 528.
La Bat, (Paul) p. 548.
Labat, (Jean) p. 561.
Labbé, (dlle. Marguerite Lemeuſnier) veuve du ſieur Jean-Charles) p. 545.
La Beſſe. (*Voyez* Metivier de) p. 560.
La Beſſiere. (*Voyez* Perrin de) p. 505.
La Boiſſiere. (*Voyez* Rangeard de) p. 576.
La Bourdonnaye de Bloſſac, (Paul-Eſprit-Marie) p. 525.
La Bove. (*Voyez* Caze de) p. 526.
La Breteſche, (Jean-Charles-François de) p. 511.
La Carry, (Iſidore) p. 543.
La Chaiſe de Nadelain, (Jean) p. 547.
La Charce. (*Voyez* La-Tour-du-Pin de) p. 536.
La Chauſſée, (Marie Béatrix Moullart, veuve du ſieur) p. 512.
La Chiche, (Claude-Quentin) p. 503.
La Clayette. (*Voyez* Noblet de) p. 529.
La Croix, (demoiſelle Marie-Catherine-Barbe Commié, veuve du ſieur) p. 587.
La Fare, (Louis) p. 555.
La Fond du Cujula, (dlle Marie-Anne Papineau, veuve du ſieur) p. 590.
La Garde, (demoiſelle Jeanne-Catherine de) p. 549.
La Gardie, (demoiſelle Brigitte-Sophie de) p. 592.
Lagau, (demoiſelle Marguerite-Eliſabeth-Charlotte La Verrary, veuve du ſieur) p. 603.
Lahaule de Coupigny, (demoiſelle Marguerite) p. 597.
Lahaut, (Nicolas de) p. 521.
La Hogue, (demoiſelle Marie-Angélique Toutain, veuve du ſieur) p. 541.
La Houſſaye de Beauchamp, (Thomas) p. 563.
Laiſné de Parvilly, (Mathurin) p. 561.
Laizair de Brion de Siougeat, (dlle Anne de) p. 542.
Lalande, (Alexandre-Emmanuel-Joſeph de) p. 518.
Lalande, (Charles-Louis) p. 543.
Lalande. (*Voyez* Légliſe de) p. 536.
Laliemant de Branville, (Richard-Philippe-Nicolas) p. 531.
Lallemand de Levignen, (Charles-Félix-Louis) p. 582.
Lambelet, (Jean-Jacques-Frédéric) p. 508.

TABLE ALPHABÉTIQUE

Lambin d'Anglemont de Taſſigny, (Henri-Bernard) p. 510.
La Melouſe. (*Voyez* Garnier de) p. 532.
Lamorre l'aînée, (demoiſelle Thérèſe) p. 297.
La Mothe, (demoiſelle Marie-Anne Lamy de la Millerie, veuve du ſieur François) p. 591.
La Moite. (*Voyez* Gautier de) p. 549.
La Motte. (*Voyez* Piquet de) p. 543.
Lancon, (Jean-François) p. 499.
La Pauſe de Margon (*Voyez* Plantavit de) p. 581.
La Pérouſe. (*Voyez* Rochon de) p. 557.
La Plonniere. (*Voyez* Dubu de) p. 559.
La Porte, (Pierre) p. 569.
La Porte de Ryants, (François Guy de) p. 510.
Larcher de Chamont, (Louis) p. 499.
Larcher d'Aubancourt, (Jean-Baptiſte) p. 537.
La Roche. (*Voyez* Herſemule de) p. 547.
La Rocheaymon-du-Breuil, (Jacques) p. 538.
La Rigaudie, (François de) p. 501.
La Roche, (Louis-François-Armand-Etienne) p. 583.
La Roche-Girault, (Jacques-François) p. 582.
La Roque de Tourzelle. (*Voyez* Dupuy de Niort de) p. 502.
Larrée. (*Voyez* Riviere de) p. 591.
Larſé, (Alexandre de) p. 575.
La Sabliere, (François-Luc de) p. 579.
La Salle. (*Voyez* Caillebot de) p. 524.
La Selve de Saint-Avid, (Jean-François) p. 518.
La Suderie du Chambon, (Jean) p. 603.
La Tour-du-Pin de la Charce, (demoiſelle Jacqueline-Louiſe-Charlotte de Chambly, veuve du ſieur) p. 536.
La Tour. (*Voyez* Deſgallois de) p. 574.
La Tour. (*Voyez* Vitrac de) p. 592.
La Tour de Mance, (demoiſelle Jeanne-Juſte) p. 601.
Lattre de Luvrigny, (Abel-Marthe-Félix de) p. 529.
Laurencin de Beaufort, (Jean-Marie) p. 505.
Lautrec, (Guillaume) p. 588.
Laval, (Etienne) p. 509
La Valette. (*Voyez* Du Mothier de) p. 591.
La Vallier (*Voyez* Le Neuf de) p. 515.
Leautaud Donine, (Jean-Jacques) p. 500.
Le Beau, (Antoine) p. 522.
Le Brun, (Charles) p. 520.
Le Brun. (*Voyez* Boulo, dit) p. 605.
Léchard. (*Voyez* Saint-Paul de) p. 599.
Leclerc, (Pierre) p. 498.
Le Comte, (Etienne-François) *ibid.*
Le Comte Dubus, (Philippe-Joſeph-Auguſte) p. 534.
Le Duchat, (François-Frédéric) p. 511
Le Duchat de Rurange, (Jean-François) p. 497.
Lée, (dlle. Marie-Jeanne de) p. 593.
Lefevre de Bonneval, (dlle.....) p. 597.
Leflo de Tremelo de Kerſeau, (Jacques-René) p. 555.
Légliſe de La Lande, (Guillaume) p. 536.
Le Grix, (demoiſelle Louiſe-Anne-Antoinette Boiſdelaville, veuve du ſieur) p. 546.
Le Gros, (Jacques-Dominique) p. 561.
Le Harivel du Rocher, (demoiſelle Anne-Sophie Rulhiere, veuve du ſieur Louis-Honoré-Joſeph) p. 570.
Le Harivel du Rocher, (demoiſelle Marie-Jeanne Mollet, veuve du ſieur Jacques) p. 594.
Lélu de Bermont, (demoiſelle Marie-Anne) p. 542.
Le Métaër du Hourmelin, (Pierre-Gabriel François-Joſeph) p. 576.
Le Nepveu de Dungy, (demoiſelle Marie-Anne-Lazare de Maudet, veuve du ſieur Jean-Baptiſte) p. 587.

Le Neuf de La Vallies, (Joseph-Alexandre) p 515.
Lenty. (*Voyez* l'Hermite de) p. 602.
Leonardy, (Jacques-Joseph) p. 582.
Le Petit du Catillon, (Claude-Henri) p. 568.
Lery. (*Voyez* Vidal de) p. 522.
Le Sancquer, (Jacques-Julien) p. 541.
Lesbros. (Louis) p. 531.
Le Sénéchal Carcado de Molac, (Corentin-Joseph) p. 532.
Le Seurre, (demoiselle Catherine Millot, veuve du sieur Arnauld-Philippe) p. 537.
Leslie. (*Voyez* Gaudicheau de) p. 521.
Létendard. (*Voyez* Belleville) *ibid.*
Levignen. (*Voyez* Lallemand de) p. 582.
Le Virloys, (demoiselle Marie-Denise) p. 592.
Le Virloys, (demoiselle Marie-Anne) *ibid.*
Lhermite de Lenty, (François) p. 602.
Lichtenberger, (Antoine) p. 501.
Lignereux. (*Voyez* Barbette de) 506.
Lille. (*Voyez* Desbordes de) p. 544.
Liottier, (François) p. 541.
Lironcourt. (*Voyez* Duranty) p. 591.
Lolivier de Tronjoly, (François Jean) p. 564.
Lombard d'Espinas de Genibral, (demoiselle Marie-Yolande de Morel, veuve du sieur) p. 593.
Longchamps. (*Voyez* Desmoulins de) p. 597.
Lostende. (*Voyez* Benoist de) p. 604.
Lostende. (*Voyez* Benoist de) p. 538.
Louvicou, (Pierre-Paul-André de) p. 520.
Luchet. (*Voyez* Bernard de) p. 581.
Lugand, (Guillaume) p. 568.
Lussan. (*Voyez* Desparbés) p. 561
Luvrigny. (*Voyez* Lattre de) p. 529.

M

Macdonald, (Alin) p. 572.
Machaut, (dlle. Geneviève-Louise Rouillé, veuve du sieur) p. 540.
Mac-Mahon, (Thomas) p. 589.
Magnier, (Jacques-Vincent) p. 497.
Magrath, (Nicolas) p. 528.
Mahieu, (demoiselle Marguerite) p. 592.
Maillé-Brézé, (François-Alexis) page 508.
Malherbe, (Claude) p. 519.
Mance. (*Voyez* La Tour de) p. 601.
Mancini-Nivernois. (*Voyez* Mazarini) p. 535.
Marangiés, (demoiselle Charlotte-Geneviève Choloüs, , veuve du sieur) p. 598.
Marantin, (demoiselle Thérèse-Catherine Huimon, veuve du sieur Jean-Baptiste) p. 537.
Marcel du Poet. (*Voyez* Blain) *ibid.*
Marcot, (François) p. 557.
Maréchal de Bernoville, (Claude-François) p. 553.
Maret d'Aigremont, (Louis-Alexandre) p. 500.
Margon. (*Voyez* Plantavit de la Pause de) p. 581.
Marmier, (François-Philippe) p. 506.
Marmier, (demoiselle Jeanne.Louise) p. 603.
Marquis, (Rodolphe) p. 575.
Marsy. (*Voyez* Morisot de) p. 537.
Martel, (demoiselle Marie-Anne-Bernage-Françoise) p. 602.
Martin d'Amirat, (François-Sébastien-Madeleine), p. 561.
Martineau, (Jean) p. 598.
Martinenq, (Sébastien) p. 514.
Martinet, (demoiselle Marie Brulée, veuve du sieur Paul) p. 598.
Masse, (demoiselle Marie-Nicole-Paul, veuve du sieur Claude-Félix) p. 587.
Mathis, (demoiselle Marie-Elisabeth Perdriset, veuve du sieur) p. 545.
Maudet, (Jean-Nicolas de) p. 515.
Mauduit de Semerville, (Nicolas-David-Amant-Constant) p. 504.
Maupassant, (Jean-François) p. 520.
Maurel, (Laurent) p. 498.

TABLE ALPHABÉTIQUE

Maurouard, (Jacques-François) p. 567.
Mazarini Mancini Nivernois, (Louis-Jules-Barbon) p. 535.
Melun, (demoiſelle Angélique-Geneviève de Guiry, veuve du ſieur de) p. 541.
Ménage, (Louis-Guillaume) p. 581.
Mengin, (Andronic) p. 603.
Merlan d'Armentières, (Claude-Etienne) p. 497.
Mery. (*Voyez* Bataille de) p. 557.
Meſſier, (Renauld) p. 498.
Meſmes, (Joſeph de) p. 580.
Metivier de la Beſſe, (Jean-Pierre) p. 560.
Metreau, (demoiſelle Marguerite-Louiſe Feval, veuve du ſieur) p. 591.
Metz de Bellegarde, (Matthias) page 516.
Meynieres. (*Voyez* Durey de) p. 504.
Milhau, (Jean-François) p. 499.
Minet Deſrozieres, (Nicolas) p. 507.
Miramont, (demoiſelle Marie-Louiſe) p. 598.
Miramont, (demoiſelle Louiſe-Françoiſe) *ibid.*
Miramont, (demoiſelle Marie-Louiſe) *ibid.*
Miramont, (demoiſelle Anne) *ibid.*
Mithon, (Charles-Gabriel de) p. 527.
Molac. (*Voyez* Le Sénéchal Carcado de) p. 532.
Monaldy, (Céſar-François-Melchior) p. 604.
Monbas. (*Voyez* Barton de) p. 529.
Montbeler de Sablont. (*Voyez* Drapeyroux de) p. 517.
Mongalvy, (demoiſelle Anne-Françoiſe Trémault, veuve du ſieur) p. 603.
Mongeot de Conſevron, (Hubert-Nicolas) p. 575.
Monroy. (*Voyez* Grenier de) p. 565.
Montalais. (*Voyez* Sermenté de) page 547.
Montalais. (*Voyez* Sermenté de) page 588.
Montbrun. (*Voyez* Colomez de) page 527.
Monteſquiou, (Gertrude-Marie-Louiſe de Bombarde de Beaulieu, veuve du ſieur) p. 512.
Monti-Bandini, (Charles-Armand) p. 584.
Montlezun, (Philippe de) p. 529.
Montréal, (demoiſelle Tiphène) p. 598.
Monts. (*Voyez* Domet de) p. 579.
Monvert. (*Voyez* Sambuc de) p. 566.
Moreau, (Jacob-Nicolas) p. 556.
Moriés, (Jean-Julien de) p. 528.
Moriſot de Marſy, (Jacques) p. 537.
Muller, (Iſaac) p. 523.
Muret, (Joſeph) p. 550.
Murgier de Fomblein, (Louis) page 508.
Muſtel, (François-Georges) p. 509.
Muſſey de Patay, (Joſeph-Alexandre) p. 500.

N

Nadal, (demoiſelle Françoiſe Marquis, veuve de Laurent-Hippolyte) p. 587.
Nadelain. (*Voyez* La Chaiſe de) p. 547.
Nas de Tourris, (François-Roch) p. 565.
Neuvillette. (*Voyez* Houppeville de) p. 534.
Neyon, (Marie-Thérèſe-Claudine Dubot, veuve du ſieur) p. 502.
Nicolay, (Marie-Angélique-Hyacinthe de Ralet de Chalet, veuve du maréchal de) p. 527.
Niort de La Roque de Tourzelle. (*Voyez* Dupuy de) p. 602.
Nirant. (*Voyez* Flochery de) p. 504.
Niſau, (Claude-François-Louis de) p. 518.
Nivernois. (*Voyez* Mazarini Mancini) p. 535.
Noblet de la Clayette, (Claude-Alexis) p. 529.
Nugent, (Françoiſe-Chriſtine) p. 537.
Nugent, (demoiſelle Marie-Cécile Barnewal, veuve du ſieur) p. 548.

DES QUINZE ÉTATS.

O

Oberlin, (Georges-André) p. 578.
Offawel, (Richard) p. 528.
Olleans, (Jean d') p. 530.
O Meh gan, (Jacques-Antoine Thadée) p. 509.
Oreilly, (Edmond) p. 570.
Orglandes de Briouze, (Jacques-Charles François) p. 519.
Orré Dupleſſis, (André) p. 562.
Oules, (Georges) p. 603.

P

Paris, (Jacques) p. 501.
Parvilly. (*Voyez* l'Aiſné de) p. 561.
Patay. (*Voyez* Muſſet de) p. 500.
Pauligne. (*Voyez* Dupuy de) p. 531.
Pavillard, (Charles-Samuel) p. 605.
Penfentenio de Kervereguin de Chefontaine, (Jean Maurice) p. 516
Perchel, (Anne-Louis-François) p. 602.
Perez, (Pierre de) p. 518.
Perrin de la Beſſiere, (Jean-François) p. 505.
Perrin des Almonts, (Joſeph) p. 540.
Petit, (Guillaume) p. 503
Petitot, (Jean-Jacques) p. 560.
Picques, (Charles Julien-Olivier) p. 499.
Picquet de La Motte, (Jean-Guillaume-Touſſaint) p. 543.
Piegu Derhode. (*Voyez* Pot de) p. 527.
Pierre, (demoiſelle Nicole Lefevre, veuve du ſieur) p. 546.
Pierrelevée. (*Voyez* Saulnier) p. 603.
Pillon de Saint-Paul, (Laurent-Nicolas) p. 562.
Pion, (demoiſelle Jeanne-Madeleine) p. 601.
Pircar, (Remi) p. 573.
Piſon du Galand, (François) p. 576.
Plainpel de Prebois, (demoiſelle Marie Royer, veuve du ſieur Jean) p. 536.
Plantavit de la Pauſe de Margon, (Jean-Guillaume) p. 581.
Platel, (Hugues-François) p. 520.
Plunkett de Rathmore. (*Voyez* Barnwall) p. 603.
Poirſon de Buſſy, (demoiſelle.....) p. 599.
Poly, (demoiſelle Marguerite-Thérèſe-Narciſſe Durfort, veuve du ſieur) p. 604.
Porteret, (Jean) p. 544.
Pot de Piegu Derhode, (Jacques) p. 527.
Prebois. (*Voyez* Plainpel de) p. 536.
Pſaume, (Pierre) p. 549.
Pucelle, (Louis) p. 571.
Purdon, (Simon-David de) p. 516.

Q

Querlonde, (Chriſtine de) p. 589.

R

Racine, (demoiſelle Marie Preſle, veuve du ſieur Louis) p. 591.
Ragon du Bouchot, (demoiſelle..... Dhémeric, épouſe du ſieur) pag. 599.
Rangeard de la Boiſſière, (Gentien) p. 576.
Raſilly, (Gabriel-Clair de) p. 527.
Rathmore. (*Voyez* Barnwal de Plunkett de) p. 603.
Rawleigh, (demoiſelle Marguerite) p. 546.
Raymondis, (Honoré) p. 503.
Reboul, (Louis-Anne) p. 530.
Renepont, (Claude-François) p. 502.
Reſimont, (Hubert-Henri-Joſeph) p. 581.
Ribbe de Valbon, (Jean-Baptiſte-Elzéar) p. 508.
Ricard, (Thomas) p. 564.
Riencourt, (Barbe-Simon) p. 566.
Ris, (Jean) p. 514.
Risch, (François-Louis) p. 564.
Ripert de Salonet, (Joſeph-Jean-Baptiſte) p. 559.

TABLE ALPHABÉTIQUE

Rivierre de Larrée, (demoiſelle Charlotte de Pierſon, veuve du ſieur) p. 591.
Robert du Chatelet, (Charles-Acham) p. 499.
Rochepalière. (*Voyez* Guerin des Herbiers de) p. 594.
Rocher de Cordiron, (Jean) p. 560.
Rochon de la Pérouſe, Louis Bonaventure) p. 557.
Ronchaux. (*Voyez* Boiſſon de) p. 551.
Roquefeuil, (Marie-Gabriel Kerguz, veuve du ſieur) p. 539.
Roquefeuil, (Jean-Baptiſte de) p. 515.
Roth, (Jean-Nicolas) p. *ibid.*
Rozieres, (Jérôme-François) p. 500.
Rurange. (*Voyez* le Duchat de) pag. 497.
Ruſier, (Jean-Frédéric) p. 542.
Ryants. (*Voyez* la Porte de) p. 510.

S

Sablont. (*Voyez* Drapeyroux de Monbeler de) p. 517.
Saint-Augel. (*Voyez* Clary de) p. 569.
Saint-Aulaire. (*Voyez* Beaupoil de) p. 578.
Saint-Avid. (*Voyez* la Selve de) pag. 518.
Saint-Chamans, (demoiſelle Louiſe-Françoiſe-Charlotte de Malaizieu, veuve du ſieur) p. 542.
Sainte-Catherine. (*Voyez* Brun de) p. 567.
Saint-Etienne de Saint-Sernin. (*Voyez* Borne de) p. *ibid.*
Saint-Foy. (*Voyez* Verdat de) p. 545.
Saint-Julien, (demoiſelle Marie-Jeanne Douan, veuve du ſieur) p. 586.
Saint-Lambert. (*Voyez* Gautier de) p. 583.
Sainte-Lanne. (*Voyez* Dumaine de) p. 531.
Saint-Laurent. (*Voyez* Doumet) p. 508.
Saint-Martin. (*Voyez* Sebire de) pag. 600
Saint-Marcel. (*Voyez* Dejean de) p. 582.
Saint-Paul. (*Voyez* Pillon de) p. 562.
Saint-Paul de l'Echar, (demoiſelle.... épouſe du ſieur) p. 599.
Saint-Sernin. (*Voyez* Borne de Saint-Etienne de) p. 567.
Saulle, (Claude de) p. 531.
Saulnier de Pierrelevée, (François) p. 603.
Salonet. (*Voyez* Ripert de) p. 559.
Sambuc de Monvert, (Pierre-Eſprit) p. 566.
Savelly, (demoiſelle Françoiſe-Jeanne de Ricoufftz, veuve du ſieur Laurent-Dominique de) p. 592.
Schell, (Joſeph-Bernard) p. 569.
Sebire, dit Saint-Martin, (Guillaume) p. 600.
Segent, (Marguerite-Honoré le Chevalier, veuve du ſieur, p. 542.
Semerville. (*Voyez* Mauduit de) pag. 504.
Sermenté de Montalais, (demoiſelle Marguerite-Gabriel) p. 547.
Sermenté de Montalais, (demoiſelle Marie-Roſe) p. 588.
Servais, (Lambert-François) p. 510.
Simon, (Nicolas) p. 523.
Siougeat. (*Voyez* Laizer de Brion de) p. 542.
Soulairot de Crémone, (Paul) p. 564.
Soulers. (*Voyez* Bezanſon de) p. 532.
Sourches. (*Voyez* Bouchet de) p. 537.
Soyer, (Robert) p. 554.
Stuart, (Daniel) p. 574.
Sturm, (Frédéric-Henri) p. 566.

T

Tallibon, (René) p. 600.
Tardivon, (Juſtin-Joſeph) p. 601.
Taſque, (demoiſelle Marie) p. 605.

DES QUINZE ÉTATS.

Taſſigny. (*Voyez* Lambin d'Anglemont de) p. 510.
Taſſin, (demoiſelle Flore-Félicité) p. 539.
Thalpain, (Mathieu) p. 568.
Théas de Thoranc, (Jacques) p. 514.
Théas de Thorenc, (François) pag. 556.
Theiſſen, (Gérard-Henri) p. 518.
Thevenin, (Michel) p. 565.
Thiébeaut, (Hubert) p. 506.
Thierriet, (Jacques-Bénigne) p. 583.
Thierry, (Robert) p. 556.
Thorenc. (*Voyez* Théas de) p. 556.
Thoranc. (*Voyez* Théas de) p. 514
Thuilliers, (Jean-Baptiſte) p. 515.
Timbrune de Valence, (Jean-Baptiſte-Céſar de) p. 602.
Timecourt. (*Voyez* Baillon de) p. 526.
Todendorff. (*Voyez* Gevigny de) p. 511.
Torwige, (Guſtave-Adolphe) p. 580.
Tourville. (*Voyez* Chapuis de) p. 549.
Tourris. (*Voyez* Nas de) p. 565.
Tourzelle. (*Voyez* Dupuy de Niort de la Roque de) p. 602.
Tremault, (Henri) p. 509.
Tremelo de Kerſeau. (*Voyez* Leſlo de) p. 555.
Trepigny de Verlhac, (demoiſelle Marie-Charlotte Ruillier de Parigny, veuve du ſieur) p. 593.
Treſaguet, (Pierre-Marie-Jérôme) p. 538
Treſſemanes-Chateuil, (Melchior-Maxime) p. 522.
Triaire, (demoiſelle Louiſe; aujourd'hui veuve du ſieur Belaud) p. 590.
Triballet du Port, (Louis-Jacques) p. 563.
Tronjoly. (*Voyez* Lolivier de) pag. 564.
Tudert, (François-Geneviève de) pag. 517.

V

Valbon. (*Voyez* Ribbe de) p. 508.
Valence. (*Voyez* Timbrune de) p 602.
Vanrhemen, (Philippe-Alexandre-Conſtantin) p. 534.
Varland, (Jean) p. 554.
Vaſſant, (François-Guillaume) p. 502.
Vaublanc. (*Voyez* Vienot) p. 560.
Vaunoiſe. (*Voyez* Dubouilly de) p. 510.
Vauſſieux. (*Voyez* Hericy de) p. 553.
Vedrines de la Barthe, (Pierre) p. 568.
Verdat de Saint-Foy, (François) pag. 545.
Verlhac. (*Voyez* Trepigny de) p. 593.
Vidal de Lery, (Joſeph Marie) p. 522.
Vienot de Vaublanc, (Charles) p. 560.
Villain, (Jean-Nicolas) p. 512.
Villefranche (*Voyez* Deſpence de) p. 586.
Vincent (*Voyez* Jacquot, dit) p. 514.
Vitrac de la Tour, (demoiſelle Marie-Jeanne-Joſeph) p 592.
Vogel (demoiſelle Anne-Marie Mullerine, veuve du ſieur) p. 590.
Voglie, (demoiſelle Madelaine Souchai, veuve du ſieur Jean Baptiſte) p. 550.
Voinier, (Antoine-Nicolas) p. 504.
Vonderly, (Louis de) p. 514.

W

Wimpffen, (Staniſlas-Guſtave-Louis) p. 591.

Y

Yſact, (demoiſelle Catherine de la Sizé, veuve du ſieur Pierre) p. 543.
Yſarn, (Jean-Louis) p. 567.
Yvon, (Joſeph-Emmanuel) p. 559.

N.° 1412.

LOI

RELATIVE AUX PENSIONS,

Donnée à Paris le 9 Octobre 1791.

LOUIS, par la grâce de Dieu, & par la loi constitutionnelle de l'état, ROI DES FRANÇOIS : A tous présens & à venir ; SALUT. L'Assemblée nationale a décrété, & nous voulons & ordonnons ce qui suit :

DÉCRET de l'Assemblée nationale, du 28 Septembre 1791.

L'ASSEMBLÉE NATIONALE, ouï le rapport de son comité des pensions, décrète, que sur le fonds de *dix millions*, destiné aux pensions, il sera payé la somme *de sept cent quatre-vingt mille soixante-six livres dix-sept sous sept deniers* aux personnes comprises dans l'état de répartition annexé au présent décret ; & sur le fonds de deux millions destiné aux gratifications, la somme de *vingt-six mille cent livres* aux personnes pareillement dénommées audit état ; lesquels paiemens seront faits de la manière qui a été prescrite par les précédens décrets de l'assemblée, relatifs aux pensions, & à la charge par les personnes comprises en l'état ci-annexé, de se conformer auxdits décrets ; réservé aux sieurs Laas, Royer de Champy & Marbotin, de justifier qu'ils ont droit à des gratifications pour services extraordinaires de leur part.

Décrète pareillement qu'il sera payé la somme de *trente-six mille neuf cent trente-une livres dix-sept sous six deniers* aux personnes employées dans l'état annexé au présent décret, & sous le titre de *pensions récréées*, celle de *cinq mille six cent cinquante livres* aux personnes employées dans l'état annexé sous le titre *pensions remplacées en secours*, & la somme de *deux mille cent cinquante livres* aux personnes employées dans l'état sous le titre de *quatrième état de répartition* du secours de cent cinquante mille livres.

Tous lesquels paiemens se feront en conformité des précédens décrets de l'assemblée nationale.

A l'égard des pensions accordées aux personnes dénommées dans les états des pensions renvoyées à la liste civile, annexés au présent décret, & montant en total à la somme de *trois cent trente mille six cent quarante-deux livres cinq sous onze deniers*,

L'Assemblée décrète que ladite somme sera définitivement rayée de l'état des pensions à la charge du trésor public.

Suit la teneur des états mentionnés au présent décret.

ÉTAT.

DES PENSIONS DE RETRAITE.

ACCORDÉES

AUX INSPECTEURS ET PRÉVOTS-GÉNÉRAUX

DE LA CI-DEVANT MARÉCHAUSSEE,

Qui n'ont pas été compris dans la formation du corps de la Gendarmerie Nationale.

liv. s. d.

BUYER, (Claude-Joseph de) âgé de 55 ans, inspecteur de la seconde division de la ci d vant marechaussée.

Lieutenant au régiment de Tournaisis, infanterie, le 10 janvier 1756; capitaine le 23 août 1760; réformé en 1763; prévôt-général de la maréchaussée le 28 août 1765: commission de lieutenant colonel de cavalerie le 5 janvier 1779; inspecteur général de maréchaussée, avec commission de mestre-de-camp de cavalerie le 14 juillet 1784.

Pension de 4,000 liv., faisant les deux tiers de ses appointemens. (art. 5, tit. 7 de la loi du 16 février 1791).. 4,000

BELLISSENDY, (Jean-Baptiste-Louis de) âgé de 78 ans, prévôt-général à Perpignan.

Enseigne au régiment de Beaujolois le 22 octobre 1731; lieutenant le 4 août 1732; capitaine le 6 avril 1744, prévôt-général le 5 janvier 1748.

59 ans 8 mois de services; plus, 7 campagnes.

Pension de 4,000 liv., totalité de son traitement. (art. 19 & 20, tit. 1 de la loi du 22 août 1790.)..... 4,000

LAMBERT, (Honoré-François) âgé de 65 ans; prévôt-général à Orléans.

Cadet au bataillon de Bréande du corps royal de l'artillerie, le 12 juin 1740; cornette au régiment de Vintimille, cavalerie, le 18 octobre 1743; lieutenant de maréchaussée le 5 février 1745; prévôt-général le 24 juin 1772: commission de lieutenant-colonel, du 5 janvier 1779.

51 ans de services.

Pension de 4,000 liv., totalité de son traitement. (art. 19 & 20, tit. 1 de la loi du 22 août 1790.)..... 4,000

De cette part..... 12,000

	liv.	s.	d.
Report.....	12,000		
PRIOREAU, (Guillaume) âgé de 54 ans, prévôt-général de la compagnie de maréchaussée des voyages & chasses du roi.			
Garde-du corps du roi, du premier juin 1755 au premier mai 1770, qu'il a quitté avec rang de sous-brigadier, a fait la campagne de guerre en 1761, en Vestphalie : commission de lieutenant-colonel, du 5 janvier 1779; brevet de colonel de cavalerie, du 4 mars 1790.			
37 ans de services, dont une campagne.			
Pension de 2,666 liv. 13 s. 4 den., à raison des deux tiers de son traitement. (art. 5, tit. 7, loi du 16 février 1791)..	2,666	13	4
DESCRIMES, (Antoine) âgé de 45 ans, prévôt-général à Tours.			
Élève d'artillerie à l'école de Clamecy, en 1759; passé à celle de la Fère en mars 1760; chevau-léger de la garde du roi, le 6 janvier 1764; sous-lieutenant aux Grenadiers de France, le 9 octobre 1768; reformé en 1771; capitaine au régiment provincial de Sens, le premier mai 1773; capitaine à la suite des dragons, le 28 juillet suivant; prévôt-général le 27 avril 1778 : commission de lieutenant-colonel le 5 janvier 1779.			
32 ans de services.			
Pension de 2,666 liv. 13 s. 4 den., à raison des deux tiers de son traitement. (art. 5, tit. 7, loi du 16 février 1791.).....	2,666	13	4
BAUDILE-SENCHON DE BOURNISSAC, (Noël-Etienne-Francois-Antoine) âgé de 61 ans, prévôt-général à Aix.			
12 ans sous lieutenant & lieutenant au régiment Dauphin infanterie; prévôt-général-adjoint le 6 octobre 1771; & en titre le 15 janvier 1788.			
32 ans de services.			
Pension de 2,666 liv. 13 s. 4 den., à raison des deux tiers de son traitement. (art. 5, tit. 7, loi du 16 février 1791.)..	2,666	13	4
LE SASSIER DE SURVILLE, (Jean-François) âgé de 64 ans, prévôt-général à Caen.			
Gendarme de la garde, du 18 octobre 1749, jusqu'à la fin de 1756; 12 ans colonel breveté de la ville de Falaize; prévôt-général, du 31 décembre 1766.			
42 ans de services.			
Pension de 2,800 liv. (art. 19 & 20, tit. 1, loi du 22 août 1790.).....	2,800		
De cette part.....	22,800		

liv. f. d.

Report..... 22,800

GANNAT DE LA RIBBEHAUTE, (Antoine) âgé de 73 ans, prévôt-général à Clermont-Ferrand.

Volontaire au régiment royal-Piémont, en novembre 1743; cornette le 12 janvier 1746; 5 campagnes de guerre, depuis 1744 jusqu'à la fin de 1748; lieutenant de maréchaussée le 30 décembre 1749; prévôt-général le 18 mai 1785 : commission de lieutenant-colonel, du 25 dudit mois.

53 ans de services, dont 5 campagnes.

Pension de 4,000 liv., totalité de son traitement. (art. 19 & 20, tit 1, loi du 22 août 1790.)..... 4,000

CAMBOULAS, (Claude de) âgé de 75 ans; prévôt-général à Montauban.

5 ans garde-du-corps du roi, compagnie écossoise; lieutenant de maréchaussée le 11 octobre 1743; prévôt-général le 5 septembre 1782 : commission de lieutenant-colonel, du 19 dudit mois.

53 ans de services.

Pension de 4,000 liv., totalité de son traitement. (art. 19 & 20, tit. 1, loi du 22 août 1790.)..... 4,000

BUIRETTE, (Pierre-Louis-Joseph) âgé de 72 ans; prévôt-général à Valenciennes.

A commencé à servir en 1733, en qualité de volontaire au régiment de Rouergue; entré dans la gendarmerie en 1737; exempt de la compagnie de la connétablie en 1744; lieutenant de maréchaussée le 28 novembre 1748; prévôt-général le 27 juillet 1778 : commission de lieutenant-colonel, dudit jour.

58 ans de services.

Pension de 4,000 liv., totalité de son traitement. (art. 19 & 20, tit. 1, loi du 22 août 1790.)..... 4,000

DUGUEY, (Louis) âgé de 49 ans; prévôt-général à Soissons.

Gendarme de la garde du roi, du 15 février 1761 au 15 octobre 1768, lieutenant de maréchaussée le 17 dudit mois; prévôt-général le 25 janvier 1789 : commission de lieutenant-colonel ledit jour.

30 ans de services.

Pension de 2,666 liv. 13 s. 4 d., à raison des deux tiers de son traitement. (art. 5, tit. 7, loi du 16 février 1791.). 2,666 13 4

De cette part..... 37,466 13 4

	liv.	s.	d.
Report.....	37,466	13	4

BAZARD, (Louis-François) âgé de ans; prévôt-général de la compagnie des monnoies.

28 ans de services.

Pension de 2,666 liv. 13 s 4 d., à raison des deux tiers de son traitement de prévôt-général. (art. 5, tit. 7 de la loi du 16 février 1791.)..... 2,666 13 4

Nota. Lesdites pensions doivent commencer de l'époque du 18 mai 1791, qui est le jour de la réforme des susdits officiers.

CORPS DE L'ARTILLERIE.

Capitaines en second, réduits au nombre de six, & traités d'après l'article VI du décret du 2 décembre 1790.

MONTFURON, capitaine en second à Alais, aux appointemens de 1,200 liv..... 1,200

SAINT-BÉART, *idem*, à Navarreins, aux appointemens de 1,500 liv..... 1,500

PRÉBOIS, capitaine en second à Montelimart, aux appointemens de 1,500 liv..... 1,500

BONNAFONS, *idem*, à Andaye, aux appointemens de 1,500 liv..... 1,500

FROMENT, capitaine en second à Villeneuve-d'Avignon, aux appointemens de 1,500 liv..... 1,500

VARENGHIEN, capitaine en second à Condé, aux appointemens de 1,500 liv..... 1,500

ANCIENS GARÇONS-MAJORS,

Au nombre de vingt-quatre.

LE ROY, à Saint-Venant, aux appointemens de 720 liv.... 720

LE TELLIER, à Douai, *idem*..... 720

De cette part..... 50,273 6 8

	liv.	f.	d.
Report.....	50,313	6	8
VERNIER, à Maubeuge, *idem*.....	720		
SCHEILLE, à Metz, *idem*.....	720		
VEIGLE, à Metz, aux appointemens de 840 liv.....	840		
BATTENDIER, à Nancy, aux appointemens de 720 liv.....	720		
SCHOUSTER, à Wiſſembourg, *idem*.....	720		
MAY, à Bitche, *idem*.....	720		
KLIN, à Strasbourg, *idem*.....	720		
JOUFFROY, à Beſançon, *idem*.....	720		
NIOGRET, *idem*.....	720		
GODIN, *idem*.....	720		
PERCIER, à Betfort, *idem*.....	720		
LA PASTELLE, *idem*.....	720		
MANCEAUX, à Pontarlier, *idem*.....	720		
PERRIET, à Salius, *idem*.....	720		
POIX, au château de Joux, *idem*.....	720		
BOURSE, à Auxonne, aux appointemens de 720 liv.....	720		
DELPIRE, *idem*.....	720		
MOUTIN, à Grenoble, *idem*.....	720		
COUTURE, à Bordeaux, *idem*.....	720		
MAILLARD, à Belle-iſle, *idem*.....	720		
PERNOT, aux forges de Franche-Comté, aux appointemens de 840 liv.....	840		
NAVILLIERS, à la manufacture de Saint-Etienne, aux appointemens de 720 liv.....	720		
(Mort le..... 1791.)			

PENSIONS

Fixées d'après la loi du 22 août 1790.

GOMER, né le 25 février 1718, maréchal-de-camp-inſpecteur, aux appointemens de 12,000 liv.
60 ans de ſervices effectifs; plus, 14 campagnes.
Penſion de retraite de 10,000 liv. (art. 19 & 20, tit. 1.). 10,000

De cette part.....	76,353	6	8

MORISOT

	liv.	f.	d.
Report.....	76,353	6	8
MORISOT DE MARZY, né le 16 ſeptembre 1716, maréchal-de camp-inſpecteur, aux appointemens de 12,000 liv. 56 ans de ſervices effectifs; plus, 10 campagnes. Penſion de retraite de 10,000 liv. (art. 19 & 20, tit. 1, loi du 22 août 1790.).....	10,000		
VERTON DE LA MORTIÈRE, né le 12 juin 1714, maréchal-de-camp-inſpecteur, aux appointemens de 12,000 liv. 58 ans de ſervices effectifs; plus, 10 campagnes. Penſion de retraite de 10,000 liv. (art. 19 & 20, tit. 1, loi du 22 août 1790.).....	10,000		
FORMANOIR DE SAINT-MARS, né le 28 mars 1716, maréchal-de-camp-inſpecteur, aux appointemens de 12,000 liv. 57 ans de ſervices effectifs; plus, 13 campagnes. Penſion de 10,000 liv. (art. 19 & 20, tit. 1, loi du 22 août 1790.).....	10,000		
RICHOUFFTZ, né le 26 octobre 1725, colonel-directeur de l'artillerie à Lille, aux appointemens de 4,800 liv. 46 ans de ſervices effectifs; plus, 5 campagnes. Penſion de retraite de 4,800 liv. (art. 19 & 20, tit. 1, loi du 22 août 1790.).....	4,800		
ANGENOUST, (d') né le 2 août 1725, colonel-directeur, appointemens de 4,800 liv. 46 ans de ſervices effectifs; plus, 10 campagnes. Penſion de retraite de 4,800 liv. (art. 19 & 20, tit. 1, loi du 22 août 1790.).....	4,800		
RIVERIEULX, né le 15 ſeptembre 1726, colonel commandant un régiment, aux appointemens de 4,800 liv. 46 ans de ſervices effectifs; plus, 12 campagnes. Penſion de retraite de 4,800 liv. (art. 19 & 20, tit. 1, loi du 22 août 1790.).....	4,800		
GOULET DE LA TOUR, né le 10 juin 1730, colonel-directeur, aux appointemens de 4,800 liv. 44 ans de ſervices effectifs; plus, 7 campagnes. Penſion de retraite de 4,800 liv. (art. 19 & 20, tit. 1, loi du 22 août 1790.).....	4,800		
BONNISSENT DE BOSHYON, né le 14 mars 1732, colonel-directeur, aux appointemens de 4,800 liv. 44 ans de ſervices effectifs; plus, 7 campagnes. Penſion de retraite de 4,800 liv. (art. 19 & 20, tit. 1, loi du 22 août 1790.).....	4,800		
De cette part.....	130,353	6	8

liv. f. d.

Report..... 130,353 6 8

LEGIER, né le 18 octobre 1722, lieutenant-colonel-ſous-directeur, aux appointemens de 3,600 liv.
47 ans de ſervices effectifs; plus, 10 campagnes.
Penſion de retraite de 3,600 liv. (art. 19 & 20, tit. 1, loi du 22 août 1790.)..... 3,600

Nota. Ces ſix derniers officiers ont été promus au grade de maréchal-de-camp, conformément à la loi du 23 février 1791, qui attribue cette récompenſe aux colonels qui ont dix années d'activité effective dans cet emploi, & aux lieutenans-colonels qui en ont douze, en comptant, pour les uns & pour les autres, deux années de major pour une.

CHAMBON, né le 30 octobre 1717, capitaine en premier, en réſidence à Calvi, aux appointemens de 1,800 liv.
45 ans de ſervices effectifs; plus, 10 campagnes.
Penſion de retraite de 1,800 liv. (art. 19 & 20, tit. 1, loi du 22 août 1790.)..... 1,800

CAPRIOL DE SAINT-HILAIRE, né le 22 novembre 1722, capitaine avec brevet de major à Scheleſtatt, aux appointemens de 2,400 liv.
43 ans de ſervices effectifs; plus, 7 campagnes.
Penſion de 2,400 liv. (art. 19 & 20, tit. 1, loi du 22 août 1790.)..... 2,400

MILOCHIN DE BELZEVRIES, né le 30 juin 1730, capitaine en premier, en réſidence au pont Saint-Eſprit, aux appointemens de 2,4000 liv.
46 ans de ſervices effectifs; plus, 7 campagnes.
Penſion de 2,400 liv. (art. 19 & 20, tit. 1, loi du 22 août 1790.)..... 2,400

ROQUESOL, né le 6 novembre 1714, capitaine en premier, en réſidence à Narbonne, aux appointemens de 2,400 liv.
55 ans de ſervices effectifs; plus, 13 campagnes.
Penſion de 2,400 liv. (art. 19 & 20, tit. 1, loi du 22 août 1790)..... 2,400

CHATEAU-CHALONS, né le 21 ſeptembre 1722, capitaine en premier, en réſidence à Dunkerque, aux appointemens de 1,800 liv.
45 ans de ſervices effectifs; plus, 7 campagnes.
Penſion de retraite de 1,800 livres. (art. 19 & 20, tit. 1, loi du 22 août 1790.)..... 1,800

De cette part..... 144,753 6 8

	liv.	f.	d.
Report.....	144,753	6	8
BREUILLY, né le 15 avril 1732, capitaine en premier, en réſidence à Guiſe, aux appointemens de 2,400 liv. 44 ans de ſervices effectifs; plus, 6 campagnes. Penſion de 2,400 liv. (art. 19 & 20, tit. 1, loi du 22 août 1790.).....	2,400		
FOUCAULT, né le 24 janvier 1728, capitaine, en réſidence à Brouage, aux appointemens de 1,800 liv. 44 ans de ſervices effectifs; plus, 7 campagnes. Penſion de retraite de 1,800 livres. (art. 19 & 20, tit. 1, loi du 22 août 1790.).....	1,800		
SICARD, né en 1730, lieutenant en troiſième au régiment de Strasbourg, aux appointemens de 840 liv. 40 ans de ſervices effectifs; plus, 10 campagnes. Penſion de retraite de 840 livres. (art. 19 & 20, tit. 1, loi du 22 août 1790.).....	840		
DUVAL, né en 1722, lieutenant en troiſième au régiment de Grenoble, aux appointemens de 840 liv. 47 ans de ſervices effectifs; plus, 7 campagnes. Penſion de retraite, de 840 livres. (art. 19 & 20, tit. 1, loi du 22 août 1790.).....	840		

PENSIONS

Fixées d'après l'art. 6 du tit. 3 de la loi du 27 avril 1791.

VIGNY, né le 24 mars 1740, chef de brigade au régiment de Grenoble, aux appointemens de 3,000 liv. 34 ans de ſervices effectifs; plus, trois années d'études préliminaires, accordées aux officiers de l'artillerie par le décret du 16 avril 1791; en tout 37 ans. Penſion de retraite de 2,000 livres. (art. 6, tit. 3 de la loi du 27 avril 1791.).....	2,000		
PERNAY, (de) né le 4 mars 1744, capitaine en premier, détaché à Lyon, aux appointemens de 1,800 liv. 26 ans de ſervices effectifs; plus, 7 de ſéjour dans les colonies, & 3 d'études préliminaires; en tout, 36 ans. Penſion de retraite de 1,200 livres.....	1,200		
De cette part.....	153 833	6	8

	liv.	f.	d.
Report.....	153,833	6	8
MASSON D'ALTÉCAN, né le 6 novembre 1746, capitaine en ſecond, détaché à la manufacture de Saint-Etienne, aux appointemens de 1,500 liv. 23 ans de ſervices effectifs; plus, 4 campagnes, & 3 années d'études préliminaires; en tout 30 ans. Penſion de retraite de 1,000 liv.....	1,000		
LA BADIE, né le 7 décembre 1741, capitaine en ſecond, détaché à la Rochelle, aux appointemens de 1,500 liv. 26 ans de ſervices effectifs, & 3 d'études préliminaires; total, 29 ans. Penſion de retraite de 1,000 livres.....	1,000		
DUPUY, né le 27 ſeptembre 1742, capitaine en premier, en réſidence à Narbonne, aux appointemens de 1,500 liv. 30 années de ſervices effectifs, 3 années d'études préliminaires, & 8 en Amérique; total, 41 ans. Penſion de retraite de 1,000 liv.....	1,000		
CHODERLOS DE LA CLOS, né le 18 octobre 1741, capitaine de canonniers au régiment de Toul, aux appointemens de 2,700 liv. 31 ans de ſervices effectifs, & 3 d'études préliminaires; total, 34 ans. Penſion de retraite de 1,800 liv.....	1,800		
SAUZIN, né le 7 décembre 1747, capitaine de ſapeurs au régiment de Toul, aux appointemens de 1,500 liv. 25 ans de ſervices effectifs, & 3 d'études préliminaires; total, 28 ans. Penſion de 1,000 liv.....	1,000		
BERLIER, né le 18 avril 1745, capitaine de canonniers au régiment de Toul, aux appointemens de 2,400 liv. 26 ans de ſervices effectifs, & 3 d'études préliminaires; total, 29 ans. Penſion de retraite de 1,600 liv.....	1,600		
GOURDON, né le 29 décembre 1741, capitaine de canonniers au régiment de Toul, aux appointemens de 2,400 liv. 31 ans de ſervices effectifs, & 3 d'études préliminaires; total, 34 ans. Penſion de retraite de 1,600 liv.....	1,600		
BARASTIN, né le 5 août 1748, capitaine de ſapeurs au régiment de Beſançon, aux appointemens de 1,500 liv. 22 ans de ſervices effectifs, & 3 d'études préliminaires; total, 25 ans. Penſion de 1,000 liv.....	1,000		
De cette part.....	163,833	6	8

	liv.	f.	d.
Report.....	163,833	6	8
GALBAUD-DUFORT, né le 25 septembre 1743, capitaine d'ouvriers, aux appointemens de 2,400 liv. 30 ans de services effectifs, & 3 d'études préliminaires; total, 33 ans. Pension de 1,600 liv.....	1,600		
PROUVENSAL DE SAINT-HILAIRE, né le 8 octobre 1745, capitaine de bombardiers au régiment de Toul, aux appointemens de 2,200 liv. 24 ans de services effectifs, & 3 d'études préliminaires; total, 27 ans. Pension de 1,466 liv. 13 f. 4 den.....	1,466	13	4
BAZIGNAN, né le 11 juillet 1743, lieutenant avec commission de capitaine au régiment de Toul, aux appointemens de 950 liv. 22 ans de services effectifs, & 3 d'études prélimaires; total, 25 ans. Pension de retraite de 633 liv. 6 sous 8 deniers.....	633	6	8
AUBERT, (d') né le 10 août 1747, capitaine de sapeurs au régiment d'Auxonne, aux appointemens de 1,500 liv. 22 ans six mois de services effectifs, & 3 ans d'études préliminaires; total, 25 ans 6 mois. Pension de 1,000 liv.....	1,000		
GUERINEAU DE LA MAIRIE, né le 21 juillet 1753, capitaine en second, détaché à la manufacture de Maubeuge, aux appointemens de 1,500 liv. 20 ans de services effectifs, 3 d'études préliminaires & 5 campagnes total, 28 ans. Pension de 1,000 liv.....	1,000		
ARLAUT D'AFFONVILLE, né le 6 avril 1740, capitaine de canonniers au régiment de Toul, aux appointemens de 2,700 liv. 31 ans de services effectifs, 3 d'études préliminaires; total, 34 ans. Pension de retraite, 1,800 liv.....	1,800		
AGNIEL DE CHENELETTE, né le 22 mars 1739, major du régiment de Toul, aux appointemens de 3,000 liv. 33 ans de services effectifs, & 3 d'études préliminaires; total, 36 ans. Pension de retraite de 2,000 liv.....	2,000		
CROYER, né le 30 janvier 1743, capitaine d'ouvriers, aux appointemens de 2,700 liv. 32 ans de services effectifs, & 3 d'études préliminaires; total, 35 ans Pension de 1,800 liv.....	1,800		
De cette part.....	175,133	6	8

	liv.	f.	d.
Report.....	175,133	6	8
LE ROI DE BRÉE, né le 21 novembre 1745, capitaine de bombardiers, aux appointemens de 2,200 liv. 25 ans de ſervices effectifs, & 3 d'études préliminaires; total, 28 ans. Penſion de 1,466 liv. 134 deniers.....	1,466	13	4
ROLLÉ DE BAUDREVILLE, né le 28 avril 1749, capitaine en ſecond d'ouvriers, aux appointemens de 1,500 liv. 22 ans de ſervices effectifs, & 3 d'études préliminaires, total, 25 ans. Penſion de 1,000 liv.....	1,000		
D'HÉMERY-D'AUMONT, né le 2 juillet 1749, capitaine en ſecond, détaché à Bordeaux, aux appointémens de 1,500 liv. 23 ans de ſervices effectifs, & 3 d'études préliminaires; total, 26 ans. Penſion de retraite de 1,000 liv.....	1,000		
DU MOUSTIER DE LA FOND, né le 30 juillet 1745, capitaine de canonniers, aux appointemens de 2,400 liv. 27 ans de ſervices effectifs, & 3 d'études préliminaires; total, 30 ans. Penſion de 1,600 liv.....	1,600		
MAXIMY, né le 6 mars 1747, capitaine de canonniers, aux appointemens de 2,400 liv. 25 ans de ſervices effectifs, & 3 d'études préliminaires; total, 28 ans. Penſion de 1,600 liv.....	1,600		
D'ALICHOUS DE SÉNÉGRAS, né le 2 février 1747, capitaine de canonniers, aux appointemens de 2,400 liv. 27 ans de ſervices effectifs, & 3 d'études préliminaires; total, 30 ans. Penſion de 1,600 liv.....	1,600		
LE MUET DE THURIGNY, né le 9 avril 1745, capitaine de bombardiers, aux appointemens de 2,400 liv. 25 ans de ſervices effectifs, & 3 d'études préliminaires, total, 28 ans. Penſion de retraite de 1,466 liv. 13 ſ. 4 den.....	1,466	13	4
PETIT DE LA BORDE, né le 9 août 1747, capitaine de canonniers, aux appointemens de 2,400 liv. 27 ans de ſervices effectifs, & 3 d'études préliminaires; total, 30 ans. Penſion de 1,600 liv.....	1,600		
De cette part.....	186,466	13	4

	liv.	s.	d.
Report.....	186,466	13	4
ISSAUTIER, (d') né le 25 mars 1744, capitaine de canonniers, aux appointemens de 2,400 liv. 25 ans de ſervices effectifs, & 3 d'études préliminaires; total, 28 ans. Penſion de 1,600 liv.....	1,600		
DU PRULH, né le 13 novembre 1748, capitaine de bombardiers, aux appointemens de 2,200 liv. 24 ans de ſervices effectifs, & 3 d'études préliminaires; total, 27 ans. Penſion de 1,466 liv. 13 ſ. 4 den.....	1,466	13	4
TILLET DE MAUTORT, né le 5 juillet 1749, capitaine de bombardiers, aux appointemens de 2,200 liv. 23 ans de ſervices effectifs, & 3 d'études préliminaires; total, 26 ans. Penſion de retraite de 1,466 liv. 13 ſ. 4 den.....	1,466	13	4
DU BOIS DE ROUVROY, né le 20 juillet 1749, capitaine de ſapeurs, aux appointemens de 1,500 liv. 23 ans de ſervices effectifs, & 3 d'études préliminaires; total, 26 ans. Penſion de 1,000 liv.....	1,000		
DANDIGNÉ, né le 16 février 1750, capitaine en ſecond détaché à Breſt, aux appointemens de 1,500 liv. 22 ans de ſervices effectifs, & 3 d'études préliminaires; total, 25 ans. Penſion de 1,000 liv.....	1,000		
BRUSSEL DE SANCY, né le 17 avril 1746, capitaine de canonniers, aux appointemens de 2,400 liv. 28 ans de ſervices effectifs, & 3 d'études préliminaires; total, 31 ans. Penſion de 1,600 liv.....	1,600		
ALLAUME DE TREFFORET, né le 8 novembre 1748, capitaine de canonniers, aux appointemens de 2,400 liv. 26 ans de ſervices effectifs, & 3 d'études préliminaires; total, 29 ans. Penſion de retraite de 1,600 liv.....	1,600		
BRUSSEL DE LA BOCQUETTERIE, né le 22 mai 1747, capitaine de canonniers, aux appointemens de 2,400 liv. 27 ans de ſervices effectifs, & 3 d'études préliminaires; total, 30 ans. Penſion de 1,600 liv.....	1,600		
De cette part.....	197,800		

	liv.	f.	d.
Report.....	197,800		
LA CHAUSSÉE, né le 18 août 1750, capitaine de canonniers, aux appointemens de 2,400 liv. 24 ans de ſervices effectifs, & 3 d'études préliminaires; total, 27 ans. Penſion de 1,600 liv.....	1,600		
NEUFCARRES, né le 4 juin 1744, capitaine de canonniers, aux appointemens de 2,700 liv. 29 ans de ſervices effectifs, & 3 d'études préliminaires; total, 32 ans. Penſion de 1,800 liv.....	1,800		
CANTERAC DE SAINT-ANDRÉ, né le 11 août 1746, lieutenant avec commiſſion de capitaine, aux appointemens de 950 liv. 20 ans de ſervices effectifs, & 3 d'études préliminaires; Penſion de 633 liv. 6 ſ. 8 den.....	633	6	8
VOULLAND DE TERREPLANE, né le 22 février 1733, capitaine de bombardiers, aux appointemens de 2,200 liv. 26 ans de ſervices effectifs, & 3 d'études préliminaires; total, 29 ans. Penſion de retraite de 1,466 liv. 13 ſ. 4 den.....	1,466	13	4
DESCOURS, né le 9 octobre 1741, capitaine en ſecond, aux appointemens de 1,500 liv. 30 ans de ſervices effectifs, & 3 d'études préliminaires; total, 33 ans. Penſion de 1,000 liv.....	1,000		
VAUGELET, né le 15 août 1741, capitaine de bombardiers, aux appointemens de 2,200 liv. 25 ans de ſervices effectifs, & 3 d'études préliminaires; total, 28 ans. Penſion de 1,466 liv. 13 ſ. 4 den.....	1,466	13	4
AUBERT DE PEYRELONGUE, né le 27 ſeptembre 1748, capitaine en ſecond, aux appointemens de 1,500 liv. 23 ans de ſervices effectifs, & 3 d'études préliminaires; total, 26 ans. Penſion de 1,000 liv.....	1,000		
BASTARD DE FONTENAY, né le 20 avril 1746, capitaine de canonniers, aux appointemens de 2,400 liv. 27 ans de ſervices effectifs, & 3 d'études préliminaires; total, 30 ans. Penſion de retraite de 1,600 liv.....	1,600		
De cette part.....	208,366	13	4

ESPIART

	liv.	f.	d.
Report.....	208,366	13	4

ESPIART DE MEXPINOT, né le 23 septembre 1750, lieutenant avec commiſſion de capitaine, aux appointemens de 950 liv.
23 ans de ſervices effectifs, & 3 d'études préliminaires; total, 26 ans.
Penſion de 633 liv. 6 ſ. 8. d..... 633 6 8

VUILERET, né le 4 avril 1751, capitaine en ſecond, détaché à l'école de Beſançon, aux appointemens de 1,500 liv.
23 ans de ſervices effectifs, & 3 d'études préliminaires; total, 26 ans.
Penſion de 1,000 liv..... 1,000

ROYER, né le 5 août 1740, capitaine en premier, détaché aux forges de la ci-devant province de Franche-Comté, aux appointemens de 2,400 liv.
29 ans de ſervices effectifs, & 3 d'études préliminaires; total, 32 ans.
Penſion de retraite de 1,600 liv..... 1,600

BORTHON, né le 22 décembre 1745, capitaine de canonniers, aux appointemens de 2,400 liv.
28 ans de ſervices effectifs, & 3 d'études préliminaires; total, 31 ans.
Penſion de retraite de 1,600 liv..... 1,600
Nota. Toutes ces penſions doivent avoir lieu, à compter du premier juin 1791, époque à laquelle les fonctions & traitemens de ces officiers ont ceſſé.

Loix du 22 août 1790, & 27 avril 1791.

CHAZELLE, né le 5 mars 1735, chef de brigade, aux appointemens de 3,000 liv.
38 ans de ſervices effectifs, 6 campagnes, & 3 ans d'études préliminaires; total, 47 ans.
Penſion de retraite de 2,662 liv. 10 ſ..... 2,662 10

LA HOUSSAYE, né le 21 octobre 1732, capitaine aux appointemens de 1,800 liv.; mais doit être traité ſur le pied de 2,400 l., conformément à l'art. 2 du tit 2 de la loi du 22 août 1790.
36 ans de ſervices effectifs, 6 campagnes, & 3 ans d'études préliminaires.
Penſion de retraite de 1,950 liv. 1,950

De cette part..... 217,812 10

	liv.	s.	d.
Report.....	217,812	10	
MONTFORT, né le 31 décembre 1731, capitaine aux appointemens de 1,800 liv.; mais doit être traité sur le pied de 2,400 l., conformément à l'art. 2 du tit. 2 de la loi du 22 août 1790.			
34 ans 6 mois de services effectifs; plus, 3 ans d'études préliminaires; total, 37 ans six mois.			
Pension de retraite de 1,275 liv.....	1,275		
MARGUENAT, né le 27 mai 1737, capitaine aux appointemens de 1,800 liv.; mais doit être traité sur le pied de 2,400 liv., conformément à l'art. 2 du tit. 2 de la loi du 22 août 1790.			
34 ans 6 mois de services effectifs; plus, 3 ans d'études préliminaires; total, 37 ans 6 mois.			
Pension de 1,275 liv.....	1,275		
ROISSY-DUBOIS, né le 10 avril 1727, capitaine aux appointemens de 2,400 liv.			
42 ans de services effectifs, 7 campagnes, & 3 d'études préliminaires; total, 52 ans.			
Pension de retraite de 2,400 liv.....	2,400		
SURMONT DE FREMEAUX, né le 30 avril 1733, capitaine aux appointemens de 2,000 liv.			
43 ans de services effectifs, 7 campagnes, & 3 ans d'études préliminaires; total, 53 ans.			
Pension de 2000 liv.....	2,000		
LOYSEL LE GAUCHER, né le 2 avril 1733, capitaine aux appointemens de 1,800 liv.			
43 ans de services effectifs, 7 campagnes, & 3 ans d'études préliminaires; total, 53 ans.			
Pension de 1,800 liv.....	1,800		
BOISSON, né en 1722, lieutenant en troisième, aux appointemens de 840 liv.			
48 ans de services effectifs, & 7 campagnes; total, 55 ans.			
Pension de 840 liv.....	840		
MEULLE, né en 1738, lieutenant en troisième, aux appointemens de 840 liv.; mais doit être traité sur le pied de 950 liv., conformément à l'art. 2 du tit. 2 de la loi du 22 août 1790.			
34 ans 4 mois de services effectifs, & 10 campagnes; total, 44 ans 4 mois.			
Pension de retraite de 748 liv. 2 s. 6 den.....	748	2	6
SERPILLON, né le....., lieutenant en troisième, aux appointemens de 840 liv., mais doit être traité sur le pied de 950 liv., conformément à l'art. 2 du tit. 2 de la loi du 22 août 1790.			
37 ans 5 mois de services effectifs, & 6 campagnes; total, 43 ans 5 mois.			
Pension de 718 liv. 8 s. 9 den.....	718	8	9
De cette part.....	228,869	1	3

	liv.	s.	d.
Report.....	228,869	1	3

JACQUINOT, né le.....1740, lieutenant en troisième, avec commission de capitaine, aux appointemens de 840 liv.; mais doit être traité comme s'il jouissoit des appointemens de capitaine de la première classe; ce qui le rend susceptible de la totalité de ses appointemens.

33 ans de services effectifs, & 7 campagnes; total, 40 ans.

Pension de 1,500 liv. (art. 19 & 20, tit. 1; & art. 2, tit. 2.) 1,500

Loi du 27 avril 1791.

GALLOIS DE BONVILLERS, né le 14 avril 1743, chef de brigade, aux appointemens de 3,000 liv.

30 ans 4 mois de services effectifs, & 3 d'études préliminaires; total, 33 ans 4 mois.

Pension de 2,000 liv..... 2,000

BARBERIN, né le 3 avril 1746, capitaine aux appointemens de 2,4000 liv.

30 ans 7 mois de services effectifs, & 3 d'études préliminaires; total, 33 ans 7 mois.

Pension de 1,600 liv..... 1,600

FYARD, né le 16 août 1744, capitaine de canonniers, aux appointemens de 2,400 liv.

27 ans de services effectifs, & 3 d'études préliminaires; total, 30 ans.

Pension de 1,600 liv..... 1,600

FYARD DE MERCEY, né le 23 mai 1750, capitaine de canonniers, aux appointemens de 2,400 liv.

24 ans de services effectifs, & 2 ans d'études préliminaires; total, 26 ans.

Pension de 1,600 liv..... 1,600

PISTOYE, né le 4 avril 1741, capitaine de résidence, aux appointemens de 1,800 liv.

32 ans de services effectifs, & 3 d'études préliminaires; total, 35 ans.

Pension de 1,200 liv..... 1,200

DORIVAL, né le 9 juin 1751, capitaine de canonniers, aux appointemens de 2,400 liv.

25 ans de services effectifs, & 3 d'études préliminaires; total, 28 ans.

Pension de 1,600 liv..... 1,600

De cette part.....	239,969	1	3

	liv.	s.	d.
Report.....	239,969	1	3
ROUSSAC, né le 15 ſeptembre 1754, capitaine en ſecond, aux appointemens de 1,500 liv. 20 ans de ſervices effectifs, 1 an & 9 mois d'études préliminaires; total, 22 ans 9 mois. Penſion de 1,000 liv.....	1,000		
BARRUEL, né le 12 mars 1746, capitaine de ſapeurs, aux appointemens de 1,500 liv. 24 ans de ſervices effectifs, 2 campagnes, & 3 ans d'études préliminaires; total, 29 ans. Penſion de 1,000 liv.....	1,000		
HAULT DE MALAVILLERS, né le 17 mars 1751, capitaine de bombardiers, aux appointemens de 2,200 liv. 24 ans de ſervices effectifs, 1 an 5 mois d'études préliminaires; total, 25 ans 5 mois. Penſion de 1,466 liv. 13 ſ. 4 den.....	1,466	13	4
LABBÉ DE POMPIÈRES, né le 3 mai 1751, capitaine en ſecond, aux appointemens de 1,500 liv. 21 ans de ſervices effectifs, & 3 d'études préliminaires; total, 24 ans. Penſion de 1,000 liv.....	1,000		
LE BLANC D'EQUILLY, né le 2 février 1751, capitaine en ſecond, aux appointemens de 1,500 liv. 22 ans de ſervices effectifs, & 3 d'études préliminaires; total, 25 ans. Penſion de 1,000 liv.....	1,000		
JUPILLES, né le 9 novembre 1748, capitaine en ſecond, aux appointemens de 1,500 liv. 23 ans de ſervices effectifs, & 3 d'études préliminaires; total, 26 ans. Penſion de 1,000 liv.....	1,000		
LA GOURGUE, né le 11 février 1752, capitaine en ſecond, aux appointemens de 1,500 liv. 22 ans de ſervices effectifs, 2 ans & 5 mois d'études préliminaires; total, 24 ans 5 mois. Penſion de 1,000 liv.....	1,000		
D'HELLEMANS, né le 9 juin 1750, capitaine en ſecond, aux appointemens de 1,500 liv. 23 ans de ſervices effectifs, & 3 d'études préliminaires; total, 26 ans. Penſion de retraite de 1,000 liv.....	1,000		
BERRE, né le premier ſeptembre 1750, capitaine de canonniers, aux appointemens de 2,400 liv. 24 ans de ſervices effectifs, & 2 d'études préliminaires; total, 26 ans. Penſion de 1,600 liv.....	1,600		
De cette part.....	250,035	14	7

liv. s. d.

Report..... 250,035 14 7

DAUDEBART DE FERUSSAC, né le 30 juin 1745, capitaine de canonniers, aux appointemens de 2,400 liv.
26 ans 3 mois de ſervices effectifs, & 3 ans d'études préliminaires; total, 29 ans 3 mois.
Penſion de 1,600 liv..... 1,600

BRETON, né le.....1737, lieutenant en troiſième, aux appointemens de 840 liv.
34 ans 6 mois de ſervices effectifs, 1 campagne; total, 35 ans 6 mois.
Penſion de 560 liv..... 560

BROUILLARD, né le.....1737, lieutenant en ſecond, aux appointemens de 840 liv.
32 ans de ſervices effectifs, 2 campagnes; total, 34 ans.
Penſion de 560 liv..... 560

MAYER, né en 1733, lieutenant en troiſième, aux appointemens de 840 liv.
29 ans de ſervices effectifs.
Penſion de retraite de 560 liv..... 560
Nota. Toutes ces penſions doivent avoir lieu, à compter du premier juin 1791, époque à laquelle les fonctions & traitemens de ces officiers ont ceſſé.

OFFICIERS GÉNÉRAUX,

Qui, par l'effet de la nouvelle organiſation, ſe trouvent dehors du Corps, & ſont ſuſceptibles de penſions, en attendant qu'ils ſoient replacés.

LE DUC, né le 21 novembre 1713, maréchal-de-camp-inſpecteur, aux appointemens de 12,000 liv.
57 ans de ſervices effectifs, 14 campagnes, & 3 ans d'études préliminaires; total, 74 ans.
Penſion de retraite de 10,000 liv..... 10,000

FRÉDY, né le premier ſeptembre 1719, maréchal-de-camp commandant l'école, aux appointemens de 6,000 liv.
56 ans de ſervices effectifs, 15 campagnes, & 3 ans d'études préliminaires; total, 74 ans.
Penſion de 6,000..... 6,000

De cette part..... 269,315 14 7

liv. f. d.

Report..... 269,315 14 7

FAULTRIER, né le 2 février 1726, maréchal-de-camp commandant l'école, aux appointemens de 6,000 liv.
50 ans de ſervices effectifs, 14 campagnes, & 3 ans d'études préliminaires; total, 67 ans.
Penſion de 6,000 liv..... 6,000

CHENARD-D'HÉLIOT, né le 14 juillet 1724, maréchal-de-camp commandant l'école, aux appointemens de 6,000 liv.
49 ans de ſervices effectifs, 15 campagnes, & 3 ans d'études préliminaires; total, 67 ans.
Penſion de 6,000 liv..... 6,000

PERRIN DE SAINT-MARCEL, né le 23 mars 1719, maréchal-de-camp commandant l'école, aux appointemens de 6,000 liv.
49 ans de ſervices effectifs, 9 campagnes, & 3 ans d'études préliminaires; total, 61 ans.
Penſion de 6,000 liv..... 6,000

FAURE DE GIÈRES, né le 19 mai 1726, maréchal-de-camp-directeur, aux appointemens de 4,800 liv.
47 ans de ſervices effectifs; 8 campagnes, 3 ans d'études préliminaires; total, 58 ans.
Penſion de 4,800 liv..... 4,800

LANCE, né le 13 décembre 1724, maréchal-de-camp commandant un régiment, aux appointemens de 4,800 liv.
51 ans de ſervices effectifs, 8 campagnes, 3 ans d'études préliminaires; total, 62 ans.
Penſion de 4,800 liv..... 4,800

GERMAY, né le 2 juin 1725, maréchal-de-camp commandant un régiment, aux appointemens de 4,800 liv.
49 ans de ſervices effectifs, 10 campagnes, 3 ans d'études préliminaires; total, 62 ans.
Penſion de 4,800 liv..... 4,800

BELLEVILLE, né le 4 juillet 1721, maréchal-de-camp-directeur, aux appointemens de 4,800 liv.
49 de ſervices effectifs, 7 campagnes, 3 ans d'études préliminaires; total, 59 ans.
Penſion de 4,800 liv..... 4,800

GOULET DE RUGY, né le 30 novembre 1727, maréchal-de-camp commandant le corps des mineurs, aux appointemens de 6,300 liv.
46 ans de ſervices effectifs, 5 campagnes, 3 ans d'études préliminaires; total, 54 ans.
Penſion de 6,300 liv..... 6,300

De cette part..... 312,815 14 7

liv. s. d.

Report..... 312,815 14 7

PASSERAT DE LA CHAPELLE, né le 28 février 1726, maréchal-de-camp-directeur, aux appointemens de 4,800 liv.
47 ans de services effectifs, 10 campagnes, 3 ans d'études préliminaires; total, 60 ans.
Pension de 4,800 liv..... 4,800

GANOT DE RESICOURT, né le 28 février 1726, maréchal-de camp-directeur, aux appointemens de 4,800 liv.
48 ans de services effectifs, 5 campagnes, 3 ans d'études préliminaires; total, 56 ans.
Pension de 4 800 liv..... 4,800

MUISART DESOBEAUX, né le.....maréchal-de-camp-directeur, aux appointemens de 4,800 liv.
52 ans de services effectifs, 14 campagnes, 3 ans d'études préliminaires; total, 69 ans.
Pension de 4,800 liv..... 4,800

PREVOST DE LUMIAN, né le 28 août 1721, maréchal-de-camp-directeur, aux appointemens de 4,800 liv.
52 ans de services effectifs, 10 campagnes, 3 ans d'études préliminaires; total, 65 ans.
Pension de 4,800..... 4,800

TERROT DE LA VALETTE, né le 21 avril 1721, maréchal-de-camp-sous-directeur, aux appointemens de 3,600 liv.
55 ans de services effectifs, 7 campagnes, 3 ans d'études préliminaires; total, 65 ans.
Pension de 3,600 liv..... 3,600

LABORIE, né le 10 mai 1722, maréchal-de-camp-sous-directeur, aux appointemens de 3,600 liv.
48 ans de services effectifs, 14 campagnes, 3 ans d'études préliminaires; total, 65 ans.
Pension de 3,600 liv..... 3,600

Nota. Ces pensions doivent avoir lieu à compter du premier juin 1791, époque à laquelle les fonctions & traitemens de ces officiers ont cessé.

Loi du 22 août 1790.

DUTEIL, (Jean) né le premier mars 1732, colonel-directeur de l'artillerie à Mézières, aux appointemens de 3,600 liv.
43 ans 4 mois de services effectifs; 7 campagnes, 3 ans d'études préliminaires; total 53 ans 4 mois.
Pension de 3,600 liv..... 3,600

Nota. Cette pension doit avoir lieu à compter du 15 août 1791, jour que les fonctions & le traitement de cet officier ont cessé.

De cette part..... 342,815 14 7

	liv.	s.	d.
Report.....	342,815	14	7

CORPS DU GÉNIE.

Loi du 22 août 1790.

LARCHER, (Jean-Baptiſte-Claude) né le 10 décembre 1716, lieutenant-colonel, aux appointemens de 5,200 liv.

Ingénieur-volontaire le premier janvier 1737, reçu ingénieur en 1748, capitaine en 1754, lieutenant-colonel le premier janvier 1777; une campagne; total, 55 ans 3 mois de ſervices.

Penſion de retraite de 5,200 liv..... 5,200

VANDEBERGUE-DESHAUTS-CHAMPS, (Michel) né le 22 décembre 1733, lieutenant-colonel-ſous-brigadier, aux appointemens de 3,360 liv.

Lieutenant en ſecond à Mézières le premier janvier 1754, reçu ingénieur le premier janvier 1755, capitaine le 28 avril 1763, major le 28 avril 1778, lieutenant-colonel-ſous-brigadier le 30 mars 1783.

37 ans 3 mois de ſervices effectifs, 9 campagnes, 3 ans d'études préliminaires; total, 49 ans 3 mois.

Penſion de 3,265 liv. 10 ſ..... 3,265 10

SANLOT, (Auguſte-Thomas-Nicolas) né le 4 mai 1734, lieutenant-colonel-ſous-brigadier, aux appointemens de 3,360 liv.

Lieutenant en ſecond à Mézières le premier janvier 1754, reçu ingénieur le 16 avril 1756, capitaine le 28 avril 1763, major le 8 avril 1779, lieutenant-colonel ſous-brigadier le 8 janvier 1786.

37 ans 3 mois de ſervices effectifs, 6 campagnes, 3 ans d'études préliminaires; total, 46 ans 3 mois.

Penſion de 2,887 liv. 10 ſ..... 2,887 10

COULOMB, (Charles-Auguſtin) né le 14 juin 1736, major, aux appointemens de 3,000 liv.

Lieutenant en ſecond à Mézières le premier janvier 1760, reçu ingénieur le premier novembre 1761, capitaine le 4 mars 1767, major le 23 mars 1786.

31 ans 3 mois de ſervices effectifs, 9 campagnes, 3 ans d'études préliminaires; total, 43 ans 3 mois.

Penſion de 2,240 liv. 12 ſ. 6 den..... 2,240 12 6

De cette part.....	356,409	7	1

	liv.	f.	d.
Report.....	356,409	7	1

LOI du 15 *décembre* 1791.

PUPIL, (Etienne) né le 12 novembre 1737, major de brigade, aux appointemens de 3,000 liv.

Sous-lieutenant au régiment de la Fère le 26 janvier 1758, lieutenant en second à Mézières le 4 septembre 1758, reçu ingénieur le premier janvier 1760, capitaine le 4 mars 1767, major le 19 mars 1786.

33 ans 2 mois 4 jours de services effectifs, 4 campagnes, 3 ans d'études préliminaires; total, 40 ans 2 mois 4 jours.

Pension de 2,000 liv..... 2,000

FILLEY, (Coccar-Phœbus-Joseph) né le 9 juillet 1739, major, aux appointemens de 3,000 liv.

Lieutenant en second à Mézières le premier janvier 1762, capitaine le 30 décembre 1769, major le 19 octobre 1788.

31 ans 3 mois de services effectifs, 2 campagnes, 3 ans d'études préliminaires; total, 36 ans 3 mois.

Pension de 2,000 liv..... 2,000

RICHARD, (Jean-Baptiste-Gélène) né le 11 mars 1743, major, aux appointemens de 3,000 liv.

Lieutenant en second à Mézières le premier janvier 1761, reçu ingénieur le premier janvier 1765, capitaine le 30 décembre 1769, major le 17 mars 1790.

30 ans 3 mois de services effectifs, 2 campagnes, 3 ans détudes préliminaires; total, 35 ans 3 mois.

Pension de 2,000 liv..... 2,000

DUVIGNAU DE BEAULIEU, (Guillaume) né le 22 octobre 1742, capitaine, aux appointemens de 2,400 liv.

Lieutenant en second à Mézières le premier janvier 1761, reçu ingénieur le premier janvier 1763, capitaine le 4 août 1772.

30 ans 3 mois de services effectifs, 3 ans d'études, préliminaires; total, 33 ans 3 mois.

Pension de 1,600 liv..... 1,600

CHARAVEL DE L'ISLE, (Gilles-François) né le 8 mars 1737, capitaine, aux appointemens de 2,000 liv.

Lieutenant en second à Mézières le premier janvier 1763, reçu ingénieur le premier janvier 1765, capitaine le 25 août 1773.

28 ans 3 mois de services effectifs, 3 ans d'études préliminaires; total, 31 ans 2 mois.

Pension de 1,333 liv. 6 f. 8 d..... 1,333 6 8

De cette part.....	365,342	13	9

	liv.	f.	d.
Report.....	365,342	13	9

LE CONTE, (François) né le 17 avril 1741, capitaine, aux appointemens de 2,000 liv.

Lieutenant en second à Mézières le premier janvier 1762, reçu ingénieur le premier janvier 1765, capitaine le 25 août 1773.

29 ans 3 mois de services effectifs, 3 ans d'études préliminaires; total, 32 ans 3 mois.

Pension de 1,333 liv. 6 f. 8 d..... 1,333 6 8

LEVE DE SCIORAC, (Benoît) né le 20 septembre 1739, capitaine, aux appointemens de 2,000 liv.

Lieutenant en second à Mézières le premier janvier 1763, reçu ingénieur le premier janvier 1765, capitaine le 25 août 1773.

28 ans 3 mois de services effectifs, 3 ans d'études préliminaires; total, 31 ans 3 mois.

Pension de 1,333 liv. 6 f. 8 d..... 1,333 6 8

FLACHON DE LA JOMARIÈRE, (Ferdinand) né le 7 avril 1739, capitaine, aux appointemens de 2,000 liv.

Lieutenant en second à Mézières le premier janvier 1763, reçu ingénieur le premier janvier 1765, capitaine le 25 août 1773.

28 ans 3 mois de services effectifs, 3 ans d'études préliminaires; total, 31 ans 3 mois.

Pension de 1,333 liv. 6 f. 8 d..... 1,333 6 8

POITEVIN-DUBOUSQUET, (Jean-Antoine) né le 17 août 1747, capitaine aux appointemens de 2,000 liv.

Lieutenant en second à Mézières le premier janvier 1763, reçu ingénieur le 27 novembre 1765, capitaine, le 25 août 1773.

28 ans 3 mois de services effectifs, 3 ans d'études préliminaires; total, 31 ans 3 mois.

Pension de 1,333 liv. 6 f. 8 d..... 1,333 6 8

GRATEL DU BOUCHAGE, (Marie-Joseph) né le 18 septembre 1746, capitaine, aux appointemens de 2,000 liv.

Lieutenant en second à Mézières le premier janvier 1764, reçu ingénieur le premier janvier 1766, capitaine le 29 septembre 1775.

27 ans 3 mois de services effectifs, un an comme employé à l'armée destinée contre Gênes; plus 3 ans d'études préliminaires; total, 31 ans 3 mois.

Pension de 1,333 liv. 6 f. 8 d..... 1,333 6 8

De cette part.....	372,009	7	1

	liv.	f.	d.
Report.....	372,009	7	1
BELLET DE TAVERNOST, (Antoine-François-Suzanne) né le 12 juin 1743, capitaine, aux appointemens de 2,000 l. Lieutenant en ſecond à Mézières le premier janvier 1764, reçu ingénieur le premier janvier 1766, capitaine le 29 ſeptembre 1775. 27 ans 3 mois de ſervices effectifs, & 3 ans d'études préliminaires; total, 30 ans 3 mois. Penſion de 1,333 liv. 6 ſ. 8 d.....	1,333	6	8
PECCAULT DU LARDERET, (Etienne-Bonaventure) né le 12 novembre 1747, capitaine, aux appointemens de 2,000 l. Lieutenant en ſecond à Mézières le premier janvier 1764, reçu ingénieur le premier janvier 1766, capitaine le 29 ſeptembre 1775. 27 ans 3 mois de ſervices effectifs, 3 ans d'études préliminaires; total, 30 ans 3 mois. Penſion de 1,333 liv. 6 ſ. 8 d.....	1,333	6	8
SALOMON DE CRESSÉ, (Jean) né le 20 octobre 1737, capitaine, aux appointemens de 2,000 liv. Lieutenant en ſecond à Mézières le premier janvier 1764, reçu ingénieur le premier janvier 1766, capitaine le 29 ſeptembre 1775. 27 ans 3 mois de ſervices effectifs, 3 ans d'études préliminaires; total, 30 ans 3 mois. Penſion de 1,333 liv. 6 ſ. 8 d.....	1,333	6	8
JOBARD, (Claude-Pierre) né le 29 ſeptembre 1742, capitaine, aux appointemens de 2,000 liv. Lieutenant en ſecond à Mézières le premier janvier 1763, reçu ingénieur le premier janvier 1766, capitaine le 29 ſeptembre 1775. 28 ans 3 mois de ſervices effectifs, 3 ans d'études préliminaires; total, 31 ans 3 mois. Penſion de 1,333 liv. 6 ſ. 8 d.....	1,333	6	8
LONGUEVAL) Jean-Pierre) né le 18 juin 1743, capitaine, aux appointemens de 2,000 liv. Lieutenant en ſecond à Mézières le premier janvier 1760, reçu ingénieur le premier janvier 1766, capitaine le 29 ſeptembre 1775. 31 ans 3 mois de ſervices effectifs, 3 ans d'études préliminaires; total, 34 ans 3 mois. Penſion de 1,333 liv. 6 ſ. 8 d.....	1,333	6	8
De cette part.....	378,676		5

	liv.	f.	d.
Report.....	378,676		5

TRULLARD, (Narciſſe) né le 29 octobre 1738, capitaine, aux appointemens de 2,000 liv.

Lieutenant au bataillon de milice de Bourg-en-Breſſe le 2 février 1761; lieutenant en ſecond à Mézières le premier janvier 1765, reçu ingénieur le 31 décembre 1767, capitaine le premier janvier 1777.

30 ans 10 mois 28 jours de ſervices effectifs, 3 ans d'études préliminaires; total, 33 ans 10 mois 28 jours.

Penſion de 1,333 liv. 6 ſ. 8 d..... 1,333 6 8

RALLIER, (Louis-Anne-Eſprit) né le 24 ſeptembre 1749, capitaine, aux appointemens de 2,000 liv.

Lieutenant en ſecond à Mézières le premier janvier 1766, reçu ingénieur le premier janvier 1768, capitaine le premier janvier 1777.

25 ans 3 mois de ſervices effectifs, 11 campagnes, 3 ans d'études préliminaires; total, 39 ans 3 mois.

Penſion de 1,333 liv. 6 ſ. 8 d..... 1,333 6 8

CRETIN, (Simon) né le 8 mars 1744, capitaine, aux appointemens de 2,000 liv.

Lieutenant en ſecond à Mézières le premier janvier 1766, reçu ingénieur le premier janvier 1768, capitaine le premier janvier 1777.

25 ans 3 mois de ſervices effectifs, 3 ans d'études préliminaires; total, 28 ans 3 mois.

Penſion de 1,333 liv. 6 ſ. 8 d..... 1,333 6 8

LE ROY DESBORDES, (Jacques-Louis) né le 2 juin 1747, capitaine, aux appointemens de 2,000 liv.

Lieutenant en ſecond à Mézières le premier janvier 1766, reçu ingénieur le premier janvier 1768, capitaine le premier janvier 1777.

25 ans 3 mois de ſervices effectifs, 3 ans d'études préliminaires; total, 28 ans 3 mois.

Penſion de 1,333 liv. 6 ſ. 8 d..... 1,333 6 8

LAIRE DE LA GARDE, (Guillaume) né le 5 février 1742, capitaine, aux appointemens de 2,000 liv.

Lieutenant en ſecond à Mézières le premier janvier 1766, reçu ingénieur le premier janvier 1768, capitaine le premier janvier 1777.

25 ans 3 mois de ſervices effectifs, 3 ans d'études préliminaires; total, 28 ans 3 mois.

Penſion de 1,333 liv. 6 ſ. 8 d..... 1,333 6 8

De cette part.....	385,342	13	

	liv.	f.	d.
Report.....	385,342	13	9

GIRARD DE CHATEAUVIEUX, (Charles-Mathurin-Auguſtin) né le 27 février 1745, capitaine, aux appointemens de 2,000 liv.

Lieutenant en ſecond à Mézières le premier janvier 1766, reçu ingénieur le premier janvier 1768, capitaine le premier janvier 1777.

25 ans 3 mois de ſervices effectifs, 9 campagnes, 3 ans d'études préliminaires; total, 57 ans 3 mois.

Penſion de 1,333 liv. 6 ſ. 8 d..... 1,333 6 8

CHEVALIER LABORDE DE COUTANS, (Nicolas-Pierre-Louis (né le 19 août 1744, capitaine, aux appointemens de 2,000 liv.

Lieutenant en ſecond à Mézières le premier janvier 1766, reçu ingénieur le premier janvier 1768, capitaine le premier janvier 1777.

25 ans 3 mois de ſervices effectifs, 3 ans d'études préliminaires; total, 28 ans 3 mois.

Penſion de 1,333 liv. 6 ſ. 8 den..... 1,333 6 8

RIBALLIER, (Auguſtin-Alexandre-Nicolas) né le 16 avril 1746, capitaine, aux appointemens de 2,000 liv.

Lieutenant en ſecond à Mezières le premier janvier 1766, reçu ingénieur le premier janvier 1768, capitaine le premier janvier 1777.

25 ans 3 mois de ſervices effectifs, 3 ans d'études préliminaires; total, 28 ans 3 mois.

Penſion de 1,333 liv. 6 ſ. 8 den..... 1,333 6 8

PADIÈS, (Pierre-Eliſabeth) né le 24 janvier 1749, capitaine, aux appointemens de 2,000 liv.

Lieutenant en ſecond à Mézières le premier janvier 1765, reçu ingénieur le premier janvier 1768, capitaine le premier janvier 1777.

26 ans 3 mois de ſervices effectifs, 3 ans d'études préliminaires; total, 29 ans 3 mois.

Penſion de 1,333 liv. 6 ſ. 8 den..... 1,333 6 8

GUÉRIN DE FONCIN, (Jean-René) né le 8 ſeptembre 1745, capitaine, aux appointemens de 1,600 liv.

Lieutenant en ſecond à Mezières le premier janvier 1748, reçu ingénieur le premier janvier 1770, capitaine le premier janvier 1777.

23 ans 3 mois de ſervices effectifs, 10 ans à Cayenne, 3 ans d'études préliminaires; total, 36 ans 3 mois.

Penſion de 1,066 liv. 13 ſ. 4 den..... 1,066 13 4

De cette part.....	391,742	13	9

	liv.	f.	d.
Report.....	391,742	13	9

MANOEL DE LA GRAVIÈRE, (Louis-Charles) né le 27 juillet 1741, capitaine, aux appointemens de 1,600 liv.

Lieutenant de milice le 22 novembre 1758, ſous-lieutenant au régiment d'Hainaut le 28 juillet 1763, lieutenant en ſecond à Mézières le premier janvier 1767, reçu ingénieur le premier janvier 1769, capitaine le premier janvier 1777.

32 ans 4 mois 8 jours de ſervices effectifs, 3 ans d'études préliminaires; total, 35 ans 4 mois 8 jours.

Penſion de 1,066 liv. 13 ſ. 4 den..... 1,066 13 4

PINARD DE BOISHÉBERT, (Marc-Antoine-Félix) né le 24 janvier 1748, capitaine, aux appointemens de 1,600 liv.

Lieutenant en ſecond à Mezières le premier janvier 1767, reçu ingénieur le premier janvier 1769, capitaine le premier janvier 1777.

24 ans 3 mois de ſervices effectifs, 3 ans d'études préliminaires; total, 27 ans 3 mois.

Penſion de 1,066 liv. 13 ſ. 4 den..... 1,066 13 4

SURLET D'HAUTERIVE, (Alexandre) né le 7 mai 1743, capitaine, aux appointemens de 1,600 liv.

Lieutenant en ſecond à Mézières le premier janvier 1767, reçu ingénieur le premier janvier 1769, capitaine le premier janvier 1777.

23 ans 3 mois de ſervices effectifs, 3 ans d'études préliminaires; total, 26 ans 3 mois.

Penſion de 2,066 liv. 13 ſ. 4. den..... 1,066 13 4

GIROD DE CHANTRANS, (Juſtin) né le 26 ſeptembre 1750, capitaine, aux appointemens de 1,350 liv.

Lieutenant en ſecond à Mézières le premier janvier 1768, reçu ingénieur le premier janvier 1770, capitaine le premier janvier 1777.

23 ans 3 mois de ſervices effectifs, 3 années employé à Saint-Domingue, 3 ans d'études préliminaires; total, 29 ans 3 mois.

Penſion de 900 liv..... 900

LABORDE DE PÉCOMME, (Hyacinthe-Marie) né le 26 novembre 1744, capitaine, aux appointemens de 1,350 liv.

Lieutenant en ſecond à Mézières le premier janvier 1768, reçu ingénieur le premier janvier 1770, capitaine le 28 avril 1778.

23 ans 3 mois de ſervices effectifs, 3 ans d'études préliminaires; total, 26 ans 3 mois.

Penſion de 900 liv..... 900

De cette part.....	396,742	13	9

	liv.	f.	d.
Report.....	396,742	13	9

BEAUREPAIRE, (Antoine-Joſeph) né le 18 mars 1749, capitaine, aux appointemens de 1,350 liv.

Lieutenant en ſecond à Mezières le premier janvier 1767, reçu ingénieur le 31 décembre 1770, capitaine le 28 avril 1778.

24 ans 3 mois de ſervices effectifs, 3 ans d'études préliminaires; total, 27 ans 3 mois.

Penſion de 900 liv..... 900

TINSEAU DE GENNE, (Charles-Marie-Thérèſe) né le 19 avril 1749, capitaine, aux appointemens de 1,350 liv.

Lieutenant en ſecond à Mézières le premier janvier 1769, reçu ingénieur le premier janvier 1771, capitaine le 8 avril 1779.

22 ans 3 mois de ſervices effectifs, 3 ans d'études préliminaires; total, 25 ans 3 mois.

Penſion de 900 liv..... 900

DU CHEYRON DE BEAUMONT, (Joſeph-Paſcal) né le 20 novembre 1751, capitaine, aux appointemens de 1,350 liv.

Lieutenant en ſecond à Mezières le premier janvier 1769, reçu ingénieur le premier janvier 1771, capitaine le 8 avril 1779.

22 ans 3 mois de ſervices effectifs, 3 ans d'études préliminaires; total, 25 ans 3 mois.

Penſion de 900 liv..... 900

SALVAGES, (Jean-François) né le 20 décembre 1749, capitaine, aux appointemens de 1,350 liv.

Lieutenant en ſecond à Mézières le premier janvier 1769, reçu ingénieur le premier janvier 1771, capitaine le 8 avril 1779.

22 ans 3 mois de ſervices effectifs, 3 ans d'études préliminaires; total, 25 ans 3 mois.

Penſion de 900 liv..... 900

GOTHO, (Joſeph-Jacques-Antoine) né le 30 juillet 1748, capitaine, aux appointemens de 1,350 liv.

Lieutenant en ſecond à Mézières le premier janvier 1769, reçu ingénieur le 2 janvier 1771, capitaine le 8 avril 1779.

22 ans 3 mois de ſervices effectifs, 3 ans d'études préliminaires; total, 25 ans 3 mois.

Penſion de 900 liv..... 900

HACKETT, (Charles-Louis-Auguſtin) né le 19 juillet 1744, capitaine, aux appointemens de 1,350 liv.

Lieutenant en ſecond à Mézières le premier janvier 1768, reçu ingénieur le 10 janvier 1771, capitaine le 3 juin 1779.

23 ans 3 mois de ſervices effectifs, 3 ans d'études préliminaires; total, 26 ans 3 mois.

Penſion de 900 liv..... 900

De cette part..... 402,142 13 9

	liv.	s.	d.
Report.....	402,142	13	9

BON, (Joseph-Louis de) né le 3 novembre 1741, capitaine, aux appointemens de 1,350 liv.

Enseigne au régiment de Talaru le 21 juin 1759, lieutenant au régiment de Guienne, ci-devant Talaru, le 10 avril 1761; lieutenant en second à Mézières le premier janvier 1770, reçu ingénieur le 14 juillet 1772, capitaine le 12 novembre 1780.

31 ans 9 mois 9 jours de services effectifs, 3 ans d'études préliminaires; total, 34 ans 9 mois 9 jours.

Pension de 900 liv..... 900

DUSSAUD DE SAINT-MONTANT, (Louis) né le 18 août 1746, capitaine, aux appointemens de 1,350 liv.

Lieutenant en second à Mézières le premier janvier 1770, reçu ingénieur le premier janvier 1772, capitaine le 12 novembre 1780.

21 ans 3 mois de services effectifs, 3 ans d'études préliminaires; total, 24 ans 3 mois.

Pension de 900 liv..... 900

DESPINASSE, (Jean-Louis-Joseph) né le 25 juillet 1745, capitaine, aux appointemens de 1,350 liv.

Lieutenant en second à Mézières le premier janvier 1770, reçu ingénieur le 14 janvier 1772, capitaine le 30 septembre 1781.

21 ans 3 mois de services effectifs, 3 ans d'études préliminaires; total, 24 ans 3 mois.

Pension de 900 liv..... 900

ROZIÈRES, (Thomas-Nicolas-Jean de) né le 27 décembre 1749, capitaine, aux appointemens de 1,350 liv.

Lieutenant en second à Mézières le premier janvier 1770, reçu ingénieur le 14 janvier 1772, capitaine le 13 juillet 1783.

21 ans 3 mois de services effectifs, 3 ans d'études préliminaires; total, 24 ans 3 mois.

Pension de 900 liv..... 900

RIGAUD, (Thomas) né le 2 janvier 1751, capitaine, aux appointemens de 1,350 liv.

Lieutenant en second à Mézières le premier janvier 1771, reçu ingénieur le premier janvier 1774, capitaine le 24 mars 1785.

20 ans 3 mois de services effectifs, 3 ans d'études préliminaires; total, 23 ans 3 mois.

Pension de 900 liv..... 900

De cette part.....	406,642	13	9

GALBAUD-

	liv.	f.	d.
Report.....	408,642	13	9
GALBAUD-DUFORT, (Charles-Gaſpard) né le 5 janvier 1754, capitaine, aux appointemens de 1,350 liv. Lieutenant en ſecond à Mézières le premier janvier 1773, reçu ingénieur le 18 janvier 1775, capitaine le 8 janvier 1786. 18 ans 3 mois de ſervices effectifs, 3 ans d'études préliminaires; total, 21 ans 3 mois. Penſion de 900 liv.....	900		
CRUBLIER, (Jean) né le 8 janvier 1752, capitaine, aux appointemens de 1,350 liv. Lieutenant en ſecond à Mezières le premier janvier 1773, reçu ingénieur le 18 janvier 1775 capitaine le 20 mars 1787. 18 ans 3 mois de ſervices effectifs, 9 campagnes, 3 ans d'études préliminaires; total, 30 ans 3 mois Penſion de 900 liv.....	900		
BAILLOT-DACHER, (Jean-Georges-François-Dominique-Marie) ne le 5 février 1753, capitaine, aux appointemens de 1350 liv. Lieutenant en ſecond à Mézières le premier janvier 1771, reçu ingénieur le 18 janvier 1775, capitaine le 27 mai 178[illegible]. 20 ans 3 mois de ſervices effectifs, 3 ans d'études préliminaires, & 5 ans détaché en Amérique, où il eſt encore; total, 28 ans 3 mois Penſion de 900 liv.....	900		
PATERN-BOUAN, (Louis-Anne) né le 5 février 1753, capitaine, aux appointemens de 1,350 liv. Lieutenant en ſecond à Mézières le premier janvier 1774, reçu ingénieur le premier janvier 1776, capitaine le 25 mars 1788. 17 ans 3 mois de ſervices effectifs, 3 campagnes, 3 ans d'études préliminaires; total, 23 ans 3 mois. Penſion de 900 liv.....	900		
PLANCHER DE COURRENEUVE, (Joſeph-Marie-Florien) né le 18 mars 1775, capitaine, aux appointemens de 1,350 liv. Lieutenant en ſecond à Mézières le premier janvier 1774, aſpirant le premier janvier 1777, lieutenant en premier le 12 novembre 1780, capitaine le 19 octobre 1788. 17 ans 3 mois de ſervices effectifs, 4 ans en amérique, 3 ans d'études préliminaires; total, 24 ans 3 mois. Penſion de 900.....	900		
De cette part.....	413,142	13	9

liv. f. d.

Report..... 413,142 13 9

SENOVERT, (Etienne-François) né le 2 juillet 1753, capitaine, aux appointemens de 1,350 liv.
Lieutenant en ſecond à Mézières le premier janvier 1774, aſpirant le 30 avril 1777, lieutenant en premier le 12 novembre 1780, capitaine le 19 octobre 1788.
17 ans 3 mois de ſervices effectifs, 3 ans d'études préliminaires; total, 20 ans 3 mois.
Penſion de 900 liv..... 900

AUMONT, (d') maréchal-de-camp-directeur, aux appointemens de 12,000 liv.; né le premier janvier 1734.
57 ans 3 mois de ſervices effectifs, 8 campagnes; total, 65 ans 3 mois.
Penſion de 10,000 liv..... 10,000

CAUX l'aîné, né le 21 décembre 1720, maréchal-de-camp-directeur, aux appointemens de 12,000 liv.
55 ans 3 mois de ſervices effectifs, 9 campagnes; total, 64 ans 3 mois.
Penſion de 10,000 liv..... 10,000

AUMALE, (d') né le 19 juillet 1723, maréchal-de-camp-directeur, aux appointemens de 12,000 liv.
51 ans 3 mois de ſervices effectifs, 9 campagnes; total, 60 ans 3 mois.
Penſion de 10,000 liv..... 10,000

DAMOISEAU, né le 30 août 1722, maréchal-de-camp-directeur, aux appointemens de 10,000 liv.
53 ans 7 mois de ſervices effectifs, 12 campagnes; total, 65 ans 7 mois.
Penſion de 10,000 liv..... 10,000

PINSUN, né le 6 janvier 1726, maréchal-de-camp-directeur, aux appointemens de 10,000 liv.
50 ans 3 mois de ſervices effectifs, 12 campagnes; total, 62 ans trois mois.
Penſion de 10,000 liv..... 10,000

GORDON, né le 27 décembre 1717, maréchal-de-camp-directeur, aux appointemens de 9,000 liv.
57 ans 3 mois de ſervices effectifs, 8 campagnes; total, 65 ans 3 mois.
Penſion de 9,000 liv..... 9,000

De cette part..... 473,042 13 9

	liv.	s.	d.
Report.....	473,042	13	9

DUVIGNAU, né le premier octobre 1716, maréchal-de-camp-directeur, aux appointemens de 9,000 liv.
52 ans 3 mois de services effectifs, 7 campagnes; total, 59 ans 3 mois.
Pension de 9,000 liv..... 9,000

LE VEUX, né le 25 août 1722, maréchal-de-camp-directeur aux appointemens de 9,000 liv.
50 ans 1 mois de services effectifs, 8 campagnes; total, 58 ans 1 mois.
Pension de 9,000 liv..... 9,000

VIALIS, né le 18 janvier 1729, maréchal-de-camp-directeur, aux appointemens de 9,000 liv.
47 ans 3 mois de services effectifs, 13 campagnes; total, 60 ans 3 mois.
Pension de 9,000 liv..... 9,000

CHAMBRE, né le 13 juin 1726, maréchal-de-camp, chef de brigade, aux appointemens de 4,800 liv.
48 ans 3 mois de services effectifs, 9 campagnes; total, 57 ans 3 mois.
Pension de 4,800 liv..... 4,800

DUMOULIN, né le 12 novembre 1720, maréchal-de-camp, chef de brigade, aux appointemens de 4,800 liv.
49 ans 3 mois de services effectifs, 5 campagnes; total, 54 ans 3 mois.
Pension de 4,800 liv..... 4,800

DESPORTES, né le 23 avril 1726, maréchal-de-camp, chef de brigade, aux appointemens de 4,800 liv.
48 ans 10 mois de services effectifs, 4 campagnes; total, 52 ans 10 mois.
Pension de 4,800 liv..... 4,800

CARPILHET, né le..... maréchal-de-camp, chef de brigade, aux appointemens de 4,800 liv.
44 ans 3 mois de services effectifs, 6 campagnes; total, 50 ans 3 mois.
Pension de 4,800 liv..... 4,800

De cette part.....	519,242	13	9

liv. f. d.

Report..... 519,242 13 9

MARFAING, né en février 1725, maréchal-de-camp, chef de brigade, aux appointemens de 4,800 liv.
44 ans 7 mois de ſervices effectifs, 2 campagnes; total, 46 ans 7 mois.
Penſion de 4,185 liv..... 4,185

DAUVARE, né le premier juin 1722, maréchal-de-camp, chef de brigade, aux appointemens de 4,800 liv.
44 ans 6 mois de ſervices effectifs, 5 campagnes; total, 49 ans 6 mois.
Penſion de 4,710 liv..... 4,710

SAVART, né le premier mars 1726, maréchal-de-camp, chef de brigade, aux appointemens de 4,800 liv.
44 ans de ſervices effectifs, 3 campagnes; total, 47 ans 3 mois.
Penſion de 4,305 liv..... 4,305

DESANDROUINS, né le 7 janvier 1729, maréchal-de-camp, chef de brigade, aux appointemens de 4 800 liv.
44 ans 3 mois de ſervices effectifs, 10 campagnes; total, 54 ans 3 mois.
Penſion de 4,800 liv..... 4,800

AGUILLON, né le 27 janvier 1725, maréchal-de-camp, chef de brigade, aux appointemens de 4,800 liv.
44 ans 3 mois de ſervices effectifs, 6 campagnes; total, 50 ans 3 mois.
Penſion de 4,800 liv..... 4,800

LABBÉ DE TALSY, né le 7 février 1724, maréchal-de-camp, chef de brigade, aux appointemens de 4,800 liv.
43 ans 3 mois de ſervices effectifs, 22 campagnes; total, 65 ans 3 mois.
Penſion de 4,800 liv..... 4,800

BOUCHET, né le premier novembre 1731, maréchal-de-camp, chef de brigade, aux appointemens de 4,800 liv.
44 ans 3 mois de ſervices effectifs, 6 campagnes; total, 50 ans 3 mois.
Penſion de 4,800 liv..... 4,800

Nota. Ces penſions doivent avoir lieu du premier avril 1791, époque à laquelle les fonctions & traitemens de ces officiers ont ceſſé.

De cette part..... 551,642 13 9

	liv.	s.	d.
Report.....	551,642	13	9

HOPITAUX MILITAIRES.

Loi du 22 août 1790.

JAUBERT, (Nicolas) âgé de 52 ans, chirurgien-major du régiment provincial de l'isle de Corse, aux appointemens de 1,200 liv.

6 ans à l'hôpital d'Antibes, depuis 1750 jusqu'en 1756; 1 an sur le chebeck du roi le Rusé, depuis 1756 jusqu'en 1757; 2 ans dans les hôpitaux de Corse, depuis 1757 jusqu'en 1759; 1 an sur la frégate la Reyade, depuis 1759 jusqu'en 1760; 2 ans employé à l'hôpital militaire de Toulon; 1 an sur la barque l'Hirondelle, de 1766 à 1767; 1 an à l'hôpital militaire de Toulon, de 1767 à 1768; un an de campagne sur le chebeck de la république de Venise, de 1768 à 1769; 8 ans dans les hôpitaux de l'isle de Corse jusqu'en 1777; 14 ans chirurgien-major du régiment provincial de Corse, de 1777 à 1791.

37 ans de services effectifs, 3 campagnes; total, 40 ans.

Pension de 750 liv..... 750

ROYER, (Nicolas) né le..... âgé de 68 ans, infirmier de l'hôpital militaire de Strasbourg, aux appointemens de 408 liv.

15 ans soldat au régiment de Strasbourg, artillerie; 7 ans sergent dans le même régiment; 9 ans infirmier de l'hôpital militaire de Strasbourg, depuis 1782 jusqu'en 1791 : total, 31 ans de services, & des infirmités qui le mettent hors d'état de continuer de travailler.

Pension de 150 liv., attendu qu'il ne peut y avoir de pensions au-dessous de cette somme. (art. 19, tit. 1 de la loi du 22 août 1790.)..... 150

THIERRY, dit Vaudemont, (Jean) âgé de 61 ans, portier de l'hôpital militaire de Toulon, aux appointemens de 486 liv.

31 ans dans le régiment de Lorraine, dragons.

Pension de 150 liv..... 150

(Ajourné pour le surplus.)

De cette part.....	552,692	13	9

liv. f. d.

Report..... 552,692 13 9

BLEIN, (Alexandre-Aimé) âgé de 52 ans, chirurgien-major du régiment de l'isle-de-France, aux appointemens de 1,200 liv.

24 ans de services comme chirurgien major du régiment de l'isle-de-France, aujourd'hui 39e d'infanterie, depuis 1767. Il est presque aveugle; ce qui ne lui permet plus de continuer ses services.

Pension de 300 liv..... 300

INFANTERIE.

DU PARC, (François-Hyacinthe) né le 11 septembre 1739, capitaine-commandant du premier régiment d'infanterie, ci-devant Colonel-général.

Enseigne le premier juin 1755, lieutenant le 26 octobre suivant, capitaine le 12 avril 1760, réformé en 1763, remplacé à une compagnie le 16 avril 1767, capitaine-commandant de grenadiers le 12 mars 1779, capitaine d'une autre compagnie le 12 mai 1780.

35 ans 9 mois de services effectifs, 6 campagnes; total, 41 ans 9 mois.

Pension de 1,657 liv. 10 s..... 1,657 10

CARTIER DE LA FAUCHETIÈRE, (Humbert-Isaac) capitaine-commandant du premier régiment d'infanterie, ci-devant Colonel-général, né le 20 août 1736.

Volontaire le premier mai 1754, enseigne le 7 juillet 1755, lieutenant le 26 octobre suivant, capitaine le 30 septembre 1760, réformé en 1763, passé à la lieutenance de la compagnie colonelle le 8 juin 1766, capitaine-commandant en la compagnie de lieutenant colonel le 29 février 1768, capitaine titulaire le 11 mai 1769, capitaine-commandant de la compagnie colonelle à la formation du 16 juin 1766, d'une autre compagnie le 2 juin 1777, de la compagnie de grenadiers le 22 mai 1782, d'une autre compagnie le 21 mai 1786.

36 ans 10 mois de services effectifs, 6 campagnes; total, 42 ans 10 mois.

Pension de 1,755 liv..... 1,755

De cette part..... 556,405 3 9

	liv.	f.	d.
Report.....	556,405	3	9

VIDAL, (Laurent) né le 15 novembre 1731, lieutenant de grenadiers du premier régiment d'infanterie, ci-devant Colonel-général.

Soldat le 31 mars 1751, ſergent en 1760, porte-drapeau le 17 juin 1770, ſous-lieutenant à la formation du 16 juin 1776, de grenadiers le 2 juin 1777, lieutenant en ſecond, *idem*, du 17 ſeptembre 1780; lieutenant en premier le 12 juin 1785, rang de capitaine le premier mai 1788, a été bleſſé à la tête, & a perdu un œil, à l'affaire d'Amnebourg, d'un éclat de la pièce de canon de campagne qu'il commandoit en 1762.

Penſion de 2,032 liv. 10 ſ..... 2,032 10

COUSTILLIER, (Charles-Etienne) né le 15 août 1736, quartier maître-tréſorier du premier régiment d'infanterie, ci-devant Colonel-général.

Soldat dans le régiment de Bourbon, infanterie, le 6 octobre 1755; ſergent le premier février 1760, porte-drapeau le 22 mars 1771, quartier-maître-tréſorier du premier régiment d'infanterie le 10 novembre 1762.

35 ans 4 mois 22 jours de ſervices effectifs, 1 campagne; total, 36 ans 4 mois 22 jours.

Penſion de 587 liv. 16 ſ. 3 d..... 587 16 3

ATTHALIN, (Charles-François-Xavier) né le 31 octobre 1740, capitaine-commandant du 3^e régiment d'infanterie, ci-devant Piémont.

Lieutenant au bataillon de milice de Veſoul, le premier février 1757, juſqu'au 16 mars ſuivant qu'il eſt entré enſeigne dans le régiment ci-devant Piémont; lieutenant du 24 décembre même année, capitaine le 29 juin 1759, caſſé par ordre du 27 janvier 1760, rétabli le premier février 1761, réformé en 1763, remplacé capitaine-commandant en la compagnie lieutenance-colonelle le 24 ſeptembre 1770, capitaine titulaire le 19 juin 1771, devenu capitaine en ſecond au dédoublement de 1776, capitaine-commandant en la compagnie lieutenance-colonelle le 28 février 1778, d'une autre compagnie le 24 ſeptembre 1779, de grenadiers le 7 juillet 1784.

34 ans 1 mois de ſervices effectifs, 6 campagnes; total, 40 ans 1 mois.

Penſion de 1,507 liv. 10 ſ..... 1,507 10

De cette part..... 500,533

liv. f. d.

Report..... 560,533

COUSIN DE JARROSSAY, (Jacques) né le 29 juin 1731, capitaine-commandant du 3^e régiment d'infanterie, ci-devant Piémont.

Lieutenant le premier janvier 1758, capitaine en ſecond de la compagnie colonelle à la formation du 16 juin 1776, capitaine-commandant le 16 octobre 1782, de la compagnie de grenadiers le premier juillet 1785, 2 bleſſures, le pouce emporté.

33 ans 2 mois de ſervices effectifs, 5 campagnes; total, 38 ans 2 mois.

Penſion de 1,335 liv..... 1,335

SURINEAU DE LA MÉNOLIÈRE, (René-Gilbert) né le.... 1741, capitaine-commandant du 3^e régiment d'infanterie, ci-devant Piémont.

Lieutenant du 30 avril 1759, devenu ſous-lieutenant à la compoſition de 1763, remplacé lieutenant le 11 octobre 1769, capitaine en ſecond le 7 août 1778, de grenadiers le 22 décembre 1782, capitaine-commandant le 30 avril 1784.

31 ans 10 mois de ſervices effectifs, 4 campagnes; total, 35 ans 10 mois.

Penſion de 1,125 liv..... 1,125

BRASSENS DU POUY, (Jean-Marie de) né le premier janvier 1742, capitaine-commandant du 4^e régiment d'infanterie, ci-devant Provence.

Enſeigne dans Piémont le premier janvier 1758, lieutenant du 20 avril 1759 dans le 4^e régiment ci-devant Provence, au dédoublement du 16 juin 1776; capitaine en ſecond le 18 décembre ſuivant, de grenadiers le 10 mai 1782, capitaine-commandant le 14 juin 1783.

33 ans 2 mois de ſervices effectifs, 9 compagnes; total, 42 ans 2 mois.

Penſion de 600 liv., n'ayant pas 50 ans. (Décret du 11 juin 1791)..... 600

BRISQUEDIEU DE MORILLAN, (Pierre-Caſſagne de) né en 1741, capitaine commandant du 4^e régiment d'infanterie, ci-devant Provence.

Enſeigne dans le régiment de Piémont le 31 mars 1759, lieutenant le 20 avril ſuivant, devenu ſous-lieutenant à la compoſition de 1763, remplacé lieutenant le 20 avril 1768, capitaine en ſecond du 7 août 1778, capitaine-commandant le 15 avril 1788.

31 ans 11 mois de ſervices effectifs, 4 campagnes; total, 35 ans 11 mois.

Penſion de 1,132 liv. 10 ſ..... 1,132 10

De cette part..... 564,725 10

GAULTIER,

	liv.	s.	d.
Report.....	564,725	10	

GAULTIER, (Alexandre) né le 3 novembre 1733, lieutenant en premier de grenadiers, avec rang de capitaine du 4e régiment d'infanterie, ci-devant Provence.

Soldat dans Piémont le 6 juin 1750, sergent le 26 mai 1756, fourrier le 6 octobre 1764, porte-drapeau le 19 juin 1771, quartier-maître-trésorier du régiment ci-devant Provence, alors Blaisois, le 16 juin 1776, au dédoublement; lieutenant de grenadiers le 30 mai 1786, rang de capitaine le 25 septembre 1788.

40 ans 8 mois 22 jours de services effectifs, 6 campagnes; total, 46 ans 8 mois 22 jours.

Pension de 2,105 liv. 12 s. 6 d..... 2,105 12 6

ROSIÈRES, (Jacques-Gabriel-François de) né le 24 décembre 1738, lieutenant-colonel du 5e régiment d'infanterie, ci-devant Navarre.

Enseigne dans le régiment d'Aunis le premier mars 1755, lieutenant le premier novembre suivant, capitaine le 25 février 1758, aide major le 21 décembre 1761, major le 23 juin 1771, major du régiment d'infanterie de Monsieur le 24 juin 1780, lieutenant-colonel du 5e régiment, ci-devant Navarre, le 2 octobre 1785.

36 ans de services effectifs, 7 campagnes; total, 43 ans.

Pension de 2,655 liv., celle sur l'ordre de Saint-Louis éteinte..... 2,655

FÉRIET, (Charles-Joseph) né le 11 novembre 1737, capitaine-commandant du 5e régiment d'infanterie, ci-devant Navarre.

Cadet du roi de Pologne, duc de Lorraine & de Bar, le 7 novembre 1753; lieutenant du premier mars 1756, capitaine du 20 mai 1762, réformé en 1763, passé à une lieutenance le 18 octobre 1765, remplacé à une compagnie le 27 août 1766, devenu capitaine en second, à la formation du 7 juin 1776, de la compagnie de grenadiers; capitaine-commandant, le 4 juillet 1777, de la compagnie de grenadiers, le premier juin 1786; d'une autre compagnie le 9 février 1787.

37 ans 3 mois 21 jours de services effectifs, 6 campagnes; total, 43 ans 3 mois 21 jours; des infirmités.

Pension de 1,798 liv..... 1,798

De cette part..... 571,284 2 6

	liv.	f.	d.
Report.....	571,284	2	6

FLEURIOT D'OMBLEPIED, (Alexandre) né le 24 octobre 1739, capitaine-commandant du 5e régiment d'infanterie, ci-devant Navarre.

Enſeigne du 20 mai 1758, lieutenant le 16 décembre ſuivant, capitaine-commandant en la compagnie colonelle du 7 mai 1775, capitaine en ſecond à la formation du 7 juin 1776, compagnie colonelle; capitaine-commandant le 16 juin 1783.

32 ans 9 mois 8 jours de ſervices effectifs, 5 campagnes; total, 37 ans 9 mois 8 jours.

Penſion de 1,299 liv. 9 ſ. 6 d.....	1,299	9	6

LESCALE, (Louis de) né le 8 mars 1744, capitaine-commandant du 5e régiment d'infanterie, ci-devant Navarre.

Cadet-gentilhomme du roi de Pologne le 16 février 1759; enſeigne du 23 mars 1762, lieutenant le 20 mai ſuivant, devenu ſous-lieutenant en 1763, remplacé lieutenant le 17 juin 1770, capitaine en ſecond le 5 décembre 1779, capitaine-commandant le 22 mai 1787.

31 ans 11 mois 20 jours de ſervices effectifs, une campagne; 32 ans 11 mois 20 jours.

Penſion de 600 livres, la nature & la cauſe des infirmités n'étant pas juſtifiées.....	600		

MARIN, (Claude-François de) né le 15 novembre 1740, captaine-commandant du 6e régiment d'infanterie, ci-devant Armagnac.

Enſeigne dans le régiment de Navarre le 19 ſeptembre 1758, lieutenant le 18 avril 1760, capitaine en ſecond dans le régiment ci-devant Armagnac, à la formation du 7 juin 1776; capitaine-commandant de la compagnie colonelle le 22 janvier 1779, de la compagnie de grenadiers le 7 mai 1784, d'une autre compagnie le 8 juin 1789.

32 ans 5 mois 9 jours de ſervices effectifs, 12 campagnes; total, 44 ans 5 mois 9 jours.

Penſion de 1,899 liv. 18 ſ.....	1,899	18	
De cette part.....	575,083	10	

liv. s. d.

Report..... 575,083 10

DUCLA, (Pierre) né le 29 octobre 1733, capitaine-commandant du 6e régiment d'infanterie, ci-devant Armagnac.

Soldat dans le régiment d'infanterie de Navarre le 23 avril 1753, ſergent le 11 mai 1758, ſous-lieutenant le 20 juillet 1775, paſſé dans le régiment ci-devant Armagnac à la formation de 1776, lieutenant en ſecond le 22 janvier 1779, premier lieutenant le 20 octobre ſuivant, capitaine en ſecond le 26 janvier 1783, capitaine-commandant le premier ſeptembre 1788.

37 ans 10 mois 5 jours de ſervices effectifs, 15 campagnes; total, 52 ans 10 mois 5 jours; a été bleſſé à la bataille de Stimbeck.

Penſion de 2,400 liv..... 2,400

BEDBEDER DE LA MARQUE, (Jean) né le 29 octobre 1740, quartier-maître-tréſorier, avec rang de capitaine au 6e régiment d'infanterie, ci-devant Armagnac.

Soldat au régiment de Navarre le 2 janvier 1755, ſergent le premier ſeptembre 1763, fourrier le premier ſeptembre 1965, devenu ſergent-major à la compoſition du régiment ci-devant Armagnac le 7 juin 1776, porte-drapeau le 19 décembre 1778, quartier-maître-tréſorier le 19 novembre 1779, brevet de capitaine le premier août 1788.

35 ans 4 mois de ſervices effectifs, 15 campagnes; total, 50 ans 4 mois de ſervices; a été bleſſé au ſiége de Caſſel.

Penſion de 2,400 liv..... 2,400

DUMARCHÉ, (Charles) né le 25 décembre 1730, porte-drapeau du 6e régiment d'infanterie, ci-devant Armagnac.

Soldat dans Navarre, infanterie, le premier mars 1750, ſergent le premier mars 1763, fourrier le 21 ſeptembre 1765, ſergent-major dans Armagnac le 7 juin 1776, porte-drapeau le premier janvier 1782.

41 ans de ſervieces effectifs, 13 campagnes; total, 54 ans; bleſſé d'un coup de feu au combat du 12 avril 1782.

Penſion de 720 liv..... 720

MARTIN, (Charles) né le 24 janvier 1735, lieutenant en premier, avec rang de capitaine dans le 6e régiment d'infanterie, ci-devant Armagnac.

Grenadier-de-France le 4 mars 1755, lieutenant dans le regiment provincial du Mans le 4 août 1771, lieutenant de grenadiers dans celui de Rennes en avril 1775, ſous-lieutenant dans celui d'Armagnac le 19 août 1777, lieutenant en ſecond le 20 octobre 1779, rang de capitaine le premier mai 1788, lieutenant en premier le premier mai 1789.

36 ans de ſervices effectifs, 13 campagnes, total, 49 ans, 2 bleſſures.

Penſion de 2,310 liv..... 2,310

De cette part..... 582,913 10

	liv.	f.	d.
Report.....	582,913	10	

COMMIER, (Antoine) né le 11 mars 1736, lieutenant en ſecond au 6e régiment d'infanterie, ci-devant Armagnac.

Soldat au régiment de Navarre le 15 octobre 1755, ſergent le premier mars 1763, fourrier le 21 ſeptembre 1766, devenu ſergent-major à la compoſition du régiment ci-devant Armagnac le 7 juin 1776, porte-drapeau le 19 novembre 1779, ſous-lieutenant le premier janvier 1782, lieutenant en ſecond le premier mai 1789.

35 ans 4 mois 13 jours de ſervices effectifs, 15 campagnes; total, 50 ans 4 mois 13 jours.

Penſion de 720 liv..... 720

FRANCHESSIN, (Gaſpard-Louis de) né le 24 décembre 1736, capitaine-commandant du 7e régiment d'infanterie, ci-devant Champagne.

Mouſquetaire en la ſeconde compagnie le 4 janvier 1755, lieutenant du 27 mars 1757, capitaine le 17 mai 1773; en ſecond de la compagnie lieutenance-colonelle à la formation du 13 juin 1777, capitaine-commandant le 30 août 1780, de la compagnie de grenadiers le premier juin 1787.

36 ans 1 mois 24 jours de ſervices effectifs, 13 campagnes; total, 49 ans 1 mois 24 jours.

Penſion de 2,323 liv. 10 ſ. 6 d..... 2,323 10 6

DU TREVET, (André-Pierre-Antoine) né le 30 novembre 1748, capitaine-commandant du 8e régiment d'infanterie, ci-devant Auſtraſie.

Sous-lieutenant le 24 ſepembre 1765, lieutenant le 27 ſeptembre 1772, en ſecond à la formation de 1776, premier lieutenant le 12 décembre 1777, capitaine en ſecond le 28 novembre 1779, capitaine-commandant le 16 juin 1783.

25 ans 5 mois 4 jours de ſervices effectifs, 8 campagnes; total, 33 ans 5 mois 4 jours; une bleſſure, & des infirmités conſtatées.

Penſion de 1,320 liv..... 1,320

PAYANDET, (Jacques) né le 5 janvier 1730, lieutenant en premier, avec rang de capitaine du 8e régiment d'infanterie, ci-devant Auſtraſie.

Soldat le 10 ſeptembre 1746, grenadier le premier juin 1749, ſergent le premier mai 1758, fourrier le premier avril 1763, porte-drapeau le 19 mai 1774, ſous-lieutenant le 27 mars 1779, lieutenant en ſecond le 28 novembre ſuivant, lieutenant en premier le 24 juin 1785, rang de capitaine le premier mai 1788.

44 ans 3 mois 18 jours de ſervices effectifs, 11 campagnes; total, 55 ans 3 mois 18 jours; bleſſé d'un éclat de bombe à la tête, & d'un coup de feu à la cuiſſe droite.

Penſion de 2,400 liv..... 2,400

De cette part.....	589,677	»	6

	liv.	f.	d.
Report.....	589,677	»	6

LE GROS DE LA ROCHE, (Armand-René-Joſeph de) né le 8 décembre 1747, capitaine-commandant du 8e régiment d'infanterie, ci-devant Auſtraſie.

Sous-lieutenant le 16 août 1766, lieutenant le 27 ſeptembre 1772, en ſecond à la formation de 1776, premier lieutenant le 27 mars 1779, capitaine en ſecond le 28 ſeptembre ſuivant, capitaine-commandant le 16 juin 1783.

24 ans 6 mois 12 jours de ſervices effectifs, 8 campagnes; total, 32 ans 6 mois 12 jours; des infirmités conſtatées.

Penſion de 1,320 liv..... 1,320

RIVIÈRE DE BAUDRIEUX DE CORDAY, (Jacques-Adrien) né le 9 ſeptembre 1729, premier lieutenant-colonel du 9e régiment d'infanterie, ci-devant Normandie.

Lieutenant du 29 octobre 1746 dans le régiment de l Fère, de grenadiers le premier novembre 1747, capitaine du premier ſeptembre 1755, réformé en 1763, remplacé à une compagnie le 8 mai 1765, capitaine de grenadiers le premier juillet 1774, capitaine-commandant à la formation de 1776, lieutenant-colonel du régiment ci-devant Normandie, le 15 avril 1784.

44 ans 2 mois de ſervices effectifs, 2 campagnes; total, 46 ans 2 mois; une bleſſure.

Penſion de 3,082 liv. 10 ſ..... 3,082 10

RAVENEAU, (Charles-François de) né le 2 octobre 1738, lieutenant-colonel, à la formation du premier janvier 1791, au 9e régiment d'infanterie, ci-devant Normandie.

Enſeigne dans le régiment d'infanterie de Béarn le 22 juillet 1758, lieutenant le 14 mars 1757, capitaine-commandant de la compagnie du lieutenant-colonel le 7 avril 1773, capitaine-titulaire du 17 août 1774, en ſecond de la compagnie colonelle à la formation du 11 juin 1776, de la compagnie de chaſſeurs le premier ſeptembre 1777, capitaine-commandant le 3 juin 1779, major du régiment ci-devant Normandie, le 17 avril 1783.

32 ans 5 mois 9 jours de ſervices effectifs, 6 campagnes; total, 38 ans 5 mois 9 jours.

Penſion de 2,050 liv. 16 ſ..... 2,050 16

De cette part..... 596,130 6 6

liv. f. d.

Report..... 596,130 6 6

LA VERNY DE LA SALLE, (Henri de) né le 11 juillet 1738, capitaine-commandant du 9e régiment d'infanterie, ci-devant Normandie.

Enseigne du 18 avril 1756, lieutenant le premier juillet suivant, capitaine-commandant en la compagnie du lieutenant-colonel du 10 septembre 1769, capitaine-titulaire le 4 août 1770, en second à la formation du 16 juin 1776, capitaine-commandant le 4 juillet 1777, de la compagnie de grenadiers le 26 mai 1783.

34 ans 8 mois 13 jours de services effectifs, 7 campagnes; total, 41 ans 8 mois 13 jours.

Pension de 1,653 liv. 5 f..... 1,653 5

RAUSAN, (Nicolas-Léon de) né le 21 janvier 1741, capitaine-commandant du 9e régiment d'infanterie, ci-devant Normandie.

Lieutenant le premier avril 1761, sous-lieutenant en 1763, remplacé lieutenant le 11 mai 1769, premier lieutenant à la formation de 1776, capitaine en second le 22 janvier 1779, de la compagnie de grenadiers le 26 mai 1783, capitaine-commandant le 22 avril 1785.

29 ans 11 mois de services effectifs, 2 campagnes; total, 31 ans 11 mois.

Pension de 600 liv..... 600

FORMETZ, (Jean-Jacques de) né le premier juin 1747, capitaine-commandant du 9e régiment d'infanterie ci-devant Normandie.

Sous-lieutenant le 13 février 1764, lieutenant le 9 juin 1772, en second à la formation de 1776, premier lieutenant le 4 juillet 1777, capitaine en second le 10 mai 1782, capitaine-commandant le 6 mars 1788.

26 ans 10 mois 18 jours de services effectifs, une campagne; total, 27 ans 10 mois 18 jours; des blessures & des infirmités constatées.

Pension de 690 liv..... 690

CARS, (Jean-Gaspard-Hercule de) né le 22 avril 1748, capitaine au 9e régiment d'infanterie, ci-devant Normandie.

Sous-lieutenant le 28 mai 1766, sous-aide-major le 30 mai 1773, lieutenant en second à la formation de 1776, premier lieutenant le 22 janvier 1779, capitaine en second le 10 mai 1782.

24 ans 7 mois 3 jours de services effectifs, 2 campagnes; total, 26 ans 7 mois 3 jours; des blessures.

Pension de 600 liv..... 600

De cette part..... 599,673 11 6

	liv.	f.	d.
Report.....	599,673	11	6

GODARD DE THUISON, (Pierre) né le 28 octobre 1737, capitaine-commandant du 9e régiment d'infanterie, ci-devant Normandie.

Lieutenant dans le bataillon de milice de Péronne le 22 juillet 1760, enseigne le 23 janvier 1762, lieutenant le 6 mai suivant, devenu sous-lieutenant en 1763, remplacé lieutenant le 24 septembre 1770, capitaine en second de la compagnie de grenadiers le 4 septembre 1784, capitaine commandant le premier mai 1787.

30 ans 5 mois 9 jours de services effectifs, 5 campagnes; total, 35 ans 5 mois 9 jours.

Pension de 1,089 liv. 15 f. 6 d..... 1,089 15 6

DUCHESNE DE COURCELLES, (Jean-Nicolas-Joseph) né le 17 septembre 1742, capitaine-commandant du 10e régiment d'infanterie, ci-devant Neustrie.

Enseigne dans le régiment d'Hainaut, du 23 janvier 1757, lieutenant du 9 décembre de la même année, réformé en 1763, passé à une sous lieutenance dans le régiment de Normandie le 27 avril 1765, lieutenant du 17 mai 1763, en second dans ce régiment-ci à la formation du 16 juin 1776, premier lieutenant le 28 février 1778, capitaine en second de la compagnie de grenadiers le 19 mars 1780, d'une autre compagnie le premier mars 1786, capitaine-commandant le 24 mai 1787.

33 ans 5 mois 11 jours de services effectifs, 6 campagnes; total, 39 ans 5 mois 11 jours.

Pension de 600 liv..... 600

BOSQUET, (Jean), né le..... 1730, lieutenant en premier au 10e régiment d'infanterie, ci-devant Neustrie.

Soldat dans Normandie le 6 décembre 1750, sergent le 19 novembre 1759, fourrier le premier octobre 1764, porte-drapeau le 28 novembre 1770, porte-drapeau dans ce régiment-ci à la formation du 16 juin 1776, lieutenant en second le 5 juin 1784, lieutenant en premier le 7 juin 1786.

40 ans 2 mois 22 jours de services effectifs, 2 campagnes; total, 42 ans 2 mois 22 jours; blessé à la bataille de Closter-camp.

Pension de 637 liv. 14 f. 7 d..... 637 14 7

De cette part.....	602,001	1	7

	liv.	f.	d.
Report.....	602,001	1	7

GRENIER DE MOULON DE LA CROIX, (Etjenne) né le 8 juillet 1743, capitaine-commandant du 10e régiment d'infanterie, ci-devant Neuſtrie.

Enſeigne dans Normandie le 27 avril 1761, devenu ſous-lieutenant à la compoſition de 1763, remplacé lieutenant le 11 avril 1770, de la compagnie lieutenance-colonelle à la formation de 1776, capitaine en ſecond dans ce régiment-ci le 28 février 1778, capitaine-commandant le 14 juillet 1782.

29 ans 10 mois 1 jour de ſervices effectifs, une campagne; total, 30 ans 10 mois 1 jour; des infirmités.

Penſion de 600 liv..... 600

GUYOT DE PONTEIL, (Jean) né le 20 novembre 1744, capitaine-commandant du 10e régiment d'infanterie, ci-devant Neuſtrie.

Enſeigne du premier avril 1761, lieutenant le 23 octobre ſuivant dans le régiment de Normandie, devenu ſous-lieutenant à la compoſition de 1763, remplacé lieutenant le 29 juin 1769, capitaine en ſecond le 28 février 1778 dans ce régiment-ci, capitaine-commandant le 15 juin 1781, de la compagnie de grenadiers le 24 mai 1787.

29 ans 11 mois de ſervices effectifs, une campagne; total, 30 ans 11 mois.

Penſion de 600 liv..... 600

BERTINOT DE SAINT-ELOY, (Jean-Baptiſte) né le 8 octobre 1740, capitaine-commandant du 10e régiment d'infanterie, ci-devant Neuſtrie.

Lieutenant dans la milice garde-côte le premier ſeptembre 1760, porte-drapeau dans Normandie, du premier février 1763, lieutenant le 9 juin 1772, devenu lieutenant en ſecond dans le régiment de Neuſtrie à la formation du 16 juin 1776, premier lieutenant dans ce régiment-ci le 15 ſeptembre 1777, capitaine en ſecond le 19 mars 1780, de la compagnie de grenadiers le 19 mai 1785, capitaine-commandant le 7 juin 1786.

30 ans 4 mois de ſervices effectifs, une campagne; total, 31 ans 4 mois.

Penſion de 600 liv..... 600

De cette part.....	603,801	1	7

	liv.	s.	d.
Report.....	603,801	1	7
GROSSETÊTE, (Pierre-François) né le 19 février 1735, premier lieutenant, avec rang de capitaine au 11e régiment d'infanterie, ci-devant la Marine. Soldat du 13 avril 1752, sergent le premier mai 1753, fourrier du premier septembre 1764, porte-drapeau le 23 février 1769, sous-lieutenant de grenadiers le 22 août 1772, lieutenant en second le premier août 1777, premier lieutenant le 2 août 1780, rang de capitaine le 9 août 1789. 38 ans 10 mois 15 jours de services effectifs, 6 campagnes; total, 44 ans 10 mois 15 jours. Pension de 737 liv. 7 d.....	737	»	7
GOSSON, (Pierre-François-Ferdinand de) capitaine-commandant du 11e régiment d'infanterie, ci-devant la Marine, né le premier décembre 1737. Cadet dans le corps-royal de l'artillerie le 28 avril 1754, lieutenant dans ce régiment-ci le 29 mars 1757, capitaine-commandant de la compagnie colonelle le 6 novembre 1771, capitaine-titulaire le 5 mai 1772, en second à la formation du 11 juin 1776, capitaine-commandant de la compagnie colonelle le 7 août 1778, d'une autre compagnie le 14 août 1779, de la compagnie de grenadiers le 3 mai 1787, d'une autre compagnie le 9 août 1789. 36 ans 10 mois de services effectifs, 5 campagnes; total, 41 ans 10 mois. Pension de 1,665 liv.....	1,665		
FOUCAULT DU BERCEAU, (Guillaume) né le 13 mars 1747, capitaine-commandant au 11e régiment d'infanterie, ci-devant la Marine. Sous-lieutenant le 10 février 1764, lieutenant le 23 août 1772, capitaine en second le 21 juillet 1779, capitaine-commandant le 8 mai 1787. 27 ans 18 jours de services effectifs, 2 campagnes; total, 29 ans 18 jours. Pension de 600 liv.....	600		
LANTY, (Théodore-Louis de) né le 26 octobre 1741, capitaine-commandant au 12e régiment d'infanterie, ci-devant Auxerrois. Enseigne dans la Marine le 11 mai 1762, devenu sous-lieutenant à la composition de 1763, remplacé lieutenant le 11 mai 1771, capitaine en second le 15 mai 1778 dans ce régiment-ci, capitaine-commandant le 14 décembre 1781. 28 ans 9 mois 17 jours de services effectifs, 9 campagnes; total, 37 ans 9 mois 17 jours. Pension de 600 liv.....	600		
De cette part.....	607,403	2	2

	liv.	f.	d.
Report.....	607,403	2	2
AROUARD D'AVRAINVILLE, (Claude) né le 12 avril 1738, quartier-maître-tréſorier, avec rang de capitaine, au 14e régiment, ci-devant Forez. Soldat le 24 avril 1756, ſergent du premier juin 1764, fourrier le premier mars 1767, quartier-maître du 5 mai 1772, quartier-maître-tréſorier à la formation du 26 juillet 1776, rang de capitaine le 22 juin 1787. 34 ans 8 mois 7 jours de ſervices effectifs, 3 campagnes; total, 37 ans 8 mois 7 jours; une bleſſure. Penſion de 1,291 liv. 17 ſ. 4. d.....	1,291	17	4
AURIAC, (Joſeph) né le 3 décembre 1736, lieutenant en premier, avec rang de capitaine au 14e régiment d'infanterie, ci devant Forez. Soldat du 20 mai 1754, ſergent en 1755, fourrier le premier ſeptembre 1756 dans le régiment de Bourbonnois, porte-drapeau du 23 mars 1769, ſous lieutenant de grenadiers le 24 mars 1774, lieutenant dans ce régiment-ci, du 28 avril 1778, premier lieutenant le 5 août 1784, rang de capitaine le 5 août 1788. 36 ans 7 mois 11 jours de ſervices effectifs, 3 campagnes; total, 39 ans 7 mois 11 jours. Penſion de 1,465 liv. 3 ſ. 4 d.....	1,465	3	4
FRIANT-D'ALINCOURT, (Dominique-François-Thimothée) né le 31 mars 1751, capitaine en ſecond du 14e régiment d'infanterie, ci-devant Forez. Sous-lieutenant dans Bourbonnois le 16 avril 1771, lieutenant en ſecond dans ce régiment-ci le 15 juin 1777, premier lieutenant le 3 juin 1779, capitaine en ſecond le 21 mai 1785. 19 ans 8 mois 15 jours de ſervices effectifs; infirmités conſtatées. Penſion de 600 liv.....	600		
PAYEN DE CHAVOY, (Pierre-Alexandre-Jean-Baptiſte) né le 4 mai 1749, ſecond lieutenant-colonel du 15e régiment d'infanterie, ci-devant Béarn, depuis la formation du premier janvier 1791. Page du roi en la grande écurie le 28 novembre 1763, ſous-lieutenant dans Lyonnois le 28 mars 1766, ſous-aide-major le 31 août 1771, premier lieutenant à la formation du 11 juin 1776, capitaine en ſecond le 22 juin 1779, de grenadiers le 6 mai 1781, major du régiment ci-devant Béarn le 15 avril 1784. 26 ans 9 mois 24 jours de ſervices effectifs, 3 campagnes; total, 29 ans 9 mois 24 jours; une bleſſure. Penſion de 750 liv.....	750		
De cette part.....	611,510	2	10

	liv.	f.	d.
Report.....	611,510	2	10
LA VERNHE, (Vincent-Raymont de) né le 25 décembre 1739, capitaine-commandant du 15e régiment d'infanterie, ci devant Béarn.			
Lieutenant au 11 mars 1756, capitaine le 5 mai 1762, réformé à la compoſition de 1763, remplacé capitaine-commandant la compagnie lieutenance-colonelle le 12 novembre 1770, capitaine-titulaire du 9 décembre 1771, en ſecond de la formation du 11 juin 1776, capitaine-commandant le 3 juin 1779, de grenadiers le 17 avril 1782, d'une autre compagnie le 13 mai 1784.			
34 ans 11 mois 17 jours de ſervices effectifs; total, 40 ans 11 mois 17 jours, en comprenant 6 campagnes.			
Penſion de 1,586 liv. 15 ſ. 8 d.....	1,586	15	8
COUSSOL-DESPARSAC, (Joſeph-Henri de) né le 20 mars 1736, capitaine de la première claſſe du 18e régiment, ci-devant Royal-Auvergne.			
Volontaire dans Auvergne, le premier janvier 1756, juſqu'au mois de ſeptembre de la même année, qu'il eſt entré dans la gendarmerie, & qu'il a quitté pour rentrer lieutenant dans Auvergne le 3 décembre 1760, premier lieutenant dans ce régiment-ci, ſous le nom de Gâtinois, à la formation de 1776, capitaine en ſecond le 28 août 1777, capitaine commandant la compagnie lieutenance-colonelle, du 7 août 1779.			
35 ans 2 mois de ſervices effectifs, 15 campagnes; total, 50 ans 2 mois de ſervices; 2 bleſſures.			
Penſion de 2,400 livres.....	2,400		
CARRÈRE DE LOUBÈRE, (François) né le 14 mai 1750, capitaine des grenadiers du 18e régiment d'infanterie, ci-devant Royal-Auvergne.			
Sous-lieutenant dans Auvergne le 5 octobre 1767, lieutenant du 31 janvier 1774, ſous-aide-major le 21 mars ſuivant, devenu lieutenant en ſecond dans ce régiment-ci, ſous le nom de Gâtinois, à la formation de 1776, premier lieutenant le 28 août 1777, capitaine en ſecond le 7 août 1779, de grenadiers le 14 novembre 1781, capitaine-commandant le 6 juillet 1786, de la compagnie de grenadiers le premier mai 1789.			
23 ans 4 mois 23 jours de ſervices effectifs, 9 campagnes; total, 32 ans 4 mois 23 jours; hors d'état de continuer ſes ſervices, ayant le bras & la main gauche paralyſés.			
Penſion de 1,410 liv., attendu le genre de ſon infirmité..	1,410		
De cette part.....	616,906	18	6

liv. ſ. d.

Report..... 616,906 18 6

CHAMBAUD DE MONTGON, (Antoine) né le 6 mars 1733, lieutenant-colonel du 20e régiment d'infanterie, ci-devant Cambreſis.

Lieutenant en ſecond de grenadiers dans le régiment de Beauvoiſis le 27 février 1754, enſeigne le 26 août ſuivant, lieutenant le 24 mars 1756, capitaine le 25 février 1758, réformé à la compoſition de 1763, remplacé à une compagnie le 24 avril de la même année, major de ce régiment-ci le 18 avril 1776, lieutenant-colonel le 20 juin 1782.

37 ans de ſervices effectifs, 15 campagnes; total, 52 ans.

Penſion de 3,600 liv., celle de Saint-Louis éteinte..... 3,600

Ses bleſſures & trois attaques d'apoplexie le mettent hors d'état de continuer à ſervir.

SEVRÉ, (Antoine-Marie de) né le 19 décembre 1744, capitaine-commandant du 20e régiment d'infanterie, ci-devant Cambreſis.

Aide-de camp de M. le maréchal de Vaux, le 10 juillet 1761, enſeigne au régiment de Flandres le 17 février 1762, devenu ſous-lieutenant à la compoſition de 1763, remplacé lieutenant le 23 août 1772, premier lieutenant à la nouvelle formation de 1776 dans ce régiment-ci, capitaine en ſecond le 23 ſeptembre 1777, capitaine-commandant le 21 juillet 1781.

30 ans 11 jours de ſervices effectifs, 8 campagnes; total; 38 ans 1 jours; des infirmités.

Penſion de 600 liv..... 600

SCHOLTUS, (Antoine) né le 29 octobre 1741, ſous-lieutenant du 20e regiment d'infanterie, ci-devant Cambreſis.

Soldat de la legion royale le 3 mars 1756, incorporé au régiment de Cambreſis le 16 juillet 1776, ſergent-major le 6 avril 1777, adjudant le 16 novembre 1784, porte-drapeau le 19 juillet 1785, ſous-lieutenant le 10 mai 1789

34 ans 4 mois de ſervices effectifs, 11 campagnes; total, 45 ans 4 mois; bleſſé au bras & à la jambe.

Penſion de 594 liv..... 594

MONBEL DE CHAMPERON, (.....) dit avoir 69 ans, premier capitaine au 21e régiment d'infanterie, ci-devant Guienne.

Lieutenant du 31 octobre 1746, capitaine le premier ſeptembre 1755, capitaine-commandant à la formation de 1776, de grenadiers le 29 décembre 1777, d'une autre compagnie le 30 janvier 1778.

44 ans 4 mois de ſervices effectifs, 6 campagnes; total, 50 ans 4 mois.

Penſion de 2,400 liv..... 2,400

De cette part..... 624,100 18 6

	liv.	f.	d.
Report.....	624,100	18	6

PENAUD DE LA GARLIÈRE, (Jacques-Henri) né le 25 mai 1735, capitaine-commandant au 21e régiment d'infanterie, ci-devant Guienne.

Enseigne dans la milice Garde-côtes en 1748, aide-major au même corps le 22 juin 1755, lieutenant dans ce régiment-ci, du 25 mars 1757; sous-aide-major le premier février 1763, aide-major du 28 mai 1765, rang de capitaine le 2 août 1767, capitaine en second à la formation du 8 juin 1776, capitaine-commandant la compagnie colonelle le 30 janvier 1778, d'une autre compagnie le 9 mai suivant,

42 ans 9 mois 3 jours de services effectifs, 4 campagnes; total, 46 ans 9 mois 3 jours.

Pension de 2,108 liv. 6 f..... 2,108 6

PEYNAUD, (Louis-Guy de) né le 6 avril 1735, capitaine-commandant du 21e régiment d'infanterie, ci-devant Guienne.

Lieutenant du 7 juillet 1756, capitaine-commandant en la compagnie du lieutenant-colonel le 20 juillet 1775, capitaine en second à la formation du 8 juin 1776, capitaine-commandant la compagnie lieutenance-colonelle le 9 mai 1778, d'une autre compagnie le 8 avril 1779.

34 ans 7 mois 21 jours de services effectifs, 4 campagnes; total, 38 ans 7 mois 21 jours.

Pension de 1,377 liv. 15 f..... 1,377 15

VIRVENT, (Jean-Pierre de) né le 25 mars 1735, capitaine-commandant du 21e régiment d'infanterie, ci-devant Guienne.

Soldat dans le régiment de Quercy le 19 septembre 1751, sergent du 10 novembre 1755, congédié comme gentilhomme le premier mars 1759, passé en qualité de volontaire dans ce régiment-ci le premier mai suivant, enseigne du 10 avril 1761, devenu sous-lieutenant à la composition de 1763, remplacé lieutenant le 6 novembre 1769, capitaine en second de la compagnie de chasseurs du 9 mai 1778, d'une autre compagnie le 11 juin 1786, capitaine-commandant le premier juin 1789.

39 ans 5 mois 9 jours de services effectifs, 4 campagnes; total, 43 ans 5 mois 9 jours.

Pension de 1,809 liv. 15 f. 6 den..... 1,809 15 6

LA RIVOIRE, (Claude de) né le 22 novembre 1729, capitaine en second du 21e régiment d'infanterie, ci-devant Guienne.

Soldat le 25 février 1750, grenadier le premier mars suivant, sergent le premier avril 1752, porte-drapeau le premier février 1763, quartier-maître le 15 mars suivant, rang de lieutenant le 2 août 1767, quartier-maître trésorier à la formation du 8 juin 1776, capitaine en second le 5 décembre 1779.

41 ans 3 jours de services effectifs, 4 campagnes; total, 45 ans 3 jours; 2 blessures.

Pension de 1,950 liv. 16 f..... 1,950 16

De cette part.....	631,347	11	

	liv.	s.	d.
Report.....	631,347	11	

CANREDON, (Louis-François-Robert de) né le 18 septembre 1738, capitaine-commandant du 21e régiment d'infanterie, ci-devant Guienne.

Sous-lieutenant de grenadiers du 18 janvier 1760, enseigne du 14 septembre suivant, lieutenant du premier novembre 1761, devenu sous-lieutenant à la composition de 1763, remplacé lieutenant le 5 juillet 1767, capitaine en second du 30 janvier 1778, capitaine-commandant le 10 avril 1788.

31 ans 1 mois 10 jours de services effectifs, 2 campagnes; total, 33 ans 1 mois 10 jours.

Pension de 880 liv..... 880

D'AUZY-DUBREUIL, (Charles-Gabriel) né le 8 novembre 1743, capitaine en second du 21e régiment d'infanterie, ci-devant Guienne.

Enseigne le 14 juin 1762, sous-lieutenant à la composition de 1763, remplacé lieutenant le 17 juin 1770, lieutenant en second à la formation de 1776, premier lieutenant le 2 juin 1777, capitaine en second le 8 avril 1779.

28 ans 8 mois de services effectifs, 1 campagne; total, 29 ans 8 mois.

Pension de 600 liv..... 600

GRIFFON DE BANNE, (Jean-François) né le 25 janvier 1736, premier capitaine-commandant du 22e régiment d'infanterie, ci-devant Viennois.

Lieutenant dans Guienne le 6 juin 1758, premier lieutenant dans ce régiment-ci à la formation du 8 juin 1776, capitaine en second le 19 août 1777, capitaine-commandant le 11 août 1781, de la compagnie de grenadiers le 12 mai 1787.

32 ans 8 mois 22 jours de services effectifs, 12 campagnes, total, 44 ans 8 mois 22 jours; des infirmités constatées.

Pension de 1,925 liv. 9 s. 3 den..... 1,925 9 3

LA BROUSSE, (Raymond de) né le 14 avril 1735, second capitaine-commandant du 22e régiment d'infanterie, ci-devant Viennois.

Enseigne dans Guienne le 6 juin 1758, lieutenant le 8 septembre de la même année dans ce régiment-ci à la formation du 8 juin 1776, capitaine en second de la compagnie colonelle le 4 juillet 1777, capitaine-commandant le 4 septembre 1781.

32 ans 8 mois 22 jours de services effectifs, 10 campagnes; total, 42 ans 8 mois 22 jours.

Pension de 1,745 liv. 9 s. 3 den..... 1,745 9 3

De cette part.....	635,498	9	6

	liv.	f.	d.
Report.....	636,498	9	6

LA FAURIE, (Antoine) né le 2 juillet 1737, ſous-lieutenant du 22e régiment d'infanterie, ci-devant Viennois.

Soldat dans Guienne en 1754 le premier mai, adjudant le 16 juillet 1780, porte-drapeau le 4 ſeptembre 1781, ſous-lieutenant le 2 juillet 1785.

36 ans 10 mois de ſervices effectifs, 12 campagnes; total, 48 ans 10 mois; a été bleſſé de 2 coups de feu à la bataille de Rosback.

Penſion de 688 liv. 10 ſ..... 688 10

TORPANNÉ, (Pierre-Concorde-Joſeph de) né le 30 novembre 1744, capitaine-commandant du 24e régiment d'infanterie, ci-devant Brie.

Enſeigne du 23 mars 1762, devenu ſous-lieutenant dans Royal à la compoſition de 1763, remplacé lieutenant le premier novembre 1767, capitaine en ſecond dans ce régiment-ci du 2 juin 1777, de grenadiers le 10 ſeptembre 1780, capitaine commandant le 22 octobre 1781.

28 ans 11 mois 5 jours de ſervices effectifs, 2 campagnes; total, 30 ans 11 mois 5 jours; des infirmités conſtatées.

Penſion de 600 liv..... 600

LEGGE, (Auguſtin-François de) né le 19 février 1753, capitaine-commandant du 24e régiment d'infanterie, ci-devant Brie.

Élève de l'Ecole royale-militaire, ſous-lieutenant le 29 mars 1769 dans Royal, lieutenant le 28 octobre 1774, lieutenant en ſecond dans Brie à la formation de 1776, premier lieutenant le 28 février 1778, capitaine en ſecond le 22 octobre 1781, capitaine-commandant le 16 juin 1787.

21 ans 11 mois de ſervices effectifs, 2 campagnes; total, 23 ans 11 mois.

Penſion de 600 liv..... 600

SAUREL DE LASFONDS, (Jean-François) né le 12 juillet 1746, capitaine commandant du 25e régiment d'infanterie, ci-devant Poitou.

Sous-lieutenant le 22 mars 1763, lieutenant le 10 ſeptembre 1769, capitaine en ſecond le 3 juillet 1779, capitaine-commandant le 5 mai 1783.

27 ans 9 mois 9 jours de ſervices effectifs, 2 campagnes; total, 29 ans 9 mois 9 jours.

Penſion de 780 liv..... 780

De cette part.....	639,166	19	6

	liv.	f.	d.
Report.....	639,166	19	6

PARAIRE, (Jean-Baptiſte) né le 15 novembre 1732, lieutenant en ſecond des grenadiers du 25e régiment d'infanterie, ci-devant Poitou.

Soldat le 22 octobre 1755, ſergent le 8 juillet 1758, fourrier le 26 ſeptembre 1765, ſergent-major le 6 juin 1776, porte-drapeau le 9 février 1780, lieutenant en ſecond le 15 juillet 1789.

35 ans 2 mois 9 jours de ſervices effectifs, 7 campagnes; total, 42 ans 2 mois 9 jours; bleſſé au front d'un éclat de bombe, d'un coup de balle à la main droite, & d'un coup de feu à la jambe.

Penſion de 509 liv. 4 ſ. 9 den..... 509 4 9

Et 500 liv. de gratification ſur le fonds de 2 millions.

FALGUEIRETTES, (André-François-Marie de) né en décembre 1740, lieutenant-colonel du 25e régiment d'infanterie, ci-devant Poitou.

Enſeigne le premier novembre 1755 dans le régiment de Vermandois, lieutenant le 8 octobre 1756, capitaine le 8 mai 1765, capitaine-commandant à la formation de 1776, major de ce régiment-ci le 27 avril 1783.

34 ans de ſervices effectifs, 11 campagnes; total, 45 ans.

Penſion de 2,437 liv. 10 ſ..... 2,437 10

PASQUET DE BOUSQUET, (François) né le 11 janvier 1743, capitaine-commandant du 27e régiment d'infanterie, ci-devant Lyonnois.

Lieutenant au bataillon de milice d'Angoulême le premier avril 1754, enſeigne dans ce régiment-ci du premier avril 1759, lieutenant le 29 juin ſuivant, capitaine en ſecond de la compagnie lieutenance-colonellle à la formation du 11 juin 1776, capitaine-commandant le 22 mai 1783.

33 ans 1 mois 17 jours de ſervices effectifs, 7 campagnes; total, 40 ans 1 mois 17 jours.

Penſion de 600 liv..... 600

LAAS, (Firmin de) né le 3 janvier 1737, premier capitaine au 27e régiment d'infanterie, ci-devant Lyonnois.

A commencé à ſervir dans les bandes Béarnoiſes le 25 mars 1745, lieutenant dans ce régiment-ci du 15 janvier 1756, capitaine le 31 août 1761, réformé en 1763, remplacé à une compagnie le 5 avril de la même année, capitaine-commandant à la formation de 1776, d'une autre compagnie le 2 juin 1777, de grenadiers du 6 mai 1781, d'une autre compagnie le 21 mai 1781.

39 ans 1 mois 25 jours de ſervices effectifs, 7 campagnes; total, 46 ans 1 mois 25 jours.

Penſion de 2,053 liv. 15 ſous..... 2,053 15

Sa penſion de 400 liv. éteinte, ſauf à juſtifier qu'il a droit à une gratification.

De cette part.....	644,767	9	3

BONNEAU,

	liv.	f.	d.
Report.....	644,767	9	3

BONNEAU, (Jean-Georges de) né le 29 ſeptembre 1739, capitaine-commandant du 27e régiment d'infanterie, ci-devant Lyonnois.

Enſeigne dans Nice le 5 juin 1760, lieutenant le 23 octobre de la même année, devenu ſous-lieutenant dans ce régiment-ci à la formation de 1763, remplacé lieutenant le 23 mai 1765, premier lieutenant à la nouvelle formation de 1776, capitaine en ſecond du 2 juin 1777, capitaine-commandant le 22 mai 1783.

30 ans 8 mois 23 jours de ſervices effectifs, 7 campagnes; total, 37 ans 8 mois 23 jours; une bleſſure à la jambe.

Penſion de 1,295 liv. 15 ſ. 2 den..... 1,295 15 2

LE ROYER DE CHANTEPIE DE GATINE, (Victor-Joſeph) né le 3 mars 1745, capitaine en ſecond du 27e régiment d'infanterie, ci-devant Lyonnois.

Soldat au régiment de Lyonnois le 15 mai 1768, ſous-lieutenant le 21 mai 1770, lieutenant en ſecond le 11 juin 1776, premier lieutenant le 24 novembre 1780, capitaine en ſecond le 22 mai 1783.

22 ans 9 mois 13 jours de ſervices effectifs, 5 campagnes; total, 27 ans 9 mois 13 jours; des bleſſures.

Penſion de 600 liv. Celle de 400 l. éteinte, ſauf gratification, s'il y a lieu..... 600

MINIÈRES, (Pierre de) né le 2 juin 1736, capitaine-commandant du 28e régiment d'infanterie, ci-devant du Maine.

Cornette de cavalerie des milices du Fort-Dauphin de Saint-Domingue le 15 mars 1755, lieutenant dans Lyonnois le 15 avril 1759, capitaine en ſecond dans ce régiment-ci du 18 décembre 1776, de la compagnie de chaſſeurs le 28 février 1778, capitaine-commandant du 28 décembre 1780, de chaſſeurs le premier mars 1781, d'une autre compagnie le 5 juin 1784.

35 ans 11 mois 13 jours de ſervices effectifs, 2 campagnes; total, 37 ans 11 mois 13 jours; bleſſé d'un coup de feu.

Penſion de 1,315 liv. 14 ſ. 4 den..... 1,315 14 4

LANDRIAN, (Étienne-Errard de) né le.... janvier 1740, lieutenant-colonel du 29e régiment d'infanterie, ci-devant Dauphin.

Cadet du roi de Pologne le 8 janvier 1756, lieutenant réformé ſans appointemens le 11 février 1757, lieutenant le 20 mai 1758, aide-major le 12 juin 1760, rang de capitaine le premier février 1763, capitaine en ſecond à la formation du 7 juin 1776, major du régiment d'Hainault le 29 décembre 1777, de celui-ci le 29 mai 1778, lieutenant-colonel le 3 mai 1787.

35 ans 1 mois 20 jours de ſervices effectifs, 7 campagnes; total, 42 ans 1 mois 20 jours.

Penſion de 2,538 liv. 15 ſ.; celle ſur l'ordre de Saint-Louis éteinte..... 2,538 15

De cette part.....	650,517	13	9

	liv.	f.	d.
Report.....	650,517	13	9

LA COUR, (Claude-François de) né le 11 mai 1740, premier capitaine-commandant du 30e régiment d'infanterie, ci-devant du Perche.

Cadet gentilhomme du roi de Pologne le 10 décembre 1755, lieutenant réformé à la ſuite du régiment d'infanterie Dauphin du 10 février 1759, lieutenant le 6 mai ſuivant, ſous-aide-major du 6 février 1763, aide-major le 7 novembre 1770, rang de capitaine du 24 mars 1772, capitaine en ſecond à la formation du 11 juin 1776 dans ce régiment-ci, capitaine-commandant le 20 mars 1778, paſſé à la compagnie de grenadiers le 10 juillet 1784.

35 ans 2 mois 18 jours de ſervices effectifs, 5 campagnes; total, 40 ans 2 mois 18 jours; une bleſſure & des infirmités.

Penſion de 1,519 liv. 11 ſous..... 1,519 11

DU BLANC, (Louis-Gabriel) né le.... mars 1736, capitaine-commandant du 30e régiment d'infanterie, ci-devant du Perche.

Lieutenant du 25 mai 1756 dans Dauphin infanterie, capitaine-commandant en la compagnie du lieutenant-colonel le 31 mars 1774, de la compagnie colonelle le 7 avril ſuivant, capitaine-titulaire du 17 du même mois, en ſecond dans ce régiment-ci à la formation du 11 juin 1776, capitaine-commandant la compagnie colonelle le 15 août 1779, de la compagnie de grenadiers le 15 octobre 1785.

34 ans 9 mois 3 jours de ſervices effectifs, 11 campagnes; total, 45 ans 9 mois 3 jours; 2 bleſſures.

Penſion de 2,018 liv. 6 ſ..... 2,018 6

RIOULT DU BREUIL, (Jean-Louis) né le premier juillet 1736, capitaine-commandant du 30e régiment d'infanterie, ci-devant du Perche.

Lieutenant dans Dauphin du 15 décembre 1756, capitaine-commandant en la compagnie du lieutenant-colonel le 17 avril 1774, de la compagnie colonelle du 19 mai ſuivant, capitaine-titulaire le 13 juin de la même année, en ſecond dans ce régiment-ci à la formation du 11 juin 1776, capitaine-commandant le 26 décembre 1780.

34 ans 2 mois 13 jours de ſervices effectifs, 10 campagnes; total, 44 ans 2 mois 13 jours; des infirmités.

Penſion de 1,878 liv. 4 ſ. 4 d..... 1,878 4 4

De cette part.....	655,933	15	1

liv. f. d.

Report..... 655,933 15 1

LA FOREST DE LA RIGAUDELLE, (Claude) né le 15 juillet 1739, capitaine-commandant du 31e régiment d'infanterie, ci-devant Aunis.

Lieutenant dans Vaubecourt le 21 février 1756, capitaine-commandant dans ce régiment-ci, de la compagnie lieutenance-colonelle le 4 mai 1771, capitaine-titulaire du 6 novembre ſuivant, en ſecond à la formation du 11 juin 1776, de la compagnie de grenadiers le 4 juillet 1777, capitaine-commandant de la compagnie colonelle du 3 juin 1779, de la compagnie de grenadiers le 20 mai 1783, d'une autre compagnie le 12 mai 1786.

34 ans 10 mois 10 jours de ſervices effectifs, 6 campagnes; total, 40 ans 10 mois 10 jours; des infirmités.

Penſion de 1,577 liv. 10 ſ..... 1,577 10

GIBAULT, (Jean-Baptiſte-Pierre de) né le 11 octobre 1732; quartier-maître-tréſorier, avec rang de capitaine dans le 31e régiment d'infanterie, ci-devant Aunis.

Soldat le 5 décembre 1757, ſergent le 9 avril 1762, quartier-maître du 10 ſeptembre 1769, chargé de la caiſſe du régiment le 20 mars 1773, avec 600 liv. d'appointemens par an, quartier-maître-tréſorier à la formation du 11 juin 1776, rang de capitaine du premier mars 1787, par déciſion du 12 avril ſuivant.

33 ans 26 jours de ſervices effectifs, 5 campagnes; total, 38 ans 26 jours; des infirmités.

Penſion de 1,326 liv. 12 ſ. 7 d..... 1,326 12 7

LANTY, (Chriſtophe-Nicolas de) né le 5 février 1736, capitaine-commandant du 31e régiment d'infanterie, ci-devant Aunis.

Lieutenant dans Vaubecourt du 14 mars 1758, capitaine-commandant de la compagnie colonelle de ce régiment-ci le 5 mai 1772, capitaine-titulaire le 15 décembre ſuivant, en ſecond à la formation de 1776, capitaine-commandant le 10 mai 1780, de la compagnie de grenadiers le 17 mai 1787.

32 ans 9 mois 17 jours de ſervices effectifs, 5 campagnes; total, 37 ans 9 mois 17 jours; des infirmités conſtatées.

Penſion de 1,301 liv. 15 ſ. 8 d..... 1,301 15 8

De cette part..... 660,139 13 4

	liv.	f.	d.
Report.....	660,139	13	4
LA BRUX, (Laurent-Mathieu) né le 24 février 1737, lieutenant en premier, avec rang de capitaine dans le 31e régiment d'infanterie, ci-devant Aunis. Soldat dans Vaubecourt du 16 janvier 1756, sergent le 6 novembre suivant, porte drapeau dans ce régiment-ci du premier février 1763, sous-lieutenant de grenadiers à la formation de 1776, lieutenant en second le 8 août 1779, premier lieutenant le 23 mai 1784, rang de capitaine le 28 mai 1789. 34 ans 11 mois 15 jours de services effectifs. Pension de 392 liv. 6 f. 10 d.....	392	6	10
MANDEL, (Pierre-Marc de) né le 2 juillet 1742, capitaine-commandant du 31e régiment d'infanterie, ci-devant Aunis. Soldat le premier mars 1760, lieutenant le 8 décembre 1761, devenu sous-lieutenant à la formation de 1763, remplacé lieutenant le 11 août 1758, capitaine en second le 4 juillet 1777, capitaine-commandant le 23 mai 1784. 30 ans 10 mois de services effectifs. Pension de 675 liv.....	675		
SALLETON, (François-Paul de) né le 22 novembre 1744, capitaine-commandant du 31e régiment d'infanterie, ci-devant Aunis. Enseigne du 9 août 1761, lieutenant le 14 janvier 1762, devenu sous-lieutenant à la formation de 1763, remplacé lieutenant le 11 août 1768, premier lieutenant de la compagnie de chasseurs à la formation de 1776, capitaine en second le 4 juillet 1777, capitaine-commandant le 20 mai 1783. 29 ans 4 mois 22 jours de services effectifs, 2 campagnes; total, 31 ans 4 mois 22 jours. Pension de 780 liv.....	780		
CHEMINES, (Hugues-Josué de) né le 28 décembre 1742, capitaine-commandant du 31e régiment d'infanterie, ci-devant Aunis. Enseigne le 8 décembre 1759, lieutenant le 9 mars 1761, devenu sous-lieutenant à la formation de 1763, remplacé lieutenant le 19 mai 1766, premier lieutenant le 11 juin 1776 de la compagnie colonelle, capitaine en second du 4 juillet 1777, de grenadiers le 3 juin 1779, capitaine-commandant le 23 août 1782, de la compagnie de chasseurs le 12 mai 1786. 31 ans 23 jours de services effectifs, 3 campagnes; total, 34 ans 23 jours. Pension de 600 liv.....	600		
De cette part.....	662,587		2

	liv.	s.	d.
Report.....	662,587		2

PAGY, (Pierre de) né le 3 mai 1738, lieutenant-colonel du 32e régiment d'infanterie, ci-devant Baſſigny.

Enſeigne dans le régiment d'infanterie de Béarn le 24 juillet 1755, lieutenant le 11 mars 1756, capitaine le 29 ſeptembre 1758, réformé en 1763, remplacé à une compagnie le 25 août 1767, aide-major le 4 août 1772, capitaine-commandant à la formation du 11 juin 1776, major de ce régiment-ci le 5 juin 1781, lieutenant-colonel le 9 novembre 1788.

35 ans 5 mois 7 jours de ſervices effectifs, 6 campagnes; total, 41 ans 5 mois 7 jours; bleſſé d'un coup de feu à la jambe droite, & paralyſé de la ceinture au point qu'il ne peut ſe relever qu'à l'aide de deux bras.

Penſion de 2,443 liv. 12 ſ., celle ſur l'orde de Saint-Louis éteinte.....n..... 2,443 12

FERRAND, (Claude-Elizée de) né le 19 juin 1736, capitaine-commandant du 32e régiment d'infanterie, ci-devant Baſſigny.

Soldat le premier mai 1752, lieutenant du 21 février 1756, capitaine le 4 mai 1771, en ſecond à la formation du 15 juin 1776, capitaine-commandant de chaſſeurs le 28 avril 1778, de grenadiers le premier octobre 1779, d'une autre compagnie le 30 avril 1781.

38 ans 8 mois de ſervices effectifs, 6 campagnes; total, 44 ans 8 mois.

Penſion de 1,920 liv..... 1,920

LA NOUAILLES, (Pierre-Jean-Baptiſte de) né le 25 juillet 1742, capitaine-commandant du 32e régiment d'infanterie, ci-devant Baſſigny.

Enſeigne le 14 mars 1758 dans le régiment d'Aunis, lieutenant le 18 février 1759, capitaine-commandant en la compagnie colonelle le 5 mai 1772, capitaine-titulaire le 15 décembre ſuivant, en ſecond à la formation dans ce régiment-ci le 15 juin 1776, capitaine-commandant dans la compagnie lieutenance-colonelle du 28 avril 1778, d'une autre compagnie le 3 juin 1779.

32 ans 9 mois 17 jours de ſervices effectifs, 6 campagnes, total, 38 ans 9 mois 17 jours.

Penſion de 600 liv., ſauf à conſtater ſes infirmités & leur cauſe pour obtenir une augnentation..... 600

De cette part.....	667,550	12	2

	liv.	s.	d.
Report.....	667,550	12	2

GIRONCOURT, (Jean-Baptiſte-Henri de) né le 29 mars 1743, capitaine-commandant du 32e régiment d'infanterie, ci-devant Baſſigny.

Cadet du roi de Pologne le 12 février 1760, enſeigne dans Aunis le premier avril 1762, devenu ſous-lieutenant à la compoſition de 1763, remplacé lieutenant le 11 août 1768, ſous-aide-major le 2 mars 1773, premier lieutenant dans ce régiment-ci à la formation de 1776, capitaine en ſecond du 28 avril 1758 capitaine-commandant le 25 novembre 1782.

30 ans 10 mois 19 jours de ſervices effectifs, une campagne; total, 31 ans 10 mois 19 jours.

Penſion de 600 liv..... 600

DU CAILAR DE BARDON, (Joſeph-Silveſtre) né le 7 novembre 1739, capitaine-commandant du 32e régiment d'infanterie, ci-devant Baſſigny.

Enſeigne dans Aunis le 30 avril 1759, lieutenant le 10 mai ſuivant, devenu ſous-lieutenant à la compoſition de 1763, remplacé lieutenant le 20 août 1765, capitaine en ſecond dans ce régiment-ci à la formation de 1776, de la compagnie lieutenance-colonelle, paſſé à la compagnie de chaſſeurs le 28 avril 1778, capitaine-commandant la compagnie colonelle du 15 août 1779, de la compagnie de chaſſeurs le 25 novembre 1782.

31 ans 8 mois de ſervices effectifs, 5 campagnes; total, 36 ans 8 mois.

Penſion de 1,200 liv..... 1,200

DU GARREAU DE GRESSIGNAC, (François) né le 23 octobre 1750, capitaine en ſecond du 32e régiment d'infanterie, ci-devant Baſſigny

Soldat du 10 janvier 1768 juſqu'au 11 août ſuivant qu'il a été nommé ſous-lieutenant dans Aunis, lieutenant le 15 décembre 1772, en ſecond dans ce régiment-ci à la formation de 1776, premier-lieutenant le 28 avril 1778, capitaine en ſecond du premier janvier 1780.

22 ans 11 mois 21 jours de ſervices effectifs, une campagne; total, 23 ans 11 mois 21 jours.

Penſion de 600 liv..... 600

DISLE DE LA LANDE, (Jacques) né le 12 décembre 1741, major du 33e régiment d'infanterie, ci-devant Touraine.

Enſeigne le premier janvier 1758 dans le régiment de Beauce, lieutenant le 7 août ſuivant, capitaine du 13 juin 1774, en ſecond à la formation de 1776, capitaine-commandant du 16 février 1781, major de ce régiment-ci le 15 avril 1784.

33 ans 2 mois de ſervices effectifs, 4 campagnes; total, 37 ans 2 mois.

Penſion de 750 liv..... 750

De cette part.....	670,700	12	2

	liv.	f.	d.
Report.....	670,700	12	2

THORÈNE, (Guérillot-Albert de) né le 12 juin 1743, capitaine-commandant du 33e régiment d'infanterie, ci-devant Touraine.

Lieutenant dans le bataillon de milice garde-côtes d'Antibes le premier mars 1759, enseigne dans ce régiment-ci le 23 novembre suivant, devenu sous-lieutenant à la composition de 1763, lieutenant le 21 mai 1766, capitaine-commandant en la compagnie colonelle le premier février 1775, capitaine-titulaire le 25 avril 1775, en second à la formation de 1776, capitaine-commandant le 12 décembre 1779, de la compagnie de grenadiers le 30 mai 1784.

32 ans de services effectifs, 5 campagnes; total, 37 ans.

Pension de 600 liv..... 600

GUILLEMIN, (Jean) né le 15 septembre 1731, porte-drapeau du 35e régiment d'infanterie, ci-devant Aquitaine.

Soldat le 24 juin 1749, sergent le premier octobre 1761, porte-drapeau du 6 novembre 1771.

48 ans 8 mois 4 jours de services, y compris 7 campagnes; blessé à la jambe droite en 1759; un coup de sabre à la tête en 1762.

Pension de 684 liv. 6 f. 3 d..... 684 6 3

PILLET, (Pierre) né le 7 février 1743, capitaine-commandant du 36e régiment d'infanterie, ci-devant Anjou.

Enseigne dans Aquitaine du 11 avril 1759, lieutenant du 23 juillet suivant, devenu sous-lieutenant à la composition de 1763, remplacé le 3 octobre de la même annnée, capitaine en second du 4 juillet 1777 dans ce régiment-ci, capitaine-commandant le 8 juin 1787.

31 ans 10 mois 17 jours de services effectifs, 5 campagnes; total, 36 ans 10 mois 17 jours.

Pension de 1,219 liv. 5 f. 8 d..... 1,219 5 8

RATINET, (Jean Jacques) né le 13 août 1731, lieutenant en second du 36e régiment d'infanterie, ci-devant Anjou.

Soldat dans le bataillon de milice de Metz le 21 février 1751, *idem* dans ce régiment-ci le 5 novembre 1753, sergent-major le 12 septembre 1769, porte-drapeau du 18 mai 1780, sous-lieutenant le 7 juillet 1781, lieutenant en second le 16 octobre 1787.

40 ans 7 jours de services effectifs, 3 campagnes; total, 43 ans 7 jours; blessé de deux coups de feu à la poitrine & à la jambe droite.

Pension de 664 liv. 9 f..... 664 9

De cette part.....	673,868	13	1

	liv.	f.	d.
Report.....	673,868	13	1

DU ROQUAN, (Alexandre) né le 18 avril 1734, capitaine-commandant du 36e régiment d'infanterie, ci-devant Anjou.

Gendarme de la garde ordinaire du roi le 17 avril 1755, lieutenant en ſecond dans Berry le 10 novembre 1756, lieutenant du 3 octobre 1763, lieutenant dans Aquitaine le 3 octobre 1764, capitaine le 30 mars 1774, en ſecond dans ce régiment-ci à la formation du 7 juin 1776, capitaine-commandant le 7 juillet 1781.

35 ans 10 mois 11 jours de ſervices effectifs, 6 campagnes; total, 41 ans 10 mois 11 jours.

Penſion de 1,667 liv. 16 ſ. 3 d..... 1,667 16 3

SIMONET DE SINGLY, (Antoine) né le 16 novembre 1737, capitaine-commandant du 37e régiment d'infanterie, ci-devant maréchal de Turenne.

Lieutenant du 15 décembre 1755, capitaine-commandant en la compagnie colonelle le 4 août 1770, capitaine-titulaire du 19 juin 1771, en ſecond à la formation du 8 juin 1776, capitaine-commandant de la compagnie lieutenance colonelle le 28 février 1778, de la compagnie colonelle le 7 août 1778, d'une autre compagnie le 21 février 1779.

35 ans 16 jours de ſervices effectifs, 2 campagnes; total, 37 ans 16 jours.

Penſion de 1,234 liv. 4 d..... 1,234 , 4

BONNESTAT, (Jean-Jacques) né le 2 juin 1744, capitaine-commandant du 37e régiment d'infanterie, ci-devant maréchal de Turenne.

Enſeigne du 17 août 1760, lieutenant du 20 juin 1761, devenu ſous-lieutenant à la compoſition de 1763, remplacé lieutenant le 4 avril 1767, premier lieutenant à la formation de 1776, capitaine en ſecond le 28 février 1778, capitaine-commandant le 5 juin 1784.

30 ans 4 mois 14 jours de ſervices effectifs; infirmités conſtatées.

Penſion de 600 liv..... 600

DU GAZEL, (Joſeph-Etienne-Daniel) né le 25 décembre 1735, capitaine en ſecond au 38e régiment d'infanterie ci-devant Dauphiné.

Soldat le premier avril 1756, ſergent le premier juin 1758, ſous-lieutenant le 12 août 1764, lieutenant le 13 juillet 1771, premier lieutenant à la formation de 1776, capitaine en ſecond le 18 janvier 1783.

34 ans 11 mois de ſervices effectifs, une campagne; total, 35 ans 11 mois.

Penſion de 1,132 liv. 10 ſ..... 1,132 10

De cette part.....	678,502	19	8

BRASSAC,

	liv.	f.	d.
Report.....	678,502	19	8

BRASSAC, (Aymard de) né le 11 juin 1736, capitaine-commandant du 38e régiment d'infanterie, ci-devant Dauphiné.

Volontaire du 19 mars 1752, ſergent le 30 mars 1757, quartier-maître du premier février 1763, chargé de la caiſſe du régiment le premier octobre 1764, rang de lieutenant du 17 juin 1770, quartier-maître tréſorier à la formation du 21 juin 1776, lieutenant le 28 avril 1778, capitaine en ſecond du 3 juin 1779, capitaine-commandant le 30 avril 1789.

38 ans 11 mois 9 jours de ſervices, une campagne; total, 39 ans 11 mois 9 jours de ſervices; infirmités conſtatées.

Penſion de 1,494 liv. 15 ſ. 6 d..... 1,494 15 6

LE JAY, (Pierre-Hugues de) né le premier mars 1740, capitaine-commandant du 39e régiment d'infanterie, ci-devant Iſle-de-France.

Lieutenant du 12 novembre 1755, capitaine le 2 mars 1762, réformé en 1763, paſſé à une compagnie dans le régiment de Recrues de Lille le premier octobre de la même année, remplacé capitaine-commandant en la compagnie colonelle de ce régiment-ci le 4 août 1770, capitaine-titulaire le 24 ſeptembre ſuivant, en ſecond à la formation du 11 juin 1776, de la compagnie de grenadiers le 27 août 1778, capitaine-commandant le 8 avril 1779, de la compagnie de grenadiers le 28 août 1782.

39 ans un mois 19 jours de ſervices, dont 4 campagnes.

Penſion de 1,422 liv. 6 ſ. 4 d..... 1,422 6 4

PEYROT DE LUGAGNAC, (Alexandre-Félix) né le 15 mars 1741, capitaine-commandant au 39e régiment d'infanterie, ci-devant Iſle-de-France.

Soldat le premier juin 1759, enſeigne du 20 février 1760, lieutenant le 27 octobre ſuivant, capitaine-commandant en la compagnie du lieutenant-colonel du 31 janvier 1774, capitaine-titulaire le 24 avril ſuivant, en ſecond à la formation de 1776, de grenadiers du 8 avril 1779, capitaine-commandant le 17 mai 1780.

31 ans 7 mois de ſervices effectifs, une campagne; total, 32 ans 7 mois.

Penſion de 832 liv. 10 ſ..... 832 10

De cette part.....	682,252	11	6

	liv.	f.	d.
Report.....	682,252	11	6

DOMMENGET DE MALAUGER, (Jean) né le 2 février 1738, capitaine-commandant du 39e régiment, ci-devant Isle-de-France.

Garde-du-corps du roi le 6 mars 1758, lieutenant dans ce régiment-ci le 21 décembre 1761, devenu sous-lieutenant à la compoſition de 1763, remplacé lieutenant le 22 mai 1769, capitaine en ſecond du 8 avril 1779, capitaine-commandant le 8 février 1788.

32 ans 9 mois 25 jours de ſervices effectifs, 2 campagnes; total, 34 ans 9 mois 25 jours.

Penſion de 1033 liv. 15 ſ..... 1,033 15

DUVIGNEAU, (Pierre) né le 23 août 1738, capitaine en ſecond du 39e régiment d'infanterie, ci-devant Isle-de-France.

Soldat le 15 mai 1751, ſergent le premier mai 1760, porte-drapeau le 17 juillet 1763, ſous-lieutenant de grenadiers le 8 juillet 1766, lieutenant en ſecond le 27 août 1778, premier lieutenant le 28 juin 1782, capitaine en ſecond le 15 juin 1789.

37 ans 4 mois 8 jours de ſervices effectifs, 4 campagnes; total, 41 ans 4 mois 8 jours.

Penſion de 608 liv. 5 ſ..... 608 5

TARSAC, (Blaiſe de) né le 22 novembre 1742, capitaine-commandant du 39e régiment d'infanterie, ci-devant Isle-de-France.

Enſeigne le 13 octobre 1761, lieutenant le 26 novembre ſuivant, devenu ſous-lieutenant en 1763, remplacé lieutenant le 13 juin 1765, ſous-aide-major du 24 avril 1774, premier lieutenant de la compagnie de chaſſeurs à la formation de 1776, capitaine en ſecond du 27 avril 1778, capitaine-commandant le 26 mars 1785.

29 ans 2 mois 18 jours de ſervices effectifs, une campagne; total, 30 ans 2 mois 18 jours.

Penſion de 600 liv..... 600

PATRAS DE LANGE, (Pierre Antoine) né en 1739, capitaine commandant au 42e régiment d'infanterie, ci-devant la Reine.

Volontaire en 1754, lieutenant le 14 août 1755, capitaine-commandant en la compagnie colonelle le 11 mai 1769, capitaine titulaire le 12 novembre 1770, devenu capitaine en ſecond à la formation du 8 juin 1776, capitaine-commandant du 31 mars 1779.

37 ans 2 mois de ſervices effectifs, & 2 campagnes de guerre.

Penſion de 1,425 liv..... 1,425

De cette part.....	685,919	11	6

liv. f. d.

Report..... 685,919 11 6

COLINET DE LA BEAU, (Antoine-Raymond) né en 1738, capitaine-commandant au 41e régiment d'infanterie, ci devant la Reine.

Inſcrit en la première compagnie des mouſquetaires le premier juillet 1754, lieutenant en ſecond de grenadiers dans ce régiment ci du premier décembre 1755, lieutenant de fuſiliers du 11 juin 1757, capitaine-commandant de la compagnie du lieutenant-colonel le 28 juillet 1773, de la compagnie colonelle du 14 août 1775, capitaine en ſecond à la formation du 8 juin 1776, compagnie colonelle; capitaine-commandant, même compagnie, le 3 juin 1779.

36 ans 8 mois de ſervices effectifs, & 3 campagnes de guerre.

Penſion de 1,470 liv..... 1,470

DURAND, (Joſeph) né le 17 octobre 1731, capitaine-commandant au 41e régiment d'infanterie, ci-devant la Reine.

Soldat du 20 avril 1750, ſergent le 18 mars 1751, ſous-lieutenant de grenadiers le 4 novembre 1757, lieutenant le 10 mai 1760, devenu ſous-lieutenant à la nouvelle compoſition de 1763, tréſorier le premier février de la même année, réformé le premier août 1764, remplacé ſous-lieutenant le 12 octobre ſuivant, chargé de la caiſſe du régiment; quartier-maître tréſorier à la formation du 8 juin 1776, rang de capitaine du 28 février 1778, capitaine en ſecond le 31 mars 1779, de grenadiers le 4 ſeptembre 1783, capitaine-commandant le 15 juin 1784.

40 ans 10 mois 8 jours de ſervices effectifs, & 6 campagnes de guerre.

Penſion de 2,117 liv..... 2,117

SOULIÉ DE MONTBRISSON, (Jean) né le 18 juin 1737, capitaine-commandant au 42e regiment, ci-devant Limoſin.

Lieutenant du 28 juin 1758, capitaine en ſecond de la compagnie du lieutenant-colonel le 20 janvier 1777, de la compagnie colonelle le 21 avril ſuivant, d'une autre compagnie le 4 juillet 1777, en ſecond de grenadiers du 18 juin 1780, capitaine-commandant le 15 juin 1781.

32 ans 8 mois de ſervices effectifs, & 2 campagnes de guerre.

Penſion de 1,020 liv..... 1,020

De cette part..... 690,526 11 6

liv. ſ. d.

Report..... 690,526 11 6

GALLETYER, (Eſprit-Marie) né le 24 décembre 1744, quartier-maître-tréſorier au 42e régiment d'infanterie, ci-devant Limoſin.

Soldat dans ce régiment-ci le 10 mars 1761, ſergent le 10 juin 1768, fourrier le 3 ſeptembre 1770, ſergent-major le 8 juin 1776, porte-drapeau le 18 janvier 1781, quartier-maître-tréſorier le premier mai 1787.

29 ans 11 mois 18 jours de ſervices effectifs, & 2 campagnes de guerre.

Penſion de 390 liv..... 390

CONFURGUES DE LA VERGNE, (Jean de) né en 1730, lieutenant, avec rang de capitaine, au 44e régiment d'infanterie, ci-devant Orléans.

Soldat le 29 avril 1750, ſergent de grenadiers le 18 juillet 1762, porte-drapeau le 18 août 1771, ſous-lieutenant de grenadiers à la formation du 16 juin 1776, lieutenant en ſecond de grenadiers le 12 ſeptembre 1779, premier lieutenant le 10 mai 1782, de grenadiers le 20 juillet 1786, rang de capitaine le premier juillet 1789, ordre du 26 mars 1790, pour qu'il tienne rang de capitaine du premier ſeptembre 1788.

40 ans 10 mois de ſervices effectifs, & 6 campagnes de guerre; bleſſé d'un coup de feu à Munſter.

Penſion de 2,115 liv..... 2,115

DES ISLES, (Michel-François-Léonard) né le 22 décembre 1741, capitaine-commandant au 45e régiment d'infanterie, ci-devant la Couronne.

Enſeigne du 17 novembre 1761, lieutenant le 8 mars 1762, devenu ſous-lieutenant à la compoſition de 1763, ſous-aide-major du 19 ſeptembre 1764, remplacé lieutenant le 10 mars 1771, capitaine en ſecond du 21 avril 1777, de grenadiers le 13 juillet 1779, capitaine-commandant du premier août 1780.

29 ans 3 mois 11 jours de ſervices effectifs, une campagne de guerre; retiré pour cauſe d'infirmités.

Penſion de 600 liv..... 600

De cette part..... 693,631 11 6

	liv.	s.	d.
Report.....	693,631	11	6
LANDRIAN, (Jean-Baptiſte de) né le 2 mars 1741, major au 46e régiment d'infanterie, ci-devant Bretagne.			
Volontaire en mai 1759 dans le régiment Dauphin infanterie, enſeigne le 6 du même mois, lieutenant le premier janvier 1760, devenu ſous-lieutenant à la formation de 1776, capitaine en ſecond le 4 juillet 1777, capitaine-commandant du premier ſeptembre 1780, major de ce régiment-ci le 20 avril 1788.			
31 ans 10 mois de ſervices effectifs, & 5 campagnes de guerre.			
Penſion de 1,518 liv. 15 ſ.....	1,518	15	
SAINT-CIZY, (Jean-Hélène de) né le 11 ſeptembre 1736, premier capitaine-commandant au 46e régiment d'infanterie, ci-devant Bretagne.			
Enſeigne le premier octobre 1755, lieutenant le 6 février 1756, capitaine le 26 janvier 1759, réformé en 1763, remplacé capitaine-commandant en la compagnie colonelle le 18 juin 1768, capitaine-titulaire du 11 mai 1769, capitaine-commandant la compagnie de chaſſeurs le 4 juillet 1777, de celle de grenadiers le 16 juin 1781.			
35 ans 5 mois de ſervices effectifs, & 12 campagnes de guerre; bleſſure à la main droite.			
Penſion de 2,167 liv. 10 ſ., celle ſur l'ordre de Saint-Louis éteinte.....	2,167	10	
DAZAN, (Jean-Marie-Honoré) né le 25 juillet 1736, capitaine-commandant au 46e régiment d'infanterie, ci-devant Bretagne.			
Enſeigne du 9 ſeptembre 1756, lieutenant du 22 juillet 1757, capitaine-commandant en la compagnie colonelle du 11 mai 1769, capitaine-titulaire le 10 ſeptembre 1769, devenu capitaine-commandant en la compagnie du lieutenant-colonel à la formation du 3 juin 1776, d'une autre compagnie le 8 avril 1779, de grenadiers le 17 juillet 1782.			
34 ans 5 mois 19 jours de ſervices effectifs, & 11 campagnes de guerre; bleſſé d'un coup de feu au travers du corps, & fait priſonnier le 28 février 1758 à l'affaire d'Hoya.			
Penſion de 1,992 liv. 6 ſ. 4 d.....	1,992	6	4
LA CHAPELLE, (Matthieu-Salomon de) né le 15 ſeptembre 1738, capitaine commandant au 46e régiment d'infanterie, ci-devant Bretagne.			
Aide-de-camp de M. la Chaiſe le premier mars 1759, volontaire dans ce régiment-ci le premier mai 1762, ſous-lieutenant le premier mai 1763, lieutenant le 11 mai 1769, de la compagnie de chaſſeurs le 4 juillet 1777, capitaine en ſecond le 8 avril 1779, capitaine-commandant le 24 juillet 1782.			
32 ans de ſervices effectifs, & 10 campagnes de guerre.			
Penſion de 1,680 liv.....	1,680		
De cette part.....	700,990	2	10

	liv.	f.	d.
Report.....	700,990	2	10

BOURDON, (Guillaume) né le 20 novembre 1737, porte-drapeau au 46e régiment d'infanterie, ci-devant Bretagne.

Soldat le 2 ſeptembre 1755, ſergent le 25 ſeptembre 1769, ſergent-major le premier mars 1778, adjudant le 18 juin 1786, porte-drapeau le 8 octobre 1787.

35 ans 5 mois 26 jours de ſervices effectifs, & 12 campagnes de guerre.

Penſion de 652 liv. 4 ſ. 6 d..... 652 4 6

BROSSARD, (Jean-Pierre) né le 11 août 1748, quartier-maître-tréſorier au 49e régiment d'infanterie, ci-devant Vintimille.

Soldat le 18 décembre 1765, ſergent le 17 août 1768, ſergent-major le 27 août 1770, quartier maître-tréſorier du 10 mai 1780, rang de capitaine le 15 ſeptembre 1789.

25 ans 2 mois 10 jours de ſervices effectifs; obligé de ſe retirer par l'affoibliſſement de ſa vue, étant en outre tourmenté de rhumatiſmes goutteux.

Penſion de 300 liv., quart de ſes appointemens..... 300

MONTEGON, (Gabriel de) né le 13 décembre 1743, capitaine-commandant au 50e régiment d'infanterie, ci-devant Hainaut.

Enſeigne le 22 mai 1759, lieutenant le 16 août 1761, devenu ſous-lieutenant à la compoſition de 1763, remplacé lieutenant le 12 octobre 1766, capitaine en ſecond de la compagnie de grenadiers le 4 juillet 1777, d'une autre compagnie le 28 ſeptembre ſuivant, capitaine-commandant le 17 mai 1785.

31 ans 9 mois 6 jours de ſervices effectifs; forcé de ſe retirer pour cauſe d'infirmités.

Penſion de 600 liv., quart de ſes appointemens..... 600

MÉJANÈS, (Alexis) né le 2 janvier 1735, quartier-maître-tréſorier au 50e régiment d'infanterie, ci-devant Hainaut.

Soldat le 28 ſeptembre 1755, ſergent le 17 mars 1759, fourrier le 21 août 1766, porte-drapeau du 4 mai 1771, chargé de la caiſſe du régiment le premier novembre 1773, quartier-maître-tréſorier à la formation du premier ſeptembre 1776, rang de capitaine le premier mai 1788.

35 ans 5 mois de ſervices effectifs, & 2 campagnes de guerre; bleſſé à la tête & aux reins par des éclats de bombe, à la bataille de Steinberck, & au ſiége d'Harbourg.

Penſion de 1,267 liv. 10 ſ..... 1,267 10

De cette part.....	703,809	17	4

	liv.	s.	d.
Report.....	703,809	17	4
COURS, (Jean de) né le 21 juin 1743, capitaine-commandant au 51e régiment d'infanterie, ci-devant la Sarre. Lieutenant dans Béarn le 25 août 1759 dans le régiment des Recrues de Montauban le 8 juillet 1762, ſous-lieutenant dans celui-ci le 17 juillet 1763, lieutenant le 26 décembre 1768, de la compagnie colonelle le 10 ſeptembre 1769, capitaine en ſecond de la compagnie lieutenance-colonelle le 30 janvier 1778, capitaine-commandant le 15 mai 1784. 31 ans 6 mois 3 jours de ſervices effectifs; des infirmités qui l'obligent à prendre ſa retraite. Penſion de 735 liv. 15 ſ.....	735	15	
MAHIEL DE SAINT-CLAIR, (Charles-Joſeph) né le 8 janvier 1737 capitaine-commandant au 52e régiment d'infanterie, ci devant la Fère. Page du roi en la grande écurie le premier mars 1753, lieutenant le 16 mars 1756, capitaine-commandant en la compagnie du lieutenant-colonel le 7 avril 1773, capitaine-titulaire du 26 mai 1774, en ſecond à la formation de 1776, capitaine-commandant de chaſſeurs le 7 mai 1781. 38 ans de ſervices effectifs. Penſion de 1,320 liv.....	1,320		
BERGERON, (Charles) né le 11 octobre 1733, ſous-lieutenant au 52e régiment d'infanterie, ci-devant la Fère. Soldat le premier avril 1752, ſergent le 16 juillet 1756, fourrier le 11 ſeptembre 1764, porte-drapeau le 21 mai 1771, ſous-lieutenant de grenadiers le 27 décembre 1779. 38 ans 11 mois de ſervices effectifs. Penſion de 420 liv. 15 ſ.....	420	15	
KLOCK, (Bernard-Antoine de) né le 16 juin 1736, premier lieutenant-colonel au 53e régiment d'infanterie ci-devant Alſace. Sergent le premier octobre 1756 dans Royal-deux-Ponts, enſeigne le 28 décembre ſuivant, ſecond lieutenant le 9 mars 1759, ſous-aide-major le 18 octobre 1765, rang de capitaine le 20 avril 1768, capitaine en ſecond le 7 juin à la formation de 1776, capitaine-commandant le 28 avril 1777, de chaſſeurs le 18 octobre ſuivant, major d'infanterie allemande de Naſſau le 15 avril 1784, paſſé à la majorité de ce régiment-ci le 24 mars 1785, lieutenant-colonel le 4 juin 1786. 34 ans 5 mois de ſervices effectifs, & 10 campagnes de guerre. Penſion de 3,320 liv. 12 ſ. 6 d., en juſtifiant qu'il eſt en activité depuis la nouvelle formation.....	3,320	12	6
De cette part.....	709,606	19	10

liv. f. d.

Report..... 709,606 19 10

GUNTZER, (Chriſtian) âgé de 65 ans, lieutenant en premier, avec rang de capitaine au 53^e régiment d'infanterie, ci-devant Alſace.

Soldat le 27 novembre 1747, porte-drapeau le 20 octobre 1760, ſous-lieutenant de grenadiers le 11 juin 1776, lieutenant en ſecond le 8 avril 1779, lieutenant en premier le 10 mai 1783, rang de capitaine le 20 ſeptembre 1788.

43 ans 3 mois un jour de ſervices effectifs, 7 campagnes de guerre.

Penſion de 2,400 liv..... 2,400

TREYER, (Matthias) âgé de 60 ans, lieutenant au 53^e régiment, ci-devant Alſace.

Soldat le 22 mars 1748, fait ſous-officier le 6 décembre 1756, ſergent major le 21 avril 1760, porte-drapeau le 6 décembre 1773, rang de lieutenant le 6 mars 1782, lieutenant le premier mai 1791.

42 ans 11 mois 6 jours de ſervices effectifs, & 7 campagnes de guerre.

Penſion de 900 liv..... 900

SENAMAND, (Jean de) né le 9 juillet 1735, capitaine-commandant au 54^e régiment, ci-devant Royal-Rouſſillon.

Soldat le 10 mars 1753, ſergent le 16 mars 1760, porte-drapeau le premier février 1763, ſous-lieutenant de grenadiers le 29 janvier 1769, lieutenant le 6 février 1774, de grenadiers le 8 ſeptembre 1775, premier lieutenant à la formation de 1776, capitaine en ſecond le 21 novembre 1781, capitaine-commandant le 6 mars 1788.

37 ans 11 mois 18 jours de ſervices effectifs, & 8 campagnes de guerre.

Penſion de 2,037 liv..... 2,037

DUCROS DE LA CASSAGNE, (Jean) né le 17 février 1737, capitaine-commandant au 54^e régiment d'infanterie, ci-devant Royal Rouſſillon.

Volontaire du premier mai 1754, enſeigne le 21 mai 1759, lieutenant du 29 juillet 1761, devenu ſous-lieutenant à la compoſition de 1763, de grenadiers le 10 avril de la même année, remplacé lieutenant du 27 octobre 1768, de grenadiers le 4 août 1772, capitaine-commandant en la compagnie du lieutenant-colonel du 27 février 1775, capitaine-titulaire le 26 avril ſuivant, capitaine en ſecond à la formation de 1776, capitaine-commandant le 17 novembre 1781, de la compagnie de grenadiers le 19 mars 1785.

36 ans 10 mois de ſervices effectifs, & 8 campagnes de guerre.

Penſion de 1,935 liv..... 1,935

De cette part..... 716,878 19 10

VINAS,

	liv.	f.	d.
Report.....	716,878	19	10
VINAS, (Jean François de) né le 14 octobre 1750, capitaine-commandant au 54e régiment, ci-devant Royal Rouſſillon. Surnuméraire aux mouſquetaires-gris le 21 mars 1767, ſous-lieutenant à ce régiment-ci le 22 juin 1770, lieutenant le 29 février 1775, en ſecond à la formation de 1776, premier lieutenant le 8 avril 1779, capitaine en ſecond le 15 mai 1783, capitaine-commandant le 30 juin 1789. 23 ans 11 mois 7 jours de ſervices effectifs, & une campagne; forcé de ſe retirer pour cauſe d'infirmités reconnues. Penſion de 690 liv.....	690		
SOUILLAC, (Jacques de) né le 27 juin 1736, capitaine-commandant au 55e régiment d'infanterie, ci-devant Condé. Cavalier dans Bourgogne le premier mai 1750, paſſé dans ce régiment-ci lieutenant le 14 novembre 1758, ſous-aide-major le premier février 1763, premier lieutenant à la formation de 1776, capitaine en ſecond le 9 mai 1778, de chaſſeurs le 16 juillet 1780, capitaine-commandant le 17 mai 1783. 39 ans 8 mois un jour de ſervices effectifs, & 6 campagnes de guerre. Penſion de 2,010 liv. 5 ſ.....	2,010	5	
CHALVET, (Jean de) capitaine-commandant au 55e régiment d'infanterie, ci-devant Condé, né le 8 ſeptembre 1735. Volontaire du premier décembre 1758, enſeigne le 13 novembre 1759, lieutenant du 13 mars 1760, premier lieutenant à la nouvelle formation de 1776, capitaine en ſecond du 3 novembre 1778, capitaine-commandant le 22 mai 1785. 32 ans 3 mois de ſervices effectifs, & 4 campagnes de guerre. Penſion de 1,161 liv. 10 ſ.....	1,161	10	
DOMERGUE DE SAINT FLORENT, (Jean-Scipion) né le 17 février 1741, capitaine-commandant au 55e régiment d'infanterie, ci-devant Condé. A commencé à ſervir dans le régiment ci-devant Penthièvre, le 10 avril 1758; entré dans ce régiment-ci le 10 novembre 1759, lieutenant le 13 mars 1760, lieutenant en ſecond à la formation de 1776, premier lieutenant le 28 février 1778, capitaine en ſecond le 14 avril 1782, de la compagnie de grenadiers le 5 ſeptembre 1784, capitaine-commandant le 20 août 1787. 32 ans 10 mois 18 jours de ſervices effectifs, & 5 campagnes de guerre. Penſion de 1,309 liv. 10 ſ.....	1,309	10	
De cette part.....	722,050	4	10

liv. f. d.

Report..... 722,050 4 10

GALISSARD DE MARIGNAC, (Jean) né le 15 mars 1741, capitaine-commandant au 55e régiment d'infanterie, ci-devant Condé.

Lieutenant dans le bataillon de milice d'Anduze le premier avril 1754, enseigne dans ce régiment-ci du 20 mars 1756, lieutenant le 11 mai 1757, capitaine le 20 juin 1761, réformé en 1763, remplacé capitaine-commandant en la compagnie du lieutenant colonel le 30 décembre 1769, de la compagnie colonelle le 24 mars 1775, capitaine-commandant de chasseurs le 17 mai 1783, de la compagnie de grenadiers le 22 mai 1785.

34 ans 11 mois 13 jours de services effectifs, & 5 campagnes de guerre.

Pension de 1,495 liv. 15 sous..... 1,495 15

LASCURAC DE POUZOL, (Pierre-Elie) né le premier avril 1738, capitaine-commandant au 55e régiment d'infanterie, ci-devant Condé.

Enseigne le 13 mars 1760, devenu sous-lieutenant à la composition de 1763, remplacé lieutenant le 28 juin de la même année, lieutenant en second à la formation de 1776, premier lieutenant du 28 février 1778, capitaine en second le 24 janvier 1783, capitaine-commandant le 8 juin 1789.

30 ans 11 mois & demi de services effectifs, & 3 campagnes de guerre.

Pension de 956 liv. 5 sous..... 956 5

LUCELLE DE CHATEAUBOURG, (Paul-François) né le 27 juin 1752, capitaine en second du 55e régiment d'infanterie, ci-devant Condé.

Page de la chambre du roi le premier janvier 1767, sous-lieutenant du 24 juin 1772, lieutenant en second le 8 avril 1779, premier lieutenant le 17 mai 1783, capitaine en second le 6 mars 1788.

24 ans de services effectifs; mais son état constaté d'aliénation l'oblige à se retirer.

Pension de 600 liv..... 600

THEVENIN, (François) né en 1723, capitaine en second au 56e régiment d'infanterie, ci-devant Bourbon.

Soldat le 3 mars 1745, sergent le 25 août 1757, fourrier de grenadiers le 21 février 1765, sous-lieutenant le 22 janvier 1770, lieutenant en second à la formation du 16 juin 1776, premier lieutenant de grenadiers le 29 octobre 1780, commission de capitaine du 28 janvier 1787, capitaine en second le 18 mai 1790.

46 ans moins trois jours de services effectifs, & 6 campagnes de guerre, plusieurs siéges & batailles.

Pension de 2,400 liv..... 2,400

De cette part..... 727,502 4 10

	liv.	f.	d.
Report.....	727,502	4	10

LE BEUF, (Charles) né le 17 mars 1741, lieutenant-colonel au 57e régiment d'infanterie, ci-devant Beauvoiſis.

Lieutenant dans le régiment d'infanterie de Champagne le 23 octobre 1756, capitaine-commandant de la compagnie colonelle le 21 mai 1771, capitaine titulaire le 6 novembre ſuivant, paſſé capitaine en ſecond dans le régiment d'Auſtraſie, formé du dédoublement de Champagne à la formation de 1776, capitaine-commandant le 27 mars 1779, lieutenant-colonel de ce régiment-ci le 17 mai 1789.

34 ans 4 mois 5 jours de ſervices effectifs, & 14 campagnes de guerre.

Penſion de 2,251 liv. 5 ſous..... 2,251 5

ARNAULD DE PROUVERELLES, (Jean-Baptiſte) né le 21 juillet 1740, capitaine-commandant au 57e régiment d'infanterie, ci-devant Beauvoiſis.

Enſeigne le premier ſeptembre 1759, lieutenant le 16 du même mois, devenu enſeigne le premier avril 1760, remplacé lieutenant le 4 février 1761, ſous-aide-major le premier février 1763, aide-major le 26 janvier 1773, rang de capitaine du 20 février 1774, capitaine en ſecond de la compagnie colonelle à la formation du 16 juin 1776, capitaine-commandant le 24 ſeptembre 1779.

31 ans 6 mois de ſervices effectifs, & 7 campagnes de guerre.

Penſion de 1,365 liv..... 1,365

DEFORGES DE MONTAGNAC, (Joſeph) né le 12 ſeptembre 1732, capitaine-commandant au 57e régiment d'infanterie, ci-devant Beauvoiſis.

Soldat le premier août 1757, enſeigne le 22 novembre de la même année, devenu ſous-lieutenant à la compoſition de 1763, remplacé lieutenant le premier novembre 1765, capitaine commandant en la compagnie du lieutenant-colonel du 20 février 1774, en ſecond même compagnie à la formation du 16 juin 1776, capitaine-commandant le 9 juin 1782.

31 ans 7 mois de ſervices effectifs, & 7 campagnes de guerre.

Penſion de 1,372 liv. 10 ſous..... 1,372 10

LA PERRIERE, (Pierre) né le....octobre 1727, lieutenant en premier au 57e régiment d'infanterie, ci-devant Beauvoiſis.

Soldat le 15 mars 1745, ſergent le 15 mai 1756, porte-drapeau le 12 novembre 1768, ſous-lieutenant de grenadiers le 16 juin 1776, lieutenant en ſecond le 9 juin 1782, lieutenant en premier le 30 décembre 1785.

45 ans 11 mois 13 jours de ſervices effectifs, & 13 campagnes de guerre.

Penſion de 900 liv..... 900

De cette part..... 733,390 19 10

liv. f. d.

Report..... 733,390 19 10

BAUDEL DE VAUDRECOURT, (Jean-Staniſlas) né le 14 mai 1741, lieutenant-colonel au 58e régiment d'infanterie, ci-devant Rouergue.

Cadet du roi de Pologne le 12 avril 1757, enſeigne dans Aunis le 21 mai 1759, lieutenant le 8 décembre ſuivant, devenu ſous-lieutenant en 1763, remplacé lieutenant le 28 mars 1766, ſous-aide-major le 24 juin 1768, aide-major le 14 octobre 1769, rang de capitaine le 26 janvier 1773, capitaine en ſecond de la compagnie de chaſſeurs du régiment de Baſſigny, dédoublement de celui d'Aunis à la formation de 1776, de la compagnie de grenadiers le 28 avril 1778, capitaine-commandant de la compagnie colonelle du 3 juin 1779, d'une autre compagnie le 15 août ſuivant, de la compagnie de chaſſeurs le premier octobre de la même année, major de ce régiment-ci le 31 octobre 1782.

33 ans 8 mois 19 jours de ſervices effectifs, & 6 campagnes de guerre; ne peut continuer à ſervir, ayant eu le malheur d'être empoiſonné.

Penſion de 1,843 liv. 8 ſ. 9 den..... 1,843 8 9

CHEVILLON, (Nicolas-Touſſaint-Blaiſe de) né le 12 novembre 1737, capitaine-commandant au 58e régiment d'infanterie, ci-devant Rouergue.

Lieutenant le 12 décembre 1755, capitaine-commandant en la compagnie du lieutenant-colonel du 16 juin 1769, de la compagnie colonelle le 10 ſeptembre ſuivant, capitaine titulaire le 27 ſeptembre 1770, en ſecond à la formation du 11 juin 1776, de grenadiers le 2 juin 1777, capitaine-commandant de la compagnie colonelle le 22 ſeptembre 1777, d'une autre compagnie de grenadiers le 7 juillet 1784.

35 ans 19 jours de ſervices effectifs, & 7 campagnes de guerre.

Penſion de 1,684 liv. 15 ſous..... 1,684 15

PERNOT, (Jean-François) né le 24 juin 1733, lieutenant en ſecond au 58e régiment d'infanterie, ci-devant Rouergue.

Soldat le 30 avril 1755, ſergent le premier avril 1763, fourrier le 19 ſeptembre 1766, porte-drapeau du 9 juin 1772, ſous-lieutenant à la formation du 11 juin 1776, compagnie colonelle, en la compagnie de grenadiers le 2 juin 1777, lieutenant en ſecond le 8 mars 1788.

35 ans 8 mois de ſervices effectifs, 7 campagnes de guerre; bleſſures & infirmités.

Penſion de 652 liv. 10 ſous..... 652 10

De cette part..... 737,571 13 7

liv. f. d.

Report..... 737,571 13 7

MEMAIN, (Pierre) né le 29 juin 1725, lieutenant en premier avec rang de capitaine au 58e régiment d'infanterie, ci-devant Rouergue.

Soldat le 12 janvier 1746, ſergent du 11 février 1747, porte-drapeau du premier février 1763, ſous-lieutenant de grenadiers le 12 février 1770, lieutenant en ſecond compagnie colonelle le 2 juin 1777, lieutenant en premier le 7 juillet 1784, rang de capitaine du premier mars 1787.

44 ans 10 mois 19 jours de ſervices effectifs, & 9 campagnes de guerre.

Penſion de 2,400 liv..... 2,400

MULLER, (Louis-Auguſte) né le 13 février 1741, capitaine-commandant au 59e régiment d'infanterie, ci-devant Bourgogne.

Gendarme de la Gendarmerie le premier octobre 1761, juſqu'au 27 juillet 1768, ſous-lieutenant dans ce régiment-ci le 3 ſeptembre ſuivant, ſous-aide-major le 17 juin 1770, premier lieutenant à la formation du 8 juin 1776, capitaine en ſecond le 2 juin 1777, capitaine-commandant le premier février 1784.

29 ans 5 mois de ſervices effectifs & 2 campagnes de guerre; attaqué d'une humeur rhumatiſmale qui le rend ſouvent perclus de tous ſes membres.

Penſion de 780 liv..... 780

LA CROIX D'EVRY, (Arnould-Louis de) né le..février 1742, ſecond capitaine-commandant au 61e régiment d'infanterie, ci-devant Vermandois.

Lieutenant du 8 avril 1756, capitaine-commandant en la compagnie du lieutenant-colonel le 10 ſeptembre 1769, capitaine titulaire du 30 décembre ſuivant, capitaine en ſecond à la formation de 1776, capitaine-commandant le 4 juillet 1777, de la compagnie de chaſſeurs le 10 mai 1786.

34 ans de ſervices effectifs, 4 campagnes.

Penſion de 1,320 liv..... 1,320

ESTIVAL, (Henri-Marie d') né le 15 octobre 1736, capitaine-commandant au 61e régiment d'infanterie, ci-devant Vermandois.

Soldat le 22 décembre 1758, enſeigne le 28 octobre 1760, devenu ſous-lieutenant à la compoſition de 1763, remplacé lieutenant le 16 novembre 1766, capitaine en ſecond à la formation du 11 juin 1776, capitaine-commandant le 10 mai 1786.

32 ans 2 mois 6 jours de ſervices effectifs, & 4 campagnes.

Penſion de 1,156 liv. 10 ſ..... 1,156 10

De cette part..... 743,228 3 7

	liv.	f.	d.
Report.....	743,228	3	7

BONNEFOUS, (Joſeph de) né le 12 ſeptembre 1736, capitaine-commandant au 61e régiment d'infanterie, ci-devant Vermandois.

Lieutenant au bataillon de milice de Marmande le 29 avril 1756, enſeigne dans ce régiment-ci du premier novembre ſuivant, lieutenant du 20 mai 1758, capitaine-commandant en la compagnie du lieutenant-colonel du 30 décembre 1769, capitaine titulaire le 7 avril 1773, capitaine en ſecond à la formation de 1776, capitaine-commandant le 15 juin 1783.

34 ans 10 mois de ſervices effectifs, & 3 campagnes.

Penſion de 1,305 liv..... 1,305

SCHMUCK, (Joſeph-Louis de) né le 6 ſeptembre 1739, capitaine-commandant au 62e régiment d'infanterie, ci-devant Salm-Salm.

Lieutenant en ſecond le 22 février 1757 dans ce régiment-ci, alors Bencheim, ſecond lieutenant le 23 octobre 1758; ſous-lieutenant à l'incorporation du premier mars 1768, alors le régiment portant le nom d'Anhalt; lieutenant le 3 août 1765, capitaine-commandant en la compagnie colonelle du 24 mars 1772, capitaine en ſecond à la formation du 8 juin 1776, de grenadiers le 19 mars 1780, capitaine-commandant le 16 juillet 1780.

34 ans 6 jours de ſervices effectifs, 7 campagnes.

Penſion de 1,591 liv. 10 ſous..... 1,591 10

SCHERB-MAYER, (François-Joſeph) né le.....1732, capitaine-commandant au 62e régiment d'infanterie, ci-devant Salm-Salm.

Volontaire dans le régiment de Lowendal le 6 octobre 1750, lieutenant en ſecond du premier octobre 1756, ſecond lieutenant le 5 novembre 1758, ſous-lieutenant à l'incorporation du premier mars 1760 dans ce régiment-ci, portant le nom d'Anhalt, lieutenant le 13 août 1765, capitaine-commandant en la compagnie du lieutenant-colonel du 24 mars 1774, capitaine en ſecond à la formation du 8 juin 1776, de grenadiers le 16 juillet 1780, capitaine-commandant le 2 janvier 1783 au régiment alors Salm-Salm.

40 ans 4 mois 22 jours de ſervices effectifs, & 8 campagnes de guerre.

Penſion de 2,255 liv. 10 ſous..... 2,255 10

De cette part.....	748,380	3	7

	liv.	f.	d.
Report.....	748,380	3	7

FOUCAULT, (Jean-Simon-David de) né le 28 mars 1739, major du 68e régiment d'infanterie, ci-devant Beauce.

Lieutenant réformé du régiment d'Auvergne le 19 novembre 1760, lieutenant en pied du 4 décembre 1761, devenu ſous-lieutenant à la formation du 1763, remplacé lieutenant le 5 octobre 1767, premier lieutenant dans Royal-Auvergne à la formation de 1776, capitaine en ſecond du 28 août 1777, de chaſſeurs le 26 ſeptembre 1778, capitaine-commandant du 16 novembre 1781, de chaſſeurs le premier juillet 1782, major de ce régiment-ci du 15 avril 1784.

30 ans un mois 12 jours de ſervices effectifs, & 9 campagnes de guerre; des infirmités.

Penſion de 1,775 liv. 12 ſ. 6 den..... 1,775 12 6

CHEVALIER, (Louis-Marie-Emmanuel) né le 21 mai 1753, capitaine en ſecond au 68e régiment d'infanterie, ci-devant Beauce.

Volontaire le premier ſeptembre 1769, ſous lieutenant le 19 juin 1771, lieutenant en ſecond le 29 mai 1778, premier lieutenant le 16 février 1781, capitaine en ſecond le 25 mai 1784, de la compagnie de grenadiers le 24 juin 1787.

21 ans 6 mois de ſervices effectifs, & 3 campagnes; accablé d'infirmités.

Penſion de 870 liv..... 870

GALICHON DE COURCHAMP, (Louis-Pierre-René-Mathieu) né le 3 avril 1755, capitaine en ſecond au 70e régiment d'infanterie, ci-devant Médoc.

Sous-lieutenant le 4 août 1771, lieutenant en ſecond de la compagnie colonelle à la formation du 4 juin 1776, premier lieutenant le 7 juin 1783, capitaine en ſecond le 25 mai 1787.

19 ans 6 mois 24 jours de ſervices effectifs; ſes infirmités le forcent de demander ſa retraite.

Penſion de 600 liv..... 600

ESPARRON, (Guillaume) né le..... 1727, lieutenant en premier avec rang de capitaine au 71e régiment d'infanterie, ci-devant Vivarais.

Soldat le 16 décembre 1743, ſergent le premier novembre 1749, porte-drapeau le premier février 1763, ſous-lieutenant de grenadiers le 23 mai 1766, rang de lieutenant le 24 mars 1772, premier lieutenant le 8 avril 1779, rang de capitaine le premier mai 1789.

47 ans 2 mois 12 jours de ſervices effectifs, & 9 campagnes de guerre; pluſieurs bleſſures.

Penſion de 2,400 liv..... 2,400

De cette part.....	754,025	16	1

liv. f. d.

Report..... 754,025 15 1

PIQUELÉ DE MONTAGNY, (Gaſpard) né le.....1739, major au 72e régiment d'infanterie, ci-devant Vexin.

Lieutenant réformé dans Dauphin infanterie avec appointemens le 13 février 1759, enſeigne le premier juin ſuivant, lieutenant le premier octobre de la même année, capitaine réformé dans ledit régiment le 22 août 1762, ſous-aide major le premier février 1763, réformé la même année, ordre du 20 avril 1768, pour le faire ſervir en qualité de capitaine dans ledit régiment avec 400 liv. d'appointemens, capitaine-commandant compagnie colonelle le 2 mars 1773, capitaine titulaire le 31 janvier 1774, en ſecond à la formation du 7 juin 1776, capitaine-commandant le 4 juillet 1777 de la compagnie colonelle, paſſé a une autre compagnie le 28 février 1778, de grenadiers le 20 mai 1781, major de ce regiment-ci le 15 mai 1785.

32 ans 15 jours de ſervices effectifs, 2 campagnes de guerre & des infirmités qui l'empêchent de continuer ſon ſervice.

Penſion de 1,204 liv. 13 ſ. 9 den..... ..... 1,204 13 9

SERILE, (Eloi) né le 19 octobre 1731, lieutenant en premier de grenadiers au 72e régiment d'infanterie, ci-devant Vexin.

Soldat le 5 octobre 1751, fourrier du 9 avril 1763, porte-drapeau le 9 juin 1774, ſous-lieutenant du 16 avril 1781, lieutenant en ſecond le premier ſeptembre 1788, lieutenant en premier le 27 mai 1789.

39 ans 4 mois 23 jours de ſervices réels, 14 campagnes de guerre; pluſieurs bleſſures.

Penſion de 900 liv..... 900

LEVRARD, (Charles-Alexandre) né le 20 novembre 1738, quartier-maître-tréſorier au 73e régiment d'infanterie, ci-devant Royal-Comtois.

Soldat du 10 mai 1764, ſergent du 17 juin 1768, fourrier le 5 juin 1776, ſergent-major le 15 mai 1784, quartier-maître-tréſorier le 20 février 1788.

26 ans 9 mois 18 jours de ſervices effectifs, 10 campagnes de guerre & infirmités qui le mettent hors d'état de continuer ſon ſervice.

Penſion de 300 liv..... 300

FOINANT, (Joſeph) né le 5 octobre 1737, lieutenant avec rang de capitaine au 73e régiment d'infanterie, ci-devant Royal-Comtois.

Soldat le 27 janvier 1756, fourrier le 11 février 1766, lieutenant du 15 juillet 1773, rang de capitaine du 28 février 1778.

35 ans 1 mois 1 jour de ſervices effectifs, 13 campagnes de guerre.

Penſion de 2,227 liv. 15 ſous..... 2 227 15

De cette part..... 758,658 4 10

MARBOTIN,

	liv.	s.	d.
Report.....	758,658	4	10

MARBOTIN, (Jean-François) né le 17 avril 1748, capitaine-commandant la compagnie de chaſſeurs au 93e régiment, ci-devant Enghyen.

Volontaire dans la marine le premier mai 1765 juſqu'en 1769, & a fait en cette qualité 27 mois de navigation, qui, aux termes de la loi, valent 40 mois; ſous-lieutenant dans ce régiment-ci le 24 mars 1769, ſous-aide-major le 24 juin 1774, lieutenant en ſecond à la formation de 1776, premier lieutenant le 4 juillet 1777, capitaine en ſecond le 5 octobre 1779, capitaine-commandant le premier décembre 1783.

5 ans un mois de ſervices dans la marine, 22 ans dans les troupes, 4 campagnes en Amérique.

Penſion de 690 liv..... 690

Quant à la penſion de 300 liv. dont il jouiſſoit en conſidération des bleſſures qu'il a reçues en Amérique, il faut en connoître plus particulièrement les motifs, pour ſavoir s'il y a lieu à la remplacer par une gratification.

DELPRÈS DE CARDAILLAC, (Jean-Hippolyte) né le 30 mai 1740, lieutenant-colonel au 3e régiment d'infanterie, ci-devant Piémont.

Enſeigne dans le régiment d'infanterie de la Sarre le 25 février 1756, lieutenant du 26 août ſuivant, capitaine le 26 décembre 1768, capitaine en ſecond à la formation de 1776, capitaine-commandant du 20 janvier 1777, major de ce régiment-ci le 15 avril 1784.

35 ans 3 jours de ſervices effectifs, une campagne de guerre.

Penſion de 1,425 liv. 18 ſous 9 den..... 1,425 18 9

PINET, (Jean de) né le 7 janvier 1737, premier capitaine-commandant au 17e régiment d'infanterie, ci-devant Auvergne.

Enſeigne le 11 mars 1756, lieutenant le 24 juin 1757, capitaine du 6 mai 1761, réformé en 1763, remplacé capitaine-commandant en la compagnie du lieutenant-colonel le 20 février 1768, en la compagnie colonelle du 20 avril ſuivant, capitaine titulaire le 11 août de la même année, en ſecond de grenadiers à la formation du 18 juin 1776, capitaine-commandant à la compagnie lieutenance-colonelle le 29 mai 1778, d'une autre compagnie le 3 juin 1779, de la compagnie de grenadiers le 19 avril 1783.

34 ans 11 mois 17 jours de ſervices effectifs, & 8 campagnes de guerre.

Penſion de 1,766 liv. 15 ſ. 8 den., celle ſur l'ordre Saint-Louis éteinte..... 1,766 15 8

De cette part..... 762,540 19 3

	liv.	f.	d.
Report.....	762,540	19	3

ROQUEVILLE, (Marc-Pierre-Euſtache de) né le 30 ſeptembre 1741, lieutenant-colonel au 38e régiment d'infanterie, ci-devant Dauphiné.

Lieutenant dans les troupes Boulonnoiſes le premier mars 1756, lieutenant dans le régiment de la marine le 26 novembre ſuivant, ſous-aide-major le 14 ſeptembre 1764, aide-major avec rang de capitaine du 23 février 1769, paſſé à une compagnie le 14 octobre 1774, devenu capitaine en ſecond à la formation du 17 juin 1776, major du régiment du Maine le 17 juillet 1777, lieutenant-colonel de ce régiment-ci le 15 avril 1784.

35 ans de ſervices effectifs, avec 5 campagnes de guerre.

Penſion de 2,625 liv..... 2,625

DOLHAIN, (Jacques) né le 16 novembre 1731, premier lieutenant avec rang de capitaine au 5e régiment de dragons, ci-devant colonel-général.

Dragon dans ce régiment-ci le 5 mars 1751, maréchal-des-logis le premier avril 1762, fourrier le premier ſeptembre 1764, porte-guidon le 30 octobre 1769, lieutenant le premier juin 1772, devenu lieutenant en ſecond à la formation de 1776, premier lieutenant le 10 mars 1778, rang de capitaine le 4 avril 1781.

39 ans 11 mois 23 jours de ſervices effectifs, & 3 campagnes de guerre.

Penſion de 1,768 liv. 5 ſ..... 1,768 5

KOUFF, (François-Joſeph) né le 30 décembre 1743, lieutenant ſurnuméraire au premier régiment d'huſſards, ci-devant Bercheny.

Huſſard le 12 février 1760, brigadier le 12 janvier 1767, maréchal-des-logis le 29 juin 1769, adjudant le 2 janvier 1784, porte-étendard le 20 ſeptembre ſuivant, lieutenant ſurnuméraire le premier mai 1788.

31 ans 16 jours de ſervices effectifs, & 3 campagnes de guerre.

Penſion de 326 liv. 5 ſ..... 326 5

SZEKELY, (.....) né le 15 ſeptembre 1728, chef d'eſcadron dans le régiment de huſſards d'Eſterhazy.

Cornette en 1758, lieutenant en 1761, capitaine en 1773, chef d'eſcadron en 1788.

32 ans de ſervices, 5 campagnes en Allemagne, bleſſé d'un coup de feu en 1761, & de 5 coups de ſabre en 1762.

Penſion de 1,230 liv..... 1,230

De cette part.....	768,490	9	3

	liv.	f.	d.
Report.....	768,490	9	3
ROUSSET DE RUMEYERE, (Jean-Baptiſte) âgé de 81 ans, capitaine au 42e régiment, ci devant Limoſin.			
20 ans de ſervices, grade de capitaine dans ce régiment-ci, pluſieurs campagnes, & a ſervi 20 ans depuis ſa retraite dans la compagnie des Forces de la ville de Lyon, où il a rendu des ſervices eſſentiels, privé de ſa fortune par la ſuſpenſion du payement des rentes de l'hôtel - de - ville de Lyon.			
Penſion de 600 livres, formant le quart du traitement de capitaine.....	600		
ESTAGNIOL, (Nicolas-Louis d') né le 8 mars 1741, capitaine de cavalerie dans le régiment d'Artois.			
Lieutenant réformé le 4 mars 1757, cornette le 30 mai 1759, ſous-lieutenant à la compoſition de 1763, lieutenant le 24 juillet 1769, commiſſion de capitaine attaché au corps de cavalerie le 7 avril 1773, a ſervi exactement depuis cette époque juſqu'en 1784 ſans appointemens, a fait pluſieurs campagnes où il a éprouvé des pertes multipliées, & reçu pluſieurs bleſſures.			
34 ans de ſervices effectifs, 5 campagnes de guerre.			
Penſion de 1,410 liv.....	1,410		
SALOMÉ, (Eſprit) âgé de 71 ans, commandant en Corſe la felouque établie pour le ſervice du département de la guerre. Sert depuis 1733, & eſt encore en activité.			
Penſion de 1,200 liv., totalité de ſon traitement à compter du jour où il ceſſera d'être en activité.....	1,200		
RAMBOS, (Jean-Claude) né le 14 avril 1732, chirurgien-major du 9e régiment de dragons.			
Elève à l'hôpital militaire de Beſançon le 6 octobre 1749, ſous-aide-major de l'hôpital ambulant de l'armée en avril 1757, aide-major en 1759, chirurgien-major du régiment de Beaufremont dragons, aujourd'hui 9e régiment de dragons, le premier octobre 1761.			
42 ans de ſervices effectifs, & 5 campagnes de guerre.			
Penſion de 1,597 liv. 10 ſous, à compter du jour où ſon activité ceſſera.....	1,597	10	
HORNE, (Jacques de) né le 23 juillet 1720, ancien médecin, inſpecteur des hôpitaux militaires, enſuite membre du conſeil de ſanté du directoire des hôpitaux militaires, conſervé en activité.			
A commencé à ſervir en 1752, & eſt encore en activité.			
39 ans de ſervices effectifs, 6 campagnes en Allemagne.			
Penſion de 4,875 liv., à compter du jour où ſon activité ceſſera.....	4,875		
De cette part.....	778,172	19	3

	liv.	f.	d.
Report.....	778,172	19	3

HAREN, (Adrien-Nicolas-Charles) né le 7 novembre 1723, contrôleur de l'hôpital militaire de Baſtia.

Dragon au régiment de la Rocheſoucauld le 24 février 1742.

Brigadier en 1755, maréchal-des-logis en 1757, porte-guidon le 25 mars 1763, rang de lieutenant le 24 mars 1772, lieutenant en pied le premier juin 1772, devenu ſous-lieutenant à la formation du 8 juin 1776, nommé contrôleur de l'hôpital militaire de Baſtia le premier janvier 1782.

49 ans de ſervices effectifs & 13 campagnes en Allemagne; pluſieurs bleſſures graves.

Penſion de 1,200 liv., totalité de ſes appointemens.... 1,200

Plus 600 liv. de gratification pour la priſe d'un drapeau à la bataille de Grimberg le 21 mars 1760, ſous la condition qu'il n'en a pas été récompenſé dans le temps.....

LAFOND, (Jean-François-Benigne) âgé de 55 ans, chirurgien-aide-major de l'hôpital régimentaire de Bitche.

Lieutenant au bataillon des milices d'Ornans le 2 décembre 1747, élève à l'hôpital militaire de Bitche en 1751, aide-major à celui de Strasbourg en 1753, *idem* à Landau en 1755, paſſé à l'armée d'Hanovre en 1757, rentré à l'hôpital de Bitche en 1762, chirurgien-major en 1775 juſqu'au 31 décembre 1788, replacé chirurgien-aide-major de l'hôpital régimentaire de Bitche le premier janvier 1789, aux appointemens de 720 liv.

40 ans de ſervices effectifs, à compter de 1751 à 1791, 6 campagnes en Hanovre.

Penſion de 612 liv..... 612

VIDAL, (Jean-Baptiſte) âgé de 80 ans, infirmier de l'hôpital militaire & régimentaire de Monaco.

N'a que 27 ans de ſervices effectifs; mais, attendu ſon grand âge & l'impoſſibilité où il eſt de travailler, il lui eſt accordée.

Une penſion de 102 liv. (art. 17 & 21 du titre 1 de la loi du 22 août 1790..... 102

RICHARD, (.....veuve de Joſeph) maréchal-des-logis dans la ci-devant maréchauſſée, mort après 39 ans de ſervices & breveté ſous-lieutenant de cavalerie, âgée de....

Penſion de 200 liv., attendu ſon indigence..... 200

PIARD, (..... veuve d'Antoine) cavalier de maréchauſſée, mort le 10 juin 1790 des ſuites d'une chûte de cheval, après 30 ans de ſervice, laiſſant ſa veuve & cinq enfans dans l'indigence.

Penſion de 150 liv..... 150

De cette part.....	780,436	19	3

	liv.	f.	d.
Report.....	780,436	19	3
DESPAULX, (Raimond) né le 14 septembre 1726, prêtre, ci-devant bénédictin, principal émérite de l'école militaire de Soreze, département du Tarn. 32 ans de ſervices en qualité de profeſſeur de mathématiques & de principal du collége de Soreze. Penſion de 1,950 liv., tant en vertu des art. 19 & 20, tit. 1 de la Loi du 22 août 1790, en arbitrant ſon traitement à 3,000 livres, attendu qu'étant religieux, il n'avoit point d'appointement, qu'en vertu des art. 7 & 10 du tit. 2 de la même loi, à raiſon de la célébrité que ſon adminiſtration & ſes ſoins ont donnés au collége de Soreze.....	1,950		
TOTAL des Penſions de retraite.....	782,386	19	3

GRATIFICATIONS

Sur le Fonds de deux millions.

DESHAYES DES VALLONS, âgé de 48 ans, ingénieur de la marine, & chargé du ſervice des claſſes à Cherbourg.

32 ans de ſervices de diverſes natures dans la marine, l'adminiſtration & le génie.

Inventeur d'un cabeſtan dont l'utilité eſt conſtatée par pluſieurs autres découvertes.

	liv.	f.	d.
Penſion de 1,000 liv. éteinte & remplacée par une gratification de 10,000 liv.....	10,000		
SANTO DOMINGO, né le 25 mars 1754, lieutenant des vaiſſeaux de l'état. Jouiſſoit d'une penſion de 500 liv., par forme de dédommagement de la perte d'un œil dans une des campagnes d'Amérique, retenu à la ſuite de l'aſſemblée nationale à cauſe des troubles de St-Marc, & comme capitaine du vaiſſeau le Léopard. La penſion de 500 liv. éteinte & remplacée par une gratification de 3,000 liv.....	3,000		
De cette part.....	13,000		

liv. ſ. d.

Report..... 13,000

MAHI DE CORMERÉ, pour les travaux dont il a aidé les comités d'agriculture, de commerce & de contributions publiques.

La ſomme de 12,000 liv..... 12,000

Plus 500 liv. au ſieur Paraire, lieutenant de grenadiers du 25e régiment d'infanterie, ainſi qu'il eſt porté à la page 45 de la préſente loi, ci..... 500

Et 600 liv. au ſieur Haren, contrôleur de l'hôpital militaire de Baſtia, ainſi qu'il eſt porté à la page 66 de la préſente loi, ci..... 600

Total des gratifications, pareil à celui énoncé à la page première du préſent décret..... 26,100

PENSIONS RECRÉÉES.

LEDRIER DE MEYNOT, (Elie) né le 30 janvier 1718, ancienne penſion 1,062 liv.

31 ans de ſervice du 22 août 1743 à décembre 1744, 6 campagnes, le tout formant 37 ans, grade de lieutenant-colonel les 6 dernières années.

Recréée ſur le pied du traitement de ce grade lors de la retraite, (art. 19 & 20, tit. premier; & 1, 2 & 3, tit. 2.) — liv. 1,691 f. 5 d.

CAZE, (Anne-Nicolas-Robert) né le 4 février 1718, ancienne penſion de 6,000 liv.

33 ans de ſervices finis en 1779, le tout dans l'emploi de tréſorier-général des poſtes, à 2,250 liv. d'appointemens.

Recréée ſur le pied de ſes appointemens, (art. 19 & 20, tit. 1; & 5, tit. 2.)..... — 815 12 6

POULLE, (Pierre) né le 24 février 1718, ancienne penſion de 900 liv.

37 ans de ſervices du 20 janvier 1737 au 20 juin 1784, 8 campagnes, le tout formant 45 ans, rang de capitaine pendant la dernière année d'activité, celui de lieutenant les 10 années précédentes.

Recréée ſur le pied du traitement de ce grade lors de la retraite, (art. 19 & 20, tit. premier; & 1, 2 & 3, tit. 2.) — 731 5

CHARTON DES MANGUINS, (Etienne-Louis) né le 5 mars 1718, ancienne penſion, 1,682 liv. 10 ſ.

31 ans de ſervices du premier janvier 1734 au 19 juin 1765, 14 campagnes, le tout formant 45 ans, rang de major la dernière année, grade de capitaine les 20 précédentes.

Recréée ſur le pied du traitement de ce grade lors de la retraite, (art. 19 & 20, tit. premier; & 1, & 3, tit. 2.) — 1,218 15

DEZEDDES, (Louis) né le 7 mars 1718, ancienne penſion de 500 liv.

33 ans de ſervices, 1.° de mai 1742 à 1749, 2.° de 1750 à 1763, 3.° de 1771 à 1775, 4.° de 1778 à 1788, 10 campagnes, le tout formant 43 ans de ſervices, grade de capitaine les 26 dernières années d'activité.

Recréée ſur le pied du traitement de ce grade lors de la retraite, (art. 19 & 20, tit. premier; & 1, 2 & 3, tit. 2). — 1,475

De cette part..... 5,931 17 6

	liv.	s.	d.
Report.....	5,931	17	6
REAU DE KERANGUEZ, (François-Louis) né le 2 mars 1718, ancienne penſion de 1,996 liv. 10 ſ.			
33 ans de ſervices du 11 mai 1742 à 1763, & d'août 1771 au 3 janvier 1784, 9 campagnes, 6 ans de ſervices hors de l'Europe, le tout formant 48 ans, emploi de lieutenant du roi à la Grenade, les 5 dernières années, à 5,000 liv. de traitement.			
Recréée ſur le pied de ce traitement, (art. 19 & 20, tit. premier; & 3, tit. 2.)	4,625		
LUNYT, (Félix-Jean-Baptiſte) né le 30 mai 1718, ancienne penſion de 1,500 liv.			
39 ans de ſervices commencés avant 1735, finis le 23 novembre 1783, 4 campagnes de guerre, le tout formant 43 ans.			
Emploi de commiſſaire d'artillerie, les 26 dernières années, à 3,000 liv. de traitement.			
Recréée ſur le pied du traitement, (art. 19 & 20, titre premier; & 3, tit. 2.).....	2,212	10	
CLARY, (Jean-Charles) né le 23 juillet 1718, ancienne penſion de 1,500 liv.			
51 ans des ſervices effectifs; ſavoir, près de 8 ans de ſervices militaires du 12 mai 1739 à avril 1747, & 43 ans 3 mois de ſervices de juge du 28 juillet 1747 à novembre 1790, 4 campagnes, le tout formant 55 ans, titre & fonctions de préſident à la cour-des-aides de Clermont-Ferrand pendant toute la ſeconde ſérie de ſes ſervices, à 1,350 livres de gages.			
Recréée pour ces gages, (art. 19 & 20, tit. premier; & 1 & 5, tit. 2.).....	1,350		
DUROUET, (Jacques) né le 28 août 1718, ancienne penſion de 4,000 liv.			
Plus de 50 ans de ſervices, tant dans les bureaux de l'adminiſtration que dans ceux de la ferme-générale, & notamment pour cette partie depuis très-long temps avant 1762 juſqu'à la fin de 1786, employé pendant les trois dernières années à 4,000 liv. d'appointemens.			
Recréée pour cette ſomme, (art. 19 & 20, tit. premier; & 5, tit. 2.).....	4,000		
MICHAULT, (Louis-Alexandre) né le 17 ſeptembre 1718, ancienne penſion de 754 liv.			
34 ans de ſervices, 1.° de l'époque des 16 ans d'âge, non compris 3 ans antérieurs, juſqu'en 1763; 2.° de 1771 à 1775; 3.° de 1778 à 1780; 5 campagnes, le tout formant 39 ans; grade de capitaine les 24 dernières années d'activité.			
Recréée ſur le pied du traitement de ce grade lors de la retraite, (art. 19 & 20, tit. premier; & 1, 2 & 3, tit. 2.).	1,175		
De cette part.....	19,294	7	6

GRAVIER

	liv.	f.	d.
Report.....	19,294	7	6
GRAVIER DE VERGENNES, (Jean) né le 4 novembre 1718, ancienne penſion de 27,304 liv. 10 ſ. 50 ans de ſervices du 2 août 1738 au premier juillet 1789, déduction faite d'environ 5 mois d'interruption, emploi d'ambaſſadeur à Soleure, les 4 dernières années à 88,000 livres d'appointemens. Récréée pour le *maximum*, (article 18, 19 & 20, titre premier; & 5, tit. 2.).....	10,000		
MOSBERGER, (Jean-Maurice) né le 5 novembre 1718, ancienne penſion de 786 liv. 13 ſ. 4 d. 43 ans de ſervices de l'époque des 16 ans d'âge, non compris 6 ans antérieurs juſqu'au 28 avril 1778, 11 campagnes, le tout formant 54 ans, grade de lieutenant les 5 dernières années. Recréée pour le traitement de ce grade lors de la retraite, (art. 19 & 20, tit. premier; & 1, 2 & 3, tit. 2.).....	900		
BARTHEL, (Nicolas) né le 26 novembre 1718, ancienne penſion de 1,800 liv. 48 ans de ſervices de l'époque des 16 ans d'âge, non compris un an dix mois antérieurs juſqu'au 13 juin 1783, 14 campagnes, dont 5 hors de l'Europe, le tout formant 62 ans, emploi de major de place, les quatre dernières années, à 3,000 liv. d'appointemens. Recréée pour ces appointemens, (art. 19 & 20, tit. premier; & 1 & 3, tit. 2.).....	3,000		
DÉCOUDIER, (François-Léonard) né en 1718, ancienne penſion de 532 liv. 10 ſ. 32 ans de ſervices du 18 mai 1739 au 18 juin 1771, 14 campagnes, le tout formant 46 ans, rang de capitaine pendant les 9 dernières années d'activité. Recréée ſur le pied du traitement de ce grade lors de la retraite, (art. 19 & 20, tit. premier; & 1, 2 & 3, tit. 2.).	1,275		
LHUILLIER, (Claude) né le 15 décembre 1718, ancienne penſion de 95 liv. 17 ſ. 6 d. 40 ans de ſervices de 1741 à la fin de 1775; & de juillet 1782, à mars 1791, deux campagnes, le tout formant 42 ans, grade de capitaine les 7 dernières années d'activité. Recréée ſur le pied du traitement de ce grade lors de la retraite, (art. 19 & 20, tit. premier; & 1, 2 & 3 de la loi générale & loi du 20 mars 1791.).....	1,750		
TOTAL des Penſions recréées.....	36,219	7	6

PENSIONS REMPLACÉES EN SECOURS.

VERDINES DE CADILLAC, (Marc) né le 13 mars 1718, ancienne penſion de 531 liv.

26 ans de ſervices du 15 ſeptembre 1743 au 3 janvier 1770, conceſſion de cette dernière époque, non conforme au règlement de 1763 ſubſiſtant alors.

Rejetée, art. 7, tit. 3.

72 ans d'âge à l'époque de la loi; ſubſiſtance mal-aiſée & exigeant l'aide d'autrui, commencement d'infirmités. liv. ſ. d.

Secours de la ſeconde claſſe..... 500

LE MINIHY, (Jean-Olivier) né le premier avril 1718, ancienne penſion de 1,800 liv.

Conceſſion non autoriſée par règlement.

Rejetée, art. 7, tit. 3.

72 d'âge à l'époque de la loi, infirmités, femme, 10 enfans vivans, dont 4 entièrement à ſa charge, & les autres en partie; très médiocre fortune.

Secours de la première claſſe..... 1,000

AUBERT, (Pierre) né le 2 avril 1718, ancienne penſion, 400 liv.

27 ans de ſervices dans la régie du droit ſur les cartes, de 1751 au premier janvier 1779, conceſſion non autoriſée par règlement.

Rejetée, art. 7, tit. 3.

72 ans à l'époque de la loi; infirmités, nulle autre reſſource.

Secours de deux portions de la quatrième claſſe..... 300

BROUVILLE, (Claudine-Henriette Gendereau de Bellefond, veuve du ſieur) née le 6 juin 1718, ancienne penſion, 88 liv. 15 ſ.

Conceſſion pour ſervices militaires du mari, non autoriſée par règlement.

Rejetée, art. 7, tit. 3.

72 ans d'âge à l'époque de la loi; aucuns biens connus.

Secours de la quatrième claſſe..... 150

De cette part..... 1,950

liv. f. d.

Report..... 1,950

ROUSTAN, (Henri) né le 3 juillet 1718, ancienne penſion, 295 liv.

15 ans de ſervices déclarés, conceſſion non autoriſée par règlement.

Rejetée, art. 7, tit. 3.

72 ans d'âge à l'époque de la loi, infirmités, femme auſſi infirme; très-petite propriété.

Secours de la troiſième claſſe..... 200

MUSNIER DE LA CONVERSERIE, (André-François) né le 20 ſeptembre 1718, ancienne penſion de 355 liv.

13 ans de ſervices de 1741 à 1749, & de 1757 à 1763, conceſſion du premier avril 1763, non autoriſée par règlement.

Rejetée, art. 7, tit. 3.

72 ans d'âge à l'époque de la loi, femme, 6 enfans, dont 3 paroiſſent à ſa charge; revenu fort modique.

Secours de 2 portions de la quatrième claſſe..... 300

LE VEZON DE VESINS, (Pierre) né le....ſeptembre 1718, ancienne penſion de 1,062 liv. 10 ſous.

27 ans de ſervices militaires, 1.° de l'époque des 16 ans d'âge, non compris un an antérieur, juſqu'en 1737; & 2.° du 6 décembre 1742 à 1768; conceſſion du premier mars 1768, non conforme au règlement de 1763 ſubſiſtant alors.

Rejetée, art. 7 tit. 3.

71 d'âge à l'époque de la loi; infirmités, nul autre bien.

Secours de la ſeconde claſſe..... 500

MESSAGER, (Henri-Pierre) né le 12 novembre 1718, ancienne penſion de 1,800 liv.

27 ans de ſervices dans un bureau de finances, de 1760, au premier janvier 1788, conceſſion non autoriſée par règlement.

Rejetée, art 7, titre 3.

71 ans d'âge à l'époque de la loi; infirmité, ſituation peu au deſſus de la médiocrité, compris la jouiſſance de l'ancienne penſion.

Secours de la ſeconde claſſe..... 500

DUCHESNE, (Jean Etienne) né le.....1718, ancienne penſion de 800 liv.

29 ans de ſervices dans l'emploi de contrôleur d'hôpital militaire, du 5 novembre 1734, au 26 février 1777, & du premier juillet 1781, au premier janvier 1789; conceſſion de cette dernière époque, non autoriſée par règlement.

Rejetée, art. 7, titre 3.

Infirmités de la vieilleſſe, femme en démence, 2 filles auſſi infirmes, nulle autre reſſource, dettes contractées par inſuffiſance de moyens pour ſubvenir aux dépenſes des maladies de ſa femme & de ſes filles.

Secours de la première claſſe..... 1,000

De cette part..... 4,450

liv. ſ. d.

Report..... 4,450

BEAUCOROY, (Marie-Cécile Blau, veuve du ſieur) née le 12 décembre 1718, ancienne penſion de 655 liv.

Conceſſion pour ſervices de ſa mère & de ſon mari, non autoriſée par règlement.

Rejetée, art. 7, titre 3.

71 ans d'âge à l'époque de la loi; infirmités, nulle autre reſſource que ſa penſion.

Secours de la ſeconde claſſe..... 500

VILLAUCOURT, (Bernard Jean-Félix) né le 21 décembre 1718, ancienne penſion de 488 liv. 2 ſ. 6 den.

18 ans de ſervices militaires, de l'époque de 16 ans d'âge, non compris 6 ans 9 mois antérieurs, juſqu'au 20 avril 1753; conceſſion des 8 juin 1737, & 20 avril 1753, non autoriſée par règlement.

Rejetée, art. 7, titre 3.

71 ans d'âge à l'époque de la loi; infirmités, 6 enfans, dont 3 à ſa charge; revenu inſuffiſant.

Secours de la ſeconde claſſe..... 500

IRLAND DE LA VAU DE BEAUMONT, (Gabriel) né le 31 décembre 1718, ancienne penſion de 177 liv. 10 ſous.

7 ans de ſervices militaires, du 31 mars 1741, à 1748; conceſſion du 24 juin 1746, non autoriſée par règlement.

Rejetée, art. 7, titre 3.

71 ans d'âge à l'époque de la loi; femme & 4 enfans, dont deux à ſa charge, main droite eſtropiée, inſuffiſance de revenu, qui l'a fait ſouvent décharger de ſes impoſitions.

Secours de la troiſième claſſe..... 200

TOTAL des Penſions remplacées en ſecours..... 5,650

RÉPARTITION
DU SECOURS DE 150,000 livres,
ACCORDÉ PAR LA LOI DU 25 FÉVRIER 1791,

POUR être distribué aux personnes précédemment compriſes, tant dans les états & ſupplémens d'états des ſecours affectés ſur la Loterie royale, ſur le Port-Louis & ſur les Fermes générales, que ſur tous autres fonds de bienfaiſance ſupprimés en vertu des décrets de l'aſſemblée nationale.

SOMMES précédemment accordées.		SOMMES accordées.
	A.	
600 liv.	A la dame ARMYNOT DU CHATELET, 300 liv.. Veuve réduite dans l'indigence avec 3 enfans, par la ceſſation d'une aumône qu'elle recevoit annuellement de la ci-devant abbaye de Clairvaux, à laquelle ſes ancêtres avoient donné tous leurs biens.	300
	C.	
200	A la demoiſelle CALVIMONT l'aînée, âgée de 38 ans, 200 liv.....	200
	Fille d'un officier, accablée d'infirmités, & manquant de moyens pour ſubvenir à ſes beſoins les plus preſſans.	
500	A la dame DE COUCY, (demoiſelle Catherine-Angélique).....	200
	Ci-devant chanoineſſe de Ligneux, ſe trouvant ſans penſion, parce qu'elle n'étoit que novice lors de la ſuppreſſion de ce chapitre, d'ailleurs ſans fortune du côté de ſa famille, qui eſt pauvre & nombreuſe.	
	J.	
60	A la dame JAY, (demoiſelle Marie-Anne Heraud, veuve du ſieur Claude).....	150
	Veuve d'un inſpecteur des routes de la ci-devant province de Languedoc, lequel a été écraſé ſous une mine le 29 novembre 1780, en faiſant travailler au grand chemin de Saint-Eſprit à Bagnols.	
	Cette veuve eſt à la Charité avec ſa fille.	
1,360	.....*De cette part*.....	850

SOMMES précédemment accordées.		SOMMES accordées
	R	
1,360 liv.	.....*Report*.....	850 liv.
300	A la dame RIVERY..... Agée de 40 ans, infirme, veuve d'un commis des finances de la direction générale du tréſor public, mort après plus de 40 ans de bons ſervices, laiſſant ſa femme & un enfant en bas âge dans la plus profonde misère.	300
	T.	
220	A la demoiſelle TIRAN, (Marie-Anne) âgée de 59 ans..... Orpheline intéreſſante par ſes vertus & ſes infirmités fille d'un chirurgien-major au régiment d'Inner Suiſſe, mort après avoir épuiſé ſa fortune & ſa ſanté dans l'exercice de ſa place. Cette demoiſelle eſt ſans reſſource, par la perte de quelques charités qu'elle recevoit de communautés religieuſes.	200
318	A la demoiſelle TOURNIERE..... Fille d'un ancien avocat au parlement de Paris, dans la misère, après avoir conſacré ſa jeuneſſe & ſes ſoins à élever ſon frère, & à ſoutenir ſa mère, morte à 86 ans. La ſuppreſſion des corporations lui a enlevé ſa dernière reſſource, qui conſiſtoit en une penſion ſur l'ordre des avocats.	300
	La dame MARÈS D'AUBENCOURT a été employée ſur les fonds libres de la ferme-générale, en 1787, pour une ſomme de 500 liv.	500
2,198	.....TOTAL.....	2,150

PENSIONS
RENVOYÉES
A LA LISTE CIVILE.

NAISSANCES DEPUIS 1699 JUSQU'A 1715 INCLUSIVEMENT.

NAISSANCES DE 1699.

SAUNIER, (Pierre) né le 10 décembre 1699.

	liv.	s.	d.
Service de maréchal de la salle de la table des pages de feu madame la dauphine.			
Ancienne pension, sans retenue.....	800		

NAISSANCES DE 1701.

SENELIERS, (Louis) né le 5 janvier 1701.

Service de galopin de la cuisine-bouche de feu madame la dauphine.			
Ancienne pension, sans retenue.....	162		

ANCELET, (Michel Marie) né le 27 novembre 1701.

Service d'aide-major de la seconde compagnie des mousquetaires, & en considération des services de sa famille.			
Ancienne pension.....	3,955	4	

NAISSANCES DE 1702.

FLAVONI, (Gérard-Dominique-Antoine-Roch) né le 9 avril 1702.

Service de la musique du roi, vétérance & entretenement.			
Ancienne pension, sans retenue.....	2,800		

De cette part.....	7,717	4	

	liv.	ſ.	d.
Report.....	7,717	4	
COSTARD, (Jeanne-Thérèſe Durand de Lionois, veuve du ſieur) née le 14 juillet 1702.			
Service de femme-de-chambre du feu roi, dans ſon bas âge, & de femme-de-chambre de la feue reine.			
Ancienne penſion.....	3,346		
MAROLLES, (Catherine-Charlotte de Leſcone, veuve du ſieur de) née le 17 août 1702.			
En conſidération des ſervices de ſon mari, écuyer ordinaire de la feue reine.			
Ancienne penſion.....	653		
SENAC, (Marie-Thérèſe Tanet, veuve du ſieur) née le 20 ſeptembre 1702.			
Service de ſon mari, premier médecin du roi.			
Ancienne penſion.....	4,125		
BELY DE BELFORT, (Conrad) né le 23 novembre 1702.			
Service de ci-devant capitaine au régiment des gardes-ſuiſſes			
Ancienne penſion.....	2,950		

NAISSANCES DE 1703.

DESMAISONS, (Marie-Madeleine-Aime-Jean, veuve du ſieur) née le 13 août 1703.			
En conſidération des ſervices de ſon mari, ci-devant brigadier des gardes-du-corps du roi.			
Ancienne penſion.....	300		
TORCHET, ſieur Duclos, (Pierre-Marie) né le 5 novembre 1703.			
Service de chevau-léger de la garde du roi, & pour ſa réforme.			
Anciennne penſion.....	2,084	16	
SAUSSARD, (Marie-Anne de Romigny, veuve du ſieur) née le 10 novembre 1703.			
Service de fourrier des logis du roi, à titre de ſubſiſtance.			
Ancienne penſion, ſans retenue.....	300		
JULIEN DE ROQUETAILLADE, ſieur de Martial, (Paul-Charles) né le 22 décembre 1703.			
Service d'ancien brigadier des gardes-du-corps.			
Ancienne penſion.....	857	10	
De cette part.....	22,333	11	

	liv.	s.	d.
Report.....	22,333	11	

NAISSANCES DE 1704.

GRIMAL DE TAYAC, (Joseph) né le 3 janvier 1704.
Service d'ancien brigadier des gardes-du-corps du roi, compagnie de Charost.
Ancienne pension..... 520 5

GUINDRE, (Jean) né le premier février 1704.
Service d'apothicaire de feue madame la dauphine, & du commun de sa maison.
Ancienne pension, sans retenue..... 2,400

LULLIER, (Marie Charlotte) née le 24 février 1704.
En considération des services de son père, rendus pendant plus de 50 ans dans l'art de déchiffrer sans clef.
ancienne pension..... 377 10

LE VASSEUR D'ARMAUVILLE, (Joseph) né le 25 octobre 1704.
Service d'ancien brigadier des gardes-du-corps du roi, & de ceux de feu son père, ci-devant exempt des gardes-du-corps du roi.
Ancienne pension..... 776 7 9

GAUTIER-VINFRAIS, (Charles) né le 7 novembre 1704.
Service de piqueur, vétéran de la vénerie du roi.
Ancienne pension, sans retenue..... 1,750

LE CORDIER, sieur Dubocage, (Louis-Antoine-Henri) né le 11 novembre 1704.
Service d'exempt des gardes-du-corps, retiré de la compagnie de Noailles, & pour retraite.
Ancienne pension..... 1,460 3 6

NAISSANCES DE 1705.

PASCHOUX, dit Pajot, (Antoine-François) né le 6 février 1705.
En considération de ses services en qualité de domestique à la garde-robe du roi, sur les fonds de la garde-robe.
Ancienne pension, sans retenue..... 150

GAY, sieur de Nexon, (François-Alexis de) né le 6 mai 1705.
Service de sous-brigadier des gardes-du-corps du roi, compagnie de Noailles.
Ancienne pension..... 520 5

De cette part.....	30,288		3

	liv.	s.	d.
Report.....	30,288		3

MARCHAND, (Angélique) née le 17 décembre 1705.
MARCHAND, (Anne-Catherine) née le 10 mai 1713.
En considération des services de feu leur père, ordinaire de la musique du roi.
Anciennes pensions, sans retenue, 180 liv. à chaque.... 360

NAISSANCES DE 1706.

RAVENEAU, (Nicolas) ne le 24 février 1706.
Service de sous-brigadier des gardes-du-corps du roi.
Ancienne pension..... 670 1 9
DUVERNET DE ROQUEFORT, (Catherine-Joseph de Farceville, veuve du sieur) née le premier mars 1706.
200 livres en considération des services de son mari, major de Pratz-de-Moullion: 200 liv. en considération des services du feu sieur Duvernet de Senneville, son beau-père, écuyer du roi.
Ancienne pension sans retenue..... 400
LEDE, (Anne-Marie-Louise-Joseph de Croy de) née le 7 Avril 1706.
Service de dame-d'honneur de feu madame l'Infante, duchesse de Parme.
Ancienne pension..... 6,672 10
GUISELIN DE L'ESPINOY, (Marie-Catherine d'Anglois, veuve du sieur) née le 3 juin 1706.
En considération des services de son mari, sous-brigadier dans la compagnie de chevau-légers de la garde ordinaire du roi.
Ancienne pension..... 258 3
GLASSON DE LA CHATAIGNERAIE, (Claude-Jacques) né le 15 juillet 1706.
Service de major de la compagnie des cent-suisses de la garde ordinaire du roi, & pour retraite.
Ancienne pension..... 2,369 15
BUCHLER, (François-Antoine) né le 10 août 1706.
Service de chirurgien du régiment des Gardes-Suisses.
Ancienne pension..... 295
JAMES, sieur de Longeville, (Jean de) né le 20 décembre 1706.
Service de sous-brigadier des gardes-du-corps du roi, compagnie de Villeroy, & pour retraite.
Ancienne pension..... 512 5

De cette part..... 41,825 15

	liv.	s.	d.
Report.....	41,825	15	

NAISSANCES DE 1707.

SAULNIER, ſieur de Beaupine, (Arnaud) né le 7 février 1707.
Service d'ancien ſous-brigadier des gardes-du-corps du roi dans la compagnie de Beauveau.
Ancienne penſion..... 516

ROUSSEL, (Jean) né le 25 juin 1707.
Service de porte-faix du garde-meuble de la couronne.
Ancienne penſion, ſans retenue..... 600

MOREL, ſieur Dubocage, (Gabriel-François) né le 6 juillet 1707.
Service d'ancien brigadier des gardes-du-corps du roi, & pour retraite.
Ancienne penſion..... 811 17

TOUROLLE, (Madeleine Nerot, veuve du ſieur) née le 3 août 1707.
En conſidération des ſervices du ſieur Tourolle, garde général des meubles de la couronne.
Ancienne penſion..... 1,434 10

SIVET, dit Jolibois, (Jacques-François) né le 4 octobre 1707.
Service de palefrenier de la petite écurie.
Ancienne penſion, ſans retenue..... 365

MAROLLES, (Dorothée-Pétronille) née le 18 novembrre 1707.
En conſidération des ſervices de ſon père, écuyer du roi.
Ancienne penſion..... 300

LE GOUALLEC DE TALHOUET, (Hélène-Guillemette) née le 23 novembre 1707.
En conſidération des ſervices de ſa défunte ſœur, empeſeuſe & faiſeuſe de collerettes de madame la Dauphine & de Madame.
Penſion ſans retenue..... 300

NAISSANCES DE 1708.

BERINGUIER, ſieur de Cabrières, (Charles) né le 10 février 1708.
Service de porte-étendard des gardes du-corps du roi dans la compagnie de Noailles.
Ancienne penſion..... 348 18 6

De cette part.....	46,502		6

	liv.	s.	d.
Report.....	46,502		6
CROZE, (Barbe de Monteynard, veuve du ſieur de) née le 5 mars 1708.			
En conſidération des ſervices de ſon mari, chevau-léger de la garde du roi.			
Ancienne penſion.....	800		
GUERIN, (Georges-Martin) né le 20 mars 1708.			
Service de ci-devant chirurgien-major de la ſeconde compagnie de mouſquetaires de la garde du roi.			
Ancienne penſion.....	2,145	4	
BERTHELOT, (François) a eu 83 ans en 1790.			
Penſions ſur les économats, en conſidération de ſes ſervices en qualité d'inſtituteur des enfans de France pendant près de 25 ans. Sept éducations : feue madame Zéphirine, M. le duc de Bourgone, le roi, ſes deux frères & ſes deux ſœurs.			
Penſion ſans retenue.....	10,000		
DESCHAMPS, (Arnauld) né le 12 mai 1708.			
Service d'ancien premier adjudant au régiment des gardes-françoiſes.			
Ancienne penſion.....	1,105		
BOURGEOIS, (Marie-Madeleine de Saint-Paul, veuve du ſieur) née le 12 mai 1708.			
En conſidération de ſes ſervices en qualité d'ouvrière de la garde robe de meſdames de France, & pour l'indemniſer de l'abandon de ſon établiſſement à Paris.			
Ancienne penſion.....	437	6	9
COMBAREL, ſieur Dugibanel, (Jean-Louis) né le 2 juin 1708.			
Service d'ancien maréchal-des-logis, de la compagnie des chevau-légers de la garde ordinaire du roi, avec rang de meſtre-de-camp de cavalerie.			
Ancienne penſion.....	1,761	16	
MALLEBAY, ſieur Ducluſeau, (Pierre) né le 2 août 1708.			
Service d'ancien gendarme de la garde ordinaire du roi, & pour ſa retraite.			
Ancienne penſion.....	438	9	3
FABRE, (Louis) né le 22 novembre 1708.			
En conſidération de ſes ſervices, en qualité de garde-du-corps du roi, retiré brigadier; y a ſervi trente-deux ans, & auparavant, cinq ans dans le régiment d'Orléans, cavalerie.			
Ancienne penſion.....	850		
De cette part.....	64,039	16	6

	liv.	s.	d.
Report.....	64,039	16	6

WILLY, (Jacques) né le 12 décembre 1708.
Service de caporal de la compagnie des cent-ſuiſſes de la garde du roi.
Ancienne penſion..... 200

NAISSANCES DE 1709.

HEBERT, (Antoine-François) né le 13 février 1709.
Service d'ancien tréſorier-général de l'argenterie, menus. plaiſirs & affaires de la chambre du roi.
Penſion ſans retenue..... 4,000
BECDELIEVRE, (Jean-Jacques-René) né le 13 mars 1709.
Service de maréchal-des-logis, réformé de la première compagnie de la garde ordinaire du roi, & pour réforme.
Ancienne penſion..... 2,197 1 6
BILLET DESPREAUX, (Eliſabeth-Julie) née le 3 avril 1709.
Service de feu ſon père, gouverneur des pages du roi en la grande écurie.
Penſion ſans retenue..... 400
MEURY, (Anne Gelu, veuve du ſieur) née le 12 avril 1709.
Service de ſon mari, garçon du gobelet de feu monſieur le Dauphin.
Ancienne penſion..... 270 6 6
DUMOLARD DUPLESSIS, (Claude) né le 22 avril 1709.
Service de gouverneur des pages de la chambre du roi.
Ancienne penſion..... 653 16
PREZ, (Louiſe-Catherine de) née le 16 juin 1709.
En conſidération de celle qu'avoit eue ſa mère à cauſe de ſon mariage. Le père avoit été exempt des gardes-du-corps.
Ancienne penſion..... 502 11
DANNERY, (Claude-Thomas) né le 17 juin 1709.
Service d'officier de la maiſon de la reine, & pour retraite
Penſion ſans retenue..... 2,200
COURTAL, (Marie-Catherine Pitois, veuve du ſieur Jean-Jacques) née le 20 juin 1709.
Service de cent-ſuiſſe de la garde ordinaire du roi.
Penſion ſans retenue..... 150

De cette part..... 74,613 11 6

	liv.	f.	d.
Report.....	74,613	11	6

BUYNE, ſieur Duhamel, (François de) né le 6 juillet 1709.
Service d'ancien brigadier dans la compagnie des gendarmes de la garde ordinaire du roi.
Ancienne penſion..... 811 17

BEAUDEQUIN, (Charles-François) né le 19 juillet 1709.
Service de valet-de-chambre du roi.
Penſion ſans retenue..... 500

RONTY DE SUZY, (Eliſabeth-Françoiſe le Gros de Bretigny, veuve du ſieur Charles-François de) née le 12 octobre 1709.
En conſidération des ſervices de ſon mari, ancien major des gardes-du-corps du roi, décédé gouverneur de Saint-Jean de Piedport.
Ancienne penſion..... 1,475

GALOS, (Michel) né le 8 décembre 1709.
Service de piqueur vétéran de la vénerie du roi.
Penſion ſans retenue..... 1,550

ESMANGARD DEBEAUVAL, (Marie-Jeanne Mareſſe, veuve du ſieur) née le 18 décembre 1709.
Service de lieutenant des chaſſes de la capitainerie, & major de Compiegne.
Ancienne penſion..... 670

NAISSANCES DE 1710.

BATI, dit Labati, (François) né le 8 janvier 1710.
Service d'ancien garçon de fourrière du roi.
Ancienne penſion..... 1,187

DUVERGIER LAFOULIOUZE, (Michel) né le 27 janvier 1710.
Service de garde-du-corps du roi.
Ancienne penſion..... 500

GIRARDOT DE MALASSISE, (Anne-Philippe) né le 3 février 1710.
Service de ſous-brigadier dans la ſeconde compagnie des mouſquetaires de la garde ordinaire du roi, & pour retraite.
Ancienne penſion..... 612 18 9

GHENDT, (Jean-Baptiſte de) né le 21 mars 1710.
Service de valet-de-chambre de madame Sophie de France, & pour retraite.
Ancienne penſion..... 1,185

De cette part.....	83,105	7	3

	liv.	s.	d.
Report.....	83,105	7	3
L'HUILLIER DE LA CHAPELLE, (Louis-Jacques) né le 19 mai 1710. Service de chevau-léger de la garde du roi. Ancienne penſion.....	433	12	6
ROUSSEAU DE LA COURTADE, (Jean) né en juin 1710. Service de brigadier des gardes-du-corps du roi, & pour retraite. Ancienne penſion.....	653	16	
LEGENDRE, (Robert-Charles) né le 17 juillet 1710. Service de valet-de-chambre du roi. Penſion ſans retenue.....	300		
NEREY, (Claude-François) né le premier août 1710. Service de porte-étendard des gardes-du-corps du roi dans la compagnie de Luxembourg, & pour retraite. Ancienne penſion.....	386	4	3
HASSASSIN DE LONGROY, (Pierre) né le premier octobre 1710. Service de garde-meuble du château de la Muette. Penſion ſans retenue.....	3,000		
BACHASSON, (Claude de) né le 30 octobre 1710. Service d'ancien exempt & de ſous-aide-major de la compagnie de Beauveau des gardes-du-corps du roi. Ancienne penſion.....	1,965	8	5
LE NORMAND, (Louis) né le 30 octobre 1710. Service de palefrenier en la petite écurie du roi. Penſion ſans retenue.....	365		
LORET, (Marie-Marguerite Muret, veuve du ſieur) née en 1710. Service de garde-chaſſe de la capitainerie de la Varenne du Louvre. Penſion ſans retenue.....	150		

NAISSANCES DE 1711.

PREZ, (Françoiſe de) née le 5 janvier 1711. En conſidération de ce qu'avoit eu ſa mère à cauſe de ſon mariage. Le père avoit été exempt des gardes-du-corps. Ancienne penſion.....	426		
De cette part.....	90,785	8	5

	liv.	ſ.	d.
Report.....	90,785	8	5
HALLWEIL, (François-Gaſpard-Melchior, ci-devant baron d') né le 27 janvier 1711.			
Service d'ancien capitaine-commandant de la compagnie de Reding des gardes-ſuiſſes.			
Ancienne penſion.....	2,950		
CHAMUFFENS, (Etienne-Joſeph) né le 4 février 1711.			
Service de trompette des gardes-du-corps du roi.			
Ancienne penſion.....	518		
GUITHON, (Jean-Baptiſte) né le 14 juin 1711.			
Service d'ancien brigadier de la compagnie de Beauveau, des gardes-du-corps du roi, avec brevet d'exempt, & pour retraite.			
Ancienne penſion.....	1,551	12	6
DUFAUZE DE VIALLEBOS, (Joſeph-François) né le 18 juin 1711.			
Service d'ancien gendarme de la garde ordinaire du roi.			
Ancienne penſion.....	433	12	6
MESSANT, (Marie-Anne Mayeux, veuve de Louis) née le 6 juillet 1711.			
Service de garde-vaiſſelle en la cuiſine-bouche du roi.			
Ancienne penſion.....	300		
AY, ci-devant Lachapelle, (François d') né le 7 août 1711.			
Service de chef de panneterie de la bouche du roi.			
Ancienne penſion.....	592	10	
THEVENIN DE MELIZEY, (Marc-Claude) né le 29 août 1711.			
Service de gentilhomme ordinaire du roi.			
Ancienne penſion.....	2,881	5	
CHANTELOU, (Xainte-Louiſe-Marie-Anne Moreau, épouſe du ſieur de) née le 11 ſeptembre 1711.			
Service de femme-de-chambre de madame Adélaïde de France.			
Penſion de.....	790	7	
BARDOULAT DE LA SALVANIE, ci-devant chevalier de Liſſart (Jacques) né le 25 octobre 1711.			
Service d'écuyer cavalcadour de la feue reine.. 5,595 liv.			
ſervice de ci-devant capitaine au régiment d'Enghien, avant d'être entré au ſervice de la feue reine... 450			
Anciennes penſions.....	5,993	5	
GRAILLENET, (Antoine) né le 23 novembre 1711.			
Service de valet-de-chambre de madame Louiſe de France, & pour retraite.			
Anciennes penſions, ſans retenue.....	2,000		
De cette part.....	108,796	5	

	liv.	s.	d.
Report.....	108,796	»	3
HERTWICHS VANDERLINDEN, (Joseph-Benjamin) né le 26 décembre 1711.			
Service de valet-de-chambre du roi & d'huissier de la chambre de monsieur.			
Ancienne pension.....	3,288	9	6

NAISSANCES DE 1712.

ANDRÉ, (Théodore) né le 10 février 1712.			
Service d'ancien valet-de-pied de la feue reine, & retraite de grand valet-de-pied.			
Ancienne pension, sans retenue.....	1,024		
MOYSEN, sieur Depers, (Louis) né le 17 février 1712.			
En considération de ses services en qualité de maréchal-des-logis réformé de la compagnie des chevau-légers de la garde ordinaire du roi.			
Ancienne pension.....	1,694	7	6
BOUDON DE MONPIQUOT, (Jean) né le 17 avril 1712.			
Service d'ancien porte-étendart des gardes-du-corps du roi.			
Ancienne pension.....	265	15	
LA ROCHE-ROBINIÈRE, (Françoise-Elizabeth Michelon, veuve de François) née le 16 mai 1712.			
En considération des services de son mari, ci-devant sous-lieutenant des gardes-du-corps du roi.			
Ancienne pension, sans retenue.....	300		
LATOMBE, (Marie-Anne Brion, veuve du sieur Pierre de) née le 27 avril 1712.			
Service de valet-de-chambre, & garçon de garde-robe de feu madame la dauphine.			
Ancienne pension, sans retenue.....	400		
CHAILLOT, (Pierre) né le 11 septembre 1712.			
Service de sergent au régiment des gardes françoises, 300 liv., & 300 liv pour service & pour retraite en qualité de capitaine au corps des pionniers de la généralité de Paris; actuellement officier invalide.			
Ancienne pension.....	560	3	3
LAUNOY, (Anne Laignel, veuve de François) née le 7 décembre 1712.			
Service de fontainier du roi à Meudon.			
Ancienne pension, sans retenue.....	200		
AUZEAU, (Jean-Martin) né le 10 décembre 1712.			
Service de chirurgien du roi auprès des gardes-chasses.			
Ancienne pension.....	532	10	
De cette part.....	117,061	5	6

	liv.	f.	d
Report.....	117,061	5	6
TAMEZIER DE SAUVAGNE, (Jean-Baptiſte) né le 9 décembre 1712.			
Service d'ancien garde-du-corps du roi, à préſent retiré aux invalides.			
Ancienne penſion.....	71		
PELLISSIER, (Jean-Joſeph) né le 15 décembre 1712.			
Service d'exempt, retiré de la compagnie de Villeroy, des gardes-du-corps du roi.			
Ancienne penſion.....	1,978	11	
SIRVEN, (Raymond) né en 1712.			
Service de garde du-corps, rentré aux invalides.			
Ancienne penſion.....	295		

NAISSANCES DE 1713.

MAUSSABBÉ DE BUSSIÈRE, (Charlotte-Michelle de Bridien, veuve du ſieur) née le premier janvier 1713.			
Service d'ancien maréchal-des-logis dans la ſeconde compagnie des mouſquetaires de la garde ordinaire du roi.			
Ancienne penſion.....	426	17	6
MARCHAND DUMESNIL, (Marie-Françoiſe) née le 2 janvier 1713.			
Service d'ancienne comédienne ordinaire du roi.			
Ancienne penſion.....	3,500		
COURTIN, ſieur de Torſay, (François-Pierre Godefroy) né le 22 février 1713.			
Service de maréchal-des-logis, retiré de la compagnie des chevau-légers de la garde ordinaire du roi.			
Ancienne penſion.....	1,764	16	9
ROGRES-LUSIGNAN DE CHAMPIGNELLES, (Jacques-Armand) né le 27 février 1713.			
Service de brigadier, & ci-devant capitaine au régiment des gardes-françoiſes.			
Ancienne penſion.....	1,150	17	6
MALARD DE LA BUSSIÈRE, (Louis-François) né le 3 mars 1713.			
Service de garde-du-corps, entré aux invalides en 1762.			
Ancienne penſion, ſans retenue.....	150		
STOUDER, (Jacques) né le 8 mars 1713.			
Service de ſuiſſe du château de Choiſy.			
Ancienne penſion, ſans retenue.....	547		
De cette part.....	126,945	8	3

	liv.	f.	d.
Report.....	126,945	8	3
ROUSSEL, ſieur de Mezerville, (Jean-Gaſpard) né le 13 mars 1713.			
Service d'ancien porte-étendard des gardes-du-corps du roi, compagnie de Villeroy, avec rang de ſous-brigadier.			
Ancienne penſion.....	626	14	6
MARSANGY, (Maximilien-Roch-Louis-Robert de) né le 16 mars 1713.			
Service de ci-devant écuyer du roi, ſervant près de madame Victoire de France.			
Ancienne penſion.....	3,337	6	
BONTEMS, (Marie Bellon, veuve du ſieur) née le 24 mars 1713.			
En conſidération des ſervices de ſon mari, premier valet-de-chambre du roi.			
Ancienne penſion.....	12,669		
JELIOTTE, (Pierre) né le 13 avril 1713.			
Service du roi, vétéran de la muſique du roi.			
Ancienne penſion.....	8,080	14	
FREMYN, ſieur de Fontenille, (Pierre) né le 3 mai 1713.			
Service d'ancien ſous-brigadier de la ſeconde compagnie des mouſquetaires de la garde du roi.			
Ancienne penſion.....	731	9	6
BOILEAU, (Marie-Jeanne-Antoinette Briais, veuve du ſieur) née le 5 mai 1713.			
Service de directeur de la manufacture royale des porcelaines.			
Ancienne penſion.....	3,600		
GENTIL, (Antoine-Armand de) né le 19 mai 1713.			
Service d'ancien porte-étendard des gardes-du-corps du roi, compagnie de Villeroy.			
Ancienne penſion.....	270		
HELIOT, (Jean Baptiſte) né le 4 juillet 1713.			
Service d'ancien adjudant du régiment des gardes-françoiſes.			
Penſion ſans retenue.....	600		
PICARD, dit Charpentier, (Elizabeth-Marguerite, veuve du ſieur) née le 20 juillet 1713.			
En conſidération des ſervices de ſon mari, jardinier du roi à Marly.			
Penſion ſans retenue.....	600		
DESPALUNGUE DE LOUBIE, (Pierre-Paul) né le premier août 1713.			
Service d'ancien mouſquetaire, & pour ſa retraite.			
Ancienne penſion.....	346	18	
De cette part.....	157,807	10	3

	liv.	s.	d.
Report.....	157,807	10	3
DAUVERGNE, (Antoine) né le 3 octobre 1713. Service de maître de musique de la chambre du roi, & sur-intendant de la musique. Ancienne pension.....	2,800		
GRAVIER, sieur du Beauvesé, (Dominique-Balthazar) né le 18 octobre 1713. Service de brigadier des gardes-du-corps du roi dans la compagnie de Luxembourg. Ancienne pension.....	937	11	9
FEL, (Marie) née le 24 octobre 1713. Service de musicienne de la chambre du roi. Pension sans retenue.....g.....	5,000		
RICCOBONI, (Marie Jeanne de Laborras, veuve du sieur) née le 25 octobre 1713. En considération de ses travaux littéraires. Pension sans retenue.....	2,000		
COURDOUMER, né le 26 octobre 1713. Service de valet de garde-robe & de porte malle ordinaire. Se plaint de la suppression de ses places. Point de pension.			
COLLET, (Jean-Baptiste) né le 5 novembre 1713. Service d'inspecteur des bâtimens du roi à Vincennes. Pension sans retenue.....	2,000		
CHANLATTE DU CAILLOUET, (Marie-Anne-Françoise) née le 5 novembre 1713. Service de musicienne ordinaire de la chambre du roi. Pension sans retenue.....	400		
PREZ, sieur de la Queue, (Guillaume-Jacques de) né le 15 novembre 1713. Service de chevau-léger de la garde du roi & autres causes; telles que le mariage de sa mère, & le service de son père, en qualité d'exempt des gardes-du corps. Ancienne pension.....	847	18	
HAMON DESROCHES DE BOURNAY, (Elisabeth Petitjean, veuve du sieur Pierre-Paul) née le 22 novembre 1713. En considération des services de son mari, mousquetaire de la première compagnie de la garde du roi. Ancienne pension.....	600		
LAYRE, (Claude de) né le 29 décembre 1713. Service de garde de la manche du roi. Ancienne pension.....	344	17	6
LARZILLIÈRE, (Jean-Baptiste) né le.....1713. Service de lieutenant de louveterie. Ancienne pension.....	300		
De cette part.....	173,037	17	6

	liv.	s.	d.
Report.....	173,037	17	6

NAISSANCES DE 1714.

CARTIER DENOZAY, (Pierre-Thomas) né le 10 janvier 1714.
Service de fourrier des logis du roi.
Ancienne penſion..... 266 15

DIEUZAYDE, (Jean) né le 12 janvier 1714.
Service de chirurgien des gardes-françoiſes.
Ancienne penſion..... 885

DAVID, ſieur de Saint-Clair, (Jean-Marie) né le 27 février 1714.
Service de ſous-lieutenant, retiré de la compagnie de Noailles des gardes du corps du roi.
Ancienne penſion..... 2,477 8

LE BON, (Quentienne Amiard, épouſe du ſieur Pierre) née le 6 avril 1714.
Service de ſon premier mari Charles Poſte, premier garçon de vaiſſelle en la cuiſine bouche de meſdames de France.
Ancienne penſion, ſans retenue..... 300

FONTAINE, (Firmin) né le 19 avril 1714.
Service de garde-du-corps du roi, compagnie de Noailles.
Ancienne penſion, ſans retenue..... 150

LE COCQ, (Bernard-Germain) né le 22 avril 1714.
Service de pâtiſſier en la cuiſine-bouche du roi, & en celle d'aide de cuiſine de feu madame la Dauphine.
Ancienne penſion, ſans retenue..... 471

MARIN, (Jean-Hervé) né le 27 avril 1714.
Service d'ancien valet de-pied du roi en la petite écurie.
Ancienne penſion..... 648

BESSET DE LA CHAPELLE MILON, (Marie-Anne le Roi, épouſe du ſieur) née le 5 mai 1714.
Service de femme de-chambre de madame Louiſe de France.
Ancienne penſion..... 1,434 10

SAINT-SUIRE, Etienne) né le 14 mai 1714.
Service de premier hautbois, réformé de la ſeconde compagnie des mouſquetaires de la garde ordinaire du roi.
Ancienne penſion..... 438 10 6

De cette part..... 180,109 1

	liv.	f.	d.
Report.....	180,109	1	

LEGÉ, (Louis-Jacques) né le 22 juillet 1714.
Service d'ancien garde-du-corps du roi, à préſent capitaine d'invalide de la première claſſe.
Ancienne penſion..... 129 1 6

GAUTIER VINFRAIS, (François), né le 23 juillet 1714.
Service de piqueur vétéran de la vénerie du roi.
Ancienne penſion, ſans retenue..... 1,600

LEPIPPRE, ſieur de la Vallée, (Louis-Ignace) né le 31 juilllet 1714.
Service d'ancien premier brigadier de la première compagnie des mouſquetaires de la garde du roi.
Ancienne penſion..... 1,173 16 6

REGNAULT, (Etienne-Jacques) né le 6 ſeptembre 1714.
Service de chef d'échanſonnerie du roi.
Ancienne penſion..... 752 10

COMPERE DE LA FOND, (Pierre-François) né le 7 ſeptembre 1714.
Service de porte-manteau de madame Victoire de France, & d'ancien ſous-brigadier dans la compagnie des chevau-légers de la garde ordinaire du roi.
Ancienne penſion..... 2,394 16 1

DELPEYRONT DE MURAT, (Marie-Marguerite Chaſſain de Fontmartin) née le 8 ſeptembre 1714.
Service de brigadier dans la compagnie des chevau-légers de la garde du roi.
Ancienne penſion..... 260 3 6

LORDE, ſieur de la Muraſſe de la Tour, (Antoine-Henri de) né le 25 ſeptembre 1714.
Service d'ancien porte-étendard des gardes-du-corps du roi, compagnie de Beauveau.
Ancienne penſion..... 530 3 6

PAUL, ſieur de Boiſlaville, (Louis-Bonaventure-Charles) né le 27 ſeptembre 1714.
Service d'ancien porte-étendard des gardes-du-corps du roi, compagnie de Villeroy.
Ancienne penſion..... 356 14 6

ESMONT, (Jean-François) né le 25 octobre 1714.
Service de maréchal-des-logis des gendarmes de la garde ordinaire du roi.
Ancienne penſion..... 173 9

De cette part..... 187,479 15 7

	liv.	s.	d.
Report.....	187,479	15	7

CHARTON, ſieur Deſmanguins, (Charles) né le 2 novembre 1714.
Service de maréchal-des-logis, réformé de la compagnie des gendarmes de la garde ordinaire du roi.
Ancienne penſion..... 2,048 2 9

MOTTE, (Dorothée-Eliſabeth Dudeſtau, veuve du ſieur) née le 11 novembre 1714.
Service de femme-de-chambre de feu M. le Dauphin, de feu madame la Dauphine, de feu ſon père, garçon de la chambre du roi, & de feu ſa mère, femme-de chambre du feu roi & de la feue reine.
Ancienne penſion..... 2,929 15 3

DIBON, (Jean-Melhold) né le..... 1714.
Service de chirurgien-major des cent-ſuiſſes de la garde du roi.
Point de penſion.

BRAUNA DE GALLÉ, (Jacques) né le..... 1714.
Service dans les gardes-du-corps du roi.
Ancienne penſion..... 370

ALIX, (René) né le..... 1714
Service de portier du château de Blois aux gages de 200 liv.
Point de penſion.

NAISSANCES DE 1715.

GUILLEMAIN, (Catherine l'Anglois, veuve du ſieur de) née le 13 janvier 1715.
Service de la muſique du roi.
Penſion ſans retenue..... 600

MALBEC DE MONTJOC DE BRIGES, (Nicolas-Auguſtin de) né le 15 janvier 1715.
Service de premier écuyer du roi en la grande écurie, & de capitaine du haras de ſa majeſté.
Penſion ſans retenue..... 34,000

MASSE, (Louis-Armand) né le 27 juin 1715.
Service de porte-manteau de madame Adélaïde; enſuite garde-du-corps du roi.
Ancienne penſion..... 1,644 4

De cette part..... 229,071 17 7

	liv.	s.	d.
Report.....	229,071	17	7
AUBERT, (Louis) né le 20 janvier 1715. Service de garçon en la cuisine-bouche du roi. Pension sans retenue.....	900		
THEULIER DE SAINT-HILAIRE, (Antoine) né le 28 janvier 1715. Service de porte-étendard dans la compagnie des gendarmes de la garde ordinaire du roi. Ancienne pension.....	2,163	9	
FLAVACOURT, (Hortense-Félicité de Mailly, épouse du sieur de) née le 11 avril 1715. Service de sa belle-mère, & service de dame du palais de la reine. Ancienne pension.....	11,813	16	3
MOUSSIER, (François) né le 16 février 1715. Service d'exempt de la compagnie de Noailles des gardes-du corps du roi, & pour retraite. Ancienne pension.....	1,767	14	3
ROUX, sieur de Campagnac, (Louis-Job de) né le 4 février 1715. Service de maréchal-des-logis, réformé de la compagnie des chevau-légers de la garde ordinaire du roi. Ancienne pension.....	1,696	3	
LA ROCQUE, sieur de Saint-Germain, (Louis-Hippolyte de) né le 25 février 1715. Service d'ancien sous-lieutenant aux gardes françoises. Ancienne pension.....	980	14	
GENTIL, (Madeleine-Marguerite Begaud, veuve du sieur Jean-François) née le 8 mars 1715. Service de son mari, garde-général des meubles de la couronne. Ancienne pension, sans retenue.....	1,500		
CAILLE, (Louis Julien) né le 9 mai 1715. Service de palefrenier dans la vénerie du roi. Ancienne pension, sans retenue.....	400		
SIRMON, sieur de Saint Brisson, (Jacques-Fidèle-Amand de) né le 14 mars 1715. Service de maréchal-des-logis de la seconde compagnie des mousquetaires de la garde ordinaire du roi. Ancienne pension.....	1,467	16	
De cette part.....	251,761	10	1

NICOLAS,

liv. ſ. d.

Report..... 251,761 10 1

NICOLAS, ſieur de la Coſte, (Alain) né le 16 mars 1715.
Service de ſous-lieutenant des gardes-du-corps du roi, compagnie de Beauveau.
Ancienne penſion..... 2,853 12 9

LAPORTE DUTHEIL, (Jeanne-Benjamine-Angélique Fauchard de Beauchamp, veuve du ſieur de) née le 18 mars 1715.
Service de premier commis des affaires étrangères, 4,000 liv. Service de ſecrétaire du cabinet du roi, 2,000 liv.
Ancienne penſion..... 5,434 10

BONNEVAL, (Marie-Marguerite Benard, veuve du ſieur) née le 20 mars 1715.
Service de première femme-de-chambre de feu madame Louiſe de France.
Penſion ſans retenue..... 6,700

CHIQUELIER, (Chriſtophe) né le 24 mars 1715.
Service de facteur de clavecins, & de garde des inſtrumens de la muſique du roi & de feu madame la dauphine.
Ancienne penſion..... 2,200

CLEMENS DE LA PUJADE, (Anne-Françoiſe de Richouffe, épouſe du ſieur Ennemond de) née le 29 mars 1715.
Service d'aide-major des gardes-du-corps du roi, compagnie de Villeroy avec brevet d'enſeigne.
Ancienne penſion..... 837 10

GUYNEMANT DE KERALIO, (Auguſte) né le 20 avril 1715.
Service de gouverneur du prince héréditaire; fonctions qu'il a remplies juſqu'en janvier 1769. Sa majeſté lui accorda alors une penſion de 10,000 liv., en conſidération des ſervices rendus au prince, ſon petit-fils.
Ancienne penſion..... 11,608

NERON, (Louis) né le 24 avril 1715.
Service de valet de garde robe de madame Victoire de France.
Ancienne penſion..... 1,185

BOUÉ, ſieur de la Peyrole, (Joſeph) né le 21 mai 1715.
Service de garde-du-corps du roi, compagnie de Luxembourg.
Ancienne penſion..... 180

De cette part..... 282,760 2 10

	liv.	s.	d.
Report.....	282,-60	2	10
LELONG DUDRENEUC, (Pierre-François-Marie) né le 24 mai 1715. Service de capitaine au régiment des gardes-françoiſes, & retraite. Ancienne penſion.....	5,885		
CHOMEL, (François-Joſeph de) né le 17 juin 1715. Service de garde-du-corps avec brevet de brigadier, compagnie de Beauveau. Ancienne penſion.....	680		
MONTGUYON, (Antoine de) né le 23 juin 1715. Service de ſous-brigadier des gardes-du-corps du roi. Ancienne penſion.....	626	10	6
BOURDON, (Anne-François) né le 29 juin 1715. Service de ſous-brigadier des gardes-du-corps du roi. Ancienne penſion.....	595		
ROUSSEL, ſieur de la Rouſſelière, (Nicolas Louis) né le 30 juin 1715. Service de porte-étendard des gardes-du-corps du roi, compagnie de Villeroy, actuellement capitaine invalide. Ancienne penſion.....	86	14	6
VUATELET, (Pierre) né le 2 juillet 1715. Service de trompette des gardes-du-corps, compagnie de Beauveau, & pour retraite. Ancienne penſion.....	526	8	4
MARCHAND, (Marie-Thérèſe-Firmine Saniez, veuve du ſieur Charles-Philippe) née le 5 juillet 1715. En conſidération des ſervices de ſon mari, vétéran de la muſique du roi & l'un des vingt-quatre violons de la chambre de ſa majeſté. Ancienne penſion.....	450		
DUTILLIET, (Jacques) né le 18 juillet 1715. Service d'ancien piqueur de l'équipage du vautrait. Peeſion ſans retenue.....	1,100		
DAREAU, (Claude) né le 30 juillet 1715. Service de ſous-brigadier réformé de la compagnie des gendarmes de la garde ordinaire du roi. Ancienne penſion.....	940	6	6
De cette part.....	293,650	2	8

	liv.	s.	d.
Report.....	293,650	2	8
FLAMENT, (Marie-Madeleine Clément, veuve du ſieur) née le 2 août 1715. Service de ſon mari, garçon de la chambre de M. d'Artois, frère du roi. Ancienne penſion.....	540		
DIECHE, (Claude-dominique) né le 15 août 1715. Service de brigadier ſous-aide-major réformé de la compagnie des gendarmes de la garde ordinaire du roi. Ancienne penſion.....	1,502	13	6
LANOUE, (Jean) né le 16 août 1715. Service de valet de garde-robe du roi, & d'aide de panneterie de feu madame la dauphine. Ancienne penſion.....	1,292	5	
BRION, (Pierre) né le 22 août 1715. Service de ſecrétaire de la compagnie, réformé des chevau-légers de la garde ordinaire du roi. Ancienne penſion.....	2,662		
PUIBUSQUE DE SAINT-PADOUS, (Marie-Jeanne du Gruyverloin, veuve du ſieur de) née le 23 août 1715. Service de ci-devant exempt des gardes-du-corps du roi, compagnie de Charoſt. Ancienne penſion.....	646	18	
LION DE COLAGNY, (Antoinette-Gabrielle de) née le 28 août 1715. En conſidération des ſervices du ſieur de Colagny, ſon oncle, brigadier des gardes-du-corps du roi, & inſpecteur des chaſſes de la capitainerie de Saint-Germain. Ancienne penſion.....	634	18	
SAINSON, (Claude) né le.....1715. Service d'ancien porte-étendard des gardes-du-corps du roi, compagnie de Luxembourg. Ancienne penſion.....	540		
BAGLION, (Pierre-François de) né le 17 ſeptembre 1715. Service d'ancien capitaine au régiment des gardes-françoiſes. Ancienne penſion.....	9,403	10	
NOGUÉS DE LA GARDE, (Charles-Auguſte) né le 18 ſeptembre 1715. Service d'ancien ſous-brigadier dans la première compagnie des mouſquetaires de la garde ordinaire du roi. Ancienne penſion.....	653	16	
De cette part.....	311,238	3	2

	liv.	f.	d.
Report.....	311,238	3	2
GOGUÉ DE MOUSSONVILLIERS, (Georges-François de) né le 20 ſeptembre 1715.			
Service de ci-devant brigadier des gardes-du-corps du roi, & en 1779, lieutenant des maréchaux de France.			
Ancienne penſion.....	598	19	6
LEMAITRE, (Gaſpard) né le 22 ſeptembre 1715.			
Service d'ancien brigadier des gardes-du-corps du roi, compagnie de Villeroy.			
Ancienne penſion.....	680		
FOURNIER, (Jean) né le 29 ſeptembre 1715.			
Service de garçon du château de la Muette.			
Ancienne penſion ſans retenue.....	1,000		
GARNIER, (Pierre) né le 29 ſeptembre 1715.			
Service de garçon de garde-robe de madame, & de celui en la même qualité de feu madame la Dauphine.			
Ancienne penſion, ſans retenue.....	400		
FAVRY DE CHANTELOUP, (Charles) né le 24 octobre 1715.			
Service de gentilhomme-ſervant du roi.			
Ancienne penſion.....	355		
DUCHASSAING DE FOMBRESSEIN, (Joſeph du) né le 26 octobre 1715,			
Service d'ancien ſous-brigadier des gardes-du-corps du roi, compagnie de Luxembourg.			
Ancienne penſion.....	765		
ESCAJEUL DE FORCAMP, (Marie-Louiſe Auſtreberthe) née le 5 décembre 1715.			
En conſidération des ſervices de ſon père, lieutenant-général des armées du roi, & lieutenant des gardes-du-corps du roi.			
Ancienne penſion.....	260	3	6
DESOCHES, (Louis) né le 7 novembre 1715.			
Service de premier commis du garde-meuble de la couronne.			
Penſion ſans retenue.....	3,300		
GALLET DE MONDRAGON, (Jean-Jacques) né le 16 novembre 1715.			
Service de conſeiller d'état, maître-d'hôtel ordinaire du roi.			
Ancienne penſion.....	5,459	10	
ESTOURMEL, (Catherine-Louiſe de Lamoignon, avant veuve du ſieur Deſmarets) née le 16 novembre 1715.			
En conſidération des ſervices du ſieur Deſmarets, ſon premier mari, grand fauconnier de France.			
Ancienne penſion.....	4,003	10	
De cette part.....	328,060	6	2

	liv.	f.	d.
Report.....	328,060	6	2
MOURENS, (Jean) né le 17 décembre 1715. Service d'ancien chirurgien aide-major de la première compagnie des mouſquetaires. Ancienne penſion.....	300		
BELLEVAL, (Antoine de) né le 23 décembre 1715. Service d'ancien brigadier des gardes-du-corps du roi. Ancienne penſion.....	1,001	5	9
ORDRE, (Marie-Roſalie Teſtu de Chalincourt, veuve du ſieur) née le 25 décembre 1715. En conſidération des ſervices de ſon mari, maréchal-de-camp, lieutenant des gardes-du-corps du roi, compagnie de Noailles. Ancienne penſion.....	980	14	
D'AUDOUIN D'OEUILLY, (veuve) âgée de 75 ans. En conſidération des ſervices de ſon mari, ancien garde du roi. Ancienne penſion.....	300		
TOTAL.....	330,642	5	11

MANDONS & ordonnons à tous les tribunaux, corps adminiſtratifs & municipalités, que les préſentes ils faſſent tranſcrire ſur leurs regiſtres, lire, publier & afficher dans leurs reſſorts & départemens reſpectifs, & exécuter comme loi du royaume. En foi de quoi nous avons ſigné & fait contre-ſigner ceſdites préſentes, auxquelles nous avons fait appoſer le ſceau de l'état. A Paris, le neuvième jour d'octobre mil ſept cent quatre-vingt-onze, & de notre règne le dix-huitième. *Signé* LOUIS. *Et plus bas*, M. L. F. DUPORT. Et ſcellées du ſceau de l'État.

TABLE ALPHABÉTIQUE
DES NOMS DES PERSONNES
EMPLOYÉES
DANS LA LOI DU 9 OCTOBRE 1791.

A

Affonville. (*Voyez* Arlaut d') p. 629.
Agniel de Chenelette, p. *ibid.*
Aguillon, (Louis) p. 652.
Alichous de Sénégras, (d') p. 630.
Alincourt. (*Voyez* Friant d') p. 666.
Alix, (René) p. 727.
Allaume de Trefforet, p. 631.
Altécan. (*Voyez* Maſſon d') p. 628.
Ancelet, (Michel-Marie) p. 711.
André, (Théodore) p. 721.
Angenouſt, (d') p. 625.
Arlaut d'Affonville, p. 629.
Armauville. (*Voyez* Le Vaſſeur d') p 713.
Arminot du Châtelet, (demoiſelle veuve) p. 709.
Arnauld de Prouverelles, (Jean-Baptiſte) p. 691.
Arouard d'Avrainville, Claude) p. 666.
Atthalin, (Charles-François-Xavier) p. 655.
Aubencourt. (*Voyez* Marès d') p. 710.
Aubert, (d') p. 629.
Aubert, (Pierre) p. 708.
Aubert, (Louis) p. 728.
Aubert de Peyrelongue, p. 632.
Audouin d'OEuilly, (demoiſelle veuve du ſieur d') p. 733.
Aumale, (d') p. 650.
Aumont. (*Voyez* Hémery d') p. 630.
Aumont, (d') p. 650.
Auriac, (Joſeph) p. 666.
Auzeau, (Jean-Martin) p. 721.
Avrainville. (*Voyez* Arouard d') pag. 666.
Ay de la Chapelle, (François d') pag. 720.

B

Bachaſſon, (Claude de) p. 719.
Baglion, (Pierre-François de) p. 731.
Baillot Dacher, (Jean-Georges-François-Dominique-Marie) p. 649.
Banne. (*Voyez* Griffon de) p. 670.
Baraſtin, p. 628.
Barberin, p. 635.
Bardon. (*Voyez* Ducailar de) p. 678.
Bardoulat de la Salvanie de Liſſart, (Jacques) p. 720.
Barruel, p. 636.
Barthel, (Nicolas) p. 705.
Baſtard de Fontenay, p. 632.
Bati, dit Labati, (François) p. 718.
Battendier, p. 624.
Baudel de Vaudrecourt, (Jean-Staniſlas) p. 692.
Baudequin, (Charles-François) p. 718.
Baudile Senchon de Bourniſſac, (Noël-Etienne-François-Antoine) p. 621.
Baudreville. (*Voyez* Rollé) p. 630.
Baudrieux de Corday. (*Voyez* Rivière de) p. 661.
Bazard, (Louis-François) p. 623.
Bazignan, p. 629.
Beaucoroy, (Marie-Cécile Blau, veuve du ſieur) p. 708.
Beaulieu. (*Voyez* Duvignau de) p. 641.

TABLE ALPHABÉTIQUE

Beaumont. (*Voyez* Du Cheyron de) p. 647.
Beaumont. (*Voyez* Irland de la Vaude) p. 708.
Beaupine. (*Voyez* Saulnier de) p. 715.
Beaurepaire, (Antoine-Joseph) p. 647.
Beauval. (*Voyez* Esmangard de) p. 718.
Beauvesé. (*Voyez* Gravier du) p. 724.
Becquedelièvre, (Jean-Jacques-René) p. 717.
Bedbeder de la Marque, (Jean) p. 659.
Belfort. (*Voyez* Bely de) p. 712.
Bellet de Tavernoft, Antoine-François-Suzanne) p. 643.
Belleval, (Antoine de) p. 733.
Belleville, p. 638.
Bellisendy, (Jean-Baptiste-Louis de) p. 620.
Bely de Belfort, (Conrad) p. 712.
Belzevries. (*Voyez* Milochin de) pag. 626.
Bergeron, (Charles) p. 687.
Beringuier de Cabrières, (Charles) p. 715.
Berlier, p. 628.
Berre, p. 636.
Berthelot, (François) p. 716.
Bertinot de Saint-Eloy, (Jean-Baptiste) p. 664.
Besset de la Chapelle Milon, (demoiselle Marie-Anne le Roi, épouse du sieur) p. 725.
Billet-Despreaux, (demoiselle Elizabeth-Julie) p. 717.
Blein, (Alexandre-Aimé) p. 654.
Boileau, (demoiselle Marie-Jeanne-Antoinette Briais, veuve du sieur) p. 723.
Boishébert. (*Voyez* Pinard de) p. 646.
Boisslaville. (*Voyez* Paul de) p. 726.
Boisson, p. 634.
Bon, (Joseph-Louis de) p. 648.
Bonnafons, p. 623.
Bonneau, (Jean-Georges de) p. 673.
Bonnefons, (Joseph de) p. 694.
Bonnestat, (Jean-Jacques) p. 680.
Bonneval, (demoiselle Marie-Marguerite Benard, veuve du sieur) p. 729.
Bonnissent de Boshyon, p. 625.
Bontems, (demoiselle Marie Bellon, veuve du sieur) p. 723.
Bonviilers. (*Voyez* Gallois de) pag. 635.
Borthon, p. 633.
Boshyon. (*Voyez* Bonnissent de) pag. 625.
Bosquet, (Jean) p. 663.
Bouan. (*Voyez* Patern) p. 649.
Bouchet, p. 652.
Boudon de Monpiquot, (Jean) pag. 721.
Boué de la Peyrole, (Joseph) p 729.
Bourdon, (Guillaume) p. 686.
Bourdon, (Anne-François) p. 730.
Bourgeois, (demoiselle Marie-Madeleine de Saint-Paul, veuve du sieur) p. 716.
Bournay. (*Voyez* Hamon Desroches de) p. 724.
Bourniffac. (*Voyez* Baudile Senchon de) p. 621.
Bourse, p. 624.
Bousquet. (*Voyez* Pasquet de) p. 672.
Brassac, (Aymard de) p. 681.
Brassens du Pouy, (Jean-Marie de) p. 656.
Brauna de Gallé, (Jacques) p. 727.
Brée. (*Voyez* Le Roi de) p. 630.
Breton, p. 637.
Breuilly, p. 627.
Briges. (*Voyez* Malbec de Montjoc de) p. 727.
Brion, (Pierre) p. 731.
Brisquedieu de Morillan, (Pierre Cassagne de) p. 656.
Brossard, (Jean-Pierre) 686.
Brouillard, p. 637.
Brouville, (Claudine-Henriette Gendreau de Bellefond, veuve du sieur) p. 708.

TABLE ALPHABÉTIQUE.

Bruſſel de la Bocquetterie, p. 631.
Bruſſel de Sancy, p. *ibid.*
Buchler, (François-Antoine) p. 714.
Buirette, (Pierre-Louis-Joſeph) p. 622.
Buiſſière. (*Voyez* Mauſſabré de) pag. 722.
Buyer, (Claude-Joſeph de) p. 620.
Buyne Duhamel, (François de) p. 718.

C

Cabrières. (*Voyez* Béringuier de) pag. 715.
Cadillac. (*Voyez* Verdines de) pag. 708
Caille, (Louis Julien) p. 728.
Calvimont, l'aîné, p. 709.
Camboulas, (Claude de) p. 622.
Campagnac. (*Voyez* Roux de) p. 728.
Canredon, (Louis-François-Robert de) p. 670.
Canterac de Saint-André, p. 632.
Cabriol de Saint Hilaire, p. 626.
Cardaillac. (*Voyez* Delprés de) p. 697.
Carpilhet p. 651.
Carrère de Loubère, (François) pag. 667.
Cars. (*Voyez* Hercule de) p. 662.
Cartier de la Fauchetière, (Humbert-Iſaac) p. 654.
Cartier de Nozay, (Pierre-Thomas) p 725.
Caux, l'aîné, p. 650.
Caze, (Anne-Nicolas-Robert) p. 703.
Chaillot, (Pierre) p. 721.
Chalvet, (Jean de) p. 689.
Chambaud de Montgon, (Antoine) p. 668.
Chambon, p. 626.
Chambre, p 651.
Champeron, (*Voyez* Montbel de) p. 668.
Champignelles. (*Voyez* Rogres-Luſignan de) p. 722.
Chamuffens, (Étienne-Joſeph) p. 720.
Chanlatte du Caillouet, (demoiſelle Marie Anne-Françoiſe) p. 724.
Chantelou, (demoiſelle Xainte-Louiſe-Marie-Anne Moreau, épouſe du ſieur de) p. 720.
Chanteloup. (*Voyez* Favry de) p. 732.
Chantepie de Gatine. (*Voyez* Le Royer de) p. 673.
Chantrans. (*Voyez* Girod de) p. 646.
Charavel de l'Iſle, (Gilles-François) p. 641.
Charpentier. (*Voyez* Pichard, dit) p. 723.
Charton des Manguins, (Étienne Louis) p. 703.
Charton Deſmanguins, (Charles) pag. 727.
Châteaubourg. (*Voyez* Lucelle de) p. 690.
Chateau-Châlons, p. 626.
Châteauvieux. (*Voyez* Girard de) pag. 645.
Chavoy. (*Voyez* Payen de) p. 666.
Chazelle, p. 633.
Chemmes, (Hugues-Joſué de) p. 676.
Chenard d'Héliot, p. 638
Chenelette. (*Voyez* Agniel de) p. 629.
Chevalier la Borde de Coutans, (Nicolas-Pierre-Louis) p. 645.
Chevalier, (Louis-Marie-Emmanuel) p. 695.
Chevillon, (Nicolas-Touſſaint-Blaiſe) p. 692.
Chiquelier, (Chriſtophe) p. 729.
Choderlos de la Clos, p. 628.
Chomel, (François-Joſeph de) pag. 730.
Clary, (Jean-Charles) p. 704.
Clémens de la Pujade, (demoiſelle Anne Françoiſe Richouffe, épouſe du ſieur Ennemond de) p. 729.
Colagny. (*Voyez* Lion de) p. 95.
Colinet de la Beau, (Antoine-Raymond) p. 683.
Collet, (Jean-Baptiſte) p. 724.

TABLE ALPHABÉTIQUE.

Combarel Dugibanal, Jean-Louis) pag. 716.
Compère de Lafond, Pierre-François) p. 726.
Commier, (Antoine) p. 660.
Conſurgues de Lavergne, (Jean) pag. 684.
Corday. (*Voyez* Rivière de Baudrieux de) p. 661.
Cormeré, (*Voyez* Mahy de) p. 702.
Coſtard, (demoiſelle Jeanne-Thérèſe Durand de Linois, veuve, du ſieur) p. 712.
Coucy, (demoiſelle Catherine-Angélique de) p. 709.
Coulomb, (Charles-Auguſtin) p. 640
Courcelles. (*Voyez* Ducheſne de) p. 663.
Courchamp. (*Voyez* Galichon de) p. 695.
Courdoumer, p. 724.
Courreneuve. (*Voyez* Plancher de) p. 649.
Cours, (Jean de) p. 689.
Courtal, (demoiſelle Marie-Catherine Pitois, veuve du ſieur Jean-Jacques) p. 717.
Courtin de Torſay, (François-Pierre-Godefroy) p. 722.
Couſin de Jarroſſay, (Jacques) pag. 656.
Couſſol Deſparſac, (Joſeph-Henri de) p. 667.
Couſtillier, (Charles-Étienne) p. 655.
Coutans. (*Voyez* Chevalier la Borde de) p. 25.
Couture, p 624.
Creſſé. (*Voyez* Solomon de) p. 643.
Crétin, (Simon) p. 644
Croyer, p. 629.
Croze, (demoiſelle Barbe de Monteynard, veuve du ſieur de) p. 716.
Crublier, (Jean) p. 649.

D

Dacher. (*Voyez* Baillot) p. 649.
D'Alichous de Sénégras, p. 630.
Damoiſeau, p. 650.
Dandigné, p. 630.
Dannery, (Claude-Thomas) p. 717.
Dareau, (Claude) p. 730.
D'Armauville. (*Voyez* Levaſſeur) pag. 713.
D'audebart de Feruſſac, p. 637.
D'Audouin d'OEuilly, (demoiſelle, veuve du ſieur) p. 97.
D'Aumale, p. 29.
D'Aumont, p. 29.
Dauvare, p. 652.
Dauvergne, (Antoine) p. 724.
D'Auzy du Breuil, (Charles-Gabriel) p. 670.
David de Saint-Clair, (Jean-Marie) p. 725.
D'Avrainville. (*Voyez* Arouard) pag. 666.
D'Ay de la Chapelle, (François) p. 720.
Dazan, (Jean-Marius-Honoré) pag. 685.
Découdier, (François-Léonard) pag. 705.
Desforges de Montagnac, (Joſeph) p. 691.
Dehorne, (Jacques) p. 699.
Delpeyront de Murat, (demoiſelle Marie-Marguerite Chaſſain de Fontmartin) p. 726.
Delpire, p. 624.
Delprés de Cardaillac, (Jean-Hippolyte) 697.
Dépers. (*Voyez* Moyſen de) p. 721.
Deſandrouins, (Nicolas) p. 652.
Desbordes. (*Voyez* le Roy) p. 644.
Deschamps, (Arnauld) p. 716.
Deſcours, p. 632.
Descrimes, (Antoine) p. 621.

TABLE ALPHABÉTIQUE.

Deshauts-Champs. (*Voyez* Vandebergue) p. 640.
Deshayes des Vallons, p. 701.
Des Isles, (Michel-François-Léonard) p. 684.
Desmaisons, (demoiselle Marie-Madeleine-Aime-Jean, veuve du sieur) p. 712.
Desmanguins. (*Voyez* Charton) pag. 703.
Desobeaux. (*Voyez* Muisart) p. 639.
Desoches, (Louis) p. 732.
Despalungue de Loubie, (Pierre-Paul) p. 723
Desparsac. (*Voyez* Coussol) p. 667.
Despaulx, (Raimond) p. 701.
Despinasse, (Jean-louis-Joseph) p. 648.
Desportes, p. 651.
Despreaux. (*Voyez* Billet) p. 717.
Desroches de Bournay. (*Voyez* Hamon) p. 724.
D'Estagniol, (Nicolas-Louis) p. 699.
D'Estival, (Henri-Marie) p. 693.
Desvallons. (*Voyez* Deshayes) p. 701.
Dezeddes, (Louis) p. 703.
D'hauterive. (*Voyez* Surlet) p. 646.
D'Hellemans, p. 636.
D'Hémery-d'Aumont, p. 630.
Dibon, (Jean-Melhold) p. 727.
Dieche, (Claude-Dominique) p. 731.
Dieuzayde, (Jean) p. 725.
Diflé de Lalande, (Jacques) p. 678.
Dolhain, (Jacques) p. 698.
D'Omblepied. (*Voyez* Fleuriot) p. 658.
Domergue de Saint-Florent, (Jean-Scipion) p. 689.
Dommenget de Malanger, (Jean) p. 682.
Dorival, p. 635.
Du Berceau. (*Voyez* Foucault) p. 665.
Du Blanc, (Louis-Gabriel) p. 674.
Dubocage. (*Voyez* le Cordier) p. 713.
Dubocage. (*Voyez* Morel) p. 715.
Dubois. (*Voyez* Roissy) p. 634.
Dubos de Rouvroy, p. 631.
Dubouchage. (*Voyez* Gratel) p. 642.
Dubousquet. (*Voyez* Poitevin) p. 642.
Dubreuil. (*Voyez* d'Auzy) p. 670
Du Breuil. (*Voyez* Rioult) p. 674.
Du Cailar de Bardon, (Joseph-Silvestre) p. 678.
Du Caillouet. (*Voyez* Chanlatte) p. 724.
Duchassaing de Fombressein, (Joseph) p. 732.
Duchâtelet. (*Voyez* Armynot) p. 709.
Ducheſne, (Jean Étienne) p. 707.
Ducheſne de Courcelles, (Jean-Nicolas-Joseph) p. 663.
Ducheyron de Beaumont, (Joseph-Pascal) p. 647.
Ducla, (Pierre) p. 659.
Duclos. (*Voyez* Torchet) p. 712.
Ducluzeau. (*Voyez* Mallebay) p. 716.
Ducros de la Cassagne, (Jean) p. 688.
Dudreneuc. (*Voyez* Lelong) p. 730.
Dufauze de Viallebos (Joseph-François) p. 720.
Dufort. (*Voyez* Galbaud) p. 629.
Dufort. (*Voyez* Galbaud) p. 649
Du Garreau de Greſſignac, (François) p. 678.
Dugazel, (Joseph-Étienne-Daniel, p. 680.
Dugibanel. (*Voyez* Combarel de) p. 716.
Duguey, (Louis) p. 622.
Duhamel. (*Voyez* Buyne) p. 718.
Du Larderet. (*Voyez* Peccault) p. 643.
Dumarché, (Charles) p. 659.
Dumesnil. (*Voyez* Marchand) p. 722.
Dumolard Dupleſſis, (Claude) p. 717.
Dumoulin, p. 651.
Du Mouſtier de la Fond, p. 630.
Du Parc, (François-Hyacinthe) p. 654.
Dupleſſis. (*Voyez* Dumolard) p. 717.
Du Pouy. (*Voyez* Braſſens) p. 656.
Du Prulh, p. 631.
Dupuy, p. 628.
Durand, (Joseph) p. 683.
Du Roquan, (Alexandre) p. 680.
Durouet, (Jacques) p. 704.

TABLE ALPHABÉTIQUE.

Duſſaud de Saint-Montant, (Louis) p. 648.
Duteil, (Jean) p. 639.
Dutheil. (*Voyez* La Porte) p. 729.
Dutilliet, (Jacques) p. 730.
Dutrevet, (André Pierre-Antoine) p. 660.
Duval, p. 627.
Duvergier la Fouliouze, (Michel) p. 718.
Duvernet de Roquefort, (demoiſelle Catherine-Joſeph de Forceville, veuve du ſieur) p. 714.
Duvignau, p. 651.
Duvignau de Beaulieu, (Guillaume) p. 641.
Duvigneau, (Pierre) p. 682.

E

Equilly. (*Voyez* le Blanc d') p. 636.
Eſcajeul de Forcamp, (demoiſelle Marie-Louiſe Auſtreberthe) p. 732.
Eſmangard de Beauval, (demoiſelle Marie-Jeanne Mareſſe, veuve du ſieur) p. 718.
Eſmont, (Jean-François) p. 726.
Eſparron, (Guillaume) p. 695.
Eſpiart de Mexpinot, p. 633.
Eſpinaſſe, (Jean-Louis-Joſeph d') p. 648.
Eſtagniol, (Nicolas-Louis) p. 699.
Eſtival, (Henri-Marie d') p. 693.
Eſtournel, (demoiſelle Catherine-Louiſe de Lamoignon, veuve en premières noces du ſieur Deſmarets, actuellement épouſe du ſieur) p. 732.
Evry. (*Voyez* la Croix d') p. 693.

F

Fabre, (Louis) p. 716.
Falgueirettes, (André-François-Marie-de) p. 672.
Faultrier, p. 638.
Faure de Cières, p. 638.
Favry de Chanteloup, (Charles) p. 732.
Fel, (demoiſelle Marie) p. 724.
Fériet, (Charles-Joſeph) p. 657.
Ferrand, (Claude-Eliſée de) p. 677.
Feruſſac. (*Voyez* Daudebart de) p. 637.
Filley, (Coccar-Phœbus-Joſeph) p. 641.
Flachon de la Jomarière, (Ferdinand) p. 642.
Flament, (demoiſelle Marie-Madeleine-Clément, veuve du ſieur) p. 731.
Flavacourt, (demoiſelle Hortenſe-Félicité de Mailly, épouſe du ſieur de) p. 728.
Flavoni, (Gérard-Dominique-Antoine-Roch) p. 711.
Fleuriot d'Omblepied, (Alexandre) p. 658.
Foinant, (Joſeph) p. 696.
Fombreſſein. (*Voyez* Duchaſſaing de) p. 732.
Foncin. (*Voyez* Guérin de) p. 545.
Fontaine, (Firmin) p. 725.
Fontenay. (*Voyez* Baſtard de) p. 632.
Fontenille. (*Voyez* Fremyn de) p. 723.
Forcamp. (*Voyez* Eſcajeul de) p. 732.
Formanoir de Saint-Marc, p. 625.
Formetz, (Jean-Jacques de) p. 662.
Foucault, p. 627.
Foucault, (Jean-Simon-David de) page 695.
Foucault du Berceau, (Guillaume) p. 665.
Fournier, (Jean) p. 732.
Francheſſin, (Gaſpard-Louis de) p. 660.
Fredy, p. 637.
Fremeaux. (*Voyez* Surmont de) p. 634.
Fremyn de Fontenille, (Pierre) p. 723.
Friant d'Alincourt, (Dominique-François Timothée) p. 666.
Froment, p. 623.
Fyard, p. 635.
Fyard de Mercey, p. *ibid.*

G

Galbaud-Dufort, p. 629.

TABLE ALPHABÉTIQUE.

Galbaud-Dufort, (Charles-Gaſpard) p. 649.
Galichon de Courchamps, (Louis-Pierre-Bené-Mathieu) p. 695.
Galiſſard de Marignac, (Jean) p. 690.
Gallet de Mondragon, (Jean-Jacques) p. 732.
Galletyer, (Eſprit-Marie) p. 684.
Gallois de Bonvillers, p. 635.
Galos, (Michel) p. 718.
Ganat de la Ribbehaute, (Antoine) p. 622.
Ganot de Reſicourt, p. 639.
Garnier, (Pierre) p. 732.
Gatine. (*Voyez* Le Royer de Chantepie de) p. 673.
Gaultier, (Alexandre) p. 657.
Gautier-Vinfrais, (Charles) p. 713.
Gautier-Vinfrais, (François) p. 726.
Gay de Nexon, (François-Alexis de) p. 713.
Genne. (*Voyez* Tinſeau de) p. 647.
Gentil, (Antoine-Armand de) p. 723.
Gentil, (demoiſelle Madeleine-Marguerite Begaud, veuve du ſieur Jean-François) p. 728.
Germay, p. 638.
Ghendt, (Jean-Baptiſte de) p. 718.
Gibault, (Jean-Baptiſte-Pierre de) page 675.
Gières. (*Voyez* Faure de) p. 638.
Girard de Châteauvieux, (Charles-Mathurin-Auguſtin) p. 645.
Girardot de Malaſſiſe, (Anne-Philippe) p. 718.
Girod de Chantrans, (Juſtin) p. 646.
Gironcourt, (Jean-Baptiſte-Henri de) p. 678.
Glaſſon de la Chataigneraie, (Claude-Jacques) p. 714.
Godard de Thuiſon, (Pierre) p. 663.
Godin, p. 624.
Gogué de Mouſſonvilliers, (Georges-François de) p. 732.
Gomer, p. 624.
Gordon, p. 650.
Goſſon, (Pierre-François-Ferdinand de) p. 665.
Gotho, (Joſeph-Jacques-Antoine) pag. 647.
Goulet de La Tour, p. 625.
Goulet de Rugy, p. 638.
Gourdon, p. 628.
Graillenet, (Antoine) p. 720.
Gratel Dubouchage, (Marie-Joſeph) p. 642.
Gravier de Vergennes, (Jean) p. 705.
Gravier du Beauveſé, (Dominique-Balthazard) p. 724.
Grenier de Moulon de La Croix (Étienne) p. 664.
Griffon de Banne, (Jean-François) p. 670.
Grimal de Tayac, (Joſeph) p. 713.
Groſſetête, (Pierre-François) p. 665.
Guérin, (Georges-Martin) p. 716.
Guérin de Foncin, (Jean-René) p. 545.
Guerineau de la Mairie, p. 629.
Guillemain, (demoiſelle Catherine-Langlois, veuve du ſieur de) p. 727.
Guillemin, (Jean) p. 679.
Guindre, (Jean) p. 713.
Guiſelin de Leſpinoy, (demoiſelle Marie-Catherine d'Anglois, veuve du ſieur) p. 714.
Guithon, (Jean-Baptiſte) p. 720.
Guntzer, (Chriſtian) p. 688.
Guynement de Keralio, (Auguſte) p. 729.
Guyot de Ponteil, (Jean) p. 664.

H

Hackett, (Charles-Louis-Auguſtin) p. 647.
Halweill, (François-Gaſpard-Melchior) p. 720.
Hamon Deſroches de Bournay, (demoiſelle Eliſabeth-Petit-Jean, veuve du ſieur Pierre-Paul) p. 724.
Haren, (Adrien-Nicolas-Charles) p. 700.
Haſſaſſin de Longroy, (Pierre) p. 719.
Hault de Malavillers, p. 636.

TABLE ALPHABÉTIQUE.

Hauterive. (*Voyez* Surlet d') p. 646.
Hébert, (Antoine-François) p. 717.
Héliot. (*Voyez* Chenard d') p. 638.
Héliot, (Jean-Baptiſte) p. 723.
Hellemans, (d') p. 636.
Hémery d'Aumont, (d') p. 630.
Hercule de Cars, (Jean-Gaſpard) p. 662.
Hertwichs Vanderlinden, (Joſeph-Benjamin) p. 721.
Horne, (Jacques de) p. 699.

J

Jacquinot, p. 635.
James de Longeville, (Jean de) p. 714.
Jaubert, (Nicolas) p. 653.
Jay, (demoiſelle Anne Héraud, veuve du ſieur Claude) p. 709.
Jeliotte, (Pierre) p. 723.
Jobard, (Claude-Pierre) p. 643.
Jolibois. (*Voyez* Sivet) p. 715.
Jouffroy, p. 624.
Irland de La Vau de Beaumont, (Gabriel) p. 708.
Iſſautier, (d') p. 631.
Julien de Roquetaillade, ſieur de Martial, (Paul-Charles) p. 712.
Jupilles, p. 636.

K

Keralio. (*Voyez* Guynemant) p. 729.
Keranguez. (*Voyez* Réau de) p. 704.
Klin, p. 624.
Klock, (Bernard-Antoine) p. 687.
Kouff, (François-Joſeph) p. 698.

L

Laas, (Firmin de) p. 672.
La Badie, p. 628.
Labati. (*Voyez* Bati, dit) p. 718.
Labbé de Pompières, p. 636.
Labbé de Talſy, p. 652.
La Beau. (*Voyez* Colinet de) p. 683.
La Bocquetterie. (*Voyez* Bruſſel de) p. 631.
La Borde. (*Voyez* Petit de) p. 630.
La Borde de Coutans. (*Voyez* Chevalier) p. 645.
La Borde de Pécomme, (Hyacinthe-Marie) p. 646.
La Borie, p. 639.
La Brouſſe, (Raymond de) p. 670.
La Buſſière. (*Voyez* Malard de) p. 722.
La Brux, (Laurent-Mathieu) p. 676.
La Caſſagne. (*Voyez* Ducros de) p. 688.
La Chapelle. (*Voyez* Paſſerat de) p. 639.
La Chapelle, (Mathieu-Salomon de) p. 685.
La Chapelle. (*Voyez* l'Huillier de) p. 719.
La Chapelle. (*Voyez* Day) p. 720.
La Chapelle-Milon. (*Voyez* Beſſet de) p. 725.
La Chataigneraie. (*Voyez* Glaſſon de) p. 714.
La Chauſſée, p. 632.
La Clos. (*Voyez* Choderlos de) p. 628.
La Converſerie. (*Voyez* Muſnier de) p. 707.
La Coſte. (*Voyez* Nicolas de) p. 729.
La Cour, (Claude-François de) p. 674.
La Courtade. (*Voyez* Rouſſeau de) p. 719.
La Croix. (*Voyez* Grenier de Moulon de) p. 664.
La Croix d'Evry, (Arnould-Louis) p. 692.
La Fauchetière. (*Voyez* Cartier de) p. 654.
La Faurie, (Antoine) p. 671.
Lafond. (*Voyez* Du Mouſtier de) p. 630.
Lafond, (Jean-François-Bénigne) p. 700.
Lafond. (*Voyez* Compere de) p. 726.
La Foreſt de la Rigaudelle, (Claude) p. 675.
La Foulïouze. (*Voyez* Duvergier) p. 718.
La Garde. (*Voyez* Laire de) p. 644.
La Garde. (*Voyez* Nogués de) p. 731.
La Garlière. (*Voyez* Penaud de) p. 669.
La Gourgue, p. 636.
La Gravière. (*Voyez* Manoel de) p. 646.
La Houſſaye, p. 63.

TABLE ALPHABÉTIRUE.

Laire de La Garde, (Guillaume) p. 644.
La Jomarière. (*Voyez* Flachon de) p. 642.
La Mairie, (*Voyez* Guerineau de) p. 629.
La Lande. (*Voyez* D'Isle de) p. 678.
La Marque (*Voyez* Bedbeder de) p. 659.
Lambert, (Honoré-François) p. 620
La Ménolière. (*Voyez* Surineau de) p. 656.
La Mortière. (*Voyez* Verton de) p. 625.
La Muraſſe de La Tour. (*Voyez* Lorde de p. 726.
Lance, p. 638.
Landrian, (Étienne Errard de) p. 673.
Landrian, Jean Baptiſte de) p. 685.
Lange. (*Voyez* Patras de p. 682.
La Nouailles, (Pierre-Jean-Baptiſte de) p. 677.
La Noue, (Jean) p. 731.
Lanty, (Théodore-Louis de) p. 665.
Lanty, (Chriſtophe-Nicolas de) p. 675.
La Paſtelle, p. 624.
La Perriere (Pierre) p. 691.
La Peyrole. (*Voyez* Boué de) p. 729.
La Porte Duteil, (demoiſelle Jeanne-Benjamine-Angélique Fauchard de Beauchamp, veuve du ſieur de) p. 729.
La Pujade. (*Voyez* Clémens de) p. 729.
La Queue. (*Voyez* Prez de) p. 724.
Larcher, (Jacques-Baptiſte-Claude) p. 640.
Larderet. (*Voyez* Peccault du) p. 643.
La Ribbehaute. (*Voyez* Gannat de) p. 622.
La Rigaudelle. (*Voyez* La Foreſt de) p. 675.
La Rivoire, (Claude de) p. 669.
La Roche. (*Voyez* Le Gros de) p. 661.
La Roche-Robinière, (demoiſelle Françoiſe-Eliſabeth Michelin, veuve du ſieur François) p. 721.
La Rocque de Saint-Germain, (Louis-Hippolyte de) p. 728.
La Rouſſelière. (*Voyez* Rouſſel de) p. 730.
Larzillière, (Jean-Baptiſte) p. 724.
La Salle. (*Voyez* Laverni de) p. 662.
La Salvanie de Liſſart. (*Voyez* Bardoulat de) p. 720.
La Scurac de Pouzol, (Pierre-Elie) p. 690.
Lasfonds. (*Voyez* Saurel de) p. 671.
Latombe, (dlle. Marie-Anne Brion, veuve du ſieur Pierre de) p. 721.
La Tour. (*Voyez* Goulet de) p. 625.
La Tour. (*Voyez* Lorde de La Muraſſe de) p. 726.
Launoy, (demoiſelle Anne Laignel, veuve du ſieur François) p. 721.
La Vallée. (*Voyez* Le Pippre de) p. 726.
La Valette. (*Voyez* Terrot) p. 639.
La Vau de Beaumont. (*Voyez* Irland de p. 708.
La Vergne. (*Voyez* Conſurgues de) p. 684.
La Vernhe, (Vincent-Raymond de) p. 667.
Laverny de La Salle, (Henri de) p. 662.
Layre, (Claude de) p. 724.
Le Beuf, (Charles) p. 691.
Le Blanc d'Equilly, p. 636.
Le Bor, (Quentienne Amiard, épouſe du ſieur Pierre) p. 725.
Le Cocq, (Bernard-Germain) p. 725.
Le Conte, (François) p. 642.
Le Cordier Dubocage, (Louis-Antoine-Henri) p. 713.
Lede, (Anne-Marie-Louiſe-Joſeph de Croy de) p. 714.
Le Drier de Meynot, (Elie) p. 703.
Le Duc, p. 637.
Le Gaucher. (*Voyez* Loyſel) p. 634.
Legé, (Louis Jacques) p. 726.
Le Gendre, (Robert-Charles) p. 719.
Legge, (Auguſtin-François de) p. 671.
Legier, p. 626.
Le Gouallec de Talhouet, (demoiſelle Hélène-Guillemette) p. 715.
Le Gros de La Roche, (Armand-René-Joſeph) p. 661.
Le Jay, Pierre-Hugues de) p. 681.
Le Long-Dudreneuc, (Pierre-François-Marie) p. 730.

TABLE ALPHABÉTIQUE.

Le Maître, (Gaſpard) p. 732.
Le Minihy, (Jean-Olivier) p. 708.
Le Muet de Thurigny, p. 630.
Le Normand, (Louis) p. 719.
Le Pippre de la Vallée, (Louis-Ignace) p. 726.
Le Roi de Brée, p. 630.
Le Roy, p. 623.
Le Roy Desbordes, (Jacques-Louis) p. 644.
Le Royer de Chantepie de Gatine, (Victor-Joſeph) p. 673.
Le Saſſier de Surville, (Jean-François) p. 621.
Leſcale, (Louis de) p. 658.
Leſpinoy. (*Voyez* Guiſelin de) p. 714.
Le Tellier, p. 623.
Le Vaſſeur d'Arnauville, (Joſeph) p. 713.
Leve de Sciorac, (Benoît) p. 642.
Le Veux, p. 651.
Le Vezon de Veſins, (Pierre) p. 707.
Levrard, (Charles-Alexandre) p. 696.
Lhuillier, (Claude) p. 705.
Lhuillier de La Chapelle, (Louis-Jacques) p. 719.
Lion de Colagny, (demoiſelle Antoinette-Gabrielle de) p. 731.
L'Iſle. (*Voyez* Charavel de) p. 641.
Liſſart. (*Voyez* Bardoulat de la Salvanie de) p. 720.
Longeville. (*Voyez* James de) p. 714.
Longroy. (*Voyez* Haſſaſſin de) p. 719.
Longuevalle, (Jean-Pierre) p. 643.
Lorde de La Muraſſe de La Tour, (Antoine-Henri de) p. 726.
Loret, (demoiſelle Marie-Marguerite Muret, veuve du ſieur) p. 719.
Loubere. (*Voyez* Carrère de) p. 667.
Loubie. (*Voyez* Deſpalungue de) pag. 723.
Loyſel Le Gaucher, p. 634.
Lucelle de Châteaubourg, (Paul-François) p. 690.
Lugagnac. (*Voyez* Peyrot de) p. 681.
Lullier, (demoiſelle Marie-Charlotte) p. 713.
Lumian. (*Voyez* Prevot de) p. 639.
Lunyt, (Félix-Jean-Baptiſte) p. 704.
Luſignan de Champignelles. (*Voyez* Rogres) p. 722.

M

Mahiel de Saint-Clair, (Charles-Joſeph) p. 687.
Mahy de Cormeré, p. 702.
Maillard, p. 624.
Malard de la Buſſière, (Louis-François) p. 722.
Malaſſiſe. (*Voyez* Girardot de) pag. 718.
Malauger. (*Voyez* Dommenget de) p. 682.
Malavillers. (*Voyez* Hault de) p. 636.
Malbec de Montjoc de Briges, (Nicolas-Auguſtin de) p. 727.
Mallebay-Ducluſeau, (Pierre) p. 716.
Manceaux, p. 624.
Mandel, (pierre-Marc de) p. 676.
Manguins. (*Voyez* Charton de) pag. 703.
Manoel de la Gravière, (Louis-Charles) p. 646.
Marbotin, (Jean-François) p. 697.
Marchand, (demoiſelle Angélique) p. 714
Marchand, (demoiſelle Anne-Catherine) p. *ibid.*
Marchand-Dumeſnil, (demoiſelle Marie-Françoiſe) p. 722.
Marchand, (demoiſelle Marie-Thérèſe-Firmine Saniez, veuve du ſieur Charles-Philippe) p. 730.
Marès d'Aubencourt, p. 710.
Marfaing, p. 652.
Marguenat, p. 634.
Marignac. (*Voyez* Galiſſard de) pag. 690.
Marin, (Claude-François de) p. 658.

TABLE ALPHABETIQUE.

Marin, (Jean Hervé) p. 725.
Marolles, (demoiſelle Catherine-Charlotte de Leſcone, veuve du ſieur de) p. 712.
Marolles, (demoiſelle Dorothée-Pétronille) p. 715.
Marſangy, (Maximilien-Roch-Louis-Robert de) p. 723.
Martial. (*Voyez* Julien de Roquetaillade de) p. 712.
Martin, (Charles) p. 659.
Marzy. (*Voyez* Moriſot) p. 625.
Maſſe, (Louis-Armand) p. 727.
Maſſon d'Altécan, p. 628.
Mauſſabré de Buſſière, (demoiſelle Charlotte-Michelle de Bridien, veuve du ſieur) p. 722.
Mautort. (*Voyez* Tillet de) p. 631.
Maximy, p. 630.
May, p. 624.
Mayer, p. 637.
Mayer. (*Voyez* Scherb) p. 694.
Méjanès, (Alexis) p. 686.
Melizey. (*Voyez* Thevenin de) p. 690.
Memain, (Pierre) p. 693.
Mercey. (*Voyez* Fyard de) p. 635.
Meſſager, (Henri-Pierre) p. 707.
Meſſant, (demoiſelle Marie-Anne Mayeux, veuve du ſieur Louis) p. 720.
Meulle, p. 634.
Meury, (demoiſelle Anne Gelu, veuve du ſieur) p. 717.
Mexpinot. (*Voyez* Eſpiart de) p. 633.
Meynot. (*Voyez* Ledrier de) p. 703.
Mezerville. (*Voyez* Rouſſel de) pag. 723.
Michault, (Louis-Alexandre) p. 704.
Milochin de Belzevries, p. 626.
Minières, (Pierre de) p. 673.
Mondragon. (*Voyez* Gallet de) p. 732.
Montſort, p. 634.
Monpiquot. (*Voyez* Boudon de) pag. 721.
Montagnac. (*Voyez* Desforges de) p. 691.
Montagny. (*Voyez* Piquelé de) p. 696.
Montbel de Champeron, p. 668.
Montbriſon. (*Voyez* Soulié de) pag. 683.
Montegon, (Gabriel de) p. 686.
Montfort, p. 634.
Montfuron, p. 623.
Montgon. (*Voyez* Chambaud de) pag. 668.
Montguyon, (Antoine de) p. 730.
Montjoc de Briges. (*Voyez* Malbec de) p. 727.
Morel-Dubocage, (Gabriel-François) p. 715.
Morillan. (*Voyez* Briſquedieu) p. 656.
Moriſot de Marzy, p. 625.
Mosberger, (Jean-Maurice) p. 705.
Motte, (demoiſelle Dorothée-Elizabeth Dudeſtau, veuve du ſieur) p. 727.
Moulon de La Croix. (*Voyez* Grenier de) p. 664.
Mourens, Jean) p. 733.
Mouſſier, (François) p. 728.
Mouſſonvillers. (*Voyez* Gogué de) p. 732.
Moutin, p. 624.
Moyſen De Pers, (Louis) p. 721.
Muiſart Deſobeaux, p. 639.
Muller, (Louis-Auguſte) p. 693.
Murat. (*Voyez* Delpeyront de) p. 726.
Muſnier de la Converſerie, (André-François) p. 707.

N

Navilliers, 624.
Nerey, Claude-François) p. 719.
Néron, (Louis) p. 729.
Neufcarres, (René-Auguſtin de) pag. 632.
Nexon. (*Voyez* Gay de) p. 713.
Nicolas de La Coſte, (Alain) p. 729.
Niogret, p. 624.
Nogués de La Garde, (Charles-Auguſte) p. 731.

TABLE ALPHABÉTIQUE.

Nozay. (*Voyez* Cartier de) p. 725.

O

OEuilly. (*Voyez* d'Audouin d') p. 733.
Omblepied. (*Voyez* Fleuriot d') pag. 658.
Ordre, (demoiſelle Marie-Roſalie Teſtu de Chalincourt, veuve du ſieur) pag. 733.

P

Padiès, (Pierre-Eliſabeth) p. 645.
Pagy, (Pierre de) p. 677.
Pajot. (*Voyez* Paſchoux) p. 713.
Paraire, (Jean-Baptiſte) p. 672.
Paſchoux, dit Pajot, (Antoine-François) p. 713.
Paſquet de Bouſquet, (François) pag. 672.
Paſſerat de La Chapelle, p. 639.
Patern-Bouan, (Louis-Anne) p. 649.
Patras de Lange, (Pierre-Antoine) p. 682.
Paul de Boislaville, (Louis-Bonaventure-Charles) p. 726.
Payandet, (Jacques) p. 660.
Payen de Chavoy, (Pierre-Alexandre-Jean-Baptiſte) p. 666.
Peccault du Larderet, (Etienne-Bonaventure) p. 643.
Pécomme. (*Voyez* La Borde de) p. 646.
Pelliſſier, (Jean-Joſeph) p. 722.
Penaud de La Garlière, (Jacques-Henri) p. 669.
Percier, p. 624.
Pernay, (de) p. 627.
Pernot, p. 624.
Pernot, (Jean-François) p. 692.
Perriet, p. 624.
Perrin de Saint-Marcel, p. 638.
Petit de La Borde, p. 630.
Peynaud, (Louis-Guy de) p. 669.
Peyrelongue. (*Voyez* Aubert de) pag. 632.
Peyrot de Lugagnac, (Alexandre-Félix) p. 681.
Piard, (veuve d'Antoine) p. 700.
Picard, dit Charpentier, (demoiſelle Elizabeth-Marguerite, veuve du ſieur) p. 723.
Pillet, (Pierre) p. 679.
Pinard de Boishébert, (Marc-Antoine-Félix) p. 646.
Pinet, (Jean de) p. 697.
Pinſun, p. 650.
Piquelé de Montagny, (Gaſpard) pag. 696.
Piſtoye, p. 635.
Plancher de Courreneuve, (Joſeph-Marie-Florien) p. 649.
Poitevin Dubouſquet, (Jean-Antoine) p. 642.
Poix, p. 624.
Pompières. (*Voyez* Labbé de) p. 636.
Ponteil. (*Voyez* Guyot de) p. 664.
Poulle, (Pierre) p. 703.
Pouzol. (*Voyez* Laſcurac de) p. 690.
Prébois, p. 623.
Prevoſt de Lumian, p. 639.
Prez, (demoiſelle Louiſe-Catherine de) p. 717.
Prez, (demoiſelle Françoiſe de) pag. 719.
Prez de La Queue, (Guillaume-Jacques de) p. 724.
Prioreau, (Guillaume) p. 621.
Prouvenſal de Saint-Hilaire, p. 629.
Prouverelles. (*Voyez* Arnauld de) p. 691.
Puibuſque de Saint-Padous, (demoiſelle Marie-Jeanne Gruyverloin, veuve du ſieur de) p. 731.
Pupil, (Etienne) p. 641.

R

Rallier, (Louis-Anne-Eſprit) p. 644.
Rambos, (Jean-Claude) p. 699.
Ratinet, (Jean-Jacques) p. 679.

TABLE ALPHABÉTIQUE.

Rauſan, (Nicolas-Léon de) p. 662.
Raveneau, (Charles-François de) pag. 661.
Raveneau, (Nicolas) p 714.
Réau de Keranguez, (François-Louis) p 704.
Regnault, (Étienne-Jacques) p. 726.
Reſicourt. (*Voyez* Ganot de) p. 639.
Riballier, (Auguſte-Alexandre-Nicolas) p. 645.
Riccoboni, (demoiſelle Marie-Jeanne de Laborras, veuve du ſieur) p. 724.
Richard, (Jean-Baptiſte-Gélène) p. 641.
Richard, (veuve de Joſeph) p. 700.
Richoufftz, p. 625.
Rigaud, (Thomas) p. 648.
Rioult Du Breuil, (Jean-Louis) pag. 674.
Riverieulx, p. 625.
Rivery, (dame veuve) p. 710.
Rivière de Baudrieux de Corday, (Jacques-Adrien) p. 661.
Robinière. (*Voyez* La Roche,) pag. 721
Rogres-Luſignan de Champignelles, (Jacques-Armand) p. 722.
Roſſy-Dubois, p. 634.
Rollé de Baudreville, p. 630.
Ronty de Suzy, (demoiſelle Elizabeth-Françoiſe Le Gros de Bretigny, veuve du ſieur Charles-François de) p. 718.
Roquefort. (*Voyez* Duvernet de) pag. 714.
Roqueſol, p. 626.
Roquetaillade de Martial. (*Voyez* Julien de) p 712.
Roqueville, (Marc-Pierre-Euſtache de) p. 698
Rouſſac, p 636.
Rouſſeau de La Courtade, (Jean) p. 719.
Rouſſel, (Jean) p 715.
Rouſſel de Mezerville, (Jean-Gaſpard) p. 723.
Rouſſel de La Rouſſelière, (Nicolas-Louis) p. 730.
Rouſſet de Rumeyère, (Jean-Baptiſte) p. 699.
Rouſtan, (Henri) p. 707.
Rouvroy. (*Voyez* Dubos de) p. 631.
Roux de Campagnac, (Louis-Job de) p. 728.
Royer, p. 633.
Royer, (Nicolas) p. 653.
Rozieres, (Thomas-Nicolas-Jean de) p. 648.
Rozières, (Jacques-Gabriel François de) p. 657.
Rugy. (*Voyez* Goulot de) p. 638.
Rumeyère. (*Voyez* Rouſſet de) p. 699.

S

Sainſon, (Claude) p. 731.
Saint-André. (*Voyez* Canterac de) pag. 632.
Saint-Béart, p. 623.
Saint-Briſſon. (*Voyez* Sirmon de) p. 92.
Saint-Cizy, (Jean-Hélène de) p. 685.
Saint-Clair. (*Voyez* Mahiel de) p. 687.
Saint-Clair. (*Voyez* David) p. 725.
Saint-Eloy. (*Voyez* Bertinot de) pag. 664.
Saint-Florent. (*Voyez* Domergue de) p. 689.
Saint-Germain. (*Voyez* La Rocque de) 728.
Saint-Hilaire. (*Voyez* Capriol de) pag. 626.
Saint-Hilaire. (*Voyez* Prouvenſal de) p. 629.
Saint-Hilaire. (*Voyez* Theulier de) pag. 728.
Saint-Marcel. (*Voyez* Perrin de) p. 638.
Saint-Mars. (*Voyez* Formanoir de) p. 625.
Saint-Montant. (*Voyez* Duſſaud de) 648.
Saint-Padoux. (*Voyez* Puibuſque de) p. 731.
Saint-Suire, (Étienne) p. 725.
Salleton, (François-Paul de) p. 676.

TABLE ALPHABÉTIQUE.

Salomé, (Eſprit) p. 699.
Salomon de Creſſé, (Jean) p. 643.
Salvages, (Jean-François) 647.
Sancy. (*Voyez* Bruſſel de) p. 631.
Sanlot, (Auguſte - Thomas - Nicolas) p. 640.
Santo-Domingo, p. 701.
Saulnier de Beaupine, (Arnaud) p. 715.
Saunier, (Pierre) p. 711.
Saurel de Lasfonds, (Jean - François) p. 671.
Sauſſard, (demoiſelle Marie-Anne de Romigny, veuve du ſieur) p. 712.
Sauvagne. (*Voyez* Tamezier de) pag. 722.
Sauzin, p. 628.
Savard, p. 652.
Scheille, p. 624.
Scherb-Mayer, (François-Joſeph) pag. 694.
Schmuck, (Joſeph-Louis de) p. *ibid*
Scholtus, (Antoine) p. 668.
Schouſter, p. 624.
Sciorac. (*Voyez* Leve de) p. 642.
Senac, (demoiſelle Marie-Thérèſe Tanet, veuve du ſieur) p. 712.
Senamand, (Jean de) p. 688.
Senchon de Borniſſac. (*Voyez* Baudile) p. 621.
Sénégras. (*Voyez* d'Alichous de) p. 630.
Seneliers, (Louis) p. 711.
Senovert, (Etienne-François) p. 650.
Serile, (Eloi) p. 696.
Serpillon, p. 634.
Sevré, (Antoine-Marie de) p. 668.
Sicard, p. 627.
Simonet de Singly, (Antoine) p. 680.
Singly. (*Voyez* Simonet) p. *ibid.*
Sirmon de Saint-Briſſon, (Jacques-Fidèle-Amand de) p 728.
Sirven, (Raymond) p. 722.
Sivet, dit Jolibois, (Jacques-François) p. 715.
Souillac, (Jacques de) p 689
Soulié de Montbriſon, (Jean) p. 683.
Stouder, (Jacques) p. 722.
Surineau de La Ménolière, (René-Gilbert) p. 656.
Surlet d'Hauterive, (Alexandre) pag. 646.
Surmont de Fremeaux, p. 634.
Surville. (*Voyez* Le Saſſier de) p. 621.
Suzy. *Voyez* Ronty de) p. 718.
Szekely, p. 698.

T

Talhouet. (*Voyez* Le Gouallec de) p. 715.
Talſy. (*Voyez* l'Abbé de) p. 652.
Tamezier de Sauvagne, (Jean-Baptiſte) p. 722.
Tarſac, (Blaiſe de) p. 682.
Tavernoſt. (*Voyez*) Bellet de) p. 643.
Tayac. (*Voyez* Grimal de) p. 713.
Terreplanne. (*Voyez* Voulland de) p. 632.
Terrot de La Valette, p. 639.
Theullier de Saint-Hilaire, (Antoine) p. 728.
Thevenin, (François) p. 690.
Thevenin de Melizey, (Marc-Claude) p. 720.
Thierry, dit Vaudemont, (Jean) p. 653.
Thorène, (Guérillot-Albert de) p. 679.
Thuiſon. (*Voyez* Godard de) p. 663.
Thurigny. (*Voyez* Le Muet de) p. 630.
Tillet de Mautort, p. 631.
Tinſeau de Genne, (Charles - Marie-Thérèſe) p. 647.
Tiran, (demoiſelle Marie-Anne) pag. 710.
Torchet Duclos, (Pierre-Marie) p. 712.
Torpanné, (Pierre - Concorde - Joſeph de) p. 671.
Torlay. (*Voyez* Courtin de) p 722.
Tournière, (demoiſelle) p. 710.
Tourolle, (demoiſelle Madeleine Nerot, veuve du ſieur) p. 715.
Trefforet. (*Voyez* Allaume de) p. 631.
Treyer, (Matthias) p. 688.

TABLE ALPHABÉTIQUE.

Trullard, (Narciſſe) p. 644.

V

Vandebergue-deshauts-Champs, (Michel) p. 640.
Vanderlinden. (*Voyez* Hertwichs) pag. 721.
Varenghien, p. 623.
Vaudemont. (*Voyez* Thierry, dit) pag. 653.
Vaudrecourt. (*Voyez* Baubel de) p. 692.
Vaugelet, p. 632.
Veigle, p. 624.
Verdines de Cadillac, (Marc) p. 708.
Vergennes. (*Voyez* Gravier de) p. 705.
Vernier, p. 624.
Verton de la Mortière, p. 625.
Veſins. (*Voyez* Le Vezou de) p. 707.
Viallebos. (*Voyez* Dufauze de) pag. 720.
Vialis, p. 651.
Vidal, (Laurent) p. 655.
Vidal, (Jean-Baptiſte) p. 700.
Vigny, p. 627.
Villaucourt, (Bernard-Jean-Félix) pag. 708.
Vinas, (Jean-François de) p. 689.
Vinfrais. (*Voyez* Gautier) p 713.
Vinfrais. (*Voyez* Gautier) p. 726.
Virvent, (Jean-Pierre de) p. 669.
Voulland de Terreplanne, p. 632.
Vuatelet, (Pierre) p. 730.
Vuilleret, p. 633.

W

Willy, (Jacques) p. 717.

RÈGLEMENT DU ROI,

CONCERNANT la compoſition, les appointemens & la ſolde de la Garde de Sa Majeſté.

Du 13 Novembre 1791.

DE PAR LE ROI.

SA MAJESTÉ voulant que ſa garde ſoit ſur pied & en état de ſervir au premier janvier prochain, a ordonné & ordonne ce qui ſuit :

ARTICLE PREMIER.

Tous les régimens d'infanterie de ligne, & bataillons d'infanterie légère, fourniront les ſous-officiers, grenadiers, fuſiliers & tambours qui leur ſeront demandés pour former la moitié de l'infanterie de la garde du roi; le miniſtre de la guerre donnera des ordres en conſéquence aux commandans des corps, qui ſe concerteront avec les conſeils d'adminiſtration, pour que le choix ne porte abſolument que ſur des hommes ſuſceptibles d'y être admis.

II.

Tous les hommes deſtinés à former l'infanterie de la garde du roi, ſeront de la taille de cinq pieds quatre pouces & au deſſus, & d'une bonne tournure. Ceux tirés des troupes de ligne auront au moins quatre ans de ſervice; les ſous-officiers ſeront âgés de vingt-cinq à quarante ans; les grenadiers, fuſiliers & tambours, de vingt à trente.

III.

L'INTENTION de ſa majeſté eſt que les commandans des corps & les conſeils d'adminiſtration portent l'attention la plus ſcrupuleuſe ſur le choix des hommes qui doivent compoſer ſa garde, & elle entend que cette récompenſe de leurs ſervices, ne puiſſe concerner que ceux qui réuniſſent à la taille & à la tournure preſcrites, l'avantage d'une intelligence reconnue, & le mérite d'une conduite ſans reproche; ce qui devra être conſtaté par un certificat du conſeil d'adminiſtration, délivré à chacun de ces hommes au moment de ſon départ, pour ſe rendre au lieu de raſſemblement qui lui ſera indiqué.

IV.

IL ſera tenu compte à la caiſſe des régimens, des ſommes qu'auroient payées à la maſſe générale ceux qui en ſeront tirés pour former la garde du roi, comme s'ils euſſent obtenu leur congé de grâce, ſuivant la loi concernant les dégagemens.

V.

LE décompte de la maſſe de linge & chauſſure de chaque homme, ſera arrêté à l'époque de ſon départ du régiment, & ce décompte devant être employé à former la maſſe qu'il devra avoir, il lui ſera remis un état ſigné par le quartier-maître-tréſorier qui en certifiera le montant, pour qu'il lui en ſoit tenu compte à ſon arrivée au lieu de raſſemblement. Ces ſommes qui ſeront portées au compte de chaque homme, conformément au certificat dont il ſera muni, reſteront dans les caiſſes des régimens, & ſerviront à acquitter une partie de celles que le roi fera rembourſer pour le prix des dégagemens.

VI.

IL ſera payé à chaque homme, pour ſe rendre au lieu de

raſſemblement, quatre ſous par lieue, dont l'avance ſera faite par la maſſe générale des régimens, & ſa majeſté en ordonnera le rembourſement, d'après les états certifiés des conſeils d'adminiſtration.

VII.

Le roi ſe fera rendre compte par le commandant-général de ſa garde, des ſoins que les commandans des corps & les conſeils d'adminiſtration auront donnés au choix des hommes, & ſa majeſté témoignera ſa ſatisfaction à ceux qui auront rempli ſes intentions.

VIII.

L'intention de ſa majeſté étant que tous les citoyens puiſſent participer à la compoſition de ſa garde, elle autoriſe le commandant général à y admettre les gardes nationaux & les fils de citoyens actifs qui ſe préſenteront, & qu'il en aura jugé ſuſceptibles.

IX.

Sa majeſté fera délivrer des congés, en témoignage de ſa ſatisfaction, à tous les hommes de ſa garde qui s'étant bien conduits, demanderont à ſe retirer; & elle prononcera dans le règlement qu'elle ſe propoſe de rendre, ſur les retraites qu'elle accordera à ceux qui en ſeront ſuſceptibles par l'ancienneté de leurs ſervices.

X.

Tout homme reçu dans la garde du roi, ne ſera point engagé; mais dans le cas où il voudroit ſe retirer, il devra en prévenir trois mois d'avance, & il en ſera fait note ſur un regiſtre tenu à cet effet par le conſeil d'adminiſtration.

XI.

LES hommes de la garde du roi, qui, par une inconduite marquée, ou par quelque faute grave, ſe mettroient dans le cas d'être rayés du tableau, ſeront privés de congé, & ne pourront prétendre à aucune eſpèce de traitement.

XII.

TOUT homme qui quittera la garde du roi, de quelque manière que ce ſoit, ne pourra emporter aucunes parties d'habillement, ſi elles n'ont pas ſervi le temps qui ſera preſcrit par le règlement concernant l'habillement.

XIII.

LES appointemens & ſolde, ainſi que les différentes maſſes, ſeront payés au complet, à compter du premier janvier 1792, conformément au tableau annexé au préſent règlement, ſavoir : les appointemens par mois de trente jours, & les ſoldes & maſſes en raiſon du nombre effectif de jours dont chaque mois eſt compoſé.

XIV.

INDÉPENDAMMENT de la ſolde, le roi accorde un fonds de ſoixante livres par homme & par an, ſur lequel chaque ſous-officier, garde, tambour & trompette préſent au corps, recevra trois ſous par jour pour lui tenir lieu d'une ration de pain ; & dans le cas d'une augmentation marquée ſur le prix du pain, il ſera accordé à chaque homme ſur ce même fonds une plus-value qui ſera proportionnée à l'augmentation.

XV.

Tous les régimens de carabiniers, cavalerie, huſſards, dragons & chaſſeurs à cheval, fourniront les ſous-officiers, carabiniers,

carabiniers, cavaliers, huſſards, dragons, chaſſeurs & trompettes qui leur ſeront demandés pour former partie de la cavalerie de la garde du roi.

XVI.

LES hommes deſtinés pour la cavalerie ſeront de la taille de cinq pieds cinq pouces & au-deſſus, & d'une bonne tournure; ceux tirés des troupes de ligne auront au moins quatre ans de ſervice; les ſous-officiers ſeront âgés de trente-cinq à quarante ans, & les cavaliers & trompettes, de vingt à trente.

XVII.

SA majeſté, pour aſſurer un ſort avantageux à la cavalerie de ſa garde, & la mettre à portée de ſuffire au ſervice qu'elle ſera dans le cas d'en exiger, veut bien diſpenſer les cavaliers du panſement journalier de leurs chevaux, & des corvées du quartier; en conſéquence, elle permet l'établiſſement de cent vingt valets d'écurie, à chacun deſquels elle accorde trente ſous par jour.

XVIII.

SA majeſté permet également l'établiſſement de ſoixante valets pour les corvées du quartier de l'infanterie, aux mêmes gages de vingt-cinq ſous par jour.

XIX.

LES articles 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13 & 14 du préſent règlement, ſont communs à l'infanterie & à la cavalerie de la garde du roi.

XX.

LE commandant-général de la garde du roi aura trois aides-de-camp, dont le premier aura le grade de lieutenant-colonel; & les deux maréchaux-de-camp auront chacun un aide-de-camp.

XXI.

LE roi établit par le préſent règlement un commiſſaire des guerres, un ſecrétaire général, un quartier-maître général, deux quartiers-maîtres tréſoriers & un médecin, qui ſeront attachés à ſa garde.

XXII.

SA majeſté fournira au moment de la formation de ſa garde, les chevaux néceſſaires à la cavalerie, & le conſeil d'adminiſtration pourvoira par la ſuite, à leur entretien & aux remontes : ces dépenſes ſeront priſes ſur la maſſe générale dont il ſera parlé ci-après.

XXIII.

LE roi autoriſe les officiers de la cavalerie de ſa garde, pour cette fois-ci ſeulement, à choiſir des chevaux parmi ceux qu'elle fournira à ſadite garde, en les payant au prix de l'eſtimation. Le maréchal-de-camp, les colonels & lieutenans-colonels pourront en prendre chacun deux; le maréchal-de-camp & les officiers ſupérieurs de l'infanterie jouiront du même avantage.

XXIV.

LES officiers compoſant l'état-major général de la garde du roi, & les officiers ſupérieurs de l'infanterie de ladite garde, à commencer du premier janvier prochain, jouiront

par jour, indépendamment des appointemens qui leur ſont fixés, du nombre de rations de fourrage ci-après déterminé.

SAVOIR:

	Rations.
Le commandant général, de.....	8
Chacun des deux maréchaux-de-camp, de.....	6
Chacun des deux adjudans généraux, de.....	4
Chaque colonel, de.....	3
Chaque lieutenant-colonel, de.....	2
Le commiſſaire des guerres, de.....	2
Et chacun des aides-de-camp, de.....	2

Ces rations leur ſeront fournies en nature, du magaſin de la cavalerie de la garde du roi, mais ils pourront s'en faire rembourſer ſur le prix qui ſera fixé.

Quant aux rations de fourrage attribuées aux officiers ſupérieurs & officiers particuliers de la cavalerie, le nombre en eſt déterminé dans l'état des appointemens & ſolde de la cavalerie, ci-annexé.

FAIT à Paris, le treize novembre mil ſept cent quatre-vingt-onze. *Signé* LOUIS. *Et plus bas.* LAPORTE.

RÈGLEMENT DU ROI,

Concernant la nomination aux Emplois de la Garde de Sa Majeſté.

Du 13 Novembre 1791.

DE PAR LE ROI.

LE ROI voulant pour la bonne compoſition de ſa garde & le bien de ſon ſervice, déterminer les règles de la nomination aux emplois, ſa majeſté a ordonné & ordonne ce qui ſuit :

ARTICLE PREMIER.

LES places de ſous-lieutenant ſeront données aux officiers qui ont ſervi en cette qualité dans les troupes de ligne & dans la garde nationale, ainſi qu'aux cadets ou pages.

II.

LES places de lieutenant ſeront données à des officiers de ce grade en activité dans l'armée & garde nationale, ou à des ſous-lieutenans ayant au moins cinq ans de ſervice ſans interruption.

III.

LES capitaines ſeront pris dans les troupes de ligne & garde nationale ; mais ils ne ſeront ſuſceptibles de ce

grade, qu'autant qu'ils auront au moins vingt-cinq ans d'âge, & douze ans de ſervice ſans interruption;

Sa majeſté ſe réſervant d'admettre aux places de capitaines dans ſa garde, les lieutenans ayant auſſi vingt-cinq ans d'âge au moins, & douze ans de ſervice continu, ou ceux âgés de vingt-cinq ans ayant dix ans de ſervice, & qui auroient fait une campagne de guerre.

IV.

LES places de lieutenant-colonel ſeront données à des officiers en activité dans ce grade, ou qui auroient été nommés majors en ſecond; ſa majeſté ſe réſervant d'admettre au même grade les capitaines titulaires depuis huit ans, & qui réuniroient dix-huit ans de ſervice révolu dans les troupes de ligne, & ſans interruption.

V.

LES places de colonels ſeront données à des colonels titulaires de l'armée, ou à des lieutenans-colonels diſtingués par leurs ſervices, ayant au moïns deux ans d'activité dans ce grade, ainſi qu'il eſt preſcrit par la dernière ordonnance concernant le mode d'avancement.

VI.

LES places d'adjudans généraux ne ſeront données qu'à des officiers ayant au moins vingt-cinq ans de ſervice, & huit ans d'officier ſupérieur en activité.

VII.

LES officiers dont les ſervices ont été interrompus plus de deux ans, ou qui auroient accepté des penſions de retraite, ne pourront obtenir aucun emploi.

FAIT à Paris, le treize novembre mil ſept cent quatre-vingt-onze. *Signé* LOUIS. *Et plus bas*, LAPORTE.

ÉTAT-MAJOR-GÉNÉRAL.

	Nombre d'hommes.	PAR JOUR.			PAR AN.	TOTAUX.
Le Commandant-gén.l Lieut.t-général....	1.	100l	»f	»d	36,000.l	36,000.l
Maréchaux de camp.....	2.	50.	»	»	18,000.	36,000.
Adjudant général de l'Infanterie.....	1.	25.	»	»	9,000.	9,000.
Adjudant général de la Cavalerie.....	1.	25.	15.	»	9,300.	9,300.
Aide-de-camp, Lieutenant-colonel.....	1.	12.	10.	»	4,500.	4,500.
Aides-de-camps.....	4.	7.	10.	»	2,700.	10,800.
Commiſſaire des guerres.....	1.	19.	3.	4.	6,900.	6,900.
Secrétaire général.....	1.	8.	6.	8.	3,000.	3,000.
Un Médecin.....	1.	11.	2.	2.¼	4,000.	4,000.
						119,500.

		NOMBRE d'hommes	PAR JOUR.	PAR AN DE 365 JOURS.	TOTAUX.
0 OFFICIERS d'ÉTAT-MAJOR.	Colonels	3.	25l » s » d	9,000l » s » d	27,000l » s
	1.rs Lieut.ts - colonels	3.	18. 1. 1 1/3.	6,500. » »	19,500. »
	2.ds Lieut.ts - colonels	3.	15. 5. 6 2/3.	5,500. » »	16,500. »
	Adjudans-Majors	6.	6. 2. 6.	2,200. » »	13,200. »
	Supplém.t d'appointem.s aux 3 plus anciens.			300. » »	900. »
	Quartier-maître-tréſorier	1.	8. 6. 8.	2,400. » »	2,400. »
	Chirurgien-major	1.	10. » »	3,600. » »	3,600. »
00 COMPAGNIES.	Capitaines	24.	9. 8 10 2/3.	3,400. » »	81,600. »
	Suppl.t d'appoint.s aux 6 plus anc. Capit.es			500. » »	3,000. »
	Lieutenans	24.	4. 14. 5 3/4.	1,700. » »	40,800. »
	Suppl.t d'appoint.s aux 6 plus anc.s Lieut.s			400. » »	2,400. »
	Sous-lieutenans	24.	3. 17. 9 3/5.	1,400. » »	33,600. »
PETIT ÉTAT-MAJOR.	Adjudans	3.	3. » »	1,080. » »	3,240. »
	Tambour-major	1.	1. 15. »	638. 15. »	638. 15.
	Tambour-maître	1.	1. 6. »	474. 10. »	474. 10.
	Chef de Muſique	1.	5. » »	1,800. » »	1,800. »
	Muſiciens	12.	2. 15. 6 2/5.	1,000. » »	12,000. »
	Aides-chirurgiens	2.	2. 15. 6 2/5.	1,000. » »	2,000. »
	Maîtres-ouvriers	3.	1. » »	365. » »	1,095. »
00 COMPAGNIES.	Sergens-majors	24.	1. 15. »	638. 15. »	15,330. »
	Sergens	48.	1. 10. »	547. 10. »	26,280. »
	Caporaux-fourriers	24.	1. 6. »	474. 10. »	11,388. »
	Caporaux	96.	1. 4. »	438. » »	42,048. »
	Gardes	984.	1. » »	365. » »	359,160. »
	Tambours	24.	1. 2. 6.	410. 12. 6.	9,855. »
					729,809l 5s

		NOMBRE d'hommes.	PAR JOUR.	PAR AN de 365 jours.	TOTAL GÉNÉRAL.	RATION DE FOURRAGE Compoſée de 10l. de foin, trois quarts d'avoine & 12 liv. de paille.
OFFICIERS D'ÉTAT-MAJOR.	Colonels	3.	» »	9 300l »	27,900l »	par jour 4. 12.
	1.ers Lieutenans-colonels	3.	» »	6,800. »	20,400. »	} 4. 24.
	2.ds Lieutenans-colonels	3.	» »	5,800. »	17,400. »	
	Adj.s-majors de 1.re claſſe	3.	» »	2,800. »	8,400. »	
	Adj.s-majors de 2.e claſſe	3.	» »	2,500. »	7,500. »	} 3. 18.
	Quartier-maître-tréſorier	1.	» »	2,400. »	2,400. »	
	Chirurgien-major	1.	» »	3,600. »	3,600. »	
OFFICIERS de COMPAGNIE.	Capitaines de 1ere claſſe	3.	» »	4,200. »	12,600. »	} 3. 36.
	Capitaines de 2.eme claſſe	9.	» »	3,700. »	33,300. »	
	Lieutenans de 1.ere claſſe	3.	» »	2,400. »	7,200. »	} 3. 36.
	Lieutenans de 2.de claſſe	9.	» »	2,000. »	18,000. »	
	Sous-Lieutenans	12.	» »	1,700. »	20,400. »	3. 36.
PETIT ÉTAT-MAJOR.	Adjudans	3.	3l 4f	1,168. »	3,504. »	1. 3.
	Trompette-major	1.	1. 19.	711. 15	711. 15.	1. 1.
	Maître Muſicien	1.	.....	1,800. »	1,800. »	1. 1.
	Timballier	1.	2. 18.	1,058. 10	1,058. 10.	1. 1.
	Muſiciens	8.	2. 18.	1,058. 10	8,468. »	1. 8.
	Maître Maréchal	1.	1. 17.	675. 5	675. 5.	
	Maître Sellier	1.	1. 17.	675. 5	675. 5.	
	Maîtres Ouvriers	4.	1. 4.	438. »	1,752. »	
	Aides-chirurgiens	3.	2. 18.	1,058. 10	3,175. 10.	
COMPAGNIES.	Maréchaux-des-logis en chef	12.	1. 19.	711. 15	8,541. 10.	1. 12.
	Maréchaux-des-logis	24.	1. 14.	620. 10	14,892. »	1. 24.
	Brigadiers-fourriers	12.	1. 10.	547. 10	6,570. »	1. 12.
	Brigadiers	48.	1. 8.	511. »	24,518. »	1. 48.
	Appointés	48.	1. 6.	474. 10	22,752. »	1. 48.
	Cavaliers	456.	1. 4.	438. »	199,728. »	1. 456.
	Trompettes	12.	1. 12.	584. »	7,008. »	1. 12.
					484,929l 5f	Rations. . 788.

Fin du Supplément.

ORDRE ALPHABÉTIQUE

des Diviſions de la Table générale & méthodique des Loix, Proclamations, &c. des années 1789, 1790 & 1791.

PAGES.

ADMINISTRATION & police générale du royaume. 1
AGRICULTURE & biens ruraux. 7
APANAGES. 8
ARMÉE Françoiſe. Sa conſtitution. Id.
Diſcipline & tribunaux militaires. 12
Dépenſes relatives à ſon entretien. 13
Troupes étrangères. 14
Places de guerre & poſtes militaires Id.
ASSEMBLÉE nationale conſtituante. 15
ASSIGNATS 16
AVIGNON 19

BOIS & forêts Id.

CAISSE d'Eſcompte 20
CAISSE de l'Extraordinaire 21
CANAUX 23
CHASSE. 24
CLERGÉ. Sa conſtitution & ſon traitement Id.
Ses biens déclarés domaines nationaux 26
Culte religieux 31
COLONIES 32
COMMERCE 34
CONSTITUTION. Aſſemblées primaires, électorales & autres. 41
CONTRIBUTION patriotique 43
CORPS ADMINISTRATIFS. Loix qui déterminent leurs fonctions relatives à l'adminiſtration génér. & particulière. 44
Loix qui déterminent leurs emplacemens. 51

Dette publique. Liquidation 54
Diplomatique 60
Division du royaume. Administrative 63
Ecclésiastique 65
Dixmes 67
Domaines 68
Domaines nationaux 69
Dons patriotiques 78
Émigrés . . . . . Id.
Emprunts . . . . . Id.
Établissemens publics 80
États-généraux. Leur convocation 81
Fédération des François 83
Féodalité . . . . . Id.
Ferme générale & régies 86
Finances. Dépenses publiques . . . . . Id.
Gabelle 101
Gardes nationales . . . . . Id.
Gendarmerie nationale 103
Grains & subsistances 104
Haras 105
Haute-cour nationale & prévenus du crime de Lèze-nation Id.
Honneurs publics décernés aux grands hommes 107
Hôpitaux . . . . . Id.
Impositions directes & indirectes 108
Impositions directes 110
Impositions indirectes 116
Invalides 122
Juifs . . . . . Id.
Loterie 123
Marine. Constitution de la Marine militaire . . . . . Id.
Comptabilité, dépenses & entretien de la Marine militaire 124

Dépenſes relatives aux travaux des Ports 125
Police, diſcipline & juridiction de la Marine militaire. Id.
Marine marchande 126
MENDICITÉ 127
MINES 129
MONNOIES . . . . . Id.
MUNICIPALITÉS. Conſtitution & fonctions des municipalités, relatives à l'adminiſtration générale & particulière. 131
Fonctions des municipalités, relatives à l'acquiſition & à l'adminiſtration des Domaines nationaux 133
Fonctions des municipalités, relatives à l'aſſiette & au recouvrement des Impoſitions 134
Loix particulières, relatives à l'organiſation & à l'exercice des fonctions de diverſes Municipalités . . . 135
NON-CATHOLIQUES 136
OFFICES en général; leur ſuppreſſion & liquidation . . . Id.
Offices des Amirautés . . . . . Id.
Offices des Barbiers-perruquiers . . . . . Id.
Offices de Finances 137
Offices de Judicature . . . . . Id.
Offices militaires 138
Offices miniſtériels . . . . . Id.
Offices municipaux 139
Offices de Notaires . . . . . Id.
ORDRES religieux & militaires . . . . . Id.
PARIS. Adminiſtration générale & particulière . . . . . Id.
Corps adminiſtratifs 142
Tribunaux 145
PENSIONS 146
Penſions militaires 147
Penſions ſur le Clergé . . . . . Id.
Penſions accordées ſur des établiſſemens particuliers. 148
PONTS & Chauſſées . . . . . Id.
POSTES & Meſſageries . . . . . Id.

Pouvoir exécutif. 149
Pouvoir judiciaire. Anciens tribunaux, *Parlemens, Chambres des comptes & Commissions extraordinaires du Conseil*. 153
Législation civile. 154
Législation criminelle 156
—— Nouveaux tribunaux. *Leurs organisation, emplacemens & dépenses* 158
Législation civile 160
Législation criminelle. 163
Accusateurs publics 165
Commissaires du roi. . . . . Id.
Justices de paix 166
Police municipale 169
Tribunal de cassation. 170
Tribunaux de commerce. . . . . Id.

Pouvoir législatif. 173
Prisons. 175
Sciences & arts 176
Théatres & spectacles 177
Trésor public. . . . . Id.
Troubles du royaume. 180

TABLE GÉNÉRALE
ET MÉTHODIQUE
Des Loix, Proclamations, &c. des années 1789, 1790 & 1791.

Nota. Le chiffre Romain indique le tome; les lettres Italiques *a* & *b* distinguent les I.re & IIe. parties de chaque tome, & le chiffre Arabe désigne la page.

DATES DES LOIX, &c.	*TITRES DES LOIX, &c.*	DATES DES DÉCRETS.
	ADMINISTRATION ET POLICE GÉNÉRALE DU ROYAUME.	
14 *Août* 1789.	DÉCLARATION du roi, pour le rétablissement de l'ordre & de la tranquillité dans son royaume. I. *a.* 124.	10 *Août* 1789.
9 *Octobre* 1789.	PROCLAMATION du roi, pour inviter les provinces à la tranquillité, & leur annoncer sa résidence à Paris. I. *a.* 169.	
9 *Octobre* 1789.	PROCLAMATION du roi, concernant le Mont-de-piété. I. *a.* 170.	
21 *Octobre* 1789.	DÉCLARATION du roi, pour l'établissement d'une loi martiale. I. *a.* 244.	21 *Octobre* 1789.
6 *Novembre* 1789.	LETTRES patentes du roi, portant règlement provisoire pour la police de la ville de Paris. I. *a.* 321.	5 *Novembre* 1789.
15 *Janvier* 1790.	PROCLAMATION du roi, concernant les prisonniers détenus en vertu d'ordres particuliers. I. *a.* 479.	12 *Janvier* 1790.
26 *Février* 1790.	LETTRES patentes du roi, concernant la sûreté des personnes, des propriétés, & la perception des impôts. I. *a.* 510.	23 *Février* 1790.
26 *Mars* 1790.	LETTRES patentes du roi, concernant les personnes détenues en vertu d'ordres particuliers. I. *a.* 609.	16 *Mars* 1790.
20 *Avril* 1790.	LETTRES patentes du roi, contenant diverses dispositions relatives aux administrations de département & de district, & à l'exercice de la police. I. *b.* 715.	20, 23 *Mars* & 19 *Avril* 1790.
20 *Avril* 1790.	PROCLAMATION du roi, concernant les comptes à rendre par les anciens administrateurs aux nouveaux corps administratifs, & la remise des pièces & papiers relatifs à l'administration de chaque département. I. *b.* 719.	28 *Décembre* 1789.
28 *Mai* 1790.	PROCLAMATION du roi, pour le rétablissement de la tranquillité & du bon ordre. I. *b.* 855.	

DATES DES LOIX, &c.	*TITRES DES LOIX, &c.*	DATES DES DÉCRETS.
3 *Juin* 1790.	LETTRES patentes du roi, concernant les poursuites à exercer & les précautions à prendre contre les brigands & les imposteurs qui séduisent, trompent & soulèvent le peuple, notamment dans les départemens du Cher, de la Nièvre, de l'Allier & de la Corrèze. I. *b.* 880.	2 *Juin* 1790.
5 *Juin* 1790.	PROCLAMATION du roi, en faveur du sieur de la Borde, lieutenant général de la ville de Crécy. I. *b.* 886.	20 *Avril* 1790.
17 *Juin* 1790.	PROCLAMATION du roi, portant que toutes les anciennes ordonnances sur la nature & la forme du service, notamment sur la police des spectacles, doivent être exécutées provisoirement. I. *b.* 922.	9 *Juin* 1790.
23 *Juin* 1790.	PROCLAMATION du roi, concernant les troubles de la ville de Nismes. I. *b.* 948.	17 *Juin* 1790.
2 *Juillet* 1790.	PROCLAMATION du roi, relative au lieutenant-général de Crécy. I. *b.* 1044.	20 *Avril* 1790.
18 *Juillet* 1790.	PROCLAMATION du roi, qui a pour but de faire cesser les difficultés qui s'opposoient à la circulation des poudres & autres munitions tirées soit des arsenaux, soit des fabriques & magasins de la régie des poudres. I. *b.* 1081.	4 *Juillet* 1790.
1.er *Août* 1790.	PROCLAMATION du roi, concernant le passage des troupes étrangères sur le territoire de France, & contenant diverses dispositions relatives à la police des frontières, aux demandes d'armes faites par les municipalités, à la fabrication de ces armes & à leur distribution. I. *b.* 1140.	28 *Juillet* 1790.
3 *Août* 1790.	LETTRES patentes du roi, qui surseoient au payement de la somme de 70,645 livres 10 sous 7 den. imposée par la commission provisoire du Languedoc, pour traitemens de divers agens de l'ancienne administration. I. *b.* 1145.	23 *Juillet* 1790.
5 *Août* 1790.	LETTRES patentes du roi, pour la poursuite & la punition de ceux qui s'opposent, & particulièrement dans le département du Loiret, au payement des dixmes & des droits de champart & autres droits, & pour la destruction des marques extérieures d'insurrection & de sédition. I. *b.* 1146.	3 *Août* 1790.
7 *Août* 1790.	LETTRES patentes du roi, portant suppression des droits d'habitation, de protection, de tolérance, & de redevances semblables sur les Juifs. I. *b.* 1150.	20 *Juillet* 1790.
15 *Août* 1790.	LETTRES patentes du roi, relatives aux droits de propriété & de voyerie sur les chemins publics, rues & places de villages, bourgs ou villes & arbres en dépendant. I. *b.* 1168.	26 *Juillet* 1790.
15 *Août* 1790.	LETTRES patentes du roi, relatives à la suppression de différens offices & places. I. *b.* 1178.	21 *Juillet* 1790.
19 *Août* 1790.	LETTRES patentes du roi, concernant la nomination à faire par la nouvelle municipalité de Paris, de deux commissaires qui, conjointement avec ceux des départemens d'Yonne, Seine & Marne, Seine & Oise, de l'Aube, de la Côte-d'or, de l'Eure, du Loiret, de l'Oise & de la Nievre, recevront le compte général de l'ancienne administration de la ci-devant province de l'Isle de France. I. *b.* 1193.	15 *Août* 1790.

DATES DES LOIX, &c.	*TITRES DES LOIX, &c.*	DATES DES DÉCRETS.
20 *Août* 1790.	PROCLAMATION du roi, relative aux demandes que les municipalités pourroient faire des armes destinées pour l'armement des vaisseaux. I. *b.* 1259.	15 *Août* 1790.
29 *Août* 1790.	PROCLAMATION du roi, portant qu'il ne pourra être rien exigé des personnes appelées à remplir des fonctions publiques, pour les actes de prestation de serment. I. *b.* 1423.	26 *Août* 1790.
12 *Septemb.* 1790.	LETTRES patentes du roi, en réformation de l'article X de celles du 15 dudit mois d'août, relatives aux droits de propriété & voyerie sur les chemins publics. II. *a.* 59.	29 *Août* 1790.
5 *Octobre* 1790.	PROCLAMATION du roi, relative à une protestation que la municipalité de Corbigny s'est permise contre un décret de l'assemblée, & portant que toutes municipalités, districts & départemens qui se permettront de suspendre directement ou indirectement l'exécution des décrets de l'assemblée nationale, sanctionnés par le roi, seront responsables de tous événemens. II. *a.* 138.	23 *Septemb.* 1790.
5 *Octobre* 1790.	PROCLAMATION du roi, relative aux difficultés qui suspendent l'exécution, dans plusieurs départemens, du décret du 28 décembre 1789, sanctionné par le roi, concernant les comptes à rendre par les anciens administrateurs, & la remise des pièces & papiers qui regardent l'administration de chaque département. II. *a.* 140.	1.er *Octobre* 1790.
12 *Octobre* 1790.	LOI qui ordonne que les auteurs des dégâts commis dans le département de l'Aude seront poursuivis; que l'indemnité sera prise d'abord sur les biens des coupables, subsidiairement supportée par les communes qui ne les auroient pas empêchés. II. *a.* 153.	6 *Octobre* 1790.
19 *Octobre* 1790.	LETTRES patentes du roi, portant qu'il sera formé dans chacun des directoires de département un comité contentieux provisoire, lequel, jusqu'au moment où les juges de district seront en activité, connoîtra du contentieux de celles des impositions indirectes, & autres parties de service & d'administration dont la connoissance étoit attribuée aux commissaires départis. II. *a.* 196.	9 *Octobre* 1790.
23 *Octobre* 1790.	LOI qui porte que la municipalité de Paris commettra provisoirement des commis-greffiers pour délivrer les arrêts du ci-devant parlement, & que le tribunal connoîtra des contestations portées en la chambre de la marée. II. *a.* 219.	19 *Octobre* 1790.
5 *Novembre* 1790.	LOI qui règle le mode de la promulgation des loix. II. *a.* 377.	2 *Novembre* 1790.
7 *Novembre* 1790.	LOI qui autorise les officiers municipaux de la ville d'Availles à employer à la réparation des chemins vicinaux, une somme de mille livres qu'ils ont obtenue en 1788 & 1789 sur l'élection de Confolans, & à imposer sur tous les contribuables une somme de cinq cents livres. II. *a.* 459.	31 *Octobre* 1790.
8 *Novembre* 1790.	LOI relative aux voies de fait opposées, dans la ville de Cambrai, à l'exécution des ordres du directoire du département du Nord. II. *a.* 461.	6 *Novembre* 1790.
10 *Novemb.* 1790.	LOI pour faire rendre la liberté à M. de Meslé, capitaine au régiment des chasseurs de Flandres. II. *a.* 477.	9 *Novembre* 1790.
17 *Novemb.* 1790.	LOI relative à la police des transports sur la riviere de Somme. II. *a.* 517.	9 *Novembre* 1770.

DATES DES LOIX, &c.	*TITRES DES LOIX, &c.*	DATES DES DÉCRETS.
19 *Novemb.* 1790.	LOI relative aux secours provisoires accordés aux départemens de la Nièvre, du Loiret & de l'Allier, pour la réparation des dégâts occasionnés par la crue subite des eaux. II. *a.* 543.	16 *Novemb.* 1790.
19 *Novemb.* 1790.	LOI relative au droit qu'ont les citoyens de former des sociétés libres. II. *a.* 548.	21 *Octobre* 1790.
24 *Novemb.* 1790.	LOI relative à la résiliation du privilège exclusif des carrosses de place & des voitures des environs de Paris. II. *a.* 572.	19 *Novemb.* 1790.
10 *Décembre* 1790.	LOI qui décharge les ci-devant seigneurs haut-justiciers de l'obligation de nourrir les enfans abandonnés, & qui règle la manière dont il sera pourvu à la subsistance de ces orphelins. II. *b.* 762.	29 *Novemb.* 1790.
12 *Décembre* 1790.	LOI relative à l'organisation de la force publique. II. *b.* 865.	6 *Décembre* 1790.
12 *Décembre* 1790.	LOI pour prévenir les desordres que pourroient commettre les ci-devant soldats des troupes Belgiques qui se trouvent actuellement, ou pourroient s'introduire par la suite dans les départemens voisins des Pays-bas Autrichiens & du Luxembourg. II. *b.* 868.	12 *Décembre* 1790.
15 *Décembre* 1790.	LOI relative aux dégâts occasionnés par les inondations dans divers départemens du royaume. II. *b.* 918.	10 *Décembre* 1790.
25 *Décembre* 1790.	LOI qui ordonne que le roi sera prié de faire livrer aux administrations de départemens 50,000 fusils, pour l'armement des gardes nationales. II. *b.* 1052. INSTRUCTION adressée par ordre du roi aux directoires de département, sur le décret de l'assemblée nationale, du 16 décembre 1790, sanctionné par sa majesté, portant qu'il sera accordé sur les fonds du trésor public un somme de quinze millions pour subvenir aux dépenses des travaux de secours qui seront établis dans les quatre-vingt-trois départemens, en exécution dudit décret. II. *b.* 1057.	18 *Décembre* 1790.
2 *Janvier* 1791.	LOI relative au trésor public, & portant établissement d'un bureau de correspondance générale entre le directeur général du trésor, & les receveurs de district des quatre-vingt-trois départemens. III. *a.* 23.	27 *Décembre* 1790.
5 *Janvier* 1791.	LOI relative aux travaux à faire dans le port de Cherbourg. III. *a.* 50.	29 *Décembre* 1790.
19 *Janvier* 1791.	LOI relative au bureau de l'envoi des décrets, à une augmentation à faire dans les bureaux du département de la justice, & à une édition complette de 2,000 de tous les décrets acceptés ou sanctionnés jusqu'à ce jour. III. *a.* 200.	9 *Janvier* 1791.
21 *Janvier* 1791.	LOI relative aux troubles survenus dans les départemens du haut & bas Rhin, & qui ordonne qu'il y sera envoyé trois commissaires pour y rétablir l'ordre & la tranquillité. III. *a.* 273.	20 *Janvier* 1791.
23 *Janvier* 1791.	LOI relative au prétendu bref du pape. III. *a.* 310.	18 *Janvier* 1791.
26 *Janvier* 1791.	LOI relative aux réparations à faire aux digues de Dol, département de l'Ille & Vilaine. III. *a.* 330.	22 *Janvier* 1791.
30 *Janvier* 1791.	LOI relative aux hôtels-de-ville, palais de justice, & édifices publics servant à loger les ci-devant commissaires départis, commandans, & autres fonctionnaires publics. III. *a.* 368.	16 *Octobre* 1790.

DATES DES LOIX, &c.	*TITRES DES LOIX, &c.*	DATES DES DÉCRETS.
4 *Février* 1791.	LOI relative aux moyens de pourvoir à la sûreté tant intérieure qu'extérieure du royaume. III. *a.* 406.	28 *Janvier* 1791.
18 *Février* 1791.	LOI qui ordonne la remise des sommes d'argent arrêtées par la garde nationale de Cavalaire. III. *a.* 554.	10 *Février* 1791.
23 *Février* 1791.	LOI relative à la responsabilité des ministres, & en général de tous les agens civils & militaires de l'autorité. III. *a.* 658.	13 *Juillet* 1789.
4 *Mars* 1791.	LOI relative à l'indemnité due aux propriétaires des maisons détruites pour la construction du pont de Roanne. III. *b.* 813.	25 *Février* 1791.
20 *Mars* 1791.	LOI qui affecte au service de la marine divers bâtimens & terrains situés dans les ports de Brest, Toulon, Rochefort, Cherbourg & Royan. III. *b.* 957.	12 *Mars* 1791.
20 *Mars* 1791.	LOI qui ordonne que chaque ministre, dans son département, donnera l'état détaillé des remplacemens relatifs aux fonctionnaires publics absens. III. *b.* 994.	10 *Mars* 1791.
20 *Mars* 1791.	LOI relative aux ci-devant employés dans les administrations, fermes & régies publiques. III. *b.* 944.	8 *Mars* 1791.
27 *Mars* 1791.	LOI portant suppression de la ferme & régie générale, à compter du 1.er avril; qui, en conséquence, annulle les baux & traités relatifs auxdites ferme & régie, & ordonne que les adjudicataires, régisseurs & leurs cautions, compteront de clerc à maître. III. *b.* 1100.	20 *Mars* 1791.
27 *Mars* 1791.	LOI portant suppression de divers officiers & employés dans les hôtels de la guerre, à Paris & à Versailles, Compiegne & Fontainebleau. III. *b.* 1091.	11 *Mars* 1791.
17 *Avril* 1791.	LOI portant que le décret du 6 août 1790, concernant l'abolition du droit d'aubaine & de détraction, doit être exécuté dans toutes les possessions Françoises, même dans les deux Indes. IV. *a.* 234.	13 *Avril* 1791.
17 *Avril* 1791.	LOI relative au respect dû aux juges & à leurs jugemens. IV. *a.* 261.	28 *Février* 1791.
25 *Mai* 1791.	LOI portant règlement pour la propriété des auteurs d'inventions & découvertes en tous genres d'industrie. IV. *a.* 824.	29, 31 *Mars*, 7 *Avril* & 14 *Mai.* 1791.
1 *Juin* 1791.	LOI relative aux digues existant près l'embouchure du Rhône. IV. *b.* 977.	27 *Mai* 1791.
5 *Juin* 1791.	LOI relative aux travaux à faire au port de Dieppe. IV. *b.* 1057.	29 *Mai* 1791.
10 *Juin* 1791.	LOI relative au remboursement de tous offices municipaux & autres, concernant la police des villes. IV. *b.* 1088.	3 *Juin* 1791.
15 *Juin* 1791.	LOI relative aux fonctionnaires publics & aux anciens employés dans les régies & administrations supprimées, pour l'exercice des droits de citoyens actifs dans les assemblées primaires. IV. *b.* 1150.	8 & 11 *Juin* 1791.
17 *Juin* 1791.	LOI relative aux assemblées d'ouvriers & artisans de même état & profession. IV. *b.* 1210.	14 *Juin* 1791.
21 *Juin* 1791.	DÉCRET de l'assemblée nationale, relatif à l'arrestation des personnes, effets, armes, munitions, espèces d'or & d'argent, chevaux & voitures sortant du royaume, & qui enjoint d'arrêter l'enlèvement du roi. IV. *b.* 1269.	

DATES DES LOIX, &c.	*TITRES DES LOIX, &c.*	DATES DES DÉCRETS.
21 *Juin* 1791.	DÉCRET de l'assemblée nationale pour maintenir le bon ordre & la tranquillité publique. IV. *b.* 1271.	
24 *Juin* 1791.	DÉCRET de l'assemblée nationale pour surveiller exactement, & faire vérifier la marche des courriers, voyageurs, & les transports d'effets dans les cinq lieues de la frontiere. IV. *b.* 1312.	
28 *Juin* 1791.	LOI relative au sieur d'Angivillers, directeur & administrateur général des bâtimens du roi. IV. *b.* 1347.	15 *Juin* 1791.
28 *Juin* 1791.	LOI relative aux commissaires de police. IV. *b.* 1362.	20 *Juin* 1791.
4 *Juillet* 1791.	LOI additionnelle au décret du 28 juin dernier, relatif à la liberté de sortir hors du royaume. V. *a.* 5.	3 *Juillet* 1791.
6 *Juillet* 1791.	LOI qui autorise l'acquisition, même la destruction en cas de besoin, d'une maison attenant la prison de l'Abbaye Saint-Germain. V. *a.* 28.	30 *Juin* 1791.
16 *Juillet* 1791.	LOI relative aux moyens de maintenir la tranquillité publique. V. *a.* 300.	16 *Juillet* 1791.
18 *Juillet* 1791.	LOI contre la sédition, & qui fixe les peines à prononcer contre ceux qui s'en sont rendus coupables. V. *a.* 342.	18 *Juillet* 1791.
20 *Juillet* 1791.	LOI relative à des barils contenant des espèces monnoyées étrangères, arrêtés par ordre de la municipalité de Forbach. V. *a* 374.	7 *Juillet* 1791.
20 *Juillet* 1791.	LOI relative à la police municipale, & au maintien de l'ordre public. V. *a.* 414.	16 *Juillet* 1791.
20 *Juillet* 1791.	LOI relative à l'impression des décrets. V. *a.* 421.	8 *Juillet* 1791.
22 *Juillet* 1791.	LOI relative à l'organisation d'une police municipale. V. *a.* 424.	19 *Juillet* 1791.
23 *Juillet* 1791.	LOI relative au recensement des habitans & étrangers domiciliés à Paris, V. *a.* 453.	23 *Juillet* 1791.
28 *Juillet* 1791.	LOI qui règle la couleur des affiches. V. *a.* 510.	22 *Juillet* 1791.
1 *Août* 1791.	LOI portant que tout citoyen habitant de Paris, sera tenu de déclarer les noms & qualités des étrangers demeurant chez lui. V. *b.* 662.	27 *Juillet* 1791.
3 *Août* 1791.	LOI relative à la force publique contre les attroupemens. V. *b.* 734.	26 & 27 *Juill.* 1791.
6 *Août* 1791.	LOI relative aux créanciers de Monsieur, de M. d'Artois, de Mesdames, & des différentes personnes absentes du royaume. V. *b.* 769.	29 *Juillet* 1791.
6 *Août* 1791.	LOI relative aux émigrans. V. *b.* 780.	1.er *Août* 1791.
6 *Août* 1791.	LOI relative aux passeports. V. *b.* 800.	30 *Juillet* 1791.
15 *Septembre* 1791.	LOI portant abolition de toutes les procédures sur les faits relatifs à la révolution; amnistie générale en faveur des hommes de guerre, & révocation du décret du 1.er août, relatif aux émigrans. V. *b.* 1270.	14 *Septembre* 1791.
29 *Septembre* 1791.	LOI relative à l'établissement de commissaires de police dans les différentes villes du royaume où ils seront jugés nécessaires. V. *b.* 1318.	21 *Septembre* 1791.
29 *Septembre* 1791.	LOI relative à la compétence du tribunal de police municipale de la ville de Paris. V. *b.* 1321.	21 *Septembre* 1791.
2 *Octobre* 1791.	LOI relative à l'organisation des bureaux des départemens de la justice, de l'intérieur, des contributions publiques & de la marine. VI. 1.	29 *Septembre* 1791.

DATES DES LOIX, &c.	*TITRES DES LOIX, &c.*	DATES DES DÉCRETS.
9 *Octobre* 1791.	LOI ſur les ſociétés populaires. VI. 204.	29 & 30 *Sept.* 1791.
14 *Octobre* 1791.	PROCLAMATION du roi, concernant les émigrations. VI. 376.	
19 *Octobre* 1791.	LOI relative à la fabrication des poudres & ſalpêtres. VI. 490.	23 *Septembre* 1791.
13 *Novemb.* 1791.	LOI qui ordonne l'exécution des anciens règlemens de police relatifs aux uſines, ateliers ou fabriques établis dans les villes. VI. 660.	21 *Septembre* 1791.
	AGRICULTURE ET BIENS RURAUX.	
16 *Mai* 1790.	LETTRES patentes du roi, relatives aux baux paſſés aux ſieurs Karcher, Bracg & autres particuliers de la Lorraine Allemande, du droit connu en Lorraine ſous la dénomination du droit de *troupeau à part.* I. *b.* 821.	9 *Mai* 1790.
26 *Mai* 1790.	LETTRES patentes du roi, concernant l'abolition du triage & la propriété des bois, pâturages, marais vacans, terres vagues & vaines. I. *b.* 843.	15 *Mai* 1790.
31 *Mai* 1790.	LETTRES patentes du roi, concernant la diſtribution des bois communs en uſance. I. *b.* 863.	21 *Mai* 1790.
18 *Juin* 1790.	LETTRES patentes du roi, portant ſuppreſſion des procédures relatives aux dédommagemeus dus à raiſon des dégâts ſur les terrains & marais deſſéchés, & attribution aux directoires des diſtricts pour régler ces dédommagemens. I. *b.* 932.	14 *Juin* 1790.
20 *Juin* 1790.	PROCLAMATION du roi, qui accorde une prime de deux pour cent du prix de la vente des beſtiaux amenés aux marchés de Sceaux & de Poiſſy, à commencer du lundi 5 juillet prochain, juſques & compris le jeudi 22 du même mois. I. *b.* 939.	
30 *Juin* 1790.	LETTRES patentes du roi, interprétatives des décrets précédens, concernant les prés ſoumis à la vaine pâture. I. *b.* 1041.	26 *Juin* 1790.
15 *Août* 1790.	LETTRES patentes du roi, relatives aux droits de propriété & de voyerie ſur les chemins publics, rues & places de villages, bourgs ou villes, & arbres en dépendant I. *b.* 1168.	26 *Juillet* 1790.
12 *Septembre* 1790.	LETTRES patentes du roi, en réformation de l'article X de celles du 15 du mois d'août, relatives aux droits de propriété & voyerie ſur les chemins publics. II. *b.* 59.	29 *Août* 1790.
19 *Novemb.* 1790.	LOI relative à l'eſtimation des arbres fruitiers plantés ſur les rues ou chemins publics. VII. *Suppl.* 113.	12 *Novemb.* 1790.
27 *Septembre* 1790.	PROCLAMATION du roi, concernant les déclarations & inventaires qui doivent être faits à l'époque des vendanges, & le payement des droits d'aides, droits réſervés, & tous autres droits impoſés ſur les boiſſons & vendanges. II. *a.* 129.	22 *Septembre* 1790.
12 *Octobre* 1790.	LOI qui ordonne que les auteurs des dégâts commis dans le département de l'Aude, ſeront pourſuivis; que l'indemnité ſera priſe d'abord ſur les biens des coupables, ſubſidiairement ſupportée par les communes qui ne les auront pas empêchés. II. *a.* 153.	6 *Octobre* 1790.
29 *Décembre* 1790.	LOI relative aux rachats des rentes foncières. II. *b* 1070.	18 *Décembre* 1790.
5 *Janvier* 1791.	LOI relative au deſsèchement des marais. III. *a.* 85.	26 *Décembre* 1790.

DATES DES LOIX, &c.	*TITRES DES LOIX, &c.*	DATES DES DÉCRETS.
11 *Février* 1791.	LOI relative à l'impoſition de 452,513 liv. ordonnée en décembre 1789, en remplaçement des corvées, dans les départemens de la Charente, de la Charente inférieure & des deux-Sèvres. III. *a.* 462.	3 *Février* 1791.
27 *Mars* 1791.	LOI relative aux ci-devant droits de chauffage, pâturage & uſage, qui s'exerçoient dans les bois & autres domaines nationaux, & qui déclare nulles toutes ventes qui pourroient avoir été faites de ces mêmes droits. III. *b.* 1121.	16 *Mars* 1791.
27 *Mars* 1791.	LOI relative à la liberté de cultiver, fabriquer & débiter le tabac dans toute l'étendue du royaume. III. *b.* 1108.	20 *Mars* 1791.
24 *Avril* 1791.	LOI relative à l'importation du tabac. IV. *a.* 324.	1 *&* 4 *Mars* 1791.
27 *Mai* 1791.	LOI relative au projet d'arroſement des vallées d'Arc, Marignan & Marſeille, propoſé par les ſieurs Fabre, frères. IV. *a.* 932.	21 *Mai* 1791.
12 *Juin* 1791.	LOI relative à l'agriculture & aux cultivateurs. IV. *b.* 1125.	5 *Juin* 1791.
20 *Juillet* 1791.	LOI relative à l'évaluation des bois & forêts, & des tourbières. V. *a.* 396.	12 *&* 13 *Juill.* 1791.
6 *Août* 1791.	LOI relative aux domaines congéables. V. *b.* 801.	30 *Mai*, 1.er, 6 *&* 7 *Juin* 1791.
23 *Septembre* 1791.	LOI qui fixe les régles à ſuivre pour les plans à faire en vertu des articles XXI & XXX du décret des 4 & 21 août 1791. V. *b.* 1293.	16 *Septembre* 1791.
6 *Octobre* 1791.	LOI concernant les biens & uſages ruraux, & la police rurale. VI. 60.	2 *Septembre* 1791.
16 *Octobre* 1791.	LOI relative aux plans des territoires dans les départemens. VI. 402.	21 *Août* 1791.
23 *Octobre* 1791.	PROCLAMATION du roi, portant nomination de cinq commiſſaires compoſant la conſervation générale des forêts. VI. 623.	
	APANAGES.	
21 *Septembre* 1790.	PROCLAMATION du roi, portant qu'il ne ſera plus concédé d'apanages réels, & révocation de ceux ci-devant concédés. II. *a.* 100.	13 *Août* 1790.
6 *Avril* 1791.	LOI portant ſuppreſſion des apanages. IV. *a.* 122.	13 *Août*, 20 *&* 21 *Décembre* 1790.
	ARMÉE FRANÇOISE.	
	Sa Conſtitution.	
14 *Août* 1789.	ORDONNANCE du roi, concernant la main-forte à donner par les troupes, & le ſerment à prêter par elles. I. *a.* 116.	10 *Août* 1789.
21 *Octobre* 1789.	DÉCLARATION du roi pour l'établiſſement d'une loi martiale. I. *a.* 244.	21 *Octobre* 1789.
28 *Mars* 1790.	PROCLAMATION du roi, concernant l'armée. I. *a.* 586.	28 *Février* 1790.
7 *Avril* 1790.	LETTRES patentes du roi, qui aſſujettiſſent tous les citoyens au logement des gens de guerre. I. *b.* 666.	23 *Janvier* 1790.
19 *Juin* 1790.	PROCLAMATION du roi, relative à la fédération des gardes nationales & des troupes du royaume. I. *b.* 935.	17 *Juin* 1790.
29 *Octobre* 1790.	PROCLAMATION du roi, concernant la formation de l'état-major de l'armée. II. *a.* 274.	5 *Octobre* 1790.
29 *Octobre* 1790.	PROCLAMATION du roi, concernant l'avancement aux grades militaires. II. *a.* 276.	20, 21 *&* 23 *Octobre* 1790.

DATES DES LOIX, &c.	*TITRES DES LOIX, &c.*	DATES DES DÉCRETS.
	Sa Conſtitution.	
31 *Octobre* 1790.	LOI relative au corps royal du génie, & à la manière dont il doit être compoſé. II. *a.* 348.	24 *Octobre* 1790.
24 *Novemb.* 1790.	LOI relative aux adjudans-généraux de l'armée. II. *a.* 578.	18 *Novemb.* 1790.
1 *Décembre* 1790.	LOI relative au logement des commiſſaires des guerres. II. *b.* 729.	24 *Novemb.* 1790.
15 *Décembre* 1790.	LOI relative à l'organiſation du corps royal d'artillerie. II. *b.* 897.	2 *Décembre* 1790.
15 *Décembre* 1790.	LOI qui règle le mode d'avancement des élèves & des officiers attachés au corps du génie. II. *b.* 921.	7 *Décembre* 1790.
2 *Janvier* 1791.	LOI relative au déplacement de l'un des deux régimens en garniſon à Montauban. III. *a.* 25.	1 *Janvier* 1791.
5 *Janvier* 1791.	LOI relative au remplacement des officiers, ſous-officiers & ſoldats des régimens de Meſtre-de-camp, cavalerie, & du Roi, infanterie. III. *a.* 28.	27 *Décembre* 1790.
7 *Janvier* 1791.	LOI relative à la décoration militaire. III. *a.* 129.	1 *Janvier* 1791.
19 *Janvier* 1791.	LOI relative aux officiers des troupes de ligne, qui, depuis la révolution, ſont entrés dans les gardes nationales. III. *a.* 194.	17 *Janvier* 1791.
19 *Janvier* 1791.	LOI relative à la décoration militaire. III. *a.* 210.	9 *Janvier* 1791.
19 *Janvier* 1791.	LOI relative au militaire. III. *a.* 241.	13 *Janvier* 1791.
23 *Janvier* 1791.	LOI relative aux régimens de Royal-Liégeois & de Lauzun. III. *a.* 288.	20 *Janvier* 1791.
23 *Février* 1791.	LOI relative à la reſponſabilité des miniſtres, & en général de tous les agens civils & militaires de l'autorité. III. *a.* 658.	13 *Juillet* 1789.
23 *Février* 1791.	LOI relative aux colonels & lieutenans-colonels de toutes les armes. III. *a.* 660.	15 *Février* 1791.
25 *Février* 1791.	LOI relative à la décoration militaire pour les officiers des régimens coloniaux. III. *a.* 757.	21 *Février* 1791.
25 *Février* 1791.	LOI portant ſuppreſſion des places de gouverneurs, lieutenans généraux, lieutenans de roi, majors & autres, à compter du 1.er janvier 1791. III. *a.* 779.	20 *Février* 1791.
6 *Mars* 1791.	LOI qui conſerve proviſoirement au maréchal de Broglie le grade dont il eſt revêtu. III. *b.* 820.	5 *Mars* 1790.
20 *Mars* 1791.	LOI relative aux colonels & lieutenans-colonels qui, par les décrets concernant l'organiſation de l'armée, ſont ſuſceptibles de remplacement. III. *b.* 960.	3 *Mars* 1791.
20 *Mars* 1791.	LOI qui ordonne entr'autres choſes, que le miniſtre de la guerre rendra compte des forces militaires du royaume, de l'état où ſe trouve l'organiſation de la gendarmerie nationale, & de ce qui a été fait pour l'organiſation de l'armée auxiliaire. III. *b.* 969.	8 *Mars* 1791.
20 *Mars* 1791.	LOI relative au militaire, & qui déclare quels ſont les capitaines ſuſceptibles d'obtenir des places d'aides-de-camp, & détermine le mode d'avancement des François qui ont ſervi en Amérique & chez les puiſſances amies de la France. III. *b.* 973.	4 *Mars* 1791.

DATES DES LOIX, &c.	*TITRES DES LOIX, &c.*	DATES DES DÉCRETS.
	Sa Conſtitution.	
20 *Mars* 1791.	LOI relative aux troupes provinciales. III. *b.* 996.	4 *Mars* 1791.
25 *Mars* 1791.	LOI relative aux recrutemens, aux engagemens, aux rengagemens & aux congés. III. *b.* 1041.	7 & 9 *Mars* 1791.
17 *Avril* 1791.	LOI additionnelle au décret du 28 janvier dernier, qui ordonne la levée de cent mille ſoldats auxiliaires. IV. *a.* 290.	16 *Avril* 1791.
4 *Mai* 1791.	LOI relative au département de la guerre. IV. *a.* 472.	27 *Avril* 1791.
4 *Mai* 1791.	LOI relative au ſieur Bloſſe, lieutenant en premier au régiment de la Guadeloupe. IV. *a.* 477.	23 *Avril* 1791.
8 *Mai* 1791.	LOI relative aux officiers, ſous-officiers & ſoldats de toutes les armes, en garniſon ou en quartier. IV. *a.* 507.	1 *Mai* 1791.
15 *Mai* 1791.	LOI relative aux gardes nationales, qui étoient ci-devant employés dans les troupes de ligne comme ſoldats ou officiers. IV. *a.* 593.	9 *Mai* 1791.
27 *Mai* 1791.	LOI relative aux 62 capitaines qui étoient attachés aux directions de l'artillerie. IV. *a.* 926.	19 *Mai* 1791.
12 *Juin* 1791.	LOI relative à la répartition des 100 mille ſoldats auxiliaires. IV. *b.* 1096.	4 *Juin* 1791.
15 *Juin* 1791.	LOI relative au ſerment à prêter par les officiers de tout grade & ſoldats de l'armée Françoiſe, & contenant en outre des diſpoſitions particulières au ci-devant prince de Condé. IV. *b.* 1140.	11 & 13 *Juin* 1791.
	DÉCRET de l'aſſemblée nationale, qui règle le ſerment à prêter par les troupes, & nomme des commiſſaires pris dans l'aſſemblée nationale pour recevoir ce ſerment, & viſiter les départemens frontières. IV. *b.* 1299.	22 *Juin* 1791.
	DÉCRET de l'aſſemblée nationale, qui ſuſpend M. de Bouillé de ſes fonctions, & ordonne ſon arreſtation. IV. *b.* 1303.	23 *Juin* 1791.
	DÉCRET de l'aſſemblée nationale, relatif à l'armement des gardes nationales, & à la conſervation des arſenaux, magaſins & dépôts d'armes & munitions de guerre. IV. *b.* 1307.	24 *Juin* 1791.
	DÉCRET de l'aſſemblée nationale, relatif à l'incorporation des gardes nationales dans les troupes de ligne, & aux pouvoirs des généraux de l'armée. IV. *b.* 1314.	24 *Juin* 1791.
6 *Juillet* 1791.	LOI relative aux François qui ont ſervi chez les puiſſances étrangères, & qui ſont rentrés en France depuis l'époque de la révolution. V. *a.* 11.	30 *Juin* 1791.
6 *Juillet* 1791.	LOI relative aux officiers généraux & à leurs aides-de-camp. V. *a.* 34.	30 *Juin* 1791.
10 *Juillet* 1791.	LOI relative aux drapeaux, étendarts & guidons des régimens. V. *a.* 220.	30 *Juin* 1791.
20 *Juillet* 1791.	LOI relative aux officiers, ſous-officiers ou autres attachés au ſervice de terre ou de mer, pour l'exercice des droits de citoyen actif. V. *a.* 344.	6 *Juillet* 1791.
20 *Juillet* 1791.	LOI relative au cinquante-troiſième régiment, ci-devant Alſace, & au quatre-vingt-cinquième, ci-devant de Foix. V. 347.	12 *Juillet* 1791.
28 *Juillet* 1791.	LOI relative à l'avancement des lieutenans-colonels des troupes provinciales. V. *a.* 486.	2 *Juillet* 1791.
6 *Août* 1791.	LOI relative au remplacement des officiers qui manquent dans les différens corps de l'armée. V. *b.* 775.	1 *Août* 1791.

DATES des Loix, &c.	*Titres des Loix, &c.*	DATES des Décrets.
	Sa conſtitution.	
12 *Septembre* 1791.	Loi relative à la preſtation du ſerment des officiers du cinquante-huitième régiment. V. *b.* 1165.	6 *Septembre* 1791.
12 *Septembre* 1791.	Loi relative aux quarante-deux capitaines deſtinés à être employés au ſervice des places de guerre. V. *b.* 1182.	17 *Avril* 1791.
12 *Septembre* 1791.	Loi relative aux officiers privés de leur état ſans cauſe légitime, ou arbitrairement ſuſpendus de leurs fonctions. V. *b.* 1192.	5 *Septembre* 1791.
12 *Septembre* 1791.	Loi relative aux officiers pourvus de commiſſions de colonels ou lieutenans-colonnels, antérieurement au 1.er janvier 1779. V. *b.* 1194.	5 *Septembre* 1791.
23 *Septembre* 1791.	Loi relative aux élèves du génie & de l'artillerie. V. *b.* 1277.	15 *Septembre* 1791.
23 *Septembre* 1791.	Loi relative au ſerment à prêter par les officiers & par les ſoldats. V. *b.* 1283.	17 *Septembre* 1791.
23 *Septembre* 1791.	Loi qui règle la forme des brevets des officiers de tous grades, & celle des engagemens des ſoldats. V. *b.* 1296.	12 *Septembre* 1791.
12 *Octobre* 1791.	Loi relative aux élèves de l'école du génie. VI. 216.	22 *Septembre* 1791.
12 *Octobre* 1791.	Loi relative aux troupes deſtinées pour Pondichery. VI. 259.	3 *Septembre* 1791.
14 *Octobre* 1791.	Loi portant établiſſement de commiſſaires des guerres, & qui détermine leurs fonctions dans les différentes cours martiales établies par le décret du 22 ſeptembre 1790. VI. 305.	20 *Septembre* 1791.
16 *Octobre* 1791.	Loi relative à la ſuppreſſion des lieutenances générales, lieutenances de roi & majorités. VI. 408.	21 *Septembre* 1791.
16 *Octobre* 1791.	Loi portant ſuppreſſion des ingénieurs-géographes militaires, créés en 1777. VI. 442.	17 *Août* 1791.
16 *Octobre* 1791.	Loi relative à la décoration militaire. VI. 464.	26 *Septembre* 1791.
16 *Octobre* 1791.	Loi relative aux officiers de troupes de ligne, qui ont ſervi dans la garde nationale depuis 1789. VI. 476.	29 *Septembre* 1791.
21 *Octobre* 1791.	Loi relative à la compoſition de l'armée. VI. 522.	18 *Août* 1790 & 28 *Septembre* 1791.
13 *Novemb.* 1791.	Loi qui ordonne l'exécution de celles des 3, 4 & 5 août dernier, & qui porte que les ſept nouveaux corps de gardes nationales Pariſiennes à former, ne pourront être éloignés de Paris qu'en vertu d'un décret du corps légiſlatif. VI. 661.	7 *Novembre* 1791.
13 *Novemb.* 1791.	Loi relative au mode de nomination aux emplois de ſous-lieutenans dans l'armée. VI. 666.	28 *Septembre* 1791.
13 *Novemb.* 1791.	Loi relative aux officiers généraux qui ſont employés dans les poſſeſſions Françoiſes de l'Aſie, de l'Afrique & de l'Amérique. VI. 671.	28 *Septembre* 1791.
11 *Décembre* 1791.	Loi relative au remplacement des officiers de l'armée, dont les places ſe trouvent vacantes. VII. 31.	29 *Novemb.* 1791.
15 *Décembre* 1791.	Loi relative à l'avancement des officiers & ſous-officiers des troupes de ligne, & de ceux de la ci-devant maréchauſſée, qui ſont entrés dans la gendarmerie nationale. VII. 45.	1 *Décembre* 1791.
28 *Décembre* 1791.	Loi relative aux généraux Rochambeau & Luckner. VII. 78.	27 *Décembre* 1791.

DATES DES LOIX, &c.	*TITRES DES LOIX, &c.*	DATES DES DÉCRETS.
	Diſcipline & Tribunaux militaires.	
10 *Août* 1789.	LETTRE du roi aux officiers & ſoldats de ſon armée. I. *a.* 119.	
19 *Juin* 1790.	PROCLAMATION du roi, relativement à l'arreſtation de M. de Mirabeau le jeune à Perpignan. I. *b.* 934.	18 *Juin* 1790.
8 *Août* 1790.	PROCLAMATION du roi, qui a pour but le rétabliſſement de la diſcipline dans les corps de troupes réglées. I. *b.* 1160.	6 *Août* 1790.
17 *Août* 1790.	PROCLAMATION du roi, qui règle les meſures à prendre pour la punition des inſtigateurs & fauteurs des excès commis par les régimens en garniſon à Nancy. I. *b.* 1183.	16 *Août* 1790.
17 *Août* 1790.	PROCLAMATION du roi, concernant l'inſubordination dont les ſous-officiers & ſoldats du régiment de Poitou ſe ſont rendus coupables, & les violences auxquelles ils ſe ſont portés envers leur lieutenant-colonel. I. *b.* 1189.	14 *Août* 1790.
2 *Septembre* 1790.	PROCLAMATION du roi, concernant la garniſon de Nancy. II. *a.* 9.	31 *Août & 1 Septembre* 1790.
4 *Septembre* 1790.	PROCLAMATION du roi, concernant les évènemens qui ont eu lieu à Nancy. II. *a.* 13.	3 *Septembre* 1790.
20 *Septembre* 1790.	PROCLAMATION du roi, concernant les démarches qui ont été faites à Ruel & à Courbevoye, vers le corps des gardes Suiſſes. II. *a.* 86.	19 *Septembre* 1790.
29 *Octobre* 1790.	PROCLAMATION du roi, qui fixe la compétence des tribunaux militaires, leur organiſation, & la manière de procéder devant eux. II. *a.* 295.	22 *Septembre* 1790.
29 *Octobre* 1790.	PROCLAMATION du roi, concernant la diſcipline militaire. II. *a.* 316.	14 & 15 *Septembre* 1790.
12 *Décembre* 1790.	LOI relative à l'inſurrection de Nancy, & aux diverſes procédures que cet évènement a occaſionnées. II. *b.* 833.	7 *Décembre* 1790.
15 *Décembre* 1790.	LOI qui déclare nulles & comme non avenues les cartouches délivrées aux cavaliers & ſous-officiers du régiment Royal-champagne. II. *b.* 878.	11 *Décembre* 1790.
20 *Juillet* 1791.	LOI qui ordonne que le jugement relatif au régiment Royal-comtois, doit être regardé comme non avenu. V. *a.* 398.	7 *Juillet* 1791.
29 *Juillet* 1791.	LOI relative au rétabliſſement de la diſcipline militaire. V. *a.* 614.	24 & 25 *Juillet* 1791.
6 *Août* 1791.	LOI relative à la police & diſcipline des troupes coloniales actuellement en France. V. *b.* 815.	30 *Juillet* 1791.
28 *Août* 1791.	LOI relative au moyen de rétablir la ſubordination dans les troupes de ligne. V. *b.* 1123.	14 *Août* 1791.
12 *Septembre* 1791.	LOI relative aux jugemens de la cour martiale. V. *b.* 1168.	9 *Septembre* 1791.
12 *Septembre* 1791.	LOI relative aux ſoldats, matelots & particuliers conduits de la Martinique dans les priſons du château de Saint-Malo. V. *b.* 1170.	21 *Avril* 1791.
12 *Septembre* 1791.	LOI relative aux officiers privés de leur état ſans cauſe légitime, ou arbitrairement ſuſpendus de leurs fonctions. V. *b.* 1192.	5 *Septembre* 1791.
14 *Octobre* 1791.	LOI portant établiſſement de commiſſaires des guerres, & qui détermine leurs fonctions dans les différentes cours martiales établies par le décret du 22 ſeptembre 1790. VI. 305.	20 *Septembre* 1791.
19 *Octobre* 1791.	LOI. Code militaire. VI. 503.	30 *Septembre* 1791.

DATES DES LOIX, &c.	*TITRES DES LOIX, &c.*	DATES DES DÉCRETS.
	Dépenſes relatives à ſon entretien.	
1 *Avril* 1790.	PROCLAMATION du roi, concernant le payement des appointemens des officiers en activité des états-majors des places de guerre. I. *b.* 661.	25 *Mars* 1790.
5 *Juillet* 1790.	ORDONNANCE du roi, portant règlement ſur la ſolde fixée, à compter du 1.er mai 1790, à chaque ſous-officier & ſoldat des différentes armes qui compoſent l'armée. VII. 87.	28 *Février*, 6 & 24 *Juin* 1790.
31 *Octobre* 1790.	LOI relative aux ſoldats tenant garniſon ſur les vaiſſeaux. II. *a.* 346.	26 *Octobre* 1790.
10 *Novemb.* 1790.	LOI relative à la ſolde & aux appointemens des ſoldats, ſous-officiers & officiers des corps Suiſſes. II. *a.* 467.	5 *Novembre* 1790.
25 *Décembre* 1790.	LOI relative au traitement des militaires. II. *b.* 1014.	14 *Décembre* 1790.
19 *Janvier* 1791.	LOI relative aux penſions des officiers ci-devant appelés officiers de fortune, âgés de 70 ans, & ayant plus de vingt années de ſervice. III. *a.* 202.	9 *Janvier* 1791.
4 *Février* 1791.	LOI relative à une augmentation de troupes, tant infanterie que cavalerie, & aux penſions de retraite qu'il convient d'accorder aux agens du pouvoir exécutif dans les pays étrangers, en cas de remplacement. III. *a.* 409.	28 *Janvier* 1791.
2 *Mars* 1791.	LOI relative aux indemnités dues aux commiſſaires des guerres, pour leurs brevets de retenue. III. *b.* 809.	21 *Février* 1791.
10 *Avril* 1791.	PROCLAMATION du roi, concernant les capitations retenues pour 1790 aux officiers militaires, de la marine & autres. IV. *a.* 195.	
15 *Mai* 1791.	LOI relative à l'exportation des bois néceſſaires au chauffage des troupes en garniſon à Monaco, & à l'exportation des charbons de bois de la Vallée de Cherery & de Lellex. IV. *a.* 705.	10 *Mai* 1791.
3 *Juin* 1791.	LOI relative aux rembourſemens des charges & offices militaires. IV. *b.* 1033.	28 & 29 *Mai* 1791.
20 *Juillet* 1791.	LOI additionnelle à celles qui ont fixé le traitement des maréchaux de France, lieutenans-généraux commandans en chef, maréchaux de camp employés, adjudans, &c. V. *b.* 381.	12 *Juillet* 1791.
6 *Août* 1791.	LOI relative au tabac de cantine pour les troupes. V. *b.* 818.	29 *Juillet* 1791.
18 *Août* 1791.	LOI relative aux fonds demandés par M. de Rochambeau. V. *a.* 923.	1 *Août* 1791.
7 *Septembre* 1791.	LOI relative aux vivres & fourrages de l'armée. V. *b.* 1138.	30 *Mars* & 21 *Avril* 1791.
12 *Octobre* 1791.	LOI portant établiſſement dans chaque département, d'un payeur général des dépenſes de la guerre, de la marine, & autres. VI. 217.	24 *Septembre* 1791.
12 *Octobre* 1791.	LOI relative à l'établiſſement d'une maſſe deſtinée à diverſes dépenſes de l'armée. VI. 228.	27 *Septembre* 1791.
16 *Octobre* 1791.	LOI additionnelle à celle ſur le rembourſement des offices militaires. VI. 393.	27 *Septemb.* 1791.
16 *Octobre* 1791.	LOI relative à la ſuppreſſion des lieutenances-générales, lieutenances de roi & majorités. VI. 408.	21 *Septembre* 1791.
16 *Octobre* 1791.	LOI relative au tranſport des effets d'habillement, équipement, campement, & autres du reſſort du département de la guerre, & qui déclare réſilié le bail fait à ce ſujet au ſieur Baudouin. VI. 417.	24 *Septembre* 1791.

DATES DES LOIX, &c.	*TITRES DES LOIX, &c.*	DATES DES DÉCRETS.
	Dépenſes relatives à ſon entretien.	
16 *Octobre* 1791.	LOI portant ſuppreſſion des ingénieurs-géographes militaires, créés en 1777. VI. 442.	17 *Août* 1791.
2 *Décembre* 1791.	LOI relative aux maſſes de boulangerie & fourrages des armées. VII. 6.	28 *Novemb.* 1791.
	Troupes étrangères.	
1 *Août* 1790.	PROCLAMATION du roi, concernant le paſſage des troupes étrangères ſur le territoire de France; & contenant diverſes diſpoſitions relatives à la police des frontières, aux demandes d'armes faites par les municipalités, à la fabrication de ces armes & à leur diſtribution. I. *b.* 1140.	28 *Juillet* 1790.
10 *Novemb.* 1790.	LOI relative à la ſolde & aux appointemens des ſoldats, ſous-officiers & officiers des corps Suiſſes. II. *a.* 467.	5 *Novembre* 1790.
10 *Novemb.* 1790.	LOI relative aux caporaux & tambours des régimens Suiſſes. II. *a.* 471.	5 *Novembre* 1790.
29 *Juillet* 1791.	LOI relative aux régimens d'infanterie Allemande, Irlandoiſe & Liégeoiſe. V. *a.* 624.	21 *Juillet* 1791.
13 *Novemb* 1791.	LOI relative au régiment des gardes Suiſſes. VI. 670.	15 *Septembre* 1791.
	Places de guerre & Poſtes militaires.	
18 *Juin* 1790.	PROCLAMATION du roi, relative aux citadelles, forts & châteaux qui exiſtent actuellement dans le royaume, & notamment à la citadelle de Montpellier I. *b.* 926.	9 *Juin* 1790.
15 *Décembre* 1790.	LOI qui accorde au département de la guerre une ſomme de 4 millions, pour ſubvenir aux frais des travaux & approviſionnemens jugés néceſſaires dans les différentes places de guerre. II. *b.* 877.	5 *Décembre* 1790.
9 *Juillet* 1791.	LOI ſur les moyens de compléter la défenſe des frontières. V. *a.* 36.	3 *Juillet* 1791.
23 *Juillet* 1791.	LOI relative à la garde des forts, poſtes & frontières du côté du territoire de Porentrui. V. *a.* 454.	23 *Juillet* 1791.
12 *Août* 1791.	LOI relative à la formation des corps-de-gardes nationales deſtinés à la défenſe des frontières. V. *b.* 891.	4 *Août* 1791.
12 *Septembre* 1791.	LOI relative aux quarante-deux capitaines deſtinés à être employés au ſervice des places de guerre. V. *b.* 1182.	17 *Avril* 1791.
16 *Octobre* 1791.	LOI portant qu'il y aura un chirurgien-major attaché à chacun des bataillons de gardes nationales deſtinés pour la défenſe des frontières. VI. 398.	15 *Octobre* 1791.
16 *Octobre* 1791.	LOI relative aux ci-devant officiers des états-majors des places. VI. 462.	23 *Septembre* 1791.

DATES DES LOIX, &c.	*TITRES DES LOIX, &c.*	DATES DES DÉCRETS.
	ASSEMBLÉE NATIONALE CONSTITUANTE.	
23 *Juin* 1789.	SÉANCE tenue par le roi, le 23 juin 1789, aux états-généraux. I. *a.* 93.	
23 *Juin* 1789.	DÉCLARATION du roi, concernant la préſente tenue des états généraux. I. *a.* 94.	
27 *Juin* 1789.	RÈGLEMENT fait par le roi, concernant les mandats des députés aux états-généraux. I. *a.* 106.	
25 *Octobre* 1789.	PROCLAMATION du roi, concernant les paſſe-ports & les ſuppléans des députés. I. *a.* 248.	15 *Octobre* 1789.
7 *Novembre* 1789.	LETTRES patentes du roi, concernant la nomination des ſuppléans. I. *a.* 325.	5 *Novembre* 1789.
11 *Février* 1790.	EXTRAIT du procès-verbal de l'aſſemblée nationale, du 11 février 1790. L'aſſemblée nationale aux François. I. *a.* 520.	
7 *Mars* 1790.	LETTRES patentes du roi, qui autoriſent les comités de l'aſſemblée nationale à demander dans les dépôts des départemens, ceux des cours & autres dépôts publics, toutes les pièces qu'ils jugeront néceſſaires à leurs travaux. I. *a.* 572.	18 *Février* 1790.
21 *Avril* 1790.	PROCLAMATION du roi, portant que les aſſemblées qui vont avoir lieu pour la formation des corps adminiſtratifs ne doivent pas, dans ce moment, s'occuper de l'élection de nouveaux députés à l'aſſemblée nationale. I. *b.* 723.	19 *Avril* 1790.
19 *Juin* 1790.	PROCLAMATION du roi, relative à l'arreſtation de M. Mirabeau le jeune à Perpignan. I. *b.* 934.	18 *Juin* 1790.
27 *Juin* 1790.	LETTRES patentes du roi, qui règlent proviſoirement les cas où les députés à l'aſſemblée nationale peuvent être arrêtés, & la forme des procédures à faire contr'eux. I. *b.* 965.	26 *Juin* 1790.
12 *Septembre* 1790.	LOI relative aux archives nationales. II. *a.* 61.	4 & 7 *Sept.* 1790.
27 *Septembre* 1790.	PROCLAMATION du roi, portant que les membres de l'aſſemblée nationale actuelle ne pourront être nommés commiſſaires du roi dans les tribunaux, que quatre ans après la clôture de la ſeſſion. II. *a.* 128.	8 *Mai* 1790.
19 *Octobre* 1790.	PROCLAMATION du roi, portant établiſſement près l'aſſemblée nationale d'un ſeul bureau de contreſeing des lettres & paquets, & concernant les franchiſes & contreſeings des corps adminiſtratifs; nomination des membres du directoire des poſtes. II. *a.* 212.	12 *Octobre* 1790.
19 *Janvier* 1791.	LOI relative à l'inſtallation de ceux des juges des tribunaux du département de Paris, qui ſont membres de l'aſſemblée nationale. III. *a.* 226.	18 *Janvier* 1791.
19 *Janvier* 1791.	LOI relative à l'inſtallation de ceux qui ſont nommés juges de diſtrict, & qui reſteront membres de l'aſſemblée nationale. III. *a.* 260.	27 *Octobre* 1790.
11 *Février* 1791.	LOI relative au ſieur Claude-Ambroiſe Regnier, député à l'aſſemblée nationale. III. *a.* 493.	5 *Février* 1791.
16 *Mai* 1790.	PROCLAMATION du roi, portant qu'aucun membre de l'aſſemblée nationale ne pourra aſſiſter comme électeur dans les aſſemblées de diſtrict & de département. I. *b.* 823.	14 *Mai* 1790.
17 *Juin* 1791.	LOI portant que les membres de l'aſſemblée nationale ne pourront être élus à la prochaine légiſlature. IV. *b.* 1206.	16 *Mai* 1791.

DATES DES LOIX, &c.	*TITRES DES LOIX, &c.*	DATES DES DÉCRETS.
28 *Juin* 1791.	LOI portant qu'il n'y a pas lieu à accusation contre le cardinal de la Rochefoucault. IV. *b.* 1334.	18 *Juin* 1791.
5 *Juillet* 1791.	LOI relative aux membres de l'assemblée nationale. V. *a.* 10.	22 *Juin* 1791.
14 *Octobre* 1791.	LOI relative aux membres de l'assemblée nationale constituante, qui se sont inscrits sur les registres de la garde nationale Parisienne. VI. 340.	14 *Octobre* 1791.
16 *Octobre* 1791.	LOI relative à la signature des procès-verbaux & expéditions de décrets de l'assemblée nationale constituante. VI. 400.	29 *Septembre* 1791.
	ASSIGNATS.	
19 *Avril* 1790.	PROCLAMATION du roi, relative aux assignats décrétés par l'assemblée nationale. I. *b.* 709.	
22 *Avril* 1790.	LETRES patentes du roi, concernant les dettes du clergé, les assignats & les revenus des domaines nationaux. I. *b.* 726.	16 & 17 *Avr.* 1790.
	ADRESSE de l'assemblée nationale aux François, sur l'émission des assignats monnoie. I. *b.* 764.	30 *Avril* 1790.
7 *Mai* 1790.	LETTRES patentes du roi, concernant les assignats. I. *b.* 785.	30 *Avril* 1790.
29 *Mai* 1790.	LETTRES patentes du roi, portant prorogation jusqu'au 15 août prochain, terme fixé par les lettres patentes du 24 avril dernier, pour la conversion des billets de la caisse d'escompte en assignats. I. *b.* 857.	24 *Mai* 1790.
13 *Juin* 1790.	PROCLAMATION du roi, relative à la signature des assignats. I. *b.* 907.	9 *Mai* 1790.
13 *Juin* 1790.	PROCLAMATION du roi, concernant la forme, la valeur & le nombre des assignats. I. *b.* 910.	1 *Juin* 1790.
27 *Juin* 1790.	PROCLAMATION du roi, concernant l'échange des billets de la caisse d'escompte en assignats. I. *b* 961.	
7 *Août* 1790.	ARRÊT du conseil d'état du roi, qui nomme le sieur Toussaint-Auguste Pitet, pour signer, au lieu & place du sieur Laurent Blanlo, en qualité de tireur, les assignats de deux cents livres. I. *b.* 1149.	
22 *Août* 1790.	PROCLAMATION du roi, relative à l'omission du mot *cent*, faite dans les assignats de trois cents livres. I. *b.* 1267.	14 *Août* 1790.
22 *Août* 1790.	PROCLAMATION du roi, concernant la nomination de commissaires pour surveiller l'émission des assignats, & l'extinction des billets de la caisse d'escompte. I. *b.* 1270.	7 *Août* 1790.
29 *Août* 1790.	PROCLAMATION du roi, relative à l'échange des billets de la caisse d'escompte & des promesses d'assignats. I. *b.* 1410.	14 *Août* 1790.
18 *Septembre* 1790.	LETTRES patentes du roi, concernant le cours des assignats ou promesses d'assignats. II. *a.* 68.	12 *Septembre* 1790.
12 *Octobre* 1790.	PROCLAMATION du roi, relative au remboursement, tant de la dette non constituée de l'état, que de celle constituée par le ci-devant clergé, & création de nouveaux assignats. II. *a.* 148.	29 *Septembre*, 8 & 10 *Octobre* 1790.
19 *Octobre* 1790.	PROCLAMATION du roi, pour la nomination de commissaires qui surveilleront la fabrication des formes du papier, & de huit cent millions d'assignats nouveaux, décrétés le 29 septembre dernier. II. *a.* 203.	15 *Octobre* 1790.

DATES des Loix, &c.	*Titres des Loix, &c.*	DATES des Décrets.
19 *Octobre* 1790.	Proclamation du roi, qui ordonne que sur les huit cents millions d'assignats, décrétés le 29 septembre, 31 millions 95 mille livres seront employés au service du trésor public pour le présent mois d'octobre, & qu'il sera versé par la caisse de l'extraordinaire dans le trésor public, la somme de 4 millions 340 mille livres qu'elle a reçue à compte du premier terme de la contribution patriotique. II. *a.* 210.	13 *Octobre* 1790.
10 *Novemb.* 1790.	Loi concernant la fabrication des assignats. II. *a.* 482.	4 *Novembre* 1790.
24 *Novemb.* 1790.	Loi concernant les assignats. II. *a.* 596.	18 *Novemb.* 1790.
15 *Décembre* 1790.	Loi qui ordonne que la caisse de l'extraordinaire versera au trésor public la somme de 45 millions en assignats, pour le service du mois de décembre. II. *b.* 872.	11 *Décembre* 1790.
25 *Décembre* 1790.	Loi relative aux nouveaux assignats, & qui règle la manière dont ils seront remis au sieur le Couteulx, pour être signés par les personnes que le roi a nommées à cet effet, & ensuite déposés dans la caisse dont l'établissement a été décrété le 7 décembre présent mois. II. *b.* 1026.	20 *Décembre* 1790.
29 *Décembre* 1790.	Loi relative au brûlement des assignats défectueux. II. *b.* 1067.	24 *Décembre* 1790.
19 *Janvier* 1791.	Loi relative aux assignats de 50 livres. III. *a.* 239.	9 *Janvier* 1791.
19 *Janvier* 1791.	Loi portant qu'il sera adjoint quatre commissaires & deux signataires au comité de l'extraordinaire. III. *a.* 272.	9 *Janvier* 1791.
23 *Janvier* 1791.	Loi relative à la circulation des petits assignats. III. *a.* 281.	23 *Janvier* 1791.
4 *Février* 1791.	Loi relative au décret du 9 janvier 1791, concernant les assignats. III. *a.* 402.	27 *Janvier* 1791.
4 *Février* 1791.	Loi relative aux assignats. III. *a.* 413.	27 *Janvier* 1791.
11 *Février* 1791.	Loi relative aux assignats. III. *a.* 456.	9 *Février* 1791.
25 *Février* 1791.	Loi relative à la fabrication des nouveaux assignats de 50 livres, & qui nomme les sieurs Jean Pradeaux, Jean-François Pitois & autres, pour les signer. III. *a.* 794.	21 *Février* 1791.
15 *Mai* 1791.	Loi relative à l'échange des billets de la caisse d'escompte contre des assignats. III. *b.* 909.	28 *Février* 1791.
6 *Mai* 1791.	Loi qui renvoie au tribunal du premier arrondissement du département de Paris, les fabricateurs de faux assignats. IV. *a.* 496.	3 *Mai* 1791.
13 *Mai* 1791.	Loi relative à une fabrication d'assignats de 5 livres. IV. *a.* 523.	6 *Mai* 1791.
15 *Mai* 1791.	Loi relative aux sieurs Boischut & autres, qui ont dénoncé la fabrication de faux assignats. IV. *a.* 699.	5 *Mai* 1791.
20 *Mai* 1791.	Loi relative à la fabrication d'une monnoie de cuivre, pour faciliter l'échange des petits assignats. IV. *a.* 739.	17 *Mai* 1791.
20 *Mai* 1791.	Loi relative à la vente ou échange des assignats. IV. *a.* 747.	17 *Mai* 1791.
22 *Mai* 1791.	Loi relative à la nomination des commissaires chargés de surveiller la fabrication des assignats de 5 livres, décrétée le 6 mai. IV. *a.* 753.	21 & 22 *Mai* 1791.
25 *Mai* 1791.	Loi relative au papier destiné pour l'impression des assignats. IV. *a.* 837.	17 *Mai* 1791.
12 *Juin* 1791.	Loi relative à la fabrication du papier pour les assignats décrétés le 17 mai dernier. IV. *b.* 1139.	6 *Juin* 1791.

DATES DES LOIX, &c.	*TITRES DES LOIX, &c.*	DATES DES DÉCRETS.
28 *Juin* 1791.	LOI relative aux assignats de 5 livres. IV. *b.* 1337.	20 *Juin* 1791.
28 *Juin* 1791.	LOI relative à une nouvelle fabrication d'assignats. IV. *b.* 1350.	19 *Juin* 1791.
18 *Juillet* 1791.	LOI relative à l'échange des petits assignats contre de la monnoie de cuivre. V. *a.* 319.	18 *Juillet* 1791.
20 *Juillet* 1791.	LOI relative aux 800 millions d'assignats décrétés le 29 novembre 1790, & à divers objets de recette publique. V. *a.* 378.	10 *Juillet* 1791.
20 *Juillet* 1791.	LOI qui fixe le nombre des signataires pour les assignats. V. *a.* 383.	8 *Juillet* 1791.
25 *Juillet* 1791.	LOI relative aux assignats de 5 livres. V. *a.* 462.	9 *Juillet* 1791.
29 *Juillet* 1791.	LOI relative aux assignats & à la surveillance de leur fabrication. V. *a.* 612.	24 *Juillet* 1791.
1 *Août* 1791.	LOI relative aux assignats suspectés de faux. V. *b.* 667.	29 *Juillet* 1791.
1 *Août* 1791.	LOI relative à la fabrication du papier destiné pour les assignats de 500 livres. V. *b.* 670.	29 *Juillet* 1791.
12 *Août* 1791.	LOI relative aux délits commis dans la journée du 17 juillet, & aux faux assignats. V. *b.* 898.	8 *Août* 1791.
22 *Août* 1791.	LOI qui ordonne que, d'ici au 15 septembre, les commissaires de la trésorerie & les différens ordonnateurs de la dépense publique rendront un compte détaillé de toutes les recettes & dépenses, depuis le 1er. mai 1789 jusqu'au 1er. septembre 1791; que le trésorier de la caisse de l'extraordinaire rendra également compte des différentes sommes d'assignats à lui délivrées depuis leur émission; & qu'enfin il sera fait un état de la dette & des revenus publics. V. *b.* 999.	18 & 21 *Août* 1791.
12 *Septembre* 1791.	LOI relative à une fabrication d'assignats de 200 & de 300 livres V. *b.* 1193.	12 *Septembre* 1791.
29 *Septembre* 1791.	LOI relative à l'établissement d'un bureau pour l'échange des gros assignats. V. *b.* 1324.	20 *Septembre* 1791.
9 *Octobre* 1791.	LOI relative à la fabrication des assignats. VI. 162.	23 *Août* 1791.
12 *Octobre* 1791.	LOI relative à la nouvelle émission de 100 millions d'assignats. VI. 221.	28 *Septembre* 1791.
12 *Octobre* 1791.	LOI relative au papier d'assignats. VI. 222.	24 *Septembre* 1791.
2 *Novembre* 1791.	LOI relative à une nouvelle fabrication & émission d'assignats de 5 livres. VI. 630.	1 *Novembre* 1791.
13 *Novemb.* 1791.	LOI relative aux assignats de 5 liv. nouvellement fabriqués & prêts à être mis en émission. VI. 675.	11 *Novemb.* 1791.
25 *Novemb.* 1791.	LOI relative à la fabrication des assignats de 5 livres. VI. 773.	19 *Novemb.* 1791.
25 *Novemb.* 1791.	LOI relative aux estampilles destinées pour l'annullement des assignats. VI. 775.	20 *Novemb.* 1791.
7 *Décembre* 1791.	LOI relative à la formation de nouveaux coins pour la fabrique des assignats de 5 liv. VII. 20.	3 *Novemb.* 1791.
9 *Décembre* 1791.	LOI relative à la fabrication du papier destiné pour les assignats de 10 & de 25 liv. VII. 24.	8 *Décembre* 1791.
9 *Décembre* 1791.	LOI qui ordonne un supplément de 15 millions en petits assignats de 5 livres, pour le service journalier des caisses de la trésorerie nationale & de l'extraordinaire. VII. 26.	11 & 28 *Nov.* 1791.

DATES DES LOIX, &c.	*TITRES DES LOIX, &c.*	DATES DES DÉCRETS.
11 *Décembre* 1791.	LOI relative aux assignats de 5 liv. que la trésorerie nationale est autorisée à fournir à la caisse des échanges. VII. 39.	30 *Novemb.* 1791.
18 *Décembre* 1791.	LOI relative à une nouvelle fabrication d'assignats. VII. 59.	17 *Décembre* 1791.
25 *Décembre* 1791.	LOI relative à l'échange des petits assignats. VII. 72	19, 20 & 21 *Décembre* 1791.
	AVIGNON.	
1.er *Décemb.* 1790.	LOI pour la protection des établissemens François à Avignon, & pour le maintien de la tranquillité dans cette ville. II. *b.* 737.	20 *Novemb.* 1790.
9 *Janvier* 1791.	LOI qui ordonne que le mot *Françoises*, omis dans le décret du 20 novembre dernier, relatif aux troupes à envoyer à Avignon, y sera ajouté. III. *a.* 153.	29 *Décembre* 1790.
27 *Mai* 1791.	LOI relative aux troubles d'Avignon, & au moyen d'y faire cesser les hostilités. IV. *a.* 869.	25 *Mai* 1791.
5 *Juin* 1791.	PROCLAMATION du roi, en exécution de la loi du 27 mai 1791, relative aux troubles d'Avignon. IV. *b.* 1059.	
4 *Juillet* 1791.	LOI qui approuve la conduite des commissaires pacificateurs envoyés à Avignon, & qui les autorise à prendre les mesures qu'ils jugeront convenables, pour assurer l'exécution des articles préliminaires de paix, arrêtés & signés à Orange, le 4 juin dernier. V. *a.* 7.	4 *Juillet* 1791.
14 *Septembre* 1791.	LOI portant réunion du Comtat d'Avignon à la France. V. *b.* 1268.	14 *Septembre* 1791.
2 *Octobre* 1791.	LOI relative à l'organisation provisoire du ci-devant état d'Avignon & Comtat Venaissin. VI. 10.	23 *Septembre* 1791.
27 *Novemb.* 1791.	LOI relative à l'établissement d'un tribunal criminel à Avignon. VI. 792.	26 *Novemb.* 1791.
	BOIS ET FORÊTS.	
3 *Novembre* 1789.	PROCLAMATION du roi, pour la conservation des forêts & bois. I. *a.* 309.	
Décembre 1789.	LETTRES patentes du roi, concernant les délits qui se commettent dans les forêts & bois. I. *a.* 382.	11 *Décembre* 1789.
14 *Mars* 1790.	LETTRES patentes du roi, qui ordonnent que l'exportation des bois continuera d'avoir lieu dans la province de Lorraine Allemande. I. *a.* 583.	27 *Février* 1790.
26 *Mars* 1790.	LETTRES patentes du roi, comprenant les dispositions pour prévenir & arrêter les abus relatifs aux bois & forêts domaniaux, & dépendant d'établissemens ecclésiastiques. I. *a.* 614.	18 *Mars* 1790.
31 *Mai* 1790.	LETTRES patentes du roi, concernant la distribution des bois communaux en usance. I. *b.* 863.	21 *Mai* 1790.
23 *Juin* 1790.	LETTRES patentes du roi, portant que le caissier & administrateur général, & tous dépositaires du prix des domaines & bois, seront tenus de verser dans la caisse des receveurs des districts le montant des quarts de réserve des bois des communautés, tant ecclésiastiques que laïques, sur les demandes qui leur en seront faites par les directoires de département. I. *b.* 945.	6 & 7 *Juin* 1790.

DATES DES LOIX, &c.	*TITRES DES LOIX, &c.*	DATES DES DÉCRETS.
23 *Août* 1790.	LETTRES patentes du roi, qui exceptent les grandes masses de bois & forêts nationales de l'aliénation des biens nationaux. I. *b.* 1312.	6 *Août* 1790.
19 *Octobre* 1790.	PROCLAMATION du roi, portant que les apanagistes pourront faire couper & exploiter à leur profit, dans les délais ordinaires, les coupes de bois qui doivent être coupés & exploités dans le cours de l'hiver prochain. II. *a.* 208.	11 *Octobre* 1790.
10 *Novemb.* 1790.	LOI portant abolition de la procédure instruite contre le sieur Gineste, procureur du roi en la maîtrise de Castre, devant la commission établie à cet effet. II. *a.* 480.	4 *Novembre* 1790.
25 *Décembre* 1790.	LOI qui ordonne que les délits commis ou qui se commettront dans les bois & forêts, seront poursuivis avec la plus grande célérité. II. *b.* 1041.	19 *Décembre* 1790.
5 *Janvier* 1791.	LOI concernant le rapport des gardes, pour délits commis dans les bois. III. *a.* 55.	27 *Décembre* 1790.
11 *Février* 1791.	LOI qui déclare aliénables les bois d'avenues ou gratteſacs, contenant environ 144 arpens, situés district de Namur, département de la Sarthe. III. *a.* 472.	3 *Février* 1791.
20 *Mars* 1791.	LOI relative au payement des salaires & vacations des officiers des maîtrises, pour opérations faites en 1790. III. *b.* 1012.	9 *Mars* 1791.
27 *Mars* 1791.	LOI relative aux ci-devant droits de chauffage, pâturage & usage qui s'exerçoient dans les bois & autres domaines nationaux, & qui déclare nulles toutes ventes qui pourroient avoir été faites de ces mêmes droits. III. *b.* 1121.	16 *Mars* 1791.
4 *Mai* 1791.	LOI relative à un délit considérable commis dans des bois nationaux, du côté de Noyon. IV. *a.* 453.	22 *Avril* 1791.
8 *Mai* 1791.	LOI relative à l'exportation, par le cours de la Meuse, de quelques portions de bois y désignées. IV. *a.* 509.	2 *Mai* 1791.
13 *Mai* 1791.	LOI relative à différentes parties de bois situés dans l'étendue de la maîtrise particulière des eaux & forêts de Sedan. IV. *a.* 571.	5 *Mai* 1791.
15 *Mai* 1791.	LOI relative à l'exportation des bois nécessaires au chauffage des troupes en garnison à Monaco, & à l'exportation des charbons de bois de la vallée de Chérery & de Lellex. IV. *a.* 705.	10 *Mai* 1791.
20 *Juillet* 1791.	LOI relative à l'évaluation des bois & forêts, & des tourbières. V. *a.* 396.	12 & 13 *Juillet* 1791.
23 *Octobre* 1791.	PROCLAMATION du roi, portant nomination de cinq commissaires composant la conservation générale des forêts. VI. 623.	
4 *Décembre* 1791.	PROCLAMATION du roi, concernant la vente de 59 arpens de bois mis en réserve dans ceux dépendant de la communauté de Cenans, pour le prix être employé à différens objets à la charge de ladite communauté. VII. 13.	
	CAISSE D'ESCOMPTE.	
Janvier 1790.	LETTRES patentes du roi, concernant la caisse d'escompte, & portant établissement d'une caisse de l'extraordinaire. I. *a.* 460.	19 & 21 *Déc.* 1789.
1 *Avril* 1790.	PROCLAMATION du roi, relative à la caisse d'escompte. I. *b.* 660.	23 *Mars* 1790.

DATES DES LOIX, &c.	*TITRES DES LOIX, &c.*	DATES DES DÉCRETS.
22 *Avril* 1790.	PROCLAMATION du roi, relative à la caisse d'escompte. I. *b.* 736.	17 *Avril* 1790.
29 *Mai* 1790.	LETTRES patentes du roi, portant prorogation jusqu'au 15 août prochain, terme fixé par les lettres patentes du 24 avril dernier, pour la conversion des billets de la caisse d'escompte en assignats. I. b. 857.	24 *Mai* 1790.
17 *Juin* 1790.	PROCLAMATION du roi, concernant l'échange des billets de la caisse d'escompte en assignats. I. *b.* 961.	
22 *Août* 1790.	PROCLAMATION du roi, concernant la nomination de commissaires pour surveiller l'émission des assignats, & l'extinction des billets de la caisse d'escompte. I. *b.* 1270.	7 *Août* 1790.
29 *Août* 1790.	PROCLAMATION du roi, relative à l'échange des billets de la caisse d'escompte & des promesses d'assignats. I. *b.* 1410.	14 *Août* 1790.
14 *Octobre* 1790.	PROCLAMATION du roi, qui lève les défenses qui avoient été faites à la caisse d'escompte de faire de nouvelles émissions de ses billets. II. *a.* 157.	8 *Octobre* 1790.
15 *Mars* 1791.	LOI relative à l'échange des billets de la caisse d'escompte contre des assignats. III. *b.* 909.	28 *Février* 1791.
	CAISSE DE L'EXTRAORDINAIRE.	
Janvier 1790.	LETTRES patentes du roi, concernant la caisse d'escompte, & portant établissement d'une caisse de l'extraordinaire. I. *a.* 460.	19 & 21 *Déc.* 1789.
21 *Septembre* 1790.	LETTRES patentes du roi, portant que les receveurs des décimes verseront à la caisse de l'extraordinaire la totalité des deniers étant en leurs mains, pour reliquat de compte par eux précédemment rendu. II. *a.* 95.	14 *Septembre* 1790
19 *Octobre* 1790.	PROCLAMATION du roi, qui ordonne que sur les 800 millions d'assignats décrétés le 29 septembre, 31 millions 95 mille livres seront employés au service du trésor public pour le présent mois d'octobre; & qu'il sera versé par la caisse de l'extraordinaire dans le trésor public, la somme de 4 millions 340 mille livres qu'elle a reçue à compte du premier terme de la contribution patriotique. II. *a.* 210.	13 *Octobre* 1790.
15 *Décembre* 1790.	LOI qui ordonne que la caisse de l'extraordinaire versera au trésor public la somme de 45 millions en assignats, pour le service du mois de décembre. II. *b.* 872.	11 *Décembre* 1790.
15 *Décembre* 1790.	LOI sur l'organisation de la caisse de l'extraordinaire. II. *b.* 888.	6 *Décembre* 1790.
25 *Décembre* 1790.	LOI qui improuve la conduite des administrateurs du département des côtes du Nord, relativement à une somme de 17,461 liv. 14 s. 8 d., destinée pour la caisse de l'extraordinaire, & provenant des décimes de Saint-Brieux. II. *b.* 1036.	17 *Décembre* 1790.
2 *Janvier* 1791.	LOI relative à l'ordre qui doit être observé pour la délivrance des mandats à l'administration de la caisse de l'extraordinaire, & au payemens qui doivent s'y faire. III. *a.* 14.	27 *Décembre* 1790.
5 *Janvier* 1791.	LOI relative au décret du 6 décembre, concernant la caisse de l'extraordinaire. III. *a.* 80.	27 *Décembre* 1790.

DATES DES LOIX, &c.	*TITRES DES LOIX, &c.*	DATES DES DÉCRETS.
9 *Janvier* 1791.	LOI relative à la caisse de l'extraordinaire, & à l'établissement des bureaux. III. *a.* 156.	30 *Décembre* 1790.
19 *Janvier* 1791.	LOI qui ordonne que la caisse de l'extraordinaire versera dans celle du trésor public la somme de 60 millions 521 mille livres. III. *a.* 205.	14 *Janvier* 1791.
15 *Mars* 1791.	LOI relative à diverses dépenses à acquitter par la caisse de l'extraordinaire. III. *b.* 840.	12 & 13 *Mars* 1791.
20 *Mars* 1791.	LOI relative à l'organisation des bureaux de la caisse de l'extraordinaire. III. *b.* 947.	13 *Mars* 1791.
27 *Mars* 1791.	LOI relative au payement de différentes sommes à payer aux sieurs Morel & autres, par la caisse de l'extraordinaire, pour les causes y énoncées ; & qui rejette différentes réclamations faites par la dame de Caumont, le sieur Verdiere & autres. III. *b.* 1097.	20 *Mars* 1791.
20 *Avril* 1791.	LOI qui ordonne qu'il sera payé par la caisse de l'extraordinaire une somme de 28 millions, pour liquidation de divers offices y énoncés. IV. *a.* 295.	14 *Avril* 1791.
27 *Avril* 1791.	LOI relative à divers payemens à faire par la caisse de l'extraordinaire & par la trésorerie nationale. IV. *a.* 383.	17 *Avril* 1791.
27 *Avril* 1791.	LOI additionnelle au décret du 12 mars, relatif à diverses dépenses à acquitter par la caisse de l'extraordinaire. IV. *a.* 390.	12 *Mars* 1791.
1 *Mai* 1791.	LOI qui ordonne que la caisse de l'extraordinaire versera au trésor public la somme de 10 millions. IV. *a.* 448.	15 *Avril* 1791.
6 *Mai* 1791.	LOI portant qu'il sera payé par la caisse de l'extraordinaire à la ville de Strasbourg une somme de 40 mille livres à imputer sur le remboursement des dixmes inféodées dont elle jouissoit, & qui renvoie le surplus des pétitions de ladite ville de Strasbourg, au bureau de liquidation générale. IV. *a.* 498.	3 *Mai* 1791.
15 *Mai* 1791.	LOI portant que la caisse de l'extraordinaire payera, à titre de prêt, aux administrateurs de l'Hôpital général & de l'Hôtel-Dieu de Rouen, la somme de 500 mille livres, à raison de 41,666 liv. 13 sols 4 den. par mois. IV. *a.* 681.	10 *Mai* 1791.
1 *Juin* 1791.	LOI relative à la caisse de l'extraordinaire. IV. *b.* 986.	27 *Mai* 1791.
17 *Juin* 1791.	LOI portant que la caisse de l'extraordinaire prêtera à la municipalité de Mantes la somme de 33,333 livres 6 sols 8 deniers par mois, jusqu'au 1.er janvier 1792 exclusivement, aux conditions y énoncées. IV. *b.* 1208.	10 *Juin* 1791.
	DÉCRET de l'Assemblée nationale relatif à un versement de fonds à la trésorerie nationale, par la caisse de l'extraordinaire. IV. *b.* 1278.	21 *Juin* 1791.
	DÉCRET de l'Assemblée nationale, qui autorise le commissaire de la caisse de l'extraordinaire à signer seul les ordonnances sur sa responsabilité. IV. *b.* 1280.	21 *Juin* 1791.
4 *Juillet* 1791.	LOI qui ordonne que la caisse de l'extraordinaire versera par échange à la trésorerie nationale, la somme de 500 mille livres en assignats de 5 livres. V. *a.* 9.	4 *Juillet* 1791.
20 *Juillet* 1791.	LOI relative à l'organisation de la caisse de l'extraordinaire. V. *a.* 399.	11 *Juillet* 1791.

DATES DES LOIX, &c.	*TITRES DES LOIX, &c.*	DATES DES DÉCRETS.
20 *Juillet* 1791.	LOI portant qu'il ſera fourni à la tréſorerie nationale, par la caiſſe de l'extraordinaire, la ſomme de 24 millions ſix cent dix-huit mille trois cent ſoixante-ſeize livres. V. *a.* 413.	8 *Juillet* 1791.
25 *Juillet* 1791.	LOI relative aux fonds à fournir proviſoirement par la caiſſe de l'extraordinaire, pour les beſoins des différens hôpitaux du royaume. V. *a.* 455.	8 *Juillet* 1791.
25 *Juillet* 1791.	LOI qui ordonne que la tréſorerie nationale fournira au département des Ponts & Chauſſées une ſomme de 3 millions, & que la caiſſe de l'extraordinaire remplacera les ſommes priſes ſur les fonds de 1791. V. *a.* 473.	17 *Juillet* 1791.
22 *Août* 1791.	LOI qui ordonne que d'ici au 15 ſeptembre, les commiſſaires de la tréſorerie & les différens ordonnateurs de la dépenſe publique, rendront un compte détaillé de toutes les recettes & dépenſes, depuis le 1.er mai 1789, juſqu'au 1.er ſeptembre 1791; que le tréſorier de la caiſſe de l'extraordinaire rendra également compte des différentes ſommes d'aſſignats à lui délivrées depuis leur émiſſion; & enfin, qu'il ſera fait un état de la dette & des revenus publics. V. *b.* 999.	18 & 21 *Août* 1791.
29 *Août* 1791.	LOI qui charge le commiſſaire du roi, adminiſtrateur de la caiſſe de l'extraordinaire, de la ſuite des opérations relatives à la vente des biens nationaux. V. *b.* 1130.	26 *Août* 1791.
11 *Novemb.* 1791.	LOI relative à un verſement de fonds à la tréſorerie nationale par la caiſſe de l'extraordinaire. VI. 638.	11 *Novemb.* 1791.
9 *Décembre* 1791.	LOI qui ordonne un ſupplément de 15 millions en petits aſſignats de 5 liv., pour le ſervice journalier de cette caiſſe & de la tréſorerie. VII. 26.	11 & 28 *Décembre* 1791.
	CANAUX.	
16 *Mai* 1790.	LETTRES patentes du roi, portant qu'il ſera fourni par le tréſor public, à titre d'avance, une ſomme de 600 mille livres, pour l'achèvement des travaux du canal du Charollois. I. *b.* 824.	8 *Mai* 1790.
18 *Juillet* 1790.	LETTRES patentes du roi, concernant un emprunt pour la ville de Cambrai, & le canal de navigation de l'Eſcaut, dans le Cambréſis. I. *b.* 1085.	3 *Juillet* 1790.
26 *Juillet* 1790.	LETTRES patentes du roi, relativement à la navigation ſur le canal de Picardie. I. *b.* 1131.	29 *Juin* 1790.
1 *Octobre* 1790.	PROCLAMATION du roi, pour la conſervation du canal royal de Languedoc. II. *a.* 136.	
19 *Novemb.* 1790.	LOI relative à la continuation des ouvrages du canal de la Dive. II. *a.* 545.	16 *Novemb.* 1790.
30 *Janvier* 1791.	LOI relative à la conſtruction du canal projeté par le ſieur Brulée. III. *a.* 373.	19, 21 *Octobre* & 9 *Novemb.* 1790.
25 *Février* 1791.	LOI qui aſſujettit à la contribution foncière les droits de péages, & autres non ſupprimés par le décret du 24 mars 1790, les revenus des canaux, &c. III. *a.* 782.	21 *Février* 1791.
6 *Avril* 1791.	LOI relative aux travaux du canal de Nivernois. IV. *a.* 139.	30 *Mars* 1791.
12 *Juin* 1791.	LOI relative au canal de Givors. IV. *b.* 1123.	4 *Juin* 1791.

DATES DES LOIX, &c.	*TITRES DES LOIX, &c.*	DATES DES DÉCRETS
22 *Août* 1791.	LOI relative à l'établiſſement du canal projeté par le ſieur Barbe. V. *b.* 933.	16 *Août* 1791.
22 *Août* 1791.	LOI relative aux rivieres d'Etampes, Eſſonne & Remard, & aux moyens d'en faciliter la navigation. VII. 267.	18 *Août* 1791.
12 *Octobre* 1791.	LOI additionnelle, relative à la navigation des rivières de Juine & d'Eſſonne. VI. 223.	13 *Septembre* 1791.
	CHASSE.	
30 *Avril* 1790.	LETTRES patentes du roi, concernant la chaſſe. I. *b.* 759.	22, 23 & 28 *Avril* 1790.
25 *Juillet* 1790.	LETTRES patentes du roi, portant que tous les délits de chaſſe, commis dans les lieux réſervés pour les plaiſirs du roi, doivent être pourſuivis par-devant les juges ordinaires. I. *b.* 1104.	22 *Juillet* 1790.
31 *Août* 1790.	PROCLAMATION du roi, concernant la chaſſe dans le grand & le petit parc de Verſailles. I. *b.* 1427.	31 *Août* 1790.
	CLERGÉ.	
	Sa conſtitution & ſon traitement.	
12 *Février* 1790.	LETTRES patentes du roi, portant que tous poſſeſſeurs de bénéfices ou de penſions ſur bénéfices, ou ſur des biens eccléſiaſtiques quelconques, ſeront tenus d'en faire leurs déclarations; & en outre, ſuppreſſion de maiſons religieuſes de chaque ordre. I. *a.* 501.	5 *Février* 1790.
26 *Février* 1790.	LETTRES patentes du roi, qui fixent le traitement des religieux qui ſortiront de leurs maiſons. I. *a.* 507.	19 & 20 *Fév.* 1790.
22 *Avril* 1790.	LETTRES patentes du roi, concernant l'adminiſtration des biens déclarés à la diſpoſition de la nation, l'abolition des dixmes, & la continuation de leur perception pendant l'année 1790; & la manière dont il ſera pourvu aux frais du culte, à l'entretien des miniſtres des autels, au ſoulagement des pauvres, & aux penſions des eccléſiaſtiques. I. *b.* 731.	14 & 20 *Avr.* 1790.
24 *Août* 1790.	LOI ſur la conſtitution civile du clergé, & la fixation de ſon traitement. I. *b.* 1314.	12 *Juillet* 1790.
5 *Décembre* 1790.	LOI relative au payement des penſions du clergé ſéculier & régulier, & qui règle les meſures à prendre par les départemens pour parvenir aux payemens de ces penſions. II. *b.* 744.	30 *Novemb.* 1790.
15 *Décembre* 1790.	LOI interprétative de celle concernant le traitement du clergé actuel. II. *b.* 880.	10 *Décembre* 1790.
Janvier 1791.	INSTRUCTION publiée par ordre du roi, ſur les payemens à faire au clergé ſéculier & régulier, à l'époque du 1^er^. janvier 1791. III. *a.* 4.	
5 *Janvier* 1791.	LOI relative au régime des ſéminaires diocéſains & au traitement des ſupérieurs & vicaires-directeurs. III. *a.* 115.	22 *Décembre* 1790.
9 *Janvier* 1791.	LOI relative au ſerment preſcrit par le décret du 27 novembre dernier. III. *a.* 152.	4 *Janvier* 1791.

DATES DES LOIX, &c.	*TITRES DES LOIX, &c.*	DATES DES DÉCRETS.
	Sa conſtitution & ſon traitement.	
9 *Janvier* 1791.	LOI relative aux qualités requiſes pour être éligible aux évêchés & aux cures qui pourront vaquer en l'année 1791. III. *a.* 160.	7 *Janvier* 1791.
19 *Janvier* 1791.	LOI portant que les chanoineſſes qui ſe marieront, ſeront privées de leur traitement. III. *a.* 169.	6 *Janvier* 1791.
19 *Janvier* 1791.	LOI relative à l'élection des évêques & des curés, & à l'élection particulière du ſieur Curé de Néony à l'évêché du département de la Creuſe. III. *a.* 254.	13 *Janvier* 1791.
19 *Janvier* 1791.	LOI relative aux eccléſiaſtiques en démence, & à ceux qui ſont infirmes ou âgés de 70 ans. III. *a.* 265.	11 *Janvier* 1791.
23 *Janvier* 1791.	LOI relative au prétendu bref du pape. III. *a.* 310.	18 *Janvier* 1791.
26 *Janvier* 1791.	LOI relative à l'inſtruction de l'aſſemblée nationale, ſur la conſtitution civile du clergé. III. *a.* 321.	21 *Janvier* 1791.
	INSTRUCTION de l'aſſemblée nationale, ſur la conſtitution civile du clergé. III. *a.* 322.	21 *Janvier* 1791.
30 *Janvier* 1791.	LOI relative au remplacement des eccléſiaſtiques fonctionnaires publics qui n'auront pas prêté le ſerment. III. *a.* 349.	27 *Janvier* 1791.
4 *Février* 1791.	LOI relative à une délibération du département de la Somme, au ſujet du remplacement des eccléſiaſtiques fonctionnaires publics, refuſant de prêter ſerment. III. *a.* 415.	28 *Janvier* 1791.
18 *Février* 1791.	LOI qui règle le traitement des curés qui, d'après les décrets de l'aſſemblée nationale, ſeront remplacés par d'autres fonctionnaires publics. III. *a.* 563.	8 *Février* 1791.
25 *Février* 1791.	LOI explicative du décret du 27 janvier dernier, relativement à la conſécration des évêques élus. III. *a.* 750.	21 *Février* 1971.
6 *Mars* 1791.	LOI relative à la conſécration des évêques. III. *b.* 826.	1.er *Mars* 1791.
15 *Mars* 1791.	LOI qui ordonne qu'il ſera informé contre le ſieur Legrand, curé de la paroiſſe Saint-Martin, de la ville de Bergues. III. *b.* 843.	8 *Mars* 1791.
18 *Mars* 1791.	LOI relative au ſerment à prêter par les eccléſiaſtiques fonctionnaires publics. III. *b.* 937.	18 *Mars* 1791.
18 *Mars* 1791.	LOI qui ordonne que le ſieur Carion, curé & maire d'Iſſy-l'évêque, ſera élargi, & qui le renvoye devant les tribunaux ordinaires pour être jugé. III. *b.* 939.	17 *Mars* 1791.
20 *Mars* 1791.	LOI relative au rétabliſſement de l'article XXII du titre II de la conſtitution civile du clergé. III. *b.* 976.	10 *Mars* 1791.
20 *Mars* 1791.	Loi portant que dans chaque département il ſera fait une liſte certifiée, des eccléſiaſtiques fonctionnaires publics, qui ont prêté ou refuſé de prêter le ſerment preſcrit par la loi du 26 décembre. III. *b.* 1000.	12 *Mars* 1791.
20 *Mars* 1791.	LOI proviſoire, relative aux ci-devant religieux qui voudront continuer de vivre en commun. III. *b.* 1009.	13 *Mars* 1791.
27 *Mars* 1791.	LOI relative au ſerment des prédicateurs. III. *b.* 1105.	5 *Février* 1791.
27 *Mars* 1791.	LOI relative aux ſecours annuels qui doivent être accordés à des maiſons de religieuſes, en conſéquence de l'article V du titre II de la loi du 14 octobre dernier. III. *b.* 1125.	17 *Mars* 1791.

DATES DES LOIX, &c.	TITRES DES LOIX, &c.	DATES DES DÉCRETS.
	Sa conſtitution & ſon traitement.	
27 *Mars* 1791.	LOI relative aux vicaires des égliſes paroiſſiales & ſuccurſales qui ont été ou ſeront ſupprimées. III. *b.* 1173.	17 *Mars* 1791.
6 *Avril* 1791.	LOI relative aux eccléſiaſtiques fonctionnaires publics. IV. *a.* 141.	4 *Avril* 1791.
27 *Avril* 1791.	LOI relative à la dépenſe du culte pour l'année 1790, au traitement des eccléſiaſtiques penſionnés, pour les ſix premiers mois de ladite année, & aux dépenſes particulières à l'année 1791, énoncées dans l'article IV du décret du 18 février dernier. IV. *a.* 391.	17 *Avril* 1791.
15 *Mai* 1791.	LOI portant que le logement des évêques eſt à la charge de la nation. IV. *a.* 707.	9 *Mai* 1791.
15 *Mai* 1791.	LOI relative au traitement des curés ſupprimés. IV. *a.* 711.	12 *Avril* 1791.
25 *Mai* 1791.	LOI concernant les maiſons de retraite à déſigner aux ci-devant religieux du département du Nord, qui voudront continuer de vivre en commun. IV. *a.* 808.	23 & 25 *Mai* 1791.
3 *Juin* 1791.	LOI relative aux congrégations ſéculières eccléſiaſtiques. IV. *b.* 1046.	29 *Mai* 1791.
12 *Juin* 1791.	LOI relative aux maiſons de retraite deſtinées pour les ci-devant religieux du département du Pas de Calais, qui voudront continuer de vivre en commun. IV. *b.* 1133.	6 *Juin* 1791.
17 *Juin* 1791.	LOI relative aux brefs, bulles, conſtitutions, reſcrits, décrets & autres expéditions de la cour de Rome. IV. *b.* 1172.	9 *Juin* 1791.
19 *Juin* 1791.	LOI portant ſuppreſſion des banquiers expéditionnaires en cour de Rome. IV. *b.* 1235.	10 *Mai* 1791.
28 *Juin* 1791.	LOI relative aux anciens fonctionnaires publics eccléſiaſtiques qui refuſent d'obéir à la loi. IV. *b.* 1332.	19 & 20 *Juin* 1791.
28 *Juin* 1791.	LOI portant qu'il n'y a pas lieu à accuſation contre le cardinal de la Rochefoucault. IV. *b.* 1334.	18 *Juin* 1791.
10 *Juillet* 1791.	LOI relative à divers établiſſemens religieux exiſtant dans la ville de Royan & dans celle de Louhans. V. *a.* 111.	4 *Juillet* 1791.
27 *Juillet* 1791.	LOI relative aux religieux des différentes maiſons ſituées dans le département du bas Rhin. V. *a.* 479.	17 *Juillet* 1791.
26 *Août* 1791.	LOI relative aux traitemens & ſecours à payer par le tréſor public, aux ci-devant employés eccléſiaſtiques ou laïcs faiſant fonctions relatives au ſervice divin, dans les égliſes des ci-devant chapitres ſéculiers ou réguliers. V. *b.* 1059.	20 *Août* 1791.
12 *Septembre* 1791.	LOI portant que les chanoineſſes qui ſe marieront, conſerveront leur traitement. V. *b.* 1181.	10 *Septembre* 1791.
	Ses biens déclarés domaines nationaux.	
4 *Novembre* 1789.	PROCLAMATION du roi, concernant les biens eccléſiaſtiques. I. *a.* 313.	2 *Novembre* 1789.
18 *Novemb.* 1789.	LETTRES patentes du roi, portant que tous titulaires de bénéfices & tous ſupérieurs de maiſons & établiſſemens eccléſiaſtiques, ſeront tenus de faire dans deux mois la déclaration de tous les biens deſdits bénéfices, maiſons & établiſſemens. I. *a.* 341.	13 *Novemb.* 1789.

DATES DES LOIX, &c.	*TITRES DES LOIX, &c.*	DATES DES DÉCRETS.
	Ses biens déclarés domaines nationaux.	
27 *Novemb.* 1789.	LETTRES patentes du roi, concernant la conservation des biens ecclésiastiques, & celle des archives & bibliothèques des monastères & chapitres. I. *a.* 345.	7 & 14 *Nov.* 1789.
24 *Janvier* 1790.	LETTRES patentes du roi, qui prorogent jusqu'au 1.er mars prochain le délai pour la déclaration des biens ecclésiastiques. I. *a.* 485.	16 *Janvier* 1790.
27 *Janvier* 1790.	LETTRES patentes du roi, concernant la compensation des quittances de décimes payées par les contribuables auxdites décimes pour les six derniers mois 1789, avec les sommes auxquelles ils se trouveront imposés dans les rôles de supplément des impositions ordinaires, sur les ci-devant privilégiés, pour les mêmes six derniers mois 1789. I. *a.* 487.	23 *Janvier* 1790.
12 *Février* 1790.	LETRES patentes du roi, portant que tous possesseurs de bénéfices ou de pensions sur bénéfices, ou sur des biens ecclésiastiques quelconques, seront tenus d'en faire leurs déclarations; & en outre, suppression de maisons religieuses de chaque ordre. I. *a.* 501.	5 *Février* 1790.
3 *Mars* 1790.	LETTRES patentes du roi, qui portent que dans le Dauphiné & dans les autres provinces sujettes au même régime, les quittances de la moitié des décimes de 1789 ne seront reçues qu'en compensation de la capitation personnelle, de la taille & impositions accessoires auxquelles les contribuables aux décimes auront été cotisés dans les rôles des supplémens des six derniers mois 1789, pour leurs fonds nobles précédemment exempts. I. *a.* 531.	26 *Février* 1790.
26 *Mars* 1790.	LETTRES patentes du roi, concernant les religieux. I. *a.* 606.	20 *Février*, 19 & 20 *Mars* 1790.
22 *Avril* 1790.	LETTRES patentes du roi, concernant les dettes du clergé, les assignats & les revenus des domaines nationaux. I. *b.* 726.	10 & 17 *Avril* 1790.
22 *Avril* 1790.	LETTRES patentes du roi, concernant l'administration des biens déclarés à la disposition de la nation, l'abolition des dixmes, & la continuation de leur perception pendant l'année 1790; & la manière dont il sera pourvu aux frais du culte, à l'entretien des ministres des autels, au soulagement des pauvres, & aux pensions des ecclésiastiques. I. *b.* 731.	14 & 20 *Avr.* 1790.
7 *Mai* 1790.	LETTRES patentes du roi, portant que dans la Lorraine, le Barrois & les trois Evêchés, & dans toutes les provinces où le don gratuit a lieu, les collecteurs recevront pour comptant les quittances du don gratuit, en déduction de l'imposition des ecclésiastiques, pour les six derniers mois de l'année 1789. I. *b.* 786.	30 *Mai* 1790.
28 *Mai* 1790.	LETTRES patentes du roi, concernant les saisies & ventes de meubles contre les communautés ecclésiastiques, la remise des titres de leurs créanciers, & les procès relatifs aux fonds qui ont été déclarés être à la disposition de la nation. I. *b.* 850.	27 *Mai* 1790.
18 *Juin* 1790.	LETTRES patentes du roi, qui autorisent la municipalité de Paris à faire évacuer le couvent des Récollets du fauxbourg Saint-Laurent, & celui des Dominicains de la rue Saint-Jacques, pour y établir des dépôts de mendicité ou atteliers de charité. I. *b.* 924.	10 *Juin* 1790.
23 *Juin* 1790.	LETTRES patentes du roi, portant que le caissier & administrateur général, & tous dépositaires du prix des domaines & bois, seront	6 & 7 *Juin* 1790.

DATES DES LOIX, &c.	TITRES DES LOIX, &c.	DATES DES DÉCRETS.
	Ses biens déclarés domaines nationaux.	
	tenus de verſer dans la caiſſe des receveurs des diſtricts, le montant des quarts de réſerve des bois des communautés tant eccléſiaſtiques que laïques, ſur les demandes qui leur en ſeront faites par les directoires de département. I. *b.* 945.	
25 *Juin* 1790.	LETTRES patentes du roi, concernant les biens & dixmes en France & dans l'étranger, poſſédés reſpectivement par des bénéficiers, corps, communautés & propriétaires laïcs, François & étrangers. I. *b.* 957.	21 *Juin* 1790.
10 *Juillet* 1790.	LETTRES patentes du roi, portant que les impoſitions de 1789 ſeront payées ſur la récolte de 1789, & celles de 1790, ſur la récolte de 1790, ſans rien préjudicier aux uſages locaux ou aux clauſes des baux, relativement aux fermiers entrant ou ſortant; & concernant le payement des impoſitions aſſiſes ſur les biens domaniaux ou eccléſiaſtiques. I. *b.* 1059.	28 *Juin* 1790.
18 *Juillet* 1790.	PROCLAMATION du roi, portant que l'économe général continuera pendant la préſente année, la régie qui lui eſt confiée. I. *b.* 1076.	12 *Juillet* 1790.
23 *Juillet* 1790.	PROCLAMATION du roi, concernant le payement d'arrérages des rentes & penſions aſſignées ſur le clergé, & la perception de ce qui reſte dû des impoſitions eccléſiaſtiques de l'année 1789 & précédentes. I. *b.* 1101.	18 *Juillet* 1790.
5 *Août* 1790.	LETTTRES patentes du roi, qui autoriſent la municipalité de Paris à faire évacuer le couvent des capucins de la rue Saint-Honoré, pour être employé aux divers uſages relatifs au ſervice de l'aſſemblée. I. b. 1148.	30 *Juillet* 1790.
21 *Septembre* 1790.	LETTRES patentes du roi, portant que les receveurs des décimes verſeront à la caiſſe de l'extraordinaire la totalité des deniers étant en leurs mains, pour reliquat de compte par eux précédemment rendu. II. *a.* 95.	14 *Septembre* 1790.
21 *Septembre* 1790.	PROCLAMATION du roi, portant que tout jugement poſtérieur à la publication du décret des 14 & 20 avril dernier, qui tendroit à obliger les locataires ou fermiers des biens ci-devant eccléſiaſtiques, de payer en d'autres mains qu'en celles des receveurs de diſtricts, doit être regardé comme non avenu. II. *a.* 109.	18 *Septembre* 1990.
21 *Septembre* 1790.	PROCLAMATION du roi, portant ſuppreſſion de diverſes rentes, indemnités, ſecours, traitemens, & de la commiſſion établie pour le ſoulagement des maiſons religieuſes. II. *a.* 119.	10 *Septembre* 1790.
12 *Octobre* 1790.	PROCLAMATION du roi, relative au rembourſement, tant de la dette non conſtituée de l'état, que de celle conſtituée par le ci-devant clergé, & création de nouveaux aſſignats. II. *a.* 148.	29 *Septembre*, 8 & 10 *Octobre* 1790.
14 *Octobre* 1790.	LETTRES patentes du roi, relatives aux ventes qui auroient pu être faites en juſtice, autrement qu'en vertu des décrets de l'aſſemblée, depuis la publication de celui du 2 novembre 1789, des biens du clergé, des fabriques & des établiſſemens publics. II. *a.* 161.	7 *Octobre* 1790.
14 *Octobre* 1790.	LOI concernant les religieux, les religieuſes & les chanoineſſes ſéculières & régulières. II. *a.* 173.	8, 9, 14, 15, 16, 18, 21, 23, 25 *Septembre*; 4, 5 & 8 *Octob.* 1790.
23 *Octobre* 1790.	LOI pour l'adminiſtration des biens des monaſtères, & notamment de ceux de l'abbaye de Cluny. II *a.* 228.	19 *Octobre* 1790.

DATES DES LOIX, &c.	*TITRES DES LOIX, &c.*	DATES DES DÉCRETS.
	Ses biens déclarés domaines nationaux.	
5 *Novembre* 1790.	LOI sur la désignation des biens nationaux à vendre dès-à-présent; sur leur administration jusqu'à la vente; sur les créanciers particuliers des différentes maisons; & sur l'indemnité de la dixme inféodée. II. *a.* 392.	23 & 28 *Oct.* 1790.
7 *Novembre* 1790.	LOI relative aux établissemens d'études, d'enseignement, ou simplement religieux, faits en France par des étrangers & pour eux-mêmes. II. *a.* 445.	28 *Octobre* 1790.
17 *Novemb.* 1790.	LOI qui ordonne le versement dans la caisse de l'extraordinaire, d'une somme provenant du revenu de prébendes vacantes dans le chapitre de Saint-Quentin. II. *a.* 496.	13 *Novemb.* 1790.
19 *Novemb.* 1790.	LOI portant suppression des offices de payeurs & de contrôleurs des rentes de l'ancien clergé. II. *a.* 553.	15 *Novemb.* 1790.
1 *Décembre* 1790.	LOI relative au payement d'une somme de 2,000 livres, due au chapitre de Die, sur un secours à lui accordé par le clergé. II. *b.* 719.	24 *Novemb.* 1790.
10 *Décembre* 1790.	LOI relative à la vente des biens des séminaires, collèges, & autres maisons d'enseignement public. II. *b.* 758.	3 *Décembre* 1790.
12 *Décembre* 1790.	LOI qui ordonne que les fermiers des biens ci-devant sujets à la dixme ecclésiastique ou inféodée, seront tenus d'en payer la valeur, suivant l'estimation amiable ou juridique. II. *b.* 824.	1.er *Décemb.* 1790.
12 *Décembre* 1790.	LOI qui ordonne que chaque directoire de département se fera remettre un état certifié de tous les ecclésiastiques qui n'ont point acquitté leurs décimes & dons gratuits pour les années 1789 & antérieures. II. *b.* 951.	9 *Octobre* 1790.
15 *Décembre* 1790.	LOI qui ordonne que sur les biens appartenant aux ci-devant jésuites de Franche-comté, il sera pris provisoirement une somme annuelle de 1200 livres, pour le collège des pères de l'oratoire à Salins. II. *b.* 905.	8 *Décembre* 1790.
17 *Décembre* 1790.	PROCLAMATION du roi, concernant les rentesdu clergé. II. *b.* 928.	
25 *Décembre* 1790.	LOI qui improuve la conduite des administrateurs du département des côtes du Nord, relativement à une somme de 17,461 liv. 14 s. 8 den., destinée pour la caisse de l'extraordinaire, & provenant des décimes de Saint-Brieux. II. *b.* 1036.	17 *Décembre* 1790.
25 *Décembre* 1790.	LOI relative à la dette constituée du ci-devant clergé, & qui règle le mode de son remboursement. II. *b.* 1046.	16 *Décembre* 1790.
25 *Décembre* 1790.	LOI relative aux presbytères des cures, dépendant des ci-devant monastères, chapitres ou communautés. II. *b.* 1050.	20 *Décembre* 1790.
5 *Janvier* 1791.	LOI relative au compte à rendre par le receveur général de la caisse du clergé. III. *a.* 60.	26 *Décembre* 1790.
15 *Janvier* 1791.	LOI relative au régime des séminaires diocésains, & au traitement des supérieurs & vicaires-directeurs. III. *a.* 115.	22 *Décembre* 1790.
19 *Janvier* 1791.	LOI relative aux pensions qui se payoient ci-devant à la caisse des économats, & à celle de l'ancienne administration du clergé. III. *a.* 186.	9 *Janvier* 1791.
19 *Janvier* 1791.	LOI relative aux comptes à rendre par les receveurs particuliers des décimes. III. *a.* 223.	15 *Janvier* 1791.

DATES DES LOIX, &c.	*TITRES DES LOIX, &c.*	DATES DES DÉCRETS.
	Ses biens déclarés domaines nationaux.	
23 *Janvier* 1791.	LOI relative aux contrats de rente sur le ci-devant clergé. III. *a.* 294.	20 *Janvier* 1791.
11 *Février* 1791.	LOI qui règle la forme & la durée des baux faits ou à faire par les corps, maisons ou communautés tant ecclésiastiques que laïcs, auxquels l'administration de leurs biens a été provisoirement conservée. III. *a.* 464.	5 *Février* 1791.
18 *Février* 1791.	LOI relative aux acquéreurs de rentes constituées sur le ci-devant clergé, ou sur les ci-devant pays d'états, dont les contrats sont antérieurs au 1.er janvier 1791. III. *a.* 564.	8 *Février* 1791.
18 *Février* 1791.	Loi relative à la vente des immeubles affectés à l'acquit des fondations. III. *a.* 626.	10 *Février* 1791.
23 *Février* 1791.	LOI qui fixe la règle à suivre pour l'imposition des ecclésiastiques. III. *a.* 644.	8 *Janvier* 1791.
2 *Mars* 1791.	LOI qui ordonne une nouvelle estimation des cens & rentes de la maison prieuriale de Saint-Martin de Brives, pour, après ladite estimation, être rendu un nouveau décret d'aliénation en faveur de la municipalité de Brives. III. *b.* 810.	18 *Février* 1791.
20 *Mars* 1791.	LOI qui ordonne que l'église & le couvent de Brou seront distraits de la masse des biens vendus à la municipalité de Bourg. III. *b.* 951.	13 *Mars* 1791.
27 *Mars* 1791.	LOI relative à l'argenterie des églises, chapitres & communautés religieuses. III. *b.* 1122.	3 *Mars* 1791.
27 *Mars* 1791.	LOI relative à la vente de la maison conventuelle & des biens dépendant de la ci-devant abbaye de Royaumont. III. *b.* 1131.	22 *Mars* 1791.
27 *Avril* 1791.	LOI relative aux créanciers des maisons, corps, communautés & établissemens supprimés. IV. *a.* 367.	8, 12 & 14 *Avril* 1791.
15 *Mai* 1791.	LOI relative aux biens meubles & immeubles, dépendant des églises paroissiales ou succursales qui sont ou seront supprimées. IV. *a.* 677.	6 *Mai* 1791.
15 *Mai* 1791.	LOI relative à diverses fondations faites par feu M. Cochet de Saint-Valier. IV. *a.* 709.	5 *Mai* 1791.
25 *Mai* 1791.	LOI relative aux rentes appartenant aux pauvres des paroisses. IV. *a.* 797.	20 *Mai* 1791.
1.er *Juin* 1791.	LOI relative à la rectification des erreurs existant dans le décret du 23 décembre 1790, sanctionné le 5 janvier suivant, sur le remboursement des rentes & droits dus aux évêques & curés qui possèdent des fiefs en pays étrangers. IV. *b.* 988.	26 *Mai* 1791.
28 *Juin* 1791.	LOI relative à la fonte des cloches des églises supprimées dans le département de Paris. IV. *b.* 1344.	25 *Juin* 1791.
29 *Août* 1791.	LOI relative aux vases, meubles & ustensiles de cuivre & de bronze, provenant des communautés, églises & paroisses supprimées. V. *b.* 1128.	26 *Août* 1791.
16 *Octobre* 1791.	LOI relative à la liquidation des dettes des communautés religieuses & des communautés d'arts & métiers. VI. 388.	22 *Septembre* 1791.
16 *Octobre* 1791.	LOI relative aux rentes constituées au profit des religieux & religieuses, ou acquises avec le produit de leur pécule. VI. 412.	24 *Septembre* 1791.
16 *Octobre* 1791.	LOI relative aux biens provenant des fondations. VI. 430.	26 *Septembre* 1791.

DATES DES LOIX, &c.	*TITRES DES LOIX, &c.*	DATES DES DÉCRETS.
	Ses biens déclarés domaines nationaux.	
16 *Octobre* 1791.	LOI relative aux rentes conſtituées ſur le clergé, ſous le nom des ſyndics des diocèſes. VI. 432.	21 *Août* 1791.
16 *Octobre* 1791.	LOI relative aux penſions aſſignées ſur les décimes & chambres diocéſaines, ou accordées à de pauvres eccléſiaſtiques. VI. 444.	29 *Septembre* 1791.
	Culte religieux.	
1er *Novemb.* 1789.	LETTRES patentes du roi, concernant l'émiſſion des vœux dans tous les monaſtères de l'un & de l'autre ſexe. I. *a.* 257.	28 *Octobre* 1789.
27 *Novemb.* 1789.	LETTRES patentes du roi, qui prohibent la diſpoſition de tous bénéfices, à l'exception des cures. I. *a.* 348.	9 *Novembre* 1789.
19 *Février* 1790.	LETTRES patentes du roi, qui prohibent en France les vœux monaſtiques de l'un & l'autre ſexe. I. *a.* 505.	13 *Février* 1790.
21 *Avril* 1790.	LETTRES patentes du roi, portant qu'en cas de vacance de titre de bénéfice-cure, dans les égliſes paroiſſiales où il y en a pluſieurs, il ſera ſurſis à toute nomination. I. *b.* 725.	11 *Avril* 1790.
14 *Octobre* 1790.	LOI concernant les religieux, les religieuſes & les chanoineſſes ſéculières & régulières. II. *a.* 173.	8, 9, 14, 15, 16, 18, 21, 23, 25 *Septembre*, & 4, 5 & 8 *Oct.* 1790.
23 *Octobre* 1790.	LOI contenant des articles additionnels ſur la conſtitution civile du clergé. II. *a.* 231.	18 *Octobre* 1790.
5 *Novembre* 1790.	LOI qui déclare nuls tous titres de collation ou d'inſtitution, accordés depuis le 27 novembre 1789, pour des égliſes paroiſſiales qui étoient alors vacantes. II. *a.* 433.	2 *Novembre* 1790.
7 *Novembre* 1790.	LOI qui autoriſe la municipalité d'Aſſerac à impoſer une ſomme de 2,800 livres ſur tous les propriétaires de biens-fonds dans l'étendue de ſa municipalité, pour l'entier payement de la reconſtruction du presbitère. II. *a.* 450.	31 *Octobre* 1790.
22 *Novemb.* 1790.	LOI contenant de nouveaux articles additionnels ſur la conſtitution civile du clergé. II. *a.* 601.	14 & 15 *Nov.* 1790.
24 *Novemb.* 1790.	LOI relative aux ſuppreſſions & réunions de cure. II. *a.* 576.	19 *Novemb.* 1770.
12 *Décembre* 1790.	LOI qui ordonne que les ſœurs converſes donneront leurs voix dans les élections, comme les ſœurs choriſtes; & qu'il en ſera de même des réligieux convers. II. *b.* 841.	8 *Décembre* 1790.
12 *Décembre* 1790.	LOI qui déclare nulles toutes collations de bénéfices faites contre la diſpoſition du décret relatif à la conſtitution civile du clergé. II. *b.* 858.	8 *Décembre* 1790.
25 *Décembre* 1790.	LOI relative aux presbitères des cures dépendant des ci-devant monaſtères, chapitres ou communautés. II. *b.* 1050.	20 *Décembre* 1790.
26 *Décembre* 1790.	LOI relative au ſerment à prêter par les évêques, ci-devant archevêques, & autres eccléſiaſtiques fonctionnaires publics. II. *b.* 1053.	27 *Novemb.* 1790.
2 *Janvier* 1791.	LOI relative à l'adminiſtration des fabriques & à la taxe des chaiſes. III. *a.* 26.	29 *Décembre* 1790.
19 *Janvier* 1791.	LOI relative aux ſcellés appoſés ſur les portes du chœur de l'égliſe de la ville de Dax. III. *a.* 266.	12 *Janvier* 1791.

DATES DES LOIX, &c.	TITRES DES LOIX, &c.	DATES DES DÉCRETS.
	Culte religieux.	
18 *Février* 1791.	LOI relative à la vente des immeubles affectés à l'acquit des fondations. III. *a.* 626.	10 *Février* 1791.
6 *Mars* 1791.	LOI relative à la consécration des évêques. III. *b.* 826.	1.er *Mars* 1791.
27 *Mars* 1791.	LOI relative au ſerment des prédicateurs. III. *b.* 1105.	5 *Février* 1791.
30 *Mars* 1791.	LOI relative aux vicaires des égliſes paroiſſiales & ſuccurſales qui ont été ou qui ſeront ſupprimées. III. *b.* 1173.	25 *Mars* 1791.
10 *Avril* 1791.	LOI portant qu'il y a lieu à accuſation contre les ſieurs Fontarèche, d'Entraigues & autres, préſidens & commiſſaires des aſſemblées des ſoi-diſant catholiques de Niſme & d'Uzès, & les renvoie pardevant le tribunal établi proviſoirement à Orléans. IV. *a.* 167.	2 *Avril* 1791.
13 *Mai* 1791.	LOI relative à l'arrêté du directoire du département de Paris, du 11 avril dernier. IV. *a.* 525.	7 *Mai* 1791.
12 *Juin* 1791.	LOI relative aux maiſons de retraite deſtinées pour les ci-devant religieux du département du Pas de Calais, qui voudront continuer de vivre en commun. IV. *b.* 1133.	6 *Juin* 1791.
17 *Juin* 1791.	LOI relative aux brefs, bulles, conſtitutions, reſcrits, décrets, & autres expéditions de la cour de Rome. IV. *b.* 1172.	9 *Juin* 1791.
29 *Juin* 1791.	LOI portant ſuppreſſion des banquiers expéditionnaires en cour de Rome. V. *b.* 1235.	10 *Mai* 1791.
10 *Juillet* 1791.	LOI relative à divers établiſſemens religieux exiſtant dans la ville de Royan & dans celle de Louhans. V. *a.* 111.	4 *Juillet* 1791.
27 *Juillet* 1791.	LOI relative aux religieux des différentes maiſons ſituées dans le département du bas-Rhin. V. *a.* 479.	17 *Juillet* 1791.
26 *Août* 1791.	LOI relative aux traitemens & ſecours à payer par le tréſor public, aux ci-devant employés eccléſiaſtiques ou laïcs faiſant fonctions relatives au ſervice divin, dans les égliſes des ci-devant chapitres ſéculiers ou réguliers. V. *b.* 1059.	20 *Août* 1791.
	COLONIES.	
10 *Mars* 1790.	PROCLAMATION du roi, concernant les colonies I. *a.* 574.	8 *Mars* 1790.
Mars 1790.	LETTRE du roi à ſes bons & amés ſujets, les Colons des îles ſous le vent. I. *a.* 577.	
	INSTRUCTION adreſſée par l'aſſemblée nationale à la Colonie de Saint-Domingue, à laquelle ſont annexées les petites îles de la Tortue, la Gouave & l'île à Vaches. I. *b.* 669.	2 *Avril* 1790.
9 *Avril* 1790.	PROCLAMATION du roi, concernant l'île de Saint-Domingue. I. *b.* 667.	28 *Mars* 1790.
2 *Mai* 1790.	PROCLAMATION du roi, pour la liberté du commerce de l'Inde, au-delà du cap de Bonne-eſpérance. I. *b.* 780.	3 *Avril* 1790.
22 *Octobre* 1790.	LETTRES patentes du roi, relatives aux troubles ſurvenus à Saint-Domingue. II *a.* 216.	12 *Octobre* 1790.

DATES DES LOIX, &c.	*TITRES DES LOIX, &c.*	DATES DES DÉCRETS.
8 *Décembre* 1790.	LOI relative à la ſituation de l'île Martinique, & aux moyens de rétablir & d'aſſurer la tranquillité dans les colonies Françoiſes des Antilles. II. *b.* 753.	9 *Novemb.* 1790.
12 *Décembre* 1790.	LOI relative aux droits à percevoir ſur les marchandiſes provenant du commerce François au-delà du cap de Bonne-eſpérance. II. *b.* 820.	7 *Décembre* 1790.
12 *Décembre* 1790.	LOI relative aux droits qui ſe perçoivent ſur les denrées venant des colonies, dans les ci-devant provinces de Bretagne, Lorraine & Franche-comté. II. *b.* 853.	7 *Décembre* 1790.
23 *Janvier* 1791.	LOI relative au commerce du Sénégal. III. *a.* 283.	18 *Janvier* 1791.
11 *Février* 1791.	LOI relative à l'envoi dans la colonie de Saint-Domingue de trois commiſſaires civils, pour y maintenir l'ordre & la tranquillité publique; & de deux autres commiſſaires civils, dans la colonie de Cayenne & de la Guyane Françoiſe. III. *a.* 439.	1.er *Février* 1791.
23 *Février* 1791.	LOI relative aux ſieurs Boſque, Greſlier, Guy, Leborgne & autres; & au ſieur Edmond Saint-Léger, commandant de la garde nationale de Tabago. III. *a.* 642.	17 *Février* 1791.
25 *Février* 1791.	LOI relative à la décoration militaire pour les officiers des régimens coloniaux. III. *a.* 757.	21 *Février* 1791.
25 *Février* 1791.	LOI relative aux ſecours accordés aux officiers, tant civils que militaires, Acadiens & Canadiens, & à leurs familles. III. *a.* 759.	21 *Février* 1791.
29 *Mars* 1791.	LOI relative aux droits d'entrée ſur les denrées coloniales. III. *b.* 1140.	18 *Mars* 1791.
10 *Avril* 1791.	LOI concernant la pêche de la morue & du hareng, & le commerce de ces denrées. IV. *a.* 191.	7 *Mars* 1791.
15 *Avril* 1791.	LOI relative aux troubles qui ont eu lieu à Cayenne. IV. *a.* 202.	9 *Avril* 1791.
17 *Avril* 1791.	LOI portant que le décret du 6 août 1790, concernant l'abolition du droit d'aubaine & de détraction, doit être exécuté dans toutes les poſſeſſions Françoiſes, même dans les deux Indes. IV. *a.* 234.	13 *Avril* 1791.
4 *Mai* 1791.	LOI relative au ſieur Bloſſe, lieutenant en premier au régiment de la Guadeloupe. IV. *a.* 477.	23 *Avril* 1791.
1.er *Juin* 1791.	LOI relative aux colonies, avec l'expoſé des motifs qui en ont déterminé les diſpoſitions. IV. *b.* 951.	13 *Mai* 1791.
3 *Juin* 1791.	LOI relative à deux lettres écrites, l'une par le miniſtre des états unis de l'Amérique, & l'autre par les repréſentans de l'état de Penſilvanie. IV. *b.* 1004.	2 *Juin* 1791.
6 *Juillet* 1791.	LOI relative au commerce au-delà du cap de Bonne-eſpérance & aux colonies Françoiſes. V. *a.* 18.	20 *Juin* 1791.
10 *Juillet* 1791.	LOI relative au mémoire en forme d'inſtruction, deſtiné pour les colonies. V. *a.* 160.	15 *Juin* 1791.
17 *Juillet* 1791.	LOI relative aux armemens des vaiſſeaux deſtinés pour le commerce des îles & colonies Françoiſes. V. *a.* 306.	22 *Juin* 1791.
20 *Juillet* 1791.	LOI relative aux membres de la ci-devant aſſemblée générale de Saint-Domingue, à ceux du comité provincial de l'oueſt de ladite colonie, & au ſieur Santo-Domingo, commandant le vaiſſeau *le Léopard*. V. *a.* 416.	7 *Juillet* 1791.
20 *Juillet* 1791.	LOI relative aux régimens & autres troupes ſoldées des colonies. V. *a* 418.	11 *Juillet* 1791.

DATES DES LOIX, &c.	TITRES DES LOIX, &c.	DATES DES DÉCRETS.
25 *Juillet* 1791.	LOI relative aux Nantucquois établis en France, & à ceux qui defireroient y venir dans la ſuite. V. *a.* 464.	9 *Juillet* 1791.
29 *Juillet* 1791.	LOI relative au commerce du Levant & de Barbarie. V. *a.* 600.	21 *Juillet* 1791.
1.er *Août* 1791.	LOI concernant les relations de commerce de Marſeille dans l'intérieur du royaume, dans les colonies & avec l'étranger. V. *b.* 635.	26 & 28 *Juil.* 1791.
1.er *Août* 1791.	LOI relative à l'exécution proviſoire des délibérations des aſſemblées coloniales. V. *b.* 664.	26 *Juillet* 1791.
1.er *Août* 1791.	LOI relative aux troupes coloniales actuellement en France. V. *b.* 665.	30 *Juillet* 1791.
6 *Août* 1791.	LOI relative à la police & la diſcipline des troupes coloniales actuellement en France. V. *b.* 815.	30 *Juillet* 1791.
28 *Septembre* 1791.	LOI relative aux colonies. V. *b.* 1308.	24 *Septembre* 1791.
28 *Septembre* 1791.	LOI relative aux colonies. V. *b.* 1311.	28 *Septembre* 1791.
12 *Octobre* 1791.	LOI relative aux troupes deſtinées pour Pondichery. VI. 259.	3 *Septembre* 1791.
16 *Octobre* 1791.	LOI qui licencie les divers régimens ci-devant employés à la garde des colonies, & qui fixe le mode de leur remplacement. VI. 434.	29 *Septembre* 1791.
13 *Novemb.* 1791.	LOI relative aux officiers généraux qui ſont employés dans les poſſeſſions Françoiſes de l'Aſie, de l'Afrique & de l'Amérique. VI. 671.	28 *Septembre* 1791.
20 *Novemb.* 1791.	LOI qui accorde une ſomme de 10,370,912 liv. demandée par le roi, pour les ſecours à porter à Saint-Domingue. VI. 765.	14 *Novemb.* 1791.
12 *Décembre* 1791.	PROCLAMATION du roi, en exécution de l'article V de la loi du 29 juillet 1791, relative au commerce du Levant & de Barbarie. VII. 49.	
22 *Août* 1791.	LOI qui ordonne l'envoi de deux commiſſaires civils aux îles de France & de Bourbon. VII. 278.	18 *Août* 1791.
	COMMERCE.	
9 *Octobre* 1789.	PROCLAMATION du roi, concernant le Mont-de-piété. I. *a.* 170.	
12 *Octobre* 1789.	LETTRES patentes du roi, concernant le prêt à intérêt. I. *a.* 221.	3 *Octobre* 1789.
	INSTRUCTION ſur la réception des déclarations pour la contribution patriotique dont les gardes & ſyndics des corps & communautés ſeront chargés, & pour établir leur comptabilité. I. *a.* 253.	
14 *Mars* 1790.	LETTRES patentes du roi, qui ordonnent que l'exportation des bois continuera d'avoir lieu dans la province de Lorraine Allemande. I. *a.* 583.	7 *Février* 1790.
24 *Mars* 1790.	LETTRES patentes du roi, concernant la ſuppreſſion du droit de marque des fers, la fabrication & au tranſport dans l'intérieur du royaume, à compter du 1.er avril 1790, & l'abonnement dudit droit, proviſoirement & pour la préſente année 1790 ſeulement. I. *a.* 596.	22 *Mars* 1790.
24 *Mars* 1790.	LETTRES patentes du roi, concernant la ſuppreſſion des droits ſur la fabrication des amidons, à compter du 1.er avril 1790, & l'établiſſement d'une contribution ſur toutes les villes du royaume, & pour la préſente année 1790 ſeulement. I. *a.* 598.	22 *Mars* 1790.
24 *Mars* 1790.	LETTRES patentes du roi, concernant l'abonnement général des droits ſur les huiles à la fabrication, & ſur les huiles & ſavons au paſſage	22 *Mars* 1790.

DATES DES LOIX, &c.	*TITRES DES LOIX, &c.*	DATES DES DÉCRETS.
	d'une province dans une autre du royaume, provisoirement & pour la présente année 1790 seulement. I. *a.* 600.	
24 *Mars* 1790.	LETTRES patentes du roi, concernant la suppression de l'exercice du droit de marque des cuirs, à compter du 1.er avril 1790, & l'abonnement général dudit droit, provisoirement & pour la présente année 1790 seulement. I. *a.* 602.	22 *Mars* 1790.
21 *Avril* 1790.	PROCLAMATION du roi, portant nomination de trois députés de la chambre du commerce, pour l'examen des comptes des grains & farines achetés & vendus par ordre du gouvernement. I. *b.* 721.	
2 *Mai* 1790.	PROCLAMATION du roi, pour la liberté du commerce de l'Inde au-delà du cap de Bonne-espérance. I. *b.* 780.	3 *Avril* 1790.
22 *Mai* 1790.	LETTRES patentes du roi, qui prohibent l'entrée du sel étranger dans le royaume. I. *b.* 841.	14 *Mai* 1790.
20 *Juin* 1790.	PROCLAMATION du roi, qui accorde une prime de deux pour cent du prix de la vente des bestiaux amenés aux marchés de Sceaux & de Poissy, à commencer du lundi 5 juillet prochain, jusques & compris le jeudi 22 du même mois. I. *b.* 939.	
28 *Juin* 1790.	LETTRES patentes du roi, concernant la perception des droits d'aides à Beauvais, sur les bestiaux, les jours de francs-marchés, & portant injonction à la municipal té de maintenir le régime & la police desdits francs-marchés, & de veiller au maintien des exercices de tous les droits d'aides, & à la suite de leurs recouvremens. I. *b.* 1039.	26 *Juin* 1790.
30 *Juin* 1790.	LETTRES patentes du roi, concernant l'élection des juges-consuls. I. *b.* 1043.	25 *Juin* 1790.
2 *Juillet* 1790.	LETTRES patentes du roi, concernant les foires franches. I. *b.* 1045.	27 *Juin* 1790.
18 *Juillet* 1790.	PROCLAMATION du roi, qui a pour but de faire cesser les difficultés qui s'opposoient à la circulation des poudres & autres munitions tirées soit des arsenaux, soit des fabriques & magasins de la régie des poudres. I. *b* 1081.	4 *Juillet* 1790.
26 *Juillet* 1790.	PROCLAMATION du roi, qui supprime les offices de jurés-priseurs, créés par édit du mois de février 1771 ou autres; ordonne que le droit de quatre deniers pour livre du prix de la vente qui leur avoit été attribué, continuera d'être perçu au profit du trésor public; & qui autorise les notaires, greffiers, huissiers & sergens à procéder auxdites ventes. I. *b.* 1128.	9 & 21 *Juillet* 1790.
26 *Juillet* 1790.	LETTRES patentes du roi, relatives à la navigation sur le canal de Picardie. I. *b.* 1131.	
26 *Juillet* 1790.	LETTRES patentes du roi, relatives à la fourniture de sel à l'étranger. I. *b.* 1133.	4 *Juillet* 1790.
1.er *Août* 1790.	ARRÊT du conseil d'état du roi, qui renvoie pardevant la municipalité de Paris l'apurement des comptes des corps & communautés, depuis le 1.er octobre 1788, & l'apurement des comptes du droit d'augmentation de maîtrises. I. *b.* 1142.	
22 *Août* 1790.	PROCLAMATION du roi, concernant les poids & mesures. I. *b.* 1268.	8 *Mai* 1790.
1.er *Septemb.* 1790.	LETTRES pat ntes du roi, qui subrogent, à compter du 1.er octobre prochain, Jean-Baptiste Mager, à Jean-François Kalandrin, dans	

DATES DES LOIX, &c.	TITRES DES LOIX, &c.	DATES DES DÉCRETS.
	la perception des droits sur les cuirs tannés & apprêtés, & sur les ouvrages de cuir apportés de l'étranger ; sur les cuirs & peaux en verd à leur sortie du royaume, & sur l'amidon & la poudre à poudrer venant de l'étranger. II. *a.* 7.	
23 *Octobre* 1790.	LOI qui porte que la municipalité de Paris commettra provisoirement des commis-greffiers pour délivrer les arrêts du ci-devant parlement, & que le tribunal de police connoîtra des contestations portées en la chambre de la marée. II. *a.* 219.	19 *Octobre* 1790.
26 *Octobre* 1790.	LETTRES patentes du roi, concernant les formalités à observer pour faire entrer dans les départemens de l'intérieur du royaume, en exemption de droits, les peaux, cuirs, huiles & savons fabriqués dans les départemens des frontières & autres, qui sont encore séparés par des barrières du reste du royaume. II. *a.* 252.	9 *Octobre* 1790.
26 *Octobre* 1790.	LETTRES patentes du roi, concernant la répartition des impositions ordonnées pour 1790 seulement, en remplacement de la gabelle, de l'abonnement des droits de la marque des fers & de la marque des cuirs, & de ceux sur la fabrication de l'amidon & des huiles & savons. II. *a.* 246.	3, 8 & 9 *Oct.* 1790.
26 *Octobre* 1790.	LETTRES patentes du roi, portant modération à moitié des droits sur le minéral de fer venant de l'étranger. II. *a.* 254.	9 *Octobre* 1790.
31 *Octobre* 1790.	LOI concernant la liberté de la vente du sel. II. *a.* 332.	20 *Octobre* 1790.
5 *Novembre* 1790.	LOI qui ordonne l'abolition des droits de traites dans l'intérieur du royaume, à compter du 1.er décembre 1790 ; qui règle leur remplacement par un tarif unique & uniforme qui sera incessamment décrété, pour en être les droits perçus à toutes les entrées & sorties du royaume ; & qui ordonne que jusqu'à la promulgation du nouveau tarif & du nouveau code des traites, les tarifs actuels & les loix existant sur cette partie, continueront d'avoir leur exécution. II. *a.* 448.	30 & 31 *Oct.* 1790.
7 *Novembre* 1790.	LOI qui autorise la suppression faite par les officiers municipaux, des droits établis sur le bétail, aux quatre grandes foires qui se tiennent dans la ville de Nantes, à la charge que le produit de ces droits, quant à la portion qui se portoit au trésor public, sera remplacé par voie d'imposition, ou autrement. II. *a.* 455.	31 *Octobre* 1790.
13 *Novemb.* 1790.	LOI relative à l'extraction des grains & fourrages des départemens de la Meurte, de la Meuse & des Ardennes. II. *a.* 490.	9 *Novembre* 1790.
17 *Novemb.* 1790.	LOI relative à la fourniture du tabac aux matelots. II. *a.* 514.	9 *Novembre* 1790.
17 *Novemb.* 1790.	LOI qui fixe les formalités à remplir pour l'entrepôt des grains, farines & légumes venant de l'étranger, destinés à la réexportation. II. *a.* 515.	11 *Novemb.* 1790.
17 *Novemb* 1790.	LOI relative à la police des transports sur la rivière de Somme. II. *a.* 517.	9 *Novembre* 1790.
19 *Novemb.* 1790.	LOI pour le rétablissement des douanes sur les frontières & les côtes de la ci-devant province de Rouffillon. II. *a.* 563.	15 *Novemb.* 1790.
5 *Décembre* 1790.	LOI relative aux tanneurs & autres fabricans de peaux. H. *b.* 747.	26 *Novemb.* 1790.
12 *Décembre* 1790.	LOI relative aux droits à percevoir sur les marchandises provenant du commerce François, au-delà du cap de Bonne-espérance. II. *b.* 820.	7 *Décembre* 1790.

DATES DES LOIX, &c.	*TITRES DES LOIX, &c.*	DATES DES DÉCRETS.
12 *Décembre* 1790.	LOI relative à la liberté du commerce des eaux-de-vie dans la ci-devant province de Bretagne. II. *b.* 835.	6 *Décembre* 1790.
12 *Décembre* 1790.	LOI relative aux droits qui ſe percevoient ſur les denrées venant des colonies, dans les ci-devant provinces de Bretagne, Lorraine & Franche-Comté. II. *b.* 853.	7 *Décembre* 1790.
12 *Décembre* 1790.	LOI relative à la circulation des grains & farines dans l'intérieur du royaume, & aux émeutes arrivées à ce ſujet dans les départemens du Nord & du Pas-de-Calais. II. *b.* 856.	7 *Décembre* 1790.
12 *Décembre* 1790.	LOI relative aux pêcheurs des différens ports du royaume, & notament à ceux de la ville de Marſeille. II. *b.* 861.	8 *Décembre* 1790.
15 *Décembre* 1790.	LOI relative à l'établiſſement des nouvelles meſures pour les grains. II. *b.* 903.	8 *Décembre* 1790.
25 *Décembre* 1790.	LOI relative au droit de péage exiſtant dans la province d'Alſace. II. *b.* 1033.	21 *Décembre* 1790.
5 *Janvier* 1791.	LOI qui autoriſe la ville d'Auxonne à faire conſtruire des moulins dans la partie des fortifications de cette ville, appelée le *Baſtion de Béchaux.* III. *a.* 102.	27 *Décembre* 1790.
7 *Janvier* 1791.	LOI relative aux découvertes utiles, & aux moyens d'en aſſurer la propriété à ceux qui ſeront reconnus en être les auteurs. III. *a.* 120.	31 *Décembre* 1790.
9 *Janvier* 1791.	LOI qui permet au ſieur Weilhand-Stalh d'établir, à ſes frais, des nitrières, fabriques de ſalpêtre & moulin à poudre, dans les lieux & aux conditions qui ſeront déterminées par le département de l'Oiſe. III. *a.* 154.	1.er *Janvier* 1791.
23 *Janvier* 1791.	LOI relative au commerce du Sénégal. III. *a.* 283.	18 *Janvier* 1791.
18 *Février* 1791.	LOI relative au timbre. III. *a.* 528.	12 *Décembre* 1790.
18 *Février* 1791.	LOI relative à l'exercice du droit d'enregiſtrement des actes. III. *a.* 559.	8 *Février* 1791.
18 *Février* 1791.	LOI relative au commerce des eaux-de-vie dans le département du Pas-de-Calais. III. *a.* 567.	12 *Février* 1791.
15 *Mars* 1791.	LOI contenant le tarif général des droits qui ſeront perçus à toutes les entrées & ſorties du royaume. III. *b.* 852.	31 *Janvier*, 1.er *Février*, 1.er & 2 *Mars* 1791.
17 *Mars* 1791.	LOI portant ſuppreſſion de tous les droits d'aides, ſuppreſſion de toutes les maîtriſes & jurandes, & établiſſement de patentes. III. *b.* 918.	2 *Mars* 1791.
27 *Mars* 1791.	LOI relative à la liberté de cultiver, fabriquer & débiter le tabac dans toute l'étendue du royaume. III. *b.* 1108.	20 *Mars* 1791.
27 *Mars* 1791.	LOI relative aux employés à la régie des droits ſur les draperies & ſoieries. III. *b.* 1118.	10 *Mars* 1791.
29 *Mars* 1791.	LOI relative aux droits d'entrée ſur les denrées coloniales. III. *b.* 1140.	18 *Mars* 1791.
30 *Mars* 1791.	LOI relative aux appels des jugemens des tribunaux de commerce. III. *b.* 1152.	24 *Mars* 1791.
30 *Mars* 1791.	LOI relative au moyen d'établir une uniformité de poids & meſures. III. *b.* 1163.	26 *Mars* 1791.

DATES DES LOIX, &c.	*TITRES DES LOIX, &c.*	DATES DES DÉCRETS.
30 *Mars* 1791.	LOI portant que les courtiers & agens de change, de commerce & de banque pourront continuer leurs fonctions jusqu'au 15 avril. III. *b.* 1172.	27 *Mars* 1791.
1.er *Avril* 1791.	LOI relative aux soumissions faites par les particuliers qui débitoient des boissons en gros ou en détail dans le département du Nord, pour raison des quantités existant dans leurs magasins ou caves. IV. *a.* 1.	28 *Mars* 1791.
1.er *Avril* 1791.	LOI relative au prix du tabac manufacturé. IV. *a.* 33.	27 *Mars* 1791.
1.er *Avril* 1791.	LOI relative aux particuliers reçus dans les maîtrises & jurandes des six corps de marchands ou communautés d'arts & métiers de la ville de Paris. IV. *a.* 34.	28 *Mars* 1791.
3 *Avril* 1791.	LOI relative à la police & administration de l'orfévrerie dans le royaume. IV. *a.* 53.	31 *Mars* 1791.
10 *Avril* 1791.	LOI relative aux acquits à caution ci-devant délivrés pour empêcher la fraude des droits de traites. IV. *a.* 152.	6 *Avril* 1791.
10 *Avril* 1791.	LOI portant que le tarif général des droits de traites, sera exécuté à compter du 15 avril. IV. *a.* 182.	25 *Mars* 1791.
10 *Avril* 1791.	LOI concernant la pêche de la morue & du hareng, & le commerce de ces denrées. IV. *a.* 191.	7 *Mars* 1791.
15 *Avril* 1791.	LOI relative à la pêche dans les provinces du Languedoc & du Roussillon. IV. *a.* 224.	9 *Avril* 1791.
17 *Avril* 1791.	LOI relative à l'exercice de la pharmacie, & à la vente & distribution des drogues & médicamens. IV. *a.* 275.	14 *Avril* 1791.
24 *Avril* 1791.	LOI relative à l'importation du tabac. IV. *a.* 324.	1.er & 4 *Mars* 1791.
27 *Avril* 1791.	LOI relative aux jurandes & maîtrises. IV. *a.* 408.	20 *Avril* 1791.
1.er *Mai* 1791.	LOI relative à la perception des droits d'entrée & de sortie du royaume, conformément aux décrets des 31 janvier, 1 février, 1, 2 & 18 mars derniers. IV. *a.* 433.	23 *Avril* 1791.
6 *Mai* 1791.	LOI relative à la liquidation des offices des agens de change. IV. *a.* 495.	3 *Mai* 1791.
8 *Mai* 1791.	LOI relative à l'exportation par le cours de la Meuse, de quelques portions de bois y désignées. IV. *a.* 509.	2 *Mai* 1791.
8 *Mai* 1791.	LOI relative aux offices & commissions d'agens & courtiers de change, de banque & d'assurances, tant de terre que de mer, conducteurs-interprètes & autres. IV. *a.* 511.	14, 19 & 21 *Avril* 1791.
8 *Mai* 1791.	LOI concernant les droits sur les boissons, bois à brûler, charbons & autres marchandises. IV. *a.* 518.	30 *Avril* 1791.
13 *Mai* 1791.	LOI relative aux navires & autres bâtimens de construction étrangère. IV. *a.* 592.	4 *Mars* 1791.
15 *Mai* 1791.	LOI relative à la régie de l'enregistement & du timbre, & à celle des douanes. IV. *a.* 701.	8 & 9 *Mai* 1791.
15 *Mai* 1791.	Loi relative à l'exportation des bois nécessaires au chauffage des troupes en garnison à Monaco, & à l'exportation des charbons de bois de la vallée de Chérery & de Lelex. IV. *a.* 705.	10 *Mai* 1791.

DATES DES LOIX, &c.	*TITRES DES LOIX, &c.*	DATES DES DÉCRETS.
20 *Mai* 1791.	LOI portant ſuppreſſion de la caiſſe de Sceaux & de Poiſſy, à compter du 15 juin prochain. IV. *a.* 748.	13 *Mai* 1791.
25 *Mai* 1791.	LOI qui exempte du droit du timbre les billets y énoncés. IV. *a* 796.	20 *Mai* 1791.
25 *Mai* 1791.	LOI portant règlement ſur la propriété des auteurs d'inventions & découvertes en tous genres d'induſtrie. IV. *a.* 824.	29, 31 *Mars*, 7 *Avril* & 14 *Mai* 1791.
3 *Juin* 1791.	LOI relative à la caiſſe de Sceaux & de Poiſſy. IV. *b.* 1008.	2 *Juin* 1791.
3 *Juin* 1791.	LOI relative aux opérations preſcrites par le décret du 13 mars dernier, concernant la diſtraction des matières étrangères à l'or ou à l'argent, & à la converſion de l'argenterie en lingots. IV. *b.* 1043.	30 *Mai* 1791.
12 *Juin* 1791.	LOI relative aux belandriers de Dunkerque, aux bateliers de Condé, & à tous autres des départemens du Nord & du Pas-de-Calais. IV. *b.* 1121.	4 *Juin* 1791.
17 *Juin* 1791.	LOI relative aux aſſemblées d'ouvriers & artiſans de même état & profeſſion. IV. *b.* 1210.	14 *Juin* 1791.
17 *Juin* 1791.	LOI relative au payement des rentes dues tant par les ſecrétaires du roi, que par diverſes communautés d'arts & métiers; & aux dettes contractées par les ſénéchauſſés & diocèſes de la ci-devant province de Languedoc. IV. *b.* 1214.	9 *Juin* 1791.
19 *Juin* 1791.	LOI portant ſuppreſſion des banquiers expéditionnaires en cour de Rome. IV. *b.* 1235.	10 *Mai* 1791.
4 *Juillet* 1791.	LOI explicative des décrets des 21 & 28 juin, relatifs à l'exportation des matières d'or & d'argent. V. *a.* 1.	3 *Juillet* 1791.
4 *Juillet* 1791.	LOI relative à une réclamation faite par l'ambaſſadeur d'Angleterre, à l'occaſion de deux bâtimens Anglois retenus dans le port de Nantes. V. *a.* 3.	4 *Juillet* 1791.
6 *Juillet* 1791.	LOI relative au commerce au-delà du cap de Bonne-Eſpérance & aux colonies Françoiſes. V. *a.* 18.	20 *Juin* 1791.
10 *Juillet* 1791.	LOI relative aux marchandiſes étrangères importées dans les départemens du haut & du bas Rhin. V. *a.* 93.	7 *Juillet* 1791.
12 *Juillet* 1791.	LOI relative à la manufacture de Charleville, aux forges de Mariembourg & autres objets. V. *a.* 239.	4 & 5 *Juill.* 1791.
17 *Juillet* 1791.	LOI relative aux armemens des vaiſſeaux deſtinés pour le commerce des îles & des colonies Françoiſes. V. *a.* 306.	22 *Juin* 1791.
20 *Juillet* 1791.	LOI relative aux ſalines deſtinées pour l'approviſionnement des départemens du Jura, du Doubs, de la haute Saône, des Voſges, de la Meurthe, de la Meuſe & de la Moſelle. V. *a.* 405.	12 *Juillet* 1791.
25 *Juillet* 1791.	LOI relative aux Nantucquois établis en France, & à ceux qui déſireroient y venir dans la ſuite. V. *a.* 464.	9 *Juillet* 1791.
25 *Juillet* 1791.	LOI relative à la libre circulation des caiſſes expédiées en exécution des décrets de l'aſſemblée nationale. V. *a.* 468.	16 *Juillet* 1791.
26 *Juillet* 1791.	LOI relative aux maîtres papetiers & à leurs ouvriers. V. *a.* 477	26 *Juillet* 1791.
28 *Juillet* 1791.	LOI relative aux fers & autres objets venant du village des Hayons, principauté de Sédan. V. *a.* 487.	23 *Juillet* 1791.
29 *Juillet* 1791.	LOI relative au commerce du Levant & de Barbarie. V. *a.* 600.	21 *Juillet* 1791.

DATES DES LOIX, &c.	*TITRES DES LOIX, &c.*	DATES DES DÉCRETS.
1.er *Août* 1791.	LOI concernant les relations de commerce de Marſeille dans l'intérieur du royaume, dans les colonies & avec l'étranger. V. *b.* 635.	26 & 28 *Juill.* 1791.
6 *Août* 1791.	LOI relative au tabac de cantine pour les troupes. V. *b.* 818.	29 *Juillet* 1791.
10 *Août* 1791.	LOI relative aux anciens négocians, marchands, banquiers & autres qui ſe ſont retirés du commerce. V. *b.* 836.	9 *Août* 1791.
12 *Août* 1791.	LOI qui ordonne le payement des travaux relatifs à la fixation des poids & meſures. V. *b.* 900.	8 *Août* 1791.
13 *Août* 1791.	LOI relative à la police de la navigation & des ports de commerce. V. *b.* 901.	9 *Août* 1791.
22 *Août* 1791.	LOI qui fixe le prix du tranſport des lettres, paquets, or & argent par la poſte. V. *b.* 934.	17 *Août* 1791.
22 *Août* 1791.	LOI pour l'exécution du nouveau tarif des droits d'entrée & de ſortie dans les relations du royaume avec l'étranger. V. *b.* 936.	28 *Juillet*, 2 & 6 *Août* 1791.
29 *Août* 1791.	LOI relative aux vaſes, meubles & uſtenſiles de cuivre & de bronze provenant des communautés, égliſes & paroiſſes ſupprimées. V. 1128.	26 *Août* 1791.
25 *Septembre* 1791.	PROCLAMATION du roi, qui nomme le ſieur Breton, régiſſeur général des forges de la chauſſade, à la place du ſieur de Sionville. V. *b.* 1304.	
28 *Septembre* 1791.	LOI relative à la libre exportation des différentes marchandiſes y énoncées. V. *b.* 1306.	23 *Septembre* 1791.
12 *Octobre* 1791.	LOI additionnelle relative à la navigation des rivieres de Juine & d'Eſſonne. VI. 223.	13 *Septembre* 1791.
14 *Octobre* 1791.	LOI relative à la liquidation des dettes actives & paſſives des communautés ſupprimées, & liquidées ou à liquider. VI. 369.	21 *Septembre* 1791.
16 *Octobre* 1791.	LOI relative à la liquidation des dettes des communautés religieuſes, & des communautés d'arts & métiers. VI. 388.	22 *Septembre* 1791.
16 *Octobre* 1791.	LOI relative aux ſaiſies faites à la requête des ci-devant corps & communautés d'arts & métiers. VI. 403.	17 *Septembre* 1791.
16 *Octobre* 1791.	LOI relative aux tanneurs & aux fabricans de cuirs. VI. 421.	24 *Septembre* 1791.
16 *Octobre* 1791.	LOI relative à la liquidation de l'indemnité due pour les jurandes & maîtriſes. VI. 425.	30 *Septembre* 1791.
16 *Octobre* 1791.	LOI relative au moyen de protéger les gardes nationales. VI. 426.	30 *Septembre* 1791.
16 *Octobre* 1791.	LOI portant ſuppreſſion de toutes les chambres de commerce exiſtant dans le royaume. VI. 469.	27 *Septembre* 1791.
19 *Octobre* 1791.	LOI relative aux eaux-de-vie de grains, dites de Genièvre. VI. 487.	23 *Septembre* 1791.
19 *Octobre* 1791.	LOI relative à la fabrication & vente des poudres & ſalpêtres. VI. 490.	23 *Septembre* 1791.
13 *Novemb.* 1791.	LOI qui ordonne l'exécution des anciens règlemens de police relatifs aux uſines, atteliers ou fabriques établis dans les villes. VI. 660.	21 *Septembre* 1791.
16 *Novemb.* 1791.	PROCLAMATION du roi, ſur pluſieurs brevets d'invention. VI. 754.	
11 *Décembre* 1791.	LOI relative à la police de la navigation & des ports de commerce. VII. 37.	5 *Décembre* 1791.
22 *Août* 1791.	LOI relative aux rivières d'Etampes, Eſſonne & Remard, & aux moyens d'en faciliter la navigation. VII. 267.	18 *Août* 1791.

DATES DES LOIX, &c.	*TITRES DES LOIX, &c.*	DATES DES DÉCRETS.
	CONSTITUTION.	
	Assemblées primaires, électorales & autres.	
27 *Octobre* 1789.	PROCLAMATION du roi, portant que nulle convocation ou assemblée par ordre ne pourra avoir lieu. I. *a.* 250.	26 *Octobre* 1789.
27 *Octobre* 1789.	PROCLAMATION du roi, qui surseoit à toute convocation de provinces & d'états. I. *a.* 251.	26 *Octobre* 1789.
6 *Novembre* 1789.	LOI constitutionnelle. I. *a.* 318.	5, 8, 10 *Octobre* & 5 *Nov.* 1789.
Janvier 1790.	LETTRES patentes du roi, pour la constitution des assemblées primaires & des assemblées administratives. I. *a.* 405.	22 *Décembre* 1789.
	INSTRUCTION de l'assemblée nationale sur la formation des assemblées représentatives & des corps administratifs. I. *a.* 424.	8 *Janvier* 1790.
6 *Janvier* 1790.	LETTRES patentes du roi, qui ordonnent la convocation des assemblées pour la composition des municipalités. I. *a.* 470.	29 *Décembre* 1789.
16 *Janvier* 1790.	LETTRES patentes du roi, relatives aux conditions exigées pour être citoyen actif. I. *a* 480.	15 *Janvier* 1790.
3 *Février* 1790.	LETTRES patentes du roi, contenant diverses dispositions relatives aux assemblées de communautés & aux assemblées primaires. I. *a.* 491.	2 *Février* 1790.
12 *Février* 1790.	LETTRES patentes du roi, concernant la détermination de la valeur locale de la journée de travail d'après laquelle doit se former la liste des citoyens actifs. I. *a.* 503.	11 *Février* 1790.
30 *Mars* 1790.	PROCLAMATION du roi, concernant les pouvoirs des commissaires nommés par sa majesté, pour la formation des assemblées primaires & administratives. I. *a.* 645.	29 *Mars* 1790.
21 *Avril* 1790.	PROCLAMATION du roi, portant que les assemblées qui vont avoir lieu pour la formation des corps administratifs, ne doivent pas dans ce moment s'occuper de l'élection de nouveaux députés à l'assemblée nationale. I. *b.* 723.	19 *Avril* 1790.
23 *Avril* 1790.	LETTRES patentes du roi, portant que les précédens décrets qui règlent les conditions pour être citoyen actif, seront exécutés sans avoir égard aux dispenses d'âge. I. *b.* 737.	10 *Avril* 1790.
30 *Avril* 1790.	LETTRES patentes du roi, qui déclarent qu'aucun citoyen ne peut être inquiété à raison de ses opinions dans les assemblées élémentaires. I. *b.* 758.	23 *Août* 1789.
2 *Mai* 1790.	LETTRES patentes du roi, concernant les conditions requises pour être réputé François, & admis à l'exercice des droits de citoyen actif. I. *b.* 777.	30 *Avril* 1790.
8 *Mai* 1790.	PROCLAMATION du roi, relative au droit de voter dans les assemblées primaires. I. *b.* 790.	
16 *Mai* 1790.	PROCLAMATION du roi, portant qu'aucuns membres de l'assemblée nationale ne pourront assister comme électeurs dans les assemblées de district & de département. I. *b.* 823.	14 *Mai* 1790.
28 *Mai* 1790.	LETTRES patentes du roi, concernant les assemblées électorales. I. *b.* 852.	28 *Mai* 1790.

DATES DES LOIX, &c.	*TITRES DES LOIX, &c.*	DATES DES DÉCRETS.
	Assemblées primaires, électorales & autres.	
5 *Novembre* 1790.	LOI portant que les directoires de département & de district ne cesseront point d'être en activité pendant les assemblées des conseils de département & de district. II. *a.* 439.	2 *Novembre* 1790.
19 *Novemb.* 1790.	LOI relative au droit qu'ont les citoyens de former des sociétés libres. II. *a.* 548.	21 *Octobre* 1790.
10 *Décembre* 1790.	LOI qui en confirmant l'élection de la municipalité de Moulins, réserve à statuer sur la question de savoir si l'inéligibilité relative aux préposés à la perception des impôts, doit être regardée comme réglementaire ou constitutionnelle. II. *b.* 765.	3 *Décembre* 1790.
21 *Mars* 1791.	LOI relative à l'assemblée électorale du département du Nord. III. *b.* 1014.	21 *Mars* 1791.
6 *Avril* 1791.	LOI relative à l'élection faite à Nismes, au commencement de mars, par les électeurs du district d'Uzès, de deux juges & deux suppléans, pour compléter le tribunal d'Uzès. IV. *a.* 73.	31 *Mars* 1791.
22 *Mai* 1791.	LOI relative au droit de pétition, & qui fixe les cas où les citoyens pourront requérir la convocation de la commune. IV. *a.* 755.	10 & 18 *Mai* 1791.
29 *Mai* 1791.	LOI relative aux fonctionnaires publics du département de la Lozère, qui ont refusé de faire le serment civique. IV. *a.* 934.	21 *Mai* 1791.
15 *Juin* 1791.	LOI relative aux fonctionnaires publics & aux anciens employés dans les régies & administrations supprimées, pour l'exercice des droits de citoyens actifs dans les assemblées primaires. IV. *b.* 1150.	2 & 11 *Juin* 1791.
17 *Juin* 1791.	LOI relative aux assemblées d'ouvriers & artisans de même état & profession. IV. *b.* 1210.	14 *Juin* 1791.
	DÉCRET de l'assemblée nationale, qui suspend les opérations des assemblées électorales. IV. *b.* 1310.	24 *Juin* 1791.
8 *Août* 1791.	LOI qui lève la suspension portée par le décret du 24 juin dernier, relativement aux assemblées électorales. V. *b.* 829.	5 *Août* 1791.
9 *Septembre* 1791.	LOI portant que les électeurs ne seront point payés. V. *b.* 1154.	9 *Septembre* 1791.
14 *Septembre* 1791.	CONSTITUTION Françoise. V. *b.* 1213.	3 *Septembre* 1791.
15 *Septemb.* 1791.	LOI relative à la proclamation de la loi constitutionnelle. V. *b.* 1273.	15 *Septembre* 1791.
28 *Septembre* 1791.	PROCLAMATION du roi, pour inviter tous les citoyens à se réunir pour le maintien de la constitution. V. *b.* 1315.	
16 *Octobre* 1791.	LOI relative aux assemblées primaires, électorales, municipales, de district ou de département. VI. 410.	26 & 28 *Sept.* 1791.
16 *Octobre* 1791.	LOI relative aux protestations faites contre la constitution. VI. 413.	23 *Septemb.* 1791.
16 *Octobre* 1791.	LOI portant défenses à tout citoyen François de prendre dans aucun acte, les titres & qualifications supprimées par la constitution. VI. 466.	17 *Septembre* 1791.
16 *Octobre* 1791.	LOI portant que tout homme est libre en France, & que, quelle que soit sa couleur, il y jouit de tous les droits de citoyen, s'il a les qualités prescrites par la constitution. VI. 471.	28 *Septembre* 1791.
19 *Octobre* 1791.	LOI qui déclare nulles les élections faites par le district de Pont-à-Mousson, & qui fixe les règles à suivre en pareilles circonstances par les	22 *Septembre* 1791.

DATES DES LOIX, &c.	*TITRES DES LOIX, &c.*	DATES DES DÉCRETS.
	Assemblées primaires, électorales & autres.	
	assemblées électorales, & les administrateurs de district & de département. VI. 482.	
28 *Octobre* 1791.	LOI relative aux assemblées des conseils de district & de département. VI. 624.	28 *Octobre* 1791.
	CONTRIBUTION PATRIOTIQUE.	
9 *Octobre* 1789.	DÉCLARATION du roi, concernant la contribution patriotique. I. *a.* 172.	6 *Octobre* 1789.
11 *Octobre* 1789.	PROCLAMATION du roi, concernant la contribution patriotique. I. *a.* 179.	
8 *Octobre* 1789.	CONTRIBUTION patriotique. I. *a.* 205.	
	INSTRUCTION sur la réception des déclarations pour la contribution patriotique dont les gardes & syndics des corps & communautés seront chargés, & pour établir leur comptabilité. I. *a.* 253.	
25 *Novemb.* 1789.	PROCLAMATION du roi, qui autorise les municipalités à recevoir les bijoux & vaisselles d'or & d'argent, pour les transmettre aux directeurs des monnoies. I. *a.* 335.	
25 *Novemb.* 1789.	PROCLAMATION du roi, qui autorise les comités de districts de la ville de Paris à recevoir les bijoux d'or & d'argent, pour les transmettre aux directeurs de la monnoie. I. *a.* 343.	
30 *Décembre* 1789.	LETTRES patentes du roi, portant qu'il sera accordé un délai de deux mois pour faire les déclarations prescrites par le décret du 6 octobre dernier, concernant la contribution patriotique, & que la liste des noms des contribuables patriotes, & des sommes qu'ils se seront soumis à payer sera imprimée. I. *a.* 401.	26 *Décembre* 1789.
14 *Janvier* 1790.	PROCLAMATION du roi, concernant les déclarations pour la contribution patriotique. I. *a.* 471.	
1er. *Avril* 1790.	LETTRES patentes du roi, relatives au payement de la contribution patriotique. I. *b.* 657.	27 *Mars* 1790.
22 *Juillet* 1790.	LETTRES patentes du roi, concernant les dispositions que doivent faire, sans délai, les directoires de département & ceux de district, pour constater la situation actuelle des recouvremens des impositions de 1788, 1789 & 1790, & pour accélérer la perception & rentrée des sommes arriérées ; & concernant la forme des contraintes à décerner, ainsi que la vérification & mise à exécution des rôles de contribution patriotique. I. *b.* 1090.	13 *Juillet* 1790.
20 *Août* 1790.	LETTRES patentes du roi, qui prescrivent les moyens qui seront employés pour assurer le recouvrement de la contribution patriotique. I. *b.* 1260.	8 *Août* 1790.
19 *Octobre* 1790.	PROCLAMATION du roi, qui ordonne que sur les 800 millions d'assignats, décrétés le 29 septembre, 31 millions 95 mille livres seront employés au service du trésor public pour le présent mois d'octobre ; & qu'il sera versé par la caisse de l'extraordinaire dans le trésor public la somme de 4 millions 340 mille livres, qu'elle a reçue à compte du premier terme de la contribution patriotique. II. *a.* 210.	13 *Octobre* 1790.
31 *Octobre* 1790.	LOI concernant la contribution patriotique. II. *a.* 335.	25 *Octobre* 1790.

DATES DES LOIX, &c.	*TITRES DES LOIX, &c.*	DATES DES DÉCRETS.
20 *Décembre* 1790.	INSTRUCTION rédigée par ordre du roi, concernant le recouvrement de la contribution patriotique, par les receveurs de district, à compter du 1.er janvier 1791. II. *b.* 985.	
25 *Décembre* 1790.	LOI qui règle l'émolument dû aux receveurs, greffiers des municipalités & autres prépoſés chargés du recouvrement de la contribution patriotique, pour leur tenir lieu de traitemens ou d'indemnité. II. *b.* 1019.	20 *Décembre* 1790.
19 *Janvier* 1791.	LOI relative à la contribution patriotique reçue & à recevoir, & qui règle l'eſpèce d'indemnité due à ceux qui étoient chargés de cette perception pour l'année 1790. III. *a.* 268.	6 *Janvier* 1791.
4 *Mai* 1791.	LOI relative aux comptes à rendre par les différens receveurs de la contribution patriotique. III. *b.* 816.	25 *Février* 1791.
10 *Avril* 1791.	LOI concernant l'exécution des décrets relatifs à la contribution patriotique. IV. *a.* 151.	10 *Mars* 1791.
27 *Avril* 1791.	LOI relative à la contribution patriotique. IV. *a.* 381.	20 *Avril* 1791.
17 *Juin* 1791.	LOI portant qu'il ne ſera accordé aucuns ſecours ni emprunts aux villes & communautés, qu'elles n'ayent juſtifié du payement des impoſitions de 1789 & 1790, & de la contribution patriotique. IV. *b.* 1226.	10 *Juin* 1791.
	CORPS ADMINISTRATIFS.	
	Loix qui déterminent leurs fonctions relatives à l'adminiſtration générale & particulière.	
21 *Octobre* 1789.	DÉCLARATION du roi pour l'établiſſement d'une loi martiale. I. *a.* 244.	
3 *Novembre* 1789.	LETTRES patentes du roi, qui ordonnent l'envoi aux tribunaux, municipalités & autres corps adminiſtratifs, des décrets de l'aſſemblée nationale, qui ont été acceptés ou ſanctionnés par ſa majeſté. I. *a.* 259.	20 *Octobre* 1789.
6 *Novembre* 1789.	LETTRES patentes du roi, ſur le décret de l'aſſemblée nationale, concernant l'envoi & la tranſcription des décrets ſur les regiſtres des cours, tribunaux, corps adminiſtratifs & municipalités. I. *a.* 316.	5 *Novembre* 1789.
8 *Janvier* 1790.	INSTRUCTION de l'aſſemblée nationale ſur la formation des aſſemblées repréſentatives, & des corps adminiſtratifs. I. *a.* 424.	[redacted]
Janvier 1790.	LETTRES patentes du roi, qui affranchiſſent de la formalité du contrôle & des droits de timbre tous les actes relatifs à la conſtitution des municipalités & autres corps adminiſtratifs; & qui déterminent l'état des villes & communautés mi-parties entre différentes provinces. I. *a.* 457.	18 & 20 *Janvier* 1790.
26 *Février* 1790.	LETTRES patentes du roi, relatives aux délibérations des aſſemblées repréſentatives, municipales & adminiſtratives. I. *a.* 509.	11 *Février* 1790.
7 *Mars* 1790.	LETTRES patentes du roi, qui autoriſent les comités de l'aſſemblée nationale à demander dans les dépôts des départemens, ceux des cours & autres dépôts publics, toutes les pièces qu'ils jugeront néceſſaires à leurs travaux. I. *a.* 572.	18 *Février* 1790.
30 *Mars* 1790.	PROCLAMATION du roi, concernant les pouvoirs des commiſſaires nommés par ſa majeſté, pour la formation des aſſemblées primaires & adminiſtratives. I. *a.* 645.	29 *Mars* 1790.

DATES DES LOIX, &c.	*TITRES DES LOIX, &c.*	DATES DES DÉCRETS.
	Loix qui déterminent leurs fonctions relatives à l'administration générale & particulière.	
20 *Avril* 1790.	LETTRES patentes du roi, contenant diverses dispositions relatives aux administrations de département & de district, & à l'exercice de la police. I. *b.* 715.	20, 23 *Mars* & 19 *Avril* 1790.
20 *Avril* 1790.	PROCLAMATION du roi, concernant les comptes à rendre par les anciens administrateurs aux nouveaux corps administratifs, & à la remise des pièces & papiers relatifs à l'administration de chaque département. I. *b.* 719.	28 *Décembre* 1789.
21 *Avril* 1790.	PROCLAMATION du roi, portant que les assemblées qui vont avoir lieu pour la formation des corps administratifs, ne doivent pas dans ce moment s'occuper de l'élection de nouveaux députés à l'assemblée nationale. I. *b.* 723.	19 *Avril* 1790.
11 *Mai* 1790.	LETTRES patentes du roi, portant que les actes relatifs aux élections des municipalités & corps administratifs, délibérations, & généralement tous les actes de pure administration intérieure, seront seuls exempts de la formalité du contrôle & du papier timbré dans les lieux où ces droits sont en usage. I. *b.* 815.	10 *Avril* 1790.
13 *Juin* 1790.	LETTRES patentes du roi, qui renvoyent provisoirement & jusqu'à ce qu'il en ait été autrement ordonné, aux assemblées de département la connoissance des contestations & difficultés qui pourroient s'élever en matière d'impôt direct. I. *b.* 914.	6 *Juin* 1790.
18 *Juin* 1790.	PROCLAMATION du roi, pour la suite & l'accélération des opérations des commissaires de sa majesté, chargés de l'établissement des assemblées de département. I. *b.* 931.	11 *Juin* 1790.
18 *Juin* 1790.	LETTRES patentes du roi, portant suspension des procédures relatives aux dédommagemens dus à raison des dégâts sur les terrains & marais desséchés; & attribution aux directoires de district, pour régler ces dédommagemens. I. *b.* 932.	14 *Juin* 1790.
23 *Juin* 1790.	LETTRES patentes du roi, portant que le caissier & administrateur général, & tous dépositaires du prix des domaines & bois, seront tenus de verser dans la caisse des receveurs des districts, le montant des quarts de réserve des bois des communautés tant ecclésiastiques que laïques, sur les demandes qui leur en seront faites par les directoires de département. I. *b.* 945.	6 & 7 *Juin* 1790.
27 *Juin* 1790.	LETTRES patentes du roi, concernant l'intitulé des délibérations des corps administratifs. I. 963.	24 *Juin* 1790.
2 *Juillet* 1790.	LETTRES patentes du roi, pour mettre les nouveaux corps administratifs en activité. I. *b.* 1046.	28 & 30 *Juin* 1790.
4 *Juillet* 1790.	LETTRES patentes du roi, concernant la confection & vérification des rôles de supplément sur les ci-devant privilégiés, pour les six derniers mois 1789, tant dans le département de l'Ain que dans les autres départemens du royaume; & portant que les fonctions des commissaires départis, intendans & subdélégués, cesseront au moment où les directoires de département & de district seront en activité. I. *b.* 1050.	26 *Juin* 1790.

DATES DES LOIX, &c.	*TITRES DES LOIX, &c.*	DATES DES DÉCRETS.
	Loix qui déterminent leurs fonctions relatives à l'administration générale & particulière.	
22 *Juillet* 1790.	LETTRES patentes du roi, concernant les dispositions que doivent faire, sans délai, les directoires de département & ceux de district, pour constater la situation actuelle des recouvremens des impositions des exercices de 1788, 1789 & 1790, & pour accélérer la perception & rentrée des sommes arriérées; & concernant la forme des contraintes à décerner, ainsi que la vérification & mise à exécution des rôles de contribution patriotique. I. *b.* 1090.	13 *Juillet* 1790.
23 *Juillet* 1790.	PROCLAMATION du roi, portant que les directoires de district fixeront la somme à attribuer aux députés à la fédération, dans les districts où elle n'a pas été réglée. I. *b.* 1097.	17 *Juillet* 1790.
23 *Juillet* 1790.	PROCLAMATION du roi, portant que les bannières données par la commune de Paris, aux quatre-vingt-trois départemens, seront placées dans le lieu où le conseil d'administration de chaque département tiendra ses séances. I. *b.* 1100.	19 *Juillet* 1790.
19 *Août* 1790.	LETTRES patentes du roi, concernant la nomination à faire par la nouvelle municipalité de Paris, de deux commissaires qui, conjointement avec ceux des départemens d'Yonne, Seine & Marne, Seine & Oise, de l'Aube, de la Côte-d'or, de l'Eure, du Loiret, de l'Oise & de la Nièvre, recevront le compte général de l'ancienne administration de la ci-devant province de l'Isle de France. I. *b.* 1193.	15 *Août* 1790.
20 *Août* 1790.	PROCLAMATION du roi, concernant les fonctions des assemblées administratives. I. *b.* 1197.	12 *Août* 1790.
12 *Septembre* 1790.	PROCLAMATION du roi, relative à des assemblées qui ont été tenues au château de Jalley, & portant défenses aux gardes nationales de tenir aucune assemblée fédérative, à moins d'y être autorisés par les directoires de leurs départemens. II. *a.* 53.	7 *Septembre* 1790.
21 *Décembre* 1790.	PROCLAMATION du roi, portant qu'aucune municipalité, ou corps administratif ne peut, sous aucun prétexte, arrêter ni suspendre le départ d'aucun bâtiment de guerre. II. *a.* 90.	18 *Septembre* 1790.
21 *Septembre* 1790.	PROCLAMATION du roi, portant que les conseils de département ne se rassembleront, pour cette année, qu'au 3 novembre. II. *a.* 116.	14 *Septembre* 1790.
27 *Septembre* 1790.	PROCLAMATION du roi, portant que les présidens des administrations de département & de district sont éligibles aux places de juge. II. *a.* 127.	19 *Septembre* 1790.
27 *Septembre* 1790.	LOI portant que les présid ns des administrations de département & de district peuvent être élus juges. II. *a.* 135.	19 *Septembre* 1790.
5 *Octobre* 1790.	PROCLAMATION du roi, relative à une protestation que la municipalité de Corbigny s'est permise contre un décret de l'assemblée; & portant que toutes les municipalités, districts & départemens qui se permettroient de suspendre, directement ou indirectement, l'exécution des décrets de l'assemblée nationale, sanctionnés par le roi, seront responsables de tous évènemens. II. *a.* 138.	23 *Septembre* 1790.
5 *Octobre* 1790.	PROCLAMATION du roi, relative aux difficultés qui suspendent l'exécution dans plusieurs départemens, du décret du 28 décembre 1789,	1.er *Octobre* 1790.

DATES DES LOIX, &c.	*TITRES DES LOIX, &c.*	DATES DES DÉCRETS.
	Loix qui déterminent leurs fonctions relatives à l'administration générale & particulière.	
	sanctionné par le roi, concernant les comptes à rendre par les anciens administrateurs, & la remise des pièces & papiers qui regardent l'administration de chaque département. II. *a.* 140.	
5 *Octobre* 1790.	PROCLAMATION du roi, relative aux opérations prescrites par l'article X de la III^e^ section du décret du 22 décembre 1789, sanctionné par le roi, pour la liquidation, dans les provinces où il y avoit une administration commune, & qui sont divisées en plusieurs départemens, des dettes contractées sous le régime précédent, & des fonds dont il reste à disposer. II. *a.* 143.	21 *Septembre* 1790.
5 *Octobre* 1790.	LOI qui enjoint aux élus & à tous autres comptables, de rendre pardevant les commissaires de département, leurs comptes non jugés par des cours supérieures, & d'en remettre les pièces. II. *a.* 146.	1.^er^ *Octobre* 1790.
14 *Octobre* 1790.	LETTRES patentes du roi, qui ordonnent que les soumissions des municipalités pour l'acquisition des domaines nationaux, renfermeront la désignation des objets, & que les directoires de district poursuivront la vente des biens compris dans les soumissions des municipalités, que des particuliers se présenteroient pour acquérir. II. *a.* 158.	10 *Octobre* 1790.
14 *Octobre* 1790.	PROCLAMATION du roi, qui règle différens points de compétence des corps administratifs. II. *a.* 163.	7 *Octobre* 1790.
14 *Octobre* 1790.	PROCLAMATION du roi, portant que tous les administrateurs, fermiers, directeurs, régisseurs, contrôleurs & receveurs des impositions indirectes & des différents droits qui se perçoivent dans le royaume, seront tenus de fournir aux administrations de département ou à leurs directoires, sur leur demande par écrit, toutes les communications & renseignemens relatifs au produit desdites impositions ou droits. II. *a.* 167.	2 *Octobre* 1790.
19 *Octobre* 1790.	LETTRES patentes du roi, portant qu'il sera formé dans chacun des directoires de département, un comité contentieux provisoire, lequel, jusqu'au moment où les juges seront en activité, connoîtra du contentieux de celles des impositions indirectes & autres parties de service & d'administration, dont la connoissance étoit attribuée aux commissaires départis. II. *a.* 196.	9 *Octobre* 1790.
19 *Octobre* 1790.	PROCLAMATION du roi, portant établissement près l'assemblée nationale d'un seul bureau de contreseing des lettres & paquets, & concernant les franchises & contreseings des corps administratifs; nomination des membres du directoire des postes. II. *a.* 212.	12 *Octobre* 1790.
Octobre 1790.	INSTRUCTIONS adressées par ordre du roi aux directoires de département, sur le contentieux des impositions indirectes. II. *a.* 351.	
Octobre 1790.	INSTRUCTION pour la manière d'exécuter les articles II, IV, V & VI des lettres patentes du 21 septembre 1790, sur le décret de l'assemblée nationale du 12 du même mois, concernant l'ordre & la surveillance à observer pour la perception des droits & impositions indirectes. II. *a.* 355.	

DATES DES LOIX, &c.	*TITRES DES LOIX, &c.*	DATES DES DÉCRETS.
	Loix qui déterminent leurs fonctions relatives à l'administration générale & particulière.	
Octobre 1790.	INSTRUCTION adressée par ordre du roi aux directoires de département, sur la manière de pourvoir au remboursement des frais de la justice criminelle, & au payement des courses extraordinaires de la maréchaussée. II. *a.* 359.	
5 *Novembre* 1790.	LOI qui règle le mode de la promulgation des loix. II. *a.* 377.	2 *Novembre* 1790.
5 *Novembre* 1790.	LOI portant que les directoires de département & de district ne cesseront point d'être en activité pendant les assemblées des conseils des départemens & des districts. II. *a.* 439.	2 *Novembre* 1790.
8 *Novembre* 1790.	LOI relative aux voies de fait opposées dans la ville de Cambray à l'exécution des ordres du directoire du département du Nord. II. *a.* 461.	6 *Novembre* 1790.
24 *Novemb.* 1790.	LOI relative à la suppression des ci-devant receveurs généraux & receveurs particuliers des finances, ainsi qu'à la nomination & au service des receveurs de district. II. *a.* 585.	12 & 14 *Nov.* 1790.
1.er *Décemb.* 1790.	LOI relative à l'élection des receveurs des districts d'Alençon, de Neufchâtel & de Laon. II. *b.* 636.	24 *Novemb* 1790.
1.er *Décemb.* 1790.	LOI relative à la nomination des membres des administrations & des directoires de district, aux places de receveurs de district. II. *b.* 640.	27 *Novemb.* 1790.
1.er *Décemb.* 1790.	LOI relative à l'élection du receveur du district de Corbeil. II. *b.* 732.	25 *Novemb.* 1790.
10 *Décembre* 1790.	LOI qui ordonne entr'autres choses, que les impôts ou emprunts à faire par les municipalités, districts ou départemens, ne pourront avoir lieu sans l'autorisation du corps législatif. II. *b.* 770.	3 *Décembre* 1790.
10 *Décembre* 1790.	LOI qui déclare bonne & valable la nomination du sieur Chamboſſe à la place de receveur du district d'Amiens. II. *b.* 809.	4 *Décembre* 1790.
19 *Décembre* 1790.	LOI qui ordonne que la délibération du directoire du département du Cantal, relativement à l'emploi des fonds provenant de l'imposition des ci-devant privilégiés, sera exécutée selon sa forme & teneur. II. *b.* 937.	8 *Décembre* 1790.
25 *Décembre* 1790.	LOI qui règle la forme dans laquelle les districts & les départemens donneront leur avis sur les pétitions & requêtes qui leur seront présentées. II. *b.* 1010.	19 *Décembre* 1790.
25 *Décembre* 1790.	LOI relative aux receveurs des domaines & bois, & aux différentes sommes qu'ils seront tenus de verser dans les caisses des trésoriers de district. II. *b.* 1035.	19 *Décembre* 1790.
25 *Décembre* 1790.	LOI qui ordonne que le roi sera prié de faire délivrer aux administrations de département 50,000 fusils pour l'armement des gardes nationales. II. *b.* 1052.	18 *Décembre* 1790.
Décembre 1790.	INSTRUCTION provisoire redigée par ordre du roi, concernant l'ordre de comptabilité à observer par les receveurs de district. II. *b.* 1090.	
2 *Janvier* 1791.	LOI qui improuve divers arrêtés pris par le directoire du département de l'Arriège; renvoie devant les juges du district de Toulouse la connoissance des abus imputés au sieur d'Arnaing, & le suspend provisoirement de ses fonctions. III. *a.* 21.	28 *Décembre* 1790.

LOI

DATES DES LOIX, &c.	*TITRES DES LOIX, &c.*	DATES DES DÉCRETS.
	Loix qui déterminent leurs fonctions relatives à l'administration générale & particulière.	
2 *Janvier* 1791.	LOI relative au trésor public, & portant établissement d'un bureau de correspondance générale entre le directeur général du trésor, & les receveurs des districts des 83 départemens. III. *a.* 23.	27 *Décembre* 1790.
5 *Janvier* 1791.	LOI relative au receveur de S. Pons, département de l'Hérault. III. *a.* 82.	23 *Décembre* 1790.
5 *Janvier* 1791.	LOI portant que les administrations de département & de district, ne peuvent ni nommer ni entretenir des agens auprès du roi & du corps législatif. III. *a.* 104.	24 *Décembre* 1790.
19 *Janvier* 1791.	LOI relative au bureau de l'envoi des décrets; à une augmentation à faire dans les bureaux du département de la justice; & à une édition complette au nombre de 2,000 exemplaires, de tous les décrets acceptés ou sanctionnés jusqu'à ce jour. III. *a.* 200.	9 *Janvier* 1791.
19 *Janvier* 1791.	LOI relative aux différentes commissions dont les municipalités peuvent être chargées par les directoires des districts. III. *a.* 219.	9 *Janvier* 1791.
19 *Janvier* 1791.	LOI relative aux administrations de district & de département. III. *a.* 264.	16 *Janvier* 1791.
4 *Février* 1791.	LOI portant qu'il sera délivré aux divers départemens du royaume, la quantité de 47,903 fusils, faisant avec celle de 50,000 ordonnée par le décret du 18 décembre dernier, celle totale de 97,903 fusils. III. *a.* 394.	28 *Janvier* 1791.
4 *Février* 1791.	LOI relative à une délibération du département de la Somme, au sujet du remplacement des ecclésiastiques fonctionnaires publics refusant de prêter serment. III. *a.* 415.	25 *Janvier* 1791.
20 *Mars* 1791.	LOI portant qu'il n'y a lieu à délibérer sur la pétition du district d'Aurillac, relativement à la convocation du département du Cantal. III. *b.* 971.	5 *Mars* 1791.
20 *Mars* 1791.	LOI relative à une pétition du district de St. Pons, département de l'Hérault. III. *b.* 972.	28 *Février* 1791.
20 *Mars* 1791.	LOI qui autorise les directoires de district à traiter de gré à gré avec les preneurs de baux à vie, tant pour la résiliation des baux, que pour l'indemnité aux conditions y énoncées. III. *b.* 995.	13 *Mars* 1791.
20 *Mars* 1791.	PROCLAMATION du roi, concernant la nomination du receveur du district de Mucidan. III. *b.* 1005.	
25 *Mars* 1791.	LOI relative aux dépenses des départemens, & à celles faites pour les maisons & service du roi & de la reine, jusqu'au 1.er juillet 1790, & à plusieurs autres dépenses à la charge de l'état. III. *b.* 1017.	22 *Mars* 1791.
25 *Mars* 1791.	LOI relative au district de Perpignan, département des Pyrénées orientales. III. *b.* 1038.	23 *Mars* 1791.
27 *Mars* 1791.	LOI contenant des dispositions relatives à l'organisation des corps administratifs. III. *b.* 1065.	3, 4, 5, 6, 14 & 15 *Mars* 1791.
27 *Mars* 1791.	LOI qui autorise le département de Paris à déléguer à la municipalité, les fonctions relatives à l'administration & à l'aliénation des domaines nationaux. III. *b.* 1119.	17 *Mars* 1791.

DATES DES LOIX, &c.	*TITRES DES LOIX, &c.*	DATES DES DÉCRETS.
	Loix qui déterminent leurs fonctions relatives à l'administration générale & particulière.	
6 *Avril* 1791.	LOI relative à l'exécution des articles IV & VIII de la section première du décret du 22 décembre 1789, concernant les corps administratifs. IV. *a.* 68.	3 *Avril* 1791.
17 *Avril* 1791.	LOI qui ordonne que dans le délai d'un mois, les directoires de tous les districts du royaume enverront au comité d'aliénation, l'état de la valeur présumée de tous les domaines nationaux compris dans leur circonscription. IV. *a.* 232.	12 *Avril* 1791.
17 *Avril* 1791.	LOI relative aux places vacantes par mort, démission ou autrement, dans les directoires de département. IV. *a.* 277.	12 *Avril* 1791.
15 *Mai* 1791.	LOI relative aux sommes à avancer par le trésor public aux 83 départemens, pour subvenir à la dépense des tribunaux & à celle de l'administration. IV. *a.* 683.	9 *Mai* 1791.
27 *Mai* 1791.	LOI qui renvoie au directoire du district de Metz, les contestations nées & à naître du rôle de contribution fait par les Juifs de Metz. IV. *a.* 928.	20 *Mai* 1791.
29 *Mai* 1791.	LOI relative aux fonctionnaires publics du département de la Lozère, qui ont refusé de prêter le serment civique. IV. *a.* 934.	21 *Mai* 1791.
1.er *Juin* 1791.	PROCLAMATION du roi, concernant la nomination du receveur du district de Villefranche. IV. *b.* 961.	
8 *Juin* 1791.	LOI relative au payement d'une somme de 50 liv. par mois, par les receveurs de district. IV. *b.* 1061.	3 *Mai* 1791.
10 *Juin* 1791.	PROCLAMATION du roi, concernant la nomination du receveur du district de Lectoure. IV. *b.* 1089.	
12 *Juin* 1791.	LOI relative à la lettre des administrateurs composant le directoire du département du Morbihan. IV. *b.* 1120.	6 *Juin* 1791.
15 *Juin* 1791.	LOI relative au renouvellement de la moitié des membres des administrations de département & de district, en exécution du décret des 27 & 28 mai, sanctionné le 29 du même mois. IV. *b.* 1148.	10 *Juin* 1791.
17 *Juin* 1791.	LOI relative au sieur Kuhn, membre du département du bas Rhin. IV. *b.* 1223.	2 *Juin* 1791.
19 *Juin* 1791.	LOI relative à la distribution d'une somme de 2,600,000 liv. entre les départemens, & pour les causes y énoncées. IV. *b.* 1264.	16 & 18 *Juin* 1791.
25 *Juillet* 1791.	LOI relative au district de Louhans, département de Saône & Loire. V. *a.* 466.	19 *Juillet* 1791.
12 *Septembre* 1791.	LOI relative aux nominations d'officiers de la gendarmerie nationale, faites par les directoires de département. V. *b.* 1179.	11 *Septembre* 1791.
12 *Septembre* 1791.	LOI relative à la régence, à la garde du roi mineur, & à la résidence des fonctionnaires publics. V. *b.* 1202.	22, 23, 24, 25, 26, 28 & 29 *Mars* 1791.
2 *Octobre* 1791.	LOI relative aux dépenses de l'ordre judiciaire & des administrations de département. VI. 5.	24 *Septembre* 1791.
2 *Octobre* 1791.	LOI qui fixe l'époque à laquelle s'assembleront chaque année les conseils de district & de département. VI. 8.	19 *Septembre* 1791.

DATES DES LOIX, &c.	*TITRES DES LOIX, &c.*	DATES DES DÉCRETS.
	Loix qui déterminent leurs emplacemens.	
16 *Octobre* 1791.	LOI pénale relative aux assemblées primaires, électorales, municipales, de district ou de département. VI. 410.	26 & 28 *Septembre* 1791.
28 *Octobre* 1791.	Loi relative aux assemblées des conseils de district & de département. VI. 624.	28 *Octobre* 1791.
2 *Novemb.* 1790.	LOI qui fixe définitivement dans la ville de Clermont, le siége de l'administration du Puy-de-Dome. II. *a.* 373.	30 *Octobre* 1790.
5 *Novembre* 1790.	LOI qui porte que la ville de Paris n'aura point d'administration de district, & que la municipalité fera pour l'année 1791, la répartition des impositions directes. II. *a.* 440.	3 *Novembre* 1790.
1.er *Décemb.* 1790.	LOI relative aux demandes en suppression de districts. II. *b.* 734.	24 *Novemb.* 1790.
10 *Décembre* 1790.	LOI qui conserve provisoirement la situation des tribunaux & des administrations de district, & renvoye aux législatures suivantes les divers changemens demandés à cet égard. II. *b.* 760.	29 *Novemb.* 1790.
15 *Décembre* 1790.	LOI qui approuve & autorise l'acquisition faite par le département de la Vendée, d'une maison & bâtimens destinés à recevoir les membres de ce département. II. *b.* 907.	11 *Décembre* 1790.
19 *Janvier* 1791.	LOI qui autorise provisoirement le département du Puy-de-Dôme à occuper l'ancien palais de la cour des aides de Clermont-Ferrand, aux conditions y énoncées. III. *a.* 170.	17 *Janvier* 1791.
19 *Janvier* 1791.	LOI relative au logement destiné pour le directoire du département de la Loire inférieure. III. *a.* 229.	6 *Janvier* 1791.
26 *Janvier* 1791.	LOI qui autorise le département du Gard à acquérir la maison des Augustins, pour y faire le service de son administration. III. *a.* 328.	21 *Janvier* 1791.
30 *Janvier* 1791.	LOI qui autorise le district de Corbeil à acquérir l'emplacement nécessaire pour son établissement & celui du tribunal. III. *a.* 356.	26 *Janvier* 1791.
30 *Janvier* 1791.	LOI relative aux hôtels-de-ville, palais de justice & édifices publics, servant à loger les ci-devant commissaires départis, commandans & autres fonctionnaires publics. III. *a.* 368.	16 *Octobre* 1790.
4 *Février* 1791.	LOI qui autorise le département du Loiret à acquérir la maison des Bénédictins d'Orléans pour y faire son établissement. III. *a.* 411.	29 *Janvier* 1791.
11 *Février* 1791.	LOI qui prescrit les déclarations à faire par les différens corps administratifs, relativement aux édifices qui peuvent leur être nécessaires pour leur établissement; & ordonne qu'il ne pourra être fait par eux aucun emprunt, ni établi aucune imposition pour subvenir aux frais de ces établissemens, sans l'autorisation spéciale du corps législatif. III. *a.* 491.	7 *Février* 1791.
18 *Février* 1791.	LOI portant qu'aucun corps administratif ne peut faire d'acquisition sans autorisation du corps législatif, & qui, en conséquence, déclare nulle une adjudication faite au profit du directoire du département de la Corrèze. III. *a.* 545.	5 *Février* 1791.
18 *Février* 1791.	LOI qui autorise le directoire du district de Sancerre, département du Cher, à acquérir la maison des Augustins de la ville, aux conditions y énoncées. III. *a.* 617.	8 *Février* 1791.

DATES DES LOIX, &c.	*TITRES DES LOIX, &c.*	DATES DES DÉCRETS.
	Loix qui déterminent leurs emplacemens.	
23 *Février* 1791.	LOI qui autorise le directoire du district de Pontoise à acquérir la maison appelée le Grand-vicariat, pour y faire son établissement & celui du tribunal, aux conditions & exceptions y énoncées. III. *a.* 646.	17 *Février* 1791.
25 *Février* 1791.	LOI qui autorise les administrateurs du département de l'Arriège à acquérir la maison de l'abbaye de St. Volúzien, pour y placer le directoire du département & le tribunal de district, aux conditions & exceptions y portées. III. *a.* 777.	22 *Février* 1791.
2 *Mars* 1791.	LOI qui déclare nulle une adjudication faite au directoire du département du Cher & Loir. III. *b.* 808.	24 *Février* 1791.
20 *Mars* 1791.	LOI qui autorise le département des Vosges à continuer de tenir ses séances dans la portion du collége d'Epinal qu'il occupe, aux charges & conditions y énoncées. III. *b.* 954.	3 *Mars* 1791.
20 *Mars* 1791.	LOI qui autorise le directoire du département du Var à acquérir les lieux nécessaires à son établissement, aux conditions & exceptions y portées. III. *b.* 955.	15 *Mars* 1791.
20 *Mars* 1791.	LOI qui autorise le département de la Lozère à acquérir les bâtimens nécessaires à son établissement, & à y faire les réparations énoncées dans le devis estimatif. III. *b.* 975.	7 *Mars* 1791.
20 *Mars* 1791.	LOI qui autorise le district de Sarre-Louis à acquérir la maison des ci-devant chanoinesses de Loutre. III. *b.* 993.	3 *Mars* 1791.
25 *Mars* 1791.	LOI qui autorise le directoire de Beaugency à louer pour deux années, les emplacemens nécessaires à son établissement. III. *b.* 1037.	23 *Mars* 1791.
27 *Mars* 1791.	LOI qui autorise le directoire du district d'Angers à acquérir les bâtimens nécessaires à son établissement, aux prix, charges & conditions y énoncés. III. *b.* 1090.	19 *Mars* 1791.
27 *Mars* 1791.	LOI qui annulle une adjudication faite au directoire de Marennes, & cependant sur sa pétition, l'autorise à acquérir les bâtlmens nécessaires à son établissement, aux conditions & exceptions y portées. III. *b.* 1095.	16 *Mars* 1791.
27 *Mars* 1791.	LOI qui autorise le département de la Meurthe à laisser au tribunal du district, la jouissance d'une partie des bâtimens occupés par le ci-devant parlement de Nancy. III. *b.* 1110.	16 *Mars* 1791.
30 *Mars* 1791.	LOI qui autorise le département de Loir & Cher à acquérir les bâtimens nécessaires à son établissement. III. *b.* 1150.	10 *Mars* 1791.
3 *Avril* 1791.	LOI qui autorise le directoire du département de l'Yonne à acquérir les bâtimens nécessaires à son établissement. IV. *a.* 43.	29 *Mars* 1791.
6 *Avril* 1791.	LOI qui autorise les directoires des districts de Bourbon-Lancy & d'Isur-Tille à s'installer dans les lieux y desígnés, aux conditions y énoncées; & qui accorde un délai à tous les corps administratifs qui ont fait des acquisitions pour leur établissement. IV. *a.* 143.	31 *Mars* 1791.
10 *Avril* 1791.	LOI qui autorise le directoire du district de Clermont en Beauvoisis, à louer les bâtimens nécessaires à son établissement, & à y faire les arrangemens convenables. IV. *a.* 165.	4 *Avril* 1791.

DATES DES LOIX, &c.	*TITRES DES LOIX, &c.*	DATES DES DÉCRETS.
	Loix qui déterminent leurs emplacemens.	
15 *Avril* 1791.	LOI qui autorise les départemens de Maine & Loire, du Cher, le district d'Abbeville, département de la Somme, le département de la Mayenne & le district de Laval conjointement, à acquérir les bâtimens nécessaires à leur établissement, & qui porte en outre que le bailliage du palais & ses dépendances seront occupés par le directoire du département de Paris. IV. *a.* 228.	9 *Avril* 1791.
17 *Avril* 1791.	LOI qui autorise le directoire du district de Saint-Yrieix, département de la haute Vienne, à acquérir les bâtimens nécessaires à son établissement. IV. *a.* 236.	13 *Avril* 1791.
17 *Avril* 1791.	Loi qui autorise le directoire du département de la Creuse à acquérir les bâtimens nécessaires à son établissement, aux conditions y énoncées. IV. *a.* 273.	12 *Avril* 1791.
27 *Avril* 1791.	LOI qui autorise le directoire du district de Luze, département de la haute Saône, celui du département des hautes Alpes, celui du district d'Evaux, département de la Creuse, celui de Saint-Maximin, département du Var & celui du Quesnoy, département du Nord, à louer les bâtimens nécessaires à leur établissement. IV. *a.* 378.	20 *Avril* 1791.
27 *Avril* 1791.	Loi qui autorise le directoire du district de Gournay à acquérir les bâtimens nécessaires à son établissement. IV. *a.* 387.	26 *Mars* 1791.
27 *Avril* 1791.	LOI qui autorise le directoire du département de la haute Loire à acquérir les bâtimens nécessaires à son établissement. IV. *a.* 389.	29 *Mars* 1791.
15 *Mai* 1791.	LOI relative aux bâtimens nécessaires aux directoires des districts de Nogent-sur-Seine, de Lavaur, de Commercy & de Nantua. IV. *a.* 693.	9 *Mai* 1791.
15 *Mai* 1791.	LOI qui autorise les différens directoires de département ou de district y dénommés, à louer ou à acquérir les bâtimens nécessaires à leur établissement, & à y faire les réparations convenables. IV. *a.* 695.	29 *Avril* 1791.
20 *Mai* 1791.	LOI relative aux emplacemens destinés pour les directoires du département de la haute Marne, & pour les districts de Nancy & de Sarguemines. IV. *a.* 730.	14 *Mai* 1791.
27 *Mai* 1791.	LOI qui autorise le département de la Moselle à louer, & celui de l'Allier à acquérir les bâtimens nécessaires à leur établissement. IV. *a.* 871.	18 *Mai* 1791.
1.er *Juin* 1791.	LOI qui autorise les directoires de district & de département y énoncés, à acquérir ou à louer les bâtimens nécessaires à leur établissement. IV. *b.* 970.	26 *Mai* 1791.
10 *Juin* 1791.	LOI qui autorise les différens directoires de département & de district y énoncés, à acquérir les bâtimens nécessaires à leur établissement, & à y faire les réparations convenables. VII. 118.	31 *Mai* 1791.
12 *Juin* 1791.	LOI qui autorise le directoire du district de Provins, département de Seine & Marne, & celui du district de Bergerac, département de la Dordogne, à acquérir les bâtimens nécessaires à leur établissement. IV. *b.* 1131.	4 *Juin* 1791.
17 *Juin* 1791.	LOI qui autorise les directoires de département & de district y énoncés, à acquérir les bâtimens nécessaires à leur établissement. IV. *b.* 1169.	9 *Juin* 1791.

DATES DES LOIX, &c.	*TITRES DES LOIX, &c.*	DATES DES DÉCRETS.
	Loix qui déterminent leurs emplacemens.	
28 *Juin* 1791.	LOI qui ordonne entr'autres choſes, que les limites des départemens & des diſtricts ſubſiſteront telles qu'elles ſont déterminées par les procès-verbaux de la diviſion du royaume ; & qui nomme des tribunaux de commerce dans les villes de Chaumont, département de la haute Marne, Brignolles, Verſailles & Orbec. IV. *b.* 1330.	14 *Juin* 1791.
28 *Juin* 1791.	LOI qui autoriſe les directoires de divers départemens & diſtricts, à acquérir les bâtimens néceſſaires à leur établiſſement. IV. *b.* 1339.	17 *Juin* 1791.
28 *Juin* 1791.	LOI qui autoriſe différens départemens & diſtricts à acquérir les bâtimens néceſſaires à leur établiſſement. IV. *b.* 1341.	16 *Juin* 1791.
25 *Juillet* 1791.	LOI relative aux bâtimens néceſſaires pour les directoires des diſtricts de Meaux, Chaumont & Forcalquier. V. *a.* 459.	14 *Juillet* 1791.
28 *Juillet* 1791.	LOI qui autoriſe les directoires du diſtrict de Mortain, & des départemens de l'Ardêche & du Morbihan, à acquérir les bâtimens néceſſaires à leur établiſſement. V. *a.* 540.	22 *Juillet* 1791.
6 *Août* 1791.	LOI relative à l'eſtimation de la valeur locative des édifices occupés par les corps adminiſtratifs & les tribunaux. V. *b.* 811.	31 *Juillet* 1791.
28 *Août* 1791.	LOI qui autoriſe différens directoires de département & de diſtrict à acquérir les bâtimens néceſſaires à leur établiſſement. V. *b.* 1120.	22 *Août* 1791.
12 *Septembre* 1791.	LOI portant qu'à l'avenir tous les décrets relatifs aux emplacemens des corps adminiſtratifs & des tribunaux, ſeront rendus ſur l'avis du miniſtre de l'intérieur. V. *b.* 1159.	29 *Août* 1791.
2 *Décembre* 1789.	LETTRES patentes du roi, concernant les Corſes fugitifs. I. *a.* 386.	30 *Novemb.* 1789.
Janvier 1790.	LETTRES patentes du roi, portant que l'île de Corſe fait partie de l'empire François. I. *a.* 467.	30 *Novemb.* 1789.
19 *Novemb.* 1790.	LOI portant que la Corſe ne forme qu'un ſeul département II. *a.* 537.	16 *Novemb.* 1790.
18 *Février* 1791.	LOI relative aux Doctrinaires de la ville de Baſtia, & au directoire du diſtrict de la même ville. III. *a.* 624.	13 *Février* 1791.
8 *Juin* 1791.	LOI relative à la gendarmerie du département de Corſe. IV. *b.* 1062.	3 *Juin* 1791.
28 *Juin* 1791.	LOI relative aux troubles de la Corſe, & qui autoriſe proviſoirement le département & l'évêque à tenir leurs ſéances dans la ville de Corté. IV. *b.* 1335.	18 *Juin* 1791.
12 *Octobre* 1791.	LOI relative aux conceſſions des domaines nationaux de l'île de Corſe. VI. 264.	5 *Septembre* 1791.
19 *Octobre* 1791.	LOI relative au terrier général de l'île de Corſe. VI. 484.	22 *Septembre* 1791.
	DETTE PUBLIQUE.	
	Liquidation.	
8 *Août* 1790.	PROCLAMATION du roi, relative aux créances arriérées & aux fonctions de ſon comité de liquidation. I. *b.* 1155.	17 *Juillet* 1790.
1.er *Septemb.* 1790.	LETTRES patentes du roi, relatives au payement des arrérages de la dette publique. II. *a.* 1.	15 *Août* 1790.

DATES DES LOIX, &c.	*TITRES DES LOIX, &c.*	DATES DES DÉCRETS.
	Liquidation.	
5 *Octobre* 1790.	PROCLAMATION du roi, relative aux opérations prescrites par l'article X de la III.e section du décret du 22 décembre 1789, sanctionné par le roi, pour la liquidation dans les provinces où il y avoit une administration commune, & qui sont divisées en plusieurs départemens, des dettes contractées sous le régime précédent & des fonds dont il reste à disposer. II. *a.* 143.	21 *Septembre* 1790.
5 *Octobre* 1790.	LOI qui enjoint aux élus & à tous autres comptables, de rendre, pardevant les commissaires de département, leurs comptes non jugés par des cours supérieures, & d'en remettre les pièces. II. *a.* 146.	1.er *Octobre* 1790.
12 *Octobre* 1790.	PROCLAMATION du roi, relative au remboursement, tant de la dette non constituée de l'état, que de celle constituée par le ci-devant clergé; & création de nouveaux assignats. II. *a.* 148.	29 *Sept.* 8 & 10 *Oct.* 1790.
12 *Octobre* 1790.	PROCLAMATION du roi, portant qu'aucune compagnie des anciens juges, aucun tribunal qui se trouve séparé sans avoir formé le tableau de ses dettes actives & passives, ne pourra s'assembler pour former ledit tableau, ni sous aucun autre prétexte. II. *a.* 155.	6 *Octobre* 1790.
5 *Novembre* 1790.	LOI portant que le remboursement de la dette exigible & des offices supprimés ayant été ordonné en assignats-monnoie, les gages & autres émolumens arriérés des offices supprimés dus par l'état, seront incessamment acquittés en la forme ordinaire, jusques & compris le 31 décembre 1790. II. *a.* 385.	30 *Octobre* 1790.
10 *Novemb.* 1790.	LOI concernant la liquidation des offices des amirautés. II. *a.* 465.	6 *Novemb.* 1790.
10 *Novemb.* 1790.	LOI sur la liquidation de la dette publique. II. 509.	6 & 7 *Nov.* 1790.
10 *Décembre* 1790.	LOI relative à la liquidation des offices supprimés, & qui règle la manière dont les créanciers opposans sur le prix de ces offices, doivent se pourvoir pour le payement de leurs créances. II. *b.* 786.	28 *Novemb.* 1790.
10 *Décembre* 1790.	LOI portant suppression des brevets de retenue, & qui fixe le mode de leur remboursement. II. *b.* 805.	24 *Novemb.* 1790.
22 *Décembre* 1790.	LOI portant établissement d'une direction générale de liquidation. II. *b.* 999.	16 & 17 *Déc.* 1790.
25 *Décembre* 1790.	LOI relative à la dette constituée du ci-devant clergé, & qui règle le mode de son remboursement. II. *b.* 1046.	16 *Décembre* 1790.
9 *Janvier* 1791.	LOI relative aux propriétaires d'offices supprimés. III. *a.* 149.	30 *Décembre* 1790.
9 *Janvier* 1791.	LOI relative à l'établissement du bureau général de liquidation. III. *a.* 158.	30 *Décembre* 1790.
19 *Janvier* 1791.	LOI relative aux payemens des brevets de retenue. III. *a.* 217.	9 *Janvier* 1791.
19 *Janvier* 1791.	LOI relative aux intérêts des créances sur l'état. III. *a.* 232.	10 *Janvier* 1791.
19 *Janvier* 1791.	LOI relative à la liquidation des offices de judicature. III. *a.* 259.	6 *Janvier* 1791.
30 *Janvier* 1791.	LOI relative aux parties de rente de douze à vingt livres de produit, & aux brevets de retenue. III. *a.* 371.	23 *Janvier* 1791.
4 *Février* 1791.	LOI portant que l'ordonnateur du trésor public dressera & remettra au comité des finances, l'état des dépenses non acquittées de 1790, &	27 *Janvier* 1791.

DATES DES LOIX, &c.	*TITRES DES LOIX, &c.*	DATES DES DÉCRETS.
	Liquidation.	
	celui des beſoins de l'année 1791 ; comme auſſi qu'il remettra au directeur général de la liquidation, l'état des objets de rembourſement exigible & d'arriéré de ſon département. III. *a.* 392.	
11 *Février* 1791.	LOI relative à la liquidation des gages, traitemens & appointemens des différens départemens ; & des mémoires, arrêtés, ordonnances & autres titres de créances ſur le tréſor public. III. *a.* 442.	6 *Février* 1791.
11 *Février* 1791.	LOI portant qu'il ſera payé des indemnités aux porteurs de brevets de retenue y dénommés. III. *a.* 454.	6 *Février* 1791.
11 *Février* 1791.	LOI relative à la liquidation des offices ſupprimés. III. *a.* 466.	1 & 2 *Févr.* 1791.
18 *Février* 1791.	LOI relative à différentes liquidations d'offices de judicature. III. *a.* 539.	3 *Février* 1791.
18 *Février* 1791.	LOI qui fixe les indemnités à payer à divers porteurs de brevets de retenue. III. *a.* 543.	14 *Février* 1791.
18 *Février* 1791.	LOI portant exemption du droit d'enregiſtrement pour les quittances de liquidation & rembourſement des offices. III. *a.* 552.	10 *Février* 1791.
18 *Février* 1791.	LOI qui ordonne le payement des gages des officiers municipaux ſupprimés, qui ſont dans le cas de faire liquider la finance de leurs offices. III. *a.* 621.	13 *Février* 1791.
23 *Février* 1791.	LOI relative à la liquidation des offices de procureurs, greffiers, huiſſiers & autres officiers miniſtériels. III. *a.* 635.	21 & 24 *Déc.* 1790.
25 *Février* 1791.	LOI qui fixe les indemnités dues aux différens porteurs de brevets de retenue y dénommés. III. *a.* 788.	21 *Février* 1791.
2 *Mars* 1791.	LOI relative aux indemnités dues aux commiſſaires des guerres pour leurs brevets de retenue. III. *b.* 809.	21 *Février* 1791.
6 *Mars* 1791.	LOI relative au payement d'une ſomme de 15 millions, pour liquidation de différens offices de judicature. III. *b.* 822.	24 *Février* 1791.
15 *Mars* 1791.	LOI relative aux divers payemens à faire aux porteurs de brevets de retenue y dénommés. III. *b.* 845.	27 *Février* 1791.
15 *Mars* 1791.	LOI relative à divers rembourſemens d'offices & d'indemnités pour brevets de retenue & autres objets. III. *b.* 911.	6 *Mars* 1791.
20 *Mars* 1791.	LOI qui fixe l'époque à laquelle ceſſeront les intérêts de différentes parties de la dette rembourſable. III. *b.* 961.	6 *Mars* 1791.
20 *Mars* 1791.	LOI relative au payement de diverſes ſommes faiſant partie de la dette publique rembourſable. III. *b.* 985.	10 *Mars* 1791.
20 *Mars* 1791.	LOI relative à la liquidation de différentes parties de la dette publique rembourſable. III. *b.* 992.	3 *Mars* 1791.
27 *Mars* 1791.	LOI relative à la liquidation de divers offices ſupprimés. III. *b.* 1112.	17 *Mars* 1791.
1.er *Avril* 1791.	LOI relative à la liquidation d'officiers miniſtériels. IV. *a.* 13.	21, 24 *Déc.* 1790, & 26 *Mars* 1791.
1.er *Avril* 1791.	LOI relative à l'arriéré du département des ponts & chauſſées. IV. *a.* 38.	27 *Mars* 1791.
1.er *Avril* 1791.	LOI relative à la liquidation des offices, pratiques, & indemnités accordées aux officiers miniſtériels. IV. *a.* 40.	27 *Mars* 1791.
3 *Avril* 1791.	LOI additionnelle, relative à la ſuppreſſion des officiers miniſtériels. IV. *a.* 49.	29 *Mars* 1791.

DATES DES LOIX, &c.	*TITRES DES LOIX, &c.*	DATES DES DÉCRETS.
	Liquidation.	
10 *Avril* 1791.	LOI relative aux billets des ci-devant adminiſtrateurs des domaines, qui ſont partie de l'arriéré de la dette de l'état. IV. *a.* 150.	6 *Avril* 1791.
15 *Avril* 1791.	LOI relative au payement des différentes parties d'emprunts ſorties par la voie des derniers tirages, & deſtinées à être rembourſées en 1791. IV. *a.* 207.	10 *Avril* 1791.
15 *Avril* 1791.	LOI explicative de celle qui accorde aux officiers miniſtériels les intérêts de leur rembourſement, à compter du 1.er juillet 1790. IV. *a.* 208.	10 *Avril* 1791.
15 *Avril* 1791.	LOI relative à la liquidation de différentes ſommes faiſant partie de la dette arriérée de l'état. IV. *a.* 212.	10 *Avril* 1791.
17 *Avril* 1791.	LOI relative à la liquidation des ci-devant pays d'états. IV. *a.* 271.	12 *Avril* 1791.
20 *Avril* 1791.	LOI qui ordonne qu'il ſera payé par la caiſſe de l'extraordinaire une ſomme de 28 millions, pour liquidation de divers offices y énoncés. IV. *a.* 295.	14 *Avril* 1791.
27 *Avril* 1791.	LOI relative à la liquidation de diverſes ſommes faiſant partie de l'arriéré. IV. *a.* 351.	17 *Avril* 1791.
27 *Avril* 1791.	LOI relative aux créanciers des maiſons, corps, communautés & établiſſemens ſupprimés. IV. *a.* 367.	8, 12 & 14 *Avril* 1791.
1.er *Mai* 1791.	LOI relative à la liquidation des états de gages arriérés. IV. *a.* 410.	25 *Avril* 1791.
4 *Mai* 1791.	LOI portant liquidation de l'office de lieutenant général de l'amirauté d'Arles. IV. *a.* 455.	26 *Avril* 1791.
4 *Mai* 1791.	LOI relative aux arrêts du conſeil, portant liquidation de créances, indemnités & demandes. IV. *a.* 458.	26 *Avril* 1791.
6 *Mai* 1791.	LOI relative à la liquidation des offices des agens de change. IV. *a.* 495.	3 *Mai* 1791.
6 *Mai* 1791.	LOI portant qu'il ſera payé par la caiſſe de l'extraordinaire à la ville de Strasbourg une ſomme de 40 mille livres, à imputer ſur le rembourſement des dixmes inféodées dont elle jouiſſoit, & qui renvoie le ſurplus des pétitions de ladite ville de Strasbourg au bureau de liquidation générale. IV. *a.* 498.	3 *Mai* 1791.
8 *Mai* 1790.	LOI contenant des articles additionnels au décret du 25 avril 1791, contenant liquidation des états de gages arriérés de 1788 & 1789. IV. *a.* 503.	4 *Mai* 1791.
13 *Mai* 1791.	LOI relative aux bureaux de la direction générale de liquidation. IV. *a.* 521.	4 *Mai* 1791.
13 *Mai* 1791.	LOI relative au payement de différentes ſommes faiſant partie de l'arriéré du département de la maiſon du roi. IV. *a.* 527.	3 *Mai* 1791.
13 *Mai* 1791.	LOI relative à diverſes liquidations de taxations & augmentations de gages. IV. *a.* 588.	5 *Mai* 1791.
15 *Mai* 1791.	LOI relative à différentes liquidations d'offices, montant enſemble à 38,720,001 liv. 9 ſols 6 den. IV. *a.* 606.	8 *Mai* 1791.
15 *Mai* 1791.	LOI explicative du décret du 17 février dernier, relatif aux receveurs généraux des finances & impoſitions, & qui règle les baſes de liquidation de pluſieurs offices de même nature, non compris dans le précédent décret. IV. *a.* 613.	4 *Mai* 1791.

DATES DES LOIX, &c.	*TITRES DES LOIX, &c.*	DATES DES DÉCRETS.
	Liquidation.	
15 *Mai* 1791.	LOI qui fixe le rembourſement des charges d'avocats aux conſeils. IV. *a.* 708.	17 *Mai* 1791.
25 *Mai* 1791.	LOI relative à la liquidation de différentes ſommes faiſant partie de l'arriéré du département de la maiſon du roi. IV. *a.* 762.	13 *Mai* 1791.
25 *Mai* 1791.	LOI relative à la liquidation de différentes ſommes faiſant partie de l'arriéré du département de la maiſon du roi, & au rembourſement de différentes charges & offices. IV. *a.* 812.	22 *Mai* 1791.
25 *Mai* 1791.	LOI relative au payement de différentes ſommes faiſant partie de l'arriéré du département de la maiſon du roi & autres. IV. *a.* 852.	17 *Mai* 1791.
3 *Juin* 1791.	LOI relative au rembourſement des charges & offices militaires. IV. *b.* 1033.	28 & 29 *Mai* 1791.
8 *Juin* 1791.	LOI relative à la liquidation de différentes ſommes faiſant partie de l'arriéré. IV. *b.* 1064.	31 *Mai* 1791.
10 *Juin* 1791.	LOI relative au rembourſement de tous offices municipaux & autres concernant la police des villes. IV. *b.* 1088.	3 *Juin* 1791.
12 *Juin* 1791.	LOI relative aux perſonnes employées dans les états de liquidation ci-devant décrétés, ou qui le ſeront par la ſuite. IV. *b.* 1128.	7 *Juin* 1791.
16 *Juin* 1791.	LOI relative à la liquidation d'offices de judicature & autres. IV. *b.* 1152.	8 *Juin* 1791.
16 *Juin* 1791.	LOI relative à la liquidation de la dette arriérée. VII. 121.	7 *Juin* 1791.
18 *Juin* 1791.	PROCLAMATION du roi, pour la ſuppreſſion des charges de ſa maiſon & de celle de la reine. IV. *b.* 1233.	
19 *Juin* 1791.	LOI relative à la liquidation des offices de barbiers-perruquiers. IV. *b.* 1260.	17 *Juin* 1791.
28 *Juin* 1791.	LOI relative au payement des rentes & autres ſommes dues par l'état. IV. *b.* 1359.	27 *Juin* 1791.
28 *Juin* 1791.	LOI relative à la liquidation de différentes ſommes faiſant partie de l'arriéré des départemens de la guerre & de la finance. IV. *b.* 1368.	14 *Juin* 1791.
6 *Juillet* 1791.	LOI relative au directeur général de la liquidation. V. *a.* 17.	22 *Juin* 1791.
6 *Juillet* 1791.	LOI relative au payement de différentes ſommes faiſant partie de la dette arriérée. VII. 174.	24 *Juin* 1791.
10 *Juillet* 1791.	LOI relative à la liquidation de différentes ſommes faiſant partie de l'arriéré. V. *a.* 128.	2 *Juillet* 1791.
12 *Juillet* 1791.	LOI relative à la liquidation de différentes ſommes faiſant partie de l'arriéré. VII. 217.	2 *Juillet* 1791.
16 *Juillet* 1791.	LOI relative à la liquidation de différentes ſommes faiſant partie de l'arriéré, & contenant quelques diſpoſitions particulières à la liquidation des receveurs de finances. V. *a.* 241.	9 *Juillet* 1791.
18 *Juillet* 1791.	LOI relative à la liquidation de différentes ſommes pour liquidation d'offices. V. *a.* 322.	10 *Juillet* 1791.
20 *Juillet* 1791.	LOI relative à la liquidation de l'office du premier préſident de la ci-devant chambre des comptes de Grenoble. V. *a.* 420.	6 *Juillet* 1791.

DATES DES LOIX, &c.	*TITRES DES LOIX, &c.*	DATES DES DÉCRETS.
	Liquidation.	
25 *Juillet* 1791.	LOI relative aux reconnoiſſances définitives de liquidation qui ſe trouvent grevées d'oppoſitions. V. *a.* 475.	16 *Juillet* 1791.
29 *Juillet* 1791.	LOI relative à la liquidation de différentes ſommes faiſant partie de l'arriéré. VII. 241.	16 *Juillet* 1791.
1.er *Août* 1791.	LOI relative à la liquidation & comptabilité des ci-devant ferme & régie générales. V. *b.* 651.	21 & 22 *Juil.* 1791.
2 *Août* 1791.	LOI relative à la liquidation de différentes ſommes faiſant partie de l'arriéré. V. *b.* 671.	21 *Juillet* 1791.
2 *Août* 1791.	LOI relative à la liquidation de la dette arriérée de l'état. V. *b.* 704.	27 *Juillet* 1791.
6 *Août* 1791.	LOI rélative à la liquidation des offices de ſubſtituts des procureurs du roi près les juſtices royales, de jurés-crieurs, certificateurs de criées & autres. V. *b.* 785.	29 *Juillet* 1791.
6 *Août* 1791.	LOI relative à diverſes liquidations d'offices de judicature & des charges de perruquiers de la ville de Melun. V. *b.* 819.	31 *Juillet* 1791.
12 *Août* 1791.	LOI relative au payement de différentes ſommes faiſant partie de l'arriéré. V. *b.* 853.	4 *Août* 1791.
18 *Août* 1791.	LOI relative aux intérêts des charges de barbiers-perruquiers. V. *b.* 916.	2 *Août* 1791.
18 *Août* 1791.	LOI relative au rembourſement de l'emprunt de cent millions. V. *b.* 920.	14 *Août* 1791.
22 *Août* 1791.	LOI qui ordonne que d'ici au 15 ſeptembre, les commiſſaires de la tréſorerie & les différens ordonnateurs de la dépenſe publique, rendront un compte détaillé de toutes les recettes & dépenſes depuis le 1.er mai 1789 juſqu'au 1.er ſeptembre 1791 ; que le tréſorier de la caiſſe de l'extraordinaire rendra également compte des différentes ſommes d'aſſignats à lui délivrées depuis leur émiſſion ; & enfin qu'il ſera fait un état de la dette & des revenus publics. V. *b.* 999.	18 & 21 *Août* 1791.
25 *Août* 1791.	LOI relative à la liquidation de différentes ſommes faiſant partie de l'arriéré. V. *b.* 1015.	11 *Août* 1791.
31 *Août* 1791.	LOI relative à la liquidation d'une partie de la dette arriérée. VII. 316.	19 *Août* 1791.
3 *Septembre* 1791.	LOI relative à la liquidation de pluſieurs offices de judicature. VII. 358.	21 *Août* 1791.
7 *Septembre* 1791.	LOI relative à la liquidation de différentes ſommes faiſant partie de la dette arriérée. VII. 370.	24 *Août* 1791.
12 *Septembre* 1791.	LOI relative au payement de différentes ſommes faiſant partie de l'arriéré. VII. 427.	7 *Septembre* 1791.
24 *Septembre* 1791.	PROCLAMATION du roi, portant nomination des commiſſaires liquidateurs des ferme & régie générales. V. *b.* 1302.	
29 *Septembre* 1791.	LOI relative aux créanciers des ci-devant pays d'états. V. *b.* 1449.	21 *Septembre* 1791.
29 *Septembre* 1791.	LOI relative à la liquidation d'offices de judicature. VII. 480.	12 *Septembre* 1791.
2 *Octobre* 1791.	LOI relative au rembourſement des ſommes réſultant du tirage fait en avril dernier de la loterie d'octobre 1783. VI. 18.	24 *Septembre* 1791.

DATES des Loix, &c.	*Titres des Loix, &c.*	DATES des Décrets.
	Liquidation.	
2 *Octobre* 1791.	Loi relative à différentes liquidations d'offices de judicature. VI. 35.	19 *Septembre* 1791.
6 *Octobre* 1791.	Loi sur la nouvelle organisation du notariat, & sur le remboursement des offices de notaires. VI. 95.	29 *Septemb.* 1791.
14 *Octobre* 1791.	Loi relative à la liquidation des dettes actives & passives des communautés supprimées & liquidées ou à liquider. VI. 369.	21 *Septembre* 1791.
16 *Octobre* 1791.	Loi relative à la liquidation des dettes des communautés religieuses & des communautés d'arts & métiers. VI. 388.	22 *Septembre* 1791.
16 *Octobre* 1791.	Loi relative à la liquidation de l'indemnité due pour les maîtrises & jurandes. VI. 425.	30 *Septembre* 1791.
16 *Octobre* 1791.	Loi relative aux créanciers de l'arriéré de 1790, qui ne sont pas encore liquidés. VI. 437.	29 *Septembre* 1791.
16 *Octobre* 1791.	Loi relative aux ci-devant titulaires d'offices de judicature ou de finances, & aux propriétaires de parties héréditaires sur les tailles. VI. 473.	21 *Septembre* 1791.
13 *Novemb.* 1791.	Loi relative au payement des états du roi, des finances & des gages arriérés pour l'année 1790. VI. 750.	23 *Octobre* 1791.
16 *Novemb.* 1791.	Loi relative à la liquidation de divers offices de perruquiers. VI. 758.	29 *Septembre* 1791.
25 *Novemb.* 1791.	Loi relative aux secours accordés aux employés supprimés, compris dans le décret du 31 juillet dernier. VI. 781.	20 *Novemb.* 1791.
	DIPLOMATIQUE.	
27 *Mai* 1790.	Proclamation du roi, portant qu'à l'avenir il ne sera reçu dans les galères de France aucune personne condamnée par des jugemens étrangers. I. *b.* 849.	20 *Mai* 1790.
25 *Juin* 1790.	Lettres patentes du roi, concernant les biens & dîmes en France & dans l'étranger, possédés respectivement par des bénéficiers, corps, communautés, & propriétaires laïcs, François & étrangers. I. *b.* 957.	21 *Juin* 1790.
1.er *Août* 1790.	Proclamation du roi, concernant le passage des troupes étrangères sur le territoire de France; & contenant diverses dispositions relatives à la police des frontières, aux demandes d'armes faites par les municipalités, à la fabrication de ces armes, & à leur distribution. I. *b.* 1140.	28 *Juillet* 1790.
18 *Août* 1790.	Lettres patentes du roi, portant abolition du droit d'aubaine, de détraction, & extinction des procédures relatives à ces droits. I. *b.* 1187.	6 *Août* 1790.
23 *Octobre* 1790.	Proclamation du roi, relative à l'insurrection de l'escadre à Brest, & à la nouvelle forme du pavillon de France. II. *a.* 224.	21 *Octobre* 1790.
26 *Octobre* 1790.	Lettres patentes du roi, portant modération à moitié des droits sur le minéral de fer venant de l'étranger. II. *a.* 254.	9 *Octobre* 1790.
7 *Novembre* 1790.	Loi relative aux établissemens d'études, d'enseignement ou simplement religieux, faits en France par des étrangers & pour eux-mêmes. II. *a.* 445.	28 *Octobre* 1790.

DATES DES LOIX, &c.	*TITRES DES LOIX, &c.*	DATES DES DÉCRETS.
1.er *Décemb.* 1790.	LOI relative au ſerment à prêter par les ambaſſadeurs, miniſtres, envoyés, réſidens, conſuls & autres employés François en pays étrangers. II. *b.* 723.	17 *Novemb.* 1790.
12 *Décembre* 1790.	LOI pour prévenir les déſordres que pourroient commettre les ci-devant ſoldats des troupes Belgiques, qui ſe trouvent actuellement, ou pourroient s'introduire par la ſuite dans les départemens voiſins des pays bas Autrichiens & du Luxembourg. II. *b.* 868.	12 *Décembre* 1790.
4 *Février* 1791.	LOI relative à une augmentation de troupes, tant infanterie que cavalerie, & aux penſions de retraite qu'il convient d'accorder aux agens du pouvoir exécutif, dans les pays étrangers en cas de remplacement. III. *a.* 409.	28 *Janvier* 1791.
20 *Mars* 1791.	Loi relative au militaire, qui déclare quels ſont les capitaines ſuſceptibles d'obtenir des places d'aides de camp, & qui détermine le mode d'encouragement pour les Francois qui ont ſervi en Amérique & chez les puiſſances étrangères amies de la France. III. *b.* 973.	4 *Mars* 1791.
17 *Avril* 1791.	LOI portant que le décret du 6 août 1790, concernant l'abolition du droit d'aubaine & de détraction, doit être exécuté dans toutes les poſſeſſions Françoiſes, & même dans les deux Indes. IV. *b.* 234.	13 *Avril* 1791.
13 *Mai* 1791.	LOI relative aux navires & autres bâtimens de conſtruction étrangère. IV. *a.* 592.	4 *Mars* 1791.
1.er *Juin* 1791.	LOI relative à la rectification des erreurs exiſtant dans le décret du 23 décembre 1790, ſanctionné le 5 janvier ſuivant, ſur le rembourſement des rentes & droits dûs aux évêques & curés qui poſsèdent des fiefs en pays étrangers. IV. *b.* 988.	26 *Mai* 1791.
3 *Juin* 1791.	LOI relative à deux lettres écrites, l'une par le miniſtre des états-unis de l'Amérique, & l'autre par les repréſentans de l'état de Penſilvanie. IV. *b.* 1004.	2 *Juin* 1791.
17 *Juin* 1791.	LOI relative aux brefs, bulles, conſtitutions, reſcrits, décrets & autres expéditions de la cour de Rome. IV. *b.* 1172.	9 *Juin* 1791.
19 *Juin* 1791.	LOI portant ſuppreſſion des banquiers-expéditionnaires en cour de Rome. IV. *b.* 1235.	10 *Mai* 1791.
	DÉCRET de l'aſſemblée nationale portant que les ambaſſadeurs & miniſtres des puiſſances étrangères remettront à M. de Montmorin, les notes officielles dont ils ſeront chargés. IV. *b.* 1277.	21 *Juin* 1791.
28 *Juin* 1791.	LOI relative à l'indemnité décrétée le 28 octobre dernier, en faveur des princes d'Allemagne. IV. *b.* 1361.	19 *Juin* 1791.
4 *Juillet* 1791.	LOI relative à une reclamation faite par l'ambaſſadeur d'Angleterre, à l'occaſion de deux bâtimens Anglois retenus dans le port de Nantes. V. *a.* 3.	4 *Juillet* 1791.
6 *Juillet* 1791.	LOI relative aux François qui ont ſervi chez les puiſſances étrangères, & qui ſont rentrés en France depuis l'époque de la révolution. V. *a.* 11.	30 *Juin* 1791.
10 *Juillet* 1791.	LOI relative aux marchandiſes étrangères importées dans les départemens du haut & du bas Rhin. V. *a.* 93.	7 *Juillet* 1791.

DATES DES LOIX, &c.	*TITRES DES LOIX, &c.*	DATES DES DÉCRETS.
10 *Juillet* 1791.	LOI relative à la principauté de Salm. V. *a.* 223.	22 *Juin* 1791.
20 *Juillet* 1791.	LOI relative à des barils contenant des eſpèces monnoyées étrangères, arrêtées par ordre de la municipalité de Forbach. V. *a.* 374.	7 *Juillet* 1791.
23 *Juillet* 1791.	LOI relative au recenſement des habitans & étrangers domiciliés à Paris. V. *a.* 453.	23 *Juillet* 1791.
23 *Juillet* 1791.	LOI relative à la garde des forts, poſtes & frontières du côté de Porentruy. V. *a.* 454.	23 *Juillet* 1791.
25 *Juillet* 1791.	LOI relative aux Nantucquois établis en France, & à ceux qui deſireroient y venir dans la ſuite. V. *a.* 464.	9 *Juillet* 1791.
28 *Juillet* 1791.	LOI relative aux fers & autres objets venant du village des Hayons, principauté de Sedan. V. *a.* 487.	23 *Juillet* 1791.
1.er *Août* 1791.	LOI concernant les relations de commerce de Marſeille, dans l'intérieur du royaume, dans les colonies & avec l'étranger. V. *b.* 636.	26 & 28 *Juillet* 1791.
1.er *Août* 1791.	LOI portant que tout citoyen habitant de Paris, ſera tenu de déclarer les noms & qualités des étrangers demeurant chez lui. V. *b.* 662.	27 *Juillet* 1791.
6 *Août* 1791.	LOI relative aux créanciers de Monſieur, de M. d'Artois, de Meſdames & des différentes perſonnes abſentes du royaume. V. *b.* 769.	29 *Juillet* 1791.
6 *Août* 1791.	LOI relative aux émigrans. V. *b.* 780.	1.er *Août* 1791.
6 *Août* 1791.	LOI relative aux paſſeports. V. *b.* 800.	30 *Juillet* 1791.
13 *Août* 1791.	LOI relative à la police de la navigation & des ports de commerce. V. *b.* 901.	9 *Août* 1791.
22 *Août* 1791.	LOI pour l'exécution du nouveau tarif des droits d'entrée & de ſortie dans les relations du royaume avec l'étranger. V. *b.* 946.	28 *Juillet*, 2 & 6 *Août* 1791.
15 *Septembre* 1791.	LOI portant abolition de toutes procédures inſtruites ſur les faits relatifs à la révolution, amniſtie générale en faveur des hommes de guerre, & revocation du décret du 1.er août dernier, relatif aux émigrans. V. *b.* 1270.	14 *Septembre* 1791.
6 *Octobre* 1791.	LOI relative aux conceſſions faites en France au prince de Monaco. VI. 58.	21 *Septembre* 1791.
14 *Octobre* 1791.	PROCLAMATION du roi, concernant les émigrations. VI. 376.	
16 *Octob.* 1791.	LOI portant réunion à l'empire François, du pays de Dombes & dépendances. VI. 479.	27 *Septembre* 1791.
19 *Octobre* 1791.	LOI relative à la réſiliation du bail des domaines & droits domaniaux de la ci-devant principauté de Sedan & dépendances. VI. 520.	21 *Septembre* 1791.
4 *Novembre* 1791.	LOI portant réunion à la France du pays d'Enrichemont. VI. 632.	27 *Septembre* 1791.
17 *Décembre* 1791.	PROCLAMATION du roi, en exécution de l'article V de la loi du 29 juillet 1791, relative au commerce du Levant & de Barbarie. VII. 49.	
21 *Décembre* 1791.	LOI relative à des raſſemblemens d'hommes ſe diſant *Brabançons*, dans les villes de Lille & de Douay. VII. 68.	21 *Décembre* 1791.

DATES DES LOIX, &c.	*TITRES DES LOIX, &c.*	DATES DES DÉCRETS.
	DIVISION DU ROYAUME. *Adminiſtrative.*	
Janvier 1790.	LETTRES patentes du roi, qui affranchiſſent de la formule du contrôle & des droits du timbre, tous les actes relatifs à la conſtitution des municipalités & autres corps adminiſtratifs; & qui déterminent l'état des villes & communautés mi-parties entre différentes provinces. I. *a.* 457.	18 & 20 *Janvier* 1790.
Janvier 1790.	LETTRES patentes du roi, portant que l'île de Corſe fait partie de l'empire François. I. *a.* 467.	30 *Novemb.* 1789.
4 *Mars* 1790.	LETTRES patentes du roi, qui ordonnent la diviſion de la France en quatre-vingt-trois départemens. I. *a.* 533.	15 *Janvier*, 16 & 26 *Février* 1790.
5 *Mai* 1790.	PROCLAMATION du roi, concernant l'exécution des décrets pour la diviſion du royaume en départemens & en diſtricts. I. *b.* 783.	1.er *Mai* 1790.
2 *Novembre* 1790.	LOI qui fixe définitivement dans la ville de Clermont le ſiége de l'adminiſtration du Puy-de-Dôme. II. *a.* 373.	30 *Octobre* 1790.
2 *Novembre* 1790.	LOI portant que la ville d'Orange ſera le ſiége du tribunal de ſon diſtrict. II. *a.* 374.	29 *Octobre* 1790.
17 *Novemb.* 1790.	LOI pour la nouvelle compoſition des cantons du diſtrict de Beſançon. II. *a.* 504.	9 *Novembre* 1790.
17 *Novemb.* 1790.	LOI pour la réunion à une ſeule municipalité, des paroiſſes de Bouillargues, Rodilhan, Caiſſargues & Garons; & la formation d'un huitième canton au diſtrict de Nîmes. II. *a.* 505.	9 *Novembre* 1790.
1.er *Décemb.* 1790.	LOI relative aux demandes en ſuppreſſions de diſtricts. II. *b.* 734.	24 *Novemb.* 1790.
10 *Décembre* 1790.	LOI qui conſerve proviſoirement la ſituation des tribunaux & des adminiſtrations de diſtrict, & renvoye aux légiſlatures ſuivantes les divers changemens demandés à cet égard. II. *b.* 760.	29 *Novemb.* 1790.
19 *Décembre* 1790.	LOI qui établit des juges de paix & de commerce à Montauban, à Valenciennes, à Bergues, Lille, Strasbourg, Laval, Rouen, Monthivilliers, Cany, Langres, ainſi que dans les îles de Ré & d'Oleron; & qui ordonne la réunion des municipalités de St. Pierre & de Notre-Dame-le-Moutier. II. *b.* 945.	15 *Décembre* 1790.
25 *Décembre* 1790.	LOI qui établit des juges de paix dans les départemens de la Mayenne & Loire, de l'Hérault, de la Charente, de la Mozelle, de la Seine inférieure & de la Somme; & qui ordonne la réunion des municipalités de St. Lo & de St. Samſon, de St. Pierre du Lac & de Beaufort. II. *b.* 1028.	21 *Décembre* 1790.
19 *Janvier* 1791.	LOI portant réunion de différentes municipalités, & portant établiſſement de juges de commerce & de paix, ſur les pétitions de pluſieurs départemens. III. *a.* 214.	6 *Janvier* 1791.
19 *Janvier* 1791.	LOI portant que le lieu des *Moulineaux* appartient au département de Paris, ſous la municipalité d'Iſſy; & que le lieu de *Fleury*, eſt du département de Seine & Oiſe, ſous la municipalité de Meudon. III. *a.* 221.	12 *Janvier* 1791.
19 *Janvier* 1791.	LOI relative à la commune d'Allouez, au lieu de l'île d'Elle, & aux communes de Mérignon & de Mauvaiſin. III. *a.* 270.	11 *Janvier* 1791.

DATES DES LOIX, &c.	*TITRES DES LOIX, &c.*	DATES DES DÉCRETS.
	Adminiſtrative.	
23 *Janvier* 1791.	LOI relative à la paroiſſe d'Échaſſières. III *a.* 287.	19 *Janvier* 1791.
30 *Janvier* 1791.	LOI portant établiſſement de juges de commerce & de paix, & réunion de cantons & diſtricts, ſur la pétition de différens départemens. III. *a.* 351.	26 *Janvier* 1791.
11 *Février* 1791.	LOI portant établiſſement de juges de commerce & de paix, & réunion de municipalités, ſur les pétitions de différens départemens. III. *a.* 460.	4 *Février* 1791.
18 *Février* 1791.	LOI portant établiſſement de juges de commerce & unions de communes, ſur la pétition de pluſieurs départemens. III. *a.* 569.	12 *Février* 1791.
18 *Février* 1791.	LOI qui unit le bourg de la Guillotière & territoire en dépendant, à la ville de Lyon. III. *a.* 628.	12 *Février* 1791.
20 *Mars* 1791.	LOI qui unit la ville de Gemenos au diſtrict de Marſeille. III. *b.* 959.	3 *Juillet* 1790.
20 *Mars* 1791.	LOI portant circonſcription des paroiſſes de Laon & villages circonvoiſins, dépendant de la municipalité de ladite ville. III. *b.* 989.	15 *Mars* 1791.
27 *Mars* 1791.	LOI portant établiſſement de tribunaux de commerce & réunion de différentes municipalités, ſur les pétitions de différens départemens. III. *b.* 1106.	18 *Mars* 1791.
20 *Avril* 1791.	LOI portant établiſſement de tribunaux de commerce à Colmar, Annonay, Aubenas & Cherbourg, & augmentation de quatre ſuppléans à celui de Nantes; établiſſement d'une juridiction de prud'hommes pêcheurs dans la ville de Martigues, & union de différentes communes & municipalités. IV. *a.* 293.	16 *Avril* 1791.
4 *Mai* 1791.	LOI portant réunion de différentes communes, circonſcription de reſſorts, & établiſſement de juges de paix dans les lieux y déſignés. IV. *a.* 462.	26 *Avril* 1791.
15 *Mai* 1791.	LOI relative au canton de Saumur, & à ſa diviſion en trois arrondiſſemens. IV. *a* 729.	11 *Mai* 1791.
28 *Juin* 1791.	LOI qui ordonne, entr'autres choſes, que les limites des départemens & des diſtricts ſubſiſteront telles qu'elles ſont déterminées par les procès-verbaux de la diviſion du royaume; & qui nomme des tribunaux de commerce dans les villes de Chaumont, département de la haute Marne, Brignoles, Verſailles & Orbec. IV. *b.* 1330.	14 *Juin* 1791.
10 *Juillet* 1791.	LOI relative aux tribunaux de commerce de St. Quentin & d'Orbec, à la paroiſſe de St. Aignan & au village de la Madeleine, à la commune de Lutzel-Chauſſen & à celle de Netzenbach. V. *a.* 103.	4 *Juillet* 1791.
6 *Août* 1791.	LOI qui autoriſe les directoires des départemens de l'Eure & de la Marne à acquérir les bâtimens néceſſaires à leur établiſſement. V. *b.* 789.	2 *Août* 1791.
6 *Août* 1791.	LOI relative aux municipalités de Frontignan & de Marſeillan. V. *b.* 810.	2 *Août* 1791.
6 *Septembre* 1791.	LOI relative aux limites des municipalités de St. Cloud & de Boulogne. V. *b.* 1136.	31 *Août* 1791.
12 *Septembre* 1791.	LOI relative aux altérnats des adminiſtrations & aſſemblées de département, & contenant une diſpoſition relative au département du Cantal. V. *b.* 1189.	11 *Septembre* 1791.

DATES DES LOIX, &c.	*TITRES DES LOIX, &c.*	DATES DES DÉCRETS.
	Adminiſtrative.	
14 *Septembre* 1791.	LOI portant réunion du comtat d'Avignon à la France. V. *b.* 1268.	14 *Septembre* 1791.
23 *Septembre* 1791.	LOI qui fixe les règles à ſuivre pour les plans à faire en vertu des articles XXI & XXX du décret des 4 & 21 août 1791. V. *b.* 1293.	16 *Septembre* 1791.
12 *Octobre* 1791.	LOI relative à divers établiſſemens de tribunaux de commerce & de paix dans les lieux y déſignés, & portant réunion de diverſes municipalités. VI. 219.	27 *Septembre* 1791.
16 *Octobre* 1791.	LOI relative aux plans des territoires dans les départemens. VI. 402.	21 *Août* 1791.
16 *Octobre* 1791.	LOI portant réunion à l'empire François, du pays de Dombes & dépendances. VI. 479.	27 *Septembre* 1791.
4 *Novembre* 1791.	LOI portant réunion à la France du pays d'Enrichemont. VI. 632.	27 *Septembre* 1791.
	Eccléſiaſtique.	
17 *Novemb.* 1790.	LOI relative à la réunion des paroiſſes de la ville de Cahors. II. *a.* 507.	10 *Novemb.* 1790.
15 *Janvier* 1791.	LOI relative à la ſuppreſſion de pluſieurs paroiſſes dans les deux îles appelées; *Iſle du Palais* & *Iſle de St. Louis* à Paris. III. *a.* 162.	13 *Janvier* 1791.
19 *Janvier* 1791.	LOI relative à la circonſcription des paroiſſes de la ville d'Orléans. III. *a.* 261.	9 *Janvier* 1791.
26 *Janvier* 1791.	LOI relative à la circonſcription des paroiſſes de la ville d'Amiens. III. *a.* 334.	22 *Janvier* 1791.
30 *Janvier* 1791.	LOI portant circonſcription des paroiſſes la ville d'Angers. III. *a.* 340.	25 *Janvier* 1791.
30 *Janvier* 1791.	LOI portant circonſcription des paroiſſes de la ville d'Auxerre. III. *a.* 346.	25 *Janvier* 1791.
30 *Janvier* 1791.	LOI relative à la circonſcriprion des paroiſſes de la ville de Sens. III. *a.* 348.	25 *Janvier* 1791.
4 *Février* 1791.	LOI relative à la circonſcription des paroiſſes de la ville d'Autun. III. *a.* 412.	27 *Janvier* 1791.
11 *Février* 1791.	LOI relative à la circonſcription des paroiſſes de la ville de Paris. III. *a.* 478.	4 *Février* 1791.
11 *Février* 1791.	LOI relative à la circonſcription des paroiſſes de la ville de Poitiers. III. *a.* 489.	4 *Février* 1791.
18 *Février* 1791.	LOI relative à la circonſcription des paroiſſes de Narbonne. III. *a.* 555.	14 *Février* 1791.
18 *Février* 1791.	LOI relative à la circonſcription des paroiſſes de la ville du Mans. III. *a.* 618.	10 *Février* 1791.
23 *Février* 1791.	LOI relative à la circonſcription des paroiſſes de la ville de Rouen. III. *a.* 651.	17 *Février* 1791.
6 *Mars* 1791.	LOI relative à la circonſcription des paroiſſes de la ville de Bordeaux. III. *b.* 827.	3 *Mars* 1791.
15 *Mars* 1791.	LOI portant circonſcription des paroiſſes des villes & fauxbourgs de Nantes & de Cliſſon. III. *b.* 837.	4 *Mars* 1791.

DATES des Loix, &c.	*Titres des Loix, &c.*	DATES des Décrets.
	Eccléſiaſtique.	
15 *Mars* 1791.	Loi portant circonſcription des paroiſſes de la ville & fauxbourgs de Soiſſons. III. *b.* 847.	11 *Mars* 1791.
20 *Mars* 1791.	Loi portant circonſcription des paroiſſes de la ville de Vannes. III. *b.* 1013.	12 *Mars* 1791.
25 *Mars* 1791.	Loi relative à la circonſcription des paroiſſes de la ville de Blois. III. *b.* 1062.	23 *Mars* 1791.
27 *Mars* 1791.	Loi relative à la circonſcription des paroiſſes de la ville de Beauvais. III. *b.* 1093.	17 *Mars* 1791.
27 *Mars* 1791.	Loi relative à la circonſcription des paroiſſes de la ville de Troyes. III. *b.* 1126.	15 *Mars* 1791.
30 *Mars* 1791.	Loi relative à la circonſcription des paroiſſes de la ville & fauxbourgs de St. Quentin. III. *b.* 1165.	26 *Mars* 1791.
6 *Avril* 1791.	Loi portant circonſcription des paroiſſes de la ville de Rennes, de celles de Bourges, de Moulins, de Senlis, de Gien & de Guerche. IV. *a.* 131.	1.er *Avril* 1791.
10 *Avril* 1791.	Loi relative à la circonſcription des paroiſſes d'Evreux. IV. *a* 193.	5 *Avril* 1791.
17 *Avril* 1791.	Loi relative à la circonſcription des paroiſſes de la ville de Metz. IV. *a.* 265.	13 *Avril* 1791.
17 *Avril* 1791.	Loi relative à la circonſcription des paroiſſes de Noyon, Tours, Quimper, Nevers & Angers. IV. *a.* 285.	9 *Avril* 1791.
27 *Avril* 1791.	Loi relative à la circonſcription des paroiſſes de la ville de Douay, de celle de Mer, de celle de Suèvres, du bourg d'Oucques & de la ville d'Avalon. IV. *a.* 348.	4 *Avril* 1791.
4 *Mai* 1791.	Loi portant circonſcription des paroiſſes de Châlons, de Rheims, de Nancy & de Château-Thierry. IV. *a.* 464.	28 *Avril* 1791.
4 *Mai* 1791.	Loi relative à différentes circonſcriptions de paroiſſes, dans les départemens de l'Oiſe & d'Eure & Loire. IV. *a.* 469.	27 *Avril* 1791.
4 *Mai* 1791.	Loi relative à la circonſcription des paroiſſes de la ville de Meaux. IV. *a.* 475.	29 *Avril* 1791.
4 *Mai* 1791.	Loi relative à la circonſcription des paroiſſes dépendant des départemens du Doubs & de l'Eure. IV. *a.* 485.	25 *Avril* 1791.
4 *Mai* 1791.	Loi relative à la circonſcription des paroiſſes de la ville d'Angoulême. IV. *a.* 492.	29 *Avril* 1791.
15 *Mai* 1791.	Loi relative à la circonſcription des paroiſſes dépendant du département du Gard. IV. *a.* 595.	5 *Mai* 1791.
15 *Mai* 1791.	Loi relative à la circonſcription des paroiſſes de St. Omer, Arras, Cambray, Lille & Coutances. IV. *a.* 673.	4 *Mai* 1791.
15 *Mai* 1791.	Loi relative à la circonſcription des paroiſſes de Dijon. IV. *a.* 714.	4 *Mai* 1791.
20 *Mai* 1791.	Loi relative à la circonſcription des paroiſſes de Clermont, département du Puy-de-Dôme, de Joſſelin, de Quimperlé & de Tulles. IV. *a.* 735.	13 *Mai* 1791.
27 *Mai* 1791.	Loi relative à la circonſcription des paroiſſes de Vendôme & de Montoir. IV. *a.* 891.	19 *Mai* 1791.

DATES DES LOIX, &c.	*TITRES DES LOIX, &c.*	DATES DES DÉCRETS.
	Eccléſiaſtique.	
1.er *Juin* 1791.	LOI relative à la circonſcription des paroiſſes de Péronne, Néelle, Montdidier, Roye, Doulens, Abbeville & autres paroiſſes du département de la Somme. IV. *b.* 947.	29 *Mai* 1791.
12 *Juin* 1791.	LOI relative à diverſes circonſcriptions de paroiſſes dans les départemens y énoncés. IV. *b.* 1105.	1.er *Juin* 1791.
17 *Juin* 1791.	LOI additionnelle à celle relative à la circonſcription des paroiſſes du département de la Somme. IV. *b.* 1222.	10 *Juin* 1791.
17 *Juin* 1791.	LOI relative à la nouvelle circonſcription des paroiſſes d'Arles, faux-bourgs & territoire en dépendant. IV. *b.* 1224.	11 *Juin* 1791.
17 *Juin* 1791.	LOI relative à la nouvelle circonſcription de paroiſſes, vicairies & oratoires, dans divers cantons du diſtrict d'Uzès, département du Gard. IV. *b.* 1232.	11 *Juin* 1791.
19 *Juin* 1791.	LOI relative à la circonſcription de différentes paroiſſes des départemens de Rhône & Loire, de la haute Loire, de l'Oiſe, du Puy-de-Dôme, du Loiret & de l'Indre. IV. *b.* 1249.	15 *Juin* 1791.
12 *Juillet* 1791.	LOI portant circonſcription des paroiſſes dépendant des départemens du Nôrd, de la Dordogne, du Calvados, de l'Orne, de Maine & Loire, de Seine & Marne, de l'Yonne, du Cher & de l'Allier. V. *a.* 225.	5 *Juillet* 1791.
20 *Juillet* 1791.	LOI relative à diverſes circonſcriptions de paroiſſes. V. *a.* 406.	8 *Juillet* 1791.
20 *Juillet* 1791.	LOI portant circonſcription des paroiſſes de Dax. V. *a.* 422.	5 *Juillet* 1791.
29 *Juillet* 1791.	LOI portant circonſcription des paroiſſes des villes d'Avranches, de la Charité, de la Marche & d'Auray. V. *a.* 625.	25 *Juillet* 1791.
20 *Août* 1791.	LOI portant circonſcription des paroiſſes de Marſeille, d'Orange & d'Arles. V. *b.* 924.	16 *Août* 1791.
	DIXMES. *Voyez l'article* Féodalité.	
22 *Avril* 1790.	LETTRES patentes du roi, concernant l'adminiſtration des biens déclarés à la diſpoſition de la nation, l'abolition des dixmes & la continuation de leur perception pendant l'année 1790; & la manière dont il ſera pourvu aux frais du culte, à l'entretien des miniſtres des autels & aux penſions des eccléſiaſtiques. I. *b.* 731.	14 & 20 *Avr.* 1790.
23 *Juin* 1790.	LETTRES patentes du roi, concernant la dixme. I. *b.* 941.	18 *Juin* 1790.
25 *Juin* 1790.	LETTRES patentes du roi, concernant les biens & dixmes en France & dans l'étranger, poſſédés reſpectivement par des bénéficiers, corps, communautés & propriétaires laïcs, François & étrangers. I. *b.* 957.	21 *Juin* 1790.
18 *Juillet* 1790.	LETTRES patentes du roi, portant qu'il ſera informé par les tribunaux ordinaires, contre les infracteurs du décret du 18 juin, ſanctionné par ſa majeſté, concernant les dixmes, champarts & autres droits fonciers. I. *b.* 1083.	13 *Juillet* 1790.
5 *Août* 1790.	LETTRES patentes du roi, pour la pourſuite & la punition de ceux qui s'oppoſent, & particulièrement dans le département du Loiret, au payement des dixmes & des droits de champart ou autres droits; &	3 *Août* 1790.

DATES DES LOIX, &c.	*TITRES DES LOIX, &c.*	DATES DES DÉCRETS.
	pour la deſtruction des marques extérieures d'inſurrection & de ſédition. I. *b.* 1146.	
5 *Novembre* 1790.	LOI ſur la déſignation des biens nationaux à vendre dès-à-préſent ; ſur leur adminiſtration juſqu'à la vente; ſur les créanciers particuliers des différentes maiſons, & ſur l'indemnité de la dixme inféodée. II. *a.* 392.	23 & 28 *Oct.* 1790.
12 *Décembre* 1790.	LOI qui ordonne que les fermiers des biens ci-devant ſujets à la dixme eccléſiaſtique ou inféodée, ſeront tenus d'en payer la valeur ſuivant l'eſtimation amiable ou juridique. II. *b.* 824.	1.er *Décemb.* 1790.
23 *Janvier* 1791.	LOI relative aux dixmes inféodées à titre d'engagement. III. *a.* 290.	18 *Janvier* 1791.
30 *Mars* 1791.	LOI relative aux dixmes inféodées. III. *b.* 1158.	5 *Mars* 1791.
10 *Avril* 1791.	LOI qui règle les obligations des fermiers envers le propriétaire, relativement à la dixme, aux vingtièmes, capitation, taille & autres contributions dont ils pouvoient être tenus. IV. *a.* 198.	11 *Mars* 1791.
6 *Mai* 1791.	LOI portant qu'il ſera payé par la caiſſe de l'extraordinaire à la ville de Strasbourg, une ſomme de 40,000 liv. à imputer ſur le rembourſement des dixmes inféodées dont elle jouiſſoit, & qui renvoie le ſurplus des pétitions de ladite ville de Strasbourg, au bureau de la liquidation générale. IV. *a.* 498.	3 *Mai* 1791.
10 *Juin* 1791.	LOI relative à la dixme. IV. *b.* 1092.	7 *Juin* 1791.
12 *Juin* 1791.	LOI interprétative de l'article XVII du titre V du décret du 28 octobre dernier, relatif à la dixme. IV. *b.* 1137.	7 *Juin* 1791.
10 *Juillet* 1791.	LOI qui fixe les cas où la dixme ſera préſumée cumulée avec le champart, terrage, agrier & autres redevances en quotité de fruits. V. *a.* 105.	22 *Juin* 1791.
6 *Août* 1791.	LOI relative à l'inſtruction pour le payement des dixmes. V. *b.* 750.	30 *Juillet* 1791.
6 *Août* 1791.	INSTRUCTION à adreſſer aux adminiſtrateurs de diſtrict & de département, pour la liquidation des dixmes dont l'aſſemblée nationale a ordonné le rembourſement. V. *b.* 751.	
	DOMAINES.	
Octobre 1789.	LETTRES patentes du roi, en forme d'édit, pour l'abolition des droits de franc-fief ouverts, & la ceſſation abſolue de toutes recherches ou pourſuites ſur cet objet. I. *a.* 167.	29 *Septembre* 1789.
10 *Septembre* 1790.	PROCLAMATION du roi, portant réduction de la dépenſe des bureaux de l'adminiſtration générale des domaines, & ſuppreſſion des contrôleurs généraux des domaines. II. *a.* 79.	16 *Août* 1790.
21 *Septembre* 1790.	PROCLAMATION du roi, portant qu'il ne ſera plus concédé d'apanages réels, & révocation de ceux ci-devant concédés. II. *a.* 100.	13 *Août* 1790.
21 *Septembre* 1790.	LETTRES patentes du roi, concernant l'aliénabilité des domaines de la couronne. II. *a.* 104.	9 *Mai* 1790.
19 *Octobre* 1790.	PROCLAMATION du roi, portant que les apanagiſtes pourront faire couper & exploiter à leur profit, dans les délais ordinaires, les coupes de bois qui doivent être coupés & exploités dans le cours de l'hiver prochain. II. *a.* 208.	11 *Octobre* 1790.
1.er *Décemb.* 1790.	LOI relative aux domaines nationaux, aux échanges & conceſſions qui ont éte faits, & aux apanages. II. *b.* 645.	22 *Novemb.* 1790.

DATES DES LOIX, &c.	*TITRES DES LOIX, &c.*	DATES DES DÉCRETS.
10 *Décembre* 1790.	LOI relative aux fermiers & ſous-fermiers des domaines de la ci-devant province de Lorraine. II. *b.* 801.	3 *Décembre* 1790.
19 *Décembre* 1790.	LOI qui révoque & annulle un bail à vie, fait en 1771 à la dame de Coaſlin. II. *b.* 943.	12 *Décembre* 1790.
23 *Janvier* 1791.	LOI relative aux dixmes inféodées à titre d'engagement. III. *a.* 290.	18 *Janvier* 1791.
11 *Février* 1791.	LOI qui déclare aliénables les bois d'avenue ou gratte-ſacs, contenant environ 144 arpens, ſitués diſtrict de Namur, département de la Sarthe. III. *a.* 472.	3 *Février* 1791.
18 *Février* 1791.	LOI relative à l'aliénation de la ci-devant baronie de Fénétranges, & de l'indemnité du droit de huitain dépendant du ci-devant fief du Puy-Paulin. III. *a.* 550.	14 *Février* 1791.
27 *Mars* 1791.	LOI relative au Clermontois. III. *b.* 1129.	15 *Mars* 1791.
10 *Avril* 1791.	LOI relative aux billets des ci-devant adminiſtrateurs des domaines, qui font partie de l'arriéré de la dette de l'état. IV. *a.* 150.	6 *Avril* 1791.
4 *Mai* 1791.	LOI relative à l'échange fait le 24 mars 1768, entre le ſieur Boſmelet & les commiſſaires du roi. IV. *a.* 451.	28 *Avril* 1791.
13 *Mai* 1791.	LOI relative à différentes parties de bois, ſitués dans l'étendue de la maîtriſe particulière des eaux & forêts de Sédan. IV. *a.* 571.	5 *Mai* 1791.
3 *Juin* 1791.	LOI relative à l'échange de la forêt de Brix & autres biens domaniaux, fait en 1770 entre le roi & le ſieur Delavrillière. IV. *b.* 1049.	29 *Mai* 1791.
6 *Juillet* 1791.	LOI relative à l'adminiſtration des domaines & fonds de terre, compris dans la liſte civile. V. *a.* 30.	22 *Juin* 1791.
25 *Juillet* 1791.	LOI relative à la donation faite au cardinal Mazarin des ci-devant comté de Ferrette & ſeigneuries de Bedfort, Delle, Thaun, Altkirck & Iſſenheim. V. *a.* 471.	14 *Juillet* 1791.
25 *Septembre* 1791.	PROCLAMATION du roi, qui nomme le ſieur Breton, régiſſeur général des forges de la Chauſſade, à la place du ſieur de Sionville. V. *b.* 1304.	
6 *Octobre* 1791.	LOI relative aux conceſſions faites en France au prince de Monaco. VI. 58.	21 *Septembre* 1791.
19 *Octobre* 1791.	LOI relative à la réſiliation du bail des domaines & droits domaniaux de la ci-devant principauté de Sédan & dépendances. VI. 520.	21 *Septembre* 1791.
	DOMAINES NATIONAUX.	
24 *Mars* 1790.	LETTRES patentes du roi, concernant l'aliénation à la municipalité de Paris & à celles du royaume, de 400 millions de biens domaniaux & eccléſiaſtiques. I. *a.* 604.	17 *Mars* 1790.
26 *Mars* 1790.	LETTRES patentes du roi, comprenant les diſpoſitions pour prévenir les abus relatifs aux bois & forêts domaniaux, & dépendant d'établiſſemens eccléſiaſtiques. I. *a.* 614.	18 *Mars* 1790.
22 *Avril* 1790.	LETTRES patentes du roi, concernant les dettes du clergé, les aſſignats & les revenus des domaines nationaux. I. *b.* 726.	16 & 17 *Avril* 1790.
25 *Avril* 1790.	PROCLAMATION du roi, relative aux meſures à remplir par les municipalités qui voudront acquérir des biens domaniaux ou eccléſiaſtiques, & notamment par la municipalité de Paris. I. *b.* 738.	9 *Avril* 1790.

DATES DES LOIX, &c.	*TITRES DES LOIX, &c.*	DATES DES DÉCRETS.
17 *Mai* 1790.	LETTRES patentes du roi, pour la vente de 400 millions de domaines nationaux. I. *b.* 828.	14 *Mai* 1790.
	INSTRUCTION de l'assemblée nationale, du 31 mai 1790, relative aux ventes & reventes des domaines nationaux aux municipalités. II. *a.* 531.	31 *Mai* 1790.
3 *Juin* 1790.	LETTRES patentes du roi, relatives à l'instruction pour la vente de 400 millions de domaines nationaux. I. *b.* 865.	31 *Mai* 1790.
10 *Juillet* 1790.	LETTRES patentes du roi, portant que les impositions de 1789 seront payées sur la récolte de 1789, & celles de 1790, sur la récolte de 1790, sans rien préjudicier aux usages locaux ou aux clauses des baux, relativement aux fermiers entrant ou sortant; & concernant le payement des impositions assises sur les biens domaniaux ou ecclésiastiques. I. *b.* 1059.	28 *Juin* 1790.
25 *Juillet* 1790.	LETTRES patentes du roi, concernant l'aliénation de tous les domaines nationaux. I. *b.* 1105.	25, 26, 29 *Juin* & 9 *Juillet* 1790
25 *Juillet* 1791.	LETTRES patentes du roi, en réformation de celles du 17 mai dernier, relatives à l'aliénation aux municipalités de 400 millions de domaines nationaux. I. *b.* 1124.	14 *Juillet* 1790.
26 *Juillet* 1790.	LETTRES patentes du roi, relatives à l'aliénation aux municipalités de 400 millions de domaines nationaux. I. *b.* 1126.	16 *Juillet* 1790.
5 *Août* 1790.	LETTRES patentes du roi, qui autorisent la municipalité à faire évacuer le couvent des Capucins de la rue Saint-Honoré, pour être employé aux divers usages relatifs au service de l'assemblée. I. *b.* 1148.	30 *Juillet* 1790.
22 *Août* 1790.	PROCLAMATION du roi, contenant aliénation à la commune de Paris, des domaines nationaux y mentionnés. I. *b.* 1266.	6 *Août* 1790.
23 *Août* 1790.	LETTRES patentes du roi, qui exceptent les grandes masses de bois & forêts nationales, de l'aliénation des biens nationaux. I. *b.* 1312.	6 *Août* 1790.
29 *Août* 1790.	PROCLAMATION du roi, relative aux soumissions des municipalités & des particuliers pour l'acquisition des domaines nationaux. I. *b.* 1413.	15 *Août* 1790.
21 *Septembre* 1790.	LETTRES patentes du roi, concernant l'aliénabilité des domaines de la couronne. II. *a.* 104.	9 *Mai* 1790.
14 *Octobre* 1790.	LETTRES patentes du roi, qui ordonnent que les soumissions des municipalités pour l'acquisition des domaines nationaux, renfermeront la désignation des objets; & que les directoires de district poursuivront la vente des biens compris dans les soumissions des municipalités, que des particuliers se présenteroient pour acquérir. II. *a.* 158.	10 *Octobre* 1790.
5 *Novembre* 1790.	LOI sur la désignation des biens nationaux à vendre dès-à-présent; sur leur administration jusqu'à la vente; sur les créanciers particuliers des différentes maisons, & sur l'indemnité de la dixme inféodée. II. *a.* 392.	23 & 28 *Oct.* 1790.
5 *Novembre* 1790.	LOI qui accorde un délai à la municipalité de la ville de Nancy, pour l'envoi de sa soumission pour l'acquisition de biens nationaux. II. *a.* 435.	2 *Novembre* 1790.
10 *Novemb.* 1790.	LOI pour la vente à la municipalité d'Orléans, des biens compris dans l'état y annexé. II. *a.* 473.	26 *Octobre* 1790.

DATES DES LOIX, &c.	*TITRES DES LOIX, &c.*	DATES DES DÉCRETS.
17 *Novemb.* 1790.	LOI pour l'aliénation de biens nationaux à la municipalité de Paris. II. *a.* 498.	29 *Octobre* 1790.
17 *Novemb.* 1790.	LOI pour l'aliénation de biens nationaux à la municipalité de Saint-Aubin. II. *a.* 500.	8 *Novembre* 1790.
17 *Novemb.* 1790.	LOI pour l'aliénation de biens nationaux à la municipalité de Massy. II. *a.* 502.	8 *Novembre* 1790.
17 *Novemb.* 1790.	LOI pour l'aliénation de biens nationaux à la municipalité de Saint-Jean-de-Beauregard. II. *a.* 519.	8 *Novembre* 1790.
17 *Novemb.* 1790.	LOI relative à la vente des domaines nationaux. II. *a.* 521.	3 *Novembre* 1790.
19 *Novemb.* 1790.	LOI qui ordonne la vente des étalons appartenant à la nation. II. *a.* 539.	12 *Novemb.* 1790.
19 *Novemb.* 1790.	LOI relative à la vente des grains & farines en dépôt, appartenant à la nation. II. *a.* 546.	12 *Novemb.* 1790.
19 *Novemb.* 1790.	LOI pour la vente de biens nationaux à la municipalité de Chartres. II. *a.* 549.	11 *Novemb.* 1790.
19 *Novemb.* 1790.	LOI qui règle la forme de la liquidation des rachats offerts aux administrateurs des biens nationaux. II. *a.* 560.	14 *Novemb.* 1790.
24 *Novemb.* 1790.	LOI pour la vente de domaines nationaux à la municipalité d'Orléans. II. *a.* 575.	7 *Novembre* 1790.
24 *Novemb.* 1790.	LOI pour l'aliénation de biens nationaux à la municipalité de Chartres. II. *a.* 582.	8 *Novembre* 1790.
1.er *Décemb.* 1790.	LOI pour l'aliénation de domaines nationaux à la municipalité d'Angers. II. *b.* 617.	17 *Novemb.* 1790.
1.er *Décemb.* 1790.	LOI pour l'aliénation de domaines nationaux à la municipalité d'Orléans. II. *b.* 619.	19 *Novemb.* 1790.
1.er *Décemb.* 1790.	LOI relative aux baux à loyer des bureaux établis dans l'intérieur du royaume, pour la régie des traites. II. *b.* 634.	25 *Novemb.* 1790.
1.er *Décemb.* 1790.	LOI relative aux domaines nationaux, aux échanges & concessions qui ont été faites, & aux apanages. II. *b.* 645.	22 *Novemb.* 1790.
10 *Décembre* 1790.	LOI portant vente à la municipalité de la Norville, district de Corbeil, des domaines nationaux y désignés. II. *b.* 768.	20 *Novemb.* 1790.
10 *Décembre* 1790.	LOI relative à la vente faite à la municipalité de Châteaudun, des biens nationaux mentionnés dans l'état y annexé. II. *b.* 780.	21 *Novemb.* 1790.
10 *Décembre* 1790.	LOI relative à la vente faite à la municipalité de Bonneval, des biens nationaux compris dans l'état y annexé. II. *b.* 782.	20 *Novemb.* 1790.
10 *Décembre* 1790.	LOI relative aux biens actuellement possédés par les protestans des deux confessions d'Augsbourg & Helvétique, & qui les excepte de la vente ordonnée pour les biens nationaux. II. *b.* 784.	1.er *Décemb.* 1790.
10 *Décembre* 1790.	LOI relative à la vente faite à la municipalité de Chartres, des biens nationaux compris dans l'état y annexé. II. *b.* 790.	20 *Novemb.* 1790.
10 *Décembre* 1790.	LOI portant vente à la municipalité d'Ormoi, district d'Étampes, des domaines nationaux y désignés. II. *b.* 792.	20 *Novemb.* 1790.
10 *Décembre* 1790.	LOI relative à la vente faite à la municipalité de Vaize, des biens nationaux mentionnés dans l'état y annexé. II. *b.* 796.	21 *Novemb.* 1790.

DATES DES LOIX, &c.	*TITRES DES LOIX, &c.*	DATES DES DÉCRETS.
10 *Décembre* 1790.	LOI portant vente à la municipalité de Corbeil, des biens nationaux y désignés. II. *b.* 799.	20 *Novemb.* 1790.
10 *Décembre* 1790.	LOI relative aux soumissions à faire par les municipalités, & aux estimations, désignations & autres choses nécessaires pour l'acquisition des biens nationaux. II. *b.* 816.	29 *Novemb.* 1790.
12 *Décembre* 1790.	LOI portant vente à la municipalité d'Orléans, des domaines nationaux y désignés. II. *b.* 822.	22 *Novemb.* 1790.
12 *Décembre* 1790.	LOI portant vente à la municipalité de Villeneuve, département du Lot & Garonne, des domaines nationaux y désignés. II. *b.* 825.	26 *Novemb.* 1790.
12 *Décembre* 1790.	LOI relative à la vente faite à la municipalité du Mée, district de Châteaudun, des domaines nationaux y désignés. II. *b.* 827.	22 *Novembr.* 1790.
12 *Décembre* 1790.	LOI portant vente à la municipalité d'Orléans, des domaines nationaux y désignés. II. *b.* 829.	26 *Novemb.* 1790.
12 *Décembre* 1790.	LOI portant vente à la municipalité de Pontoise, des domaines nationaux y désignés. II. *b.* 831.	26 *Novemb.* 1790.
12 *Décembre* 1790.	LOI portant vente à la municipalité du Plessis-piquet, département de Paris, des domaines nationaux y désignés. II. *b.* 837.	26 *Novemb.* 1790.
12 *Décembre* 1790.	LOI portant vente à la municipalité d'Angers, des domaines nationaux y désignés. II. *b.* 839.	27 *Novemb.* 1790.
12 *Décembre* 1790.	LOI portant vente à la municipalité d'Orléans, des domaines nationaux y désignés. II. *b.* 842.	27 *Novemb.* 1790.
12 *Décembre* 1790.	LOI relative à la vente faite à la municipalité de Thiville, district de Châteaudun, des domaines nationaux y désignés. II. *b.* 845.	22 *Novemb.* 1790.
12 *Décembre* 1790.	LOI portant vente à la municipalité d'Étampes, des biens nationaux y désignés. II. *b.* 847.	26 *Novemb.* 1790.
15 *Décembre* 1790.	LOI qui ordonne qu'il sera procédé sans retard à la vente des biens nationaux du département de Saône & Loire, & que les opposans seront poursuivis comme perturbateurs du repos public. II. *b.* 873.	10 *Décembre* 1790.
25 *Décembre* 1790.	LOI portant vente à la municipalité de Rainneville, district d'Amiens, des domaines nationaux y désignés. II. *b.* 1012.	30 *Novemb.* 1790.
25 *Décembre* 1790.	LOI portant vente à la municipalité d'Orléans, des domaines nationaux y désignés. II. *b.* 1017.	28 *Novemb.* 1790.
25 *Décembre* 1790.	LOI portant vente à la commune d'Arcueil, district du Bourg-la-Reine, des domaines nationaux y désignés. II. *b.* 1022.	30 *Novemb.* 1770.
25 *Décembre* 1790.	LOI qui règle la forme & les précautions à suivre pour la location des différentes maisons, faisant partie des biens nationaux vendus à la municipalité de Paris. II. *b.* 1024.	21 *Décembre* 1790.
25 *Décembre* 1790.	LOI relative aux receveurs des domaines & bois, & aux différentes sommes qu'ils seront tenus de verser dans les caisses des trésoriers de district. II. *b.* 1035.	19 *Décembre* 1790.
25 *Décembre* 1790.	LOI portant vente à la commune de Pierrefite, département de Paris, des domaines nationaux y désignés. II. *b.* 1048.	30 *Novemb.* 1790.
29 *Décembre* 1790.	LOI portant vente à la municipalité de Chartres, des domaines nationaux y désignés. II. *b.* 1065.	29 *Novemb.* 1790.

DATES DES LOIX, &c.	*TITRES DES LOIX, &c.*	DATES DES DÉCRETS.
29 *Décembre* 1790.	LOI portant vente à la municipalité de Bonneval, des domaines nationaux y désignés. II. *b.* 1088.	29 *Novemb.* 1790.
29 *Décembre* 1790.	LOI portant vente à la municipalité de Vitry-le-François, des domaines nationaux y désignés. II. *b.* 1097.	1.er *Décemb.* 1790.
5 *Janvier* 1791.	LOI portant vente à la municipalité de Bourges, des domaines nationaux y désignés. III. *a.* 30.	9 *Décembre* 1790.
5 *Janvier* 1791.	LOI portant vente à la municipalité de Gemeaux, des domaines nationaux y désignés. III. *a.* 32.	5 *Décembre* 1790.
5 *Janvier* 1791.	LOI portant vente à la municipalité de Langeais, des biens nationaux y désignés. III. *a.* 34.	6 *Décembre* 1790.
5 *Janvier* 1791.	LOI portant vente à la municipalité de Lanneray, des domaines nationaux y désignés. III. *a.* 36.	8 *Décembre* 1790.
5 *Janvier* 1791.	LOI portant vente à la municipalité de Bray-Saint-Christophe, des domaines nationaux y désignés. III. *a.* 38.	8 *Décembre* 1790.
5 *Janvier* 1791.	LOI portant vente à la municipalité de Jusiers, des domaines nationaux y désignés. III. *a.* 40.	6 *Décembre* 1790.
5 *Janvier* 1791.	LOI portant vente à la municipalité de Germaine, district de Saint-Quentin, département de l'Aisne, des biens nationaux y désignés. III. *a.* 42.	8 *Décembre* 1790.
5 *Janvier* 1791.	LOI portant vente à la commune de Mantes, département de Seine & Oise, des domaines nationaux y désignés. III. *a.* 44.	6 *Décembre* 1790.
5 *Janvier* 1791.	LOI portant vente à la municipalité d'Orléans, des domaines nationaux y désignés. III. *a.* 46.	1.er *Décemb.* 1790.
5 *Janvier* 1791.	LOI portant vente à la commune de Trocy, des biens nationaux y désignés. III. *a.* 48.	6 *Décembre* 1790.
5 *Janvier* 1791.	LOI portant vente à la commune de Fublaines, des domaines nationaux y désignés. III. *a.* 51.	6 *Décembre* 1790.
5 *Janvier* 1791.	LOI portant vente à la municipalité de Barcy, des domaines nationaux y désignés. III. *a.* 53.	6 *Décembre* 1790.
5 *Janvier* 1791.	LOI portant vente à la municipalité de Genlis, des biens nationaux y désignés. III. *a.* 56.	5 *Décembre* 1790.
5 *Janvier* 1791.	LOI portant vente à la commune de Paris, des biens nationaux y désignés. III. *a.* 58.	6 *Décembre* 1790.
5 *Janvier* 1791.	LOI relative à l'acquisition des domaines nationaux par les différentes municipalités du royaume. III. *a.* 64.	31 *Décembre* 1790.
5 *Janvier* 1791.	LOI portant vente à la municipalité de Villedubert, des biens nationaux y désignés. III. *a.* 69.	7 *Décembre* 1790.
5 *Janvier* 1791.	LOI portant vente à la municipalité de Lux, des biens nationaux y désignés. III. *a.* 71.	5 *Décembre* 1790.
5 *Janvier* 1791.	LOI portant vente à la municipalité de Tours, département d'Indre & Loire, des domaines nationaux y désignés. III. *a.* 76.	7 *Décembre* 1790.
5 *Janvier* 1791.	LOI portant vente à la municipalité de Vervins, des domaines nationaux y désignés. III. *a.* 78.	8 *Décembre* 1790.
5 *Janvier* 1791.	LOI portant vente à la municipalité de Valenciennes, des domaines nationaux y désignés. III. *a.* 96.	7 *Décembre* 1790.

DATES DES LOIX, &c.	*TITRES DES LOIX, &c.*	DATES DES DÉCRETS.
5 *Janvier* 1791.	LOI portant vente à la municipalité de Spoy, des biens nationaux y désignés. III. *a.* 98.	5 *Décembre* 1690.
5 *Janvier* 1791.	LOI qui autorise la ville d'Auxonne à faire construire des moulins dans la partie des fortifications de cette ville, appelée le *Bastion de Béchaux*. III. *a.* 102.	27 *Décembre* 1790.
5 *Janvier* 1791.	LOI portant vente à la municipalité de Moissy-Cramayel, des domaines nationaux y désignés. III. *a.* 112.	6 *Décembre* 1790.
19 *Janvier* 1791.	LOI portant vente à la municipalité de Saint-Gobin, des biens nationaux y désignés. III. *a.* 171.	12 *Décembre* 1790.
19 *Janvier* 1771.	LOI portant vente à la municipalité de Villeneuve-Saint-Georges, des domaines nationaux y désignés. III. *a.* 178.	12 *Décembre* 1790.
19 *Janvier* 1791.	LOI portant vente à la municipalité du Plessis-Placy, des domaines nationaux y désignés. III. *a.* 187.	12 *Décembre* 1790.
19 *Janvier* 1791.	LOI portant vente à la municipalité de Murat, des domaines nationaux y désignés. III. *a.* 190.	10 *Décembre* 1790.
19 *Janvier* 1791.	LOI portant vente à la municipalité de Clois, des biens nationaux y désignés. III. *a.* 192.	12 *Décembre* 1790.
19 *Janvier* 1791.	LOI portant vente à la municipalité d'Altillac, des domaines nationaux y désignés. III. *a.* 196.	10 *Décembre* 1790.
19 *Janvier* 1771.	LOI portant vente à la municipalité d'Orléans, des bois nationaux y désignés. III. *a.* 198.	12 *Décembre* 1790.
19 *Janvier* 1791.	LOI relative aux ventes & adjudications des bois nationaux. III. *a.* 203.	15 *Janvier* 1791.
19 *Janvier* 1791.	LOI portant vente à la municipalité d'Orléans, des domaines nationaux y désignés. III. *a.* 206.	12 *Décembre* 1790.
19 *Janvier* 1791.	LOI portant vente à la municipalité de Brassey, des domaines nationaux y désignés. III. *a.* 208.	10 *Décembre* 1790.
19 *Janvier* 1791.	LOI portant vente à la municipalité de Saint-Martin-du-Mont, des biens nationaux y désignés. III. *a.* 212.	10 *Décembre* 1790.
19 *Janvier* 1791.	LOI portant vente à la commune de May, des domaines nationaux y désignés. III. *a.* 246.	12 *Décembre* 1790.
19 *Janvier* 1791.	LOI portant vente à la commune de Prudemanche, département d'Eure & Loire, des domaines nationaux y désignés. III. *a.* 249.	12 *Décembre* 1790.
23 *Janvier* 1791.	LOI portant vente à la municipalité d'Amiens, des domaines nationaux y désignés. III. *a.* 277.	12 *Décembre* 1790.
23 *Janvier* 1791.	LOI portant vente à la municipalité de Guines, des domaines nationaux y désignés. III. *a.* 279.	14 *Décembre* 1790.
23 *Janvier* 1791.	LOI portant vente à la municipalité de Loury, des domaines nationaux y désignés. III. *a.* 285.	14 *Décembre* 1790.
23 *Janvier* 1791.	LOI relative aux baux à loyer des maisons occupées par les bureaux des directions des vingtièmes. III. *a.* 302.	19 *Janvier* 1791.
23 *Janvier* 1791.	LOI portant vente à la municipalité de Chaux, des domaines nationaux y désignés. III. *a.* 308.	15 *Décembre* 1790.
23 *Janvier* 1791.	LOI portant vente à la municipalité de Saint-Paul-trois-châteaux, des domaines nationaux y désignés. III. *a.* 311.	15 *Décembre* 1790.

DATES DES LOIX, &c.	*TITRES DES LOIX, &c.*	DATES DES DÉCRETS.
23 *Janvier* 1791.	LOI portant vente à la municipalité d'Amiens, des domaines nationaux y désignés. III. *a.* 313.	12 *Décembre* 1790.
23 *Janvier* 1791.	LOI portant vente à la municipalité de Courteuil, des domaines nationaux y désignés. III. *a.* 317.	15 *Décembre* 1790.
26 *Janvier* 1791.	LOI portant vente à la municipalité de Chevresis-les-dames, des domaines nationaux y désignés. III. *a.* 319.	17 *Décembre* 1790.
26 *Janvier* 1791.	LOI portant vente à la municipalité de Gaudonville, des domaines nationaux y désignés. III. *a.* 332.	17 *Décembre* 1790.
30 *Janvier* 1791.	LOI relative aux hôtels-de-ville, palais de justice & édifices publics servant à loger les ci-devant commissaires départis, commandans & autres fonctionnaires publics. III. *a.* 368.	16 *Octobre* 1790.
30 *Janvier* 1791.	LOI portant vente à la municipalité de Saint-Léonard, des biens nationaux y désignés. III. *a.* 382.	18 *Décembre* 1790
30 *Janvier* 1791.	LOI portant vente à la municipalité d'Aigueperse, des domaines nationaux y désignés. III. *a.* 384.	27 *Décembre* 1790.
30 *Janvier* 1791.	LOI portant vente à la municipalité de Nogent-sur-Seine, des biens nationaux y désignés. III. *a.* 386.	13 *Décembre* 1790.
11 *Février* 1791.	LOI qui règle la forme & la durée des baux faits ou à faire par les corps, maisons ou communautés tant ecclésiastiques que laïques, auxquels l'administration de leurs biens a été provisoirement conservée. III. *a.* 464.	5 *Février* 1791.
11 *Février* 1791.	LOI qui déclare aliénables les bois d'avenue ou gratte-sacs, contenant environ 144 arpens, situés district de Namur, département de la Sarthe. III. *a.* 472.	3 *Février* 1791.
18 *Février* 1791.	LOI portant qu'aucun corps administratif ne peut faire d'acquisition sans l'autorisation du corps législatif; & qui, en conséquence, déclare nulle une adjudication faite au profit du directoire du département de la Corrèze. III. *a.* 545.	5 *Février* 1791.
18 *Février* 1791.	LOI relative à l'aliénation de la ci-devant baronnie de Fénétranges, & de l'indemnité du droit de huitain dépendant du ci-devant fief du Puy-Paulin. III. *a.* 550.	14 *Février* 1791.
18 *Février* 1791.	LOI relative à la vente des immeubles affectés à l'acquit des fondations. III. *a.* 626.	10 *Février* 1791.
23 *Février* 1791.	LOI relative aux fermiers des biens nationaux dont les baux sont en denrées, & aux redevables de rentes de même nature. III. *a.* 663.	16 *Février* 1791.
2 *Mars* 1791.	LOI qui déclare nulle une adjudication faite au directoire du département du Cher & Loir. III. *b.* 808.	24 *Février* 1791.
2 *Mars* 1791.	LOI qui ordonne une nouvelle estimation des cens & rentes de la maison prieurale de Saint-Martin de Brives, pour, après ladite estimation, être rendu un nouveau décret d'aliénation en faveur de la municipalité de Brives. III. *b.* 810.	18 *Février* 1791.
6 *Mars* 1791.	LOI relative à la correction des décrets portant vente des biens nationaux, & qui suspend l'impression de ces mêmes décrets. III. *b.* 829.	28 *Février* 1791.

DATES DES LOIX, &c.	*TITRES DES LOIX, &c.*	DATES DES DÉCRETS.
20 *Mars* 1791.	LOI qui ordonne que l'égliſe & le couvent de Brou, ſeront diſtraits de la maſſe des biens vendus à la municipalité de Bourg. III. *b.* 951.	13 *Mars* 1791.
20 *Mars* 1791.	LOI qui affecte au ſervice de la marine divers bâtimens & terrains ſitués dans les ports de Breſt, Toulon, Rochefort, Cherbourg & Royan. III. *b.* 957.	12 *Mars* 1791.
20 *Mars* 1791.	LOI interprétative de l'article VI du décret du 24 février dernier, concernant les fruits des domaines nationaux. III. *b.* 962.	28 *Février* 1791.
20 *Mars* 1791.	LOI qui autoriſe les directoires de diſtrict à traiter de gré à gré avec les preneurs de baux à vie, tant pour la réſiliation des baux que pour l'indemnité, aux conditions y énoncées. III. *b.* 995.	13 *Mars* 1791.
25 *Mars* 1791.	LOI relative à la vente des biens nationaux. III. *b.* 1064.	22 *Mars* 1791.
27 *Mars* 1791.	LOI portant ſuppreſſion de la ferme & de la régie générale, à compter du 1.er avril, qui en conſéquence annulle les baux & traités relatifs auxdites ferme & régie, & ordonne que les adjudicataires, régiſſeurs & leurs cautions compteront de clerc à maître. III. *b.* 1100.	20 *Mars* 1791.
27 *Mars* 1791.	LOI qui autoriſe le département de la Meurte à laiſſer au tribunal du diſtrict, la jouiſſance d'une partie des bâtimens occupés par le ci-devant parlement de Nancy. III. *b.* 1110.	16 *Mars* 1791.
27 *Mars* 1791.	LOI qui autoriſe le département de Paris à déléguer à la municipalité, les fonctions relatives à l'adminiſtration & à l'aliénation des domaines nationaux. III. *b.* 1119.	17 *Mars* 1791.
27 *Mars* 1791.	LOI relative aux ci-devant droits de chauffage, pâturage & uſages qui s'exerçoient dans les bois & autres domaines nationaux, & qui déclare nulles toutes ventes qui pourroient avoir été faites de ces mêmes droits. III. *b.* 1121.	16 *Mars* 1791.
27 *Mars* 1791.	LOI relative à la vente de la maiſon conventuelle & des biens dépendant de la ci-devant abbaye de Royaumont. III. *b.* 1131.	22 *Mars* 1791.
30 *Mars* 1791.	LOI relative à la vente des bâtimens, murs, barrières & terrains qui forment l'enceinte de la capitale. III. *b.* 1151.	26 *Mars* 1791.
30 *Mars* 1791.	LOI relative à la vente de biens nationaux. III. *b.* 1175.	24 *Février* 1791.
1.er *Avril* 1791.	LOI relative à la jouiſſance des biens ci-devant dits domaniaux, dans laquelle aucun poſſeſſeur ne doit être troublé. IV. *a.* 41.	27 *Mars* 1791.
6 *Avril* 1791.	LOI relative aux baux emphytéotiques, baux à cens, rentes & autres. IV. *a.* 69.	19 *Mars* 1791.
10 *Avril* 1791.	LOI relative aux rentes & autres redevances dues ſur les biens nationaux, aux hôpitaux, maiſons de charité & fondations pour les pauvres, &c. IV. *a.* 153.	5 *Avril* 1791.
10 *Avril* 1791.	LOI qui règle les obligations des fermiers envers les propriétaires, relativement à la dixme, aux vingtièmes, capitation, taille & autres contributions dont ils pouvoient être tenus. IV. *a.* 198.	11 *Mars* 1791.
17 *Avril* 1791.	LOI qui ordonne que dans le délai d'un mois, les directoires de tous les diſtricts du royaume enverront au comité d'aliénation, l'état de la valeur préſumée de tous les domaines nationaux compris dans leur circonſcription. IV. *a.* 232.	12 *Avril* 1791.
27 *Avril* 1791.	LOI relative aux baux emphytéotiques, baux à cens, rentes & autres. IV. *a.* 338.	18 *Avril* 1791.

DATES DES LOIX, &c.	*TITRES DES LOIX, &c.*	DATES DES DÉCRETS.
4 *Mai* 1791.	LOI relative à un délit considérable commis dans des bois nationaux, du côté de Noyon. IV. *a.* 453.	22 *Avril* 1791.
4 *Mai* 1791.	LOI relative aux acquéreurs de biens nationaux. IV. *a.* 479.	27 *Avril* 1791.
15 *Mai* 1791.	LOI relative aux biens-meubles & immeubles, dépendant des églises paroissiales ou succursales qui sont ou seront supprimées. IV. *a.* 677.	6 *Mai* 1791.
25 *Mai* 1791.	LOI additionnelle à celle des baux emphytéotiques. IV. *a.* 801.	21 *Mai* 1791.
3 *Juin* 1791.	LOI relative à l'échange de la forêt de Brix & autres biens domaniaux, fait en 1770 entre le roi & le sieur Delavrillière. IV. *b.* 1049.	29 *Mai* 1791.
12 *Juin* 1791.	LOI relative à la vente des bâtimens composant l'ancien hôtel-dieu de Bourg, & autres objets dépendant dudit hôtel-dieu. IV. *b.* 1094.	6 *Juin* 1791.
17 *Juin* 1791.	LOI relative au seizième dû aux municipalités sur le prix des ventes des biens nationaux. IV. *b.* 1227.	9 *Juin* 1791.
28 *Juin* 1790.	LOI qui autorise les directoires de divers départemens & districts, à acquérir les bâtimens nécessaires à leur établissement. IV. *b.* 1339.	17 *Juin* 1791.
28 *Juin* 1791.	LOI relative aux bâtimens ci-devant occupés par les anciennes administrations, ou destinés pour le logement des agens du pouvoir exécutif. IV. *b.* 1358.	16 *Juin* 1791.
6 *Juillet* 1791.	LOI relative à la prescription pour raison des droits corporels & incorporels, dépendant des biens nationaux. V. *a.* 16.	1.er *Juillet* 1791.
10 *Juillet* 1791.	LOI en forme d'instruction, sur divers objets concernant l'aliénation des domaines nationaux. V. *a.* 113.	3 *Juillet* 1791.
22 *Juillet* 1791.	PROCLAMATION du roi, portant nomination des sieurs le Breton, Poissant & Bochet, pour compléter le nombre des douze régisseurs nationaux de l'enregistrement, domaines & droits réunis. V. *a.* 423.	
25 *Juillet* 1791.	LOI relative à la donation faite au cardinal Mazarin, des ci-devant comté de Ferrette, & seigneuries de Bedfort, Delle, Thaun, Altkirck & Issenheim. V. *a.* 471.	14 *Juillet* 1791.
28 *Juillet* 1791.	LOI relative aux frais des estimations des domaines nationaux. V. *a.* 488.	18 *Juillet* 1791.
6 *Août* 1791.	LOI relative à l'estimation de la valeur locative des édifices occupés par les corps administratifs & les tribunaux. V. *b.* 811.	31 *Juillet* 1791.
29 *Août* 1791.	LOI relative aux vases, meubles & ustensiles de cuivre & de bronze provenant des communautés, églises & paroisses supprimées. V. *b.* 1128.	26 *Août* 1791.
29 *Août* 1791.	LOI qui charge le commissaire du roi, administrateur de la caisse de l'extraordinaire, de la suite des opérations relatives à la vente des biens nationaux. V. *b.* 1130.	26 *Août* 1791.
12 *Septemb.* 1791.	LOI relative à la régie des domaines nationaux corporels & incorporels, non aliénés ni supprimés. V. *b.* 1171.	19 *Août* 1791.
12 *Octobre* 1791.	LOI relative aux concessions des domaines nationaux de l'île de Corse. VI. 264.	5 *Septembre* 1791.
16 *Octobre* 1791.	LOI relative aux baux emphytéotiques. VI. 379.	15 *Septembre* 1791.
16 *Octobre* 1791.	LOI relative aux déclarations de command ou élections d'ami. VI. 419.	13 *Septembre* 1791.
16 *Octobre* 1791.	LOI relative au nouveau mode de payement des domaines nationaux. VI. 448.	28 *Septembre* 1791.

DATES DES LOIX, &c.	*TITRES DES LOIX, &c.*	DATES DES DÉCRETS.
7 *Décembre* 1791.	LOI relative aux erreurs qui ſe trouvent dans les décrets de vente de biens nationaux, & aux moyens de les rectifier. VII. 18.	3 *Novembre* 1791.
15 *Décembre* 1791.	LOI relative aux acquéreurs des domaines nationaux. VII. 43.	3 & 8 *Déc.* 1791.
5 *Janvier* 1791.	LOI portant vente à la municipalité de Neuville-aux-Loges, des domaines nationaux y déſignés. VII 114.	1.er *Décemb.* 1790.
23 *Janvier* 1791.	LOI portant vente à la municipalité d'Amiens, des domaines nationaux y déſignés. VII. 116.	12 *Décembre* 1790.
12 *Septembre* 1791.	LOI relative à ceux qui ont acquis du domaine de l'état des droits ſupprimés ſans indemnité, & des juſtices ſeigneuriales. VII. 416.	19 & 23 *Juil.* 1791.
	DONS PATRIOTIQUES.	
1.er *Avril* 1790.	LETTRES patentes du roi, ſur l'emploi des dons patriotiques faits à l'aſſemblée nationale. I. *b.* 655.	22 *Mars* 1790.
10 *Mai* 1790.	LETTRES patentes du roi, pour l'emploi au payement des rentes de cent livres & au-deſſous, des dons patriotiques faits à l'aſſemblée nationale. I. *b.* 810.	25 *Avril* 1790.
25 *Juin* 1790.	LETTRES patentes du roi, portant que les deniers des dons patriotiques continueront à être verſés aux payeurs des rentes de l'hôtel-de-ville de Paris ; & qui déterminent les payemens auxquels ils pourront être employés. I. *b.* 959.	13 *Juin* 1790.
28 *Juin* 1791.	LOI relative aux tréſoriers des dons patriotiques. IV. *b.* 1328.	17 *Juin* 1791.
10 *Août* 1791.	LOI relative aux dons patriotiques pour l'entretien des gardes nationales. V. *b.* 835.	12 *Juillet* 1791.
	ÉMIGRÉS.	
15 *Juin* 1791.	LOI relative au ſerment à prêter par les officiers de tout grade & ſoldats de l'armée Françoiſe; contenant en outre des diſpoſitions particulières au ci-devant prince de Condé. IV. *b.* 1140.	11 & 13 *Juin* 1791.
6 *Novembre* 1791.	LOI relative à Louis-Staniſlas-Xavier, prince François. VI. 634.	29 *Octobre* 1791.
6 *Novembre* 1791.	LOI portant proclamation de l'aſſemblée nationale, relative à Louis Staniſlas Xavier, prince François. VI. 636.	30 & 31 *Oct.* 1791.
12 *Novemb.* 1791.	PROCLAMATION du roi, dans laquelle ſa majeſté développe les motifs pour leſquels elle n'a pas donné ſa ſanction au décret ſur les émigrans, & les invite à rentrer dans le royaume. VI. 640.	
27 *Novemb.* 1791.	ACTE du corps légiſlatif non ſujet à la ſanction du roi, relatif aux propoſitions faites à M. de Wimpffen, par les princes François pour leur livrer New-Briſſac. VI. 790.	22 *Novremb.* 1791.
	EMPRUNTS.	
12 *Août* 1789.	DÉCLARATION du roi, concernant un emprunt de trente millions. I. *a.* 121.	9 *Août* 1789.
28 *Août* 1789.	DÉCLARATION du roi, concernant un emprunt national de 80 millions, payables moitié en argent, moitié en effets royaux. I. *a.* 127.	27 *Août* 1789.
17 *Janvier* 1790.	PROCLAMATION du roi, qui nomme les perſonnes qui doivent ſigner les reconnoiſſances données en exécution de ſa proclamation du 11	

DATES DES LOIX, &c.	*TITRES DES LOIX, &c.*	DATES DES DÉCRETS.
	novembre 1789, & les coupons d'intérêts attribués auxdites reconnoiſſances. I. *a.* 483.	
18 *Juillet* 1790.	LETTRES patentes du roi, concernant un emprunt pour la ville de Cambray & le canal de navigation de l'Eſcaut dans le Cambreſis. I. *b.* 1085.	3 *Juillet* 1790.
14 *Octobre* 1790.	PROCLAMATION du roi, portant que l'emprunt national de quatre-vingt millions, ouvert en vertu du décret du 27 août 1789, ainſi que ceux faits au nom des ci-devant états de Languedoc, &c. ſeront fermés à compter du jour de la proclamation du préſent décret. II. *a.* 172.	8 *Octobre* 1790.
7 *Novembre* 1790.	LOI qui autoriſe la ville de Quimperlé à faire un approviſionnement de 50 tonneaux de blé-froment & autant de ſeigle, & à emprunter la ſomme néceſſaire à l'achat, qui ſera rembourſée par les deniers à provenir de la recette. II. *a* 457.	31 *Octobre* 1790.
10 *Novemb.* 1790.	LOI qui autoriſe les officiers municipaux de la ville du Mans à emprunter une ſomme de ſeize mille livres, pour faire ſubſiſter les pauvres, à la charge de la rembourſer dans l'eſpace de quatre ans. II. *a.* 487.	4 *Novembre* 1790.
10 *Décembre* 1790.	LOI qui ordonne entr'autres choſes, que les impôts ou emprunts à faire par les municipalités, diſtricts ou départemens, ne pourront avoir lieu ſans l'autoriſation du corps légiſlatif. II. *b.* 770.	3 *Décembre* 1790.
10 *Décembre* 1790.	LOI qui fait défenſes de renouveller les billets d'emprunts faits par les régiſſeurs généraux des vivres de la marine, & qui fixe la manière dont ces billets ſeront rembourſés. II. *b.* 776.	3 *Décembre* 1790.
19 *Décembre* 1790.	PROCLAMATION du roi, pour autoriſer le maire de Paris & les officiers municipaux à faire procéder en leur préſence au tirage de rembourſement de l'emprunt de quatre-vingt millions, décrété par l'aſſemblée nationale le 27 août 1789. II. *b.* 933.	
1.er *Janvier* 1791.	PROCLAMATION du roi, qui adapte aux reconnoiſſances délivrées en exécution de l'édit de novembre 1787, & portant intérêt à quatre pour cent, les numéros des billets au porteur, dont l'échange n'a pas encore é é fait. III. *a.* 1.	
11 *Février* 1791.	LOI qui preſcrit les déclarations à faire par les différens corps adminiſtratifs, relativement aux édifices qui peuvent leur être néceſſaires pour leur établiſſement; & ordonne qu'il ne pourra être fait par eux aucun emprunt, ni établi aucune impoſition pour ſubvenir aux frais de ces établiſſemens, ſans l'autoriſation ſpéciale du corps légiſlatif. III. *a.* 491.	7 *Février* 1791.
15 *Avril* 1791.	LOI relative au payement des différentes parties d'emprunts, ſorties par la voie des derniers tirages, & deſtinées à être rembourſées en 1791. IV. *a.* 207.	10 *Avril* 1791.
4 *Mai* 1791.	LOI relative à l'emprunt national de 1789. IV. *a.* 456.	29 *Avril* 1791.
17 *Juin* 1791.	LOI portant qu'il ne ſera accordé aucuns ſecours ni emprunts aux villes & communautés, qu'elles n'ayent juſtifié du payement des impoſitions de 1789 & 1790, & de la contribution patriotique. IV. *b.* 1226.	10 *Juin* 1791.
18 *Août* 1791.	LOI relative au rembourſement de l'emprunt de cent millions. V. *b.* 920.	14 *Août* 1791.
2 *Octobre* 1791.	LOI relative au rembourſement des ſommes réſultant du tirage fait en avril dernier, de la loterie d'octobre 1783. VI. 18.	24 *Septembre* 1791.

DATES DES LOIX, &c.	*TITRES DES LOIX, &c.*	DATES DES DÉCRETS.
	ÉTABLISSEMENS PUBLICS.	
9 *Octobre* 1789.	PROCLAMATION du roi, concernant le Mont-de-piété I. *a.* 170.	
5 *Septembre* 1790.	PROCLAMATION du roi, qui fixe proviſoirement pour cette année, les dépenſes pour les différentes académies & ſociétés littéraires. II. *a.* 17.	20 *Août* 1790.
18 *Septembre* 1790.	PROCLAMATION du roi, qui conſerve proviſoirement à la dame Couteneaux ſon traitement. II. *a.* 67.	4 *Septembre* 1790.
19 *Septembre* 1790.	PROCLAMATION du roi, qui réduit proviſoirement la dépenſe de la bibliothèque du roi & celle de l'obſervatoire. II. *a.* 77.	3 *Septembre* 1790.
19 *Septembre* 1790.	PROCLAMATION du roi, relative aux ſommes payées ou accordées, tant au collége de Louis-le-Grand, qu'aux divers colléges & univerſités de province, écoles d'équitation & école gratuite de deſſin à Paris. II. *a.* 84.	4 *Septembre* 1790.
14 *Octobre* 1790.	LETTRES patentes du roi, relatives aux ventes qui auroient pu être faites en juſtice, autrement qu'en vertu des décrets de l'aſſemblée, depuis la publication de celui du 2 novembre 1789, des biens du clergé, des fabriques & des établiſſemens publics. II. *a.* 161.	7 *Octobre* 1790.
19 *Octobre* 1790.	PROCLAMATION du roi, relative à l'inſtruction, & portant que les rentrées dans les différentes écoles publiques, ſe feront cette année comme à l'ordinaire. II. *a.* 205.	13 *Octobre* 1789.
7 *Novembre* 1790.	LOI relative aux établiſſemens d'étude, d'enſeignement, ou ſimplement religieux, faits en France par des étrangers & pour eux-mêmes. II. *a.* 445.	28 *Octobre* 1790.
19 *Novemb* 1790.	LOI relative au collége de Saint-Omer. II. *a.* 557.	14 *Novemb.* 1790.
24 *Novemb.* 1790.	LOI relative au collége des Écoſſois établi à Douay. II. *a.* 584.	21 *Nov.* 1790.
24 *Novemb.* 1790.	LOI pour le rétabliſſement de la priſon de Vincennes. II. *a.* 609.	20 *Novemb.* 1790.
1.er *Décemb.* 1790.	LOI relative aux dépenſes des travaux littéraires. II. *b.* 632.	14 *Août* 1790.
10 *Décembre* 1790.	LOI relative à la vente des biens des ſéminaires, colléges & autres d'enſeignement public. II. *b.* 759.	3 *Décembre* 1790.
15 *Décembre* 1790.	LOI qui ordonne que ſur les biens appartenant aux ci-devant Jéſuites de Franche-Comté, il ſera pris proviſoirement une ſomme annuelle de 1,200 liv. pour le collége des pères de l'Oratoire de Salins. II. *b.* 905.	8 *Décembre* 1790.
15 *Décembre* 1790.	LOI relative aux médailles qui doivent être frappées en mémoire de l'abandon de tous les priviléges. II *b.* 919.	8 & 9 *Déc.* 1790.
26 *Janvier* 1791.	LOI relative à l'établiſſement connu ſous le nom de la Charité maternelle de Paris. III. *a.* 329.	21 *Janvier* 1791.
30 *Janvier* 1791.	LOI relative aux hôtels-de-ville, palais de juſtice, & édifices publics ſervant à loger les ci-devant commiſſaires départis, commandans & autres fonctionnaires publics. III. *a.* 368.	16 *Octobre* 1790.
11 *Février* 1791.	LOI relative aux principal & profeſſeurs du collége de Poitiers. III. *a.* 453.	3 *Février* 1791.
18 *Février* 1791.	LOI relative aux Doctrinaires de la ville de Baſtia, & au directoire du diſtrict de la même ville. III. *a.* 64.	13 *Février* 1791.
20 *Mars* 1791.	LOI relative à diverſes ſommes à payer aux ſieurs Décotie & Camus, pour les cauſes y énoncées. III. *b.* 1003.	15 *Mars* 1791.

DATES DES LOIX, &c.	*TITRES DES LOIX, &c.*	DATES DES DÉCRETS.
22 *Mars* 1791.	LOI relative aux recteur, professeurs & agrégés de l'université de Paris. III. *b.* 1015.	22 *Mars* 1791.
1.er *Avril* 1791.	LOI relative au payement de diverses sommes pour entreprises & travaux, faisant partie de l'arriéré du département des ponts & chaussées. IV. *a.* 3.	27 *Mars* 1791.
6 *Avril* 1791.	LOI relative au payement des rentes dues par l'état aux fabriques, écoles, colléges, pauvres des paroisses & autres établissemens. IV. *a.* 63.	2 *Avril* 1791.
6 *Avril* 1791.	LOI relative au collége des Lombards à Paris. IV. *a.* 136.	31 *Mars* 1791.
6 *Avril* 1791.	LOI portant que le trésor public avancera une somme de deux millions pour employer aux ouvrages & payemens y désignés. IV. *a.* 138.	30 *Mars* 1791.
10 *Avril* 1791.	LOI relative aux rentes & autres redevances dues sur les biens nationaux, aux hôpitaux, maisons de charité & fondations pour les pauvres, &c. IV. *a.* 153.	5 *Avril* 1791.
10 *Avril* 1791.	LOI qui maintient provisoirement les professeurs de théologie du collége de Rhodès, nommés par la délibération du 8 mars. IV. *a.* 183.	26 *Mars* 1791.
17 *Avril* 1791.	LOI relative au serment à prêter par les professeurs & autres personnes chargées de l'instruction publique, & par les chapelains desservant les hôpitaux & prisons. IV. *a.* 283.	15 *Avril* 1791.
8 *Mai* 1791.	LOI relative aux arrérages demandés par le collége Anglois de Saint-Omer, d'un secours à lui accordé sur le trésor public. IV. *a.* 505.	3 *Mai* 1791.
29 *Juillet* 1791.	LOI relative à M. l'abbé de l'Épée, & à son établissement en faveur des sourds & muets. V. *a.* 596.	21 *Juillet* 1791.
10 *Août* 1791.	LOI relative aux écoles de la marine. V. *b.* 837.	21 & 30 *Juil.* 1791.
9 *Octobre* 1791.	LOI relative à la distribution & à l'emploi d'une somme de 5,760,000 l. destinée pour des travaux à faire dans les départemens y énoncés. VI. 181.	25 *Septembre* 1791.
12 *Octobre* 1791.	LOI relative aux élèves de l'école du génie. VI. 216.	22 *Septembre* 1791.
12 *Octobre* 1791.	LOI relative à tous les corps & établissemens d'instruction & d'éducation publiques. VI. 257.	14 & 26 *Sept.* 1791.
28 *Octobre* 1791.	LOI relative à l'enseignement public dans les différens colléges du royaume. VI. 626.	23 *Octobre* 1791.
25 *Novemb.* 1791.	LOI relative aux écoles de mathématiques & d'hydrographie, & aux examens pour l'admission au grade d'enseigne non entretenu. VI. 778.	12 *Novemb.* 1791.
	ÉTATS-GÉNÉRAUX.	
	Leur convocation.	
5 *Juillet* 1788.	ARRÊT du conseil d'état du roi, concernant la convocation des états-généraux. I. *a.* 1.	
8 *Août* 1788.	ARRÊT du conseil d'état du roi, qui fixe au 1.er mai prochain la tenue des états-généraux du royaume, & suspend jusqu'à cette époque le rétablissement de la cour plénière. I. *a.* 6.	
23 *Septembre* 1788.	DÉCLARATION du roi, qui ordonne que l'assemblée des états-généraux	

DATES DES LOIX, &c.	*TITRES DES LOIX, &c.*	DATES DES DÉCRETS.
	Leur convocation.	
	aura lieu dans le courant de janvier de l'année 1789, & que les officiers des cours reprendront l'exercice de leurs fonctions. I. *a.* 9.	
5 *Octobre* 1788.	ARRÊT du conseil d'état du roi, pour la convocation d'une assemblée de notables au 3 novembre prochain, pour délibérer sur la forme de la convocation des états-généraux. I. *a.* 13.	
1.er *Novemb* 1788.	ARRÊT du conseil d'état du roi, portant convocation des anciens états de Franche-Comté. I. *a.* 18.	
27 *Décembre* 1788.	RÉSULTAT du conseil d'état du roi, tenu à Versailles le 27 décembre 1788, sur la forme & le mode de convocation des états-généraux. I. *a.* 20.	
Décembre 1788.	RAPPORT fait au roi dans son conseil par le ministre des finances, sur la forme de convocation des états-généraux. I. *a.* 21.	
4 *Janvier* 1789.	ARRÊT du conseil d'état du roi, portant nomination de commissaires pour régler, en conséquence du résultat du conseil du 27 décembre dernier, ce qui a rapport à la convocation des états-généraux. I. *a.* 45.	
24 *Janvier* 1789.	LETTRE du roi pour la convocation des états-généraux. I. *a.* 47.	
24 *Janvier* 1789.	RÈGLEMENT fait par le roi pour l'exécution des lettres de convocation aux états-généraux. I. *a.* 49.	
25 *Février* 1789.	ARRÊT du conseil d'état du roi, qui casse & annulle toutes les délibérations qui ont été ou qui pourroient être prises relativement aux états-généraux, ailleurs que dans les communautés, & dans les bailliages assemblés selon les formes établies par sa majesté. I. *a.* 69.	
28 *Mars* 1789.	RÈGLEMENT fait par le roi pour l'exécution de ses lettres de convocation aux états-généraux, dans sa bonne ville de Paris & dans la prévôté & vicomté de Paris. I. *a.* 71.	
13 *Avril* 1789.	RÈGLEMENT fait par le roi, en interprétation & exécution de celui du 28 mars dernier, concernant la convocation des trois états de la ville de Paris, I. *a.* 76.	
2 *Mai* 1789.	RÈGLEMENT fait par le roi, pour accorder une quatrième députation à la prévôté & vicomté de Paris *extra muros*. I. *a.* 84.	
3 *Mai* 1789.	RÈGLEMENT fait par le roi, concernant les suppléans. I. *a.* 85.	
30 *Mai* 1789.	RÈGLEMENT fait par le roi, pour le payement des dépenses des assemblées de bailliages & sénéchaussées, relatives à la convocation des états-généraux. I. *a.* 87.	
27 *Juin* 1789.	RÈGLEMENT fait par le roi, concernant les mandats des députés aux états-généraux, I. *a.* 106.	
18 *Septembre* 1790.	PROCLAMATION du roi, suivie d'une instruction concernant le payement des différentes dépenses qui ont été faites en exécution des lettres de convocation du 24 janvier 1789, ou à leur occasion, pour la tenue des assemblées primaires. II. *a.* 70.	9 *Septembre* 1790.

DATES DES LOIX, &c.	*TITRES DES LOIX, &c.*	DATES DES DÉCRETS.
	FÉDÉRATION DES FRANÇOIS.	
10 *Juin* 1790.	PROCLAMATION du roi, relative à la fédération générale des gardes nationales & des troupes du royaume. I. *b.* 896.	8 & 9 *Juin* 1790.
19 *Juin* 1790.	PROCLAMATION du roi, relative à la fédération générale des gardes nationales & des troupes du royaume. I. *b.* 935.	17 *Juin* 1790.
11 *Juillet* 1790.	PROCLAMATION du roi, concernant l'ordre à obſerver le 14 juillet, jour de la fédération générale. I. *b.* 1061.	
13 *Juillet* 1790.	POCLAMATION du roi, relative à la revue des gardes nationales volontaires raſſemblées à Paris pour la fédération. I. *b.* 1072.	
23 *Juillet* 1790.	PROCLAMATION du roi, portant que les directoires de diſtrict fixeront la ſomme à attribuer aux députés à la fédération, dans les diſtricts où elle n'a pas été réglée. I. *b.* 1097.	17 *Juillet* 1790.
23 *Juillet* 1790.	PROCLAMATION du roi, portant que les bannières données par la commune de Paris aux quatre-vingt-trois départemens, ſeront placées dans le lieu où le conſeil d'adminiſtration de chaque département tiendra ſes ſéances. I. *b.* 1100.	19 *Juillet* 1790.
12 *Septembre* 1790.	PROCLAMATION du roi, relative à des aſſemblées qui ont été tenues au château de Jalley, & portant défenſes aux gardes nationales de tenir aucune aſſemblée fédérative, à moins d'y être autoriſées par les directoires de leurs départemens. II. *a.* 53.	7 *Septembre* 1790.
	FÉODALITÉ.	
21 *Septembre* 1789.	DÉCRETS de l'aſſemblée nationale des 4, 6, 7, 8 & 11 août 1789, qui détruiſent entièrement le régime féodal. I. *a.* 108.	4, 6, 7, 8 & 11 *Août* 1789.
24 *Janvier* 1790.	PROCLAMATION du roi, portant que le droit de péage perçu à l'île Barbe ſur la Saône, continuera de l'être. I. *a.* 486.	30 *Décembre* 1789.
28 *Mars* 1790.	LETTRES patentes du roi, concernant les droits féodaux. I. *a.* 624.	15 *Mars* 1790.
Avril 1790.	LETTRES patentes du roi, qui aboliſſent le droit de ravage, fautrage, préage, coiſelage, parcours ou pâturage, ſur les prés avant la fauchaiſon de la première herbe, ſous quelque dénomination qu'il ſoit connu; & qui portent que les procès intentés à raiſon de ce droit, ne pourront être jugés que pour les frais des procédures. I. *b.* 652.	19 *Avril* 1790.
9 *Mai* 1790.	LETTRES patentes du roi, concernant les droits féodaux rachetables. I. *b.* 792.	3 *Mai* 1790.
16 *Mai* 1790.	LETTRES patentes du roi, relatives aux baux paſſés aux ſieurs Karcher, Braun, & autres particuliers de la Lorraine Allemande, du droit connu en Lorraine, ſous la dénomination de droit de *troupeau à part.* I. *b.* 821.	9 *Mai* 1790.
21 *Mai* 1790.	LETTRES patentes du roi, portant que toute demande en retrait féodal ou cenſuel, qui n'a pas été adjugée avant la publication des lettres patentes du 3 novembre dernier, eſt & doit demeurer ſans effet. I. *b.* 839.	17 *Mai* 1790.
26 *Mai* 1790.	LETTRES patentes du roi, concernant l'abolition du droit de triage,	15 *Mai* 1790.

DATES DES LOIX, &c.	*TITRES DES LOIX, &c.*	DATES DES DÉCRETS.
	& la propriété des bois, pâturages, marais vacans, terres vaines & vagues. I. *b.* 843.	
18 *Juin* 1790.	LETTRES patentes du roi, portant abolition des retraits de bourgeoisie, d'habitation & autres. I. *b.* 928.	13 *Juin* 1790.
23 *Juin* 1790.	LETTRES patentes du roi, qui autorisent les villes, bourgs, villages & paroisses auxquels les ci-devant seigneurs ont donné leurs noms de famille, à reprendre leurs noms anciens. I. *b.* 947.	20 *Juin* 1790.
23 *Juin* 1790.	LETTRES patentes du roi, qui abolissent la noblesse héréditaire, & portent que les titres de prince, de duc, de comte, marquis & autres titres semblables, ne seront pris par qui que ce soit, ni donnés à personne. I. *b.* 950.	19 *Juin* 1790.
11 *Juillet* 1790.	ARRÊT du conseil d'état du roi, qui casse des délibérations prises par les municipalités de Marsangy, Termancy, Angely & Buisson, concernant les droits de champart, terrage & autres. I. *b.* 1065.	
18 *Juillet* 1790.	LETTRES patentes du roi, portant qu'il sera informé par les tribunaux ordinaires contre les infracteurs du décret du 18 juin, sanctionné par sa majesté, concernant les dixmes, champart & autres droits fonciers. I. *b.* 1083.	13 *Juillet* 1790.
23 *Juillet* 1790.	LETTRES patentes du roi, qui abolissent le retrait lignager, le retrait de mi-denier, les droits d'écart & autres de pareille nature. I. *b.* 1093.	19 *Juillet* 1790.
31 *Juillet* 1790.	LETTRES patentes du roi, relatives au rachat de ceux des droits féodaux sur lesquels il avoit été réservé de statuer par les articles IX, X & XI du décret du 3 mai dernier, & des lettres patentes du 9 dudit mois. I. *b.* 1134.	3 *Juillet* 1790.
5 *Août* 1790.	LETTRES patentes du roi, pour la poursuite & la punition de ceux qui s'opposent, & particulièrement dans le département du Loiret, au payement des dixmes & des droits de champart ou autres droits; & pour la destruction des marques extérieures d'insurrection & de sédition. I. *b.* 1146.	3 *Août* 1790.
15 *Août* 1790.	LETTRES patentes du roi, relatives aux droits de propriété & de voierie sur les chemins publics, rues & places de villages, bourgs ou villes, & arbres en dépendant. I. *b.* 1168.	26 *Juillet* 1790.
12 *Septembre* 1790.	LETTRES patentes du roi, en réformation de l'article X de celles du 15 août, relatives aux droits de propriété & voierie sur les chemins publics. II. *a.* 59.	29 *Août* 1790.
27 *Septembre* 1790.	LOI relative aux frais des poursuites criminelles, aux statuts qui doivent régir les biens ci-devant féodaux ou censuels, & aux formalités qui tiennent au nantissement féodal ou censuel. II. *a.* 131.	17, 19, & 20 *Septembre* 1790.
5 *Novembre* 1790.	LOI qui ordonne l'exécution dans les départemens du haut & bas Rhin des décrets de l'assemblée nationale relatifs aux divers droits seigneuriaux & féodaux. II. *a.* 443.	28 *Octobre* 1790.
19 *Novemb.* 1790.	LOI contenant des articles additionnels au décret du 3 mai 1790, concernant les droits féodaux rachetables. II. *a.* 541.	14 *Novemb.* 1790.
19 *Novemb.* 1790.	LOI qui règle la forme des oppositions que les propriétaires des ci-devant fiefs qui ont sous leur mouvance d'autres ci-devant fiefs & leurs créanciers, sont autorisés à faire au remboursement des rachats qui leur sont offerts. II. *a.* 555.	12 *Novemb.* 1790.

DATES DES LOIX, &c.	*TITRES DES LOIX, &c.*	DATES DES DÉCRETS.
19 *Novemb.* 1790.	LOI qui règle la forme de la liquidation des rachats offerts aux adminiſtrateurs des biens nationaux. II. *a.* 560.	14 *Novemb.* 1790.
19 *Novemb.* 1790.	LOI interprétative des articles XIX, XX, XXXVIII & XLII du décret du 3 mai 1790, concernant les droits féodaux rachetables. II. *a.* 565.	12 *Novemb.* 1790.
29 *Décembre* 1790.	LOI relative au rachat des rentes foncières. II. *b.* 1070.	18 *Décembre* 1790.
5 *Janvier* 1791.	LOI relative au rachat des rentes ci-devant ſeigneuriales. III. *a.* 106.	23 *Décembre* 1790.
19 *Janvier* 1791.	LOI relative aux cueilloirs & cueillerets ci-devant tenus pour la perception des ci-devant droits ſeigneuriaux ou rentes foncières. III. *a.* 252.	12 *Janvier* 1791.
25 *Février* 1791.	LOI qui aſſujettit à la contribution foncière les droits de péage & autres non ſupprimés par le décret du 24 mars 1790, les revenus des canaux, &c. III. *a.* 782.	21 *Février* 1791.
20 *Mars* 1791.	LOI relative à la régie & perception des droits ci-devant féodaux, & autres droits incorporels non ſupprimés par les décrets de l'aſſemblée nationale. III. *b.* 963.	9 *Mars* 1791.
27 *Mars* 1791.	LOI relative aux ci-devant droits de chauffage, pâturage & uſage qui s'exerçoient dans les bois & autres domaines nationaux, & qui déclare nulles toutes ventes qui pourroient avoir été faites de ces mêmes droits. III. *b.* 1121.	16 *Mars* 1791.
20 *Avril* 1791.	LOI concernant l'abolition de pluſieurs droits ſeigneuriaux, notamment de ceux qui étoient annexés à la juſtice ſeigneuriale, & le mode de rachat de ceux qui ont été précédemment déclarés rachetables. IV. *a.* 302.	13 *Avril* 1791.
1.er *Juin* 1791.	LOI relative à la rectification des erreurs exiſtant dans le décret du 23 décembre 1790, ſanctionné le 5 janvier ſuivant, ſur le rembourſement des rentes & droits dus aux évêques & curés qui poſsèdent des fiefs en pays étrangers. IV. *b.* 988.	26 *Mai* 1791.
10 *Juin* 1791.	LOI relative aux retenues à faire ſur les rentes ci-devant ſeigneuriales, foncières, perpétuelles ou viagères. IV. *b.* 1086.	7 *Juin* 1791.
19 *Juin* 1791.	LOI relative à l'inſtruction ſur les ci-devant droits ſeigneuriaux déclarés rachetables par le décret du 15 mars 1790. IV. *b.* 1237.	15 *Juin* 1791.
28 *Juin* 1791.	LOI relative à l'indemnité décrétée le 28 octobre dernier, en faveur des princes d'Allemagne. IV. *b.* 1361.	19 *Juin* 1791.
6 *Juillet* 1791.	LOI relative à la preſcription pour raiſon de droits corporels & incorporels, dépendant des biens nationaux. V. *a.* 16.	1.er *Juillet* 1791.
10 *Juillet* 1791.	LOI qui fixe les cas où la dixme ſera préſumée cumulée avec le champart, terrage, agrier, & autres redevances en quotité de fruits. V. *a.* 105.	22 *Juin* 1791.
6 *Août* 1791.	LOI relative aux domaines congéables. V. *b.* 801.	30 *Mai*, 1.er, 6 & 7 *Juin* 1791.
9 *Octobre* 1791.	LOI relative au rachat des ci-devant droits féodaux. VI. 198.	14 & 15 *Septembre* 1791.
12 *Octobre* 1791.	LOI relative au mode d'impoſition pour les propriétaires de champarts, agriers, terrages, cens & rentes & autres redevances annuelles. VI. 231.	29 *Septembre* 1791.
12 *Septembre* 1791.	LOI relative à ceux qui ont acquis du domaine de l'état des droits ſupprimés ſans indemnité, & des juſtices ſeigneuriales. VII. 416.	19 & 23 *Juil.* 1791.

DATES DES LOIX, &c.	*TITRES DES LOIX, &c.*	DATES DES DÉCRETS.
	FERME GÉNÉRALE ET RÉGIES.	
1.er *Avril* 1791.	LOI concernant les recouvremens & comptabilité de la ferme générale, de la régie générale, & des perceptions des impôts indirects supprimés dans les pays d'états. IV. *a.* 30.	31 *Mars* 1791.
3 *Juin* 1791.	LOI relative à divers objets intéressant les ci-devant fermes & régies. IV. *b.* 1054.	29 *Mai* 1791.
31 *Juillet* 1791.	LOI relative aux employés des ci-devant fermes, régies, & administrations supprimées. V. *a.* 628.	31 *Juillet* 1791.
1.er *Août* 1791.	LOI relative à la liquidation & comptabilité des ci-devant ferme & régie générales. V. *b.* 651.	21 & 22 *Juill.* 1791.
24 *Septembre* 1791.	PROCLAMATION du roi, portant nomination des commissaires liquidateurs des ferme & régie générales. V. *b.* 1302.	
9 *Octobre* 1791.	LOI relative au cautionnement des employés comptables & non comptables de la ferme générale. VI. 160.	22 *Septembre* 1791.
25 *Novemb.* 1791.	LOI relative aux secours accordés aux employés supprimés, compris dans le décret du 31 juillet dernier. VI. 781.	20 *Novemb.* 1791.
15 *Décembre* 1791.	LOI relative au changement à faire dans le décret du 20 mars, portant suppression de la ferme & de la régie générales, & dans toutes les piéces y relatives. VII. 48.	4 *Mai* 1791.
	FINANCES.	
	Dépenses publiques.	
5 *Novembre* 1789.	PROCLAMATION du roi, pour accorder des primes en faveur de l'importation des grains. I. *a.* 314.	
11 *Novemb.* 1789.	PROCLAMATION du roi, qui subroge la municipalité de la ville de Paris, aux pouvoirs relatifs aux rentes. I. *a.* 327.	
11 *Novemb.* 1789.	PROCLAMATION du roi, qui pourvoit au payement des intérêts des rembourſemens ſuſpendus. I. *a.* 330.	
29 *Novemb.* 1789.	LETTRES patentes du roi, portant qu'il ne ſera plus permis à aucun agent de l'adminiſtration, ni à ceux qui exercent quelques fonctions publiques, de rien recevoir à titre d'étrennes, gratifications, vin de ville, ou ſous quelqu'autre dénomination que ce ſoit. I. *a.* 350.	27 *Novemb.* 1789.
14 *Janvier* 1790.	LETTRES patentes du roi, concernant les penſions, traitemens conſervés, &c. la ſuſpenſion de tout payement, même proviſoire, deſdites penſions & de tous appointemens & traitemens à l'égard des François actuellement abſens ſans miſſion expreſſe du gouvernement, &c. I. *a.* 476.	4 & 5 *Janv.* 1790.
28 *Mars* 1790.	LETTRES patentes du roi, portant que les dépenſes ordinaires de l'année courante ſeront acquitées mois par mois, & qu'il ſera ſurſis au payement des créances arrierées. I. *a.* 621.	22 *Janvier* & 25 *Mars* 1790.
1.er *Avril* 1790.	LETTRES patentes du roi, relatives au ſervice public de l'année 1790. I. *b.* 654.	22 *Mars* 1790.
1.er *Avril* 1790.	PROCLAMATION du roi, concernant le payement des appointemens des officiers en activité des états-majors des places de guerre. I. *b.* 661.	25 *Mars* 1790.

DATES DES LOIX, &c.	*TITRES DES LOIX, &c.*	DATES DES DÉCRETS.
	Dépenſes publiques.	
20 *Avril* 1790.	PROCLAMATION du roi, concernant les comptes à rendre par les anciens adminiſtrateurs aux nouveaux corps adminiſtratifs,& la remiſe des pièces & papiers relatifs à l'adminiſtration de chaque département. I. *b.* 719.	28 *Décembre* 1790.
10 *Mai* 1790.	LETTRES patentes du roi, pour l'emploi au payement des rentes de cent livres & au-deſſous, des dons patriotiques faits à l'aſſemblée nationale. I. *b.* 810.	25 *Avril* 1790.
16 *Mai* 1790.	LETTRES patentes du roi, portant qu'il ſera fourni par le tréſor public, à titre d'avance, une ſomme de ſix cent mille livres pour l'achèvement des travaux du canal de Charollois. I. *b.* 824.	8 *Mai* 1790.
15 *Juin* 1790.	PROCLAMATION du roi, concernant l'augmentation de la ſolde des gens de mer. I. *b.* 921.	15 *Juin* 1790.
20 *Juin* 1790.	PROCLAMATION du roi, qui accorde une prime de deux pour cent du prix de la vente des beſtiaux amenés aux marchés de Sceaux & de Poiſſy, à commencer du lundi 5 juillet prochain, juſques & compris le jeudi 22 du même mois. I. *b.* 939.	
25 *Juin* 1790.	LETTRES patentes du roi, portant que les deniers des dons patriotiques continueront à être verſés aux payeurs des rentes de l'hôtel-de-ville de Paris, & qui déterminent les payemens auxquels ils pourront être employés. I. *b.* 959.	13 *Juin* 1790.
23 *Juillet* 1790.	PROCLAMATION du roi, portant que les directoires de diſtrict fixeront la ſomme à attribuer aux députés à la fédération, dans les diſtricts où elle n'a pas été réglée. I. *b.* 1097.	17 *Juillet* 1790.
23 *Juillet* 1790.	PROCLAMATION du roi, concernant le payement d'arrérages des rentes & penſions aſſignées ſur le clergé, & la perception de ce qui reſte dû des impoſitions eccléſiaſtiques de l'année 1789 & des précédentes. I. *b.* 1101.	18 *Juillet* 1790.
31 *Juillet* 1790.	PROCLAMATION du roi, pour régler proviſoirement le traitement de table, dans les rades & à la mer, des officiers de la marine, commandant les bâtimens de guerre. I. *b.* 1138.	26 *Juillet* 1790.
3 *Août* 1790.	LETTRES patentes du roi, qui ſurſeoient au payement de la ſomme de 70,645 liv. 10 ſ. 7 d., impoſée par la commiſſion proviſoire du Languedoc, pour traitement de divers agens de l'ancienne adminiſtration. I. *b.* 1144.	23 *Juillet* 1790.
8 *Août* 1790.	LETTRES patentes du roi, concernant la ſuppreſſion de diverſes dépenſes, traitemens & places dans les poſtes & meſſageries. I. *b.* 1166.	9 *Juillet* 1790.
15 *Août* 1790.	LETTRES patentes du roi, relatives à la ſuppreſſion de différens offices & places. I. *b.* 1178.	21 *Juillet* 1790.
22 *Août* 1790.	PROCLAMATION du roi, concernant les penſions, gratifications & autres récompenſes nationales. I. *b.* 1273.	10, 16, 23, 26 & 31 *Juil.* 1790.
5 *Septembre* 1790.	PROCLAMATION du roi, qui ſupprime divers traitemens, gratifications & dépenſes; décharge le tréſor public de quelques autres, & porte que le miniſtre de l'intérieur & le miniſtre des finances ſe feront fournir, quand ils auront des courſes néceſſaires, des courriers & des chevaux par la poſte. II. *a.* 15.	13 *Août* 1790.

DATES DES LOIX, &c.	*TITRES DES LOIX, &c.*	DATES DES DÉCRETS.
	Dépenſes publiques.	
5 *Septembre* 1790.	PROCLAMATION du roi, qui fixe proviſoirement pour cette année, les dépenſes pour les différentes académies & ſociétés littéraires. II. *a.* 17.	20 *Août* 1790.
12 *Septembre* 1790.	PROCLAMATION du roi, concernant la comptabilité de la marine. II. *a.* 55.	1.er *Septemb.* 1790.
18 *Septembre* 1790.	PROCLAMATION du roi, qui conſerve proviſoirement à la dame Coutenceaux, ſon traitement. II. *a.* 67.	4 *Septembre* 1790.
18 *Septembre* 1790.	PROCLAMATION du roi, ſuivie d'une inſtruction concernant le payement des différentes dépenſes qui ont été faites en exécution des lettres de convocation du 24 janvier 1789, ou à leur occaſion, pour la tenue des aſſemblées primaires. II. *a.* 70.	9 *Septembre* 1790.
19 *Septembre* 1790.	PROCLAMATION du roi, qui réduit proviſoirement la dépenſe de la bibliotheque du roi & celle de l'obſervatoire. II. *a.* 77.	3 *Septembre* 1790.
19 *Septembre* 1790.	PROCLAMATION du roi, portant réduction des bureaux de l'adminiſtration générale des domaines, & ſuppreſſion des contrôleurs généraux des domaines. II. *a.* 79.	16 *Août* 1790.
19 *Septembre* 1790.	PROCLAMATION du roi, relative aux ſommes payées ou accordées tant au collége de Louis-le-Grand, qu'aux divers colléges & univerſités de province, écoles d'équitation & école gratuite de deſſin à Paris. II. *a.* 84.	4 *Septembre* 1790.
21 *Septembre* 1790.	PROCLAMATION du roi, portant que la créance des Nantukois ſera exceptée de l'arriéré. II. *a.* 93.	16 *Septembre* 1790.
21 *Septembre* 1790.	PROCLAMATION du roi, concernant le logement de l'intendance du tréſor public & de ſes bureaux; & portant que les dépenſes variables, ainſi que celles relatives aux penſions des comédiens François & Italiens, & autres relatives aux ſpectacles, ſeront rejetées du tréſor public. II. *a.* 97.	11 *Septembre* 1790.
21 *Septembre* 1790.	PROCLAMATION du roi, portant qu'il ſera payé par le tréſor public à la caiſſe des Invalides, la ſomme de 210,000 liv. pour la preſtation des oblats. II. *a.* 103.	16 *Septembre* 1790.
21 *Septembre* 1790.	PROCLAMATION du roi, portant qu'il ſera mis à la diſpoſition du département de la haute Vienne une ſomme de 60,000 liv. pour être employée au ſoulagement des malheureux incendiés de la ville de Limoges. II. *a.* 106.	17 *Septembre* 1790.
21 *Septembre* 1790.	PROCLAMATION du roi, portant règlement de répartition de l'augmentation de ſolde accordée aux gens de mer, par le décret du 15 juin 1790. II. *a.* 111.	15 *Septembre* 1790.
21 *Septembre* 1790.	PROCLAMATION du roi, portant ſuppreſſion de diverſes rentes, indemnités, ſecours, traitemens, & de la commiſſion établie pour le ſoulagement des maiſons religieuſes. II. *a.* 119.	10 *Septembre* 1790.
5 *Octobre* 1790.	PROCLAMATION du roi, relative aux opérations preſcrites par l'article X de la III.e ſection du décret du 22 décembre 1789, ſanctionné par le roi, pour la liquidation, dans les provinces où il y avoit une adminiſtration commune, & qui ſont diviſées en pluſieurs départemens, des dettes contractées ſous le régime précédent, & des fonds dont il reſte à diſpoſer. II. *a.* 143.	21 *Septembre* 1790.

DATES DES LOIX, &c.	*TITRES DES LOIX, &c.*	DATES DES DÉCRETS.
	Dépenſes publiques.	
5 *Octobre* 1790.	LOI qui enjoint aux élus & à tous autres comptables de rendre pardevant les commiſſaires du département, leurs comptes non jugés par des cours ſupérieures, & d'en remettre les piéces. II. *a.* 146.	1.er *Octobre* 1790.
19 *Octobre* 1790.	PROCLAMATION du roi, portant que le département de la maiſon du roi, ceſſera de faire partie du tréſor public. II. *a.* 207.	13 *Octobre* 1790.
19 *Octobre* 1790.	PROCLAMATION du roi, qui ordonne que ſur les 800 milions d'aſſignats décrétés le 29 ſeptembre, 31 millions 95 mille livres ſeront employés au ſervice du tréſor public pour le préſent mois d'octobre; & qu'il ſera verſé par la caiſſe de l'extraordinaire dans le tréſor public, la ſomme de 4 millions 340,000 liv., qu'elle a reçue à compte du premier terme de la contribution patriotique. II. *a.* 210.	13 *Octobre* 1790.
23 *Octobre* 1790.	LOI ſur le payement des rentes & de divers autres objets. II. *a.* 234.	6 *Juin*, 21 *Juillet*, 14, 15 *Août* & 15 *Oct.* 1790.
29 *Octobre* 1790.	LOI relative à la conſtruction du palais de juſtice commencé à Aix. II. *a.* 327.	24 *Octobre* 1790.
31 *Octobre* 1790.	LOI qui détermine la forme & la quotité des ſecours accordés aux incendiés de la ville de Limoges. II. *a.* 343.	26 *Octobre* 1790.
Octobre 1790.	INSTRUCTION adreſſée par ordre du roi aux directoires de département, ſur la manière de pourvoir au rembourſement des frais de la juſtice criminelle, & au payement des courſes extraordinaires de la maréchauſſée. II. *a.* 359.	
Octobre 1790.	INSTRUCTIONS adreſſées par ordre du roi aux directoires de département, concernant le rembourſement ſur le tréſor public, des dépenſes correſpondant à l'année 1790 ſeulement, qui auront été avancées par les hôpitaux pour la nourriture & l'entretien des enfans expoſés, dans celles des anciennes provinces où ces avances étoient rembourſées ſur le domaine ou ſur le tréſor public. II. *a.* 364.	
5 *Novemb.* 1790.	LOI portant que le rembourſement de la dette exigible & des offices ſupprimés ayant été ordonné en aſſignats-monnoie, les gages & autres émolumens arriérés des offices ſupprimés, dus par l'état ſeront inceſſamment acquittés en la forme ordinaire, juſques & compris le 31 décembre 1790. II. *a.* 385.	30 *Octobre* 1790.
5 *Novembre* 1790.	LOI relative au traitement des juges de paix de Paris & de leurs greffiers. II. *a.* 391.	3 *Novembre* 1790.
19 *Nov.* 1790.	LOI qui met ſous la ſurveillance & les ordres du roi toutes les dépenſes aſſignées ſur le tréſor public, & qui contient des diſpoſitions pour l'habillement & l'armement des vainqueurs de la Baſtille. II. *a.* 538.	12 *Novemb.* 1790
19 *Novemb.* 1790.	LOI portant ſuppreſſion de la place du S.r Randon de la Tour. II. *a.* 540.	12 *Novemb.* 1790.
19 *Novemb.* 1790.	LOI relative aux ſecours proviſoires accordés aux départemens de la Niévre, du Loiret & de l'Allier, pour la réparation des dégâts occaſionnés par la crue ſubite des eaux. II. *a.* 543.	16 *Novemb.* 1790.
19 *Novemb.* 1790.	LOI relative à la vente des grains & farines en dépôt, appartenant à la nation. II. *a.* 546.	12 *Novemb.* 1790.
19 *Novemb.* 1790.	LOI portant ſuppreſſion des offices de payeurs & de contrôleurs des rentes de l'ancien clergé. II. *a.* 553.	15 *Novemb.* 1790.

DATES DES LOIX, &c.	*TITRES DES LOIX, &c.*	DATES DES DÉCRETS.
	Dépenſes publiques.	
24 *Novemb.* 1790.	LOI relative à la ſuppreſſion des ci-devant receveurs généraux & receveurs particuliers des finances, ainſi qu'à la nomination & au ſervice des receveurs de diſtrict. II. *a.* 585.	12 & 14 *Nov.* 1790.
24 *Novemb.* 1790.	LOI qui accorde un ſecours de 30 mille livres au département de Rhône & Loire, pour ſubvenir aux dégâts cauſés par les inondations. II. *a.* 613.	18 *Novemb.* 1790.
28 *Novemb.* 1790.	LOI relative au payement des frais de la démolition de la Baſtille. II *a.* 614.	4 *Octobre* 1790.
28 *Novemb.* 1790.	LOI qui accorde un ſecours de 30 mille livres au département d'Indre & Loire, pour être employé à réparer les dégâts occaſionnés par les inondations. II. *a.* 616.	21 *Novemb.* 1790.
1.er *Décemb.* 1790.	LOI relative aux dépenſes des travaux littéraires. II. *b.* 632.	14 *Août* 1790.
1.er *Décemb.* 1790.	LOI relative au payement d'une ſomme de 2,000 livres due au chapitre de Die, ſur un ſecours à lui accordé par le clergé. II. *b.* 719.	24 *Novemb.* 1790.
1.er *Décemb.* 1790.	LOI relative aux ſecours proviſoires accordés au département du Loire & du Cher, & à celui du Cher, pour la réparation des dégâts occaſionnés par la crue des eaux. II. *b.* 730.	26 *Novemb.* 1790.
10 *Décembre* 1790.	LOI qui décharge les ci-devant ſeigneurs haut-juſticiers de l'obligation de nourrir les enfans abandonnés, & qui règle la manière dont il ſera pourvu à la ſubſiſtance de ces orphelins. II. *b.* 762.	19 *Novemb.* 1790.
10 *Décembre* 1790.	LOI relative aux frais d'arreſtation du ſieur Borie & du nommé Beſle. II. *b.* 764.	3 *Décembre* 1790.
10 *Décembre* 1790.	LOI qui fait défenſes de renouveller les billets d'emprunts faits par les régiſſeurs généraux des vivres de la marine, & qui fixe la manière dont ces billets ſeront rembourſés. II. *b.* 776.	3 *Décembre* 1790.
10 *Décembre* 1790.	LOI qui accorde la ſomme de 50,000 liv. au département de Seine & Oiſe, pour y établir des ateliers de charité. II. *b.* 778.	4 *Décembre* 1790.
10 *Décembre* 1790.	LOI portant ſuppreſſion des brevets de retenue, & qui fixe le mode de leur rembourſement. II. *b.* 805.	24 *Novemb.* 1790.
12 *Décembre* 1790.	LOI portant qu'il ne ſera payé aucun traitement ni frais de bureaux aux ci-devant intendans, à compter du 1.er juillet dernier. II. *b.* 844.	1.er *Décemb.* 1790.
12 *Décembre* 1790.	LOI qui accorde proviſoirement au miniſtre de la marine une ſomme de 3,321,993 liv. 17 ſ. pour frais d'armement & autres y relatifs. II. *b.* 849.	6 *Décembre* 1790.
12 *Décembre* 1790.	LOI qui accorde un ſecours de 45,000 liv. aux départemens de la haute Loire & du Puy-de-Dôme, pour les dégâts occaſionnés par les eaux. II. *b.* 855.	8 *Décembre* 1790.
15 *Décembre* 1790.	LOI qui ordonne que la caiſſe de l'extraordinaire verſera au tréſor public la ſomme de 45 millions en aſſignats, pour le ſervice du mois de décembre. II. *b.* 872.	11 *Décembre* 1790.
15 *Décembre* 1790.	LOI relative aux arrérages des penſions, & à la manière dont ils doivent être payés. II. *b.* 875.	10 *Décembre* 1790.

DATES des Loix, &c.	*Titres des Loix, &c.*	DATES des Décrets.
	Dépenſes publiques.	
15 *Décembre* 1790.	Loi qui accorde au département de la guerre une ſomme de 4 millions, pour ſubvenir aux frais des travaux & approviſionnemens jugés néceſſaires dans les différentes places de guerre. II. *b.* 877.	5 *Décembre* 1790.
15 *Décembre* 1790.	Loi qui ordonne que ſur les biens appartenant aux ci-devant Jéſuites de Franche-Comté, il ſera pris proviſoirement une ſomme annuelle de 1,200 liv. pour le collége de pères de l'Oratoire établi à Salins. II. *b.* 905.	8 *Décembre* 1790.
15 *Décembre* 1790.	Loi relative aux dégâts occaſionnés par les inondations dans divers départemens du royaume. II. *b.* 918.	10 *Décembre* 1790.
15 *Décembre* 1790.	Loi relative aux médailles qui doivent être frappées en mémoire de l'abandon de tous les priviléges. II. *b.* 919.	8 & 9 *Déc.* 1790.
19 *Décembre* 1790.	Loi portant qu'il y a lieu à indemnité vis-à-vis des ſieurs Debacque frères, Chapellon & Trouchaud, & qui renvoye au pouvoir exécutif la liquidation de cette indemnité. II. *b.* 941.	13 *Décembre* 1790.
19 *Décembre* 1790.	Loi qui accorde une ſomme de 15 millions pour être employée à l'établiſſement d'ateliers de charité dans les différens départemens du royaume. II. *b.* 947.	16 *Décembre* 1790.
25 *Décembre* 1790.	Loi relative aux recompenſes pécuniaires dues aux vainqueurs de la Baſtille ou à leurs veuves. II. *b.* 1030.	19 *Décembre* 1790.
25 *Décembre* 1790.	Loi qui ordonne qu'au 1.er janvier prochain, les receveurs généraux de l'exercice de 1790 rendront leurs comptes de clerc à maître, au directeur général du tréſor public, qui reſtera chargé de faire rentrer les ſommes reſtant dues; comme auſſi d'acquitter ce qui reſtera dû ſur les charges des états du roi. II. *b.* 1038.	20 *Décembre* 1790.
25 *Décembre* 1790.	Loi qui ordonne que la municipalité de Paris fera connoître dans les dix premiers jours de chaque mois, les dépenſes faites le mois précédent en ateliers de charité, la nature des travaux & les deniers y affectés. II. *b.* 1045.	17 *Décembre* 1790.
25 *Décembre* 1790.	Loi qui ordonne que le roi ſera prié de faire délivrer aux adminiſtrateurs de département 50,000 fuſils pour l'armement des gardes nationales. II. *b.* 1052.	18 *Décembre* 1790.
Décembre 1790.	Instruction adreſſée par ordre du roi aux directoires de département, ſur le décret de l'aſſemblée nationale, du 16 décembre 1790, ſanctionné par ſa majeſté, portant qu'il ſera accordé ſur les fonds du tréſor public, une ſomme de 15 millions, pour ſubvenir aux dépenſes des travaux de ſecours qui ſeront établis dans les quatre-vingt-trois départemens, en exécution dudit décret. II. *b.* 1057.	
5 *Janvier* 1791.	Loi relative aux rentes perpétuelles actuellement à la charge de l'état. III. *a.* 73.	29 *Décembre* 1790.
5 *Janvier* 1791.	Loi qui ordonne que le corps municipal de Paris exercera les fonctions attribuées aux adminiſtrations de département, en ce qui concerne les travaux publics & les ateliers de ſecours. III. *a.* 95.	30 *Décembre* 1790.
5 *Janvier* 1791.	Loi qui autoriſe la ville d'Auxonne à faire conſtruire des moulins dans la partie des fortifications de cette ville, appelée le *Baſtion de Béchaux*. III. *a.* 102.	27 *Décembre* 1790.

DATES DES LOIX &c.	*TITRES DES LOIX, &c.*	DATES DES DÉCRETS.
	Dépenſes publiques.	
7 *Janvier* 1791.	LOI portant que les recettes & dépenſes pour la ville de Paris, continueront d'être faites comme en 1790, juſqu'à ce qu'il en ait été autrement ordonné. III. *a.* 127.	30 *Décembre* 1790.
7 *Janvier* 1791.	LOI qui ordonne que les payeurs des rentes acquitteront, dès le mois de janvier 1791, toutes les rentes de 1790, employées dans leurs états au profit des pauvres. III. *a.* 134.	31 *Décembre* 1790.
19 *Janvier* 1791.	LOI relative à la réduction du traitement pour la table des officiers à bord des vaiſſeaux, réduction ſur laquelle il avoit été ſtatué par décret du 25 juillet dernier. III. *a.* 167.	6 *Janvier* 1791.
19 *Janvier* 1791.	LOI relative à l'indemnité démandée par le ſieur Tribert, négociant à Poitiers. III. *a.* 173.	13 *Janvier* 1791.
19 *Janvier* 1791.	LOI relative au bureau de l'envoi des décrets, à une augmentation à faire dans les bureaux du département de la juſtice, & à une édition complette au nombre de 2,000 exemplaires, de tous les décrets acceptés ou ſanctionnés juſqu'à ce jour. III. *a.* 200.	9 *Janvier* 1791.
19 *Janvier* 1791.	LOI qui ordonne que la caiſſe de l'extraordinaire verſera dans celle du tréſor public la ſomme de 60 millions 521 mille livres. III. *a.* 205.	14 *Janvier* 1791.
19 *Janvier* 1791.	LOI relative au payement des brevets de retenue. III. *a.* 217.	9 *Janvier* 1791.
19 *Janvier* 1791.	LOI relative aux intérêts des créances ſur l'état. III. *a.* 232.	10 *Janvier* 1791.
19 *Janvier* 1791.	LOI relative aux penſionnaires auxquels il eſt dû d'anciens arrérages de penſions, ſuſpendus & payables ſous le nom de décompte. III. *a.* 242.	9 *Janvier* 1791.
19 *Janvier* 1791.	LOI portant que la municipalité actuelle de Paris commettra trois de ſes membres, pour ſigner les contrats de rentes conſtituées ou reconſtituées ſur l'état. III. *a.* 245.	14 *Janvier* 1791.
19 *Janvier* 1791.	LOI portant qu'il ſera adjoint quatre commiſſaires & deux ſignataires au comité de l'extraordinaire. III. *a.* 272.	9 *Janvier* 1791.
21 *Janvier* 1791.	LOI portant qu'il ſera délivré au miniſtre de la marine une ſomme de 4,347,878 liv. 3 ſ. 4 d., le tout proviſoirement & à la charge par lui d'en rendre compte. III. *a.* 275.	20 *Janvier* 1791.
23 *Janvier* 1791.	LOI relative aux contrats de rentes ſur le ci-devant clergé. III. *a.* 294.	20 *Janvier* 1791.
23 *Janvier* 1791.	LOI relative aux baux à loyer des maiſons occupées par les bureaux des directions des vingtièmes. III. *a.* 302.	19 *Janvier* 1791.
26 *Janvier* 1791.	LOI relative aux réparations à faire aux digues de Dol, département de l'Iſle & Vilaine. III. *a.* 330.	22 *Janvier* 1791.
26 *Janvier* 1791.	LOI relative aux ſieurs Platel frères, Mury, Gerie & autres. III. *a.* 336.	21 *Janvier* 1791.
30 *Janvier* 1791.	LOI contenant diverſes ſuppreſſions, à compter du 1.er janvier 1791. III. *a.* 357.	2 *Décembre* 1790.
30 *Janvier* 1791.	LOI relative aux parties de rentes de douze à vingt livres de produit, & aux brevets de retenue. III. *a.* 371.	23 *Janvier* 1791.
4 *Février* 1791.	LOI portant que l'ordonnateur du tréſor public dreſſera & remettra au comité des finances, l'état des dépenſes non acquittées de 1790, &	27 *Janvier* 1791.

DATES DES LOIX, &c.	*TITRES DES LOIX, &c.*	DATES DES DÉCRETS.
	Dépenſes publiques.	
	celui des beſoins de l'année 1791; comme auſſi qu'il remettra au directeur général de la liquidation, l'état des objets de rembourſement exigible & d'arriéré de ſon département. III. *a.* 392.	
4 *Février* 1791.	LOI portant qu'il ſera délivré aux divers départemens du royaume la quantité de 47,903 fuſils, faiſant avec celle de 50,000 ordonnée par le décret du 18 décembre dernier, celle totale de 97,903 fuſils. III. *a.* 394.	28 *Janvier* 1791.
11 *Février* 1791.	LOI relative à la liquidation des gages, traitemens & appointemens des différens départemens, & des mémoires, arrêtés, ordonnances & autres titres de créances ſur le tréſor public. III. *a.* 442.	6 *Février* 1791.
11 *Février* 1791.	LOI relative aux indemnités accordées aux commandans des bâtimens de l'état, lorſqu'ils paſſeront à leur bord des perſonnes en vertu d'ordres du roi. III. *a.* 450.	30 *Janvier* 1791.
11 *Février* 1791.	LOI portant qu'il ſera payé des indemnités aux porteurs de retenue y dénommés. III. *a.* 454.	6 *Février* 1791.
11 *Février* 1791.	LOI relative aux penſions, traitemens conſervés, dons & gratifications annuelles. III. *a.* 470.	27 *Juin* 1790.
18 *Février* 1791.	LOI qui fixe les indemnités à payer à divers porteurs de brevets de retenue. III. *a.* 543.	14 *Février* 1791.
18 *Février* 1791.	LOI relative au payement des gages d'offices, pour les années échues juſques & compris 1790. III. *a.* 547.	13 *Février* 1791.
18 *Février* 1791.	LOI relative aux acquéreurs de rentes conſtituées ſur le ci-devant clergé, ou ſur les ci-devant pays d'états, dont les contrats ſont antérieurs au premier janvier 1791. III. *a.* 564.	8 *Février* 1791.
18 *Février* 1791.	LOI qui ordonne le payement des gages des officiers municipaux ſupprimés, qui ſont dans le cas de faire liquider la finance de leurs offices. III. *a.* 621.	13 *Février* 1791.
23 *Février* 1791.	LOI relative aux officiers comptables ſupprimés par le décret des 12 & 14 novembre dernier. III. *a.* 648.	17 *Février* 1791.
25 *Février* 1791.	LOI relative aux ſecours accordés aux officiers, tant civils que militaires, Acadiens & Canadiens, & à leurs familles. III. *a.* 759.	21 *Février* 1791.
25 *Février* 1791.	LOI portant ſuppreſſion des places de gouverneurs, lieutenans généraux lieutenans de roi, majors & autres, à compter du 1.er janvier 1791. III. *a.* 779.	20 *Février* 1791.
25 *Février* 1791.	LOI qui règle les fonds néceſſaires aux dépenſes de l'année 1791. III. *a.* 785.	18 *Février* 1791.
25 *Février* 1791.	LOI qui fixe les indemnités dues aux différens porteurs de brevets de retenue y dénommés. III. *a.* 788.	21 *Février* 1791.
2 *Mars* 1791.	LOI relative aux indemnités dues aux commiſſaires des guerres pour leurs brevets de retenue. III. *b.* 809.	21 *Février* 1791.
2 *Mars* 1791.	LOI relative au payement des frais occaſionnés par le tranſport des ſieurs Morel & Prud'homme, des priſons de Beſançon dans celles de Paris. III. *b.* 812.	15 *Février* 1791.

DATES DES LOIX, &c.	*TITRES DES LOIX, &c.*	DATES DES DÉCRETS.
	Dépenſes publiques.	
4 *Mars* 1791.	LOI relative à l'indemnité due aux propriétaires des maiſons détruites pour la conſtruction du pont de Roanne. III. *b.* 813.	25 *Février* 1791.
4 *Mars* 1791.	LOI relative aux travaux du Havre. III. *b.* 819.	25 *Février* 1791.
15 *Mars* 1791.	LOI relative à diverſes dépenſes à acquitter par la caiſſe de l'extraordinaire. III. *b.* 840.	12 & 13 *Mars* 1791.
15 *Mars* 1791.	LOI relative à divers payemens à faire aux porteurs de brevets de retenue y dénommés. III. *b.* 845.	27 *Février* 1791.
15 *Mars* 1791.	LOI relative à divers rembourſemens d'offices & d'indemnités, pour brevets de retenue & autres objets. III. *b.* 911.	6 *Mars* 1791.
17 *Mars* 1791.	LOI qui ordonne que le tréſor public fournira à la municipalité de Paris une ſomme de 3 millions, à titre d'avance, à la charge d'en faire l'emploi indiqué, & d'en juſtifier au département un mois après la réception des fonds. III. *b.* 916.	10 *Mars* 1791.
20 *Mars* 1791.	LOI relative à l'adjudication des fournitures des vivres pour la marine, & au compte à rendre par les anciens régiſſeurs. III. *b.* 943.	10 *Mars* 1791.
20 *Mars* 1791.	LOI relative aux ci-devant employés dans les adminiſtrations, fermes & régies publiques. III. *b.* 944.	8 *Mars* 1791.
20 *Mars* 1791.	LOI qui fixe l'époque à laquelle ceſſeront les intérêts des différentes parties de la dette rembourſable. III. *b.* 961.	6 *Mars* 1791.
20 *Mars* 1791.	LOI relative à la diſtribution à faire de 14,000 fuſils à différens départemens du royaume. III. *b.* 983.	13 *Mars* 1791.
20 *Mars* 1791.	LOI relative au payement de diverſes ſommes faiſant partie de la dette publique rembourſable. III. *b.* 985.	10 *Mars* 1791.
20 *Mars* 1791.	LOI relative à diverſes ſommes à payer aux ſieurs Decotte & Camus, pour les cauſes y énoncées. III *b.* 1003.	15 *Mars* 1791.
20 *Mars* 1791.	LOI relative au payement des ſalaires & vacations des officiers des maîtriſes, pour opérations faites en 1790. III. *b.* 1012.	9 *Mars* 1791.
25 *Mars* 1791.	LOI relative aux dépenſes des départemens, à celles faites pour les maiſons & ſervice du roi & de la reine, juſqu'au 1.er juillet 1790, & à pluſieurs autres dépenſes à la charge de l'état. III. *b.* 1017.	22 *Mars* 1791.
25 *Mars* 1791.	LOI relative à la dépenſe publique. III. *b.* 1022.	5, 6, 11, 12 & 19 *Juin* 1789; 3 & 21 *Juillet* 1790; 7, 13, 14 & 16 *Août*, 4 & 10 *Septemb.* 1790.
27 *Mars* 1791.	LOI portant ſuppreſſion de divers officiers & employés dans les hôtels de la guerre à Paris & à Verſailles, Compiègne & Fontainebleau. III. *b.* 1091.	11 *Mars* 1791.
27 *Mars* 1791.	LOI relative au payement de différentes ſommes à payer au ſieur Morel & autres, par la caiſſe de l'extraordinaire, pour les cauſes y énoncées; & qui rejette différentes réclamations faites par la dame de Caumont, le ſieur Verdière & autres. III. *b.* 1097.	20 *Mars* 1791.

DATES DES LOIX, &c.	*TITRES DES LOIX, &c.*	DATES DES DÉCRETS.
	Dépenſes publiques.	
27 *Mars* 1791.	LOI portant ſuppreſſion de la ferme & de la régie générale, à compter du 1.er avril, qui, en conſéquence annulle les baux & traités relatifs auxdites ferme & régie; & ordonne que les adjudicataires, régiſſeurs & leurs cautions compteront de clerc à maître. III. *b.* 1100.	20 *Mars* 1791.
27 *Mars* 1791.	LOI relative aux vingtièmes & capitations dues par les propriétaires des offices ſupprimés, pour les années 1789 & 1790. III. *b.* 1111.	17 *Mars* 1791.
27 *Mars* 1791.	LOI relative aux employés à la régie des droits ſur les draperies & ſoieries. III. *b.* 1118.	10 *Mars* 1791.
27 *Mars* 1791.	LOI relative aux ſecours annuels qui doivent être accordés à des maiſons de religieuſes, en conſéquence de l'article V du titre II de la loi du 14 octobre dernier. III. *b.* 1125.	17 *Mars* 1791.
27 *Mars* 1791.	LOI relative au payement de différentes ſommes faiſant partie de la dette exigible. III. *b.* 1133.	15 *Mars* 1791.
27 *Mars* 1791.	LOI relative à diverſes indemnités accordées aux maitres de poſte, par le décret du 25 avril 1790. III. *b.* 1138.	16 *Mars* 1791.
1.er *Avril* 1791.	LOI relative au payement de diverſes ſommes pour entrepriſes & travaux, faiſant partie de l'arriéré du département des ponts & chauſſées. IV. *a.* 3.	27 *Mars* 1791.
3 *Avril* 1791.	LOI relative aux revenus & aux charges des municipalités, aux beſoins qu'elles peuvent avoir & aux moyens d'y pourvoir proviſoirement. IV. *a.* 44.	29 *Mars* 1791.
3 *Avril* 1791.	LOI relative au payement de la ſomme de 4,058,204 liv. deſtinée pour les enfans-trouvés, les dépôts de mendicité & hôpitaux ayant beſoin de ſecours. IV. *a.* 51.	29 *Mars* 1791.
3 *Avril* 1791.	PROCLAMATION du roi, concernant l'arrêté des comptes des receveurs particuliers de la ci-devant province de Bourgogne, pour la capitation & les vingtièmes des exercices antérieurs à 1790. IV. *a.* 55.	
3 *Avril* 1791.	PROCLAMATION du roi, concernant l'arrêté des comptes des receveurs particuliers des ci-devant provinces de Flandre, Hainaut & Artois, pour la capitation & les vingtièmes des exercices antérieurs à 1790. IV. *a.* 58.	
6 *Avril* 1791.	LOI relative au payement des rentes dues par l'état aux fabriques, écoles, colléges, pauvres des paroiſſes & autres établiſſemens. IV. *a.* 63.	2 *Avril* 1791.
6 *Avril* 1791.	LOI relative aux quittances à donner par les créanciers de l'état. IV. *a.* 75.	3 *Avril* 1791.
6 *Avril* 1791.	LOI portant que le tréſor public avancera une ſomme de deux millions pour employer aux ouvrages & payemens y déſignés. IV. *a.* 138.	30 *Mars* 1791.
6 *Avril* 1791.	LOI relative aux travaux du canal de Nivernois. IV. *a.* 139.	30 *Mars* 1791.
10 *Avril* 1791.	LOI relative aux billets des ci-devant adminiſtrateurs des domaines, qui font partie de l'arriéré de la dette de l'état. IV. *a.* 150.	6 *Avril* 1791.
10 *Avril* 1791.	PROCLAMATION du roi, concernant les capitations retenues pour 1790, aux officiers militaires de la marine & autres. IV. *a.* 195.	

DATES DES LOIX, &c.	*TITRES DES LOIX, &c.*	DATES DES DÉCRETS.
	Dépenſes publiques.	
15 *Avril* 1791.	LOI relative au payement des différentes parties d'emprunts ſorties par la voie des derniers tirages, & deſtinées à être rembourſées en 1791. IV. *a.* 207.	10 *Avril* 1791.
15 *Avril* 1791.	LOI explicative de celle qui accorde aux officiers miniſtériels les intérêts de leur rembourſement, à compter du 1.er juillet 1790. IV. *a.* 208.	10 *Avril* 1791.
15 *Avril* 1791.	LOI portant que le tréſor public payera une ſomme de 18,000 liv. pour les cauſes y énoncées. IV. *a.* 231.	8 *Avril* 1791.
20 *Avril* 1791.	LOI qui ordonne qu'il ſera payé par la caiſſe de l'extraordinaire une ſomme de vingt-huit millions, pour liquidation de divers offices y énoncés. IV. *a.* 295.	14 *Avril* 1791.
27 *Avril* 1791.	LOI relative aux baux emphytéotiques, baux à cens, rentes & autres. IV. *a.* 338.	18 *Avril* 1791.
27 *Avril* 1791.	LOI relative aux créanciers des maiſons, corps, communautés & établiſſemens ſupprimés. IV. *a.* 367.	8, 12 & 14 *Avril* 1791.
27 *Avril* 1791.	LOI relative à divers payemens à faire par la caiſſe de l'extraordinaire, & par la tréſorerie nationale. IV. *a.* 383.	17 *Avril* 1791.
27 *Avril* 1791.	LOI additionnelle au décret du 12 mars, relatif à diverſes dépenſes à acquitter par la caiſſe de l'extraordinaire. IV. *a.* 390.	12 *Mars* 1791.
27 *Avril* 1791.	LOI relative à la dépenſe du culte pour l'année 1790, au traitement des eccléſiaſtiques penſionnés pour les ſix premiers mois de ladite année, & aux dépenſes particulières à l'année 1791, énoncées dans l'art. IV du décret du 18 février dernier. IV. *a.* 391.	17 *Avril* 1791.
1.er *Mai* 1791.	LOI relative à la liquidation des états de gages arriérés. IV. *a.* 410.	25 *Avril* 1791.
1.er *Mai* 1791.	LOI qui ordonne que la caiſſe de l'extraordinaire verſera au tréſor public la ſomme de dix millions. IV. *a.* 448.	15 *Avril* 1791.
4 *Mai* 1791.	LOI relative aux ſommes payées par le miniſtre de la marine aux ſieurs Grauchin, de Vaivres, Poujet & le Braſſeur. IV. *a.* 449.	22 *Avril* 1791.
4 *Mai* 1791.	LOI relative aux arrêts du conſeil portant liquidation de créances, indemnités & demandes. IV. *a.* 458.	26 *Avril* 1791.
6 *Mai* 1791.	LOI portant qu'il ſera payé par la caiſſe de l'extraordinaire à la ville de Strasbourg, une ſomme de 40,000 livres à imputer ſur le rembourſement des dixmes inféodées dont elle jouiſſoit, & qui renvoie le ſurplus des pétitions de ladite ville de Strasbourg au bureau de la liquidation générale. IV. *a.* 498.	3 *Mai* 1791.
8 *Mai* 1791.	LOI relative aux arrérages demandés par le collége Anglois de Saint-Omer, d'un ſecours à lui accordé ſur le tréſor public. IV. *a.* 505.	3 *Mai* 1791.
13 *Mai* 1791.	LOI relative aux bureaux de la direction générale de liquidation. IV. *a.* 521.	4 *Mai* 1791.
13 *Mai* 1791.	LOI relative à la caiſſe des invalides de la marine. IV. *a.* 573.	28 & 30 *Avr.* 1791.
15 *Mai* 1791.	LOI explicative du décret du 17 février dernier, relatif aux receveurs généraux des finances & impoſitions, & qui règle les baſes de liquidation de pluſieurs offices de même nature, non-compris dans les précédens décrets. IV. *a.* 613.	4 *Mai* 1791.

DATES DES LOIX, &c.	*TITRES DES LOIX, &c.*	DATES DES DÉCRETS.
	Dépenſes publiques.	
15 *Mai* 1791.	LOI relative à la diſtribution d'une ſomme de 62,550 liv. aux perſonnes précédemment compriſes dans les états de ſecours affectés ſur la loterie royale, ſur le Port-Louis, & ſur la ferme générale. IV. *a.* 617.	5 *Mai* 1791.
15 *Mai* 1791.	LOI portant entr'autres choſes, que l'adminiſtration du pilotage de Dunkerque fera verſer dans la caiſſe de la municipalité de la même ville, une ſomme de 50,000 livres. IV. *a.* 671.	11 *Mai* 1791.
15 *Mai* 1791.	LOI portant que la caiſſe de l'extraordinaire payera à titre de prêt, aux adminiſtrateurs de l'hôpital général & de l'hôtel-dieu de Rouen, la ſomme de 500,000 liv., à raiſon de 41,666 liv. 13 ſols 4 den. par mois. IV. *a.* 681.	10 *Mai* 1791.
15 *Mai* 1791.	LOI relative aux ſommes à avancer par le tréſor public aux quatre-vingt-trois départemens, pour ſubvenir à la dépenſe des tribunaux & à celle de l'adminiſtration. IV. *a.* 683.	9 *Mai* 1791.
15 *Mai* 1791.	LOI relative à l'exécution de celle du 29 octobre 1790, qui a ſuſpendu la conſtruction du palais de juſtice, commencée à Aix. IV. *a.* 727.	7 *Mai* 1791.
20 *Mai* 1791.	LOI relative au payement d'une ſomme de 150,000 livres, déſtinée pour le ſervice du port de Cherbourg. IV. *a.* 745.	12 *Mai* 1791.
20 *Mai* 1791.	LOI portant ſuppreſſion de la caiſſe de Sceaux & de Poiſſy, à compter du 15 juin prochain. IV. *a.* 748.	13 *Mai* 1791.
27 *Mai* 1791.	LOI relative aux quittances de finance. IV. *a.* 930.	24 *Mai* 1791.
1.er *Juin* 1791.	LOI relative à la ſolde des officiers de mer. IV. *b.* 973.	26 & 27 *Mai* 1791.
1.er *Juin* 1791.	LOI relative aux digues exiſtant près l'embouchure du Rhône. IV. *b.* 977	27 *Mai* 1791.
1.er *Juin* 1791.	LOI relative à la liſte civile. IV. *b.* 998.	26 *Mai* 1791.
3 *Juin* 1791.	LOI relative à la caiſſe de Sceaux & de Poiſſy. IV. *b.* 1008.	2 *Juin* 1791.
3 *Juin* 1791.	LOI relative au rembourſement des charges & offices militaires. IV. *b.* 1033.	28 & 29 *Mai* 1791.
3 *Juin* 1791.	LOI relative à divers objets intéreſſant les ci-devant fermes & régies. IV. *b.* 1054.	29 *Mai* 1791.
5 *Juin* 1791.	LOI relative aux travaux à faire au port de Dieppe. IV. *b.* 1057.	29 *Mai* 1791.
8 *Juin* 1791.	LOI relative au payement d'une ſomme de 50 livres par mois, par les receveurs de diſtrict. IV. *b.* 1061.	3 *Mai* 1791.
10 *Juin* 1791.	LOI relative au rembourſement de tous offices municipaux & autres concernant la police des villes. IV. *b.* 1088.	3 *Juin* 1791.
15 *Juin* 1791.	LOI relative aux fonctionnaires publics & aux anciens employés dans les régies & adminiſtrations ſupprimées, pour l'exercice des droits de citoyen actif dans les aſſemblées primaires. IV. *b.* 1150.	8 & 11 *Juin* 1791.
17 *Juin* 1791.	LOI relative aux gratifications & récompenſes dues aux perſonnes qui ont donné des preuves de bravoure, dans l'affaire de Nancy & au ſiége de la Baſtille. IV. *b.* 1174.	4 & 7 *Juin* 1791.
17 *Juin* 1791.	LOI portant que la caiſſe de l'extraordinaire prêtera à la municipalité	10 *Juin* 1791.

DATES DES LOIX, &c.	*TITRES DES LOIX, &c.*	DATES DES DÉCRETS.
	Dépenſes publiques.	
	de Nantes, la ſomme de 33,333 livres 6 ſols 8 den. par mois, juſqu'au 1.er janvier 1792 excluſivement, aux conditions y énoncées. IV. *b.* 1208.	
17 *Juin* 1791.	LOI relative au payement des rentes dues tant par les ſecrétaires du roi que par diverſes communautés d'arts & métiers, & aux dettes contractées par les ſénéchauſſées & diocèſes de la ci-devant province de Languedoc. IV. *b.* 1214.	9 *Juin* 1791.
17 *Juin* 1791.	LOI portant qu'il ne ſera accordé aucuns ſecours ni emprunts aux villes & communautés, qu'elles n'ayent juſtifié du payement des impoſitions de 1789 & 1790, & de la contribution patriotique. IV. *b.* 1226.	10 *Juin* 1791.
18 *Juin* 1791.	PROCLAMATION du roi, pour la ſuppreſſion des charges de ſa maiſon & de celle de la reine. IV. *b.* 1233.	
19 *Juin* 1791.	LOI relative à la diſtribution d'une ſomme de 2,600,000 livres entre les départemens, & pour les cauſes y énoncées. IV. *b.* 1264.	16 & 18 *Juin* 1791.
	DÉCRET de l'aſſemblée nationale, relatif à un verſement de fonds à la tréſorerie nationale par la caiſſe de l'extraordinaire. IV. *b.* 1278.	21 *Juin* 1791.
	DÉCRET de l'aſſemblée nationale, relatif aux formalités à obſerver pour toucher des payemens dans les différentes caiſſes nationales. IV. *b.* 1316.	24 *Juin* 1791.
24 *Juin* 1791.	LOI relative au compte à rendre par la municipalité de Paris, de ſes recettes & dépenſes depuis le 1.er mai 1789, juſqu'à ce jour IV. *b.* 1326.	16 *Juin* 1791.
28 *Juin* 1791.	LOI qui accorde une gratification de 6,000 liv. au ſieur Gaſpard. IV. *b.* 1349.	20 *Juin* 1791.
28 *Juin* 1791.	LOI relative au payement des rentes & autres ſommes dues par l'état. IV. *b.* 1359.	27 *Juin* 1791.
28 *Juin* 1791.	LOI relative à l'indemnité décrétée le 28 octobre dernier, en faveur des princes d'Allemagne. IV. *b.* 1361.	19 *Juin* 1791.
16 *Juillet* 1791.	LOI relative à la liquidation de différentes ſommes faiſant partie de l'arriéré, & contenant quelques diſpoſitions particulières à la liquidation des receveurs des finances. V. *a.* 241.	9 *Juillet* 1791.
20 *Juillet* 1791.	LOI relative à l'impreſſion des décrets. V. *a.* 421.	8 *Juillet* 1791.
22 *Juillet* 1791.	PROCLAMATION du roi, portant nomination des ſieurs le Breton, Poiſſant & Bochet, pour compléter le nombre des 12 régiſſeurs nationaux de l'enregiſtrement, domaines & droits réunis. V. *a.* 423.	
25 *Juillet* 1791.	LOI relative aux fonds à fournir proviſoirement par la caiſſe de l'extraordinaire, pour les beſoins des différens hôpitaux du royaume. V. *a.* 455.	8 *Juillet* 1791.
25 *Juillet* 1791.	LOI relative aux employés des hôtels de la guerre de Paris, Verſailles, Compiegne & Fontainebleau. V. *a.* 458.	14 *Juillet* 1791.
25 *Juillet* 1791.	LOI qui ordonne que la tréſorerie nationale fournira au département des ponts & chauſſées, une ſomme de 3 millions, & que la caiſſe de l'extraordinaire remplacera les ſommes priſes ſur les fonds de 1791. V. *a.* 473.	17 *Juillet* 1791.

DATES DES LOIX, &c.	*TITRES DES LOIX, &c.*	DATES DES DÉCRETS.
	Dépenſes publiques.	
28 *Juillet* 1791.	LOI relative aux frais des eſtimations des domaines nationaux. V. *a.* 488.	18 *Juillet* 1791.
28 *Juillet* 1791.	LOI relative aux dépenſes municipales de la ville de Paris. V. *a.* 544.	23 *Juillet* 1791.
29 *Juillet* 1791.	LOI relative à M. l'abbé de l'Épée, & à ſon établiſſement en faveur des ſourds & muets. V. *a.* 596.	21 *Juillet* 1791.
29 *Juillet* 1791.	LOI relative aux dépenſes d'impreſſion, confection de cahiers, loyers & frais de bureaux des anciens directeurs des vingtièmes. V. *a.* 599.	25 *Juillet* 1791.
31 *Juillet* 1791.	LOI relative aux employés des ci-devant fermes, régies & adminiſtrations ſupprimées. V. *a.* 628.	31 *Juillet* 1791.
10 *Août* 1791.	LOI relative aux dettes contractées par les villes & communes, & aux beſoins qu'elles peuvent avoir. V. *b.* 830.	5 *Août* 1791.
12 *Août* 1791.	LOI qui renvoie au tribunal du premier arrondiſſement toutes les actions ci-devant pendant au conſeil ou dans d'autres tribunaux, relatives aux contrôleurs des bons d'état & à l'agent du tréſor public. V. *b.* 896.	8 *Août* 1791.
12 *Août* 1791.	LOI qui ordonne le payement des travaux relatifs à la fixation des poids & meſures. V. *b.* 900.	8 *Août* 1791.
18 *Août* 1791.	LOI relative aux intérêts des charges de barbiers-perruquiers. V. *b.* 916.	2 *Août* 1791.
18 *Août* 1791.	LOI relative au rembourſement de l'emprunt de 100 millions. V. *b.* 920.	14 *Août* 1791.
22 *Août* 1791.	LOI qui accorde des gratifications à tous ceux qui ont bien ſervi la choſe publique, lors des événemens du 21 juin & jours ſuivans. V. *b.* 942.	18 *Août* 1791.
22 *Août* 1791.	LOI qui ordonne que d'ici au 15 ſeptembre, les commiſſaires de la tréſorerie & les différens ordonnateurs de la dépenſe publique, rendront un compte détaillé de toutes les recettes & dépenſes, depuis le 1.er mai 1789, juſqu'au 1.er ſeptembre 1791; que le tréſorier de la caiſſe de l'extraordinaire rendra également compte des différentes ſommes d'aſſignats à lui délivrées depuis leur émiſſion, & enfin qu'il ſera fait un état de la dette & des revenus publics. V. *b.* 999.	18 & 21 *Août* 1791.
25 *Août* 1791.	LOI relative aux chambres des comptes ci-devant ſupprimées, & qui règle la manière dont les comptes qui ſe vérifioient par ces diverſes compagnies, ſeront rendus à l'avenir. V. *b.* 1009.	4 *Juillet* 1791.
26 *Août* 1791.	LOI relative aux traitemens & ſecours à payer par le tréſor public aux ci-devant employés eccléſiaſtiques ou laïcs, faiſant fonctions relatives au ſervice divin, dans les égliſes des ci-devant chapitres ſéculiers ou réguliers. V. *b.* 1059.	20 *Août* 1791.
6 *Septembre* 1791.	LOI relative au traitement des accuſateurs publics & des commis-greffiers. V. *b.* 1134.	11 *Juillet* 1791.
7 *Septembre* 1791.	LOI relative à l'équipement des gardes nationales volontaires enrôlés pour la défenſe du royaume. V. *b.* 1141.	4 *Septemb.* 1791.
11 *Septembre* 1791.	LOI qui autoriſe la tréſorerie nationale à payer aux hôpitaux les trimeſtres d'avance, pour l'entretien des enfans-trouvés dont ils ſont chargés. V. *b.* 1157.	28 *Juin* 1791.

DATES DES LOIX, &c.	*TITRES DES LOIX, &c.*	DATES DES DÉCRETS.
	Dépenſes publiques.	
12 *Septembre* 1791.	LOI relative aux gratifications & ſecours à accorder aux artiſtes. V. *b.* 1160.	9 *Septembre* 1791.
12 *Septembre* 1791.	LOI relative à la régie des domaines nationaux corporels & incorporels, non aliénés ni ſupprimés. V. *b.* 1171.	19 *Août* 1791.
12 *Septembre* 1791.	LOI relative aux dépenſes des différens ports, & notamment de celui de Toulon. V. *b.* 1183.	21 *Août* 1791.
12 *Septembre* 1791.	LOI relative aux ſecours proviſoires à accorder aux artiſtes pauvres. V. *b.* 1199.	10 *Septembre* 1791.
12 *Septembre* 1791.	LOI relative à un ſecours d'un million cinq cent mille livres, deſtiné pour les hôpitaux du royaume. V. *b.* 1200.	4 *Septembre* 1791.
24 *Septembre* 1791.	PROCLAMATION du roi, portant nomination des commiſſaires liquidateurs des ferme & régie générales. V. *b.* 1302.	
29 *Septembre* 1791.	LOI relative à la ſuppreſſion des chambres des comptes, & à la nouvelle forme de comptabilité. V. *b.* 1437.	17 *Septembre* 1791.
29 *Septemb.* 1791.	LOI relative à la ſolde des gardes nationales du département de Seine & Marne. V. *b.* 1448.	20 *Septembre* 1791.
29 *Septembre* 1791.	LOI relative aux créanciers des ci-devant pays d'états. V. *b.* 1449.	21 *Septemb.* 1791.
2 *Octobre* 1791.	LOI relative à l'organiſation des bureaux des départemens de la juſtice, de l'intérieur, des contributions publiques & de la marine. VI. 1.	29 *Septembre* 1791.
2 *Octobre* 1791.	LOI relative aux dépenſes de l'ordre judiciaire & des adminiſtrations de département. VI. 5.	24 *Septembre* 1791.
2 *Octobre* 1791.	LOI relative au rembourſement des ſommes réſultant du tirage fait en avril dernier, de la loterie d'octobre 1783. VI. 18.	24 *Septembre* 1791.
9 *Octobre* 1791.	LOI relative au cautionnement des employés comptables & non comptables de la ferme générale. VI. 160.	22 *Septembre* 1791.
9 *Octobre* 1791.	LOI relative à la diſtribution & à l'emploi d'une ſomme de 5,760,000 l. deſtinée pour des travaux à faire dans les départemens y énoncés. VI. 181.	25 *Septembre* 1791.
12 *Octobre* 1791.	LOI concernant les dépenſes à faire pour l'établiſſement des tribunaux criminels. VI. 225.	29 *Septembre* 1791.
16 *Octobre* 1791.	LOI additionnelle à celle ſur le rembourſement des offices militaires. VI. 393.	27 *Septembre* 1791.
16 *Octobre* 1791.	LOI relative à diverſes penſions & gratifications pour actions courageuſes. VI. 405.	28 *Septembre* 1791.
16 *Octobre* 1791.	LOI relative aux erreurs de noms dans les contrats ou dans les quittances de finance. VI. 415.	26 *Septembre* 1791.
16 *Octobre* 1791.	LOI relative aux créanciers de l'arriéré de 1790, qui ne ſont pas encore liquidés. VI. 437.	29 *Septembre* 1791.
16 *Octobre* 1791.	LOI relative aux ci-devant titulaires d'offices de judicature ou de finance, & aux propriétaires de parties héréditaires ſur les tailles. VI. 473.	21 *Septembre* 1791.
19 *Octobre* 1791.	LOI relative à la pétition de pluſieurs artiſtes, ſur la diſtribution du prix d'encouragement. VI. 517.	19 *Octobre* 1791.

DATES DES LOIX, &c.	*TITRES DES LOIX, &c.*	DATES DES DÉCRETS.
	Dépenſes publiques.	
13 *Novemb.* 1791.	LOI relative au payement des états du roi, des finances & des gages arriérés pour l'année 1790. VI. 750.	23 *Octobre* 1791.
20 *Novemb.* 1791.	LOI qui accorde une ſomme de 10,370,912 liv. demandée par le roi pour les ſecours à porter à Saint-Domingue. VI. 765.	14 *Novemb.* 1791.
25 *Novemb.* 1791.	LOI relative aux ſecours accordés aux employés ſupprimés, compris dans le décret du 31 juillet dernier. VI. 781.	20 *Novemb.* 1791.
11 *Décembre* 1791.	LOI relative aux ſecours à donner aux pauvres pères de famille détenus pour mois de nourrice. VII. 29.	1.er *Décemb.* 1791.
17 *Décembre* 1791.	LOI relative aux formalités à obſerver pour les payemens dans les différentes caiſſes nationales. VII. 51.	13 *Décembre* 1791.
18 *Décembre* 1791.	PROCLAMATION du roi, pour l'exécution de la loi du 12 octobre 1791, portant établiſſement de payeurs généraux dans les quatre-vingt-trois départemens, pour l'acquittement des dépenſes à la charge de la tréſorerie nationale. VII. 61.	
	GABELLE.	
27 *Septembre* 1789.	RÈGLEMENT fait par le roi, concernant la perception des impôts & la réduction du prix du ſel à ſix ſous la livre. I. *a.* 143.	
30 *Septembre* 1789.	ARRÊT du conſeil d'état du roi, portant ſuppreſſion de la commiſſion de Valence. I. *a.* 149.	
20 *Juillet* 1791.	LOI relative aux ſalines deſtinées pour l'approviſionnement des départemens du Jura, du Doubs, de la haute Saône, des Voſges, de la Meurte, de la Meuſe & de la Moſelle. V. *a.* 404.	12 *Juillet* 1791.
	GARDES NATIONALES.	
21 *Octobre* 1789.	DÉCLARATION du roi, pour l'établiſſement d'une loi martiale. I. *a.* 244.	21 *Octobre* 1789.
16 *Mars* 1790.	PROCLAMATION du roi, concernant le ſerment à prêter par les gardes nationales. I. *a.* 584.	7 *Janvier* 1790.
2 *Mai* 1790.	PROCLAMATION du roi, concernant les gardes nationales. I. *b.* 779.	30 *Avril* 1790.
10 *Juin* 1790.	PROCLAMATION du roi, portant que perſonne ne pourra avoir un commandement de gardes nationales dans plus d'un département. I. *b.* 894.	8 *Juin* 1790.
18 *Juin* 1790.	PROCLAMATION du roi, relative à l'inſcription des citoyens actifs ſur le regiſtre de ſervice des gardes nationales. I. *b.* 929.	
23 *Juillet* 1790.	PROCLAMATION du roi, qui règle l'uniforme des gardes nationales du royaume. I. *b.* 1098.	19 *Juillet* 1790.
12 *Septembre* 1790.	PROCLAMATION du roi, relative à des aſſemblées qui ont été tenues au château de Jalley, & portant défenſes aux gardes nationales de tenir aucune aſſemblée fédérative, à moins d'y être autoriſées par les directoires de leurs départemens. II. *a.* 53.	7 *Septembre* 1790.

DATES DES LOIX, &c.	*TITRES DES LOIX, &c.*	DATES DES DÉCRETS.
21 *Septembre* 1790.	PROCLAMATION du roi, qui règle la forme du bouton uniforme des gardes nationales de France. II. *a.* 108.	5 *Septembre* 1790.
25 *Décembre* 1790.	LOI qui ordonne que le roi ſera prié de faire délivrer aux adminiſtrations de département, 50,000 fuſils pour l'armement des gardes nationales. II. *b.* 1052.	18 *Décembre* 1790.
5 *Janvier* 1791.	LOI relative au bouton des gardes nationales de France. III. *a.* 111.	23 *Décembre* 1790.
19 *Janvier* 1791.	LOI relative aux officiers des troupes de ligne qui, depuis la révolution, ſont entrés dans les gardes nationales. III. *a.* 194.	17 *Janvier* 1791.
19 *Janvier* 1791.	LOI relative au bouton uniforme des gardes nationales de France. III. *a.* 248.	15 *Janvier* 1791.
4 *Février* 1791.	LOI portant qu'il ſera délivré aux divers départemens du royaume la quantité de 47,903 fuſils, faiſant avec celle de 50,000 ordonnée par le décret du 18 décembre dernier, celle totale de 97,903 fuſils. III. *a.* 394.	28 *Janvier* 1791.
20 *Mars* 1791.	LOI relative à la diſtribution de 14,000 fuſils à faire à différens départemens du royaume. III. *b.* 983.	13 *Mars* 1791.
17 *Avril* 1791.	LOI relative à la garde nationale de Saint-Chinian. IV. *a.* 235.	12 *Avril* 1791.
15 *Mai* 1791.	LOI relative aux gardes nationales qui étoient ci-devant employées dans les troupes de ligne comme ſoldats ou officiers. IV. *a.* 593.	9 *Mai* 1791.
	DÉCRET de l'aſſemblée nationale, pour mettre la garde nationale en activité, & qui règle la fourniture des compagnies & des bataillons, ainſi que la ſolde des officiers & volontaires. IV. *b.* 1281.	21 *Juin* 1791.
	DÉCRET de l'aſſemblée nationale, relatif à l'armement des gardes nationales, & à la conſervation des arſenaux, magaſins & dépôts d'armes & munitions de guerre. IV. *b.* 1307.	24 *Juin* 1791.
	DÉCRET de l'aſſemblée nationale, relatif à l'incorporation des gardes nationales dans les troupes de ligne, & aux pouvoirs des généraux de l'armée. IV. *b.* 1314.	24 *Juin* 1791.
20 *Juillet* 1791.	LOI qui règle définitivement l'uniforme des gardes nationales. V. *a.* 346.	13 *Juin* 1791.
10 *Août* 1791.	LOI relative aux dons patriotiques pour l'entretien des gardes nationales. V. *b.* 835.	12 *Juillet* 1791.
12 *Août* 1791.	LOI relative à la formation des corps de gardes nationales deſtinés à la défenſe des frontières. V. *b.* 891.	4 *Août* 1791.
18 *Août* 1791.	LOI relative aux gardes nationales. V. *b.* 913.	1.er *Août* 1791.
28 *Août* 1791.	LOI relative à la nouvelle organiſation de la garde nationale Pariſienne ſoldée. V. *b.* 1079.	3, 4 & 5 *Août* 1791.
7 *Septembre* 1791.	LOI relative à l'équipement des gardes nationales volontaires, enrôlées pour la défenſe du royaume. V. *b.* 1141.	4 *Septembre* 1791.
23 *Septembre* 1791.	LOI relative à la garde nationale Pariſienne. V. *b.* 1285.	12 *Septembre* 1791.
23 *Septembre* 1791.	LOI relative à la formation d'un corps de troupes à cheval, ſous la dénomination de gardes nationales Pariſiennes. V. *b.* 1290.	12 *Septembre* 1791.
29 *Septembre* 1791.	LOI relative à la ſolde des gardes nationales du département de Seine & Marne. V. *b.* 1448.	20 *Septembre* 1791.
9 *Octobre* 1791.	LOI relative à la garde nationale ſoldée de Paris. VI. 159.	3 *Août* 1791.

DATES DES LOIX, &c.	*TITRES DES LOIX, &c.*	DATES DES DÉCRETS.
9 *Octobre* 1791.	LOI relative à la garde nationale ſoldée de Paris. VI. 194.	18 *Septembre* 1791.
12 *Octobre* 1791.	LOI portant qu'il ſera attaché un chirurgien à chaque bataillon de gardes nationales volontaires en activité de ſervice. VI. 214.	29 *Septembre* 1791.
14 *Octobre* 1791.	LOI relative aux membres de l'aſſemblée nationale conſtituante qui ſe ſont inſcrits ſur les regiſtres de la garde nationale Pariſienne. VI. 340.	14 *Octobre* 1791.
14 *Octobre* 1791.	LOI relative à l'organiſation de la garde nationale. VI. 341.	5 *Septembre* 1791.
16 *Octobre* 1791.	LOI portant qu'il y aura un chirurgien-major attaché à chacun des bataillons de gardes nationales, deſtinés pour la défenſe des frontières. VI. 398.	15 *Octobre* 1791.
16 *Octobre* 1791.	LOI relative aux officiers des troupes de ligne, qui ont ſervi dans la garde nationale depuis 1789. VI. 476.	29 *Septembre* 1791.
30 *Octob.* 1791.	LOI relative aux citoyens penſionnés par l'état, qui ſeront placés dans les bataillons de gardes nationaux volontaires deſtinés à la défenſe des frontières. VI. 628.	22 *Octobre* 1791.
13 *Novemb.* 1791.	LOI qui ordonne l'exécution de celle des 3, 4 & 5 août dernier, & qui porte que les ſept nouveaux corps de gardes nationales Pariſiennes à former, ne pourront être éloignés de Paris qu'en vertu d'un décret du corps légiſlatif. VI. 661.	7 *Novembre* 1791.
13 *Novemb.* 1791.	LOI relative au zèle que les gardes nationales ont manifeſté pour concourir d'une manière active à la défenſe du royaume. VI. 673.	29 *Septembre* 1791.
	GENDARMERIE NATIONALE.	
5 *Octobre* 1790.	PROCLAMATION du roi, concernant la maréchauſſée. II. *a.* 142.	22 *Septembre* 1790.
Octobre 1790.	INSTRUCTION adreſſée par ordre du roi aux directoires de département, ſur la manière de pourvoir au rembourſement des frais de la juſtice criminelle, & au payement des courſes extraordinaires de la maréchauſſée. II. *a.* 359.	
16 *Février* 1791.	LOI relative à l'organiſation de la gendarmerie nationale. III. *a.* 502.	22, 23 & 24 *Décembre* 1790, & 16 *Janv.* 1791.
18 *Février* 1791.	LOI relative à la gendarmerie nationale. III. *a.* 561.	13 *Février* 1791.
20 *Mars* 1791.	LOI qui ordonne entr'autres choſes, que le miniſtre de la guerre rendra compte des forces militaires du royaume, de l'état où ſe trouve l'organiſation de la gendarmerie nationale, & de ce qui a été fait pour l'organiſation de l'armée auxiliaire. III. *b.* 969.	8 *Mars* 1791.
15 *Mai* 1791.	LOI relative à la ſuppreſſion de la compagnie de la prévoté de l'hôtel, & à ſa recréation ſous le titre de gendarmerie nationale. IV. *a.* 717.	10 *Mai* 1791.
20 *Mai* 1791.	LOI relative à la ci-devant maréchauſſée du Clermontois. IV. *a.* 749.	14 *Mai* 1791.
3 *Juin* 1791.	LOI interprétative de l'article VI du titre II, & des articles VII, VIII & IX du titre VII du décret concernant la gendarmerie nationale. IV. *b.* 1038.	30 *Mai* 1791.
8 *Juin* 1791.	LOI relative à la gendarmerie du département de Corſe. IV. *b.* 1062.	3 *Juin* 1791.

DATES DES LOIX, &c.	*TITRES DES LOIX, &c.*	DATES DES DÉCRETS.
17 *Juin* 1791.	LOI relative à la gendarmerie nationale. IV. *b.* 1230.	30 *Mai* 1791.
	DÉCRET de l'aſſemblée nationale, relatif à l'expédition des brevets des officiers & ſous-officiers de la gendarmerie nationale. IV. *b.* 1296.	22 *Juin* 1791.
20 *Juillet* 1791.	LOI additionnelle, relative à la gendarmerie nationale. V. *a.* 375.	22 *Juin* 1791.
28 *Juillet* 1791.	LOI relative à la gendarmerie nationale. V. *a.* 507.	22 *Juillet* 1791.
11 *Septembre* 1791.	LOI relative aux officiers & cavaliers de la ci-devant maréchauſſée, contre leſquels il pourroit y avoir lieu à quelque pourſuite. V. *b.* 1158.	26 *Juin* 1791.
12 *Septembre* 1791.	LOI relative aux nominations d'officiers de la gendarmerie nationale, faites par les directoires de département. V. *b.* 1179.	11 *Septembre* 1791.
29 *Septembre* 1791.	LOI relative aux officiers, ſous-officiers & cavaliers de la ci-devant maréchauſſée, qui doivent être employés ſur le pied de la gendarmerie. V. *b.* 1434.	18 *Septembre* 1791.
15 *Décembre* 1791.	LOI relative à l'avancement des officiers & ſous-officiers des troupes de ligne, & de ceux de la ci-devant maréchauſſée qui ſont entrés dans la gendarmerie nationale. VII. 45.	1.er *Décemb.* 1791.
	GRAINS ET SUBSISTANCES.	
21 *Septembre* 1789.	ARRÊT du conſeil d'état du roi, pour ordonner la libre circulation des grains dans l'intérieur, & en défendre proviſoirement l'exportation hors du royaume. I. *a.* 133.	29 *Août* & 18 *Septembre* 1789.
27 *Septembre* 1789.	DÉCLARATION du roi, concernant la ſortie & la circulation des grains. I. *a.* 146.	29 *Août* & 18 *Septembre* 1789.
Octobre 1789.	LETTRES patentes du roi en forme d'édit, concernant la circulation des grains. I. *a.* 155.	5 *Octobre* 1789.
5 *Novembre* 1789.	PROCLAMATION du roi pour accorder des primes en faveur de l'importation des grains. I. *a.* 314.	
27 *Novemb.* 1789.	LETTRES patentes du roi, concernant la confiſcation des grains & farines ſaiſis en contravention. I. *a.* 347.	16 *Novemb.* 1789.
21 *Avril* 1790.	PROCLAMATION du roi, portant nomination de trois députés de la chambre du commerce, pour l'examen des comptes des grains & farines achétés & vendus par ordre du gouvernement. I. *b.* 721.	
30 *Mai* 1790.	LETTRES patentes du roi, qui ordonnent l'exécution des différens décrets ſanctionnés par le roi, relatifs à la libre circulation des grains dans le royaume, & défendent à toutes perſonnes d'exiger que le prix du grain ſoit taxé au-deſſous du prix courant. I. *b.* 859.	27 *Mai* 1790.
19 *Août* 1790.	PROCLAMATION du roi, relativement au recouvrement des avances faites pour les ſubſiſtances. I. *b.* 1195.	
21 *Septembre* 1790.	PROCLAMATION du roi, relative à l'exécution des décrets ſur la liberté de la circulation intérieure des grains, & particulièrement des diſpoſitions prohibitives de toute exportation à l'étranger. II. *a.* 114.	15 *Septembre* 1790.
7 *Novembre* 1790.	Loi qui autoriſe la ville de Quimperlé à faire un approviſionnement de 50 tonneaux de blé froment & autant de ſeigle, & à emprunter la ſomme néceſſaire à l'achat, qui ſera rembourſée par les deniers à provenir de la recette. II. *a.* 457.	31 *Octobre* 1790.

DATES DES LOIX, &c.	*TITRES DES LOIX, &c.*	DATES DES DÉCRETS.
13 *Novemb.* 1790.	Loi relative à l'extraction des grains & fourrages des départemens de la Meurte, de la Meuſe & des Ardennes. II. *a.* 490.	9 *Novembre* 1790.
17 *Novemb.* 1790.	Loi qui fixe les formalités à remplir pour l'entrepôt des grains, farines & légumes venant de l'étranger, deſtinés à la réexportation. II. *a.* 515.	1 *Novemb.* 1790.
19 *Novemb.* 1790.	Loi relative à la vente des grains & farines en dépôt, appartenant à la nation. II. *a.* 546.	12 *Novemb.* 1790.
1.er *Décemb.* 1790.	Loi relative à des meſures priſes par la municipalité d'Aubenton, concernant la circulation des grains. II. *b.* 726.	29 *Mai* 1790.
12 *Décembre* 1790.	Loi relative à la circulation des grains & farines dans l'intérieur du royaume, & aux émeutes arrivées à ce ſujet dans les départemens du Nord & du Pas-de-Calais. II. *b.* 856.	7 *Décembre* 1790.
15 *Décembre* 1790.	Loi relative à l'établiſſement de nouvelles meſures pour les grains. II. *b.* 903.	8 *Décembre* 1790.
2 *Octobre* 1791.	Loi relative à la libre circulation des grains & des ſubſiſtances dans tout le royaume. VI. 15.	18 & 26 *Sept.* 1791.
27 *Novemb.* 1791.	PROCLAMATION du roi, qui ordonne l'exécution des loix précédemment rendues en faveur de la libre circulation & de la vente des grains & ſubſiſtances dans l'intérieur du royaume. VI. 783.	
14 *Octobre* 1790.	Loi qui ordonne que les auteurs de mouvemens ſéditieux dans le département de l'Aude, qui ſe ſont oppoſés à la libre circulation des grains, ſeront pourſuivis & punis ſuivant la rigueur des loix. VII. 111.	3 *Octobre* 1790.
	HARAS.	
31 *Août* 1790.	PROCLAMATION du roi, concernant les haras. I. *b.* 1426.	29 *Janvier* 1790.
19 *Novemb.* 1790.	Loi qui ordonne la vente des étalons appartenant à la nation. II. *a.* 539.	12 *Novemb.* 1790.
25 *Février* 1791.	Loi relative aux haras. III. *a.* 747.	19 *Février* 1791.
	HAUTE COUR NATIONALE ET PRÉVENUS DU CRIME DE LÈZE-NATION.	
22 *Décembre* 1790.	Loi qui ordonne que les ſieurs Guillien, d'Eſcars & Teraſſe, accuſés de conſpiration, & détenus à Pierre-en-Ciſe, ſeront transférés dans les priſons de Paris, pour leur procès leur être fait, ſoit par la haute cour nationale, ſoit par tel autre tribunal proviſoire que l'aſſemblée nationale jugera convenable; & qui ordonne que tout fonctionnaire public recevant penſion ou traitement de l'état, qui ne ſera pas réſident dans le royaume, & qui n'aura pas prêté ſon ſerment civique dans le délai d'un mois, ſera déchu de tout grade, emploi, penſion ou traitement. II. *b.* 1007.	18 *Décembre* 1790.
5 *Janvier* 1791.	Loi relative au jugement du ſieur Trouard, ci-devant de Riole. III. *a.* 81.	18 *Décembre* 1790.

DATES DES LOIX, &c.	*TITRES DES LOIX, &c.*	DATES DES DÉCRETS.
13 *Mars* 1791.	LOI relative à l'établiſſement proviſoire d'un tribunal criminel à Orléans, pour les crimes de lèze-nation. III. *b.* 832.	5 *Mars* 1791.
15 *Mars* 1791.	LOI relative aux procédures faites à Aix, Marſeille & Toulon, contre divers accuſés de crimes de lèze-nation. III. *b.* 849.	8 *Mars* 1791.
29 *Mars* 1791.	PROCLAMATION du roi, relative à l'inſtallation du tribunal proviſoire établi à Orléans, pour juger les crimes de lèze-nation. III. *b.* 1144.	
6 *Avril* 1791.	LOI portant qu'il y a lieu à accuſation contre le cardinal de Rohan & autres; en conſéquence les renvoie à la haute cour nationale proviſoire établie à Orléans, pour y être jugés. IV. *a.* 129.	4 *Avril* 1791.
10 *Avril* 1791.	LOI portant qu'il y a lieu à accuſation contre les ſieurs Fontarèche, d'Entraigues & autres, préſidens & commiſſaires des aſſemblées des ſoi-diſant catholiques de Nimes & d'Uzès, & les renvoie pardevant le tribunal établi proviſoirement à Orléans. IV. *a.* 167.	2 *Avril* 1791.
15 *Mai* 1791.	LOI relative à la formation de la haute cour nationale. IV. *a.* 665.	10 *Mai* 1791.
28 *Juin* 1791.	LOI portant qu'il n'y a pas lieu à accuſation contre le cardinal de la Rochefoucault. IV. *b.* 1334.	28 *Juin* 1791.
16 *Juillet* 1791.	LOI qui détermine les cas où le roi ſera cenſé avoir abdiqué la couronne, & pourra être pourſuivi comme ſimple citoyen; & qui ordonne que le ſieur Bouillé & ſes complices ſeront pourſuivis comme criminels de lèze-nation au tribunal d'Orléans. V. *a.* 302.	15 & 16 *Juill.* 1791.
13 *Novemb.* 1791.	ACTE du corps légiſlatif non ſujet à la ſanction, portant qu'il y a lieu à accuſation contre le ſieur Varnier. VI. 663.	12 *Novemb.* 1791.
13 *Novemb.* 1791.	ACTE du corps légiſlatif non ſujet à la ſanction, relatif à l'appoſition du ſcellé ſur les papiers du ſieur Varnier. VI. 665.	12 *Novemb.* 1791.
13 *Novemb.* 1791.	ACTE du corps légiſlatif non ſujet à la ſanction, qui met en état d'arreſtation les ſieurs Tardy & Noirot. VI. 679.	15 *Septembre* 1791.
20 *Novemb.* 1791.	ACTE du corps légiſlatif non ſujet à la ſanction du roi, pour mettre en liberté les ſieurs Tardy & Noirot, détenus dans les priſons de Dijon. VI. 767.	20 *Novemb.* 1791.
21 *Novemb.* 1791.	ACTE du corps légiſlatif non ſujet à la ſanction du roi, relatif à la confection de la liſte des hauts jurés, au projet de proclamation pour la convocation de la haute cour nationale, & à la nomination de quatre grands juges & de deux grands procurateurs de la nation. VI. 769.	12 *Novemb.* 1791.
23 *Novemb.* 1791.	ACTE du corps légiſlatif non ſujet à la ſanction du roi, pour mettre en activité la haute cour nationale à Orléans, & pour y faire transférer les ſieurs Varnier, Tardy & Noirot. VI. 771.	21 *Novemb.* 1791.
27 *Novemb.* 1791.	ACTE du corps légiſlatif non ſujet à la ſanction du roi, relatif aux propoſitions faites à M. de Wimpffen par les princes François émigrés, pour leur livrer la ville de New-Briſſac. VI. 790.	22 *Novemb.* 1791.
2 *Décembre* 1791.	ACTE du corps légiſlatif non ſujet à la ſanction, contenant la formule de proclamation du décret de l'aſſemblée nationale, portant accuſation contre les ſieurs Varnier, Tardy & Noirot, & relative à la formation de la haute cour nationale. VII. 1.	29 *Novemb.* 1791.
2 *Décembre* 1791.	ACTE du corps légiſlatif non ſujet à la ſanction, qui enjoint aux quatre	1.er *Décemb.* 1791.

DATES DES LOIX, &c.	*TITRES DES LOIX, &c.*	DATES DES DÉCRETS.
	grands juges & aux deux procurateurs nationaux, de ſe rendre dans quatre jours à Orléans. VII. 5.	
3 *Décembre* 1791.	ACTE du corps légiſlatif non ſujet à la ſanction, portant qu'il y a lieu à accuſation contre le ſieur Delattre, profeſſeur en droit de la faculté de Paris, qu'il ſera traduit dans les priſons de l'Abbaye, & qu'il ſera fait inventaire & procès-verbal de ſes papiers. VII. 8.	24 *Novemb.* 1791.
4 *Décembre* 1791.	ACTE du corps légiſlatif non ſujet à la ſanction, qui ordonne la tranſlation à Orléans du ſieur Tardy de Dijon, inſpecteur des douanes à Quimper. VII. 10.	2 *Décembre* 1791.
4 *Décembre* 1791.	ACTE du corps légiſlatif non ſujet à la ſanction, portant qu'il y a lieu à accuſation contre les ſieurs Malvoiſin, Gauthier, Marc &c. VII. 11.	4 *Décembre* 1791.
18 *Décembre* 1791.	ACTE du corps légiſlatif non ſujet à la ſanction, portant nomination des quatre grands juges de la haute cour nationale. VII. 54.	22 *Novemb.* 1791.
18 *Décembre* 1791.	ACTE du corps légiſlatif non ſujet à la ſanction, portant qu'il y a lieu à accuſation contre les ſieurs Loyauté, Silly & Mayer, & qu'ils ſeront transférés dans les priſons d'Orléans. VII. 57.	16 *Décembre* 1791.
23 *Décembre* 1791.	ACTE du corps légiſlatif non ſujet à la ſanction, portant acte d'accuſation contre le ſieur Delattre, profeſſeur en droit de la ville de Paris. VII. 70.	22 *Décembre* 1791.
	HONNEURS PUBLICS	
	DÉCERNÉS AUX GRANDS HOMMES.	
10 *Avril* 1791.	LOI relative aux honneurs à décerner aux grands hommes, jugés tels par le corps légiſlatif. IV. *a.* 189.	4 *Avril* 1791.
15 *Mai* 1791.	LOI relative à la tranſlation du corps de Voltaire dans l'égliſe paroiſſiale de Romilly. IV. *a.* 726.	8 *Mai* 1791.
1.er *Juin* 1791.	LOI relative à la tranſlation du corps de Voltaire dans l'égliſe de Sainte-Genevieve. IV. *b.* 990.	30 *Mai* 1791.
28 *Décembre* 1791.	LOI relative au Panthéon François. VII. 77.	24 *Décembre* 1791.
	HÔPITAUX.	
Octobre 1790.	INSTRUCTIONS adreſſées par ordre du roi aux directoires de département, concernant le rembourſement ſur le tréſor public, des dépenſes correſpondant à l'année 1790 ſeulement, qui auront été avancées par les hôpitaux pour la nourriture & l'entretien des enfans expoſés, dans celles des anciennes provinces où ces avances étoient rembourſées ſur le domaine ou ſur le tréſor public. II. *a.* 364.	
19 *Décembre* 1790.	LOI qui ordonne que les droits d'entrée qui ſe perçoivent à Rouen, ſous la dénomination de *droits réſervés*, ſeront perçus proviſoirement au profit des deux hôpitaux de la ville de Rouen, juſqu'à ce qu'il en ait été autrement ordonné. II. *b.* 939.	15 *Décembre* 1790.
15 *Mai* 1791.	LOI portant que la caiſſe de l'extraordinaire payera à titre de prêt aux adminiſtrateurs de l'hôpital général & de l'hôtel-dieu de Rouen, la	10 *Mai* 1791.

DATES DES LOIX, &c.	*TITRES DES LOIX, &c.*	DATES DES DÉCRETS.
	ſomme de 500,000 liv., à raiſon de 41,666 liv. 13 ſ. 4 d. par mois. IV. *a.* 681.	
12 *Juin* 1791.	LOI relative à la vente des bâtimens compoſant l'ancien hôtel-dieu de Bourg, & autres objets dépendant dudit hôtel-dieu. IV. *b.* 1094.	6 *Juin* 1791.
	IMPOSITIONS DIRECTES ET INDIRECTES.	
27 *Septembre* 1789.	DÉCLARATION du roi ſur les impoſitions. I. *a.* 136.	26 *Septembre* 1789.
27 *Septembre* 1789.	DÉCLARATION du roi, concernant la perception des impôts, & la réduction du prix du ſel à 6 ſous la livre; & règlement pour l'exécution dudit décret. I. *a.* 139.	23 *Septembre* 1789.
27 *Septembre* 1789.	RÈGLEMENT fait par le roi, concernant la perception des impôts, & la réduction du prix du ſel à 6 ſous la livre. I. *a.* 143.	
26 *Février* 1790.	LETTRES patentes du roi, concernant la ſûreté des perſonnes, des propriétés & la perception des impôts. I. *a.* 510.	23 *Février* 1790.
26 *Mars* 1790.	LETTRES patentes du roi, portant établiſſement d'une adminiſtration proviſoire dans la province de Languedoc, afin d'y aſſurer la perception & le recouvrement des impoſitions. I. *a.* 618.	23 *Mars* 1790.
11 *Avril* 1790.	PROCLAMATION du roi, concernant le payement dans les trois mois d'avril, mai & juin, des débets qui peuvent avoir lieu ſur les droits d'aides & autres y réunis; le payement exact des droits de traites, aides & autres qui ne ſont point ſupprimés; le rétabliſſement des barrières & le rapprochement, dans le cours de la préſente année 1790, des payemens à faire ſur les impoſitions arriérées. I. *b.* 696.	22 *Mars* 1790.
20 *Juin* 1790.	PROCLAMATION du roi, qui ordonne aux receveurs généraux des finances & à ceux des impoſitions de la ville de Paris, de fournir chaque mois un état de leur recette, tant ſur l'arriéré de 1789 & années antérieures, que ſur les impoſitions de 1790. I. *b.* 940.	1.er *Juin* 1790.
22 *Juillet* 1790.	LETTRES patentes du roi, concernant les diſpoſitions que doivent faire, ſans délai, les directoires de département & ceux de diſtrict, pour conſtater la ſituation actuelle des recouvremens des impoſitions des exercices de 1788, 1789 & 1790, & pour accélérer la perception & rentrée des ſommes arriérées; & concernant la forme des contraintes à décerner, ainſi que la vérification & miſe à exécution des rôles de contribution patriotique. I. *b.* 1090.	13 *Juillet* 1790.
23 *Juillet* 1790.	LETTRES patentes du roi, qui ordonnent la continuation de la levée & perception de toutes les contributions publiques, à moins que l'extinction & ſuppreſſion n'en ayent été expreſſément prononcées; & notamment les droits perçus ſur les ventes de poiſſon dans pluſieurs villes du royaume. I. *b.* 1095.	19 *Juillet* 1790.
24 *Juillet* 1790.	PROCLAMATION du roi, ſur le décret de l'aſſemblée nationale du 10 juillet 1790, concernant le recouvrement des deniers publics, ſuſpendu par les tentatives de gens mal-intentionnés, notamment au lieu d'Égliſe neuve de Liard, département du Puy-de-Dôme. VII. 107.	10 *Juillet* 1790.
3 *Août* 1790.	LETTRES patentes du roi, qui ſurſoient au payement de la ſomme de	23 *Juillet* 1790.

DATES DES LOIX, &c.	*TITRES DES LOIX, &c.*	DATES DES DÉCRETS.
	70,645 liv. 10 ſ. 7 d., impoſée par la commiſſion proviſoire du Languedoc, pour traitement de divers agens de l'ancienne adminiſtration. I. *b.* 1144.	
26 *Septembre* 1790.	LETTRES patentes du roi, qui ordonnent que la ci-devant province de Lorraine continuera d'être aſſujettie à la perception de ceux des droits qui y ſont déſignés, juſqu'à ce qu'il ait été établi un mode d'impoſitions uniforme pour tout le royaume. II. *a.* 125.	8 *Septembre* 1790.
14 *Octobre* 1790.	PROCLAMATION du roi, concernant différentes diſpoſitions relatives aux fonds néceſſaires au ſervice du tréſor public, & à l'envoi des états de ſituation des caiſſes de chaque receveur, pour les impoſitions tant directes qu'indirectes, ainſi que des états de toutes les matières d'or & d'argent portées aux hôtels des monnoies pour y être fabriquées, &c. II. *a.* 169.	3 *Octobre* 1790.
7 *Novembre* 1790.	LOI portant que les officiers municipaux de la ville de Chinon, ſeront tenus de procéder dans deux mois à la confection d'un nouveau rôle d'impoſitions, ſur les trois baſes fixées par le département d'Indre & Loire. II. *a.* 452.	2 *Novembre* 1790.
19 *Novemb.* 1790.	LOI qui autoriſe le conſeil général de la commune de Strasbourg à faire une impoſition en remplacement d'anciens droits. II. *a.* 551.	12 *Novemb.* 1790.
10 *Décembre* 1790.	LOI qui, en confirmant l'élection d'un officier de la municipalité de Moulins, réſerve à ſtatuer ſur la queſtion de ſavoir ſi l'inéligibilité relative aux prépoſés à la perception des impôts, doit être regardée comme règlementaire ou conſtitutionnelle. II. *b.* 765.	3 *Décembre* 1790.
10 *Décembre* 1790.	LOI qui ordonne entr'autres choſes, que les impôts ou emprunts à faire par les municipalités, diſtricts ou départemens, ne pourront avoir lieu ſans l'autoriſation du corps légiſlatif. II. *b.* 770.	3 *Décembre* 1790.
5 *Janvier* 1791.	LOI relative à la perception des revenus publics. III. *a.* 101.	23 *Décembre* 1790.
30 *Janvier* 1791.	LOI relative aux contributions à payer par le département du Pas-de-Calais. III. *a.* 342.	27 *Janvier* 1791.
11 *Février* 1791.	LOI qui preſcrit les déclarations à faire par les différens corps adminiſtratifs, relativement aux édifices qui peuvent leur être néceſſaires pour leur établiſſement; & ordonne qu'il ne pourra être fait par eux aucun emprunt, ni établi aucune impoſition pour ſubvenir aux frais de ces établiſſemens, ſans l'autoriſation ſpéciale du corps légiſlatif. III. *a.* 491.	7 *Février* 1791.
20 *Mars* 1791.	LOI relative aux impôts & contributions publiques. III. *b.* 1001.	17 *Juin* 1789.
15 *Mai* 1791.	LOI explicative du décret du 17 février dernier, relatif aux receveurs généraux des finances & impoſitions, & qui règle les baſes de liquidation de pluſieurs offices de même nature non compris dans les précédens décrets. IV. *a.* 613.	4 *Mai* 1791.
1.er *Juin* 1791.	LOI portant que tous les décrets relatifs à la perception des deniers publics, ſeront envoyés à l'agent du tréſor public & aux différens prépoſés au recouvrement des contributions. IV. *b.* 949.	27 *Mai* 1791.
3 *Juin* 1791.	LOI relative aux contributions. IV. *b.* 1048.	27 *Mai* 1791.
28 *Juillet* 1791.	LOI relative à l'adreſſe aux François ſur les contributions publiques. V. *a.* 511.	24 *Juin* 1791.

DATES DES LOIX, &c.	*TITRES DES LOIX, &c.*	DATES DES DÉCRETS.
	IMPOSITIONS DIRECTES.	
14 *Octobre* 1789.	PROCLAMATION du roi, pour la confection des rôles de ſupplément ſur les ci-devant privilégiés, pour les ſix derniers mois de 1789, dans les pays ci-devant connus ſous la dénomination de *pays d'élection*. I. *a.* 223.	
16 *Octobre* 1789.	PROCLAMATION du roi, pour la répartition des impoſitions ordinaires de l'année prochaine 1790, dans les pays ci-devant connus ſous la dénomination de *pays d'élection*. I. *a.* 232.	
29 *Novemb.* 1789.	LETTRES patentes du roi, portant que les ci-devant privilégiés ſeront impoſés, pour les ſix derniers mois de 1789 & pour 1790, en raiſon de leurs biens, non dans le lieu où ils ont leur domicile, mais dans celui où leſdits biens ſont ſitués. I. *a.* 349.	28 *Novemb.* 1789.
19 *Décembre* 1789.	LETTRES patentes du roi, concernant les formes & modes de répartition, à l'égard des taillables de la province de Champagne, pour les impoſitions ordinaires de 1790, & de ceux des provinces de taille perſonnelle & mixte, où les départemens de ladite année 1790 ne ſont pas encore faits. I. *a.* 394.	17 *Décembre* 1789.
27 *Décembre* 1789.	PROCLAMATION du roi, ſur l'impoſition des biens privilégiés en Languedoc. I. *a.* 396.	
31 *Décembre* 1789.	LETTRES patentes du roi, concernant le jugement des conteſtations relatives à la perception & au recouvrement des impoſitions de la ville de Paris, de 1789 & années antérieures. I. *a.* 403.	15 *Décembre* 1789.
21 *Janvier* 1790.	LETTRES patentes du roi, portant que les commiſſions intermédiaires des pays d'états ſont autoriſées à rendre exécutoires les rôles d'impoſitions. I. *a.* 484.	12 *Janvier* 1790.
27 *Janvier* 1790.	LETTRES patentes du roi, concernant la compenſation des quittances de décimes payées par les contribuables auxdites décimes pour les ſix derniers mois de 1789, avec les ſommes auxquelles ils ſe trouvent impoſés dans les rôles de ſupplément des impoſitions ordinaires ſur les ci-devant privilégiés, pour les mêmes ſix derniers mois de 1789. I. *a.* 487.	23 *Janvier* 1790.
3 *Février* 1790.	LETTRES patentes du roi, concernant les recouvremens & verſemens, dans la forme exiſtante, des impoſitions ordinaires & directes de l'exercice de 1790, & des exercices antérieurs. I. *a.* 494.	28 *Janvier* 1790.
3 *Mars* 1790.	LETTRES patentes du roi, qui portent que dans le Dauphiné & dans les autres provinces ſujettes au même régime, les quittances de la moitié des décimes de 1789 ne ſeront reçues qu'en compenſation de la capitation perſonnelle, de la taille & impoſitions acceſſoires auxquelles les contribuables aux décimes auront été cotiſés dans les rôles des ſupplémens des ſix derniers mois 1789, pour leurs fonds nobles précédemment exempts. I. *a.* 531.	26 *Février* 1790.
11 *Mars* 1790.	LETTRES patentes du roi, portant qu'il ſera établi dans la ville d'Abbeville ſur tous les citoyens payant deux livres de capitation & plus, une taxe égale à celle de leur capitation, pour le ſoulagement des ouvriers indigens de cette ville. I. *a.* 581.	4 *Mars* 1790.

DATES DES LOIX, &c.	*TITRES DES LOIX, &c.*	DATES DES DÉCRETS.
19 *Mars* 1790.	LETTRES patentes du roi, qui autoriſent la ville de Poitiers à impoſer ſur les habitans qui payent un écu d'impoſition & au-deſſus, la ſomme de 12,000 livres, pour ladite ſomme être employée au payement des pauvres valides occupés aux travaux de charité, & à la ſubſiſtance des mendians invalides. I. *a.* 585.	13 *Mars* 1790.
11 *Avril* 1790.	PROCLAMATION du roi, concernant la confection des rôles de ſupplément des ſix derniers mois de 1789, ſur les ci-devant privilégiés de la ville de Paris. I. *b.* 690.	
Avril 1790.	INSTRUCTIONS publiées par ordre du roi, ſur la manière d'opérer les compenſations de la moitié des quittances de décimes ou de capitation payées par les ci-devant privilégiés, avec leurs cotiſations dans les rôles de ſupplément des ſix derniers mois de 1790. I. *b.* 699.	
25 *Avril* 1790.	PROCLAMATION du roi, concernant la vérification des rôles ſupplétifs pour les ſix derniers mois 1789, & de ceux des impoſitions ordinaires de 1790, dans la province de l'île de France. I. *b.* 740.	
25 *Avril* 1790.	PROCLAMATION du roi, pour les impoſitions de 1790 en Languedoc. I. *b.* 743.	
29 *Avril* 1790.	PROCLAMATION du roi, concernant l'aſſiette des impoſitions ordinaires de la ville de Paris, de l'année 1790. I. *b.* 755.	18 *Avril* 1790.
7 *Mai* 1790.	LETTRES patentes du roi, portant que dans la Lorraine, le Barrois & les Trois-évêchés, & dans toutes les provinces où le don gratuit a lieu, les collecteurs recevront pour comptant les quittances du don gratuit, en déduction de l'impoſition des eccléſiaſtiques pour les ſix derniers mois de l'année 1789. I. 786.	30 *Mars* 1790.
7 *Mai* 1790.	LETTRES patentes du roi, concernant l'arrêté & miſe en recouvrement des rôles des impoſitions ordinaires pour l'année 1790, des villes & communautés de l'élection d'Amiens. I. *b.* 788.	27 *Avril* 1790.
16 *Mai* 1790.	LETTRES patentes du roi, concernant les cotiſations relatives à des rentes conſtituées à prix d'argent, perpétuelles ou viagères, généralement ou ſpécialement hypothéquées ſur des biens-fonds, qui auroient pu être faites dans les rôles des ſix derniers mois de 1789 ou ceux de 1790, au lieu de la ſituation deſdits biens, ſans que les créanciers deſdites rentes fuſſent domiciliés au même lieu. I. *b.* 826.	1.er *Mai* 1790.
30 *Mai* 1790.	LETTRES patentes du roi, portant injonction aux municipalités qui ſont en retard de former leurs rôles d'impoſition de la préſente année 1790, de les terminer dans le délai de quinze jours, à peine par leſdits officiers municipaux de demeurer garans & reſponſables du recouvrement des impoſitions de leur communauté; & concernant la vérification & rectification des inégalités, erreurs ou doubles emplois qui auroient eu lieu dans la répartition des impoſitions de 1790, entre les différentes municipalités. I. *b.* 861.	25 *Mai* 1790.
6 *Juin* 1790.	PROCLAMATION du roi, pour l'exécution des lettres patentes & proclamation des 3 février, 11 avril & 30 mai 1790, concernant la confection des rôles, la forme du verſement & l'accélération du recouvrement des impoſitions ordinaires de 1790. I. *b.* 887.	30 *Janvier*, 22 *Mars* & 25 *Mai* 1790.
13 *Juin* 1790.	LETTRES patentes du roi, qui renvoient proviſoirement, & juſqu'à ce qu'il en ait été autrement ordonné, aux aſſemblées de département	6 *Juin* 1790.

DATES DES LOIX, &c.	*TITRES DES LOIX, &c.*	DATES DES DÉCRETS.
	la connoiſſance des conteſtations & difficultés qui pourroient s'élever en matière d'impôt direct. I. *b.* 914.	
13 *Juin* 1790.	PROCLAMATION du roi, pour l'exécution des lettres patentes & proclamation des 3 février, 11 avril & 30 mai 1790, concernant la confection des rôles, la forme du verſement & l'accélération du recouvrement des impoſitions de 1790 & années antérieures. I. *b.* 916.	30 *Janvier*, 22 *Mars* & 25 *Mai* 1790.
4 *Juillet* 1790.	LETTRES patentes du roi, concernant la confection & vérification des rôles de ſupplément ſur les ci-devant privilégiés, pour les ſix derniers mois 1789, tant dans le département de l'Ain que dans les autres départemens du royaume; & portant que les fonctions des commiſſaires départis, intendans & ſubdélégués ceſſeront au moment où les directoires de département & de diſtrict ſeront en activité. I. *b.* 1050.	26 *Juin* 1790.
10 *Juillet* 1790.	LETTRES patentes du roi, portant que les impoſitions de 1789 ſeront payées ſur la récolte de 1789, & celles de 1790 ſur la récolte de 1790, ſans rien préjudicier aux uſages locaux, ou aux clauſes des baux, relativement aux fermiers entrant ou ſortant; & concernant les impoſitions aſſiſes ſur les biens domaniaux ou eccléſiaſtiques. I. *b.* 1059.	28 *Juin* 1790.
23 *Juillet* 1790.	PROCLAMATION du roi, concernant le payement d'arrérages des rentes & penſions aſſignées ſur le clergé, & la perception de ce qui reſte dû des impoſitions eccléſiaſtiques des années 1789 & précédentes. I. *b.* 1101.	18 *Juillet* 1790.
8 *Août* 1790.	PROCLAMATION du roi, concernant le recouvrement des rôles de ſupplément des ſix derniers mois 1789. I. *b.* 1152.	
21 *Août* 1790.	LETTRES patentes du roi, concernant le partage des impoſitions ordinaires de la préſente année 1790, entre les différens départemens qui ſe diviſent l'ancienne conſiſtance de la Bourgogne, & le répartement de la portion de ces impoſitions, aſſignée à chaque département, entre celles des municipalités de ces mêmes départemens qui dépendoient de la précédente adminiſtration de Bourgogne. I. *b.* 1263.	12 *Août* 1790.
8 *Septembre* 1790.	PROCLAMATION du roi, concernant l'exécution dans les départemens qui ſe partagent l'ancienne conſiſtance de la ci-devant province de Lorraine & Bar, du décret du 28 novembre 1789, ſanctionné par le roi, & de la proclamation du 14 février 1790, pour l'impoſition des biens au lieu de leur ſituation. II. *a.* 21.	24 *Août* 1790.
12 *Septembre* 1790.	PROCLAMATION du roi, concernant les opérations à terminer pour compléter le répartement des impoſitions ordinaires de l'ancienne province des Trois-évêchés pour l'année 1790. II. *a.* 49.	
19 *Septembre* 1790.	PROCLAMATION du roi, concernant les opérations à terminer pour compléter le répartement des impoſitions ordinaires de l'ancienne généralité de la Rochelle, pour l'année 1790. II. *a.* 73.	
19 *Septembre* 1790.	PROCLAMATION du roi, concernant les opérations à terminer pour compléter le répartement des impoſitions ordinaires dans l'arrondiſſement de l'ancienne élection de Saint-Maixent, pour l'année 1790. II. *a.* 80.	

DATES DES LOIX, &c.	*TITRES DES LOIX, &c.*	DATES DES DÉCRETS.
27 *Septembre* 1790.	PROCLAMATION du roi, concernant les déclarations & les inventaires qui doivent être faits à l'époque des vendanges, & le payement des droits d'aides, droits réſervés, & tous autres droits impoſés ſur les boiſſons & vendanges. II. *a.* 129.	22 *Septembre* 1790.
17 *Octobre* 1790.	PROCLAMATION du roi, concernant les opérations à terminer pour compléter le répartement des impoſitions ordinaires de l'ancienne province d'Alſace, pour l'anné 1790. II. *a.* 191.	
24 *Octobre* 1790.	LETTRES patentes du roi, concernant les opérations qui reſtent à terminer dans la province des Trois-évêchés, pour le répartement des impoſitions de la préſente année. II. *a.* 244.	19 *Octobre* 1790.
29 *Octobre* 1790.	LOI relative à la capitation de la ci-devant nobleſſe de Bourgogne. II. *a.* 325.	23 *Octobre* 1790.
5 *Novembre* 1790.	LOI qui porte que la ville de Paris n'aura point d'adminiſtration de diſtrict, & que la municipalité fera pour l'année 1791, la répartition des impoſitions directes. II. *a.* 440.	3 *Novembre* 1790.
7 *Novembre* 1790.	LOI qui autoriſe la municipalité d'Aſſerac à impoſer une ſomme de 2,800 livres ſur tous les propriétaires de biens-fonds dans l'étendue de ſa municipalité, pour l'entier payement de la reconſtruction du presbytère. II. *a.* 450.	31 *Octobre* 1790.
7 *Novembre* 1790.	LOI qui autoriſe les officiers municipaux de la ville d'Availles, à employer à la réparation des chemins vicinaux une ſomme de 1000 liv. qu'ils ont obtenue en 1788 & 1789 ſur l'élection de Confolans, & à impoſer ſur tous les contribuables une ſomme de 500 livres. II. *a.* 459.	31 *Octobre* 1790.
10 *Novemb.* 1790.	LOI qui preſcrit les règles à ſuivre pour la recette des ſommes offertes & à offrir par les collecteurs aux receveurs des impoſitions, à valoir ſur le montant des rôles. II. *a.* 485.	5 *Novembre* 1790.
14 *Novemb.* 1790.	PROCLAMATION du roi, concernant l'arrêté des comptes des receveurs particuliers pour la capitation & les vingtièmes des exercices antérieurs à 1790. II. *a.* 492.	
19 *Novemb.* 1790.	LOI qui autoriſe le conſeil général de la commune de Strasbourg, à faire une impoſition en remplacement d'anciens droits. II. *a.* 551.	12 *Novemb.* 1790.
1.er *Décemb.* 1790.	LOI concernant la contribution foncière. II. *b.* 657.	20, 22, & 23 *Novembre* 1790.
	INSTRUCTION de l'aſſemblée nationale ſur la contribution foncière, décrétée les 22 & 23 novembre 1790. II. *b.* 669.	*Novembre* 1790.
1.er *Décemb.* 1790.	LOI relative à l'impoſition des rentes dans la ci-devant province de Champagne. II. *b.* 721.	26 *Novemb.* 1790.
10 *Décembre* 1790.	LOI qui affranchit de toutes contributions les rentes dues par l'état. II. *b.* 773.	4 *Décembre* 1790.
10 *Décembre* 1790.	LOI relative à la capitation des membres des ci-devant cours ſupérieures, pour l'année 1790. II. *b.* 798.	4 *Décembre* 1790.
15 *Décembre* 1790.	LOI qui, en attendant la formation du département de Paris, commet proviſoirement les cinq officiers municipaux chargés du travail des impôts directs de la ville de Paris, pour faire, conjointement avec	8 *Décembre* 1790.

DATES DES LOIX, &c.	*TITRES DES LOIX, &c.*	DATES DES DÉCRETS.
	le maire & le procureur de la commune, les opérations préparatoires à la répartition & à l'aſſiette de l'impôt pour l'année 1791. II. *b.* 909.	
19 *Décembre* 1790.	LOI qui ordonne que la délibération du directoire du département du Cantal, relativement à l'emploi des fonds provenant de l'impoſition des ci-devant privilégiés, ſera exécutée ſelon ſa forme & teneur. II. *b.* 937.	8 *Décembre* 1790.
12 *Décembre* 1790.	LOI qui ordonne que chaque directoire de département ſe fera remettre un état certifié de tous les eccléſiaſtiques qui n'ont point acquitté leurs décimes & dons gratuits pour les années 1789 & antérieures. II. *b.* 951.	9 *Octobre* 1790.
25 *Décembre* 1790.	LOI qui improuve la conduite des adminiſtrateurs du département des Côtes du Nord, relativement à une ſomme de 17,461 liv. 14 ſ. 8 d. deſtinée pour la caiſſe de l'extraordinaire, & provenant des décimes de Saint-Brieux. II. *b.* 1036.	17 *Décembre* 1790.
29 *Décembre* 1790.	LOI relative au rachat des rentes foncières. II. *b.* 1070.	18 *Décembre* 1791.
5 *Janvier* 1791.	LOI portant ſuſpenſion du centième denier dû pour les charges de perruquiers. III. *a.* 94.	28 *Décembre* 1790.
19 *Janvier* 1791.	LOI relative aux comptes à rendre par les receveurs particuliers des décimes. III. *a.* 223.	15 *Janvier* 1791.
19 *Janvier* 1791.	LOI relative à la perception du don gratuit, & à celle des quatre ſous pour livre du droit d'octroi dans le département de la Gironde. III. *a.* 227.	8 *Janvier* 1791.
23 *Janvier* 1791.	LOI relative aux baux à loyer des maiſons occupées par les bureaux des directions des vingtièmes. III. *a.* 302.	19 *Janvier* 1791.
11 *Février* 1791.	LOI relative à l'impoſition de 452,513 liv. ordonnée en décembre 1789, en remplacement des corvées, dans les départemens de la Charente inférieure & des deux Sèvres. III. *a.* 462.	3 *Fevrier* 1791.
18 *Février* 1791.	LOI ſur la contribution mobiliaire. III. *a.* 571.	13 *Janvier* 1791.
	INSTRUCTION de l'aſſemblée nationale ſur la contribution mobiliaire. III. *a.* 584.	13 *Janvier* 1791.
23 *Février* 1791.	LOI qui fixe la règle à ſuivre pour l'impoſition des eccléſiaſtiques. III. *a.* 644.	8 *Janvier* 1791.
25 *Février* 1791.	LOI qui aſſujettit à la contribution foncière les droits de péages & autres non ſupprimés par le décret du 24 mars 1790, les revenus des canaux, &c. III. *a.* 782.	21 *Février* 1791.
20 *Mars* 1791.	LOI relative à la régie & perception des droits ci-devant féodaux, & autres droits incorporels non ſupprimés par les décrets de l'aſſemblée nationale. III. *b.* 963.	9 *Mars* 1791.
27 *Mars* 1791.	LOI relative aux vingtièmes & capitation dus par les propriétaires des offices ſupprimés, pour les années 1789 & 1790. III. *b.* 1111.	17 *Mars* 1791.
3 *Avril* 1791.	PROCLAMATION du roi, concernant l'arrêté des comptes des receveurs particuliers de la ci-devant province de Bourgogne, pour la capitation & vingtièmes des exercices antérieurs à 1790. IV. *a.* 55.	
3 *Avril* 1791.	PROCLAMATION du roi, concernant l'arrêté des comptes des receveurs particuliers des ci-devant provinces de Flandres, Hainaut & Artois,	

DATES DES LOIX, &c.	*TITRES DES LOIX, &c.*	DATES DES DÉCRETS.
	pour la capitation & les vingtièmes des exercices antérieurs à 1790. IV. *a.* 58.	
6 *Avril* 1791.	LOI contenant des articles additionnels à celle de la contribution mobiliaire. IV. *a.* 66.	30 *Mars* 1791.
6 *Avril* 1791.	LOI qui autoriſe le directoire du département du bas Rhin, à impoſer ſur les contribuables de ce même département une ſomme de 153,930 livres pour les cauſes y énoncées. IV. *a.* 77.	2 *Avril* 1791.
10 *Avril* 1791.	LOI relative aux contributions foncière & mobiliaire. IV. *a.* 145.	16 & 17 *Mars* 1791.
10 *Avril* 1791.	PROCLAMATION du roi, concernant l'application au profit des anciens contribuables ordinaires des ci-devant provinces de pays d'élection, & de celles de Lorraine, Franche-comté & Rouſſillon, ſur leurs impoſitions ordinaires de 1790, du produit des rôles ſupplétifs des ſix derniers mois 1789. IV. *a.* 184.	
10 *Avril* 1791.	PROCLAMATION du roi, concernant les capitations retenues pour 1790, aux officiers militaires de la marine & autres. IV. *a.* 195.	
10 *Avril* 1791.	LOI qui règle les obligations des fermiers envers les propriétaires, relativement à la dixme, aux vingtièmes, capitation, taille & autres contributions dont ils pourroient être tenus. IV. *a.* 198.	11 *Mars* 1791.
8 *Mai* 1791.	LOI relative au ci-devant abonnement de la ville de Toulouſe, pour ſes impoſitions ordinaires. IV. *a.* 516.	3 *Mai* 1791.
25 *Mai* 1791.	PROCLAMATION du roi, concernant l'accélération du recouvrement des impoſitions de 1790, dans les municipalités qui faiſoient ci-devant partie de l'ancienne province de Bourgogne ou du Mâconnois. IV. *a.* 805.	
27 *Mai* 1791.	LOI qui renvoie au directoire du diſtrict de Metz, les conteſtations nées & à naître du rôle de contribution fait par les Juifs de Metz. IV. *a.* 928.	20 *Mai* 1791.
1.er *Juin* 1791.	LOI relative au payement des impoſitions de 1790 & années antérieures. IV. *b.* 993.	20 *Mai* 1791.
3 *Juin* 1791.	LOI ſur la répartition des 300 millions de contributions foncière & mobiliaire, pour l'année 1791. IV. *b.* 1009.	27 *Mai* 1791.
10 *Juin* 1791.	LOI relative aux retenues à faire ſur les rentes ci-devant ſeigneuriales, foncières, perpétuelles ou viagères. IV. *b.* 1086.	7 *Juin* 1791.
17 *Juin* 1791.	LOI relative aux contributions foncière & mobiliaire. IV. *b.* 1202.	11 & 13 *Juin* 1791.
17 *Juin* 1791.	LOI portant qu'il ne ſera accordé aucuns ſecours ni emprunts aux villes & communautés, qu'elles n'ayent juſtifié du payement des impoſitions de 1789 & 1790, & de la contribution patriotique. IV. *b.* 1226.	10 *Juin* 1791.
19 *Juin* 1791.	LOI portant que la ville de Paris continuera d'avoir ſix receveurs de contributions foncière, mobiliaire & autres. IV. *b.* 1262.	17 *Juin* 1791.
29 *Juin* 1791.	LOI relative au payement des contributions foncière & mobiliaire. IV. *b.* 1363.	28 *Juin* 1791.
23 *Août* 1791.	LOI relative à un dégrèvement de 4,268,400 livres ſur les contributions foncière & mobiliaire, en faveur des départemens y énoncés. V. *b.* 1003.	16 *Août* 1791.

DATES DES LOIX, &c.	*TITRES DES LOIX, &c.*	DATES DES DÉCRETS.
28 *Août* 1791.	LOI relative aux décharges & réductions ſur la contribution foncière. V. *b.* 1062.	4 & 21 *Août* 1791.
2 *Octobre* 1791.	LOI relative à la perception des contributions foncière & mobiliaire, & du droit de patentes. VI. 19.	6 *Septembre* 1791.
12 *Octobre* 1791.	LOI relative au mode d'impoſition pour les propriétaires de champarts, agriers, terrages, cens & rentes, & autres redevances annuelles. VI. 231.	29 *Septembre* 1791.
14 *Octobre* 1791.	LOI concernant la répartition & la fixation des contributions foncière & mobiliaire pour l'année 1792. VI. 282.	29 *Septembre* 1791.
16 *Octobre* 1791.	LOI relative aux ci-devant titulaires d'offices de judicature ou de finance, & aux propriétaires de parties héréditaires ſur les tailles. VI. 473.	21 *Septembre* 1791.
Novembre 1791.	INSTRUCTION concernant les fonctions des viſiteurs, viſiteur principal & inſpecteur général des rôles, adreſſée par ordre du roi aux directoires des 83 départemens. VI. 644.	
15 *Décembre* 1791.	PROCLAMATION du roi, pour l'accélération des recouvremens des rôles d'à-compte ſur les contributions foncière & mobiliaire de 1791. VII. 40.	
	IMPOSITIONS INDIRECTES.	
18 *Octobre* 1789.	ORDONNANCE du roi, concernant les droits d'entrée à Paris, ſur les conſommations du roi & de la famille royale. I. *a.* 242.	
16 *Décembre* 1789.	LETTRES patentes du roi, concernant la perception en Bretagne des impoſitions & des droits connus dans cette province ſous le nom de *devoirs*, *impôts*, *billots* & droits y joints. I. *a.* 390.	12 *Décembre* 1789.
Janvier 1790.	LETTRES patentes du roi, qui affranchiſſent de la formalité du contrôle & des droits du timbre, tous les actes relatifs à la conſtitution des municipalités & autres corps adminiſtratifs; & qui déterminent l'état des villes & communautés mi-parties entre différentes provinces. I. *a.* 457.	18 & 20 *Janv.* 1790.
24 *Janvier* 1790.	PROCLAMATION du roi, portant que le droit de péage perçu à l'île Barbe ſur la Saône, continuera de l'être. I. *a.* 486.	30 *Décembre* 1789.
31 *Janvier* 1790.	LETTRES patentes du roi, concernant le payement des octrois, droits d'aides de toute nature, & autres droits y réunis, ſans aucun privilège, exemptions ni diſtinctions perſonnelles quelconques. I. *a.* 489.	28 *Janvier* 1790.
24 *Mars* 1790.	LETTRES patentes du roi, concernant la ſuppreſſion du droit de marque des fers à la fabrication & au tranſport dans l'intérieur du royaume, à compter du 1.er avril 1790, & l'abonnement dudit droit, proviſoirement & pour la préſente année 1790 ſeulement. I. *a.* 596.	22 *Mars* 1790.
24 *Mars* 1790.	LETTRES patentes du roi, concernant la ſuppreſſion du droit ſur la fabrication des amidons, à compter du 1.er avril 1790, & l'établiſſement d'une contribution ſur toutes les villes du royaume, proviſoirement & pour la préſente année 1790 ſeulement. I. *a.* 598.	22 *Mars* 1790.
24 *Mars* 1790.	LETTRES patentes du roi, concernant l'abonnement général des droits ſur les huiles à la fabrication, & ſur les huiles & ſavons au paſſage d'une province dans une autre du royaume, proviſoirement & pour la préſente année 1790 ſeulement. I. *a.* 600.	22 *Mars* 1790.

DATES DES LOIX, &c.	*TITRES DES LOIX, &c.*	DATES DES DÉCRETS.
24 *Mars* 1790.	LETTRES patentes du roi, concernant la ſuppreſſion des exercices du droit de marque des cuirs, à compter du 1.er avril 1790, & l'abonnement général du droit, proviſoirement & pour la préſente année 1790 ſeulement. I. *a.* 602.	22 *Mars* 1790.
30 *Mars* 1790.	LETTRES patentes du roi, qui annullent les procès commencés à raiſon de la perception de différens droits. I. *a.* 643.	22 *Mars* 1790.
30 *Mars* 1790.	LETTRES patentes du roi, concernant la ſuppreſſion de la gabelle, à compter du 1.er avril 1790, le remplacement des impoſitions pour la préſente année, & l'extinction des procès criminels relatifs à la gabelle. I. *a.* 647.	14, 15, 18, 20 & 21 *Mars* 1790.
5 *Avril* 1790.	LETTRES patentes du roi, concernant les formes à obſerver pour l'acquit de la contribution que les villes auront à fournir dans le remplacement de la gabelle, des droits de traite ſur les ſels, de ceux de marque des cuirs & de marque des fers, & des droits de fabrication ſur les huiles & amidons. I. *b.* 663.	22 *Mars* 1790.
Avril 1790.	INSTRUCTIONS publiées par ordre du roi, ſur la manière d'opérer les compenſations de la moitié des quittances de décimes ou capitation payées par les ci-devant privilégiés, avec leurs cotiſations dans les rôles de ſupplément des ſix derniers mois 1789. I. *b.* 699.	
20 *Avril* 1790.	PROCLAMATION du roi, qui ordonne que la ville & le port de l'Orient rentreront, quant aux droits de traites, au même état où ils étoient avant l'arrêt du 14 mai 1784. I. *b.* 711.	27 *Mars* 1790.
20 *Avril* 1790.	LETTRES patentes du roi, qui autoriſent la ville de Dax, ainſi que toutes les autres villes du royaume, à continuer de percevoir les droits d'octrois. I. *b.* 713.	11 *Avril* 1790.
10 *Mai* 1790.	LETTRES patentes du roi, portant diſtraction des grandes & petites gabelles & des gabelles locales, du bail général des fermes, paſſé à Jean-Baptiſte Mager le 19 mars 1786. I *b.* 811.	23 *Avril* & 4 *Mai* 1790.
11 *Mai* 1790.	LETTRES patentes du roi, portant que les actes relatifs aux élections des municipalités, corps adminiſtratifs, délibérations, & généralement tous les actes de pure adminiſtration intérieure, ſeront ſeuls exempts de la formalité du contrôle & du papier timbré dans les lieux où ces droits ſont en uſage. I. *b.* 815.	10 *Avril* 1790.
12 *Mai* 1790.	LETTRES patentes du roi, concernant la contribution de 60,000 livres à lever dans la ville de Bourges pour le ſoulagement de ſes pauvres. I. *b.* 817.	1.er *Mai* 1790.
14 *Mai* 1790.	LETTRES patentes du roi, portant que les citoyens en procès avec la régie, antérieurement au décret du 22 mars dernier, à l'occaſion des droits de marque des cuirs, des fers & autres, pourront continuer de pourſuivre la réparation des torts qu'ils auroient éprouvés. I. *b.* 819.	6 *Mai* 1790.
16 *Mai* 1790.	LETTRES patentes du roi, relatives aux baux paſſés aux ſieurs Karcher, Braun & autres particuliers de la Lorraine Allemande, du droit connu en Lorraine, ſous la dénomination de *droit de troupeau à part.* I. *a.* 821.	9 *Mai* 1790.
9 *Juin* 1790.	LETTRES patentes du roi, concernant l'aſſujétiſſement aux droits d'entrée de la ville de Paris, de tout le territoire que renferme la ligne de l'enceinte des murs de cette ville. I. *b.* 892.	6 *Juin* 1790.

DATES DES LOIX, &c.	*TITRES DES LOIX, &c.*	DATES DES DÉCRETS.
13 *Juin* 1790.	PROCLAMATION du roi, concernant l'indemnité à accorder aux habitans du territoire compris dans la ligne de l'enceinte des murs de Paris, & dès-lors aſſujettis aux droits d'entrée de ladite ville, par les lettres patentes du 9 juin 1790, ſur les impoſitions ordinaires auxquelles ils ſont déjà cotiſés dans les rôles des communautés de la campagne; & concernant l'impoſition pour l'année 1790, de ceux des habitans des paroiſſes de Paris qui ſe trouvent placées hors de ladite enceinte. I. *b.* 904.	
20 *Juin* 1790.	LETTRES patentes du roi, concernant les droits connus ſous la dénomination de *criées de Mons*, ou *domaines du Hainaut*, auxquels la cidevant province du Hainaut demeure aſſujettie juſqu'à ce qu'il ait été établi un mode d'impoſition uniforme par-tout le royaume. I. *b.* 937.	15 *Juin* 1790.
28 *Juin* 1790.	LETTRES patentes du roi, concernant la perception des droits d'aides à Beauvais ſur les beſtiaux, les jours de francs marchés; & portant injonction à la municipalité de maintenir le régime & la police deſdits francs marchés, & de veiller au maintien des exercices de tous les autres droits d'aides, & à la fuite de leurs recouvremens. I. *b.* 1039.	26 *Juin* 1790.
17 *Juillet* 1790.	PROCLAMATION du roi, concernant la perception des droits d'aides, octrois & barrières établis aux entrées de la ville de Lyon. I. *b.* 1074.	13 *Juillet* 1790.
18 *Juillet* 1790.	LETTRES patentes du roi, concernant l'inſurrection contre les droits qui ſe perçoivent aux entrées de la ville de Lyon; & qui ordonnent l'exécution du décret du 13 du même mois, ſanctionné par le roi, & qu'à cet effet les barrières de la ville de Lyon ſeront inceſſamment rétablies, & les commis & prépoſés à la perception des droits, remis en poſſeſſion de leurs fonctions. I. *b.* 1077.	17 *Juillet* 1790.
23 *Juillet* 1790.	LETTRES patentes du roi, qui ordonnent la continuation de la levée & perception de toutes les contributions publiques, à moins que l'extinction & ſuppreſſion n'en ayent été expreſſément prononcées; & notamment les droits perçus ſur les ventes de poiſſons dans pluſieurs villes du royaume. I. *b.* 1095.	19 *Juillet* 1790.
7 *Août* 1790.	LETTRES patentes du roi, portant ſuppreſſion des droits d'habitation, de protection, de tolérance & de redevances ſemblables ſur les Juifs. I. *b.* 1150.	20 *Juillet* 1790.
15 *Août* 1790.	LETTRES patentes du roi, qui ordonnent que les octrois continueront d'être perçus dans tous les lieux où il s'en trouve d'établis, & notamment dans les villes de Noyon, Ham, Chauny & paroiſſes circonvoiſines. I. *b.* 1172.	4 *Août* 1790.
18 *Août* 1790.	LETTRES patentes du roi, concernant le payement des droits d'aides, d'octrois & autres conſervés, avec injonction ſpéciale aux bouchers, cabaretiers, aubergiſtes & autres d'acquitter leſdits droits, même pour les arriérés, & de ſe conformer aux exercices que leur perception rend néceſſaires. I. *b.* 1191.	10 *Août* 1790.
29 *Août* 1790.	PROCLAMATION du roi, portant qu'il ne poura être rien exigé des perſonnes appelées à remplir des fonctions publiques, pour les actes de preſtation de ſerment. I. *b.* 1423.	26 *Août* 1790.
1.er *Septemb.* 1790.	LETTRES patentes du roi, qui ſubrogent, à compter du 1.er octobre prochain, Jean-Baptiſte Mager à Jean-François Kalandrin, dans la	

DATES DES LOIX, &c.	*TITRES DES LOIX, &c.*	DATES DES DÉCRETS.
	perception des droits ſur les cuirs tannés & apprêtés, & ſur les ouvrages de cuir apportés de l'étranger; ſur les cuirs & peaux en verd à leur ſortie du royaume, & ſur l'amidon & la poudre à poudrer venant de l'étranger. II. *a.* 7.	
21 *Septembre* 1790.	PROCLAMATION du roi, qui autoriſe la municipalité de Verſailles à percevoir les droits perçus ci-devant par ſa majeſté, pour ſubvenir aux dépenſes particulières de cette municipalité, & à l'entretien de ſes établiſſemens publics. II. *a.* 99.	18 *Septembre* 1790.
21 *Septembre* 1790.	LETTRES patentes du roi, concernant l'ordre & la ſurveillance à obſerver pour la perception des impoſitions indirectes. II. *a.* 122.	12 *Septemb.* 1790.
14 *Octobre* 1790.	PROCLAMATION du roi, portant que tous les adminiſtrateurs, fermiers, régiſſeurs, directeurs, contrôleurs & receveurs des impoſitions indirectes & des différens droits qui ſe perçoivent dans le royaume, ſeront tenus de fournir aux adminiſtrations de département ou à leurs directoires, ſur leurs demandes par écrit, toutes les communications & les renſeignemens relatifs au produit deſdites impoſitions ou droits. II. *a.* 167.	2 *Octobre* 1790.
19 *Octobre* 1790.	LETTRES patentes du roi, portant qu'il ſera formé dans chacun des directoires de département, un comité contentieux proviſoire, lequel, juſqu'au moment où les juges de diſtrict ſeront en activité, connoîtra du contentieux de celles des impoſitions indirectes & autres parties de ſervice & d'adminiſtration, dont la connoiſſance étoit attribuée aux commiſſaires départis. II. *a.* 196.	9 *Octobre* 1790.
26 *Octobre* 1790.	LETTRES patentes du roi, concernant la répartition des impoſitions ordonnées pour 1790 ſeulement, en remplacement de la gabelle, de l'abonnement des droits de la marque des fers & de la marque des cuirs, & de ceux ſur la fabrication de l'amidon & des huiles & ſavons. II. *a.* 246.	3, 8 & 9 *Oct.* 1790.
26 *Octobre* 1790.	LETTRES patentes du roi, concernant les formalités à obſerver pour faire entrer dans les départemens de l'intérieur du royaume, en exemption de droits, les cuirs, peaux, huiles & ſavons fabriqués dans les départemens des frontières & autres qui ſont encore ſéparés par des barrières du reſte du royaume. II. *a.* 252.	9 *Octobre* 1790.
26 *Octobre* 1790.	LETTRES patentes du roi, portant modération à moitié des droits ſur le minéral de fer venant de l'étranger. II. *a.* 254.	9 *Octobre* 1790.
26 *Octobre* 1790.	LETTRES patentes du roi, concernant le payement des droits dus, tant par les cuirs & peaux qui avoient reçu la marque de perception avant le premier avril 1790, que par ceux qui, à cette époque, n'avoient été que marqués de charge. II. *b.* 255.	9 *Octobre* 1790.
Octobre 1790.	INSTRUCTIONS adreſſées par ordre du roi, aux directoires de département, ſur le contentieux des impoſitions indirectes. II. *a.* 351.	
Octobre 1790.	INSTRUCTION pour la manière d'exécuter les articles II, IV, V & VI des lettres patentes du 21 ſeptembre 1790, ſur le décret de l'aſſemblée nationale du 12 du même mois, concernant l'ordre & la ſurveillance à obſerver pour la perception des droits & impoſitions indirectes. II. *a.* 355.	
5 *Novembre* 1790.	LOI qui ordonne l'abolition des droits de traites dans l'intérieur du	30 & 31 *Oct.* 1790.

DATES DES LOIX, &c.	*TITRES DES LOIX, &c.*	DATES DES DÉCRETS.
	royaume, à compter du 1.er décembre 1790; qui règle leur remplacement par un tarif unique & uniforme, qui ſera inceſſamment décrété, pour en être les droits perçus à toutes les entrées & ſorties du royaume; & qui ordonne que juſqu'à la promulgation du nouveau tarif & du nouveau code des traites, les tarifs actuels & loix exiſtant ſur cette partie, continueront d'avoir leur exécution. II. *a.* 428.	
7 *Novembre* 1790.	LOI qui autoriſe la ſuppreſſion faite par les officiers municipaux, des droits établis ſur le bétail aux quatre grandes foires qui ſe tiennent dans la ville de Nantes, à la charge que le produit de ces droits, quant à la portion qui ſe verſoit au tréſor public, ſera remplacé par voie d'impoſition ou autrement. II. *a.* 455.	31 *Octobre* 1790.
10 *Novemb.* 1790.	LOI relative à la perception des droits connus en Bretagne ſous le nom de *devoirs & droits y joints*, juſqu'à la nouvelle organiſation des contributions. II. *a.* 475.	30 *Octobre* 1790.
19 *Novemb.* 1790.	LOI relative au payement du produit de l'octroi ſur l'eau-de-vie, dans la ci-devant province d'Artois. II. *a.* 558.	16 *Novemb.* 1790.
19 *Novemb.* 1790.	LOI pour le rétabliſſement des douanes ſur les frontières & les côtes de la ci-devant province de Rouſſillon. II. *a.* 563.	15 *Novemb.* 1790.
19 *Novemb.* 1790.	LOI qui proroge juſqu'au premier janvier 1791, la perception des droits de tarif établis à Valogne. II. *a.* 567.	14 *Novemb.* 1790.
1.er *Décemb.* 1790.	LOI relative aux baux à loyer des bureaux établis dans l'intérieur du royaume, pour la régie des traites. II. *b.* 634.	25 *Novemb.* 1790.
1.er *Décemb.* 1790.	LOI qui fixe l'époque où la ſuppreſſion de l'ancienne perception des droits ſur les huiles & ſavons, a dû avoir lieu. II. *b.* 727.	26 *Novemb.* 1790.
5 *Décembre* 1790.	LOI relative aux habitans du pays de Gex, & au remplacement du droit de gabelle dont ils étoient ci-devant tenus. II. *b.* 750.	26 *Novemb.* 1790.
10 *Décembre* 1790.	LOI relative à la perception des droits de douane dans tous les lieux limitrophes de Bayonne & du pays de Labour. II. *b.* 756.	30 *Novemb.* 1790.
12 *Décembre* 1790.	LOI relative aux droits à percevoir ſur les marchandiſes provenant du commerce François au-delà du cap de Bonne-Eſpérance. II. *b.* 820.	7 *Décembre* 1790.
12 *Décembre* 1790.	LOI relative aux droits qui ſe percevoient ſur les denrées venant des colonies, dans les ci-devant provinces de Bretagne, Lorraine & Franche-Comté. II. *b.* 853.	7 *Décembre* 1790.
19 *Décembre* 1790.	LOI qui ordonne que les droits d'entrée qui ſe perçoivent à Rouen, ſous la dénomination de *droits réſervés*, ſeront perçus proviſoirement au profit des deux hôpitaux de la ville de Rouen, juſqu'à ce qu'il en ait été autrement ordonné. II. *b.* 939.	15 *Décembre* 1790.
19 *Décembre* 1790.	LOI relative au droit d'enregiſtrement des actes civils & judiciaires, & des titres de propriété. II. *b.* 953.	5 *Décembre* 1790.
25 *Décembre* 1790.	LOI relative au droit de péage exiſtant dans la province d'Alſace. II. *b.* 1033.	21 *Décembre* 1790.
23 *Janvier* 1791.	LOI relative à la perception des droits de la régie des domaines & contrôles, & à la diſtribution du papier timbré. III. *a.* 304.	20 *Janvier* 1791.
30 *Janvier* 1791.	LOI qui autoriſe la commune de Strasbourg à percevoir à ſon profit, ſur le débit en détail des boiſſons, la moitié des droits perçus juſqu'à	24 *Janvier* 1791.

l'époque

DATES DES LOIX, &c.	*TITRES DES LOIX, &c.*	DATES DES DÉCRETS.
	l'époque de la ſuppreſſion de vingelt, & ce juſqu'au moment où le nouveau régime des contributions publiques ſera établi. III. *a.* 353.	
18 *Février* 1791.	Loi relative au timbre. III. *a.* 528.	12 *Décembre* 1790.
18 *Février* 1791.	Loi portant exemption du droit d'enregiſtrement, pour les quittances de liquidation & rembourſement des offices. III. *a.* 552.	10 *Février* 1791.
18 *Février* 1791.	Loi relative à l'exercice du droit d'enregiſtrement des actes. III. *a.* 559.	8 *Février* 1791.
18 *Février* 1791.	Loi relative au commerce des eaux-de-vie dans le département du Pas-de-Calais. III. *a.* 567.	12 *Février* 1791.
25 *Février* 1791.	Loi portant ſuppreſſion des droits d'entrée, à compter du 1.er mai prochain. III. *a.* 793.	19 *Février* 1791.
27 *Février* 1791.	PROCLAMATION du roi, portant nomination de commiſſaires adminiſtrateurs des droits d'enregiſtrement & autres y réunis. III. *a.* 800.	
15 *Mars* 1791.	Loi contenant le tarif général des droits qui ſeront perçus à toutes les entrées & ſorties du royaume. III. *b.* 852.	31 *Janvier*, 1.er *Février*, 1.er & 2 *Mars* 1791.
17 *Mars* 1791.	Loi portant ſuppreſſion de tous les droits d'aides, ſuppreſſion de toutes les maîtriſes & jurandes, & établiſſement de patentes. III. *b.* 918.	2 *Mars* 1791.
27 *Mars* 1791.	Loi relative aux employés à la régie des droits ſur les draperies & ſoieries. III. *b.* 1118.	10 *Mars* 1791.
27 *Mars* 1791.	Loi relative aux ci-devant droits de chauffage, pâturage & uſage qui s'exerçoient dans les bois & autres domaines nationaux, & qui déclare nulles toutes ventes qui pourroient avoir été faites de ces mêmes droits. III. *b.* 1121.	16 *Mars* 1791.
29 *Mars* 1791.	Loi relative aux droits d'entrée ſur les denrées coloniales. III. *b.* 1140.	18 *Mars* 1791.
1.er *Avril* 1791.	Loi relative aux ſoumiſſions faites par les particuliers qui débitoient des boiſſons en gros ou en détail, dans le département du Nord, pour raiſon des quantités exiſtant dans leurs magaſins ou caves. IV. *a.* 1.	28 *Mars* 1791.
1.er *Avril* 1791.	Loi concernant les recouvremens & comptabilité de la ferme générale, de la régie générale, & des percepteurs des impôts indirects ſupprimés dans les pays d'états. IV. *a.* 30.	31 *Mars* 1791.
10 *Avril* 1791.	Loi relative aux acquits-à-caution ci-devant délivrés pour empêcher la fraude des droits de traites. IV. *a.* 152.	6 *Avril* 1791.
10 *Avril* 1791.	Loi portant que le tarif général des droits de traites, ſera exécuté à compter du 15 avril. IV. *a.* 182.	25 *Mars* 1791.
1.er *Mai* 1791.	Loi relative à la perception des droits d'entrée & de ſortie du royaume, conformément aux décrets des 31 janvier, 1.er février, 1, 2 & 18 mars derniers. IV. *a.* 433.	23 *Avril* 1791.
8 *Mai* 1791.	Loi concernant les droits ſur les boiſſons, bois à brûler, charbons & autres marchandiſes. IV. *a* 518.	30 *Avril* 1791.
15 *Mai* 1791.	Loi relative à la régie de l'enregiſtrement & du timbre, & à celle des douanes. IV. *a.* 701.	8 & 9 *Mai* 1791.
25 *Mai* 1791.	Loi qui exempte du droit du timbre les billets y énoncés. IV. *a.* 796.	20 *Mai* 1791.
27 *Mai* 1791.	Loi relative à l'organiſation de la régie des droits d'enregiſtrement & autres y réunis. IV. *a.* 873.	16 & 18 *Mai* 1791.

DATES DES LOIX, &c.	*TITRES DES LOIX, &c.*	DATES DES DÉCRETS.
17 *Juin* 1791.	LOI additionnelle à celle du timbre, & qui exempte de cette formalité les regiſtres des tribunaux, minutes de jugemens, & autres y déſignés. IV. *b.* 1218.	10 *Juin* 1791.
10 *Juillet* 1791.	LOI relative à l'exécution du tarif général des droits de traites dans les cantons y dénommés. V. *a.* 98.	22 *Juin* 1791.
22 *Juillet* 1791.	PROCLAMATION du roi, portant nomination des ſieurs le Breton, Poiſſant & Bochet, pour completter le nombre des douze régiſſeurs nationaux de l'enregiſtrement, domaines & droits réunis. V. *a.* 423.	
29 *Juillet* 1791.	LOI relative aux dépenſes d'impreſſion, confection de cahiers, loyers & frais de bureaux des anciens directeurs des vingtièmes. V. *a.* 599.	25 *Juillet* 1791.
29 *Juillet* 1791.	LOI additionnelle au décret du 2 mars, portant ſuppreſſion des divers droits qui ſe percevoient dans les ci-devant pays d'états. V. *a.* 620.	25 *Juillet* 1791.
22 *Août* 1791.	LOI pour l'exécution du nouveau tarif des droits d'entrée & de ſortie, dans les relations du royaume avec l'étranger. V. *b.* 946.	28 *Juillet*, 2 & 6 *Août* 1791.
12 *Septembre* 1791.	LOI relative aux octrois de la Saône. V. *b.* 1180.	8 *Septembre* 1791.
2 *Octobre* 1791.	LOI relative à la perception des contributions foncière & mobiliaire, & du droit de patentes. VI. 19.	6 *Septembre* 1791.
9 *Octobre* 1791.	LOI relative aux patentes. VI. 164.	17 & 20 *Sept.* 1791.
9 *Octobre* 1791.	LOI additionnelle à celle du 19 décembre 1790, ſur le droit d'enregiſtrement. VI. 187.	29 *Septembre* 1791.
16 *Octobre* 1791.	LOI relative aux moyens de protéger les douanes nationales. VI. 426.	30 *Septembre* 1791.
19 *Octobre* 1791.	LOI relative aux eaux-de-vie de grains, dites de genièvre. VI. 487.	23 *Septembre* 1791.
19 *Octobre* 1791.	LOI relative à la réſiliation du bail des domaines & droits domaniaux de la ci-devant principauté de Sedan & dépendances. VI. 520.	21 *Septembre* 1791.
27 *Novemb.* 1791.	PROCLAMATION du roi, concernant le recouvrement du droit annuel qui reſte dû par les vendant boiſſons pour l'année 1791. VI. 796.	
	INVALIDES.	
21 *Septembre* 1790.	PROCLAMATION du roi, portant qu'il ſera payé par le tréſor public à la caiſſe des invalides, la ſomme de 210,000 liv. pour la preſtation des oblats. II. *a.* 103.	16 *Septembre* 1790.
17 *Avril* 1791.	LOI relative aux invalides. IV. *a.* 278.	28 *Mars* 1791.
	JUIFS.	
Janvier 1790.	LETTRES patentes du roi, portant que les Juifs connus en France ſous le nom de Juifs Portugais, Eſpagnols & Avignonois, y jouiront des droits de citoyens actifs. I. *a.* 459.	28 *Janvier* 1790.
18 *Avril* 1790.	PROCLAMATION du roi, concernant les Juifs. I. *b.* 708.	16 *Avril* 1790.
7 *Août* 1790.	LETTRES patentes du roi, portant ſuppreſſion des droits d'habitation, de protection, de tolérance & de redevances ſemblables ſur les Juifs. I. *b.* 1150.	20 *Juillet* 1790.
27 *Mai* 1791.	LOI qui renvoie au directoire du diſtrict de Metz, les conteſtations nées & à naître du rôle de contribution fait par les Juifs de Metz. IV. *a.* 928.	20 *Mai* 1791.
13 *Novemb.* 1791.	LOI relative aux Juifs de la ci-devant province d'Alſace. VI. 677.	28 *Septembre* 1791.
13 *Novemb.* 1791.	LOI relative aux Juifs. VI. 752.	27 *Septembre* 1791.

DATES DES LOIX, &c.	*TITRES DES LOIX, &c.*	DATES DES DÉCRETS.
	LOTERIE.	
15 *Mai* 1791.	LOI relative à la distribution d'une somme de 62,550 liv. aux personnes précédemment compriſes dans les états de ſecours affectés ſur la loterie royale, ſur le Port-Louis, & ſur la ferme générale. IV. *a.* 617.	5 *Mai* 1791.
	MARINE.	
	Conſtitution de la Marine militaire.	
10 *Juin* 1790.	PROCLAMATION du roi, concernant la levée des matelots. I. *b.* 895.	28 *Mai* 1790.
7 *Juillet* 1790.	PROCLAMATION du roi, concernant l'armée navale. I. *b.* 1053.	26 *Juin* & 3 *Juillet* 1790.
20 *Août* 1790.	PROCLAMATION du roi, relative aux demandes que les municipalités pourroient faire des armes deſtinées pour l'armement des vaiſſeaux. I. *b.* 1259.	15 *Août* 1790.
18 *Septembre* 1790.	PROCLAMATION du roi, relative aux logemens à bord des ſous-lieutenans de vaiſſeaux, & à l'embarquement ſur les vaiſſeaux, des officiers militaires attachés aux mouvemens des ports. II. *a.* 66.	11 *Septembre* 1790.
21 *Septembre* 1790.	PROCLAMATION du roi, portant qu'aucune municipalité ou corps adminiſtratif ne peut, ſous aucun prétexte, arrêter ni ſuſpendre le départ d'aucun bâtiment de guerre. II. *a.* 90.	18 *Septembre* 1790.
31 *Octobre* 1790.	LOI qui fixe la diſpoſition des couleurs dans les différens genres de pavillons, ou autres marques diſtinctives uſitées ſur les vaiſſeaux de guerre & ſur les bâtimens de commerce. II. *a.* 339.	24 *Octobre* 1790.
7 *Janvier* 1791.	LOI ſur les claſſes des gens de mer. III. *a.* 135.	31 *Décembre* 1790.
7 *Janvier* 1791.	LOI relative à l'avancement des gens de mer, en paye & en grade, ſur les vaiſſeaux de l'état. III. *a.* 142.	31 *Décembre* 1790.
11 *Février* 1791.	LOI relative à la décoration militaire pour les officiers attachés à la marine. III. *a.* 473.	5 *Février* 1791.
20 *Mars* 1791.	LOI relative aux officiers ci-devant attachés aux claſſes, qui ont été ſupprimés par un décret du 7 janvier. III. *b.* 949.	14 *Mars* 1791.
10 *Avril* 1791.	PROCLAMATION du roi, concernant les capitations retenues pour 1790 aux officiers militaires, de la marine & autres. IV. *a.* 195.	
13 *Mai* 1791.	LOI relative anx navires & autres bâtimens de conſtruction étrangère. IV. *a.* 592.	4 *Mars* 1791.
15 *Mai* 1791.	LOI relative à l'organiſation de la marine. IV. *a.* 654.	29 *Avril* 1791.
15 *Mai* 1791.	LOI relative au corps de la marine. IV. *a.* 686.	22 *Avril* & 1.er *Mai* 1791.
20 *Mai* 1791.	LOI relative aux officiers de la marine. IV. *a.* 741.	12 *Mai* 1791.
1.er *Juin* 1791.	LOI relative à la ſolde des officiers de mer. IV. *b.* 973.	26 & 27 *Mai* 1791.
6 *Juillet* 1791.	LOI relative à la marine. V. *a.* 31.	22 *Juin* 1791.
20 *Juillet* 1791.	LOI relative aux officiers, ſous-officiers, ou autres attachés au ſervice de terre ou de mer, pour l'exercice des droits de citoyen actif. V. *a.* 344.	6 *Juillet* 1791.

DATES DES LOIX, &c.	*TITRES DES LOIX, &c.*	DATES DES DÉCRETS.
	Conſtitution de la Marine militaire.	
10 *Août* 1791.	LOI relative aux écoles de la marine. V. *b.* 837.	21 & 30 *Juill.* 1791.
28 *Septembre* 1791.	LOI relative à l'adminiſtration de la marine. VII. 465.	21 *Septembre* 1791.
12 *Octobre* 1791.	LOI concernant l'adminiſtration des ports & objets y relatifs. VI. 269.	21 *Septembre* 1791.
14 *Octobre* 1791.	LOI relative aux écoles de la marine. VI. 365.	20 *Septembre* 1791.
16 *Octobre* 1791.	LOI qui conſerve & ſupprime différentes places relatives à la marine. VI. 390.	29 *Septembre* 1791.
25 *Novemb.* 1791.	LOI relative aux écoles de mathématiques & d'hydrographie, & aux examens pour l'admiſſion au grade d'enſeigne non entretenu. VI. 778.	12 *Novemb.* 1791.
	Comptabilité, dépenſes & entretien de la Marine militaire.	
15 *Juin* 1790.	PROCLAMATION du roi, concernant l'augmentation de la ſolde des gens de mer. I. *b.* 921.	15 *Juin* 1790.
31 *Juillet* 1790.	PROCLAMATION du roi, pour régler proviſoirement le traitement de table, dans les rades & à la mer, des officiers de la marine commandant les bâtimens de guerre. I. *b.* 1138.	26 *Juillet* 1790.
12 *Septembre* 1790.	PROCLAMATION du roi, concernant la comptabilité de la marine. II. *a.* 55.	1.er *Sept.* 1790.
21 *Septembre* 1790.	PROCLAMATION du roi, portant règlement de répartition de l'augmentation de ſolde, accordée aux gens de mer par décret du 15 juin. 1790. II. *a.* 111.	15 *Septembre* 1790.
17 *Novemb.* 1790.	LOI relative à la fourniture du tabac aux matelots. II. *a.* 514.	9 *Novembre* 1790.
5 *Décembre* 1790.	LOI portant que le préſident de l'aſſemblée nationale recommandera au roi *J. B. Vimour*, gabier ſur le vaiſſeau *le Majeſtueux*, pour récompenſe de la conduite qu'il a tenue le 22 novembre 1790. II. *b.* 752.	27 *Novemb.* 1790.
10 *Décembre* 1790.	LOI qui fait défenſes de renouveller les billets d'emprunt faits par les régiſſeurs généraux des vivres de la marine, & qui fixe la manière dont ces billets ſeront rembourſés. II. *b.* 776.	3 *Décembre* 1790.
12 *Décembre* 1790.	LOI qui accorde proviſoirement au miniſtre de la marine une ſomme de 3,321,993 liv. 17 ſols, pour frais d'armemens & autres relatifs. II. *b.* 849.	6 *Décembre* 1790.
19 *Janvier* 1791.	LOI relative à la réduction du traitement pour la table des officiers à bord des vaiſſeaux, réduction ſur laquelle il avoit été ſtatué par décret du 25 juillet dernier III. *a.* 167.	6 *Janvier* 1791.
11 *Février* 1791.	LOI relative à la ſolde des gens de mer, employés ſur les vaiſſeaux de l'état & au ſervice des ports. III. *a.* 444.	30 *Janvier* 1791.
11 *Février* 1791.	LOI relative aux indemnités accordées aux commandans des bâtimens de l'état, lorſqu'ils paſſeront à leur bord des perſonnes en vertu d'ordres du roi. III. *a.* 450.	30 *Janvier* 1791.
25 *Février* 1791.	LOI relative à la découverte des deux frégates Françoiſes, *la Bouſſole* & *l'Aſtrolabe*, commandées par M. de la Peyrouze. III. *a.* 798.	9 *Février* 1791.

DATES DES LOIX, &c.	*TITRES DES LOIX, &c.*	DATES DES DÉCRETS.
	Comptabilité, dépenſes & entretien de la Marine militaire.	
20 *Mars* 1791.	LOI relative à l'adjudication des fournitures des vivres pour la marine, & au compte à rendre par les anciens régiſſeurs. III. *b.* 943.	10 *Mars* 1791.
4 *Mai* 1791.	LOI relative aux ſommes payées par le miniſtre de la marine aux ſieurs Grauchin, de Vaivres, Poujet & le Braſſeur. IV. *a.* 449.	22 *Avril* 1791.
4 *Mai* 1791.	LOI relative à M. de la Peyrouſe, & à l'impreſſion des cartes par lui envoyées. IV. *a.* 460.	22 *Avril* 1791.
13 *Mai* 1791.	LOI relative à la caiſſe des invalides de la marine. IV. *a.* 573.	28 & 30 *Av.* 1791.
15 *Mai* 1791.	LOI portant entr'autres choſes, que l'adminiſtration du pilotage de Dunkerque fera verſer dans la caiſſe de la municipalité de la même ville, une ſomme de 50,000 liv. IV. *a.* 671.	11 *Mai* 1791.
1.er *Juin* 1791.	LOI relative à la ſolde des officiers de mer. IV. *b.* 973.	26 & 27 *Mai* 1791.
5 *Juin* 1791.	LOI relative aux travaux à faire au port de Dieppe. IV. *b.* 1057.	29 *Mai* 1791.
12 *Octobre* 1791.	LOI portant établiſſement dans chaque département d'un payeur général des dépenſes de la guerre, de la marine & autres. VI. 217.	24 *Septembre* 1791.
	Dépenſes relatives aux travaux des Ports.	
14 *Octobre* 1790.	PROCLAMATION du roi, qui preſcrit le mode d'exécution pour les travaux dans les arſenaux de marine. II. *a.* 171.	7 *Octobre* 1790.
29 *Octobre* 1790.	LOI relative aux payemens à faire aux adjudicataires des travaux du Hâvre. II. *a.* 323.	24 *Octobre* 1790.
5 *Janvier* 1791.	LOI relative aux travaux à faire dans le port de Cherbourg. III. *a.* 50.	29 *Décembre* 1790.
26 *Janvier* 1791.	LOI relative aux réparations à faire aux digues de Dol, département de l'Iſle & Vilaine. III. *a.* 330.	22 *Janvier* 1791.
4 *Mars* 1791.	LOI relative aux travaux du Hâvre. III. *b.* 819.	25 *Février* 1791.
20 *Mars* 1791.	LOI qui affecte au ſervice de la marine divers bâtimens & terrains ſitués dans les ports de Breſt, Toulon, Rochefort, Cherbourg & Royan. III. *b.* 957.	12 *Mars* 1791.
20 *Mai* 1791.	LOI relative au payement d'une ſomme de 150,000 liv. deſtinée pour le ſervice du port de Cherbourg. IV. *a.* 745.	12 *Mai* 1791.
1.er *Juin* 1791.	LOI relative aux digues exiſtant près l'embouchure du Rhône. IV. *b.* 977.	27 *Mai* 1791.
12 *Septembre* 1791.	LOI relative aux dépenſes des différens ports, & notamment de celui de Toulon. V. *b.* 1183.	21 *Août* 1791.
	Police, diſcipline & juridiction de la Marine militaire.	
20 *Avril* 1790.	LETTRES patentes du roi, qui exceptent les prévôts de la marine des diſpoſitions des lettres patentes du 7 mars dernier, concernant les juridictions prévôtales. I. *b.* 714.	15 *Avril* 1790.
27 *Mai* 1790.	PROCLAMATION du roi, portant qu'à l'avenir il ne ſera reçu dans	20 *Mai* 1790.

DATES DES LOIX, &c.	*TITRES DES LOIX, &c.*	DATES DES DÉCRETS.
	Police, discipline & juridiction de la Marine militaire.	
	les galères de France, aucune personne condamnée par des jugemens étrangers. I. *b.* 849.	
9 *Juillet* 1790.	PROCLAMATION du roi, concernant les délits commis sur les côtes de la Méditérannée soumises à la domination Françoise. I. *b.* 1058.	4 *Juillet* 1790.
15 *Août* 1790.	PROCLAMATION du roi, concernant les réclamations à faire par les troupes de la marine & gens de mer & autres objets de police & de discipline, tant sur les vaisseaux que dans les ports & arsenaux. I. *b.* 1174.	10 & 11 *Août* 1790.
22 *Août* 1790.	PROCLAMATION du roi, concernant les peines à infliger pour les fautes & délits commis par les officiers, officiers mariniers & sous-officiers, matelots & soldats, & autres personnes servant dans l'armée navale & dans les ports & arsenaux. I. *b.* 1291.	16, 19 & 21 *Août* 1790.
9 *Septembre* 1790.	PROCLAMATION du roi, sur un décret de l'assemblée nationale relatif aux délits des forçats & à la sûreté des ports. VII. 109.	7 *Septembre* 1790.
21 *Septembre* 1790.	PROCLAMATION du roi, relative au rétablissement de la discipline & de la subordination dans l'escadre de Brest, & de l'ordre dans cette ville. II. *a.* 88.	20 *Septembre* 1790.
21 *Septembre* 1790.	PROCLAMATION du roi, concernant les mouvemens qui ont eu lieu parmi les équipages de l'escadre en rade de Brest, lors de la publication du code pénal de la marine. II. *a.* 91.	15 *Septembre* 1790.
23 *Octobre* 1790.	PROCLAMATION du roi, relative à l'insurrection de l'escadre à Brest, & à la nouvelle forme du pavillon de France. II. *a.* 224.	21 *Octobre* 1791.
31 *Octobre* 1790.	LOI relative aux soldats tenant garnison sur les vaisseaux. II. *a.* 346.	26 *Octobre* 1790.
2 *Novembre* 1790.	LOI qui modifie le code pénal de la marine. II. *a.* 368.	27 *Octobre* 1790.
2 *Novembre* 1790.	PROCLAMATION du roi, en exécution de la loi du 2 novembre 1790, qui modifie le code pénal de la marine. II. *a.* 370.	
24 *Novemb.* 1790.	LOI qui annulle le prononcé du juri de Toulon sur le procès de J. B. Marin & Druillet, & contient quelques dispositions relatives aux jugemens rendus en escadre. II. *a.* 607.	21 *Novemb.* 1790.
23 *Janvier* 1791.	LOI contenant des articles additionnels au code pénal de la marine. III. *a.* 315.	22 *Janvier* 1791.
11 *Février* 1791.	LOI relative aux matelots & autres gens de mer qui, au désarmement des vaisseaux de l'état, voyageront pour retourner dans leurs quartiers. III. *a.* 475.	3 *Février* 1791.
17 *Juin* 1791.	LOI relative aux matelots & particuliers conduits de la Martinique à Saint-Malo. IV. *b.* 1207.	9 *Juin* 1791.
12 *Septembre* 1791.	LOI relative aux soldats, matelots & particuliers conduits de la Martinique dans les prisons du château de Saint-Malo. V. *b.* 1170.	21 *Avril* 1791.
	Marine marchande.	
20 *Avril* 1790.	PROCLAMATION du roi, qui ordonne que la ville & le port de l'Orient rentreront, quant aux droits de traite, au même état où ils étoient avant l'arrêt du 14 mai 1784. I. *b.* 711.	27 *Mars* 1790.

DATES DES LOIX, &c.	*TITRES DES LOIX, &c.*	DATES DES DÉCRETS.
	Marine marchande.	
18 *Juillet* 1790.	PROCLAMATION du roi, concernant la forme de ſervice des capitaines & officiers de la marine marchande ſur les vaiſſeaux de guerre. I. *b.* 1070.	6 *Juillet* 1790.
12 *Décembre* 1790.	LOI relative aux pêcheurs des différentes villes du royaume, & notamment à ceux de la ville de Marſeille. II. *b.* 861.	8 *Décembre* 1790.
19 *Janvier* 1791.	LOI relative aux juridictions des prud'hommes & des patrons-pêcheurs de la ville de Toulon. III. *a.* 189.	9 *Décembre* 1790.
20 *Mars* 1791.	LOI qui confirme définitivement la juridiction des patrons-pêcheurs de la ville de Cannes, département du Var. III. *b.* 950.	4 *Mars* 1791.
10 *Avril* 1791.	LOI concernant la pêche de la morue & du hareng, & le commerce de ces denrées. IV. *a.* 191.	7 *Mars* 1791.
15 *Avril* 1791.	LOI relative à la pêche dans les provinces du Languedoc & du Rouſſillon. IV. *a.* 224.	9 *Avril* 1791.
8 *Mai* 1791.	LOI relative aux offices & commiſſions d'agens & courtiers de change, de banque & d'aſſurance, tant de terre que de mer, conducteurs, interprètes & autres. IV. *a.* 511.	14, 19 & 21 *Avril* 1791.
12 *Juin* 1791.	LOI relative aux belandriers de Dunkerque, aux bateliers de Condé, & tous autres des départemens du Nord & du Pas-de-Calais. IV. *b.* 1121.	4 *Juin* 1791.
4 *Juillet* 1791.	LOI relative à une réclamation faite par l'ambaſſadeur d'Angleterre, à l'occaſion de deux bâtimens Anglois retenus dans le port de Nantes. V. *a.* 3.	4 *Juillet* 1791.
17 *Juillet* 1791.	LOI relative aux armemens des vaiſſeaux deſtinés pour le commerce des îles & colonies Françoiſes. V. *a.* 306.	22 *Juin* 1791.
13 *Août* 1791.	LOI relative à la police de la navigation des ports de commerce. V. *b.* 901.	9 *Août* 1791.
12 *Octobre* 1791.	LOI concernant l'adminiſtration des ports & objets y relatifs. VI. 269.	21 *Septembre* 1791.
11 *Décembre* 1791.	LOI relative à la police de la navigation & des ports de commerce. VII. 37.	5 *Décembre* 1791.
	MENDICITÉ.	
11 *Mars* 1790.	LETTRES patentes du roi, portant qu'il ſera établi dans la ville d'Abbeville, ſur tous les citoyens payant deux livres de capitation & plus, une taxe égale à celle de leur capitation, pour le ſoulagement des ouvriers indigens de cette ville. I. *a.* 581.	4 *Mars* 1790.
19 *Mars* 1790.	LETTRES patentes du roi, qui autoriſent la ville de Poitiers à impoſer ſur les habitans qui payent un écu d'impoſition & au-deſſus, la ſomme de 12,000 livres, pour ladite ſomme être employée au payement des pauvres valides occupés aux travaux de charité, & à la ſubſiſtance des mendians invalides. I. *a.* 585.	13 *Mars* 1790.
22 *Avril* 1790.	LETTRES patentes du roi, concernant l'adminiſtration des biens déclarés à la diſpoſition de la nation, l'abolition des dixmes, & la continuation de leur perception pendant l'année 1790; & la manière dont il	14 & 20 *Avr.* 1790.

DATES DES LOIX, &c.	*TITRES DES LOIX, &c.*	DATES DES DÉCRETS.
	ſera pourvu aux frais du culte & à l'entretien des miniſtres des autels, au ſoulagement des pauvres, & aux penſions des eccléſiaſtiques. I. *b.* 731.	
12 *Mai* 1790.	LETTRES patentes du roi, concernant la contribution de 60,000 livres à lever dans la ville de Bourges, pour le ſoulagement de ſes pauvres. I. *b.* 817.	1.er *Mai* 1790.
13 *Juin* 1790.	LETTRES patentes du roi, concernant les mendians dans Paris ou dans les départemens voiſins. I. *b.* 900.	30 *Mai* 1790.
18 *Juin* 1790.	LETTRES patentes du roi, qui autoriſent la municipalité de Paris à faire évacuer le couvent des Récollets du fauxbourg Saint-Laurent, & celui des Dominicains de la rue Saint-Jacques, pour y établir des dépôts de mendicité ou ateliers de charité. I. *b.* 924.	10 *Juin* 1790.
10 *Septembre* 1790.	LETTRES patentes du roi, concernant les ateliers des ſecours à former, ſoit dans la ville de Paris & banlieue, ſoit dans différens départemens. II. *a.* 23.	31 *Août* 1790.
Octobre 1790.	INSTRUCTIONS adreſſées par ordre du roi aux directoires de département, concernant le rembourſement ſur le tréſor public, des dépenſes correſpondant à l'année 1790 ſeulement, qui auront été avancées par les hôpitaux pour la nourriture & entretien des enfans expoſés, dans celles des anciennes provinces où ces avances étoient rembourſées ſur le domaine ou ſur le tréſor public. II. *a.* 364.	
10 *Novemb.* 1790.	LOI qui autoriſe les officiers municipaux de la ville du Mans à emprunter une ſomme de 16,000 livres pour faire ſubſiſter les pauvres, à la charge de la rembourſer dans l'eſpace de quatre ans. II. *a.* 487.	4 *Novembre* 1790.
10 *Décembre* 1790.	LOI qui décharge les ci-devant ſeigneurs hauts-juſticiers de l'obligation de nourrir les enfans abandonnés, & qui règle la manière dont il ſera pourvu à la ſubſiſtance de ces orphelins. II. *b.* 762.	29 *Novemb.* 1790.
10 *Décembre* 1790.	LOI qui accorde une ſomme de 50,000 livres au département de la Seine & de l'Oiſe, pour y établir des ateliers de charité. II. *b.* 778.	4 *Décembre* 1790.
10 *Décembre* 1790.	LOI relative aux adminiſtrateurs de l'atelier de charité de Bar-le-Duc. II. *b.* 803.	4 *Décembre* 1790.
19 *Décembre* 1790.	LOI qui accorde une ſomme de 15 millions pour être employée à l'établiſſement d'ateliers de charité dans les différens départemens du royaume. II. *b.* 947.	16 *Décembre* 1790.
25 *Décembre* 1790.	LOI qui ordonne que la municipalité de Paris fera connoître dans les dix premiers jours de chaque mois, les dépenſes faites le mois précédent en ateliers de charité, la nature des travaux & les deniers y affectés. II. *b.* 1045.	17 *Décembre* 1790.
5 *Janvier* 1790.	LOI qui ordonne que le corps municipal de Paris exercera les fonctions attribuées aux adminiſtrations de département, en ce qui concerne les travaux publics & les ateliers de ſecours. III. *a.* 95.	30 *Décembre* 1790.
7 *Janvier* 1791.	LOI qui ordonne que les payeurs des rentes acquitteront dès le mois de janvier 1791, toutes les rentes de 1790, employées dans leurs états au profit des pauvres. III. *a.* 134.	31 *Décembre* 1790.
26 *Janvier* 1791.	LOI relative à l'établiſſement connu ſous le nom de la Charité maternelle de Paris. III. *a.* 329.	21 *Janvier* 1790.

DATES DES LOIX, &c.	*TITRES DES LOIX, &c.*	DATES DES DÉCRETS.
3 *Avril* 1791.	LOI relative au payement de la ſomme de 4,058,204 liv. deſtinée pour les Enfans-trouvés, les dépôts de mendicité & hôpitaux ayant beſoin de ſecours. IV. *a.* 51.	29 *Mars* 1791.
6 *Avril* 1791.	LOI relative au payement des rentes dues par l'état aux fabriques, écoles, colléges, pauvres des paroiſſes & autres établiſſemens. IV. *a.* 63.	2 *Avril* 1791.
10 *Avril* 1791.	LOI relative aux rentes & autres redevances dues ſur les biens nationaux, aux hôpitaux, maiſons de charité & fondations pour les pauvres, &c. IV. *a.* 153.	5 *Avril* 1791.
15 *Avril* 1791.	LOI relative à l'hôpital des Quinze-vingts. IV. *a.* 226.	7 *Avril* 1791.
17 *Avril* 1791.	LOI relative au ſerment à prêter par les profeſſeurs & autres perſonnes chargées de l'inſtruction publique, & par les chapelains deſſervant les hôpitaux & priſons. IV. *a.* 283.	15 *Avril* 1791.
25 *Mai* 1791.	LOI relative aux rentes appartenant aux pauvres des paroiſſes. IV. *a.* 797.	20 *Mai* 1791.
25 *Juillet* 1791.	LOI relative aux fonds à fournir proviſoirement par la caiſſe de l'extraordinaire, pour les beſoins des différens hôpitaux du royaume. V. *a.* 455.	8 *Juillet* 1791.
11 *Septembre* 1791.	LOI qui autoriſe la tréſorerie nationale à payer aux hôpitaux, les trimeſtres d'avance pour l'entretien des enfans-trouvés dont ils ſont chargés. V. *b.* 1157.	28 *Juin* 1791.
12 *Septembre* 1791.	LOI relative à un ſecours d'un million cinq cent mille livres, deſtiné pour les hôpitaux du royaume. V. *b.* 1200.	4 *Septembre* 1791.
11 *Décembre* 1791.	LOI relative aux ſecours à donner aux pauvres pères de famille, détenus pour mois de nourrice. VII. 29.	1.er *Décemb.* 1791.
	MINES.	
28 *Juillet* 1791.	LOI relative aux mines. V. *a.* 493. (Voyez le chapitre *Agriculture*).	27 *Mars*, 15 *Juin* & 12 *Juillet* 1791.
	MONNOIES.	
20 *Septembre* 1789.	ARRÊT du conſeil d'état du roi, portant autoriſation aux directeurs des monnoies, de recevoir la vaiſſelle qui ſera portée librement aux hôtels des monnoies. I. *a.* 131.	
Octobre 1789.	TARIF pour l'évaluation des vaiſſelles & bijoux d'or portés aux hôtels des monnoies, rédigé d'après les prix fixés par le décret de l'aſſemblée nationale du 6 octobre 1789, & la proclamation du roi. I. *a.* 198.	
12 *Octobre* 1789.	PROCLAMATION du roi, pour l'exécution des articles XXI & XXII du décret de l'aſſemblée nationale du 6 octobre 1789, relatifs aux vaiſſelles d'or & d'argent. I. *a.* 217.	
15 *Novemb.* 1789.	PROCLAMATION du roi, qui autoriſe les municipalités à recevoir les bijoux & vaiſſelles d'or & d'argent, pour les tranſmettre aux directeurs des monnoies. I. *a.* 335.	

DATES DES LOIX, &c.	*TITRES DES LOIX, &c.*	DATES DES DÉCRETS.
Novembre 1789.	INSTRUCTION ſur la manière de procéder à la recette des bijoux & vaiſſelles, rédigée en exécution de l'article III de la proclamation du roi du 15 novembre 1789. I. *a.* 338.	
25 *Novemb.* 1789.	PROCLAMATION du roi, qui autoriſe les comités de diſtrict de la ville de Paris à recevoir les bijoux d'or & d'argent, pour les tranſmettre aux directeurs de la monnoie. I. *a.* 343.	
14 *Octobre* 1790.	PROCLAMATION du roi, concernant les différentes diſpoſitions relatives aux fonds néceſſaires au ſervice du tréſor public, & à l'envoi des états de ſituation des caiſſes de chaque receveur pour les impoſitions tant directes qu'indirectes, ainſi que des états de toutes les matières d'or & d'argent portées aux hôtels des monnoies pour y être fabriquées. &c. II. *a.* 169.	3 *Octobre* 1790.
5 *Décembre* 1790.	LOI portant qu'à compter du 15 décembre 1790, les bijoux & vaiſſelles portés aux hôtels des monnoies ne ſeront plus payés en récépiſſés à ſix mois de date, ni au prix fixé par les articles I, XXI & XXII du décret du 6 octobre 1789. II. *b.* 749.	26 *Novemb.* 1790.
19 *Janvier* 1791.	LOI relative à la fabrication d'une nouvelle monnoie d'argent, en pièces de trente ſous & de quinze ſous. III. *a.* 164.	11 *Décembre* 1790.
18 *Février* 1791.	LOI qui ordonne la remiſe des ſommes d'argent arrêtées par la garde nationale de Cavalaire. III. *a.* 554.	10 *Février* 1791.
27 *Mars* 1791.	LOI relative à l'argenterie des égliſes, chapitres & communautés religieuſes. III. *b.* 1122.	3 *Mars* 1791.
3 *Avril* 1791.	LOI relative à la police & adminiſtration de l'orfévrerie dans le royaume. IV. *a.* 53.	31 *Mars* 1791.
10 *Avril* 1791.	LOI relative à la commiſſion chargée de ſurveiller dans toute l'étendue du royaume, la fabrication des monnoies. IV. *a.* 156.	3 *Avril* 1791.
15 *Avril* 1791.	LOI relative aux nouvelles empreintes des monnoies. IV. *a.* 204.	9 *Avril* 1791.
1.er *Mai* 1791.	PROCLAMATION du roi, portant nomination des membres de la commiſſion établie par la loi du 10 avril dernier, pour la ſurveillance de la fabrication des monnoies. IV. *a.* 446.	
11 *Mai* 1791.	PROCLAMATION du roi, qui nomme M. Lambert commiſſaire en la commiſſion des monnoies, à la place de M. Boutin. IV. *a.* 520.	
20 *Mai* 1791.	LOI relative à la fabrication d'une monnoie de cuivre, pour faciliter l'échange des petits aſſignats. IV. *a.* 739.	17 *Mai* 1791.
22 *Mai* 1791.	LOI relative aux moyens d'accélérer la fabrication de la monnoie de cuivre. IV. *a.* 760.	20 *Mai* 1791.
27 *Mai* 1791.	LOI relative à l'organiſation des monnoies, & à la ſurveillance & vérification des eſpèces d'or & d'argent. IV. *a.* 893.	19 & 21 *Mai* 1791.
3 *Juin* 1791.	LOI relative aux opérations preſcrites par le décret du 13 mars dernier, concernant la diſtraction des matières étrangères à l'or ou à l'argent, & à la converſion de l'argenterie en lingots. IV. *b.* 1043.	30 *Mai* 1791.
	DÉCRET de l'aſſemblée nationale relatif à l'arreſtation des perſonnes, effets, armes, munitions, eſpèces d'or & d'argent, chevaux & voitures ſortant du royaume, & qui enjoint d'arrêter l'enlèvement du roi. IV. *b.* 1269.	21 *Juin* 1791.

DATES DES LOIX, &c.	*TITRES DES LOIX, &c.*	DATES DES DÉCRETS.
	DÉCRET de l'assemblée nationale, concernant la circulation du numéraire. IV. *b.* 1297.	22 *Juin* 1791.
28 *Juin* 1791.	LOI relative à la fonte des cloches des églises supprimées dans le département de Paris. IV. *b.* 1344.	25 *Juin* 1791.
4 *Juillet* 1791.	LOI explicative des décrets des 21 & 28 juin, relatifs à l'exportation des matières d'or & d'argent. V. *a.* 1.	3 *Juillet* 1791.
18 *Juillet* 1791.	LOI relative à l'échange des petits assignats contre de la monnoie de cuivre. V. *a.* 319.	18 *Juillet* 1791.
20 *Juillet* 1791.	LOI relative à des barils contenant des espèces monnoyées étrangères, arrêtés par ordre de la municipalité de Forbach. V. *a.* 374.	7 *Juillet* 1791.
28 *Juillet* 1791.	LOI relative à la menue monnoie d'argent, décrétée le 11 janvier dernier. V. *a.* 484.	11 *Juillet* 1791.
28 *Juillet* 1791.	LOI relative à la fabrication de la nouvelle monnoie de cuivre. V. *a.* 491.	18 *Juillet* 1791.
28 *Juillet* 1791.	LOI relative au sieur Dupré, nommé graveur général des monnoies de France. V. *a.* 588.	11 *Juillet* 1791.
6 *Août* 1791.	LOI relative à la fabrication de la menue monnoie avec le métal des cloches. V. *b.* 791.	3 *Août* 1791.
6 *Août* 1791.	LOI relative à la distribution de la monnoie de cuivre, & de celle qui proviendra de la fonte des cloches. V. *b.* 793.	3 *Août* 1791.
18 *Août* 1791.	LOI relative aux titres des espèces de quinze & de trente sous. V. *b.* 921.	14 *Août* 1791.
8 *Septembre* 1791.	LOI additionnelle à celles concernant l'organisation des monnoies. V. *b.* 1143.	30 *Août* 1791.
12 *Octobre* 1791.	LOI relative à une nouvelle fabrication de monnoie de cuivre. VI. 227.	6 *Septembre* 1791.
20 *Novemb.* 1791.	PROCLAMATION du roi, pour accélérer l'envoi aux hôtels des monnoies & autres établissemens formés pour la fabrication des flaons, des cloches & des vieux cuivres des églises & communautés supprimées. VI. 761.	
	MUNICIPALITÉS. *Constitution & fonctions des Municipalités, relatives à l'administration générale & particulière.*	
3 *Novembre* 1789.	LETTRES patentes du roi, qui ordonnent l'envoi aux tribunaux, municipalités & autres corps administratifs, des décrets de l'assemblée nationale, qui ont été acceptés ou sanctionnés par sa majesté. I. *a.* 259.	20 *Octobre* 1789.
6 *Novembre* 1789.	LETTRES patentes du roi, sur le décret de l'assemblée nationale, concernant l'envoi & la transcription des décrets sur les registres des cours, tribunaux, corps administratifs & municipalités. I. *a.* 316.	5 *Novembre* 1789.
Décembre 1789.	LETTRES patentes du roi, pour la constitution des municipalités. I. *a.* 354.	14 *Décembre* 1789.
14 *Décembre* 1789.	INSTRUCTION de l'assemblée nationale, sur la formation des nouvelles municipalités dans toute l'étendue du royaume. I. *a.* 367.	12 *Novemb.* 1789.
3 *Décembre* 1789.	LETTRES patentes du roi, concernant les municipalités. I. *a.* 387.	2 *Décembre* 1789.

DATES DES LOIX, &c.	*TITRES DES LOIX, &c.*	DATES DES DÉCRETS.
	Conſtitution & fonctions des Municipalités, relatives à l'adminiſtration générale & particulière.	
30 *Décembre* 1789.	LETTRES patentes du roi, portant que les officiers municipaux qui vont être élus, exerceront par proviſion les fonctions de la juridiction contentieuſe & volontaire, dans les provinces où ils étoient en poſſeſſion de les exercer. I. *a.* 400.	28 *Décembre* 1789.
Janvier 1790.	LETTRES patentes du roi, qui affranchiſſent de la formalité du contrôle & des droits du timbre tous les actes relatifs à la conſtitution des municipalités & autres corps adminiſtratifs, & qui déterminent l'état des villes & communautés mi-parties entre différentes provinces. I. *a.* 457.	18 & 20 *Janv.* 1790.
Janvier 1790.	LETTRES patentes du roi, contenant diverſes diſpoſitions relatives aux municipalités. I. *a.* 464.	29 & 30 *Déc.* 1789.
6 *Janvier* 1790.	LETTRES patentes du roi, qui ordonnent la convocation des aſſemblées pour la compoſition des municipalités. I. *a.* 470.	29 *Décembre* 1789.
26 *Février* 1790.	LETTRES patentes du roi, relatives aux délibérations des aſſemblées repréſentatives, municipales & adminiſtratives. I. *a.* 509.	11 *Février* 1790.
	EXPLICATIONS données par le comité de conſtitution, ſur quelques articles du décret concernant les municipalités. I. *a.* 590.	
5 *Mai* 1790.	PROCLAMATION du roi, relative au ſerment des officiers municipaux. I. *b.* 784.	3 *Mai* 1790.
11 *Mai* 1790.	LETTRES patentes du roi, portant que les actes relatifs aux élections des municipalités, corps adminiſtratifs, & généralement tous les actes de pure adminiſtration intérieure, ſeront ſeuls exempts de la formalité du contrôle & du papier timbré, dans les lieux où ces droits ſont en uſage. I. *b.* 815.	10 *Avril* 1790.
1.er *Août* 1790.	PROCLAMATION du roi, concernant le paſſage des troupes étrangères ſur le territoire de France; & contenant diverſes diſpoſitions relatives à la police des frontières, aux demandes d'armes faites par les municipalités, à la fabrication de ces armes & à leur diſtribution. I. *b.* 1140.	28 *Juillet* 1790.
20 *Août* 1790.	PROCLAMATION du roi, relative aux demandes que les municipalités pourroient faire des armes deſtinées pour l'armement des vaiſſeaux. I. *b.* 1259.	15 *Août* 1790.
5 *Octobre* 1790.	PROCLAMATION du roi, relative à une proteſtation que la municipalité de Corbigny s'eſt permiſe contre un décret de l'aſſemblée; & portant que toutes les municipalités, diſtricts & départemens qui ſe permettroient de ſuſpendre directement ou indirectement l'exécution des décrets de l'aſſemblée nationale, ſanctionnés par le roi, ſeront reſponſables de tous événemens. II. *a.* 138.	23 *Septembre* 1790.
12 *Octobre* 1790.	LOI qui ordonne que les auteurs des dégâts commis dans le département de l'Aude ſeront pourſuivis, que l'indemnité ſera priſe d'abord ſur les biens des coupables, ſubſidiairement ſupportée par les communes qui ne les auroient pas empêchés. II. *a.* 153.	6 *Octobre* 1790.
24 *Novemb.* 1790.	LOI relative à la réélection des officiers municipaux ſortis de place. II. *a.* 606.	21 *Novemb.* 1790.

DATES DES LOIX, &c.	*TITRES DES LOIX, &c.*	DATES DES DÉCRETS.
	Conſtitution & fonctions des Municipalités, relatives à l'adminiſtration générale & particulière.	
10 *Décembre* 1790.	LOI qui annulle les délibérations priſes par le conſeil général de la commune de Doulens, & par le directoire du département de la Somme; & qui ordonne que le comité de conſtitution indiquera l'eſpèce de punition qu'il conviendra d'infliger aux officiers municipaux, pour prévarications dans leurs fonctions. II. *b.* 774.	2 *Décembre* 1790.
19 *Janvier* 1791.	LOI relative aux différentes commiſſions dont les municipalités peuvent être chargées par les directoires de diſtrict. III. *a.* 219.	9 *Janvier* 1791.
30 *Janvier* 1791.	LOI portant que les fonctions de maire, officier municipal & procureur de la commune, ſont incompatibles avec celles de juge de paix & de greffier du juge de paix. III. *a.* 345.	25 *Janvier* 1791.
3 *Avril* 1791.	LOI relative aux revenus & aux charges des municipalités, aux beſoins qu'elles peuvent avoir, & aux moyens d'y pourvoir proviſoirement. IV. *a.* 44.	29 *Mars* 1791.
22 *Mai* 1791.	LOI relative au droit de pétition, & qui fixe les cas où les citoyens pourront requérir la convocation de la commune. IV. *a.* 755.	10 & 18 *Mai* 1791.
17 *Juin* 1791.	LOI portant qu'il ne ſera accordé aucun ſecours ni emprunt aux villes & communautés, qu'elles n'ayent juſtifié du payement des impoſitions de 1789 & 1790, & de la contribution patriotique. IV. *b.* 1226.	10 *Juin* 1791.
10 *Août* 1791.	LOI relative aux dettes contractées par les villes & communes, & aux beſoins qu'elles peuvent avoir. V. *b.* 830.	5 *Août* 1791.
12 *Septembre* 1790.	LOI relative à la régence, à la garde du roi mineur & à la réſidence des fonctionnaires publics. V. *b.* 1202.	22, 23, 24, 25, 26, 28 & 29 *Mars* 1791.
16 *Octobre* 1791.	LOI pénale relative aux aſſemblées primaires, électorales, municipales, de diſtrict ou de département. VI. 410.	26 & 28 *Sept.* 1791.
	Fonctions des Municipalités, relatives à l'acquiſition & à l'adminiſtration des Domaines nationaux.	
25 *Avril* 1790.	PROCLAMATION du roi, relative aux meſures à remplir par les municipalités qui voudront acquérir des biens nationaux ou eccléſiaſtiques, & notamment par la municipalité de Paris. I. *b.* 738.	9 *Avril* 1790.
31 *Mai* 1790.	INSTRUCTION de l'aſſemblée nationale, du 31 mai 1790, relative aux ventes & reventes des domaines nationaux aux municipalités. II. *a.* 531.	
25 *Juillet* 1790.	LETTRES patentes du roi, en réformation de celles du 17 mai dernier, relatives à l'aliénation aux municipalités de 400 millions de domaines nationaux. I. *b.* 1124.	14 *Juillet* 1790.
26 *Juillet* 1790.	LETTRES patentes du roi, relatives à l'aliénation aux municipalités, de 400 millions de domaines nationaux. I. *b.* 1126.	16 *Juillet* 1790.
29 *Août* 1790.	PROCLAMATION du roi, relative aux ſoumiſſions des municipalités & des particuliers, pour l'acquiſition de domaines nationaux. I. *b.* 1413.	15 *Août* 1790.

DATES DES LOIX, &c.	*TITRES DES LOIX, &c.*	DATES DES DÉCRETS.
	Fonctions des Municipalitées, relatives à l'acquisition & à l'administration des Domaines nationaux.	
14 *Octobre* 1790.	LETTRES patentes du roi, qui ordonnent que les soumissions des municipalités pour l'acquisition des domaines nationaux, renfermeront la désignation des objets, & que les directoires de district poursuivront la vente des biens compris dans les soumissions des municipalités, que des particuliers se présenteroient pour acquérir. II. *a.* 158.	10 *Octobre* 1790.
20 *Décembre* 1790.	LOI relative aux soumissions à faire par les municipalités, & aux estimations, désignations, & autres choses nécessaires pour l'acquisition des biens nationaux. II. *b.* 816.	29 *Novemb.* 1790.
27 *Mars* 1791.	LOI qui autorise le département de Paris à déléguer à la municipalité, les fonctions relatives à l'administration & à l'aliénation des domaines nationaux. III. *b.* 1119.	17 *Mars* 1791.
17 *Juin* 1791.	LOI relative au seizième dû aux municipalités sur le prix des ventes des biens nationaux. IV. *b.* 1227. (Voyez le chapitre *Domaines nationaux*).	9 *Juin* 1791.
	Fonctions des Municipalités, relatives à l'assiette & au recouvrement des Impositions.	
30 *Mai* 1790.	LETTRES patentes du roi, portant injonction aux municipalités qui sont en retard de former leurs rôles d'imposition de la présente année 1790, de les terminer dans le délai de 15 jours, à peine par lesdits officiers municipaux de demeurer garans & responsables du recouvrement des impositions de leur communauté; & concernant la vérification & rectification des inégalités, erreurs ou doubles emplois qui auroient eu lieu dans la répartition des impositions de 1790, entre les différentes municipalités. I. *b.* 861.	25 *Mai* 1790.
7 *Novemb.* 1790.	LOI portant que les officiers municipaux de la ville de Chinon, seront tenus de procéder dans deux mois à la confection d'un nouveau rôle d'impositions, sur les trois bases fixées par le département d'Indre & Loire. II. *a.* 452.	2 *Novemb.* 1790.
10 *Décembre* 1790.	LOI qui ordonne entr'autres choses, que les impôts ou emprunts à faire par les municipalités, districts ou départemens, ne pourront avoir lieu sans l'autorisation du corps législatif. II. *b.* 770.	3 *Décembre* 1790.
25 *Décembre* 1790.	LOI qui règle l'émolument dû aux receveurs, greffiers des municipalités & autres préposés chargés du recouvrement de la contribution patriotique, pour leur tenir lieu de traitement ou d'indemnité. II. *b.* 1019.	20 *Décembre* 1790.
17 *Juin* 1791.	LOI portant qu'il ne sera accordé aucun secours ni emprunts aux villes & communautés, qu'elles n'ayent justifié du payement des impositions de 1789 & 1790, & de la contribution patriotique. IV. *b.* 1226. (Voyez le chapitre *Impositions*).	10 *Juin* 1791.

DATES DES LOIX, &c.	*TITRES DES LOIX, &c.*	DATES DES DÉCRETS.
	Loix particulières, relatives à l'organisation & à l'exercice des fonctions de diverses Municipalités.	
25 *Juin* 1790.	ARRÊT du conseil d'état du roi, qui casse & annulle une sentence du bailliage de Rouen, rendue le 9 de ce mois, & ordonne l'exécution provisoire de celle rendue le 7 par les officiers municipaux de Rouen. I. *b.* 955.	
29 *Octobre* 1790.	LOI qui ordonne la formation de la municipalité de Huningue. II. *a.* 329.	23 *Octobre* 1790.
31 *Octobre* 1790.	LOI relative à la municipalité de la ville de Castres. II. *a.* 345.	26 *Octobre* 1790.
5 *Novembre* 1790.	LOI qui ordonne l'élection d'une nouvelle municipalité à Haguenau. II. *a.* 389.	2 *Novembre* 1790.
22 *Novemb.* 1790.	LOI relative à la municipalité de Troyes. II. *a.* 570.	20 *Novemb.* 1790.
10 *Décembre* 1790.	LOI portant que les officiers de la municipalité de Montauban, seront élus de la même manière que ceux des autres municipalités du royaume. II. *b.* 807.	28 *Novemb.* 1790.
12 *Décembre* 1790.	LOI relative à la commune de Douai, & à la délibération par elle prise le 1.er décembre. II. *b.* 859.	12 *Décembre* 1790.
15 *Décembre* 1790.	LOI portant qu'il n'y a pas lieu à inculpation contre le maire d'Argenteuil. II. *b.* 876.	8 *Décembre* 1790.
19 *Décembre* 1790.	LOI relative à la nomination d'un substitut du procureur de la commune (de Paris). II. *b.* 934.	14 *Décembre* 1790.
2 *Janvier* 1791.	LOI qui improuve divers arrêtés pris par le directoire du département de l'Arriège; renvoie devant les juges du district de Toulouse, la connoissance des abus imputés au sieur Darnaing, & le suspend provisoirement de ses fonctions. III. *a.* 21.	28 *Décembre* 1790.
19 *Janvier* 1791.	LOI relative à une sentence de police rendue par la municipalité de Montmorency, le 13 décembre dernier. III. *a.* 230.	12 *Janvier* 1791.
25 *Février* 1791.	LOI relative à la municipalité de Romaniac & à celle de Clermont-Ferrand. III. *a.* 746.	18 *Février* 1791.
20 *Mars* 1791.	LOI qui ordonne que la procédure commencée par la municipalité de Strasbourg, relativement aux troubles de Scheleſtat, sera continuée par le tribunal du district de Saint-Dié. III. *b.* 952.	17 *Mars* 1791.
20 *Mars* 1791.	LOI relative à l'élection d'une nouvelle municipalité dans la ville de Mauriac. III. *b.* 982.	3 *Mars* 1791.
17 *Avril* 1791.	LOI relative au sieur Antoine Piquet, officier municipal de la ville de Douai. IV. *a.* 280.	11 & 12 *Avr.* 1791.
1.er *Juin* 1791.	LOI relative aux troubles de Colmar. IV. *b.* 979.	31 *Mai* 1791.
6 *Août* 1791.	LOI relative aux municipalités de Frontignan & Marseillan. V. *b.* 810.	2 *Août* 1791.
23 *Septembre* 1791.	LOI relative aux troubles de la ville d'Arles. V. *b.* 1275.	23 *Septembre* 1791.

DATES DES LOIX, &c.	*TITRES DES LOIX, &c.*	DATES DES DÉCRETS.
	NON-CATHOLIQUES.	
Décemb. 1789.	LETTRES patentes du roi, pour l'admiſſion des non-catholiques dans l'adminiſtration, & dans tous les emplois civils & militaires. I. *a.* 385.	24 *Décembre* 1789.
13 *Décembre* 1789.	LETTRES patentes du roi, qui prorogent juſqu'au 1.er janvier 1791, le délai preſcrit par l'article XXI de l'édit du mois de novembre 1787. I. *a.* 388.	
18 *Juillet* 1790.	PROCLAMATION du roi, concernant les biens des religionnaires fugitifs. I. *b.* 1080.	10 *Juillet* 1790.
10 *Décembre* 1790.	LOI relative aux biens actuellement poſſédés par les proteſtans des deux confeſſions d'Ausbourg & Helvétique, & qui les excepte de la vente ordonnée pour les biens nationaux. II. *b.* 784.	1.er *Décemb.* 1790.
15 *Décembre* 1790.	LOI relative aux biens des religionnaires fugitifs, & qui règle le mode de leur reſtitution. II. *b.* 911.	9 *Décembre* 1790.
19 *Décembre* 1790.	LOI qui ordonne que les diſpoſitions du décret du 17 août, relatif aux enfans nés de mariages entre proteſtans & catholiques, n'auront d'effet que pour les mariages contractés depuis ledit jour 17 août. II. *b.* 935.	15 *Décembre* 1790.
	OFFICES *en général ;*	
	Leur ſuppreſſion & liquidation.	
15 *Août* 1790.	LETTRES patentes du roi, relatives à la ſuppreſſion de différens offices & places. I. *b.* 1178.	21 *Juillet* 1790.
9 *Janvier* 1791.	LOI relative aux propriétaires d'offices ſupprimés. III. *a.* 149.	30 *Décembre* 1790.
30 *Janvier* 1791.	LOI contenant diverſes ſuppreſſions, à compter du 1.er janvier 1791. III. *a.* 357.	2 *Décembre* 1790.
27 *Mars* 1791.	LOI relative aux vingtièmes & capitation dûs par les propriétaires des offices ſupprimés, pour les années 1789 & 1790. III. *b.* 1111.	17 *Mars* 1791.
16 *Octobre* 1791.	LOI relative aux ci-devant titulaires d'offices de judicature ou de finance, & aux propriétaires de parties héréditaires ſur les tailles. VI. 473.	21 *Septembre* 1791.
	Offices des Amirautés.	
10 *Novemb.* 1790.	LOI concernant la liquidation des offices des amirautés. II. *a.* 465.	6 *Novembre* 1790.
4 *Mai* 1791.	LOI portant liquidation de l'office de lieutenant général de l'amirauté d'Arles. IV. *a.* 455.	26 *Avril* 1791.
	Offices des Barbiers-Perruquiers.	
5 *Janvier* 1791.	LOI portant ſuſpenſion du centième denier dû pour les charges de perruquiers. III. *a.* 94.	28 *Décembre* 1790.
6 *Août* 1791.	LOI relative à diverſes liquidations d'offices de judicature, & des charges de perruquiers de la ville de Melun. V. *b.* 819.	31 *Juillet* 1791.

DATES DES LOIX, &c.	*TITRES DES LOIX, &c.*	DATES DES DÉCRETS.
	Offices de Barbiers-Perruquiers.	
18 *Août* 1791.	LOI relative aux intérêts des charges de barbiers-perruquiers. V. *b.* 916.	2 *Août* 1791.
16 *Novemb.* 1791.	LOI relative à la liquidation de divers offices de perruquiers. VI. 758.	29 *Septembre* 1791.
	Offices de finances.	
19 *Novemb.* 1790.	LOI portant ſuppreſſion des offices de payeurs & de contrôleurs des rentes de l'ancien clergé. II. *a.* 553.	15 *Novemb.* 1790.
24 *Novemb.* 1790.	LOI relative à la ſuppreſſion des ci-devant receveurs généraux & receveurs particuliers des finances, ainſi qu'à la nomination & au ſervice des receveurs de diſtrict. II. *a.* 585.	12 & 14 *Nov.* 1790.
6 *Mai* 1791.	LOI relative à la liquidation des offices des agens de change. IV. *a.* 495.	3 *Mai* 1791.
8 *Mai* 1791.	LOI relative aux offices & commiſſions d'agens & courtiers de change, de banque & d'aſſurances, tant de terre que de mer, conducteurs-interprètes & autres. IV. *a.* 511.	14, 19 & 21 *Avril* 1791.
	Offices de Judicature.	
12 *Septembre* 1790.	LOI relative à la liquidation des offices, & aux dettes des compagnies. II. *a.* 40.	2 & 6 *Sept.* 1790.
5 *Novemb.* 1790.	LOI portant que le rembourſement de la dette exigible & des offices ſupprimés ayant été ordonné en aſſignats - monnoie, les gages & autres émolumens arriérés des offices ſupprimés dus par l'état, ſeront inceſſamment acquittés en la forme ordinaire, juſques & compris le 31 décembre 1790. II. *a.* 385.	30 *Octobre* 1790.
24 *Novemb.* 1790.	LOI relative aux officiers de la chambre des comptes d'Aix. II. *a.* 612.	17 *Novemb.* 1790.
10 *Décembre* 1790.	LOI relative à la liquidation des offices ſupprimés; & qui règle la manière dont les créanciers oppoſans ſur le prix de ces offices, doivent ſe pourvoir pour le payement de leurs créances. II. *b.* 786.	28 *Novemb.* 1790.
19 *Janvier* 1791.	LOI relative à la liquidation des offices de judicature. III. *a.* 259.	6 *Janvier* 1791.
11 *Février* 1791.	LOI relative à la liquidation des offices ſupprimés. III *a.* 466.	1 & 2 *Février* 1791.
18 *Février* 1791.	LOI relative à différentes liquidations d'offices de judicature. III. *a.* 539.	5 *Février* 1791.
18 *Février* 1791.	LOI relative au payement des gages d'offices, pour les années échues juſques & compris 1790. III. *a.* 547.	13 *Février* 1791.
18 *Février* 1791.	LOI relative aux oppoſitions formées ſur les titulaires particuliers des compagnies déſignées par les décrets des 2, 6 & 7 ſeptembre dernier. III. *a.* 548.	10 *Février* 1791.
18 *Février* 1791.	LOI portant exemption du droit d'enregiſtrement, pour les quittances de liquidation & rembourſement des offices. III. *a.* 552.	10 *Février* 1791.
6 *Mars* 1791.	LOI relative au payement d'une ſomme de quinze millions, pour liquidation de différens offices de judicature III. *b.* 822.	24 *Février* 1791.

DATES DES LOIX, &c.	*TITRES DES LOIX, &c.*	DATES DES DÉCRETS.
	Offices de Judicature.	
27 *Mars* 1791.	LOI relative à la liquidation de divers offices ſupprimés. III. *b.* 1112.	17 *Mars* 1791.
18 *Juillet* 1791.	LOI relative à la liquidation de différentes ſommes pour liquidation d'offices. V. *a.* 322.	10 *Juillet* 1791.
20 *Juillet* 1791.	LOI relative à la liquidation de l'office de premier préſident de la ci-devant chambre des comptes de Grenoble. V. *a.* 420.	6 *Juillet* 1791.
6 *Août* 1791.	LOI relative à diverſes liquidations d'offices de judicature & des charges de perruquiers de la ville de Melun. V. *b.* 819.	31 *Juillet* 1791.
2 *Octobre* 1791.	LOI relative à différentes liquidations d'offices de judicature. VI. 35.	19 *Septembre* 1791.
	Offices militaires.	
3 *Juin* 1791.	LOI relative à un rembourſement des charges & offices militaires. IV. *b.* 1033.	28 & 29 *Mai* 1791.
16 *Octobre* 1791.	LOI additionnelle à celles ſur le rembourſement des offices militaires. VI. 393.	27 *Septembre* 1791.
	Offices miniſtériels.	
26 *Juillet* 1790.	PROCLAMATION du roi, qui ſupprime les offices de jurés-priſeurs, créés par édit du mois de février 1771 ou autres; ordonne que le droit de quatre deniers pour livre du prix de la vente qui leur avoit été attribué, continuera d'être perçu au profit du tréſor public; & qui autoriſe les notaires, greffiers, huiſſiers & ſergens à procéder aux-dites ventes. I. *b.* 1128.	9 & 21 *Juillet* 1790.
25 *Décembre* 1790.	LOI relative aux droits des créanciers ſur offices miniſtériels. II. *b.* 1040.	21 *Décembre* 1790.
23 *Février* 1791.	LOI relative à la liquidation des offices de procureurs, greffiers, huiſſiers & autres officiers miniſtériels. III. *a.* 635.	21 & 24 *Déc.* 1790.
20 *Mars* 1791.	LOI concernant la ſuppreſſion des offices miniſtériels, & l'établiſſement des avoués. III. *b.* 978.	15, 16, 17, 18 *Déc.* 1790, & 29 *Janvier* 1791.
1.er *Avril* 1791.	LOI relative à la liquidation d'officiers miniſtériels. IV. *a.* 13.	21, 24 *Décembre* 1790, & 26 *Mars* 1791.
1.er *Avril* 1791.	LOI relative à la liquidation des offices, pratiques & indemnités accordées aux officiers miniſtériels. IV. *a.* 40.	27 *Mars* 1791.
3 *Avril* 1791.	LOI additionnelle, relative à la ſuppreſſion des officiers miniſtériels. IV. *a.* 49.	29 *Mars* 1791.
15 *Avril* 1791.	LOI explicative de celle qui accorde aux officiers miniſtériels les intérêts de leur rembourſement, à compter du 1.er juillet 1790. IV. *a.* 208.	10 *Avril* 1791.
6 *Août* 1791.	LOI relative à la liquidation des offices de ſubſtituts des procureurs du roi près les juſtices royales, de jurés-crieurs, certificateurs de criées & autres. V. *b.* 785.	29 *Juillet* 1791.

DATES DES LOIX, &c.	*TITRES DES LOIX, &c.*	DATES DES DÉCRETS.
	Offices municipaux.	
18 *Février* 1791.	LOI qui ordonne le payement des gages des officiers municipaux supprimés, qui sont dans le cas de faire liquider la finance de leurs offices. III. *a.* 621.	13 *Février* 1791.
10 *Juin* 1791.	LOI relative au remboursement de tous offices municipaux & autres concernant la police des villes. IV. *b.* 1088.	3 *Juin* 1791.
	Offices de Notaires.	
6 *Octobre* 1791.	LOI sur la nouvelle organisation du notariat, & sur le remboursement des offices de notaires. VI. 85.	29 *Septembre* 1791.
	ORDRES RELIGIEUX ET MILITAIRES.	
19 *Janvier* 1791.	LOI relative aux créances appartenant à l'ordre de Malthe & autres ordres, soit religieux, soit militaires. III. *a.* 251.	9 *Janvier* 1791.
6 *Août* 1791.	LOI relative à la suppression des ordres de chevalerie. V. *b.* 816.	30 *Juillet* 1791.
16 *Octobre* 1791.	LOI relative aux marques distinctives des ordres supprimés. VI. 478. (Voyez le chapitre *Clergé*).	13 *Septembre* 1791.
	PARIS.	
	Administration générale & particulière.	
28 *Mars* 1789.	RÈGLEMENT fait par le roi, pour l'exécution de ses lettres de convocation aux états-généraux, dans sa bonne ville de Paris & dans la prévôté & vicomté de Paris. I. *a.* 71.	
13 *Avril* 1789.	RÈGLEMENT fait par le roi, en interprétation & exécution de celui du 28 mars dernier, concernant la convocation des trois états de la ville de Paris. I. *a.* 76.	
2 *Mai* 1789.	RÈGLEMENT fait par le roi, pour accorder une quatrième députation à la prévôté & vicomté de Paris. I. *a.* 84.	
4 *Octobre* 1789.	ARRÊT du conseil d'état du roi, qui règle l'ordre & l'administration des travaux de la clôture de Paris. I. *a.* 151.	
9 *Octobre* 1789.	PROCLAMATION du roi, concernant le Mont-de-piété. I. *a.* 170.	
6 *Novembre* 1789.	LETTRES patentes du roi, portant règlement provisoire pour la police de la ville de Paris. I. *a.* 321.	5 *Novembre* 1789.
25 *Novemb.* 1789.	PROCLAMATION du roi, qui autorise les comités des districts de la ville de Paris à recevoir les bijoux d'or & d'argent, pour les transmettre aux directeurs de la monnoie. I. *a.* 343.	
9 *Juin* 1790.	LETTRES patentes du roi, concernant l'assujettissement aux droits d'entrée de la ville de Paris, de tout le territoire que renferme la ligne de l'enceinte des murs de cette ville. I. *b.* 892.	6 *Juin* 1790.
13 *Juin* 1790.	PROCLAMATION du roi, concernant l'indemnité à accorder aux habitans du territoire compris dans la ligne de l'enceinte des murs de Paris, &	

DATES DES LOIX, &c.	*TITRES DES LOIX, &c.*	DATES DES DÉCRETS.
	Adminiſtration générale & particulière.	
	dès-lors aſſujettis aux droits d'entrée de ladite ville, par les lettres patentes du 9 juin 1790, ſur les impoſitions ordinaires auxquelles ils ſont déjà cotiſés dans les rôles des communautés de la campagne ; & concernant les impoſitions pour l'année 1790, de ceux des habitans des paroiſſes de la ville de Paris, qui ſe trouvent placés hors de ladite enceinte. I. *b.* 904.	
20 *Juin* 1790.	PROCLAMATION du roi, qui accorde une prime de deux pour cent du prix de la vente des beſtiaux amenés aux marchés de Sceaux & de Poiſſy, à commencer du lundi 5 juillet prochain, juſques & compris le jeudi 22 du même mois. I. *b.* 939.	
20 *Juin* 1790.	PROCLAMATION du roi, qui ordonne aux receveurs généraux des finances & à ceux des impoſitions de la ville de Paris, de fournir chaque mois un état de leur recette, tant ſur l'arriéré de 1789 & années antérieures, que ſur les impoſitions de 1790. I. *b.* 940.	1.er *Juin* 1790.
23 *Juillet* 1790.	PROCLAMATION du roi, portant que les bannières données par la commune de Paris, aux quatre-vingt-trois départemens, ſeront placées dans le lieu où le conſeil d'adminiſtration de chaque département tiendra ſes ſéances. I. *b.* 1100.	19 *Juillet* 1790.
19 *Novemb.* 1790.	LOI qui met ſous la ſurveillance & les ordres du roi toutes les dépenſes aſſignées ſur le tréſor public, & qui contient des diſpoſitions pour l'habillement & l'armement des vainqueurs de la Baſtille. II. *a.* 538.	12 *Novemb.* 1790.
24 *Novemb.* 1790.	LOI relative à la réſiliation du privilège excluſif des caroſſes de place & des voitures des environs de Paris. II. *a.* 572.	19 *Novemb.* 1790.
24 *Novemb.* 1790.	LOI pour le rétabliſſement de la priſon de Vincennes. II. *a.* 609.	20 *Novemb.* 1790.
28 *Novemb.* 1790.	LOI relative au payement des frais de la démolition de la Baſtille. II. *a.* 614.	4 *Octobre* 1790.
1.er *Décemb.* 1790.	LOI relative à la compagnie des eaux de Paris. II. *b.* 643.	22 *Novemb.* 1790.
1.er *Décemb.* 1790.	LOI relative aux inſurrections qui ont eu lieu à la Salpêtrière. II. *b.* 725.	23 *Novemb.* 1790.
25 *Décembre* 1790.	LOI relative aux récompenſes pécuniaires dues aux vainqueurs de la Baſtille, ou à leurs veuves. II. *b.* 1030.	19 *Décembre* 1790.
15 *Janvier* 1791.	LOI relative à la ſuppreſſion de pluſieurs paroiſſes dans les deux îles appelées *Iſle du Palais* & *Iſle de Saint-Louis* à Paris. III. *a.* 162.	13 *Janvier* 1791.
19 *Janvier* 1791.	LOI portant que le lieu des *Moulineaux* appartient au département de Paris, ſous la municipalité d'Iſſy ; & que le lieu de *Fleury* eſt du département de Seine & Oiſe, ſous la municipalité de Meudon. III. *a.* 221.	12 *Janvier* 1791.
19 *Janvier* 1791.	LOI relative aux vainqueurs de la Baſtille. III. *a.* 253.	16 *Janvier* 1791.
26 *Janvier* 1791.	LOI relative à l'établiſſement connu ſous le nom de la Charité maternelle de Paris. III. *a.* 329.	21 *Janvier* 1791.
11 *Février* 1791.	LOI relative à la circonſcription des paroiſſes de la ville de Paris. III. *a.* 478.	4 *Février* 1791.
27 *Février* 1791.	ARRÊT du conſeil d'état du roi, portant nomination de commiſſaires	

DATES DES LOIX, &c.	*TITRES DES LOIX, &c.*	DATES DES DÉCRETS.
	Administration générale & particulière.	
	pour les acquisitions qui restent à faire des maisons & terrains nécessaires à l'agrandissement des halles & marchés de Paris. III. *a.* 802.	
22 *Mars* 1791.	LOI relative aux recteurs, professeurs & agrégés de l'université de Paris. III. *b.* 1015.	22 *Mars* 1791.
30 *Mars* 1791.	LOI relative à la vente des bâtimens, murs, barrières & terrains qui forment l'enceinte de la capitale. III. *b.* 1151.	26 *Mars* 1791.
1.er *Avril* 1791.	LOI relative aux particuliers reçus dans les maîtrises & jurandes des six corps de marchands ou communautés d'arts & métiers de la ville de Paris. IV. *a.* 34.	28 *Mars* 1791.
15 *Avril* 1791.	LOI relative à l'hôpital des Quinze-vingts. IV. *a.* 226.	7 *Avril* 1791.
20 *Mai* 1791.	LOI portant suppression de la caisse de Sceaux & de Poissy, à compter du 15 juin prochain. IV. *a.* 748.	13 *Mai* 1791.
19 *Juin* 1791.	LOI portant que la ville de Paris continuera d'avoir six receveurs de contributions foncière, mobiliaire & autres. IV. *b.* 1262.	17 *Juin* 1791.
	DÉCRET de l'assemblée nationale, qui confirme l'arrêté du département de Paris, relatif à l'apposition de scellés sur les appartemens des Tuileries & du Luxembourg, à l'arrestation de tous ceux qui y sont logés, & à la clôture de toutes les issues de Paris. IV. *b.* 1274.	21 *Juin* 1791.
	DÉCRET de l'assemblée nationale, pour établir une forte garde au dépôt des affaires étrangères, de la guerre & de la marine. IV. *b.* 1276.	21 *Juin* 1791.
	DÉCRET de l'assemblée nationale, qui permet à toute personne de sortir de Paris. IV. *b.* 1306.	23 *Juin* 1791.
	DÉCRET de l'assemblée nationale, portant qu'il sera donné une garde particulière au roi, à la reine & à l'héritier présomptif de la couronne; que l'assemblée nationale lui nommera un gouverneur; que le roi & la reine seront entendus dans leurs déclarations; que tous ceux qui les ont accompagnés seront mis en état d'arrestation; que les décrets seront exécutés sans qu'il soit besoin de sanction; & que les ministres & agens du pouvoir exécutif, exerceront leurs fonctions sous leur responsabilité individuelle. IV. *b.* 1320.	25 *Juin* 1791.
28 *Juin* 1791.	LOI relative à la fonte des cloches des églises supprimées dans le département de Paris. IV. *b.* 1344.	25 *Juin* 1791.
6 *Juillet* 1791.	LOI qui autorise l'acquisition, même la destruction en cas de besoin, d'une maison attenant la prison de l'abbaye Saint-Germain. V. *a.* 28.	30 *Juin* 1791.
10 *Juillet* 1791.	LOI relative aux jugemens rendus, & aux délibérations prises sur les contestations qui se sont élevées entre les anciens administrateurs des Quinze-vingts. V. *a.* 102.	7 *Juillet* 1791.
18 *Juillet* 1791.	LOI qui ordonne l'arrestation du particulier qui a menacé de tirer sur M. de la Fayette. V. *a.* 321.	18 *Juillet* 1791.
28 *Juillet* 1791.	LOI relative aux évènemens de la journée du 17 juillet. V. *a.* 543.	18 *Juillet* 1791.
12 *Août* 1791.	LOI relative aux délits commis dans la journée du 17 juillet, & aux faux assignats. V. *b.* 898.	8 *Août* 1791.

DATES DES LOIX, &c.	*TITRES DES LOIX, &c.*	DATES DES DÉCRETS.
	Administration générale & particulière.	
28 *Août* 1791.	LOI relative à la nouvelle organisation de la garde nationale Parisienne soldée. V. *b.* 1079.	3, 4 & 5 *Août* 1791.
6 *Septembre* 1791.	LOI relative aux limites des municipalités de Saint-Cloud & de Boulogne. V. *b.* 1136.	31 *Août* 1791.
23 *Septembre* 1791.	LOI relative à la garde nationale Parisienne. V. *b.* 1285.	12 *Septembre* 1791.
23 *Septembre* 1791.	LOI relative à la formation d'un corps de troupes à cheval, sous la dénomination de gardes nationales Parisiennes. V. *b.* 1290.	12 *Septembre* 1791.
9 *Octobre* 1791.	LOI relative à la garde nationale soldée de Paris. VI. 159.	3 *Août* 1791.
9 *Octobre* 1791.	LOI relative à la garde nationale soldée de Paris. VI. 194.	18 *Septembre* 1791.
14 *Octobre* 1791.	LOI relative aux membres de l'assemblée nationale constituante, qui se sont inscrits sur les registres de la garde nationale Parisienne. VI. 340.	14 *Octobre* 1791.
13 *Novemb.* 1791.	LOI qui ordonne l'exécution de celles des 3, 4 & 5 août dernier, & qui porte que les sept nouveaux corps de gardes nationales Parisiennes à former, ne pourront être éloignés de Paris qu'en vertu d'un décret du corps législatif. VI. 661.	7 *Novembre* 1791.
	Corps administratifs.	
31 *Décembre* 1789.	LETTRES patentes du roi, concernant le jugement des contestations relatives à la perception & au recouvrement des impositions de la ville de Paris, de 1789 & années antérieures. I. *a.* 403.	15 *Décembre* 1789.
24 *Mars* 1790.	LETTRES patentes du roi, concernant l'aliénation à la municipalité de Paris & à celles du royaume, de 400 millions de biens domaniaux & ecclésiastiques. I. *a.* 604.	17 *Mars* 1790.
11 *Avril* 1790.	PROCLAMATION du roi, concernant la confection des rôles de supplément des six derniers mois 1789, sur les ci-devant privilégiés de la ville de Paris. I. *b.* 690.	
25 *Avril* 1790.	PROCLAMATION du roi, relative aux mesures à remplir par les municipalités qui voudront acquérir des biens domaniaux ou ecclésiastiques, & notamment par la municipalité de Paris. I. *b.* 738.	9 *Avril* 1790.
29 *Avril* 1790.	LETTRES patentes du roi, concernant l'affiette des impositions ordinaires de la ville de Paris, de l'année 1790. I. *b.* 755.	18 *Avril* 1790.
13 *Juin* 1790.	LETTRES patentes du roi, concernant les mendians dans Paris ou dans les départemens voisins. I. *b.* 900.	30 *Mai* 1790.
18 *Juin* 1790.	LETTRES patentes du roi, qui autorisent la municipalité de Paris à faire évacuer le couvent des Récollets du fauxbourg Saint-Laurent & celui des Dominicains de la rue Saint-Jacques, pour y établir des dépôts de mendicité ou ateliers de charité. I. *b.* 924.	10 *Juin* 1790.
18 *Juin* 1790.	PROCLAMATION du roi, qui commet provisoirement la municipalité de la ville de Paris, à l'exercice de toutes les fonctions attribuées aux administrations de département & de district, ou à leur directoire. I. *b.* 923.	8 *Juin* 1790.
27 *Juin* 1790.	LETTRES patentes du roi, pour l'organisation de la municipalité de la ville de Paris. I. *b.* 967.	3, 6, 7, 10, 14, 15, 19 & 21 *Mai* 1790.

DATES DES LOIX, &c.	*TITRES DES LOIX, &c.*	DATES DES DÉCRETS.
	Corps administratifs.	
21 *Juillet* 1790.	PROCLAMATION du roi, relative aux opérations préalables à l'élection des maire & officiers municipaux de la ville de Paris, ordonnée par les lettres patentes du 27 juin dernier. I. *b.* 1087.	
1.er *Août* 1790.	ARRÊT du conseil d'état du roi, qui renvoie pardevant la municipalité de Paris l'apurement des comptes des corps & communautés, depuis le 1.er octobre 1788, & l'apurement des comptes du droit d'augmentation de maîtrise. I. *b.* 1142.	
5 *Août* 1790.	LETTRES patentes du roi, qui autorisent la municipalité de Paris à faire évacuer le couvent des Capucins de la rue Saint-Honoré, pour être employé aux divers usages relatifs au service de l'assemblée. I. *b.* 1148.	30 *Juillet* 1790.
19 *Août* 1790.	LETTRES patentes du roi, concernant la nomination à faire par la nouvelle municipalité de Paris, de deux commissaires qui, conjointement avec ceux des départemens d'Yonne, Seine & Marne, Seine & Oise, de l'Aube, de la Côte-d'or, de l'Eure, du Loiret, de l'Oise & de la Nièvre, recevront le compte général de l'ancienne administration de la ci-devant province de l'île de France. I. *b.* 1193.	15 *Août* 1790.
22 *Août* 1790.	POCLAMATION du roi, contenant aliénation à la commune de Paris, des domaines nationaux y mentionnés. I. *b.* 1266.	6 *Août* 1790.
10 *Septembre* 1790.	LETTRES patentes du roi, concernant les ateliers de secours à former, soit dans la ville de Paris & sa banlieue, soit dans différens départemens. II. *a.* 23.	31 *Août* 1790.
23 *Octobre* 1790.	PROCLAMATION du roi, pour la formation d'une municipalité dont le territoire sera formé des maisons & terrains bornés d'un côté par la rive droite de la Seine, & s'étendant jusqu'au chemin de Picpus à Saint-Maur, & portant réunion de divers maisons & terrains aux municipalités voisines de celle de Paris. II. *a.* 221.	19 *Octobre* 1790.
5 *Novemb.* 1790.	LOI qui porte que la ville de Paris n'aura point d'administration de district, & que la municipalité fera pour l'année 1791 la répartition des impositions directes. II. *a.* 440.	3 *Novemb.* 1790.
17 *Novemb.* 1790.	LOI pour l'aliénation des biens nationaux à la municipalité de Paris. II. *a.* 498.	29 *Octobre* 1790.
15 *Décembre* 1790.	LOI qui en attendant la formation du département de Paris, commet provisoirement les cinq officiers municipaux chargés du travail des impôts directs de la ville de Paris, pour faire, conjointement avec le maire & le procureur de la commune, les opérations préparatoires à la répartition & à l'assiette de l'impôt pour l'année 1791. II. *b.* 909.	8 *Décembre* 1790.
19 *Décembre* 1790.	PROCLAMATION du roi, pour autoriser le maire de Paris & les officiers municipaux à faire procéder en leur présence au tirage de remboursement de l'emprunt de 80 millions, décrété par l'assemblée nationale le 27 août 1789. II. *b.* 933.	
19 *Décembre* 1790.	LOI relative à la nomination d'un substitut du procureur de la commune. II. *b.* 934.	14 *Décembre* 1790.
25 *Décembre* 1790.	LOI qui ordonne que la municipalité de Paris fera connoître, dans les dix	17 *Décembre* 1790.

DATES DES LOIX, &c.	*TITRES DES LOIX, &c.*	DATES DES DÉCRETS.
	Corps administratifs.	
	premiers jours de chaque mois, les dépenses faites le mois précédent en ateliers de charité, la nature des travaux & les deniers y affectés. II. *b.* 1045.	
25 *Décembre* 1790.	LOI qui règle la forme & les précautions à suivre pour la location des différentes maisons faisant partie des biens nationaux vendus à la municipalité de Paris. II. *b.* 1024.	21 *Décembre* 1790.
5 *Janvier* 1791.	LOI qui ordonne que le corps municipal de Paris exercera les fonctions attribuées aux administrations de département, en ce qui concerne les travaux publics & les ateliers de secours. III. *a.* 95.	30 *Décembre* 1790.
7 *Janvier* 1791.	LOI portant que les recettes & dépenses pour la ville de Paris, continueront d'être faites comme en 1790, jusqu'à ce qu'il en ait été autrement ordonné. III. *a.* 127.	30 *Décembre* 1790.
19 *Janvier* 1791.	LOI portant que la municipalité actuelle de Paris commettra trois de ses membres, pour signer les contrats de rentes constituées ou reconstituées sur l'état. III. *a.* 245.	14 *Janvier* 1791.
17 *Mars* 1791.	LOI qui ordonne que le trésor public fournira à la municipalité de Paris une somme de 3 millions, à titre d'avance, à la charge d'en faire l'emploi indiqué, & d'en justifier au département un mois après la réception des fonds. III. *b.* 916.	10 *Mars* 1791.
27 *Mars* 1791.	LOI qui autorise le département de Paris à déléguer à la municipalité, les fonctions relatives à l'administration & à l'aliénation des domaines nationaux. III. *b.* 1119.	17 *Mars* 1791.
13 *Mai* 1791.	LOI relative à l'arrêté du directoire du département de Paris, du 11 avril dernier. IV. *a.* 525.	7 *Mai* 1791.
	DÉCRET de l'assemblée nationale, qui enjoint au département de Paris & à la municipalité, de veiller à la sûreté de la personne du roi & de sa famille. IV. *b.* 1305.	23 *Juin* 1791.
	DÉCRET de l'assemblée nationale, relatif aux mesures à prendre pour l'intérieur du château des Tuileries. IV. *b.* 1313.	24 *Juin* 1791.
	DÉCRET de l'assemblée nationale, relatif à la levée des scellés apposés au château des Tuileries. IV. *b.* 1318.	25 *Juin* 1791.
	DÉCRET de l'assemblée nationale, relatif au logement du roi & de sa famille aux Tuileries. I. *b.* 1319.	25 *Juin* 1791.
28 *Juin* 1791.	LOI relative au compte à rendre par la municipalité de Paris, de ses recettes & dépenses depuis le 1.er mai 1789 jusqu'à ce jour. IV. *b.* 1326.	16 *Juin* 1791.
23 *Juillet* 1791.	LOI relative au recensement des habitans & étrangers domiciliés à Paris. V. *a.* 453.	23 *Juillet* 1791.
28 *Juillet* 1791.	LOI relative aux dépenses municipales de la ville de Paris. V. *a.* 544.	23 *Juillet* 1791.
1.er *Août* 1791.	LOI portant que tout citoyen habitant de Paris, sera tenu de déclarer les noms & qualités des étrangers demeurant chez lui. V. *b.* 662.	27 *Juillet* 1791.

DATES DES LOIX, &c.	*TITRES DES LOIX, &c.*	DATES DES DÉCRETS.
	Tribunaux.	
21 *Septembre* 1790.	PROCLAMATION du roi, qui détermine le territoire de chacun des six tribunaux du département de Paris. II. *a.* 117.	14 *Septembre* 1790.
23 *Octobre* 1790.	LOI qui porte que la municipalité de Paris commettra provisoirement des commis-greffiers pour délivrer les arrêts du ci-devant parlement, & que le tribunal de police connoîtra des contestations portées en la chambre de la marée. II. *a.* 219.	19 *Octobre* 1790.
5 *Novembre* 1790.	LOI relative à la nomination des juges à Paris. II. *a.* 383.	3 *Novembre* 1790.
5 *Novembre* 1790.	LOI relative au traitement des juges de paix & de leurs greffiers. II. *a.* 391.	3 *Novembre* 1790.
14 *Novemb.* 1790.	LOI relative à l'élection des juges à Paris. II. *a.* 495.	10 *Novemb.* 1790.
5 *Décembre* 1790.	LOI relative à l'établissement d'un tribunal provisoire, pour les jugemens des affaires criminelles pendant au ci-devant parlement de Paris. II. *b.* 742.	1.er *Décemb.* 1790.
28 *Janvier* 1791.	LOI relative à l'emplacement provisoire des tribunaux du premier & du troisième arrondissement du département de Paris. III. *a.* 337.	23 *Janvier* 1791.
4 *Février* 1791.	LOI portant établissement d'un tribunal de commerce dans la ville de Paris. III. *a.* 403.	27 *Janvier* 1791.
18 *Février* 1791.	LOI qui renvoie au tribunal du 1.er arrondissement du département de Paris, l'instance pendant entre les prétendant-droit à la succession de Jean Thierry. III. *a.* 622.	10 *Février* 1791.
14 *Mars* 1791.	LOI concernant l'établissement à Paris, au Palais, de six tribunaux de sept membres chacun, pour instruire & juger tous les procès criminels existant avant le 26 janvier, époque de l'installation des tribunaux de Paris. III. *b.* 835.	13 *Mars* 1791.
15 *Mars* 1791.	LOI relative aux adjudications d'immeubles & de baux judiciaires, en vertu des jugemens des tribunaux de Paris, tant anciens que nouveaux. III. *b.* 914.	9 *Mars* 1791.
20 *Mars* 1791.	LOI portant que le tribunal de cassation tiendra ses séances dans la grand'chambre du ci-devant parlement de Paris. III. *b.* 991.	13 *Mars* 1791.
29 *Mars* 1791.	PROCLAMATION du roi, relative à l'installation des six tribunaux établis à Paris, pour instruire & juger tous les procès criminels existant avant le 26 janvier 1791. III. *b.* 1146.	
6 *Mai* 1791.	LOI qui renvoie au tribunal du premier arrondissement du département de Paris, les fabricateurs de faux assignats. IV. *a.* 496.	3 *Mai* 1791.
3 *Juin* 1791.	LOI qui renvoie au tribunal du sixième arrondissement de Paris, la procédure commencée contre le sieur Thevenot & les sieur & dame Lacombe. IV. *b.* 1006.	28 *Mai* 1791.
18 *Juillet* 1791.	LOI relative à la compétence des juges de paix en matière de police, & à l'établissement d'un tribunal de police correctionnelle dans la capitale. V. *a.* 317.	6 & 11 *Juillet* 1791.
29 *Juillet* 1791.	LOI relative à l'indemnité réglée par la loi du 14 mars 1791, en faveur des juges, commissaires du roi, accusateurs publics, greffiers & commis-greffiers attachés aux tribunaux criminels provisoires établis à Paris; & à la haute cour nationale provisoire établie à Orléans. V. *a.* 589.	24 *Juillet* 1791.
29 *Septembre* 1791.	LOI relative à la compétence du tribunal de police municipale de la ville de Paris. V. *b.* 1321.	21 *Septembre* 1791.

DATES DES LOIX, &c.	*TITRES DES LOIX, &c.*	DATES DES DÉCRETS
	PENSIONS.	
14 *Janvier* 1790.	LETTRES patentes du roi, concernant les penſions, traitemens conſervés, &c. I. *a.* 476.	4 & 5 *Janvier* 1790.
22 *Août* 1790.	PROCLAMATION du roi, concernant les penſions, gratifications & autres récompenſes nationales. I. *b.* 1273.	10, 16, 23, 26 & 31 *Juillet* 1790.
15 *Décembre* 1790.	LOI relative aux arrérages des penſions, & à la manière dont ils doivent être payés. II. *b.* 875.	10 *Décembre* 1790.
29 *Décembre* 1790.	LOI qui décrète une ſtatue pour Jean-Jacques Rouſſeau, & une penſion de 1200 liv. pour ſa veuve. II. *b.* 1069.	21 *Décembre* 1790.
19 *Janvier* 1791.	LOI relative au traitement du ſieur Joſeph-Louis de la Grange. III. *a.* 180.	14 *Janvier* 1791.
19 *Janvier* 1791.	LOI relative aux penſionnaires auxquels il eſt dû d'anciens arrérages de penſions, ſuſpendus & payables ſous le nom de décompte. III. *a.* 242.	9 *Janvier* 1791.
11 *Février* 1791.	LOI relative aux penſions, traitemens conſervés, dons & gratifications annuelles. III. *a.* 470.	27 *Juin* 1790.
23 *Février* 1791.	LOI relative aux penſions. III. *a.* 665.	1.er *Février* 1791.
25 *Février* 1791.	LOI relative aux penſions. III. *a.* 751.	20 *Février* 1791.
25 *Février* 1791.	LOI relative aux perſonnes qui pourroient prétendre des penſions ou gratifications. III. *a.* 796.	22 *Février* 1791.
6 *Avril* 1791.	LOI relative aux penſions. IV. *a.* 79.	24 *Mars* 1791.
4 *Mai* 1791.	LOI relative à la formule des brevets de penſion, & contenant des articles particuliers aux ci-devant officiers à la chambre des comptes de Provence, à la veuve Mallard, aux ſieur & dame Alboui, au maréchal de Lowendal, & aux penſions accordées ſur l'ordre de Saint-Louis. IV. *a.* 481.	28 *Avril* 1791.
20 *Juillet* 1791.	LOI relative aux penſions. V. *a.* 349.	2 *Juillet* 1791.
20 *Juillet* 1791.	LOI relative aux penſionnaires ſur le ſort deſquels il n'a pas encore pu être ſtatué nominativement, ſoit par proviſion, ſoit définitivement. V. *a.* 385.	2 *Juillet* 1791.
28 *Juillet* 1791.	LOI relative aux penſions. V. *a.* 545.	14 *Juillet* 1791.
4 *Août* 1791.	INSTRUCTION pour le payement des penſions à la caiſſe de la liſte civile. V. *b.* 748.	
22 *Août* 1791.	LOI interprétative de pluſieurs articles du décret du 3 août ſur les penſions. V. *b.* 930.	18 *Août* 1791.
22 *Août* 1791.	LOI qui accorde des gratifications à tous ceux qui ont bien ſervi la choſe publique, lors des évènemens du 21 juin & jours ſuivans. V. *b.* 942.	18 *Août* 1791.
12 *Septembre* 1791.	LOI relative aux gratifications & ſecours à accorder aux artiſtes. V. *b.* 1160.	9 *Septembre* 1791.
16 *Octobre* 1791.	LOI relative au payement de diverſes penſions. VI. 395.	28 *Septembre* 1791.

DATES DES LOIX, &c.	*TITRES DES LOIX, &c.*	DATES DES DÉCRETS.
16 *Octobre* 1791.	LOI relative à diverſes penſions & gratifications pour actions courageuſes. VI. 405.	28 *Septembre* 1791.
30 *Octob.* 1791.	LOI relative aux citoyens penſionnés par l'état, qui ſeront placés dans les bataillons de gardes nationales volontaires, deſtinés à la défenſe des frontières. VI. 628.	22 *Octobre* 1791.
25 *Août* 1791.	LOI relative aux penſions. VII. 281.	18 *Août* 1791.
2 *Octobre* 1791.	LOI relative aux penſions. VII. 495.	17 *Septembre* 1791.
9 *Octobre* 1791.	LOI relative aux penſions. VII. 619.	28 *Septembre* 1791.
	Penſions militaires.	
19 *Janvier* 1791.	LOI relative aux penſions des officiers ci-devant appelés officiers de fortune, âgés de 70 ans, & ayant plus de vingt années de ſervice. III. *a.* 202.	9 *Janvier* 1791.
4 *Février* 1791.	LOI relative à une augmentation de troupes, tant infanterie que cavalerie; & aux penſions de retraite qu'il convient d'accorder aux agens du pouvoir exécutif dans les pays étrangers, en cas de remplacement. III. *a.* 409.	28 *Janvier* 1791.
25 *Février* 1791.	LOI relative aux ſecours accordés aux officiers tant civils que militaires, Acadiens & Canadiens, & à leurs familles. III. *a.* 759.	21 *Février* 1791.
13 *Mai* 1791.	LOI relative à la caiſſe des invalides de la marine. IV. *a.* 573.	28 & 30 *Avr.* 1791.
17 *Juin* 1791.	LOI relative aux gratifications & récompenſes dues aux perſonnes qui ont donné des preuves de bravoure dans l'affaire de Nancy, & au ſiége de la Baſtille. IV. *b.* 1174.	4 & 7 *Juin* 1791.
	Penſions ſur le Clergé.	
12 *Février* 1790.	LETTRES patentes du roi, portant que tous poſſeſſeurs de bénéfices ou de penſions ſur bénéfices, ou ſur des biens eccléſiaſtiques quelconques, ſeront tenus d'en faire leurs déclarations, & en outre ſuppreſſion de maiſons religieuſes de chaque ordre. I. *a.* 501.	5 *Février* 1790.
23 *Juillet* 1790.	PROCLAMATION du roi, concernant le payement d'arrérages des rentes & penſions aſſignées ſur le clergé, & la perception de ce qui reſte dû des impoſitions eccléſiaſtiques des années 1789 & précédentes. I. *b.* 1101.	18 *Juillet* 1790.
5 *Décembre* 1790.	LOI relative au payement des penſions du clergé ſéculier & régulier, & qui règle les meſures à prendre par les départemens pour parvenir au payement de ces penſions. II. *b.* 744.	30 *Novemb.* 1790.
19 *Janvier* 1791.	LOI relative aux penſions qui ſe payoient ci-devant à la caiſſe des économats, & à celle de l'ancienne adminiſtration du clergé. III. *a.* 186.	9 *Janvier* 1791.
16 *Octobre* 1791.	LOI relative aux penſions aſſignées ſur les décimes & chambres diocéſaines, ou accordées à de pauvres eccléſiaſtiques. VI. 444.	29 *Septembre* 1791.

DATES DES LOIX, &c.	*TITRES DES LOIX, &c.*	DATES DES DÉCRETS.
	Penſions accordées ſur des établiſſemens particuliers.	
15 *Mai* 1791.	LOI relative à la diſtribution d'une ſomme de 62,550 liv. aux perſonnes précédemment compriſes dans les états de ſecours affectés ſur la loterie royale, ſur le Port-Louis & ſur la ferme générale. IV. *a.* 617.	5 *Mai* 1791.
20 *Juillet* 1791.	LOI relative aux penſions à la charge de la ferme des meſſageries. V. *a.* 388.	2 *Juillet* 1791.
22 *Août* 1791.	LOI relative aux penſions ſur la loterie & le Port-Louis. V. *b.* 932.	18 *Août* 1791.
	PONTS ET CHAUSSÉES.	
19 *Janvier* 1791.	LOI relative à l'organiſation des ponts & chauſſées. III. *a.* 233.	4 *Nov.* 14, 16, 28 & 31 *Déc.* 1790.
1.er *Avril* 1791.	LOI relative au payement de diverſes ſommes pour entrepriſes & travaux, faiſant partie de l'arriéré du département des ponts & chauſſées. IV. *a.* 3.	27 *Mars* 1791.
1.er *Avril* 1791.	LOI relative à l'arriéré du département des ponts & chauſſées. IV. *a.* 38.	27 *Mars* 1791.
17 *Avril* 1791.	INSTRUCTION concernant le ſervice des ponts & chauſſées, adreſſée par ordre du roi aux directoires des quatre-vingt-trois départemens. IV. *a.* 238.	
25 *Juillet* 1791.	LOI qui ordonne que la tréſorerie nationale fournira au département des ponts & chauſſées une ſomme de 3 millions, & que la caiſſe de l'extraordinaire remplacera les ſommes priſes ſur les fonds de 1791. V. *a.* 473.	17 *Juillet* 1791.
18 *Août* 1791.	LOI relative aux ponts & chauſſées. V. *b.* 917.	4 & 6 *Août* 1791.
	POSTES ET MESSAGERIES.	
5 *Mai* 1790.	LETTRES patentes du roi, concernant le ſervice des maîtres de poſtes, & l'indemnité des privilèges dont ils jouiſſoient précédemment. I. *b.* 781.	25 *Avril* 1790.
8 *Août* 1790.	PROCLAMATION du roi, concernant l'adminiſtration des poſtes. I. *b.* 1159.	11 *Juillet* 1790.
8 *Août* 1790.	LETTRES patentes du roi, concernant la ſuppreſſion de diverſes dépenſes, traitemens & places dans les poſtes & meſſageries. I. *b.* 1166.	19 *Juillet* 1790.
29 *Août* 1790.	PROCLAMATION du roi, relative aux poſtes & meſſageries. I. *b.* 1415.	22, 23, 24 & 26 *Août* 1790.
19 *Octobre* 1790.	PROCLAMATION du roi, portant établiſſement près l'aſſemblée nationale d'un ſeul bureau de contreſeing des lettres & paquets; & concernant les franchiſes & contreſeings des corps adminiſtratifs; nomination des membres du directoire des poſtes. II. *a.* 212.	12 *Octobre* 1790.
24 *Novemb.* 1790.	LOI relative au ſervice de la poſte aux lettres. II. *a.* 610.	19 *Novemb.* 1790.
5 *Janvier* 1791.	LOI relative aux baux & ſous-baux des meſſageries. III. *a.* 105.	27 *Décembre* 1790.
19 *Janvier* 1791.	LOI relative aux meſſageries & voitures publiques, tant par eau que par terre. III. *a.* 181.	6 & 7 *Janv.* 1791.

DATES DES LOIX, &c.	*TITRES DES LOIX, &c.*	DATES DES DÉCRETS.
18 *Février* 1791.	LOI relative à l'adjudication du bail des meſſageries. III. *a.* 553.	10 *Février* 1791.
6 *Mars* 1791.	LOI relative au bail des meſſageries, coches & voitures d'eau. III. *b.* 821.	27 *Février* 1791.
10 *Avril* 1791.	PROCLAMATION du roi, pour le ſervice des meſſageries nationales, coches & voitures d'eau. IV. *a.* 169.	
24 *Avril* 1791.	PROCLAMATION du roi, pour le ſervice des coches & voitures d'eau. IV. *a.* 327.	
20 *Juillet* 1791.	LOI relative aux penſions à la charge de la ferme des meſſageries. V. *a.* 388.	2 *Juillet* 1791.
20 *Juillet* 1791.	LOI concernant le ſecret & l'inviolabilité des lettres. V. *a.* 394.	10 *Juillet* 1791.
22 *Août* 1791.	LOI qui fixe le prix du tranſport des lettres, paquets, or & argent par la poſte. V. *b.* 934.	17 *Août* 1791.
12 *Septembre* 1791.	LOI relative aux courriers de la poſte aux lettres. V. *b.* 1184.	6 *Septembre* 1791.
	POUVOIR EXÉCUTIF.	
23 *Juin* 1789.	DÉCLARATION du roi, concernant la préſente tenue des états-généraux. I. *a.* 94.	
9 *Août* 1789.	RÈGLEMENT fait par le roi, pour la réunion de ſes conſeils. I. *a.* 114.	
10 *Août* 1789.	LETTRE du roi aux officiers & ſoldats de ſon armée. I. *a.* 119.	
9 *Octobre* 1789.	PROCLAMATION du roi, pour inviter les provinces à la tranquillité, & leur annoncer ſa réſidence à Paris. I. *a.* 169.	
18 *Octobre* 1789.	ORDONNANCE du roi, concernant les droits d'entrée à Paris, ſur les conſommations du roi & de la famille royale. I. *a.* 242.	
3 *Novemb.* 1789.	LETTRES patentes du roi, qui ordonnent l'envoi aux tribunaux, municipalités & autres corps adminiſtratifs, des décrets de l'aſſemblée nationale qui ont été acceptés ou ſanctionnés par ſa majeſté. I. *a.* 259.	20 *Octobre* 1789.
4 *Février* 1790.	DISCOURS prononcé par le roi à l'aſſemblée nationale. I. *a.* 512.	
30 *Mars* 1790.	PROCLAMATION du roi, concernant les pouvoirs des commiſſaires nommés par ſa majeſté, pour la formation des aſſemblées primaires & adminiſtratives. I. *a.* 645.	29 *Mars* 1790.
21 *Avril* 1790.	PROCLAMATION du roi, portant nomination de trois députés de la chambre du commerce, pour l'examen des comptes des grains & farines achetés & vendus par ordre du gouvernement. I. *b.* 721.	
18 *Juin* 1790.	PROCLAMATION du roi, pour la ſuite & l'accélération des opérations des commiſſaires de ſa majeſté, chargés de l'établiſſement des aſſemblées de département. I. *b.* 931.	11 *Juin* 1790.
4 *Juillet* 1790.	LETTRES patentes du roi, concernant la confection & vérification des rôles de ſupplément ſur les ci-devant privilégiés, pour les ſix derniers mois 1789, tant dans le département de l'Ain que dans les autres départemens du royaume; & portant que les fonctions des commiſſaires départis, intendans & ſubdélégués, ceſſeront au moment où les directoires de département & de diſtrict ſeront en activité. I. *b.* 1050.	26 *Juin* 1790.

DATES DES LOIX, &c.	*TITRES DES LOIX, &c.*	DATES DES DÉCRETS.
25 *Juillet* 1790.	LETTRES patentes du roi, portant que tous les délits de chaſſe commis dans les lieux réſervés pour les plaiſirs du roi, doivent être pourſuivis pardevant les juges ordinaires. I. *b.* 1104.	22 *Juillet* 1790.
24 *Août* 1790.	PROCLAMATION du roi, concernant l'imprimerie royale. I. *b.* 1361.	14 *Août* 1790.
29 *Août* 1790.	LOI proviſoire, relative au conſeil du roi. I. *b.* 1424.	15 & 20 *Oct.* 1789.
31 *Août* 1790.	PROCLAMATION du roi, concernant la chaſſe dans le grand & le petit parc de Verſailles. I. *b.* 1427.	31 *Août* 1790.
5 *Septembre* 1790.	PROCLAMATION du roi, qui ſupprime divers traitemens, gratifications & dépenſes; décharge le tréſor public de quelques autres, & porte que le miniſtre de l'intérieur & le miniſtre des finances ſe feront fournir, quand ils auront des courſes néceſſaires, des courriers & des chevaux par la poſte. II. *a.* 15.	13 *Août* 1790.
19 *Octobre* 1790.	PROCLAMATION du roi, portant que le département de la maiſon du roi ceſſera de faire partie du tréſor public. II. *a.* 207.	13 *Octobre* 1790.
5 *Novembre* 1790.	LOI qui régle le mode de la promulgation des loix. II. *a.* 377.	2 *Novemb.* 1790.
5 *Janvier* 1791.	LOI portant que les adminiſtrations de département & de diſtrict, ne peuvent ni nommer ni entretenir des agens auprès du roi & du corps légiſlatif. III. *a.* 104.	24 *Décembre* 1790.
19 *Janvier* 1791.	LOI relative au bureau de l'envoi des décrets, à une augmentation à faire dans les bureaux du département de la juſtice, & à une édition complette, au nombre de deux mille exemplaires, de tous les décrets acceptés ou ſanctionnés juſqu'à ce jour. III. *a.* 200.	9 *Janvier* 1791.
21 *Janvier* 1791.	LOI relative aux troubles ſurvenus dans les départemens du haut & bas Rhin, & qui ordonne qu'il y ſera envoyé trois commiſſaires pour y rétablir l'ordre & la tranquillité. III. *a.* 273.	20 *Janvier* 1791.
11 *Février* 1791.	LOI relative à l'envoi dans la colonie de Saint-Domingue, de trois commiſſaires civils, pour y maintenir l'ordre & la tranquillité publique; & de deux autres commiſſaires civils dans la colonie de Cayenne & de la Guyanne Françoiſe. III. *a.* 439.	1.er *Février* 1791.
13 *Février* 1791.	LOI relative aux évènemens ſurvenus dans les départemens du haut & bas Rhin, depuis l'arrivée des commiſſaires du roi. III. *a.* 494.	11 *Février* 1791.
16 *Février* 1791.	LOI relative à l'envoi de trois commiſſaires dans le département du Morbihan, pour y rétablir l'ordre & la tranquillité publique. III. *a.* 499.	14 *Février* 1791.
23 *Février* 1791.	LOI relative à la reſponſabilité des miniſtres, & en général de tous les agens civils ou militaires de l'autorité. III. *a.* 658.	13 *Juillet* 1789.
24 *Février* 1791.	LOI relative au voyage de Meſdames. III. *a.* 745.	24 *Février* 1791.
25 *Février* 1791.	LOI relative à l'envoi de trois commiſſaires dans le département du Gard & dans les départemens voiſins, pour y rétablir l'ordre & la tranquillité publique. III. *a.* 791.	23 *Février* 1791.
6 *Mars* 1791.	LOI relative à la levée des ſcellés appoſés dans les greffes des commiſſions extraordinaires du conſeil. III. *b.* 831.	27 *Février* 1791.
20 *Mars* 1791.	LOI qui ordonne que chaque miniſtre dans ſon département, donnera l'état détaillé des remplacemens relatifs aux fonctionnaires publics abſens. III. *b.* 994.	10 *Mars* 1791.

DATES DES LOIX, &c.	*TITRES DES LOIX, &c.*	DATES DES DÉCRETS.
25 *Mars* 1791.	LOI relative aux dépenſes des départemens, & à celles faites pour les maiſons & ſervice du roi & de la reine, juſqu'au 1.er. juillet 1790, & à pluſieurs autres dépenſes à la charge de l'état. III. *b.* 1017.	22 *Mars* 1791.
27 *Mars* 1791.	LOI portant ſuppreſſion de divers offices & employés dans les hôtels de la guerre, à Paris & à Verſailles, Compiègne & Fontainebleau. III. *b.* 1091.	11 *Mars* 1791.
5 *Avril* 1791.	LOI relative à une ampliation de pouvoirs donnée aux commiſſaires civils envoyés à Aix par le roi, en exécution de la loi du 24 décembre dernier. IV. *a.* 61.	2 *Avril* 1791.
1.er *Mai* 1791.	PROCLAMATION du roi, portant nomination des membres de la commiſſion établie par la loi du 10 avril dernier, pour la ſurveillance de la fabrication des monnoies. IV. *a.* 446.	
4 *Mai* 1791.	LOI relative aux arrêts du conſeil portant liquidation de créances, indemnités & demandes. IV. *a.* 458.	26 *Avril* 1791.
4 *Mai* 1791.	LOI relative au département de la guerre. IV. *a.* 472.	27 *Avril* 1791.
25 *Mai* 1791.	LOI relative à l'organiſation du miniſtère. IV. *a.* 838.	27 *Avril* 1791.
25 *Mai* 1791.	LOI additionnelle à l'organiſation du miniſtère. IV. *a.* 851.	14 *Mai* 1791.
1.er *Juin* 1791.	LOI relative à la liſte civile. IV. *b.* 998.	26 *Mai* 1791.
17 *Juin* 1791.	LOI relative à l'organiſation du corps légiſlatif, à ſes fonctions & à ſes rapports avec le roi. IV. *b.* 1181.	13 *Juin* 1791.
18 *Juin* 1791.	PROCLAMATION du roi, pour la ſuppreſſion des charges de ſa maiſon & de celle de la reine. IV. *b.* 1233.	
	DÉCRET de l'aſſemblée nationale, relatif à l'arreſtation des perſonnes, effets, armes, munitions, eſpèces d'or & d'argent, chevaux & voitures ſortant du royaume, & qui enjoint d'arrêter l'enlèvement du roi. IV. *b.* 1269.	21 *Juin* 1791.
	DÉCRET de l'aſſemblée nationale, portant que les décrets rendus ſeront mis à exécution par les miniſtres actuels, & qui enjoint au miniſtre de la juſtice d'appoſer le ſceau, ſans qu'il ſoit beſoin de la ſanction ou de l'acceptation du roi. IV. *b.* 1273.	21 *Juin* 1791.
	DÉCRET de l'aſſemblée nationale, qui confirme l'arrrêté du département de Paris, relatif à l'appoſition des ſcellés ſur les appartemens des Tuileries & du Luxembourg, à l'arreſtation de tous ceux qui y ſont logés, & à la clôture de toutes les iſſues de Paris. IV. *b.* 1274.	21 *Juin* 1791.
	DÉCRET de l'aſſemblée nationale pour une forte garde au dépôt des affaires étrangères, de la guerre & de la marine. IV. *b.* 1276.	21 *Juin* 1791.
	DÉCRET de l'aſſemblée nationale, portant que les ambaſſadeurs & miniſtres des puiſſances étrangères, remettront à M. de Montmorin les notes officielles dont ils ſeront chargés. IV. *b.* 1277.	21 *Juin* 1791.
	DÉCRET de l'aſſemblée nationale, relatif à la publication des décrets dans la forme des loix & avec la formule ordinaire. IV. *b.* 1284.	21 *Juin* 1791.
	DÉCRET de l'aſſemblée nationale, pour protéger la ſûreté de la perſonne du roi & de ſa famille, & aſſurer ſon retour à Paris. IV. *b.* 1301.	22 *Juin* 1791

DATES DES LOIX, &c.	*TITRES DES LOIX, &c.*	DATES DES DÉCRETS.
	DÉCRET de l'assemblée nationale, qui enjoint au département de Paris & à la municipalité de veiller à la sûreté de la personne du roi & de sa famille. IV. *b.* 1305.	23 *Juin* 1791.
	DÉCRET de l'assemblée nationale, qui déclare la conduite de M. de Montmorin irréprochable. IV. *b.* 1309.	24 *Juin* 1791.
	DÉCRET de l'assemblée nationale, relatif aux mesures à prendre pour l'intérieur du château des Tuileries. IV. *b.* 1313.	24 *Juin* 1791.
	DÉCRET de l'assemblée nationale, relatif à la levée des scellés apposés au château des Tuileries. IV. *b.* 1318.	25 *Juin* 1791.
	DÉCRET de l'assemblée nationale, relatif au logement du roi & de sa famille au Tuileries. IV. *b.* 1319.	25 *Juin* 1791.
	DÉCRET de l'assemblée nationale, portant qu'il sera donné une garde particulière au roi, à la reine & à l'héritier présomptif de la couronne; que l'assemblée nationale nommera un gouverneur à ce dernier; que le roi & la reine seront entendus dans leurs déclarations; que tous ceux qui les ont accompagnés seront mis en état d'arrestation; que les décrets seront exécutés sans qu'il soit besoin de sanction; que les ministres & agens du pouvoir exécutif exerceront leurs fonctions sous leur responsabilité individuelle. IV. *b.* 1320.	25 *Juin* 1791.
	DÉCRET de l'assemblée nationale, qui ordonne la translation à ses archives des papiers trouvés dans les appartemens du château des Tuileries. IV. *b.* 1322.	25 *Juin* 1791.
26 *Juin* 1791.	LOI relative à l'information sur les évènemens de la nuit du 20 au 21 de ce mois, à l'interrogatoire des personnes qui ont accompagné le roi, & aux déclarations à recevoir du roi & de la reine. IV. *b.* 1324.	26 *Juin* 1791.
28 *Juin* 1791.	LOI relative à une brochure arguée de faux, ayant pour titre, *Interrogatoire du roi & de la reine, &c.* IV. *b.* 1335.	28 *Juin* 1791.
28 *Juin* 1791.	LOI relative au sieur d'Angivillers, directeur & administrateur général des bâtimens du roi. IV. *b.* 1347.	15 *Juin* 1791.
28 *Juin* 1791.	LOI relative aux bâtimens ci-devant occupés par les anciennes administrations, ou destinés pour le logement des agens du pouvoir exécutif. IV. *b.* 1358.	16 *Juin* 1791.
6 *Juillet* 1791.	LOI relative aux affaires ci-devant pendant aux conseil des finances des dépêches, grande direction, commissions particulières, soit par appel, soit par évocation ou attribution. V. *a.* 12.	27 *Avril* 1791.
6 *Juillet* 1791.	LOI relative à l'administration des domaines & fonds de terre compris dans la liste civile. V. *a.* 30.	22 *Juin* 1791.
16 *Juillet* 1791.	LOI qui détermine les cas où le roi sera censé avoir abdiqué la couronne, & pourra être poursuivi comme simple citoyen; & qui ordonne que le sieur Bouillé & ses complices seront poursuivis comme criminels de lèze-nation au tribunal d'Orléans. V. *a.* 302.	15 & 16 *Juill.* 1791.
22 *Juillet* 1791.	PROCLAMATION du roi, portant nomination des sieurs le Breton, Poissant & Bochet, pour compléter le nombre des douze régisseurs nationaux de l'enregistrement, domaines & droits réunis. V. *a.* 423.	
25 *Juillet* 1791.	LOI relative aux employés des hôtels de la guerre de Paris, Versailles, Compiègne & Fontainebleau. V. *a.* 458.	16 *Juillet* 1791.

DATES DES LOIX, &c.	*TITRES DES LOIX, &c.*	DATES DES DÉCRETS.
1.er *Août* 1791.	LOI portant que les miniſtres ſe rendront de deux jours l'un, aux ſéances de l'aſſemblée nationale. V. *b.* 669.	31 *Juillet* 1791.
4 *Août* 1791.	INSTRUCTION pour le payement des penſions à la caiſſe de la liſte civile. V. *b.* 748.	
12 *Août* 1791.	LOI qui renvoie au tribunal du premier arrondiſſement, toutes les actions ci-devant pendant au conſeil ou dans d'autres tribunaux, relatives aux contrôleurs des bons d'état, & à l'agent du tréſor public. V. *b.* 896.	8 *Août* 1791.
31 *Août* 1791.	LOI qui ordonne la levée des ſcellés appoſés ſur les maiſons royales & caiſſes dépendant de la liſte civile. V. *b.* 1133.	29 *Août* 1791.
12 *Septembre* 1791.	LOI relative aux quatre compagnies des ci-devant gardes du corps. V. *b.* 1195.	25 *Juin* 1791.
12 *Septemb.* 1791.	LOI relative à la régence, à la garde du roi mineur, & à la réſidence des fonctionnaires publics. V. *b.* 1202.	22, 23, 24, 25, 26, 28 & 29 *Mars* 1791.
2 *Octobre* 1791.	LOI relative à l'organiſation des bureaux du département de la juſtice, de l'intérieur, des contributions publiques & de la marine. VI. 1.	29 *Septembre* 1791.
16 *Octobre* 1791.	LOI relative à la garde du roi. VI. 439.	30 *Septembre* 1791.
23 *Octobre* 1791.	PROCLAMATION du roi, portant nomination de cinq commiſſaires compoſant la conſervation générale des forêts. VI. 623.	
13 *Novemb.* 1791.	RÈGLEMENT du roi, concernant la compoſition, les appointemens & la ſolde de la garde de ſa majeſté. VII. 749.	
13 *Novemb.* 1791.	RÈGLEMENT du roi, concernant la nomination aux emplois de la garde de ſa majeſté. VII. 756.	
	POUVOIR JUDICIAIRE.	
	ANCIENS TRIBUNAUX.	
	Parlemens, Chambres des Comptes & Commiſſions extraordinaires du Conſeil.	
3 *Novembre* 1789.	DÉCLARATION du roi, portant que tous les parlemens du royaume continueront de reſter en vacance. I. *a.* 311.	3 *Novembre* 1789.
16 *Janvier* 1790.	ARRÊT du conſeil d'état du roi, qui annulle une diſpoſition inſérée par le parlement de Dijon, dans ſon arrêt d'enregiſtrement de la déclaration du roi du 3 novembre 1789, portant prorogation des vacances des parlemens. VII. 83.	
16 *Janvier* 1790.	ARRÊT du conſeil d'état du roi, qui annulle une diſpoſition inſérée par le parlement de Toulouſe, dans ſon arrêt d'enregiſtrement de la déclaration du roi du 3 novembre 1789, portant prorogation des vacances des parlemens. VII. 85.	
4 *Février* 1790.	LETTRES patentes du roi, portant établiſſement d'une cour ſupérieure proviſoire à Rennes. I. *a.* 497.	3 *Fevrier* 1790.
10 *Mars* 1790.	PROCLAMATION du roi, concernant la chambre des vacations du parlement de Bretagne. I. *a.* 573.	10 *Février* 1790.
23 *Juin* 1790.	LETTRES patentes du roi, portant établiſſement d'une cour ſupérieure proviſoire à Dijon. I. *b.* 952.	21 *Juin* 1790.

DATES DES LOIX, &c.	*TITRES DES LOIX, &c.*	DATES DES DÉCRETS.
	ANCIENS TRIBUNAUX.	
	Parlemens, Chambres des comptes & Commissions extraordinaires du Conseil.	
23 *Octobre* 1790.	LOI qui porte que la municipalité de Paris commettra provisoirement des commis-greffiers pour délivrer les arrêts du ci-devant parlement, & que le tribunal de police connoîtra des contestations portées en la chambre de la marée. II. *a.* 219.	19 *Octobre* 1790.
24 *Novemb.* 1790.	LOI relative aux officiers de la chambre des comptes d'Aix. II. *a.* 612.	17 *Novemb.* 1790.
2 *Décembre* 1790.	LOI relative aux sieurs Perez & Maniban, ci-devant conseillers à l'ancien parlement de Toulouse. II. 738.	30 *Novemb.* 1790
5 *Décembre* 1790.	LOI relative à l'établissement d'un tribunal provisoire pour le jugement des affaires criminelles pendant au ci-devant parlement de Paris. II. 742.	1.er *Décemb.* 1790.
10 *Décembre* 1790.	LOI relative à la capitation des membres des ci-devant cours supérieures, pour l'année 1790. II. 798.	4 *Décembre* 1790.
5 *Janvier* 1791.	LOI relative aux chambres des comptes. III. *a.* 100.	22 *Décembre* 1790.
6 *Mars* 1791.	LOI relative à la levée des scellés apposés dans les greffes des commissions extraordinaires du conseil. III. *b.* 831.	27 *Février* 1791.
4 *Mai* 1791.	LOI relative aux officiers du ci-devant parlement d'Aix. IV. *a.* 478.	26 *Avril* 1791.
15 *Mai* 1791.	LOI qui fixe le mode de remboursement des charges d'avocats aux conseils. IV. *a.* 708.	7 *Mai* 1791.
25 *Août* 1791.	LOI relative aux chambres des comptes ci-devant supprimées, & qui règle la manière dont les comptes qui se vérifioient par ces diverses compagnies, seront rendus à l'avenir. V. *b.* 1009.	4 *Juillet* 1791.
29 *Septembre* 1791.	LOI relative à la suppression des chambres des comptes, & à la nouvelle forme de comptabilité. V. *b.* 1437.	17 *Septembre* 1791.
12 *Octobre* 1791.	LOI relative à la levée des scellés apposés sur les livres & papiers de la chambre des comptes de Paris. VI. 268.	29 *Septembre* 1791.
	Législation civile.	
Octobre 1789.	LETTRES patentes du roi, en forme d'édit, pour l'abolition des droits de franc-fief ouverts, & la cessation absolue de toutes recherches ou poursuites sur cet objet. I. *a.* 167.	29 *Septembre* 1789.
3 *Novembre* 1789.	LETTRES patentes du roi, qui ordonnent l'envoi aux tribunaux, municipalités & autres corps administratifs, des décrets de l'assemblée nationale qui ont été acceptés ou sanctionnés par le roi. I. *a.* 259.	20 *Octobre* 1789.
6 *Novembre* 1789.	LETTRES patentes du roi, sur le décret de l'assemblée nationale, concernant l'envoi & la transcription des décrets sur les registres des cours, tribunaux, corps administratifs & municipalités. I. *a.* 316.	5 *Novembre* 1789.
29 *Novemb.* 1789.	LETTRES patentes du roi, portant qu'il ne sera plus expédié de provisions d'offices de judicature, sauf à être provisoirement expédié des commissions dans les cas de nécessité. I. *a.* 352.	16 *Novemb.* 1789.

DATES des Loix, &c.	*Titres des Loix, &c.*	DATES des Décrets.
	ANCIENS TRIBUNAUX.	
	Légiſlation civile.	
7 *Mars* 1790.	LETTRES patentes du roi, qui autoriſent les comités de l'aſſemblée nationale à demander dans les dépôts des départemens, ceux des cours & autres dépôts publics, toutes les pièces qu'ils jugeront neceſſaires à leurs travaux. I. *a.* 572.	18 *Février* 1790.
30 *Mars* 1790.	LETTRES patentes du roi, qui annullent les procès commencés à raiſon de la perception de différens droits. I. *a.* 643.	22 *Mars* 1790.
Avril 1790.	LETTRES patentes du roi, qui aboliſſent le droit de ravage, fautrage, préage, coiſelage, parcours ou pâturage ſur les prés avant la fauchaiſon de la première herbe, ſous quelque dénomination qu'il ſoit connu, & portant que les procès intentés à raiſon de ce droit ne pourront être jugés que pour les frais de procédure. I. *b.* 653.	19 *Avril* 1790.
14 *Mai* 1790.	LETTRES patentes du roi, portant que les citoyens en procès avec la régie, antérieurement au décret du 22 mars dernier, à l'occaſion des droits de marque des cuirs, des fers & autres, pourront continuer de pourſuivre la réparation des torts qu'ils auroient éprouvés. I. *b.* 819.	6 *Mai* 1790.
18 *Juin* 1790.	LETTRES patentes du roi, portant ſuſpenſion des procédures relatives aux dédommagemens dus à raiſon des dégâts ſur les terrains & marais deſſéchés; & attribution aux directoires des diſtricts, pour régler ces dédommagemens. I. *b.* 932.	14 *Juin* 1790.
25 *Juin* 1790.	ARRÊT du conſeil d'état du roi, qui caſſe & annulle une ſentence du bailliage de Rouen, rendue le 9 de ce mois, & ordonne l'exécution proviſoire de celle rendue le 7 par les officiers municipaux de Rouen. I. *b.* 955.	
18 *Août* 1790.	LETTRES patentes du roi, portant abolition du droit d'aubaine, de détraction, & extinction des procédures relatives à ces droits. I. *b.* 1187,	6 *Août* 1790.
5 *Octobre* 1790.	LOI qui enjoint aux élus & à tous autres comptables, de rendre pardevant les commiſſaires de département, leurs comptes non jugés par des cours ſupérieures, & d'en remettre les pièces. II. *a.* 146.	1.er *Octobre* 1790.
12 *Octobre* 1790.	PROCLAMATION du roi, portant qn'aucune compagnie des anciens juges, aucun tribunal qui ſe trouve ſéparé ſans avoir formé le tableau de ſes dettes actives & paſſives, ne pourra s'aſſembler pour former ledit tableau, ni ſous aucun prétexte. II. *a.* 155.	6 *Octobre* 1790.
9 *Février* 1791.	LOI relative aux ſcellés appoſés par les ci-devant commiſſaires; aux conteſtations auxquelles ils peuvent avoir donné lieu; aux comptes, partages & liquidations, ci-devant renvoyés devant les mêmes commiſſaires; & aux adjudications de biens, en vertu de jugemens du ci-devant Châtelet. III. *a.* 417.	29 *Janvier* 1791.
15 *Mars* 1791.	LOI relative aux adjudications d'immeubles & de baux judiciaires, en vertu de jugemens des tribunaux de Paris, tant anciens que nouveaux. III. *b.* 914.	9 *Mars* 1791.
17 *Juin* 1791.	LOI relative au payement des rentes dues, tant par les ſecrétaires du	9 *Juin* 1791.

DATES DES LOIX, &c.	*TITRES DES LOIX, &c.*	DATES DES DÉCRETS.
	ANCIENS TRIBUNAUX.	
	Législation civile.	
	roi que par les diverſes communautés d'arts & métiers, & aux dettes contractées par les ſénéchauſſées & diocèſes de la ci-devant province de Languedoc. IV. *b.* 1214.	
6 *Juillet* 1791.	LOI relative aux affaires ci-devant pendant aux conſeils des finances, des dépêches, grande direction, commiſſions particulières, ſoit par appel, ſoit par évocation ou attribution. V. *a.* 12.	27 *Avril* 1791.
6 *Août* 1791.	LOI relative à la liquidation des offices de ſubſtituts des procureurs du roi près les juſtices royales, de jurés-crieurs, certificateurs de criées & autres. V. *b.* 785.	29 *Juillet* 1791.
12 *Août* 1791.	LOI qui renvoie au tribunal du premier arrondiſſement toutes les actions ci-devant pendant au conſeil ou dans d'autres tribunaux, relatives aux contrôleurs des bons d'état & à l'agent du tréſor public. V. *b.* 896.	8 *Août* 1791.
12 *Septembre* 1791.	LOI relative à la ſuppreſſion des receveurs des conſignations & des commiſſaires aux ſaiſies réelles. V. *b.* 1196.	7 & 10 *Sept.* 1791.
19 *Octobre* 1791.	LOI relative aux receveurs des conſignations, & aux commiſſaires aux ſaiſies réelles. VI. 514.	30 *Septembre* 1791.
	Législation criminelle.	
Octobre 1789.	LETTRES patentes du roi, en forme d'édit, ſur la réformation de quelques points de la juriſprudence criminelle. I. *a.* 158.	8 & 9 *Oct.* 1789.
Janvier 1790.	LETTRES patentes du roi, concernant les condamnations prononcées pour raiſon des délits & des crimes. I. *a.* 468.	21 *Janvier* 1790.
16 *Janvier* 1790.	LETTRES patentes du roi, portant que, nonobſtant toute attribution, tous juges ordinaires peuvent & doivent informer de tous crimes. I. *a.* 482.	12 *Janvier* 1790.
7 *Mars* 1790.	LETTRES patentes du roi, portant qu'il ſera ſurſis à l'exécution de tous jugemens définitifs rendus par les juridictions prévôtales. I. *a.* 571.	
30 *Mars* 1790.	LETTRES patentes du roi, interprétatives de celles du 7 mars 1790, concernant les jugemens définitifs émanés des juridictions prévôtales. I. *a.* 644.	18 *Mars* 1790.
30 *Mars* 1790.	LETTRES patentes du roi, concernant la ſuppreſſion de la gabelle, à compter du 1.er avril 1790; le remplacement des impoſitions pour la préſente année, & l'extinction des procès criminels relatifs à la gabelle. I. *a.* 647.	14, 15, 18, 20 & 21 *Mars* 1790.
3 *Avril* 1790.	LETTRES patentes du roi, portant que les accuſés qui auroient été ou qui ſeroient condamnés par des jugemens prévôtaux à quelques peines, autres que des peines afflictives, ſeront proviſoirement élargis. I. *b.* 662.	30 *Mars* 1790.
20 *Avril* 1790.	LETTRES patentes du roi, qui exceptent les prévôts de la marine des diſpoſitions des lettres patentes du 7 mars dernier, concernant les juridictions prévôtales. I. *b.* 714.	15 *Avril* 1790.

DATES DES LOIX, &c.	*TITRES DES LOIX, &c.*	DATES DES DÉCRETS.
	ANCIENS TRIBUNAUX.	
	Législation criminelle.	
25 *Avril* 1790.	LETTRES patentes du roi, concernant la réformation provisoire de la procédure criminelle. I. *b.* 751.	22 *Avril* 1790.
27 *Mai* 1790.	PROCLAMATION du roi, portant qu'à l'avenir il ne sera reçu dans les galères de France aucune personne condamnée par des jugemens étrangers. I. *b.* 849.	20 *Mai* 1790.
3 *Juin* 1790.	LETTRES patentes du roi, concernant les poursuites à exercer & les précautions à prendre contre les brigands & les imposteurs qui séduisent, trompent & soulèvent le peuple, notamment dans les départemens du Cher, de la Nièvre, de l'Allier & de la Corrèze. I. *b.* 880.	2 *Juin* 1790.
27 *Juin* 1790.	LETTRES patentes du roi, qui règlent provisoirement les cas où les députés à l'assemblée nationale peuvent être arrêtés, & la forme des procédures à faire contre eux. I. *b.* 965.	26 *Juin* 1790.
9 *Juillet* 1790.	PROCLAMATION du roi, concernant les délits commis sur les côtes de la Méditerranée, soumises à la domination Françoise. I. *b.* 1058.	4 *Juillet* 1790.
18 *Juillet* 1790.	LETTRES patentes du roi, portant qu'il sera informé par les tribunaux ordinaires contre les infracteurs du décret du 18 juin, sanctionné par sa majesté, concernant les dixmes, champarts & autres droits fonciers. I. *b.* 1083.	3 *Juillet* 1790.
25 *Juillet* 1790.	LETTRES patentes du roi, portant que tous les délits de chasse commis dans les lieux réservés pour les plaisirs du roi, doivent être poursuivis pardevant les juges ordinaires. I. *b.* 1104.	22 *Juillet* 1790.
5 *Août* 1790.	LETTRES patentes du roi, pour la poursuite & la punition de ceux qui s'opposent, & particulièrement dans le département du Loiret, au payement des dixmes & des droits de champart & autres droits; & pour la destruction des marques extérieures d'insurrection & de sédition. I. *b.* 1146.	3 *Août* 1790.
27 *Septembre* 1790.	LOI relative aux frais des poursuites criminelles, aux statuts qui doivent régir les biens ci-devant féodaux ou censuels, & aux formalités qui tiennent au nantissement féodal ou censuel. II. *a.* 131.	17, 19 & 20 *Septembre* 1790.
12 *Octobre* 1790.	LOI qui ordonne que les auteurs des dégâts commis dans le département de l'Aude, seront poursuivis; que l'indemnité sera prise d'abord sur les biens des coupables, subsidiairement supportée par les communes qui ne les auroient pas empêchés. II. *a.* 153.	6 *Octobre* 1790.
31 *Octobre* 1790.	LOI portant que la procédure prévôtale renvoyée par le décret du 11 mars dernier, pardevant les officiers de la ci-devant sénéchaussée de Marseille, sera poursuivie pardevant les juges du tribunal du district de cette ville. II. *a.* 342.	25 *Octobre* 1790.
Octobre 1790.	INSTRUCTION adressée par ordre du roi aux directoires de département, sur la manière de pourvoir au remboursement des frais de la justice criminelle, & au payement des courses extraordinaires de la maréchaussée. II. *a.* 359.	

DATES DES LOIX, &c.	*TITRES DES LOIX, &c.*	DATES DES DÉCRETS.
	ANCIENS TRIBUNAUX.	
	Législation criminelle.	
5 *Novembre* 1790.	LOI concernant la procédure criminelle intentée & suivie contre divers particuliers du territoire des Baux. II. *a.* 436.	26 *Octobre* 1790.
10 *Novemb.* 1790.	LOI portant abolition de la procédure instruite contre le sieur Gineste, procureur du roi en la maîtrise de Castres, devant la commission établie à cet effet. II. *a.* 480.	4 *Novembre* 1790.
12 *Décembre* 1790.	LOI relative à l'insurrection de Nancy, & aux diverses procédures que cet évènement a occasionnées. II. *b.* 833.	7 *Décembre* 1790.
15 *Décembre* 1790.	LOI qui ordonne qu'il sera procédé sans retard à la vente des biens nationaux du département de Saône & Loire, & que les opposans seront poursuivis comme perturbateurs du repos public. II. *b.* 873.	10 *Décembre* 1790.
25 *Décembre* 1790.	LOI qui ordonne que les délits commis, ou qui se commettront dans les bois & forêts, seront poursuivis avec la plus grande célérité. II. *b.* 1041.	19 *Décembre* 1790.
5 *Janvier* 1791.	LOI concernant le rapport des gardes pour délits commis dans les bois. III. *a.* 55.	27 *Décembre* 1790.
5 *Janvier* 1791.	LOI relative à l'appel des jugemens prévôtaux. III. *a.* 117.	24 *Décembre* 1790.
23 *Janvier* 1791.	LOI relative au prétendu bref du Pape. III. *a.* 310.	18 *Janvier* 1791.
	NOUVEAUX TRIBUNAUX.	
	Leurs organisation, emplacemens & dépenses.	
12 *Septembre* 1790.	PROCLAMATION du roi, relative à l'élection des juges. II. *a.* 58.	7 *Septembre* 1790.
21 *Septembre* 1790.	PROCLAMATION du roi, qui détermine le territoire de chacun des six tribunaux du département de Paris. II. *a.* 117.	14 *Septembre* 1790.
27 *Septembre* 1790.	PROCLAMATION du roi, portant que les présidens des administrations de département & de district, sont éligibles aux places de juges. II. *a.* 127.	19 *Septembre* 1790.
27 *Septembre* 1790.	LOI portant que les présidens des administrations de département & de district, peuvent être élus juges. II. *a.* 135.	19 *Septembre* 1790.
14 *Octobre* 1790.	LOI qui ordonne que les tribunaux des districts de la ville & campagne de Lyon, & le tribunal de district de Bordeaux, seront composés de six juges. II. *a.* 168.	5 *Octobre* 1790.
29 *Octobre* 1790.	LOI relative à la construction du palais de justice commencé à Aix. II. *a.* 327.	24 *Octobre* 1790.
2 *Novembre* 1790.	LOI portant que la ville d'Orange sera le siége du tribunal de son district. II. *a.* 374.	29 *Octobre* 1790.
5 *Novembre* 1790.	LOI relative à la nomination des juges à Paris, II. *a.* 383.	3 *Novembre* 1790.
14 *Novemb.* 1790.	LOI relative à l'élection des juges à Paris. II. *a.* 495.	10 *Novemb.* 1790.
1.er *Décemb.* 1790.	LOI relative à l'établissement de tribunaux de commerce à Auxerre,	24 *Novemb.* 1790.

DATES DES LOIX, &c.	*TITRES DES LOIX, &c.*	DATES DES DÉCRETS.
	NOUVEAUX TRIBUNAUX. *Leurs organisation, emplacemens & dépenses.* Sens & Nîmes, & d'un sixième juge au tribunal du district de Toulouse. II. *b.* 642.	
10 *Décembre* 1790.	LOI qui conserve provisoirement la situation des tribunaux & des administrations de district, & renvoie aux législatures suivantes les divers changemens demandés à cet égard. II. *b.* 760.	29 *Novemb.* 1790.
10 *Décembre* 1790.	LOI qui autorise provisoirement le directoire du district de Mayenne, à procéder à l'installation des juges de paix & de district de son arrondissement. II. *b.* 766.	4 *Décembre* 1790.
19 *Janvier* 1791.	LOI relative au bureau de l'envoi des décrets, à une augmentation à faire dans les bureaux du département de la justice, & à une édition complette, au nombre de deux mille exemplaires, de tous les décrets acceptés ou sanctionnés jusqu'à ce jour. III. *a.* 200.	9 *Janvier* 1791.
19 *Janvier* 1791.	LOI relative à l'installation de ceux des juges des tribunaux du département de Paris, qui sont membres de l'assemblée nationale. III. *a.* 226.	18 *Janvier* 1791.
19 *Janvier* 1791.	LOI relative à l'installation de ceux qui sont nommés juges de district, & qui resteront membres de l'assemblée nationale III. *a.* 260.	27 *Octobre* 1790.
23 *Janvier* 1791.	LOI relative à l'élection du sieur Rondeau à la place de juge du district de Rochefort. III. *a.* 306.	20 *Janvier* 1791.
28 *Janvier* 1791.	LOI relative à l'emplacement provisoire des tribunaux du premier & du troisième arrondissement du département de Paris. III. *a.* 337.	23 *Janvier* 1791.
16 *Février* 1791.	LOI relative à l'établissement des tribunaux criminels. III. *a.* 497.	11 *Février* 1791.
25 *Février* 1791.	LOI relative au tribunal criminel à établir dans chaque département. III. *a.* 755.	20 *Janvier* 1791.
14 *Mars* 1791.	LOI concernant l'établissement à Paris, au Palais, de six tribunaux de sept membres chacun, pour instruire & juger tous les procès criminels existant avant le 26 janvier, époque de l'installation des tribunaux de Paris. III. *b.* 835.	13 *Mars* 1791.
27 *Mars* 1791.	LOI qui autorise le département de la Meurte, à laisser au tribunal du district la jouissance d'une partie des bâtimens occupés par le ci-devant parlement de Nancy. III. *b.* 1110.	16 *Mars* 1791.
29 *Mars* 1791.	PROCLAMATION du roi, relative à l'installation des six tribunaux établis à Paris, pour instruire & juger tous les procès criminels existant avant le 26 janvier 1791. III. *b.* 1146.	
6 *Avril* 1791.	LOI relative à l'élection faite à Nîmes, au commencement de mars, par les électeurs du district d'Uzès, de deux juges & deux suppléans, pour compléter le tribunal d'Uzès. IV. *a.* 73.	31 *Mars* 1791.
10 *Avril* 1791.	LOI relative aux sieurs Quinot & Floriot, nommés pour suppléans au tribunal du district de Neufchâteau, à la place du sieur Garnier. IV. *a.* 148.	6 *Avril* 1791.

DATES DES LOIX, &c.	*TITRES DES LOIX, &c.*	DATES DES DÉCRETS.
	NOUVEAUX TRIBUNAUX.	
	Leurs organisation, emplacemens & dépenses.	
17 *Avril* 1791.	LOI relative aux qualités nécessaires pour être président & accusateur public du tribunal criminel. IV. *a.* 260.	30 *Mars* 1791.
27 *Avril* 1791.	LOI relative au tribunal de district établi dans la ville de Guingamp. IV. *a.* 385.	26 *Mars* 1791.
15 *Mai* 1791.	LOI relative aux sommes à avancer par le trésor public aux quatre-vingt-trois départemens, pour subvenir à la dépense des tribunaux & à celle de l'administration. IV. *a.* 683.	9 *Mai* 1791.
15 *Mai* 1791.	LOI relative à l'exécution de celle du 29 octobre 1790, qui a suspendu la construction du palais de justice, commencé à Aix. IV. *a* 727.	7 *Mai* 1791.
20 *Mai* 1791.	LOI relative à la nomination du quatrième juge du tribunal de district établi en la ville de Thouars, à la place du sieur Monnier. IV. *a.* 733.	13 *Mai* 1791.
3 *Juin* 1791.	LOI relative à la nomination des membres du tribunal criminel. IV. *b.* 1040.	2 *Juin* 1791.
29 *Juillet* 1791.	LOI relative à l'indemnité réglée par la loi du 14 mars 1791, en faveur des juges, commissaires du roi, accusateurs publics, greffiers & commis-greffiers attachés aux tribunaux criminels provisoires établis à Paris, & à la haute cour nationale provisoire établie à Orléans. V. *a.* 589.	24 *Juillet* 1791.
6 *Août* 1791.	LOI relative à l'estimation de la valeur locative des édifices occupés par les corps administratifs & les tribunaux. V. *b.* 811.	31 *Juillet* 1791.
6 *Septemb.* 1791.	LOI relative au traitement des accusateurs publics & des commis-greffiers. V. *b.* 1134.	11 *Juillet* 1791.
12 *Septembre* 1791.	LOI portant que les places de président & de greffier du tribunal criminel, sont incompatibles avec celles de juge & de greffier du tribunal de district. V. *b.* 1201.	8 *Juin* 1791.
23 *Septembre* 1791.	LOI relative aux vacances des tribunaux. V. *b.* 1280.	17 *Septembre* 1791.
23 *Septembre* 1791.	LOI relative aux commissaires du roi près les tribunaux criminels. V. *b.* 1282.	17 *Septembre* 1791.
28 *Septembre* 1791.	LOI portant que dans la suite les vacances des tribunaux seront de deux mois, à compter du 15 septembre. V. *b.* 1314.	19 *Septembre* 1791.
12 *Octobre* 1791.	LOI concernant les dépenses à faire pour l'établissement des tribunaux criminels. VI. 225.	29 *Septembre* 1791.
	Législation civile,	
24 *Août* 1790.	LOI sur l'organisation judiciaire. I. *b.* 1362.	16 *Août* 1790.
11 *Septembre* 1790.	PROCLAMATION du roi, faisant suite à la loi concernant l'organisation judiciaire. II. *a.* 25.	25 *Août & 2 Septembre* 1790.
14 *Octobre* 1790.	LOI contenant des dispositions sur les juges de district, les juges de paix, les juges de commerce de Rouen & de Dieppe. II. *a.* 165.	8 *Octobre* 1790.

DATES DES LOIX, &c.	*TITRES DES LOIX, &c.*	DATES DES DÉCRETS.
	NOUVEAUX TRIBUNAUX.	
	Législation civile.	
14 *Octobre* 1790.	PROCLAMATION du roi, qui règle différens points de compétence des corps administratifs. II. *a.* 163.	7 *Octobre* 1790.
19 *Octobre* 1790.	LETTRES patentes du roi, portant qu'il sera formé dans chacun des directoires de département un comité contentieux provisoire, lequel, jusqu'au moment où les juges de district seront en activité, connoîtra du contentieux de celles des impositions indirectes & autres parties de service & d'administration, dont la connoissance étoit attribuée aux commissaires départis. II. *a.* 196.	9 *Octobre* 1790.
19 *Octobre* 1790.	PROCLAMATION du roi, contenant des articles additionnels sur l'ordre judiciaire. II. *a.* 198.	12 *Octobre* 1790.
5 *Novembre* 1790.	LOI qui règle le mode de la promulgation des loix. II. *a.* 377.	2 *Novembre* 1790.
10 *Novemb.* 1790.	LOI relative au mode de remplacement des juges qui n'ont point accepté leur nomination. II. *a.* 469.	6 & 7 *Nov.* 1790.
19 *Novemb.* 1790.	LOI qui règle la forme des oppositions que les propriétaires des ci-devant fiefs, & leurs créanciers sont autorisés à faire au remboursement des rachats qui leur sont offerts. II. *a.* 555.	12 *Novemb.* 1790.
1.er *Décemb.* 1790.	LOI relative à la formation des tableaux des tribunaux d'appel de chaque district. II. *b.* 638.	24 *Novemb.* 1790.
19 *Décembre* 1790.	LOI qui ordonne que les dispositions du décret du 17 août, relatif aux enfans nés de mariage entre protestans & catholiques, n'auront d'effet que pour les mariages contractés depuis ledit jour 17 août. II. *b.* 935.	15 *Décembre* 1790.
4 *Février* 1791.	LOI concernant les conservateurs des hypothèques, les greffiers expéditionnaires, & l'exercice des chancelleries établies près les tribunaux de district, pour le sceau des lettres de ratification. III. *a.* 388.	27 *Janvier* 1791.
11 *Février* 1791.	LOI relative aux avoués, à la taxe des procédures faites dans les anciens tribunaux, & à la forme à observer à l'avenir dans les inventaires, partages & liquidations qui pourront intéresser des absens. III. *a.* 458.	29 *Janvier* 1791.
11 *Février* 1791.	LOI relative aux dispenses de mariage. III. *a.* 477.	3 *Février* 1791.
18 *Février* 1791.	LOI relative au timbre. III. *a.* 528.	12 *Décembre* 1790.
18 *Février* 1791.	LOI relative aux oppositions formées sur les titulaires particuliers des compagnies désignées par les décrets des 2, 6 & 7 septembre dernier. III. *a.* 548.	10 *Février* 1791.
18 *Février* 1791.	LOI relative aux requêtes civiles. III. *a.* 557.	11 & 12 *Fév.* 1791.
18 *Février* 1791.	LOI relative à l'exercice du droit d'enregistrement des actes. III. *a.* 559.	8 *Février* 1791.
18 *Février* 1791.	LOI qui renvoie au tribunal du premier arrondissement du département de Paris, l'instance pendant entre les prétendans droit à la succession de Jean Thierry. III. *a.* 622.	10 *Février* 1791.

DATES des Loix, &c.	*Titres des Loix, &c.*	DATES des Décrets.
	NOUVEAUX TRIBUNAUX.	
	Législation civile.	
15 *Mars* 1791.	Loi relative aux adjudications d'immeubles & de baux judiciaires, en vertu de jugemens des tribunaux de Paris, tant anciens que nouveaux. III. *b.* 914.	9 *Mars* 1791.
20 *Mars* 1791.	Loi concernant la suppression des offices ministériels, & l'établissement des avoués. III. *b.* 978.	15, 16, 17, 18 *Décemb.* 1790, & 29 *Janv.* 1791.
27 *Mars* 1791.	Loi relative au nouvel ordre judiciaire. III. *b.* 1078.	6 *Mars* 1791.
6 *Avril* 1791.	Loi relative aux baux emphytéotiques, baux à cens, rentes & autres. IV. *a.* 69.	19 *Mars* 1791.
15 *Avril* 1791.	Loi relative aux partages des successions *ab intestat.* IV. *a.* 209.	8 *Avril* 1791.
17 *Avril* 1791.	Loi relative au respect dû aux juges & à leurs jugemens. IV. *a.* 261.	28 *Février* 1791.
20 *Avril* 1791.	Loi concernant l'abolition de plusieurs droits seigneuriaux, notamment de ceux qui étoient annexés à la justice seigneuriale, & le mode de rachat de ceux qui ont été précédemment déclarés rachetables. IV. *a.* 302.	13 *Avril* 1791.
27 *Avril* 1791.	Loi relative aux baux emphytéotiques, baux à cens, rentes & autres. IV. *a.* 338.	18 *Avril* 1791.
8 *Mai* 1791.	Loi relative aux tribunaux établis dans les villes où l'ordonnance de 1667 n'a été ni publiée, ni exécutée; & qui porte que l'article III du décret du 11 février, relatif aux requêtes civiles, sera observé pour les arrêts du ci-devant parlement de Douai. IV. *a.* 501.	28 *Avril* 1791.
25 *Mai* 1791.	Loi qui exempte du droit du timbre les billets y énoncés. IV. *a.* 796.	20 *Mai* 1791.
25 *Mai* 1791.	Loi additionnelle à celle des baux emphytéotiques. IV. *a.* 801.	21 *Mai* 1791.
17 *Juin* 1791.	Loi additionnelle à celle du timbre, & qui exempte de cette formalité les registres des tribunaux, minutes de jugemens & autres y désignés. IV. *b.* 1218.	10 *Juin* 1791.
10 *Juillet* 1791.	Loi relative aux jugemens rendus, & aux délibérations prises sur les contestations qui se sont élevées entre les anciens administrateurs des Quinze-vingts. V. *a.* 102.	7 *Juillet* 1791.
25 *Juillet* 1791.	Loi relative aux reconnoissances définitives de liquidation, qui se trouvent grévées d'oppositions. V. *a.* 475.	16 *Juillet* 1791.
3 *Août* 1791.	Loi relative à la levée des scellés apposés après l'absence de Monsieur, dans les maisons occupées par lui ou par les personnes de sa maison. V. *b.* 733.	29 *Juillet* 1791.
6 *Août* 1791.	Loi relative aux créanciers de Monsieur, de M. d'Artois, de Mesdames, & des différentes personnes absentes du royaume. V. *b.* 769.	29 *Juillet* 1791.
6 *Août* 1791.	Loi relative aux domaines congéables. V. *b.* 801.	30 *Mai*, 1.er, 6 & 7 *Juin* 1791.
12 *Août* 1791.	Loi qui renvoie au tribunal du premier arrondissement toutes les actions	8 *Août* 1791.

DATES des Loix, &c.	*Titres des Loix, &c.*	DATES des Décrets.
	Nouveaux tribunaux.	
	Législation civile.	
	ci-devant pendant au conseil ou dans d'autres tribunaux, relatives aux contrôleurs des bons d'état & à l'agent du trésor public. V. *b.* 896.	
18 *Août* 1791.	Loi relative au payement des sommes séquestrées & déposées. V. *b.* 914.	5 *Août* 1791.
31 *Août* 1791.	Loi qui ordonne la levée des scellés apposés sur les maisons royales & caisses dépendant de la liste civile. V. *b.* 1133.	29 *Août* 1791.
10 *Septembre* 1791.	Loi relative aux testamens & autres actes de dernière volonté. V. *b.* 1155.	8 *Septembre* 1791.
12 *Septemb.* 1791.	Loi relative aux clauses impératives ou prohibitives insérées dans les testamens, donations & autres actes. V. *b.* 1191.	5 *Septembre* 1791.
12 *Septembre* 1791.	Loi portant que les places de président & de greffier du tribunal criminel, sont incompatibles avec celles de juge & de greffier du tribunal de district. V. *b.* 1201.	8 *Juin* 1791.
2 *Octobre* 1791.	Loi relative aux dépenses de l'ordre judiciaire & des administrations de département. VI. 5.	24 *Septembre* 1791.
6 *Octobre* 1791.	Loi sur la nouvelle organisation du notariat, & sur le remboursement des offices de notaires. VI. 85.	29 *Septembre* 1791.
16 *Octobre* 1791.	Loi relative aux baux emphytéotiques. VI. 379.	15 *Septembre* 1791.
16 *Octobre* 1791.	Loi relative aux saisies faites à la requête des ci-devant corps & communautés d'arts & métiers. VI. 403.	17 *Septemb.* 1791.
16 *Octobre* 1791.	Loi relative aux déclarations de command ou élections d'ami. VI. 419.	13 *Septembre* 1791.
19 *Octobre* 1791.	Loi portant répudiation du legs fait à la patrie par la dame de Meliand. VI. 481.	23 *Septembre* 1791.
	Législation criminelle.	
31 *Octobre* 1790.	Loi portant que la procédure prévôtale renvoyée par le décret du 11 mars dernier, pardevant les officiers de la ci-devant sénéchaussée de Marseille, sera poursuivie pardevant les juges du tribunal du district de cette ville. II. *a.* 342.	25 *Octobre* 1790.
19 *Novemb.* 1790.	Loi qui renvoie au tribunal du district de Bordeaux, l'instruction & le jugement de la procédure précédemment renvoyée devant la municipalité de cette ville, relativement aux troubles du département de la Corrèze, antérieurs au 1.er mai dernier. II. *a.* 568.	15 *Novemb.* 1790.
24 *Novemb.* 1790.	Loi qui annulle le prononcé du jury de Toulon, sur le procès de J. B. Marin & Druillet, & contient quelques dispositions relatives aux jugemens rendus en escadre. II. *a.* 607.	21 *Novemb.* 1790.
2 *Janvier* 1791.	Loi qui improuve divers arrêtés pris par le directoire du département de l'Arriège; renvoie devant les juges du district de Toulouse la connoissance des abus imputés au sieur Darnaing, & le suspend provisoirement de ses fonctions. III. *a.* 21.	28 *Décembre* 1790.

DATES DES LOIX, &c.	*TITRES DES LOIX, &c.*	DATES DES DÉCRETS.
	NOUVEAUX TRIBUNAUX.	
	Législation criminelle.	
5 *Janvier* 1791.	LOI qui renvoie au tribunal du district de Pons, les procédures relatives aux excès commis dans la paroisse Saint-Thomas, & au vol fait chez le sieur Messier de Jonzac. III. *a.* 114.	23 *Décembre* 1790.
7 *Janvier* 1791.	LOI qui renvoie au tribunal du district de Toulouse, la procédure commencée en la municipalité de la même ville, relativement aux troubles de Montauban. III. *a.* 128.	31 *Décembre* 1790.
20 *Février* 1791.	LOI relative à l'arrestation de la dame de Constable & des sieurs Chaillot & Danquoi. III. *a.* 632.	17 *Février* 1791.
15 *Mars* 1791.	LOI qui ordonne qu'il sera informé contre le sieur Legrand, curé de la paroisse Saint-Martin de la ville de Bergues. III. *b.* 843.	8 *Mars* 1791.
18 *Mars* 1791.	LOI qui ordonne que le sieur Carion, curé & maire d'Issy-l'Evêque, sera élargi, & qui le renvoie devant les tribunaux ordinaires pour être jugé. III. *b.* 939.	17 *Mars* 1791.
20 *Mars* 1791.	LOI qui ordonne que la procédure commencée par la municipalité de Strasbourg, relativement aux troubles de Scheleſtat, sera continuée par le tribunal du district de Saint-Dié. III. *b.* 952.	17 *Mars* 1791.
25 *Mars* 1791.	LOI portant qu'il ne sera fait aucunes poursuites civiles ni criminelles, relativement aux troubles survenus dans la ci-devant province du Mâconnois. III. *b.* 1039.	22 *Mars* 1791.
4 *Mai* 1791.	LOI relative à un délit considérable commis dans des bois nationaux du côté de Noyon. IV. *a.* 453.	22 *Avril* 1791.
6 *Mai* 1791.	LOI qui renvoie au tribunal du premier arrondissement du département de Paris, les fabricateurs de faux assignats. IV. *a.* 496.	3 *Mai* 1791.
15 *Mai* 1791.	LOI relative aux sieurs Boischut & autres qui ont dénoncé la fabrication de faux assignats. IV. *a.* 699.	5 *Mai* 1791.
21 *Mai* 1791.	LOI portant que les procédures instruites à Aix, Marseille & Toulon, pour crime de lèze-nation, contre les sieurs Lambarine, Lieutaud, & autres y dénommés, seront regardées comme non avenues. IV. *a.* 751.	21 *Mai* 1791.
3 *Juin* 1791.	LOI qui renvoie au tribunal du sixième arrondissement de Paris, la procédure commencée contre le sieur Thevenot & les sieur & dame Lacombe. IV. *b.* 1006.	28 *Mai* 1791.
3 *Juin* 1791.	LOI relative aux procédures criminelles, qui n'étant pas de nature à être jugées par la haute cour nationale, seront dans le cas d'être renvoyées dans les tribunaux ordinaires. IV. *b.* 1052.	28 *Mai* 1791.
15 *Juin* 1791.	LOI relative au serment à prêter par les officiers de tous grades & soldats de l'armée Françoise, & contenant en outre des dispositions particulières au ci-devant prince Condé. IV. *b.* 1140.	11 & 13 *Juin* 1791.
28 *Juin* 1791.	LOI relative à une brochure arguée de faux, ayant pour titre : *Interrogatoire du roi & de la reine &c.* IV. *b.* 1335.	28 *Juin* 1791.
18 *Juillet* 1791.	LOI contre la sédition, & qui fixe les peines à prononcer contre ceux qui s'en seront rendus coupables. V. *a.* 342.	18 *Juillet* 1791.

DATES DES LOIX, &c.	*TITRES DES LOIX, &c.*	DATES DES DÉCRETS.
	NOUVEAUX TRIBUNAUX.	
	Législation criminelle.	
12 *Août* 1791.	LOI relative aux délits commis dans la journée du 17 juillet, & aux faux assignats. V. *b.* 898.	8 *Août* 1791.
11 *Septembre* 1791.	LOI relative aux officiers & cavaliers de la ci-devant maréchaussée, contre lesquels il pourroit y avoir lieu à quelque poursuite. V. *b.* 1158.	26 *Juin* 1791.
12 *Septembre* 1791.	LOI relative aux jugemens de la cour martiale. V. *b.* 1168.	9 *Septembre* 1791.
15 *Septembre* 1791.	LOI portant abolition de toutes procédures instruites sur les faits relatifs à la révolution, amnistie générale en faveur des hommes de guerre, & révocation du décret du 1.er août dernier, relatif aux émigrans. V. *b.* 1270.	14 *Septembre* 1791.
28 *Septembre* 1791.	LOI relative à la peine de mort, à celle de la marque, & à l'exécution des jugemens en matière criminelle. V. *b.* 1313.	26 *Septembre* 1791.
29 *Septembre* 1791.	LOI concernant la police de sûreté, la justice criminelle & l'établissement des jurés. V. *b.* 1325.	16 *Septembre* 1791.
6 *Octobre* 1791.	LOI. Code pénal. VI. 110.	25 *Septembre* 1791.
16 *Octobre* 1791.	LOI portant défenses à tout citoyen François de prendre dans aucun acte, les titres & qualifications supprimés par la constitution. VI. 466.	27 *Septembre* 1791.
21 *Octobre* 1791.	LOI en forme d'instruction, pour la procédure criminelle. VI. 536.	29 *Septembre* 1791.
27 *Novemb.* 1791.	LOI relative à l'établissement d'un tribunal criminel à Avignon. VI. 792.	26 *Novemb.* 1791.
30 *Décembre* 1791.	LOI relative à la peine de mort, à celle de la marque & aux délais accordés à l'accusé. VII. 80.	26 & 27 *Déc.* 1791.
	Accusateurs publics.	
17 *Avril* 1791.	LOI relative aux qualités nécessaires pour être président ou accusateur public du tribunal criminel. IV. *a.* 260.	30 *Mars* 1791.
28 *Juin* 1791.	LOI relative aux accusateurs publics. IV. *b.* 1353.	19 & 20 *Juin* 1791.
6 *Septembre* 1791.	LOI relative au traitement des accusateurs publics & des commis-greffiers. V. *b.* 1134.	11 *Juillet* 1791.
	Commissaires du Roi.	
27 *Septembre* 1790.	PROCLAMATION du roi, portant que les membres de l'assemblée nationale actuelle ne pourront être nommés commissaires du roi dans les tribunaux, que quatre ans après la clôture de la session. II. *a.* 128.	8 *Mai* 1790.
5 *Novembre* 1790.	LOI portant qu'il sera distrait & distribué en droit d'assistance, la moitié du traitement des juges & des commissaires du roi qui ont plus de 2400 liv. II. *a.* 438.	3 *Novembre* 1790.

DATES DES LOIX, &c.	*TITRES DES LOIX, &c.*	DATES DES DÉCRETS.
	NOUVEAUX TRIBUNAUX.	
	Commissaires du Roi.	
17 *Juin* 1791.	LOI relative aux décisions portées dans les tribunaux, sur la validité de la nomination des commissaires du roi. IV. *b.* 1216.	8 *Juin* 1791.
29 *Juillet* 1791.	LOI relative à l'indemnité réglée par la loi du 14 mars 1791, en faveur des juges, commissaires du roi, accusateurs publics, greffiers & commis attachés aux tribunaux criminels provisoires établis à Paris; & à la haute cour nationale provisoire établie à Orléans. V. *a.* 589.	24 *Juillet* 1791.
23 *Septembre* 1791.	LOI relative aux commissaires du roi près les tribunaux criminels. V. *b.* 1282.	17 *Septembre* 1791.
	Justices de paix.	
14 *Octobre* 1790.	LOI contenant des dispositions sur les juges de district, les juges de paix, les juges de commerce de Rouen & de Dieppe. II. *a.* 165.	8 *Octobre* 1790.
19 *Octobre* 1790.	LOI contenant la fixation du nombre des juges de paix pour différentes villes. II. *a.* 209.	13 *Octobre* 1790.
26 *Octobre* 1790.	LOI contenant règlement pour la procédure en la justice de paix. II. *a.* 257.	14 & 18 *Oct.* 1790.
29 *Octobre* 1790.	LOI portant qu'il sera établi deux juges de paix dans la ville de Bar-le-Duc. II. *a.* 331.	21 *Octobre* 1790.
2 *Novembre* 1790.	LOI portant qu'il sera nommé cinq juges de paix dans la ville de Rennes. II. *a.* 367.	28 *Octobre* 1790.
2 *Novembre* 1790.	LOI portant qu'il sera nommé un sixième juge au tribunal du district de Nantes, & six juges de paix. II. *a* 371.	29 *Octobre* 1790.
2 *Novembre* 1790.	LOI qui ordonne qu'il sera nommé deux juges de paix dans la ville de Moulins, sauf à en augmenter le nombre, si le service public l'exige. II. *a.* 372.	29 *Octobre* 1790.
2 *Novembre* 1790.	LOI qui ordonne qu'il sera nommé un juge de paix dans la ville de Soissons, indépendamment de celui qui sera élu pour le canton extérieur. II. *a.* 375.	29 *Octobre* 1790.
5 *Novembre* 1790.	LOI relative au traitement des juges de paix de Paris, & de leurs greffiers. II. *a.* 391.	3 *Novembre* 1790.
10 *Novemb.* 1790.	LOI pour l'établissement de quatre juges de paix dans la ville de Troies. II. *a.* 478.	5 *Novembre* 1790.
10 *Novemb.* 1790.	LOI portant qu'il sera établi trois juges de paix dans la ville d'Arles. II. *a.* 479.	5 *Novembre* 1790.
17 *Novemb.* 1790.	LOI qui fixe le nombre des juges de paix dans les villes d'Alençon, Dijon, Beaune, Nîmes, Alais, Beaucaire, Auxerre, Sens & Beauvais. II. *a.* 536.	10 *Novemb.* 1790.
24 *Novemb.* 1790.	LOI relative à l'établissement de juges, de juges de paix & de tribunaux de commerce dans les lieux y désignés. II. *a.* 599.	19 *Novemb.* 1790.
1.er *Décemb.* 1790.	LOI pour l'établissement de juges de paix & de tribunaux de commerce, dans les lieux y désignés. II. *b.* 621.	20 *Novemb.* 1790.
1.er *Décemb.* 1790	LOI relative à l'établissement de juges de paix à Nancy, Toul & Lunéville. II, *b.* 720.	22 *Novemb.* 1790.

DATES des Loix, &c.	*Titres des Loix, &c.*	DATES des Décrets.
	NOUVEAUX TRIBUNAUX.	
	Juſtices de paix.	
5 *Décembre* 1790.	Loi portant qu'il ſera nommé des juges de paix en différens lieux du département de Seine & Oiſe, nommément à Verſailles, à Saint-Germain, à Argenteuil & au bourg de Triel. II. *b.* 740.	26 *Novemb.* 1790.
10 *Décembre* 1790.	Loi qui autoriſe proviſoirement le directoire du diſtrict de Mayenne, à procéder à l'inſtallation des juges de paix & de diſtrict de ſon arrondiſſement. II. *b.* 766.	4 *Décembre* 1790.
10 *Décembre* 1790.	Loi relative à l'établiſſement de juges de commerce & de paix, demandés par les aſſemblées adminiſtratives des départemens du Puy-de-Dôme, de la Marne & autres y énoncés. II. *a.* 794.	1.er *Décemb.* 1790.
10 *Décembre* 1790.	Loi qui ordonne que les juges de paix commenceront leurs fonctions, quoique les tribunaux de diſtrict ne ſoient pas encore inſtallés. II. *b.* 810.	1.er *Décemb.* 1790.
10 *Décembre* 1790.	Loi relative à l'établiſſement de juges de commerce & de paix demandés par les aſſemblées adminiſtratives des départemens de Seine & Oiſe, du Morbihan, du Tarn, de l'Hérault, du Cher, des Bouches du Rhône, de la Somme, des deux Sèvres & de l'Aiſne. II. *b.* 818.	30 *Novemb.* 1790.
12 *Décembre* 1790.	Loi qui établit des juges de paix & de commerce ſur la pétition des départemens de Saône & Loire, de l'Isère, des Ardennes, de la haute Marne, de l'Ille & Vilaine & de la Vienne. II. *b.* 851.	6 *Décembre* 1790.
15 *Décembre* 1790.	Loi portant établiſſement de juges de paix & de commerce à Clermont, Vannes, Montferrand, Poitiers, Nevers, Châtelleraut, Blois, Orléans, Colmar & Strasbourg. II. *b.* 886.	9 *Décembre* 1790.
19 *Décembre* 1790.	Loi qui établit des juges de paix & de commerce à Montauban, Valenciennes, Bergues, Lille, Strasbourg, Laval, Rouen, Monthivilliers, Cany, Langres, ainſi que dans les îles de Rhé & d'Oléron; & qui ordonne la réunion des municipalités de Saint-Pierre, & de Notre-dame-le-Moutier. II. *b.* 943.	15 *Décembre* 1790.
25 *Décembre* 1790.	Loi qui établit des juges de paix dans les départemens de Mayenne & Loire, de l'Hérault, de la Charente, de la Mozelle, de la Seine inférieure & de la Somme; & qui ordonne la réunion des municipalités de Saint-Lo & de Saint-Samſon, de Saint-Pierre du Lac & de Beaufort. II. *b.* 1028.	21 *Décembre* 1790.
5 *Janvier* 1791.	Loi portant établiſſement de juges de paix & de commerce ſur la pétition des départemens des Voſges, de Saône & Loire, de l'Ain, de la Mayenne, du Morbihan, de l'Isère, de la Gironde, de l'Allier, de la Meuſe, de la Loire inférieure, de la Sarthe, de la haute Loire, de la Dordogne, du Pas-de-Calais & du Loiret. III. *a.* 83.	28 *Décembre* 1790.
5 *Janvier* 1791.	Loi portant établiſſement de juges de commerce & de paix, ſur la pétition des départemens de la Manche, des Bouches du Rhône, de la Gironde, de la Somme & de la Corrèze. III. *a.* 92.	11 *Décembre* 1790.
7 *Janvier* 1791.	Loi qui établit des juges de commerce & de paix, ſur la pétition des départemens de la Sarthe, de la haute-Vienne, du bas Rhin, de l'Hérault, de la Mozelle, du Calvados, du Puy de Dôme & du Gard. III. *a.* 118.	30 *Décembre* 1790.

DATES DES LOIX, &c.	*TITRES DES LOIX, &c.*	DATES DES DÉCRETS.
	NOUVEAUX TRIBUNAUX.	
	Juſtices de paix.	
7 *Janvier* 1791.	LOI portant établiſſement de juges de commerce & de paix, ſur la pétition des départemens de l'Aube, de l'Eure & du Morbihan. III. *a.* 132.	31 *Décembre* 1790.
19 *Janvier* 1791.	LOI portant réunion de différentes municipalités, & établiſſement de juges de commerce & de paix, ſur les pétitions des départemens de l'Oiſe, des hautes Pyrénées, du Gard, d'Eure & Loire, du Puy de Dôme, de Lot & Garonne, de l'Aveiron, du Lot, de la Charente inférieure, de Maine & Loire, de l'Hérault, du Cantal, des villes & port de Cette, du diſtrict & de la commune de Cambray. III. *a.* 214.	6 *Janvier* 1791.
19 *Janvier* 1791.	LOI portant établiſſement de juges de commerce & de paix, ſur les pétitions des départemens de l'Aiſne, de l'Aude, de la Meurte, du Gers, du Pas-de-Calais & de la haute Loire. III. *a.* 256.	11 *Janvier* 1791.
19 *Janvier* 1791.	LOI portant qu'il n'y aura qu'un juge de paix à Limay. III. *a.* 258.	12 *Janvier* 1791.
23 *Janvier* 1791.	LOI portant établiſſement de juges de paix & de commerce, ſur la pétition des départemens de la Manche, de l'Indre, des Bouches du Rhône, de la Meuſe, de Saône & Loire, de la Charente, du Loiret, des deux Sèvres, des communes de Montauban & de Villeneuve-le-Roi. III. *a.* 292.	18 *Janvier* 1791.
30 *Janvier* 1791.	LOI portant que les fonctions de maire, officier municipal & procureur de la commune, ſont incompatibles avec celles de juge de paix & de greffier du juge de paix. III. *a.* 345.	25 *Janvier* 1791.
30 *Janvier* 1791.	LOI contenant établiſſement de juges de commerce & de paix, & réunion de cantons & de diſtricts, ſur la pétition des départemens du Var, de l'Ardêche, des Bouches du Rhône, du bas Rhin, du Jura, de la Loire inférieure & de la Côte-d'or. III. *a.* 351.	26 *Janvier* 1791.
30 *Janvier* 1791.	LOI portant établiſſement de juges de commerce & de paix, ſur les pétitions des départemens de l'Iſère, de la Drôme, des baſſes Alpes, des Bouches du Rhône, du Var, du Puy-de-Dôme, de l'Aveiron, de l'Orne & de la haute Marne. III. *a.* 354.	24 *Janvier* 1791.
30 *Janvier* 1791.	LOI relative au juge de paix de la ville d'Arles, quartier de la Crour. III. *a.* 381.	26 *Janvier* 1791.
11 *Février* 1791.	LOI portant établiſſement de juges de commerce & de paix, & réunion de municipalités, ſur les pétitions des départemens de Rhône & Loire, de la Côte-d'or, du Var, du Finiſtère, de la Seine inférieure, de la haute Loire, de Seine & Marne, de Saône & Loire & de la haute Garonne. III. *a.* 460.	4 *Février* 1791.
4 *Mars* 1791.	LOI portant établiſſement de juges de commerce & de paix, ſur les pétitions des départemens des Bouches du Rhône, du Lot, du Var, des communes de Breſt & d'Iſſigny. III. *b.* 814.	25 *Février* 1791.
20 *Mars* 1791.	LOI portant établiſſement de tribunaux de commerce & de paix, ſur les pétitions du département de la haute Vienne, de la municipalité de Pamiers, département de l'Arriège, des départemens de Seine & Oiſe, du Nord, de l'Ille & Vilaine, de Mayenne & Loire, des communes d'Agde, de Sérignan & de Gruiſſan. III. *b.* 1010.	9 *Mars* 1791.
3 *Avril* 1791.	LOI relative à la nomination du juge de paix d'Autry. IV. *a.* 48.	29 *Mars* 1791.

DATES des Loix, &c.	*Titres des Loix, &c.*	DATES des Décrets.
	NOUVEAUX TRIBUNAUX.	
	Juſtices de paix.	
4 *Mai* 1791.	Loi portant réunion de différentes communes, circonſcription de reſſorts, & établiſſement de juges de paix dans les lieux y déſignés. IV. *a.* 462.	26 *Avril* 1791.
20 *Mai* 1791.	Loi relative à la juſtice de paix d'Ernetat, qui établit des juges de paix & de commerce à Perpignan, Baſtia, Pau, Bayonne, Limoux, Caſtelnaudari, Coutances & Belvez. IV. *a.* 743.	13 *Mai* 1791.
1.er *Juin* 1791.	Loi relative à la nomination de Pierre-Elie Bouriquen, à la place de juge de paix du canton de Douarnenez. IV. *b.* 991.	26 *Mai* 1791.
18 *Juillet* 1791.	Loi relative à la compétence des juges de paix en matière de police, & à l'établiſſement d'un tribunal de police correctionnelle dans la capitale. V. *a.* 317.	6 & 11 *Juillet* 1791.
12 *Octobre* 1791.	Loi relative à divers établiſſemens de tribunaux de commerce & de paix, dans les lieux y déſignés, & portant réunion de diverſes municipalités. VI. 219.	27 *Septembre* 1791.
13 *Novemb.* 1791.	Loi relative aux citations faites devant les bureaux de conciliation de la ville de Paris. VI. 674.	21 *Septembre* 1791.
	Police municipale.	
21 *Octobre* 1789.	Déclaration du roi, pour l'établiſſement d'une loi martiale. I. *a.* 244.	21 *Octobre* 1789.
30 *Décembre* 1789.	Lettres patentes du roi, portant que les officiers municipaux qui vont être élus, exerceront par proviſion les fonctions de la juridiction contentieuſe & volontaire, dans les provinces où ils étoient en poſſeſſion de les exercer. I. *a.* 400.	28 *Décembre* 1789.
25 *Juin* 1790.	Arrêt du conſeil d'état du roi, qui caſſe & annulle une ſentence du bailliage de Rouen, rendue le 9 de ce mois, & ordonne l'exécution proviſoire de celle rendue le 7 par les officiers municipaux de Rouen. I. *b.* 955.	
19 *Novemb.* 1790.	Loi qui renvoie au tribunal de diſtrict de Bordeaux, l'inſtruction & le jugement de la procédure précédemment renvoyée devant la municipalité de cette ville, relativement aux troubles du département de la Corrèze, antérieurs au 1.er mai dernier. II. *a.* 568.	15 *Novemb.* 1790.
7 *Janvier* 1791.	Loi qui renvoie au tribunal du diſtrict de Toulouſe la procédure commencée en la municipalité de la même ville, relativement aux troubles de Montauban. III. *a.* 128.	31 *Décembre* 1790.
19 *Janvier* 1791.	Loi relative à une ſentence de police rendue par la municipalité de Montmorency, le 13 décembre dernier. III. *a.* 230.	12 *Janvier* 1791.
26 *Janvier* 1791.	Loi relative à l'établiſſement connu ſous le nom de la Charité maternelle de Paris. III. *a.* 329.	21 *Janvier* 1791.
20 *Mars* 1791.	Loi qui ordonne que la procédure commencée par la municipalité de Strasbourg, relativement aux troubles de Scheleſtat, ſera continuée par le tribunal du diſtrict de Saint-Dié. III. *b.* 952.	17 *Mars* 1791.
28 *Juin* 1791.	Loi relative aux commiſſaires de police. IV. *b.* 1362.	20 *Juin* 1791.

DATES DES LOIX, &c.	*TITRES DES LOIX, &c.*	DATES DES DÉCRETS.
	NOUVEAUX TRIBUNAUX.	
	Police municipale.	
22 *Juillet* 1791.	LOI relative à la police municipale & au maintien de l'ordre public. V. *a.* 414.	19 *Juillet* 1791.
20 *Juillet* 1791.	LOI relative à l'organisation d'une police municipale. V. *a.* 424.	16 *Juillet* 1791.
29 *Septembre* 1791.	LOI relative à l'établissement de commissaires de police dans les différentes villes du royaume où ils seront jugés nécessaires. V. *b.* 1318.	21 *Septembre* 1791.
29 *Septembre* 1791.	LOI relative à la compétence du tribunal de police municipale de la ville de Paris. V. *b.* 1321.	21 *Septembre* 1791.
	Tribunal de Cassation.	
1.er *Décemb.* 1790.	LOI pour la formation d'un tribunal de cassation. II. *b.* 623.	27 *Novemb.* 1790.
28 *Janvier* 1791.	LOI relative à l'élection des membres de la cour de cassation. III. *a.* 338.	28 *Janvier* 1791.
18 *Février* 1791.	LOI relative au traitement & au costume des membres du tribunal de cassation. III. *a.* 565.	11 *Février* 1791.
20 *Mars* 1791.	LOI portant que le tribunal de cassation tiendra ses séances dans la grand'-chambre du ci-devant parlement de Paris. III. *b.* 991.	13 *Mars* 1791.
17 *Avril* 1791.	LOI relative au tribunal de cassation. IV. *a.* 269.	4 *Avril* 1791.
28 *Juin* 1791.	LOI relative à l'élection du sieur Gervais à la place de membre du tribunal de cassation. IV. *b.* 1355.	16 *Juin* 1791.
	Tribunaux de Commerce.	
30 *Juin* 1790.	LETTRES patentes du roi, concernant l'élection des juges-consuls. I. *b.* 1043.	25 *Juin* 1790.
14 *Octobre* 1790.	LOI contenant des dispositions sur les juges de district, les juges de paix, les juges de commerce de Rouen & de Dieppe. II. *a.* 165.	8 *Octobre* 1790.
23 *Octobre* 1790.	LOI portant qu'il sera établi un tribunal de commerce à Aix. *a.* 226.	17 *Octobre* 1790.
23 *Octobre* 1790.	LOI portant établissement d'un tribunal de commerce pour le district de Pont-l'Évêque, séant à Honfleur. II. *a.* 227.	17 *Octobre* 1790.
2 *Novemb.* 1790.	LOI portant que la ville de Saint-Quentin continuera d'avoir un tribunal de commerce. II. *a.* 376.	30 *Octobre* 1790.
7 *Novemb.* 1790.	LOI portant établissement d'un tribunal de commerce à Perpignan. II. *a.* 454.	28 *Octobre* 1790.
10 *Novemb.* 1790.	LOI pour l'établissement d'un tribunal de commerce à Alençon. II. *a.* 489.	5 *Novembre* 1790.
1.er *Décemb.* 1790.	LOI pour l'établissement de juges de paix & de tribunaux de commerce dans les lieux y désignés. II. *b.* 621.	20 *Novemb.* 1790.
1.er *Décemb.* 1790.	LOI relative à l'établissement de tribunaux de commerce à Auxerre, Sens & Nîmes, & d'un sixième juge au tribunal du district de Toulouse. II. *b.* 642.	24 *Novemb.* 1790.

DATES DES LOIX, &c.	*TITRES DES LOIX, &c.*	DATES DES DÉCRETS.
	NOUVEAUX TRIBUNAUX.	
	Tribunaux de Commerce.	
10 *Décembre* 1790.	LOI relative à l'établiſſement de juges de commerce & de paix, demandés par les aſſemblées adminiſtratives des départemens du Puy-de-Dôme, de la Marne, & autres y énoncés. II. *b.* 794.	1.er *Décemb.* 1790
10 *Décembre* 1790.	LOI relative à l'établiſſement de juges de commerce & de paix, demandés par les aſſemblées adminiſtratives des départemens de Seine & Oiſe, du Morbihan, du Tarn, de l'Hérault, du Cher, des Bouches du Rhône, de la Somme, des deux Sèvres & de l'Aiſne. II. *b.* 818.	30 *Novemb.* 1790.
12 *Décembre* 1790.	LOI qui établit des juges de paix & de commerce ſur la pétition des départemens de Saône & Loire, de l'Iſère, des Ardennes, de la haute Marne, de l'Ille & Vilaine & de la Vienne. II. *b.* 851.	6 *Décembre* 1790.
15 *Décembre* 1790.	LOI portant établiſſement de juges de paix & de commerce à Clermont, Vannes, Montferrand, Poitiers, Nevers, Châtelleraut, Blois, Orléans, Colmar & Strasbourg. II. *b.* 886.	9 *Décembre* 1790.
19 *Décembre* 1790.	LOI qui établit des juges de paix & de commerce à Montauban; à Valenciennes, Bergues, Lille, Strasbourg, Laval, Rouen, Monthivilliers, Cany, Langres, ainſi que dans les îles de Ré & d'Oléron; & qui ordonne la réunion des municipalités de Saint-Pierre & de Notre-dame le Moutier. II. *b.* 945.	15 *Décembre* 1790.
5 *Janvier* 1791.	LOI portant établiſſement de juges de paix & de commerce ſur la pétition des départemens des Voſges, de Saône & Loire, de l'Ain, de la Mayenne, du Morbihan, de l'Isère, de la Gironde, de l'Allier, de la Meuſe, de la Loire inférieure, de la Sarthe, de la haute Loire, de la Dordogne, du Pas-de-Calais & du Loiret. III. *a.* 83.	28 *Décembre* 1790.
5 *Janvier* 1791.	LOI portant établiſſement de juges de commerce & de paix, ſur la pétition des départemens de la Manche, des Bouches du Rhône, de la Gironde, de la Somme & de la Corrèze. III. *a.* 92.	11 *Décembre* 1790.
7 *Janvier* 1791.	LOI qui établit des juges de commerce & de paix, ſur la pétition des départemens de la Sarthe, de la haute Vienne, du bas Rhin, de l'Hérault, de la Mozelle, du Calvados, du Puy-de-Dôme & du Gard. III. *a.* 118.	30 *Décembre* 1790.
7 *Janvier* 1791.	LOI portant établiſſement de tribunaux de commerce dans les villes maritimes où il exiſtoit des amirautés. III. *a.* 131.	31 *Décembre* 1790.
7 *Janvier* 1791.	LOI portant établiſſement de juges de commerce & de paix, ſur la pétition des départemens de l'Aube, de l'Eure & du Morbihan. III. *a.* 132.	31 *Décembre* 1790.
19 *Janvier* 1791.	LOI portant réunion de différentes municipalités, & établiſſement de juges de paix & de commerce, ſur la pétition des départemens de l'Oiſe, des hautes Pyrénées, du Gard, d'Eure & Loire, du Puy-de-Dôme, de Lot & Garonne, de l'Aveyron, du Lot, de la Charente inférieure, de Maine & Loire, de l'Hérault, du Cantal, des ville & port de Cette, du diſtrict & de la commune de Cambray. III. *a.* 214.	6 *Janvier* 1791.
19 *Janvier* 1791.	LOI portant établiſſement d'un tribunal de commerce à Beziers. III. *a.* 225.	6 *Janvier* 1791.
19 *Janvier* 1791.	LOI portant établiſſement de juges de commerce & de paix, ſur les	11 *Janvier* 1791.

DATES DES LOIX, &c.	*TITRES DES LOIX, &c.*	DATES DES DÉCRETS.
	NOUVEAUX TRIBUNAUX. *Tribunaux de Commerce.*	
	pétitions des départemens de l'Aiſne, de l'Aude, de la Meurte, du Gers, du Pas-de-Calais & de la haute Loire. III. *a.* 256.	
23 *Janvier* 1791.	LOI portant établiſſement de juges de paix & de commerce, ſur la pétition des départemens de la Manche, de l'Indre, des Bouches du Rhône, de la Meuſe, de Saône & Loire, de la Charente, du Loiret, des deux Sèvres, des communes de Montauban & de Villeneuve-le-Roi. III. *a.* 292.	18 *Janvier* 1791.
30 *Janvier* 1791.	LOI contenant établiſſement de juges de commerce & de paix, & réunion de cantons & de diſtricts, ſur la pétition des départemens du Var, de l'Ardêche, des Bouches du Rhône, du bas Rhin, du Jura, de la Loire inférieure & de la Côte-d'or. III. *a.* 351.	26 *Janvier* 1791.
30 *Janvier* 1791.	LOI portant établiſſement de juges de commerce & de paix, ſur les pétitions des départemens de l'Isère, de la Drôme, des baſſes Alpes, des Bouches du Rhône, du Var, du Puy-de-Dôme, de l'Aveyron, de l'Orne & de la haute Marne. III. *a.* 354.	24 *Janvier* 1791.
4 *Février* 1791.	LOI portant établiſſement d'un tribunal de commerce dans la ville de Paris. III. *a.* 403.	27 *Janvier* 1791.
11 *Février* 1791.	LOI portant établiſſement de juges de commerce & de paix, & réunion de municipalités, ſur les pétitions des départemens de Rhône & Loire, de la Côte-d'or, du Var, du Finiſtère, de la Seine inférieure, de la haute Loire, de Seine & Marne, de Saône & Loire, & de la haute Garonne. III. *a.* 460.	4 *Février* 1791.
18 *Février* 1791.	LOI portant établiſſement de juges de commerce, & union de communes, ſur la pétition des départemens de Seine & Loire, Lot & Garonne, la Corrèze & l'Oiſe. III. *a.* 569.	12 *Février* 1791.
4 *Mars* 1791.	LOI portant établiſſement de juges de commerce & de paix, ſur les pétitions des départemens des Bouches du Rhône, du Lot, du Var, des communes de Breſt & d'Iſſigny. III. *b.* 814.	25 *Février* 1791.
20 *Mars* 1791.	LOI portant établiſſement de tribunaux de commerce & de paix, ſur les pétitions du département de la haute Vienne, de la municipalité de Pamiers, département de l'Arriège, des départemens de Seine & Oiſe, du Nord, de l'Ille & Vilaine, de Mayenne & Loire, des communes d'Agde, de Sérignan & de Gruiſſan. III. *b.* 1010.	3 *Mars* 1791.
27 *Mars* 1791.	LOI portant établiſſement de tribunaux de commerce, & union de différentes municipalités, ſur les pétitions des départemens des Bouches du Rhône, de l'Orne, des Voſges, de la haute Garonne, du diſtrict & de la commune de Muret. III. *b.* 1106.	18 *Mars* 1791.
30 *Mars* 1791.	LOI relative aux appels des jugemens des tribunaux de commerce. III. *b.* 1152.	24 *Mars* 1791.
30 *Mars* 1791.	LOI portant établiſſement de juges de commerce à Bordeaux, Gray, Moiſſac & Bedford; & contenant diverſes diſpoſitions relatives à la juridiction conſulaire de Bordeaux, aux pauvres de Courcelles & de Boiſſeré, à celle de Saint-Macaire, aux bourgs de Courtomer & d'Autry, & au territoire des ville & municipalité de Cette. III. *b.* 1153.	24 *Mars* 1791.

DATES DES LOIX, &c.	*TITRES DES LOIX, &c.*	DATES DES DÉCRETS.
	NOUVEAUX TRIBUNAUX.	
	Tribunaux de Commerce.	
20 *Avril* 1791.	LOI portant établiſſement de tribunaux de commerce à Colmar, Annonay, Aubenas & Cherbourg, & augmentation de quatre ſuppléans à celui de Nantes; établiſſement d'une juridiction de prud'hommes pêcheurs dans la ville de Martigues, & union de différentes communes & municipalités. IV. *a.* 293.	16 *Avril* 1791.
27 *Avril* 1791.	LOI qui détermine les différens reſſorts des tribunaux de commerce de Pezenas, de Beziers & d'Agde. IV. *a.* 362.	22 *Avril* 1791.
20 *Mai* 1791.	LOI relative à la juſtice de paix d'Ernetat, qui établit des juges de paix & de commerce à Perpignan, Baſtia, Pau, Bayonne, Limoux, Caſtelnaudary, Coutances & Belvez. IV. *a.* 743.	13 *Mai* 1791.
27 *Mai* 1791.	LOI relative à l'établiſſement d'un tribunal de commerce dans la ville de Lyon. IV. *a.* 923.	21 *Mai* 1791.
28 *Juin* 1791.	LOI qui ordonne, entr'autres choſes, que les limites des départemens & des diſtricts, ſubſiſteront telles qu'elles ſont déterminées par les procès-verbaux de la diviſion du royaume; & qui nomme des tribunaux de commerce dans les villes de Chaumont, département de la haute Marne, Brignolles, Verſailles & Orbec. IV. *b.* 1330.	14 *Juin* 1791.
10 *Juillet* 1791.	LOI relative aux tribunaux de commerce de Saint-Quentin & d'Orbec, à la paroiſſe de Saint-Aignan & au village de la Madeleine, à la commune de Lutzel-Chauſſen & à celle de Netzenbach. V. *a.* 103.	4 *Juillet* 1791.
6 *Août* 1791.	LOI portant établiſſement de tribunaux de commerce à Blois, Condé, Quilbœuf & Dourdan, & qui ordonne la nomination de quatre ſuppléans au tribunal de Bar-le-Duc. V. *b.* 784.	2 *Août* 1791.
10 *Août* 1791.	LOI relative aux anciens négocians, marchands, banquiers & autres qui ſe ſont retirés du commerce. V. *b.* 837.	9 *Août* 1791.
12 *Octobre* 1791.	LOI relative à divers établiſſemens de tribunaux de commerce & de paix dans les lieux y déſignés, & portant réunion de diverſes municipalités. VI. 219.	27 *Septembre* 1791.
7 *Décembre* 1791	LOI portant établiſſement de tribunaux de commerce à Saint-Brieuc & à Quintin, & nomination de ſuppléans pour ceux de Caen, Amiens & Saumur. VII. 16.	27 *Août* 1791.
	POUVOIR LÉGISLATIF.	
3 *Novembre* 1789.	LETTRES patentes du roi, qui ordonnent l'envoi aux tribunaux, municipalités & autres corps adminiſtratifs, des décrets de l'aſſemblée nationale qui ont été acceptés ou ſanctionnés par ſa majeſté. I. *a.* 259.	20 *Octobre* 1789.
6 *Novembre* 1789.	LETTRES patentes du roi, ſur le décret de l'aſſemblée nationale, concernant l'envoi & la tranſcription des décrets ſur les regiſtres des cours, tribunaux, corps adminiſtratifs & municipalités. I. *a.* 316.	5 *Novembre* 1789.
5 *Novembre* 1790.	LOI qui règle le mode de la promulgation des loix. II. *a.* 377.	2 *Novembre* 1790.
10 *Décembre* 1790.	LOI qui ordonne, entr'autres choſes, que les impôts ou emprunts à faire par les municipalités, diſtricts ou départemens, ne pourront avoir lieu ſans l'autoriſation du corps légiſlatif. II. *b.* 770.	3 *Décembre* 1790.

DATES DES LOIX, &c.	*TITRES DES LOIX, &c.*	DATES DES DÉCRETS.
5 *Janvier* 1791.	LOI portant que les administrations de département & de district ne peuvent ni nommer, ni entretenir des agens auprès du roi & du corps législatif. III. *a.* 104.	24 *Décembre* 1790.
19 *Janvier* 1791.	LOI relative au titre des loix. III. *a.* 174.	5 *Janvier* 1791.
11 *Février* 1791.	LOI qui prescrit les déclarations à faire par les différens corps administratifs, relativement aux édifices qui peuvent leur être nécessaires pour leur établissement; & ordonne qu'il ne pourra être fait par eux aucun emprunt, ni établi aucune imposition pour subvenir aux frais de ces établissemens, sans l'autorisation spéciale du corps législatif. III. *a.* 491.	7 *Février* 1791.
18 *Février* 1791.	LOI portant qu'aucun corps administratif ne peut faire d'acquisition sans l'autorisation du corps législatif; & qui, en conséquence, déclare nulle une adjudication faite au profit du directoire du département de la Corrèze. III. *a.* 545.	5 *Février* 1791.
23 *Février* 1791.	LOI relative à l'inviolabilité des députés de l'assemblée nationale. III. *a.* 633.	23 *Juin* 1789.
6 *Mars* 1791.	LOI relative à la correction des décrets portant vente des biens nationaux, & qui suspend l'impression de ces mêmes décrets. III. *b.* 829.	28 *Février* 1791.
10 *Avril* 1791.	LOI relative aux honneurs à décerner aux grands hommes jugés tels par le corps législatif. IV. *a.* 189.	4 *Avril* 1791.
29 *Mai* 1791.	LOI relative à la convocation de la première législature. IV. *a.* 936.	27 & 28 *Mai* 1791.
1.er *Juin* 1791.	LOI portant que tous les décrets relatifs à la perception des deniers publics, seront envoyés à l'agent du trésor public & aux différens préposés au recouvrement des contributions. IV. *b.* 949.	27 *Mai* 1791.
17 *Juin* 1791.	LOI relative à l'organisation du corps législatif, à ses fonctions & à ses rapports avec le roi. IV. *b.* 1181.	13 *Juin* 1791.
17 *Juin* 1791.	LOI portant que les membres de l'assemblée nationale ne pourront être élus à la prochaine législature. IV. *b.* 1206.	16 *Mai* 1791.
	DÉCRET de l'assemblée nationale, portant que les décrets rendus seront mis à exécution par les ministres actuels; & qui enjoint au ministre de la justice d'apposer le sceau, sans qu'il soit besoin de l'acceptation du roi. IV. *b.* 1273.	21 *Juin* 1791.
	DÉCRET de l'assemblée nationale, relatif à la publication des décrets dans la forme des loix, & avec la formule ordinaire. IV. *b.* 1284.	21 *Juin* 1791.
	DÉCRET de l'assemblée nationale, relatif aux sceaux authentiques de ses décrets, & à leur expédition. IV. *b.* 1286.	21 *Juin* 1791.
	L'ASSEMBLÉE nationale aux François. Proclamation décrétée dans la séance du 22 juin 1791. IV. *b.* 1288.	22 *Juin* 1791.
	DÉCRET de l'assemblée nationale, qui règle le serment à prêter par les troupes, & nomme des commissaires pris dans l'assemblée nationale pour recevoir ce serment, & visiter les départemens frontières. IV. *b.* 1299.	22 *Juin* 1791.
	DÉCRET de l'assemblée nationale, portant qu'il sera donné une garde particulière au roi, à la reine & à l'héritier présomptif de la couronne; que l'assemblée nationale nommera un gouverneur à ce dernier; que	25 *Juin* 1791.

DATES DES LOIX, &c.	*TITRES DES LOIX, &c.*	DATES DES DÉCRETS.
	le roi & la reine seront entendus dans leurs déclarations; que tous ceux qui les ont accompagnés, seront mis en état d'arrestation; que les décrets seront exécutés, sans qu'il soit besoin de sanction; que les ministres & agens du pouvoir exécutif, exerceront leurs fonctions sur leur responsabilité individuelle. IV. *b.* 1320.	
	DÉCRET de l'assemblée nationale, qui ordonne la translation à ses archives, des papiers trouvés dans les appartemens du château des Tuileries. IV. *b.* 1322.	25 *Juin* 1791.
20 *Juillet* 1791.	LOI relative à l'impression des décrets. V. *a.* 421.	8 *Juillet* 1791.
1.er *Août* 1791.	LOI portant que les ministres se rendront de deux jours l'un aux séances de l'assemblée nationale. V. *b.* 669.	23 *Juillet* 1791.
12 *Septembre* 1791.	LOI portant qu'à l'avenir tous les décrets relatifs aux emplacemens des corps administratifs & tribunaux, seront rendus sur l'avis du ministre de l'intérieur. V. *b.* 1159.	29 *Août* 1791.
28 *Septembre* 1791.	PROCLAMATION du roi, relative à la réunion des membres de la première législature, au 1er. octobre 1791. V. *b.* 1305.	
16 *Octobre* 1791.	LOI relative à la signature des procès-verbaux, & expéditions des décrets de l'assemblée nationale constituante. VI. 400.	29 *Septembre* 1791.
19 *Octobre* 1791.	LOI portant que le sceau dont le corps législatif se servira, portera ces mots: *la Nation, la Loi & le Roi.* VI. 519.	15 *Septembre* 1791.
	PRISONS.	
15 *Janvier* 1790.	PROCLAMATION du roi, concernant les prisonniers détenus en vertu d'ordres particuliers. I. *a.* 479.	12 *Janvier* 1790.
26 *Mars* 1790.	LETTRES patentes du roi, concernant les personnes détenues en vertu d'ordres particuliers. I. *a.* 609.	16 *Mars* 1790.
19 *Janvier* 1791.	LOI relative aux différens accusés détenus dans les prisons d'Aix, de Marseille, de Toulon & autres villes, pour crime de lèze-nation. III. *a.* 240.	15 *Janvier* 1791.
2 *Mars* 1791.	LOI relative au payement des frais occasionnés par le transport des sieurs Morel & Prudhomme, des prisons de Besançon dans celles de Paris. III. *b.* 812.	15 *Février* 1791.
15 *Mars* 1791.	LOI relative à la translation des sieurs Dufresnoy, père & fils, dans les prisons de l'Abbaye, pour la continuation de leur procès. III. *b.* 850.	2 *Mars* 1791.
17 *Avril* 1791.	LOI relative au serment à prêter par les professeurs & autres personnes chargées de l'instruction publique, & par les chapelains desservant les hôpitaux & prisons. IV. *a.* 283.	15 *Avril* 1791.
	DÉCRET de l'assemblée nationale, relatif à la détention des sieurs Damas, Choiseuil, Floriac & Remi, dans les prisons de Verdun. IV. *b.* 1323.	25 *Juin* 1791.
18 *Juillet* 1791.	LOI qui ordonne l'arrestation du particulier qui a menacé de tirer sur M. de la Fayette. V. *a.* 321.	18 *Juillet* 1791.
12 *Septembre* 1791.	LOI relative aux soldats, matelots & particuliers conduits de la Martinique dans les prisons du château de Saint-Malo. V. *b.* 1170. (*Voy.* la loi sur les jurés.)	21 *Avril* 1791.

DATES DES LOIX, &c.	*TITRES DES LOIX, &c.*	DATES DES DÉCRETS.
	SCIENCES ET ARTS.	
29 *Décembre* 1790.	LOI qui décrète une ſtatue pour Jean-Jacques Rouſſeau, & une penſion de 1,200 livres pour ſa veuve. II. *b.* 1069.	21 *Décembre* 1790.
7 *Janvier* 1791.	LOI relative aux découvertes utiles, & aux moyens d'en aſſurer la propriété à ceux qui ſeront reconnus en être les auteurs. III. *a.* 120.	31 *Décembre* 1790.
9 *Janvier* 1791.	LOI qui permet au ſieur Weiland-Stahl d'établir à ſes frais, des nitrières, fabriques de ſalpêtre & moulins à poudre, dans les lieux & aux conditions qui ſeront déterminées par le département de l'Oiſe. III. *a.* 154.	1.er *Janvier* 1791.
19 *Janvier* 1791.	LOI relative au traitement du ſieur Joſeph-Louis de la Grange. III. *a.* 180.	14 *Janvier* 1791.
25 *Février* 1791.	LOI relative à la découverte de deux frégates Françoiſes *la Bouſſole* & *l'Aſtrolabe*, commandées par M. de la Péyrouſe. III. *a.* 798.	9 *Février* 1791.
20 *Mars* 1791.	LOI relative à diverſes ſommes à payer aux ſieurs Decotte & Camus, pour les cauſes y énoncées. III. *a.* 1003.	15 *Mars* 1791.
30 *Mars* 1791.	LOI relative au moyen d'établir une uniformité de poids & meſures, III. *b.* 1163.	26 *Mars* 1791.
17 *Avril* 1791.	LOI relative à l'exercice de la pharmacie, & à la vente & diſtribution des drogues & médicamens. IV. *a.* 275.	14 *Avril* 1791.
4 *Mai* 1791.	LOI relative à M. de la Peyrouſe, & à l'impreſſion des cartes par lui envoyées. IV. *a.* 460.	22 *Avril* 1791.
15 *Mai* 1791.	LOI relative à la tranſlation du corps de Voltaire dans l'égliſe paroiſſiale de Romilly. IV. *a.* 726.	8 *Mai* 1791.
25 *Mai* 1791.	LOI portant règlement pour la propriété des auteurs d'inventions & découvertes en tout genre d'induſtrie. IV. *a.* 824.	29, 31 *Mars*, 7 *Avr.* & 14 *Mai* 1791.
1.er *Juin* 1791.	LOI relative à la tranſlation du corps de Voltaire dans l'égliſe de Sainte-Geneviève. IV. *b.* 990.	30 *Mai* 1791.
12 *Août* 1791.	LOI qui ordonne le payement des travaux relatifs à la fixation des poids & meſures. V. *b.* 900.	8 *Août* 1791.
12 *Septembre* 1791.	LOI relative aux gratifications & ſecours à accorder aux artiſtes. V. *b.* 1160.	9 *Septembre* 1791.
12 *Septembre* 1791.	LOI relative aux ſecours proviſoires à accorder aux artiſtes pauvres. V. *b.* 1199.	10 *Septembre* 1791.
16 *Octobre* 1791.	LOI relative au bureau de conſultation des arts & métiers. VI. 423.	27 *Septembre* 1791.
19 *Octobre* 1791.	LOI relative à la pétition de pluſieurs artiſtes, ſur la diſtribution des prix d'encouragement. VI. 517.	19 *Octobre* 1791.
16 *Novemb.* 1791.	PROCLAMATION du roi ſur pluſieurs brevets d'invention. VI. 754.	
7 *Décembre* 1791.	LOI relative aux artiſtes dont les ouvrages ont été expoſés cette année au ſalon du Louvre. VII. 21.	3 *Décembre* 1791.

DATES DES LOIX, &c.	*TITRES DES LOIX, &c.*	DATES DES DÉCRETS.
	THÉÂTRES ET SPECTACLES.	
17 *Juin* 1790.	PROCLAMATION du roi, portant que toutes les anciennes ordonnances ſur la nature & les formes du ſervice, notamment ſur la police des ſpectacles, doivent être exécutées proviſoirement. I. *b.* 922.	9 *Juin* 1790.
19 *Janvier* 1791.	LOI relative aux ſpectacles. III. *a.* 175.	13 *Janvier* 1791.
6 *Août* 1791.	LOI relative aux ſpectacles. V. *b.* 813.	19 *Juillet* 1791.
	TRÉSOR PUBLIC.	
30 *Mai* 1790.	RÈGLEMENT fait par le roi, pour le payement des dépenſes des aſſemblées de bailliages & ſénéchauſſées, relatives à la convocation des états-généraux. I. *a.* 87.	
23 *Juin* 1790.	LETTRES patentes du roi, portant que le caiſſier & adminiſtrateur général, & tous dépoſitaires du prix des domaines & bois, ſeront tenus de verſer dans la caiſſe des receveurs des diſtricts, le montant des quarts de réſerve des bois des communautés, tant eccléſiaſtiques que laïques, ſur les demandes qui leur en ſeront faites par les directoires de département. I. *b.* 945.	6 & 7 *Juin* 1790.
26 *Juillet* 1790.	LETTRES patentes du roi, qui ſuppriment les offices de jurés-priſeurs, créés par édit du mois de février 1771 ou autres; ordonnent que le droit de quatre deniers pour livre du prix de la vente, qui leur avoit été attribué, continuera d'être perçu au profit du tréſor public; & qui autoriſe les notaires, greffiers, huiſſiers & ſergens à procéder auxdites ventes. I. *b.* 1128.	9 & 21 *Juillet* 1790.
1.er *Août* 1790.	ARRÊT du conſeil d'état du roi, qui renvoie pardevant la municipalité de Paris, l'apurement des comptes des corps & communautés, depuis le 1.er octobre 1788, & l'apurement des comptes du droit d'augmentation de maîtriſe. I. *b.* 1142.	
15 *Août* 1790.	ARRÊT du conſeil d'état du roi, qui nomme le ſieur Gérard-Maurice Turpin, ci-devant contrôleur des bons d'état, pour l'un des agens chargés du recouvrement des créances actives du tréſor public. I. *b.* 1181.	
19 *Août* 1790.	PROCLAMATION du roi, relativement au recouvrement des avances faites pour les ſubſiſtances. I. *b.* 1195.	
21 *Septembre* 1790.	PROCLAMATION du roi, concernant le logement de l'intendance du tréſor public & de ſes bureaux; & portant que les dépenſes variables, ainſi que celles relatives aux penſions des comédiens François & Italiens, & autres relatives aux ſpectacles, ſeront rejetées du tréſor public. II. *a.* 97.	11 *Septembre* 1790.
14 *Octobre* 1790.	PROCLAMATION du roi, concernant différentes diſpoſitions relatives aux fonds néceſſaires au ſervice du tréſor public, & à l'envoi des états de ſituation des caiſſes de chaque receveur pour les impoſitions, tant directes qu'indirectes; ainſi que des états de toutes les matières d'or & d'argent portées aux hôtels des monnoies pour y être fabriquées, &c. II. *a.* 169.	3 *Octobre* 1790.
7 *Novembre* 1790.	LOI qui autoriſe la ſuppreſſion faite par les officiers municipaux, des	31 *Octobre* 1790.

DATES DES LOIX, &c.	*TITRES DES LOIX, &c.*	DATES DES DÉCRETS.
	droits établis ſur le bétail, aux quatre grandes foires qui ſe tiennent dans la ville de Nantes, à la charge que le produit de ces droits, quant à la portion qui ſe verſoit au tréſor public, ſera remplacé par voie d'impoſition ou autrement. II. *a.* 455.	
17 *Novemb.* 1790.	LOI qui ordonne le verſement dans la caiſſe de l'extraordinaire, d'une ſomme provenant du revenu de prébendes vacantes dans le chapitre de Saint-Quentin. II. *a.* 496.	13 *Novemb.* 1790.
19 *Novemb.* 1790.	LOI qui ordonne la vente des étalons appartenant à la nation. II. *a.* 539.	12 *Novemb.* 1790.
1.er *Décemb.* 1790.	LOI relative à la compagnie des eaux de Paris. II. *b.* 643.	22 *Novemb.* 1790.
10 *Décembre* 1790.	LOI qui affranchit de toutes contributions les rentes dues par l'état. II. *b.* 773.	4 *Décembre* 1790.
25 *Décembre* 1790.	LOI relative aux receveurs des domaines & bois, & aux différentes ſommes qu'ils ſeront tenus de verſer dans les caiſſes des tréſoriers de diſtrict. II. *b.* 1035.	19 *Décembre* 1790.
25 *Décembre* 1790.	LOI qui ordonne qu'au 1.er janvier prochain, les receveurs généraux de l'exercice de 1790, rendront leurs comptes de clerc à maître au directeur général du tréſor public, qui reſtera chargé de faire rentrer les ſommes reſtant dues, comme auſſi d'acquitter ce qui reſtera dû ſur les charges des états du roi. II. *b.* 1038.	20 *Décembre* 1790.
Décembre 1790.	INSTRUCTION proviſoire, rédigée par ordre du roi, concernant l'ordre de comptabilité à obſerver par les receveurs de diſtrict. II. *b.* 1090.	
2 *Janvier* 1791.	LOI relative au tréſor public, & portant établiſſement d'un bureau de correſpondance générale entre le directeur général du tréſor, & les receveurs de diſtrict des quatre-vingt-trois départemens. III. *a.* 23.	27 *Décembre* 1790.
5 *Janvier* 1791.	LOI relative au compte à rendre par le receveur général de la caiſſe du clergé. III. *a.* 60.	26 *Décembre* 1790.
5 *Janvier* 1791.	LOI relative au brûlement des effets rentrés au tréſor public. III. *a.* 63.	24 *Décembre* 1790.
5 *Janvier* 1791.	LOI portant ſuſpenſion du centième denier dû pour les charges de perruquiers. III. *a.* 94.	28 *Décembre* 1790.
5 *Janvier* 1791.	LOI relative à la perception des revenus publics. III. *a.* 101.	23 *Décembre* 1790.
23 *Février* 1791.	LOI relative aux officiers comptables, ſupprimés par le décret des 12 & 14 novembre dernier. III. *a.* 648.	17 *Février* 1791.
30 *Mars* 1791.	LOI relative à la vente des bâtimens, murs, barrières & terrains qui forment l'enceinte de la capitale. III. *b.* 1151.	26 *Mars* 1791.
30 *Mars* 1791.	LOI relative à la nouvelle organiſation du tréſor public. III. *b.* 1155.	18 *Mars* 1791.
30 *Mars* 1791.	LOI portant que l'adminiſtration du tréſor public ſera confiée à un comité de tréſorerie, compoſé de ſix commiſſaires nommés par le roi. III. *b.* 1167.	10 & 27 *Mars* 1791.
1.er *Avril* 1791.	LOI concernant le recouvrement & comptabilité de la ferme générale, de la régie générale, & des percepteurs des impôts indirects ſupprimés dans les pays d'états. IV. *a.* 30.	31 *Mars* 1791.
6 *Avril* 1791.	LOI relative aux quittances à donner par les créanciers de l'état. IV. *a.* 75.	3 *Avril* 1791.

DATES DES LOIX, &c.	*TITRES DES LOIX, &c.*	DATES DES DÉCRETS.
17 *Avril* 1791.	LOI relative à la tréſorerie nationale. IV. *a.* 282.	14 *Avril* 1791.
27 *Avril* 1791.	LOI relative à la tréſorerie nationale. IV. *a.* 364.	17 *Avril* 1791.
1.er *Mai* 1791.	LOI qui ordonne que la caiſſe de l'extraordinaire verſera au tréſor public la ſomme de 10 millions. IV. *a.* 448.	15 *Avril* 1791.
8 *Mai* 1791.	PROCLAMATION du roi, pour la nomination de ſix commiſſaires compoſant le comité de la tréſorerie nationale. IV. *a.* 500.	
25 *Mai* 1791.	LOI qui ordonne, entre autres choſes, que l'ordonnateur du tréſor public rendra compte, avant le 15 de chaque mois, à l'aſſemblée nationale, des recettes effectives du mois précédent. IV. *a.* 803.	23 *Mai* 1791.
27 *Mai* 1791.	LOI relative aux quittances de finance. IV. *a.* 930.	24 *Mai* 1791.
1.er *Juin* 1791.	LOI portant que tous les décrets relatifs à la perception des deniers publics, ſeront envoyés à l'agent du tréſor public & aux différens prépoſés au recouvrement des contributions. IV. *b.* 949.	27 *Mai* 1791.
1er. *Juin* 1791.	LOI concernant l'établiſſement & l'organiſation des corps de finance. IV. *b.* 982.	8 & 27 *Mai* 1791.
3 *Juin* 1791.	LOI relative à divers objets intéreſſant les ci-devant fermes & régies. IV. *b.* 1054.	29 *Mai* 1791.
	DÉCRET de l'aſſemblée nationale, relatif à un verſement de fonds à la tréſorerie nationale, par la caiſſe de l'extraordinaire. IV. *b.* 1278.	21 *Juin* 1791.
4 *Juillet* 1791.	LOI qui ordonne que la caiſſe de l'extraordinaire verſera au tréſor public la ſomme de cinq cent mille livres en aſſignats de cinq livres. V. *a.* 9.	4 *Juillet* 1791.
20 *Juillet* 1791.	LOI portant qu'il ſera fourni à la tréſorerie, par la caiſſe de l'extraordinaire, la ſomme de 24 millions ſix cent dix-huit mille trois cent ſoixante-ſeize livres. V. *a.* 413.	8 *Juillet* 1791.
25 *Juillet* 1791.	LOI qui ordonne que la tréſorerie nationale fournira au département des ponts & chauſſées une ſomme de trois millions; & que la caiſſe de l'extraordinaire remplacera les ſommes priſes ſur les fonds de 1791. V. *a.* 473.	17 *Juillet* 1791.
12 *Août* 1791.	LOI qui renvoie au tribunal du premier arrondiſſement toutes les actions ci-devant pendant au conſeil, ou dans d'autres tribunaux, relatives aux contrôleurs des bons d'état & à l'agent du tréſor public. V. *b.* 896.	8 *Août* 1791.
22 *Août* 1791.	LOI qui ordonne que d'ici au 15 ſeptembre, les commiſſaires de la tréſorerie & les différens ordonnateurs de la dépenſe publique, rendront un compte détaillé de toutes les recettes & dépenſes, depuis le 1.er mai 1789, juſqu'au 1.er ſeptembre 1791; que le tréſorier de la caiſſe de l'extraordinaire rendra également compte des différentes ſommes d'aſſignats à lui délivrées depuis leur émiſſion; & enfin qu'il ſera fait un état de la dette & des revenus publics. V. *b.* 999.	18 & 21 *Août* 1791.
31 *Août* 1791.	LOI relative aux fonctions de l'agent du tréſor public. VII. 355.	27 *Août* 1791.
11 *Septembre* 1791.	LOI qui autoriſe la tréſorerie nationale à payer aux hôpitaux, les trimeſtres d'avances pour l'entretien des enfans-trouvés dont ils ſont chargés. V. *b.* 1157.	28 *Juin* 1791.

DATES DES LOIX, &c.	*TITRES DES LOIX, &c.*	DATES DES DÉCRETS.
29 *Septembre* 1791.	LOI relative à la suppreſſion des chambres des comptes, & à la nouvelle forme de comptabilité. V. *b.* 1437.	17 *Septembre* 1791.
9 *Octobre* 1791.	LOI relative au cautionnement des employés comptables & non comptables de la ferme générale. VI. 160.	22 *Septembre* 1791.
11 *Novemb.* 1791.	LOI relative à un verſement de fonds à la tréſorerie nationale, par la caiſſe de l'extraordinaire. VI. 638.	11 *Novemb.* 1791.
13 *Novemb.* 1791.	LOI relative à la tréſorerie nationale. VI. 681.	30 *Juin*, 11 *Juillet* & 16 *Août* 1791.
9 *Décembre* 1791.	LOI qui ordonne un ſupplément de 15 millions en petits aſſignats de 5 livres, pour le ſervice journalier des caiſſes de la tréſorerie nationale & de l'extraordinaire. VII. 26.	11 & 28 *Nov.* 1791.
11 *Décembre* 1791.	LOI relative aux aſſignats de 5 livres, que la tréſorerie nationale eſt autoriſée à fournir à la caiſſe des échanges. VII. 39.	30 *Novemb.* 1791.
	TROUBLES DU ROYAUME.	
17 *Août* 1790.	PROCLAMATION du roi, qui règle les meſures à prendre pour la punition des inſtigateurs & fauteurs des excès commis par les régimens en garniſon à Nancy. I. *b.* 1183.	16 *Août* 1790.
2 *Septembre* 1790.	PROCLAMATION du roi, concernant la garniſon de Nancy. II. *a.* 9.	31 *Août* & 1.er *Septembre* 1790.
4 *Septembre* 1790.	PROCLAMATION du roi, concernant les évènemens qui ont eu lieu dernièrement à Nancy. II. *a.* 13.	3 *Septembre* 1790.
12 *Septembre* 1790.	PROCLAMATION du roi, relative à des aſſemblées qui ont été tenues au château de Jalley, & portant défenſes aux gardes nationales de tenir aucune aſſemblée fédérative, à moins d'y être autoriſées par le directoires de leurs départemens. II. *a.* 53.	7 *Septembre* 1790.
20 *Septembre* 1790.	PROCLAMATION du roi, concernant les démarches qui ont été faites à Ruel & à Courbevoye, vers le corps des gardes Suiſſes. II. *a.* 86.	19 *Septembre* 1790.
21 *Septembre* 1790.	PROCLAMATION du roi, relative au rétabliſſement de la diſcipline & de la ſubordination dans l'eſcadre de Breſt, & de l'ordre dans cette ville. II. *a.* 88.	20 *Septembre* 1790.
21 *Septembre* 1790.	PROCLAMATION du roi, concernant les mouvemens qui ont eu lieu parmi les équipages de l'eſcadre en rade à Breſt, lors de la publication du code pénal de la marine. II. *a.* 91.	15 *Septembre* 1790.
23 *Octobre* 1790.	PROCLAMATION du roi, relative à l'inſurrection de l'eſcadre à Breſt, & à la nouvelle forme du pavillon de France. II. *a.* 224.	21 *Octobre* 1790.
8 *Novemb.* 1790.	LOI relative aux voies de fait oppoſées dans la ville de Cambray, à l'exécution des ordres du directoire du département du Nord. II. *a.* 461.	6 *Novembre* 1790.
10 *Novemb.* 1790.	LOI pour faire rendre la liberté à M. de Meſlé, capitaine au régiment des chaſſeurs de Flandres. II. *a.* 477.	9 *Novembre* 1790.
19 *Novemb.* 1790.	LOI qui renvoie au tribunal du diſtrict de Bordeaux, l'inſtruction & le jugement de la procédure précédemment renvoyée devant la municipalité de cette ville, relativement aux troubles du département de la Corrèze, antérieurs au 1.er mai dernier. II. *a.* 568.	15 *Novemb.* 1790.

DATES DES LOIX, &c.	*TITRES DES LOIX, &c.*	DATES DES DÉCRETS.
1.er *Décemb.* 1790.	LOI relative aux troubles qui ont eu lieu à Uzès. II. *b.* 735.	23 *Novemb.* 1790.
10 *Décembre* 1790.	LOI relative aux troubles arrivés à Saint-Jean-d'Angély & lieux circonvoisins. II. *b.* 812.	30 *Novemb.* 1790.
12 *Décembre* 1790.	LOI relative à l'insurrection de Nancy, & aux diverses procédures que cet évènement a occasionnées. II. *b.* 833.	7 *Décembre* 1790.
12 *Décembre* 1790.	LOI relative à la circulation des grains & farines dans l'intérieur du royaume, & aux émeutes arrivées à ce sujet dans les départemens du Nord & du Pas-de-Calais. II. *b.* 856.	7 *Décembre* 1790.
17 *Décembre* 1790.	LOI relative aux désordres qui ont eu lieu à Gourdon & dans les lieux circonvoisins. II. *b.* 926.	13 *Décembre* 1790.
22 *Décembre* 1790.	LOI relative aux troubles arrivés dans la ville de Perpignan. II. *b.* 1005.	21 *Décembre* 1790.
24 *Décembre* 1790.	LOI relative aux troubles arrivés à Aix, & aux moyens d'y rétablir la tranquillité. II. *b.* 1009.	20 *Décembre* 1790.
5 *Janvier* 1791.	LOI qui renvoie au tribunal du district de Pons, les procédures relatives aux excès commis dans la paroisse Saint-Thomas, & au vol fait chez le sieur Messier de Jonzac. III. *a.* 114.	23 *Décembre* 1790.
7 *Janvier* 1791.	LOI qui renvoie au tribunal du district de Toulouse, la procédure commencée en la municipalité de la même ville, relativement aux troubles de Montauban. III. *a* 128.	31 *Décembre* 1790.
19 *Janvier* 1791.	LOI concernant les troubles qui ont eu lieu dans le cours de janvier, présent mois, dans la ville de Brie-comte-Robert. III. *a.* 244.	17 *Janvier* 1791.
21 *Janvier* 1791.	LOI relative aux troubles survenus dans les départemens du haut & du bas Rhin, & qui ordonne qu'il y sera envoyé trois commissaires pour y rétablir l'ordre & la tranquillité. III. *a.* 273.	20 *Janvier* 1791.
13 *Février* 1791.	LOI relative aux évènemens survenus dans les départemens du haut & du bas Rhin, depuis l'arrivée des commissaires du roi. III. *a.* 494.	11 *Février* 1791.
16 *Février* 1791.	LOI relative à l'envoi de trois commissaires dans le département du Morbihan, pour y rétablir l'ordre & la tranquillité publique. III. *a.* 499.	14 *Février* 1791.
25 *Février* 1791.	LOI relative à l'envoi de trois commissaires dans le département du Gard, & dans les départemens voisins, pour y rétablir l'ordre & la tranquillité publique. III. *a.* 791.	23 *Février* 1791.
2 *Mars* 1791.	LOI relative aux troubles de Nîmes. III. *b.* 805.	26 *Février* 1791.
19 *Mars* 1791.	LOI relative aux troubles survenus dans la ville de Douay. III. *b.* 940.	19 *Mars* 1791.
20 *Mars* 1791.	LOI qui ordonne que la procédure commencée par la municipalité de Strasbourg, relativement aux troubles de Scheleſtat, sera continuée par le tribunal du district de Saint-Dié. III. *b.* 952.	17 *Mars* 1791.
25 *Mars* 1791.	LOI portant qu'il ne sera fait aucunes poursuites civiles ni criminelles, relativement aux troubles survenus dans la ci-devant province du Mâconnois. III. *b.* 1039.	22 *Mars* 1791.
5 *Avril* 1791.	LOI relative à une ampliation de pouvoirs donnée aux commissaires civils envoyés à Aix par le roi, en exécution de la loi du 24 décembre dernier. IV. *a.* 61.	2 *Avril* 1791.

DATES DES LOIX, &c.	*TITRES DES LOIX, &c.*	DATES DES DÉCRETS.
6 *Avril* 1791.	LOI relative aux troubles qui ont eu lieu dans la ville de Toulouſe, les 16, 17 & 18 mars. IV. *a.* 64.	2 *Avril* 1791.
10 *Avril* 1791.	LOI portant qu'il y a lieu à accuſation contre les ſieurs Fontarèche, d'Entraigues & autres, préſidens & commiſſaires des aſſemblées des ſoi-diſant catholiques de Nîmes & d'Uzès, & les renvoie pardevant le tribunal établi proviſoirement à Orléans. IV. *a.* 167.	2 *Avril* 1791.
25 *Mai* 1791.	LOI relative aux troubles & excès qui ont eu lieu dans la ville de Milhau, département de l'Aveyron, le 25 janvier dernier. IV. *a.* 799.	21 *Mai* 1791.
1.er *Juin* 1791.	LOI relative aux troubles de Colmar. IV. *b.* 979.	31 *Mai* 1791.
17 *Juin* 1791.	LOI relative aux troubles de Mennecy. IV. *b.* 1167.	11 *Juin* 1791.
	DÉCRET de l'aſſemblée nationale, relatif à l'arreſtation des perſonnes, armes, munitions, eſpèces d'or & d'argent, chevaux & voitures ſortant du royaume, & qui enjoint d'arrêter l'enlèvement du roi. IV. *b.* 1269.	21 *Juin* 1791.
	DÉCRET de l'aſſemblée nationale, pour maintenir le bon ordre & la tranquillité publique. IV. *b.* 1271.	21 *Juin* 1791.
	L'ASSEMBLÉE nationale aux François. Proclamation décrétée dans la ſéance du 22 juin 1791. IV. *b.* 1288.	22 *Juin* 1790.
	DÉCRET de l'aſſemblée nationale, qui ſuſpend M. de Bouillé de ſes fonctions, & ordonne ſon arreſtation. IV. *b.* 1303.	23 *Juin* 1791.
	DÉCRET de l'aſſemblée nationale, pour ſurveiller exactement, & faire vérifier la marche des courriers, voyageurs, & les tranſports d'effets dans les cinq lieues de la frontière. IV. *b.* 1312.	24 *Juin* 1791.
	DÉCRET de l'aſſemblée nationale, relatif à la détention des ſieurs Damas, Choiſeuil, Floriac & Remi, dans les priſons de Verdun. IV. *b.* 1323.	25 *Juin* 1791.
26 *Juin* 1791.	LOI relative à l'information ſur les évènemens de la nuit du 20 au 21 de ce mois, à l'interrogatoire des perſonnes qui ont accompagné le roi, & aux déclarations à recevoir du roi & de la reine. IV. *b.* 1324.	26 *Juin* 1791.
25 *Juillet* 1791.	LOI relative aux troubles ſurvenus dans le pays de Caux. V. *a.* 469.	23 *Juillet* 1791.
28 *Juillet* 1791.	LOI relative aux évènemens de la journée du 17 juillet. V. *a.* 543.	18 *Juillet* 1791.
31 *Juillet* 1791.	LOI relative aux troubles de l'Orient. V. *a.* 634.	30 *Juillet* 1791.
12 *Août* 1791.	LOI relative aux délits commis dans la journée du 17 juillet, & aux faux aſſignats. V. *b.* 898.	8 *Août* 1791.
22 *Août* 1791.	LOI qui accorde des gratifications à tous ceux qui ont bien ſervi la choſe publique, lors des évènemens du 21 juin & jours ſuivans. V. *b.* 942.	18 *Août* 1791.
15 *Septembre* 1791.	LOI portant abolition de toutes procédures inſtruites ſur les faits relatifs à la révolution, amniſtie générale en faveur des hommes de guerre, & révocation du décret du 1.er août dernier, relatif aux émigrans. V. *b.* 1270.	14 *Septembre* 1791.
23 *Septembre* 1791.	LOI relative aux troubles de la ville d'Arles. V. *b.* 1279.	23 *Septembre* 1791.

FIN.